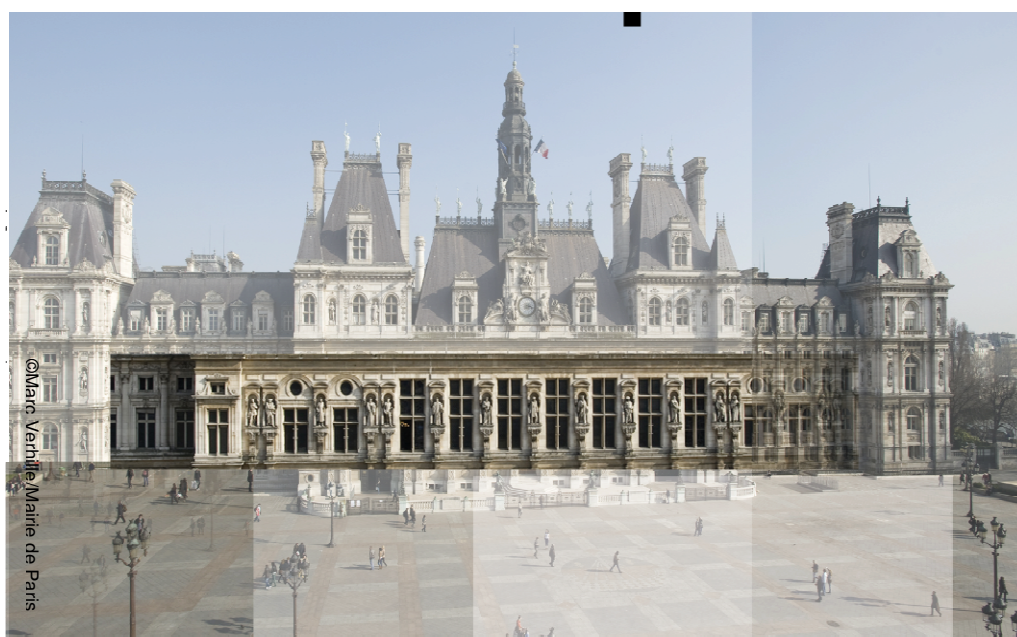


## **Conseil municipal et départemental**



**Séance des lundi 20, mardi 21 et  
mercredi 22 novembre 2017**

<http://www.paris.fr>

---

**Mardi 23 janvier 2018**

# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le GEP relatif aux mesures concernant le logement dans le PLF 2018. ....	4
Hommage aux victimes de l'attentat du 31 octobre 2017 à New York.....	3	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la réforme du Gouvernement en matière de logements et ses conséquences pour l'emploi et l'activité économique à Paris. ....	4
Adoption de comptes rendus.....	3	Vœu déposé par le groupe LR relatif à la baisse des recettes des bailleurs sociaux.....	4
2017 DFA 82 - Débat portant sur les orientations budgétaires. ....	3	Vœu déposé par le groupe LR relatif à la trésorerie des bailleurs sociaux (loyers capitalisés).....	4
2017 DFA 28 G - Débat portant sur les orientations budgétaires. ....	3	Souhaits de bienvenue. ....	22
2017 DDCT 138 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris.....	3	2017 DFA 82 - Débat portant sur les orientations budgétaires (suite). ....	22
2017 DEVE 177 - Rapport Développement Durable (exercice 2016). - Communication de la Maire de Paris. ....	3	2017 DPE 54 - Approbation du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (P.L.P.D.M.A.) de la Ville de Paris. ....	45
Vœu déposé par le GEP relatif à la gestion du foncier.....	4	Vœu déposé par l'Exécutif.....	45
Vœu déposé par le groupe DP relatif à la création d'une commission des implantations, acquisitions et cessions foncières.....	4	Vœu déposé par le GEP relatif à la consigne.....	45
Vœu déposé par le GEP relatif à l'éthique et la transparence financière des partenaires.....	4	Vœu déposé par le GEP relatif à l'interdiction des bouteilles plastiques. ....	46
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la lutte contre l'évasion fiscale. ....	4	Vœu déposé par le GEP relatif aux locaux poubelles. ....	46
Vœu déposé par le GEP relatif à la gestion des concessions. ....	4	Vœu déposé par le GEP relatif à la mise en place de la pesée embarquée.....	46
Vœu déposé par le GEP relatif à la relation de la Ville de Paris vis-à-vis de l'État.....	4	Vœu déposé par le GEP relatif à création d'un syndicat intercommunal du réemploi et de la réparation.....	46
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux relations financières avec l'Etat.....	4	Vœu déposé par l'Exécutif.....	46
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la contractualisation proposée par le Gouvernement.....	4	Vœu déposé par le groupe PPC relatif à la mise en place de déchèteries de proximité. ....	46
Vœu déposé par le groupe DP relatif aux modalités d'examen du budget primitif. ....	4	2017 DPE 53 - Avis sur le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris. ....	46
Vœu déposé par le GEP relatif à la M.I.E. "Paris Ville Interculturelle". ....	4	2017 DPE 52 - Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (C.O.D.E.C.) avec l'ADEME, dans le cadre de l'appel à projets national "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage".....	46
Vœu déposé par le GEP relatif au lancement d'une monnaie locale.....	4	Suspension et reprise de la séance.....	56
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'action sociale gérée par les collectivités locales.....	4	2017 DPE 54 - Approbation du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (P.L.P.D.M.A.) de la Ville de Paris (suite).....	56
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la suppression des contrats aidés. ....	4	2017 DEVE 170 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de	

Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050. ....	63	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux applications innovantes.....	64
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une déclinaison opérationnelle au niveau de chaque arrondissement.....	63	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux îlots de fraîcheur. ....	64
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une stratégie parisienne de gestion des eaux pluviales.....	63	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au service public de l'énergie.....	64
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux menus végétariens dans la restauration scolaire. ....	63	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à des mesures dans le domaine du transport.....	64
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la sensibilisation des acteurs du patrimoine aux enjeux climatiques. ....	63	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux mesures du Plan Climat et à leur suivi. ....	64
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux audits énergétiques.....	63	Vœu déposé par Mmes DATI, BERTHOUT, M. LECOQ, Mmes d'HAUTESSERRE, BÜRKLI, GIAZZI et DAUVERGNE relatif au coût du stationnement pour les agents de la DPE.....	64
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accompagnement du secteur tertiaire dans la transition écologique.....	63	Vœu déposé par l'Exécutif.....	64
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réactualisation de la convention.....	63	Souhaits de bienvenue. ....	82
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au rapport sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre.....	63	2017 DEVE 170 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050 (suite). ....	82
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la place de l'eau dans la lutte contre les îlots de chaleur.....	63	Compte rendu de la 3e Commission. ....	126
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux projets d'aménagement urbains. ....	63	Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif au remplacement des radiateurs électriques des Parisiens à "petites retraites". ....	127
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la découverte du canal Saint-Martin. ....	63	2017 DDCT 147 - Subventions (290.107 euros) à 57 associations porteuses de 67 postes d'adultes relais. ....	128
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au lancement d'un appel d'offres international. ....	63	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à un soutien à l'Appel de Grigny.....	130
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un groupement d'achat pour l'électricité verte des acteurs publics et parapublics.....	64	Vœu déposé par le groupe DP relatif à la police de sécurité du quotidien.....	132
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'isolation thermique des volets. ....	64	Vœu déposé par le groupe LR relatif à la police de sécurité du quotidien (18e). ....	132
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au boulevard périphérique.....	64	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	132
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en place d'un dispositif "direction exemplaire".....	64	Vœu déposé par le groupe LR relatif à la sécurité dans le quartier Marx Dormoy (18e).....	136
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des établissements bancaires.....	64	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité dans les secteurs Pitet/Curmonsky et Bernard Lafay (17e).....	138
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la contribution énergie-climat. ....	64	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux chiffres de la délinquance. ....	139
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux initiatives citoyennes pour le plan Climat. ....	64	Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif au Jardin Claire Motte.....	141
		2017 DEVE 94 - Approbation du principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires. - Approbation du principe de la D.S.P. portant sur l'exploitation des crématoriums parisiens. ....	142

Vœu déposé par MM. DAGNAUD, TINTI et Mme KONÉ relatif au projet de création d'un second complexe funéraire à Paris. ....	142	2017 DEVE 176 - Convention de transfert de gestion avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris pour l'ouverture au public du jardin Sainte-Périne (16e).....	170
Vœu déposé par le GEP relatif aux toilettes publiques dans les espaces verts. ....	145	2017 DEVE 167 - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux. - Budget participatif 2016 "+ de nature en ville".....	172
Vœu déposé par le GEP relatif à un bilan de l'appel à projets "Parisculteurs". ....	146	2017 DVD 27 - Aménagement des 7 places parisiennes (4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e). - Communication du bilan annuel du projet.....	173
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la vente de sépultures. ....	147	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la concertation pour le réaménagement de place du Panthéon (5e). ....	173
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la création d'un accès à la station de métro "La Chapelle". ....	148	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au mobilier urbain et à l'utilisation de la place du Panthéon (5e). ....	173
Vœu déposé par le groupe DP relatif au boulevard périphérique parisien. ....	150	Compte rendu de la 4e Commission. ....	181
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	150	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au Tour de France de l'égalité entre les femmes et les hommes. ....	182
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité des piétons aux abords des écoles (17e).....	152	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la conservation de l'expression française officielle. ....	184
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la circulation sur les quais de Grenelle et Citroën (15e). ....	153	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Françoise Héritier.....	185
Suspension et reprise de la séance. ....	155	2017 DASES 388 G - Mise en œuvre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris : attribution du forfait "autonomie" 2017 aux résidences autonomie parisiennes. ....	187
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux bornes de recharge pour véhicules électriques. ....	155	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la restructuration des foyers de travailleurs migrants.....	189
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif à la mise en place du nouveau Vélib'. ....	156	2017 DASES 35 - Locaux 136, boulevard Davout (20e). - Fixation du loyer pour la prise à bail des locaux avec l'association "Plus Loin". ....	190
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	156	2017 DASES 269 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Act Up-Paris" (19e).....	191
Vœu déposé par M. POZZO di BORGIO et Mme DATI relatif à la mise en place du nouveau Vélib'. ....	156	2017 DASES 361 G - Renouvellement de la convention de mandat et de la convention de coopération entre le Département de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et le Samu social de Paris.....	193
Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif à la mise en place d'un "plan anti-voil de vélos". ....	159	2017 DASES 414 G - Convention avec l'Agence régionale de santé portant financement pour la gestion des activités correspondant aux missions des CeGIDD pour l'année 2017. ....	194
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la Traverse Bièvre-Montsouris. ....	160	2017 DASES 418 G - Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association "M.S.P. Bichat" (18e) pour la création d'une maison de santé pluri-professionnelle (M.S.P.) dans le 18e. ....	194
Vœu déposé par M. COUMET relatif à la "Traverse Bièvre-Montsouris". ....	160	Vœu déposé par le groupe LR relatif à la dératation.....	196
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	160		
Vœu déposé par le groupe PPC relatif à la mise en place d'un comité consultatif des travaux. ....	162		
2017 DDCT 140 - Modifications du Code de déontologie et de la Commission de déontologie. ....	162		
2017 DDCT 11 G - Modifications du Code de déontologie et de la Commission de déontologie. ....	162		
2017 DPE 42 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et assainissement pour l'exercice 2016. ....	165		
2017 DDCT 158 - Subvention cadre du budget participatif pour la vitalité associative (41.047 euros).....	169		

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au bilan du fonctionnement de la salle de consommation à moindres risques. .... 198

2017 DASES 247 G - Subventions (398.000 euros) aux associations "Emmaüs" et "FTDA" pour la gestion du kiosque (10e) qui accueille des exilés et des migrants (afghans). - Convention annuelle.....202

2017 DASES 358 G - Subvention (880.626 euros) relative au fonctionnement du dispositif premier accueil en direction des migrants primo-arrivants sans domicile fixe sur le territoire parisien mis en place par "Emmaüs". .....202

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux pratiques artistiques et culturelles des migrants. ....202

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'accueil des réfugiés. ....202

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au centre d'accueil des migrants et ses perspectives d'évolution en 2018. ....202

2017 DASES 295 G - Subvention (405.926 euros) aux associations "Aurore" et "Urgence jeunes" pour le fonctionnement du dispositif d'hébergement de jeunes lycéens isolés. - Conventions annuelles.....212

Dépôt de questions d'actualité.....215

Suspension et reprise de la séance.....216

Remerciements.....216

Examen des questions d'actualité.....218

I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la multiplication des infractions au Code de la route sur les trottoirs parisiens. ....218

II - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'exigence de transparence.....220

III - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative aux congés des agents de la Ville de Paris.....224

IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins parisiens. ....225

V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'évolution des effectifs de police à Paris.....227

VII - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux rythmes scolaires. ....230

VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la Petite Ceinture. ....232

VIII - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs à Mme la Maire de Paris relative à la disparition de l'offre Vélib'..... 234

IX - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la pollution des sols et de l'air. .... 235

2017 DASES 342 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association la Cloche (11e) pour le projet le carillon (favoriser les liens entre SDF et commerçants). .... 238

2017 DASES 356 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Éclairs relative à son étude sur la gestion publique des bidonvilles et des campements dans le contexte de 12 métropoles européennes. .... 240

2017 DASES 359 G - Subventions (98.054 euros) relatives au fonctionnement de 5 Bagageries parisiennes (1er, 5e, 15e, 19e et 20e arrondissements). Conventions annuelles. .... 242

2017 DASES 409 G - Complément de financement (433.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Coallia", au titre du renforcement et du prolongement du dispositif de mise à l'abri de jeunes migrants autonomes..... 243

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accueil et l'hébergement des mineurs isolés étrangers..... 243

2017 DASES 412 G - Convention avec le C.A.S.-V.P. pour la mise à disposition de logements pour la mise à l'abri de mineurs non accompagnés dans une résidence, rue Morand, rue Desargues, rue de l'Orillon (11e)..... 244

2017 DASES 88 G - Subventions (672.000 euros) à 46 associations et conventions avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique. .... 247

2017 DLH 139 - Location à la R.I.V.P. de l'immeuble 123, rue de Tocqueville (17e). - Bail emphytéotique. - Réalisation d'un programme de 13 logements sociaux (7 P.L.A.-I. et 6 PLUS) par la R.I.V.P. .... 248

2017 DLH 212 - Réalisation 4-6, rue Claude-Decaen (12e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (H.S.F.)..... 250

2017 DLH 245 - Réalisation 1-7, rue Duris, 2-8, passage Duris, 33-37, rue des Amandiers et 2-8, et 16, rue Jacques-Prévert (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la R.I.V.P. .... 250

2017 DLH 253 - Réalisation 23-27, rue de l'Évangile (18e) d'un programme de construction neuve de 6 logements sociaux (3 P.L.A.-I. et 3 PLUS) par la R.I.V.P. .... 253

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au dispositif du numéro d'enregistrement des locations meublées touristiques. .... 255

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'immeuble 66, rue Léon-Frot (11e)..... 257

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'ouverture d'un deuxième centre d'hébergement pour personnes sans domicile fixe (16e).....	258	Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif au Grand Plan National d'Investissement 2018-2022.....	284
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la localisation définitive du centre d'hébergement d'urgence dans le 16e.....	258	Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif au Grand Paris Express. ....	285
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la transparence financière des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. ....	262	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'affichage sauvage. ....	287
Vœu déposé par l'Exécutif.....	262	2017 DU 244 - Règlement local de la publicité - Objectifs et Modalités de la concertation.....	288
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la délégation du droit de préemption aux organismes HLM.....	265	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux objectifs de révision. ....	288
Vœu déposé par l'Exécutif.....	265	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au naming.....	288
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux orientations de logements sociaux (17e). ....	266	2017 DFA 86 - Signature d'une concession de services provisoires relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire. ....	295
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au fonctionnement du Comité inter-bailleurs de la Ville de Paris.....	267	2017 DAE 318 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association FabCity Grand Paris (19e).....	300
Vœu déposé par l'Exécutif.....	267	2017 DFA 87 - Création d'une société publique locale "SPL PARISEINE".....	302
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'immeuble Paris Habitat, 13, rue Camille Blaisot (17e).....	268	2017 DPA 37 - Travaux de réhabilitation de la halle et de création d'un jardin public rue Pajol (18e). - Marché de travaux (lot 2). - Indemnisation de la société PETIT. ....	303
Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif à l'hôtel particulier 10, rue de Solférino (7e).....	270	2017 DLH 183 - Réalisation 52, rue Stendhal, 55-57, rue des Prairies (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de 49 logements par "Batigère Ile-de-France".....	304
2017 DAE 311 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Paris Europlace" (1er).....	272	2017 DLH 202 - Réalisation 39, rue des Amandiers (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la R.I.V.P.....	304
2017 DU 26 - Opération gare de Lyon-Daumesnil (12e). - Protocole foncier avec la S.N.C.F. et E.F.A. ....	275	Suspension et reprise de la séance.....	305
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au lancement d'un appel à projets sur les halles Charolais.....	275	2017 DLH 202 - Réalisation 39, rue des Amandiers (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la R.I.V.P. (suite).....	306
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au lancement d'un appel à projets sur les halles Charolais.....	275	2017 DU 14 G - Institution de la part départementale de la taxe d'aménagement. ....	307
2017 DU 186 - Comptes rendus financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016.....	279	2017 DPA 53 - "Paris fait Paris". - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.....	309
2017 DU 206 - Cession à l'EPADESA de la parcelle cadastrée section AG n° 154 située 101 rue François Hanriot à Nanterre (Hauts-de-Seine). ....	280	Compte rendu de la 6e Commission. ....	310
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux aménagements de la petite ceinture ferroviaire.....	280	2017 DASCO 73 - Subvention (15.900 euros) à 38 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de "l'Action collégiens".....	311
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au pavillon Emerige (17e).....	282	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au dispositif de regroupement des établissements municipaux d'accueil de la Petite enfance. ....	313
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un aménagement urbain Porte de Saint-Ouen - Porte de Montmartre.....	282	Compte rendu de la 7e Commission. ....	315

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de la Jai Jagat 2020. ....	316	2017 DEVE 156 - DJS - Aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil (12e). - Bilan d'avancement annuel de l'opération et avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet. ....	337
Vœu déposé par M. GLEIZES et le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au processus de paix au Pays Basque. ....	317	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la gestion du bois de Vincennes.....	337
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à Doaa SALAH. ....	318	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au retrait de la délibération. ....	337
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à Parastou FOROUHAR. ....	319	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au montage et démontage des installations temporaires. ....	337
2017 DJS 259 - Equipements sportifs de la rue Descartes (5e). - Avenant à convention de mise à disposition avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. ....	321	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la désimperméabilisation de sols. ....	337
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'encadrement et à la transparence des rémunérations des membres du C.O.J.O. ....	322	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un complément d'études.....	337
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	322	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'impact de la Foire du Trône. ....	337
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'impact des terrains en gazon synthétique.....	324	Vœux déposés par l'Exécutif. ....	337
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	324	2017 DJS 283 - DDCT - DAC - Subvention (163.000 euros) et convention avec l'association "Paris 2018" pour l'organisation à Paris de la 10e édition des Gay Games du 4 au 12 août 2018.....	351
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de la dénomination "Simonne Mathieu" au nouveau court de tennis de Roland Garros.....	326	Compte rendu de la 1ère Commission. ....	355
2017 DDCT 150 - Subventions Fonds du Maire (65.400 euros) à 23 associations du 16e arrondissement. ....	327	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux rémunérations dans les SEM et les SPL.....	356
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif aux contrats aidés pour les associations d'intérêt social et solidaire.....	329	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	356
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif aux contrats aidés dans les structures politique de la ville et Jeunesse.....	329	2017 DAJ 23 - Approbation du contrat de cession de la marque Dronelib'.....	357
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif aux contrats aidés dans les établissements d'enseignement secondaire. ....	329	2017 DRH 92 - Modification de la délibération 1998 DRH 80 du 15 décembre 1998 fixant les conditions d'emploi des collaborateurs de cabinet. ....	358
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	329	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'AGOSPAP. ....	360
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif aux contrats aidés de l'association Strataj'm.....	329	2017 DAE 175 - Subventions (130.000 euros) et conventions avec huit structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne et adhésion au Club des Territoires Un plus Bio (8.000 euros). ....	361
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'espace réservé à la Maison des associations du 5e arrondissement.....	331	2017 DAE 8 - Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20e) - Règlement.....	363
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au secteur associatif parisien subventionné par la Ville.....	333	2017 DAE 186 - Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20e) - Attribution de délégation de service public. ....	363
2017 DJS 6 G - Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations du contingent 2017/2018 des volontaires du service civique. ....	335	2017 DAE 300 - Convention portant sur l'organisation d'un événement festif mensuel boulevard de Belleville (11e/20e) "La rue passe à table".....	365
		Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'un marché "Fabriqué à Paris" sur les Champs-Élysées. ....	365

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au marché de Noël des Champs Elysées.....	365	2017 DAC 849 - Convention d'occupation du domaine public avec le Centre Pompidou.....	394
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif aux Marchés de Noël.....	365	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'implantation d'une grande roue place de la Concorde.....	395
Vœu déposé par l'Exécutif.....	366	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la bibliothèque Saint-Eloi (12e).....	402
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif aux relations entre la Mairie de Paris et les sociétés "SARL Loisirs Associés" et "Fêtes et Loisirs".....	372	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'information des riverains lors d'événements exceptionnels.....	403
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux nouveaux kiosques.....	373	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un festival du théâtre amateur.....	404
Suspension et reprise de la séance.....	373	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux journées du matrimoine.....	406
2017 SG 49 - Convention relative à la mise en œuvre du dispositif 100.000 stages de la région Ile-de-France.....	374	2017 DU 218 - Dénomination allée Claude Montal (7e).....	409
2017 DAE 303 - Subvention (124.000 euros) et convention avec l'entreprise solidaire d'utilité sociale Kelbongoo (19e).....	375	2017 DU 240 - Dénomination place Henri Malberg (20e).....	410
2017 DAE 324 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (5.000 euros).....	378	2017 DU 247 - Dénomination place de l'Europe - Simone Veil (8e).....	412
2017 DRH 80 - Approbation de la signature d'une convention avec le Fond pour L'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période 2018-2020.....	379	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'attribution d'une dénomination Pierre Herbart.....	416
Souhaits de bienvenue.....	380	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la transmission de la mémoire au public scolaire.....	417
2017 DRH 80 - Approbation de la signature d'une convention avec le Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (F.I.P.H.F.P.) pour la période 2018-2020 (suite).....	380	2017 DAC 276 - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.....	419
2017 DAE 297 - Budget participatif 2016 : mise en œuvre du projet "Plus de commerces dans les quartiers populaires". - Subvention (524.000 euros) et convention avec "Paris Habitat - OPH".....	381	2017 DAC 658 - DFA - Avenant à la convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et la S.P.L. "La Parisienne de Photographie".....	422
Compte rendu de la 2e Commission.....	384	Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à "La Parisienne de Photographie".....	422
2017 DAE 306 - Subvention (375.000 euros) à "Paris Habitat" pour la réhabilitation et l'installation de plusieurs commerces culturels (Plan Libraires Disquaires).....	384	2017 DAC 841 - Subvention (1.000 euros) à l'association "Silhouette" dans le cadre de la politique de la ville.....	425
2017 DDCT 157 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Wimooov".....	388	2017 DEVE 174 - Dénomination "place Louise Losserand" attribuée à la place située 145, rue Raymond Losserand (14e).....	426
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Conseil parisien de la nuit.....	389	2017 DEVE 173 - Dénomination "jardin Françoise Mallet-Joris" attribuée à l'espace vert situé 70-76, avenue d'Ivry (13e).....	427
Vœu déposé par l'Exécutif.....	389	2017 DDCT 159 - Subvention (18.000 euros) et convention avec "le Kiosque infos Sida toxicomanie".....	427
2017 DAC 570 - Subvention (470.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Halle Saint-Pierre" (18e).....	390	2017 DEVE 94 - Approbation du principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires. Approbation du principe de la DSP portant sur l'exploitation des crématoriums parisiens.....	429
2017 DAC 778 - Contribution (150.000 euros) et convention avec l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis (93).....	392	2017 DRH 71 - Fixation du ratio promus-promouvables pour les années 2017 et 2018 pour l'accès au grade de bibliothécaire hors classe.....	429



Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	429
Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....	430
Clôture de la séance.....	431
Votes spécifiques.....	431
Votes spécifiés. ....	439
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	439
Comptes rendus des Commissions.....	456
Listes des membres présents. ....	465
Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 25, 26 et 27 septembre 2017. ....	470
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. ....	471
Tableau des votes des groupes politiques.....	483

*La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

### **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir prendre place.

### **Hommage aux victimes de l'attentat du 31 octobre 2017 à New York.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la récurrence dramatique des attentats terroristes n'alterne ni notre solidarité, ni notre mémoire, ni notre détermination à vivre libres.

Au cours des dernières semaines, c'est la ville de New York qui a été frappée. Comme à Paris il y a deux ans, c'est une société tolérante et cosmopolite qui a été visée par ceux qui préfèrent nous empêcher de vivre plutôt que de nous laisser vivre ensemble. Comme je l'ai déjà dit à Bill de BLASIO, le maire de New York, qui vient d'être réélu, Paris est aux côtés d'une ville amie, c'est ensemble que nous défendrons la liberté que nous avons en partage.

Je manifeste bien sûr également, la solidarité unanime de notre Assemblée vis-à-vis de Mogadiscio, elle aussi frappée par un attentat dont le mode opératoire et le nombre de victimes frappent d'effroi.

Partout où frappe le terrorisme, Paris s'engage. En Afrique comme en Amérique, en Occident comme en Orient, nous disons d'une même voix non au terrorisme.

Mes chers collègues, nous ne nous habituerons jamais à ces massacres et ne cèderons jamais à la menace qu'ils profèrent. C'est ce que je vous propose de signifier maintenant en observant une minute de silence pour les victimes récentes du terrorisme.

*(L'Assemblée observe une minute de silence).*

Je vous remercie.

### **Adoption de comptes rendus.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, les comptes rendus sommaires des séances des 25, 26 et 27 septembre et 6 octobre 2017 ont été affichés.

Les comptes rendus intégraux de ces mêmes séances ont été publiés au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas, ils sont donc adoptés.

Je vous en remercie.

### **2017 DFA 82 - Débat portant sur les orientations budgétaires.**

### **2017 DFA 28 G - Débat portant sur les orientations budgétaires.**

### **2017 DDCT 138 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris.**

### **2017 DEVE 177 - Rapport Développement Durable (exercice 2016). - Communication de la Maire de Paris.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la gestion du foncier.**

**Vœu déposé par le groupe DP relatif à la création d'une commission des implantations, acquisitions et cessions foncières.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à l'éthique et la transparence financière des partenaires.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la lutte contre l'évasion fiscale.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la gestion des concessions.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la relation de la Ville de Paris vis-à-vis de l'État.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux relations financières avec l'Etat.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la contractualisation proposée par le Gouvernement.**

**Vœu déposé par le groupe DP relatif aux modalités d'examen du budget primitif.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la M.I.E. "Paris Ville Interculturelle".**

**Vœu déposé par le GEP relatif au lancement d'une monnaie locale.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'action sociale gérée par les collectivités locales.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la suppression des contrats aidés.**

**Vœu déposé par le GEP relatif aux mesures concernant le logement dans le PLF 2018.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la réforme du Gouvernement en matière de logements et ses conséquences pour l'emploi et l'activité économique à Paris.**

**Vœu déposé par le groupe LR relatif à la baisse des recettes des bailleurs sociaux.**

**Vœu déposé par le groupe LR relatif à la trésorerie des bailleurs sociaux (loyers capitalisés).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons entamer notre Conseil avec un premier débat organisé, essentiel bien sûr, puisqu'il s'agit du débat organisé sur la communication sur les orientations budgétaires 2018. Il renvoie aux textes DFA 82 et DFA 28 G auxquels il conviendra d'adjoindre des dossiers DDCT 138 et DEVE 177. Je veux d'abord bien sûr remercier l'ensemble de mes adjoints, qui ont porté ce travail, cette élaboration, tous les adjoints, les maires d'arrondissement, les présidents de groupe aussi de ma majorité que je veux particulièrement remercier. Je remercie aussi les groupes de l'opposition d'avoir contribué par leurs remarques et leurs critiques à l'élaboration également de ce document, et bien sûr, saluer mes adjoints. Nouveaux adjoints qui sont arrivés sur ces dossiers, qu'il s'agisse d'Emmanuel GRÉGOIRE que je veux remercier et saluer pour avoir pris avec beaucoup d'énergie et de compétence le dossier budgétaire, ou encore de Christophe GIRARD, qui avec non moins d'énergie et de compétence a repris le dossier essentiel des ressources humaines et de notre administration. Je veux aussi bien sûr remercier Bruno JULLIARD, mon premier adjoint, le cabinet, l'ensemble de l'administration et des directions qui ont contribué à ce document.

Le débat relatif aux orientations budgétaires intervient dans un contexte où notre stratégie, poursuivie depuis 2014 et peut-être même en grande partie depuis 2001, a permis à Paris d'enregistrer un certain nombre de succès.

Par exemple, de nous qualifier dans une compétition internationale rude en réinvestissant nos résultats économiques sur la solidarité, sur l'innovation, la cohésion et bien sûr, sur la transition énergétique et écologique. Nous sommes aussi dans un contexte où le risque climatique nous oblige à des changements individuels et collectifs profonds pour accélérer les transformations, et pour accélérer aussi la lutte contre la pollution. C'est ce contexte qui est celui dans lequel nous intervenons et je crois qu'il est tout à fait intéressant et important que lors de ce Conseil de Paris, nous examinions en parallèle, mais en même temps, ce document d'orientations budgétaires pour 2018 et le futur Plan Climat de la Capitale.

Par ailleurs, le débat relatif aux orientations budgétaires pour 2018 intervient aussi, vous le savez, dans un contexte d'incertitude forte et renouvelée pour les finances locales du fait de l'évolution du cadre national. En effet, la traditionnelle loi de finances, mais aussi le projet de loi de programmation des finances publiques examiné en ce moment même au Parlement propose de faire porter aux collectivités locales des contraintes renforcées, inédites, et que contestent d'ailleurs unanimement les élus locaux, notamment à travers l'Association des Maires de France, présidée par François BAROIN, mais aussi l'ensemble des autres réseaux d'élus.

J'ai encore pu le constater en tant que membre du Comité des finances locales qui s'est réuni la semaine dernière, tous les élus territoriaux, que ce soient les maires des plus grandes villes comme nous, des plus petites communes, des départements ou des régions sont unanimes sur les évolutions qui sont aujourd'hui en cours, et qui font peser des incertitudes.

Ainsi, derrière la bonne nouvelle apparente d'une absence de baisse des dotations en 2018, se cache en fait une obligation pesant sur les collectivités pour réaliser 13 milliards d'euros d'économie d'ici 2022, faisant de ce fait plus que doubler l'effort de 11 milliards déjà réalisé entre 2014 et 2017.

Le Gouvernement souhaite faire contribuer les collectivités au désendettement de l'Etat. Bien sûr qu'elles ont leur part, mais elles ne pèsent que 10 % de l'endettement public local et ne s'endettent, elles, que pour financer des investissements, ce qui est une première règle d'or que bien évidemment, nous appliquons comme toutes les autres collectivités et que toutes les collectivités, quelle que soit leur couleur politique, réaffirment en permanence dans le dialogue avec le Gouvernement.

Si le Parlement confirme le projet du Gouvernement, nous serons donc contraints de limiter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement et de notre endettement dans des plafonds normatifs en sus de ces règles d'or qui s'imposent déjà à nos collectivités. Dans ces conditions, il est clair que la perspective d'une contractualisation, que le projet en discussion au Parlement prévoit d'imposer aux plus grandes collectivités, risque de s'apparenter plutôt à un contrat unilatéral et qu'à un engagement réciproque.

Ce choix, dans cette semaine d'ouverture du Congrès des Maires de France, nous le disons de façon unanime, pluraliste, est inédit et non soutenable pour les collectivités et peut-être même pour le pays. J'aurai l'occasion de le redire aux côtés de François BAROIN à l'occasion du Congrès des Maires de France cette semaine.

Ce choix nous semble compromettre le mouvement historique de décentralisation et fragilise le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Mais au-delà du principe constitutionnel important, c'est la qualité des services publics locaux et de l'investissement assuré à 70 % par les collectivités locales qui est aujourd'hui menacée et donc, l'attractivité de nos territoires, tout cela sans doute à contre-courant d'un monde globalisé qui s'organise de plus en plus de façon horizontale et décentralisée.

Il s'agit bien sûr de choix politiques majeurs, dont nous devons débattre de façon transparente, de façon respectueuse, car ces choix touchent en fait au Pacte républicain. Les questions que nous avons à nous poser en permanence lorsque nous avons à élaborer nos budgets - et le nôtre, celui de Paris, n'y échappe pas - c'est quels sont les politiques et les services qui relèvent de la solidarité et de la collectivité publique ? Quels sont les politiques et les services auprès de nos concitoyens qui relèveraient de leur capacité individuelle à les financer ?

C'est autour de cette question que nous devons construire notre budget et orienter nos propositions. Ce débat doit être ouvert sans ambiguïté, mené avec clarté. Ce n'est pas un débat tabou, c'est un débat républicain, au plus beau sens du terme.

Malgré la contestation générale des associations d'élus que suscite ce désaccord de fond, nous ne pouvons ignorer la perspective de ces contraintes nouvelles qui pourraient venir s'ajouter aux efforts déjà demandés et qui ont pris Paris en étau, entre la baisse des dotations et la hausse de la péréquation. Notre collectivité, vous le savez, a

ainsi perdu plus de 1,1 milliard d'euros de ressources depuis 2010, soit plus de 12 % de ses recettes de fonctionnement.

Les transferts de compétences non compensés sont d'ailleurs dans ce 1,1 milliard d'euros. Une question lourde pour les Parisiens parce que, par exemple, comment l'inscrire dans notre budget relatif à l'aide personnalisée à l'autonomie, compétence transférée au Département de Paris que nous assumons ? Comment devons-nous inscrire le fait que budgétairement nous dépensons 100 millions d'euros chaque année, et que nous ne sommes compensés qu'à hauteur de 30 millions d'euros par l'Etat qui devrait compenser intégralement ? Comment inscrire ces 70 millions d'euros de recettes non compensées, de dépenses non compensées alors que ces dépenses ne sont nullement liées ni à des dérives d'une gestion municipale ou départementale qui seraient pour le moins critiquables, ou à des imprudences de gestion ? Comment inscrire tout simplement cette non-compensation ?

J'ai donné cet exemple mais il y en a beaucoup d'autres. Le débat qui s'ouvre n'est pas un débat qui est étranger à ce dont les Parisiennes et Parisiens pourront disposer comme services de proximité à l'issue du vote de ce budget. C'est très clairement la vie municipale et la vie quotidienne de nos habitants, des habitants de Paris, qui sont aujourd'hui en jeu dans l'élaboration de ce budget. Peut-être même plus encore que les années précédentes puisque, d'année en année, il y a de moins en moins de marges de manœuvre.

Le discours que je tiens n'est pas un discours partisan : c'est un discours qui est porté par toutes les associations d'élus. Donc c'est un choc historique qui risque de s'accroître en 2018 et auquel va contribuer également la réforme de la taxe d'habitation qui, elle aussi, va durablement limiter l'autonomie fiscale des collectivités et fragiliser le lien entre les élus et les administrés.

Car comme l'ont dit mes collègues de tous bords, notamment lors du Comité des finances locales qui s'est réuni la semaine dernière, la gratuité n'existe pas. La gratuite n'existe pas, il y en a forcément un qui paie dans la chaîne économique : soit la collectivité, lorsque nous décidons que c'est à la collectivité de prendre en charge telle ou telle dépense, soit l'individu lorsqu'il est décidé que c'est à lui de prendre en charge un service qui n'est pas assuré par la collectivité.

Dans ce contexte et malgré cette situation complexe et contraignante, je le confirme devant vous, nous allons poursuivre avec détermination la mise en œuvre du programme ambitieux de mandature défini en 2014, ce contrat qui soude cette majorité, ce contrat entièrement tourné vers l'amélioration des services publics et de la qualité de vie des Parisiens, et entièrement tourné vers l'attractivité de Paris parce que les deux vont ensemble.

C'est là le pacte que nous avons aussi noué en 2014 : faire de Paris une ville attractive pour que ce soit aussi une ville solidaire et une ville accueillante pour toutes ses populations, classes moyennes, personnes en difficulté qui ont besoin d'aide et de protection.

Notre stratégie budgétaire a encore été saluée récemment par les agences "Standard and Poors" et "Fitch". Elle repose sur quatre piliers.

Je voudrais d'ailleurs remercier Julien BARGETON d'avoir soutenu cette stratégie et de l'avoir portée précédemment en tant qu'adjoint chargé du budget dans cette Ville, puisque nous devons aussi à sa compétence le fait d'avoir pu mener de 2014 à 2017 cette politique, et aujourd'hui de pouvoir nous inscrire dans une stratégie qui poursuit cette stratégie de 2014.

Cette stratégie budgétaire saluée par les grandes agences de notation repose sur quatre piliers : la sobriété en fonctionnement, la stabilité de la fiscalité locale, c'est-à-dire la non-augmentation des impôts - cela s'appelle comme cela : la stabilité c'est la non-augmentation des impôts - l'endettement modéré et un effort ambitieux d'investissement.

Nous poursuivons en 2018 notre gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement qui devraient être contenues dans une évolution de 1 %. Je pense que ce point ne peut que satisfaire l'ensemble de cette Assemblée.

Nous le ferons bien sûr en refusant les coups de rabot et en évaluant, comme chaque année, dans le cadre d'un dialogue exigeant et ouvert à l'ensemble des élus, de l'Exécutif municipal, avec les maires d'arrondissement, les adjoints, les directions. Nous ouvrons la discussion sur la pertinence de nos différents dispositifs à l'aune de nos priorités. C'est ainsi que les économies réalisées seront mises au service de l'efficacité de notre action pour les Parisiennes et pour les Parisiens.

Dans le cas en particulier des ressources humaines, nous avons pu conjuguer la sobriété et une politique ambitieuse de services publics. En effet, nous poursuivons une politique d'ouverture de nouveaux équipements, tout en maîtrisant l'évolution de la masse salariale qui sera de 1,1 %, hors statut de Paris.

Je tiens d'ailleurs à remercier les agents de la collectivité, tous les fonctionnaires de l'administration parisienne pour leur action au service des Parisiens. Et je tiens à souhaiter la bienvenue aux 1.800 agents de la Préfecture de police - en fait, agents de Paris, ils reviennent à la maison mère, cher Monsieur le Représentant du Préfet - que nous accueillons à bras ouverts en 2018.

En matière de ressources humaines, comme dans d'autres domaines, de nombreuses incertitudes subsistent sur l'impact éventuel de mesures annoncées, comme par exemple la compensation de la hausse de la CSG pour les agents territoriaux. Sera-t-elle ou ne sera-t-elle pas ? Ou encore le retrait de l'Etat du financement de contrats aidés. Quelles seront in fine les décisions qui bien sûr impactent non seulement les associations parisiennes mais aussi notre collectivité ?

Pour votre information, pour notre information, la liste des désengagements s'allonge avec, par exemple, la fin du financement des manuels scolaires dans les collèges, que nous avons apprise la semaine dernière, soit une charge potentielle de 500.000 euros de plus par an pour le Département de Paris.

Ces efforts que nous devons faire nous permettront, bien sûr, de tenir la promesse faite aux Parisiens, celle de ne pas augmenter les impôts cette année encore. Mais je tiens à vous dire que la pression fiscale directe qui pèsera sur les Parisiens restera inférieure de près de la moitié des taux moyens nationaux. Je veux fermement continuer cet engagement qui vise à prendre en compte, notamment, le poids du coût du logement dans le budget des ménages parisiens. On sait que, pour les ménages parisiens, le coût du logement représente 30 à 40 % de son budget individuel.

Nous poursuivrons aussi notre démarche de mobilisation de nouvelles recettes de fonctionnement, bien évidemment. Ainsi, le déploiement de la réforme du stationnement devrait permettre de contribuer à une dynamique nouvelle des recettes, qui progresseront d'environ 2 %, également soutenues par un niveau élevé de droits de mutation sur les transactions immobilières, qui montre aussi la dynamique et l'attractivité de Paris, ou encore la valorisation de notre patrimoine.

Nous resterons pleinement mobilisés en matière de politique de conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux qui entraîne, par ailleurs, des recettes de loyers capitalisés qui servent, notamment, bien sûr, à conduire une politique inclusive et notamment pour les classes moyennes dans la Capitale.

Nous sommes déterminés à atteindre nos objectifs en matière de logement social à Paris, en particulier à destination des plus modestes et des classes moyennes, malgré des coûts que je qualifierais de durs, portés à la politique du logement et de l'habitat.

Je continue, d'ailleurs, à demander une négociation sur la situation parisienne et métropolitaine concernant la question du logement, parce que nous sommes une zone tendue par excellence et que les règles applicables à l'ensemble de la question du logement et de l'habitat en France s'avèrent contreproductives compte tenu de ce contexte de tension, et je reste tout à fait optimiste quant à la possibilité d'ouvrir cette discussion sur la situation parisienne avec le Gouvernement.

D'abord, parce que j'ai eu l'occasion de la demander aux Ministres, M. MÉZARD et M. DENORMANDIE, parce que le Président de la République lui-même, devant les collectivités territoriales, en juillet dernier, lorsqu'il nous a réunis au Sénat à l'occasion du lancement du dialogue avec les collectivités territoriales, a dit lui-même que les règles applicables à l'ensemble du territoire national n'avaient pas vocation à s'imposer aux zones en tension et, inversement, les dispositifs des zones en tension n'ont pas vocation à s'appliquer au reste du territoire.

Donc, je reste extrêmement demandeuse, "demandeuse" d'une discussion avec le Gouvernement sur ce sujet. Parce que, lorsque je vois les conséquences possibles de la réforme de l'aide personnalisée au logement, notamment sur l'équilibre global des finances des bailleurs sociaux qui menacent leur...

Je vois que M. DUBUS est vraiment très en verve, mais s'il pouvait me laisser parler, nous aurons l'occasion de vous laisser parler ensuite.

Donc, le projet de réforme de l'aide personnalisée au logement fait peser un risque majeur sur l'équilibre global des bailleurs sociaux. Nous l'avons évalué à plus de 40 millions pour les bailleurs parisiens. Cela menace leur capacité de construction et de rénovation des logements sociaux avec, à terme, je le dis, un risque de ghettoïsation du parc social parisien, risque contre lequel nous luttons depuis 2001, notamment en ouvrant ce parc aux classes moyennes. Notre stratégie de recherche de recettes nouvelles nous conduit à porter, d'ailleurs, plusieurs propositions fiscales dans le cadre du débat budgétaire au Parlement qui contribuera à nos objectifs de politique du logement et de transition écologique.

Nous soutenons ainsi activement, aux côtés des autres grandes métropoles, notamment celles qui sont réunies au sein de l'association "France urbaine" la création rapide, pour les zones tendues, d'une taxe de mobilisation des logements sous-occupés pour doter les collectivités d'un outil fiscal permettant d'endiguer la captation croissante d'une partie du marché locatif résidentiel par des locations de meublés touristiques, et, d'ailleurs...

Si vous pouvez faire un peu moins de bruit. C'est quand même assez pénible d'être... On a un débat qui est essentiel pour notre collectivité et cela se fait dans un brouhaha qui n'est pas très respectueux.

Je me félicite, par ailleurs, que le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, M. Joël GIRAUD, ait repris une de nos propositions anciennes visant à faire évoluer le calcul de la taxe de séjour pour la rendre proportionnelle au prix de la nuitée pour les meublés touristiques. Ce sera une avancée supplémentaire pour réguler ces locations. Je le dis à l'échelle parisienne dans son ensemble et pour rétablir une taxation équitable avec l'hôtellerie à un niveau de confort équivalent.

J'espère, bien sûr, compter sur l'ensemble des parlementaires parisiens, quelle que soit leur appartenance partisane, pour obtenir ces évolutions législatives qui vont dans le sens de l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Je l'ai dit tout à l'heure : ce Conseil de Paris verra également la discussion sur le Plan Climat et il est essentiel pour nous de pouvoir accélérer l'investissement de notre collectivité sur la transition énergétique et écologique. Je ne reviens pas sur la COP 23 qui s'est tenue à Bonn, sur l'alarme lancée par 15.000 scientifiques à l'échelle internationale pour nous dire que nous sommes au pied du mur, mais vraiment au pied du mur, que nous devons traduire l'Accord de Paris signé en 2015 à Paris. C'est ce que nous faisons avec ce budget, avec les budgets qui ont précédé ce budget et avec ce qui viendra dans le Plan Climat. C'est absolument essentiel et je soutiens le travail que fait en ce sens, notamment, Nicolas HULOT qui nous aide dans l'accélération de la transition énergétique et écologique, même s'il y a des débats sur le nucléaire, mais qui nous aide sur la transition, aussi, de la mobilité dans nos villes pour lutter contre la pollution qui fait partie intégrante des engagements de l'Accord de Paris.

Mais il est aussi, bien sûr, fondamental que l'Etat puisse doter les collectivités de moyens financiers nouveaux pour assurer leurs responsabilités en matière de transition écologique et énergétique. C'est le sens, d'ailleurs, d'un projet d'amendement que nous soumettons concernant la contribution Climat Energie, dont doivent aussi bénéficier les collectivités engagées dans la transition écologique.

L'évolution maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement et la dynamique de nos recettes nous permettent d'envisager un niveau élevé de taux d'épargne brute. C'est ainsi que nous pourrions faire face aux nouvelles règles et poursuivre notre effort d'investissement dans le cadre d'un programme d'investissement de la mandature dédié à la croissance, à l'emploi, à la résilience de notre collectivité parisienne.

Les dépenses d'investissement devraient donc se maintenir à un niveau proche de 1,7 milliard, dont environ 100 millions d'euros seront décidés par les Parisiens dans le cadre du budget participatif. C'est un choix politique fort, constant depuis 2014. D'ailleurs, ce choix soutient aussi l'ensemble de l'économie parisienne et métropolitaine, car l'effet de levier de l'investissement parisien est reconnu par tous les acteurs privés. Je pense notamment aux acteurs de la filière du bâtiment et des travaux publics, mais je pense aussi aux acteurs de la filière de la mobilité, aux constructeurs automobiles qui, d'ailleurs, viennent nous voir aujourd'hui en nous disant que leur métier n'est plus de construire des automobiles mais de fabriquer de la mobilité.

Je suis heureuse que notre collectivité ait été précurseur dans ce travail qui est reconnu aujourd'hui, non seulement par les Parisiens mais dans le monde entier, comme étant vraiment un travail permettant d'accélérer la transition écologique et énergétique à travers la mobilité et, bien sûr, lutter contre la pollution qui tue et qui coûte extrêmement cher à notre collectivité et à notre pays tout entier.

L'autofinancement de Paris, élevé, se doublera de recettes d'investissement en hausse en 2018, notamment grâce, aussi, à une politique ambitieuse de cessions immobilières liée, notamment, au travail remarquable accompli dans "Réinventer Paris", avec des cessions qui arrivent aujourd'hui à exécution.

In fine, la capacité de financement de la collectivité devrait s'accroître substantiellement en 2018, nous permettant de contenir la croissance de notre endettement et d'assurer la soutenabilité de notre stratégie de financement des investissements.

Ainsi, Paris restera l'une des collectivités les moins endettées de France mais aussi une collectivité qui gagne, par exemple lorsque le "World Economic Forum" - vous devriez y être sensible, Monsieur DUBUS - classe Paris comme troisième ville la mieux gérée au monde. Je vous rappelle que le "World Economic Forum", c'est le forum de Davos et que cette étude a été faite après le croisement de très nombreuses enquêtes internationales qui nous placent en troisième position après Londres et New York, mais bien avant Tokyo, Singapour, Hong Kong et toutes les grandes capitales asiatiques.

Je veux remercier l'équipe parce que ce classement, que nul ne peut contester - certains peuvent s'amuser à dire que cela n'existe pas mais cela existe -, nous le devons aussi bien sûr à cette équipe qui a su être à l'écoute d'un écosystème parisien, qui a su accompagner les entreprises, qui a su accompagner l'innovation et qui a su accompagner les Parisiens, les gagnants de la mondialisation comme ceux qui ont besoin de protection et qui nous la réclament.

Je veux donc partager ce prix mais aussi d'autres prix que nous avons gagnés. Je pense à la Capitale européenne de l'innovation, prix européen qui nous a été décerné par la Commission européenne, particulièrement attentive en matière de gestion des finances publiques en Europe. Ce prix aussi, je veux le dédier à l'ensemble de cette équipe, qui contribue d'arrache-pied à faire de cette ville une ville innovante, une ville attractive et une ville solidaire.

Mes chers collègues, l'effort demandé aux collectivités locales dans le cadre du débat budgétaire au Parlement suscite des inquiétudes légitimes. Aux côtés de tous les élus concernés, nous appelons à ce qu'un nouveau dialogue s'ouvre avec le Gouvernement, fait de respect et d'écoute mutuelle. En dépit de ces incertitudes et ces contraintes, nous continuerons à Paris de traduire concrètement les engagements que nous avons pris en 2014 devant les Parisiens.

C'est la raison pour laquelle nous maintiendrons une gestion saine, reposant sur la stabilité et la non-augmentation des impôts, sur la sobriété, sur un fort niveau d'investissement, dans la transition écologique notamment, et sur un endettement maîtrisé. Cette stratégie engrange de nombreux succès. Le chemin que nous empruntons est exigeant.

Je sais pouvoir compter pour cela sur la compétence et l'engagement d'Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint en charge du budget, du financement et de la transformation des politiques publiques. Je sais pouvoir compter sur Christophe GIRARD, nouvel adjoint en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité des services publics et je sais qu'il a déjà entrepris tout ce travail, notamment de dialogue avec les organisations syndicales. Je sais que je peux compter sur mon premier adjoint Bruno JULLIARD, sur sa clairvoyance, sa disponibilité et son engagement, mais aussi sur la solidarité sans faille de l'Exécutif, le courage de mes adjoints, des maires d'arrondissement, des présidents de groupe de la majorité et aussi de tous les maires et élus parisiens qui sauront accompagner cette stratégie qui s'avère gagnante.

Ainsi, nous pourrions continuer à mettre en œuvre les priorités politiques de la collectivité parisienne que sont notamment la transition énergétique, l'innovation et la solidarité.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous remercie et à présent le débat organisé va inclure dans les temps de parole la présentation des vœux.

Je donne la parole à M. Yves POZZO di BORGO pour l'UDI-MODEM.

**M. Yves POZZO di BORGO.** - L'UDI.

Madame la Maire, depuis la précédente mandature...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - L'UDI ? Pardon, c'est bien UDI-MODEM ?

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Oui, moi, je dis l'UDI parce que...mais vous avez raison. Vous pouvez dire l'UDI-MODEM, moi, je peux dire l'UDI.

Vous avez raison, mais moi je fais de la politique !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Très bien, mais j'avais peur que quelque chose m'ait échappé !

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Madame la Maire, vous avez raison.

Madame la Maire, depuis la précédente mandature et lors de votre mandature, régulièrement et petitement, vous avez augmenté vos budgets et votre dette.

Plusieurs fois, mes collègues des Républicains et moi-même ainsi que le président du groupe, nous vous avons mis en garde sur les risques que faisait courir la baisse de la dotation de la D.G.F. On vous avait mis en garde également sur les risques que faisait peser l'augmentation de la péréquation et la diminution des droits de mutation. Il se trouve que les droits de mutation ont régulièrement augmenté mais que par contre la baisse de la D.G.F. et



l'augmentation de la péréquation ont fait que chaque année, depuis que vous êtes là, il y a un trou de 400 millions d'euros.

Ce débat d'orientations budgétaires offre une source de satisfaction inédite, bien qu'elle ne soit pas de votre fait. Après un effort financier de 11 milliards d'euros demandé aux collectivités territoriales entre 2014 et 2017, se traduisant par des baisses drastiques de dotations globales de fonctionnement, voilà - ce qui est une bonne chose - que l'Etat s'engage à ne plus geler ces dotations mais au contraire à responsabiliser les acteurs locaux en leur proposant une trajectoire d'économie pluriannuelle. On ne peut pas demander mieux.

Ce pacte de confiance, articulé autour de deux objectifs, l'encadrement des dépenses de fonctionnement et la limitation de l'endettement, permet ainsi à Paris de ne plus subir une diminution de ressources décidée à l'échelon central et décorrélée des enjeux locaux. En définissant un taux moyen maximal d'évolution des dépenses de fonctionnement à plus 1,2 % par an, tel que prévu dans l'article 10 du projet de loi de programmation des finances publiques, et en fixant un ratio de capacité de désendettement probablement compris entre 11 et 13 ans pour Paris, l'Etat - ce qui est normal - exige deux gages de soutenabilité de la dépense publique. Que demander ?

La problématique principale pour Paris - on l'a vu dans votre intervention, Madame la Maire - réside dans sa capacité de respecter les termes de l'article 24 du projet de loi précité. Paris sera-t-elle amenée à modifier sa trajectoire de dette, tandis que le ratio de désendettement de la collectivité connaît des variations comprises entre 9 ans en 2016 et 15 ans en 2015 ? Sans compter que d'ici 2020, en conservant une épargne brute de 500 millions d'euros, le ratio de désendettement de la collectivité, avec un encours de la dette de 8 milliards, serait de 16 ans, soit bien au-dessus de la cible tolérée.

Paris se rangera-t-elle derrière la sagesse budgétaire pour une fois, en revoyant à la baisse son rythme d'exécution des dépenses réelles d'investissement, qui atteindront 1,6 milliard en 2018 ? Cessera-t-elle de recourir à la martingale des loyers capitalisés, dûment rapatriés en section de fonctionnement à la faveur d'un décret ministériel prudemment demandé le 11 avril dernier et n'ayant pour but que de gonfler artificiellement une épargne brute prétendument dynamique mais assurément éculée ?

Déjà, votre formule magique s'essouffle et la caisse à double fond se perce, tandis que votre recette de loyers capitalisés est inférieure de 60 millions à celle inscrite en 2017. Vos talents de prestidigitation sont néanmoins à leur apogée - M. BARGETON a fait tout cela - et le trou budgétaire de 400 millions s'est métamorphosé en piège budgétaire, en véritable trou de loup qui se cache sous les branchages et brindilles tapissant sa surface. Ce camouflage audacieux, vous le devez aux 225 millions de loyers capitalisés et aux 350 millions attendus au titre de la réforme des droits de stationnement, qui devraient connaître une hausse de 220 millions cette année.

Votre budget, Madame la Maire, requiert le maniement effréné de la pompe à finances et repose principalement sur de nouvelles taxes, hausses tarifaires et subterfuges fiscaux : réforme des droits de stationnement qui entrent en vigueur au 1er janvier 2018, revalorisation de la taxe de séjour et autres modalités d'augmentation actuellement en débat dans le cadre de l'examen du P.L.F. 2018, création d'une nouvelle taxe sur la mobilisation des logements sous-occupés en zone tendue. D'autres subtilités fiscales semblent vous inspirer, telles que la création d'une part départementale de la taxe d'aménagement. Certes adoptée fin novembre 2017, instaurée début 2018, cette imposition ne produira aucun effet financier sur les archives budgétaires 2018, mais rapportera 3,5 millions d'euros en année pleine.

Les économies, en revanche, vous préférez les passer sous silence. Est-ce parce que les principales d'entre elles ont trait aux agents de la Ville ? Ces omissions et l'absence de présentation d'un plan d'économies structurelles rendent ce rapport d'orientation et la trajectoire budgétaire de la Collectivité assez peu lisibles. L'objectif de transparence n'y est pas, la sincérité est feinte et la colère n'est pas acceptable. C'est la raison pour laquelle nous attendons, Madame la Maire, un état détaillé et une perspective pluriannuelle d'évolution de la dette parisienne.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce moment de débat nous permet chaque année de rendre publiques les données qui déterminent la construction du budget de l'année prochaine, ainsi que les stratégies choisies pour le construire.

Ce débat permet aussi de réaffirmer, vous l'avez fait, devant les Parisiens le sérieux budgétaire de notre collectivité et le respect de la parole donnée...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ecoutez, là, ça suffit. Je demande vraiment qu'on écoute. Attendez, Monsieur le Président. Ceux qui veulent poursuivre des conservations vont à l'extérieur. On écoute. Le débat budgétaire est un débat important qui engage notre Collectivité, donc on écoute. On est d'accord ou pas d'accord, chacun a le temps de s'exprimer et de dire ce qu'il pense, mais on écoute.

Monsieur le Président ?

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci beaucoup.

Ce moment permet donc aussi d'affirmer le sérieux budgétaire de notre Collectivité et ce qui est pour nous essentiel : le respect de la parole donnée aux Parisiens en 2014 lors de la campagne des municipales. Je veux bien sûr saluer l'ensemble de l'Exécutif municipal, qui nous a associés comme groupe de la majorité à la préparation de ce débat d'orientations budgétaires, saluer évidemment Madame la Maire, Bruno JULLIARD, son premier adjoint, Julien BARGETON, qui a été adjoint aux finances jusqu'à une période récente et puis, les deux nouveaux adjoints, Emmanuel GRÉGOIRE et Christophe GIRARD.

Le document d'orientation budgétaire présenté par l'Exécutif municipal montre que les finances de la Ville ont été bien gérées et reposent sur des fondations solides. Cette qualité de gestion et cette exigence, ce sont elles qui nous permettent de dégager des marges de manœuvre pour mettre en œuvre nos engagements de mandature, sur lesquels nous avons été élus, mais nous savons aussi que les inconnues sont encore nombreuses, puisque le projet de loi de finances de l'Etat n'est pas encore adopté et que ses conséquences seront évidemment importantes pour notre Collectivité.

L'effort d'économie de 13 milliards d'euros demandé par le Gouvernement aux collectivités va évidemment peser lourdement sur nos finances. Il ne s'agira certes plus de diminuer les dotations en 2018, mais de contractualiser pour limiter les dépenses de fonctionnement et les possibilités d'endettement. Cette méthode peut paraître séduisante, mais elle est en réalité dangereuse, car elle peut aussi se traduire par une mise sous tutelle des collectivités locales et par une remise en cause des libres choix de leur politique, de leur libre administration et, en définitive, de la décentralisation dans notre pays.

C'est pourquoi nous serons très vigilants pour que les négociations avec l'Etat prennent en considération un cadre beaucoup plus global que la simple application de règles budgétaires, d'ailleurs bien plus dures pour les collectivités locales que pour l'Etat lui-même. Car n'oublions pas que l'Etat a par le passé transféré de très nombreuses charges aux collectivités, sans les compenser budgétairement, et pour Paris, ce sont plus de 2,2 milliards d'euros qui, ces dernières années, en cumulé, n'ont pas été versés au titre des grandes prestations comme le R.M.I., le R.S.A., l'A.P.A.H. ou la prestation de compensation du handicap.

Dans ce contexte qui est difficile, je salue donc l'orientation claire et constante choisie par notre Municipalité afin de construire un budget qui soit à la fois maîtrisé et rigoureux, mais qui reste ambitieux, car ce budget montre que la priorité à l'investissement est toujours la nôtre, notamment dans les quartiers populaires. Il traduit notre priorité au soutien à l'économie, à l'emploi, à l'activité des entreprises, avec un investissement très important, contrairement à beaucoup d'autres collectivités, qui ont stoppé la construction de logements ou l'aménagement urbain.

Ce sont plus de 75 % du plan d'investissement de la mandature qui ont déjà été engagés entre 2015 et 2018, notamment pour augmenter l'offre de logement, acheter du nouveau matériel de propreté ou promouvoir la transition écologique. Et il faut également le répéter : Paris est plus que jamais la Collectivité qui est aussi la plus solidaire de France, puisqu'elle finance plus de la moitié de la péréquation francilienne et plus de 20 % de la solidarité financière nationale entre collectivités. A cela s'ajoutent des dispositifs parisiens dont les non-Parisiens sont très nombreux à profiter.

Dans ce contexte contraint, reconnaissons aussi que la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui n'altèrent pas la qualité du service public rendu aux Parisiens, est importante. Ainsi, en 2018, les charges à caractère général seront à un niveau proche de cette année, en légère diminution même, hors prise en compte de la réforme du statut de Paris. Cela concerne la masse salariale, avec l'arrivée et l'intégration de nouveaux personnels dans le cadre de la réforme du statut de Paris.

Près de la moitié de l'augmentation des frais de fonctionnement est ainsi due à des facteurs exogènes à notre Collectivité, c'est-à-dire qui s'imposent à nous, comme l'évolution du point d'indice, mais nous serons également là aussi très vigilants sur les conséquences que pourra avoir le désengagement de l'Etat en matière de contrats aidés sur la Collectivité parisienne.

La combinaison de tous ces efforts et la poursuite de notre objectif de recherche de nouvelles recettes permet le maintien en 2018 de notre épargne brute à un niveau élevé, supérieur à 500 millions d'euros. C'est ce qui nous permet de continuer à être une Collectivité qui investit beaucoup. Et nous attendons aussi de nouvelles recettes

comme les forfaits post-stationnement, qui remplaceront les amendes à partir du 1er janvier prochain. Pour nous, il reste inadmissible que plus de 90 % des frais de droits de stationnement ne soient pas payés à Paris. Nous luttons contre toutes les incivilités, y compris celle-ci, et le groupe que je préside continuera à soutenir la Ville pour trouver des recettes qui soient justes et qui n'augmentent pas la fiscalité des Parisiens.

A ce sujet, je veux rappeler que la stabilité fiscale est un engagement de campagne que nous avons pris, et vous l'avez dit, Madame la Maire, dans votre intervention : c'est pour nous un engagement extrêmement important que nous tenons chaque année, contrairement à beaucoup d'autres grandes collectivités qui chaque année augmentent leurs impôts, parfois d'ailleurs parce qu'elles n'ont pas le choix. Et je pense cette année à des villes comme Limoges ou Toulon.

A ce sujet, je voudrais d'ailleurs m'étonner de la démarche de Mme BERTHOUT, de M. de FROMENT et de plusieurs élus des Républicains, demandant à l'Etat de ne pas autoriser la Ville à utiliser le dispositif des loyers capitalisés. C'est une demande qui viserait à priver Paris, les Parisiens, de 220 millions d'euros de recettes. Quelle est donc leur proposition ? L'augmentation des impôts ? La suppression d'agents de propreté, d'agents dans les crèches ? Nous, nous avons fait le choix de la cohérence, de la détermination à remplir nos objectifs politiques, du respect de la parole donnée, sur laquelle nous avons été élus.

C'est ce que traduit ce document d'orientation budgétaire, qui nous est présenté et qu'évidemment, nous soutenons pleinement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Nous aurons l'occasion de vous écouter, ne vous inquiétez pas, mais soyez respectueux et laissez les orateurs parler. Je pense que l'écoute est la base de la démocratie, et vous aurez l'occasion de venir dire quels sont vos arguments pour vouloir faire rayer d'un trait de plume ces centaines de millions pourtant nécessaires au service public des Parisiens.

Monsieur Jérôme GLEIZES, du groupe Ecologiste de Paris, vous avez la parole.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Emmanuel, cher Christophe, je voulais en premier lieu vous remercier pour la qualité de nos échanges suite au départ de Julien sous d'autres cieux un peu contradictoires avec son ancienne position comme va le montrer ce débat. Nous avons conscience en effet de la complexité de la tâche pour vous et la DFA du fait de la politique du Gouvernement actuel. En effet, d'année en année, l'Etat, quelle que soit sa couleur d'ailleurs, met à mal les collectivités territoriales.

Cette année, pas de baisse spectaculaire de la dotation globale de fonctionnement. Cela dit, elle a déjà été divisée par deux depuis 2010. Mais des innovations réglementaires, comme quoi elles ne sont pas toujours bonnes à prendre. En effet, on veut nous imposer une contractualisation entre l'Etat et les 319 plus grandes collectivités et l'imposition de deux contraintes de la prochaine loi de finance avec les articles 10 et 24 imposant réciproquement une norme d'évolution des dépenses de fonctionnement et une autre de capacité de désendettement.

Comme je suis attaché au débat politique rationnel, je vais tenter de montrer les rationalités de ces mesures en m'appuyant sur la doxa libérale, notamment chère à M. DUBUS, qui sied à tant de personnes dans ce Conseil et qui n'est pas la mienne.

**M. Jérôme DUBUS.** - Heureusement que je suis là !

**M. Jérôme GLEIZES.** - Je n'irai pas jusque-là quand même.

Premièrement, vous êtes nombreuses et nombreux à critiquer l'attitude d'un Etat qui change chaque année les règles fiscales induisant une incertitude dans les actions des entreprises. Pourquoi ce qui est valable pour les entreprises ne le serait pas pour les collectivités territoriales ? Savez-vous que la Ville de Paris participe tout autant à la création de richesse qu'une entreprise. Savez-vous que sa participation à la richesse nationale au P.I.B. se mesure par ses coûts de production non marchands, c'est-à-dire les salaires qu'elle verse à ses 48.300 salariés et l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement.

Oui, en effet, en 2016, la richesse créée par les administrations publiques locales est de 119,4 milliards d'euros, soit à peu près 5 % du P.I.B. Cela n'existe pas chez vous. Nous pouvons penser qu'avec un budget de presque 8 milliards, Paris représente une proportion importante de la richesse produite en France, bien plus que nombre d'entreprises.

Imaginons un instant que l'Etat n'ait pas changé sa politique fiscale depuis 2010, cela aurait été 1,1 milliard d'euros de recette en plus, cela aurait été autant d'épargne brute et donc autant de dette en moins pour financer les investissements de la Ville, et donc un taux d'endettement de 15 % plus bas. Et encore, je ne compte pas les dettes sociales de l'Etat qui sont aussi de plus de 1 milliard.

Le risque dont parle M. POZZO di BORGO est du fait de l'Etat et pas du fait de la gestion de la commune.

Deuxièmement, les nouvelles contraintes sont de pâles inspirations idéologiques des contraintes que la Commission européenne impose au Gouvernement : le ratio de 3 % du déficit public et de 60 % d'endettement par rapport à la richesse produite.

Tout d'abord, première absurdité, ces deux contraintes sont indépendantes de leur effet économique. Un institut de recherche allemand a montré récemment que si on amputait la France de Paris, le P.I.B. par habitant baisserait de 14,8 %.

Deuxième absurdité : contraindre des dépenses de fonctionnement, c'est aussi considérer que les futurs investissements ne génèrent aucun besoin en dépense de fonctionnement. La seule contrainte qui vaille, c'est celle actuelle qui oblige les collectivités territoriales à ne pas avoir plus de dépenses de fonctionnement que de recettes, autrement dit, c'est l'absence de déficit qui n'est pas imposée à l'Etat.

En fait, le Gouvernement veut placer les collectivités sous la tutelle de Bercy pour pouvoir récupérer leur épargne brute à son bénéfice puisque si les collectivités ne diminuent pas drastiquement leurs dépenses de fonctionnement, elles verront leur dotation globale de fonctionnement baisser.

A cette véritable défiance envers les collectivités, viennent s'ajouter d'autres mesures contestables qui seront présentées plus tard par mes collègues.

La Ville de Paris doit également faire face à l'exonération de la taxe d'habitation. Je me répète, mais cela n'est pas tenable, et nous rappelons, dans un de nos vœux où nous demandons, dans ce contexte, qu'a minima la Maire réclame au Gouvernement le remboursement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la Ville de la Paris qui n'est pas inclus dans mes calculs précédents.

Pourtant et malgré tout, la Ville de Paris a clairement fait le choix politique d'investir pour l'avenir. Cela est particulièrement important dans ce contexte économique et social de crise que nous connaissons.

De fait, Paris crée par ses investissements des emplois et des richesses, et par ricochet, réduit le chômage parisien. Paris représente près de 5 % de l'investissement national et sa part augmente d'année en année. Cela aussi, vous n'en tenez pas compte. Et si face à cette volonté politique irresponsable de casser la dynamique des investissements des collectivités territoriales, Paris s'en sort mieux, c'est grâce à la diversité, même si elles sont en baisse, de ses ressources et le sérieux de sa gestion. Il faut que cela soit répété.

Reste un point de divergence de débat entre nous : la gestion du patrimoine immobilier de la Ville. Et paradoxalement, la deuxième contrainte du Gouvernement d'augmenter l'épargne brute renforce notre opposition.

Nous sommes pour une autre doctrine de gestion de notre foncier. Pour nous, une bonne gestion stratégique est celle qui vise à valoriser le patrimoine plutôt que de le vendre. L'Exécutif le fait d'ailleurs avec les loyers capitalisés pour le parc immobilier social, même si l'opposition municipale a tant de mal à le comprendre.

Si, pour les logements sociaux, nous sommes d'accord a contrario, nous voyons passer de conseil en conseil des cessions importantes, très diverses, ce qui nous montre une fois de plus qu'il devient nécessaire de se doter d'une stratégie concertée sur la gestion du patrimoine.

Je vais le redire, mais la prise en compte du long terme dans une politique de gestion du foncier conditionne nos marges de manœuvre, permet l'audace et l'imagination de la destination à donner à certains sites.

Nous avons abondamment parlé de l'opportunité de réfléchir à travailler à l'élaboration de cette doctrine de gestion. Faisons-le. C'est le sens de notre vœu que nous avons déposé à ce débat.

Pour conclure, en bon P.D.G. de la "start-up" France, le Président de la République souligne fréquemment qu'il faut réduire l'incertitude de l'environnement économique des entreprises. Eh bien ! Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, il serait opportun aussi de le faire pour les collectivités territoriales qui ne font pas de la figuration et qui sont des acteurs économiques importants, les fers de lance mêmes dans le défi qui nous est lancé à tous de lutter contre les changements climatiques et l'organisation de notre résilience, comme nous le verrons cet après-midi.

Merci de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Nous abordons le débat budgétaire dans un contexte incertain et préoccupant à plusieurs titres. Notre première inquiétude très vive concerne la pression et le cadre contraint que nous impose le Gouvernement. Rappelons que les collectivités locales ne sont pas des services déconcentrés de l'Etat.

L'article 72 de la Constitution précise qu'"elles s'administrent librement et bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement". Le cadre gouvernemental contraint et la pression de la contractualisation sont un retour en arrière sans précédent sur les lois de décentralisation.

Le Gouvernement d'Emmanuel MACRON mène une attaque en règle contre les libertés des collectivités locales qui, depuis la loi de 1982, avaient vu le contrôle administratif du représentant de l'Etat supprimé pour le remplacer par un contrôle juridictionnel et un contrôle budgétaire spécifique.

En 1981, Gaston Defferre, présentant les lois de décentralisation à l'Assemblée Nationale, nous rappelait : "Des élus libres d'agir, sans tous ces contrôles a priori, sans que les décisions soient remises en cause, retardées, déformées par des fonctionnaires ou des ministres lointains qui connaissent mal leurs problèmes, et que rien n'habilite à décider à leur place."

Alors aujourd'hui, force est de constater que le Gouvernement d'Emmanuel MACRON a jeté par-dessus bord cette philosophie. Il rompt la relation de confiance entre les collectivités et l'Etat. En mettant sous tutelle notre collectivité, il foule aux pieds la décision souveraine des Parisiens. Les Parisiens nous ont choisis pour mettre en œuvre un programme et nous nous sommes engagés à respecter leur confiance.

Aujourd'hui, la décision d'Emmanuel MACRON vise à nous lier les mains pour recentraliser les décisions et, on peut le dire, nous faire échouer. Il cherche à faire de la démocratie locale une simple variable d'ajustement économique. Ces décisions menacent l'avenir de nos services publics locaux, et donc, la cohésion des territoires de la République.

Mais Paris n'est pas seule dans son opposition. L'opposition est unanime, elle est visible dans toutes les assemblées qui regroupent des élus locaux, "Association des Maire de France", "Association des Départements de France", "France Urbaine", n'oublions pas que le Gouvernement a en partie reculé face aux revendications du Congrès des H.L.M. et de celles de l'appel de Grigny.

Alors, Madame la Maire, notre voix aujourd'hui doit être forte. Les élus communistes appellent les maires de France à ne pas accepter la mise sous tutelle de nos communes. L'Etat impose le principe d'une contribution des collectivités au redressement des finances publiques de 13 milliards d'euros d'économie. En moins de dix ans, ce serait près de 25 milliards d'euros en moins pour les collectivités territoriales. Une situation qui est d'autant plus intolérable que l'Etat n'honore pas ses engagements auprès des collectivités.

L'acte 2 de la décentralisation a acté le transfert des compétences de l'Etat sans que la compensation des dépenses liées à ce transfert soit à la hauteur des dépenses engagées. Ce déséquilibre est criant pour les allocations individuelles de solidarité telles que le R.S.A. ou l'A.P.A. Les projections budgétaires pour 2017 laissent apparaître encore une fois un écart conséquent entre dépenses sociales et compensations de l'Etat.

Rappelons enfin que la dette de l'Etat vis-à-vis de la Ville de Paris, accumulée depuis 2003, au seul titre des dépenses sociales, s'élève à plus de 1 milliard d'euros. Je ne parlerai pas de la hausse de la C.S.G. que l'Etat annonce sans annoncer la compensation, sans dire un mot, ni de la suppression de la taxe d'habitation. Je ne parlerai pas non plus des décisions sur l'I.S.F. qui favoriseront les Parisiens les plus riches au détriment des plus démunis.

La conséquence est simple : tout cela, c'est moins de service public, autant dire que toutes ces mesures, c'est la mort annoncée des collectivités territoriales.

Alors, Madame la Maire, c'est dans ce contexte que nous vous présentons plusieurs vœux, qui peuvent rassembler toute la majorité et ceux qui soutiennent la majorité, même au-delà pour faire entendre la voix des Parisiens. Notre esprit est simple, l'attachement aux principes constitutionnels de la République, la libre administration des collectivités territoriales, essentielles à la démocratie.

Madame la Maire, nous le savons tous, des richesses existent, il suffit d'aller les chercher là où elles sont et de les répartir plutôt que de faire la peau aux collectivités territoriales.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur BONNET-OULALDJ.

M. DUBUS pour le groupe PPC.

**M. Jérôme DUBUS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, "persister dans l'erreur par arrogance est diabolique", écrivait Saint Augustin dans ses sermons.

Comment mieux résumer ces orientations budgétaires 2018 ?

Vous connaissez tous les paramètres : la réduction significative des dotations de l'Etat, moins 50 % depuis 2009. Cela ne date pas d'aujourd'hui.

L'augmentation régulière des participations de la collectivité parisienne aux divers fonds de péréquation, multipliée par 5 depuis 2009.

La diminution du produit de la contribution des entreprises, moins 200 millions entre 2017 et 2020, aurait dû vous rendre prudente et vous commander de réduire la voilure.

Or, il n'en est rien. Alors que vous êtes avertie du projet de loi de programmation des finances publiques, vous continuez à dépenser sans compter. Où sont donc, je cite, "les économies innovantes" que vous prétendez rechercher, tout en maintenant la qualité du service rendu ?

Intéressons-nous d'abord aux dépenses de fonctionnement.

La masse salariale en 2017 a continué à progresser de 3,4 % par rapport à 2016, et près de 300 postes nouveaux ont été créés, certains étant, dites-vous, destinés à améliorer la propreté, la sécurité et le vivre ensemble sur l'espace public.

Pouvez-vous alors nous expliquer pourquoi Paris n'a jamais été aussi sale, et la rue parisienne si anarchique et dangereuse ? Un naïf pourrait croire que la fusion du Département et de la Ville, en janvier 2019, permettra de générer quelques économies d'échelle comme dans toute fusion d'entreprises. Eh bien non, elle se traduira, au contraire, par une hausse annoncée des charges de fonctionnement. Avec un ratio actuel de 1 agent communal pour 44 Parisiens, jusqu'où comptez-vous aller ? 1 pour 40 ? 1 pour 35 ? Comment pouvez-vous espérer améliorer la gestion financière municipale sans d'abord stabiliser une masse salariale qui va encore augmenter de 4,4 % d'un budget à l'autre ?

Vous déclarez, je vous cite, que "les charges à caractère général sont maîtrisées", alors qu'elles ont continué à croître de quelques dizaines de millions d'euros en 2017. La raison en incombant, selon vous, à la réforme du statut de Paris.

Ces charges vont encore augmenter de quelques dizaines de millions en 2018, plus 3,3 % par rapport à 2017. Autrement dit, pour vous, une réforme ne constitue donc pas une opportunité pour rationaliser la gestion, mais une occasion pour dépenser plus.

Sur l'investissement, 1,7 milliard de dépenses vont être réalisés en 2018. Elles vont porter l'endettement de la Ville à 6 milliards d'euros. Cette dette aura donc sextuplé depuis 2001. Alors que vous avez atteint la limite de durée de désendettement, elle continue à s'alourdir malgré les mises en garde répétées de la Chambre régionale des comptes. Vous avez, paraît-il, une stratégie en matière de dette, on aimerait bien connaître laquelle, alors que la Ville ne parvient pas à maîtriser ses charges de fonctionnement et continue à investir sans aucun discernement.

Arrêtons-nous quelques instants sur les investissements municipaux : les autorisations de programme, les pourcentages d'autorisations de programme les plus élevés concernent en effet les dépenses placées sous la rubrique, je cite : "Paris, ville verte, ouverte et apaisée", 95 %.

En revanche, les dépenses relatives aux équipements sportifs, seulement 65 %, à la culture, 67 %, au développement des transports publics du Grand Paris, 35 %. Et même aux mobilités douces, 58 %, sont à la traîne.

Alors aujourd'hui, il faut boucler le budget 2018 sans augmenter les impôts directs locaux. C'est un engagement que vous avez pris.

Alors, les prélèvements indirects de toutes sortes pleuvent sur les Parisiens, avec une mention toute particulière pour les recettes de stationnement, qui devraient passer en 2018 à près de 350 millions d'euros, contre 130 millions d'euros en 2017.

J'ai beaucoup de doutes sur cette perspective. Ce chiffre me paraît extrêmement surélevé, comme celui que vous avez inscrit, de 600 millions d'euros sur la cession du patrimoine communal.

Vous continuez, en outre, à comptabiliser en recettes annuelles 225 millions d'euros en 2018, les loyers demandés aux bailleurs sociaux, dont la perception et la comptabilisation devraient être étalées sur la durée des baux emphytéotiques. C'est peut-être une possibilité réglementaire reconduite en mars par M. CAZENEUVE, mais c'est une faute morale. Je dis bien, c'est une faute morale.

Vous avez osé, Madame la Maire, par une lettre adressée aux locataires des bailleurs sociaux de la Ville, dénoncer la réduction des A.P.L. par le Gouvernement PHILIPPE. Vous avez chiffré cela à 40 millions d'euros sur la trésorerie des bailleurs sociaux, alors que vous-même, depuis 3 ans, vous avez prélevé 800 millions d'euros sur les bailleurs, versus 40 millions d'euros. Il fallait effectivement oser et n'avoir aucune vergogne pour adresser cette lettre. C'est vraiment l'hôpital qui se moque de la charité.

Au total, ces orientations sont la marque d'une gestion déraisonnable, elles ne peuvent qu'annoncer le rejet par notre groupe du futur budget.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame Laurence GOLDGRAB, que je félicite, nouvelle présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le défi à relever est immense, tout le monde le sait, notre cadre budgétaire est contraint depuis le début de la mandature. Paris doit conjuguer chaque année de nouvelles variables et mettre en musique différentes obligations lourdes qui lui sont imposées, et malheureusement cet exercice semble loin d'être terminé.

Sur la période 2013-2016, ce sont les collectivités locales qui ont supporté les deux tiers de la réduction du déficit public.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Un peu de silence, s'il vous plaît.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Dans la perspective du redressement des comptes publics, la Ville de Paris, et c'est normal, a contribué à l'effort national. Le nouvel effort de 13 milliards d'euros sur les dépenses de fonctionnement demandé aux collectivités territoriales par le projet de loi de finances est aujourd'hui à la limite du supportable. Cela risque d'amoinrir fortement les capacités d'investissement des collectivités territoriales, ce qui aurait aussi un effet négatif sur la croissance du pays, et concernant Paris, sur les capacités d'investissement de la Ville.

Nous connaissons bien les dégâts que provoque un coup de rabot général des dotations, méthode jusque-là utilisée.

Si nous pouvons saluer la méthode contractuelle proposée par le Gouvernement, qui semble laisser plus de marges de manœuvre que celle du rabot, nous sommes inquiets du fait de nombreuses incertitudes qui pèsent sur les dispositifs d'encadrement des dépenses, et la limitation de l'endettement qui pourrait être encore plus sévère pour les grandes villes, les 379 grandes villes.

L'annonce de possibles malus touchant les collectivités qui n'atteindraient pas leur objectif est une méthode autoritaire et inquiétante. Et le renforcement de la règle d'or encadrant la durée de leur endettement interroge, il fait clairement peser le risque d'une tutelle de l'Etat sur le recours à l'emprunt et conduirait à contraindre fortement l'investissement local, comme je l'ai dit.

Néanmoins, les orientations budgétaires pour cette nouvelle année marquent la confirmation de la politique décidée par la majorité municipale et nous nous en félicitons.

Malgré les contraintes déjà évoquées, l'Exécutif fait du maintien de l'investissement, contrairement à ce qui vient d'être dit, un des enjeux majeurs à relever. L'investissement local est celui que les Parisiennes et Parisiens voient, c'est celui qui permet de moderniser l'équipement public, d'améliorer l'offre et la qualité du service public, de renforcer l'attractivité du territoire et de mettre en conformité un patrimoine parfois vieillissant.

Il me semble important de souligner à ce stade de mon intervention, que Paris bénéficie de rentrées fiscales dont le niveau dépend de la bonne santé économique de notre ville.

Je crois que l'accompagnement du dynamisme commercial dominical est à ce titre une bonne décision. L'activité économique et touristique, l'attractivité de Paris pour les populations et les entreprises ne doivent pas se trouver fragilisées à moyen terme par une insuffisance d'investissements. Il convient de continuer à œuvrer pour garantir un environnement serein pour tous.

Les Parisiens nous jugeront également sur un autre point fondamental, celui du respect de notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité locale directe. En 2018 comme en 2017 et comme en 2016, nous n'augmenterons pas les impôts.

Réduire nos dépenses, qui plus est dans un cadre contraint, c'est ce que nous faisons, les élus du groupe RG-CI, comme je l'ai dit, se félicitent de cette position qui permet de répondre aux exigences d'une situation globale qui s'impose à nous. Nous devons nous confronter cependant à la nécessité de modifier notre approche des finances locales. Nous devons agir et non pas seulement subir pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

Ce changement de paradigme ne signifie pas que nous soyons dans l'obligation de céder aux sirènes alarmistes et à l'austérité, nous préférons parler de sobriété et de pondération.

Cette sobriété nous oblige à trouver de nouvelles recettes justifiées, connectées à la réalité, pragmatiques et répondant aux nouveaux usages de la ville. Les élus du groupe RG-CI feront des propositions en ce sens lors de la séance budgétaire de décembre.

Ainsi, mes chers collègues, les orientations budgétaires de 2018 sont claires et nous soutenons pleinement ces orientations, nous n'augmentons pas les impôts, nous répondons au projet politique pour lequel les Parisiens nous ont élus.

La vitalité de la démocratie tient au respect de nos engagements, nous continuons nos politiques d'investissement, nous maîtrisons nos charges de fonctionnement et tablons sur le dynamisme de nos recettes, le tout dans un contexte fortement contraint.

Je remercie l'Exécutif et les adjoints successifs : Julien BARGETON, Emmanuel GRÉGOIRE ainsi que désormais Christophe GIRARD d'œuvrer pour atteindre ces objectifs.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Laurence GOLDGRAB.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Merci, Madame la Maire.

Vous avez, Madame la Maire, il y a quelques semaines, célébré en grande pompe l'anniversaire de votre mandat. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous ne partageons pas votre enthousiasme sur les résultats de cette première moitié de parcours.

Tout n'est sans doute pas rejeté, bien sûr, mais vous êtes en particulier en échec sur trois sujets majeurs. Le respect de l'espace public d'abord, la propreté, la sécurité et, là, il n'y a pas besoin d'insister, l'état des rues parle de lui-même.

Vous êtes en échec également sur la lutte contre la pollution - nous en parlerons à propos du Plan Climat - et également sur le logement, dont vous aviez pourtant fait votre priorité.

Sur tous ces sujets, les signaux d'impatience, d'insatisfaction se multiplient de tous côtés, y compris venant d'une presse jusqu'à présent plutôt bien disposée à votre égard.

On aurait donc pu s'attendre de votre part à une forme de remise en question. L'occasion en aurait été le débat de ce matin, qui aurait pu être, qui aurait dû être à nos yeux un débat de réorientations budgétaires, afin de tirer les leçons des ratés des trois premières années et de proposer, pour les trois années qui viennent, de corriger le tir.

Malheureusement, selon toute vraisemblance, il n'en sera rien. Car c'est une chose que les Parisiens ont appris depuis trois ans à leurs dépens : peu importe les objections, les protestations, peu importe les faits qu'on vous oppose, vous ne changez pas facilement d'avis.



C'est ainsi que le budget, qui s'esquisse dans le rapport que vous nous avez transmis et dans la communication que vous venez de faire, ressemblera à vos précédents. Comme les précédents, il sera un budget imprévoyant, imprudent, qui sacrifie l'avenir sur l'autel des annonces présentes. Un budget avec plus de dépenses, dont la pertinence n'est jamais interrogée malgré les piètres résultats que je viens d'évoquer. Plus de dettes, plus de prélèvements pesant sur les Parisiens et zéro économies.

Mon collègue Pierre GABORIAU, président de la Commission des finances, reviendra sur tous ces points. Je voudrais tout de même dire un mot sur la dette. Vous avez parlé, dans votre communication il y a un instant, d'endettement modéré. Il faut quand même se pincer pour être sûr qu'on est réveillé ! Le rapport d'orientations budgétaires nous apprend que fin 2018, l'encours de la dette aura dépassé les 6 milliards d'euros contre 4,1 milliards début 2015 et 3,6 milliards début 2014.

Je ne crois pas, Madame la Maire, qu'il existe beaucoup de collectivités en France qui auront en trois ans augmenté leur dette de 50 %. Si cependant les apparences restent à peu près sauvées, c'est que, cette année encore, vous utilisez un certain nombre d'artifices, et en particulier pour la troisième année consécutive, vous vous servez des bailleurs sociaux pour équilibrer artificiellement le budget.

Je rappelle en quoi consiste la manœuvre : à l'occasion des opérations de conventionnement du parc privé des bailleurs sociaux, vous inscrivez sur une année budgétaire le produit des loyers à percevoir sur les quarante à soixante années à venir. Ensuite vous inscrivez, à la faveur d'un décret de convenance pris en 2015 par le Gouvernement, les recettes d'investissement dans la section de fonctionnement, ce qui vous permet d'afficher une épargne brute mirobolante, mais qui est sans rapport avec la réalité.

Il est assez stupéfiant dans ces conditions que vous vous permettiez de reprocher au Gouvernement une ponction de 60 millions d'euros, qui représenterait selon vous 850 logements neufs, alors que dans le même temps vous siphonnez sur trois ans quinze fois cette somme, puisqu'on atteint 857 millions d'euros de ponction sur les bailleurs sociaux.

Il est tout aussi stupéfiant, Madame la Maire, que vous nous reprochiez de priver les Parisiens d'une telle recette, en demandant qu'il soit mis fin à cette pratique, alors que nous sommes seulement soucieux du respect minimal de la soutenabilité de la trajectoire budgétaire, qui évidemment intéresse tous les contribuables parisiens. Nous vous demandons donc, une fois encore, solennellement, cette année de renoncer à cette manipulation et nous avons déposé un vœu dans ce sens.

Il y a un autre artifice dont vous abusez, et je terminerai ici, c'est celui de la communication. Nous avons fait une petite étude intéressante qui révèle, à partir des documents budgétaires, que ce ne sont pas moins de 417 ETP, dont 273 à la DICOM - vous demandiez quelles sont les marges de manœuvre pour faire des économies -, qui sont employés exclusivement à la communication de la Ville, et donc à la promotion de vos différentes initiatives. Rien que sur la DICOM, on note une augmentation de 41 ETP depuis que vous êtes entrée en fonction.

Nous demanderons bien sûr dans le cadre du budget qu'une réduction de cette enveloppe disproportionnée puisse intervenir.

Madame HIDALGO, il vous reste trois ans. Il est encore temps de revoir votre priorité et d'engager enfin les réformes de structure qui redonneront à la Ville les marges de manœuvre, dont l'a privée la politique court-termiste que vous avez menée jusqu'à présent.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

M. Julien BARGETON, que je félicite pour sa présidence du nouveau groupe DP.

**M. Julien BARGETON.** - Madame la Maire, chers collègues, la stratégie de l'Exécutif parisien, à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, s'inscrit dans les précédentes : les axes n'ont pas changé, stabilité des taux de la fiscalité directe locale, hausse raisonnable de l'endettement pour accompagner un investissement vigoureux, recherche de la maîtrise des dépenses de fonctionnement par les économies et volonté de trouver des recettes nouvelles.

Pourtant le cadre dans lequel se prépare le budget 2018 est nouveau et beaucoup plus favorable que depuis 2014, même si fort peu de bancs de notre Assemblée acceptent de le reconnaître. Quoi qu'on en dise, la construction en sera facilitée.

En effet, trois bonnes nouvelles externes viennent modifier les conditions budgétaires de la Ville.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, on fait silence.

Je vous en prie, Monsieur BARGETON.

**M. Julien BARGETON.** - Merci.

Trois bonnes nouvelles externes viennent modifier les conditions budgétaires de la Ville.

Tout d'abord la fin de la baisse brutale des dotations de l'Etat. Depuis 2014, nous perdions 200 millions d'euros en moyenne chaque année. Deux cents ! Il n'en sera rien en 2018 et cela fait une sacrée différence pour construire un budget. Ne faisons pas semblant de confondre une baisse des dotations avec la volonté de maîtriser la dépense. Les faits sont là : en cinq ans, la Ville a vu sa dotation divisée par deux et ce mouvement est interrompu enfin. Tout le monde en parlait, le Président de la République l'a fait.

Ensuite, la péréquation augmente beaucoup moins que d'habitude. Ce Gouvernement défend très bien les intérêts de Paris. Bien sûr quelques députés socialistes peuvent encore déposer nuitamment des amendements précipités qui accroissent la ponction sur Paris. On a dû y faire face, mais comme ils ne sont plus dans la majorité, espérons que leur chance de prospérer soit moindre cette année.

Enfin, les dépenses sociales partent à la baisse. La croissance est revenue et cela crée une tendance de fond nouvelle, avec une pression sur nos dépenses progressivement soulagée.

Au total, fin de la baisse des dotations, péréquation moins dynamique, dépenses sociales en réduction, le gain par rapport à une année moyenne précédente est d'environ 250 millions d'euros. De quoi dégager des marges supplémentaires.

Et cela d'autant plus que le document montre également deux bonnes nouvelles, internes à la Ville cette fois. La fiscalité immobilière se maintient à un niveau très élevé, sans indice de retournement en 2018. C'est là un atout considérable, c'est là le signe aussi de l'attractivité de notre ville.

La réforme du contrôle du stationnement, que vous avez eu le courage de confier au privé, Madame la Maire, devrait apporter de substantielles recettes à la Ville. Je me réjouis que vous anticipiez le succès, j'y ai personnellement toujours cru mais je sais que vous n'en avez non plus jamais douté personnellement.

C'est une transformation structurelle de nos procédures et c'est aussi un gain financier net, avec un saut dès 2018. Nous vérifierons bien sûr si les objectifs prévus seront atteints. Tout cela devrait permettre de répondre à nos objectifs de politique publique et d'amoinrir le son des sirènes d'alarme déployées à grand renfort médiatique, sans grande conviction pourtant.

Certes, je sais bien que deux points font débat dans le contexte actuel et je ne voudrais pas les éluder.

Sur la nécessité de limiter les dépenses de fonctionnement en 2018 pour les 319 plus grandes collectivités, d'une part permettez-moi de vous rappeler que nous avons atteint moins 0,1 %, hors péréquation il est vrai, mais masse salariale comprise en 2016, moins 0,1 % et que nous étions à moins de 1 % de hausse en 2014 et en 2015. La contrainte est donc légère puisque nous sommes d'ores et déjà en-dessous de l'objectif fixé, malgré la hausse du point d'indice légué par l'ancien Gouvernement. Pourquoi crier avant d'avoir mal ? Nous faisons, d'ores et déjà, mieux. D'autre part, le Gouvernement va mettre en place un cadre pour engager un dialogue avec, vraisemblablement, la prise en compte de critères pour les bonus-malus autorisant d'aller, sous certaines conditions, au-delà de la progression prévue. Il n'y aura aucune sanction systématique ou automatique. C'est une méthode opposée au rabot ou, pour le dire plus nettement, fondée sur la confiance. Que connaissions-nous auparavant ? Des baisses sèches de dotations sans aucune discussion. Le pacte, et je comprends que vous en contestiez les modalités, et je le sais, mais je veux dire le principe du pacte, nous l'avons tous exigé. C'est bien loin d'une mise sous tutelle. C'est le cadre contractuel que nous avons réclamé.

Deuxième sujet à prendre en compte : la volonté de maîtriser l'endettement. C'est indispensable pour notre pays. Le retour de la France en Europe le requiert. Cela vaut pour les collectivités locales, et vous l'avez vous-même rappelé, Madame la Maire, la loi de programmation des finances publiques prévoit un mécanisme qui, une fois encore, instaure un échange, un dialogue avec de très nombreuses étapes et tout Exécutif local aura toujours la possibilité de justifier d'éventuels dépassements devant l'assemblée délibérante puisqu'il est prévu de déposer un rapport.

Pour Paris, cela nécessite, en effet, d'aller vraisemblablement au-delà de 500 millions d'épargne annuelle. Cependant, l'investissement ne se finance ni par la seule épargne, ni par la seule dette. N'oublions pas les recettes d'investissement. C'est pourquoi notre groupe propose un vœu n° 2 pour associer toutes les formations politiques du Conseil de Paris à la politique des cessions foncières. Nous devons vendre des biens non stratégiques chaque

année. L'actif de la Ville s'élargit grâce au logement social et aux équipements publics, loin de se réduire. En discutant avec tout le monde, on se donne les chances de convaincre. Certains groupes ont une vision de petits propriétaires balzacien assis sur leur cassette, mais une ville, ce n'est pas cela. Cela bouge, cela vit. Certains biens ne sont plus intéressants à posséder, tandis que d'autres, comme des immeubles ou des terrains, doivent être acquis. Cette commission serait la troisième pierre après la commission sur les concessions emblématiques, la commission sur l'anticipation des achats. Nous aurions, sur le même modèle, une commission qui traiterait des acquisitions et des ventes foncières.

La transparence de l'information financière est le gage de la bonne gestion. La démocratie est le socle de l'efficacité, et non son ennemi, car elle place les élus en situation d'arbitrage objectif et équilibré. Réorganiser le débat budgétaire autour des politiques publiques avec réponse de l'adjoint à chaque fois, comme cela se pratique à la Région Ile-de-France depuis de nombreuses années, enrichirait notre discussion au moment du budget et obligerait chacun à prendre position budget par budget. C'est facile d'être pour les économies budgétaires en général, mais difficile en particulier. Et je dis aussi cela pour l'opposition de droite sur ces bancs.

C'est en examinant les politiques les unes à la suite des autres que cela se voit le mieux, comme avec la LOLF, de même que se percevraient mieux les enjeux, les objectifs, l'évaluation des résultats. Nous avons donc déposé un vœu n° 9 en ce sens. Si c'est trop tôt pour 2018, attendons 2019, en même temps que le nouveau cadre comptable. Cela peut s'entendre. Stratégie inchangée, mais contexte nouveau plus favorable. Le débat budgétaire de 2018 devrait s'articuler sur l'utilisation des marges de manœuvre et le périmètre d'intervention de la Ville dans un cadre de débat rénové. Ne partons pas de l'existant, mais rêvons de ce que devrait être notre ville : les besoins des habitants, les objectifs de la mandature, l'évaluation des résultats. De quoi être ambitieux en termes d'économies de fonctionnement, car des pans de notre action ne sont plus adaptés, notamment à la métropole naissante. A ce titre, le statut du boulevard périphérique devrait être revu. Et d'être ambitieux aussi en termes d'investissement, car nous ne pouvons pas perdre de temps pour répondre aux objectifs écologiques, socio-économiques et pour préparer les Jeux olympiques. Comme au 400 mètres, il faut tenir la distance, ce qui suppose confiance, cohérence et contrôle. La critique est aisée, mais l'art est difficile.

Mes chers collègues, critiquer, c'est un droit. Avancer ensemble est un devoir. Paris a besoin de la France, la France a besoin de Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur BARGETON. Bien sûr que Paris a besoin de la France et que la France a besoin de Paris. Cela a été, d'ailleurs, l'essentiel de mes rencontres avec le Président de la République et je pense que, tous les jours, nous montrons ici que nous avançons sur ce terrain, mais Paris a besoin aussi d'affirmer la protection des Parisiens et l'intérêt des Parisiens, et je pense qu'il peut y avoir aussi des points de vue de divergence sans que ce soit un sujet tabou en démocratie, de pouvoir confronter des points de vue qui peuvent avoir des différences, des controverses, des divergences et, le plus souvent, des rapprochements, si j'en crois par cette Assemblée qui vote 80 % des projets de délibération. C'est quand même le signe qu'il n'y a que 20 % de sujets qui nous opposent et je veux, de ce point de vue, remercier l'ensemble des élus de cette Assemblée.

Mme SIMONNET pour le groupe... Pas pour le groupe, mais Mme SIMONNET pour 3 minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je suis ravie d'intervenir juste après M. BARGETON qui vient de nous faire la promotion de la communication jupitérienne puisqu'il nous annonce que, ô miracle, pour la première fois, il n'y aura pas de baisse des dotations de l'Etat. Mais quel effet de dupe éhonté ! Le Gouvernement exige, en fait, des collectivités locales, une saignée de 13 milliards d'euros d'ici 2022, alors qu'elles ont déjà subi l'asphyxie d'une coupe de 11 milliards d'euros entre 2014 et 2017.

Le Gouvernement prévoit d'imposer, finalement, le même coup d'Etat financier que la troïka a fait subir à la Grèce, parce que la contractualisation - traduisez par "la soumission à la règle d'or" - va remettre en cause la souveraineté politique même de nos collectivités.

Le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, tout comme les institutions européennes ont piétiné la souveraineté du peuple grec. Et voilà que Bercy exige de notre Assemblée de limiter nos dépenses de fonctionnement, inflation comprise à 1,2 % en moyenne d'une année sur l'autre, de diminuer nos encours de dette et donc, nos recours à l'emprunt pour l'investissement. Et quelle est la menace ? La mise sous tutelle de la Chambre régionale des comptes et du Préfet. A cela va s'ajouter, encore, la réforme de la taxe d'habitation.

Mes chers collègues, la dette n'est qu'un prétexte pour un chantage permanent imposant l'austérité, les privatisations et, de fait, la marchandisation de l'ensemble des politiques publiques. C'est là, son objectif. Et ce n'est pas pour rien que M. BARGETON se félicitait de la privatisation de la verbalisation du stationnement. Et cela n'est

pas pour rien que M. BARGETON nous encourage à vendre Paris à la découpe, morceau après morceau. Voilà la réalité de leur politique ! Pourtant, d'autres choix sont possibles. 9 milliards de cadeaux sont en train nationalement d'être accordés aux plus riches : un hold-up dans les caisses de l'Etat ! Voilà la réalité de l'endettement de l'Etat aujourd'hui imposé. 80 milliards d'évasion fiscale, 20 milliards d'optimisation fiscale : qu'est-ce qui est fait contre cela ? Rien, strictement rien par le Gouvernement.

Mais que faites-vous, Madame la Maire ? Eh bien, vous nous annoncez, à travers ces orientations budgétaires, que vous serez les bons élèves puisque les dépenses de fonctionnement n'augmenteront, une fois de plus, que de 1 %, alors même que 1.200 contrats aidés sont supprimés et qu'il faudrait au contraire les titulariser, alors même que les associations subissent une suppression de 3.000 contrats aidés et qu'elles auraient besoin d'augmentation de leurs subventions, alors même que de nouveaux équipements publics ouvrent. On opère toujours par redéploiement.

Madame la Maire, est-ce que vous me confirmez que, pour la première fois, il y aura à Paris une suppression nette d'emplois statutaires, car c'est aujourd'hui ce que nous craignons en ce moment dans l'ensemble des services de la Ville ? Alors, oui, il faut absolument que cela change, parce que les coups de rabot, vous les imposez année après année. C'est telle bibliothèque qu'ils ferment, tel tarif qui augmente, telle externalisation de plus vers le privé. Et la vente du foncier, que vous drapez dans un discours novlangue libéral "Réinventer Paris", doit cesser. Nous devons, au contraire, garder la maîtrise du foncier. Paris doit s'opposer à cette politique.

Il faut également que nous prenions des initiatives. La résistance à l'austérité, elle est possible car Paris est la Capitale. Madame la Maire, vous avez une responsabilité pour les Parisiennes et Parisiens, mais également pour l'ensemble des autres collectivités.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Et vous devez conclure, Madame.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Maud GATEL, Mme Maud GATEL pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Maud GATEL.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, le contexte a beau avoir changé, la recette de l'Exécutif pour boucler son budget reste la même : feindre de découvrir chaque année le nécessaire besoin de sobriété dans les finances publiques, augmenter les taxes existantes et en créer une nouvelle, user d'artifices comptables pour combler le trou budgétaire et privilégier les ajustements à la marge aux réformes structurelles. Une méthode désormais éprouvée qui s'accompagne de la même insincérité qui prévaut chaque année à l'élaboration du budget.

Insincérité, d'abord, sur le volet des recettes. Compte tenu d'un certain nombre de contrevérités qui ont encore été répétées, il est utile de rappeler que, non, la DGF pour 2018 ne baissera pas contrairement aux années précédentes, et que, non, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, d'ici à 2020, ne va pas peser sur les finances parisiennes. L'insincérité prévaut également dans la présentation des fameux loyers capitalisés, ces 225 millions d'euros autorisés à être inscrits en dépenses de fonctionnement par le Gouvernement CAZENEUVE. C'est un jeu comptable qui va à l'encontre des dispositions du Code général des collectivités territoriales, des préconisations de la Chambre régionale des comptes et des principes de base des finances publiques. Surtout, il obère les capacités d'investissement à terme de la collectivité.

Y trouver à redire, non, ce n'est pas priver les Parisiens ou dénoncer telle ou telle politique de la Ville. C'est juste rappeler que la sincérité dans l'établissement du budget de la Ville doit prévaloir afin de ne pas sacrifier les futures marges de manœuvre par un mécanisme de cavalerie budgétaire.

Un mot, car cela a été mentionné à plusieurs reprises, sur la politique ayant trait au logement social. Vous allez jusqu'à parler de "risque de ghettoïsation", à travers la baisse des A.P.L. C'est un sujet important mais, soyons sérieux, il ne s'agit pas là d'une question de ressources pour les bailleurs sociaux. Si tel était le cas, il suffirait de mobiliser les S.L.S., le dispositif de solidarité qui fait que des personnes voyant leurs revenus augmenter doivent payer un surloyer. Mais on sait combien vous rechignez à activer ce levier pourtant évident et nécessaire. Et si c'était pour une promotion de la mixité sociale, évidemment nous vous suivrions. Mais il suffit de voir la politique de logement social que vous menez pour savoir que ce n'est pas le cas.

Insincérité sur les nouvelles taxes. Même si l'imagination de la Ville en la matière est sans limite, la création de nouvelles taxes dépend du législatif, ce qui rend incertaines ces nouvelles recettes. C'est le cas de la création d'une nouvelle taxe sur la mobilisation des logements sous-occupés en zones tendues, par la fusion de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avec la taxe d'habitation sur les logements vacants. Quant à la création d'une part

départementale de la taxe d'aménagement, que la communication passe sous silence, il serait pourtant important d'en connaître précisément ses implications.

Insincérité sur le volet des dépenses. En dépit de vos déclarations sur la transparence, toutes les mesures d'économies envisagées ne sont pas évoquées dans le document budgétaire, contrairement à ce que prévoit le cadre réglementaire. De transparence, il n'y en pas quand on apprend par la presse ou les syndicats certaines mesures envisagées par la Ville, votre souhait par exemple de supprimer des jours de congé, des jours de récupération, des mesures qui méritent discussion et qui, étonnamment, sont absentes de la communication.

Quant à la réforme de l'AGOSPAP, nous ne saurions accepter une remise en cause de l'équité de traitement parmi les personnels de la Ville, contrevenant au principe d'universalité de l'aide sociale.

Vous avez parlé, Madame la Maire, tout à l'heure d'endettement maîtrisé et je dois dire que les bras m'en tombent, car manifestement nous n'avons pas la même appréhension de la réalité, avec une dette d'un montant astronomique de 6 milliards et dont la trajectoire pourrait atteindre 8 milliards d'euros en 2020, soit un doublement depuis le début de la mandature. De plus, vous vous plaignez des discussions en cours visant à encadrer le ratio de capacité de désendettement, ce qui va pourtant dans le sens d'une gestion sincère des finances publiques.

Ce point, finalement, résume bien notre désaccord. Nous, nous considérons qu'une gestion saine est la clef pour ne pas se priver des moyens d'action pour la Ville. Vous, vous regrettez qu'on puisse demander d'encadrer la dette, pourtant seul moyen pour ne pas obérer les capacités d'agir de la Ville.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

## **Souhais de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je me permets de saluer la présence des élèves de l'école de la Deuxième Chance qui sont en tribune ; merci d'assister à nos travaux. Merci à vous. Une école dont on est fier.

## **2017 DFA 82 - Débat portant sur les orientations budgétaires (suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à Marinette BACHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Marinette BACHE.** - Madame la Maire, chers collègues.

Tout d'abord, un mot pour saluer notre nouvel adjoint aux finances, Emmanuel GRÉGOIRE. Sa capacité de travail, son sérieux, sa détermination et son courage démontrés dans ses fonctions précédentes seront bien utiles pour réussir à maintenir le cap malgré l'assèchement du financement des collectivités locales commencé sous SARKOZY et qui continue aujourd'hui.

Priver les collectivités territoriales de 13 milliards d'euros d'ici 2022 en plus des 11 milliards déjà réalisés, alors qu'elles créent 70 % de l'investissement public, est un non-sens économique.

Alors que les taux d'intérêt sont bas - 1,54 % pour Paris -, le Gouvernement contraint l'encours de la dette. Alors que la Maire de Paris a fait le choix salué par tous d'un plan d'investissement massif de 10 milliards sur la mandature, le Gouvernement limite à 1,2 % l'augmentation des frais de fonctionnement, sans aucune corrélation avec le taux d'investissement et d'autofinancement. Or Paris, c'est 1,3 % de l'investissement public national. Cela nécessite des moyens humains et de l'entretien, ne serait-ce que pour les nouveaux équipements.

Je ne comprends pas comment dicter la trajectoire budgétaire des collectivités peut être compatible avec le principe de libre administration territoriale. Je ne vois même pas en quoi cette logique est républicaine, tant la République sans solidarité, sans égalité n'est qu'un mirage inopérant.

Le but serait donc de faire supporter aux collectivités et singulièrement à la nôtre la solidarité nationale et l'aménagement du territoire. Rémi FÉRAUD le soulignait : Paris, c'est 55 % de la solidarité financière de l'Ile-de-France et 20 % à l'échelle nationale.

J'ajoute que c'est 700 millions de politiques publiques qui bénéficient directement aux non-Parisiens, sans parler des retombées bénéfiques de nos investissements pour l'ensemble de l'économie. Sans parler du fait que nous devons faire face à la fin des contrats aidés, à la baisse des A.P.L., à la non-compensation d'une partie de la C.V.A.E. et à la réforme de la taxe d'habitation qui nous impacte directement. Sans parler non plus du fait que nous

assumons en partie des pans entiers des politiques publiques quasi-régaliennes, comme l'accueil et les démarches des migrants, les jeunes mineurs isolés, les sans domicile fixe, les mal-logés, les personnes en précarité énergétique, etc. Nous faisons tout cela alors même que notre Ville se voit privée de 1,1 milliard de ses ressources par l'Etat.

Notre Ville ne cesse donc de pallier ces manques, avec l'aide du tissu associatif. Or il me semble, pour paraphraser le fameux "l'Etat ne peut pas tout", que "Paris n'a pas à payer tout".

A travers tous ces récifs, vous avez réussi, Madame la Maire, Monsieur l'adjoint, à frayer un chemin pour notre Municipalité. Nos nouveaux dispositifs de mise à l'abri des mineurs non accompagnés sont mis en œuvre et le schéma parisien de protection de l'enfance va être déployé. Un haut niveau d'investissement est maintenu, 1,7 milliard, tout comme les dépenses sociales, 1,6 milliard. Le nombre d'emplois augmente, plus 276 postes, le nombre de titulaires est de 9 %, supérieur à la moyenne nationale, et des logements vont continuer à être créés et conventionnés.

Bien entendu, les élus de droite trouvent qu'il faudrait moins d'emplois, moins de titulaires, mais bien sûr ils prennent aussi la précaution de ne pas dire où ils veulent trancher : les 80 postes pour le sport et l'enfance ? les 114 postes pour la propreté, la sécurité et le vivre-ensemble ? les 54 postes pour renforcer la participation citoyenne et la cohésion sociale ? On ne peut vouloir de forts investissements et refuser la création de 121 postes permettant le fonctionnement de ces nouveaux équipements. On ne peut pas non plus vouloir des investissements et hurler à hue et à dia chaque fois que l'on demande un effort de solidarité à ceux qui en ont les moyens. Et des moyens, il en faut pour avoir une résidence secondaire à Paris. On ne peut pas tolérer qu'il y ait des mal-logés, alors que 100.000 logements sont vacants.

Vous rêvez d'un monde sans services publics avec une cohorte d'emplois précaires et un Code du travail démantelé. A gauche, ce n'est pas notre conception, cela en est même l'antithèse. Sans égalité, il ne peut y avoir réellement de liberté ni de fraternité.

Quelques mots pour terminer sur le rapport égalité femmes/hommes, lié à ce D.O.B. Il symbolise notre lutte pour l'égalité. Je salue le remarquable travail d'Hélène BIDARD mené avec Emmanuel GRÉGOIRE et celui à venir avec Christophe GIRARD, par exemple la mise en place d'une cellule d'écoute par la DRH contre le harcèlement sexuel et sexiste, la promotion des femmes au sein de notre administration et la réduction des écarts de rémunération. Je voudrais insister aussi sur les efforts de communication sans stéréotype de sexe, conformément à la volonté du Haut Conseil de l'égalité, comme ceux de "la Nuit est à tous !", contre le harcèlement de rue.

Je veux saluer également les initiatives en direction de la jeunesse, comme l'initiative "Collèges pour l'égalité" réalisée par 12 associations, permettant de sensibiliser à l'égalité femmes/hommes sur le tiers de nos collèges, ou encore le travail de l'association "L'égalité, c'est pas sorcier !" et son exposition itinérante sur l'enjeu de la laïcité. Il est vrai que beaucoup se joue dès le jeune âge, le plus jeune âge. A 17 ans, dans les quartiers populaires, 71 % des garçons peuvent sortir le soir contre 51 % des filles. Par contre, 54 % des filles font des tâches ménagères contre 49 % des garçons. Bref, il nous reste du travail.

Un mot pour dire que la Ville mène un politique extrêmement volontariste en s'appuyant notamment sur la richesse du tissu associatif parisien et sur l'Observatoire des violences faites aux femmes. Mais il serait normal dans ce domaine aussi que l'Etat joue pleinement son rôle.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame Marinette BACHE.

La parole est à M. David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLIARD.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi de rappeler pendant mon intervention quelques lignes que nous défendons dans le cadre de ce débat sur nos orientations budgétaires.

D'abord et cela a été dit, sur notre volonté de préserver toutes nos capacités d'investissement. Je le souligne ici de nouveau, les collectivités locales participent à plus de 70 % de l'investissement public, alors qu'elles ne représentent que 9 % de la dette publique globale.

Elles contribuent donc de manière massive aux investissements productifs de valeurs, qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles, et à la création d'emplois, avec, il faut le rappeler, un effet multiplicateur important sur l'investissement privé. Pour l'O.F.C.E., cet effet multiplicateur est de 2, autrement dit, 1 euro d'argent public investi par les collectivités engendre 2 euros d'investissement privé.

Mais au-delà de ces effets économiques positifs, c'est aussi ce qui permet d'engager notre Ville dans la transition écologique essentielle pour le développement futur de notre territoire : rénovation énergétique des bâtiments, nouvelles infrastructures en faveur des mobilités douces ou des transports en commun, production d'énergies propres et renouvelables, désimperméabilisation des sols ou encore, soutien à l'économie sociale et solidaire. Toutes ces dimensions d'une ville résiliente se traduisent par la nécessité d'investir massivement, au plus proche des réalités et des contraintes des territoires locaux.

A ce titre, le nouveau carcan imposé par le Gouvernement dans le cadre de l'article 24 du P.L.F. sur une capacité de désendettement minimal, tout comme la baisse continue des dotations aux collectivités, ont pour effet de brider considérablement le dynamisme des collectivités. Elles sont, à ce titre, contre-productives sur un plan économique, en plus de révéler la perception d'un Etat centralisateur, jacobin, voire méprisant pour le local au profit du national.

Ensuite, et c'est la deuxième ligne que nous défendons et nous défendons pour cette discussion budgétaire, c'est notre soutien aux dépenses de solidarité et d'égalité. Pour nous, la transformation écologique de la société et de notre ville ne peut s'opérer que si elle est intimement liée à une politique émancipatrice, qui réduit les inégalités sociales. Alors oui, nous le savons, le contexte budgétaire est difficile, une nouvelle fois du fait des pressions exercées par la politique gouvernementale. Je pense par exemple aux bailleurs sociaux, qui vont être contraints d'absorber la baisse des A.P.L. et verront leur budget amputé de 1,7 milliard d'euros par an. A Paris, très concrètement, cela équivaut à plus de 1.000 réhabilitations qui ne pourront pas être faites, et plus de 600 logements sociaux neufs qui ne seront pas livrés. C'est un coup dur porté à la politique du logement social, et plus généralement aux personnes les plus modestes.

Autre sujet de vive inquiétude : la survie du nombre d'associations du fait de la suppression prévue, à plus ou moins brève échéance, des contrats aidés. Nous le voyons déjà depuis plusieurs années, la réduction des subventions aux associations a des effets économiques diffus et délétères : réduction de leur activité, baisse de leurs effectifs et, de plus en plus, disparition de ces dernières. Et là encore, entraîner cette disparition, c'est méconnaître le poids des associations, qui représentent près de 2 millions d'emplois salariés en France, soit 5 % des salariés du pays, et qui participent au dynamisme des territoires ; des associations qui d'ailleurs, de plus en plus souvent, se substituent à l'Etat dans des missions que ce dernier devrait pourtant porter.

Dans ce contexte, nous ne saurions accepter que le champ de la solidarité puisse être la variable d'ajustement pour boucler le budget de notre Ville et nous serons donc extrêmement vigilants à préserver les dispositifs de solidarité avec les plus précaires de nos concitoyennes et concitoyens.

Enfin, la troisième et dernière ligne, sur laquelle je conclurai mon propos, concerne la gestion transparente, sobre et exemplaire de notre Ville. Dans cet esprit, notre groupe a déposé un vœu visant à rendre plus efficiente la gestion du patrimoine de la Ville, qui est concédée par la mise en place d'une politique tarifaire cohérente. La législation a évolué sur le sujet, encore dernièrement par un décret publié le 1er février 2016, qui oblige, dans la plupart des cas, à organiser des mises en concurrence dans le cadre de contrats de concessions.

La Ville de Paris dispose d'un important domaine public sur lequel elle peut délivrer des autorisations temporaires d'occupation. Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques et de la valorisation de son patrimoine, l'optimisation de cette gestion doit être amplifiée.

Sur l'exemplarité, pour finir, nous portons depuis plusieurs débats budgétaires la nécessité pour notre Collectivité d'être particulièrement vigilante et exemplaire avec ses partenaires bancaires et financiers. Nous ne voulons plus que Paris contractualise avec des établissements qui utilisent les paradis fiscaux pour optimiser leur stratégie fiscale, demande toujours d'actualité d'ailleurs : l'année dernière encore, la H.S.B.C. ou encore Goldman Sachs figuraient parmi les principaux prêteurs arrangeurs de la Ville.

Pour nous, cette exigence de transparence et d'éthique doit exister avec tous les partenaires avec lesquels la Ville contracte, et c'est d'autant plus vrai que les scandales se suivent et mettent au grand jour ces pratiques insupportables : Swiss Leaks en 2008, Panama Papers en 2006, Paradise Papers récemment, l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale agressive soustraient de facto aux collectivités des sommes indues colossales qui pourraient permettre de financer activement la transition écologique.

Selon les estimations d'un rapport sénatorial datant de 2012, l'évasion fiscale prise dans son acception la plus restrictive représenterait un manque à gagner annuel de 30 à 36 milliards d'euros pour l'administration fiscale française, et ce montant pourrait atteindre 60 à 80 milliards d'euros par an selon un récent rapport du syndicat "Solidaires Finances Publiques", si l'ensemble des facteurs étaient pris en compte.

C'est pour combattre ce phénomène qui pèse à moyen et long terme sur notre Collectivité et sur ses finances que nous demandons aujourd'hui le "0 tolérance" pour l'évasion fiscale, pour tous les partenaires qui contractualisent de près ou de loin avec notre Ville.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur BELLIARD.

Je donne la parole à Mme PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL.** - Madame la Maire, chers collègues, je souhaite prolonger les propos de Nicolas BONNET en abordant deux mesures décidées par le Gouvernement qui ont un impact certain sur notre Collectivité, et je ne peux rêver comme M. BARGETON.

La première concerne la suppression d'un grand nombre de contrats aidés. Les conséquences de cette décision prise sans concertation sont multiples. Si les contrats aidés ne sont pas une solution miracle au problème de l'emploi, leur suppression arbitraire ne peut être une réponse. Ces contrats sont un tremplin vers un emploi pérenne pour les publics fragiles les plus éloignés. Nous avons adopté un vœu pour le rappeler lors du précédent Conseil.

Force est de constater qu'il est resté lettre morte. On estime pour notre Collectivité que 800 contrats uniques d'insertion sur les 1.200 de la Ville ne pourront pas être renouvelés. Au-delà des conséquences sociales dramatiques pour la cohésion de notre société, cette décision a des conséquences budgétaires importantes. Il revient en effet à la Ville de verser les indemnités chômage à ces 800 personnes. La mesure du Gouvernement nous coûte donc cher, au sens propre comme au sens figuré. Nous ne bénéficions plus du travail de ces 800 salariés. Nous n'avons plus ce levier pour accompagner les publics fragiles vers l'emploi. Par contre, nous payons une dépense supplémentaire que nous n'avons pas décidée.

La deuxième mesure concerne le logement, la baisse des A.P.L., qui n'était pas dans le programme du candidat Emmanuel MACRON. Celle-ci va à l'encontre des orientations prises par notre majorité municipale en matière de logement. Je rappelle que la Ville s'engage avec force pour améliorer la situation des Parisiennes et des Parisiens qui ont besoin de se loger. Nous le voyons avec la politique ambitieuse de construction de logement social, nous le voyons aussi avec notre lutte contre la spéculation immobilière et les meublés touristiques. Or, le projet de loi de finances du Gouvernement fait peser une charge énorme sur les bailleurs sociaux, nos partenaires dans la mise en place de cette politique.

La baisse des loyers va freiner la capacité des bailleurs sociaux à investir et à entretenir le patrimoine immobilier, soit un risque de 2.000 logements en moins réhabilités, au moment où la Ville s'engage dans un Plan Climat ambitieux. Là aussi, c'est une décision brutale qui s'impose aux Français et aux collectivités locales, et qui pourrait générer pour notre Collectivité des coûts supplémentaires. Nous n'avons pas pris cette décision et nous en subissons directement les conséquences. La situation est d'autant plus préoccupante que la pauvreté dans notre pays ne cesse de progresser. Le rapport de l'association "Oxfam" montre bien que la réforme fiscale creuse les inégalités au lieu de les réduire par la redistribution. Par ailleurs, je pense qu'il est important et urgent de mettre en place une conférence "Priorité logement".

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur deux points particuliers : le premier concerne l'AGOSPAP. Notre collectivité est aux prises avec un équilibre budgétaire difficile à trouver, mais devons-nous ouvrir une brèche dans la situation du personnel de la Ville, alors que le contexte est déjà si difficile pour les salariés ? On voit bien que la gestion par une association ne correspond pas aux attentes des personnels. Notre proposition de vœu vise à ce que les salariés soient plus responsabilisés dans la gestion des fonds sociaux.

Le second concerne plus globalement les crédits alloués à l'égalité femmes-hommes, qui ne doivent, qui ne peuvent pas être diminués. Madame la Maire, nous devons nous battre pour respecter les engagements de notre mandature et veiller à ce que les arbitrages que nous faisons ne pèsent pas sur les plus faibles.

Je vous remercie.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Marie-Laure HAREL.



**Mme Marie-Laure HAREL.** - Madame la Maire, lorsqu'on prend la parole dans cet hémicycle, on s'adresse toujours dans nos interventions aux Parisiennes et aux Parisiens. Dans leurs discours, les élus sont bien courtois de placer les Parisiennes d'abord, mais dans les faits, dans la vie quotidienne, ils les respectent un peu moins.

Les violences et les injustices en tous genres qu'elles subissent sont un fait que les chiffres savent démontrer. Malheureusement, ce sont autant de maux sur lesquels se penchent les statisticiens et les sociologues, mais que le monde politique peine à soigner.

Je voudrais lancer deux messages pour sensibiliser la classe politique et la Ville de Paris.

Je voudrais m'adresser à la classe politique tout d'abord, car les formations politiques majoritaires dans cet hémicycle sont loin de donner l'exemple en matière de parité. En 2017, certains partis préfèrent toujours s'acquitter de millions d'euros de pénalités financières plutôt que de respecter l'obligation morale et surtout légale qu'est l'égalité hommes/femmes.

Lors des dernières législatives, comme à chaque fois, ce sont encore les Républicains et le parti socialiste qui ont fait le moins d'efforts. Même le Front national, même La France insoumise ont su respecter la règle.

Je me réjouis d'ailleurs que, malgré certaines réticences, l'impulsion donnée par le Président de la République ait permis de rééquilibrer notre Assemblée nationale qui est passé de 25 % à 40 % de femmes, il y a quelques mois.

Dans les exécutifs locaux, c'est loin d'être mieux : il y a moins de 10 % de femmes maires ou présidentes d'organisations territoriales aujourd'hui. Alors je voudrais dire combien je suis fière qu'à Paris, première ville de France, nous ayons eu une finale entre deux femmes aux dernières municipales, et je suis heureuse aussi que l'Île-de-France soit présidée par l'une des très rares femmes à avoir pris la tête d'une Région.

Ensuite, je voudrais sensibiliser la Ville de Paris à la veille des Jeux olympiques que nous allons accueillir. Nous ne devons pas oublier que certains pays qui participent à ces Jeux bafouent ouvertement les principes de la charte olympique, qui fait pourtant de l'égalité hommes/femmes un principe strict.

En Iran et en Arabie Saoudite, les femmes ont interdiction de rentrer dans les stades. En Arabie Saoudite, elles ont même interdiction de pratiquer le sport au collège et à l'école. Ces pays envoient aux Jeux olympiques quelques rares athlètes alibis dont le corps est masqué de la tête au pied. C'est déjà mieux que de n'envoyer personne, pouvons-nous dire, mais il est possible d'espérer mieux qu'une présence symbolique.

Aussi je compte sur vous, Madame la Maire, pour rappeler l'attachement non négociable de la Ville de Paris à une justice totale vis-à-vis des femmes en général, et dans le cadre des Jeux olympiques en particulier.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, lors de mes interventions budgétaires au Conseil de Paris, je regrette régulièrement que l'information générale sur la situation financière manque de clarté et de précision, et que les rapports financiers et budgétaires mettent malheureusement en lumière la fragilité de la stratégie financière de la Ville confirmant ainsi les inquiétudes permanentes de mon groupe, les Républicains.

Je regrette également que le débat sur les orientations budgétaires 2018 ne précède seulement que de trois semaines le vote du budget primitif 2018. Ce délai ne permet pas vraiment d'appréhender et de préparer dans des conditions rigoureuses et transparentes le budget de notre collectivité. Je l'avais déjà indiqué l'an dernier, je le redis aujourd'hui.

Vous commencez, Madame la Maire, votre communication en confirmant pour 2018 les axes constants que sont, je vous cite : "la sobriété dans les dépenses de fonctionnement de la collectivité, la stabilité des taux de fiscalité directe, un effort important d'investissements et un endettement modéré."

Et pourtant, depuis les élections municipales de 2014, la dette galope, la fiscalité n'a pas cessé d'augmenter, les frais de fonctionnement dérapent lourdement, particulièrement la masse salariale, et l'investissement stagne. Il n'y a, en effet, rien de nouveau dans ce que vous nous présentez aujourd'hui pour le budget 2018 et que nous aurons à voter en décembre prochain. Pourtant, cela fait des années que nous vous alertons sur les risques que vous faites courir à la collectivité.

Cette année, une bonne nouvelle pour les Parisiens : la contractualisation, que va engager l'Etat avec les collectivités territoriales, va vous inciter à entendre raison. Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et de la durée de désendettement, voilà la base d'une saine gestion d'une collectivité. Voilà des mesures que nous vous recommandons d'appliquer depuis de nombreuses années.

Ces mesures arrivent à point nommé, alors que la dette, comme l'a précisé justement notre collègue Jean-Baptiste de FROMENT, atteindra 6 milliards d'euros au 31 décembre 2018. C'est plus de 500 millions d'euros par rapport à cette année, plus de 50 % par rapport à 2014. Six milliards d'euros aujourd'hui, c'est autant d'impôts qui devront être récupérés demain. Il y a donc du chemin à parcourir avant d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement.

En effet, l'état actuel des dépenses de fonctionnement nous permet de douter de votre volonté à les maîtriser.

Tout d'abord une masse salariale hors de contrôle, 2018 marquant une fois de plus une augmentation cette fois de 1,1 %. Un coût total de 2,3 milliards d'euros, soit le quart des dépenses de fonctionnement. À ce coût s'ajoute celui de l'absentéisme, que vous ne parvenez toujours pas à maîtriser. Il représente aujourd'hui 177 millions d'euros pour la collectivité parisienne.

Vous vous situez dans la droite lignée de votre prédécesseur qui avait fait augmenter la masse salariale de 35 % entre 2001 et 2014. La Ville de Paris compte aujourd'hui 50.000 agents, 64.000 si on inclut les satellites et les S.E.M. Si seulement cette augmentation avait une corrélation avec le service rendu aux Parisiens ! Non seulement ils ne voient pas d'amélioration mais ils se demandent, comme nous d'ailleurs, pourquoi les rues ne sont pas plus propres, ne sont pas plus sûres. Pourtant avec autant de personnels, nous pourrions réaliser tellement de services complémentaires aux Parisiens et à notre Ville.

Aucun signe d'économies en vue, c'est ce que nous indiquent les documents préparatoires du budget. Vous préférez activer un levier que vous connaissez bien : la fiscalité, les tarifs et les taxes.

Ne jouons pas sur les mots, vous nous parlez de fiscalité directe, mais respectez les Parisiens qui voient, eux, que la vie à Paris leur coûte plus cher en 2017 qu'avant votre arrivée à la tête de la Capitale. Droits de mutation, droits de stationnement, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, tarif des cantines, des conservatoires, des centres d'animation, un Parisien contribue 300 euros en plus aux recettes de la Ville en 2017 qu'il ne le faisait en 2014. Ces augmentations ont rapporté 750 millions d'euros de plus à la Ville.

Ne pensez-vous pas qu'une partie de ces impôts supplémentaires pourrait être affectée à la propreté ? Cette augmentation continue cette année, elle continue par exemple, parce que vous avez décidé de créer une nouvelle taxe cette fois sur l'aménagement. La part départementale de la taxe de 2,5 % représentera 19,97 euros par mètre carré, qui s'ajouteront à la part municipale déjà de 5 %. Cette nouvelle taxe ne fera qu'augmenter le prix des logements à Paris qui n'ont, vous me l'accorderez, pas vraiment besoin de cela.

Cette augmentation continuera vraisemblablement jusqu'en 2020. Vous annoncez réfléchir à la création de nouvelles taxes et de réformes qui permettraient d'augmenter les recettes de la Ville.

Voilà, Madame la Maire, un bien mauvais état des lieux des finances de la Ville que vous nous présentez. Soyons clairs, nous n'espérons pas que Paris soit pénalisée par les mécanismes de correction qu'impliquerait un non-respect des règles gouvernementales, nous ne pouvons que souhaiter que vous saisissiez l'occasion, Madame la Maire, pour emmener les finances de la Ville sur un terrain plus sûr, plus contrôlé, plus maîtrisé qu'elles ne le sont actuellement.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Mme Ann-Katrin JÉGO pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Ann-Katrin JÉGO**. - Alors qu'approche la date du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, vous nous proposez d'examiner le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes à Paris.

Ce débat, qui répond à une obligation légale, dresse un bilan de la politique et des actions menées par la collectivité, mais ne nous donne que très peu d'indications hormis des perspectives pluriannuelles sur les arbitrages et ventilations de crédits envisagés pour le budget primitif 2018.

Espérons donc que le budget 2018 examiné dans 3 semaines proposera en annexe un véritable "bleu budgétaire égalité".

A ce titre, la transversalité de cette problématique, qui irrigue chacune des directions de la Ville et doit motiver l'action publique, rend nécessaire une harmonisation des indicateurs afin de pouvoir évaluer l'efficacité des politiques menées et l'évolution des crédits dédiés. Ce chantier a-t-il été à ce jour initié ?

De même, parmi les orientations pluriannuelles présentées en 2016 figurait la "mise en place d'un dispositif de sécurité dans les transports, de jour comme de nuit", l'expérimentation d'un dispositif de type "entre deux arrêts" dans les Noctiliens, ou encore "l'élaboration d'une charte ou campagne de communication sur le harcèlement de rue avec les établissements de nuit". Peut-on connaître l'état d'avancement de ces mesures, ainsi que les premiers effets potentiellement générés, le cas échéant ?

Tandis qu'une femme meurt sous les coups de son compagnon, ou plutôt de son bourreau, tous les trois jours, que 18 femmes sont décédées à Paris entre 2010 et 2015 en raison d'un déferlement de violences domestiques, et alors que vous vous engagez, Madame la Maire, à "déployer et multiplier des événements de visibilité sur les violences faites aux femmes et l'information du public à l'occasion du 25 novembre", peut-on connaître quel bâtiment public emblématique vous avez choisi d'éclairer en orange ainsi que mon groupe UDI-MODEM vous y invitait dans un vœu adopté l'an passé ?

Ce symbole n'a rien d'anecdotique, peu après la disparition de Françoise Héritier, le 15 novembre dernier, qui appelait à une vigilance permanente et nous invitait à méditer sa réflexion d'anthropologue selon laquelle l'homme est la seule espèce où les mâles tuent les femelles de leur espèce.

Ce constat, loin de jeter le discrédit sur un sexe ou d'enfermer l'autre dans une prétendue faiblesse, témoigne au contraire de ce que "le comportement d'agression des hommes à l'égard des femmes n'est pas un effet de la nature animale et féroce de l'homme, mais de ce qui fait sa différence, que l'on appelle conscience, intelligence, ou culture".

C'est donc un message d'espoir, un legs humaniste que nous adresse cette grande dame qui nous laisse à penser que les attitudes et les mentalités peuvent changer, c'est une bonne nouvelle.

C'est notamment, et l'actualité en fait l'éclatante démonstration, le cas du tabou social autour du harcèlement sexuel. En France, en 2014, 1 femme sur 5 a été confrontée à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa carrière, selon un rapport du Défenseur des droits, seuls 3 cas sur 10 ont été rapportés à la direction ou à l'employeur, et seulement 5 % des cas ont été portés devant la justice.

La Ville de Paris s'est montrée réceptive à ce problème en décidant d'établir une cellule d'écoute contre les situations de harcèlement, inaugurée le 9 janvier dernier au sein des services de la Mairie, dont il serait bénéfique que nous puissions obtenir un premier bilan.

Enfin, et nous ne pouvons que nous en réjouir, ce rapport indique que les inégalités s'estompent dans des domaines comme le niveau de formation scolaire et l'accès à l'emploi, bien qu'elles demeurent marquées en matière de niveau de salaire et de travail à temps partiel.

Les combats sont nombreux, mais les armes employées déconcertantes. Je pense au développement et à la consolidation de l'usage de l'écriture inclusive comme action transversale structurante largement promue et diffusée par la Mairie de Paris, alors même que l'Académie française s'est prononcée contre et qu'elle complexifie inutilement une langue qui se caractérise déjà par sa difficulté.

Nous contestons notamment l'utilisation du point médian attestant qu'au pluriel le masculin ne l'emporte plus sur le féminin mais inclut les deux sexes, mais encourageons en revanche la recherche de formulations épicènes, c'est-à-dire de type "les enfants", "les droits humains" correspondant aux deux genres, qui sont à privilégier car elles présentent la vertu de la neutralité et dispensent tout individu de la nécessité de se ranger dans une catégorie à l'exclusion de toutes les autres, femmes, hommes, transgenres.

Madame la Maire, alors que le rapport du Forum économique mondial de novembre 2017 établit qu'après 10 ans de progrès en la matière, les inégalités se sont creusées sans amélioration à attendre pour 2017, il importe de prendre le contre-pied de ce constat et de poursuivre l'action au sein de la collectivité, mais également dans l'espace public dont l'usage répond de plus en plus à d'intolérables codes sexués.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame JÉGO, d'avoir mis l'accent sur ce sujet essentiel. Je veux bien sûr saluer le travail et l'engagement d'Hélène BIDARD sur cette question auprès des associations, notamment qui portent et le féminisme et les causes des femmes, donc des deux genres.

Je veux vous remercier, parce que c'est un sujet capital, essentiel. On est nombreuses ici à savoir que la présence accrue des femmes dans les lieux de pouvoir a permis aussi d'ouvrir des champs nouveaux et de faire progresser les droits, le service public pour les hommes comme pour les femmes.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur les règles de grammaire, c'est un autre sujet, je suis un peu plus volontariste sur ce sujet. Ce n'est pas le débat ici. Je veux vous le dire, nous y reviendrons dans ce Conseil, où nous allons justement adopter un vœu pour honorer la mémoire de Françoise Héritier, dont nous sommes tous et toutes les héritiers et héritières. Ce sera dans ce Conseil et Hélène BIDARD le rapportera.

Je donne la parole à Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Philippe DUCLOUX.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en complément des précédentes et excellentes interventions de mon groupe, celle de Rémi FÉRAUD mon président, tout comme celle de Marinette BACHE pour l'égalité femmes/hommes, je voudrais pour ma part revenir sur le programme d'investissement de notre mandature et mettre en relief le chemin parcouru et celui qu'il nous reste à parcourir.

Je voudrais montrer comment ce programme participe de nos différents engagements, qu'il s'agisse par exemple du Plan Climat Air Energie dont nous parlerons cet après-midi ou des nombreuses actions menées par la collectivité en matière de développement durable dont il est fait rapport ce matin même dans le cadre du présent débat sur nos orientations budgétaires pour 2018.

Au-delà, nos engagements sont multiples, mais tournent tous autour d'une idée force : adapter Paris aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les défis de la cohésion sociale et de la solidarité avec le Pacte parisien contre la grande exclusion, avec le Schéma départemental de protection de l'enfance, avec le Schéma pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap, avec le Schéma gérontologique, mais aussi le contrat de Ville et à cet égard nous sommes vigilants au-delà des déclarations présidentielles ou gouvernementales. Nous sommes et restons vigilants sur les budgets nationaux qui seront alloués à la solidarité dans les quartiers populaires et les territoires, qui rassemblent des difficultés de tout ordre.

Notre programme d'investissement concrétise aussi nos engagements pour un Paris debout et libre face à l'adversité et aux menaces de toutes sortes, et la stratégie de résilience que nous avons récemment adoptée... Je dis à mes chers collègues, Annick, j'entends un bruit de fond... Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, on écoute les orateurs.

**M. Philippe DUCLOUX.** - C'est délicat d'avoir un bruit de fond derrière.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup. Allez-y, Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX.** - Je disais que notre programme d'investissement concrétise aussi nos engagements pour un Paris debout et libre, face à l'adversité et les menaces de toutes sortes, et la stratégie de résilience que nous avons récemment adoptée en fait amplement état, de même que nos plans en matière de santé, d'environnement, de mobilité, pour ne citer que ceux-là.

Si je dis cela dès l'introduction de mon propos, c'est pour tordre le cou à une demande récurrente émanant des bancs de l'opposition. Effectivement, le programme d'investissement de l'actuelle mandature qui, je vous le rappelle, a été entériné par les Parisiennes et les Parisiens dans leur grande majorité, et qu'ils continuent d'approuver et d'enrichir lors des démarches innovantes de concertation que nous leur proposons, eh bien, ce programme d'investissement, mes chers collègues, n'est pas le fruit de ce que je ne sais quel hasard qui justifierait qu'on pourrait le bazarder, voire l'arrêter, comme le souhaitent et le demandent certains bancs de notre Assemblée, au point qu'ils en sont à chercher à appauvrir notre Ville et enfourcher une nouvelle croisade dans le but de réduire les recettes budgétaires de la collectivité parisienne.

Il est bon de leur rappeler pourquoi ce programme n'a jamais été aussi légitime et justifié pour une ville comme Paris. C'est pourquoi il est tenu, réalisé dans chaque arrondissement quelle que soit sa couleur politique, c'est pourquoi il est mis en œuvre dans nos quartiers pour le bénéfice de nos écoles, dans un espace public apaisé, délivré et partagé.

Ce sont des investissements qui participent à l'attractivité économique, à l'emploi, à la santé des Parisiennes et des Parisiens, et qui visent à améliorer encore et encore l'animation, l'accueil des familles, des enfants, des jeunes et des moins jeunes, ainsi que leurs déplacements par des moyens de transports aussi diversifiés et propres que

possible. De tout cela, les Parisiennes et les Parisiens ont besoin, et ils le disent, à chaque consultation et lors des votes sur les budgets participatifs notamment.

Alors, l'opposition peut très bien faire la sourde oreille ou continuer à faire ce qu'elle sait faire de mieux : s'opposer. A l'inverse, il est de notre responsabilité de répondre aux attentes, d'agir et d'investir dans l'avenir. Certes, il y avait un contexte et ce contexte, c'est quoi ? Ce sont deux nouvelles contraintes rajoutées par le Gouvernement, en tout cas proposées par lui au vote du Parlement, deux nouvelles contraintes qui pèseront lourd sur les finances des collectivités françaises : d'abord un plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement que le projet de loi initial a fixé à 1,2 %, ensuite, un ratio de capacité de désendettement fixé entre 9 et 13 ans.

Ces contraintes nationales s'ajoutent à une quasi-décennie de baisse régulière des dotations de l'Etat et de hausse non moins régulière des dépenses de péréquation décidées également par l'Etat.

Ce n'est pas une bonne nouvelle, ni pour le droit constitutionnel de libre administration des collectivités locales, ni au regard des incertitudes qu'elles créent au moment où nous débattons des orientations budgétaires de la collectivité parisienne pour 2018.

Le sérieux budgétaire, nous connaissons et nous pratiquons, et nous n'avons pas eu besoin qu'on nous fasse la leçon pour mériter le maintien de la note AA par les agences "Standard & Poor's", et "Fitch Ratings", meilleure note possible pour une collectivité locale française.

Cette notation est le fruit d'une stratégie financière reposant sur la justice sociale, le sérieux budgétaire et le dynamisme économique, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, ce matin.

Je veux à cet égard dire, après d'autres, que malgré ces nouvelles contraintes qu'on voudrait imposer aux collectivités locales, nous ne reviendrons pas sur notre engagement de maintenir stables les taux de fiscalité directe locale à Paris tout le long de la mandature. Pourquoi ? Parce que c'est un engagement, et la politique, c'est aussi le respect du contrat passé avec nos électeurs, parce que nous avons entrepris parallèlement de réaliser des économies de fonctionnement et parce que nous avons dégagé de nouvelles recettes propres, Monsieur GABORIAU.

Nous ne reviendrons pas non plus sur notre engagement d'investissement parce que c'est un engagement et, je ne répète pas la valeur d'un engagement quel qu'il soit parce que la Ville du XXI<sup>e</sup> siècle est à construire. Et les défis nombreux, et parce qu'ils résultent de notre sérieux budgétaire, une épargne brute importante qui, adossée à nos recettes, s'investissent, ce qui nous permet d'envisager sans difficulté un ambitieux programme d'investissements en maintenant un endettement modéré, Monsieur de FROMENT.

Comme vous l'avez dit dans votre communication, Madame la Maire, les dépenses d'investissement devraient se maintenir, en 2018, à un niveau proche de 1,7 milliard d'euros, dont environ 100 millions seront décidés par les Parisiennes et les Parisiens dans le cadre du budget participatif.

Résultat : entre 2014 et 2018, ce sont environ 7,7 milliards d'euros d'autorisations de programme qui auront été votées, soit 77 % du programme d'investissement de notre mandature. Un programme conforme aux vœux des Parisiennes et des Parisiens en faveur d'une ville bienveillante et solidaire, d'une ville fer-de-lance de la transition écologique, d'une ville innovante, résiliente, bref d'une ville où il fait bon vivre et travailler aujourd'hui comme demain.

Une ville bienveillante et solidaire, c'est Paris qui combat avec vigueur les inégalités par un programme ambitieux en matière de logement, de santé, d'accueil des familles, et en matière de politique culturelle et sportive notamment.

Une ville fer-de-lance de la transition écologique, moteur de notre candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

C'est Paris qui assume ses responsabilités au regard du défi climatique, condition du développement économique et social, par son nouveau Plan Climat, par son Plan en faveur de l'économie circulaire, par son Plan de prévention des déchets, par la priorité donnée aux alternatives aux transports polluants, et à une politique de déplacement qui développe l'offre de transports collectifs.

Une ville de l'innovation sociale, environnementale, architecturale urbaine, c'est Paris. C'est Paris qui s'appuie sur la participation citoyenne, soutien de l'économie sociale et solidaire, et développe l'emploi d'aujourd'hui et de demain.

Une ville où il fait bon vivre et travailler, c'est Paris où la propreté est essentielle, Monsieur DUBUS. D'ailleurs, une M.I.E. est en cours pour justement faire évoluer encore sa qualité en termes de propreté à Paris. Tout comme la

prévention et la sécurité en lien avec la Préfecture de police représentant l'Etat dans un contexte que nous connaissons tous.

En conclusion, Madame la Maire, mes chers collègues, cher Emmanuel GRÉGOIRE, cher Christophe GIRARD, de notre capacité à investir dépendent l'attractivité de Paris et sa cohésion sociale. Deux sujets majeurs et interdépendants qui fondent les grands axes de notre politique d'investissement de mandature. Un programme dédié à fonder une ville sociale, écologique et sociale climatique.

Voilà pourquoi, et je le redis à mes collègues de l'opposition, le moment n'est pas à louvoyer, à hésiter, l'heure n'est pas au renoncement, car renoncer à équiper Paris serait renoncer à servir les Parisiens.

Si telle est votre seule stratégie dans une hypothétique hypothèse de retour au pouvoir, libre à vous, chers collègues, de tester votre stratégie de renoncement et de repli sur soi, là où vous êtes en mesure de le faire, mais ici, mes chers collègues, à Paris, la gestion de notre collectivité repose sur une majorité élue pour servir et agir, et c'est exactement ce que nous faisons et ce que nous continuerons à faire.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Philippe DUCLOUX, pour cette intervention complète et engagée.

Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Madame la Maire, chers collègues, depuis le début de la mandature, la Ville s'est engagée à renforcer et développer sa politique en matière de lutte contre les inégalités femmes/hommes. Engagement plus nécessaire au vu de l'actualité avec, en autres, l'affaire Weinstein, ultra médiatisée, qui démontre, une fois encore, que tous les milieux sociaux et professionnels sont concernés par la lutte contre le harcèlement et les agressions sexuelles.

Permettez-moi tout d'abord de regretter l'intégration de ce sujet au sein du débat portant sur les orientations budgétaires, car il y a un risque de penser que notre ville ne l'appréhenderait qu'au travers du prisme financier. Nous pouvons tout de même considérer que le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris aurait pu faire l'objet d'un débat à part entière. J'y consacrerai également, pour ma part, la totalité de mon intervention.

Concernant notre collectivité parisienne, le pourcentage des femmes occupant un emploi de direction stagne autour de 41 % depuis 2015. La rémunération moyenne mensuelle nette des femmes est inférieure à celle des hommes de 8 % toutes catégories confondues, donc proche de la moyenne nationale qui est à 9,9 %.

Sur ces deux points, les résultats ne sont pas satisfaisants. Nous devons y porter une meilleure attention et y consacrer de vrais moyens afin que Paris puisse être exemplaire en la matière.

En revanche, notre Ville affiche une égalité parfaite dans la promotion des femmes et des hommes. Ce résultat mérite donc d'être salué.

En matière de politique municipale en faveur de l'égalité entre les Parisiennes et les Parisiens, la Ville fait le choix de développer l'écriture inclusive dans l'administration et dans sa communication. Il s'agit d'un véritable enjeu de société ayant pour objectif de défaire la misogynie grammaticale pour certains, ou qui, pour d'autres, est un péril mortel pour l'avenir de la langue française. Contrairement à Mme JÉGO, nous saluons ce choix, tout en nous interrogeant sur le calendrier de son déploiement dans les textes édités par notre collectivité. Je pense notamment aux projets de délibération étudiés au sein de ce Conseil. Notre collectivité doit être volontariste pour favoriser la place des femmes dans la ville en continuant à travailler avec les femmes dans une logique participative et solidaire, mais également en soutenant les associations engagées sur le sujet. Faut-il rappeler que de véritables archaïsmes continuent à hanter les mentalités, en se traduisant par des zones et des horaires de facto interdits aux femmes dans l'espace public ? Or, nous nous interrogeons sur le crédit que la Ville accorde à ce sujet quand on constate que seulement 30.000 euros de subvention ont été consacrés à cette question. Ce montant n'est évidemment pas suffisant pour que la Ville soit à la hauteur des enjeux.

Au niveau du sport, le rapport mentionne le dispositif "Allez les filles" qui s'inscrit dans le cadre de la convention passée entre la Mairie de Paris et la fondation P.S.G. Ce dispositif a pour objet de soutenir diverses actions, dont le développement du sport féminin. La Ville de Paris soutient notablement cette initiative à hauteur de 230.000 euros dans le cadre de la convention d'objectifs de la fondation P.S.G.

J'en profite pour interpeller notre Assemblée sur le sujet, car le directeur du centre du club parisien ayant décidé de donner la priorité aux équipes de jeunes hommes, les joueuses du P.S.G. ont été priées de quitter le terrain d'honneur du Camp des Loges et jouent désormais à Saint-Germain-en-Laye. Quelle est la pertinence d'une

telle subvention si l'équipe féminine professionnelle, qui joue en première division féminine, est cantonnée à des stades de seconde zone ? N'est-ce pas là un très mauvais signal ?

Pour terminer, je souhaite saluer le travail effectué dans la rédaction de ce rapport, plus clair et plus complet que l'année dernière, ainsi que la feuille de route ambitieuse qu'il présente, tout en m'interrogeant sur la faculté de mise en œuvre avant la fin de la mandature. On peut également s'interroger, alors que le Président de la République veut faire de l'égalité femmes/hommes la grande cause du quinquennat, tant on constate, à la lecture de ce rapport, que le rôle des collectivités est important dans ce combat. Ainsi, réduire les dotations des collectivités s'avère contre-productif. Pour autant, nous continuerons à être force de proposition pour mener à bien ce long combat qu'est celui de l'égalité femmes/hommes.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous pour ce propos.

Il y aura un débat en Conseil de Paris pour faire le point sur ces politiques. Je veux le dire ici très clairement. Ces politiques, aujourd'hui, s'intègrent à chacune de nos politiques et je le redis. Je veux remercier l'ensemble des groupes de cette Assemblée, et en particulier mon adjointe, pour le travail qui permet d'intégrer ces questions. Et on reviendra sur la question des violences, bien évidemment, mais aussi sur l'évolution de ce thème, la façon dont, aujourd'hui - les chercheurs se sont penchés sur cette question - comment, aujourd'hui, on caractérise, par exemple, les femmes en responsabilité puisque longtemps on a dit qu'elles n'avaient pas les épaules, après on a dit qu'elles n'avaient pas l'autorité et puis, quand elles ont l'autorité, elles sont autoritaristes. Et le dernier argument, c'est la dureté, qui est aujourd'hui analysée comme la rhétorique de l'évolution d'un propos misogyne ou sexiste qui est très fréquent et qui envahit nos sphères.

Ces sujets-là méritent d'être posés, discutés de façon très rationnelle. On a la chance d'avoir beaucoup de chercheurs, aujourd'hui, et de chercheuses qui, heureusement, s'intéressent aussi au langage et à son évolution, notamment pour continuer à combattre la place des femmes, celles qui essaient tous les jours de faire exploser ce plafond de verre qui pèse encore. Il y a encore du boulot, mais, en tous les cas, sachez que nous aurons l'occasion d'y revenir tous et toutes, ensemble. Je veux remercier les hommes de cet hémicycle. Ils ne se livrent pas, pour la grande majorité d'entre eux, à ce type de propos qui, maintenant, ça y est, sont repérés comme les propos de la critique faite aux femmes lorsqu'elles accèdent aux responsabilités.

Nous allons poursuivre. Mais M. DUBUS est toujours très prolix. Je ne sais pas dans quel sens. C'est à lui de nous le dire.

Alors, Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je me permettrai de commencer mon intervention par une petite devinette. Qu'ont en commun Nike, H.S.B.C., Bernard ARNAULT ou Xavier NIEL ? C'est trop facile, me disent certains. Donc, la réponse, pour moi, est en deux pans.

Le premier, c'est qu'ils sont tous cités dans l'affaire des "Paradise Papers" sur l'évasion fiscale, qui montre que près de 350 milliards manquent aux finances publiques et puis, par ailleurs, ils cherchent tous à exploiter la belle ville de Paris, la ville lumière, la ville tolérante, la ville solidaire, pour doré leur image ou faire leur business. Nous pensons que la délinquance financière est un enjeu majeur. Et c'est la raison pour laquelle nous voulons promouvoir une ville 100 % éthique qui donne du sens à ses liens économiques ou moraux.

Pour ne donner qu'un exemple issu du sport, je dirai que voir Paris représentée en football par un P.S.G. intimement lié à Nike, qui pratique la délinquance fiscale à grande échelle, c'est catastrophique en termes d'image et de pédagogie pour les plus jeunes. Nous savons que beaucoup se résignent à cette délinquance endémique. La République en mots, en refusant, en juillet dernier, de lever le verrou de Bercy, a montré sa connivence avec les ultra-riches, même délinquants. Je me souviens que, ici-même, Julien BARGETON nous a régulièrement expliqué qu'il fallait s'y résigner, que les banques coupables étaient, au final, plus intéressantes en termes de prix et que cela valait bien que l'on ferme les yeux. Paris vaudrait bien une absolution financière, pour certains. Ce n'est pas notre cas.

Pour ceux qui ont la mémoire à géométrie variable, je rappelle que le consentement à l'impôt est à la base de la citoyenneté et de notre République depuis la première déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789. Voir MACRON supprimer l'I.S.F. pour les ultra-riches, augmenter la C.S.G. pour le reste du peuple, fermer les yeux sur l'évasion fiscale, étrangler les collectivités territoriales par la suppression de la taxe d'habitation, c'est pour nous la

énième démonstration que cette force politique remet brutalement en cause notre modèle républicain basé sur le consentement à l'impôt.

Il est urgent aujourd'hui de s'opposer à cette décomposition et cette brutalité. Cela passe, entre autres, par la prise de conscience et l'action vigoureuse et sans compromis contre l'évasion fiscale. Cette lutte est une nécessité morale, économique et démocratique. Morale, évidemment, car comment comprendre que le peuple paye le prix fort de la crise financière par ses impôts et par la case de ses services publics, tandis que les plus riches échappent à leur juste contribution ? Economique, car ce sont entre 60 et 100 milliards - cela dépend des expertises - qui échappent chaque année aux caisses des collectivités, qui pourraient largement compenser les 13 milliards de saignées supplémentaires pour les collectivités territoriales imposés à nouveau par MACRON. Démocratique, enfin, car enlevant les moyens à la collectivité d'agir, c'est le peuple que l'on affaiblit, lui qui n'a que l'Etat comme pouvoir.

Pour nous, la lutte contre l'évasion fiscale doit et, donc, peut passer par les collectivités territoriales. Concrètement, nous proposons d'éteindre les liens avec les institutions financières délinquantes en excluant celles qui sont coupables, bien sûr, de nos marchés et relations contractuelles. Un exemple : la Ville émet des obligations sur les marchés financiers pour lever les fonds nécessaires à son investissement. Pour ce faire, nous passons régulièrement par l'intermédiaire des services d'H.S.B.C. Celle-ci, en signant la semaine dernière une convention judiciaire d'intérêt public à hauteur de 300 millions, vient d'avouer publiquement sa culpabilité dans l'organisation très active de l'évasion fiscale. Certes, la pénalité est dérisoire au vu des sommes concernées et au vu de l'actif de cette banque, mais l'aveu de culpabilité est éclatant. Continuerons-nous donc à avoir des relations contractuelles avec H.S.B.C. comme si de rien n'était ? Vous comprendrez que nous répondons par la négative.

Nous voulons que, désormais, les appels d'offres de la Ville de Paris, les relations contractuelles excluent et pénalisent les institutions financières coupables d'évasion fiscale. Nous ne sommes pas sans connaître les difficultés juridiques. Nous ne sommes pas sans savoir le lobbying de la finance envers les collectivités, mais nous pensons que l'action déterminée et sans concession contre l'évasion fiscale doit être dans l'A.D.N. de notre Ville. Bien évidemment, nous ne serons pas le village gaulois de la vertu fiscale. Cette lutte sera d'autant plus efficace qu'elle sera internationale. C'est pourquoi les communistes proposent l'organisation d'une COP fiscale à l'image des COP sur le climat. Nous souhaitons donc que notre ville plaide en ce sens dans le réseau international des villes C 40. Notre boîte à idées contre l'évasion fiscale est pleine, en particulier sur les collectivités, et nous aurons d'autres propositions à l'avenir.

Comme vous, Madame la Maire, nous sommes persuadés que le volontarisme des collectivités peut soulever des montagnes. En matière d'évasion fiscale, c'est tout simplement la justice sociale que nous voulons défendre.

Je conclurai sur une petite incise d'actualité. Vous avez entendu, la semaine dernière, que Bernard ARNAULT était, je cite : "agacé par Le Monde pour son travail sur les Paradise Papers". En conséquence, il a décidé d'arrêter ses encarts publicitaires dans ce journal. Je pense que les honnêtes citoyens peuvent être légitimement agacés par ces pratiques d'évasion fiscale. A ceux qui sont "sans domicile fisc", nous voulons dire : Paris ne sera pas votre havre de bonne conscience.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur AQUA.

M. LEGARET pour les Républicains.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Ah, pardon.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous y revoilà : débat sur les orientations budgétaires. Mais, par rapport à ce qu'on pouvait se dire l'an dernier, tout est nouveau : nouveau Président de la République, nouveau Gouvernement, nouvel adjoint chargé des finances, et c'est pourtant exactement la même mixture à peine réchauffée que l'on nous ressert, pour nous expliquer que ce qui va bien, c'est grâce à vous et que ce qui va mal, c'est la faute des autres. Rien de nouveau.

Alors, prenons les choses dans l'ordre. Qu'il y ait des contraintes nouvelles venant de la politique gouvernementale, c'est un fait. Qu'il y ait une tendance lourde à la raréfaction des dotations publiques, c'est une réalité. Curieusement, d'ailleurs, lorsque nous entendions votre prédécesseur Bertrand DELANOË pousser des hurlements ici-même à l'occasion des orientations budgétaires pendant le quinquennat de Nicolas SARKOZY, sous prétexte que les dotations de l'Etat seraient en diminution, regardons vos propres infographies aujourd'hui. Constatons que sur cette période, jusqu'en 2012, les dotations de l'Etat étaient parfaitement stables. Curiosité, n'est-ce pas ?



Au moment où s'accumulent sur la tête de l'Exécutif des nuages de toute nature, je me tourne vers le nouvel adjoint chargé des finances. Je lui souhaite la bienvenue dans ses importantes fonctions. Grégoire, selon l'étymologie grecque, c'est celui qui veille. Emmanuel, en hébreu, c'est "que Dieu soit avec nous". Alors ne négligeons aucune protection dans ces temps difficiles...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Tout va bien !... Tout va bien.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - ... et j'espère que, en tout cas, ce patronyme et son prénom feront des miracles.

Diminution des dotations publiques. Regardons les choses en face à nouveau. Réforme de l'A.P.L. si la loi de finances, comme vous l'avez signalé, Madame la Maire, dans votre propos introductif, est votée.

Un risque majeur : 40 millions de moins pour les caisses de la Ville, sur un budget de 8,5 milliards. Mais de quoi parle-t-on ? Par rapport à ce que rapporte votre politique du logement et votre stratégie immobilière : 1,35 milliard de droits de mutation, ce qui représente 16 % des recettes de fonctionnement du budget de la Ville et du Département. 900 millions de loyers rapatriés par anticipation sur les sociétés d'économie mixte.

Quant à votre politique du logement, je voudrais citer deux chiffres que j'ai déjà cités en commission des finances et que j'ai d'ailleurs récemment obtenus au Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris. Combien a coûté en 2016 la politique du logement en investissements, toutes acquisitions confondues ? 179,9 millions d'euros ; 180 en chiffre rond. Sur la même période, la même année 2016, combien ont rapporté les cessions immobilières à la Ville de Paris ? 184,5. Votre politique du logement vous a coûté moins que vos recettes immobilières, plus les 900 millions rapatriés sur les S.E.M., plus 1,35 milliard, et vous êtes en train de nous dire qu'il y a un risque de ghettoïsation, sous prétexte qu'une réforme de l'A.P.L. coûterait à la Ville de Paris 40 millions d'euros.

Peut-on parler sérieusement de choses sérieuses ? Peut-on enfin dire que vos orientations ne sont pas crédibles ? De plus, j'entends toutes les expressions diverses d'une majorité plurielle, entre M. BARGETON qui nous dit que tout cela est très bien et des dénonciations très vigoureuses sur d'autres bancs. La question n'est pas de savoir si l'on doit s'émouvoir, s'indigner ou s'accommoder. La question est de savoir comment vous répondez à ces nouvelles contraintes gouvernementales durables.

La seule manière d'y répondre, c'est de faire des économies sur vos dépenses. Or rien dans votre rapport, rien dans vos orientations budgétaires, ne permet de dégager le moindre début de commencement d'idée d'économies réalisées sur votre budget de fonctionnement. Voilà pourquoi vous vous trompez. Voilà pourquoi une fois de plus, cette communication sur les orientations budgétaires est absolument indigente. Je rappelle pour mémoire qu'à nouveau elle ne répond pas aux exigences de la Chambre régionale des comptes, à savoir joindre au document sur les orientations budgétaires un plan pluriannuel des investissements. Une fois de plus - je crois que c'est la quatrième fois -, vous ne vous soumettez pas à cette obligation pourtant formellement recommandée par la Chambre régionale des comptes.

Je conclus en vous disant, selon Alfred de Vigny, que "gémir, pleurer, prier - vous connaissez la suite - cela ne sert à rien". Faites des propositions, c'est le moment de le faire et il n'y a absolument rien dans votre communication qui nous donne la moindre lumière sur vos idées, sur vos axes.

Une fois de plus, c'est un discours totalement stéréotypé et répétitif qui ne sert à rien.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous pour toutes ces références célestes.

Je propose de revenir sur les trottoirs de notre République. Dernier orateur, M. BOULARD.

Vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, comme chaque année nous vous présentons dans la perspective du débat d'orientations budgétaires ce rapport toujours aussi lacunaire.

Chaque année, nous rappelons, et Jean-François LEGARET vient de le faire à nouveau, que la Chambre régionale des comptes vous recommande d'apporter des plans d'action de la maîtrise budgétaire, une synthèse pluriannuelle actualisée de la programmation et un échéancier des crédits de paiement afférents aux autorisations de programmes en cours. Chaque année, nous déplorons qu'aucun de ces éléments ne figure dans les documents objets de cette communication, ce qui a été également rappelé par Pierre GABORIAU.

Madame la Maire, oui, les Parisiennes et les Parisiens ont droit de connaître les priorités de votre Exécutif pour l'année à venir et pour le reste de la mandature, et pas uniquement par l'intermédiaire du journal dominical. D'ailleurs, hier notre kiosquière était en grève.

Mes chers collègues, je vais m'attarder sur votre course effrénée, Madame la Maire, aux recettes par l'augmentation des taxes indirectes - soyons précis -, qui pèsent sur le budget des ménages parisiens et des acteurs économiques. Un matraquage fiscal avec une hausse des tarifs de stationnement dès le mois de janvier, mais également une augmentation sans précédent de la taxe de séjour qui devrait rapporter 76 millions du fait de l'augmentation des tarifs en janvier 2018, et il faut parler des redevances d'occupation du domaine public dont une évolution à la hausse de 15 millions d'euros est prévue. Ce sont une nouvelle fois les cafetiers, les restaurateurs qui vont payer la note.

Notre opposition porte sur l'absence de réorientation budgétaire comme l'a rappelé Jean-Baptiste de FROMENT une nouvelle fois. A l'heure des baisses de dotations gouvernementales dont vous vous plaignez, pourquoi ne réduisez-vous pas globalement la dépense de fonctionnement de la Ville sur les missions non régaliennes pour en alléger le poids, tout comme la dette pour les contribuables ? Pourquoi ne pas en profiter pour investir sur le logement et le stationnement de vos agents municipaux de proximité ?

Rendre propres nos rues avec application de la tolérance zéro, assurer une sécurité du quotidien avec une vraie police municipale, augmenter les équipements de petite enfance là où il en manque, réserver les logements aux familles et classes moyennes parisiennes, développer une approche pragmatique coordonnée de la politique des déplacements, de la circulation et des travaux, autant de priorités, Madame la Maire, que nous aurions aimé voir figurer dans cette communication et dans ce rapport décevant et en décalage, vous l'aurez compris, par rapport aux attentes actuelles des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous remercie pour la qualité du débat de ce matin, même s'il m'a fallu demander de temps en temps que l'on s'écoute ; c'était particulièrement respectueux.

Le document sur lequel nous travaillons, c'est ce qui prépare le budget que nous voterons le mois prochain. Un budget, ce n'est pas simplement la traduction d'orientations mais c'est la traduction concrète des engagements politiques que nous avons pris devant les citoyens en 2014 lorsqu'ils ont décidé de porter une majorité à la tête de cet Exécutif et à la tête de Paris.

Ainsi, ce document, qui nous amène à débattre aujourd'hui de ratios, de questions d'endettement, d'investissements, traite exactement de tous les sujets concrets sur lesquels l'activité de cette Municipalité va se déployer pour nos concitoyens. Ce que nous disons aujourd'hui va servir à aligner les budgets sur la petite enfance, la propreté, l'investissement sur la question des mobilités, la lutte contre la pollution, le changement climatique, la solidarité, le soutien à l'écosystème parisien.

Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est mettre en place bien sûr la stratégie, mais d'ores et déjà les grands équilibres qui ensuite vont nous permettre de mettre en place les politiques concrètes, sur lesquelles d'ailleurs souvent majorité et opposition demandent plus de moyens. Je n'ai pas encore entendu un maire d'arrondissement, majorité ou opposition, m'expliquer qu'il faut supprimer des crèches, des effectifs municipaux pour le service public dans son arrondissement. Cela, je ne l'ai pas encore attendu.

Je pense que nous devons tous faire l'effort effectivement d'une précision de nos propos parce qu'on est aujourd'hui entre nous, dans une connaissance, dans une compréhension très aiguë des enjeux de cette Municipalité parisienne. Je ne veux vraiment mettre personne de côté, je crois que nous défendons tous l'intérêt des Parisiens.

Par exemple, non, je ne ferai pas le cadeau de 40 millions d'euros à l'Etat parce que 40 millions d'euros sur 8 milliards, ne seraient rien. Quarante millions d'euros, c'est 600 logements que nous pouvons rénover dans le parc social, donc ce n'est pas rien ; c'est à peu près 1.200 ou 1.300 personnes que nous allons pouvoir aider à vivre mieux. Donc, 1.300 Parisiens, ce n'est pas rien, même au regard des 2.300.000 Parisiens que compte notre Capitale.

Non, 40 millions, ce n'est pas quelque chose que l'on peut rayer d'un trait de plume. C'est pour cela que les bailleurs sociaux, c'est pour cela que les élus s'engagent pour qu'effectivement on puisse continuer, par exemple, à faire du parc social un parc qui soit de qualité. Et qui permette la mixité, parce que la mixité, c'était la bonne stratégie qu'on a définie en 2001.

Ce budget, y compris avec l'engagement sur le logement que nous avons pris depuis 2014, mais un engagement dès 2001 que nous avons souhaité affirmer comme un engagement de mixité de cette ville, cet

engagement-là, par exemple, s'avère être l'engagement qui fait gagner Paris, y compris dans les classements internationaux sur le plan économique.

Je vais donc donner la parole à présent à Emmanuel GRÉGOIRE, puis à Christophe GIRARD et Hélène BIDARD, puisque nous avons eu beaucoup d'oratrices et d'orateurs qui ont parlé de la question de l'égalité.

Mais tout d'abord, Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des intervenants pour la qualité de nos échanges qui vont utilement nourrir les réflexions de l'Exécutif dans l'élaboration du budget, puisque je rappelle la philosophie qui est celle du débat d'orientations budgétaires, et de commencer à dessiner les grandes orientations pour l'élaboration de notre budget.

Persister dans l'erreur est diabolique, disait Jérôme DUBUS. Je dis Jérôme DUBUS car vous avez improprement attribué cette citation à Saint-Augustin et c'était Charles-Augustin Sainte-Beuve qui disait cela, mais sa citation exacte était : de commencer par se tromper est humain. Donc je vous pardonne bien volontiers.

Simplement parce que cela illustre quand même un peu...

**M. Jérôme DUBUS**. - C'est en latin !

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Si c'est en latin, c'est à Sénèque qu'il faut l'attribuer, Monsieur DUBUS et toujours pas à Saint-Augustin.

Je vous dis cela parce que dans un certain nombre d'interventions que j'ai entendues, je veux croire qu'un certain nombre d'incompréhensions peuvent conduire à altérer le jugement global que vous portez.

Je prendrai deux exemples. Le premier a trait au loyer capitalisé et j'y reviendrai plus longuement parce qu'il traduit - je le crois et sans faire de procès d'intention à qui que ce soit - un problème de philosophie et de priorité politique au regard de la conception que nous nous faisons des services publics parisiens.

Le deuxième est plus anecdotique, mais c'est parfois sur les anecdotes que se construisent les communications. Il a trait à la réflexion sur la DICOM. Monsieur de FROMENT, je connais votre rigueur et je veux donc éclairer une erreur de jugement manifeste. Vous évoquez l'augmentation des effectifs mais savez-vous à quoi est liée l'augmentation des effectifs de la DICOM ? C'est au transfert du service du protocole depuis le Secrétariat général à la DICOM. Les effectifs ont donc augmenté de 41 personnes à la DICOM, là où 49 postes avaient été au début de la mandature transférés du Secrétariat général à la DICOM.

C'est une anecdote mais delà, pour vous, d'en conclure qu'il y a une explosion des dépenses de fonctionnement. Je l'illustre aussi par un autre aspect, c'est que précisément le budget de fonctionnement de la Direction de la communication a baissé puisqu'il est passé en 2015 de 9,1 millions d'euros à 7,4 millions d'euros en 2017. Et nous aurons le plaisir de vous montrer que, malheureusement pour le département de la DICOM, cela va continuer à baisser un peu, je le regrette d'avance pour eux. Simplement pour la clarté de nos débats, c'est important.

Je voudrais remercier également très chaleureusement les adjoints, tous les maires d'arrondissement, les présidents de groupe pour ces échanges que nous avons eus et qui permettent aujourd'hui de présenter ce document de débat d'orientations budgétaires, dont je rappelle les quatre piliers qui ont été évoqués par la Maire en introduction.

C'est tout d'abord la sobriété en fonctionnement. Vous le savez, Julien BARGETON, qui est éminemment qualifié pour le faire, a rappelé la maîtrise, la sobriété de l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis le début de la mandature. C'est la stabilité fiscale, qui est un engagement de mandature, la trajectoire d'endettement modérée, et tout cela s'inscrit évidemment dans la mise en œuvre du programme de mandature.

Je voudrais traiter d'abord un sujet intéressant qu'a présenté le président BARGETON - il me fait plaisir de l'appeler ainsi -, le vœu n° 9 qui a trait à la procédure budgétaire et à la façon d'organiser nos débats. Il s'agit d'un vœu qui propose de repenser l'organisation de nos débats lors du débat budgétaire.

C'est un vœu que je trouve très intéressant et pour lequel j'émettrai un avis favorable à deux conditions, qui lui ont été présentées, je crois : c'est tout d'abord de dire que nous sommes trop courts pour le mettre en œuvre dès le débat de décembre 2017 et on propose de le remettre à plus tard ; deuxièmement c'est de ne pas préjuger les conclusions d'un groupe de travail qui y réfléchira. Donc j'émettrais un avis favorable

Un élément également introductif et que j'évoque parce que les vœux ont été rattachés sur un sujet qui est évidemment essentiel. Il s'agit des vœux n° 3 et n° 4 présentés par le groupe Ecologiste de Paris et par le groupe Communiste - Front de Gauche, notamment par Jean-Noël AQUA.

Il s'agit de deux vœux : l'un veut exprimer à la fois la colère qui est la nôtre lorsqu'on observe le scandale de l'évasion fiscale et le sentiment d'impunité réelle qui semble animer une partie d'un certain nombre d'acteurs du monde économique ; l'autre est relatif à l'éthique et à la transparence financière des partenaires de la Ville.

Là aussi, j'é mets un avis favorable mais qui se traduit sous la forme d'un vœu de l'Exécutif. Il consiste évidemment à dire que la Ville doit être particulièrement vigilante avec ses partenaires financiers, et avec les prestataires dans leur ensemble, notamment pour veiller à ce qu'ils ne soient pas au cœur des dispositifs de contournement de notre législation fiscale.

Vous le savez, ce débat d'orientation budgétaire - cela a été dit par plusieurs intervenants - intervient dans un climat d'incertitude assez profond. Président BARGETON, permettez-moi une petite nuance avec votre propos. Si les orientations définies par le Gouvernement étaient si favorables aux collectivités territoriales, cela ne déclencherait pas d'avis aussi unanimement au moins inquiets voire même pour beaucoup colériques.

Je reviendrai en détail sur un certain nombre de ces conséquences des orientations posées par le Gouvernement.

Quelles sont-elles ces contraintes ? La première, il y a la bonne nouvelle qu'il n'y ait pas de baisse des dotations. Certes, mais on peut observer que le mécanisme introduit a quasiment exactement les mêmes conséquences. Pourquoi ? Parce que lorsque vous dites que vous encadrez l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 %, tel que le prévoyait le projet de loi de programmation des finances publiques initial, même si le Sénat l'a fait évoluer à 1,9 %, vous tangentez l'évolution naturelle des dépenses de fonctionnement.

Cela veut donc dire que, pour financer du nouveau service public, vous devez faire des économies très importantes ailleurs. Cela ne passe pas par le mécanisme de baisse des dotations. Pourquoi ? Précisément parce que ce que recherche le Gouvernement, ce n'est pas uniquement de faire faire des économies à l'Etat, c'est aussi d'éviter une régularisation par la recette de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

En la matière, c'est une pression qui pèse et c'est la raison pour laquelle, sans que ce soit des repaires de gauchistes, l'ensemble des associations d'élus, l'Association des maires de France, l'Association des départements de France...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je confirme : ce ne sont pas des repaires de gauchistes.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - ... s'inquiètent des conséquences, mais la procédure parlementaire va permettre d'y voir plus clair.

D'ailleurs, dans la trajectoire pluriannuelle, le Gouvernement a bien prévu 13 milliards d'euros d'économie attendus, c'est-à-dire plus que les 11 milliards d'euros prévus par le pacte de stabilité, même si c'était en un peu moins d'années.

Enfin, dernière contrainte, il s'agit du ratio de capacité de désendettement. Quand vous introduisez un ratio de ce type - première chose, c'est un sujet de confiance entre les collectivités et l'Etat - vous sous-entendez qu'il peut exister le risque que des collectivités territoriales investissent trop ou investissent mal. Or, je rappelle que la comptabilité publique, la fameuse règle d'or, fait que l'investissement des collectivités territoriales est extrêmement encadré : il est encadré en valeur et en nature. Et donc, il y a un premier sujet de confiance.

Le deuxième - mais là aussi, on progresse de façon satisfaisante avec le Parlement -, c'est de dire que le ratio tel qu'il était initialement prévu dans le projet de loi de programmation à son article 24 était idiot. C'est-à-dire que quand vous utilisez un ratio sur une année X, qui peut être soumis à des variations contracycliques importantes - d'ailleurs, Yves POZZO di BORGIO l'a rappelé -, eh bien, cela ne peut pas fonctionner. Nous avons obtenu une première avancée, c'est-à-dire l'idée que ce ratio soit moyenné au moins sur trois ans, mais clairement, il crée une contrainte, et il crée une contrainte pourquoi ? Parce que pour limiter la trajectoire d'endettement, vous contraignez les collectivités territoriales à avoir des niveaux d'épargne brute nettement supérieurs afin de diminuer la nécessité du recours à l'emprunt. Je peux comprendre que ce soit une position argumentée de la part du Gouvernement, mais comprenez que cela crée une contrainte très forte sur les collectivités.

Et donc, l'Etat demande à engager cette démarche de contractualisation avec les 319 plus grandes collectivités, et cela prendra la forme d'un contrat piloté par le Préfet de Région. Et je rappelle que ce n'est pas le contrat qui crée la contrainte, mais bien le projet de loi de programmation des finances publiques. On ne pourra pas

s'exonérer de la contrainte, donc il faut peser maintenant dans les débats parlementaires, et je sais pouvoir compter sur les Parlementaires de cette Assemblée pour défendre les intérêts des Parisiens. Et donc, à la fois pour souligner cela et les effets pervers que cela a, il y a trois vœux qui ont été déposés : les vœux n<sup>os</sup> 6, 7 et 8, que nous proposons de ramasser dans un vœu de l'Exécutif reprenant ces différentes positions.

J'accélère un petit peu, parce que le temps va manquer pour répondre dans le détail à toutes les interpellations, mais d'abord pour rappeler qu'en dépit de l'absence théorique de baisse des dotations, nous subissons quand même un effet de ciseaux qui continue à monter en puissance. Pour l'année 2018, c'est encore plus de 60 millions d'euros qui doivent être trouvés au titre des mécanismes d'évolution des dotations et des augmentations de fonds de péréquation.

C'est l'occasion aussi d'insister sur quelque chose de trop peu connu : le poids que prend Paris dans la péréquation horizontale, dans la solidarité pour lutter contre les fractures territoriales. Le montant pour la Ville de Paris, qui est à un peu plus de 580 millions d'euros, eh bien, c'est 55 % de l'effort de solidarité financière au niveau de l'Ile-de-France, c'est-à-dire plus de 20 % de l'effort de solidarité au niveau national.

Enfin, je veux le dire : la réforme de la taxe d'habitation, on peut comprendre que ce soit une bonne nouvelle pour les bénéficiaires en matière de pouvoir d'achat, mais c'est encore un coup de canif dans le principe constitutionnel d'autonomie fiscale des collectivités territoriales, parce que cela crée de fait une grosse pression sur l'évolution et la capacité d'exécutifs locaux à prendre des choix de gestion de façon souveraine.

Concernant les dépenses, je passe rapidement. Cela a été évoqué en matière d'orientation et en cohérence avec les budgets précédents. Les dépenses de fonctionnement devraient évoluer autour de 1 %, donc un peu en deçà du plafond fixé par l'Etat, mais on verra comment tout cela aboutit. Je laisserai mon collègue Christophe GIRARD revenir sur l'évolution de la masse salariale, et bien sûr, tout cela dans un cadre d'engagements tenus avec une stabilité des impôts directs aux Parisiens, et en rappelant par ailleurs que, vous le savez, le niveau de fiscalité, à 13,38 et 5,13 pour la taxe d'habitation et la taxe foncière, fait de Paris - mais c'est aussi logique du fait du prix du logement - l'un des endroits où les taux sont les plus faibles, et de très, très loin. Je n'aurai pas l'outrecuidance de citer quelques exemples, y compris issus de majorités de notre opposition, où les taux ont explosé ces dernières années, où précisément, pour compenser le désengagement de l'Etat, le choix qui a été fait n'a pas été celui que vous évoquez de faire des économies, mais d'augmenter de façon exponentielle les impôts auprès des citoyens concernés. Ce n'est pas le choix que nous avons fait.

Cela a été dit, un élément très important : la réforme du stationnement - on va y veiller attentivement - permettra, comme elle devrait le faire naturellement et comme elle aurait dû le faire depuis de très nombreuses années, de dégager des ressources à la hauteur de ce qu'on peut en attendre, et donc de financer des services publics, et notamment au bénéfice des usagers qui s'y garent. Tout cela est évidemment tout à fait normal.

Ensuite, concernant les D.M.T.O. : là aussi, c'est vrai, ils sont à un niveau élevé. Le principe de précaution nous invite, sans être exagérément pessimistes, à maintenir une inscription à hauteur de ce qu'on envisage pour 2017, donc au B.P. 2017, à 1,350 milliard d'euros. Et plusieurs intervenants l'ont évoqué : les réformes de la fiscalité économique n'ont pas d'incidence majeure, parce qu'il s'agit de sujets de transfert de fiscalité auprès de la Région, de la Métropole, qui font l'objet d'une compensation ou d'une réversion, mais avec là aussi des pertes de dynamiques de fiscalité, dont les conséquences sont non négligeables, puisque sur la C.V.A.E., on estime que c'est une perte de dynamique de 20 millions d'euros.

La valorisation du patrimoine de la Collectivité : oui, parce que là aussi, Paris est une ville attractive, qui génère, par un certain nombre de dispositifs de mise à disposition de l'espace public, de bâtiments, etc., qui peuvent contribuer à créer de la valeur, et donc, on attend une évolution de recettes sur ce point.

Il y a un vœu qui a été déposé par le groupe Ecologiste de Paris à ce propos, qui propose d'approfondir la démarche de transparence et d'optimisation initiée par la Ville autour de la gestion des concessions emblématiques, pour lequel j'ai proposé un amendement, et s'il est accepté, j'émets un avis favorable aux vœux.

Concernant la politique de conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux, je crois qu'il y a un faux débat. Vous dites, j'ai entendu des mots : "artifice", etc. Chacun convient qu'il s'agit bien d'une recette, c'est-à-dire que la Ville touche de l'argent. Le sujet est : est-ce qu'il est inscrit en recettes d'investissement ou en recettes de fonctionnement ? Nous mobilisons un dispositif prévu par le C.G.C.T. d'inscription en recettes de fonctionnement. D'ailleurs, s'il posait le moindre problème de sincérité, de transparence, de légalité, nous n'aurions pas pu le faire, ni avoir l'autorisation du Gouvernement, ni avoir un passage du contrôle de légalité.

Donc en fait, on comprend que - et c'est beaucoup plus intéressant pour les débats qui nous animent aujourd'hui - ce n'est pas un débat technique de savoir si on le met en investissement ou en fonctionnement, c'est un débat politique de savoir si on doit financer ou non, et comment, des services publics. Vous nous dites, et vous avez

le droit souverain de le faire, que nous ne devrions pas le prendre en recettes de fonctionnement, mais en recettes d'investissement, et donc de sacrifier, pour ce qui est de l'année prochaine, plusieurs centaines de millions d'euros de services aux Parisiens. Juste, j'attends toujours, mais peut-être que le débat sur le budget en décembre le permettra, que vous disiez exactement aux Parisiens quels services on doit supprimer pour compenser votre choix comptable de ne pas inscrire en recettes de fonctionnement.

Et ensuite, Monsieur LEGARET, là aussi, peut-être un sujet de précision, la politique du logement : je ne sais pas ce que vous avez étudié en conseil de l'immobilier, mais les dépenses consacrées au logement sont très claires, et mon collègue Ian BROSSAT y revient souvent : depuis 2015, nous dépensons entre 375 et 410 millions d'euros par an d'investissement pour la politique du logement. Et puisque je veux être plus précis, je vais le faire : il y a les subventions aux bailleurs sociaux, qui représentent entre 145 et 175 millions d'euros ; il y a les crédits d'aide à la pierre, de 65 à 90 millions d'euros ; et il y a enfin, et vous y revenez souvent pourtant, le volant du compte foncier logement, qui est chaque année entre 140 et 180 millions d'euros. Donc vous le savez, c'est une priorité d'investissement de la mandature, c'est même la priorité en matière de politique publique de la mandature en termes financiers. Reconnaissez au moins, même si vous pouvez ne pas en partager les modalités pratiques, que c'est une réalité de dépenses qui ne recoupe en rien ce que vous avez dit, Monsieur LEGARET.

Il y a quatre vœux qui sont proposés...

... Quatre vœux sont proposés...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il faut accélérer, Monsieur GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - Absolument, Madame la Maire.

Les vœux n<sup>os</sup> 14 et 15 avec un avis favorable, relatifs à la condamnation de l'article 52 du projet de loi de finance. Les vœux n<sup>os</sup> 16 et 17 sont relatifs eux aussi à l'article 52.

En revanche, pour les vœux n<sup>os</sup> 16 et 17, il y aura un avis défavorable. Pourquoi ? Il s'agit de deux vœux du groupe LR. Parce que si, dans le vœu n° 16, on peut se rejoindre sur le constat de critiquer la baisse de 60 millions d'euros du budget des bailleurs sociaux, la conclusion que vous en tirez est qu'il faut renoncer à la politique de soutien au logement. Vous comprendrez que ce n'est pas possible. Et enfin, un vœu sur les loyers capitalisés. Je vous ai déjà dit notre désaccord d'interprétation sur ce point avec vous.

Il y a des vœux rattachés au projet de délibération. Je passe rapidement. Il y a un vœu relatif...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous donnerez peut-être la réponse au moment où l'on passera à ces différents vœux.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - D'accord.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup pour ces réponses précises et argumentées. Je vais donner la parole à Christophe GIRARD, puis à Hélène BIDARD en leur demandant aussi de faire un effort de concision, mais je sais qu'ils en ont plus que la capacité.

**M. Christophe GIRARD,** adjoint. - Merci pour cet encouragement, Madame la Maire. Oui, mes chers collègues, nous avons un service public parisien remarquable et remarqué. Comme Anne HIDALGO l'a exprimé, je vous confirme qu'en 2018, à périmètre constant, la masse salariale devrait augmenter de 1,1 %. En intégrant le transfert des 1.900 agents de la Préfecture de police, cette augmentation sera de 4,4 %. Avec 227 postes créés dans les secteurs prioritaires comme la petite enfance, le sport ou la culture, nous serons fidèles aux engagements de la Maire de Paris.

En intégrant la réforme du statut de Paris, le solde du budget emploi sera largement positif puisque nous accueillons, et nous y travaillons avec Colombe BROSSEL, je viens de le dire, plus de 1.800 agents.

S'agissant des contrats aidés, sachez que nous faisons tout notre possible pour renouveler les contrats des personnes qui répondent aux nouveaux critères fixés par l'Etat, dans la limite de l'enveloppe qui nous sera communiquée.

Nous travaillons, par ailleurs, à renforcer l'accompagnement pour toutes celles et ceux qui ne pourront pas bénéficier d'un renouvellement. Dans le cadre budgétaire qui vous a été exposé, nous continuerons à investir pour l'amélioration des conditions de travail des agents et la prévention à l'inaptitude en investissant 15 millions d'euros dans les équipements de matériels de travail pendant les trois prochaines années.

Enfin, l'action sociale en faveur des personnels reste une priorité de la Ville avec un budget dédié de 46 millions d'euros par an au total, qui permettent à Paris de demeurer une collectivité qui engage le plus de moyens pour ces agents. Oui, je l'ai dit, notre service public est un service public très attractif.

Enfin, je vous rappelle le contexte national raide pour nos agents avec plusieurs mesures qui impacteront, en 2018, leur déroulement de carrière et leur pouvoir d'achat. Je pense, par exemple, au report de la mise en œuvre des parcours professionnels de carrière et rémunération. Je pense aussi et surtout au gel du point d'indice et à la hausse de 1,7 % de la contribution sociale généralisée pour laquelle nous serons, cher Julien BARGETON, chers camarades Marcheurs, extrêmement vigilants pour que l'Etat tienne sa promesse de compensation au centime près afin qu'aucun n'agent n'ait à subir une perte nette de pouvoir d'achat en 2018.

J'ajouterai ensuite, globalement pour répondre à celles et ceux qui sont intervenus, je salue en particulier Laurence GOLDGRAB, Marinette BACHE Fatoumata KONÉ, Philippe DUCLOUX et Ann-Katrin JÉGO ainsi que Jean-Baptiste de FROMENT pour lequel une réponse a été apportée sur la DICOM, qu'en effet, les sujets de la santé au travail, c'est-à-dire du bien-être et de l'épanouissement, sont tout à fait prioritaires, tout comme les sujets d'égalité femmes/hommes, le machisme, la misogynie, le sexisme ainsi que l'homophobie si sournoise. Merci d'avoir cité Françoise Héritier-Augé comme vous l'avez fait tout à l'heure.

Sur les deux vœux qui sont présentés, le numéro 12 du groupe Communiste - Front de Gauche, relatif à la nécessité de réformer l'action sociale gérée par les collectivités locales, est-ce que je livre maintenant les quelques éléments rapides ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Oui, rapidement.

**M. Christophe GIRARD,** adjoint. - Rapidement, mais il faut bien que je leur réponde néanmoins avec dignité.

Vous abordez la question fondamentale des prestations sociales auprès des personnels. Nous avons échangé longuement sur l'AGOSPAP, et en effet, vous nous avez convaincus, nous vous avons entendu, nous sommes arrivés avec les organisations syndicales à un accord qui est non pas de réduire de 2 millions d'euros mais de 1,3 million d'euros, ce qui convient au président de l'association avec lequel j'ai pu discuter, puisque cela sera accompagné, comme vous le souhaitez, d'une demande auprès des agents du système et du type de prestations qu'ils souhaitent. Je vous rappelle que seulement 10 % à 30 % d'entre eux bénéficient des activités de l'AGOSPAP, qu'ensuite j'ai demandé un audit et que, bien évidemment, nous accompagnerons avec volontarisme les catégories les plus fragiles parmi les agents de la Ville de Paris.

Ce sera un renforcement, mais ce sera une meilleure gestion en effet de l'AGOSPAP pour les mois à venir. Puis en 2019, nous verrons s'il y a appel à candidatures pour la fin de cette convention.

Pour ce vœu, comme j'apporte une réponse qui est satisfaisante par rapport à vos demandes, je suggère, Madame PREMEL, que vous puissiez retirer ce vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On le verra après.

**M. Christophe GIRARD,** adjoint. - C'était pour gagner du temps. J'apprends en direct.

Il y a un deuxième vœu, Madame la Maire.

L'intervention dans le vœu n° 13 est relative à la suppression des contrats aidés. Le Gouvernement a décidé de réduire de manière significative le nombre de contrats financés en 2018, décision qui touche tout particulièrement les contrats uniques d'insertion. C'est également le groupe Communiste - Front de Gauche qui le présente, et vous avez parfaitement raison de souligner à la fois la perte importante en matière de ressources humaines pour la Ville de Paris et notre impossibilité de procéder à des titularisations massives, compte tenu des contraintes budgétaires imposées par l'Etat et les risques que l'Etat nous impose.

Donc, pour être rapide, c'est un avis favorable sur ce vœu, en revanche.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci pour cette concision et ces réponses précises. Bravo et merci Christophe GIRARD.

Je donne la parole à Hélène BIDARD sur les aspects notamment liés à l'égalité femmes/hommes.

**Mme Hélène BIDARD,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie les cinq élues qui ont attiré l'attention de notre Assemblée sur ce rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris. Cinq élues femmes, si rien ne m'a échappé, et bien sûr la Maire de Paris qui représente un soutien indéfectible sur ce sujet.

Vous le savez, la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle fait obligation aux collectivités locales de plus de 20.000 habitants de présenter ce rapport préalablement au budget. C'est une très bonne chose qui nous permet de visibiliser nos politiques en la matière et de prendre pleinement conscience ensemble de la nécessité de mener une politique inclusive, que chacun se saisisse de ce sujet-là.

A la faveur de ce deuxième rapport, la Ville de Paris consolide son engagement pour l'égalité femmes/hommes avec notamment la diffusion de bonnes pratiques en matière de communication publique non stéréotypée, l'introduction de clauses relatives à l'égalité dans les marchés de plus de 50.000 euros et d'une durée au moins égale à trois ans, la décision actée avec Emmanuel GRÉGOIRE, et que nous mettrons en œuvre avec Christophe GIRARD, de candidater au label Egalité A.F.N.O.R. sur le périmètre de l'ensemble de la Ville et enfin, la mise en œuvre de la démarche de budgétisation sensible au genre.

Ce rapport consolide tout particulièrement l'engagement budgétaire de la collectivité, puisque nous avons évalué à 6.815.135 euros l'effort de la Ville et du Département pour cette politique sur la période.

Certains d'entre vous ont souligné la nécessité de renforcer ces moyens. L'étude de l'APUR, jointe à ce rapport, souligne en effet que les femmes majoritaires à Paris, plus nombreuses également parmi les étudiants, plus diplômées, restent néanmoins plus touchées par le chômage, accèdent moins au statut de cadre que les hommes, sont deux fois plus concernées par le temps partiel et continuent de toucher des salaires plus faibles.

En effet, beaucoup reste à faire, vous l'avez dit, chère Danièle PREMEL, lorsque vous avez parlé de constat. Nous sommes au début de grandes politiques publiques qui doivent construire l'égalité. Nous souhaitons, par exemple, avancer toujours plus sur la question de la place des femmes dans l'espace public, pour souligner ce que Fatoumata KONÉ a pu dire et que nous partageons. La parole des femmes révèle l'ampleur...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Si vous pouviez écouter, ce serait formidable. C'est un sujet majeur.

**Mme Hélène BIDARD,** adjointe. - La parole des femmes révèle l'ampleur du sexisme qui pèse sur l'égalité, elle doit être un formidable accélérateur pour cela.

Danièle PREMEL, nous partageons avec vous les risques que les inégalités se creusent, il faut donc rester extrêmement volontariste sur le sujet. Je veux répondre à quelques éléments, Marinette BACHE a parlé du collège pour l'égalité et dire que nous avons fait passer de 120.000 à 200.000 euros l'appel à projets pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations.

Nous avons renforcé aussi l'Observatoire des violences faites aux femmes grâce à un agent de catégorie A en plus, et nous soutenons toujours les associations dans un travail partenarial avec l'Etat, le Procureur et la Préfecture de police.

Je veux remercier Marie-Laure HAREL pour ce qu'elle a pu dire sur la parité et l'état des lieux dans les partis. Mais la rassurer sur la question aussi des Jeux olympiques. D'ailleurs, cette année nous organisons un 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes sur la question du sport, certes sur le sexisme présent dans le sport, mais aussi sur le potentiel émancipateur du sport pour les femmes, et notamment pour les femmes victimes de violence. Nous travaillerons cette année pendant 4 semaines à la Ville de Paris, dans tous les arrondissements quasiment sur cette question du sport. Nous l'avons bien en tête, le programme va être à votre disposition.

Pour répondre à Mme JÉGO, la campagne "harcèlement de rue" de la Ville de Paris a été lancée. Elle est disponible à travers des cartes postales, mais aussi à travers des affiches dans toutes les mairies d'arrondissement entre autres, mais aussi dans les points d'accès au droit.

Sur le bilan de la cellule d'écoute contre le harcèlement sexuel, nous avons fait un bilan justement lors du dernier Conseil de Paris. Je regrette que vous ne l'ayez pas vu. Mais nous pouvons vous recommuniquer ce qui est au BMO et nous lançons une campagne avec Christophe GIRARD, en interne, sur la question du harcèlement sexuel et sexiste avec cette cellule d'écoute dédiée.

En ce qui concerne "ONU Femmes", pour l'instant elles ont dû renoncer elles-mêmes à rendre en orange un lieu dans Paris, faute de financement d'autres partenaires, puisque nous étions les seuls à être présents avec elles, mais nous avons une bonne aubaine, puisqu'elles doivent rencontrer l'Etat, je pense, autour du 24 novembre de ce que j'en sais, et il y aura donc un lancement de la campagne "Orange" et une reprise des prix "Orange day



champions" avec "ONU Femmes France" par le Ministère, ce qui était bien le rôle du Ministère, puisqu'il s'agissait d'"ONU Femmes France", nous en sommes très heureux.

Sur la question des arrêts entre 2 arrêts, nous avons sollicité la Région sur ce point, nous espérons avoir de bonnes nouvelles de la part de la Région, puisque nous sommes tout à fait volontaires pour une expérimentation à Paris.

Je veux juste conclure en disant que je regrette que les Républicains n'aient pas parlé de ce sujet, puisque Jean-Baptiste de FROMENT s'était engagé auprès de moi l'année dernière à évoquer ce sujet dans le débat budgétaire. Je regrette que vous n'en ayez pas parlé plus.

Et je veux rappeler une phrase de Françoise Héritier, puisque nous allons présenter un vœu de l'Exécutif à ce Conseil, grâce à la volonté de la Maire de Paris, elle disait que la domination masculine était la plus ancienne, puisqu'elle avait 300.000 ans. Mais elle disait aussi, avec la malice qu'une anthropologue peut avoir, que nous avons beaucoup de chances puisqu'il ne nous restait plus que 3.000 ans avant de conquérir l'égalité réelle, si nous continuions à faire des efforts.

Il ne nous reste que 3.000 ans à attendre, nous en sommes très heureuses et nous allons nous battre pour cela.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons peut-être accélérer le tempo. Merci, Hélène BIDARD, pour ce travail mené au sein de cette Municipalité, et je crois que nous sommes tous très fiers du travail que vous fournissez. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces sujets lors de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, mais également lors du vote du budget, puisque vous en verrez aussi la traduction concrète. Beaucoup d'entre vous pourront, soit poser des questions, soit mettre en valeur les actions qui sont portées.

Je vais à présent et après ces réponses faites par l'Exécutif, mettre aux voix les vœux et les projets de délibération.

Tout d'abord, le vœu n° 1 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 1 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 260).

Le vœu n° 2 déposé par le groupe DP est-il maintenu ? Oui. Il a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

En réponse aux vœux n°s 3 et 4, l'Exécutif a déposé un vœu n° 4 bis.

Le vœu n° 3 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 4 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est retiré aussi.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 4 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 261).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 déposé par le groupe Ecologiste de Paris amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 262).

En réponse aux vœux n<sup>os</sup> 6, 7 et 8, l'Exécutif a déposé un vœu n° 8 bis.

Le vœu n° 6 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 7 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est retiré.

Le vœu n° 8 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 8 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 263).

Le vœu n° 9 déposé par le groupe DP, favorable si amendé, je crois que c'est accepté. Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 9 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 264).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 265).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 266).

Le vœu n° 12 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 267).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 268).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 269).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 déposé par le groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 déposé par les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Nous allons à présent procéder au vote des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 82.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 82).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 28 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 28 G).

En ce qui concerne les projets de délibération DDCT 138 et DEVE 177, s'agissant de rapports ils ne sont pas soumis au vote.

Mes chers collègues, merci, nous avons adopté les projets de délibération qui s'inscrivent dans cette communication réglementaire sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris.

## **2017 DPE 54 - Approbation du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (P.L.P.D.M.A.) de la Ville de Paris.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la consigne.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à l'interdiction des bouteilles plastiques.**

**Vœu déposé par le GEP relatif aux locaux poubelles.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la mise en place de la pesée embarquée.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à création d'un syndicat intercommunal du réemploi et de la réparation.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe PPC relatif à la mise en place de déchèteries de proximité.**

**2017 DPE 53 - Avis sur le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris.**

**2017 DPE 52 - Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (C.O.D.E.C.) avec l'ADEME, dans le cadre de l'appel à projets national "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage".**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à présent à un débat organisé sur le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Ville de Paris, avec le projet de délibération DPE 54 auquel il convient d'adjoindre les dossiers DPE 53 et DPE 52.

Avant de donner la parole, comme convenu lors de la conférence d'organisation, je vais bien sûr introduire ce débat. Je veux avant toute chose remercier bien sûr l'ensemble de l'Exécutif, les maires d'arrondissement, les élus de cette Assemblée, d'abord en leur demandant quand même de vaquer à d'autres occupations ailleurs s'ils doivent vaquer à d'autres occupations, mais pour ceux qui sont ici, de rester attentifs. Donc, je veux saluer l'ensemble des maires d'arrondissement, des adjoints, bien évidemment, et des conseillers de Paris, mais aussi des associations et des Parisiens qui se sentent très concernés par ce sujet-là.

Et je veux tout particulièrement remercier deux de mes adjoints. Antoinette GUHL, qui a fait un travail remarquable depuis longtemps, notamment avec les Etats généraux de l'économie circulaire, avec, aussi, tout le travail qui a présidé à l'ouverture de la Maison des canaux. Je veux vraiment vous dire, chère Antoinette, que ce travail, aujourd'hui, fait référence, vous le savez, notamment à l'échelle métropolitaine, mais aussi à l'échelle parisienne. Et je veux, bien sûr, aussi, saluer le travail de Mao PENINO, qui, là aussi, est avec vous aux avant-postes de tout ce qui peut permettre, notamment à la question des déchets, de leur collecte, de passer d'une vision passive, où les déchets sont un coût, à une vision active, où les déchets sont une énergie. Et c'est cette mutation qu'on est en train d'accomplir. Et je veux vous remercier, l'un et l'autre, chacun dans vos domaines de responsabilité, de contribuer à l'accélération de ce mouvement extrêmement important et sur lequel les Parisiens et les Parisiennes sont très attentifs.

Donc, mes chers collègues, en 50 ans, la poubelle des ménages parisiens a doublé de volume, en passant de 239 kilos par habitant en 1940, à 485 kilos en 2015. C'est, bien sûr, l'évolution de nos habitudes de consommation qui est ici en cause.

Dans un contexte de dégradation continue de notre environnement lié aux activités humaines - je crois qu'il n'y a plus grand monde aujourd'hui pour le contester -, Paris s'est fixée un objectif ambitieux mais nécessaire : devenir une ville neutre en carbone à horizon 2050. Cela implique, notamment, de renforcer considérablement notre gestion des déchets en demeurant fidèle au principe selon lequel le meilleur déchet est, bien sûr, celui qu'on ne produit pas. Nous avons ainsi lancé, dès 2006, notre premier Plan de prévention des déchets sur 4 ans qui a permis de réduire de plus de 6 % la production de déchets ménagers par Parisien. Ce premier plan s'était poursuivi par un plan, un programme local de prévention des déchets de 2011 à 2015, donc dans la mandature dirigée par Bertrand DELANOË, et plan et programme grâce auxquels nous avons atteint l'objectif de réduire de nouveau les ordures ménagères et assimilées de 7 % entre 2009 et 2015. Cela représente une diminution de la production de déchets de 31 kilos par habitant, ce qui n'est pas rien.

Nous savons que près des trois-quarts du contenu des poubelles des ménages parisiens pourraient encore être évités grâce à des actions de réduction, de réemploi ou de valorisation. Il s'agit donc d'aller plus loin, plus vite. Et, en 2014, nous avons franchi le pas en décidant d'adopter une trajectoire "zéro déchet", en nous inspirant notamment de San Francisco. Et Mao PENINOÛ s'y était rendu pour, justement, reprendre toutes les bonnes pratiques de San Francisco. En 2015, Paris a été lauréate de l'appel à projets national de l'ADEME : "territoires zéro gaspillage, zéro déchet".

Il nous faut aussi arriver à une gestion sans enfouissement, limiter la valorisation énergétique aux seuls déchets non recyclables ou non réutilisables, et développer la collecte des biodéchets à la source. Nous le faisons déjà pour nos restaurants administratifs, les marchés également, pour les ménages, notamment dans les 2e et 12e arrondissements. Et je veux remercier les maires des 12e et 2e arrondissements d'avoir accepté d'être précurseurs, sachant que cette collecte va ensuite se généraliser. Je veux vraiment vous en remercier. On avait besoin de ce passage par une expérience, je dirai, dans vos deux arrondissements, et vous nous l'avez accordée dans les meilleures conditions qui soient.

Concernant la collecte séparative des déchets alimentaires des ménages, j'ai donc fait le choix d'anticiper de 8 ans l'obligation légale. Cette collecte, une fois généralisée, nous permettra de contribuer à la production de 30.000 tonnes de compost par an ou à la production de biogaz.

Il est indispensable que la prévention des déchets continue aussi à progresser dans les foyers parisiens. Notre Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, élaboré à l'issue d'une phase de concertation, s'inscrit pleinement dans cette perspective. D'ailleurs, plus d'un million d'euros ont été alloués en 2017 pour réaliser des actions de prévention des déchets. Paris poursuivra ses efforts financiers dédiés à la mise en œuvre du programme au cours des 3 prochaines années.

Nous avons présenté au Conseil de Paris, en février 2016, un plan de renforcement de la propreté présentant notre objectif "zéro déchet". Je veux remercier, bien sûr, l'administration parisienne de nous accompagner et d'être vraiment engagée dans ce plan. Grâce à ce plan, 40 stations de Trilib' ont été installées sur l'espace public et plus de 500 équipements de compostage sont aujourd'hui utilisés : des composteurs domestiques en pied d'immeuble, des composteurs de quartier ou sur des sites municipaux. Et, d'ailleurs, ils sont extrêmement appréciés et utilisés par les Parisiens.

Un Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire a aussi été voté en 2015 afin de réduire de moitié le gaspillage alimentaire à Paris à l'horizon de 2025. Dès 2016, 19 associations ont été soutenues à hauteur d'un demi-million d'euros dans le cadre du budget participatif, notamment "Alimentation : du gaspillage au partage". Dire que les Parisiens sont engagés est un faible mot puisqu'eux-mêmes ont porté, donc, ces innovations à travers le budget participatif.

La charte, aussi, des événements écoresponsables figure parmi les outils permettant d'inciter les acteurs du territoire à réduire, autant que faire se peut, l'impact environnemental de leurs activités. D'ailleurs, c'est un argument que nous avons aussi utilisé dans la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques.

Enfin, avant la fin de ce mandat, nous aurons généralisé le dispositif Trilib' à tout le territoire. Nous allons, demain d'ailleurs, présenter un certain nombre de dispositifs ici, à l'Hôtel de Ville.

Avec ce nouveau module, je veux que nous changions en profondeur notre regard sur les déchets. Longtemps, les humains ont eu le sens de la rareté. Tout ce qui était disponible en fonction d'un savoir technique encore limité était utilisé, récupéré, réutilisé sans que l'on parle même de déchet. C'est à cet état d'esprit que nous devons aujourd'hui revenir. Et c'est l'évolution que nous portons avec ce programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, la collecte des déchets alimentaires et les dispositifs comme Trilib', qui vont bien au-delà des outils d'une politique publique.

Il s'agit d'une révolution anthropologique. Et nous parlions de Françoise Héritier : je pense qu'elle aurait pu, aussi, commenter cette révolution que nous sommes en train de faire, cette révolution qui nous fera prendre conscience que c'est en préservant la planète et en ayant conscience de la rareté, que nous créerons de nouvelles sources de progrès.

Mes chers collègues, nos ambitions sont claires. Paris doit tendre vers le "zéro déchet" en proposant des solutions concrètes et accessibles à toutes et à tous. Celles-ci nous permettront de lutter contre le péril climatique, de réduire l'impact de nos modes de vie sur l'environnement, mais aussi de renforcer le lien social. Celles et ceux qui voudraient en savoir plus sont vraiment invités à aller à la Maison des canaux qui sera notamment un lieu de rayonnement sur le réemploi. Vous pourrez y voir, dans cette maison, les meubles, les "start-up" parisiennes qui travaillent aujourd'hui et qui développent des activités et des emplois autour du réemploi, avec le design. Et je crois

que nous pouvons être fiers, en tous les cas, Antoinette, qui a porté ce projet de Maison des canaux, peut en être fière. Mais je vous invite toutes et tous à nous rejoindre et à aller voir ce lieu.

Je veux donc remercier Mao PENINOU, Antoinette GUHL, Célia BLAUDEL. Mais, tout à l'heure, Célia sera aussi aux avant-postes de cette Assemblée avec le Plan Climat. Je veux saluer leurs équipes. Je veux saluer tous les cabinets mais aussi l'administration, vous dire que cette administration de 50.000 agents est aujourd'hui une administration extrêmement agile et mobile qui s'est engagée résolument dans ces politiques. Je veux vraiment les remercier, car c'est grâce à cet ensemble-là, à cette équipe au sens très, très large, et, bien sûr, avec les Parisiennes et les Parisiens, que nous progresserons rapidement dans cette voie d'avenir.

Je vous remercie.

Et donc, comme convenu en conférence d'organisation, je donne la parole à la première oratrice, Madame Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Maud GATEL.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, avec deux ans de retard, le précédent plan s'étant achevé en 2015, vous nous présentez aujourd'hui le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Ce dysfonctionnement pourrait être dépassé si on n'avait pas dans le même temps à déplorer une augmentation de la production totale de déchets dans notre ville de 0,64 %, à l'encontre de la tendance naturelle observée ailleurs dans d'autres collectivités territoriales. Pourquoi, alors qu'il s'agit d'un sujet absolument majeur pour tenir les engagements de la collectivité, a-t-il fallu deux ans pour élaborer ce plan ?

D'autant plus, soyons honnêtes, qu'il n'est en rien révolutionnaire. L'essentiel du plan qui nous est présenté aujourd'hui consiste en effet à formaliser dans le cadre légal du P.L.P.D.M.A. des mesures déjà annoncées dans le plan stratégique de lutte contre les déchets alimentaires, dans le schéma parisien de la commande publique responsable, dans le Plan Compost ou encore dans le plan relatif à l'économie circulaire.

Or la réduction du tonnage des déchets ralentit et le bilan tiré du précédent P.L.P.D. est loin d'être positif. Je n'invente rien, vous le dites vous-même : si le précédent P.L.P.D. a vu de vraies avancées - développement du compostage, sensibilisation des enfants dans le cadre pédagogique -, il a manqué de volontarisme pour embarquer des partenaires de premier plan ; je pense aux professionnels et aux bailleurs.

Pour nous, cette nouvelle étape à travers le P.L.P.D.M.A. ne vas pas suffisamment loin pour atteindre les objectifs ambitieux que nous fixe la loi : la réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, soit une baisse de la quantité de déchets ménagers assimilés de 17 kilos par habitant d'ici 2020. Il y a énormément de choses dans cette communication, dont un certain nombre d'ailleurs que nous appelions de nos vœux. Mais il est désormais temps de changer de braquet pour avancer réellement sur cette question.

Il y a d'abord la question des infrastructures. En trois ans, un seul espace de tri a été inauguré, faisant passer leur nombre pour tout Paris de 7 à 8, auxquels s'ajoutent deux points-tri dans les 13e et 15e arrondissements. C'est trop peu. Quant aux ressourceries, si l'objectif est fixé pour un établissement par arrondissement, nous en sommes encore loin puisque nous ne comptons aujourd'hui que 9 structures. C'est totalement insuffisant et les chiffres montrent que les Parisiens jettent encore beaucoup trop, au lieu de privilégier le réemploi. L'augmentation du nombre de ressourceries est donc un impératif. Et au-delà du nombre, c'est aussi la communication qui doit être améliorée afin que ces dispositifs soient mieux connus des Parisiens.

En effet, on sait que les infrastructures sont une condition sine qua non pour augmenter la collecte. On le voit avec le textile. Quand on va au plus près des Parisiens, cela fonctionne. Avec 256 conteneurs sur la voie publique, la collecte de textile est passée à 3.046 tonnes en 2015, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à 2014.

Il y a la question de la sensibilisation et de la communication autour du réemploi et de la prévention des déchets. Il est encore trop difficile, y compris pour les Parisiens sensibilisés, de trouver les bonnes structures pour contribuer au réemploi et ainsi à la prévention des déchets. Or notre économie est de plus en plus fondée sur l'usage et non sur la propriété et c'est tant mieux. Il faut donc accompagner ce mouvement. Les initiatives se multiplient, avec des bourses aux vélos, des trocs de jouets. Dès lors, il est impératif d'améliorer la communication sur les dispositifs existants pour accompagner ce mouvement et permettre aux Parisiens de contribuer à la politique de prévention des déchets.

Toujours en matière de communication et compte tenu des retours liés à l'autocollant "stop pub", 6 % des boîtes aux lettres en sont dotées et 48 % des ménages parisiens seraient prêts à en avoir un si on leur en fournissait. Nous renouvelons notre proposition de fournir à chaque nouvel arrivant à Paris un guide du tri permettant de le

sensibiliser aux pratiques en cours qui peuvent varier par rapport à sa commune d'origine, en ajoutant à ce guide un autocollant "stop pub" pour l'inciter à le poser sur sa boîte aux lettres.

Sur la question de la mobilisation des professionnels, les enseignements du précédent P.L.P.D. montrent que ce maillon pourtant essentiel n'a pas suffisamment été mobilisé dans le cadre de la réduction des déchets. Or nous ne pourrions relever le défi sans les professionnels en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire ou de la diminution des emballages.

C'est la raison pour laquelle il faut mobiliser tous les leviers, y compris en termes fiscaux. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Expérimentons la tarification incitative en termes de gestion des déchets. Les exemples dans les collectivités qui l'ont mise en place montrent une réelle efficacité de cette mesure pour finalement bien peu de resquilleurs. Certes, cela demande une organisation mais le numérique la facilite. La tarification incitative constitue un formidable levier pour changer les comportements de tous, des professionnels comme des industriels et des habitants. En effet, la demande viendra du consommateur : moins d'emballages inutiles, éventuellement même un changement de comportement d'achat.

Enfin, un mot sur le tri, car la question de la prévention des déchets ne peut passer sous silence cette question centrale.

A Paris, nous sommes très en retard.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Madame GATEL. Vous aviez cinq minutes.

**Mme Maud GATEL.** - Je conclus.

Nous sommes donc très en retard à Paris. En matière de tri comme de prévention et en termes de réemploi, qu'attendons-nous pour changer de braquet ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame GATEL.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Eric LEJOINDRE,** maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous débattons du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Ville de Paris. C'est l'occasion à la fois d'évaluer la situation actuelle et de mettre en lumière une partie de notre politique en matière de déchets. C'est d'ailleurs la partie la plus vertueuse de cette politique, puisqu'elle consiste à les réduire, à en produire moins et à faire en sorte que le maximum des biens de consommation destinés au rebut ne devienne justement pas des déchets.

La situation, quelle est-elle aujourd'hui ? Suite à dix années de baisse, notre production de déchets se stabilise. Après une réduction effective de 7 % entre 2009 et 2015, des actions nouvelles doivent être conduites pour poursuivre la décrue et atteindre l'objectif d'une baisse de 10 % entre 2010 et 2020.

Le meilleur déchet est bien évidemment celui qu'on ne produit pas et tous les leviers doivent être actionnés pour nous détacher du suremballage et nous approprier les réflexes de don, réparation, réemploi depuis nos pratiques quotidiennes jusqu'à nos manières de construire la Ville. C'est le sens de ce P.L.P.D.M.A.

Parmi les déchets malgré tout produits et qu'il nous faut collecter et faire traiter, les lignes bougent. Première bonne nouvelle de ce rapport annuel 2016, avec une baisse de plus de 35 % en un an, nous avons quasiment atteint notre objectif de fin de la mise en décharge. Ce mode de traitement ne concerne plus que 2 % de nos déchets. Parallèlement, le recyclage continue de croître, les Parisiens trient plus, près de 20 % de nos déchets sont désormais recyclés. Dans ce contexte de baisse de l'enfouissement et d'augmentation du recyclage, l'incinération reste stable.

Pour autant, nos marges de progrès sont importantes et deux chantiers désormais lancés n'ont pas encore porté comptablement leurs fruits même s'ils ont d'ores et déjà des impacts très positifs ; j'y reviendrai. Je pense au développement du tri sur l'espace public avec le projet Trilib' expérimenté notamment dans le 18<sup>e</sup> avec plutôt du succès et à la révolution engagée dans les 2<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements avec la mise en place depuis cet été d'un nouveau service public de collecte séparée des déchets alimentaires.

L'enjeu est donc bien, à travers notre stratégie "zéro déchet" illustrée aujourd'hui à travers le P.L.P.D.M.A. et la discussion autour de notre rapport annuel sur la gestion des déchets mais à laquelle au fond se rattache aussi bien le schéma de la commande publique responsable, le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, le Plan Compost,



le Plan Economie circulaire ou encore le plan de renforcement de la propreté, de nous engager et surtout d'engager les Parisiennes et les Parisiens dans un profond changement de culture, vous l'avez dit, Madame la Maire.

Tous ces projets que nous portons concourent à un même objectif : changer notre regard sur ce que la Ville a toujours voulu cacher et s'en défaire au plus vite, au plus loin, parce que c'étaient des rebuts. Ce qui est aujourd'hui trop souvent considéré simplement comme des déchets peuvent en fait avoir de la valeur, pour peu que nous sachions nous en saisir pour innover, pour produire localement, pour contribuer aux politiques d'insertion.

En ce sens, la politique de propreté est indissociable de celle de la gestion des déchets et de l'économie circulaire. C'est d'ailleurs pourquoi le Plan Climat présenté lors de ce Conseil aborde aussi cette problématique de la sobriété et de la réaffectation des ressources. D'une manière plus prosaïque, mais c'est aussi un enjeu central pour l'amélioration de notre cadre de vie, changer de regard sur nos déchets mais surtout en produire moins est sans doute une façon supplémentaire et particulièrement efficace de réduire la part de ceux qui finissent dans nos rues, autre élément clé de notre politique pour un Paris plus propre.

Aussi, des changements ont d'ores et déjà été engagés et peuvent être mesurés. Alors qu'en 2015, nous collectons pour la première fois une centaine de tonnes de déchets alimentaires, nous franchissons le cap des 1.000 tonnes en 2016 et ce sera probablement plus du double en 2017. La mécanique est donc lancée et les retours d'expérience dont nous bénéficions déjà au niveau des 2e et 12e arrondissements nous permettent de préparer la généralisation de cette collecte à l'ensemble du territoire au cours des prochaines années. C'est un travail qui est considérable, qui va être considérable et il va nous falloir accompagner les Parisiens dans cette révolution du quotidien.

De la même manière, les essais effectués sur 40 stations Trilib' depuis quelques mois nous apportent de précieux enseignements sur les conditions dans lesquelles ce nouveau service de tri sur l'espace public va pouvoir être généralisé prochainement à l'ensemble du territoire. Après une phase d'observation, parfois de crispation, les Parisiennes et les Parisiens se sont rapidement appropriés ce nouvel outil qui simplifie le tri et qui lui donne sa juste visibilité au cœur de la ville. Les résultats sont au rendez-vous : près de 2 tonnes nouvelles collectées sur chaque station tous les mois. Nous maintenons donc nos efforts pour assurer une qualité de service pour qu'amélioration de la propreté et renforcement du tri se conjuguent.

A cela s'ajoute bien sûr l'ensemble des dispositifs récemment inventés ou mis en place. Ce sont, par exemple, les Eco points mobiles qui permettent à la fois de simplifier le tri pour les Parisiennes et les Parisiens en rapprochant lieux de collecte et lieux de vie. Ils permettent aussi d'assurer un réemploi le plus important possible pour les acteurs de ce secteur et les associations qui le portent, et d'offrir de nouveaux temps de communication et d'information pour les usagers.

Parallèlement, le P.L.P.D.M.A., dont la préparation a permis d'associer un grand nombre d'acteurs engagés sur la question de la gestion des déchets, décline cette ambition le plus en amont possible. Il cible six gisements prioritaires, afin de tenir notre engagement d'une réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, et il devra se traduire concrètement par une réduction de 17 kilogrammes par habitant entre 2016 et 2020, ce qui n'est pas rien.

L'idée est donc de simplifier les messages et d'animer efficacement des réseaux pour capitaliser sur les bonnes pratiques, afin de gagner la bataille culturelle. Six principaux gisements sont ciblés : emballages, déchets alimentaires, papiers journaux et magazines, textile, déchets occasionnels, et parmi eux les encombrants.

Pour réduire ces gisements, les détourner ou les réemployer, les actions s'organisent prioritairement autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion de proximité des déchets alimentaires, le développement des collectes en vue du réemploi, la conduite d'opérations fortes et emblématiques pour généraliser l'objectif de réduction, l'accompagnement des acteurs et le renforcement des ambitions d'une administration éco exemplaire.

Il s'agit d'une feuille de route particulièrement dense, mais cohérente avec l'ensemble des politiques que nous menons à Paris. Voilà pourquoi elle mérite d'être suivie et donc votée ce matin par le Conseil de Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Éric LEJOINDRE.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Madame la Maire.

En décembre 2007, vous l'avez rappelé, le Conseil de Paris votait à l'unanimité son premier plan de réduction des déchets. Les objectifs étaient nets : inverser la courbe de production des déchets en augmentation constante depuis des années. Dès 2010, les objectifs étaient atteints et depuis cela se poursuit.

Ainsi nous constatons une baisse de 7 % de la production moyenne de déchets par habitant entre 2010 et 2015, soit 53.000 tonnes de déchets non produits. Par ailleurs, cette année comme les années précédentes, la quantité de déchets diminue, le recyclage augmente de plus de 10 %, quand l'incinération et l'enfouissement poursuivent leur décrue.

Cela dit, les efforts doivent s'amplifier et se poursuivre car une réalité demeure : 75 % du contenu de nos poubelles vertes pourraient être mieux traités, si j'ose dire. En effet, près de la moitié de la poubelle est constituée de déchets recyclables, emballages et papiers, près du quart sont des déchets alimentaires, et il demeure une part notable de déchets potentiellement réemployables et valorisables.

Des efforts doivent donc s'amplifier sur les trois piliers principaux d'une politique de prévention et de gestion des déchets, politique qui participe à la lutte contre le dérèglement climatique : réduire les déchets tout d'abord, réemployer et enfin recycler et valoriser.

Dans ce triptyque, la réduction des déchets est prioritaire. Elle permet d'éviter à la fois les gaspillages intervenant en amont, phases de production et de consommation, et les pollutions causées en aval, phase de traitement en tant que déchets, notamment par la mise en décharge ou l'incinération.

Pour reprendre une phrase souvent citée : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. C'est toute la philosophie de ce nouveau plan de prévention des déchets que nous allons adopter à l'unanimité à nouveau, je l'espère, plan qui comprend de nombreuses actions. Ce sont des actions axées sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des biodéchets en proximité via le compostage, le soutien aux acteurs du réemploi et de la réparation, la sensibilisation des Parisiennes et Parisiens à la réduction des déchets, etc. Je ne peux pas toutes les citer.

C'est dans ce cadre que nous avons souhaité amener des propositions supplémentaires afin de renforcer cette stratégie. Ainsi l'interdiction des bouteilles en plastique nous semblait aller de soi, qu'il s'agisse de lutter contre l'absurdité de la consommation d'eau en bouteille ou de l'impact écologique de ces contenants. Nous pensions que la Ville accepterait a minima d'interdire leur usage lors des événements qu'elle organise ou qu'elle autorise. Nous espérons que cela pourra se faire.

Dans l'optique par ailleurs de la mise en place d'une tarification incitative au plus tard en 2025, comme la loi le prévoit, il nous apparaît absolument fondamental de s'outiller pour avoir des chiffres et un état clair de la situation. C'est la raison pour laquelle nous demandons qu'un dispositif de pesée embarquée soit mis en place et inscrit dans le cahier des charges du nouveau marché de collecte.

Les modalités d'une montée en charge progressive peuvent et doivent être débattues évidemment. Mais ne pas le faire, c'est prendre le risque d'une impasse dans quelques années. Or la taxe actuelle d'enlèvement des ordures ménagères repose sur la valeur cadastrale locative, ce qui en fait une taxe particulièrement injuste puisque corrélée à la taxe d'habitation.

En revanche, nous nous félicitons du retour envisagé du principe de consigne qui n'avait pas résisté à la multiplication des emballages en plastique à usage unique.

Il en va de même pour notre proposition de soutenir et de solidifier les filières du réemploi et de la réparation par la création d'un syndicat intercommunal. La discussion se poursuit mais une première étape est franchie avec ce vœu de l'Exécutif.

En ce qui concerne le soutien à l'activité des biffins, nous la trouvons certes encore trop timide mais il faut avancer.

Je conclus sur le fait que la prévention des déchets permet non seulement de préserver les ressources, de ralentir le changement climatique, mais elle recèle un potentiel économique énorme : les emplois induits, les industries et les commerces créés sont par nature non délocalisables et nécessitent une main-d'œuvre bien plus importante que la gestion conventionnelle des déchets. Les efforts doivent être salués et poursuivis.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je donne la parole à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Hervé BÉGUÉ.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous partageons les objectifs qui sont portés par ces projets de délibération. Nous le redirons lors du débat sur le plan Climat : les perspectives écologiques nous imposent de prendre nos responsabilités.

Toutes les mesures qui mettent en place un meilleur traitement des déchets sont les bienvenues.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés a pour but de mettre fin à l'enfouissement et à l'incinération des déchets qui sont valorisables. Nous sommes d'accord avec cet objectif. Il est nécessaire de mettre fin à cette société du tout jetable.

Je voudrais aborder plus en détail quelques points.

Pour ce qui est du vœu du groupe Ecologiste de Paris qui souhaite mettre en place la pesée embarquée pour la collecte des déchets, je vois bien l'intention qui est poursuivie ici, cependant notre groupe ne partage pas cette vision. La production des déchets par les consommateurs est liée en premier lieu au choix des industriels : c'est sur eux que doit peser la contrainte, c'est auprès d'eux qu'il faut mettre en place une fiscalité incitative.

Nous préférons agir pour que les industriels nous permettent de produire moins de déchets. Pour y arriver, nous devons mener une lutte contre l'obsolescence programmée. Cela fait pleinement partie des actions de prévention qui permettront de réduire le flux des déchets.

Nous devons aussi limiter les emballages jetables qui font partie de la stratégie marketing de l'industrie et de la grande distribution. Nous pouvons le faire en favorisant l'implantation de commerces alimentaires issus de l'économie sociale et solidaire, qui travaillent en circuit court et qui vendent en vrac, ce qui limite à la source les déchets liés aux emballages jetables.

Pour favoriser la réduction des déchets, nous souhaitons limiter la production des publicités papier à vocation commerciale. Elles sont éphémères et nous en jetons chaque jour un grand volume à la poubelle. C'est ensuite la collectivité qui recycle ces publicités papier et qui assume donc le coût de ce recyclage. Nous voulons mettre en place une taxe qui aurait un double bénéfice : elle inciterait les entreprises commerciales à limiter leur production de publicités papier ; elle serait une nouvelle source de financement pour le recyclage des déchets.

Par ailleurs, nous partageons la position du groupe Ecologiste de Paris au sujet des biffins. Il est important de les soutenir. Toutefois, une montée en charge progressive du nombre des carrés de biffins nous semble plus réalisable.

Je souhaite enfin profiter de ce débat pour aborder un point très important pour le groupe Communiste. Aujourd'hui, dans la moitié des arrondissements de la ville, la collecte des déchets est privée. Nous le déplorons. La collecte des déchets est un service public que nous devons rendre aux habitants. Il s'agit de leur assurer une meilleure qualité de vie. Si le modèle mixte entre public et privé à Paris fonctionne globalement, il n'est pas complètement satisfaisant. Nous devons passer à une plus grande part d'une régie publique quand c'est possible.

La gestion en interne est plus économique que l'externalisation.

Elle permet également à notre administration de disposer d'une puissante force de frappe avec des moyens suffisants pour adopter rapidement et largement des innovations techniques ou de nouvelles organisations.

Pouvoir innover et adapter de nouvelles pratiques est particulièrement important dans le cadre de la réalisation de la transition énergétique.

Mais la régie permet surtout de garantir aux agents de meilleures conditions de travail et une meilleure sécurité professionnelle grâce à leur statut.

C'est pourquoi nous proposerons systématiquement à la fin de chaque marché, le retour en régie de compétences externalisées à des entreprises privées.

Il est en effet fondamental que le traitement des déchets ne soit pas une manne financière pour de grandes entreprises privées. Ces entreprises utilisent souvent des emplois mal rémunérés pour dégager des profits. Ce n'est pas acceptable.

Ce n'est pas ainsi que nous voyons la transition écologique.

A chaque fois que nous avons des ambitions écologiques, nous ne devons pas perdre de vue les questions sociales qui y sont liées.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie, Monsieur BÉGUÉ.

La parole est à M. Thierry HODENT, pour le groupe PPC.

**M. Thierry HODENT.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le sujet est vaste et passionnant. Etant membre du SYCTOM sur le sujet, cet avenir nous intéresse tous, et moi particulièrement. Je ne traiterai que quelques points qui me paraissent importants pour respecter mon temps de parole. Depuis la conférence environnementale de septembre 2013, marquée par l'émergence dans la politique française, de la notion d'économie circulaire, la politique déchets évolue, pour réduire la consommation des ressources et les réutiliser au mieux.

La réglementation nous aide, mais la décision politique, et elle dépend beaucoup du Conseil de Paris, doit être volontariste pour à la fois préserver l'environnement, éviter les risques de pénurie, économiser les ressources en matières premières, maîtriser les coûts, et s'intégrer dans l'économie circulaire.

En 2016, l'ADEME a mis la priorité sur le tri à la source des biodéchets, le tri des déchets des activités économiques, la tarification incitative du service public des déchets, l'élaboration d'un plan local de prévention et de gestion des déchets.

Le plan prévoit l'émission d'ici 2020 de 7 % des déchets ménagers par habitant.

L'interdiction des sacs plastiques en caisse depuis juillet 2016 est maintenant complètement opérationnelle.

Concernant la création des filières dites de responsabilité élargie des producteurs, Paris doit donc enfin se fixer comme objectif de passer dans le groupe de tête des départements champions du recyclage et passer devant les départements à ce jour en tête que sont la Vendée, le Finistère, les Landes ou les Côtes d'Armor. Paris doit se fixer comme objectif de trier les déchets, mais surtout d'en produire beaucoup moins.

On pourrait, dans la région parisienne, essayer d'atteindre le niveau des Hauts-de-Seine qui aujourd'hui vont vraiment vers le "zéro déchet".

En conclusion, ce programme est ambitieux. Nous ne pouvons que le soutenir avec espoir. Le seul problème est de savoir si la Ville se donnera tous les moyens pour atteindre cet objectif dans les années à venir.

Avant de conclure, je voudrais vous présenter le vœu de notre groupe qui a été présenté par Marie-Laure HAREL et les autres élus du groupe PPC, relatif à la mise en place de déchetteries de proximité.

La Ville de Paris a pour obligation de prendre en charge les déchets des particuliers. Mais aujourd'hui, on a des problèmes sur tout ce qui est peinture, solvant, vernis, colle, etc., ainsi que sur les produits électroniques comme la téléphonie, l'informatique, les lampes, etc.

Les points tri qui existent dans les 13e et 15e arrondissements sont insuffisants, le Trimobile qui consiste à déplacer une remorque dans différents endroits de Paris ne passe en moyenne qu'une demi-journée par mois dans chaque arrondissement. Concernant tous ces faits, la proposition que nous faisons est l'installation de point tri dans tous les arrondissements et tout particulièrement dans le centre de Paris, pas du tout équipé, l'augmentation du nombre de passages de la remorque Trimobile en priorité dans les arrondissements qui n'en disposent pas, et en fonction de tout cela je pense que nous améliorerons la qualité de notre ville.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur HODENT.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ces dernières décennies, le changement de nos modes de consommation a généré de plus en plus de déchets. Je pense au suremballage, aux produits jetables à usage unique, mais aussi aux équipements techniques rapidement dépassés ou gadgets en tous genres. Ils grossissent chaque jour un peu plus nos poubelles.

Ce n'est pas sans conséquences pour notre environnement et pour notre collectivité qui a vu la charge financière de la collecte, de la gestion et du traitement des déchets augmenter.

Aujourd'hui, cela a été dit, près de 75 % des déchets du bac à couvercle vert des Parisiens pourraient être recyclés. Enfouir ou incinérer un déchet valorisable est une aberration écologique mais aussi économique.

L'économie circulaire est une réconciliation entre l'économie et l'écologie. En effet, les bénéfices pour l'économie sont potentiellement très importants. Il s'agit de filières industrielles innovantes, avec des centaines de milliers d'emplois non délocalisables. Nous savons que recycler une tonne de déchet génère trente fois plus d'emplois que de la mettre en décharge.

L'économie circulaire, c'est aussi une éthique de la responsabilité, celle de consommer autrement nos ressources pour créer une nouvelle prospérité.

Le fil rouge de notre pensée est toujours le même. Ce n'est pas le gaspillage qui fera notre richesse, mais la lutte contre le gaspillage. Qu'il s'agisse de lutter contre le gaspillage alimentaire, de donner une seconde vie aux déchets, de favoriser la réduction des déchets, d'être exemplaire en tant que collectivité, l'idée est de réduire notre production de déchets et respecter notre environnement.

Le temps des discours du "trop compliqué, trop d'habitants, trop difficile à gérer" est terminé. Paris en fait la preuve encore une fois. La prévention doit rester la première priorité dans notre politique de gestion des déchets, car le déchet évité a bien sûr le meilleur bilan environnemental.

Les solutions qui existent sont bien souvent locales. Pour les citoyens, il s'agit de trier ses déchets, de ne pas abandonner de mégots dans la rue, de choisir des produits réutilisables. Pour les collectivités, il faut créer les conditions du tri dans les espaces publics, réduire les déchets de l'administration, impliquer les citoyens. Pour les industriels, l'écoconception des produits est essentielle pour qu'ils soient réutilisables. Enfin, les associations jouent un rôle crucial d'alerte et de sensibilisation de tous les acteurs.

Changer le regard que l'on porte sur le déchet pour le considérer comme une ressource est indispensable à la réussite de cette politique publique, mais pour valoriser en aval, il faut trier en amont et force est de constater que le tri est encore loin d'être réellement approprié par tous.

Certaines évolutions commencent néanmoins à se concrétiser chez les citoyens : par exemple, autocollants "stop pub", fin des sacs plastique et retour des cabas, vente en vrac, etc. L'enjeu clé, aujourd'hui, est d'entraîner l'ensemble des acteurs dans la dynamique que nous souhaitons impulser. Il nous faut communiquer pour faciliter le passage à l'acte et valoriser les exemples de réussite, les expériences du terrain concluantes.

Ainsi, son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, la Ville de Paris s'engage, avec une idée simple, le bon déchet est celui que l'on ne produit pas, comme vous l'avez dit, et avec pragmatisme, il y aura encore demain des déchets, et ils doivent être traités dans le respect de notre environnement et dans l'intérêt de notre économie.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI, pour le groupe les Républicains.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Sur la question des déchets à Paris, le compte n'y est toujours pas. Malheureusement, notre ville figure parmi les mauvais élèves avec des Parisiens qui trient trop peu leurs déchets : moins de 19 % en 2016 alors que 75 % de la poubelle pourrait être valorisée. Tout le monde l'a rappelé dans ce débat.

Ces résultats ont incontestablement un impact environnemental mais aussi financier avec une perte de plusieurs millions d'euros par an pour la Ville. A ce propos, il aurait été sans doute intéressant d'avoir un bilan du plan de relance du tri que vous aviez initié, Monsieur PENINO, avec Eco-Emballages, afin d'évaluer les actions mises en place et connaître également l'impact financier sur ces défauts de tri.

A l'échelle du 9e arrondissement, nous prenons aussi notre part de responsabilité, et menons plusieurs actions visant à la réduction des déchets : mise en place de trois sites de compostage accessibles au public, installation de 200 cendriers sur l'espace public permettant le recyclage des mégots, la collecte des bio-déchets dans toutes les cantines de l'arrondissement en vue de la production de biogaz, sans oublier les incitation à la mise en place de bacs de recyclage dans les copropriétés, en lien avec la F.N.A.I.M.

Malgré tout cela, mon sentiment est que les habitants manquent de confiance sur la réalité du recyclage et aussi qu'ils ne sont pas tout à fait conscients de l'impact des erreurs de tri. Alors, parmi les propositions, peut-être

faudrait-il les sensibiliser davantage en organisant à leur intention, par exemple, des visites sur des usines du SYCTOM, une bonne manière de montrer aux habitants que le tri sélectif a vraiment des débouchés et, bien sûr, une sensibilisation en direction des plus jeunes pour qu'ils prennent très rapidement conscience des bonnes pratiques environnementales.

Sur le sujet de la confiance, il y a aussi un vrai problème sur la gestion de la collecte les jours de grève. Comme la priorité est mise sur la collecte des ordures ménagères - on a eu souvent l'occasion d'en parler avec M. PENINOU -, les bacs multi-matériaux sont souillés et sont ensuite collectés avec les ordures ménagères. Du coup, le message rendu est très négatif par rapport à nos efforts. Je comprends bien la nécessité de collecter les ordures ménagères en priorité pour des raisons d'hygiène, mais quand le mouvement social est sur une seule journée, nous pourrions envisager de collecter en priorité les multi-matériaux. Nous avons, d'ailleurs, effectué un test en ce sens sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, il y a quelques semaines, plutôt concluant. Peut-être en ferez-vous part, Monsieur PENINOU ?

Toujours sur la collecte, je pense que nous devrions augmenter le nombre de collectes de multi-matériaux au détriment des ordures ménagères, ce qui permettrait de démontrer que notre priorité est clairement sur le recyclage, mais aussi de garantir qu'il y a toujours de la place dans les bacs jaunes. Du coup, je souhaite vous proposer que le 9<sup>e</sup> arrondissement expérimente une collecte multi-matériaux supplémentaire. Nous passerions ainsi de 2 à 3 par semaine. Et, concrètement, je suggère que la collecte O.M. du dimanche soit ainsi remplacée par une collecte multi-matériaux. Cela aurait du sens dans la mesure où les bacs jaunes, on le sait tous, le week-end, sont particulièrement sollicités.

Enfin, je crois beaucoup à l'incitation financière avec la redevance incitative. La loi Grenelle 2 nous permet de le faire, donc je renouvelle ici notre proposition de l'expérimenter à Paris. Au regard des faibles chiffres sur le tri sélectif que j'ai rappelés, je pense qu'il est vraiment temps de la mettre en place et de la tester. Cela permettrait ainsi de ramener la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au niveau du coût réel du service quand, aujourd'hui, son excédent est utilisé pour combler d'autres lignes budgétaires.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame BÜRKL.

Nous allons terminer. Donc, les orateurs, il en reste deux ce matin. Et je propose à l'Exécutif qu'on débute tout à l'heure, pour ne pas non plus tout décaler, qu'on démarre par les réponses de l'Exécutif, et notamment, bien sûr, d'Antoinette GUHL et Mao PENINOU.

Donc, Madame SIMONNET, vous avez la parole une minute.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Oui, merci, Madame la Maire.

Alors, en une minute, je dirai très peu de choses. D'abord, qu'il faudrait vraiment faire des campagnes pour inciter au boycott des produits qui ont trop d'emballages. Je pense que la question d'une consommation respectueuse de l'environnement passe par là. Je pense qu'il faut beaucoup plus encourager le compost au niveau des bailleurs sociaux, car il y a de nombreux logements sociaux qui... De gens en logements sociaux qui se plaignent que le bailleur ne permette pas le développement du compost. Je trouve que, dans votre projet de délibération, vous ne parlez pas de la question des biffins. Or, les biffins permettent, justement, de redonner une seconde vie aux objets et font partie de l'économie circulaire. Et il y a un travail, vraiment, à faire sur ce sujet et sortir, vraiment, du discours sécuritaire.

Je souhaite, concernant l'exemplarité de l'administration parisienne, que vous renonciez à renouveler les 1.680 panneaux mobiliers urbains d'information - on abordera le sujet - parce que cette obsolescence programmée par JCDecaux est totalement anti-écologique. Mais, surtout, je voudrais dire que la réduction de nos déchets est totalement incompatible et contradictoire avec le projet d'usine d'incinération d'Ivry qui va donner 2 milliards d'euros pour "Suez Environnement" et nécessiter une plus grande capacité de volume d'incinération.

Voilà les remarques, en une minute, que je souhaitais faire.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Et donc, dernier orateur : M. Geoffroy BOULARD pour le groupe les Républicains.

**M. Geoffroy BOULARD,** maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la pose de la première pierre du futur centre de tri de collecte sélective a eu lieu le 10 novembre dernier, boulevard de Douaumont, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, en présence du Secrétaire d'Etat près du Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire. Ce nouveau centre répond à une logique de proximité avec les lieux de production de déchets et à une volonté de mieux répartir les centres de traitement sur l'ensemble de l'agglomération parisienne. Il permettra à l'avenir d'élargir les consignes de tri et donc de faire progresser un taux de recyclage aujourd'hui bien bas, comme l'a rappelé Delphine BÜRKLI, ma collègue maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. Je me réjouis de la recherche d'une parfaite intégration dans le tissu urbain et de l'attention particulière qui est portée aux problèmes de circulation, avec 50 % des déchets traités qui seront évacués par rail. La collecte pneumatique des déchets à Clichy-Batignolles était un premier signal de cet éco-quartier. Il reste encore à sensibiliser la population.

S'agissant du Plan local de prévention des déchets, le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris pointe du doigt le retard de Paris en matière de gestion de ces déchets. En premier lieu, nous constatons que Paris trie très peu ses déchets : moins de 19 % en 2016, alors que 75 % de la poubelle pourrait être valorisée.

La redevance incitative, autre point important porté par le Grenelle 2, doit être mise en place à Paris. Le frein souvent avancé sur l'impossibilité des copropriétés de disposer de deux bacs de collecte n'est pas cohérent puisque seuls 15 % des immeubles sont dans cette situation. Tant que la fiscalité incitative ne sera pas mise en place à Paris, Paris stagnera parmi les mauvais élèves du tri.

En opposition totale avec le Plan Climat, la régie municipale utilise encore 35 % de bennes diesel en 2016. On compte une benne diesel en plus en 2016 par rapport à 2015. Les prestataires privés ont l'interdiction d'y recourir et commencent d'ailleurs à déployer des bennes électriques, plus silencieuses pour les riverains.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie.

Les réponses seront apportées et les vérités seront dites après ce déjeuner.

Je vous souhaite un bon déjeuner. Bon appétit à toutes et à tous et à 14 heures 45. Merci.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous reprenons nos travaux.

## **2017 DPE 54 - Approbation du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (P.L.P.D.M.A.) de la Ville de Paris (suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous reprenons donc nos travaux là où nous les avons laissés, c'est-à-dire au moment des réponses de mes adjoints sur le débat organisé concernant le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Je donne la parole à Mme Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL,** adjointe. - Madame la Maire, je vous remercie.

Chers collègues, le débat que nous avons eu ce matin sur ce Programme local de prévention des déchets montre combien ce sujet est à la fois apprécié et compris par l'ensemble des groupes de cette majorité.

Avant de répondre aux différentes interrogations qui ont été formulées, je reprends quelques chiffres, de manière à bien repositionner le débat là où il est, c'est-à-dire dans la prévention et la réduction des déchets. Vous l'avez dit, Madame la Maire, nous avons, depuis 1940, considérablement augmenté notre production de déchets, et si nous prenons comme référence l'année 2000, qui est en fait notre année de paroxysme en matière de production de déchets, avec 587 kilos par habitant, nous pouvons dire que nous avons réduit de 20 % nos déchets, Madame Maud GATEL, 20 % depuis les années 2000 : nous sommes passés de 587 kilos à 488 kilos par habitant.

Concernant nos modes de traitement - Eric LEJOINDRE, vous l'avez dit -, nous pouvons nous réjouir d'être passés en dessous des 3 % d'enfouissement, qui est, là, un traitement pour le peu anti-écologique de gestion des

déchets. Nous étions à 5,4 % d'enfouissement, nous sommes passés à 2,4 %. Et d'ailleurs, je l'ai souligné moi-même en comité du SYCTOM, pour valoriser cette action qui nous permet aujourd'hui de moins enfouir nos déchets : bien sûr, cette part réduite de l'enfouissement a entraîné à la fois une incinération plus importante, mais aussi un taux de recyclage plus important.

Ici, nous nous intéressons au Plan local de prévention des déchets, qui est devenu aujourd'hui une obligation, depuis le 10 juin 2015, mais la Ville de Paris s'était engagée bien en amont - et les uns et les autres, vous l'avez dit -, depuis 2006, avec un premier Plan local de prévention qui nous a fait réduire de 6,3 % nos déchets, et un second de 2011 à 2015 qui nous a fait réduire de 7 % nos déchets.

L'élaboration de ce Plan local de prévention a mis un an, puisque nous avons commencé en novembre l'an dernier, avec la mise en place d'un Comité consultatif d'évaluation et de suivi. Et j'aimerais répondre à Maud GATEL sur le fait que nous avons soi-disant un an de retard par rapport au précédent plan : en réalité, Madame GATEL, nous avons une année d'avance, puisque vous savez que le Plan local de prévention des déchets est en fait normalement une déclinaison du Plan régional de prévention des déchets. Celui-ci ne verra le jour qu'à la fin de l'année 2018, donc c'est bien un an d'avance, et non pas un an de retard que nous avons sur ce Plan local de prévention des déchets, que nous avons tenu à lancer très, très rapidement, après le précédent plan. Il y a eu une consultation citoyenne et aujourd'hui, ce vote en Conseil de Paris le rendra définitif.

Nos objectifs : moins 10 % de déchets entre 2010 et 2020, moins 17 kilos par habitant entre aujourd'hui et 2020. Voilà l'objectif qui est assigné à chaque Parisien et qui est assigné également à chacun d'entre nous aujourd'hui : réduire de 17 kilos nos déchets d'ici 2020, 17 kilos par an.

Pour cela, nous nous sommes intéressés à différents flux : le premier flux, ce sont les emballages, qui composent 33 % de notre poubelle verte. Lors du dernier plan, nous avons baissé de 20 % nos emballages dans la poubelle verte. Nous pouvons aller aujourd'hui encore plus loin. Pour cela, vous avez raison, Monsieur BÉGUÉ, vous l'avez dit : la solution est dans le soutien des magasins en vrac. Il est aussi - et vous avez été nombreux à le dire, Monsieur CONTASSOT et d'autres - dans le développement de la consigne. C'est pourquoi nous allons travailler sur ce sujet et sur ce gisement des emballages.

Les déchets alimentaires, deuxième flux auquel nous nous intéressons : là, sur les déchets alimentaires, lors du dernier plan, c'est le seul, un des seuls flux sur lesquels nous n'avons pas atteint l'objectif, puisque nous avons augmenté le tonnage de déchets alimentaires dans nos poubelles. Nous allons donc continuer à développer le compost de proximité, les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, certes, que nous avons déjà annoncées quelquefois dans le Plan Compost ou dans le Plan de lutte "antigaspi", mais là aussi, un peu par avance par rapport à ce qui nous est imposé aujourd'hui.

Sur les papiers, journaux et magazines, vous l'avez dit : le "stop pub" est une solution que nous devons généraliser. Nous travaillons pour cela avec les bailleurs sociaux et nous travaillerons à une plus grande sensibilisation.

Sur les textiles, nous avons fait un bon travail, puisque nous avons diminué de 35 % les textiles dans nos déchets ménagers, mais pour autant, nous avons encore à développer le nombre de conteneurs textiles, ainsi que différents modes de collecte, parmi lesquels nous avons également les ressourceries et les recycleries, que vous avez évoquées et qui jouent un rôle important.

Sur les déchets occasionnels et les encombrants, là aussi, priorité aux mobiliers, aux équipements électroniques, aux jouets, à la vaisselle. Nous avons donc, vous le voyez avec ces cinq flux prioritaires, de quoi alimenter ce prochain Plan local de prévention des déchets.

Vous avez tous évoqué la sensibilisation des acteurs. C'est l'un des six axes de travail que nous mettrons en avant dans les trois prochaines années.

Pour répondre à la question des vœux, je commencerai par répondre au vœu n° 20 sur la consigne : vous l'avez dit, le principe de la consigne est sans conteste un élément structurant dans la réduction des déchets, et les domaines dans lesquels ce principe peut être mis en place sont très nombreux et encore très peu explorés. Je pense entre autres aux contenants de la restauration rapide, notamment, et il se trouve que dans la première promotion de l'incubateur "économie circulaire" de "Paris&Co", il existe deux jeunes entrepreneurs qui travaillent sur la consigne d'emballage pour la restauration rapide. L'un d'entre eux travaille sur ce sujet et l'autre travaille sur la consigne pour les plats à emporter. Nous allons donc poursuivre ces deux initiatives et travailler avec la restauration pour pouvoir proposer ces éléments de consigne.

L'action 4 de la feuille de route "économie circulaire" prévoit une étude d'opportunité globale, que nous mènerons, et à ce stade, puisque bientôt, nous allons avoir le débat sur le Plan Climat, pour revenir sur un discours que l'on entend de temps à autre et qui dit que le bilan carbone de la consigne est plus important que celui du recyclage en raison de la



récupération, du lavage et de la remise en circulation, si la question mérite d'être posée, elle doit l'être, mais avec quelques éléments à l'esprit : effectivement, le cycle de consigne est efficace s'il est en proximité. Sur ce sujet, avec l'étude proposée dans la feuille de route "économie circulaire", je rends donc un avis favorable pour ce vœu.

Sur le vœu n° 21, qui demande l'interdiction des bouteilles en plastique, je vous demanderai, Monsieur CONTASSOT, de bien vouloir le retirer, car c'est un avis défavorable qu'il me faut rendre, même si la question des plastiques est une question cruciale, car elle l'est. J'en veux pour preuve le fait qu'elle est à l'initiative de tout un pan de la feuille de route "économie circulaire" qui est menée actuellement par Nicolas HULOT, et cette réflexion, qui fait l'objet d'un atelier, va évoquer la question des plastiques. Peut-être que votre groupe peut faire une contribution dans ce cadre.

Sur le vœu concernant le syndicat du réemploi, je vous propose... Je vous rappelle tout d'abord que j'ai toujours été très attachée aux acteurs du réemploi et de la réparation. Je sais qu'ils jouent un rôle absolument crucial dans notre politique d'économie circulaire. Vous demandez qu'une discussion soit en vue pour créer un syndicat communal du réemploi et de la réparation des objets. S'il est exact que nous devons réfléchir aux modalités, notamment de développement, mais aussi de pérennisation des structures de l'économie circulaire que sont les ressourceries, il est peut-être prématuré de parler déjà de syndicats de réemploi. Nous devons construire cette proposition avec les acteurs eux-mêmes, c'est pourquoi je vous propose, en substitution à votre vœu n° 21, le vœu de l'Exécutif suivant : que la Ville de Paris organise, avec les communes voisines et les différentes parties prenantes de ce secteur, les rencontres du réemploi et de la réparation, visant à intégrer pleinement cette filière dans les actions de prélèvement et à pérenniser son fonctionnement.

Je vais essayer d'aller rapidement à l'amendement n° 18, pour vous proposer un vœu de l'Exécutif n° 18 bis : il s'agit du soutien aux biffins. Vous attirez à juste titre l'attention de notre Assemblée sur la situation des biffins. Il faut distinguer la question des biffins et des vendeurs à la sauvette. Il ne s'agit pas de la même problématique. Nous parlons là bien des biffins, c'est-à-dire des personnes dans une grande pauvreté qui utilisent la vente de produits récupérés dans nos poubelles pour pouvoir vivre. Un certain nombre d'installations de carrés des biffins sont des réussites, d'autres sont des échecs, vous le savez et vous en avez cité quelques-uns. Nous pourrions également parler de l'installation "des Grands Voisins" qui, là, est une réussite.

Je vous propose que nous mettions en place une analyse des conditions de réussite et d'échec de ces différentes expérimentations et qu'à partir de ces résultats nous menions une nouvelle expérimentation en accord avec un ou une maire d'arrondissement pour une durée de 3 à 6 mois de l'implantation d'un marché de biffins à raison d'une fois par mois, comme cela peut se faire par exemple à Montreuil.

Pour terminer, puisque chacun d'entre vous en a parlé, sur la question de la tarification incitative, qui effectivement est un levier important en matière d'économie circulaire, je dirai quelques mots pour vous dire qu'une étude de l'ADEME est parue sur le sujet pour expliciter qu'il n'y a pas encore aujourd'hui en France de grandes villes, de très grandes villes, qui se soient lancées dans une expérimentation de tarification incitative. Pour cause, aujourd'hui, cette tarification incitative est plus adaptée aux secteurs ruraux qu'aux secteurs urbains, ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que Paris ne doit pas s'en préoccuper. C'est en effet un levier important et qui va pouvoir nous amener à une plus grande pratique de l'économie circulaire à Paris.

Pour autant, une étude et un débat entre nous sont absolument nécessaires car il existe de nombreux freins à lever. Je n'en citerai qu'un seul : la mise en place d'une tarification incitative pour les Parisiens conduirait, si en tout cas c'est la T.E.O.M. qui devient incitative, à faire payer plus cher pour cette taxe des familles nombreuses installées à Paris. Et cela, notre politique actuelle de maintien d'une classe moyenne familiale à Paris ne s'y résoudrait pas.

C'est un des sujets par exemple que nous avons à travailler avant de penser à la mise en place technique - bien sûr, les solutions techniques existent - d'une tarification incitative.

Voilà, Madame la Maire, je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup pour vos réponses très complètes et encore merci pour ce travail.

Mao PENINOÙ va apporter aussi des réponses en complément.

Mao ?

**M. Mao PENINOÙ,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, Antoinette vient de traiter très largement ce qui est la base, c'est-à-dire la réduction de nos déchets. Cela dit, il en reste après la réduction et même si nous sommes très ambitieux je crains qu'il n'en reste encore à la fin. La question est donc aussi celle du tri.

Pour répondre aux différents intervenants, tout d'abord, Maud GATEL, le constat, nous le partageons. Le constat sur votre demande de changement d'échelle, nous le partageons et c'est d'ailleurs ce que nous mettons en place depuis le début de cette mandature.

Vous avez souligné qu'un seul espace de tri a ouvert depuis le début de cette mandature. Vous le savez comme moi, le temps de sortie des projets n'est pas toujours extrêmement rapide. En l'occurrence, c'était un espace pris dans le 19<sup>e</sup> arrondissement à la porte de Pantin et qui avait été engagé sous la précédente mandature.

Je peux d'ores et déjà vous informer qu'un nouveau va ouvrir dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et qui a été engagé par cette mandature. Même si c'est compliqué, nous serons tous derrière celui qui doit sortir dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, boulevard de Ménilmontant, pour que l'on puisse y arriver. Nous avons par ailleurs des projets dans le 1<sup>er</sup>, le 15<sup>e</sup>, le 16<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> arrondissement, qui sont en train d'avancer sérieusement et qui vont nous permettre d'avoir une bien meilleure couverture en termes d'espaces tri.

Je reviens d'ailleurs un instant sur le 17<sup>e</sup> arrondissement puisque Geoffroy BOULARD parlait de la manière dont il se réjouissait...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Si on pouvait écouter l'intervention et la réponse de Mao PENINO, ce serait formidable.

**M. Mao PENINO**, adjoint. - Geoffroy BOULARD nous disait ô combien il se réjouissait de l'ouverture d'un centre de tri dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et, en effet, nous avons posé la première pierre il y a quelques jours. Vraiment, je ne peux que me réjouir avec lui et souhaiter qu'il accueille de la même manière et avec autant d'enthousiasme un espace tri dans son arrondissement car nous sommes bien sur la même dynamique. Il serait dommage qu'il s'y oppose mais je ne le crois pas après l'avoir entendu.

Je veux vous dire aussi, Madame GATEL, qu'au-delà, le changement d'échelle, c'est la mise en place de la collecte des déchets alimentaires dans les 2<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements avec la perspective d'extension, même si honnêtement nous avons encore à travailler ; on est encore loin d'être à un résultat satisfaisant sur le 2<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup>. C'est bien, on a lancé les choses et il y a encore du travail à faire pour que l'on arrive à être bien performant et que l'on puisse généraliser les choses.

Par contre, sur Trilib', nous avons expérimenté avec 40 stations Trilib'. C'est aujourd'hui un véritable succès - Eric LEJOINDRE vous en parlait tout à l'heure - et c'est pourquoi nous avons décidé de pouvoir passer à 1.000 Trilib' d'ici la fin de la mandature, qui seront installés dans tout Paris. On est bien là sur du tri par apport volontaire sur l'espace public, justement à la fois dans un changement d'échelle et dans un changement de comportement que, je crois, vous appelez de vos vœux. Je ne peux que vous rejoindre sur ce point.

Je veux vous dire aussi que nous sommes tout à fait d'accord sur la nécessité de sensibilisation. Antoinette vous parlait tout à l'heure de la manière dont nous discutons aujourd'hui avec les bailleurs sociaux sur l'information et la distribution de l'autocollant "stop pub". Nous travaillons aussi avec eux sur une distribution systématique du guide du tri à tout nouvel arrivant dans les logements sociaux.

De la même manière, plusieurs mairies d'arrondissement organisent des accueils des nouveaux habitants dans leur arrondissement et nous sommes là aussi non seulement disposés mais prêts à diffuser le guide du tri et aussi dans les arrondissements qui pratiquent la distribution du bio-seau. Nous sommes tout à fait d'accord sur cet axe.

Yves CONTASSOT nous parlait de l'injustice de la T.E.O.M. Difficile d'être en désaccord. Du point de vue des revenus des personnes concernées, du point de vue de la consommation, du point de vue de la production de déchets, je crois que nous ne pouvons qu'être d'accord, c'est aujourd'hui injuste.

Faut-il passer à une tarification incitative ? Vous l'avez dit. En tout cas, c'est ce qui est inscrit dans la loi de transition énergétique. Pour ma part, je vous le dis très honnêtement, je reste très dubitatif sur notre possibilité de la mettre en place à Paris et d'en mettre une en place qui soit à la fois fiable et de qualité. Cela dit, ce n'est pas parce que je ne suis pas convaincu que j'ai raison et je rejoins tout à fait l'idée qu'il faut en discuter, creuser les choses avec les différents groupes. Si on peut progresser, il faut absolument le faire et je serai tout à fait prêt à avancer sur ce sujet.

J'aborderai aussi la mise en place, dans votre vœu, de la pesée embarquée. Je veux vous dire que c'est quelque chose auquel je suis favorable, pour une raison simple. Je ne sais pas si cela nous permettra de mettre en

place une tarification incitative, d'où mon doute, mais il est certain que cela nous permettra d'avoir une gestion plus précise de notre collecte et donc une meilleure gestion de celle-ci.

Cela dit, disons les choses honnêtement : c'est un impact financier non négligeable, puisqu'il se chiffre grosso modo, suivant la proportion de la flotte que nous équiperions, à un montant de 10 à 20 millions d'euros. Je vous propose donc que nous reparlions de cela d'ici le budget, qui se déroulera au prochain Conseil au mois de décembre, pour le voir ensemble. C'est un impact budgétaire fort et nous verrons comment on peut le mettre en place.

En tout cas, tout à fait d'accord pour avancer sur ce sujet. De toute manière, je pense que cela pourra nous être utile, ne serait-ce que pour la gestion de notre collecte.

Du coup, je veux dire à Thierry HODENT, même si je l'ai dit dans la réponse à Maud GATEL, et à travers cette réponse, c'est aussi un avis favorable qui est donné à votre vœu puisqu'il va exactement dans le même sens.

Vous rajoutez aussi le vœu du groupe Ecologiste sur la mise en conformité des locaux poubelles. Il faut faire attention à la manière dont on le dit et dont on le formule mais, sur le fond, entièrement d'accord. C'est pour cela qu'on vous propose la formule suivante, que vous disiez imposer aux bailleurs et on vous propose d'exiger des concepteurs que l'aménagement des locaux poubelles soit adapté. C'est ce que l'on travaille avec Jean-Louis MISSIKA et Ian BROSSAT. Les discussions sont d'ores et déjà engagées avec eux. Ian BROSSAT a réuni le Comité des bailleurs parisiens, auquel j'ai pu participer, et dans lequel je leur ai donné nos spécifications pour les années qui viennent, la nécessité d'avoir un espace pour l'ensemble des bacs existants aujourd'hui mais aussi demain pour la collecte des déchets alimentaires, tout en sachant que le déploiement de Trilib' est aussi une manière de répondre à tout cela.

Enfin, Delphine BÜRKLI nous parlait du bilan du plan de relance. C'est un peu tôt pour faire le bilan en tant que tel. Honnêtement, on était aussi beaucoup sur la communication sur le plan de relance. La communication, c'est toujours utile, il faut la refaire en permanence sur la question du tri. Il est difficile de mesurer aujourd'hui quel en est l'impact exact. Par contre, là où on sait que c'est déjà positif, c'est justement sur Trilib', qui était un des aspects extrêmement importants de ce plan de relance. C'est sur les colonnes à verre, c'est sur la collecte du textile, sur l'ensemble de ces dossiers-là que nous progressons fortement et l'installation de 1.000 Trilib' à Paris va nous y aider aussi très fortement.

Sur la collecte les jours de grève, d'abord, je voudrais souligner et vous m'y avez aidé, Madame BÜRKLI - je sais que c'est un débat qui revient très régulièrement -, le fait qu'on nous dit : "Les maires d'arrondissement n'ont pas assez de pouvoir et d'autonomie en matière de collecte et de propreté". Vous nous avez démontré qu'un maire d'arrondissement qui veut s'attaquer au problème, discuter avec la régie de la Ville de Paris, avec les services de la Ville de Paris, arrive tout à fait à mettre en place des initiatives locales, vous voyez bien, il n'y a souvent pas besoin de réforme, mais surtout de s'impliquer dans le travail au quotidien.

Vous avez fait ce test sur la collecte des jours de grève, il a semblé assez positif, difficile de mesurer, il y a une échelle, est-ce que cela serait généralisable sur tout Paris, en tout cas il est souhaitable évidemment que quasiment jamais nous n'ayons à mélanger les différents bacs. On sait que tout de suite, cela a des effets extrêmement négatifs sur l'opinion que les Parisiennes et les Parisiens peuvent avoir de ce que l'on fait du tri, je vous encourage à continuer et on va travailler de notre côté à regarder, notamment quand c'est sur une seule journée, si l'on peut progresser sur ce point.

Enfin, j'ai un dernier avis à donner sur le vœu du groupe Ecologiste quant à la fiscalité et au tri des déchets des professionnels de la restauration, je vais vous dire le fond de ma pensée, on demande aujourd'hui un effort extrêmement important aux professionnels de la restauration sur la question du tri des déchets alimentaires.

Des initiatives associatives, professionnelles, sont menées sur ce terrain, je vous propose que l'on continue à accompagner ces initiatives et que de manière générale, notre politique soit toujours la même : donner les moyens de faire, donner les moyens de trier, y inciter. On passera à la sanction ou à l'incitation financière en tant que telle sans doute un peu plus tard. C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu, que l'on continue à accompagner aujourd'hui les professionnels de la restauration et des métiers de bouche, qui sont déjà dans des situations économiques très souvent difficiles, et donc, vraiment que l'on soit plus dans un accompagnement et un encouragement pour l'instant que sur une espèce de tarification incitative.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, merci à vous deux, chers Antoinette GUHL et Mao PENINOÙ pour toutes ces réponses.

Merci pour le débat que nous avons eu et l'implication de l'ensemble des élus et maires d'arrondissement, majorité comme opposition, dans ce débat et dans ces projets.

Nous allons à présent procéder au vote des amendements et des vœux.

En réponse à un amendement n° 18, l'Exécutif a déposé un vœu n° 18 bis, l'amendement n° 18 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est retiré, je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 18 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 270).

L'amendement n° 19 a été déposé par le groupe Ecologiste de Paris, je crois qu'il est maintenu.

Il a un avis défavorable de l'Exécutif, après les explications qui ont été données.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 19 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 19 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 271).

Le vœu n° 21 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Oui. Il a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 272).

Le vœu n° 23 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Monsieur CONTASSOT ?

**M. Yves CONTASSOT.** - En accord avec Mao PENINOÛ, il est reporté et on verra cela au débat budgétaire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

En réponse au vœu n° 24, l'Exécutif a déposé un vœu n° 24 bis.

Le vœu n° 24 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 24 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 273).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 déposé par le groupe PPC, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 274).

Nous allons à présent procéder au vote des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté, je pense, à l'unanimité. (2017, DPE 54).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est aussi adopté. (2017, DPE 53).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 52.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté là aussi à l'unanimité. (2017, DPE 52).

Je vous remercie.

**2017 DEVE 170 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une déclinaison opérationnelle au niveau de chaque arrondissement.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une stratégie parisienne de gestion des eaux pluviales.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux menus végétariens dans la restauration scolaire.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la sensibilisation des acteurs du patrimoine aux enjeux climatiques.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux audits énergétiques.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accompagnement du secteur tertiaire dans la transition écologique.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réactualisation de la convention.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au rapport sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la place de l'eau dans la lutte contre les îlots de chaleur.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux projets d'aménagement urbains.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la découverte du canal Saint-Martin.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au lancement d'un appel d'offres international.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un groupement d'achat pour l'électricité verte des acteurs publics et parapublics.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'isolation thermique des volets.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au boulevard périphérique.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en place d'un dispositif "direction exemplaire".**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des établissements bancaires.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la contribution énergie-climat.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux initiatives citoyennes pour le plan Climat.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux applications innovantes.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux îlots de fraîcheur.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au service public de l'énergie.**

**Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à des mesures dans le domaine du transport.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux mesures du Plan Climat et à leur suivi.**

**Vœu déposé par Mmes DATI, BERTHOUT, M. LECOQ, Mmes d'HAUTESSE, BÜRKL, GIAZZI et DAUVERGNE relatif au coût du stationnement pour les agents de la DPE.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous poursuivons notre Conseil de Paris et nous arrivons à présent au débat organisé sur le thème " Ici, demain, ensemble pour le climat : projet de nouveau Plan Climat Air Energie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050 " et bien sûr, avant d'ouvrir le débat, permettez-moi de l'introduire.

De l'introduire d'abord en remerciant vraiment très chaleureusement Célia BLAUJEL, qui a coordonné ce travail avec l'ensemble de l'Exécutif, tous les adjoints ont été concernés, tous les maires d'arrondissements, tous les groupes, les experts des associations, il y a eu, et cela vous sera dit, des centaines de contributions.

Nous sommes à un moment important, avant de remettre cette proposition en discussion auprès des Parisiens pour revenir au Conseil de Paris aussi en avril, et donc, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins, et plus personne ne peut ignorer la situation d'urgence dans laquelle se trouvent notre planète et l'humanité qui y vit.

Face aux enjeux environnementaux incontournables, Paris fait le choix de l'avenir. Changer nos modes de vie sans attendre est une nécessité, mais c'est aussi une opportunité historique pour les Parisiennes, les Parisiens, les Franciliens.

Ce choix exige, on le sait, du courage et de la détermination.

Et je crois que c'est ce que nous sommes appelés à faire encore aujourd'hui.

Dès 2004, la Ville de Paris s'est positionnée comme une ville leader dans la lutte contre le changement climatique en réalisant un premier bilan des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Certains anciens, cher Yves, nous y étions, on n'était pas tout seuls, mais on se souvient de ce travail et combien ce travail avait marqué les esprits et engagé notre Ville dans la démarche qui a été poursuivie et parfois même accélérée depuis.

Nous avons ensuite adopté en 2007, à l'unanimité, un important Plan Climat, j'avais eu le plaisir de le co-présider avec Yves CONTASSOT et de le co-rapporter.

Et ce Plan Climat posait déjà des objectifs très forts : réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie. Porter à 25 % la part des énergies renouvelables et de récupération, entre 2004 et 2020.

Je me souviens à l'époque, même si cela a été adopté à l'unanimité, que tout cela était considéré comme infaisable, irréalisable, et pourtant, et pourtant ! Ce plan a été réactualisé en 2012, complété en 2015, avec une stratégie d'adaptation, puisque la question de l'adaptation de nos villes, de nos territoires au changement climatique fait partie intégrante de l'accord sur le climat, de l'Accord de Paris.

Dès l'automne 2016, une très large concertation a débuté en vue de l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Energie territorial, plus de 500 contributions ont été recueillies auprès des Parisiens, des acteurs du territoire et des agents de l'administration, et c'est ce plan qui est présenté aujourd'hui, conformément aux engagements que nous avons pris aussi lors du sommet des 1.000 maires organisé en décembre 2015, ici à l'Hôtel de ville, durant la COP 21. Ce sommet qui a fait date, là aussi, puisqu'il a poussé également à la signature de l'accord de Paris.

Aujourd'hui, la référence des 1.000 maires réunis à l'Hôtel de ville de Paris pendant la COP 21 est une référence internationale, que ce soit au niveau des instances de l'O.N.U., au niveau des instances de l'O.C.D.E., ou encore au niveau des instances européennes. Ce sommet des 1.000 maires ici à l'Hôtel de ville auquel vous avez tous participé, mes chers collègues, continue à faire date dans l'engagement des villes et de notre ville sur la question climatique.

Donc, ce plan que nous avons et ces engagements que nous avons pris en 2015 s'articulent autour d'une ambition forte mais nécessaire, et que nous reprenons aujourd'hui : faire de Paris une ville neutre en carbone avec 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

Le Plan climat qui vous est proposé, fixe un cap. Il propose, d'abord, des actions d'accélération d'ici 2020 parce qu'il faut accélérer. Il faut accélérer. C'est une responsabilité que nous avons, une responsabilité que je qualifierais d'historique, et qui doit nous permettre de dépasser les positions partisans des uns et des autres. Ce sujet est un sujet qui nous engage tous et nous avons une responsabilité devant les générations d'aujourd'hui, mais aussi devant les générations futures. Ce plan fixe aussi des objectifs opérationnels pour 2030 et il fixe une vision pour Paris en 2050, une vision, des actes, un cap.

Au total, ce plan prévoit et propose 500 mesures pour répondre à l'urgence. Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 est, certes, très ambitieux, mais nous ne pouvons plus nous offrir le luxe d'attendre, ni même le luxe de dire : oui, c'est ce qu'il faudrait faire, mais faut-il le faire ainsi et faut-il le faire maintenant ? Je crois que ces questions-là doivent rester derrière nous. L'engagement de transformation est concret et immédiat. Et c'est cet objectif, au cœur de l'accord de Paris, que nous voulons poursuivre.

Nous prenons donc toutes les mesures qui s'imposent pour l'atteindre. Cela implique de diminuer de 100 % les émissions locales intra-muros, de favoriser la réduction de 80 % de l'empreinte carbone globale du territoire qui intègre, par exemple, les sources d'émissions indirectes comme les déplacements en avion des Parisiens ou l'alimentation produite ailleurs mais consommée sur le territoire. Ça, c'est très novateur. Il y a peu de plans climat qui vont jusqu'à ce niveau d'exigence, mais je remercie Célia de l'avoir porté. Et ce projet, ce programme, ce plan prévoit aussi d'engager l'ensemble des acteurs du territoire à compenser ces 20 % restant d'émissions résiduelles.

Cela suppose aussi de diviser par deux les consommations énergétiques de Paris et de consommer 100 % d'énergies renouvelables en 2050. Nous pouvons y arriver avec l'aide des acteurs locaux et des habitants. Nous viserons la rénovation thermique de 110.000 immeubles parisiens et le développement des énergies renouvelables en multipliant les panneaux solaires sur les toits, la géothermie, la récupération d'énergie et en valorisant au mieux les déchets. Nous venons d'en parler. Pour produire localement 20 % d'énergies renouvelables en 2050, nous créerons également une centrale solaire dans le parc floral du bois de Vincennes et un puits de géothermie à Bercy-



Charenton. Nous rénoverons les équipements publics les plus énergivores - on a déjà commencé, bien évidemment - d'ici 2030, parmi lesquels 300 écoles. Nous avons déjà lancé, depuis plusieurs années, des plans sur les écoles qui sont 600 sur le territoire parisien, donc, 300 écoles, 40 collèges et 15 piscines pour une diminution de 40 % des consommations énergétiques du parc municipal.

Nous allons poursuivre, bien sûr, la création d'éco-quartiers, avec notamment des éco-quartiers neutres en carbone et résilients, comme à Saint-Vincent-de-Paul. Dans le cadre de notre objectif "zéro déchet" non valorisé en 2050, nous engagerons la pose de 1.000 stations Trilib' dans Paris, nous généraliserons la collecte des déchets alimentaires d'ici 2020 - nous venons d'en parler -, nous inciterons, par ailleurs, tous les chantiers à s'engager dans une logique d'économie circulaire pour atteindre 50 % de chantiers "zéro déchet" enfouis en 2030 et 100 % en 2050. Cette démarche - on en a parlé aussi précédemment - portée, notamment, par Antoinette GUHL et Mao PENINOU, est une démarche qui, aujourd'hui, est portée à l'échelle métropolitaine et qui fonctionne avec les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics qui se joignent à notre objectif.

Nous devons, parallèlement, améliorer, bien évidemment, la qualité de l'air qui fait partie de l'enjeu sur le climat en renforçant et en étendant les politiques existantes. Nous visons, à Paris, une sortie complète des véhicules diesel en 2024 et essence en 2030. Nous mènerons, d'autre part, une réflexion et un travail conjoint avec la Métropole du Grand Paris, en vue de la création d'une zone à circulation restreinte à l'échelle de la Métropole pour en faire une zone à basse émission, et un fonds Air Bois que nous allons créer à destination des particuliers pour accélérer la rénovation des systèmes de chauffage au bois fortement émetteurs de particules.

Nous faisons et ferons de Paris une capitale toujours plus accueillante pour les cyclistes et nous préparons, bien sûr, la transformation du boulevard périphérique et des autoroutes métropolitaines en lien avec le forum métropolitain du Grand Paris qui réunit, je vous le précise, pour ceux qui ne le savent pas aujourd'hui, l'ensemble des maires de la Métropole, mais aussi beaucoup de maires d'Ile-de-France, de la grande couronne, la région Ile-de-France, les départements notamment de petite couronne, la Métropole du Grand Paris. Aujourd'hui, ce forum métropolitain est présidé par un élu de grande couronne, Jean-Paul VIGUIER... Jean-François VIGIER, pardon. Jean-Paul VIGUIER, c'est l'architecte. Jean-François VIGIER, qui est le maire de Gif-sur-Yvette. C'est ça ? Non ? Bures-sur-Yvette. Voilà, Bures-sur-Yvette. Mais, qui a été, pendant toute cette année, un président extraordinaire de ce forum métropolitain. Et nous préparons, notamment, le travail avec l'ensemble de ces élus, le travail et l'arrivée du véhicule autonome.

Confirmant notre engagement en faveur d'une finance bas carbone, nous poursuivrons, par ailleurs, la réorientation des investissements publics et privés vers le financement de la transition énergétique du territoire. D'ailleurs, nous participerons, je participerai, à la demande du Président de la République, au sommet sur la finance de la transition écologique et énergétique qui va être organisé le 12 décembre. J'y organise, à la demande du Président MACRON, une table ronde avec les villes et avec des acteurs du secteur privé pour dire à quel point cette mobilisation pour le financement de cette transition énergétique est important.

Mais, très concrètement, après avoir été une des premières collectivités dans l'émission de "green bonds" en émettant une obligation verte de 300 millions d'euros dès 2015... D'ailleurs, c'était M. BARGETON, qui est très bavard, là, tout de suite, mais c'était avec vous que nous avons lancé cette émission d'obligations vertes de 300 millions. Nous venons de renouveler cet engagement avec l'émission d'un nouveau "green bond" à travers une obligation de développement durable d'un montant de 320 millions d'euros, qui a connu un important succès auprès des investisseurs. Je pense qu'on peut tous s'en féliciter. Ces fonds seront, bien sûr, utilisés pour financer les projets représentant un bénéfice environnemental et social s'inscrivant pleinement dans les objectifs du Plan Climat.

Mais, vous le savez aussi, en vue d'accélérer les innovations en faveur de la transition écologique sur le territoire parisien, nous avons, grâce à la loi sur le statut de Paris, été en capacité... Autorisés à créer un fonds d'investissement territorial dédié à la transition énergétique. Nous sommes en train de le créer. Nous avons lancé l'appel d'offres il y a déjà plusieurs mois pour la gestion de ce fonds. Nous allons bientôt attribuer ce marché et, dès 2018, la levée des fonds pour ce fonds d'investissement pourra se faire et viendra compléter le dispositif et, notamment, bien sûr, le budget de la Ville sur des projets qui concernent la transition écologique et énergétique.

Ce fonds permettra, dès le premier semestre 2018, de mobiliser des financements et ce, dans tous les domaines : de protection du climat, de qualité de l'air, de l'énergie, du retraitement des déchets, ou encore, bien sûr, du développement des énergies renouvelables et, bien sûr, de la question des mobilités durables. Parce que l'atteinte de la neutralité carbone du territoire passe par une mobilisation collective globale, nous accompagnerons les changements de comportements, individuels et collectifs, et nous impliquerons l'ensemble de la communauté parisienne dans le nouveau Plan Climat.

Le rôle de l'Agence Parisienne du Climat et les partenaires, et les acteurs économiques du territoire, seront pour cela renforcés. Ce plan fera, d'ailleurs, l'objet d'une consultation publique, de décembre à février, pour recueillir

l'avis des citoyens et des citoyennes de Paris, mais aussi de la Métropole du Grand Paris, de la Région et de l'Etat qui participeront à cette consultation publique.

Mes chers collègues, un récent rapport des Nations unies rappelait que l'avenir de l'homme sur la planète repose notamment sur le volontarisme des collectivités territoriales et l'accélération des mesures prises au niveau local pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

C'est ce que font les collectivités locales. A la tête du C 40 qui regroupe aujourd'hui 91 des plus grandes métropoles mondiales, c'est l'engagement que nous avons pris. Je le dis souvent, ces 91 grandes métropoles mondiales représentent 650 millions d'habitants et 25 % de la richesse mondiale.

C'est un levier puissant lorsque les villes s'engagent ensemble, comme elles l'ont fait, à travers un certain nombre de documents. Je pense notamment à la feuille de route 2020 que nous avons adoptée au sein du C 40, qui traduit aussi concrètement la vision et les objectifs que nous retrouvons dans tous nos documents, et notamment dans ce plan Climat Air Energie.

Mais pourquoi ce volontarisme existe aujourd'hui dans les grandes villes et ici à Paris ? C'est pour des raisons assez simples : les villes émettent 70 % des gaz à effet de serre, les villes concentrent plus de la moitié de la population mondiale, et ce chiffre va aller en augmentant dans les années qui viennent. Donc la responsabilité des villes est évidente et doit être assumée ; c'est ce que nous faisons.

Et si les villes agissent et agissent ensemble, elles ont une capacité, un effet de levier très important pour tenter d'atteindre les objectifs du plan de l'Accord de Paris, qui, je vous le rappelle, prévoyait des objectifs pour contenir l'élévation des températures à 2 degrés. Même si nous, les villes, nous avons dit à 1,5 point, nous sommes loin du compte à l'échelle de la planète aujourd'hui.

On le sait, 2 degrés, 3 degrés, qui est plutôt la trajectoire d'aujourd'hui pour les quelques années qui viennent, c'est une trajectoire qui aura des conséquences très lourdes dans nos vies quotidiennes et à horizon très court, pas dans vingt ans ou cinquante ans. Mais nous l'avons vu, c'est à travers des phénomènes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, par exemple une crue de la Seine en plein mois de juin qui n'est pas un mois de crue, des pics de pollution récurrents liés notamment aux phénomènes atmosphériques qui concentrent et qui font stagner les particules fines et les pollutions à l'intérieur de notre ville.

Nous sommes d'ores et déjà confrontés à ces phénomènes qui ont des conséquences gravissimes sur la santé humaine. Je ne rappelle pas les chiffres, et notamment les morts : 2.500 morts à Paris par an liés à cette pollution, 6.000 morts à l'échelle de la Métropole liés aux pollutions atmosphériques. On pourrait rappeler tous ces chiffres, qui sont produits et présentés notamment par l'O.M.S.

L'Organisation mondiale de la santé est venue ici, avec nous, porter des projets comme le G.U.A.P.O., cet observatoire qui permettra, en temps réel, de mesurer les pollutions, notamment les pollutions aux particules fines dans notre ville, mais aussi dans d'autres grandes villes du monde.

Bref, c'est un mouvement mondial, mais dans lequel Paris est effectivement aux avant-postes. Je pense que nous avons une responsabilité particulière à porter de façon volontariste et bien au-delà des positions partisans.

Je le redis ici d'ailleurs - parce que souvent le débat, par exemple autour de la voiture, avec d'un côté les anti et de l'autre côté les pour - quand les constructeurs automobiles eux-mêmes viennent me dire que leur métier aujourd'hui n'est plus de fabriquer des voitures mais de fabriquer de la mobilité, je pense que tout un chacun peut comprendre que le monde est en train d'évoluer un peu plus vite qu'il n'y paraît et un peu plus vite parfois que certaines positions partisans.

Donc, je nous invite à avancer, avec cette accélération du monde, mais qui aujourd'hui est partagée, y compris par les secteurs industriels qui considèrent que, pour eux, il y a des opportunités et qu'ils ne peuvent pas rester à quai, et qu'ils ne veulent pas rester à quai ; il n'y en a plus que quelques-uns qui veulent encore rester à quai.

Mais aujourd'hui nous avons justement la chance d'avoir pu engager, avec nous aussi, les industriels visionnaires pour porter, avec les citoyens, avec les O.N.G., avec les collectivités, ces politiques. Ces politiques vont également permettre de créer de l'emploi, d'améliorer le cadre de vie, et bien entendu la santé et le bien-être des habitants.

Je veux vraiment remercier à nouveau Célia BLAUJEL, l'ensemble de l'Exécutif parisien, l'administration parisienne, toutes celles et ceux qui ont permis l'élaboration de cet indispensable plan Climat.

Je forme le vœu que la démarche que nous entreprenons à Paris, inédite à ce jour dans notre pays, inspire aussi de nombreuses collectivités en France et dans le monde. Nous allons nous y employer parce que, plus nombreux, nous serons plus forts pour résoudre et remplir les objectifs historiques du plan et de l'Accord de Paris.

Je vous remercie.

Nous allons à présent engager le débat organisé. Comme la Conférence d'organisation l'a précisé, je donne tout d'abord la parole à Mme BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, la COP 23 vient de s'achever sans, hélas, de progrès notables pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. A rebours de l'urgence climatique, le dur des négociations a été renvoyé à la COP 24 de 2018. La sortie égoïste des Etats-Unis de l'Accord de Paris n'a fait qu'accroître la difficulté de limiter le réchauffement climatique au-dessous des 2 degrés d'ici la fin du siècle. Je dois dire, comme vous sans doute, que le cri d'alarme, lancé la semaine dernière par 15.000 scientifiques du monde entier, nous a rappelé qu'au-delà de ce seuil le dérèglement climatique sera irréversible.

C'est dire combien la lutte contre le réchauffement climatique est la mère des batailles. Et tendre vers la neutralité carbone, ce n'est pas un objectif, c'est un devoir et un devoir à partager, me semble-t-il, autour des deux principes qui ont irrigué toute la réflexion de la COP 21, c'est-à-dire le fameux penser global et l'agir local.

Je dois dire, Madame la Maire, qu'un certain nombre de décisions que vous avez prises ces derniers mois me paraissent en totale contradiction avec ce penser global et agir local, à l'instar du projet de centralisation des caisses des écoles qui aurait conduit purement et simplement à mettre un terme aux filières courtes et durables, à l'instar aussi, j'ose le dire, de la suppression pure et simple de la circulation de la voie Pompidou, sans aucun accompagnement.

Je dois dire que j'attends avec beaucoup d'impatience le rapport du Professeur CARLI sur les conséquences de cette décision qui me paraît un peu inconséquente.

Alors, les Parisiens paient déjà un lourd tribut sur le terrain du réchauffement climatique. C'est vrai, six mois d'espérance de vie en moins, des pics de décès liés aux canicules estivales, l'aggravation des pathologies liées à la pollution, en particulier chez les populations les plus fragiles ; je pense aux enfants, je pense aux personnes âgées ou aux femmes enceintes.

Nous devons donc agir et nous devons agir ensemble et vite. Sur ce point, je suis d'accord avec vous. Pour autant, disons le franchement, 80 % des émissions de carbone du territoire parisien échappent aux décisions de notre Assemblée. Juste pour dire que nous devons aborder nos débats cet après-midi avec beaucoup, beaucoup d'humilité.

Hélas ! La communication autour de ce plan Climat manque de modestie, loin d'ailleurs de la tonalité des travaux préparatoires. Car vous sacrifiez souvent à la complexité des enjeux le simplisme du calcul politique.

Alors, je voudrais revenir deux minutes sur cette affaire de voitures.

Paris crée ses richesses grâce aux millions de personnes qui viennent y travailler chaque jour. Ce n'est pas par choix qu'elles prennent leur voiture et qu'elles perdent 64 heures par an bloquées dans les embouteillages. Ne faites pas semblant de ne pas comprendre. La question n'est pas de savoir si on supprime ou pas les voitures qui sont les voitures sales thermiques - bien sûr qu'il faut les éradiquer - mais c'est comment on prépare l'arrivée des voitures propres. Là, le plan manque de clarté.

Vous dites qu'il n'y aura plus de véhicules thermiques en 2030 - peut-être parce que M. MACRON avait dit 2040 - et je vous dis chiche ! Mais où est le programme d'installation de bornes électriques ? Où sont les parkings qui vont permettre d'accueillir ces voitures propres ? Il va bien falloir les accueillir dans des parkings si vous ne les voulez pas en surface. Où est le bon dimensionnement du réseau parisien électrique qui aujourd'hui ne permettrait d'alimenter que 20 % des véhicules ?

A cela s'ajoute un problème de cohérence et de crédibilité des trajectoires. Un seul exemple : le bilan carbone 2014 fait état d'une réduction de 9,2 % des émissions de gaz à effet de serre depuis le premier bilan carbone de 2004.

Vous proposez moins 25 % en 2020, mais vous savez très bien que c'est hors de portée. Il suffit de voir l'évolution de la courbe. Alors qu'à cela ne tienne, vous nous annoncez moins 50 % en 2030. La parole publique a déjà trop souffert de discours incantatoires, et l'accumulation de mots-clés ne suffit pas à bâtir une vision et à tracer un chemin.

Conscientiser, comme vous le dites, c'est bien, mais cela ne fait pas reculer les émissions de carbone. Quand ce discours politique se double de résultats à l'exact opposé des annonces, je fais allusion au plus 15 % d'émissions de dioxyde de carbone qui sont associés à des fermetures intempestives de voies, eh bien, on peut se poser la question majeure de la crédibilité de la parole publique, d'autant que la Ville est loin d'être exemplaire.

Je prendrai un seul exemple qui est celui du diesel. Une benne à ordures sur trois, 35 % exactement, roulent encore au gazole, alors que les prestataires de collecte ont interdiction de recourir à ces motorisations diesel depuis 2014. Et plus grave, écoutez bien, chers collègues, parce que c'est dans le Plan Climat et que personne ne l'a relevé, la part du gazole dans les consommations de carburant de l'administration parisienne est passée de 30 % en 2006 à 48 % en 2016.

Alors pour autant, je choisis, avec les élus de mon groupe, de prendre mes responsabilités et de vous faire de nombreuses propositions pour contribuer, je l'espère, à réduire l'empreinte carbone.

Poursuivre le respect des orientations du Plan Climat et apprécier l'évolution de la trajectoire de réduction des émissions de carbone : je souhaite, avec mes collègues, qu'un tableau de bord soit disponible sur le site paris.fr, destiné à suivre les mesures engagées, leur niveau de réalisation et les financements qui sont mobilisés.

Je vous propose également que la Ville avance sur le terrain de l'exemplarité.

Ainsi, nous vous proposons un calendrier de sortie du diesel et un calendrier de sortie de l'essence pour les véhicules de la Ville avec cinq ans d'avance.

Je propose que les nouveaux bâtiments municipaux démontrent leur neutralité carbone en affichant, sur chacun d'entre eux, la classe d'émission de CO<sup>2</sup>.

Et puis, pour les logements sociaux, dont je rappelle que seuls 30.000 sur 230.000 aujourd'hui sont aux normes du Plan Climat, eh bien, nous proposons de mobiliser une partie du compte foncier pour doubler l'effort et achever la rénovation thermique des logements sociaux dès 2035 parce que si vous suivez le rythme qui a été pris aujourd'hui, la mise aux normes du Plan Climat pour les bâtiments sociaux et les logements sociaux ne s'achèvera pas avant 2061.

Nous souhaitons également donner une réalité au Comité de suivi des voies sur berge, conformément à vos engagements de juillet dernier. Nous vous proposons aussi et surtout que les aménagements de voirie s'attachent à désimperméabiliser les sols.

Je donnerai un seul exemple, la place de la République qui a été rénovée. Comme chacun le sait, elle est très minérale. Elle n'a quasiment laissé aucune place à cette question majeure de la désimperméabilisation des sols. Et puis surtout, l'aménagement des places parisiennes - je mets le Panthéon à part parce qu'il semblerait que ce projet soit repoussé - a dérapé de plus de 50 % sur tous ces projets. Tout cela est très peu raccord avec la forme de sobriété budgétaire qui doit toujours s'attacher au Plan Climat.

Pour financer la transition énergétique, nous devons trouver des ressources nouvelles, nous vous faisons différentes propositions, mais nous vous proposons surtout d'appliquer le principe de pollueur-payeur aux 70.000 poids lourds en transit qui empruntent le périphérique chaque jour. L'écotaxe permettrait de dégager 18 millions d'euros de recette par an. La présidente du Conseil régional est prête à avancer sur ce type de mesure. Que faites-vous, Madame la Maire ?

Et puis nous vous faisons également des propositions en matière de prévention, un pass "Respire" pour vos poumons et des propositions concernant les temps d'animation périscolaires. Enfin, l'innovation, mon collègue Jean-Baptiste de FROMENT y reviendra, doit être au cœur du Plan Climat.

Nous souhaitons la réussite de ce Plan Climat et l'atteinte de ses objectifs. Seule une transition rapide vers une économie bas carbone nous éloignera du précipice climatique.

Nous serons donc très attentifs, Madame la Maire, à ce que les nombreuses propositions que nous avons déposées soient intégrées au Plan Climat.

C'est le gage de sa réussite ; c'est la preuve aussi de votre capacité à travailler ensemble. J'espère que vous serez au rendez-vous, que nos amendements ne seront pas vidés de leur substance ou, pire, réécrits systématiquement dans une espèce d'amendement fleuve de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

Thomas LAURET pour le groupe DP.

**M. Thomas LAURET.** - Madame la Maire, mes chers collègues, nous entrons dans la dernière étape du Plan Climat adopté en 2007, actualisé en 2012 et 2015. L'ambition était grande et le bilan paraît satisfaisant, mais on n'est pas tout à fait, il faut bien l'avouer, à la hauteur de ce que l'on espérait, et les chiffres paraissent incertains. Certes, ils sont difficiles à établir, mais on attend 10 % de baisse quand on en attendait 20 %, malgré votre volontarisme politique indéniable et celui de votre prédécesseur depuis 2001, malgré l'intelligence de l'Exécutif, malgré la compétence de l'administration et votre détermination sans faille, Madame la Maire.

Nous en entamons un deuxième qui se veut encore plus ambitieux, plus fort, pour faire de Paris la ville verte respirable, résolument engagée dans la transition écologique que vous présentez avec talent au monde.

Ainsi, l'Exécutif présente un Plan Climat qui a pour objectif de tendre vers une ville neutre en carbone, utilisant 100 % d'énergie renouvelable en 2050.

Au nom de notre nouveau groupe, Démocrates et Progressistes, qui souhaite la réussite de Paris comme celle de la France, je vous sature... assure de notre soutien entier à cette ambition.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ne me saturez pas.

**M. Thomas LAURET.** - ... mais nous voulons renforcer les chances de les atteindre ce coup-ci. C'est l'objet de mon intervention.

Parmi les domaines d'action, les transports jouent un rôle primordial dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la pollution, et c'est aussi le sujet le plus sensible aujourd'hui pour les Parisiens et les Franciliens.

Alors, nous vous proposons d'ajouter à la consultation publique prévue d'ici mars les mesures suivantes qui nous aideront à tenir le cap des objectifs ambitieux que nous allons avaliser.

Concernant les voitures et les deux-roues, nous vous proposons de soumettre à la consultation publique que les véhicules 100 % propres, électriques et hydrogène, bref ceux avec une vignette Crit'Air verte, et peut-être aussi à étudier ceux classés numéro<sup>o</sup>1, c'est-à-dire les hybrides rechargeables, puissent avoir accès à une voie réservée sur les principaux axes traversant la Capitale.

Cela pourrait se faire, par exemple, entre Concorde et le pont de Sully, et réfléchi en cohérence avec le projet de tram-bus, ou bus A.O.T. haut niveau de service.

Cela doit, à notre sens, se concevoir de façon temporaire : trois ans au moins pour favoriser et accélérer la transition que nous souhaitons.

En effet, la majorité des Parisiens approuvent la fermeture des voies sur berge, vous l'avez suffisamment rappelé, à l'exception de quelques arrondissements très conservateurs de l'Ouest. Mais cela n'empêche pas certains d'être excédés, ce sont parfois les mêmes d'ailleurs, ils ne sont pas parisiens pour rien. Ils sont excédés par les ralentissements.

De plus, Airparif nous explique que la baisse de la pollution globale n'est pas aussi rapide qu'espérée à cause des reports de circulation et des ralentissements. Sans parler du bruit pour lequel une étude parue la semaine dernière semble critique.

Certes, ils sont ainsi incités à choisir d'autres solutions que la voiture, me répondra Christophe NAJDOVSKI, mais cette transition n'est pas aussi rapide que prévue, et l'usage des voitures propres est également rendu plus difficile. Cher Christophe, les Parisiens ont l'impression aujourd'hui que l'on fait une politique anti-voiture sans distinguer les véhicules propres. Ce n'était pas, me semble-t-il, notre engagement de 2014.

En effet, il est ennuyeux que les Parisiens et les Franciliens qui jouent le jeu, ceux qui ont abandonné leur voiture, ceux qui prennent une Autolib' pour transporter des objets ou des personnes, se retrouvent coincés comme les cadres, seuls au volant de leur voiture polluante.

La baisse de 5 % de l'usage des Autolib' est aussi, à mon avis, la conséquence de ces difficultés. Elle n'est pas seulement la résultante de la concurrence des V.T.C.

Ce que nous vous proposons donc, c'est de donner un avantage réel aux véhicules propres. La détermination de quelques voies réservées pour une période de trois ans au moins serait un formidable accélérateur de la transition vers les motorisations électriques ou propres pour tous ceux, artisans, commerçants, taxis, qui multiplient les rendez-vous de travail dans une même journée avec du matériel ou des personnes à transporter.

A Oslo, 40 % des voitures vendues sont électriques, 20 % à l'échelle de la Norvège. Ne soyons pas à la traîne, essayons de rattraper les Norvégiens.

On me dit que le contrôle serait difficile, je n'y crois pas. Les Parisiens respectent les voies de bus dans leur immense majorité, et quelques opérations de contrôle ponctuelles de la Préfecture suffiront à rappeler à l'ordre les conducteurs indécents.

Deuxièmement, dans le même ordre d'idée, nous soutenons ce qui est inscrit pour le coup dans le Plan Climat : l'idée d'expérimenter, sur la voie de gauche du périphérique, quand cela est possible, une voie réservée pour ces mêmes véhicules propres et ceux qui pratiquent le co-voiturage. Cela fonctionne au pays de la voiture reine, en Californie et en Floride, et la voie bien identifiée est respectée.

Troisièmement, pour ce qui est du diesel, comment peut-on continuer à immatriculer des véhicules diesel à Paris en 2018 et annoncer la fin de la circulation en 2024, quand on connaît la durée de vie moyenne d'un véhicule diesel ?

Réfléchissons avec les représentants de l'Etat à régler cette incohérence qui rend difficile l'atteinte de l'objectif 2024. Il ne devrait pas être si compliqué d'arrêter d'immatriculer des véhicules diesel ou au moins que les services de la Préfecture alertent les demandeurs systématiquement avant les immatriculations.

Il est important, si nous adoptons par ailleurs une politique volontariste vis-à-vis des véhicules électriques, de continuer à déployer les bornes de recharges électriques en surface et en sous-sol. La volonté est là ; les installations, cependant, paraissent encore un peu timides. On peut aussi prévoir systématiquement, dans les immeubles neufs qui sont dotés de parkings, d'obliger la création de ces bornes, au moins pour les projets publics et les bailleurs sociaux.

Enfin, pour les transports en commun tels que le métro, soumettons à la concertation avec le S.T.I.F. et la R.A.T.P. l'allongement progressif des horaires de fin, prioritairement sur les lignes automatisées, pour des raisons de moindre coût, en priorisant notamment les nuits du jeudi au samedi. Je sais que nous ne sommes pas décisionnaires en l'état, mais si je me souviens bien, c'était l'un de nos objectifs de mandature avec les Parisiens.

Ces mesures concrètes, Madame la Maire, soumises à concertations et débats, peuvent, nous le croyons, par leur pragmatisme, favoriser l'atteinte des objectifs courageux d'un Plan Climat ambitieux. Cette concertation sur les mobilités, et vous l'avez dit à l'instant, mérite aussi d'être organisée à l'avenir de façon assez systématique au niveau métropolitain, tant les mouvements sont interdépendants. Nous pouvons par cette concertation proposer aux Parisiens et aux Franciliens de passer du sentiment du devoir sous la contrainte à celui du choix dans l'action. J'ai confiance et nous avons confiance dans votre volontarisme. Paris, leader, pionnière, engagée et responsable doit pour réussir mêler à la fois l'espoir des ambitions et la précision des propositions.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur LAURET.

M. Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, le groupe UDI-MODEM votera le Plan nouveau Climat Air Energie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050.

D'habitude, c'est vrai, dans nos débats organisés, nos interventions sont construites, organisées pour annoncer à la fin quelle sera la position de notre groupe politique, mais sincèrement, pouvons-nous nous offrir le luxe d'attendre une minute de plus, une seconde de plus, un discours de plus, alors que la maison brûle, que tous les indicateurs sont au rouge, que la planète a battu en 2016 son troisième record annuel consécutif de chaleur, particulièrement accentuée en ville par le béton et l'asphalte, qui nous fait atteindre certains jours le seuil de chaleur létale, alors que le CO<sup>2</sup>, le méthane et le protoxyde d'azote ont dépassé leur plus haut niveau depuis 800.000 ans, alors que le niveau des océans ne cesse de monter, alors que nous vivons au quotidien des événements météorologiques extrêmes, y compris à Paris récemment avec la crue de la Seine, alors que jamais autant d'espèces n'ont été menacées, à part les rats à Paris ?

Il est largement temps de changer de modèle pour aller vers plus de sobriété dans les transports, les mobilités, l'alimentation, les énergies, le logement, l'urbanisme, les déchets. Pas une politique publique de notre ville ne peut être épargnée par l'impératif climatique. C'est un véritable modèle de société et de ville alternative qu'il nous revient d'inventer pour 2050. Nous partageons tous, je crois, ici, ce constat, et nous voulons tous mettre en œuvre sans attendre les solutions existantes pour contenir la hausse des températures, sortir des énergies fossiles, développer les énergies renouvelables à Paris, protéger l'environnement et la nature, encourager les mouvements globaux à l'échelle métropolitaine, bien sûr, mais aussi régionale, nationale, internationale, soutenir la diplomatie climatique dans laquelle Paris exerce déjà et doit continuer à exercer une influence majeure.

Madame la Maire, nous partageons donc le constat et les objectifs à atteindre. Et enfin, 2050 est le bon horizon, parce qu'il y a urgence, mais permettez-moi pour conclure d'insister sur la lucidité et le réalisme du calendrier des actions à mettre en œuvre pour faire de Paris en 2050 une ville neutre en carbone, vivant à 100 % d'énergies renouvelables.

Vous organisez ce nouveau plan autour de trois grandes temporalités : tout d'abord, des actions d'accélération d'ici 2020. Accélérer, accélérer, accélérer, avez-vous dit tout à l'heure. Les automobilistes parisiens auront compris que ce n'était pas à eux que vous vous adressiez. Tout est affaire de méthode, en effet, et il ne peut y avoir d'accélération en termes de politique publique que si la concertation et la pédagogie sont installées préalablement, en particulier en matière de mobilité. La piétonisation des voies sur berges à Paris et ses conséquences immédiates sur la mobilité et la pollution des quais hauts, sans parler des déports de circulation, ont rendu, pour un bon nombre de nos concitoyens parisiens et métropolitains, très difficiles le soutien et la compréhension de cet objectif pourtant souhaitable.

Je vous en supplie, Madame la Maire, ne confondez pas, dans la mise en œuvre de ce plan, urgence et bilan de mandat ; temporalité et calendrier électoral. 2020-2030. Ne confondons pas mesure et cadence. Sachons garder le sang-froid des grands décideurs politiques qui ne doit rien céder aux arrière-pensées politiciennes. C'est la raison pour laquelle le plan d'actions à 2030, qui définit des objectifs censés être opérationnels en 2030, mérite d'être traité avec la relativité à laquelle nous ont habitués des précédents mémorables, par exemple la loi de 2015 sur la transition énergétique, qui prévoyait de ramener de 75 % à 50 % d'ici 2025 la part de l'atome dans la production d'électricité française, un objectif fixé après des mois d'âpres débats. Finalement, le Ministre de l'Environnement, et pas des moindres, a reconnu qu'il serait difficile de tenir ce calendrier, évoquant la nécessité de fixer une date réaliste.

Eh bien voilà, en termes de méthode, l'amendement que nous souhaitons apporter à votre nouveau Plan Climat Air Énergie pour 2050, sans rien sacrifier ou rogner de ses objectifs en 2050 ; que 2020 et 2030, que vous avez choisies comme les deux premiers rendez-vous temporels de sa mise en œuvre, échappent au rythme cadencé des calendriers électoraux, entraînant ces objectifs de moyen terme dans une folle farandole de promesses plus ou moins bien tenues.

A 24 mois de la prochaine campagne municipale à Paris, reconnaissons que ces objectifs, au fond, sont ceux de la COP 21, sont les mêmes que ceux de Tokyo, de Mexico, de Los-Angeles, de Londres ou Vancouver, ceux du Plan Climat national, à la poursuite desquels Paris peut être et doit être leader, et que, pour ce qui est du groupe UDI-MODEM, nous nous engageons à atteindre en 2050, mais sans esprit de récupération politique, ni esprit de récupération partisane.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Je suis sûre qu'on va pouvoir cheminer ensemble.

M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Chers collègues, mardi dernier, le journal "Le Monde" relayait en une le cri d'alarme de 15.000 scientifiques pour sauver la planète, et cette alerte solennelle appelait l'humanité à changer radicalement de mode de vie pour éviter "une misère généralisée et une perte catastrophique de biodiversité". Or, notons qu'après trois années de stagnation, les émissions mondiales de CO<sup>2</sup> sont reparties malheureusement à la hausse en 2017, et que tous les indicateurs montrent une dégradation continue de l'environnement sous la pression humaine.

En débattant aujourd'hui du nouveau Plan Climat de la Ville de Paris, nous agissons donc concrètement pour traduire en actes les engagements pris lors de la COP 21, car pour nous, il n'est plus question de tergiverser, mais d'agir d'urgence. Et les villes sont le bon niveau d'intervention, puisqu'elles sont au cœur de l'enjeu du réchauffement climatique. Par leurs activités et la concentration importante de population, elles produisent en effet 80 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Mais cela signifie aussi que nous devons mesurer la portée de nos votes, les assumer et tenir bon sur nos engagements. Il ne faut pas, comme on le voit trop souvent sur les bancs de notre opposition, voter à l'unanimité pour un Plan Vélo, ou un Plan de lutte contre la pollution pour ensuite pousser des cris d'orfraie quand certaines réalisations génèrent des contraintes et des protestations.

Nous avons tous besoin de courage politique pour prendre des décisions radicales, nous le disons dans les discours, alors faisons-le car seules ces décisions sont en mesure d'inverser la tendance. Cela nécessite une vraie volonté, de la persévérance, de la pédagogie, et non de retarder encore les efforts nécessaires comme nous venons malheureusement de l'entendre.

La Ville de Paris a été pionnière en matière de lutte contre le dérèglement climatique et la pollution en décidant en 2005 d'élaborer un Plan Climat Energie territorial. Adopté en 2007 à l'unanimité par le Conseil de Paris, c'est une politique de développement durable qui intègre l'enjeu de lutte contre le changement climatique dans la plupart des domaines d'action de la Ville et qui crée une véritable dynamique pour l'ensemble des acteurs du territoire parisien.

Ce document a été complété en 2015 par une stratégie pour adapter Paris aux effets du dérèglement climatique. Et Paris a porté cette ambition sur la scène internationale, puisque le 4 décembre 2015, lors de la COP 21, la Mairie de Paris a organisé un grand sommet rassemblant 1.000 élus locaux du monde entier, pour exercer une pression positive sur les négociations, qui ont abouti à l'Accord de Paris.

En 2016, vous avez été élue, Madame la Maire de Paris, présidente du C 40, un réseau qui réunit les plus grandes métropoles mondiales engagées pour le climat.

Aujourd'hui, nous franchissons donc une étape supplémentaire, décisive de nos politiques Climat - Energie à travers ce Plan Climat Air Energie territorial.

Je salue bien sûr le travail réalisé sous l'égide de Célia BLAUDEL.

Ce document trace la voie vers une capitale neutre en carbone et résiliente à l'horizon 2050, pour limiter l'élévation de la température moyenne mondiale à 1,5 degré d'ici 2100, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Ce nouveau Plan Climat Energie décline des objectifs aux horizons 2020, 2030, pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le Plan Climat en vigueur a pour objectif de réduire de 25 % les émissions et consommations énergétiques de Paris et d'atteindre 25 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'ici 2020 par rapport à 2004.

Pour réaliser ces objectifs, Paris a d'ores et déjà initié des actions d'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments, d'approvisionnement en énergies renouvelables, et développé des outils innovants de financement de la transition écologique sur son territoire.

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la décennie devant nous, 2020 - 2030, est décisive. Nous nous donnons notamment pour objectifs de réduire d'ici 2030 de 50 % les émissions locales de gaz à effet de serre, de favoriser la réduction de 40 % de l'empreinte carbone du territoire par rapport à 2004, et de nous passer des carburants fossiles et du fuel domestique.

Il ne s'agit pas pour nous d'interdiction, mais de volonté et d'action pour y parvenir, car c'est dès aujourd'hui que la société de 2030 se prépare, et à travers ce nouveau Plan Climat, la Ville de Paris propose des choix stratégiques à long terme qui envoient un signal fort aux Parisiens, aux acteurs économiques, et qui leur permettent de préparer leur propre transition écologique.

Dans l'esprit de l'Accord de Paris adopté à la COP 21, la Ville se donne enfin pour objectifs, à l'horizon 2050, de devenir un territoire à 0 émission de gaz à effet de serre, de favoriser la réduction de 80 % de l'empreinte carbone du territoire, en compensant les émissions résiduelles pour atteindre le 0 carbone net du territoire parisien. Nous proposons de réduire de 50 % la consommation énergétique du territoire et d'utiliser 100 % d'énergies renouvelables et de récupération.

Ces objectifs se déclinent dans plusieurs centaines de mesures, 500, dont 70 relèvent directement de l'action de la Ville de Paris, mais la plupart des actions restantes relèvent d'une action partenariale entre la Ville et l'ensemble des acteurs parisiens et des territoires alentours.

C'est en effet une des grandes vertus du plan que d'entraîner autour de nous de nombreux acteurs privés comme publics dans une grande dynamique collective et nous ne réussirons qu'à la condition que nos mesures soient relayées et amplifiées. Le plan dont nous débattons aujourd'hui...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, un peu de silence, il y a trop de brouhaha, on n'entend pas les orateurs.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Je crois qu'on ne saurait le reprocher à l'opposition, j'entends beaucoup de brouhaha derrière moi...

Le plan dont nous débattons aujourd'hui s'inscrit dans le Plan Climat national annoncé par Nicolas HULOT en juillet dernier, notamment concernant la circulation automobile. En effet, le Ministre Nicolas HULOT avait annoncé la fin de la mise en circulation de véhicules diesel ou essence pour 2040 à l'échelle nationale. Vous avez déjà annoncé, Madame la Maire, la fin des voitures diesel dans les rues de la Capitale à fin 2024, un objectif de fin des voitures à essence pour 2030.

Si Nicolas HULOT ne trouve pas au sein du Gouvernement tout le soutien qu'il mérite, si même des députés parisiens issus de la majorité parlementaire ont exprimé leurs doutes, il peut compter sur nous au Conseil de Paris



pour l'aider à atteindre ces objectifs, car le transport est l'un des principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre. Et chaque année, en Europe, ce sont plusieurs centaines de milliers de morts qui seraient imputables à la pollution.

Cela nous permet de confirmer que les options politiques que nous avons prises depuis plusieurs années vont dans le bon sens, là où nous avons mis le plus de moyens, nous avons obtenu des résultats significatifs, par exemple dans les transports, où les émissions ont diminué de 39 % ces 10 dernières années.

Enfin, la stratégie de résilience met également l'accent sur les facteurs humains et les valeurs sociales. On peut prendre plusieurs exemples dans le Plan Climat, comme la transformation des cours d'écoles bitumées en jardins, qui pourra à terme concerner l'ensemble des écoles de la Capitale pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Nous pouvons aussi penser au lien avec les territoires ruraux situés autour de Paris, avec un Pacte pour la résilience des territoires signé avec la Métropole du Grand Paris et l'Association des maires ruraux de France, ou bien la future transformation du boulevard périphérique en avenue urbaine, ce qui permet aussi de gommer sa fonction actuelle de ligne de démarcation entre Paris et sa banlieue.

Pour être le plus efficace possible, l'ensemble de nos projets devront être menés avec la Métropole du Grand Paris. Nous en sommes convaincus, la lutte contre le réchauffement climatique est une très grande urgence et une des principales responsabilités que nous avons à assumer en tant que politique aujourd'hui.

Cette lutte demande des efforts considérables, parfois des difficultés avec l'opinion publique, car elle bouleverse des habitudes, des comforts qui sont profondément et anciennement ancrés, mais c'est aussi une politique qui constitue un formidable levier de croissance et d'amélioration de la qualité de vie pour tous.

Je voudrais vous remercier, Madame la Maire, ainsi que Célia BLAUDEL et l'ensemble de l'Exécutif pour l'ensemble de ce document, l'ensemble des actions concrètes qu'il contient, et vous pouvez compter sur notre soutien pour le vote aujourd'hui, mais aussi pour la mise en œuvre de chacune de ces actions.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à David BELLARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLARD.** - La question du climat est la question fondamentale posée à notre génération. Depuis la révolution industrielle marquée par l'illusion d'un progrès inéluctable et la croyance en l'infinité des ressources naturelles disponibles, l'équilibre environnemental est profondément rompu. Cette déchirure brutale ne cesse de s'accroître et se traduit par de violents dérèglements climatiques avec un enchaînement de conséquences que l'état des connaissances scientifiques ne peut pas encore bien mesurer.

Deux choses sont toutefois certaines. D'abord, que ce sont bien les activités humaines qui génèrent ces dérèglements. Ensuite, que si nous ne faisons rien ou pas assez, ces dérèglements se mueront en chaos pouvant signer la fin de l'humanité.

Ce défi du climat n'est pas un énième point dans l'agenda des discussions internationales ou un simple débat organisé au sein de notre Conseil, ce défi et notre capacité ou notre incapacité à y répondre marqueront simplement la survie ou la fin de l'humanité.

C'est dire à quel point nous devons agir, agir fort, et maintenant. Comme l'a souligné une récente note de l'O.N.U., si nous ne faisons rien d'ici 2020, il sera trop tard. Or, les indicateurs ne sont pas au beau fixe. Entre la reprise à la hausse des émissions de dioxyde de carbone et la chute vertigineuse de la biodiversité, nous avons perdu 80 % des insectes en 30 ans, notre marge de manœuvre est extrêmement ténue pour éviter une augmentation de plus de 3 degrés des températures d'ici 2100.

Des questions économiques constituent le premier des obstacles. En effet, ne nous le cachons pas, négocier le tournant de la transition climatique, stabiliser le climat via l'atténuation coûte cher. Mais ramené à la part du P.I.B., certains économistes l'estiment à environ 1 % du P.I.B. mondial -, cela reste tout à fait faisable. En revanche, au stade où nous en sommes, retarder ces actions d'atténuation et subir des changements climatiques plus importants serait non seulement dangereux, mais aussi bien plus coûteux, de 5 à 20 % du P.I.B. selon les estimations.

En résumé, si la transition coûte cher, ce n'est rien en comparaison des coûts qu'occasionnerait l'immobilisme en termes de transition écologique. Devant ces éléments, l'apathie des Etats, qui nous ont été rappelés par la COP 23, apparaît totalement irresponsable. Face à elle, nous sommes convaincus que cette transformation écologique de nos modèles de développement doit être portée par les collectivités et les grandes métropoles.

A ce titre, le Plan Climat est un outil essentiel pour donner à voir l'ambition et la trajectoire dans lesquelles nous nous inscrivons. Mais ce nouveau plan, qui nous est donné à voter et discuter aujourd'hui, propose une nouvelle étape pour le moins élevée, ambitieuse puisqu'il dessine l'horizon d'une ville zéro carbone d'ici 2050, c'est-à-dire une ville sans empreinte carbone. C'est un horizon aussi incontournable que nécessaire et ce, d'autant plus qu'il intègre une hypothèse de croissance de plus de 10 % de la population parisienne.

Nous nous en félicitons et, bien entendu, nous voterons ce Plan Climat. J'en profite, d'ailleurs, au nom de mon groupe, pour remercier votre adjointe, Célia BLAUJEL, ainsi que toute son équipe de porter cette ambition combien essentielle dans le projet de transition écologique pour Paris qui est le nôtre. S'ouvre désormais une consultation publique qui, je l'espère, sera fructueuse pour que ce document revienne, en mars, devant cette assemblée pour son adoption finale.

Nous le savons, et c'est inscrit dans ce plan, pour atteindre cet objectif, nous devons changer nos modes de vie, adopter des comportements plus sobres, limiter fortement l'usage de la voiture individuelle et non la substituer aux véhicules électriques, comme j'ai pu l'entendre chez certains de mes collègues, en finir avec les motorisations thermiques, transformer nos façons de produire de l'énergie et de la consommer, en terminer avec le mythe de la croissance extensible à l'infini portée par la logique ultralibérale. Nous devons aussi investir fortement.

Pour terminer mon propos et laisser la parole à mes collègues, Joëlle MOREL et Jérôme GLEIZES, vous me permettrez de développer ce point spécifique des moyens. Notre groupe a, en effet, déposé plusieurs vœux afin d'assurer des moyens supplémentaires à l'atteinte des objectifs du Plan Climat. Un vœu sur la déclinaison, de façon transversale, dans chaque direction et chaque arrondissement du Plan Climat, avec comme corollaire une mission de pilotage et de coordination pour que le plan puisse être décliné au plus proche des réalités locales.

Un vœu aussi sur la commande publique qui, pour nous, doit être exemplaire. C'est pourquoi nous proposons, suivant en cela l'exemple du département du Loiret, la mise en place d'un fonds d'arbitrage carbone afin que le prix de la tonne de CO<sup>2</sup> évitée soit intégré parmi les critères de la commande publique pour assurer aussi une prise de décision pertinente, avec le maximum d'efficacité entre le coût monétaire et le gain environnemental.

En outre, nous voulons soutenir la rénovation énergétique des bâtiments. 85 % de la consommation énergétique de Paris est due au secteur résidentiel tertiaire et 95 % des immeubles de 2050 sont déjà construits pour réussir le défi majeur qu'est la rénovation énergétique d'un million de logements à rénover d'ici 2050. Nous proposons donc que la Ville lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des établissements bancaires pour le développement d'une offre de prêt à Paris en direction des particuliers et des copropriétaires à un taux privilégié pour le financement d'une rénovation énergétique performante.

Enfin, nous bénéficions d'un outil précieux et efficace au service de la transition énergétique : l'Agence Parisienne du Climat, créée en mars 2011 afin d'accompagner la mise en œuvre du Plan Climat Energie de Paris.

Les objectifs formulés dans ce nouveau Plan Climat demandent une montée en compétences et l'élargissement nécessaire de sa vocation afin qu'elle remplisse pleinement son rôle. Si nous voulons que ce Plan Climat réussisse, il est pour nous essentiel d'assurer à l'Agence Parisienne du Climat des moyens suffisants. Pour ce faire, nous souhaitons que vous vous adressiez, Madame la Maire, au Gouvernement pour demander qu'une partie de la hausse du produit fiscal de la contribution Climat Energie soit affectée, à partir de 2018, aux collectivités ayant adopté un Plan Climat Air Energie territorial, un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Et pour notre territoire, nous souhaitons qu'une partie de la contribution Climat Energie soit affectée à l'Agence Parisienne du Climat en soutien à ses actions en faveur de la transition énergétique de notre Ville.

Enfin, je terminerai sur la nécessité d'user de l'effet de levier de notre Ville qui est aussi cliente, parfois très grosse cliente, d'entreprises dont l'engagement vers des modes de production décarbonés est essentiel. 80 % de l'énergie consommée dans le monde est produite par des énergies fossiles. La "Carbone Tracker Initiative" montre que les entreprises du secteur fossile possèdent des réserves représentant presque 2,8 gigatonnes d'émissions potentielles de CO<sup>2</sup>, soit 5 fois le niveau d'émissions que nous pouvons atteindre si nous souhaitons maintenir le réchauffement sous la barre des plus 2°C.

Il est donc vital que ces entreprises, que ces industriels se reconvertissent dans les énergies renouvelables. En juillet dernier, Stuttgart réorientait toute sa politique d'investissement selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance précis, incluant une exclusion de ce portefeuille d'investissement : les entreprises liées aux industries fossiles.

Depuis le début de notre mandature, notre groupe a déposé de nombreux vœux afin d'aller dans ce sens et que la Ville veille à ne pas accepter de fonds de la part d'entreprises du secteur fossile et s'engage contre les

investissements dans les secteurs contribuant au changement climatique. Ce nouveau Plan Climat constitue, pour nous, une occasion unique afin que la politique d'investissement de la Ville prenne enfin ce tournant pour le moins salubre.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous pour toutes ces propositions très constructives.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

De quoi parle-t-on ? De ce que l'on respire ? De ce que l'on boit ? De ce que l'on mange ? Comment on se chauffe ? Comment on se déplace ? Tout ce qui est essentiel à l'humanité. Avec ce Plan Climat Air Energie de Paris, nous montrons une nouvelle fois que nous sommes capables de nous engager. La Ville s'engage pour les Parisiennes et les Parisiens. Elle s'engage pour les Franciliens et les Franciliennes. Elle s'engage pour respecter les accords de Paris de la COP 21. Elle s'engage à répondre à l'urgence climatique pour l'humanité.

Aujourd'hui, de nombreux rapports font état d'un écart inquiétant entre les objectifs collectivement assumés et les actions réellement entreprises, aussi bien au Nord qu'au Sud. Tous les signaux sont donc au rouge. Le nouveau Plan Climat a l'ambition de relever avec efficacité ces enjeux. Paris ne propose pas un Plan Climat au rabais. La preuve en est, les émissions liées au transport aérien sont prises en compte dans le calcul de l'empreinte carbone du territoire. Nous nous en félicitons, car c'est un choix qui montre bien que nous ne cherchons pas à tricher avec les enjeux environnementaux et les objectifs que nous nous sommes fixés. Malgré cela, je tiens à souligner que les qualités de ce nouveau Plan Climat font parfois aussi ses défauts. Je m'en explique.

La Ville prend, certes, ses responsabilités, mais elle ne peut porter seule l'ensemble de la charge de la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone. Beaucoup de mesures doivent être prises au plan national. Le Plan Climat mise trop souvent sur les notions de gouvernance, de plaidoyer, de bonnes pratiques, d'incitations individuelles.

Il est, certes, important d'impliquer les citoyens dans la démarche de la transition énergétique.

Il est, certes, important d'informer dans le but d'engager un changement des modes de vie.

Mais ces incitations resteront insuffisantes. Nous devons engager une vraie révolution qui conjugue le social et l'écologie, en s'appuyant sur l'action publique. L'investissement public dans les transports, dans la chaîne de production, dans la politique énergétique, dans la rénovation des bâtiments, est un préalable indispensable au changement des modes de vie et donc, à la transition écologique.

La lutte contre le changement climatique implique donc, à nos yeux, d'envisager une réelle planification écologique qui prenne en compte l'ensemble du territoire national, car, nous le savons, la pollution et les émissions de gaz à effet de serre ne connaissent pas les frontières. Vous avez dit, Madame la Maire, qu'on veut accélérer. Quand on veut accélérer, notamment en vélo, on change de braquet. Peter SAGAN vous dira qu'on peut passer au 53 x 11, mais, pour cela, il faut des jambes et donc, il faut de la puissance musculaire.

Alors, ce changement de braquet implique, pour nous, la puissance publique et la mise en œuvre de réelles politiques publiques. La puissance publique doit impulser de grands chantiers, pourvoyeurs d'emplois pérennes, qui permettront de servir l'intérêt général. C'est à ce prix et dans ces conditions seulement que nous pourrions relever le défi environnemental et social.

La question est bien celle des investissements à entreprendre dès aujourd'hui pour impulser les mesures que nous assurerons demain. Ainsi, la mise en œuvre du Plan Climat n'est pas compatible avec les politiques d'austérité. Comment pouvons-nous imaginer impulser une transition énergétique juste alors que nous subissons la contrainte financière sans précédent de la part du Gouvernement ? Comment pouvons-nous imaginer réduire notre empreinte carbone sans un investissement massif dans l'industrie et dans la recherche ? Encore une fois, nous voyons, avec ce Plan Climat, que le sentier que dessine la majorité municipale n'est pas compatible avec la politique que mène le Gouvernement.

Nous ne devons pas oublier que, dans notre société actuelle, la question écologique est une question sociale. Le Plan Climat, par sa transversalité, touche ainsi à la fois les conditions de vie, l'emploi, la mobilité des habitants de Paris et de l'Ile-de-France. L'écologie et le social ne doivent plus s'opposer mais doivent se conjuguer. C'est en ce sens que nous avons cherché à infléchir les orientations du Plan Climat par une série d'amendements.

Le premier point que je souhaite évoquer est celui de la question énergétique. C'est là notre principal point de désaccord. Nous avons déposé un vœu pour modifier la première partie du plan sur l'énergie et toute une série d'amendements. En effet, de nombreuses dispositions et de nombreux principes du Plan Climat auront pour conséquence une territorialisation et une décentralisation de la production d'énergie. Le Plan met aussi en avant des principes de bonne gouvernance et de sobriété énergétique qui sont incompatibles avec la dérégulation du marché de l'électricité et le recours à des opérateurs privés, qui obéissent d'abord à des logiques financières à court terme.

Pour nous, l'énergie est un bien commun qui doit être produit, géré, distribué et administré par un service public national afin de garantir l'intérêt général et préserver l'environnement. Nous plaidons pour la recréation d'un service national public de l'énergie porté par un établissement public. Cela permettrait de garantir le droit d'accès effectif à l'énergie pour toutes et tous et donc de lutter contre la précarité énergétique. Cela permettrait aussi d'assurer un développement équilibré des territoires.

Ce pôle public doit être couplé avec un engagement fort dans la recherche et la création de filières nationales qui permettront d'industrialiser les nouvelles technologies. L'objectif 100 % énergies renouvelables n'est pas atteignable en l'état actuel des technologies et de la recherche, en raison notamment de l'intermittence des énergies solaire et éolienne. Nous ne sommes pas dupes sur ce point. Nous ne voulons pas non plus que l'objectif 100 % énergies renouvelables soit le cheval de Troie du démantèlement du service public. Nous serons vigilants à l'avenir de l'hydraulique français, aujourd'hui menacé de privatisation.

Pour nous, un autre levier de la transition énergétique du territoire parisien est celui de la relocalisation de la production. Nous entendons rapprocher les lieux de production de vie, de travail, pour engranger un cercle vertueux : celui d'une économie circulaire pourvoyeuse d'emploi local et sobre en énergies décarbonées.

Les préconisations de la Mission d'information et d'évaluation "Fabriquer à Paris" pour relever les défis sociaux et environnementaux offrent de nombreuses pistes de réflexion qui sont autant de leviers d'action. Le levier du foncier doit notamment être mobilisé. Nous devons imaginer au cœur de Paris des espaces modulables dans lesquels peuvent s'installer des artisans à un prix de location abordable. Ces ateliers devraient pouvoir être partagés par plusieurs fabricants dans une logique d'économie circulaire, de mutualisation des outils et des moyens de production pour répondre aux enjeux environnementaux.

La Z.A.C. "Bercy-Charenton" constitue à nos yeux un laboratoire qui peut nous permettre d'imaginer et d'impulser la création d'un pôle industriel à l'échelle du territoire francilien pour enclencher un processus d'économie à l'impact social et environnemental vertueux.

Voici l'ensemble de nos propositions que Didier LE RESTE et Jean-Noël AQUA vous présenteront.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

Madame Marie-Laure HAREL, vous avez la parole, pour le groupe PPC.

**Mme Marie-Laure HAREL.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Madame l'Adjointe à l'Environnement, avant toute chose je voudrais saluer la manière remarquable dont vous faites votre travail, Madame BLAUDEL. Vous manifestez un respect réel à l'égard de toutes les formations politiques que vous traitez de manière équitable, sans pour autant leur faire de cadeaux. C'est une attitude appréciable et assez rare pour être soulignée.

Bien évidemment, nous voterons pour ce Plan Climat. Sérieusement, qui pourrait être contre la réduction des gaspillages et des pollutions ? Nous sommes prêts bien évidemment à accompagner de tout notre cœur les initiatives en faveur de l'environnement.

Mais il y a un moment où il serait bien de ne pas seulement écrire de grands objectifs sur des petits papiers. Il serait aussi temps de les réaliser pleinement. Or si l'on regarde le bilan écologique parisien depuis une douzaine d'années, la Ville de Paris vise toujours plus haut mais reste assez bas. La situation s'améliore assez doucement par rapport aux engagements pris dans le Plan Climat portant sur 2004-2020. Mais surtout, il est urgent que l'administration parisienne se reprenne en main. Comment peut-elle donner des leçons à tout le monde si elle ne sait pas elle-même donner l'exemple ?

Je vais m'attarder quelques instants sur les mauvais résultats de l'administration parisienne car ils sont assez interpellants. En matière d'émissions de gaz à effet de serre, l'objectif fixé à la Municipalité par la Municipalité elle-même était de moins 30 % en 2020, mais nos émissions directes en sont à un minuscule moins 2 % en 10 ans. En

matière de consommation d'énergie, c'est un peu pareil : nous devons atteindre moins 30 % mais il faudra se contenter d'un médiocre moins 5 % d'économie d'énergie dans nos bâtiments publics sur toute la même période.

Mais le plus embêtant, c'est qu'à l'heure où vous menez, Madame la Maire, une croisade justifiée contre les voitures à moteur thermique, interdisant le diesel à compter de 2024 et l'essence à compter de 2030 - ce que nous avons soutenu -, nos propres consommations de diesel augmentent à la mairie. Oui, Madame BERTHOUT, nous l'avons remarqué nous aussi. La proportion de diesel dans les flottes municipales a augmenté de 60 % en 10 ans.

Dans ce nouveau Plan Climat, on continue donc un peu dans la surenchère. On aura du mal à atteindre les objectifs de 2020 mais on en fixe de plus hauts encore pour 2050. Aidez-nous juste à comprendre, concrètement, comment Paris en général et son administration en particulier comptent atteindre les 75 % de réduction de gaz à effet de serre et les 100 % d'énergies renouvelables prévues dans le nouveau Plan Climat.

En effet, si la finalité du Plan Climat est claire, ce n'est pas le cas pour les moyens. Où et quand par exemple va-t-on installer les milliers de mètres carrés de panneaux solaires qu'on nous promet depuis si longtemps et nécessaires à une empreinte carbone neutre ? Le Plan Climat ne répond pas à cette question. On se souvient que M. DELANOË avait fermement promis de réaliser 200.000 mètres carrés de panneaux solaires à Paris avant 2014.

Il semblerait qu'on en ait fait moins d'un quart aujourd'hui et le dernier projet en date, celui de la Halle Pajol, s'est quant à lui soldé par un semi-échec puisqu'il ne contiendra finalement que 3.500 mètres carrés d'installations photovoltaïques contre les 15.000 annoncés.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'était déjà 3.000, la Halle Pajol !

**Mme Marie-Laure HAREL.** - Nous avons donc pris nos rêves pour des réalités, sans doute.

Croyez bien que je ne souhaite pas que critiquer, Madame la Maire, et que nous avons tous une part de responsabilité dans les faits que je viens d'énoncer.

Je souhaite vous dire qu'il faut agir concrètement et surtout positivement. La Ville de Paris ne doit pas que faire la guerre aux voitures et aux pollueurs en tout genre. Elle doit inciter, elle doit accompagner et donner les moyens aux Parisiens d'avancer.

S'agissant des réductions des émissions par exemple, nous avons tout simplement une différence de conception, vous et nous. Nous ne pensons pas qu'il suffise de bannir et d'interdire uniquement. Nous pensons d'abord - je l'ai déjà dit - qu'il faut donner l'exemple. Les véhicules de la Ville et du S.T.I.F. devraient tous être propres. Mais nous pensons surtout qu'en 2017, avec le développement de l'économie numérique notamment, les besoins en termes de mobilité ont augmenté. On doit sortir les véhicules les plus sales du parc, c'est un fait, mais on doit aussi et surtout encourager les transports propres plutôt que de condamner la circulation en général. C'est d'ailleurs un point de vue que je partage avec mon collègue Thomas LAURET, comme il l'a dit tout à l'heure.

Nous avons foi, ici, dans notre groupe, en l'excellence de l'industrie automobile française qui innove sans cesse pour améliorer l'efficacité technique et énergétique des voitures de demain. Nous pensons aussi que c'est une utopie de croire à un monde tout en vélo. On n'a pas tous la chance de vivre et de travailler dans le même quartier. On n'a pas tous les capacités physiques d'enfourcher un deux-roues, qu'il s'agisse de personnes handicapées ou de personnes âgées.

Ce que nous voudrions, c'est aller plus loin que les interdictions, c'est agir de manière constructive. On peut faire du propre et du pratique à la fois, ce n'est pas incompatible. Le nombre d'immatriculations de véhicules électriques a augmenté de 40 % cette dernière année. Il faut que le nombre de bornes électriques augmente en conséquence. Pourquoi ne pas donner aussi l'accès des voies de bus aux véhicules électriques ? Qu'attendons-nous également pour renforcer réellement l'offre de transports en commun ? La pénurie de bus, surtout aux heures de pointe, ne devrait plus être d'actualité 10 ans après leur avoir construit des voies de circulation dédiées.

S'agissant du recyclage des déchets, pour prendre un autre secteur - nous avons eu l'occasion d'en discuter ce matin -, à l'heure où la Ville s'est engagée dans une démarche "zéro déchet", à l'heure où le Plan Climat vise 100 % de recyclage à l'horizon 2050 mais à l'heure où notre Ville fait encore partie, malheureusement, des pires élèves européens avec un maigre taux de recyclage à 17 %, soit un tiers des obligations fixées par l'Europe, il est urgent que nous équipions enfin les Parisiens correctement.

Le rapport annuel de la Cour des comptes publié en début d'année vise très clairement Paris. Il dénonce, en effet, le manque d'engagement pour le recyclage dans notre Capitale en soulignant particulièrement qu'à Paris, un immeuble sur trois n'a pas de bac pour recycler les bouteilles de verre et 1 sur 6 manque de poubelles à bac jaune.

Pourquoi n'utilise-t-on pas les 70 millions d'euros d'excédent issu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le nombre manquant de poubelles et de conteneurs consacrés au recyclage ?

Voilà, Madame la Maire, nous allons résolument voter pour ce plan Climat et nous savons aussi reconnaître les réussites, comme la rénovation énergétique des écoles qui est un succès incontesté, avec aujourd'hui 35 % d'économie d'énergie et 40 % de réduction de gaz à effet de serre partout où les travaux ont été réalisés.

Bravo pour cette initiative qui va permettre, si on suit le même rythme, à 300 écoles d'ici 2020, soit près de la moitié des écoles au total, de réussir leur mue énergétique et de faire nettement mieux que la moyenne de l'administration parisienne.

Mais nous voudrions par-dessus tout que le vote d'aujourd'hui ne consiste pas seulement à nous rassurer sur nos belles intentions. Vous avez dit dans votre propos introductif qu'il fallait accélérer. Alors allons-y tous ensemble et vous pouvez compter sur notre envie d'agir, parce que nous aimons notre Ville et que nous pensons qu'il est encore temps de sauver notre planète.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

Tous ensemble ! C'est un beau slogan.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

Environnement, changements et migrations climatiques, limitation des émissions de gaz à effet de serre, depuis les années 1970, ces questions sont entrées dans la pensée et le paysage politique. Cinquante ans après, il est temps d'arrêter les discours tièdes et les évitements. Nous devons travailler à la construction d'un nouveau modèle respectueux des ressources dont nous dépendons et des moyens de chacun.

La situation est urgente. Le réchauffement climatique a et aura des conséquences irréversibles sur nos écosystèmes, sur l'agriculture et la santé des populations, mais aussi la paix et la sécurité au niveau mondial. Les conséquences des émissions de gaz à effet de serre changeront définitivement et radicalement notre monde. Des solutions existent, nous en sommes convaincus, à condition d'une vraie volonté politique et nous l'avons.

Les villes sont en première ligne du réchauffement climatique. Elles subissent les inondations, les canicules, les pics de pollution. Nous devons ainsi innover pour réagir à des vagues de chaleur ou de froid plus fréquentes et intenses, et sans catastrophisme à d'éventuels manques d'eau de façon ponctuelle.

Les villes ont aussi entre les mains des outils qui peuvent s'avérer très efficaces pour lutter contre ces phénomènes. Depuis 2001, la transition écologique s'est installée dans le cadre politique parisien. Cela se traduit par diverses mesures. Je pense, par exemple, au réaménagement des logements sociaux pour une meilleure performance énergétique, mais aussi aux transports à travers Vélib', Autolib', Cityscoot, etc.

Les politiques de transformation de la Ville prennent du temps ; ce sont des politiques de long terme alors que le temps presse. Il est donc important d'appliquer au plus vite ce Plan Climat qui nous est proposé.

Ce nouveau Plan Climat est porteur de projets vertueux. Il ne s'agit pas d'un discours incantatoire qui discrédite la parole politique, comme je l'ai entendu tout à l'heure de l'autre côté de l'hémicycle. Au contraire, ce discours illustre parfaitement ce que devrait être la parole politique, c'est-à-dire une parole courageuse, qui dit la vérité et qui en tire les conséquences.

Ce plan tout d'abord fixe une ambition - et quelle ambition ! - sur le long terme. Nous savons que, pour atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris et rester en-dessous des 2 degrés de réchauffement, il faudra réduire nos émissions nettes au niveau national. Cela veut dire que d'ici là tous les territoires devront s'engager. C'est donc une vision à long terme que porte ce Plan Climat.

C'est ce que notre Ville fait aujourd'hui, ce qui est proposé. Nous pouvons nous en réjouir, ce plan traduit, je le disais, une vision de ce que Paris sera dans l'avenir, une vision à long terme. Investir dans l'avenir de la jeunesse et des générations futures, c'est avant tout s'investir dès maintenant pour sauvegarder notre environnement.

Le groupe RG-CI croit lui aussi en l'exemplarité. Nous considérons qu'il est impossible d'impulser une véritable politique sans une exigence d'exemplarité. La Ville a un levier d'action direct sur ses propres infrastructures et elle doit impérativement mettre en œuvre.

Dans les faits, rénover un bâtiment, comme une école ou une administration, présente peu d'entraves. A l'inverse, les mesures pour la rénovation du parc tertiaire, tout comme le secteur du transport de marchandises, sont limitées à de la coordination d'initiatives et à de l'incitation. N'opposons pas économie et protection de l'environnement, mais faisons de la lutte contre le réchauffement climatique une opportunité.

Les élus du groupe RG-CI sont attachés à une ambition : celle de faire de cette impérieuse nécessité d'agir une opportunité pour notre territoire. Notre stratégie doit impérativement générer à l'échelle métropolitaine des milliers d'emplois. Faire ensemble, pas à la place de, c'est aussi aux Parisiens de s'engager pour le futur de leur ville.

Un réel changement des modes de vie individuels devra s'opérer et nous devons œuvrer pour l'impulser. S'engager pour le développement durable, c'est également encourager la diffusion des connaissances en travaillant pour une véritable éducation à l'environnement, notamment dans les établissements scolaires.

Ce nouveau Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris ne doit pas être considéré comme de nouvelles contraintes. C'est une opportunité pour Paris d'innover, une opportunité de créer des activités nouvelles et des emplois durables. Une opportunité de mieux vivre en nous engageant résolument sur la voie d'un modèle de développement moins prédateur de nos ressources naturelles et plus respectueux de la planète.

La maxime "penser global, agir local" n'est pas galvaudée quand nous parlons de la transition écologique et énergétique. Nous sommes convaincus que la transition écologique passe par les territoires et donc par le nôtre.

Je voudrais, moi aussi, m'associer aux remerciements concernant Celia BLAUEL qui porte ce projet pour l'Exécutif.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

*(M. Emmanuel GRÉGROIRE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, notre mode de développement est donc responsable du réchauffement climatique. Il peut provoquer la fin même de la survie de notre humanité dans l'écosystème, mais notre volonté politique peut également nous sauver. Il s'agit donc bien là d'un intérêt général humain, le plus important.

Mes chers collègues, j'estime que ces 500 propositions sont extrêmement importantes, mais un Plan Climat nécessite une véritable planification écologique, avec un certain nombre de précisions concrètes, opérationnelles. Or, là, nous restons un peu sur notre faim.

La situation est extrêmement importante et préoccupante. Nous savons que le contexte international est catastrophique. Les Etats-Unis de TRUMP se retirent de l'Accord de Paris, un accord pourtant déjà si maigre en engagements. Et puis évidemment, lundi dernier, les scientifiques nous rappellent la situation extrêmement urgente. Et la COP 23 à Bonn réaffirme l'enjeu de contenir le réchauffement climatique sous la barre des 2 degrés. Mais, hélas, aucune mesure concrète.

Donc les politiques, à l'échelle des grandes métropoles, peuvent contribuer, même si c'est à l'échelle d'abord des États nation que se trouve la clé. Pour autant, j'estime que, si dans ce plan figurent un certain nombre de mesures intéressantes, les choses ne sont pas assez concrètes.

D'abord sur la question de l'énergie, vous ne nous dites pas concrètement, vous ne quantifiez pas la production d'énergies renouvelables. Comment est-ce qu'elle va s'opérer ? Il n'y a pas d'estimation véritable de la production, il n'y a pas de précisions sur l'ensemble des modalités concrètes. Quelle sera par ailleurs la part des émissions carbonées évitées par les mécanismes de compensation carbone ? Comment se traduiront-ils ? Il y a des pistes dans le rapport mais pas de choses concrètes.

Vous ne citez pas par ailleurs le "Linky", alors que vous savez que les citoyens et citoyennes sont de plus en plus nombreux à s'y opposer, qu'il est plus que contestable que l'imposition de ces nouveaux compteurs dits intelligents contribue véritablement à la réduction de notre consommation énergétique. Au contraire, ces nouveaux compteurs sont de fait une empreinte écologique dont on pourrait s'abstenir.

Concernant le bâti, sur le logement social, que va devenir la rénovation thermique si la baisse des dotations de l'Etat couplée aux attaques du Gouvernement MACRON sur le logement social et sur les A.P.L. et les baisses de loyer se poursuit ? Vous savez qu'en ce moment même les locataires ne comprennent pas que, malgré les

subventions de la Ville, malgré les moyens des bailleurs, leurs charges augmentent quand il y a une rénovation du bâti et qu'il n'y a pas forcément de diminution de leur propre facture énergétique. Bien sûr qu'il faut continuer la rénovation du bâti. Mais à mon avis, nous ne sommes pas suffisamment ambitieux et nous devrions assumer d'avoir bien plus recours à l'emprunt pour y répondre.

Concernant les déchets, on en a parlé ce matin, vous savez que je suis farouchement opposée à l'usine d'incinération Suez qui ne contribue absolument pas à diminuer la quantité de déchets qui ira à l'incinération.

Concernant l'alimentation, il n'est pas possible que Paris continue à être si silencieuse sur ce projet totalement aberrant d'"EuropaCity" qui va à l'encontre des terres agricoles, alors même qu'il faudrait relocaliser et redévelopper une agriculture saine et bio en région Ile-de-France pour contribuer à une alimentation saine dans les assiettes des Parisiennes et Parisiens.

Concernant l'administration parisienne, il faudrait aussi renoncer aux panneaux publicitaires numériques énergivores, avoir un R.L.P. bien plus ambitieux que la casse du R.L.P. qui est prévue mais nous en redébattons.

Concernant les mobilités, je pourrais parler de Vélib' qui pourrait se faire et se développer sans sacrifier 167 salariés sur le carreau, mais surtout quid des Jeux olympiques ? Vous savez pertinemment que, malgré le "greenwashing"...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, Madame SIMMONET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - ... sans J.O., l'empreinte carbone serait beaucoup moins forte.

Je terminerai. Je souscris à la fin du diesel en 2024 et la fin de l'essence en 2030, mais ne tombons pas dans l'illusion du tout-voiture électrique. La vraie question est le réaménagement du territoire pour réduire les distances domicile-travail. Car ce sont toujours celles et ceux qui ont les plus bas revenus, les plus bas salaires, qui sont éloignés de Paris. Or tant que vous n'assumerez pas de reposer la question du réaménagement du territoire pour réduire ces distances domicile-travail, vous n'arriverez pas à atteindre les objectifs fixés.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Pierre-Yves BOURNAZEL a la parole.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire de Paris, mes chers collègues, le 14 novembre dernier, plus de 15.000 scientifiques internationaux de seize pays signaient une tribune en une du Monde intitulée "Deuxième avertissement à l'humanité". Plus qu'une mise en garde sur l'avenir de la planète, c'est un appel d'urgence à agir qu'ils ont voulu manifester. Bientôt, il sera trop tard. Je les cite : "Il faut éviter que le maximum du pic de pollution ne soit pas au-delà de 2020 si nous voulons éviter que la situation ne devienne pas irréversible".

Agir au niveau international, bien sûr, au niveau des régions, des métropoles et des villes. Agir aussi dans notre quotidien, chacun à notre échelle, nous avons tous une immense responsabilité. L'Accord de Paris a été une étape décisive de la prise de conscience de cette urgence et du partage des objectifs.

Néanmoins, nous le voyons bien, tout cela reste bien fragile, et le respect des objectifs fixés lors de la COP 21 s'avère encore trop faible. Après deux ans, seulement un tiers des objectifs ont été tenus.

La décision du Président de la République de réunir, le 12 décembre prochain, le Sommet sur le climat à Paris témoigne de la volonté de la France d'être moteur pour qu'il s'applique de manière irréversible. Je veux saluer l'initiative de la Maire de Paris d'avoir accueilli le Forum du C 40, le 22 octobre dernier.

Il est en effet nécessaire de partager une vision durable de nos modèles de développement et d'échanger sur les bonnes pratiques afin d'accélérer la transition énergétique. Afin de réussir cet immense défi, nous avons besoin, dès maintenant, de réinventer notre modèle de développement du XXIe siècle.

Les objectifs que fixe le nouveau Plan Climat de la Ville de Paris pour 2030 sont très ambitieux : réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, réduction de 40 % de l'empreinte carbone, réduction de 35 % de la consommation énergétique, respect des critères de l'O.M.S. pour la qualité de l'air. Je souscris à cette ambition.

Les résultats produits jusqu'à aujourd'hui sont pourtant significativement en deçà des prévisions escomptées. Ils doivent nous inviter à en faire l'évaluation avec humilité. Pour réussir ce défi d'une capitale durable du XXIe siècle, je pense que nous avons besoin de changer de logiciel et de réfléchir à une autre méthode de travail.



Cette réflexion passera tout d'abord par la bonne application du Plan Climat au sein même de l'administration parisienne. Au regard des résultats, entre 2004 et 2014, on constate une réduction de 2 % des gaz à effet de serre, et de 5 % de la consommation énergétique, bien trop loin de l'objectif de moins 25 % pour 2020.

La Ville de Paris se doit d'être exemplaire dans sa conduite du changement. En termes d'innovations énergétiques, par exemple, pour le pilotage de sa consommation, mais aussi pour que chaque nouvel équipement municipal réponde bien à une exigence de fonctionnement à énergie positive. Cette exigence d'exemplarité impose d'accélérer la sortie du diesel du parc municipal dès 2020 et de l'essence dès 2025, c'est-à-dire avoir un temps d'avance sur ce que la Ville demande aux Parisiennes et aux Parisiens.

Pour accélérer la transition énergétique des véhicules, nous proposons d'augmenter beaucoup plus massivement les bornes de recharge électrique E.G.L.B. Sans une généralisation de cet équipement, les véhicules propres ne peuvent rencontrer le développement espéré.

Changer de logiciel sur le Plan Climat implique de changer le logiciel sur la politique du logement, ne plus se focaliser uniquement sur une politique du chiffre mais faire de l'écohabitat, le cœur de la politique de production de logement pour les Parisiennes et les Parisiens.

Cette réflexion sur la méthode demande également de mieux appréhender la dimension métropolitaine. C'est une exigence de cohérence et d'efficacité. Paris ne peut faire l'économie de la concertation avec la Région, avec la Métropole et les communes qui l'entourent. Il faut savoir mieux travailler avec nos interlocuteurs. Les enjeux sont interdépendants, les solutions doivent être nécessairement co-construites.

A ce titre, il est aujourd'hui indispensable d'élaborer une stratégie globale de circulation à l'échelle métropolitaine et régionale. La création de parkings relais, aux portes de la Capitale, interconnectés avec les transports en commun, est une priorité. Nous avons perdu beaucoup trop de temps. La programmation du Grand Paris Express nous engage aussi désormais à agir vite pour créer un effet de synergie d'offres, dans un calendrier cohérent.

De même, concernant le vélo, il faut agir à plus grande échelle. J'ai porté à ce titre un amendement à l'Assemblée nationale pour défendre le dispositif d'aide à l'achat de vélos électriques. J'espère que le nouveau dispositif promis par le Gouvernement en 2018 permettra le développement métropolitain de cette offre de transport.

En conclusion, Madame la Maire, le Gouvernement, à travers le Ministre Nicolas HULOT, a pris des engagements forts devant le Parlement en juillet 2017. J'ai voté pour le Plan Climat national ; j'espère, dans quelques minutes, pouvoir voter le vôtre dans l'intérêt général.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

## **Souhais de bienvenue.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je vous invite à saluer les élèves des collèges Coysevox et Berlioz de Paris 18e qui se sont joints à notre séance. Bonjour à tous.

## **2017 DEVE 170 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050 (suite).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Monsieur Didier GUILLOT, vous avez la parole.

**M. Didier GUILLOT**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de m'associer aux éloges et compliments faits par mes prédécesseurs à notre adjointe Célia BLAUDEL dans ce dossier.

Ce nouveau Plan Climat de la Ville de Paris intervient après dix ans de politiques publiques exemplaires sur cette question. La Ville de Paris a su prendre les mesures qui ont changé profondément l'empreinte carbone des Parisiens. Cette exemplarité de la Ville de Paris, depuis dix ans, date de l'adoption du premier Plan Climat, mais elle existe en réalité depuis maintenant seize ans, ce plan fut d'ailleurs essentiel pour permettre à la Ville de Paris de jouer un rôle moteur dans le cadre de la COP 21.

Nous avons pu ainsi montrer au monde entier que les villes étaient à la fois la source principale des émissions de CO<sup>2</sup>, et donc quelque part le problème numéro 1, mais sa ou ses solutions, car la conséquence de cette prégnance urbaine dans les émissions de CO<sup>2</sup>, c'est que c'est effectivement à l'échelle urbaine que nous devons agir.

Ce savoir-faire de la Ville de Paris, qu'il soit politique, mais aussi technique et managérial, doit être partagé par d'autres métropoles, et c'est bien ce qui se passe à travers C.G.L.U. il y a quelques années et le C 40 aujourd'hui.

Le président de l'Ecole des ingénieurs que je suis tient également à souligner la qualité de l'expertise et du savoir-faire de nos ingénieurs urbains, de nos techniciens et de tous les agents de la Ville de Paris, ceux qui ont su au quotidien permettre ces résultats spectaculaires dont tout le monde, sur les bancs de tous les groupes, peuvent être fiers ici.

Des résultats impressionnants sont déjà là. Depuis 2001, nos politiques publiques en matière de mobilité durable, de rénovation des équipements publics, à commencer par les écoles, de gestion des déchets, d'éclairage public, de chauffage urbain ont permis de réduire les émissions de plus de 50 % pour la majorité des polluants atmosphériques et de 39 % pour les gaz à effet de serre.

Le document soumis à notre délibération propose ainsi 500 propositions pour atteindre les objectifs opérationnels à 2030. L'Accord de Paris nous invite à atteindre la neutralité carbone, et nous souhaitons nous fixer ici l'objectif d'atteindre 100 % en énergie renouvelable d'ici 2050, au travers du concept de droit à l'énergie propre pour tous.

Pour atteindre l'objectif de couvrir 20 % des toits parisiens en capteurs solaires, nous devons prendre le temps de changer nos blocages qui peuvent être d'ordre législatif, réglementaire ou historique. Le défi majeur des trente prochaines années est bien la rénovation énergétique des 110.000 immeubles parisiens, soit un million de logements, et 50 millions de mètres carrés de tertiaire. Ce chantier sera le cœur de la réduction des consommations d'énergie. Les mesures prises nationalement par Ségolène ROYAL, lors de la loi de transition énergétique, confirmée et récemment amplifiée par Nicolas HULOT, seront un appui indispensable pour atteindre cet objectif très ambitieux et, je le précise, créateur d'emplois.

Sur le plan de la mobilité, nous nous réjouissons des ambitions affichées sur le zéro véhicule diesel en 2024 et le zéro véhicule essence en 2030, comme de la généralisation des zones 30 pour un Paris 100 % cyclable. Mais vouloir obtenir 20 % de part modale cyclable à Paris ne pourra se faire uniquement par la généralisation des contresens cyclables et grâce à la généralisation des zones 30.

Pour convaincre davantage de Parisiens de se lancer dans l'usage du vélo, il nous faut des pistes cyclables protégées, en site propre, et pas seulement là où Jean TIBERI lui-même lançait les premières pistes cyclables avant 2001. Il y a un très grand déséquilibre de ce point de vue-là entre les arrondissements, et le jour où tous les arrondissements auront le même maillage de vraies pistes cyclables que le 19<sup>e</sup> arrondissement, par exemple, tous les Parisiens pourront s'y mettre, y compris les enfants et les adolescents, grands absents des aides à la circulation de nos deux-roues à Paris.

Nous devons tout faire pour accélérer la mobilité...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je vous invite à conclure.

**M. Didier GUILLOT**. - Je vais conclure. Simplement, je voulais également préciser que nous avons un petit regret au sujet de cette communication, c'est qu'elle ne mette pas assez en valeur, pour les dix ans qui viennent de s'écouler comme pour les vingt prochaines années, le rôle essentiel de deux communautés : celle des chercheurs, d'un côté, et celle des "start-up", de l'autre.

Ces 2 communautés d'innovateurs et d'inventeurs proposent et trouveront les solutions de demain pour améliorer l'efficacité énergétique, pour gérer les déchets de demain, pour développer l'agriculture urbaine, pour inventer les nouvelles solutions dans le partage de la ville et du bien commun.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Yann WEHLING pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Yann WEHLING**. - Monsieur le Maire, nous venons de clore la COP 23 à Bonn. Alors que les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale ont augmenté cette année de près 2 %, on en vient à se légitimer sur le processus même de la COP. Il fallait entendre cet enfant de 12 ans, jeune habitant des îles Fidji, qui s'est exprimé en clôture de la COP 23, il a fait appel à notre émotion, à l'urgence d'agir, lui qui vit dans une île menacée de disparition par la montée des océans. Il était plein de vie, souriant, entraînant, il est allé saluer après son allocution, un praesidium endormi, atone, fatigué, tout était dit.

Les villes, les régions, les entreprises, les O.N.G. sont dans l'action bien davantage que les Etats réunis dans la COP. Le serons-nous assez pour sauver la mise ? Je ne sais pas.

Je ne reviendrai pas sur le détail des mesures proposées dans le Plan Climat, qui prises une à une vont toutes dans le bon sens.

Mais je veux simplement insister sur trois points : le bilan du précédent plan, la mobilisation des autres acteurs et le financement.

Le bilan du dernier plan doit nous interpellier. Nous ne sommes au rendez-vous sur aucun des indicateurs du précédent plan, il faut bien sûr être ambitieux, toujours, mais que penser quand tout le monde applaudit la COP 21 et ses engagements de rester sous les 2 degrés d'augmentation de la température à l'horizon 2100, et à peine deux ans plus tard, lors de la COP 23, constater que nous augmentons de 2 % nos émissions à l'échelle mondiale ?

Que penser quand nous adoptons une loi de transition énergétique qui devrait nous conduire à 50 % d'électricité d'origine nucléaire en 2025, et que deux ans plus tard, faute d'avoir mis les moyens nécessaires pour avancer dans cette direction, on ne peut que renoncer à atteindre cet objectif dans le court délai des 7 ans qui nous restent ?

Que penser, pour ce qui nous concerne, sur son propre patrimoine, que la Ville de Paris et donc sur des choses qui relèvent exclusivement de son action propre, a annoncé moins 30 % de réduction de gaz à effet de serre dans l'administration parisienne dans le plan 2007-2020 et qu'à ce jour, entre 2004 et 2014, nous en sommes à moins 2 % ?

Nous avons prioritairement à nous pencher sur le bilan et analyser finement et objectivement pourquoi nous n'avons pas réussi. En tirer les enseignements et faire les ajustements qui s'imposent, sans quoi nous n'aurons aucune crédibilité vis-à-vis des Parisiens.

Seconde remarque, la mobilisation des autres acteurs, notre capacité à les entraîner est essentielle pour réussir le pari, parce que la Ville seule précisément ne peut pas réussir. En premier lieu, les actions des autres collectivités locales doivent rentrer en cohérence avec ce que nous envisageons.

Je forme d'ailleurs le vœu que nous aboutissions, ne serait-ce que pour cette question du climat, à une construction institutionnelle Métropole - Région efficace et pertinente avec à terme un seul Plan Climat, une compétence unique à l'échelle de la collectivité métropolitaine que nous créerons demain, que j'espère être à un niveau régional.

Les entités non publiques et les différentes COP l'affirment de plus en plus fortement, elles doivent impérativement être autour de la table des plans et conférences élaborant les engagements.

Nous devons construire, initier, animer une plateforme climat mettant autour de la même table O.N.G., entreprises et collectivités publiques pour que sur le même principe que la COP 21 finalement, nous puissions bâtir un accord général qui soit la somme des engagements des collectivités, des entreprises et des O.N.G., avec un pilotage permettant chaque année de vérifier qui a fait quoi et où nous en sommes de nos engagements respectifs et de nos émissions de gaz à effet de serre.

En premier lieu, nous devons avoir autour de la table les deux aéroports parisiens dont les émissions pèsent très lourdement dans le bilan global de la Région.

Avant-dernière remarque : la question des finances. Nous savons qu'investir dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre est un investissement rentable financièrement et pas uniquement environnementalement. Les compagnies d'assurance le savent, car les aléas climatiques sont toujours plus coûteux. Acheter moins d'énergies fossiles à l'étranger allégerait notre facture énergétique, mais nous peinons à démontrer que les investissements qui s'imposent sont rentables, car le retour sur investissement reste trop long au regard des logiques financières actuelles.

Le 12 décembre prochain, le Président de la République, conscient que c'est là le nœud du problème, enclenchera un travail absolument indispensable pour trouver les mécanismes financiers et fiscaux innovants pour que l'investissement privé aille enfin massivement dans la transition écologique et énergétique. À notre échelle, mobilisons à nos côtés les ressources dont certaines existent déjà dans les fonds européens ou les fonds d'investissement privés. La taille critique d'une ville comme Paris est intéressante pour aller chercher de tels financements, et en tout état de cause être un terrain de jeu pour ce qui pourrait être expérimenté à l'issue du Sommet du 12 décembre.

Enfin, petit focus sur mon arrondissement, le 15e, où j'ai quelques inquiétudes sur une concurrence que je crois inutile entre deux objectifs environnementaux majeurs, je veux parler d'un côté de l'adaptation aux changements climatiques et d'un autre côté, de la promotion de l'agriculture urbaine.

Nous avons un projet dans le 15<sup>e</sup> arrondissement sur les bassins de Grenelle, j'ai cru comprendre qu'il était question de les remplacer par un projet d'agriculture urbaine, je voudrais vous inviter, Monsieur le Maire, à renoncer à ce projet, et à choisir des endroits préférables pour ce projet d'agriculture urbaine, et en tout cas ne pas mettre en concurrence deux enjeux essentiels qui sont d'une part le rafraîchissement de l'air, et d'autre part l'agriculture urbaine.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. le Maire du 11<sup>e</sup>, M. François VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN**, maire du 11<sup>e</sup> arrondissement. - Autant le dire sans ambages, ce nouveau Plan Climat porte une ambition inégalée. Autant on peut se féliciter d'être ambitieux en la matière, tant l'urgence est de mise, autant nous pouvons nous étonner d'entendre quelques propos qui portent des doutes quant à la crédibilité de nos actions et de nos ambitions.

Alors je veux revenir, justement, sur ce bilan de ce qui a été le premier Plan Climat de la Ville de Paris, voté en 2007, qui était à l'époque, déjà, très audacieux avec cet objectif de trois fois 25 %, je n'y reviens pas, cela a été présenté.

Alors en 10 ans, je vais citer les mêmes chiffres que ceux qui ont été cités tout à l'heure, en 10 ans, les courbes ont été inversées, ce qui est, et de loin, le plus difficile comme chacun le sait désormais.

Alors que Paris progressait sans arrêt, en émettant toujours plus d'émission de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone de notre territoire a désormais baissé de 10 %. C'est considérable à l'échelle d'une ville comme Paris, qui ne dispose pas de moyens de production d'énergie importants.

17 % de l'énergie consommée par la Ville provient désormais d'énergies renouvelables et de récupération, il faut aussi le rappeler. Les économies d'énergie faites sur l'éclairage public ont réduit de 33 % les émissions de gaz à effet de serre sur ce poste et l'alimentation durable représentait dès l'an dernier près de 38 % des 30 millions de repas servis dans la restauration collective parisienne.

Voilà tous ces chiffres qui montrent que nos actions produisent des effets, et des effets importants, qui sont en ligne avec les objectifs fixés.

Nos actions dépassent d'ores et déjà le territoire de notre ville, puisque l'ambition de 3.500 hectares de terres agricoles exploitées en bio sur les aires d'alimentation de captage d'eau de Paris est engagée.

Et je veux saluer à mon tour l'action de Celia BLAUDEL pour ce Plan Climat bien sûr, mais aussi comme présidente de "Eau de Paris", car elle a permis cette mutation des agriculteurs dans notre région.

C'est elle aussi qui porte ces actions et a rendu possible l'approvisionnement de la Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement auprès de ces agriculteurs bio et nous pouvons ainsi dire qu'il y a désormais un lien entre l'amélioration de la qualité de l'eau servie au robinet, et celle de la qualité des repas dans nos écoles.

Oui, il y a un lien entre les terres où Paris s'approvisionne en eau potable et le territoire de notre ville. Entre les enfants de nos écoles et entre les agriculteurs qui voient désormais Paris à la fois comme une chance de développement économique, et comme un acteur de la protection de leur environnement.

Voilà le genre d'actions concrètes que nous conduisons et qui montrent que nous nous donnons les moyens de nos ambitions.

Voilà aussi l'illustration de notre conception du développement durable : réaliser l'indispensable synthèse entre l'environnement, l'économique et le social.

Paris décide aujourd'hui d'aller plus loin et plus fort. Le changement climatique qui est en route est en effet rapide et puissant, la sixième extinction des espèces est massive et engagée et nous le savons, les villes portent une responsabilité de premier ordre. Alors qu'elles ne couvrent que 2 % des terres émergées, elles émettent à elles seules les trois quarts des gaz à effet de serre.

C'est grâce à l'implication de la Maire de Paris dans les associations mondiales d'élus locaux, en particulier le C 40 qu'Anne HIDALGO préside, grâce à son action mobilisant les métropoles du monde, et cela a été rappelé à l'occasion de la COP 21 avec la rencontre des 1.000 maires pour le climat, que Paris est au premier rang dans le mouvement de prise de conscience et d'action des villes pour l'environnement et pour le climat.

Aujourd'hui, ouvrir la voie d'une neutralité carbone pour Paris et démontrer qu'un chemin réaliste existe pour y arriver, c'est l'incroyable ambition de ce nouveau Plan Climat.

Il implique des actions tous azimuts et nous les ferons avec ces 500 mesures : rénovation massive des logements, des bâtiments collectifs et industriels, éradication du diesel en 2024 et de l'essence en 2030, développement des mobilités électriques et partagées, logistique du dernier kilomètre, changement de nos habitudes alimentaires, mobilisation des entreprises, mobilisation de la finance verte, etc.

Il y a peu encore, faire de Paris une ville zéro carbone aurait semblé totalement hors de portée.

Mais par ces actions que nous avons déjà réalisées ou même engagées, nous avons montré que le chemin existe, il ne sera pas facile de l'emprunter, il faudra beaucoup de volonté et de ténacité, mais cela tombe bien, nous en avons à revendre. Alors oui, soyons ambitieux pour Paris et pour les générations futures en votant ce Plan Climat, parce que l'enjeu, c'est le développement d'une nouvelle économie, c'est notre santé, c'est notre climat.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a indiqué mon collègue David BELLARD, le groupe Ecologiste se félicite des 500 mesures du Plan Climat Air Energie de Paris. Les vœux et amendements du groupe Ecologiste suivent les grands axes du Plan et se divisent en cinq groupes. Je ne reviendrai pas sur chacune des 37 propositions du groupe Ecologiste, mais je vous présenterai les plus importantes en les regroupant en quatre axes : le premier, dans le domaine des transports. Je souhaite tout particulièrement attirer votre attention sur deux propositions des écologistes : le transport des marchandises en ville est source d'une grave pollution. Nous avons déposé un amendement afin qu'une réglementation plus stricte envers les transporteurs de marchandises soit mise en œuvre pour inciter le recours aux motorisations alternatives, incluant notamment une réduction progressive des horaires pour les véhicules thermiques.

Nous avons souhaité également revenir sur un sujet emblématique : le boulevard périphérique. En effet, il supporte un transit national et international, notamment de camions émetteurs d'une quantité importante de gaz à effet de serre, ce qui fait de cet ouvrage en lui-même un handicap important vers notre objectif d'une ville neutre en carbone. Nous avons déposé un vœu lors du vote du P.L.U. et nous souhaitons désormais que la Ville de Paris saisisse, d'ici la fin de l'année 2017, le Gouvernement en vue du déclassement du boulevard périphérique, de façon à ce qu'il soit retiré du réseau routier magistral francilien. Ainsi, la Ville de Paris pourra engager une réflexion et une concertation à l'échelle métropolitaine et régionale sur la transformation de certaines autoroutes ou portions d'autoroutes franciliennes en boulevard urbain.

Deuxièmement, dans le domaine du logement et de l'urbanisme, nous pensons qu'il est essentiel, pour atteindre les objectifs ambitieux du Plan Climat en termes de rénovation thermique des bâtiments, d'inciter les copropriétés à se lancer dans des travaux d'économie d'énergie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Excusez-moi, Madame MOREL.

S'il vous plaît, un tout petit peu de silence pour écouter Mme MOREL et les nombreux orateurs qu'il y aura après.

Allez-y.

**Mme Joëlle MOREL**. - Nous souhaitons que la Ville de Paris mette en place d'ici 2020 une exonération de taxe foncière à hauteur de 50 % en faveur des logements ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie. Pour cela, l'Agence parisienne du climat accompagnera les usagers tout au long des travaux de rénovation énergétique.

A l'issue des travaux de rénovation énergétique, la copropriété ayant bénéficié de l'exonération devra nommer un ambassadeur de l'énergie chargé de la gestion des usages énergétiques dans le bâtiment. Celui-ci assurera également une mission de conseil et d'information auprès des autres usagers.

Je souhaite présenter également notre amendement plaidant pour l'arrêt d'une surdensification. En tant qu'habitant du 11<sup>e</sup> arrondissement, arrondissement le plus dense de la Capitale, qui a le moins de mètres carrés d'espaces verts par habitant, j'insiste sur la nécessité de donner la priorité à la transformation de bureaux en logements, plutôt qu'à la création de nouveaux bâtiments.

Troisièmement, de façon plus transversale, nous avons également souhaité porter les deux propositions suivantes : d'une part, dans la perspective du futur plan de gestion des eaux pluviales, que soit étudiée, pour tout projet d'aménagement ou de réaménagement, la question de l'infiltration des eaux de pluie. Nous demandons que soient conservées les zones de pleine terre existantes, que soient désimperméabilisées autant que possible les surfaces artificialisées et que soit étudiée la faisabilité de jardins inondables.

De plus, nous souhaitons que dans le cadre de tout projet de végétalisation, les plantations en pleine terre soient favorisées.

D'autre part, et pour aller dans le sens de ce plan qui propose le développement d'un régime alimentaire à tendance flexitarien, c'est-à-dire d'une alimentation majoritairement végétarienne, les écologistes demandent que soit proposée aux caisses des écoles, après concertation avec la communauté scolaire et les fournisseurs, pour assurer l'équilibre et la diversité des menus, la mise en place de deux menus végétariens par semaine dans les restaurants scolaires des arrondissements pour la rentrée scolaire 2018, et que soit étudiée la mise en place d'une alternative végétarienne à chaque repas en restauration scolaire. Nous pensons également qu'il est important que soit engagée une réflexion à l'échelle parisienne sur l'alimentation durable des seniors dans la restauration collective. Cette évolution sera donc non seulement positive pour notre planète, mais aussi pour notre santé.

Enfin, je terminerai par notre amendement sur la compensation carbone. En effet, nous le savons, les populations les plus exposées au dérèglement du climat sont celles qui vivent dans les pays du Sud, particulièrement dans les milieux ruraux, dans les bidonvilles ; bref, les plus pauvres. Dans ces pays, l'enjeu n'est pas la diminution des émissions de gaz à effet de serre, ceux-ci sont minimes, l'enjeu premier est l'adaptation et la résilience.

C'est pourquoi nous souhaitons que la part majoritaire de la compensation carbone soit orientée vers l'aide aux pays du Sud, ces mêmes pays qui subissent les conséquences de nos modèles de développement sans pouvoir en profiter.

Je laisserai Jérôme GLEIZES poursuivre la présentation de nos propositions.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur les ambitions du Plan Climat, qui sont grandes, ni sur notre désaccord sur la question énergétique abordée par mon camarade Nicolas BONNET, bien que la question du service public national de l'énergie me tienne particulièrement à cœur. Je voudrais pour ma part revenir sur la partie du Plan Climat qui concerne les transports.

Les objectifs sont ambitieux. Ils visent à achever la transition entre l'ère de la voiture individuelle polluante et celle des modes de transports propres, actifs et partagés. Pour y parvenir, le plan prévoit de responsabiliser les acteurs pour induire un changement de comportements, notamment pour limiter la place de la voiture individuelle.

Comme l'a affirmé Nicolas BONNET, je souhaite dire à nouveau que ces incitations et prises de conscience individuelles sont insuffisantes pour impulser un véritable changement. C'est aux pouvoirs publics qu'il revient de proposer une offre de transports publics suffisante pour permettre ensuite aux différents acteurs de préférer les transports collectifs à la voiture individuelle.

Aujourd'hui, l'amélioration des transports publics, et notamment les lignes de R.E.R., singulièrement celle du R.E.R. B, devient une urgence. Nous réaffirons par un amendement que le projet du Grand Paris Express, qui doit être mené à son terme, est un préalable nécessaire au changement des comportements des Franciliennes et des Franciliens. Il permettra de resserrer le tissu urbain entre Paris et les départements limitrophes, pour effacer la frontière que constitue le boulevard périphérique. Avec 200 kilomètres de lignes nouvelles de métro automatique, 68 futures gares, plus de 2 millions de personnes attendues quotidiennement, le Grand Paris Express dessine un maillage urbain qui permet d'envisager plus facilement d'utiliser les transports en commun plutôt que la voiture individuelle. La Ville doit peser pour impulser cet investissement, pour atteindre les objectifs affichés dans le Plan Climat.

En revanche, il est, pour nous, impératif d'abandonner le projet de la relation ferroviaire dénommée Charles-de-Gaulle Express. Cet investissement est bien trop coûteux, estimé aujourd'hui, en source interne, à plus de 2 milliards d'euros, et présente un intérêt très limité. Il ne répond pas à l'intérêt général. Il ne desservira pas les villes de

banlieue qu'il traverse. De plus, le prix du billet sera très onéreux, estimé aujourd'hui entre 27 et 29 euros. Ces deux éléments excluent donc un nombre conséquent d'usagers potentiels.

J'ajoute que ce projet générera des nuisances pour les riverains. Il passera, entre autres, 152 fois par jour sous les fenêtres des riverains en étant aux trois-quarts vide. Il ne s'intègre de fait pas dans les objectifs du Plan Climat, pour deux raisons essentielles : d'une part, l'implantation de cette ligne mettra à mal les projets urbains de la zone. Je fais allusion au projet Chapelle-Charbon dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. C'est inacceptable, quand on sait qu'il s'agit de construire des logements et un parc urbain qui constituera un îlot de fraîcheur dans le quartier, îlot de fraîcheur qui s'intègre parfaitement dans la logique du nouveau Plan Climat.

D'autre part, le C.D.G. Express vise à rapprocher l'aéroport du cœur de la Capitale et favorise donc implicitement le transport aérien. Or, le Plan Climat montre que c'est le transport aérien qui a l'empreinte carbone la plus élevée. Il contribue en effet à lui seul à un tiers de l'empreinte carbone de Paris. Une réduction très forte de ce volume est indispensable. Il est donc essentiel que le nombre de déplacements en avion, à l'intérieur notamment de l'hexagone, baisse de façon conséquente.

Cela nécessite une action déterminée de l'Etat pour le développement du réseau ferré national. Il faut faire évoluer le financement du transport ferré afin que le train, beaucoup moins producteur de CO<sup>2</sup>, soit compétitif. Si nous voulons inciter les citoyens à changer leurs habitudes de déplacement, il est nécessaire d'utiliser le levier du prix du billet de train pour y parvenir. Il est important que la Ville se montre exemplaire en la matière. Les agents et personnels qui voyagent doivent préférer le train pour tous les trajets inférieurs à 1.000 kilomètres. Rappelons que les 5 millions de tonnes de CO<sup>2</sup> qui resteront à compenser à l'horizon 2050, sont grandement liées au transport aérien.

Pour finir, je dirai que nous voyons d'un bon œil les mesures qui visent à favoriser la logistique bas carbone et à développer les plateformes multimodales. Dans ce cadre, nous réaffirmons, de nouveau, la nécessité de préserver la réversibilité de la petite ceinture ferroviaire. Cet équipement, pour nous, est stratégique pour développer, sur certains tronçons, un fret bas carbone et favoriser l'implantation de plateformes de logistique multimodales au cœur de la ville.

Nous souhaitons aussi insister sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton" qui est une zone stratégique essentielle pour favoriser la pénétration du rail à l'intérieur de Paris, en interconnexion avec la route et le transport fluvial. Elle constitue un atout stratégique majeur permettant de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur Didier LE RESTE.

Monsieur Thierry HODENT, pour le groupe PPC. Vous avez trois minutes.

**M. Thierry HODENT.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai prévu de limiter mon intervention à un sujet qui nous tient tous à cœur, les habitants de Paris et les élus : la pollution à Paris et les voies sur berges.

Vous avez fermé, Madame la Maire, il y a un an, les berges rive droite à Paris, après la fermeture des berges rive gauche sous la mandature précédente. Cette fermeture était liée à la volonté de réduire la pollution atmosphérique, ce qui, malheureusement, n'est pas prouvé encore par le rapport d'Airparif. La pollution a bien reculé sur les quais bas, désormais interdits aux voitures, mais la situation s'est dégradée ailleurs. La congestion s'est accrue sur les quais hauts. La pollution a augmenté entre 1 et 5 % sur les carrefours de la ville. La qualité de l'air s'est dégradée boulevard Saint-Germain, itinéraire de report.

De même, le rapport d'Airparif montre que la pollution a augmenté dans l'est parisien de près de 15 %. Les nuisances n'ont fait que se déplacer et donc, le Parisien moyen ne respire pas mieux qu'avant la fermeture. Le Francilien ne lâche pas son volant, car pas assez de transports en commun, donc il faut que vous avanciez absolument sur la partie transports en commun.

Si nous lisons l'étude de Bruitparif, la Ville a sous-estimé les effets sur les nuisances sonores, en nette hausse sur les quais hauts : augmentation de 2 décibels par jour. Nous pouvions penser que cela baisserait avec le temps, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Ces résultats devraient inciter la Ville à réagir. C'est ce que nous souhaitons. Et sachez, Madame le Maire... Madame la Maire, pardon, que toute action en ce qui concerne la Municipalité pour baisser ce taux de gêne globale pour les Parisiens, recevra tout notre soutien.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur HODENT.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, après votre communication, le mois dernier, sur "Paris, ville résiliente", reprenant déjà certaines mesures développées à nouveau aujourd'hui, vous sollicitez l'avis de notre Conseil sur le nouveau Plan Climat.

Si une place prépondérante est accordée à la pollution de l'air, notamment à la mobilité et à l'énergie, je regrette, une fois de plus, que la gestion de la ressource en eau tienne une place très marginale dans votre communication ainsi que dans les actions détaillées sur paris.fr. On trouve, sur le sujet, seulement trois propositions : atteindre 40 % du territoire en surfaces perméables végétalisées d'ici 2050, rendre accessible au public au moins 300 îlots et parcours de fraîcheur d'ici 2030 et ouvrir gratuitement au public des sites de baignade comme à La Villette ou au lac Daumesnil.

Alors, puisque ce Plan Climat est appelé à être révisé pour adoption définitive en mars prochain après consultation publique, je souhaite, dès aujourd'hui, apporter ma contribution au débat en espérant sincèrement une prise en compte qui reflète la mobilisation de tous les acteurs publics sur un tel sujet, au-delà de nos sensibilités, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure. Paris ne fait, d'ailleurs, malheureusement pas exception puisque, de façon générale, les plans climat énergie intègrent rarement, aujourd'hui, un chapitre eau. En effet, les pressions sur les ressources en eau, ainsi que les risques sanitaires liés à l'eau, sont importantes en zone urbaine dense, comme Paris, et sont exacerbées par le changement climatique. L'atteinte de l'objectif de développement durable 11 sur les villes durables nécessite donc une prise en compte obligatoire de l'eau dans ses différentes dimensions déclinées dans l'objectif 6.

Voici quelques mesures qui mériteraient d'être intégrées ou développées dans ce Plan Climat. Comment augmenter les quantités d'eau disponible, notamment par récupération des eaux de pluie ou réutilisation des eaux usées ? En complément des actions de végétalisation et de désimperméabilisation, développer des synergies puissantes et efficaces entre les services urbains de gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de l'énergie. Les logiques d'économie circulaire offrent également de nombreuses opportunités, comme le potentiel des eaux usées urbaines, encore trop peu exploité. Avec la production d'énergie à partir du carbone, l'assainissement dispose de réelles perspectives d'autonomie énergétique et de contribution effective à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il aurait été souhaitable que ces réflexions figurent dans la contribution à laquelle vous faites allusion au projet Plan Climat Energie métropolitain, qui sera adoptée le 8 décembre prochain. D'ailleurs, le document de pré-diagnostic de la M.G.P. évoque déjà des pistes très précises, avec des contributions d'acteurs bien connus de la Ville, comme l'APUR. Le territoire de la M.G.P. est particulièrement exposé aux risques d'inondations par ruissellement, aggravés par les débordements des réseaux d'eaux pluviales et unitaires. Ce risque s'accroît avec l'extension des surfaces imperméabilisées. L'évolution du climat a aussi tendance à accroître la fréquence et l'intensité des orages d'été et le ruissellement pluvial contribue à dégrader le traitement des eaux usées par temps de pluie.

Domage que la seule action citée dans l'exposé des motifs soit de plaider auprès de la M.G.P. pour étendre la zone de circulation restreinte au niveau métropolitain. Une action commune sur la désimperméabilisation des sols est tout aussi nécessaire.

Une dernière partie de mon intervention sera consacrée au rayonnement international que vous évoquez en toute fin du document présenté. Les accords de Paris, lors de la COP 21, ont, pour la première fois, consacré la problématique de l'eau par la création des alliances globales de l'eau pour le climat. Pour la première fois, une journée de l'eau était organisée à la COP 22 de Marrakech, puis un premier bilan vient d'être livré lors d'une nouvelle journée de l'eau à la COP 23 de Bonn. Sous l'autorité de l'U.N.E.S.C.O. et avec le soutien du Ministère de l'Environnement et de la Transition énergétique, j'ai eu le plaisir de présenter ces deux dernières années, en lien avec la Métropole, les travaux de l'alliance des méga-cités pour l'eau et le climat afin de souligner l'importance de ces enjeux à l'échelon des autorités locales, dont la mobilisation sur tous les autres aspects de la lutte contre le changement climatique est décisive. Vous le savez, Madame la Maire, d'ailleurs, comme présidente du C 40.

Les Nations unies et l'O.C.D.E., par son programme de gouvernance de l'eau de 2015, ont donc, depuis deux ans, pris toute la mesure de ces enjeux essentiels.



Je n'ai pas assez de temps pour détailler ici la contribution aux discussions de la COP 23 publiées par l'"Alliance for Global Water Adaptation", mais elle met en évidence le rôle central de l'eau comme outil de coordination et de mise en œuvre de l'objectif de développement durable 11 et des aspects urbains du changement climatique. La voix forte des villes et des métropoles mondiales doit donc aussi se faire entendre sur ce sujet dans ce qu'il est convenu d'appeler "la diplomatie du climat". Et je souligne ici l'excellent travail de coordination des acteurs de l'eau effectué par le Partenariat Français pour l'Eau pour mettre en lumière ces sujets lors du prochain forum mondial de l'eau de Brasilia en mars 2018.

Voilà, Madame la Maire, une contribution positive à ce Plan Climat, dont tout le reste va évidemment dans le bon sens, et j'espère sincèrement qu'elle retiendra toute votre attention et, au-delà, sa prise en considération concrète car, sur ce sujet, la mobilisation de tous est devenue indispensable et urgente.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Edith GALLOIS.** - Merci, Madame la Maire.

Penser un Plan Climat et vouloir le réaliser, c'est penser à une échelle la plus large possible qui, bien évidemment, dépasse le périphérique et les portes de Paris. Mais si Paris n'est qu'un maillon de la chaîne écologique, notre ville n'en demeure pas moins sa capitale et, à ce titre, Paris a un devoir d'exemplarité.

Etre la capitale d'un pays où les conditions naturelles, climatiques, géographiques, culturelles sont réunies pour élever, produire, cultiver et transporter, nous oblige à cette exemplarité écologique dans tous les domaines et à tous les niveaux de la chaîne.

Les cantines scolaires parisiennes, par exemple, sont l'aboutissement de cette chaîne, dont on peut vite améliorer les critères de qualité et de fonctionnement en sélectionnant les produits "bio", les productions locales et les circuits courts, à l'image de ce qui est prôné par l'association "Un plus bio", "Zéro phyto 100 % bio", parce que les cantines peuvent devenir des lieux de restauration exemplaires et parce que choisir un mode de restauration, c'est un choix politique.

Le Plan Climat, bien sûr, c'est politique, mais c'est du politique qui doit dépasser la politique politicienne. Je regrette, mais votre politique est davantage dogmatique que visionnaire. C'est un regret. Avez-vous, par exemple, cherché à donner aux Parisiens et aux Franciliens qui traversent chaque jour Paris, des moyens structurants pour se déplacer massivement et rapidement ? Non. Avez-vous mis en place des sites logistiques qui rationalisent les transports de marchandises ? Cela commence, mais c'est largement insuffisant. Avez-vous cherché à développer le fret fluvial ? La réponse est malheureusement non. Et pourtant, la Seine traverse Paris et a, dans son histoire, une longue tradition de batellerie.

On ne peut pas concevoir une politique de réduction drastique des poids lourds, gros pollueurs accidentogènes sans moyens alternatifs structurants. Comme je l'ai précisé en préambule, j'ai bien conscience que c'est au niveau national que l'impulsion doit être donnée. Or c'est l'inverse qui se produit. La mise en suspension du canal Seine-Nord est une très mauvaise nouvelle écologique, entourée d'ailleurs d'un silence assourdissant. Visiblement, le fret fluvial n'est pas davantage dans le logiciel de nos gouvernants que dans le vôtre. J'en veux pour preuve que même l'autoroute maritime promise par le Grenelle n'a pas avancé, alors que pourtant il y a toujours plus de camions qui traversent la France. A ce niveau-là, ma compréhension, je dois l'avouer, trouve ses limites.

Le différentiel écologique est tellement énorme entre le routier et le fluvial qu'il est coupable de ne pas chercher à le développer. Faut-il rappeler qu'un convoi fluvial, c'est-à-dire de péniches, c'est l'équivalent de 250 camions et de 5 trains, presque 4 fois moins de carburant que le routier et 5 fois moins d'émission de CO<sup>2</sup> à la tonne transportée.

Je comprends bien qu'il n'est pas facile de faire face à la fronde des camionneurs qui peuvent paralyser la France mais, je le dis avec regret mais sincérité, je considère que l'on ne peut pas parler de Plan Climat tant que cette question de la circulation des poids lourds en France et à Paris ne sera pas traitée.

Quand on atteint de tels niveaux de pollution, il faut faire preuve de courage politique. Le courage politique, c'est aussi, et j'y reviens, l'exemplarité. A Paris, on n'est pas très exemplaire ; vous communiquez beaucoup mais le résultat est en deçà de vos propres prévisions. Par exemple, vous vous étiez vous-mêmes fixé une diminution de 30 % des émissions de gaz à effet de serre émanant de l'administration, mais elle n'a en fait diminué que de 10 %.

Pour conclure, je voudrais vous faire une proposition, proposer une piste de réflexion. Je suggère que soit engagée une grande réflexion sur la politique du logement conventionné, en favorisant autant que les critères

d'attribution le permettent, les gens qui travaillent à Paris. Cela contribuerait à diminuer les transports entre Paris et sa banlieue. Il faudrait une politique des circuits courts humains. Ce qui vaut pour les carottes vaut bien pour les hommes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le Plan Climat adopté en 2007 a été un moteur pour faire évoluer profondément notre approche des questions environnementales. Il nous a permis de disposer d'un fil conducteur indispensable au développement d'une ville toujours plus durable et surtout plus vivable pour chacun de nos concitoyens.

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la part des énergies renouvelables se déclinent ainsi, de manière très concrète, dans notre ville. Ce sont bien évidemment des questions de mobilité qui mobilisent toujours beaucoup, mais il s'agit aussi de la rénovation de nos écoles pour diminuer leur consommation énergétique, de la rénovation d'éclairages publics, de l'installation de panneaux solaires ou encore de la rénovation de milliers de logements en lien avec les bailleurs sociaux.

A titre d'illustration, dans mon arrondissement de très nombreuses opérations de réhabilitation sont lancées ou programmées. Ainsi, nous aurons rénové quasiment la moitié du parc social du 12<sup>e</sup> arrondissement sous cette mandature. Enfin, si les financements sont confirmés. Mais nous comptons aussi de beaux projets comme dans le label "Eco-rénovons Paris" qui sont menés dans les copropriétés privées, notamment avenue Michel-Bizot, par exemple. Ces habitants, plus de 146 logements privés, vont voir baisser leur consommation énergétique jusqu'à parfois 50 %, donc leurs factures.

Les engagements que nous prenons pour notre ville nous permettent d'agir localement et de nous inscrire dans ces mutations qui globalement s'engagent dans la majorité des villes du monde, pour relever les enjeux cruciaux et urgents pour limiter le réchauffement climatique.

Ce nouveau Plan Climat propose un pas de plus très ambitieux pour changer de paradigme et continuer d'accompagner ce changement de manière très ambitieuse. Certains d'entre vous l'ont cité, le quartier de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" prévoit notamment la création de milliers de logements. De nombreux mètres carrés d'activité et de bureaux, des équipements publics sur un périmètre de 80 hectares.

Conformément aux engagements que nous prenons aujourd'hui, ce projet sera exemplaire sur tous les plans, que ce soit en matière de programmation, avec le maintien de l'espace de logistique urbaine à hauteur de 17.000 mètres carrés, dans ce secteur historique pour la logistique urbaine de Paris, ou en matière d'espaces verts, de gestion des déchets de chantier, de géothermie ou de promotion des mobilités douces.

Nous serons aussi intransigeants sur les programmes de construction afin que les projets audacieux et innovants soient retenus au service de la performance énergétique de ce quartier. Nous actionnerons l'ensemble des leviers et immobiliserons les ingénieries susceptibles de faire de cette Z.A.C. de "Bercy-Charenton" un quartier à l'empreinte carbone la plus maîtrisée possible.

Au-delà de Paris, la Métropole du Grand Paris a un rôle majeur à jouer pour mener cette transition écologique à l'échelle de la zone urbaine dense. Cette transition n'a de sens et n'aura des effets significatifs que si elle concerne l'ensemble des communes du territoire du Grand Paris. J'observe d'ailleurs avec beaucoup de plaisir que beaucoup de nos collègues maires engagent eux aussi des mesures ambitieuses allant dans le même sens que les nôtres.

Je citerai par exemple l'adhésion des 68 communes au niveau Vélib' métropolitain, la redistribution des espaces au profit des piétons, que l'on voit notamment le long des fleuves de la Seine et de la Marne qui traversent notre Métropole, la création d'aménagements cyclables qui sont financés par le fonds d'investissement métropolitain, l'aménagement de nouvelles zones de baignade, le développement de l'agriculture urbaine et de la place de la nature en ville, notamment dans les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris". Autant d'initiatives qui sont portées par les maires et soutenues par la nouvelle institution métropolitaine, qui s'avèrent très utiles sur tous ces enjeux, force est de constater bien plus que la Région Ile-de-France actuelle.

Dès mai 2016, la Métropole a lancé à l'unanimité l'élaboration de son Plan Climat Air Energie. Il devrait être adopté le 8 décembre prochain. Il permettra d'ajuster les activités de la zone dense et de répondre concrètement à l'urgence climatique pour l'ensemble des villes et territoires de la Métropole qui trouveront des solutions adaptées.

Comme à Paris, le Plan Climat métropolitain se veut transversal et s'appliquera ainsi à un ensemble de domaines comme l'urbanisme ou le développement économique mais également sur les enjeux de lutte contre la pollution de l'air qui nous mobilise tous.

Sur tous ces sujets, les maires agissent sur leur commune et ensemble à l'échelle de la Métropole. En responsabilité, nous savons en effet trouver et mettre en œuvre les solutions locales à une échelle pertinente, celle de la zone urbaine dense. Espérons que les évolutions institutionnelles qui se dessinent permettront aux maires qui font de continuer à faire.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame BARATTI-ELBAZ.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, pour les écologistes, ce débat est sans doute le plus important de l'année, voire de la mandature car il pose une question existentielle. Mais à ce moment du débat, assez atone, que dire de plus que ce qui a été dit, de façon à mobiliser les consciences et les actions, surtout ?

Ce que l'on peut dire déjà, c'est que depuis 2007, il y a beaucoup d'avancées dans les discours au moins. Par rapport aux critiques que l'on a pu entendre il y a 10 ans - 2007, c'était il y a très peu de temps -, au moins les choses avancent. Mais on écoute ce qui est dit et on voit que Mme BERTHOUT dit que la neutralité carbone est un devoir mais juste après que les objectifs sont impossibles à atteindre. M. AZIÈRE parlait de lucidité de temporalité.

En fait, le problème aujourd'hui, c'est qu'il y a une sorte d'effet de sidération, c'est-à-dire que plus personne ne va nier le risque, le danger, et que chacun dit qu'il faut agir. Mais on est souvent dans du performatif : on pense que le discours se suffit à lui-même pour qu'il se transforme en actes. On est donc confronté à un risque très important, à une sorte de TINA écologique : il n'y a pas d'alternatives possibles puisque les technologies ne permettent pas de répondre à ces enjeux importants.

Pourtant, les dernières nouvelles sont très mauvaises.

S'il te plaît... Je te gêne ?...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît !

**M. Jérôme GLEIZES.** - Surtout que je croyais que tu étais convaincu par les questions écologiques.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît. On écoute Jérôme GLEIZES.

Vous pouvez parler dehors, il n'y a aucun problème.

Allez-y, Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Les dernières nouvelles sont très mauvaises. La COP 23 qui était organisée par les îles Fidji, parce qu'ils ne peuvent pas les organiser chez eux, nous apprend qu'après 3 années de stagnation, les émissions de CO<sup>2</sup> sont reparties à la hausse de 2 %, et c'est avant que TRUMP n'arrive, c'est après la signature de l'accord de Paris. Cela a donc continué à augmenter, ce qui veut dire que l'accord de Paris n'a entraîné aucun changement dans les faits.

Il faut quand même rappeler quelques éléments. On ne les a pas dits mais 80 % de notre énergie est encore d'origine fossile et la combustion, c'est celle qui émet du CO<sup>2</sup>, qui fait qu'entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui, la concentration de CO<sup>2</sup> est passée de 280 parties par million à 403.

Aujourd'hui, on émet plus de 50 milliards de tonnes de CO<sup>2</sup>. La biosphère, essentiellement les océans et les végétaux, n'absorbe que 12 milliards sur ces 50 milliards. C'est le niveau d'émission auquel il faut arriver aujourd'hui pour que la hausse des températures s'arrête, et pourtant on continue.

Nous sommes bel et bien entrés dans l'anthropocène, nouvelle ère géologique, où les êtres humains sont des acteurs géologiques qui ont modifié en deux siècles ce que la planète a mis des millions d'années à modifier, pour atteindre les niveaux de concentration actuels de CO<sup>2</sup>. On a encore augmenté et les derniers chiffres sont à 403 particules par million. Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, jamais on n'a baissé alors qu'aujourd'hui il faut que l'on baisse.

Il faut remonter sur plusieurs millions d'années pour arriver à cette situation à l'heure du Pliocène. A cette époque, le niveau des océans était plus haut de plusieurs mètres. Donc le risque à un moment d'avoir une rupture, d'avoir une fonte de tous les glaciers et d'avoir une montée des eaux est très probable, et d'ailleurs maintenant la question du plus de mètres est déjà dans les prévisions.

Je ne reviens pas sur la lettre des 15.000 scientifiques qui a déjà été citée par de nombreux acteurs.

Il existe une seule solution : c'est d'arrêter d'émettre des gaz à effet de serre, c'est la neutralité carbone d'ici 2050. Cette réduction généralisée permettra dans un premier temps de ralentir la constatation des gaz à effet de serre, puis de les faire diminuer, puis de réduire les températures.

L'inertie malheureusement des phénomènes physiques thermodynamiques est telle que les conséquences de nos émissions passées sont déjà en cours. Et peut-être, comme l'a dit récemment le Président de la République Emmanuel MACRON, que le seuil de l'irréversible a déjà été franchi. On ne le saura malheureusement que dans quelques années.

Le Plan Climat qui nous est proposé aujourd'hui nous donne les chiffres de l'empreinte carbone de la Ville de Paris aujourd'hui : une empreinte globale de 25,6 millions de tonnes de CO<sup>2</sup> par an et de 6 millions pour Paris intra-muros. Le Plan prévoit que ces 6 millions passent à zéro en 2050. Par intra-muros, on entend les émissions directes, ce qui correspond aux grands domaines de compétences de la Ville : résidentiel, tertiaire, industrie, transports, déchets. D'où la nécessité d'aller au-delà pour la Ville. Comme certains l'ont dit, la partie administration n'est que de 2 % de ces émissions et il faut donc atteindre 100 %.

Ces objectifs sont très ambitieux et, si nous ne pouvons que nous en féliciter en tant qu'écologistes, nous avons quelques inquiétudes. Ils sont d'autant plus ambitieux que nous partons d'une hypothèse de croissance de 10 % de la population ; c'est ce qui est marqué dans le rapport.

Or, si nous suivons les travaux de l'économiste japonais Yoichi KAYA, qui a développé une opération popularisée par le G.I.E.C., nous voyons que les efforts sont d'autant plus importants que la population augmente. En effet, KAYA a développé une équation simple indiquant que le niveau total d'émissions de CO<sup>2</sup> peut s'exprimer comme le produit de quatre facteurs : la population qui va augmenter de 10 %, le P.I.B. par habitant qui va aussi augmenter ; par contre, les deux autres qui doivent baisser sont l'intensité énergétique par unité de P.I.B. produite et l'intensité d'émission de CO<sup>2</sup> par unité d'énergie consommée. Là-dessus, c'est l'enjeu. Cette équation met donc en évidence l'ampleur nécessaire de la mutation de notre économie, si nous voulons atteindre les objectifs du Plan Climat de Paris.

Par rapport au plan de 2007, ce Plan Climat tire les conséquences de ses objectifs pour les questions de transports, en s'engageant à sortir des motorisations diesel en 2024 et essence en 2030 pour que les transports n'émettent plus de CO<sup>2</sup>.

Là-dessus, on peut aussi être content de l'avancée des propositions, notamment du côté des Républicains qui demandent un texte poids lourd sur le périphérique. A l'époque, tout le monde s'est battu, beaucoup de parlementaires se sont battus pour fermer ces fameux portiques. Aujourd'hui, on veut les réintroduire, ce qui est une bonne chose. De même, le Parti Communiste français montre que la fin du C.D.G. Express est un enjeu de neutralité carbone.

Mais comme Paris n'est pas une île, il faudrait que cette interdiction concerne également le périphérique. C'est un vœu que nous proposons parce que les voitures qui y circulent vont forcément affecter Paris avec leurs gaz à effet de serre.

De même, une grande avancée est sur l'alimentation qui est aujourd'hui incluse dans les émissions extra-muros mais qui donne beaucoup d'avancées dans ce plan.

Par contre, là où le bât blesse, et c'est pourquoi nous avons proposé beaucoup d'amendements, c'est sur les questions urbanistiques, sur les sujets du logement où la rénovation thermique est une chose, les 80 kWh par mètre carré sont une chose, mais encore faut-il se donner les moyens de le faire. Quand nous voyons que l'objectif de 2007 n'est toujours pas respecté par les projets de délibération, nous verrons demain que sur trois projets de délibération concernant le 20e, nous sommes à 200 kWh par mètre carré et on voit très bien que l'on est loin. Or, il faut qu'on fasse les 80 et pas uniquement qu'on les écrive sur un papier.

Je vais citer quelques vœux rapidement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure parce que vous avez 7 minutes 35.

**M. Jérôme GLEIZES.** - J'ai été coupé au début et je ne sais pas si cela a été pris en compte à ce moment-là. Je vais les lister rapidement.

Premier vœu important qu'on n'a pas listé : la création d'un opérateur public local Energie de Paris, comme il existe Eau de Paris. En effet, on a vu qu'en maîtrisant l'eau, on a réussi à maîtriser notre consommation. Si on veut arriver à 100 % d'énergie renouvelable à Paris, il faut aussi avoir un opérateur public local.

L'interdiction des publicités lumineuses à Paris. Je ne reviens pas sur ce débat car on reviendra demain sur le R.L.P.

Le soutien à l'éducation à l'environnement. De la même façon, c'est un élément très important au niveau des écoles, il faut commencer dès le plus jeune âge.

La question très problématique dans les projets urbanistiques des îlots de chaleur, où souvent nous arrivons à des absurdités car on détruit des espaces de pleine terre pour construire des bâtiments, alors que ces espaces de pleine terre, notamment sur les T.E.P., sont des lieux très importants pour mettre en place des îlots de fraîcheur.

Enfin, il y a d'autres éléments très importants...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous devez vraiment conclure car vous avez dépassé quasiment d'une minute.

**M. Jérôme GLEIZES.** - ... sur l'ouverture du canal Saint-Martin. Nous allons rester là-dessus.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

C'est à présent à Jean-Noël AQUA.

Jean-Noël, à toi la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, si nous voterons globalement pour le Plan Climat, cela ne vaut pas accord pour l'ensemble des 500 propositions.

La question de la voiture en est un exemple. Si nous partageons la volonté très claire et manifeste de réduire la place de la voiture en ville, nous avons déjà exprimé ici des désaccords sur les modalités d'y tendre. Deux critiques.

Pour la première, nous soulignons à nouveau que les interdictions de circulation de certains véhicules, en prenant appui sur les classifications européennes des moteurs, ne permettent pas de cibler le diesel comme il faudrait.

Deuxième critique : les interdictions sèches ne permettent pas à toutes les classes sociales de tous les territoires de s'adapter à notre trajectoire. Si je puis me permettre, laisser sur le bord de la route les plus modestes ou les travailleurs en horaires décalés est une erreur pour nous. Car pour les plus modestes, changer de véhicule pour acquérir un véhicule plus propre représente un coût qui reste difficile à supporter encore aujourd'hui. C'est pour cette raison que nous proposons des exceptions aux mesures d'interdiction, ainsi que des aides financières supplémentaires.

Par ailleurs, nous proposons que la Ville n'attribue plus de cartes de stationnement résidentiel pour les véhicules diesel nouvellement achetés, comme un moyen socialement juste et progressif de viser une dédiélisation du parc automobile.

Ainsi, si nous voyons d'un bon œil les mesures pour réduire la place de la voiture en ville, nous plaidons pour une écologie qui prenne en compte la question sociale et qui ne soit pas simplement punitive mais acceptable par tous.

Par ailleurs, nous réaffirmons l'importance du développement du vélo, avec un réseau de pistes cyclables de qualité, l'augmentation de l'offre en libre-service et la possibilité de louer des vélos sur une longue durée. Cela doit se faire en cohérence avec l'offre de transports publics.

A ce titre, la hausse des tarifs Vélib', conjuguée au désastre social du changement d'opérateur, est pour nous inadmissible et nous souhaiterions que notre Ville s'engage plus activement dans le règlement du conflit.

Enfin, permettez-moi d'aborder la question financière car la transition écologique que nous visons suppose des investissements colossaux. Nous pensons que ces investissements doivent être couverts par la puissance publique, car elle est seule garante d'une vision de long terme incontournable en matière d'environnement.

Par exemple, pour les transports, nous plaillons pour l'augmentation du versement transports des entreprises. Cela permettrait de favoriser le rééquilibrage est/ouest de la région, en incitant les entreprises à s'installer dans l'est, et de réduire le volume des trajets quotidiens domicile-travail. Nous proposons également que la T.V.A. sur les transports publics passe à 5,5 % pour dégager les fonds nécessaires pour les transports publics.

Mais plus largement, les orientations prises par la majorité municipale dans le Plan Climat impliquent des investissements qui ne sont pas compatibles avec le cadre budgétaire et l'austérité que nous impose le Gouvernement MACRON.

Pour les contourner, le plan repose sur un fonds écologique. Le financement du fonds, actuellement étudié et proposé, repose sur un appel à la finance de marché. Mais c'est le court-termisme de cette finance de marché qui est à l'origine des difficultés économiques des Etats et des collectivités, et qui empêche donc d'investir massivement dans la transition écologique.

Le constat amer dressé lors de la COP 23 vient nous le rappeler. Les Etats, exsangues, sont incapables de tenir leurs promesses en matière environnementale. Nous sommes intimement persuadés que le capitalisme vert ou la finance verte ne permettront pas de répondre aux défis posés par ce même capitalisme. En tout cas, ils ne permettront pas de répondre à la hauteur des enjeux.

Nous pensons donc que la piste de la finance verte est une impasse, qui n'est non seulement pas à la hauteur mais trop pleine de contradictions. Ainsi, un point sur lequel nous sommes sensibles est l'évasion fiscale. Je prendrai pour ce faire l'exemple ou plutôt, je dirais, le contre-exemple d'H.S.B.C.

La semaine dernière, la même semaine, cette banque a révélé en grand les contradictions que nous dénonçons. D'un côté, par ce premier C.J.I.P., elle avoue publiquement sa culpabilité dans l'organisation active et la gestion de l'évasion fiscale à grande échelle, cette même évasion qui prive la France de près de 100 milliards chaque année. De l'autre, on lit la même semaine que cette banque va investir plus de 100 milliards de dollars d'ici à 2025 dans la finance verte. On nous donne d'une main ce que l'on nous retire 100 fois de l'autre. N'est-ce pas scandaleux, et surtout, contreproductif ? Nous souhaitons donc que la Ville de Paris s'assure que le cahier des charges de l'appel d'offres visant à sélectionner les partenaires et co-financeurs des différents mécanismes vertueux d'emprunts, fonds et mécénats verts intègre l'inéligibilité ou la pénalisation de candidats ayant fait l'objet de condamnations pour évasion fiscale.

En outre, nous proposons que les objectifs du fonds de transition écologique soient précisés et prennent en compte la création d'emplois locaux durables, mais aussi le financement de la recherche et de la formation sur les enjeux environnementaux, qui sont la condition de la réussite d'une profonde transition écologique.

Vous le comprendrez, nous partageons largement l'ambition d'une transition écologique profonde qui permette de préserver l'environnement et d'offrir un environnement de qualité pour tous. Si les détails de sa réalisation sont importants comme conditions de la réalisation, notre critique se veut constructive et visant une écologie sociale pleinement efficace et développée par tous.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous.

Je donne la parole à Mme BÜRKLI pour le groupe les Républicains.

**Mme Delphine BÜRKLI,** maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Engager la Ville dans une démarche environnementale ne se limite pas à décréter que tous les projets sont écologiques. Encore faut-il les prioriser pour qu'ils le soient réellement et sur ce sujet, nous avons besoin de plus de visibilité et de cohérence dans votre politique.

Je ne prendrai que deux exemples pour appuyer mon propos : d'abord, le nouveau parc Rives de Seine est pour vous une mesure, je cite, en faveur de la qualité de l'air et du climat. Que l'on dise qu'il faut végétaliser la ville, qu'il faut reconquérir l'espace public au profit d'autres usages, j'y suis bien évidemment favorable ; néanmoins, nier les impacts de cet aménagement en termes de pollution, de bruit et de congestion, c'est dommageable. Et quand Airparif vous dit qu'en sortie de la zone piétonne, la qualité de l'air s'est dégradée jusqu'à 15 %, vous ne pouvez décemment pas citer cet aménagement dans un Plan Climat Air Energie.

Un autre sujet qui fait l'objet d'un projet sur lequel nous délibérerons demain : le Règlement local de publicité. Sur les objectifs de la révision, vous indiquez la possibilité d'intégrer des écrans numériques et vous dites qu'ils devront être examinés sous l'angle climatique, et je cite l'exposé des motifs du projet de délibération : "compte tenu de l'importance des déplacements en véhicules à moteur qui pourraient être économisés grâce à la télégestion que

la mise en œuvre de ce type de procédé permet". L'argument se passe de commentaire, mais vous conviendrez que c'est tout de même un peu tiré par les cheveux.

Tout cela donne vraiment l'impression que vous mettez en place des politiques publiques que vous labellisez a posteriori en "ville intelligente", "ville résiliente", "ville zéro carbone", "ville de l'économie circulaire", mais malheureusement pour vous, les effets de communication trouvent leurs limites lorsque les bilans démontrent que la situation ne s'améliore toujours pas.

Ce Plan Climat devrait être un vrai document stratégique, pour améliorer la qualité de l'air et pour diminuer notre empreinte carbone. Il ne l'est pas suffisamment, car en en faisant un outil de communication sur votre politique, vous lui ôtez toute crédibilité. Il ne l'est pas non plus parce que l'échelle de réflexion n'est plus la bonne. Quand on parle de climat et de qualité de l'air, la bonne échelle est clairement l'aire urbaine, et je crois qu'il faut aller au-delà des incantations sur la logistique urbaine bas carbone ou sur la Capitale 100 % cyclable pour mettre en place les politiques publiques adaptées pour y parvenir.

Avec 42 millions de déplacements, tous confondus, par jour en Ile-de-France, 600.000 véhicules qui circulent chaque jour dans Paris intra-muros, il est nécessaire de mettre en place une solution pour diminuer le nombre de voitures, tout en générant des ressources financières pour les transports en commun. Cette solution s'appelle le péage urbain, et vous, Madame la Maire de Paris, l'avez refusée d'un revers de la main. Vous refusez également un débat, qui serait salutaire en Conseil de Paris. Ma conviction, c'est que tant que nous n'aurons pas créé les conditions d'une diminution du nombre de voitures en général dans l'aire urbaine, la situation ne s'améliorera pas dans Paris intra-muros, et nous ne serons pas sur la voie de la transition énergétique.

Le sens de l'histoire, ce sont des transports publics plus rapides, plus confortables, plus nombreux et moins polluants. Nous avons besoin de dégager des financements pour faire face à la tension sur les transports de demain, qui devront accueillir plus de voyageurs, avec la croissance démographique et la diminution de la voiture individuelle. Ce n'est pas une proposition originale : Londres l'a fait, Milan l'a fait, Stockholm l'a fait aussi, Bruxelles bientôt, et dans chacune de ces villes, le trafic a été réduit, la pollution a diminué, la fréquentation des transports en commun a augmenté. Dans chacune de ces villes également, des millions d'euros ont été récoltés pour financer de nouveaux réseaux de transport, le renouvellement du matériel roulant et les mobilités douces comme le vélo.

Les déplacements ont un prix, et c'est l'esprit de ma proposition d'expérimenter le péage urbain à l'échelle de l'aire urbaine. C'est aussi l'esprit de l'amendement de mon groupe relatif à la relance du dispositif de taxation des poids lourds du périphérique, qui a pour objet d'appliquer le principe du pollueur-payeur aux 70.000 camions qui empruntent aujourd'hui gratuitement le périphérique. La ressource attendue serait de 18 millions d'euros, ce qui démontre que le principe est le bon. La mise en place de la zone à circulation restreinte peut être considérée comme une première étape vers la mise en place de la généralisation du principe du pollueur-payeur.

Néanmoins, depuis juillet dernier, seuls 61 procès-verbaux ont été dressés pour non-respect des restrictions de circulation pour les véhicules polluants. Sans vraie sanction, vous comprendrez que les dispositifs ne servent pas vraiment à grand-chose.

Pour cette raison, avec mon groupe, nous vous proposons de mettre en place un système de contrôle automatisé avec des caméras.

Voici les propositions que je souhaitais vous soumettre à l'occasion de ce débat sur le climat.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Maud GATEL.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons évidemment qu'approuver l'objectif affiché de respecter les Accords de Paris de 2015 et d'annoncer une ville neutre en carbone à l'horizon 2050, mais le chemin pour y parvenir reste très long. Cette communication a été l'occasion de tirer un bilan de la mise en œuvre du premier Plan Climat adopté en 2007.

Ma collègue Edith GALLOIS l'a souligné : les objectifs n'ont pas été atteints et ne le seront probablement pas en 2020. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle vous proposez un programme d'accélération des mesures pour tenter d'y remédier.

Qu'il s'agisse d'émissions de gaz à effet de serre ou de réduction des consommations énergétiques, le compte n'y est pas.

Si nous partageons cet objectif de ville neutre en carbone à l'horizon 2050, insistons une nouvelle fois sur l'urgence de la crédibilité. Il faut être ambitieux, mais pour ne pas perdre la confiance de nos concitoyens, il faut donner quelques raisons de penser que les objectifs seront atteints.

Lors de votre introduction, Madame la Maire, vous posiez la question : "faut-il le faire ? et "faut-il le faire ainsi ?" Alors, "faut-il le faire ?" : oui, bien sûr ; "faut-il le faire ainsi ?" : c'est là que le bât blesse, parce que le "ainsi" reste bien flou dans cette communication. Ainsi, vouloir la sortie du moteur thermique en 2030, à savoir, dans 13 ans, n'a de sens que si nous réussissons à dire comment précisément nous allons procéder, avec qui, selon quel calendrier et avec quelles mesures prises, notamment en matière d'accompagnement des personnes dans les choix qu'elles auront à faire pour réaliser leurs déplacements contraints.

Même chose pour la rénovation de 100 % du bâti en 2050 : c'est bien sûr un objectif que nous partageons, compte tenu du poids du chauffage dans l'empreinte carbone, mais au rythme actuel, avec les contraintes, notamment réglementaires et financières, qui demeurent, même avec 33 années devant nous, il nous faudrait, pour y croire, évoquer quelques pistes sérieuses pour changer d'échelle dans le rythme des rénovations menées à Paris. Et les pistes du plan sont largement dépendantes d'autres niveaux de décision, notamment nationaux.

C'est également le cas pour la limitation de l'empreinte carbone en matière d'alimentation, évidemment. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous avons, à de nombreuses reprises, déposé des vœux visant à promouvoir un menu végétarien dans les établissements collectifs de la Ville, vœu que vous n'avez eu de cesse de rejeter. Aujourd'hui, où est la logique, et plus grave encore, comment peut-on encore vous croire ?

Il y a la question de la crédibilité ; il y a aussi la question de l'efficacité. Plusieurs textes, depuis le début de la mandature, ont souligné combien la mise en œuvre d'objectifs, pourtant partagés sur l'ensemble de ces bancs, pouvaient avoir l'effet inverse à celui recherché. Vouloir limiter la place de la voiture pour permettre un meilleur partage de l'espace public est un objectif que nous partageons tous, mais lorsque ce soi-disant volontarisme est accompagné de dogmatisme, on est dans une politique de symbole, pas dans une politique d'efficacité.

Gageons que la réflexion sur la transformation du périphérique annoncée tire les leçons des échecs précédents. Pour prévenir des mises en œuvre aberrantes, nous serons donc particulièrement vigilants à la manière dont les objectifs seront traduits.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

M. Pascal CHERKI pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Pascal CHERKI.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

En effet, notre collègue David BELLARD nous rappelait tout à l'heure quels étaient les risques d'une irréversibilité en cas de franchissement d'un seuil de réchauffement climatique, notamment en raison de l'existence de nombreuses boucles de rétroaction, et donc l'urgence à agir, et à agir fortement, en n'hésitant pas à porter des politiques publiques qui, sur beaucoup de sujets, rompent avec le conformisme mis en œuvre depuis des décennies. Et c'est vrai, de ce point de vue, et je partage l'opinion de mon collègue David BELLARD, que le coût de l'immobilisme serait supérieur à celui de l'engagement d'une politique réelle de transition. C'est dans ce contexte que s'inscrit le Plan Climat que vous nous présentez, Madame la Maire, qui est un Plan Climat ambitieux.

Nous savons qu'il résulte chez vous d'une conviction forte, ancienne et affirmée, puisque vous aviez été comme première adjointe l'initiatrice avec notre collègue Yves CONTASSOT du premier Plan Climat de la Ville de Paris depuis le retour de la gauche au pouvoir en 2001.

Vous avez l'ambition de présenter un Plan Climat qui se propose d'atteindre une ville neutre en carbone avec 100 % d'énergies renouvelables. C'est en effet un beau projet, avec énormément de propositions, c'est ce qui fait l'intérêt de ce plan, des propositions concrètes qui vont de plantations renforcées d'arbres, qui est une manière de mettre en place à l'échelle de la ville des petits puits de captation du carbone, en passant par la volonté d'affirmer dans les transports individuels et collectifs la fin des énergies fossiles avec la fin du diesel en 2024, ou de l'essence en 2030, ainsi que la rénovation thermique d'un million de logements, ou enfin, et cela a été moins souligné, la prise en compte de 50 % d'ingrédients provenant de l'agriculture francilienne dans la restauration parisienne.

Tous ces sujets sont importants et concourent à donner une ambition forte à ce plan, Madame la Maire, à partir du moment où nous considérons en effet que les villes ont un rôle majeur à jouer, comme le disait notre collègue



Rémi FÉRAUD, elles sont aujourd'hui émettrices à plus de 70 % des gaz à effet de serre et que la population mondiale atteindra en 2050 l'objectif fixé par le plan, près de 60 % de la population urbaine, 70 % de la population mondiale.

J'en viens à me poser 2 questions. La première question, qui n'est pas abordée par ce plan, c'est un choix volontaire, il faut que nous le prenions en compte, ce qui est abordée en creux, c'est la question des effets induits par le développement même des villes. C'est la question du coût des pollutions et des coûts sociaux des très nombreuses marchandises fabriquées pour la ville et ses habitants dans des pays à bas coûts.

Cela pose donc le problème de l'externalisation, volontaire ou involontaire, des externalités négatives de notre propre pollution dans des pays à bas coûts. Cela pose la question de notre rapport comme collectivité au libre-échange et de notre rapport au C.E.T.A., car nous assistons depuis des années à un mouvement de dérégulation du commerce mondial, sous le nom de libre-échange, dont la recomposition mondiale des chaînes de valeur dans l'économie a tout de même comme objectif de contribuer grandement à l'augmentation de la production de gaz à effet de serre, notamment dans un pays comme la Chine, qui est devenu l'atelier du monde, et qui a comme effet concret de les faire augmenter.

Cela pose ce problème et la question de la bagarre politique contre le libre-échange, qui ne peut se limiter au fait de vouloir relocaliser une partie de la production alimentaire en Ile-de-France, qui est un objectif tout à fait louable.

Cela pose la question de notre rapport à la consommation, car l'une des raisons majeures de ce développement du commerce et du libre-échange mondialisé, avec la hausse du gaz à effet de serre en particulier dû au transport de marchandises en bateau, c'est le rapport de cannibalisation de notre vie quotidienne par la consommation, la publicité, la tyrannie des marques.

Paris a un rôle majeur à jouer là-dessus. Ne serait-ce que parce qu'elle est une des capitales de la production de ces symboles de l'hyperconsommation. Je pense au rôle important que joue l'industrie de la mode dans notre univers et notre imaginaire culturel. Je sais que ce n'est pas une question facile à aborder, mais c'est une question politique importante.

La deuxième question que je me pose, c'est la concordance de ce que nous faisons et des objectifs que nous affirmons et qui sont justes avec les politiques publiques menées à un échelon supérieur. Je pense notamment à l'Etat. Je prends un seul exemple. Notre collègue Rémi FÉRAUD disait que les transports étaient l'un des principaux facteurs de l'émission des gaz à effet de serre, et c'est vrai. Comment ne pas nous interroger sur la manière dont nous concevons notre politique touristique quand nous voyons que l'objectif du Gouvernement, et nous avons mené bataille ensemble, Madame la Maire, contre le travail de dimanche, l'un des objectifs de la politique touristique portée par l'Etat, quelle que soit la couleur politique du Gouvernement, est d'attirer le touriste chinois. Le fantasme du touriste asiatique porteur du pouvoir d'achat du XXI<sup>e</sup> siècle, qui viendrait faire ses emplettes à Paris.

On voit bien comment s'organise, à travers cette question, une politique qui a un coût social pour les travailleurs de notre ville, puisqu'on les oblige à travailler avec des horaires décalés, et deuxièmement, qui a un coût écologique énorme.

Et donc, se pose la question, si Paris veut rester une capitale touristique mondiale, quel type de tourisme nous voulons accueillir. Non pas des séjours courts ou longs, si nous voulons une empreinte carbone la plus basse possible, et c'est très courageux, Madame la Maire, d'avoir mis l'empreinte carbone des aéroports dans ce plan, et de favoriser un touriste plus de proximité. Si vous voulons avoir autant de touristes, mais venant d'un peu moins loin, se pose la question de l'augmentation des temps de loisirs des habitants, à commencer par notre propre pays.

Cela pose la question de la bataille de la réduction du temps de travail et de faire en sorte que la question principale ne soit pas de pousser les gens dans l'hyperconsommation, mais dans la possibilité de bénéficier de plus de temps de vie pour eux.

Dernière question : l'enjeu. Tout à l'heure, notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ nous disait que l'enjeu était de veiller au développement équilibré des territoires. Il avait raison. Il y a bien évidemment concordance entre la justice écologique et la justice sociale. Il ne peut y avoir l'une sans l'autre. Je prends un exemple, Singapour a construit son modèle de développement sur un principe simple : pas plus de 45 minutes par jour de déplacement entre le domicile et le lieu de travail. On voit bien qu'un des enjeux majeurs dans notre vie métropolitaine, c'est cette coupure que nous n'avons cessé de dénoncer entre les emplois présents à l'Ouest et les logements présents à l'Est. Or, c'est injuste socialement et c'est dangereux économiquement.

Doit donc se poser la question du rééquilibrage économique de la Métropole, mais aussi d'une réflexion sur la gratuité des transports publics. Les transports publics concentrent le plus d'externalités positives. C'est le facteur le

plus important de lutte contre la pollution. Ils devraient donc être gratuits. C'est une question à poser. C'est une manière d'organiser différemment la répartition des richesses, mais si nous voulons engager et encourager d'autres mobilités, il faut commencer par se poser la question de la gratuité des transports publics. C'est la réflexion que nous avons eue sur la gratuité des transports publics. Si nous avons décidé de rendre l'éducation publique laïque et gratuite, c'est pour favoriser l'éducation de masse. Et donc, si l'on veut favoriser le transport public de masse, il faut réfléchir à la gratuité de celui-ci.

J'en termine, Madame la Maire, pour vous dire que ce Plan Climat est un point d'appui très important, qui permet d'illustrer ce qu'une ville peut concrètement faire, mais elle doit s'inscrire dans une bataille idéologique plus large, et notamment, je pense, vous avez un rôle, Madame la Maire, comme présidente de cette belle association que vous animez avec beaucoup de talent, qui est le CAC 40 des grandes villes.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Le C 40.

**M. Pascal CHERKI.** - Le C 40, vous voyez à quel niveau je vous mets, Madame la Maire, je vous mets au niveau du pouvoir suprême ! Voyez-y de ma part une agréable attention.

Ce C 40 des grandes villes est un émetteur important du point de vue de la prise de conscience. Il y a aujourd'hui une bataille majeure à mener contre le lobby des combustibles fossiles.

Une des clés du financement de la transition énergétique, ce sera le fait qu'on désinvestisse dans le financement des combustibles fossiles. Si l'on mettait en faveur de la transition énergétique, des énergies renouvelables, l'ensemble des sommes aujourd'hui attribuées aux combustibles fossiles, qui est l'énergie la plus subventionnée, aujourd'hui le pétrole et le gaz naturel sont les énergies les plus subventionnées, si l'on affectait ces sommes à la transition énergétique, on pourrait faire un pas substantiel.

Des institutions se posent la question aujourd'hui. Aux Etats-Unis, de grandes fondations universitaires assises sur des dotations très importantes ont décidé de s'inscrire dans des campagnes de désinvestissement, qui refusent d'avoir dans leur portefeuille d'actions ou d'obligations une quelconque entreprise présente dans le secteur des combustibles fossiles.

Le fonds souverain de Norvège, qui a accumulé toutes ses recettes par l'exploitation du gaz naturel et du pétrole, a décidé aujourd'hui, pour préparer l'avenir, de ne plus investir dans les combustibles fossiles.

Je pense qu'il y aurait une belle bataille politique à mener de la part de la Ville de Paris d'entraîner vos collègues pour que nous engagions un mouvement de boycott et de désinvestissement dans les combustibles fossiles.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je n'irai pas jusqu'au boycott, mais je peux vous dire qu'il y a de grandes entreprises françaises, je pense notamment au courage d'Isabelle KOCHER à "Engie", qui est vraiment partie sur une stratégie décarbonée, et il faut la soutenir en ce sens.

M. Hervé BÉGUÉ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Hervé BÉGUÉ.** - Merci.

Madame la Maire, tout d'abord, je repointerai du doigt trois sujets sur lesquels je suis intervenu ce matin. Je ne les développerai pas.

Tout d'abord, nous souhaitons que la collecte des déchets soit remunicipalisée dans les 10 arrondissements qui relèvent de la collecte privée.

Ensuite, pour empêcher les entreprises qui mettent sur le marché des produits qui tombent délibérément en panne sans possibilité d'être réparés, nous proposons un amendement qui vise à lutter efficacement contre l'obsolescence programmée.

Enfin, nous proposons également de lever une taxe sur les publicités papier qui sont glissées dans les boîtes aux lettres.

De plus, dans l'optique d'aider les consommateurs à faire des choix responsables, nous proposons de plaider pour la mise en place d'étiquettes "empreinte carbone" sur le modèle des étiquettes "énergie".

Elles seront apposées sur les produits mis en vente et renseigneront les consommateurs sur l'empreinte carbone, de la fabrication et de l'acheminement du produit.

Ils seront incités ainsi à choisir des produits sobres en carbone. Ces étiquettes auront aussi pour effet vertueux d'inciter les entreprises à relocaliser leur production.

Le dernier amendement que je voudrais évoquer concerne l'implantation de halles alimentaires dans les arrondissements ayant des quartiers "politique de la ville". Favoriser ce type de commerce est socialement et écologiquement vertueux. On réduit les emballages jetables, on offre des produits locaux issus des circuits courts dans une logique d'économie circulaire, on permet à toutes et tous d'accéder à des produits de qualité, on garantit une juste rémunération des producteurs.

Voilà les propositions que nous souhaitons voir aborder pour enrichir le Plan Climat et démontrer que l'écologie et le social peuvent se conjuguer dans l'intérêt de toutes et tous.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Hervé BÉGUÉ.

Julie BOILLOT pour le groupe les Républicains.

**Mme Julie BOILLOT.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'Accord de Paris a scellé l'engagement de limiter à 2 degrés le réchauffement climatique à l'horizon 2100. Pour cela, la neutralité carbone est un impératif. Quel vaste programme pour nos sociétés consuméristes qui doivent accepter le principe non d'une décroissance, terme anxiogène, mais d'une croissance responsable. 75 % de l'empreinte carbone de Paris est d'origine privée, le fait des particuliers et des acteurs économiques.

Ce Plan Climat 2020-2050 ne peut donc être structurellement un succès sans une prise de conscience de chacun. C'est là notre rôle d'élus que de faire preuve de pédagogie pour enclencher ce changement culturel global.

Or, Madame la Maire, je regrette les méthodes que vous employez en réduisant systématiquement et de manière volontairement simpliste la question de la pollution à la voiture individuelle qui représente, certes, 32 % des émissions de gaz à effet de serre alors que, par exemple, l'habitat résidentiel et tertiaire en représente 41 %.

Avons-nous pour autant entendu de votre part une prise de parole forte à ce sujet ? Non. Du Plan Climat, la presse et donc la grande majorité de nos concitoyens ont retenu seulement l'annonce de la fin de l'essence en 2030 à Paris, une annonce jugée dans sa forme brutale et sans concertation, alors que les faits plaident pour cette mesure.

Nous savons tous que, d'ici 2030, ce type de motorisation sera très minoritaire, que les constructeurs proposeront l'ensemble de leur gamme en énergie propre. Par exemple, "Volvo", dès 2019, ne proposera plus de véhicules essence et diesel. Les constructeurs français rattrapent, eux, le retard sur l'électrique, le G.L.V. ou l'hydrogène. Et "Tesla" vient de présenter le premier poids lourd propulsé par quatre moteurs électriques. En somme, en 2030, les véhicules propres seront vendus à des prix abordables pour tous, c'est un fait.

Cette annonce de fin de l'essence a aussi hystérisé, une fois encore, les rapports Paris-banlieue. Or la forme est primordiale pour faire converger l'ensemble des parties vers un objectif commun : celui de la transition écologique.

Nous, Parisiens, ne pourront pas réussir la neutralité carbone si les habitants de la banlieue ne partagent pas cet objectif. Pour cela, nous avons besoin de concertation.

Madame la Maire, vous ne pouvez pas décider seule pour tous. Etre leader, c'est être chef de file. Et force est de constater que vos collègues franciliens rechignent à entrer dans la ronde. C'est d'autant plus étonnant que vous excelliez dans l'art de trouver des convergences, des solutions avec vos illustres homologues du C 40. Le networking francilien vous intéresserait-il moins que l'international ? Ce serait pourtant oublier que, pour la postérité de votre action, savoir échanger avec les maires de Clamart, Sucy-en-Brie, Saint-Denis ou même Gif-sur-Yvette serait au moins aussi important pour la santé des Parisiens à l'horizon 2050.

Je regrette d'ailleurs que nous ayons raté l'occasion d'envoyer aux 7 millions d'habitants de la Métropole, un message commun avec le Conseil métropolitain, qui adoptera de son côté un Plan Climat, le 8 décembre. En délibérant et communiquant conjointement, nous aurions pu ainsi créer un vrai choc citoyen, donner un éclairage nouveau au-delà des parties et des territoires sur ce sujet majeur de la transition écologique.

S'agissant du fond maintenant, ce Plan empile les mesures ambitieuses et de bon sens, et si nous parvenons à maintenir le calendrier, nous pourrions collectivement dire à nos enfants que nous avons été à la hauteur de cet enjeu. J'en profite pour saluer l'écoute et l'attention de Célia BLAUDEL sur ce dossier.

Un constat sur le volet bâtiment et sur lequel nous allons faire quelques propositions puisqu'il s'agit du secteur qui est le premier émetteur de gaz et également le principal levier d'économies d'énergie.

4.500 logements sociaux sont rénovés chaque année. A partir de 2020, ce seront 5.000 logements par an. En restant sur ce rythme, l'entière rénovation à 2050 n'est pas tenable. Elle glisse jusqu'à 2060. Or je rappelle si besoin est que le résidentiel concentre plus de deux-tiers des consommations d'énergie et 20 % de l'empreinte carbone. Pour tenir cette date de 2050, nous vous proposons donc de consacrer 50 millions d'euros supplémentaires en redéployant des fonds de l'enveloppe consacrée aux préemptions qui continueraient à bénéficier d'une enveloppe confortable de 130 millions d'euros. J'entends les murmures de certains de nos collègues, en particulier M. BROSSAT, qui voit sans doute de la malice de notre part de s'attaquer au logement social. Je les rassure tout de suite, il s'agit juste là de trouver des moyens de nos ambitions : celles de respecter le calendrier du Plan Climat que nous nous apprêtons à voter.

Cette exigence de rénovation, nous l'avons également pour les copropriétés privées, même s'il est vrai que les marges de manœuvre municipales sont limitées pour inciter les propriétaires parisiens à réaliser les changements de chaudière et les ravalements de façade.

Votre proposition d'un tiers financement va dans le bon sens, mais n'a pas d'effet incitatif en tant que tel. Nous vous proposons donc d'ajouter un dispositif fiscal jouant sur le levier de la taxe foncière en exonérant la part communale et départementale pour deux ans des propriétaires qui se lanceront dans les changements de leur installation de chauffage.

S'agissant des bâtiments publics où de nombreux efforts pour diminuer l'empreinte carbone sont d'ores et déjà réalisés, nous proposons d'entériner le principe que tout nouveau bâtiment public doit être neutre en carbone à partir d'une surface de plancher de 2.500 mètres carrés, et même positif en énergie à partir de 5.000 mètres carrés. L'exemplarité de la Ville de Paris, en matière de mobilité, d'urbanisme et de bâtiment, est impérative pour crédibiliser les enjeux vis-à-vis de nos concitoyens.

Enfin, j'en terminerai par là, nous souhaitons introduire, dans le P.L.U., l'obligation de créations de places de stationnement avec recharge électrique dans les opérations de construction de plus de 10.000 mètres carrés. Ne ratons pas là l'occasion de développer l'indispensable réseau de bornes électriques qui favorisera cette mobilité.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

M. POZZO di BORGO pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Un constat d'abord. Le secteur résidentiel et tertiaire représente plus de 80 % de la consommation d'énergie et plus de 60 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien. C'est dire si les marges de progression sur ce secteur en particulier sont importantes.

En 2007, on avait annoncé des objectifs ambitieux pour 2020, notamment une réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre pour ce secteur. On est loin des objectifs.

La réhabilitation de 4.500 logements sociaux, la création de l'Agence parisienne du climat ou encore le programme "Eco-rénovons" sont des mesures qui vont dans le bon sens. Mais comme je l'avais dit en 2007, elles ne sont absolument pas suffisantes et doivent s'accompagner d'investissements beaucoup plus importants pour aider les propriétaires privés dans leur démarche de rénovation.

Sur ce point, je l'avais souvent dit, le 1,5 milliard d'euros que l'on avait mis pour préempter des biens, on ferait mieux de le mettre en grande partie là-dessus plutôt que d'acheter des immeubles déjà occupés.

On nous annonce aujourd'hui un objectif encore plus ambitieux puisqu'il s'agit de rénover l'ensemble du parc de logement parisien, soit environ un million de logements d'ici 2050. Une fois encore, les mesures annoncées ne sont pas en adéquation avec l'objectif. Si le soutien que la Ville souhaite apporter au tiers financement est une bonne chose, les autres propositions ne sont pas assez fortes.

Finalement, la Ville se réfugie derrière l'Etat et compte plaider auprès de lui pour renforcer la législation et imposer de nouvelles contraintes aux propriétaires, mais ne fait pas grand-chose. C'est la raison pour laquelle je voudrais terminer pour rendre hommage à François HOLLANDE et à Laurent FABIUS pour la COP 21. Comme le

disait Laurent FABIUS, le climat, ce n'est pas fichu mais, et cela s'adresse surtout à la Ville de Paris parce que derrière ses grandes intentions, le résultat n'est pas là.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE a la parole.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, ce projet de Plan Climat Air Energie, porté avec conviction et intelligence par Célia BLAUDEL, fixe dans son ensemble des objectifs généraux, louables, ambitieux et, pour la plupart, assez consensuels.

En revanche, et c'est dommage, certains projets d'aménagement, portés par votre Exécutif, s'inscrivent à contre-courant des mesures déclinées par ce Plan. Ainsi, sur plusieurs projets localisés, d'autres choix auraient permis d'améliorer la résilience et la qualité de l'air de la Capitale en favorisant, voire en préservant, la création d'espaces de respiration pour les Parisiens. Ce sont là autant d'occasions manquées.

Quelques exemples : alors que Plan Climat fixe un objectif de 300 îlots de fraîcheur supplémentaires d'ici 2030, votre choix de supprimer le réservoir d'eau non potable de Grenelle s'inscrit en contradiction avec cette ambition. Cette suppression est d'autant moins fondée que vous précisez, et nous y souscrivons, que l'eau permet de lutter contre les îlots de chaleur et de renforcer la biodiversité, mais aussi que l'eau non potable représente une opportunité de rafraîchissement face au réchauffement climatique.

Or, paradoxalement, les bassins du réservoir de Grenelle, qui offrent une étendue d'eau de 2.000 mètres carrés à ciel ouvert et jouent un rôle d'îlots de fraîcheur dans un quartier très densément peuplé, vont être vidés pour y installer une série de serres recouvertes de polyéthylène, c'est-à-dire de plastique, ce qui aura pour conséquence de transformer un îlot de fraîcheur en îlot de chaleur au détriment de la qualité de vie des habitants du quartier Yvart - Abbé-Groult. Il faut donc, Madame la Maire, rapidement revoir ce projet.

Autre exemple : Paris étant la capitale la plus dense d'Europe, vous indiquez vouloir multiplier les espaces naturels afin d'améliorer le cadre de vie des Parisiens et vous précisez, à juste titre, que la végétalisation de Paris est source de bénéfices pour l'écosystème parisien. Or, a contrario, certaines décisions de votre Exécutif condamnent plusieurs espaces naturels et lieux de respiration, non seulement du fait de la croissance exponentielle des opérations de sur-densification de la ville, à l'image du 15e où l'on enregistre 60 surélévations depuis janvier 2016, mais aussi du fait de la bétonisation d'espaces libres.

Je citerai, par exemple, le square du Clos-Feuquières qui risque de se voir étouffer par un énième programme de logements sociaux ; le site classé du bois de Vincennes, dont certains secteurs font office de réserves foncières sur lesquelles les autorisations de bâtiments provisoires donnent lieu à des prorogations à répétition ; le Champ-de-Mars, où la prolifération des manifestations dénature les pelouses et perturbe la biodiversité. Je pourrais également évoquer le bétonnage du lac Daumesnil, ou encore, la suppression des terrains d'exercice physique en pleine terre de Ménilmontant et de Léo-Lagrange.

Par ailleurs, si le projet de Plan Climat survole vaguement la pollution liée au trafic aérien, il fait totalement l'impasse sur les nuisances occasionnées par le fonctionnement de l'héliport, alors même que les habitants du sud de Paris sont impactés par des ballets d'hélicoptères qui polluent leur quotidien dans tous les sens du terme.

Il est temps, Madame la Maire, de mettre un terme à ces nuisances et de fermer cet héliport. C'est un combat que mènent avec détermination Philippe GOUJON et Jean-François LAMOUR depuis des années. C'est pourquoi nous entendons, à travers l'amendement n° 80, que le Plan Climat acte clairement le non-renouvellement de la concession de l'héliport qui arrive à son terme en 2024 et la transformation de ce vaste site de plus de 5 hectares en un grand parc urbain.

Dans un autre registre, le Plan Climat précise que les chantiers et carrières en Ile-de-France sont notamment responsables de 18 % des émissions de particules PM10. Afin de lutter contre cette pollution, vous indiquez vouloir mettre en œuvre, d'ici 2020, une charte globale "Chantiers propres", ce dont nous pourrions nous réjouir. Mais alors, Madame la Maire, pourquoi attendre 3 ans pour améliorer la qualité de l'air sur et aux abords des chantiers parisiens, où les énormes dégagements de poussières sont sources de problèmes respiratoires pour les riverains ?

Si nous partageons les orientations de votre Plan Climat, il vous appartient, afin d'y faire adhérer les Parisiens, de mettre en cohérence vos discours et vos décisions, notamment lors des arbitrages portant sur les projets locaux susceptibles d'améliorer concrètement la qualité de vie de nos concitoyens, ce qui, à ce jour et à la lueur des différents exemples que je viens d'évoquer, reste un objectif à atteindre.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Alors, il ne reste plus beaucoup de temps aux deux orateurs suivants.

Donc, il reste combien ? Combien il reste ? On va vous dire. Non, non, non, non, on est beaucoup trop en retard. Donc, il y avait 11 minutes 20.

Non, non, non, non, non, non. Bon, vous avez ces calculs ?

Bon, voilà. Il reste 4,24 pour 2 orateurs. Donc, 7 minutes. D'accord. Bon, 7 minutes pour 2 orateurs. D'accord. Et je vous assure que je ne laisserai pas une minute de plus parce que le débat était très, très long.

Donc, Monsieur MENGUY, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, en prenant des engagements qui nous engagent pour les trois prochaines décennies, vous avez fait le choix que ce Plan Climat ne soit pas notre plan, mais celui de nos enfants. Et c'est la raison pour laquelle, je crois que la place de nos enfants, dans l'application et la création et la bonne vie de ce Plan Climat, est essentielle. Elle est essentielle à deux niveaux.

D'abord, sur la question de l'alimentation puisque ce Plan Climat fait, à juste titre, Madame BLAUDEL, une grande place à l'alimentation, sur la place de l'alimentation, notamment dans nos cantines. Oui, nous sommes avec vous sur l'accompagnement du développement du bio, de l'alimentation durable. Je dis juste qu'il faut faire attention à la mise en place. Si vous voulez que les caisses des écoles développent l'alimentation durable, il ne faut pas, de l'autre côté, réduire leurs subventions. Le bio a un coût, que nous sommes prêts à assumer, mais pour lequel nous voulons être évidemment accompagnés par la Ville de Paris et pas pénalisés.

Deuxième des choses, ce sont les moyens pour les caisses des écoles. Je prends l'exemple du 15e, où nous avons le projet de faire une plate-forme de livraison, une plate-forme logistique sur laquelle la Ville était d'accord et puis a fait machine arrière, qui nous coûte 200.000 euros de fonctionnement, mais surtout, qui coûte sur les questions d'environnement et sur les questions des circuits courts. Il faut faire attention avec les circuits courts. En théorie, c'est une bonne idée, mais en région parisienne, il n'y a rien de pire qu'un circuit court qui, lui-même, est pollué.

Et puis, sur l'alimentation, vous avez fait une grande place sur le flexitarien. Le problème du flexitarien, c'est que, dans "flexitarien", il n'y a rien. Et lorsque vous expliquez, avec un peu d'ironie, comment nos enfants vont devoir manger par principe en appliquant ce flexitarien, on est en droit de s'interroger sur l'opportunité de tout cela. Oui, nous pouvons tester les menus végétariens. J'entendais notre collègue demander deux menus par semaine. Pourquoi pas ? Les menus de substitution, il faut faire attention, c'est plus cher, et, du coup, cela doublerait le coût pour les caisses des écoles, et donc pour la Ville, et donc pour les familles. Vous voyez que l'accompagnement de l'alimentation pour nos enfants ne se fait pas au hasard. C'est un mouvement que nous voulons accompagner, que nous accompagnerons, sur lequel, pour un certain nombre de points, nous sommes précurseurs, et donc, c'est un défi à relever qui pourra prendre plusieurs années, mais qui demande des moyens.

Le second temps, c'est pour les enfants à l'école. Vous expliquez, dans ce Plan Climat, qu'il faut que les enfants reçoivent une éducation sur l'environnement et la bonne application du Plan Climat sur le temps scolaire. C'est une erreur, Madame la Maire. Cette éducation au Plan Climat, elle doit se faire sur le temps périscolaire. D'abord, parce que la Ville a la maîtrise de ce temps périscolaire. Ensuite, parce que vous avez fait beaucoup d'efforts, bons comme mauvais, pour organiser une offre périscolaire qui maintenant est fléchée et qui a besoin d'ateliers avec du contenu, et bien organisés.

Et le défi que nous vous lançons, Madame la Maire, lorsque vous serez sortie de toutes les luttes théoriques avec le Rectorat et le Gouvernement, c'est d'organiser pour les enfants, sur les prochaines années, des ateliers sur deux sujets. Et c'est d'ailleurs l'objet de notre amendement. Le premier, c'est, même si ce n'est pas le sujet aujourd'hui, sur les Jeux olympiques. Les temps périscolaires doivent préparer nos enfants à l'accueil des Jeux olympiques. Et le second temps, évidemment, ce sont des ateliers sur le Plan Climat. Il n'est pas incongru de penser que, pendant une heure et demie chaque semaine, l'ensemble des enfants, sur les 660 écoles parisiennes, pourront avoir une formation, un suivi, un parcours éducatif qui les prépare à l'accueil, à la préparation et à la bonne application de ce Plan Climat.

Vous voyez, Madame la Maire, sur ces sujets qui sont essentiels, Madame BLAUDEL, nous souhaitons vous accompagner, nous souhaitons même aller au-delà de ce que vous proposez. Il faut être pragmatique. Nous sommes prêts à en discuter. Nous avons déposé des amendements pour ce faire.

Adoptez-les et nous vous accompagnerons encore plus sur la bonne application du Plan Climat.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je précise que nous travaillons très bien avec le Recteur Gilles PÉCOUT, qui est vraiment un Recteur exceptionnel. Donc, voilà, pour répondre à votre remarque.

Monsieur de FROMENT, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains. Donc, il vous reste 3,10 pour être précis.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Merci, Madame la Maire. Je serai très bref.

Je voulais saluer, à la fin de ce débat, la bonne qualité des échanges que nous avons eus avec Mme BLAUDEL, qui a su faire preuve de pas mal de subtilités, d'un vrai sens de l'écoute. Elle a sans doute été un peu plus subtile que certaines déclarations publiques de la Maire de Paris sur ces sujets complexes.

Je voudrais justement me concentrer sur un aspect, qui est de défendre un de nos amendements qui concerne l'innovation et, justement, le manque de cette question dans ce Plan Climat. Il n'y a que quelques allusions à l'innovation comme levier de la transition énergétique et écologique.

Nous souhaiterions qu'une nouvelle partie soit consacrée à toutes ces questions liées à l'innovation, à l'exploitation des datas. Je crois que M. MISSIKA lui-même avait regretté que ces sujets soient trop absents de ce plan. Il y a un lien, évidemment, qui est extrêmement fort, presque consubstantiel entre les objectifs du Plan Climat et ce qu'on appelle l'économie du partage. Le principe de l'économie du partage, c'est de maximiser le taux d'utilisation des biens, des équipements, afin de limiter au minimum les gaspillages grâce à un ajustement en temps réel de l'offre et de la demande.

Je crois qu'il y a une vraie absence de ces questions et que c'est un levier absolument incontournable si on veut avoir une chance de réaliser les objectifs ambitieux inscrits dans le Plan Climat et que bien entendu nous partageons.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci pour votre belle subtilité.

Je vais à présent engager les réponses de l'Exécutif. Je vais devoir quitter cette Assemblée parce que je vais accueillir le président de l'Association des maires de France, François BAROIN, et les maires d'Outre-Mer qui sont présents dans nos locaux pour notamment le congrès des maires. Mais Bruno JULLIARD va pouvoir présider aux débats et au vote de ce Plan Climat.

Je veux vous remercier pour le débat qui a eu lieu et pour les propositions des différents groupes et conseillers et je donne à présent la parole à Célia BLAUDEL.

*(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Célia BLAUDEL,** adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues, pour ce débat effectivement très riche. Merci pour vos soutiens. J'espère qu'à la fin de mon intervention vous serez toujours dans le même état d'esprit.

Je souhaiterais avant d'entrer dans le vif du sujet débiter mon intervention en adressant un certain nombre de remerciements car ce document - je l'ai dit à plusieurs reprises - est avant tout le fruit d'un important travail de plus de 2 ans qui a mobilisé des centaines de personnes. Je ne les citerai pas toutes, rassurez-vous, mais je souhaiterais remercier chaleureusement d'abord les équipes de l'Agence de l'écologie urbaine sous la direction de Yann FRANÇOISE pour leur mobilisation, qui sont d'ailleurs présentes avec nous en tribune cet après-midi et pour le travail important de coordination qu'elles ont mené sur ce plan, mon cabinet au grand complet, qui n'a pas chômé, tous les adjoints et adjointes, maires et élus d'arrondissement, leurs équipes et leurs directions et enfin tous les partenaires de la Ville : Conseil parisien de la jeunesse, acteurs du Paris durable, Agence parisienne du climat, énergéticiens, entreprises, climatologues, experts ou encore représentants des grands réseaux de villes, qui ont contribué à la rédaction de ce document très ambitieux. Merci à vous aussi, chers collègues, pour vos contributions qui vont encore permettre d'enrichir le document.

J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, ce nouveau Plan Climat Air Energie Territorial est un document majeur pour notre mandature. Avec ce plan, Paris affirme une ambition forte pour faire face au dérèglement climatique et ses conséquences pour les populations ici et ailleurs. Paris prend vraiment toutes ses responsabilités en étant la première ville au monde à se doter d'un plan pour viser 100 % d'énergies renouvelables et la neutralité carbone de toutes ses émissions à l'horizon 2050, comme le prévoit l'Accord de Paris.

En effet, ce plan s'inscrit évidemment dans la continuité des politiques climat de la Ville mais il se veut et a été pensé comme une réponse forte à ce moment qui a été celui de la COP 21 il y a maintenant 2 ans. Il y a 2 ans, les Etats du monde entier se sont clairement engagés pour limiter le réchauffement climatique à 2 degrés afin d'en limiter autant que possible les effets sur nos sociétés, même si quelques climatosceptiques tristement célèbres continuent de sévir. Depuis la COP 21, il n'est plus possible de douter ou d'attendre une énième étude scientifique pour agir et il est de la responsabilité de tous et d'autant plus de nous, responsables politiques, d'agir.

Deuxième élément important de cette année 2015. Cela a été le constat que certes l'urgence écologique était là mais les solutions aussi. 2015 a été un incroyable moment de démonstration des solutions de la transition écologique et de la mobilisation de tous les acteurs de terrain. La transition écologique est possible et elle est même une opportunité pour nos habitants et nos territoires.

A ce titre et ce sera mon troisième point, mobilisation des acteurs de terrain au premier rang desquels les villes, ces villes qui sont responsables de près de 70 % des émissions de gaz à effet de serre, mais qui sont aussi les territoires de mise en œuvre des solutions depuis plus d'une décennie.

Le leadership de Paris sur ces questions depuis 10 ans a été fortement reconnu à l'occasion de la COP 21 et nous avons encore tous en mémoire ce moment fort du Sommet des mille maires accueillis au sein de l'Hôtel de Ville. Ce sommet a fait la part belle à la politique dans son sens le plus noble du terme, d'autant plus qu'il se tenait dans un contexte très particulier comme vous vous en souvenez. Durant celui-ci, les villes ont en effet affirmé leur engagement face au dérèglement climatique en plaidant pour une vision très forte dans laquelle lutter pour le climat signifie concilier préservation de la planète, justice sociale et solidarité internationale, dans laquelle on dépasse la simple question environnementale pour redonner du sens et poser une vision pour nos sociétés et a fortiori pour nos villes.

C'est vraiment autour de ces trois enjeux que nous avons élaboré ce plan qui pose effectivement une vision de Paris à 2050 et qui s'adosse sur un plan d'action 2018-2030.

Avant de rentrer dans les réponses à l'ensemble de vos questions et interventions, je souhaiterais tout de même lever trois ambiguïtés et contradictions qui ont pu être soulevées sur la forme, sur les objectifs, la temporalité et la méthode. D'abord, les objectifs, je le redis, sont ceux de la COP 21 - nous n'avons d'ailleurs eu de cesse de le répéter. Ce que Paris apporte de plus par rapport à ces objectifs, c'est bien le passage à l'acte. C'est vraiment l'objet de ce Plan et c'est en cela que nous sommes les premiers sur ces sujets.

Deuxièmement, sur la temporalité, j'ai entendu beaucoup de choses sur les calculs politiques qu'il fallait voir dans la temporalité de ce Plan Climat. La première échéance, à 2020, correspond à la demande d'accélération des scientifiques. Il faut agir, c'est notre responsabilité en tant qu'élus de porter des actes en termes de politiques publiques. Si nous ne l'avions pas fait, sans doute que certains d'entre vous auraient été les premiers à nous le reprocher.

C'est donc avec force et conviction que d'ici à 2020 nous mettrons en œuvre le Plan de lutte contre la pollution de l'air, une stratégie alimentaire, des schémas directeurs de l'énergie, le programme "Éco-rénovons", les nouveaux programmes de centrales solaires, que nous déclencherons de nouveaux financements novateurs, etc. Vous voulez du concret, je pense qu'il y en a. Mais c'est aussi un engagement à 2030 parce que oui, cette question du climat nécessite une action de long terme pour engager des changements structurels et, pour ce faire, un plan déconnecté des échéances électorales pour nous engager collectivement vers l'avenir.

Enfin, troisième point, sur la question de la méthode. Puisque vous semblez en douter, ce Plan agit bien sur deux leviers d'action, celui de la Ville d'abord, sur nos infrastructures, sur nos politiques publiques, mais engage la Ville aussi en tant que mobilisatrice d'acteurs, acteurs à la fois de la société civile, du citoyen jusqu'aux grandes entreprises. Il engage également les territoires puisque ce Plan s'inscrit totalement dans une logique de partenariat avec la Métropole ou encore les territoires ruraux, avec lesquels nous travaillons. Je ne peux que citer de nouveau le très bon exemple mis en avant par François VAUGLIN du travail sur les aires de captage "Eau de Paris" où nous parlons agriculture et alimentation durable.

Cela étant dit, je vais m'efforcer de répondre à l'ensemble de vos vœux et amendements en balayant les grands leviers d'action du Plan.

Premier volet important de ce Plan, c'est évidemment la question de l'énergie. L'équation à résoudre d'ici 2050 de réduire de 50 % nos consommations d'énergie et de porter à 100 % les énergies renouvelables passera par différents leviers d'action. Nous avons bien l'intention d'exploiter tout le potentiel de Paris en termes d'énergies renouvelables, le solaire, la géothermie, les énergies de récupération. Aussi dans ce contexte, je ne peux que donner un avis favorable à la proposition des élus écologistes de lancer à l'échelle de la Métropole, dans le Plan Climat



Energie métropolitain, une stratégie métropolitaine de développement de la géothermie. La spécificité de cette énergie appelle cette dimension métropolitaine.

Mais nous souhaitons aussi voir émerger de plus en plus Paris comme actrice de la production des énergies. Aussi je donne un avis favorable aux propositions des écologistes à la fois de soutenir l'idée d'une entreprise publique locale de production d'énergies renouvelables pour laquelle nous pourrions lancer une étude, et de soutenir tous les dispositifs citoyens de production d'énergies renouvelables qui émergent de plus en plus sur notre territoire.

Première dimension : production de l'énergie renouvelable. Deuxième dimension : Paris entend bien jouer son rôle d'autorité organisatrice sur ses grands réseaux d'énergie. Nous aurons à discuter dans cette Assemblée d'ici un an des grands schémas directeurs de l'énergie, en référence à l'intervention de Florence BERTHOUT. Sur ces grands sujets, nous ne sommes pas en reste et le Plan Climat prévoit en effet que nous allions encore plus loin sur ce sujet.

Evidemment, Paris ne pourra faire ce développement des énergies renouvelables sans faire fi du contexte global dans lequel nous nous inscrivons, contexte à la fois français et européen et qui doit fortement évoluer, d'autant plus que nous avons parfois un sujet d'accord et de désaccord avec les élus Communistes. En effet, comme vous le dites - je crois que nous sommes d'accord - ce Plan Climat plaide pour une organisation décentralisée de l'énergie. C'est la clé pour arriver à produire plus d'énergies renouvelables.

En ce sens, je vais rendre un avis défavorable sur votre vœu qui prône la mise en œuvre d'un service public national de l'énergie, alors que nous sommes plutôt dans une logique décentralisatrice sur ces sujets. Pour autant, je vous rejoins totalement sur le fait qu'il va nous falloir avancer sur un certain nombre de questions, que le débat est devant nous et qu'il faut évidemment soutenir les politiques nationales, notamment celles de l'hydraulique.

Nous devons avoir rapidement un débat plus profond sur ce qu'est ce service public de l'énergie que nous souhaitons pour demain. Ce service public de l'énergie doit pouvoir concilier production durable décentralisée citoyenne et lutte contre la précarité énergétique ou encore introduire la notion de bien commun. Je crois que nous avons débuté cela mais nous y reviendrons. Il faut également voir dans quelle mesure - c'est une préoccupation que je partage pleinement avec vous et je prendrai un avis favorable sur votre amendement - nous devons organiser un service public de la donnée qui puisse vraiment garantir la bonne utilisation de ces données et un cadre public pour éviter toute utilisation à des fins commerciales.

Autre enjeu majeur de ce Plan Climat : la question des bâtiments. Nous aurons d'ici à 2050 à rénover un million de logements et 50 millions de mètres carrés de bureaux et de tertiaire. Je souhaite d'abord sur ce sujet rétablir un certain nombre de chiffres faux qui ont été donnés. Aujourd'hui, Paris a déjà un très bon bilan en la matière. Ce sont près de 32.000 logements sociaux qui ont été rénovés thermiquement depuis 2008 et 30.000 logements nouveaux qui ont été construits aux nouvelles normes thermiques, le tout sur 200.000 logements sociaux.

Cela n'est pas peu mais il s'agit d'aller plus loin avec ce Plan Climat. Nous devons aller plus loin aussi sur les copropriétés privées. Même si le premier bilan du programme "Eco-rénovons" est positif, nous voulons aller plus loin. Mais nous assumons aussi le fait d'avoir besoin d'une mobilisation globale de l'État. Nous avons besoin d'un cadre de financement, nous avons besoin d'une obligation à la rénovation. La Ville là-dessus ne pourra pas faire seule.

Et nous allons aussi avancer sur cette question des bâtiments du tertiaire. Cela me permet de faire un zoom sur une proposition du groupe Ecologiste, là aussi de donner un avis favorable sur cette idée de mobiliser encore plus l'Agence parisienne du climat pour embarquer avec nous les grands acteurs du tertiaire parisien.

Sujet suivant qui est important, c'est celui évidemment des mobilités : j'aimerais redire ce que j'ai dit de nombreuses fois depuis le début de cette concertation : le Plan Climat ne peut être réduit au sujet des mobilités, comme la politique des mobilités ne peut être réduite à un sujet anti-voiture. Au contraire, c'est bien plus global. On cherche à sortir des énergies fossiles pour aller vers des énergies propres.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Chère collègue, je vous demanderai simplement de continuer, mais avec une injonction contradictoire : de parler plus lentement, parce que nous avons des difficultés pour pouvoir suivre le sous-titrage, et en même temps de ne pas être beaucoup plus longue. Faites comme vous pouvez !

Je vous recède la parole immédiatement.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - C'est une difficulté forte, Monsieur le Maire, mais on va essayer.

Je répondrai à vos vœux au fur et à mesure qu'ils seront énoncés, du coup à la fin, mais je vais quand même continuer mon propos parce que c'est important et qu'on ne passera ce Plan Climat qu'une fois dans la mandature. Donc je vais quand même aller au bout.

C'est compliqué ce que vous me demandez de faire là !

Redire que, sur la mobilité, Paris fera preuve d'exemplarité et qu'un certain nombre des vœux déposés par les différents groupes seront effectivement repris.

Oui, nous allons chercher à inciter les comportements les plus vertueux et, dans ce cadre, je reprends avec un avis favorable la proposition du groupe LR des dispositifs de sanction, la proposition des écologistes de voir des espaces de "co-working" émerger sur le territoire métropolitain, d'avoir évidemment plus de moyens pour les transports en commun portés par les élus communistes, ou encore de toutes les mesures qu'a citées Thomas LAURET pour aller plus loin pour inciter les gens à aller sur des véhicules propres.

Je vais donc être obligée d'aller très vite mais je vais tout de même aborder les trois autres sujets importants que vous avez soulevés.

L'alimentation. C'est un sujet important et nous faisons le choix de nous attribuer les missions liées à l'alimentation. Pour la mise en œuvre du régime flexitarien, nous reviendrons dès le mois de février dans ce Conseil au cours duquel je porterai la stratégie alimentaire de Paris. Vous verrez qu'on a des leviers aujourd'hui pour, de l'assiette à la planète, faire évoluer notre mode d'alimentation.

Pour autant, on va avancer dès aujourd'hui avec un avis favorable donné à la mise en œuvre d'un deuxième repas végétarien hebdomadaire dans les cantines et sur l'étude d'un plat alternatif végétarien dans la restauration scolaire. C'est Aurélie SOLANS qui reprendra le flambeau sur cette question du plan d'alimentation durable. Enfin ce sera un avis favorable aussi au vœu communiste sur la question de la politique des halles alimentaires.

Un mot rapide sur la mobilisation et la gouvernance. Nombre d'entre vous l'ont dit, 80 % des émissions de gaz à effet de serre de notre territoire sont le fait d'émissions privées, si on peut le dire ainsi. Donc un des grands enjeux de ce plan et des grandes nouveautés a été d'embarquer de plus en plus d'acteurs à nos côtés pour faire cette transition écologique.

Je souhaite simplement dire à Nicolas BONNET-OULALDJ que cela ne veut pas dire pour autant que nous renonçons aux politiques publiques, et ce plan en tant que tel est un exercice de planification de la transition écologique.

Pour autant l'idée est d'aller encore plus vite dans la mobilisation, de faire une gouvernance élargie en intégrant de nouveaux acteurs à nos côtés. Certes, de faire avancer aussi la notion de direction exemplaire, comme nombre d'entre vous l'ont souhaité dans leurs vœux. Mais c'est mettre en œuvre aussi de nouveaux dispositifs et renforcer, comme notamment les Républicains et les Ecologistes l'ont soulevé, nos programmes d'éducation à l'environnement pour, dès le plus jeune âge, amener les enfants à se poser des questions.

Je vais finir vraiment très rapidement, j'avais beaucoup de choses à dire.

Dernier point au sujet du financement. C'est un volet novateur dans ce Plan Climat, puisque le Plan Climat propose de mobiliser tous les outils à notre disposition pour assurer la transition du secteur financier. Je veux pour preuve des outils qui vont de la levée de nouveaux bonds, comme on l'a fait avec Emmanuel GRÉGOIRE la semaine dernière avec un gros succès : 300 millions d'euros récoltés pour la rénovation thermique de nos équipements, à la mobilisation d'outils participatifs.

Pour autant, je souscris à vos propositions de relancer le plaidoyer pour l'établissement d'une redevance d'écotaxe sur le périphérique, tel que proposé par les Républicains. De relancer aussi l'idée d'affecter la contribution climat énergie au projet de la transition écologique des collectivités, tels que le proposent les écologistes. Là aussi, comme le proposent les Communistes, c'est exclure les secteurs émetteurs d'émissions de gaz à effet de serre de nos financeurs. Là, je répondrai aussi à Pascal CHERKI en disant qu'il se trouve que la Ville de Paris est déjà intégrée dans le mouvement "Divestment" qu'il a cité, puisque depuis 2015 nous sommes positionnés en soutien à ce mouvement de 350.org.

Voilà très rapidement, Monsieur le Maire, mais on y reviendra peut-être dans la liste.

Je souhaiterais tout de même dire un mot de conclusion puisque j'ai été vite sur ces sujets. Simplement dire que ce plan est loin d'être une liste d'actions à la Prévert. Ces 500 actions posent vraiment la vision d'une ville qui, au milieu du siècle, sera considérablement transformée, qui aura fait sa transition écologique, et dans laquelle chacune et chacun vivra mieux tout en préservant la planète.

Nous avons élaboré ce plan avec une double préoccupation : celle du moyen terme qui est d'améliorer la qualité de vie et aussi d'introduire une notion de transition juste, de ne laisser personne au bord du chemin, tout en se projetant dans l'avenir et en préservant la planète.

Oui, Paris aujourd'hui est à l'action, oui nous sommes passés des paroles aux actes. C'est bien, comme je le disais, de célébrer la COP 21, mais c'est encore mieux de passer aux actes. Paris aujourd'hui est la seule ville au monde, peut-être même la seule entité, à adopter un plan de cette envergure. Je vous mets au défi d'en trouver un autre de ce type avec les moyens dédiés.

Même si, pour l'instant, on a le sentiment d'une inertie globale liée aux COP ou à l'action à l'échelle nationale, je crois que cela ne doit pas nous empêcher d'agir et surtout cela ne doit pas cacher l'important mouvement qui est en cours en ce moment dans notre société.

Pour ma part, je suis très fière du travail réalisé. Certes, ce n'est qu'une première étape, une première adoption avant la consultation des Parisiens et un nouveau passage devant notre Assemblée, mais nombre d'entre vous l'ont dit : la lutte contre le dérèglement climatique est une nécessité vitale pour l'avenir des sociétés humaines.

Même si le chemin est difficile, avec ce plan, Paris tient le cap en renforçant des politiques engagées et en ouvrant de nouveaux champs pour engager des changements structurels. Au regard de son histoire, Paris est à la hauteur du défi qui est devant nous et Paris est à l'action et, comme le résume le titre de ce plan que je vous invite à faire vôtre, ici, demain, ensemble pour le climat.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Bravo et merci beaucoup.

Pour poursuivre les réponses de l'Exécutif, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Si l'on exclut le transport aérien du décompte du bilan carbone de la ville, le transport des personnes et des marchandises est responsable d'environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Ce qui est à peu près le même niveau que le secteur du bâtiment et légèrement moins que le secteur de la consommation.

Le secteur des transports est donc un secteur clé dans notre stratégie de lutte contre le changement climatique et les effets de la politique de mobilité engagée depuis 2001 par la Ville de Paris sont tout à fait perceptibles.

Selon le dernier bilan du précédent Plan Climat, une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 39 % entre 2004 et 2014 a été mesurée pour le volet circulation dans Paris intra-muros, ce qui coïncide d'ailleurs avec la baisse de la circulation constatée depuis 2001.

Depuis 2014, nous renforçons encore notre action avec :

- la mise en place de la Z.C.R. parisienne qui va continuer à se déployer avec de nouvelles étapes concernant les véhicules diesel polluants en 2019, 2021 et 2022 ;

- la poursuite du développement des transports en commun ;

- le développement des mobilités actives, c'est-à-dire le vélo et la marche ;

- le développement des alternatives à la voiture individuelle et le développement des mobilités partagées. Je pense bien évidemment à l'autopartage comme Autolib' mais aussi le service SVP, service de véhicules partagés ;

- l'accompagnement des particuliers et des professionnels. Je pense bien évidemment aux aides financières mises en place par la Ville de Paris pour l'acquisition de véhicules plus propres ;

- le développement d'une logistique propre pour réduire les effets nocifs de ce qu'on appelle le dernier kilomètre ;

- la mise en place de plateformes multimodales et de nouveaux espaces logistiques urbains

- le développement du fret fluvial.

Dans le cadre du Plan Climat, qui nous est aujourd'hui proposé, nous souhaitons affirmer la trajectoire de notre politique et nous diriger résolument vers une mobilité "zéro carbone" et non polluante. C'est bien entendu l'objectif "zéro véhicule diesel" qui a été défini pour 2024, l'objectif et la trajectoire "zéro véhicule essence" en 2030 à Paris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer ainsi la qualité de l'air. C'est, je pense aussi, bien évidemment, le développement d'infrastructures pour un Paris 100 % cyclable dès 2020. C'est le fait de disposer de

transports en commun décarbonés d'ici 2025, avec notamment le développement de lignes de bus électriques à haut niveau de service, ou bien encore, la perspective de la transformation à terme du boulevard périphérique et des autoroutes métropolitaines en lien avec les élus du Grand Paris.

Notre approche de l'aménagement de l'espace public est également guidée par cet objectif, pour tout aménagement. Qu'il s'agisse des places ou des réaménagements de rues, la problématique des îlots de chaleur est pleinement prise en compte. Avec notre collègue Pénélope KOMITÈS, notamment, nous sommes particulièrement exigeants en matière de végétalisation de l'espace public, que ce soit avec la plantation d'arbres dans nos rues, dès que cela est possible, ou bien encore le développement de rues végétales et plantées par les riverains, ou bien encore avec la présence de l'eau.

L'engouement d'ailleurs pour le parc des Rives de Seine montre également l'attraction que représente le fleuve pour les Parisiens et les visiteurs, qui y trouvent de la fraîcheur lors des périodes de forte chaleur. Et puisque je parle du parc des Rives de Seine, évidemment, je ne peux m'empêcher de penser au fait qu'il y a encore une partie de cet hémicycle, à la droite de cet hémicycle, qui s'est exprimée à travers la voix de Mme BERTHOUT pour réclamer que l'on ait encore des autoroutes urbaines en plein cœur de Paris, puisque vous ne manquez pas de le signaler à chaque fois, ou encore de déposer des vœux pour proposer que l'on rouvre à la circulation les autoroutes urbaines, en pleine contradiction d'ailleurs avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Puisque j'en viens à parler de Mme BERTHOUT, je voudrais rappeler quelques vérités par rapport à ce que vous avez pu affirmer, notamment lorsque vous dites que nous aurions augmenté le nombre de véhicules diesel dans la flotte municipale, ce qui est un bel exemple de post-vérité. Voici les chiffres que vous retrouverez dans le Bleu Climat, Madame la Présidente, et que je vous donne en avant-première : entre 2004 et 2016, les émissions des véhicules des transports automobiles municipaux ont été réduites de 23 %, ce qui est dû à la baisse de 47 % de la flotte de berlines et citadines depuis 2004. Aujourd'hui, les véhicules électriques et hybrides représentent près d'un quart de la flotte des transports automobiles municipaux, les T.A.M. Depuis 2015, la flotte municipale ne comporte plus aucune citadine, berline et fourgonnette diesel.

Le Plan de déplacement de l'administration parisienne prévoit une sortie du diesel pour l'ensemble des catégories de véhicules en 2021, à mettre en relation avec ce que fait votre amie Mme PÉCRESSÉ à la Région et à la tête d'"Ile-de-France Mobilités", puisqu'en 2021, nous aurons encore pratiquement la moitié des bus qui, en Ile-de-France, circulent aujourd'hui au diesel et qui, d'après le plan de Mme PÉCRESSÉ, resteront encore au diesel en 2021. Et la perspective qui était fixée à 2025 prévoit le maintien de bus hybrides qui seront des bus diesel, toujours en 2025 à l'échelle de la Région Ile-de-France. Pour ce qui nous concerne à Paris, nous visons une sortie totale du diesel à l'horizon 2021 pour l'ensemble de notre flotte. On peut donc voir où sont le volontarisme politique et la question de la sortie du diesel avec la volonté politique qui va avec.

Pour ce qui est des matériels de collecte de déchets et de propreté, la DPE n'a plus recours au diesel pour leur renouvellement. Et je parle sous le contrôle de Mao PENINOU. Les nouvelles bennes qui disposent d'une motorisation G.N.V. sont aujourd'hui un certain nombre : 55 ont été livrées entre 2013 et 2015, 38 ont été livrées en 2016, 66 le seront en 2017. Pour les prestataires privés, l'utilisation d'engins à motorisation diesel est également proscrite dans tous les nouveaux marchés, alors que Mme PÉCRESSÉ continue d'acheter des bus ou des autocars diesel à "Ile-de-France Mobilités". Je peux en témoigner, avec les projets qui passent au conseil d'administration de l'ex-S.T.I.F.

Pour faire le bilan au niveau de la Ville de Paris, en fin 2016, 83 % des bennes de collecte disposaient d'une motorisation G.N.V. ou électrique, ce qui représente 167 bennes pour le parc de la régie. Et comme vous le savez par ailleurs, enfin, pour terminer sur cette question, du fait de l'absence d'offre alternative au diesel pour certaines catégories d'engins de collecte et de nettoyage, mais qui sont très peu nombreux aujourd'hui, la DPE a mobilisé les constructeurs pour faire émerger de nouvelles solutions et ces derniers véhicules diesel ont bien évidemment vocation à disparaître dès l'instant où le marché nous offrira une motorisation alternative. Voilà quelques éléments pour dire que par ailleurs, nous incitons aussi les Parisiennes et les Parisiens, et plus largement les Franciliens, à se déplacer de manière propre.

Je voudrais répondre à notre collègue Thomas LAURET, qui a insisté sur la nécessité de développer l'électromobilité, pour dire que la Ville de Paris offre déjà un certain nombre d'avantages en matière de stationnement pour les véhicules électriques avec la gratuité du stationnement, pour les résidents comme pour les visiteurs.

Nous proposons aussi aux copropriétés de financer 50 % de l'installation des bornes de recharge électrique. Tous les parcs de stationnement concédés de la Ville de Paris sont équipés aujourd'hui de bornes de recharge. Nous aidons les professionnels de Paris et de petite couronne avec une aide financière qui va jusqu'à 9.000 euros pour l'acquisition de véhicules propres, qu'ils soient électriques ou G.N.V. Et puis, nous avons également une aide à l'achat de vélos à assistance électrique qui va jusqu'à 400 euros, qui a été étendue récemment également aux vélos cargos qui peuvent servir à des professionnels. Je rappelle que cette aide est très prisée des Parisiens, dans un

contexte où malheureusement, le Gouvernement a annoncé la fin de l'aide nationale de 200 euros à l'achat de vélos à assistance électrique, avant de faire partiellement machine arrière devant le tollé qu'avait suscité cette mesure.

Par ailleurs, je rappelle également que Paris est le premier réseau en France de bornes de recharge publiques, avec près de 1.000 points de recharge aujourd'hui, que ce soit avec le réseau Tiers, le réseau public des bornes de recharge Autolib' sur lesquelles des tiers peuvent se brancher aujourd'hui, avec le réseau de bornes de recharge publiques Belib', qui aujourd'hui compte près de 270 points de recharge normale ou rapide, ou bien encore avec les cinq premières bornes de recharge ultra-rapide qui ont été déployées sur le boulevard périphérique. Et bien évidemment, je ne parle pas de tout le programme de stations d'avitaillement G.N.V. qui ont été également proposées et déployées à l'échelle de Paris, et plus largement à l'échelle de la Région Ile-de-France.

Pour répondre aux amendements, rapidement, Monsieur le Maire, vous dire que de nombreuses propositions faites par les groupes ont été reprises dans l'amendement et dans le vœu de l'Exécutif, mais puisque le temps m'est compté, j'en resterai là, pour vous dire que nous avons repris un maximum de ces propositions, que cela concerne la mise en place d'axes à ultra-basses émissions, réservés uniquement aux véhicules propres, que ce soit le renforcement du plan d'installation de bornes de recharge électrique en surface et en ouvrage, la simplification de l'aide à l'installation de bornes de recharge électrique, le plaidoyer auprès de la Région Ile-de-France et de la Métropole, mais aussi de l'Etat, pour la réalisation d'un plan d'équipement en véhicules électriques des artisans et professionnels, etc., etc.

Et donc, nous continuons le chemin que nous suivons depuis maintenant un certain nombre d'années. Nous ne nous en écartons pas, en dépit des résistances que nous rencontrons, et nous devons chacun prendre conscience que la mobilité, à échéance de 2050, devra être entièrement décarbonée, avec des transports collectifs efficaces et propres, une ville entièrement cyclable, des espaces publics apaisés, une mobilité vécue non plus simplement comme la propriété d'un bien, mais comme un service, c'est-à-dire une mobilité partagée qui l'aura emporté sur la mobilité individuelle, probablement d'ailleurs avec l'avènement de navettes autonomes partagées, et peut-être que mon collègue Jean-Louis MISSIKA pourra également en parler.

Nous devons aussi plaider pour un nouvel urbanisme métropolitain, qui grâce notamment au Grand Paris Express permettra une nouvelle répartition de l'emploi et une réorganisation des flux. Et en conclusion de ce propos, je voudrais saluer le travail remarquable, transversal et co-construit avec de nombreux partenaires, qui a permis d'aboutir à ce plan stratégique qui va nous permettre de structurer nos actions.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Pour poursuivre les réponses de l'Exécutif, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des intervenants pour leur contribution. C'est un débat de très bon niveau. Je voudrais commencer peut-être par m'inscrire en faux sur ce qu'a dit M. de FROMENT. L'innovation et les nouvelles technologies sont au cœur du travail que nous menons avec Célia BLAUJEL dans le cadre du Plan Climat, et je vais donner peut-être quelques exemples en la matière, ce que nous faisons et ce que nous ferons dans nos projets urbains, mais aussi partout où nous intervenons dans Paris, sur Saint-Vincent-de-Paul, sur Bercy-Charenton, sur la porte de Montreuil, pour n'en citer que quelques-uns des plus emblématiques. Nous menons des projets qui visent à prendre en compte le défi climatique, qui mettent la résilience au cœur de la stratégie urbaine et qui font jouer aux usagers, aux riverains, aux futurs utilisateurs, le rôle d'éco-concepteur. Aménager sobrement, imaginer des actions innovantes en matière de réhabilitation, d'éco-construction, de valorisation des déchets, de réemploi des matériaux, de production d'énergie verte, voilà ce que nous avons mis dans le cahier des charges de l'aménageur de Saint-Vincent-de-Paul dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Je vous rappelle que 60 % des bâtiments de cette Z.A.C. seront conservés dans un quartier où il n'y aura aucun parking.

Cette préoccupation est bien sûr au cœur de nos projets urbains, mais je crois qu'il est également essentiel que, dans le diffus du tissu urbain parisien, cette mutation soit aussi à l'œuvre, et c'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous faisons au travers des appels à projets "Réinventer Paris" "Réinventer la Seine" ou plus récemment "Inventons la Métropole du Grand Paris".

Ce que nous avons fait, c'est que nous avons proposé ce défi environnemental aux acteurs privés en en faisant un critère essentiel du choix des projets, en faisant de la Métropole post-carbone, le critère de choix. Les exemples sont très nombreux. Je vais n'en citer qu'un seul, ce magnifique programme en structure bois de la porte Brancion, par exemple. Le Plan Climat, tel que nous allons le voter aujourd'hui, nous permettra de poursuivre cette ambition.

Bien sûr, le numérique est au cœur de ces défis, que ce soit pour les réseaux intelligents, pour la performance énergétique des bâtiments, pour la mobilité ou encore pour l'économie circulaire, la transformation d'ensemble sera

permise par la révolution de la donnée et de l'intelligence artificielle. Nous avons encore besoin d'outils nouveaux, nous avons besoin de bonnes régulations qui orienteront la transition dans la direction que nous souhaitons ici, mais nous avons tous conscience que le véhicule autonome, par exemple, et que la mobilité comme service sont au cœur de la réussite du Plan Climat.

Je vais dire un mot sur les différents vœux et amendements qui concernent ma délégation. Concernant l'amendement du groupe Ecologiste au sujet de la densité, nous y sommes bien sûr favorables, mais avec quelques reformulations. Le travail sur la densité, en prenant en compte le paysage urbain et les espaces de respiration, est essentiel. La Ville met tout en œuvre via son P.L.U. notamment, mais aussi dans le cadre des discussions avec les opérateurs fonciers et immobiliers, ou bien encore avec l'Etat pour que la transformation de bureaux en logements soit une priorité. L'exemple de l'îlot Saint-Germain est bien évidemment dans les esprits.

Il s'agit, autant que faire se peut, de favoriser la création de logements. On peut noter par exemple que, sur 93 % du territoire parisien, nous empêchons la mutation de logements en bureaux. Notons, en revanche, que nous avons un mandat clair de création de logements et donc, il y a en effet des zones dans lesquelles la construction de logements neufs sera nécessaire, tout en respectant les espaces de respiration.

En ce qui concerne le vœu et l'amendement du groupe Ecologiste pour renforcer la prise en compte des enjeux écologistes dans les projets urbains, avec des objectifs de neutralité carbone, de réversibilité et d'occupation temporaire, nous y sommes bien entendu favorables. Je viens d'en parler. C'est effectivement une très bonne chose que de prévoir des dispositifs d'évaluation en vue de consolider et généraliser l'approche de neutralité carbone.

De la même manière, concernant les îlots de chaleur, nous savons que les villes y sont particulièrement vulnérables. Et ainsi, au regard de l'importance de ce sujet, nous sommes favorables à l'intégration de cet objectif dans le cahier des charges des grands projets urbains.

Un mot sur l'amendement déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche sur les plates-formes de logistiques multi-modales au cœur de la ville pour un fret bas carbone. En effet, c'est un sujet essentiel qui trouvera toute sa place dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Ainsi, en avance de phase sur la Z.A.C., l'appel à projets sur l'hôtel logistique, qui est en cours dans le cadre "Inventons la Métropole", cet hôtel logistique se développera sur trois niveaux, l'un embranché au fer, l'autre accessible par la route depuis l'échangeur, le troisième pouvant potentiellement être relié au tram.

J'en viens aux vœux et amendements sur lesquels j'émettrai un avis négatif, sur le Charles-de-Gaulle Express et la demande du groupe Communiste - Front de Gauche, il ne nous paraît pas souhaitable d'insérer, dans un Plan Climat, une opposition à un projet de transport collectif ferroviaire qui permettra, qu'on le veuille ou non, de diminuer le trafic routier. J'ai déjà exprimé à plusieurs reprises, dans cette enceinte, l'importance que nous accordons à la réduction des potentielles nuisances environnementales occasionnées par la construction et la circulation du futur C.D.G. Express, mais celui-ci nous semble essentiel pour l'attractivité de Paris.

Concernant les demandes du groupe Ecologiste de Paris sur la publicité lumineuse, je crois que nous aurons l'occasion de discuter plus en détail de cela dans le cadre du projet de délibération qui lance la révision du Règlement local de la publicité et les modalités de concertation. Donc, il n'a pas sa place ici.

Sur les demandes du groupe LR formulées par Mme BERTHOUT en matière de stationnement, je vais dire, comme mon collègue Christophe NAJDOVSKI, que je ne peux leur donner satisfaction puisqu'elles sont en totale contradiction avec tout le travail mené dans le cadre de la modification du P.L.U. qui visait justement à supprimer les obligations en matière de création de places, que ce soit pour les logements ou les bureaux neufs... Laissez-moi terminer, s'il vous plaît.

Votre demande revêt un caractère important effectivement en matière d'accès au rechargement électrique, mais la solution proposée ne va pas dans le sens de notre politique en matière de mobilité.

L'enjeu n'est pas tant... Ecoutez, Madame, laissez-moi vous expliquer notre position. L'enjeu n'est pas tant de démultiplier les véhicules à l'arrêt dans les sous-sols des constructions, mais d'organiser une meilleure utilisation des véhicules existants par le développement des modes de partage sur l'espace public... Mais bien sûr que si, Madame ! L'autopartage et le covoiturage ne peuvent se faire...

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Vous allez faire beaucoup pour le covoiturage...

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, Madame la Présidente, laissez M. MISSIKA conclure.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - J'ai conclu. J'arrête là. Aller faire ses courses en voiture quand on habite Paris, ce n'est peut-être pas une très bonne idée, mais vous faites comme vous voulez, Madame.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Pour poursuivre la réponse et terminer la réponse de l'Exécutif, la parole est à Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Je ne vais pas revenir sur le contenu des débats, je crois que mes collègues y sont largement revenus.

Je voudrais juste répondre à deux vœux.

Le premier est l'amendement n° 57 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche concernant la remunicipalisation de la collecte. Je suis désolé, mais je vais devoir y donner un avis défavorable. Vous savez que nous avons aujourd'hui ce qui est une originalité, un double système à Paris avec 50 % de la collecte qui est assurée en régie, en effet, et dans l'autre moitié des arrondissements qui est assurée par des marchés. Cela nous permet aux uns et aux autres d'innover.

Je voudrais quand même souligner que nous avons fait un effort extrêmement important, notamment en matière de recrutement, y compris avec les conducteurs de benne, ces dernières années, et que c'est à travers la régie que nous développons aujourd'hui la collecte des déchets alimentaires, ce qui montre bien la confiance que nous lui donnons.

Mais notre système fonctionne bien aujourd'hui, il nous semble équilibré. Je vais donc donner un avis défavorable à votre vœu.

Le deuxième est le vœu n° 105 déposé par le groupe les Républicains, relatif au coût du stationnement pour les agents de la DPE. Je vais vous demander de retirer votre vœu, et je vais vous expliquer pourquoi, sinon j'y donnerai un avis défavorable.

Cette problématique est une évidence, elle est très bien connue. Suite aux échanges réguliers avec les organisations syndicales, dans le cadre du dialogue social soutenu à la DPE, le Secrétaire général et la DPE, en lien avec moi-même, Christophe GIRARD et la Direction des Ressources humaines, recherchent actuellement des solutions permettant aux agents ne pouvant pas venir travailler autrement, notamment ceux qui commencent avant l'heure de démarrage des transports en commun, de pouvoir garer leur véhicule. Ce n'est pas un scoop, je l'ai expliqué à plusieurs reprises, nous travaillons dans cette direction avec les bailleurs sociaux, notamment les bailleurs sociaux de la Ville qui sont souvent situés à proximité.

La solution que vous proposez ici n'est donc pas la piste privilégiée. Elle est, par ailleurs, légalement fragile et pratiquement pas optimale, la recherche de places de stationnement en arrivant n'étant pas forcément la meilleure démarche pour commencer le travail rapidement.

Le travail continue avec les organisations syndicales. Nous les tiendrons informées, je vous tiendrai informés des solutions actuellement expertisées, mais ce n'est pas dans cette direction que nous avançons.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Mao PENINOU.

Nous allons maintenant procéder aux différents votes des amendements, des vœux ainsi qu'évidemment du projet de délibération.

Il y a eu à peu près 80 amendements ou vœux. L'Exécutif a déposé en réponse à certains de ces amendements et vœux, un amendement n° 80 bis et un vœu n° 105 bis. Certains amendements ont été repris dans l'amendement bis de l'Exécutif, tout comme les vœux, d'autres pas.

Je vais donc, amendement par amendement et vœu par vœu, vous demander s'ils sont maintenus ou s'ils sont retirés au profit du vœu de l'Exécutif, lorsque l'Exécutif a souhaité les reprendre dans ses vœux ou amendements bis.

Nous commençons par les amendements n<sup>os</sup> 26 à 41 qui ont été déposés par le groupe Ecologiste de Paris.

L'amendement n° 26 est-il maintenu, Monsieur le Président ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 26 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 26 est rejeté.

L'amendement n° 27 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il est retiré.

L'amendement n° 28 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

L'amendement n° 29 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

L'amendement n° 30 est-il retiré au profit de l'amendement et du vœu de l'Exécutif ?

**M. David BELLIARD.** - Oui.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - L'amendement n° 31 est-il maintenu ? Oui.

Quel est l'avis de l'Exécutif pour l'amendement n° 31 ?

**Mme Célia BLAUUEL**, adjointe. - Si vous posez la question, c'est défavorable.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 31 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 31 est rejeté.

L'amendement n° 32 est-il maintenu ?

**M. David BELLIARD.** - Oui.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Oui, avec un avis ?

**Mme Célia BLAUUEL**, adjointe. - Défavorable.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 32 est rejeté.

L'amendement n° 33 est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Il est donc retiré.

L'amendement n° 34 est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

L'amendement n° 34 est rejeté.



L'amendement n° 35 est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

L'amendement n° 36 est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

L'amendement n° 37 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

L'amendement n° 38 est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 38 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 38 est rejeté.

L'amendement n° 39 est-il maintenu ?

**M. David BELLIARD.** - Oui.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 39 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 39 est rejeté.

L'amendement n° 40 est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

**M. David BELLIARD.** - Oui.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Il est retiré.

L'amendement n° 41 est-il également retiré ? Oui.

Il est retiré.

Je vous remercie.

Nous passons maintenant au vote des amendements n°<sup>os</sup> 42 à 64 qui ont été déposés cette fois par le groupe Communiste - Front de Gauche.

L'amendement n° 42 est-il retiré ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Retiré.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Les amendements n°<sup>os</sup> 43 et 44 sont retirés.

L'amendement n° 45 est maintenu.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Il a été intégré au vœu de l'Exécutif entre-temps.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - L'amendement n° 45 est donc retiré.

L'amendement n° 46 est-il retiré ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 47 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 47 est rejeté.

L'amendement n° 48 est-il maintenu ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Il est retiré.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - L'amendement n° 48 est retiré.

L'amendement n° 49 est-il retiré ? Oui.

L'amendement n° 50 est-il maintenu ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Maintenu. Monsieur MISSIKA, le C.D.G. Express, c'est pour que les gens prennent l'avion. Or, dans ce Plan Climat, on dit qu'il faut réduire la place de l'avion par rapport au bilan carbone.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Il y a une certaine logique, je le reconnais.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 50 avec un avis tout de même défavorable de l'Exécutif pour des raisons tout aussi évidentes.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 50 est rejeté.

L'amendement n° 51 est-il retiré ? Oui.

L'amendement n° 52 est retiré.

L'amendement n° 53 est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 53 du groupe Communiste avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 53 est rejeté.

L'amendement n° 54 est-il retiré ? Oui.

L'amendement n° 55 est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Il est retiré.

L'amendement n° 56 est-il retiré ? Oui.

L'amendement n° 57 est-il, en revanche, maintenu ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Maintenu.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 57 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 57 est rejeté.

L'amendement n° 58 est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

L'amendement n° 59 est-il retiré au profit de l'Exécutif ? Oui.

L'amendement n° 60 est-il retiré ? Oui.

L'amendement n° 61 également.

L'amendement n° 62 tout autant.

En revanche, l'amendement n° 63 est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 63 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 63 est rejeté.

L'amendement n° 64 est-il retiré au profit... Oui.

Je vous remercie.

Nous passons maintenant au vote des amendements n<sup>os</sup> 65 à 80, cette fois déposés par le groupe les Républicains.

L'amendement n° 65 est-il maintenu ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Oui.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 65 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 65 est rejeté.

L'amendement n° 66 est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

Madame la Présidente ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je voudrais juste faire une explication de vote à ce stade.

C'est quand même absolument incroyable ce qui est en train de se passer comme déni de démocratie.

On a travaillé avec vous, Madame BLAUDEL, et d'ailleurs je dois dire que les échanges étaient extrêmement courtois et intéressants sur le fond. On est arrivé à la fin d'un débat où l'on nous a dit : mais vos idées sont drôlement intéressantes, on va les reprendre.

Je m'attendais sans doute un peu naïvement à ce que l'on nous reprenne les idées dont on avait dit qu'elles étaient intéressantes, sur les Z.C.R., etc.

Et je découvre à travers les avis que vous nous donnez, qu'il n'y a même pas de discussion possible, c'est-à-dire que c'est contre.

En vertu de la technique bien connue du coucou de l'Exécutif parisien, vous reprenez nos vœux, vous les videz de leur substance, et vous faites un vague vœu avec le même thème, c'est quand même incroyable !

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

L'amendement n° 66 est-il maintenu ou retiré du coup, Madame la Présidente ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - J'essaie d'être cohérente avec ce que je vais vous dire, donc je le maintiens.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Célia BLAUDEL, un mot peut-être ?

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Effectivement, on reprend l'élément qui était dans cet amendement, puisque vous demandez un étiquetage d'énergie des bâtiments municipaux, étiquetage qui est déjà prévu, mais nous faisons une réactualisation et une impression pour que ce soit affiché dans l'ensemble des bâtiments municipaux. C'est repris dans l'amendement de l'Exécutif.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Malgré cela, j'imagine que vous maintenez votre amendement en toute logique et cohérence ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Vous êtes d'accord, c'est extraordinaire !

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - On ne reprend pas tout, Madame.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Madame la Présidente, si vous permettez que je vous réponde. Pour l'ensemble des groupes, de la majorité comme de l'opposition, nous avons proposé que lorsque nous reprenions soit des amendements, soit des vœux, nous déposions un seul vœu unique de l'Exécutif qui reprenait l'ensemble des propositions que l'Exécutif souhaitait reprendre.

Je ne vois pas pourquoi il y aurait un traitement différent du groupe de l'opposition et des groupes de la majorité, l'idée est que nous reprenions l'ensemble de vos idées dans un vœu global de l'Exécutif, je ne vois pas où est la difficulté. Vous maintenez votre vœu même si l'idée a été reprise dans le vœu de l'Exécutif ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - L'idée...

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Bon, vous m'expliquerez la cohérence peut-être plus tard.

L'amendement n° 66 est donc maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 66 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 66 est rejeté.

L'amendement n° 67, malgré le fait qu'il ait été repris par l'Exécutif, j'imagine que vous le maintenez, Madame la Présidente ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Allez-y, cela ne sert à rien.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je le soumets au vote ou pas ?

L'amendement n° 67 est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 67 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 67 est rejeté.

L'amendement n° 68 est donc maintenu, malgré le fait qu'il soit dans le vœu de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 68 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 68 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 69 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 69 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 70 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 70 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 71 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Amendement n° 72, alors lui, Madame la Présidente, il n'a pas été repris par l'Exécutif, j'imagine que vous le maintenez avec encore plus de bonne foi du coup.

Je le soumets donc à vos voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Président, n'en rajoutez peut-être pas.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je n'en rajoute pas.

Monsieur Mao PENINOU ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Madame BERTHOUT, je pense qu'il faudrait que vous regardiez nos pratiques courantes au Conseil de Paris.

Quand nous avons un débat de ce type, quand nous avons un plan de ce type, quand nous avons un budget, on appelle d'ailleurs cela dans le budget "la lettre rectificative", c'est une lettre qui inclut l'ensemble des amendements, des prises de position déposés par les différents groupes et repris par l'Exécutif. Ce que l'on appelle "arriver à faire un projet", et normalement l'objectif est de nous amener à en faire un vote commun enfin.

Si votre problème n'est pas que vos idées soient reprises mais estampillées, vous pouvez continuer comme vous le faites, mais permettez-moi pour le coup, c'est la première fois que je vais en parler dans cet hémicycle, cela fait quand même vieux monde.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Madame la Présidente, pour conclure.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Rappel au règlement !

J'adore quand on vient me donner des leçons de démocratie.

Ce n'est pas parce que vous avez ces pratiques, ce ne sont pas du tout, Monsieur PENINOU, des pratiques d'un ancien monde, ce sont les pratiques d'un nouveau monde, cela s'appelle la démocratie !

Alors moi, j'ai été conseillère parlementaire à l'Assemblée, sauf sur des documents qui sont très complexes, je vous l'accorde, mais si vous repreniez intégralement le vœu, notre proposition, je n'aurais pas de problème Monsieur PENINOU, même si vous l'estampilliez de l'Exécutif.

Le problème, c'est que vous nous racontez une drôle d'histoire, vous essayez de faire croire que vous avez repris intégralement nos propositions. A chaque fois, à une exception près je vous l'accorde, elles sont pour partie, je dis bien pour partie, pas en totalité, vidées de leur substance, c'est uniquement cela qui me gêne, ce n'est pas que vous vous les réappropriiez.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci pour ce rappel au règlement ou cet avatar de rappel au règlement.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 72, qui est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 72 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 73, doublement maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 73 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 74 maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 74 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 75 maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 75 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 76 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 76 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 77 n'est pas retiré, il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 77 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 78 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 78 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 79 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 79 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 80 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 80 est rejeté.

Je mets donc maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 80 bis de l'Exécutif, qui reprend l'ensemble des vœux qui ont été repris par l'Exécutif tel que précisé par Célia BLAUDEL et tel que nous venons de les voter à l'instant.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 80 bis est adopté.

Je vous remercie.

Nous passons aux vœux n°s 81 à 101 déposés par le groupe Ecologiste de Paris.

Je soumets donc à vos voix le vœu n° 81 avec un avis... Célia ?

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Favorable si amendé avec une précision sur les deuxième et troisième alinéas, à la fois sur les moyens attribués à ces plans climats locaux et les moyens mis en termes de démocratie locale, amendement qui a été soumis.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Amendement accepté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 275).

Le vœu n° 82 est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 83 est retiré également.

Le vœu n° 84, lui, n'est pas retiré, je crois avis favorable si amendé ?

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Si amendé avec ajout de la mention "A la Commission du Vieux Paris".

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Amendement accepté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 276).

Le vœu n° 85 avec un avis ?

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Favorable.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 277).

Sur vœu n° 86 quel avis ?

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Favorable.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 278).

Le vœu n° 87 est-il maintenu ?

**M. David BELLIARD**. - Oui.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?



Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 279).

Le vœu n° 89 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Il est retiré.

Le vœu n° 90, toujours du groupe écolo, avec un avis favorable ci-amendé, je crois.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Suppression du premier considérant.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Suppression du premier considérant. Il est supprimé, donc avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 280).

Le vœu n° 91 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Il est retiré.

Le vœu n° 92 est-il retiré également ? Oui.

Le vœu n° 93 également, je crois.

Le vœu n° 94 également. Oui.

En revanche, le vœu n° 95 avec un avis...

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Favorable, si suppression du premier alinéa.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Si suppression du premier alinéa. Le premier alinéa est supprimé. Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 281).

Le vœu n° 96 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Idem pour le vœu n° 97 ? Tout à fait.

Le vœu n° 98 avec un avis...

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Favorable, avec la suppression du 12e considérant.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Du 12e considérant. Est-il supprimé ? Il est supprimé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 98 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 282).

Le vœu n° 99 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

De même que le vœu n° 100 est-il retiré ?

Il est retiré.

Le vœu n° 101 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Je vous remercie.

Nous passons maintenant au vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Le vœu n° 102 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Monsieur le Président ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Non. C'est un vœu très important puisqu'il s'agit du service public national de l'énergie. Donc, nous ne retirerons pas ce vœu et nous appelons l'ensemble des élus à s'exprimer clairement sur ce sujet qui est vraiment délicat.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Donc, il est maintenu.

Célia BLAUDEL, quel est l'avis de l'Exécutif ?

Le n° 102 ?

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Pardon. Le n° 102 ?

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - C'est un avis défavorable.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Défavorable. Oui, pardon.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - ... de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 103 est déposé par le groupe Démocrates et Progressistes.

Est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Julien BARGETON ?

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Alors, le vœu... Il y avait 11 propositions dans ce vœu. Le vœu de l'Exécutif en reprend un certain nombre, mais il ne les reprend pas toutes, et notamment les voies de circulation réservées aux véhicules propres. Et c'est pourquoi nous le maintenons.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Le vœu n° 104 est déposé par le groupe les Républicains.

Est-il maintenu ?

Je suppose que oui.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Défavorable.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 105 est déposé par certains membres du groupe les Républicains : Mmes DATI, BERTHOUT, d'HAUTESERRE, BÜRKL, GIAZZI, DAUVERGNE et M. LECOQ.

Est-il maintenu ? J'imagine que oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 105 bis, maintenant, de l'Exécutif qui rassemble l'ensemble des vœux retenus.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 105 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 283).

Monsieur le Président AZIÈRE, je vous en prie.

**M. Eric AZIÈRE.** - Madame GATEL voulait faire une explication...

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint, président. - Madame GATEL, pardon.

**M. Eric AZIÈRE.** - ... De vote avant, mais bon.

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint, président. - Ah, désolé, je n'ai pas vu. Allez-y.

**Mme Maud GATEL.** - Ce n'est pas grave.

Concernant l'amendement et le vœu de l'Exécutif, n<sup>os</sup> 80 bis et 105 bis, pour vous indiquer que nous nous sommes abstenus à regret. Simplement parce que cela mêle énormément de sujets différents. Beaucoup, d'ailleurs, avec lesquels nous sommes en parfait accord, d'autres avec lesquels nous ne sommes pas d'accord. Et c'est bien dommage que l'on n'ait pas pu faire les choses différemment. Voilà. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus et nous tenions à le préciser.

Merci beaucoup.

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint, président. - Très bien. Je vous remercie.

Nous allons donc maintenant procéder au vote du projet de délibération DEVE 170. Il y a une explication de vote du groupe les Républicains.

Madame la Présidente...

Là, on vote sur le projet de délibération. Absolument.

**Mme Florence BERTHOUT,** maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Alors, en dépit des méthodes issues, Monsieur PENINO, d'un ancien monde - je le maintiens -, qui consistent à mettre dans le gros chaudron Exécutif des vœux qui ont un thème plus ou moins générique, je vais, avec mon groupe, voter ce projet de délibération et je vais le faire pour deux raisons qui ne sont pas de même nature. Je regrette que M. MISSIKA prenne cela à la légère et considère qu'il y a des votes qui valent peut-être moins que d'autres.

On a eu des débats de grande tenue. Je voudrais, d'ailleurs, remercier à nouveau Madame l'adjointe. Et c'est vrai que la lutte contre le réchauffement climatique, je le redis : on a, fort heureusement, tous la conviction, peut-être encore davantage au terme de ce débat, même si on n'est pas d'accord sur la manière d'y parvenir, nous sommes, je crois, tous d'accord, convaincus que la lutte contre le réchauffement climatique, c'est la mère des batailles, qu'il faut être responsable, qu'il faut avancer.

Je regrette que, sur la dizaine de propositions que nous avons faites et que vous retenez partiellement, on en reste quand même beaucoup à l'incantation, à "on va faire des études sur les Z.C.R., sur l'écotaxe", pas d'objectifs très carrés sur la désimperméabilisation. Vous ne retenez pas, sauf l'idée très générique, notre "pass poumon". Il n'y a rien sur les parkings propres qui ont l'air de vous faire tellement peur. Mais vous avancez sur la rénovation des équipements municipaux. Vous confirmez la fin de l'héliport en 2024. Tout cela, cela va aussi dans le bon sens. Donc, nous voterons pour ce plan.

Nous espérons que les trajectoires vont devenir un peu plus pragmatiques et que, surtout, vous allez mettre en place des outils de suivi de la pollution et que, quand les résultats ne seront pas là, vous ferez un petit peu moins de dogmatisme et vous serez un petit peu plus pragmatiques pour revoir des mesures qui n'iraient pas dans le bon sens.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette explication de vote.

Monsieur DUBUS, une explication vote ? Non ? Je vous vois.

Oui, Monsieur DUBUS. Toujours sur le projet de délibération...

**M. Jérôme DUBUS.** - Très rapidement, nous avons déjà dit, par l'intermédiaire de notre présidente, Marie-Laure HAREL, tout à l'heure, que nous allons voter pour ce Plan Climat. Nous remercions, bien évidemment, Mme l'adjointe qui a fait un travail remarquable. Je crois que cette unanimité, évidemment, rattrape autant que faire se peut l'échec de la COP 23 qui nous a tous frappés en fin de semaine dernière. Ici, nous avons une unanimité. A Bonn, nous avons un spectacle pitoyable, où l'on renvoie encore à un an supplémentaire l'application.

Tout ceci va dans le bon sens, bien évidemment, pour Paris.

Nous regrettons, notre groupe, qu'il n'y ait pas un peu plus d'actions sur la rénovation thermique des bâtiments, car, Madame l'adjointe, vous nous avez donné un chiffre qui est de l'ordre de 30.000 logements sur un million. Vous voyez le chemin, évidemment, à parcourir. Nous le regrettons également sur les logements sociaux, car nous sommes très en retard aussi.

Nous espérons que, sur ce sujet, vous ferez en sorte que nous ayons une action beaucoup plus volontariste et que nous allions beaucoup plus loin sur le plan de rénovation des bâtiments.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme DUBUS.

Eric AZIÈRE, pour une explication de vote.

**M. Eric AZIÈRE**. - Oui. Je ne vais pas du tout refaire les débats puisqu'on a dit... Les orateurs de mon groupe ont exprimé tout le bien globalement qu'ils pensaient de ce Plan Climat. Mais, comme il a été dit, je voulais remercier Célia BLAUDEL du temps qu'elle a pris pour la concertation. Ce n'est pas toujours le cas, mais, en l'occurrence, cela l'a été pour les explications, la pédagogie de ce Plan Climat. Et voilà, je m'en félicite, d'autant plus qu'étant élus du 14e arrondissement, nous avons cette... Comment dire... Cette originalité ensemble dans ce Conseil de Paris, ce qui nous a permis d'avoir une très, très bonne entente et un très bon travail en commun. Voilà.

Merci à elle.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces félicitations renouvelées et, je crois, partagées par tous, ici, dans l'hémicycle.

S'il n'y a pas d'autres explications de vote, je mets donc aux voix, à main levée, ce beau projet de délibération DEVE 170 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est donc adopté. (2017, DEVE 170).

Félicitation à tous !

Merci beaucoup.

### **Compte rendu de la 3e Commission.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Chers collègues, nous examinons maintenant les dossiers de la 3e Commission, et pour introduire ces débats, je cède immédiatement la parole au président de la 3e Commission, Claude DARGENT.

**M. Claude DARGENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, la séance de la 3e Commission s'est ouverte par une présentation par Jacques BAUDRIER, d'un projet de délibération sur un gymnase qui intégrera un jardin sur son toit, dans le 10e arrondissement de Paris, avec une livraison prévue pour août 2019.

Ensuite, la Commission a entamé ses travaux avec les dossiers de Pénélope KOMITÈS, qui a présenté une série de projets de délibération dans le cadre du budget participatif, par exemple le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes, le DEVE 167. Egalement, une convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris pour l'ouverture au public du jardin Sainte-Périne dans le 16e arrondissement, c'est le DEVE 176 et deux ou trois autres projets de délibération.

Mais l'essentiel de cette partie de la Commission a tourné sur la question de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires.

Pascal JULIEN est intervenu pour rappeler l'importance du sujet, mais le fait que le choix du site pose beaucoup de questions, et François DAGNAUD, maire du 19e, a souligné la nécessité d'informer les Parisiens de ce projet et du fait qu'il n'y avait pas de consensus avec les communes limitrophes.

Célia BLAUDEL ensuite a mis en avant pour sa délégation, évidemment le projet de délibération DEVE 170 auquel nous venons de consacrer plusieurs heures.

Elle a d'autre part signalé le partenariat de performance énergétique pour 100 écoles, DPA 58, l'approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau pour l'exercice 2016, et une subvention pour le projet Promotion du droit de l'eau à Paris et en France, c'est le DPE 59.

Mao PENINOÙ a ensuite présenté les projets de délibération de Colombe BROSSEL qui était absente en raison des cérémonies qui se déroulaient à la même période.

Il a en particulier mis l'accent sur la mise en œuvre du projet "Plus de commerces dans les quartiers populaires", encore dans le cadre des budgets participatifs et la subvention de plus de 290.000 euros à 57 associations porteuses de 67 postes d'adultes relais.

Enfin, une subvention de 175.000 euros à 84 associations pour le financement de 93 projets sur les quartiers "politique de la ville", la troisième enveloppe.

Mao PENINOÙ est intervenu de nouveau pour évoquer les projets de délibération sur le Code de déontologie, et la commission qui en est chargée.

Enfin, Aurélie SOLANS a signalé la subvention de 50.000 euros pour l'Observatoire mondial des villes pour la qualité de l'air. Auparavant, Christophe NAJDOVSKI avait présenté le DEVE 27 qui est le bilan sur l'aménagement des sept places parisiennes qui sont en cours d'aménagement.

Voilà donc un résumé de cette Commission.

*(M. Mao PENINOÙ, adjoint, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINOÙ**, adjoint, président. - Merci.

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif au remplacement des radiateurs électriques des Parisiens à "petites retraites".**

**M. Mao PENINOÙ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 106, relatif au remplacement des radiateurs électriques des Parisiens à petites retraites.

Pierre AURIACOMBE ?

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu de ma collègue Marie-Laure HAREL, qui se situe dans le contexte du Plan Climat que nous venons de voter à l'unanimité, la précarité énergétique est une réalité pour certains locataires, notamment pour les locataires à petites retraites, si vous me passez l'expression.

Nous sommes en France "recordmen" en matière de radiateurs et convecteurs électriques, et aujourd'hui, notamment à Paris, beaucoup de personnes âgées disposant d'une petite retraite, utilisent des radiateurs vétustes, qui consomment beaucoup et peuvent s'avérer dangereux.

Parallèlement, la Ville de Paris envisage d'économiser, à travers sa politique énergétique, des sommes assez importantes, c'est pour cela que nous vous demandons que le Conseil de Paris émette le vœu que la Mairie de Paris remplace les chauffages électriques des foyers de retraités les plus modestes en leur fournissant des radiateurs moins énergivores grâce notamment à ces économies budgétaires.

Merci.

**M. Mao PENINOÙ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL pour vous répondre.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques éléments rapides pour dire d'abord que je partage évidemment cette préoccupation pour la précarité énergétique soulevée par nos collègues Marie-Laure HAREL et Pierre AURIACOMBE, et qui concerne aujourd'hui 70.000 Parisiens et pas que des personnes âgées dans cette situation.

Dire aussi que le Plan Climat prévoit un certain nombre de mesures pour lutter contre la précarité énergétique, nous avons notamment un cadre d'action qui va évoluer.

Pour autant, ce n'est pas possible de donner un avis favorable à ce vœu, car nous ne pouvons pas donner de subvention dédiée, nous ne pouvons pas subventionner avec des économies d'énergie, je propose donc de retirer ce vœu et d'y revenir dans quelques mois quand on aura fait évoluer le cadre général.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur AURIACOMBE, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Je vais le maintenir, ce qui ne nous empêchera pas de le reproposer dans quelques mois.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 106 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **2017 DDCT 147 - Subventions (290.107 euros) à 57 associations porteuses de 67 postes d'adultes relais.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 147 porte subvention à 57 associations porteuses de 67 postes d'adultes relais.

La parole est à Mme Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Comment ne pas intervenir en effet à l'occasion du vote de notre Conseil sur ce projet de délibération qui pose en actes le soutien de la Ville de Paris, à l'emploi associatif de proximité à l'échelle de notre territoire.

Ce projet de délibération permet ainsi d'apporter concrètement un financement complémentaire à celui de l'Etat, pour 67 postes d'adultes relais qui agissent chaque jour dans 57 associations, auprès des Parisiens pour des missions de prévention, de médiation ou d'accueil.

Et je voudrais ici profiter de cette intervention pour saluer le travail de toutes ces personnes qui agissent au quotidien dans leur mission et dans tous les quartiers parisiens.

Conformément aux objectifs du contrat de ville signé notamment, je dois le rappeler, avec l'Etat, partenaire de ce contrat de ville, pour la période 2015-2020, la Ville de Paris tient et maintient son soutien aux associations, au moment où l'Etat se désengage des emplois aidés. Rappelons la décision brutale prise au cours de cet été, très violente pour les personnes concernées dans leur emploi, et très violente et très brutale pour les associations concernées.

Il y a 15 jours, le Premier Ministre, M. le Ministre Jean-Marie BLANQUER, M. le Ministre Nicolas HULOT venaient dans le 14e arrondissement sur le site des Grands Voisins pour annoncer des mesures de soutien à la vie associative.

Situation pour le moins "croquignolesque" ou burlesque au regard de l'indifférence des réponses apportées par les Ministres ou le Premier Ministre aux interventions des associations qui étaient dans le désarroi face aux violences et à la brutalité des premières décisions prises par le Gouvernement, face à l'excuse, ou au prétexte emprunté par le Gouvernement pour diminuer drastiquement ces mesures sur l'emploi aidé et les contrats aidés, qui serait un défaut, un échec sur l'insertion ou la formation durable pour les salariés concernés.

Cela cache pour le coup, je le pense, un argument uniquement d'économie budgétaire.

Donc, je profite de cette intervention et du vote de ce projet de délibération pour appeler la mobilisation des élus, des maires de toute tendance politique, notamment représentés dans cet hémicycle, qui soutiennent, à travers de nombreux vœux de Conseils d'arrondissement, les associations qui en font la demande.

Je voulais aussi en profiter pour vraiment rappeler que la Ville de Paris, malgré les baisses des crédits de soutien à la vie associative dans le cadre de la politique de la ville, mais pas seulement, de l'Etat, de la Région, tient et maintient son soutien plein et entier aux acteurs associatifs.

Je salue le travail de Colombe BROSSEL pour les quartiers populaires, le travail de Pauline VÉRON pour les associations de manière générale, et je rappelle que nous soutenons aussi devant le flou de la politique gouvernementale depuis ces annonces brutales de l'été, ce que les associations demandent, c'est-à-dire une suspension de cette décision sur les contrats aidés, et l'ouverture d'une concertation sur l'emploi associatif et le soutien au monde associatif. Je vous remercie de votre écoute, et j'espère un vote unanime aussi sur le projet de délibération présenté par Colombe BROSSEL.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Colombe BROSSEL ?

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, merci d'avoir mis la lumière sur ce projet de délibération qui, en effet, arrive à point nommé dans un contexte compliqué pour les associations, pour les salariés de ces associations, car un contrat aidé, qu'elle qu'en soit la forme, c'est une forme d'accompagnement d'un contrat de travail, ce qui n'enlève rien au fait que les personnes en emploi sont des personnes en emploi.

Ce projet de délibération est classique pour un dispositif qui ne l'est pas puisque, vous le savez, la Ville de Paris a fait le choix d'accompagner financièrement des adultes relais et d'y consacrer tous les ans une enveloppe importante. Les adultes relais sont très largement financés par l'Etat pour des emplois de médiation importants dans les associations, avec un certain nombre de critères, notamment de résidence pour les personnes qui sont accompagnées dans ce cadre. C'est aujourd'hui pour la Ville quasiment 600.000 euros qui sont consacrés au cofinancement pour 131 postes, c'est dire si ces accompagnements sont importants pour les associations.

C'est la raison pour laquelle nous avons âprement négocié et obtenu, lors de l'élaboration du contrat de ville, que les quartiers dits de veille active, bref ces quartiers qui sont sortis à l'époque de la géographie prioritaire, puissent continuer à en bénéficier. Cela avait donc été inscrit dans notre contrat de ville.

Ces quartiers, qui ont été sortis de la géographie prioritaire, force est de constater quelques années plus tard que nous avons eu raison de déclarer, d'affirmer que nous devions continuer à leur apporter tout notre soutien car la situation dans notre ville est évolutive.

La situation en matière de soutien et d'accompagnement de l'Etat est plus qu'évolutive. Nous avons, je le crois, a posteriori fait le bon choix que de ne pas abandonner complètement ces quartiers qui, dans le jargon de la "politique de la ville", sont devenus des quartiers de veille active.

C'est la raison pour laquelle je regrette qu'un engagement, qui avait été pris par l'Etat lors de la signature de notre contrat de ville, soit aujourd'hui un renoncement, puisque l'Etat a fait le choix à partir de 2018 de ne plus financer de postes d'emplois aidés dans les quartiers de veille active ou en dehors des quartiers prioritaires.

Nous l'avons déjà évoqué lors de notre Conseil en septembre, cette décision impactera 11 salariés, puisqu'il manquera l'accompagnement financier pour 11 postes, dont 8 sont cofinancés par la Ville de Paris. Cela aura évidemment des conséquences graves pour les structures pour lesquelles les souhaits d'embaucher des CUI-CAE ont été gelés, et surtout qui ont subi de plein fouet le non-renouvellement des contrats abrupt de cette année, voire de cet été.

"Florimont", vous en avez parlé, est une des associations structurantes des 13e et 14e arrondissements. C'est devenu un cas presque emblématique de l'impact des décisions brutales de l'Etat.

Merci évidemment de votre soutien et de votre engagement en faveur des adultes relais. Le soutien de la Ville, même s'il est beaucoup moins important, est un co-financement, mais c'est évidemment aussi, et encore plus en ce moment, une marque de confiance pour les associations et pour l'ensemble des salariés qui occupent des postes importants dans ces associations.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 147.



Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 147).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à un soutien à l'Appel de Grigny.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 107 est relatif à un soutien à l'Appel de Grigny. Je ne sais pas qui le présente au groupe Socialiste ?

Rémi FÉRAUD ? Mais il n'est pas dans la salle.

Rémi FÉRAUD, nous vous attendons pour présenter votre vœu.

Le vœu n° 107 est relatif à l'Appel de Grigny, Monsieur FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ignorais totalement que je devais présenter moi-même ce vœu, mais qui est en effet présenté par le groupe Socialiste et Apparentés.

Il vise à demander à ce que la Ville de Paris soutienne l'Appel de Grigny, appel solennel qui a été présenté il y a quelques semaines, demandant au Gouvernement de soutenir la "politique de la ville" et les quartiers populaires.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame BROSSSEL ?

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe. - Merci pour cette présentation exhaustive, Monsieur le Président du groupe Socialiste et Apparentés !

De l'Appel de Grigny, un appel important, puisqu'il demande en effet un plan national de solidarité en faveur des quartiers populaires, mais surtout de leurs habitants.

Depuis que le groupe Socialiste a présenté ce vœu, le Président de la République s'est rendu à Tourcoing et il était avant à Clichy-sous-Bois pour le premier discours qu'il a porté sur la "politique de la ville" et les quartiers populaires. C'était une prise de parole attendue, après des mois de silence, et qui reconnaissait, je crois, la situation d'urgence pointée par l'Appel de Grigny et ses auteurs.

Malheureusement, entre le discours volontariste du Président de la République, quoiqu'on puisse le juger un peu flou sur un certain nombre de sujets, et les décisions qui ont été prises à l'Assemblée nationale, notamment à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances, il y a un gouffre. Et l'ensemble des décisions qui ont été prises à l'Assemblée nationale viennent battre totalement en brèche les annonces qui avaient pu être faites par le Président de la République.

Aujourd'hui, il ne reste que les désengagements brutaux de crédits de participation décidés cet été. Nous avons eu l'occasion de beaucoup parler des contrats aidés. Il ne reste aujourd'hui que des situations compliquées, difficiles pour un certain nombre d'associations...

Concernant les emplois francs, cela n'a pas marché au cours des vingt dernières années, vous me permettez donc d'être comme Saint Thomas et d'attendre de voir pour quelles raisons et par quel miracle, pour cette fois-ci, cela marcherait alors que cela a toujours échoué.

Avant d'être interrompue par M. DUBUS, je disais donc qu'il nous reste aujourd'hui des associations qui nous alertent sur leur possible fermeture : "Le Moulin à café", "Florimont", "Le Tremplin théâtre des trois frères", "Traverses parcours" dans le 19e qui nous a annoncé la fin de ses activités, le "CIP 20e".

Bref, aujourd'hui, il nous reste des situations compliquées, complexes. C'est la raison pour laquelle nous apporterons évidemment un avis favorable à ce vœu, parce qu'il est de notre responsabilité d'accompagner l'ensemble du tissu associatif durement touché, car la lutte contre les inégalités dans les quartiers populaires est encore devant nous et non pas derrière nous.

Merci à vous.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Julien BARGETON.

Anne-Christine LANG ou Julien BARGETON ?

En tout cas, pas avec la lumière, avec le micro !

Anne-Christine LANG.

**Mme Anne-Christine LANG**. - C'est Mme SIMONNET qui m'a mis la lumière dans le visage pour m'éblouir et m'empêcher d'intervenir ! Je tiens à le préciser.

Pour répondre brièvement à Mme BROSSEL, sur ce vœu, je voulais indiquer que nous nous abstiendrons parce qu'un certain nombre de points sont pour le moins inexacts.

Je pense, par exemple, à la situation d'une association que vous avez citée, qui est "Le Moulin à café" dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, qui a effectivement alerté les élus, les conseils de quartier et la presse sur sa situation. J'ai donc regardé attentivement la suppression des contrats aidés au "Moulin à café" et quelle ne fut pas ma surprise, quand j'ai rencontré la déléguée du Préfet chargé de la "politique de la ville", de constater que "Le moulin à café" avait zéro emploi aidé. Quant à "Florimont", sur laquelle je me suis également entretenue avec la déléguée du Préfet, il semble que la situation soit aujourd'hui réglée et que la plupart des emplois soient maintenus.

Donc dans les exemples que vous donnez, je m'étonne que vous donniez des exemples assez erronés sur les associations que vous avez choisies. C'est le premier point.

Le deuxième, concernant la prise en compte des problèmes des banlieues et de la politique de la ville par le Président de la République et par le Gouvernement, même si vous ironisez, je considère que c'était effectivement une très bonne chose qu'Emmanuel MACRON se rende sur place et qu'il fasse des annonces importantes, notamment concernant les emplois francs sur lesquels vous êtes restée totalement muette. Donc entre les emplois tremplins qui sont maintenus et les emplois francs qui sont créés, je pense que le Gouvernement a pris toute la mesure de la situation dans laquelle se trouvent les banlieues.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du groupe PPC.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci. J'ai trouvé la réponse de Mme BROSSEL extrêmement caricaturale. Ce n'est peut-être pas son habitude, encore que, mais ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est la politique de la ville, et contrairement à ce que vous avez dit, il n'y a pas de désengagement. Je vais vous donner deux exemples de ce qui a été mis en place ou de ce qui va être mis en place l'année prochaine : c'est la relance de l'A.N.R.U., qui a été massacrée par le Gouvernement précédent, parce qu'on considérait que sa mission était terminée, alors que ce n'est pas totalement faux. L'A.N.R.U. va être relancée de plusieurs milliards d'euros. Si ça, c'est un désengagement, excusez-moi, mais alors, je ne sais pas ce que c'est qu'un désengagement. Il faudra me donner la version exacte et la définition exacte du mot "désengagement".

Plusieurs milliards d'euros pour l'A.N.R.U. d'un côté, deuxièmement, le lancement des emplois francs, qui est une novation par rapport à ce qui était fait avant et qui effectivement ne marchait pas. Les zones franches ont plus ou moins marché. Les emplois francs : on n'aide pas l'entreprise, mais directement la personne, et cela peut évidemment mieux marcher que ce qui se passait avant.

Donc désengagement, je veux bien, relance de l'A.N.R.U., emplois francs : voilà deux mesures extrêmement importantes.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Il n'y a pas d'autre demande d'explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 107 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 284).

### **Vœu déposé par le groupe DP relatif à la police de sécurité du quotidien.**

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif à la police de sécurité du quotidien (18e).**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 108, 109 et 109 bis sont relatifs à la police de sécurité du quotidien.

La parole est à Didier GUILLOT, puis Christian HONORÉ.

**M. Didier GUILLOT**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Ministre de l'Intérieur Gérard COLLOMB vient de lancer un des grands chantiers du quinquennat d'Emmanuel MACRON : celui de la police de sécurité au quotidien.

Une large concertation a été lancée en octobre et s'achèvera le 20 décembre prochain. Cette concertation aura lieu sur trois niveaux : le premier avec des réunions de proximité et l'avis recueilli via un questionnaire auprès de 250.000 policiers et gendarmes. Le deuxième sera plus local, avec des réunions organisées par les Préfets qui accueilleront les policiers et gendarmes, les élus locaux et autres acteurs de la sécurité et des transports, les représentants de l'autorité judiciaire et des experts. Au dernier niveau, national, la consultation concernera les organisations syndicales, le Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie, des organisations syndicales de policiers municipaux, des professionnels de la sécurité privée, des entreprises de transport collectif et des associations d'élus.

Le Ministère de l'Intérieur souhaite une plus grande déconcentration des décisions et une association plus étroite des maires - rappelons la logique des CLS -, une police davantage partenariale entre les élus, la justice, la police municipale, les associations, les sécurités privées et les services sociaux.

La police de sécurité au quotidien aura pour objectif de lutter contre tout ce qui fait naître un sentiment d'insécurité chez nos concitoyens et qui leur donne l'image d'une impuissance publique : les cambriolages, les infractions routières, les implantations et campements illicites, les rodéos sauvages, les occupations de halls d'immeubles, les incivilités dans la rue et dans les transports ou le harcèlement de rue pour les femmes.

La Ville de Paris est pleinement engagée dans la question de l'espace public et du cadre de vie, comme l'atteste la création récente de la brigade dédiée à la lutte contre les incivilités, annoncée lors du Conseil de Paris de juin 2016.

Je souhaite rappeler ici que lorsque le Gouvernement de Lionel JOSPIN, avec Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, puis Daniel VAILLANT, avait lancé la police de proximité, la Ville de Paris et la Préfecture de police avaient été pilotes dans la mise en place de cette réforme. Nous souhaitons donc que la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement participent pleinement à la concertation lancée par le Ministère de l'Intérieur, en associant les élus du Conseil de Paris et d'arrondissement, ainsi que les citoyens et conseils de quartier, et nous souhaitons que la Préfecture de police puisse être pilote et moteur, comme en 2002, de cette réforme de la police de sécurité du quotidien.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Christian HONORÉ a la parole.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, le Président de la République a décidé de créer une police de la sécurité du quotidien, dont le but est de se déployer sur des territoires prioritaires du point de vue de l'insécurité, dans les quartiers au contact des citoyens. Le Ministre de l'Intérieur a lancé une concertation pour mettre en place l'expérimentation de la police de sécurité du quotidien selon le principe d'une déconcentration de certaines décisions et d'une association plus étroite des maires. Cette police sera complémentaire de la police municipale.

Malgré la création d'une Z.S.P. "Barbès - Château Rouge - Goutte-d'Or", les problèmes de sécurité et de tranquillité publique perdurent. Plusieurs quartiers du 18e arrondissement sont confrontés à l'occupation illégale de l'espace public par des vendeurs à la sauvette qui se livrent à des trafics et il n'y a pas là non plus de solution adaptée et efficace.

Les habitants n'en peuvent plus. Ils l'ont fait savoir de diverses manières, et en particulier en saisissant la justice. Je rappelle qu'en première instance, Mairie et Préfecture ont été condamnées à 5.000 euros d'amende pour manquement d'action à Château Rouge.

Pierre-Yves BOURNAZEL a proposé de créer à Paris une véritable police municipale. La création d'une police de la sécurité du quotidien est une mesure positive qui peut entraîner une amélioration à Paris, et particulièrement dans le 18e arrondissement, par des actions ciblées au plus proche du terrain.

La situation dans le 18e arrondissement justifie qu'avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous demandions que la Ville de Paris se porte volontaire à l'expérimentation de la police de la sécurité du quotidien dans la Capitale, dans le cadre de la concertation menée par le Ministère de l'Intérieur, et accompagne de manière étroite sa mise en œuvre, en lien avec les maires d'arrondissement ; que le 18e arrondissement soit un arrondissement pilote dans la mise en œuvre et le suivi de l'expérimentation de la police de la sécurité du quotidien.

Je rajoute que Pierre-Yves BOURNAZEL a écrit au Ministre de l'Intérieur pour en faire bénéficier les quartiers de la porte Montmartre, porte de Clignancourt, Château Rouge et la Chapelle.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Colombe BROSEL, pour vous répondre, ensuite le Représentant du Préfet.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Messieurs.

Vos deux groupes et vous-mêmes avez souhaité porter dans cet hémicycle le débat important sur la mise en œuvre de la police du quotidien, et comme il y avait quelques, voire un certain nombre d'inexactitudes dans les vœux que vous aviez proposés, comme le Préfet de police, et je pense que son représentant y fera allusion, avait réuni l'ensemble des maires d'arrondissement, ainsi que la Maire de Paris, qui n'était pas là et je la représentais, pour nous présenter la façon dont il souhaitait mettre en œuvre la police de sécurité du quotidien, je me suis permise, nous nous sommes permis de présenter un vœu dit de l'Exécutif, qui nous permettra donc de porter l'ensemble des remarques qui ont d'ailleurs été présentées lors de cette réunion présidée par le Préfet de police, qui reprennent beaucoup des interrogations, questions, remarques qui ont été portées par les maires d'arrondissement présents lors de cette réunion.

Et je vous ferai grâce de la lecture de ce vœu, mais j'attirerai votre attention sur le fait que nous souhaitons évidemment que l'Etat renforce ses objectifs de création de postes dans la police nationale, que nous demandons que Paris bénéficie à ce titre de renforts importants afin que la Préfecture de police puisse pleinement mettre en œuvre la police de sécurité du quotidien, rappelle l'importance de renforcer les moyens dédiés aux commissariats et que ceux-ci bénéficient de l'indispensable appui des services spécialisés de la Préfecture de police, que l'Etat s'engage à pérenniser les crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment en faveur des quartiers prioritaires et des zones de sécurité prioritaires.

Nous rappelons l'importance de l'engagement interministériel, à l'image du volet "partenariat des Z.S.P.", le travail sur les rapports entre police et population, et nous souhaitons évidemment l'inscription de la P.S.Q. dans le cadre des priorités fixées par le Contrat parisien de prévention et de sécurité qui nous lie avec nos partenaires. C'est la raison pour laquelle je vous appellerai, Messieurs, à retirer vos vœux, sinon j'appellerai à voter contre au profit de celui de l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet ?

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme déjà indiqué dans le cadre des orientations gouvernementales, le Préfet de police a engagé les concertations à l'échelle de l'agglomération, de chacun des maires de la petite couronne mais également à l'échelle de Paris, lors d'une réunion, le 19 octobre dernier, pour la mise en œuvre prochaine de la police de sécurité du quotidien, politique, comme vous l'avez rappelée, qui vise à renforcer l'efficacité et les capacités opérationnelles des forces de l'ordre, mais également à resserrer les liens avec la population.

Cette politique sera mise en œuvre sur l'ensemble du territoire parisien, avec le souci d'une large écoute, bien évidemment, des attentes formulées en interne par les fonctionnaires de police, à l'occasion d'un questionnaire qui est actuellement diffusé à l'échelle nationale, mais également des élus et de l'ensemble des acteurs de la société civile.

Les grands principes de cette réforme ambitieuse ont été présentés en votre présence, Madame la Maire adjointe en charge de la prévention, à l'ensemble des maires d'arrondissement par le Préfet de police. D'autres réunions sont d'ores et déjà programmées à l'échelle des districts pour pouvoir commencer à préciser un peu les projets qui peuvent se dessiner.

Le Préfet de police tient, à travers cette réforme, à ce que l'organisation interne de la Préfecture de police soit également repensée en profondeur afin de simplifier notamment les organigrammes des commissariats, pour organiser ceux-ci selon trois domaines principaux, à savoir : police-secours avec des moyens dédiés pour répondre de manière plus efficace, le petit judiciaire, sans que ce soit péjoratif, et les brigades de contact qui intégreront toutes les unités de voie publique, qui sont actuellement trop disséminées et peu lisibles pour l'ensemble des acteurs, et en premier lieu la population.

Par ailleurs, le Préfet de police entend étudier toutes les pistes de mutualisation, notamment à l'échelle du district pour, là aussi, dégager quelques marges.

Les réservistes citoyens participeront également, dans leur mission de remontée d'information ou de diffusion descendante, à ainsi retisser le lien avec la population par une meilleure information au quotidien.

Complémentaire à la police de sécurité du quotidien et notamment pour répondre au vœu de M. HONORÉ, il y a bien évidemment toutes les actions qui sont actuellement mises en œuvre, en concertation avec la Maire de Paris et le maire d'arrondissement sur le 18e arrondissement et sur d'autres secteurs sensibles qui sont en cours d'identification dans Paris, pas exclusivement le 18e arrondissement. Il y aura bien évidemment d'autres arrondissements qui nécessitent une attention particulière et nous aurons l'occasion d'y revenir en 3e Commission ou lors d'un prochain Conseil de Paris, afin d'apporter à ces secteurs, des réponses adaptées en plus de la police de sécurité du quotidien.

Enfin, le Préfet tient tout particulièrement à ce que le lien entre le commissaire d'arrondissement et le maire d'arrondissement soit encore renforcé, tout ceci bien sûr en lien avec la Préfecture de police et la Mairie de Paris.

Ce lien fort localement conditionne, pour une large part, la qualité et la rapidité de réaction des services de police.

Les phases de mise en œuvre du dispositif commenceront a priori dès le premier trimestre de l'année 2018, et le Préfet de police tient à assurer chacune et chacun des élus ici présents qu'aucun secteur de la Capitale ne sera oublié à travers ce grand projet ambitieux.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une explication de vote du groupe les Républicains.

Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nul ne peut être opposé à une police de sécurité du quotidien, même si la référence dans le vœu n° 108 à la police de proximité, du temps de la naïveté du Gouvernement JOSPIN, n'est pas forcément appropriée, mais avant de sauter sur sa chaise comme un cabri en criant "P.S.Q., P.S.Q.", il y a un certain nombre de préalables qu'il faut examiner.

Vous en avez examiné certains, Monsieur le Préfet, mais je crois que la définition de la P.S.Q. que l'on nous propose doit être davantage précisée avant que l'on puisse voter ces vœux.

Cela nécessite effectivement une profonde réforme de l'organisation même de la Préfecture de police, vous l'avez dit, il faut rentrer dans les détails maintenant. Les moyens ne sont pas là. Les prochains renforts, qui arriveront à la Préfecture de police après l'arrivée de la 144e promotion, n'arriveront qu'à la fin 2018. Or, aujourd'hui, les moyens manquent en personnel et je dirai en matériel. Je viens d'apprendre que les trois dernières interventions dans le commissariat du 15e se sont faites en métro. Les équipages n'ont pas pu prendre de véhicules car ceux-ci étaient indisponibles et ils ont dû intervenir en prenant le métro.

C'est peut-être cela, la P.S.Q., des patrouilles pédestres, mais cela ralentit sans doute la vitesse et la célérité des interventions.

A quels services retirera-t-on des effectifs ? Quand vous dites mutualisation, bien souvent, c'est que des effectifs sont retirés d'un service pour les mettre dans un autre. On parle de recrutements à venir, mais s'il y en a un

millier pour la Préfecture de police sur les cinq prochaines années, cela ne fait guère que 200 par an pour vingt arrondissements, sans compter les affectations dans d'autres services.

Quelle réponse pénale aussi ? Parce que la P.S.Q. doit aboutir, ou en tout cas être renforcée par une réponse pénale efficace qui n'existe pas. Tant que les lois TAUBIRA ne sont pas abrogées, il ne sert pas à grand-chose de déployer des effectifs sur le terrain sans qu'il y ait de sanction adéquate. Quelle procédure pénale ? Quelle réorganisation de la police judiciaire aussi à partir de là ?

Et enfin, ma dernière observation sera pour dire que la solution passe aussi, comme l'a dit notre collègue, par la création de la police municipale à partir du moment où la Préfecture de police est totalement accaparée par ses missions régaliennes de lutte anti-terroriste, de lutte contre la criminalité et d'ordre public.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GUILLOT, le vœu n° 108 est-il maintenu ?

**M. Didier GUILLOT**. - Nous le maintenons, mais nous voterons le vœu de l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 108 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Il faut compter.

Qui est pour ?

21.

Qui est contre ?

21.

Le vœu est rejeté.

Monsieur HONORÉ, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Christian HONORÉ**. - Je maintiens mon vœu.

Sur le vôtre, je prends note de la réponse positive à Pierre-Yves BOURNAZEL de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien. Je regrette qu'encore une fois, vous rejetiez notre demande de police municipale. Donc je serai tenté, quant à moi, de voter notre vœu et oui, le vôtre, parce que vous acceptez l'idée de Pierre-Yves BOURNAZEL de créer la police de sécurité du quotidien.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous le maintenez ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 109 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 109 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 285).

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif à la sécurité dans le quartier Marx Dormoy (18e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 110 est relatif à la sécurité dans le quartier Marx Dormoy.

Christian HONORÉ a la parole.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, de nombreux habitants du quartier Marx Dormoy se plaignent des problèmes de sécurité qu'ils subissent. Parmi eux, de nombreux locataires de logements sociaux, rue Raymond-Queneau, rue Boucry, se plaignent des intrusions dans leurs immeubles. Des halls d'immeuble sont occupés par un nombre parfois important de personnes extérieures à la résidence, qui viennent faire du trafic de drogue et des recels d'objets volés.

Ils se plaignent du nombre important d'incivilités et de l'occupation illégale du domaine public qui va en s'accroissant. Les habitants sont inquiets de voir qu'ils ne cessent pas d'alerter la mairie et la police, et de ne pas voir d'amélioration. Or je rappelle qu'il est de la responsabilité du Préfet et de la Maire de Paris de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de vivre en sécurité dans un environnement bien entretenu.

C'est la raison pour laquelle avec Pierre-Yves BOURNAZEL nous vous demandons le déploiement de moyens supplémentaires pour remédier à l'insécurité dans les quartiers Marx Dormoy : l'expérimentation en priorité de la police de la sécurité du quotidien dans le 18e arrondissement et plus particulièrement dans le quartier Marx Dormoy, ainsi que la mise en œuvre d'une véritable police municipale de proximité à Paris en charge de la prévention des atteintes à l'ordre public et de l'occupation illégale du domaine public.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Voici le vœu mensuel. Normalement, il y en a plusieurs. Vous avez eu moins de temps pour préparer ce Conseil de Paris. Le vœu traditionnel que vous déposez avec Pierre-Yves BOURNAZEL. Merci pour la régularité.

Cela me permet cette fois-ci de vous faire un petit point d'avancée sur les travaux. Le procureur de la République, et nous l'en remercions, a mis en place un groupe local de traitement de la délinquance, qui se réunit toutes les six semaines. A la demande d'Eric LEJOINDRE et de moi-même, le quartier Marx Dormoy, qui tire son nom de la station de métro, fait évidemment partie de ce périmètre compte tenu des difficultés à y déplorer.

Les premières réunions ont déjà permis de coordonner les actions de la Ville de Paris, du Parquet, de la P.P. et de la R.A.T.P. Elles concernent aussi le contrôle des commerces, pour lequel nous demandons des enquêtes patrimoniales mais également un plan d'action partenarial afin d'augmenter la présence des effectifs de police.

Les services de la Ville, quant à eux, assurent une présence renforcée notamment sur le jardin Rosa-Luxemburg et le square de la Madone, comme sur l'ensemble des équipements de la Ville de Paris dans le quartier. Depuis janvier 2017, ce sont près de 600 missions et 23 interventions qui ont été réalisées. Nous continuons évidemment en parallèle le travail de concertation avec les habitants et les associations.

Vous demandez que soient organisées des réunions publiques, elles ont lieu. Comme vous le savez, les élus les Républicains étaient présents au conseil de quartier la Chapelle qui a eu lieu jeudi dernier et qui a permis, en présence des élus du 18e et des représentants du commissariat et de la Préfecture de police, de dresser un bilan, d'échanger sur la situation du quartier et d'assurer un suivi. Concernant le quartier Raymond Queneau, nous avons eu de nombreux échanges avec Eric LEJOINDRE, le maire du 18e et le bailleur sur la situation. Nous avons écrit avec Eric LEJOINDRE au Préfet de police pour lui demander un travail dédié avec les bailleurs, le Parquet et le G.P.I.S., comme nous l'avons déjà fait sur d'autres adresses car sur le 24-26, rue Raymond-Queneau, il y a aujourd'hui un impérieux besoin d'agir.

J'aurais d'autres choses à vous dire mais je vous les dirai au prochain Conseil de Paris pour votre prochain vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Oui, car vous avez dépassé votre temps de parole.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Mais voilà, j'en suis désolée.

Ce sera donc un avis défavorable et rendez-vous au prochain Conseil de Paris.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

Nous aurons ensuite une explication de vote toute aussi traditionnelle.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Monsieur le Maire, Mme BROSSEL a déjà bien répondu à l'intégralité des aspects par rapport à ce vœu.

Je tiens vraiment à rappeler l'importance de la mobilisation des services de police au quotidien sur ce secteur avec un plan spécifique qui est mis en place dans le quartier Marx Dormoy et qui est évidemment un travail de longue haleine dont nous commençons à voir quand même quelques signes positifs sur ce secteur. Bien évidemment, les opérations seront poursuivies jusqu'à éradication de ces phénomènes.

Mme BROSSEL a évoqué une réunion avec les bailleurs. Je souhaite aborder ce sujet, notamment sur le bailleur social I.C.F. La Sablière sur la rue Queneau. Nous avons une problématique architecturale dans ce quartier, avec un nombre d'accès et une configuration des lieux qui ne facilitent pas la tâche des services de police et qui favorisent au contraire la démultiplication de petits trafics de produits stupéfiants.

Comme cela a été indiqué, il y a eu une réunion en septembre dernier avec le bailleur mais également avec le G.P.I.S. de manière à pouvoir mieux travailler ensemble sur ce bloc immobilier qui constitue un enjeu important pour rétablir la situation dans ce quartier.

Je veux rappeler que depuis le début de cette année nous en sommes déjà à 29 procédures judiciaires engagées sur ce seul secteur.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Pascal JULIEN, mais avant je voudrais attirer l'attention de l'adjoint aux finances sur sa tenue.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - C'est un cadeau des maires d'Outre-Mer.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Ah pardon, j'ai cru que c'était une livrée quelconque qui correspondait à... D'accord.

Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Je suis très déçu, car ce vœu "Fox News" manque de plein de choses et oublie de demander plus de caméras de vidéosurveillance.

Moi, je ne vote pas un vœu comme cela. Cela ne le fait pas ! Nous sommes vraiment très déçus par rapport à ce qui nous revient d'habitude le lundi soir.

Voilà, nous voterons donc contre.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 110 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.



## **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité dans les secteurs Pitet/Curnonsky et Bernard Lafay (17e).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 111 est relatif à la sécurité dans le secteur Pitet/Curnonsky et Bernard Lafay.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

**Mme Alix BOUGERET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu relatif à l'insécurité croissante sur le secteur Pitet-Curnonsky, promenade Bernard-Lafay que nous vous proposons fait écho aux nombreuses doléances de nos concitoyens.

Ce n'est pas la première fois qu'interviennent Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Frédéric PÉCHENARD et Jean-Didier BERTHAULT en charge du conseil de quartier et les élus du 17e sur les problèmes récurrents liés notamment au trafic de drogue dans le quartier Pitet-Curnonsky. Les réunions publiques menées en juin et en septembre dernier avec le commissaire de police, les services de la D.P.S.P. et "Paris Habitat" ont montré l'inquiétude croissante des riverains sur la dégradation de la situation.

Des signalements d'agressions de la part des riverains nous parviennent très régulièrement et nous les relayons constamment auprès du commissariat pour qu'il intervienne sur cette zone. Le constat est alarmant : actes de vandalisme des systèmes de vidéosurveillance et des éclairages extérieurs, câbles arrachés, squats des cages d'escalier, saletés qui en découlent et insécurité croissante. L'ensemble de ces situations met donc en évidence l'insuffisance des moyens de surveillance dans ce quartier malgré la demande de caméras supplémentaires.

C'est donc le sens de ce vœu, qui exprime la demande d'une part au Préfet de police d'intervenir pour sécuriser le secteur Pitet-Curnonsky, promenade Bernard-Lafay et mettre un terme au trafic de drogue par la mise en place d'un plan "stup", et d'autre part que la Ville de Paris intercède auprès des bailleurs sociaux en vue d'augmenter la présence des agents du G.P.I.S. dans ce secteur et de compléter le programme de vidéo-protection sur son patrimoine.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Je laisserai évidemment le Représentant du Préfet de police répondre sur la première partie mais ce sujet a été largement évoqué lors de votre réunion de C.S.P.D.A. Je ne pouvais malheureusement pas y être présente mais j'y étais représentée et je sais que ce sujet a été à l'ordre du jour.

Je voudrais juste rappeler que des opérations de contrôle dans les halls d'immeubles sont mises en place quotidiennement pour lutter contre les regroupements dans les parties communes. Depuis septembre 2016, soit un peu plus d'un an, ce sont 339 opérations de contrôle de halls d'immeubles qui ont eu lieu sur l'ensemble Curnonsky. Ce secteur Pitet-Curnonsky fait par ailleurs partie des secteurs sensibles avec une forte intervention du G.P.I.S. pour des nuisances sonores et des regroupements.

Comme je l'ai toujours dit - pardon, cher Pascal JULIEN -, je soutiens et nous soutenons les bailleurs sociaux dans leur travail de prévention situationnelle. L'installation de vidéo-protection, lorsqu'elle est utile, bien localisée et travaillée avec les locataires, peut être l'une des réponses, pas la réponse miracle mais cela peut être l'une des réponses à ces trois conditions.

Dans ses compétences, la Ville intervient dans le cadre de la lutte contre les incivilités et des opérations conjointes entre la D.P.S.P. et la Préfecture de police sont organisées depuis le début de l'été 2017 sur la promenade Bernard-Lafay dans le parc Martin Luther-King. Cela a permis lors de 13 opérations effectuées à ce jour de contrôler 26 individus et de dresser 19 verbalisations. Le chef de circonscription de la D.P.S.P. est l'interlocuteur privilégié du maire d'arrondissement afin de travailler à des réponses adaptées et priorisées par les élus du 17e.

Permettez-moi de me satisfaire - je terminerai par cela - du travail partenarial qui s'effectue au sein de la cellule d'échanges "mineurs en danger" du 17e arrondissement. Vous y avez étudié 36 situations individuelles. La prochaine réunion est prévue en décembre et c'est ce qui permet d'avancer sur un travail suivi et des réponses adaptées. Pour toutes ces raisons et en complément, évidemment, de ce que dira le Représentant du Préfet de police, j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur BOULANGER, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Oui, simplement pour venir conforter les réponses qui vous ont été apportées, notamment sur la pleine mobilisation des services de police puisque la B.S.Q. est engagée au quotidien sur ce secteur, la Brigade de soutien des quartiers, que, fin mai, nous avons démantelé un trafic de stupéfiants ayant abouti à la saisie d'une quantité relative de produits importante, 7 kilos et demi, saisis, la somme de 65.000 euros et divers matériels de conditionnement, que nous avons également interpellé, durant l'été, 9 personnes qui étaient liées à des phénomènes de bandes et de rixes, notamment avec la commune de Levallois-Perret, qu'à vendredi soir, nous étions à 300 opérations de contrôle de halls d'immeuble dans ce quartier, avec la découverte d'armes blanches et de produits stupéfiants dans certaines de ces opérations et qui ont conduit à un certain nombre d'interpellations par les services de police.

D'évoquer également la coopération avec le G.P.I.S. et de rebondir par rapport au vœu tel qu'il a été formulé pour bien démontrer la notion de coproduction de sécurité parce que vous avez évoqué des dégradations, des incivilités diverses. Et là, on est effectivement dans une situation qui démontre la qualité de la réponse que nous devons collectivement apporter avec, bien évidemment, la Mairie de Paris et la mairie d'arrondissement, la Préfecture de police, en premier lieu, bien évidemment, mais également le bailleur et le G.P.I.S. puisque, là, on est dans de l'occupation de terrain de manière à ce qu'ils puissent aller commettre leurs méfaits ou les incivilités ailleurs que dans les halls d'immeuble.

Donc, en tout cas, soyez assurés que, sur ce secteur notamment, nous resterons particulièrement vigilants en restant dans la coproduction et avec toutes ces activités conjointes coordonnées, comme l'a évoqué Mme BROSEL.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Explication de vote : Pascal JULIEN pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN.** - Nous voterons... On suivra l'Exécutif, mais je voudrais corriger une erreur de Colombe BROSEL concernant le positionnement des écologistes, du groupe Ecologiste de Paris et des écologistes en général. Nous sommes hostiles à la vidéosurveillance dans l'espace public, c'est-à-dire dans la rue, grosso modo. Ensuite, dans l'espace privé des bailleurs sociaux de la Ville, les gens font ce qu'ils veulent chez eux. Là, on a moins... Et voilà. Et j'en profite pour dire que nous attendons toujours qu'il y ait une évaluation objective du rapport coût/efficacité de la vidéosurveillance. Nous attendons toujours de voir deux courbes l'une en-dessous de l'autre : celle de l'augmentation des caméras sur un espace et l'autre, l'évolution de la délinquance. Et cela, nous ne l'avons toujours pas.

J'en profite pour dire aussi que le comité d'éthique de la vidéosurveillance, c'est la troisième fois... On ne compte plus les fois où il est reporté. Moi, j'ai mis trois ans, deux ans - je ne me souviens plus - avant d'attendre qu'il s'installe. Maintenant, je vais me battre pour qu'il se tienne un autre jour que celui d'un Conseil de Paris.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 111, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 286).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux chiffres de la délinquance.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 112 est relatif aux chiffres de la délinquance.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, les Parisiens et leurs élus ont droit à être informés en toute transparence sur l'évolution de la délinquance et régulièrement, comme ils peuvent l'être sur les chiffres du chômage, ou encore, comme les Français peuvent l'être sur les chiffres de l'inflation. Et c'est vrai que c'est compliqué parce que le Gouvernement précédent a brouillé les chiffres en changeant de nomenclature, avec un logiciel qui est déjà obsolète d'ailleurs, et en réintégrant en plus la

comptabilité au sein du Ministère de l'Intérieur, ce qui n'est pas un signe manifeste d'indépendance dans l'élaboration des chiffres. C'est le moins qu'on puisse dire.

Alors, si le Préfet de police transmet mensuellement aux maires un tableau sur les statistiques, un tableau assez succinct quand même, il n'y a aucune présentation, ni mensuelle, ni même annuelle, de la totalité des chiffres que nous avons besoin de connaître. Je rappelle qu'à New York, les chiffres de la délinquance sont publiés de façon hebdomadaire par le "Police department". C'est un instrument de travail absolument indispensable pour les élus. C'est un outil aussi utile pour les habitants. Nous ne pouvons pas travailler avec des contrats locaux de sécurité, des comités de sécurité d'arrondissement, sans connaître, au jour le jour quasiment, en tout cas mensuellement, au moins les chiffres de la délinquance très précisément par secteur géographique, par tous types de délits et de crimes. C'est indispensable pour avoir une action efficace et pour ne pas travailler à l'aveugle. C'est la raison pour laquelle nous demandons, a minima, que la Préfecture de police publie mensuellement les chiffres de la délinquance et que tous les élus parisiens puissent en avoir connaissance, arrondissement par arrondissement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci.

Il y a de cela un an, le Préfet de police était venu présenter un bilan à notre demande, et quand je dis "notre demande", c'était notre demande collective de l'action de ses services, lors d'une réunion de la troisième commission. Il s'était engagé, à ce moment-là, à transmettre aux maires d'arrondissement les statistiques trimestrielles de la délinquance concernant leur arrondissement. Et le souhait que vous exprimez aujourd'hui d'aller et de poursuivre cet effort de transparence, me semble, en effet, aller dans le bon sens.

Je me permets de rappeler que nous portons également le souhait d'une transparence en matière d'effectifs parce qu'il est normal de pouvoir disposer de l'ensemble des éléments. C'est la raison pour laquelle nous essaierons, de notre côté, autant que possible, et j'espère que nous y arriverons avec régularité, à être, là aussi, transparents sur les indicateurs de la D.P.S.P. qui sont transmis aux maires d'arrondissement, transmis aux présidents de groupe à la demande, notamment, du groupe UDI-MODEM. Bref, tout ceci me paraît être des éléments normaux pour travailler. Donc, j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

Je profiterai des quelques secondes qui me restent pour dire que, cependant, il ne faut pas mettre sur un piédestal les chiffres. La politique du chiffre dans le domaine dont nous parlons est, en soi, à bannir. Des statistiques ne sont jamais un outil neutre et il ne faut pas être uniquement dans une logique de performance qui oublie de traiter les sujets. C'est donc la raison pour laquelle je pense, en effet, normal, pour que nous puissions les uns et les autres travailler, que nous puissions avoir accès à ces éléments, mais en les utilisant pour travailler et pas uniquement pour polémiquer.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - D'abord, il y a M. GOUJON qui veut s'exprimer.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Ah bon ?

Monsieur GOUJON ?

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Pour faire une proposition. Saisissons la balle au bond et la proposition très intéressante qu'a faite Mme BROSSEL pour faire un amendement à mon vœu, où je dis : "publie mensuellement les chiffres de la délinquance à Paris". On pourrait ajouter : "publie mensuellement les chiffres de la délinquance et des effectifs de police à Paris", comme vous l'avez vous-même suggéré.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je ne suis pas sûr que cela va arranger M. le Représentant du Préfet, mais je lui donne la parole quand même.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Effectivement, ce n'est pas forcément beaucoup plus simple, mais je vais essayer de faire avec.

Moi, je vais répondre sur la partie statistique, Monsieur le Maire, pour ce soir en tout cas. Simplement, pour vous indiquer que le Préfet de police a pris connaissance de votre vœu avec beaucoup d'intérêt et vœu auquel il souscrit sur le fond, considérant votre demande légitime d'être informé de manière à pouvoir, dans l'esprit de coproduction de sécurité, pouvoir disposer des outils utiles pour pouvoir, avec la Maire de Paris, le maire d'arrondissement, le Préfet de police et autres acteurs, travailler sur les actions au niveau local, au niveau de chacun des arrondissements. Bien évidemment, les réponses qu'on peut vous apporter doivent s'inscrire dans le cadre des orientations ministérielles. A ce jour, c'est le Service statistique de la sécurité intérieure, le S.S.M.I., qui donne accès à un certain nombre de données, des analyses, des indicateurs statistiques. Il y a également l'Observatoire national

de la délinquance qui fournit un certain nombre de données. Pour y être allé ce week-end, je conviens que ce n'est pas d'un accès facile et donc, bien évidemment, nous allons y travailler.

Je rebondis également sur la réponse de Mme BROSEL pour rappeler que M. le Préfet de police avait évoqué le fait de revoir les élus de la 3e Commission si l'idée et la proposition en étaient à nouveau formulées, et que, bien évidemment, à l'occasion de cette prochaine rencontre entre le Préfet et les élus du Conseil, au sein de cette Commission, pourrait être abordés ce bilan de la délinquance, les effectifs et tout autre sujet qui ne manque pas d'être suscités lorsqu'on programme ce type de réunion.

Mais ces réunions sont faites pour cela. Mais le sujet statistique est effectivement un sujet sur lequel nous devons nous pencher de manière à ce que vous puissiez disposer de toute l'information utile. Je ne suis pas certain que la situation des faits de délinquance au jour le jour soit utile dans la réflexion, mais nous ferons en sorte de pouvoir vous apporter tout ce dont vous aurez besoin pour justement travailler dans cette relation que j'évoquais tout à l'heure entre le maire et le commissaire d'arrondissement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 112 avec un avis favorable, avec ou sans modification ?

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Cher Monsieur GOJON, vous relayez là une revendication que nous portons depuis longtemps, qu'il y ait une clarté sur les chiffres des effectifs. Mon souhait n'est absolument pas d'incommoder le Représentant du Préfet de police ni même le Préfet de police, mais je pense que c'est une demande normale et légitime que formulent les élus. Puis nous aurons l'occasion d'organiser une réunion de la 3e Commission qui nous permettra d'accueillir le Préfet de police et d'avoir un échange avec lui sur ce sujet.

Je ne verrai en effet que des avantages à ce que notre hémicycle, si nous pouvions nous rassembler, puisse porter cette demande auprès du Préfet de police. Je pense que c'est une bonne chose d'intégrer cet amendement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112 ainsi amendé avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 287).

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif au Jardin Claire Motte.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 113 est relatif au jardin Claire-Motte.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le jardin Claire-Motte est situé dans le quartier des Hauts de Malesherbes dans le 17e arrondissement. C'est un quartier qui a maintenant une bonne douzaine d'années, un quartier mixte. Il se trouve qu'il y a un magnifique jardin, qui s'appelle le jardin Claire-Motte et qui bénéficiait d'un gardien à temps partiel jusqu'au début de cette année.

Le gardien a disparu dans le cadre d'une réforme de l'organisation. Donc il n'y a plus de gardien depuis le début de cette année, ce qui a posé de nombreux problèmes, notamment cet été. Il y a eu un certain nombre de dégradations, des incivilités, etc., alors que c'est un jardin qui est magnifique et qui jusqu'à maintenant bénéficiait d'une tranquillité absolue.

Alors, à la demande des nombreux habitants, des associations de riverains, nous demandons à ce que ce gardien, qui était à temps partiel - il était là le matin et en fin de journée, un peu le midi - soit rétabli. C'est moins sensible en période d'hiver bien évidemment, mais si nous ne nous y prenons pas maintenant, nous ne l'aurons pas au printemps. C'est la raison pour laquelle je demande le rétablissement de ce poste de gardien à temps partiel pour la sécurité et la tranquillité de ce jardin.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Colombe BROSSEL ?

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur DUBUS, pour ce vœu. Je suis toujours très embêtée lorsqu'on met en place une déconcentration plus forte et de la politique publique municipale et des interlocuteurs qui sont affectés et dédiés, que les maires d'arrondissement globalement nous disent qu'ils sont plutôt satisfaits d'avoir des interlocuteurs qui coordonnent, sur leur périmètre d'action et d'intervention, l'ensemble des actions des services déconcentrés, et que nous nous retrouvons en Conseil de Paris avec des vœux qui sont en décalage avec ce schéma et ce retour des maires d'arrondissement.

Nous aurons l'occasion de retravailler, je l'ai dit en 3e Commission, avec l'ensemble des maires d'arrondissement sur la mise en œuvre de la réforme de la DPSP, première phase et préparation, début de la seconde phase après le mois de janvier, mais cela me paraît être un peu compliqué d'avoir comme élus d'arrondissement et comme conseillers de Paris des discours qui parfois ne sont pas totalement homogènes.

C'est donc la raison pour laquelle je vais me faire un plaisir de vous apporter quelques éléments d'explication sur ce qui se passe aujourd'hui dans le jardin Claire-Motte et quel est l'accompagnement qui est proposé par la DPSP. Les I.S.V.P. ont effectué sur ce jardin 127 missions en 2017 contre 10 en 2016. Ils ont effectué 70 interventions contre 10 l'année dernière. La sécurisation est donc assurée par un plus grand nombre d'agents, et de façon plus dynamique et proactive.

Je ne suis pas maire d'arrondissement et je fais par principe confiance aux maires d'arrondissement. C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis défavorable à ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **2017 DEVE 94 - Approbation du principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires. - Approbation du principe de la D.S.P. portant sur l'exploitation des crématoriums parisiens.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Mes chers collègues, pour mémoire le projet de délibération DEVE 94 ainsi que l'amendement n° 114 de l'Exécutif qui y était rattaché ont été retirés de l'ordre du jour.

### **Vœu déposé par MM. DAGNAUD, TINTI et Mme KONÉ relatif au projet de création d'un second complexe funéraire à Paris.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen du vœu non rattaché n° 115 relatif au projet de création d'un second complexe funéraire à Paris.

La parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Merci.

Le retrait du projet de délibération auquel répondait ce vœu voté par le Conseil du 19e arrondissement manifeste indiscutablement la volonté, la disponibilité de l'Exécutif d'aller au bout du dialogue nécessaire autour d'un projet dont l'envergure urbaine et sociétale nécessite qu'il avance dans le consensus.

Nous avons donc pris acte ensemble qu'à ce stade, le consensus n'était pas réuni. Je crois qu'il est à portée de main et qu'il nous revient de le construire, à tout le moins de le conforter, puisque je n'ai pas de doute que le principe de réaliser à Paris un second complexe funéraire puisse très facilement nous rassembler.

Nous avons en effet la même volonté d'accompagner l'évolution des pratiques funéraires de nos concitoyens, le même souci d'accompagner les familles des Parisiens à chaque étape de leur vie et jusqu'à la dernière, et puis, nous devons tout simplement trouver des solutions concrètes pour faire face à la saturation - le constat est déjà connu - des capacités d'accueil du Père-Lachaise.

C'est là sans doute que le bât blesse, et c'est en tout cas la faiblesse de la proposition sur laquelle nous sommes amenés à travailler, puisqu'en effet, la saturation du Père-Lachaise aurait pu conduire assez logiquement à ce qu'une solution dans l'Ouest ou au Sud de Paris soit priorisée. Nous nous retrouvons aujourd'hui, après quelques années de recherche qui manifestement n'ont pas abouti, face à un dilemme dont chacun mesurera la difficulté, puisque nous avons à la fois le souci de ne pas empêcher un projet dont chacun mesure ici la nécessité et l'utilité et, en même temps, le regret que les opportunités foncières successives n'aient pas été validées là où elles auraient pu ou dû l'être. Nous nous retrouvons aujourd'hui face à une proposition qui n'est pas, de toute évidence, la plus appropriée pour un projet qui nous est cher pour autant.

C'est la raison pour laquelle le vœu reprend un certain nombre de demandes qui sont de nature à faire œuvre de pédagogie partagée. D'abord, en demandant l'inventaire des différents sites qui ont été étudiés et les raisons qui ont amené à ce qu'ils soient abandonnés ; par ailleurs, qu'une étude d'impact approfondie soit réalisée, notamment sur les questions de circulation et de déplacement ; qu'en troisième lieu, une réflexion approfondie soit menée avec les élus de l'arrondissement sur la capacité de concilier la Z.A.C. porte de la Villette, dont nous avons ensemble adopté le principe pas plus tard que le mois dernier, et un projet dont nous pouvons imaginer que, par son ampleur, il impactera la capacité de faire autre chose sur cette porte de La Villette. Nous avons acté un certain nombre d'orientations dont il faut aujourd'hui vérifier la compatibilité avec ce projet.

En dernier ressort, dans l'hypothèse où ce complexe serait réalisé sur cette parcelle, nous avons évidemment l'exigence d'une grande qualité architecturale du projet, de son intégration urbaine et paysagère, et donc le souhait que le projet soit repensé, reformulé autour de ce que j'appellerais un parc funéraire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur le Maire...

**M. François DAGNAUD**, maire du 19<sup>e</sup> arrondissement. - Oui, je termine rapidement. Merci de votre aimable rappel, mais on aurait pu y passer beaucoup plus de temps.

Je voudrais qu'on réfléchisse à un aménagement qualitatif sur l'ensemble du site et qu'en l'occurrence, si on devait privilégier une implantation sur ce site-là, que la parcelle Ouest soit privilégiée de façon à faciliter l'accès des futurs usagers. Merci de votre clémence.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Lors du Conseil de Paris de septembre dernier, nous nous réjouissons ensemble de l'adoption de la délibération DU 55, porte de la Villette, lancement opérationnel du projet urbain, détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable en vue de la création d'une Z.A.C.

Il s'agit du point d'entrée dans la préfiguration du réaménagement de ce quartier, très attendu par les habitants. Je rappelle les grands enjeux de ce projet :

1. restaurer une continuité urbaine entre Paris et les communes limitrophes,
2. assurer un mix logement - activité économique,
3. mettre en œuvre un projet intégrant des critères environnementaux ambitieux poussés et exemplaires.

Production énergétique, végétalisation, innovation écologique et mobilisation des citoyens, mise en pratique des grands objectifs du Plan Climat adopté aujourd'hui, les attentes sont fortes.

Vous comprendrez donc notre surprise et notre désaccord sur la méthode quand une parcelle en plein cœur du périmètre de la Z.A.C. se trouve attribuée sans la moindre concertation ni vision globale. Nous voulons le dire clairement, en tant qu'écologistes, un second funéraire pour Paris est indispensable. Mais il ne doit pas se faire au détriment de nos ambitions, pour une des dernières grandes Z.A.C. parisiennes dans un bout de ville délaissé jusqu'alors.

Il nous semble donc urgent qu'une réunion sur l'avenir de ce quartier puisse avoir lieu rapidement avec les élus concernés. Nous ne rejetons pas ce projet de funéraire, je le répète, il doit en revanche démontrer sa cohérence et son intégration, son inscription paysagère et urbaine avec la Z.A.C. en devenir. Nous demandons simplement que les élus et les habitants du 19<sup>e</sup> arrondissement soient inclus et considérés sur ce dossier.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS, et nous aurons une explication de vote de Danielle SIMONNET.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Je voudrais remercier François DAGNAUD pour ses propos. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous avons étudié maintenant depuis presque trois ans un certain nombre de sites, puisque nous avons étudié presque plus de 12 sites pour essayer de trouver une implantation pour ce complexe funéraire, sachant que depuis, j'ai présenté effectivement que ce soit dans une commission exceptionnelle de la 3e Commission, ou en commission consultative des services publics locaux et puis en commission des concessions.

J'entends la demande qui m'est faite, évidemment je ferai parvenir ces documents d'explication sur pourquoi les différents sites étudiés n'ont pas donné satisfaction, que ce soit parce que certains étaient en zone inondable, trop exigus avec des sous-sols qui ne se prêtaient pas à cette installation, ou des habitations à moins de 6 mètres.

J'ai travaillé avec le maire du 19e arrondissement et nous avons étudié une modification de cette implantation au sein de cette parcelle et nous avons travaillé de manière qu'elle puisse potentiellement se trouver à l'Ouest. Cela nécessite un certain nombre de travaux complémentaires, notamment des déplacements de canalisation de manière que l'accessibilité de ce projet puisse être améliorée.

Vous parlez également d'étude environnementale, peut-être préciser que la réalisation d'un tel équipement est très encadrée par la réglementation. Nous sommes sur un projet qui sera soumis à une enquête publique, qui va bien évidemment faire l'objet d'une étude d'impact et d'une étude de risques sanitaires. Et bien évidemment, nous allons nous y soumettre.

Je le précise même si c'est déjà le cas, l'offre du délégataire devra intégrer un certain nombre d'engagements importants en matière environnementale.

J'ai également, Monsieur DAGNAUD, lancé une première étude puisque vous le souhaitez et c'est bien logique, nous l'avons fait d'ailleurs sur d'autres sites également, une étude pour évaluer l'impact des flux de circulation qui seraient générés par la mise en service de ce centre sur les conditions de circulation et de stationnement dans le secteur de la porte de la Villette.

Vous parlez de parc funéraire, c'est une dénomination que je trouve extrêmement intéressante. Je pense que nous devrions l'appeler aujourd'hui comme cela. Ce que je souhaite et j'ai eu l'occasion de montrer un certain nombre de documents sur à quoi ressemblent aujourd'hui des complexes funéraires, nous sommes porteurs d'une grande ambition architecturale et paysagère.

Peut-être un mot sur la Z.A.C., j'entends effectivement ce qui est dit, moi je suis très attachée à ce que le projet soit parfaitement intégré aux orientations de la Z.A.C. de la porte de la Villette et participe à sa valorisation. Ce que nous allons essayer de faire, c'est un très bel objet architectural et paysager, il faut que nous réfléchissions ensemble à la partie Est, et voir ce que nous pourrions positionner sur cette partie Est.

Dire également qu'il y a un certain nombre de Z.A.C. existantes, je pense notamment à une Z.A.C. dans le 12e arrondissement, où nous avons au moment de lancer la Z.A.C., de temps en temps des plans guides qui intègrent des constructions soit existantes, soit prévues.

Sur les différents points que soulève votre vœu, je suis effectivement tout à fait d'accord et m'engage à vous fournir la liste des sites et le pourquoi de leur abandon. Bien évidemment, je vous ai répondu sur l'enquête environnementale et vous propose de retirer votre vœu de manière que nous puissions continuer à discuter d'ici le prochain Conseil de Paris.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - J'ai été saisi de 2 demandes d'explication de vote, Danielle SIMONNET et Anne-Constance ONGHENA.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je souscris aux préoccupations de mes collègues sur la localisation et la pertinence d'une localisation qui permettrait d'équilibrer entre un crématorium à l'Est de Paris et un autre au Sud de Paris.

Néanmoins, je pense qu'il est aussi important que dans une prochaine séance du Conseil de Paris, puisque ce projet de délibération est retiré, que nous débattions du futur statut de ce crématorium, car le projet de délibération retiré prévoyait un mode de gestion propre à la délégation de service public sous forme de concession, confiant les travaux de construction et de rénovation à un même délégataire, mais avec un marché unique, avec ceux qui gèrent le crématorium du Père-Lachaise.

Or, le crématorium du Père-Lachaise est une société anonyme d'économie mixte des pompes funèbres de la Ville dans laquelle vous avez des fonctionnaires et des contractuels, mais dans une logique de service public.

Quel est le projet futur, quel statut, est-ce que ce sera une D.S.P. avec un nouvel opérateur complètement privé avec une autre logique même si j'entends bien que dans le projet de délibération, il est indiqué qu'on devra fixer les tarifs, ceci, cela ?

Attention, ce n'est pas n'importe quoi de gérer ce type de service public, il faut à tout prix que cela reste lié à la Ville.

Donc, on pourrait faire le choix d'une régie directe ou bien à minimum d'une société d'économie mixte propre dans la continuité de celle du Père-Lachaise, mais pas un recours au privé, pas de privatisation des crématoriums.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Anne-Constance ONGHENA.

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - C'est vrai que je prends la parole au Conseil de Paris, puisque nous n'avons pas pu le faire au Conseil d'arrondissement et que les choses se sont un peu passées rapidement, sans qu'on ait suffisamment d'informations, mais depuis lors avec le maire du 19e arrondissement, nous avons pu en discuter et pas plus tard que tout à l'heure.

Mon intervention a pour objet de dire que notre groupe souscrit à ce que M. DAGNAUD a pu exprimer tout à l'heure, avec deux points de vigilance pour nous, c'est de dire que la porte de la Villette est l'une des dernières portes de Paris et du 19e arrondissement qui n'a pas été réaménagée et a vraiment besoin qu'on se penche sur son avenir, et nous souhaitons que ce projet ne fasse pas prendre de retard global au réaménagement de cette porte.

Deuxièmement, ce sont des choses qui ont été dites, je vais assez vite, c'est une infrastructure dont Paris a besoin, dont les Parisiennes et Parisiens ont besoin, et nous souhaitons que ce bâtiment qui sera construit dans notre arrondissement puisse s'intégrer dans la perspective de la zone d'activité et ne pas nuire au développement du 19e arrondissement, et que cette zone puisse quand même répondre aux attentes qui ont pu être exprimées, donc nous voterons en faveur de ce vœu aux côtés de l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DAGNAUD...

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - J'ai bien entendu que Pénélope KOMITÈS a sollicité le retrait du vœu. Je prends les devants. Evidemment, nous nous inscrivons dans la même démarche de dialogue que celle qui nous anime depuis le début. Nous prenons acte des engagements pris par Pénélope KOMITÈS.

Dans l'attente des nouvelles propositions, qui ne manqueront pas de nous être soumises, je propose en effet raisonnablement de retirer ce vœu de façon à ne pas préempter la suite du dialogue.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien. Le vœu est donc retiré. Je vous en remercie.

## **Vœu déposé par le GEP relatif aux toilettes publiques dans les espaces verts.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons directement au vœu n° 116 qui est relatif aux toilettes publiques dans les espaces verts.

Yves CONTASSOT n'est pas là...

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre vœu revient sur le fonctionnement des toilettes publiques dans les espaces verts de la Ville de Paris. C'est un sujet particulièrement sensible qui mérite que nous nous y attardions.

De plus en plus souvent, les toilettes dans les jardins sont fermées. Ce sont pourtant des lieux indispensables pour les Parisiens, et en particulier pour les sans-abri. Le nombre trop faible de toilettes publiques et gratuites nuit à la qualité de vie des Parisiens qui déplorent les problèmes de saleté inévitables qui lui sont liés.

A l'heure de la mise en place du Plan Climat et dans l'objectif de réduire la consommation d'eau, nous proposons d'installer des dispositifs innovants. Je veux parler des toilettes sèches.



Aussi le groupe Ecologiste de Paris demande que la Ville de Paris poursuive l'installation de toilettes sèches et/ou alternatives dans les jardins et dans les squares, qu'un accord soit trouvé entre les différentes directions de la Ville et que les moyens nécessaires leur soient alloués, afin que soient garantis l'ouverture et l'entretien de ces équipements essentiels pour les Parisiens, sur les mêmes horaires que ceux des espaces verts. Et enfin que soit renforcée la fréquence de nettoyage des sanitaires dans les espaces verts.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Madame MOREL, pour votre intervention.

Je sais que nous partageons ensemble le fait que nous souhaitons que l'accès à des sanitaires, dans les parcs et jardins notamment, soit de qualité. Je reconnais que c'est effectivement un élément central dans la qualité d'accueil des usagers dans ces espaces.

C'est la raison pour laquelle j'ai fait un vœu de l'Exécutif qui vous a été distribué et qui reprend un certain nombre de vos propositions.

Je vous proposerai de le voter.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

D'abord l'amendement est-il accepté ?

**Mme Joëlle MOREL**. - On est bien d'accord pour retirer notre vœu, pour accepter le vœu de l'Exécutif et pour revenir très vite, dans quelques mois, sur ce sujet pour le suivre de très près.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous sommes bien d'accord que c'est un amendement et pas un vœu de l'Exécutif. Je n'ai pas de vœu de l'Exécutif en main en tout cas. C'est un amendement. D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 116 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 288).

### **Vœu déposé par le GEP relatif à un bilan de l'appel à projets "Parisculteurs".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 117 est relatif à un bilan de l'appel à projets "Parisculteurs".

Joëlle MOREL ?

**Mme Joëlle MOREL**. - Le programme végétalisation de notre mandature est ambitieux et l'initiative de l'opération "Parisculteurs" contribue grandement à ce programme novateur. Donner la possibilité de végétaliser les toits publics et privés est une première à Paris. Ainsi "Parisculteurs 1" a permis de répertorier 33 premiers toits en 2016, et 43 nouveaux sites en septembre dernier étaient répertoriés dans le cadre du lancement de "Parisculteurs 2".

Si le groupe Ecologiste de Paris se félicite de ces opérations, il nous semble nécessaire de prendre le temps de faire un état des lieux de "Parisculteurs 1" pour permettre d'identifier et d'analyser les éléments positifs et ceux qui sont à améliorer, et également de rendre compte des différentes actions menées, d'en tirer les enseignements et de réfléchir aux ajustements possibles.

Tel, par exemple, intégrer au prochain jury des "Parisculteurs 2" les directeurs et les directrices des établissements publics, les écoles, les collèges, les E.H.P.A.D., ces établissements pouvant être des participants actifs des projets lors de leur fonctionnement.

Autre exemple aussi, à l'heure de la mise en fonctionnement de la Métropole, "Parisculteurs 2" intègre pour la première fois trois sites hors de Paris, à Saint-Denis et à Pantin, et nous avons certainement besoin de penser plus précisément l'articulation avec la Métropole.

Aussi, par ce vœu, le groupe Ecologiste de Paris demande qu'un bilan détaillé avec recommandations de la première édition de l'appel à projets des "Parisculteurs" soit réalisé et communiqué en 3e Commission avant la fin de l'année et que, suite à ce bilan, les recommandations soient mises en œuvre pour le nouveau dispositif "Parisculteurs 2".

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame MOREL.

Vous proposez effectivement que nous puissions réaliser un bilan carbone de l'édition 1 des "Parisculteurs". Aujourd'hui, le bilan carbone tel que défini par la législation est un peu compliqué à réaliser parce que cela nécessite notamment la collecte de données qui aurait dû débiter en amont. Il aurait fallu, par exemple, qu'on compte l'émission de CO<sup>2</sup> due à l'apport de terre végétale sur tel ou tel toit, etc. C'est un petit peu compliqué de faire un bilan carbone tel que défini par la législation.

Je voudrais vous dire également que si certains projets peuvent conduire à émettre du CO<sup>2</sup>, ils nous permettent aussi d'éviter des émissions, puisque les fruits et légumes des "Parisculteurs" sont autant de fruits et légumes qui ne sont pas produits ailleurs qu'à Paris, et de temps en temps des agricultures peu regardantes de leur impact climatique et environnemental et qui sont acheminées jusqu'à Paris. Ce n'est donc pas si simple.

Je suis convaincue que le développement de l'agriculture urbaine passe notamment par la mise en lumière des circuits courts.

Je partage vraiment votre volonté de travailler sur ce sujet et je vous propose qu'un bilan environnemental puisse être fait sur les projets déjà installés, puisqu'ils ne sont pas tous installés aujourd'hui, de manière à pouvoir éclairer le choix des prochains jurys. Cela permettrait notamment d'évaluer la consommation d'énergie des projets, l'eau et un certain nombre d'autres sources naturelles, mais aussi l'impact sur la biodiversité.

Un vœu de l'Exécutif vous a été distribué qui vous fait des propositions sur ce bilan carbone notamment.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Madame MOREL, acceptez-vous l'amendement ?

**Mme Joëlle MOREL**. - Oui.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 117 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 289).

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif à la vente de sépultures.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 118 est relatif à la vente de sépultures.

Anne-Constance ONGHENA, spécialisée dans le sujet aujourd'hui !

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - C'est comme cela, il y a des soirs !

En étant un peu sérieux, il est quand même vrai que, lorsque la fin de vie frappe aux portes de certaines familles, les frais qui en résultent sont élevés. Par ailleurs, dans notre belle capitale, un certain nombre de sépultures seraient laissées à l'abandon.

L'objet de ce vœu, déposé par Jean-Pierre LECOQ et les élus de notre groupe, a pour objectif de demander à Mme la Maire de Paris, comme le font d'autres communes de France, comme Lille, Lyon ou d'autres, de pouvoir proposer un système permettant la vente de sépultures abandonnées à des familles qui n'auraient pas la possibilité de faire différemment.

Voilà l'objet de ce vœu, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Votre vœu porte effectivement sur la vente de sépultures. C'est un sujet juridique compliqué.

D'abord il faut vous dire qu'aujourd'hui la quasi-totalité des concessions funéraires intra-muros sont perpétuelles et la reprise de ces concessions n'est possible qu'à condition que leur abandon soit manifeste, sachant qu'un abandon manifeste est extrêmement long. La jurisprudence est aujourd'hui très exigeante en la matière. Grosso modo, aujourd'hui, il nous faut un peu plus de trois ans pour pouvoir faire la procédure d'abandon manifeste avec des critères effectivement très stricts.

Il y a néanmoins une exception pour quelques monuments qui sont dégradés et qui sont d'un grand intérêt patrimonial. Contrairement à ce que vous dites, j'ai aussi vu l'article sur Roubaix il n'y a pas très longtemps. Aujourd'hui, les communes réfléchissent mais elles n'ont pas mis en place.

Nous avons souhaité étudier la possibilité de vendre un certain nombre de ces sépultures avec intérêt patrimonial pour que l'acquéreur puisse aussi en même temps les restaurer, ce qui serait une mesure importante.

C'est un projet très compliqué qui combine les ventes de biens publics qui relèvent de statuts différents et qui aujourd'hui sont très complexes à finaliser.

Nos services juridiques sont mobilisés sur ce sujet et, il y a quelques jours, on m'a indiqué qu'il fallait que nous demandions l'avis du Conseil d'Etat sur ce sujet avant d'avancer.

Je vous propose que vous puissiez retirer votre vœu, de manière à ce que je puisse revenir vers vous d'ici six à huit mois, une fois que nous aurons un peu plus de visibilité sur les possibilités qui vont s'offrir à nous sur ce sujet.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Anne-Constance ONGHENA, acceptez-vous de retirer ?

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - J'entends votre réponse, Madame, mais par principe, je vais laisser le vœu, ce qui fait date et ce qui permettra dans quelques temps d'en reparler tous ensemble ici.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 118 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la création d'un accès à la station de métro "La Chapelle".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 119 est relatif à la création d'un accès à la station de métro "La Chapelle".

Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement. - Mes chers collègues, ce vœu, voté par la majorité des élus du 10e arrondissement, et dans des termes quasi identiques, à l'unanimité des élus du 18e arrondissement, concerne le fonctionnement de la station de métro "La Chapelle" sur la ligne 2 du métro gérée par la R.A.T.P. Cette station très fréquentée, notamment par la proximité de la gare du Nord, et de la densité de population vivant dans le quartier dans lequel elle est implantée, ne dispose aujourd'hui que de deux accès, une entrée et une sortie, chacune à sens unique. Il en résulte de véritables difficultés dans le cheminement des usagers, et parfois même une forme d'insécurité, puisque l'ensemble des croisements piétons se reportent dans l'espace public, sur des trottoirs étroits situés sur le terre-plein central du boulevard de la Chapelle.

Aussi, avec Eric LEJOINDRE, nous avons souhaité interpeller les présidentes de la R.A.T.P. et du S.T.I.F. pour que soit étudiée la possibilité de modifier les flux de circulation dans la station, et pourquoi pas d'y ajouter un accès supplémentaire pour le confort et la sécurité des usagers.

Il s'agirait également d'articuler une telle évolution avec le projet de promenade urbaine, dont la concertation a notamment permis de remettre à l'ordre du jour cette problématique importante pour les habitants.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu, Madame la Maire, pointe le problème posé par les conditions d'accès au métro "La Chapelle". C'est une station de métro qui accueille plus de 6 millions et demi de visiteurs chaque année, et elle ne compte en effet actuellement que deux accès, sachant que la sortie nord au niveau du hall, qui était fréquemment utilisée par les piétons comme un raccourci permettant de traverser le boulevard sans contourner la station, est désormais fermée, puisqu'elle a été condamnée par la R.A.T.P. qui souhaitait retrouver la pleine gestion de ce hall.

Cependant, les flux piétons sont depuis fortement contraints et rendent l'accès au métro, ainsi que la traversée du boulevard, très inconfortables. L'installation de nombreux équipements publics sur ce secteur contribue également à augmenter de manière significative le flux déjà dense d'usagers dans la station.

Vous le savez, la Ville de Paris porte en outre un projet de promenade urbaine sous le viaduc, qui devrait encore modifier la morphologie des abords de la station. Et dans ce contexte, créer un nouvel accès à la station, éventuellement entre le square Louise-de-Marillac et la rue Philippe-de-Girard, s'avère tout à fait opportun.

C'est la raison pour laquelle j'ai adressé deux courriers au directeur général du S.T.I.F., désormais "Ile-de-France Mobilités", en février, puis en octobre dernier, de manière à ce que la R.A.T.P. soit sollicitée pour mener une étude relative à la réalisation de son nouvel accès. J'attends d'ailleurs toujours la réponse d'"Ile-de-France Mobilités" et en conséquence, je suis totalement favorable à votre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Oui, Monsieur le Maire. Bien entendu, comme au Conseil d'arrondissement, nous allons voter ce vœu qui demande la création d'un accès supplémentaire au métro "La Chapelle", comme il s'agit d'un quartier près de la place de la Chapelle, je ne peux pas ne pas intervenir sur les problèmes récurrents qui s'y trouvent. Les riverains subissent toujours la prolifération des trafics de tous genres : drogue, proxénétisme, ventes à la sauvette. Il faut l'entendre. L'occupation illégale du domaine public est toujours une réalité dans le quartier. Les violences, les harcèlements, et en particulier le harcèlement à l'égard des femmes, continuent.

Les riverains se mobilisent. Je rappelle qu'une pétition a été signée, qui a recueilli plus de 20.000 signatures en 48 heures, pour protester contre la dégradation du cadre de vie dans le secteur. Les habitants attendent très légitimement de pouvoir vivre en sécurité dans le quartier.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous ne cessons d'alerter le Préfet de police et vous, Madame la Maire de Paris, sur la nécessité d'une action énergique sur le long terme.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci. Ce n'était pas vraiment une explication de vote, mais ce n'est pas vraiment une nouveauté non plus.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 119 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 290).

## **Vœu déposé par le groupe DP relatif au boulevard périphérique parisien.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 120 et 120 bis sont relatifs au boulevard périphérique parisien.

Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'E.P.C.I. de la Métropole a été constitué en vue de la définition et de la mise en œuvre d'actions métropolitaines afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui composent la Métropole, de développer un modèle urbain, social et écologique durable. Les communes membres de cette Métropole peuvent décider elles-mêmes de lui transférer d'autres compétences. Rappelons ici le rapport de l'APUR de 2005 sur le boulevard périphérique.

Nous avons régulièrement des débats ici-même, dans cette instance, sur les aménagements du boulevard périphérique - couverture, vitesse, bretelle d'accès, voie dédiée au covoiturage -, mais ces débats ne doivent plus concerner que notre collectivité. Nous pensons que les dispositions au sujet de l'avenir de ce boulevard ne peuvent plus ne concerner que les Parisiens, car ce boulevard, à l'instar de l'A86, est l'artère la plus circulée d'Ile-de-France, avec un flux quotidien de 1,1 million de véhicules.

Ce boulevard est une frontière tant physique, symbolique que culturelle, un marqueur très fort entre Paris et les villes de la Métropole, alors que l'enjeu même est de faire dialoguer les différentes collectivités concernées. Il faut considérer le boulevard périphérique dans son espace le plus pertinent, au niveau métropolitain, et dans son temps, celui des grandes questions urbaines et politiques de l'intercommunalité, du développement métropolitain et de la ville durable. Le boulevard périphérique, pensé dans les années 40 et réalisé dans les années 60, définissait les limites d'un centre, aux portes de Paris. Aujourd'hui, il est le cœur et le lien d'une agglomération élargie.

La politique de déplacements et de lutte contre la pollution liée au trafic routier menée par la Ville de Paris a permis de réduire la circulation d'environ 33 % à l'intérieur de Paris depuis 2001, mais également de 9 % sur le périphérique. Ce boulevard est également, il faut le rappeler, un lieu d'importantes nuisances sonores, visuelles et atmosphériques pour près de 400.000 habitants de part et d'autre, vivant pour l'immense majorité dans des logements sociaux.

Ce boulevard a déjà fait l'objet de vœux - je pense à celui sur la transformation en boulevard urbain - et doit faire l'objet d'une prochaine M.I.E.

Nous pensons de fait que son avenir ne doit plus être cantonné à la seule réflexion de notre Assemblée et de notre délibération. Nous souhaitons ainsi voir le boulevard périphérique de demain, ainsi que l'A86 devenir le premier boulevard métropolitain. Nous souhaitons que puisse être envisagé que la compétence de la Ville de Paris soit transférée à la Métropole du Grand Paris, qui paraît être l'instance la mieux à même de lancer les concertations sur son avenir, sur ses aménagements et ses transformations.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu met en exergue le caractère métropolitain du boulevard périphérique. C'est une dimension que nous prenons évidemment totalement en compte. Nous l'avons déjà souligné dans deux vœux relatifs à l'avenir du boulevard périphérique votés récemment cette année.

Ces vœux demandaient tout d'abord de mettre en place une réflexion métropolitaine sur la transformation du périphérique et de certaines autoroutes radiales menant à Paris en boulevards urbains, et de proposer de porter cette réflexion dans le cadre du Forum Mobilité 2030 porté par le Forum métropolitain du Grand Paris, ce que nous avons fait avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA.

Les élus qui participent à la démarche ont ainsi exprimé le mois dernier leur volonté qu'une consultation internationale sur les évolutions des autoroutes du Grand Paris et du boulevard périphérique soit organisée par le Forum métropolitain du Grand Paris, au cours de laquelle nous allons demander à des équipes pluridisciplinaires, qui regroupent urbanistes, architectes, paysagistes, laboratoires de recherche et bureaux d'études, de proposer une réflexion sur l'avenir du périphérique et de ses radiales, jusqu'à l'autoroute 86.

L'ensemble des institutions concernées, la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France, l'Association des maires d'Ile-de-France (l'A.M.I.F), Ile-de-France Mobilités (ex-S.T.I.F.), la Société du Grand Paris, les départements franciliens seront invités au comité de pilotage de cette consultation.

Nous souhaitons également qu'une forme de consultation citoyenne soit mise en place via des débats publics, une exposition afin que chacun puisse donner son avis sur les idées proposées.

Comme vous le voyez, la réflexion s'organise dans un état d'esprit le plus ouvert possible avec l'ensemble des acteurs concernés, afin que chacun puisse s'exprimer, mais aussi en pleine conscience des difficultés et enjeux que nous devons affronter.

Ne nous bridons pas dans nos ambitions, nous devons répondre à des enjeux de mobilité quotidienne, mais aussi aux enjeux de protection du climat et de santé publique.

Pour ce qui concerne la question de la compétence que vous posez, outre le fait que cela pourrait poser un problème de devoir préempter la décision dès aujourd'hui, si le périphérique est un enjeu de mobilité métropolitain, il ne peut pas être isolé du reste du réseau routier et notamment des autoroutes radiales qui y mènent et sont situées sur le territoire de la petite couronne, donc il ne nous semble pas pertinent de demander aujourd'hui un transfert de compétence.

Je propose donc un vœu de l'Exécutif qui démontre une nouvelle fois que nous avons pleinement conscience de l'enjeu métropolitain, que nous partageons évidemment cette vision métropolitaine du périphérique intégré dans le réseau routier et autoroutier de l'Ile-de-France et que sa requalification en boulevard urbain passe d'abord par une réflexion et une vision métropolitaine.

Et donc, avis défavorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Il y a un vœu de l'Exécutif, si je ne m'abuse ? Voilà.

Maintenez-vous votre vœu, Monsieur GUILLOT ?

**M. Didier GUILLOT**. - Nous maintenons notre vœu et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 120 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 120 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 291).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité des piétons aux abords des écoles (17e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vous propose que nous abordions le dernier vœu de notre séance d'aujourd'hui, le vœu n° 121 relatif à la sécurité des piétons aux abords des écoles.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

**Mme Alix BOUGERET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, un vœu relatif à la sécurité des carrefours et à la sécurité des piétons et des enfants, bien sûr, aux abords des écoles, certaines écoles, du moins du 17e arrondissement. Il fait écho aux nombreuses doléances, évidemment, de nos administrés, notamment les directeurs d'école, les parents d'élèves qui ont été, encore récemment, particulièrement marqués par un accident qui s'est produit boulevard Péreire, impliquant un automobiliste et un enfant à proximité de l'école située 101, rue de Saussure.

La sécurité des piétons, donc, et des enfants aux abords des écoles est préoccupante, l'affaire de tous. La mairie du 17e arrondissement, en lien avec le commissariat et les services de la Ville de Paris, notamment la DVD, a fait, en ce sens, des efforts notables en matière de sécurisation des abords des établissements scolaires. Alors, au-delà de l'incivisme, il faut le dire et le regretter, croissant des automobilistes et des deux-roues aux abords des écoles et du caractère particulièrement accidentogène de certains carrefours de l'arrondissement. Plus particulièrement les carrefours Pouchet-Navier, Saussure-Péreire ou Clichy-Cardinet qui nécessitent une attention particulière et des investissements plus lourds.

C'est le sens, donc, de ce vœu qui exprime la demande que la Ville de Paris intercède auprès du conseil régional afin que les carrefours accidentogènes, plus particulièrement ceux que j'ai cités - Pouchet-Navier, Saussure-Péreire et Clichy-Cardinet -, soient intégrés aux programmes d'investissements régionaux.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Les piétons sont les usagers les plus vulnérables de l'espace public et nous considérons qu'assurer leur sécurité doit être la priorité n° 1 de l'aménagement de l'espace public. Sécuriser les traversées est donc essentiel et nous y sommes extrêmement vigilants dans le cadre des opérations de réaménagement de voies, bien sûr, mais aussi dans la reprise de l'existant quand cela s'avère nécessaire.

Je pense, par exemple, au programme de dégagement systématique de la visibilité des passages protégés, avec la création de places de stationnement pour les deux-roues, que ce soit, donc, des motos ou des vélos aux abords immédiats de la traversée. Cette mesure est particulièrement pertinente pour les enfants et elle est, je dirai, systématiquement déployée.

En l'occurrence, pour ce qui concerne le cas que vous citez dans votre vœu, il se trouvait que c'était un enfant qui traversait hors passage piéton. Heureusement, cet enfant va bien et on me dit qu'il a pu sortir rapidement de l'hôpital Necker, où il avait été admis et que... Et donc, il est... En tout cas, ses jours, heureusement, ne sont pas en danger.

Les actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière doivent donc rester des réponses indispensables tout au long de la vie. Tous les petits Parisiens, sans exception, passent aujourd'hui leur permis piéton au CE2 et tous les élèves de CM2 passent leur permis cycliste enfant. Il existe, par ailleurs, vous le signalez dans votre vœu, un dispositif régional nous permettant d'obtenir des subventions pour réaliser des aménagements de sécurité. Je rappelle que ce dispositif couvre deux types de travaux. D'une part, les travaux d'infrastructures pour améliorer la sécurité routière dans une zone dite d'accidents définie par la Région comme une zone dans laquelle il y

a eu cinq accidents, ou plus, sur une section de 850 mètres sur 5 ans. D'autre part, les actions qui visent à sécuriser les flux piétons aux abords des établissements recevant du public recevant au minimum 300 personnes.

Les 3 carrefours mentionnés dans le vœu proposé ne correspondent pas, semble-t-il, aux critères régionaux de versement de subvention. Nous proposons donc, et c'est l'objet de l'amendement que je vous propose, que soit examinée, en lien avec la mairie d'arrondissement, la pertinence d'intégrer les carrefours Pouchet-Navier, Saussure-Péreire, Clichy-Cardinet au programme d'investissements régionaux de sécurisation des carrefours. Suite aux précédentes propositions de la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement, nous traiterons ainsi en 2018 le carrefour Terrasse-Villiers et, en 2019, le carrefour Carnot-Acacias qui sont, eux, éligibles aux subventions régionales.

Je tiens, par ailleurs, à préciser que, malheureusement, ce n'est pas parce que le conseil régional délibère sur des enveloppes de subventions qu'il les verse effectivement.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur le Maire...

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Nous attendons toujours 5 millions de subventions de la part du Conseil régional pour des réalisations éligibles au titre du "Plan Vélo" et qui visent à réaliser des pistes sécurisées, mais aussi à, le cas échéant, améliorer les traversées piétonnes.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur le Maire...

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Donc, je donne un avis favorable, avec un amendement, à votre vœu. Et vous conviendrez que les demandes de ce type pourraient être satisfaites par un simple courrier et non un vœu déposé au Conseil de Paris.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Acceptez-vous l'amendement, Madame BOUGERET ?

**Mme Alix BOUGERET**. - Oui.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 292).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la circulation sur les quais de Grenelle et Citroën (15e).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - M. LEFEVRE nous demande de passer son vœu. L'ensemble des groupes sont-ils d'accord pour continuer sur ce dernier vœu ? Je vous remercie.

Je présente donc le vœu n° 122 relatif à la circulation sur les quais de Grenelle et Citroën.

Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole.

**M. Franck LEFEVRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis la réduction de la voie Georges-Pompidou à une voie circulée entre Boulogne et Bir-Hakeim, nous constatons un report de circulation sur les quais de Grenelle et André-Citroën entraînant, pour les riverains, d'importantes nuisances en matière de pollution et surtout d'exposition au bruit.

Nous sollicitons Mme la Maire afin de faire procéder à des comptages de véhicules, des mesures de niveau de pollution atmosphérique et de bruit sur les quais concernés, afin d'apporter ensemble des réponses idoines et d'éviter ainsi que les riverains ne finissent par détester les pistes cyclables en les rendant responsables de toutes les nuisances qu'ils subissent.

A raison d'ailleurs, car comme cela a été dit lors du débat relatif au Plan Climat, un peu moins de dogmatisme, un peu plus de pragmatisme et de concertation, ceci vous éviterait de prendre des mesures qui ont des



conséquences contraires à l'effet recherché. Pour faire écho à votre remarque précédente, Monsieur PENINOU, c'est aussi cela, le nouveau monde, le dialogue la concertation, reconnaître que les mesures prises ne conviennent pas et en chercher de nouvelles. Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, je ne reviendrai pas sur le nouveau monde et les vélos car cela m'échappe un peu.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les élus et les Républicains qui, par l'intermédiaire de leur vœu, me permettent de me féliciter de l'ouverture de la piste cyclable sur les quais bas entre Boulogne et Bir-Hakeim, ce qui permet aux habitants de l'Ouest parisien, qu'ils soient du 16<sup>e</sup> arrondissement ou des Hauts-de-Seine, ou plus largement du 15<sup>e</sup> arrondissement, de pouvoir venir dans Paris en vélo en toute sécurité. C'est une très grande avancée et un maillon très important de notre réseau express vélo.

Cela me permet également de rappeler une évidence en matière de déplacement : l'offre tire la demande. Créer un espace piétonnier attire les piétons, ouvrir une piste cyclable crée du trafic vélo, ouvrir une voie de circulation automobile ajoute du trafic automobile.

Vous nous interpellez, via votre vœu, sur l'effet de l'ouverture de la piste cyclable sur la circulation sur les quais de Grenelle et André-Citroën, et vous nous demandez à ce que nous réalisions des comptages, que nous les communiquions et que nous mettions en place des mesures visant à réduire les effets de l'augmentation de la circulation.

D'emblée, je peux vous dire que nous réalisons des comptages quotidiens de circulation sur ces axes et qu'effectivement, la circulation y a augmenté, toutefois dans des proportions bien moindres et moins alarmantes que celles que vous décrivez dans votre vœu.

En comparant les mois d'octobre 2016 et 2017, le trafic est supérieur d'environ 14 % de véhicules par heure sur une journée. Ces 14 % représentent deux véhicules de plus par minute, répartis sur deux voies, ce qui n'est pas excessif, vous en conviendrez.

Par ailleurs, si on analyse l'évolution de la circulation entrante sur la même période en faisant l'addition du trafic quai Saint-Exupéry côté 16<sup>e</sup> arrondissement et quai André-Citroën côté 15<sup>e</sup> arrondissement, ce sont 544 véhicules qui circulent en moins le long de l'axe Seine, soit une perte de trafic de 20 %.

Cette baisse de trafic et donc d'émissions polluantes profite aux riverains de la Seine des deux côtés.

Je confirme également que notre projet de piste cyclable sur les quais de Grenelle et André-Citroën, protégée de la circulation générale, va offrir, à partir de mi-2018, la possibilité de se déplacer à vélo de façon sécurisée. Les aménagements réalisés permettront d'apaiser la circulation sur ces quais, conformément à la dernière demande de votre vœu.

Au vu des éléments que je vous ai apportés, j'apporterai un avis défavorable à ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 122 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Mes chers collègues, nous en avons fini pour ce soir. Nous reprendrons demain matin à 9 heures par le vœu n° 123 sur les bornes de recharge électrique.

Bonne soirée.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 20 novembre 2017 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le mardi 21 novembre 2017 à neuf heures, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).*

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Bonjour à tous.

Je vous propose de commencer cette séance.

## **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux bornes de recharge pour véhicules électriques.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons ce matin le vœu n° 123 relatif aux bornes de recharge pour véhicules électriques.

La parole est à Alix BOUGERET, pour le groupe LR, pour deux minutes de présentation.

**Mme Alix BOUGERET**. - Bonjour, merci. Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu en effet qui vise à rendre plus attractif le véhicule électrique à Paris, qui aurait d'ailleurs pu faire l'objet d'échanges hier dans le cadre du Plan Climat.

Ce vœu vise à rendre plus attractifs les tarifs de recharge des véhicules de particuliers aux bornes Autolib' en vue de rendre plus attractif l'achat de ces véhicules à terme et d'accroître le nombre de bornes disponibles, bien en deçà du nombre de véhicules utilisés à Paris. Cela va dans le sens des échanges que nous avons hier et cela irait dans le bon sens.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET, merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est question des bornes de recharge Autolib'. Le syndicat "Autolib' Vélib' Métropole" a pour vocation première d'aider au développement et à la gestion du système de location libre-service Autolib' et l'accès aux bornes de recharge n'est pas le cœur de l'activité d'Autolib'.

La tarification est bien prévue pour permettre une recharge ponctuelle pour des véhicules tiers avec un tarif d'un euro pour la première heure, qui n'est pas excessif. Les tarifs des heures suivantes visent à décourager une occupation intempestive des places Autolib' par des véhicules qui resteraient stationnés, ce qui perturbe le fonctionnement du service Autolib'.

La Ville a en revanche développé un service de bornes de recharge Belib' complémentaire à celui d'Autolib' avec une tarification beaucoup plus incitative et notamment la recharge gratuite la nuit sur la borne centrale. 30 bornes supplémentaires qui représentent 90 points de charge, 60 en charge accélérée et 30 en recharge normale, vont être installées sur la voirie parisienne d'ici la mi-2018. Par ailleurs, afin de densifier le réseau de bornes électriques, nous réfléchissons à un nouveau mode de développement de bornes de recharge sur la voirie et un nouveau dispositif devrait ainsi être présenté prochainement au Conseil de Paris.

Pour le développement des mobilités électriques, l'enjeu principal, à Paris comme ailleurs, n'est toutefois pas de développer les points de charge sur voirie, même si, comme que je viens de vous le dire, nous allons continuer à le faire car c'est indispensable. En effet, le développement des points de charge en ouvrage et dans les parkings de propriété sont la priorité.

Concernant ces deux volets, l'assouplissement de la réglementation nationale serait nécessaire. Nous allons porter cette demande dans le cadre des assises de la mobilité organisées par le Gouvernement. Je rappelle enfin que nous apportons des aides aux copropriétés qui installent des points de charge et ces aides peuvent atteindre 50 % du montant total des travaux.

En conclusion, nous donnerons un avis défavorable à ce vœu, en sachant que nous allons par ailleurs développer d'autres moyens de recharge très prochainement à Paris.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 123 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif à la mise en place du nouveau Vélib'.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

### **Vœu déposé par M. POZZO di BORGIO et Mme DATI relatif à la mise en place du nouveau Vélib'.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux n<sup>os</sup> 124, 124 bis et 125 relatifs à la mise en place du nouveau Vélib'.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM, pour deux minutes.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu veut porter deux choses : une réclamation en faveur des abonnés de Vélib' et manifester quelques inquiétudes.

La réclamation porte évidemment sur la période de transition nécessaire pour Vélib' pour effectuer le changement d'opérateur, c'est-à-dire le changement complet de matériels, stations, vélos, sans compter les nouveaux logiciels de gestion et l'ingénierie informatique. Pendant 6 mois, le réseau Vélib' est largement dégradé puisque les stations ferment les unes après les autres pour rouvrir 2 à 3 mois plus tard. Le réseau Vélib' reviendra en plénitude de sa couverture géographique sur l'ensemble des 1.000 stations si tout va bien fin mars.

Pour ceux dont l'abonnement court pour cette période, il paraîtrait normal que l'on indemnise, que l'on compense ce préjudice commercial puisqu'effectivement ils ont payé pour 12 mois.

Deuxième point, c'est l'inquiétude qui porte sur les changements intervenus dans l'environnement économique du marché de la location du vélo à Paris. Dans les objectifs à atteindre de cette concession de service Vélib', il était question de maintenir pour les 15 prochaines années un parc de vélos mécaniques d'environ 20.000 Vélib', d'y ajouter un parc de vélos électriques pour environ un tiers, soit 500 à 700 vélos électriques, de ne pas augmenter les tarifs au-delà d'une augmentation consentie d'environ 30 % et de ne pas avoir recours à la publicité sur les vélos ou sur les stations car il y a assez de publicité en dehors des mobiliers urbains.

Depuis l'attribution de ce marché, la concurrence sauvage est apparue et s'est développée à Paris. Cela paraît quand même compromettre ces objectifs. Pour toutes ces raisons, il est urgent que l'on soit très vigilant sur l'équilibre économique de Vélib' qui me paraît compromis, que l'on exige une compensation pour les abonnés dont la période d'abonnement est affectée par les travaux et que l'on encadre l'espace public tel qu'il ne puisse pas être une décharge de vélos en flotte libre.

Enfin, j'ajouterai à l'apparition de tous ces problèmes, un problème social que l'on ne doit pas oublier et qui est posé par l'indifférence avec laquelle les salariés de Vélib' sont traités alors qu'ils demandent simplement de pouvoir continuer à travailler et que l'on prenne en compte leur expérience et leur ancienneté qui me semblent être des atouts pour Vélib'.

Sur tous ces sujets, j'aimerais que nous nous mobilisions et que l'Exécutif, avec nous, prenne ses responsabilités.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président AZIÈRE.

Le vœu n° 125 devait être présenté par Yves POZZO di BORGO et Rachida DATI ; je ne les vois ni l'un ni l'autre.

Je vous propose donc de passer directement à la réponse de Christophe NAJDOVSKI qui présentera également le vœu de l'Exécutif.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai, Vélib' se trouve à un moment charnière et à double titre.

D'une part, après 10 ans de bons et loyaux services, le Vélib' première génération, gris souris, va céder sa place à un nouveau Vélib'. Mais on ne change pas simplement de vélo, on change également de prestataire, ce qui implique une modification du système et l'organisation inévitable d'une phase de transition qui sous-tend une réduction momentanée du service.

D'autre part, Vélib' se voit précisément confronté au moment délicat de cette transition à l'arrivée, qu'on peut qualifier d'opportune ou d'opportuniste, de nouveaux fournisseurs de vélos en libre-service sans station.

Concernant la phase de transition qui a débuté en octobre, il faut souligner que son organisation est un défi majeur et je tiens à remercier les services du syndicat Autolib' Vélib' Métropole et ceux de la Ville d'avoir su mettre en place le dispositif qui permet de substituer un millier de stations par de nouvelles stations sur une période de 6 mois. Cela nécessite bien entendu la coopération du prestataire actuel ainsi que celle du prestataire futur et une coordination importante avec Enedis, l'opérateur du réseau électrique.

Votre vœu met toutefois en exergue le désagrément subi par les usagers de Vélib', qui se trouvent confrontés pendant quelques mois à une dégradation du service. Vous l'avez compris, cette dégradation était en quelque sorte inévitable si l'on voulait avoir de nouveaux vélos, dont 30 % d'électriques, et un nouveau système d'accroche plus sécurisé.

Pour autant, nous nous devons de prendre en compte cette dégradation et c'est la raison pour laquelle nous réfléchissons à la mise en place de modalités de compensation pour les usagers. Cela dit, nous ne souhaitons pas nous engager sur la teneur de cette compensation au moment où je vous parle. Cela pourrait consister par exemple en une prolongation de l'abonnement ainsi que vous le suggérez, mais la durée pourrait être inférieure à 6 mois, la durée du désagrément réel pour les usagers se concentrant sur une période plus réduite.

Pour ce qui est de la communication sur les chantiers en cours, il nous semble que le syndicat a mis en place un affichage important sur les stations ainsi qu'un site, [velib2018.com](http://velib2018.com), qui est une bonne source d'informations sur la période de transition. Cette communication est certainement perfectible mais ne mérite pas pour autant d'être stigmatisée.

Vous pointez également dans votre vœu un point du futur système d'abonnement qui vient d'être voté par le syndicat. Les abonnés au forfait liberté, qui correspond au forfait à zéro euro, et les abonnés courte durée n'auront pas la possibilité de garer leurs vélos dans une station pleine. Effectivement, le syndicat estime que ce qu'on appelle l'"overflow", c'est-à-dire la surcapacité, nécessite une connaissance du système d'accroche et il préfère dans un premier temps éprouver le système avec les abonnés réguliers avant de les ouvrir à tous les abonnés. Mais cela pourrait être amené à évoluer dans le temps.

Pour ce qui est de l'arrivée des vélos sans station, il ne vous a pas échappé que nous avons organisé la semaine dernière une réunion rassemblant l'ensemble des opérateurs susceptibles de s'implanter à Paris. Notre objectif est clair, il s'agit de permettre l'établissement d'un modèle de mobilité durable, ce qui implique une responsabilisation des opérateurs.

L'essor de la pratique du vélo à Paris est essentiel pour atteindre les objectifs ambitieux de lutte contre la pollution atmosphérique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; nous avons voté à l'unanimité hier le Plan Climat. Cet essor ne doit toutefois pas se faire au détriment d'une occupation intempestive de l'espace public. Nous avons donc demandé aux opérateurs de réfléchir à l'établissement d'un code de bonne conduite et nous réfléchissons à la mise en place d'une redevance d'occupation commerciale de l'espace public.

Par ailleurs, la Ville proposera au Gouvernement que la future loi d'orientation sur les mobilités définisse un cadre juridique adapté à ce nouveau type de service, avec l'instauration d'une licence d'exploitation pour les opérateurs.

Un mot concernant la question des salariés, des personnels, pour dire que pour ce qui est de la Ville de Paris et du syndicat, mais je ne pourrai pas me prononcer au nom du syndicat, nous avons toujours été disposés à

recevoir les représentants des salariés et à intercéder en leur faveur auprès du nouveau prestataire. Vous savez qu'une action en justice a été intentée par certains de ces salariés qui ont été déboutés par le tribunal.

Pour autant, la Ville de Paris reste toujours active et disponible pour faire en sorte que les conditions de reprise des personnels soient les meilleures possibles et nous sommes toujours ouverts à la discussion et disponibles pour intercéder en faveur des salariés, de manière à ce que l'expérience et le savoir-faire qu'ils ont pu accumuler pendant ces 10 années d'expérience soient utilement repris par le nouveau prestataire.

Je conclurai pour dire que nous ne pouvons pas accéder à toutes les demandes de votre vœu, sachant qu'un certain nombre de considérants sont par ailleurs inutilement polémiques. C'est la raison pour laquelle nous proposons, en réponse à votre vœu, un vœu de l'Exécutif qui répond aux différentes interrogations que vous posez.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote, l'une émane du groupe Communiste - Front de Gauche, l'autre du groupe Ecologiste de Paris.

Nous commençons par le groupe Communiste - Front de Gauche, M. Hervé BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a longtemps que nous avons alerté sur les phases qui allaient se produire avec Velib', le passage de Decaux à l'actuel prestataire. Aujourd'hui, le personnel est en grève car leur situation n'est toujours pas réglée.

Nous voterons quand même le vœu de l'Exécutif.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN**. - Je m'apprêtais à aller dans le sens mon collègue Hervé BÉGUÉ, mais je voudrais souligner un point, Christophe NAJDOVSKI vient de le dire et il reprend un point qu'il y a eu dans la communication de la Maire de Paris, qui inquiète beaucoup les associations cyclistes, puisqu'il y a une réflexion en cours pour en quelque sorte demander aux entreprises qui mettent les vélos en libre circulation, une contribution à l'occupation de l'espace public, qui est en quelque sorte un peu privatisé. Fort bien, mais que cela s'applique aux sociétés qui font la même chose pour les deux-roues motorisés.

Or, la communication de la Maire de Paris pensait bien à taxer les entreprises qui mettent les vélos en libre-service, elle oubliait de le faire également pour les entreprises qui mettent des motos électriques ou des scooters électriques en libre-service aussi. Je me fais l'expression des associations cyclistes dont je partage totalement la conviction, il est très urgent de rétablir de ce point de vue le premier jet de communication, si l'on ne veut pas soulever une très forte inquiétude. Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je propose de passer au vote.

Le vœu n° 124 est-il maintenu au vu de ce qu'a répondu Christophe NAJDOVSKI ?

**M. Eric AZIÈRE**. - Il va être retiré. Sans les accents polémiques néanmoins, la réactivité de l'Exécutif n'aurait pas été aussi grande.

Evidemment, je ne retire rien au vœu initial, mais je retire le vœu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 124 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable forcément.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 293).

Nous ne soumettons pas aux voix le vœu n° 125, puisque ses auteurs ne sont pas là.

## **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif à la mise en place d'un "plan anti-vol de vélos".**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu suivant, le vœu n° 126 relatif à la mise en place d'un plan antivol de vélos.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE. Vous avez 2 minutes.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu de notre groupe et de ma collègue Marie-Laure HAREL concernant les vols de vélos. Il y a environ 500.000 vélos volés chaque année, soit un chiffre de 1.400 par jour, et cela représente un frein très important au développement du vélo, selon un sondage, de nombreuses personnes sont réticentes à acheter un vélo avec la crainte de se le faire voler.

Par ailleurs, 100.000 vélos sont retrouvés chaque année sans pouvoir être restitués à leur propriétaire faute d'identification. Pour moi qui suis plus ancien, les plaques qu'on avait dans notre jeunesse ont disparu. Parmi les "incitations au vol", il est évident que l'impossibilité dans de nombreux endroits d'attacher les vélos à un point fixe représente une incitation au vol. Il est également certain que l'absence ou l'insuffisance de parkings à vélos, qui permettent d'attacher le vélo, augmentent les vols et que l'absence de technique de marquage représente également une incitation au vol.

Sachant qu'il existe une technique aujourd'hui, le marquage Bycicode, qui coûte environ 10 euros, qui permet de numéroter les vélos et de retrouver leurs propriétaires.

Aussi, nous vous demandons l'augmentation du nombre de parkings à vélos sécurisés, la multiplication conséquente des points d'attache fixes pour éviter le vol, et la fourniture gratuite de type autocollants indélébiles qui permettent d'identifier les vélos et la restitution aux propriétaires. Cela pourrait s'inscrire dans le Plan Vélo voté en 2015. Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Pierre AURIACOMBE.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Les enquêtes régulières auprès des usagers du vélo mettent en évidence que le vol de vélos constitue le deuxième frein à la pratique du vélo, après l'insécurité liée à la circulation automobile.

Le développement du vélo à assistance électrique renchérit le prix des vélos, les rendant d'autant plus convoités.

Conscient de cette difficulté, le Plan Vélo adopté à l'unanimité en 2015 fait du renforcement de l'offre de stationnement un élément essentiel, il se fixe comme objectif la création de 10.000 places supplémentaires de stationnement sur voirie, auxquelles viendront s'ajouter quelque 30.000 places vélos existantes, sachant que depuis 2014, ce sont environ 4.400 places supplémentaires en arceau qui ont déjà été réalisées.

Par ailleurs, nous déployons d'autres offres diversifiées dans le bâti existant grâce à la subvention mise en place à destination des copropriétés et des bailleurs pour l'installation d'un local de stationnement vélos, pour le bâti neuf avec le plan local d'urbanisme qui impose la mise en place de locaux vélos dans les gares avec les consignes "Veligo" subventionnées par Ile-de-France Mobilités (l'ex-S.T.I.F.) qui sont déjà ouvertes à la gare Rosa Parks, à la gare Montparnasse et prochainement à la gare de l'Est, avec les vélos stations de plus grande capacité à l'étude gare de Lyon et Montparnasse, mais aussi dans les parkings concédés où l'offre de stationnement vélos se développe ainsi que de nombreux parkings qui proposent du stationnement vélos selon différentes modalités.

Pour compléter cette offre, il est prévu de déployer sur l'espace public 1.500 places de stationnement sécurisé à partir de septembre 2018, sous réserve de l'attribution du marché, puisqu'une procédure de dialogue compétitif est en cours.

Des consignes de quelques places seront installées dans les rues, les recoins ou la file de stationnement et les abonnés pourront alors stationner leurs vélos de manière parfaitement sécurisée.

Enfin, la Ville de Paris accueille à la Maison du Vélo l'association "Mieux se déplacer à bicyclette", qui propose le marquage du vélo, solution robuste, opérationnelle et connue des services de police, qui est efficace.

Pour conclure, nous proposons un avis favorable à votre vœu qui met en valeur les solutions de lutte contre le vol de vélos que nous mettons déjà en œuvre, mais nous vous proposons l'amendement suivant, car nous pensons que les autocollants gratuits ne semblent pas suffisants pour répondre à l'enjeu, "avec l'intensification des campagnes de marquage Bicycode, pour en réaliser au moins une par arrondissement". On vous propose d'adopter votre vœu sous réserve de cet amendement.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que M. AURIACOMBE accepte l'amendement proposé ?

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Tout à fait.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 126 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 294).

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la Traverse Bièvre-Montsouris.**

### **Vœu déposé par M. COUMET relatif à la "Traverse Bièvre-Montsouris".**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n<sup>os</sup> 127, 128 et 128 bis relatifs à la traverse Bièvre-Montsouris.

La parole est à M. Edith GALLOIS, puis M. Jérôme COUMET.

**Mme Edith GALLOIS**. - Monsieur le Maire, je vous ai déjà parlé plusieurs fois de cette traverse Bièvre-Montsouris, très chère au cœur des habitants du 13<sup>e</sup> arrondissement, et en particulier de ce quartier, quartier fort agréable mais très mal desservi.

Cette traverse a vraiment une raison d'être très forte, elle dessert 3 écoles, 3 hôpitaux aussi, et elle est très utile, en particulier à toutes les personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées qui trouvent, par cette traverse, un moyen de circuler tranquillement dans leur arrondissement. C'est aussi un lien social qui est fait grâce à cette traverse. Or, je vous disais qu'elle était très chère au cœur des habitants. On sait qu'elle est aussi chère en termes de coût, mais il se trouve que ce quartier n'est pas desservi et qu'il n'est pas prévu non plus qu'il le soit dans le futur. Or, il y a une crainte puisque la convention qui lie la R.A.T.P. et la Ville de Paris arrive à échéance.

Donc, ce vœu a pour objet de rappeler tout l'intérêt qu'a cette traverse et notre souhait de maintenir une exploitation de service entre 7 heures et demie et 20 heures, d'adapter les fréquences des passages aux besoins des riverains en semaine, à savoir 15 minutes aux heures de pointe, 30 minutes en heures creuses et de ne pas interrompre le service au mois d'août.

Je découvre, à l'instant, le vœu de l'Exécutif qui propose de continuer les discussions. Donc, nous en parlerons tout à l'heure, je crois.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

M. COUMET pour la présentation du vœu n° 128.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait maintenant quelque temps que le dossier des traverses est sur la table, et notamment celui de la traverse Bièvre-Montsouris, et chacun comprend bien que nous sommes entrés dans une période où la dépense publique est encore plus regardée et contrôlée. Chacun comprend bien aussi que ce service est utile, évidemment,

comme l'a dit ma collègue. Il est parfois, aussi, faiblement fréquenté dans certaines périodes horaires. Pour autant, je me permets de rappeler un certain nombre de faits.

D'abord, nous sommes dans une situation de crise indéniable puisque nous sommes dans l'obligation de lancer une mise en concurrence. Donc, ce serait bien de comprendre comment nous allons avancer, quelles conséquences pour les mois qui viennent, et, face à cette urgence, il conviendrait aussi de regarder ce que les conseils de quartier ont fait. Ils ont travaillé, ils ont formé un conseil, inter-conseil de quartier pour faire des propositions, qui rentrent, d'ailleurs, dans une diminution du coût du service. Donc, il serait utile de les écouter avant tout arbitrage. Mais je souhaite d'abord entendre Christophe NAJDOVSKI sur le sujet : comment on répond à l'injonction du S.T.I.F. qui, évidemment, pose un problème sur le fonctionnement de cette traverse.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Jérôme COUMET.

Pour répondre à ces deux vœux, Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, la Ville de Paris porte une attention toute particulière à la promotion et au développement des transports collectifs de surface qui permettent des liaisons intercommunales, parisiennes ou locales. Et les différentes traverses qui maillent le territoire parisien assurent cette desserte spécifique d'intérêt local dans des quartiers parfois mal desservis. C'est le cas de la traverse Bièvre-Monsouris qui a été utilisée en 2016 par quelques 250.000 voyageurs. La fréquentation de cette ligne se situe dans la moyenne des traverses parisiennes et une analyse du trafic mensuel montre une régularité globale sur l'année avec, toutefois, une légère baisse de fréquentation au mois de juillet ainsi qu'au mois d'août.

Du lundi au vendredi, on observe ainsi un trafic journalier moyen de 860 voyageurs et, en fin de semaine, de 580 voyageurs. Alors, une concertation locale avec les représentants des conseils de quartier et des mairies d'arrondissement portant sur l'évolution des modalités d'offres de transport, a été engagée et s'est poursuivie jusqu'à récemment. Et les différents points soulevés dans les vœux présentés par M. le Maire du 13e arrondissement et par les élus du groupe UDI-MODEM, ont été évoqués dans ce cadre.

Alors, cependant, nous vous proposons de globaliser la réflexion, pas simplement se limiter à la question de cette traverse mais d'évoquer la question globale de l'ensemble de ce qu'on appelle "les traverses anciennes", qui concernent aussi la traverse de Charonne dans le 20e arrondissement et la traverse Ney-Flandres dans les 18e et 19e. Et c'est ainsi, donc, que le vœu de l'Exécutif propose que la concertation avec les élus et les acteurs locaux se poursuive en tenant compte des propositions qui sont formulées localement sur les modalités de service des traverses concernées, notamment pour ce qui concerne l'amplitude horaire, la fréquence, les itinéraires, les conditions d'attente aux points d'arrêt, en lien avec la R.A.T.P. et l'ensemble des services financiers et juridiques de la Ville de Paris. Donc, ce vœu, bien évidemment, de l'Exécutif ayant vocation à se substituer aux deux vœux présentés.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Au vu de ce qui vient d'être précisé par Christophe NAJDOVSKI, le vœu n° 127 est-il maintenu, Madame Edith GALLOIS ?

**Mme Edith GALLOIS**. - Oui.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Le vœu n° 128 est-il maintenu, Monsieur COUMET ?

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Non.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 127 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Et je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 128 bis de l'Exécutif.



Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 295).

### **Vœu déposé par le groupe PPC relatif à la mise en place d'un comité consultatif des travaux.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Et nous passons au vœu n° 129 relatif à la mise en place d'un comité consultatif des travaux et la parole est à Jérôme DUBUS, en principe.

Je ne le vois pas. Qui est-ce qui le remplace ? Personne. Bien.

### **2017 DDCT 140 - Modifications du Code de déontologie et de la Commission de déontologie.**

### **2017 DDCT 11 G - Modifications du Code de déontologie et de la Commission de déontologie.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons donc à la discussion suivante et il s'agit de l'examen des projets de délibération DDCT 140 et DDCT 11 G ainsi que des amendements n<sup>os</sup> 130 et 131.

Et la parole est, en premier lieu, à M. Pierre AURIACOMBE, qui n'est pas là. Et nous passons, donc, à Mme Danielle SIMONNET, qui n'est pas là non plus, et à M. Rémi FÉRAUD qui, lui, est là.

Rémi FÉRAUD, pour 5 minutes de temps de parole maximum sur les projets de délibération DDCT 140 et DDCT 11 G. Il s'agit de la Commission de déontologie.

Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**. - Je pensais que ce débat serait nourri, mais, visiblement, les autres inscrits ne sont pas là. Donc, simplement, ce progrès en matière de déontologie sur laquelle la Ville de Paris ne perd pas de temps pour mettre en œuvre, nous l'approuvons entièrement.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Rémi FÉRAUD.

Pour vous répondre, Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Ecoutez, c'était rapide. Je vais quand même en profiter pour dire deux choses. Un, répondre aux deux amendements qui ont été déposés. Ah ! Elle va les défendre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Excusez-moi.

En l'absence de Florence BERTHOUT qui était inscrite sur le projet de délibération mais qui n'est pas là, c'est Alix BOUGERET qui présentera du même coup les amendements présentés par son groupe.

**Mme Alix BOUGERET**. - Merci beaucoup de votre clémence.

Alors, oui, excusez-moi. En effet, je vais intervenir sur la modification du Code de déontologie et vous présenter les deux amendements présentés par mon groupe. Je vais les présenter en même temps. Je pense que ce sera plus simple pour tout le monde.

L'exigence, évidemment, d'une éthique irréprochable qui s'impose à tous, élus, est vitale pour le fondement de notre démocratie. C'est un gage de crédibilité que nous devons donner aux Parisiens. Nous ne pouvons donc que saluer les initiatives qui permettent de nous rapprocher de cette exigence et qui peuvent prévenir toute situation de conflits d'intérêts. Ainsi, l'encadrement du lobbying, l'extension des déclarations d'intérêts et de patrimoine à vos collaborateurs et aux directeurs de cabinet de vos adjoints que propose ce projet de délibération, est une évolution bienvenue. Le groupe les Républicains y apportera donc un vote favorable. Mais il convient d'aller au bout de la démarche. C'est l'objet des deux amendements que je vais vous présenter.

Le premier concerne la mise à disposition des élus du Conseil de Paris d'un spécialiste de la déontologie. Alors, soyons clairs : il ne s'agit aucunement de mettre en cause le fonctionnement et les responsabilités de la Commission de déontologie et de ses agents. Nous savons leur implication totale et l'efficacité sur ces sujets. Il est ici question de permettre aux élus d'avoir une réponse rapide aux questions de déontologie qu'on peut rencontrer au quotidien. Vous le savez autant que moi, notre rôle d'élu implique parfois d'avoir à décider vite et à décider souvent. Or, la Commission de déontologie statue selon une procédure qui n'est pas forcément adaptée aux exigences du quotidien des élus. Nous ne parlons pas, ici, de grands cas de conscience ou de situations complexes pour lesquelles la commission détient, bien sûr, une compétence entière que nous ne remettons pas en cause.

Ainsi, donc, un déontologue de la Ville pourrait apporter des réponses aux sollicitations des élus et de leurs collaborateurs lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés à arbitrer certaines décisions. C'est donc le premier amendement que nous vous proposons.

Le deuxième amendement vise à étendre l'obligation de transmission des déclarations d'intérêts et de patrimoine au Secrétariat général de la Ville, à ses adjoints, aux directeurs généraux des administrations parisiennes. En effet, de par leurs fonctions, les personnes nommées à ces postes endossent des responsabilités qui peuvent parfois les exposer à des risques de conflits d'intérêts. Ces mêmes responsabilités exigent, par ailleurs, une transparence tout aussi accrue que celle imposée aux collaborateurs de la Mairie de Paris. Par ailleurs, les nominations récentes ont concerné des profils particulièrement politisés, parfois, venant de cabinets de membres de gouvernement et donc, cette extension nous paraît de bon sens et assez logique.

Voilà les deux amendements que nous souhaitons vous proposer.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET et merci pour votre concision.

Pour vous répondre, Mao PENINO, qui, du même coup, donnera son avis sur les deux amendements concernés.

**M. Mao PENINO**, adjoint. - Alors, sur le premier, je comprends bien ce que vous souhaiteriez, c'est-à-dire que puisse exister une personne que l'on puisse appeler dès qu'on a un problème, et qu'elle nous dise la vérité et la justice. Je crains que cela n'existe pas tout à fait. Une telle personne n'existe pas. Alors, la fonction, elle, existe, c'est-à-dire la fonction d'avoir une personne qui, à la DDCT, est en charge de faire le lien entre la Commission, seule habilitée à pouvoir délibérer de questions qu'on lui pose, et l'élu. Il y a non seulement les membres de la Commission, mais également une personne à la DDCT qui est en charge de pouvoir faire ce lien. Après, trouver la personne qui serait irréprochable et qui aurait systématiquement la bonne réponse, je crains qu'on cherche un peu un mouton à cinq pattes. De toute manière, c'est la fonction de la Commission elle-même et c'est pour cela qu'elle est nommée.

De plus, cela n'a aucune importance, mais je vous le signale quand même au passage, le mot déontologue existe déjà. Il est prévu par la loi du 20 avril 2016. Ses missions concernent les administratifs qui sont rémunérés, en l'occurrence, cela ne serait pas tout à fait ce terme-là.

S'il s'agit de renforcer le lien entre la Commission et les élus au moment de la mise en place des déclarations de rendez-vous avec les représentants d'intérêt, en l'occurrence ce qui est concerné par ce projet de délibération, évidemment ce sera le cas, on va former la personne qui, aujourd'hui, fait l'interface, en lien avec "Transparency International" et la Commission.

C'est un poste que je vois bien, souhaitable, je le comprends comme vous, mais qui n'existe pas. En revanche, comme une personne fait déjà le lien entre la Commission et les élus, je vous proposerai de retirer votre amendement.

Sur le deuxième amendement, vous demandez une extension du principe des déclarations des rendez-vous avec les représentants d'intérêt à la Secrétaire générale de la Ville, à ses adjoints et aux directeurs d'administration.

Pour tout vous dire, nous sommes assez pour, et même nous travaillons dessus aujourd'hui. Il me semble compliqué, aujourd'hui, de vous donner un avis favorable à partir du moment où nous n'avons pas entamé le travail avec les représentants syndicaux, les représentants du personnel sur ce domaine-là.

Mais sur le fond, nous sommes tout à fait d'accord que ce que nous faisons aujourd'hui pour la Maire, les maires d'arrondissement, les adjoints à la Maire de Paris, les membres de cabinet soit étendu au Secrétariat général et aux directeurs d'administration. Ce sont même des cibles des représentants d'intérêt, ce que l'on appelle les lobbies par ailleurs. C'est pour cela que je vais vous demander un peu plus de temps.

Sur l'autre partie qui concerne, pour les mêmes personnes, la question des déclarations d'intérêt et des déclarations de patrimoine, ceci est déjà prévu par la loi du 20 avril 2016 qui concerne l'administration en tant que telle, pas du tout les élus. Pour le coup, il n'y a pas besoin. C'est inutile, c'est déjà prévu par la loi. Cela se fait, pour ce qui est des déclarations de patrimoine, auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Pour le reste, c'est-à-dire la déclaration d'intérêt, elle doit être transmise à l'autorité hiérarchique, conformément à la loi d'avril 2016.

C'est pourquoi, malgré que je salue le fait que nous allons pouvoir adopter à l'unanimité cette modification du Code de déontologie, je vais vous demander de retirer ces deux amendements en vous donnant la garantie qu'on revient très vite vers vous pour ce qui est des rendez-vous avec les représentants d'intérêt pour les directeurs et le Secrétariat général.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Mao PENINOÛ.

J'imagine qu'Alix BOUGERET souhaite répondre, ce qui serait logique.

**Mme Alix BOUGERET**. - Oui, je vous remercie et je note les évolutions à venir. Je vais néanmoins maintenir mes deux amendements pour les soumettre au vote et prendre date pour la suite.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci à vous. Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis de nombreuses années maintenant, tant au niveau législatif que depuis quelques années dans cet hémicycle, nous avons multiplié les textes légaux ou de déontologie sur les élus locaux.

Mon sentiment est que nous avons plus de 500.000 élus locaux en France, la plupart sont honnêtes et essaient de faire bien leur fonction d'élu. Alors rajouter des textes aux textes, je ne sais pas si c'est utile, voire si ce n'est pas les montrer du doigt en l'occurrence.

Dans notre groupe, nous ne sommes pas concernés par cette modification du Code de déontologie vu que nous n'avons pas d'élus en fonction exécutive, mais tout de même. J'ai tendance à penser que, là encore, la plupart des personnes sont honnêtes et que les différentes lois que nous avons pu voter n'ont pas empêché les affaires que nous avons pu voir, tant à droite qu'à gauche. J'ai du mal à penser qu'un nouveau texte va empêcher ce type d'affaires demain.

Si vous souhaitez l'unanimité, nous n'allons pas nous abstenir, nous dirons que nous ne participons pas au vote. Ce sera notre position, mais nous ne soutiendrons pas ce texte sur lequel non pas sur le fond mais sur la forme, nous émettons quelques réserves. Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Pierre AURIACOMBE.

Avant de donner la parole à Mao PENINOÛ, je suis saisi d'une demande d'explication de vote de David BELLIARD au nom du groupe Ecologiste de Paris. Mao PENINOÛ répondra juste après.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, notre groupe votera favorablement le texte. Sur le deuxième amendement qui prévoit l'extension de la déclaration des rencontres avec les représentants d'intérêt qui est présentée et portée par nos collègues de l'opposition, nous nous abstiendrons. Nous sommes d'accord sur le fond, mais nous entendons les arguments portés par l'Exécutif et nous serons vigilants à ce que cette question avance pour la suite.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Mao PENINOÛ.

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint. - Je pense que l'intervention de Pierre AURIACOMBE était plus un rattrapage de son intervention qu'une explication de vote. Du coup, je vais en profiter pour dire deux mots. Je pense qu'il ne faut pas se tromper. De manière générale, aujourd'hui, nous nous occupons de ce que sont les élus, les politiques et les administratifs, ceux qui prennent des décisions. Mais la question de la transparence, dans le mode de prise de décision publique, est, à mon sens, fondamentale. Notre problème n'est pas d'accuser X ou Y ou de jeter la suspicion sur X ou Y, d'ailleurs cela nous concerne en l'occurrence, l'Exécutif, les maires d'arrondissement, nos directeurs de cabinet, le Secrétariat général, le directeur de l'administration, des gens que nous avons nommés. Cela nous concerne.

Il ne s'agit pas de jeter la suspicion, mais de démontrer aux citoyens et d'être transparents avec les citoyens sur les processus de décision. Premier élément.

Deuxième élément : j'invite vraiment chacun à ne pas négliger le poids et la question de ce que nous appelons pudiquement les représentants d'intérêt et de ce que le public appelle plus largement les lobbies. Ils cherchent à peser sur nos décisions, pas simplement par des prises de position publiques, c'est leur droit le plus strict, mais aussi en créant un environnement favorable à la prise de décision dans le sens qu'ils souhaitent. C'est tout ceci que nous souhaitons pouvoir démonter.

C'est autour de tout ceci que nous souhaitons que les citoyens aient leur mot à dire. C'est la question de la transparence. Nous l'avons vue, il y a encore quelques semaines, sur des questions d'évasion fiscale. Commençaient là encore la question de la transparence qui est au cœur de la problématique. Si nos citoyens savent ce qui se passe, savent comment les décisions sont prises, ils ont les meilleures armes pour pouvoir juger et voter.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Mao PENINO.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 130 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 130 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 131 du groupe les Républicains avec un avis défavorable également de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 131 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 140.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 140).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 11 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 11 G).

## **2017 DPE 42 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et assainissement pour l'exercice 2016.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPE 42. Il s'agit de l'approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2016.

La parole est à Jean-Noël AQUA, le bien nommé, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement n'est pas une surprise. Mais il est important de savoir l'apprécier. Je vais l'aborder sur son versant amont, sur l'eau potable.

Ce rapport confirme ce que nous répétons sur les succès de la mise en régie de l'eau à Paris, une régie publique pour un service public qui nous paraît, à nous communistes, incontournable quand on parle des biens communs. C'est vrai, pour nous, pour tous les biens communs de l'eau à l'électricité, même si nous avons une réelle divergence sur ce point.

Mais je reviens donc sur l'eau. Ce rapport signale à nouveau plusieurs points. Les indicateurs de qualité seront très bons avec des contrôles de conformité microbiologique et physicochimique excellents. La satisfaction des usagers, quant au service, est accrue. Et bien évidemment aussi le prix de l'eau, qui a baissé de l'ordre de 8 % la première année, rendant "Eau de Paris" la moins chère d'Ile-de-France, augmente avec une progression limitée par rapport à l'inflation, même si nous continuons de penser qu'on pourrait la limiter encore plus.

Ce prix toujours bas, même si le différentiel diminue par rapport au privé, s'explique évidemment en particulier grâce à l'absence de rémunération de l'opérateur privé. La gestion commune des biens communs se révèle encore une fois plus efficace, tant socialement qu'économiquement. C'est toujours bon à répéter aux libéraux de tous poils.

Enfin, à la réalisation de ces objectifs quantifiables s'ajoute celui de voir la démocratie renforcée par ce modèle de régie publique, avec un pouvoir de contrôle et d'intervention des élus sur la gestion à court et long termes.

Nous saluons donc la tarification sociale que nous avons réussi à mettre en place. Désormais ce sont les 20 premiers litres d'eau par jour et par personne qui sont garantis aux personnes les plus fragiles. C'est une réelle avancée qui correspond à notre programme de mandature, pour lequel les communistes se sont battus. Nous pensons que cette avancée est un réel début et que la réflexion sur la gratuité de l'eau méritera d'être posée à l'avenir plus largement.

Cette régie publique nous permet aussi d'innover en matière écologique : rafraîchissement par arrosage urbain, doublet géothermique à Clichy-Batignolles, protection de la ressource, etc., mais aussi, et c'est notable, en matière de solidarité internationale. Bref, nous pouvons nous satisfaire de beaucoup d'atouts de cette régie "Eau de Paris" et nous ne cesserons de le faire.

Cependant cette satisfaction n'enlève pas des inquiétudes et des points de vigilance pour nous. Tout d'abord la question sociale, et en particulier en direction des travailleurs, mériterait probablement d'être approfondie.

Je pense à l'exposition à l'amiante des agents intervenants dans les galeries. Comme le relevait le rapport que nous avons étudié lors du dernier Conseil, l'exposition passive semble pour l'instant faire l'objet d'incertitudes. Travaillant à Jussieu, je sais comme bien d'autres qu'une exposition unique, un "one shot", peut suffire à déclencher la maladie. Une plus grande communication et prise en compte du sujet à l'avenir me semble donc importante.

Autre aspect social, la gestion des personnels. La politique de limitation de la masse salariale et de l'emploi doit être questionnée dans un contexte où le glissement vieillesse/technicité est important. Par ailleurs, la gestion des personnels semble aussi devoir être questionnée : licenciement brutal, discrimination syndicale épinglée par le Défenseur des droits et désormais la presse.

La gestion en service public n'est évidemment pas une gestion pour donner le meilleur service au moindre coût et c'est tout : c'est aussi un esprit d'entreprise différent, offrant des garanties à ses salariés qui, en retour, s'investissent dans leur mission de service public. La question sociale est pour nous un point d'attention à l'avenir.

Enfin, dernier point d'attention, celui des investissements de la régie pour les années à venir : ils représentent près de 450 millions d'euros pour les cinq années à venir et sont corrélés à une augmentation de la part variable de l'eau potable sur laquelle nous nous étions abstenus, je le répète.

Il nous paraît important de veiller à la séparation entre l'eau potable et les autres investissements qui ne relèvent pas de celle-ci. Certes, l'effet ciseau, mal quantifié en réalité, menace l'équilibre de la régie, mais celui-ci est mal quantifié en réalité et nous pourrions aussi chercher d'autres ressources, comme notre capacité à vendre de l'eau sur de nouveaux territoires qui en font la demande.

Vous l'aurez compris, nous apprécions largement le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau qui souligne le beau travail effectué par la régie, mais nous resterons très vigilants sur certains aspects, en particulier pour les travailleurs de la régie, afin de continuer à bâtir un exemple pour l'intervention démocratique dans les champs des biens communs. L'eau vaut bien cela.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à présent à Thomas LAURET.

**M. Thomas LAURET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite remercier Célia BLAUDEL et Mao PENINO pour ce rapport éclairant relatif au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, remis annuellement et très important pour suivre et améliorer constamment la gestion du service de l'eau.

Je souhaite aussi remercier notamment les 900 salariés de la régie "Eau de Paris" qui gèrent chaque jour les missions de protection, de captage, de production, de transport et de surveillance de la qualité de l'eau pour les 3 millions d'usagers sous la présidence de Célia BLAUDEL.

Nous avons débattu hier du Plan Climat, et bien sûr l'eau et le climat sont étroitement liés, mais c'est sur le prix des services de l'eau et de l'assainissement que je vais intervenir.

D'abord, je me réjouis, comme mon collègue Jean-Noël AQUA, que le prix de l'eau de Paris ait été maîtrisé : entre le 1er janvier 2012 et le 1er janvier 2017, nous sommes passés de 1,05 euro à 1,08 euro seulement, soit moins de 3 % d'augmentation en cinq ans, ce qui reste stable au vu de la qualité des services. On le doit effectivement à la remunicipalisation de l'eau décidée lors de la précédente mandature et qui faisait suite, rappelons-le, à plus de vingt ans de hausse annuelle comprise entre 3 et 8 %.

Cependant, on doit être réservé, et je le suis particulièrement, sur le prix de l'assainissement qui a fortement évolué, de manière constante et progressive, au cours des années. Il est passé de 1,08 euro en 2012 à 1,35 euro aujourd'hui, ce qui équivaut à une augmentation tout de même de 25 % en l'espace de cinq ans.

Le prix de l'assainissement, vous le savez, est constitué d'une part de la collecte, qui va à la Ville, de 30 centimes ; elle est quasiment au même niveau de 1990 et a progressé bien moins vite que l'inflation. C'est le signe d'une bonne gestion par la Ville, encore une fois.

En revanche, la part de transport et d'épuration votée par le S.I.A.A.P. est en hausse régulière de 4 à 6 % par an depuis plusieurs années. Bien sûr, il est important d'avoir un service d'assainissement de qualité pour collecter les eaux usées, pluviales, les transporter, les épurer mais je souhaite tout de même attirer votre attention sur cette évolution constante. Il est vraiment impératif qu'il y ait une maîtrise de la gestion du service public de l'eau et une stabilité à tous les niveaux.

Nos interventions au S.I.A.A.P., dont celles de Julien BARGETON et de Mao PENINO, ont déjà permis un audit financier complet de la structure. La hausse envisagée pour 2018, lors du dernier débat d'orientations budgétaires, est ramenée grâce à cette vigilance à 2 %, signe que les demandes de la Ville ont été pour partie entendues au S.I.A.A.P.

Mais il nous faut continuer à nous investir au S.I.A.A.P. et à être vigilants pour questionner les choix technologiques, la gestion financière, et maîtriser le prix de l'assainissement de l'eau payé par les Parisiennes et Parisiens. J'en appelle à la responsabilité de tous les conseillers de Paris qui siègent au conseil d'administration du S.I.A.A.P. sur tous les bancs de cette Assemblée.

Si l'on peut se féliciter de la stabilité du prix de l'eau et de la qualité du service, notamment sur la partie "Eau de Paris", je souhaite que notre Assemblée se questionne prochainement sur l'augmentation surprenante de la rémunération du service public d'assainissement.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

Danielle SIMONNET était inscrite mais elle n'est pas là.

La parole est donc à Célia BLAUDEL pour vous répondre à vous deux, Jean-Noël AQUA et Thomas LAURET.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci d'abord, Monsieur AQUA, pour votre intervention qui effectivement vient souligner à nouveau ce succès de la remunicipalisation de l'eau à Paris.

Vous le soulignez dans ce rapport, mais c'est aussi la conclusion du dernier rapport de la Chambre régionale des comptes qui me permet de redire ici qu'il est important de tordre le cou définitivement à cette vieille idée qui consisterait à dire que le public ne sait pas faire en termes de politique sur un patrimoine industriel.

Si, nous savons faire. Aujourd'hui, "Eau de Paris", ce sont bien 900 hommes et femmes qui travaillent pour produire, transporter, distribuer de l'eau à 3 millions d'usagers à Paris mais aussi aux 1.200 fontaines parisiennes.

C'est une régie, dont la performance technique est reconnue aujourd'hui, et la grande performance financière aussi, et dont la qualité de service pour les usagers est aussi reconnue. Je reviendrai juste sur deux chiffres : cinq fois élue service client de l'année ou encore cette reconnaissance par l'Agence régionale de santé qui atteste de la bonne qualité de l'eau.

Vous l'avez dit aussi, "Eau de Paris", c'est le prix le plus bas de l'eau dans la Métropole. Un prix bas qui est important, quand il s'agit de mettre en œuvre le droit à l'eau, et dont je précise qu'il n'augmentera pas en 2018. C'est toujours une bonne nouvelle.

Ce qui est aussi important, et j'en terminerai là sur ce succès de la remunicipalisation, c'est qu'aujourd'hui notre grande différence comme vous le disiez avec une entreprise privée, c'est qu'"Eau de Paris" n'a pas d'actionnaires à qui nous devrions verser des dividendes. Nos actionnaires, comme j'ai coutume de le dire, sont les Parisiens et les générations futures.

Au-delà de la gestion des tuyaux, "Eau de Paris" se positionne aussi comme un acteur du territoire et de la Métropole.

Vous reveniez, Monsieur AQUA, sur deux sujets qui nous occupent aussi à "Eau de Paris".

La question de l'amiante est un sujet que nous suivons de très près avec Mao PENINOU, puisque les équipes de l'assainissement sont aussi concernées. C'est une situation héritée des délégataires qui déployaient cette pratique du glutinage. C'est ce glutinage des tuyaux qui nous pose souci aujourd'hui, mais pour lequel nous avons déployé une batterie de solutions avec Mao PENINOU : nous avons déployé des mesures en sous-sol et équipé les personnels de matériels de protection, tant du côté de la Ville que de la régie. Nous avons mis en œuvre des protocoles extrêmement stricts en cas d'intervention et nous avons déployé un certain nombre de précautions.

Sur le sujet des questions sociales et de personnel, je ne m'étendrai pas ici puisque nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, Monsieur AQUA. Je redis aussi toute ma confiance en l'équipe de direction générale de la régie qui fait un travail plus que formidable, et d'autant plus depuis un an et demi que nous avons une direction générale très structurée et très efficace.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Célia BLAUDEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DPE 42).

Excusez-moi, Mao PENINOU ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Merci, oui, il y avait une deuxième partie d'intervention, celle de Thomas LAURET, qui portait particulièrement sur le S.I.A.A.P. D'abord, je voudrais le remercier de son intervention et de l'intérêt qu'il porte à la question, souligner que le S.I.A.A.P. est aujourd'hui un partenaire essentiel, historiquement, évidemment, dans le traitement et l'assainissement des eaux parisiennes, et je dirai plus ponctuellement sur la question de la baignade en Seine, car la participation du S.I.A.A.P. à ce processus et à ses objectifs est absolument fondamentale.

Après, les questions que pose Thomas LAURET sont des questions que nous nous posons tous, notamment sur la question des techniques d'assainissement, du coût et de la technique d'assainissement. Aujourd'hui, on est revenu à des prix plus maîtrisés. Thomas LAURET le soulignait lors du dernier Conseil : on est sur une hausse de 2 % de la redevance, ce qui est tout à fait acceptable.

Ceci dit, la tradition française est une tradition de construction de très grosses usines. Nous avons aujourd'hui les deux plus grosses usines d'assainissement d'Europe, qui sont l'une en amont et l'autre en aval de la Seine. Pourtant, la Seine est loin d'être le fleuve le plus gros d'Europe et il ne pleut pas particulièrement plus à Paris, en tout cas qu'à Londres, pour prendre cet exemple-là. C'est donc bien qu'il faut aussi réfléchir à des techniques alternatives. C'est ce que nous avons commencé à faire.

Une d'entre elles est de moins nourrir les eaux qui vont vers le S.I.A.A.P. C'est la question notamment du zonage pluvial. On en a parlé hier avec Célia BLAUDEL et le Plan Climat. On y reviendra au mois de février prochain pour vous présenter le plan de zonage fluvial à Paris, mais c'est l'une des pistes extrêmement importantes. L'autre est évidemment le travail sur des techniques alternatives d'assainissement et je peux vous assurer que cela nous préoccupe beaucoup et que nous y travaillons.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Mao PENINO.

### **2017 DDCT 158 - Subvention cadre du budget participatif pour la vitalité associative (41.047 euros).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 158. Il s'agit de la subvention cadre du budget participatif pour la vitalité associative.

Et la parole est à Marinette BACHE, pour le groupe Socialiste. Marinette BACHE, la parole est à vous pour cinq minutes.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a un mois et demi, près de 168.000 Parisiens, dont 30.000 dans les quartiers populaires, ont participé au scrutin du budget participatif. Par leur vote, ils ont pu choisir 196 projets qui ainsi verront le jour. Ce succès confirme celui des années précédentes et montre bien que le budget participatif fait désormais partie intégrante de la vie démocratique de Paris.

Lors de la précédente édition, à l'automne 2016, les votants, convaincus que la vitalité de leur tissu associatif dans leur quartier est l'une de leurs plus grandes richesses, s'étaient fortement mobilisés en votant pour le projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires". Qu'elles soient au service du vivre ensemble, de la pratique culturelle ou sportive, de l'accompagnement scolaire ou de l'insertion socioprofessionnelle, les associations ont toujours besoin pour mener leur mission de locaux adaptés, dont on connaît la rareté dans notre ville.

Doté de 3 millions et demi d'euros, ce projet vise donc à répondre à ce besoin en finançant la rénovation de locaux pour y implanter de nouvelles associations ou pour améliorer les conditions d'accueil des usagers de celles qui disposent déjà d'un local. Après trois délibérations votées lors des Conseils de mai, juillet et septembre, celle-ci, dotée de 41.000 euros, est la quatrième enveloppe de ce projet. Il s'agit donc de soutenir deux acteurs associatifs impliqués dans la vie de deux quartiers du 20<sup>e</sup> arrondissement : l'association "Jeunesse éducation", qui accompagne des jeunes dans leur parcours scolaire, leurs choix d'orientation et leur insertion professionnelle, et l'association "Khiasma", bien connue des habitants des portes du 20<sup>e</sup> pour son apport à la vie culturelle de ce territoire.

Ce projet de délibération, traduction du vote des Parisiennes et des Parisiens à l'automne 2016 et du choix que nous avons fait de dédier un tiers du budget participatif, soit 33 millions d'euros, à nos quartiers populaires, est avant tout le résultat de l'engagement des habitants, des mairies d'arrondissement, des équipes de la politique de la ville et du tissu associatif. Je souhaitais donc saluer cette mobilisation, qui a permis que sur l'année 2017, plus d'un million d'euros soient engagés dans le cadre de ce projet.

Je sais pouvoir, avec les associations, les habitants des quartiers populaires, compter sur le maintien de cette mobilisation et donc sur votre soutien, Madame l'adjointe, pour que les prochains Conseils de Paris soient l'occasion pour notre Assemblée de voter de nouveaux projets de délibération qui permettront à de nouvelles associations de profiter de ces locaux adaptés, dont elles ont tant besoin.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Marinette BACHE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame BACHE, pour votre intervention.



Vous êtes une lobbyiste pour les habitants des quartiers populaires, lobbyiste efficace, et je vous en remercie. En effet, ce projet de délibération, vous l'avez décrit, nous permet d'avancer et de voir se concrétiser les projets, projets qui ont été initiés, puis choisis grâce au vote par les Parisiens dans le cadre du budget participatif. Merci évidemment à Pauline VÉRON, parce que sans son engagement, nous ne pourrions pas avoir un tel investissement dans les quartiers populaires. Vous l'avez rappelé : 30 millions d'euros tous les ans sont consacrés aux quartiers populaires et à leurs habitants.

Permettez-moi du coup de vous faire un tout petit retour sur ce qui a déjà été effectué, voire livré sur les projets qui ont été adoptés dans cet hémicycle, dans le 11e : "Quartiers Libres" a vu les travaux être achevés ; "FCP" : les travaux sont en cours, toujours dans le 11e ; pour La Lucarne dans le 20e, le chantier a été réalisé en juillet ; et d'ici quelques jours, nous inaugurerons avec ma collègue Antoinette GUHL la cantine de Bas-Belleville, qui faisait partie de ce programme.

Permettez-moi de rajouter un mot, parce que c'est le charme des différents projets de délibération, deux autres projets de délibération qui seront proposés, et je l'espère adoptés dans ce Conseil, parce que nous avons un travail d'ensemble : nous avons également à cette séance le projet de délibération DDCT 155, qui consacre 230.000 euros à 13 associations et 2 bailleurs sociaux et qui nous permet, là aussi, dans un mouvement classique, d'accompagner les associations pour requalifier leurs locaux, permettre un accueil plus adapté et plus convivial aux habitants qu'elles accueillent dans leurs locaux ou pour traiter de façon ciblée un certain nombre de sujets. Je pense notamment, dans le 18e arrondissement, à la rénovation que nous allons pouvoir engager après cette séance de 13 locaux sur un quartier qui en a bien besoin, Charles Hermite : 10 locaux commerciaux dans le cadre du budget participatif et 3 locaux associatifs dans le cadre de la DDCT 155.

Vous voyez donc que nous utilisons tous les leviers qui sont à notre disposition pour pouvoir accompagner les habitants dans les quartiers populaires, et j'en profite pour remercier, au-delà de Pauline VÉRON, Olivia POLSKI, avec qui nous travaillons sur la question des commerces dans les quartiers populaires. Vous verrez d'ici quelque temps le résultat de l'appel à projets "Coup de pouce commerce" dans les quartiers populaires, qui a été voté dans cette Assemblée et qui va nous permettre de soutenir directement des commerçants qui portent des projets de travaux et/ou de rénovations dans leur boutique. Nous savons que nous avons besoin de soutenir les commerçants qui sont aujourd'hui en exercice dans les quartiers populaires, donc merci à vous, Madame BACHE, de votre soutien, car tous ces dispositifs sont des modifications et des changements concrets et opérationnels de la vie quotidienne des habitants dans nos quartiers.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 158.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 158).

## **2017 DEVE 176 - Convention de transfert de gestion avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris pour l'ouverture au public du jardin Sainte-Périne (16e).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 176. Il s'agit de la convention de transfert de gestion avec l'A.P.-H.P. pour l'ouverture au public du jardin Sainte-Périne dans le 16e arrondissement.

Sont inscrits sur ce projet de délibération deux élus.

Thomas LAURET, vous êtes le premier des deux élus inscrits. C'est à vous que je donne la parole, pour cinq minutes.

**M. Thomas LAURET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je souhaite d'abord avant toute chose remercier la direction des équipes de l'A.P.-H.P. sous l'autorité de Martin HIRSCH, mais aussi Pénélope KOMITÈS qui a bien voulu m'écouter et prendre en main ce sujet comme d'autres d'ailleurs qui concernent les espaces verts du 16e arrondissement, ainsi que Carine BERNEDE, de la DEVE, pour avoir mené ces discussions qui nous permettent aujourd'hui d'ouvrir au public les parties sud et nord du jardin Sainte-Périne qui ne l'étaient pas encore.

Il s'agit encore d'un engagement de notre programme de 2014 pour le 16e qui me tenait particulièrement à cœur. Engagement tenu.

La surface du jardin passera de 2,1 à 3,7 hectares, ce qui fait quand même une progression de 75 %, loin d'être négligeable. Ce jardin, vous ne le connaissez pas forcément, il est caché entre les immeubles austères de l'avenue de Versailles et de l'hôpital Sainte-Périne mais il est très apprécié par les habitants et les enfants de tout le Sud du 16e arrondissement. C'est un lieu où plus de 70 arbres d'essences exotiques sont présents, un îlot de fraîcheur et de respiration, un endroit où se rendent les écoles, les centres de loisirs et les crèches pour découvrir la nature à Paris. Cet agrandissement sera très apprécié, je vous l'assure.

Saluons aussi à cette occasion la participation de l'A.P.-H.P. à l'agriculture urbaine. En effet, cette institution mettra à disposition la toiture-terrasse de Sainte-Périne d'une surface de 5.000 mètres carrés dès septembre 2018. Parc et hôpital seront ainsi unis dans une même logique et volonté de promotion de la nature et de l'agriculture urbaine.

Je vous vois, Ian BROSSAT, sourire et je tiens aussi à vous dire que certains d'entre vous se souviennent certainement du projet de construction de deux immeubles en lien avec l'A.P.-H.P. dans les parties fermées au public en 2006. Il me paraît important que cette ouverture au public du parc ne limite aucunement l'engagement de construction de logements sociaux dans le 16e arrondissement, auxquels je suis autant attaché que vous.

En effet, un projet se fera sur la parcelle de Chardon-Lagache, aujourd'hui utilisée comme parking. Je souhaite à cette occasion vous rappeler, cher Ian, qu'il me semblerait intéressant et important que l'on face à cet endroit du logement social étudiant. Nous sommes à proximité immédiate de ce que l'on appelle aujourd'hui l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation, l'ancien I.U.F.M., proche de l'I.U.T. Paris Descartes, avenue de Versailles, des classes prépa des lycées alentours, mais aussi à distance très raisonnable de l'université Paris-Dauphine.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que l'on pourra aller dans ce sens.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

La parole est à Mme Julie BOILLLOT.

**Mme Julie BOILLLOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

L'agrandissement du parc Sainte-Périne était également une proposition de notre majorité municipale du 16e en 2014. Il est clairement le poumon vert du sud de l'arrondissement, il est le seul espace vert du quartier d'Auteuil, il est vraiment prisé par toutes les familles et il est d'ailleurs lors du budget participatif le lieu du 16e qui fait l'objet du plus grand nombre de propositions d'animations et d'améliorations.

Autant vous dire que les habitants d'Auteuil sont très attachés à ce parc et il est vrai qu'il fut menacé en 2006 par un projet de construction, que nous avons combattu parce qu'il nous semblait mettre en danger cet espace vert qui, je le répète, est le seul poumon vert du sud de l'arrondissement. Sur des constructions futures, il faudra donc faire beaucoup de concertations. Bien entendu, nous ne sommes pas fermés sur le principe à des constructions, le tout étant de bien garder les équilibres entre espaces verts et nouvelles constructions pour des nouveaux publics.

Comme vous le disiez, Thomas, les nouvelles parcelles sont de 1,6 hectare et c'est quasiment plus de 50 % du parc Sainte-Périne qui est ainsi agrandi. C'est vraiment, en termes de qualité végétale, quelque chose de notable puisqu'on se retrouve avec des parcelles boisées alors qu'actuellement on a surtout de grandes pelouses. Le fait d'avoir de nouveaux arbres est aussi un plus pour les pique-niques et les goûters d'anniversaire qui sont très prisés à Sainte-Périne.

J'en profite pour faire un point sur la demande récurrente faite par les élus du 16e, le conseil de quartier d'Auteuil nord et de nombreux habitants, notamment lors du budget participatif, à savoir l'ouverture de toilettes publiques. Je sais bien que nous sommes sur un espace vert protégé et qu'il est très compliqué de faire des toilettes publiques avec des socles en dur, mais ne pourrait-on pas expérimenter des toilettes sèches et a minima commencer à expérimenter dans Sainte-Périne des urinoirs fleuris adaptés bien entendu aux jeunes enfants ?

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Julie BOILLLOT.

Pour vous répondre à vous deux, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci beaucoup pour votre intervention sur ce projet de délibération qui effectivement prévoit d'ouvrir le jardin Sainte-Périne sur 1,6 hectare. Ce sont des hectares qui aujourd'hui restaient fermés au public de manière à ce que l'on puisse avoir un nouvel espace vert de près de 3,7 hectares.

Votre intervention est intéressante parce qu'elle me permet de rappeler la politique que nous menons et les partenariats que nous essayons de développer avec les grands institutionnels de cette Ville, que ce soient les congrégations religieuses, comme c'est le cas d'une ouverture avec les lazaristes dans le 6e arrondissement, l'Etat et bien évidemment l'A.P.-H.P. L'idée est de travailler avec ces acteurs institutionnels qui ont des espaces verts dans leur patrimoine, de manière à ce qu'ils les ouvrent au public.

Je voudrais à cette occasion me féliciter du partenariat que nous avons su nouer avec l'A.P.-H.P. pour l'ouverture d'un certain nombre de sites au public - d'autres verront le jour en 2018 - et, comme vous l'avez souligné, Thomas LAURET, sur la végétalisation du bâti. En effet, dans la deuxième édition des "Parisculteurs", l'A.P.-H.P. a mis à disposition des terrasses à Sainte-Périne mais également à Robert-Debré.

J'ai entendu, Madame, votre demande sur les toilettes publiques. Je vous propose que l'on puisse se voir pour envisager une solution.

2018 verra à nouveau l'ouverture d'un certain nombre d'autres jardins, notamment de l'A.P. dans Paris.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Est-ce que Anne SOUYRIS souhaite ajouter quelque chose dans la mesure où il s'agit d'une parcelle A.P.-H.P. ?

Non, d'accord, très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 176, après tous ces propos encourageants.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 176).

## **2017 DEVE 167 - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux. - Budget participatif 2016 "+ de nature en ville".**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 167. Il s'agit du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux dans le cadre du budget participatif 2016 "+ de nature en ville".

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Suite à une mobilisation citoyenne, une mobilisation des conseils de quartier dans le 11e, j'ai déposé en septembre 2016 un vœu en arrondissement puis au Conseil de Paris pour demander une étude sur les raisons de la disparition des moineaux à Paris et tout particulièrement dans le 11e. Cette étude a été votée à l'unanimité.

Je m'étonne que cette étude soit de nouveau mentionnée dans ce projet de délibération puisque ce vœu avait été voté. Je me console de cette perte de temps, car je comprends que l'étude qui sera lancée début 2018 se situera à l'échelle des grandes villes européennes, l'analyse sera donc particulièrement intéressante et pertinente.

Mais grâce à l'étude de la L.P.O. et du CORIF, qui a présenté une étude en septembre dernier à l'Hôtel de ville, nous savons que la population globale des moineaux a chuté de 73 % à Paris. 3 moineaux sur 4 ont disparu du paysage parisien en 13 ans.

L'enquête confirme que le 11e est particulièrement touché par cette chute importante. Les hypothèses sont diverses : la raréfaction des sites de nidification dans les constructions neuves, la suppression des cavités de nidification, la rénovation des bâtiments dans les quartiers populaires, le problème de nourrissage des jeunes moineaux, car il manque à Paris des insectes, et les pesticides et herbicides encore trop nombreux.

Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs est donc une très bonne idée que le groupe Ecologiste souhaiterait voter.

Mais notre stupéfaction est trop grande quant à l'annonce des montants des abris : 75 euros pour un abri moineaux, et 200 euros pour un abri à insectes.

Est-ce possible d'annoncer de tels montants en période de restriction budgétaire ?

Nous savons tous ici que ces abris pourraient être fabriqués avec des matériaux de récupération, qui favoriseraient les circuits courts, les circuits de l'économie sociale et solidaire de l'économie circulaire.

Je vous demande donc que les montants des dépenses mentionnées dans le projet de délibération soient diminués, et que la Ville s'engage à acheter ces abris dans les circuits de l'économie de récupération et de l'économie circulaire.

Dans le cas contraire, le groupe Ecologiste votera contre le projet de délibération.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Rapidement, je vous confirme que nous allons lancer une étude pour prolonger le travail qui a été effectué par le CORIF et la L.P.O., avec le CORIF, puisqu'il semblait intéressant de pouvoir continuer ce travail avec les mêmes associatifs pour travailler sur les causes de la diminution des populations de moineaux à Paris.

Vous redire, Madame MOREL, comme je vous l'ai déjà écrit, que les prix indiqués dans ce projet de délibération ne sont pas des prix fixes. Est mentionné dans ce projet de délibération uniquement un "benchmark" réalisé par les services de la Ville, qui donne une idée des prix actuellement sur le marché, tant des nichoirs à oiseaux que des hôtels à insectes, et notamment des prix pratiqués aujourd'hui par la L.P.O.

Ce sont les montants prévisionnels qui figurent dans ce projet de délibération, sachant que je souhaite que l'on soit très vigilant sur un certain nombre de sujets, notamment sur les peintures, les colles et les vernis, pour éviter tout impact contre-productif.

Comme je vous l'ai dit, ce ne sont pas des montants fixes. Bien évidemment, au moment de l'appel d'offres, les différentes offres seront étudiées avec beaucoup de soin et j'espère que nous aurons des montants beaucoup moins importants, donc je souhaite maintenir ce projet de délibération.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 167.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 167).

## **2017 DVD 27 - Aménagement des 7 places parisiennes (4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e). - Communication du bilan annuel du projet.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la concertation pour le réaménagement de place du Panthéon (5e).**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au mobilier urbain et à l'utilisation de la place du Panthéon (5e).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 27 et les vœux n<sup>os</sup> 132 et 133.

Il s'agit de l'aménagement des sept places parisiennes situées dans les 4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e, certaines sont sur deux arrondissements à la fois. Il s'agit de la communication du bilan annuel du projet.

La parole est, dans un premier temps, à Mme Edith GALLOIS, pour 5 minutes.

**Mme Edith GALLOIS.** - Merci, Monsieur le Maire.

La phase de concertation touchant à sa fin, les aménagements des places sont désormais arrêtés.

Le grand défaut de ce plan de rénovation des places, c'est que les aménagements semblent répondre davantage à un objectif chiffré de réduction de la circulation, que par ailleurs on peut entendre, ou à créer de nouveaux usages qu'à répondre aux usages et aux besoins existants des habitants.

J'aborderai essentiellement la question de la place d'Italie et souhaite rendre compte ici des préoccupations des usagers.

Desservie par les lignes de métro 5, 6 et 7, par les bus 27, 47, 57, 59, 64, 67 et 83, l'enjeu des interconnexions doit être au centre du projet des aménagements de la place d'Italie.

Or, le projet de déplacement des arrêts de bus dans le cadre du réaménagement de la place pose plusieurs problèmes.

Premièrement, celui du rallongement considérable des interconnexions et des traversées piétonnes des voies circulantes, alors qu'il aurait fallu veiller à ce que les distances des interconnexions restent les plus courtes possibles pour les usagers.

Deuxièmement, il y a ce projet de déplacement des terminus des bus 59 et 61 sur le boulevard Vincent-Auriol, qui implique le stationnement de nombreux véhicules et la question d'un lieu de repos pour les agents.

Si le réaménagement de la place ne permet pas de résoudre ces questions, il aura été vain.

Ensuite, les autres aménagements proposés semblent être, aux yeux des usagers, comparables au budget participatif. Par exemple, on n'est pas contre, mais on ne comprend pas bien en quoi ils répondent à des exigences ou des besoins prioritaires.

Ainsi, l'aménagement de l'îlot Vincent Auriol en zone de détente ne semble pas prioritaire par rapport aux besoins plus quotidiens de stationnement de deux-roues.

De même, les habitants ne comprennent pas bien à quel impératif correspond l'agrandissement du terre-plein central de la place d'Italie. Encerclé de voies de circulation, le jardin central n'est en fait pas accessible ni agréable, puisqu'il faut pour l'atteindre traverser une circulation qui, même si elle est freinée et concentrée, restera toujours très dense. La place d'Italie est un axe majeur de circulation, d'entrée et de sortie de Paris.

Ce jardin central répond-il à un usage ?

Non, car son insularité fait qu'il est faiblement fréquenté, voire même marginalement, et il le restera tout autant demain malgré son arrondissement et quelques maigres mesures cosmétiques.

Je ne vois pas de familles allant s'installer au milieu d'un carrefour à haute circulation.

Plutôt que d'agrandir le terre-plein central, il aurait fallu agrandir les terre-pleins périphériques, qui eux sont davantage connectés à la ville, ses habitations et ses commerces de pieds d'immeubles.

Je remarque que la Ville a fait la même erreur avec les berges de Seine, au quotidien les piétons ne les utilisent pas ou très peu, car le parc Rives de Seine n'est relié à la ville que par quelques rampes d'accès distantes les unes des autres alors que les piétons empruntent massivement les quais hauts qui s'inscrivent, eux, dans une continuité urbaine.

On pourrait tirer les conséquences de ce que l'on observe dans les aménagements passés pour mieux définir les projets présents et futurs.

Bref, le choix retenu d'élargissement du terre-plein central n'est pas du tout une bonne option.

Enfin, dernier point d'aménagement, il me paraît indispensable que la nouvelle place d'Italie puisse comporter une piste cyclable bidirectionnelle. C'est une demande que je porte de longue date, afin de faciliter la traversée des places parisiennes pour les cyclistes. Elle pourrait être installée sur les contre-allées périphériques, fermée à la

circulation automobile et permettrait une circulation douce mais efficace quel que soit le côté par lequel on y arrive, tout autour de la place.

Les décisions que vous avez prises sont comme toujours guidées par une vision toute dogmatique, uniquement pensée pour gêner la circulation routière, sans prendre en compte la qualité de vie ni les usages de vie quotidienne des habitants.

Elles n'ont pas pris en compte nos propositions, pourtant pleines de bon sens qui, elles, n'étaient inspirées que par le pragmatisme et le vécu du 13e.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe UDI-MODEM s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

D'ailleurs, s'agissant d'une communication, vous n'aurez pas à la voter, donc vous n'aurez même pas à vous abstenir et nous poursuivons avec Mme Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, cette communication a au moins le mérite de nous apporter des éclaircissements sur des informations que l'on réclamait depuis de longs mois.

J'y ai trouvé des informations intéressantes, et pour tout dire assez préoccupantes sur le coût de ces aménagements, puisqu'il a déjà été revu à la hausse, avec un nouveau montant annoncé, passé de 30 millions d'euros à 44 millions d'euros, auquel, si j'ai bien compris, il faudrait ajouter 3 ou 4 millions supplémentaires par le biais des budgets participatifs. C'est-à-dire que l'on a un dérapage, chers collègues, de 50 % sur les aménagements des places, étant entendu que le projet de piétonisation du Panthéon qui est dans le 5e arrondissement a été fort heureusement abandonné.

Les seules phases de programmation, de co-conception et de co-construction pour reprendre la fameuse novlangue de la Ville continuent à suivre une augmentation vertigineuse.

Je voudrais vous donner un seul exemple : ces phases pour la place du Panthéon ont coûté plus de 327.000 euros, mais qu'à cela ne tienne ! Alors que l'on a abandonné le projet de piétonisation, dans la communication, on nous annonce que la Ville envisage de dépenser jusqu'à plus de 531.000 euros. C'est tout à fait extravagant quand on sait qu'on a des dizaines et des dizaines de projets de réaménagement de trottoirs qui attendent. Alors, sur le fond, je ne peux évidemment que me réjouir qu'on ait abandonné l'idée, qui était une idée assez saugrenue, de piétoniser la place du Panthéon, pour revenir à une position plus pragmatique en retenant la position, dont je pense qu'elle était une position un peu plus consensuelle, qui était d'en faire une zone de rencontre. Mais il reste deux interrogations majeures.

Il reste celui des aménagements bricolés, dont on me dit qu'ils n'ont pas vocation à être pérennes. Ils le seront, d'ailleurs, d'autant moins que, dans quelques mois, Simone Weil et son époux rentreront au Panthéon. Donc, il va bien falloir faire partir ces aménagements bricolés, dont un étrange Algeco installé place du Panthéon avec des bancs en bois, à côté de ce magnifique édifice. Inutile de vous dire qu'enlever tout ce barnum, cela va coûter beaucoup d'argent.

Alors, j'ai déposé deux vœux qui ont été réécrits avec mon opposition municipale et adoptés pour que, d'abord, on fasse une réunion publique d'information à mi-parcours sur cette phase de concertation et qu'on voie un peu ce que la Ville, qui ne parle pas toujours d'une seule voix sur ces sujets-là, envisage. Et puis qu'on élabore une charte municipale des usages de la place du Panthéon en lien, évidemment, ou entre des représentants de la Ville, de la mairie d'arrondissement, le conseil de quartier, dans lequel on pourrait, comment dirais-je, intégrer la question, évidemment, du mobilier, même s'il n'a pas vocation à être pérenne, et surtout, la question des aménagements... Des animations, pardonnez-moi, de la place du Panthéon. Parce que j'ai découvert qu'en dépit de tous les engagements qui avaient été pris, des concerts de musique amplifiée ont gentiment été organisés alors que j'avais donné un avis défavorable, à partir de 18 heures, à côté de la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui faisaient que les étudiants sont sortis pour se plaindre parce qu'ils ne pouvaient plus travailler. Voilà.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

La parole est à présent à Nicolas BONNET-OULALDJ, au nom du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette communication "bilan annuel du projet" me permet de revenir sur l'importance de la décision que nous avons prise ensemble de réaménager sept places parisiennes.

Ce travail, suite au succès du réaménagement de la place de la République, même s'il n'a pas tout à fait la même ampleur ni le même coût, nous met devant une responsabilité historique. Les places parisiennes dont nous parlons aujourd'hui ont une histoire différente et un usage différent. Il ne s'agit pas d'uniformiser. Il n'y a pas une place, mais bien des places. En revanche, nous devons répondre sur bien des aspects, et même des questions, aux mêmes attentes des habitants et des habitantes mais aussi des visiteurs et des touristes.

L'aménagement des places parisiennes au XXI<sup>e</sup> siècle doit répondre à des exigences qui ont bien changé en un siècle : faire passer ces places de simples lieux de passage, de transit ou de stationnement pour la voiture, en des lieux de vie où doivent cohabiter de multiples usages. La place doit être d'abord un lieu de respiration. Il est bon que nous cherchions à la rendre aux piétons et aux circulations douces. Il est important aussi que ce soit un lieu de pause, de repos, de jeux, de rencontres. La végétalisation est donc notre contrainte, que nous nous sommes légitimement fixée. Mais la place doit aussi garder son usage de rassemblement pour des manifestations pacifiques, commémoratives, délibératives ou revendicatives. Elle est le lieu où, spontanément, les foules se réunissent depuis que Paris est Paris.

Que serait la place de la Bastille si elle ne connaissait pas périodiquement des rassemblements pour les droits et la justice, faisant écho à celles et ceux qui ont abattu la prison de la Bastille ? Que serait le Panthéon, chère Florence BERTHOUT, sans la solennité du lieu où l'on se rassemble pour rendre hommage aux grandes Françaises et aux grands Français, telle que Simone Weil prochainement ? Que serait la Madeleine, prolongement de la Concorde et vis-à-vis de la colonne de l'Assemblée nationale, si elle ne témoignait pas de ce Paris bourgeois du XIX<sup>e</sup> siècle ? Que serait la Nation sans ce parfum de fin de manifestation ? La place d'Italie, victime d'un urbanisme utilitariste, qu'il faut réinvestir, celle des Fêtes qui a été bousculée par l'histoire et qu'il faut redécouvrir et, enfin, la place Gambetta qui ne doit pas être un simple carrefour.

Inscrire notre rénovation en tenant compte de la reprise du terrain sur la voiture, voilà le premier objectif. Inscrire notre rénovation dans le grand chemin de l'histoire qui a marqué Paris et son peuple, ses révoltes et ses révolutions, d'où l'importance que nous insérons dans la réflexion le réaménagement des places, comme cela a été décrit dans le projet de délibération concernant, par exemple, la place des Fêtes. Les Parisiens et les Parisiennes, comme les touristes, doivent pouvoir connaître l'histoire de notre ville.

Inscrire notre rénovation dans l'accès de la place de l'espace public à toutes et tous, porteurs de handicap, afin que nous adaptions notre ville à celles et ceux qui peuvent encore vivre l'espace public comme une course d'obstacles. Je ne reparlerai pas à nouveau, ici, des propositions que j'ai faites sur le réaménagement de la place de la Bastille concernant les usages des déficients visuels qui la fréquentent régulièrement, puisqu'il y a la présence de l'hôpital des Quinze-Vingts.

Nous avons été récemment désignés capitale européenne de l'innovation. Nous allons accueillir prochainement le sommet mondial des "fab labs". Et je pense que nous devons imaginer notre ville comme un laboratoire aussi pour les personnes en situation de handicap, comme c'est le cas au sein de l'institut des Quinze-Vingts avec ce "street lab" et, pourquoi pas, la place de la Bastille comme un "street lab" en temps réel.

Inscrire les places dans la réflexion que vous portez, Madame la Maire, ainsi que votre adjointe Hélène BIDARD, sur l'usage par les femmes de l'espace public. C'est une revendication essentielle pour que toutes et tous se sentent bien dans l'espace public. Il serait bien que des ateliers spécifiques soient organisés, particulièrement avec les jeunes femmes qui ont participé aux visites urbaines. Nous aurions beaucoup à apprendre de leur expertise. Les aménagements ne sont pas forcément coûteux, mais ils permettent de ne pas répéter les erreurs du siècle passé qui avait vu les places confisquées aux hommes pour les automobilistes.

La consultation, la co-construction des projets doit permettre d'aller aussi vers celles et ceux qui ne participent pas naturellement aux consultations. Souvenons-nous de l'effort particulier que nous avons dû faire pour renforcer la participation des habitantes et des habitants des quartiers populaires au budget participatif. Il nous faut aller vers une démarche plus volontariste.

Je terminerai mon propos en évoquant Hannah Arendt : "Le progrès et la catastrophe sont l'envers et le revers d'une même médaille". Nous devons garder en tête que l'urbanisme peut être porteur de progrès comme de catastrophes. Alors essayons d'éviter les erreurs de nos récents ancêtres et mettons, nous, là aussi, l'humain d'abord.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à présent à Pascal JULIEN pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN.** - Merci, Monsieur le Maire.

Hier, nous avons discuté du Plan Climat adopté à l'unanimité et, pendant la discussion, on a entendu, sur les bancs de la droite, le fait de dire que c'est bien d'avoir des orientations, mais il faut agir. Est-ce qu'il y a les moyens d'agir ? Nous y sommes aujourd'hui, nous y sommes, et on voit bien qu'au moment d'agir, c'est eux qui reculent, ce n'est pas nous. Car ces places, évidemment, répondent favorablement au Plan Climat. On double : l'espace est réservé aux piétons. Dans une ville où l'auto représente 7 % des déplacements et 77 % de l'occupation de l'espace public, ces places vont vers le rééquilibrage. Et au lieu d'entendre une chaleureuse approbation à cette politique de reconquête et de végétalisation des places, on entend des réserves diverses et variées. On voit bien, donc, qu'au moment d'agir, ceux qui reculent, ce n'est pas nous, c'est eux.

Alors, maintenant, sur la concertation, j'ai entendu, dans certaines interventions, qu'elle n'était pas satisfaisante. Et pourtant, place du Panthéon, il a bien été dit que la zone piétonnière était, finalement, devenue une zone de rencontre sous l'effet des discussions. Donc, il faudrait que la droite accorde un peu ses violons : est-ce qu'il y a eu discussion ou pas ?

Enfin, sur l'investissement, on nous parle de dérapage. Excusez-moi, mais faites le calcul : pour les sept places, cela fait 6,2 millions par place en moyenne évidemment, il y a des écarts à la moyenne selon les places. Un peu plus de 6 millions comparés aux 24 millions qu'avaient coûté la place de la République sans que cela soulève des émeutes, c'était extrêmement modeste. Je dirai même, d'un point de vue personnel, que je trouve cela presque trop modeste. Cela oblige effectivement à réaménager ces places non seulement sous l'effet d'une certaine contrainte budgétaire, parce que la Ville a une gestion sobre du budget et de la dépense, contrairement à ce qui vient d'être dit, je l'ai démontré, mais il y a d'autres contraintes, avec la R.A.T.P. notamment, et diverses.

Voilà pour dire que nous soutenons chaleureusement cette communication et que la concertation doit continuer pour tenir compte, ici ou là, des critiques toujours positives qui peuvent être exprimées, y compris sur les bancs de l'opposition.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

La parole est maintenant à Joëlle MOREL ? Non.

Mme Danielle SIMONNET n'est pas là. Mme Catherine LECUYER est là, donc, c'est à vous. Pardon, vous êtes désinscrite.

Je donne donc la parole, pour répondre à l'ensemble des orateurs, à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2014, nous avons déjà débattu du projet de réaménagement de ces sept places parisiennes à de nombreuses reprises, et des grandes orientations de ce vaste projet, ce qui a d'ailleurs permis d'enrichir, au fur et à mesure, les propositions programmatiques issues d'un travail que je veux qualifier de remarquable de l'équipe projet. Elle est composée à la fois d'équipes de la Direction de la Voirie et des Déplacements, de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, de l'APUR, l'Atelier parisien d'urbanisme, ainsi que de la mission "P.A.V.E.X." au Secrétariat général. Je tiens à les remercier chaleureusement du travail qui a été effectué maintenant depuis trois ans sur ce beau projet.

Ce travail s'est évidemment fondé sur une concertation très riche intervenue en 2015 et qui se poursuit depuis, grâce à une méthode innovante confiée à des collectifs pluridisciplinaires sur chaque place.

Ces places, qui s'apparentent encore aujourd'hui à des giratoires, vont enfin trouver un nouveau visage et, dans la lignée de la place de la République et en lien avec les autres projets de la mandature telle que la ville à 30 km/h, le Plan Vélo, le Plan Piéton, ces réaménagements vont transformer l'espace public parisien en un espace support de vie sociale et non plus comme des giratoires à voiture.

Le réaménagement de ces sept places s'inscrit donc dans cette philosophie générale de ville apaisée, d'une ville végétalisée, plus conviviale et constitue un des leviers de baisse de la pollution urbaine et de bien-être en ville.

D'ailleurs, l'exposition qui vous est présentée à la bibliothèque du Conseil, réalisée par les services de la DVD - je les remercie d'avoir monté cette exposition et je vous invite d'ailleurs à la visiter - montre l'ampleur du travail réalisé et la qualité des aménagements prévus.



Les budgets place par place ont d'ailleurs été affinés, suite aux études d'avant-projet, et la maîtrise budgétaire a permis, à la fois, de proposer des projets de grande qualité sur chaque place, mais aussi d'intégrer un investissement particulièrement audacieux concernant la place de la Bastille, avec la découverte du canal Saint-Martin, au Sud de la place, et la liaison vers le bassin de l' Arsenal.

Le projet des sept places est donc un projet qui a une vocation d'amélioration de la qualité paysagère, à des coûts qui sont tout à la fois raisonnables pour chacune des places, avec des méthodologies qui sont pertinentes de tests, de préfiguration, de co-construction avec les habitants.

Nous ne faisons pas des projets table rase ni des reprises excessives de chaussée ou de trottoir, là où l'existant est encore en bon état, par exemple. Les investissements sont ciblés de manière fine avec une grande vigilance. Le budget intègre bien une part consacrée à cette démarche de co-construction avec des acteurs locaux, que ce soient les habitants ou des associations, qui se matérialise par l'intervention de collectifs pluridisciplinaires et qui s'est traduite par l'installation d'une base de préfiguration sur chaque place, au début de l'année 2017.

Cela me permet de dire quelques mots sur la question du coût.

L'enveloppe, qui a été inscrite au plan d'investissement de mandature en 2014, était une enveloppe indicative de 30 millions et avant une définition plus précise des projets. Il est donc normal que son montant évolue dans le temps en fonction des choix qui ont été réalisés, et notamment le fait de faire l'intégralité de ces projets, dans la mandature, ce qui n'était pas forcément évident en 2014.

Pour mémoire, je rappellerai que le ratio moyen de coût, sur l'ensemble de ces sept places, correspondra à 170 euros du mètre carré, quand le ratio habituel de ce style d'aménagement est au minimum de 350 euros du mètre carré.

On est bien donc dans un projet de sobriété, d'ailleurs tout à fait conforme aux objectifs de la mandature.

Nous ne sommes pas, comme cela a été par le passé, avec un projet comme celui de la place de la République qui, à lui seul, a représenté 24 millions d'euros. Donc il faut mettre en relation ces 43 millions d'euros sur cette place avec ce qu'a pu coûter, dans la précédente mandature, le réaménagement de la place de la République, pour bien voir à quel point aujourd'hui on est sur des ratios, en termes d'aménagement, qui sont 50 % moins chers que ce qui a été réalisé sous la précédente mandature.

J'insisterai également sur le fait que nous sommes sur des aménagements qui vont permettre une reconquête de l'espace pour de nouveaux usages, notamment pour ce que l'on appelle les mobilités actives, la marche ou les déplacements à vélo.

Par exemple, sur la place du Panthéon, la préfiguration qui s'est établie à l'emplacement initialement réservé à des stationnements automobiles, sur lesquels des assises en matériaux recyclés ont été réalisés, aujourd'hui, ces emplacements sont très utilisés à la fois par les touristes et par les habitants. Ce sont de nouveaux usages qui se sont installés. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, la place est bien plus vivante qu'elle ne l'était auparavant.

Place de la Bastille, le terre-plein qui est proche du bassin de l' Arsenal a vu l'installation d'assises modulaires qui vont donc aussi servir à la co-construction du projet notamment et à l'animation de cette partie de la place.

Pour ce qui est de la place de la Nation, nous avons un dispositif de préfiguration du projet définitif qui a été lancé en avril dernier, avec une place dévolue à la circulation sur la chaussée centrale qui a été réduite de 24 mètres à 12 mètres, ce qui a ouvert un espace public inédit que les piétons et cyclistes se sont très vite appropriés grâce à l'accompagnement du collectif. Là aussi, de nouveaux usages sont apparus, notamment sur la chaussée centrale.

Place de la Nation, nous avons également vu le succès de la ludothèque mobile qui a été installée à titre provisoire et qui a eu tellement de succès que la ludothèque, qui avait dû partir, est revenue. Nous réfléchissons à la possibilité d'une pérennisation d'un équipement comme celui-ci, qui est très fortement apprécié des parents et des écoles, sachant qu'il y a des écoles à proximité de la place.

On voit bien qu'il s'agit d'ouvrir, comme l'ont dit d'ailleurs nos collègues Nicolas BONNET-OULALDJ et Pascal JULIEN, de nouveaux espaces de respiration et de vie sur des places qui étaient auparavant de simples giratoires.

Je voudrais dire à Mme GALLOIS qu'il y a eu beaucoup de réunions de concertation et que manifestement, elle n'y a pas participé puisque, si elle y avait participé, elle aurait appris que ce n'est pas le jardin central que l'on agrandit sur la place d'Italie, mais ce sont bien justement les terre-pleins périphériques qui sont agrandis. Les élus du 13<sup>e</sup> arrondissement pourront le confirmer.

Pour répondre aussi à Mme la Maire du 5e arrondissement, pour ce qui concerne l'aménagement de la place du Panthéon, je voudrais vous dire, Madame la Maire du 5e, que l'installation du collectif nous permet en réalité de faire des économies. Eh oui ! Alors je vais vous dire comment. Je vais vous expliquer puisque, concernant la réalisation et l'installation de 250 bancs qui ont été posés, si nous avons sollicité une entreprise, un tel mobilier acheté sur catalogue aurait coûté environ 300.000 euros...

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Mais personne ne vous réclame des bancs...

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Mais, Madame, on réfléchit justement à l'aménagement de nouveaux espaces. Que vous considérez que la place du Panthéon doit rester un parking, c'est votre droit, c'est ce que vous vouliez, vous vous êtes d'ailleurs beaucoup battue à travers des vœux que vous avez... Si, Madame !

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Vous mentez !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Vous avez déposé des vœux pour maintenir...

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Madame la Maire, laissez Christophe NAJDOVSKI terminer. Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Vous n'avez jamais déposé de vœux demandant le maintien du stationnement sur la place du Panthéon ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - C'est un vieux sujet, vous le savez.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Arrêtez et cessez de raconter n'importe quoi, Madame.

Nous avons donc, sur la place du Panthéon, de nouveaux usages qui se sont installés et l'économie réalisée est de 300.000 euros par rapport à un mobilier qui aurait été acheté sur catalogue.

Par ailleurs, ce type de mobilier permet une économie de 225.000 euros supplémentaires qu'aurait représentée la mise en œuvre de dispositifs antibélier qui sont aujourd'hui notamment réclamés par la Préfecture de police dans le contexte que nous connaissons.

Au final, en ne prenant que cette prestation de mobilier, nous avons déjà une économie de 360.000 euros simplement sur le mobilier au niveau de la place du Panthéon.

Pour ce qui est du vœu que vous déposez, cette préfiguration, qui a été mise en place sur la place du Panthéon, a permis d'enrichir le débat sur les méthodes de fabrication de l'espace public, ainsi que sur les usages à privilégier. Est-ce que l'on préfère des voitures qui stationnent ou des piétons qui lisent et pique-niquent au soleil ?

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, est-ce que vous pouvez ne pas interrompre M. NAJDOVSKI qui va aller vers sa conclusion ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je souhaiterais rappeler, en réponse aux considérants que vous déposez, qu'en ce qui concerne la place du Panthéon, nous avons une seule nuisance qui a été effectivement notée depuis six mois et qui concerne un concert.

Les contraintes d'accès ont fait l'objet d'échanges avec les exploitations du Panthéon et elles ont été prises en compte.

Pour ce qui est de la giration des bus et des cars, elles ont été étudiées. La configuration actuelle permet ces girations et entraîne d'ailleurs une baisse de la vitesse des véhicules qui est profitable pour l'apaisement de la zone.

L'utilisation des structures en bois, comme piste de skateboard que vous avez signalée dans votre vœu, reste marginale à ce jour.

Les installations, qui ont été faites et qui, je le rappelle, sont provisoires puisqu'il s'agit d'une préfiguration - ce que vous ne semblez pas comprendre - ont été présentées aux architectes des Bâtiments de France et modifiées suite à leurs remarques. Leur avis conforme officiel sera recueilli lors de la pérennisation des installations.

Les mobiliers qui sont installés font bien l'objet d'une évaluation avec à ce jour plus de 1.000 personnes qui ont donné leur avis.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Si vous pouvez aller à votre conclusion car cela fait 10 minutes.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Oui, je termine.

L'évaluation de cette préfiguration nous permettra d'objectiver les ressentis des riverains et des usagers, et d'adapter au mieux le mobilier aux usages et aux esthétiques privilégiés.

Pour conclure, nous sommes tout à fait ouverts à travailler à une charte que vous proposez dans votre vœu, qui permette de mieux articuler les différents usages, sans toutefois intégrer la question du mobilier urbain qui ne peut pas faire l'objet d'une charte mais qui est bien concertée dans le cadre du projet de réaménagement.

C'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis favorable avec des amendements, si toutefois vous acceptez qu'un certain nombre de considérants puissent être amendés par l'Exécutif municipal.

Voilà. C'est simplement pour vous dire que ce travail concernant l'ensemble des places progresse. Nous avons également une préfiguration qui est en place sur la place de la Madeleine et qui nous permettra de voir fonctionner cette place avec les nouveaux usages.

C'est pour vous dire également que ces nouveaux usages, qui s'installent sur les places, permettent de dessiner un nouveau visage de Paris. On l'a vu également sur la place des Fêtes, où des premiers aménagements ont été réalisés dès cet été.

Ce sont donc aussi des travaux qui vont permettre de faire de ces places, qui étaient auparavant de simples giratoires, de nouveaux espaces de vie, de nouveaux espaces de respiration en différents points de la Capitale. C'est aussi cela le projet d'une ville apaisée, vivable et durable que nous souhaitons pour Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme la Maire du 5e arrondissement pour trois minutes.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, le principe de la suppression des places de stationnement de part et d'autre du Panthéon, en tout cas du côté de Soufflot, a été acté. Je n'en parle pas dans le vœu et arrêtez, Monsieur NAJDOVSKI, d'agiter les chiffons rouges qui vous arrangent.

Ils vous arrangent parce que vous avez imposé cet aménagement bricolé qui, je le dis, coûte 800.000 euros aux contribuables. C'est une honte intégrale. Personne ne demandait ces aménagements bricolés. N'allez pas faire des différences entre des installations qui n'existaient pas et qui coûtaient zéro avec des installations que vous exigez d'installer et qui, par conséquent, coûtent et effectivement peut-être moins cher que si vous aviez commandé sur le catalogue AGOSPAP ou je-ne-sais-quoi. Il faut être sérieux deux minutes !

Pour autant, le vœu que vous réécrivez, je le voterai parce qu'il y a au moins un élément positif qui est de se mettre d'accord sur une charte. Je trouve incroyable que, sur une charte des usages, vous n'y incluez pas la question du mobilier, dont vous ne voulez absolument pas que le conseil de quartier se saisisse parce que vous êtes détenteur du bon goût. C'est ce qui est très préoccupant aujourd'hui : il n'y a pas avec vous de discussion possible, vous êtes détenteur du bon goût.

Et dernière chose, je regrette que vous refusiez des réunions publiques. Cela en dit long sur l'opposition totale des riverains, des administrés à votre projet. Voilà.

Et je redis que la suppression des places de stationnement a été actée, donc n'en faites pas un chiffon rouge, on n'y revient pas. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Une explication de vote de M. DUBUS pour son groupe une minute.

**M. Jérôme DUBUS**. - Rapidement, pour répondre à Pascal JULIEN, qui nous a condamnés en disant que nous allions reculer par rapport à notre vote sur le Plan Climat, je voudrais dire qu'en ce qui concerne notre groupe, nous voterons ce projet de délibération, donc nous ne reculons pas, contrairement à ce que vous avez dit.

Je trouve que, dans ce projet de délibération, nous avons un certain nombre de grands principes qui vont dans le bon sens. Restent deux sujets. Nous avons d'ailleurs dans le plan pluriannuel d'investissement condamné la modique somme qui était inscrite. Donc, on ne va pas dire l'inverse aujourd'hui puisque cette somme a augmenté et que cela a été plutôt dans le bon sens. Avec des améliorations, certes, car tout n'est pas parfait et nous voterons le vœu qui a été présenté sur le Panthéon, mais tout ceci va dans le bon sens.

Donc, nous ne disons pas l'inverse de ce que nous avons dit auparavant. Nous avons préféré voter ce projet de délibération et être en cohérence avec ce que nous avons dit à l'époque sur le plan pluriannuel d'investissement.

C'était d'ailleurs dans notre programme municipal, lorsque Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET s'est présentée devant les Parisiens en 2014. Ce n'était pas forcément ces orientations très précises place par place, mais c'était aussi dans notre projet de réaménager les places parisiennes parce qu'elles en ont besoin.

Donc merci, nous voterons ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Concernant le vœu n° 133 du groupe les Républicains, est-il amendé, Monsieur NAJDOVSKI ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Un amendement de l'Exécutif a été proposé. Sous réserve de l'acceptation de cet amendement, l'Exécutif donnera un avis favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 133 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 296).

Je vous remercie.

Comme le projet de délibération DVD 27 est une communication, il n'y a pas de vote sur ce projet.

## **Compte rendu de la 4e Commission.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons à la 4e Commission, et conformément au Règlement intérieur de notre Assemblée, je donne la parole à sa présidente, Mme Marie ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la 4e Commission s'est réunie le lundi matin du 13 novembre. Comme dans d'autres commissions, la 4e Commission a accueilli de nouvelles adjointes et de nouveaux adjoints.

Ont rejoint la Commission :

Anne SOUYRIS, chargée de la santé ;

Galla BRIDIER, chargée des personnes âgées ;

Nicolas NORDMAN, chargé des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité ;

Léa FILOCHE, conseillère déléguée aux solidarités, à la lutte contre l'exclusion et à la protection de la petite enfance.

La 4e Commission m'a également élue comme présidente, en remplacement de Mme FILOCHE devenue membre de l'Exécutif.

En ouverture des débats thématiques relatifs aux projets de délibération inscrits à l'ordre du jour du Conseil, la 4e Commission a accueilli Jacques BAUDRIER, délégué en charge des constructions publiques, des projets de renouvellement urbain et de l'architecture, pour présenter le bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics. Une seule opération concernait la 4e Commission.

Après une présentation succincte par les adjointes et adjoints des 99 projets de délibération de la 4e Commission, trois sujets ont fait l'objet d'un débat au sein de la Commission : l'égalité femmes-hommes, la lutte contre la discrimination et la défense des droits de l'Homme, la mise en place de la conférence des financeurs pour soutenir les actions relatives à la perte d'autonomie en direction des seniors parisiens et l'accueil des migrants primo-arrivants sans domicile fixe, sujet qui revient régulièrement dans le débat, notamment en période hivernale.

Concernant les vœux et amendements, un amendement technique et six vœux ont été déposés, dont deux présentés devant la Commission : le vœu du groupe Ecologiste relatif à la restructuration des foyers des travailleurs migrants parisiens et le vœu du groupe des Républicains relatif à l'accueil des réfugiés.

Et avant de clôturer les travaux de la Commission, Mme BIDARD a fait remettre aux membres de la Commission le programme 2017 de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Je vous remercie et je vous souhaite un bon débat.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente de la 4e Commission.

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au Tour de France de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Tout d'abord, le vœu n° 134 relatif au Tour de France de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Et la parole est à M. Didier GUILLOT pour deux minutes, afin de le présenter.

**M. Didier GUILLOT**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le Gouvernement vient de lancer un Tour de France de l'égalité femmes-hommes, le 4 octobre 2017, qui s'achèvera le 8 mars 2018, Journée internationale des droits des femmes. En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, changer la loi ne suffit pas. En effet, en dépit de nombreuses lois et d'avancées encore récentes, les inégalités persistent et les femmes demeurent victimes de nombreuses discriminations dans la sphère professionnelle, dans l'espace public, au sein même de leur foyer, où s'exercent majoritairement les violences sexistes et sexuelles.

Le Gouvernement souhaite ainsi transformer les mentalités pour faire changer les comportements. Nous venons de vivre d'ailleurs, de ce point de vue, un moment très important, avec la campagne "Balance ton porc" ou "#Me too", moments très importants dans la libération de la parole des victimes, avec sans doute quelques excès possibles qui peuvent interpeller, mais qui a permis de mesurer l'ampleur massive du phénomène et de la tâche qu'il reste à accomplir.

Toutes les actrices et acteurs de terrain déjà engagés dans la promotion du droit des femmes seront ainsi mobilisés dans les prochains mois : 300 ateliers thématiques auront lieu en France, avec l'ambition de donner l'opportunité à chacune et à chacun de s'exprimer sur la manière dont il appréhende la question de l'égalité femmes/hommes et sur ce qu'il attend des pouvoirs publics pour la faire progresser. Il s'agit de capter l'attention de la parole des citoyennes et des citoyens invisibles ou inaudibles, notamment parce qu'ils n'appartiennent pas aux réseaux institutionnels et associatifs des droits des femmes ou qu'ils ne connaissent pas ou peu les actions menées par ces réseaux et les pouvoirs publics. En recueillant cette parole des femmes et des hommes, il s'agit de faire émerger et partager les bonnes pratiques, de faire connaître les dispositifs innovants qui existent à l'échelle d'un territoire et d'identifier les nouveaux chantiers à ouvrir et les actions à mener.

La Ville de Paris est exemplaire sur ces questions. Il en a d'ailleurs été largement question hier, et nous pouvons rappeler ici la communication de la Maire de Paris sur l'égalité femmes/hommes lors de la séance des 16, 17 et 18 mars 2015, ou encore la campagne qui vient d'être lancée sur la prévention du harcèlement de rue, à la suite de vœux d'ailleurs que j'avais eu l'occasion de présenter dans un précédent Conseil de Paris.

Nous souhaitons donc que la Ville de Paris et les maires d'arrondissement participent pleinement à la concertation lancée par le Ministère des Droits des femmes et mettent tous les moyens à disposition pour la favoriser.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Didier GUILLOT.

La parole est à Mme Hélène BIDARD pour répondre au nom de l'Exécutif.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui nous permet de faire un point sur les besoins de politiques publiques nationales et locales pour les droits des femmes et contre les violences particulièrement. Il n'est plus possible aujourd'hui de faire semblant de méconnaître la situation et l'ampleur du sexisme. Les pétitions, les nombreux faits de femicides relayés par les médias, l'expression des associations diverses montrent bien qu'il y a besoin de plus de moyens financiers et de politiques publiques pour lutter contre les violences faites aux femmes, plus d'actions publiques pour lutter contre les stéréotypes sexistes.

Sur la forme, je veux que l'on salue et que l'on reconnaisse le travail des associations et en ce sens, je ne partage pas la philosophie du vœu qui consisterait à dire que la parole souhaitée est celle de vraies femmes, comme si celles qui étaient reçues, accueillies, bénévoles ou professionnelles d'associations, n'en étaient pas ou faisaient écran.

Les associations font le travail d'aller vers les femmes les plus éloignées des services publics. Ici, à la Ville de Paris, nous avons toujours fait le choix, depuis que la délégation a été créée avec Anne HIDALGO, en charge de cette question, de travailler main dans la main avec les associations. Et nous allons continuer, avec ma délégation, dans cette droite ligne et je ne peux intégrer la Ville de Paris dans un processus de débat qui mettrait de côté les associations. C'est pourquoi je vous propose d'amender votre vœu en deux endroits, dans un considérant, mais également à la fin.

Par ailleurs, je tiens à préciser des éléments de contexte concernant nos rapports Etat-Collectivité. Comme vous le précisez dans le vœu, la Ville de Paris mène une action publique renforcée pour promouvoir les droits des femmes et pour atteindre l'égalité femmes/hommes. Par exemple, les maires d'arrondissement, dans les projets de résidences dédiées pour les femmes victimes de violences, sont tous des soutiens, mais il nous manque et nous sommes toujours en difficulté pour obtenir les financements de l'Etat sur nos différents projets, ces mêmes projets qui ne sont d'ailleurs que des déclinaisons des lois et plans interministériels.

La Ville de Paris sera toujours force de propositions, toujours prête à rencontrer des partenaires institutionnels pour assurer la protection des femmes victimes de violences. Nous devons relancer sans cesse les partenaires pour obtenir des financements sur les projets de résidences dédiées, mais nous serons des partenaires extrêmement constructifs. Les relations de soutien aux actions et perspectives, celles de l'Etat et celles de la Ville de Paris, doivent se faire dans les deux sens.

Je vous demande donc d'amender votre vœu et ainsi, nous pourrions voter ensemble.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD.

Vous avez proposé un amendement à ce vœu pour que l'avis de l'Exécutif soit favorable, l'objectif étant que ce vœu soit voté.

Monsieur GUILLOT ?

**M. Didier GUILLOT**. - Oui, nous acceptons cet amendement, mais je veux vraiment bien préciser les choses ici, pour qu'il n'y ait pas de malentendu : j'ai envie de dire que nous ne boudons absolument pas le travail des associations et d'ailleurs, quand je dis, dans mon intervention, "toutes les actrices et acteurs de terrain déjà engagés", c'est bien d'elles dont on parle. On va donc travailler en même temps, si je peux me permettre, avec les associations, évidemment, et aller effectivement chercher la parole des personnes qui ne sont pas dans les associations. Il ne s'agit pas de les opposer, mais de faire les deux.

Je n'ai donc pas de problème avec l'amendement et on peut effectivement intégrer cet amendement et voter le vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GUILLOT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 134 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 297).

## **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la conservation de l'expression française officielle.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 135, relatif à la conservation de l'expression française officielle.

Jean-Baptiste de FROMENT est là. Eh bien, je vous donne, la parole pour présenter ce vœu. Vous avez deux minutes à cette fin.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, la justesse et l'importance d'une cause ne rend pas nécessairement justes et pertinentes toutes les initiatives et toutes les mesures prises au nom de cette cause. L'actualité récente encore nous rappelle à quel point l'égalité hommes/femmes est un sujet majeur, un sujet sur lequel il y a des progrès essentiels encore à accomplir, y compris à Paris, où il y a des violences faites aux femmes, où il y a du harcèlement, du harcèlement de rue, où il y a des inégalités de salaires qui sont encore tout à fait inacceptables, et à ce titre, je salue l'initiative de cette journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, qui aura lieu le 25 novembre prochain.

Pour autant, je suis beaucoup plus sceptique sur la pratique qui commence à s'installer - je ne sais pas à quel point c'est une décision, à quel point c'est officiel -, la pratique de la Ville de Paris qui consiste à maintenant intégrer l'écriture, appliquer les règles de l'écriture inclusive dans ses différentes communications, dans les délibérations, sur le site Internet. Je crois que cette écriture inclusive consiste, je le rappelle, à additionner le masculin et le féminin pour chaque mot où c'est possible, en adjoignant à la racine du mot le suffixe masculin, suivi d'un point, suivi du suffixe féminin, auquel s'ajoute éventuellement un point supplémentaire suivi d'un "s". Vous n'avez rien compris, moi non plus, c'est sans doute fait pour cela.

Le Ministre de l'Education nationale a mis en garde sur la confusion que cela pouvait provoquer chez les élèves, sur la difficulté accrue d'apprentissage de la langue que cela induisait. L'Académie française a parlé d'un péril mortel. Je crois que l'on est très loin de la cause qui nous réunit tous de l'égalité hommes/femmes et donc, je vous demande de renoncer, au nom des enfants et des écoliers de ce pays, à cette pratique de l'écriture inclusive.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste de FROMENT.

Je tiens à vous rassurer, on a parfaitement compris ce que vous avez exprimé parce que nous sommes nombreux ici à déjà écrire spontanément de manière inclusive.

De ce fait, je donne la parole à Hélène BIDARD pour une réponse inévitablement inclusive.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'avoue que j'attendais ce vœu avec impatience puisque, Monsieur de FROMENT, je vais vous faire une révélation à la fin de mon explication.

L'écriture inclusive désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques permettant de n'exclure personne pour des motifs de sexe, d'âge, d'origine, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre. On l'emploie souvent pour évoquer l'égalité des représentations entre les femmes et les hommes. C'est la définition.

Quant à l'expression que vous utilisez, "l'expression française officielle" que vous voulez conserver, elle n'existe tout simplement pas. Savez-vous que l'Académie française que vous convoquez dans votre vœu n'est pas une autorité normative mais que sa mission est de contribuer à titre non lucratif au perfectionnement et au rayonnement des lettres ?

Georges Perec a rédigé son roman "La Disparition" sans utiliser une seule fois la lettre "e" et pourtant c'est en très bons français. Avec un peu d'ouverture d'esprit et un peu de culture, il doit être possible de parler très bien français avec l'inverse et en utilisant des "e".

Votre vœu nous parle du langage, du réel et du symbolique. Si je peux me permettre, c'est assez contradictoire, car, enfin, si la langue n'a pas de prise sur la réalité, à quoi bon craindre pour son péril mortel ? Non, évidemment, vous savez bien que la langue est un pouvoir. Le langage est porteur de normes et de représentations, il exprime notre vision du monde et il a la puissance d'agir sur nos pensées et nos représentations. Jusqu'à présent,

on apprend aux enfants à l'école que le masculin l'emporte sur le féminin. Cette règle est de fait extrêmement récente puisqu'elle n'est entrée en vigueur qu'au XVIIIe siècle pour des raisons qui n'ont rien de linguistique : il fallait asseoir la supériorité masculine dans la langue comme l'indiquait Claude Favre de Vaugelas en 1585, membre de l'Académie française à l'époque.

Si le changement a été possible au XVIIIe siècle, je pense qu'on va pouvoir y arriver au XXIe siècle et nous laisser écrire, comme l'aurait fait Racine, que "les Parisiens et les Parisiennes soient belles". Bien sûr, face à tous les changements, il y a des réticences, surtout quand il s'agit de rendre visibles les femmes.

Mais il arrive, Monsieur de FROMENT, d'avoir des surprises. Je ne sais pas si je vais vous l'apprendre mais dans la circulaire qu'il signait le 21 février 2012, le Premier Ministre d'alors prescrivait à l'ensemble de l'administration de renoncer au terme "mademoiselle" pour utiliser exclusivement "madame", seul équivalent exact du terme "monsieur" utilisé pour les hommes. Le Premier Ministre de l'époque était M. François FILLON, dans un texte officiel reconnaissant le lien entre le langage et la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Bien entendu, il ne s'agit pas de faire croire que l'égalité sera atteinte juste avec l'écriture inclusive. Avec la Maire de Paris, nous n'avons d'ailleurs cessé de redire que l'égalité doit se réaliser dans tous les domaines. C'est en ce sens que nous agissons et, bien évidemment et pour ces raisons, vous comprendrez que j'apporte à votre vœu un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 135 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Françoise Héritier.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 209 relatif à un hommage à Françoise Héritier et je donne la parole à Hélène BIDARD, pour deux minutes pour présenter ce vœu de l'Exécutif.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Mesdames, Messieurs, comme la Maire de Paris a pu l'annoncer hier, j'ai l'honneur de vous présenter ce vœu, sur proposition de la Maire de Paris, de l'Exécutif municipal.

Il s'agit ici de rendre hommage à l'anthropologue, ethnologue et féministe de renom que fut Françoise Héritier. Née le 15 novembre 1933 à Veauche, dans la Loire, et décédée à Paris le 15 novembre dernier.

Je ne reviendrai pas ici sur l'ensemble de sa carrière et de son œuvre, sauf à rappeler qu'elle fut la première présidente du Conseil national du Sida, dont elle resta membre jusqu'en 1998, ses travaux et ses engagements pour les droits des détenus, pour les personnes sans domicile fixe et pour les droits humains en général.

Je veux surtout souligner la perte immense pour les féministes au regard de son œuvre et de toutes ses recherches sur les fondements des rapports hiérarchiques entre les sexes. Elle a aidé à penser les rapports femmes/hommes, à faire évoluer le champ de l'anthropologie, à structurer la pensée féministe. Ses analyses continueront à nourrir les féministes de France et du monde pour mettre fin aux inégalités entre les femmes et les hommes pour longtemps. Elle était une femme qui transmettait son savoir, sa culture et qui écoutait avec générosité toutes les générations.

Aujourd'hui, nous vous proposons de lui rendre hommage en décidant qu'une structure, un établissement public ou un lieu parisien soit dénommé Françoise Héritier. Avec Catherine VIEU-CHARIER et Marie-Christine LEMARDELEY, nous travaillerons à une grande initiative pour lui rendre hommage également.

En espérant que cette proposition saura recueillir l'unanimité de votre Assemblée, je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD.



Yves CONTASSOT pour une explication de vote de son groupe.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Françoise Héritier laissera une trace dans l'histoire par son engagement dans différents combats contre le Sida - cela a été dit -, pour le droit des détenus, les sans domicile fixe et bien d'autres.

Mais c'est surtout comme féministe qu'elle restera dans nos mémoires, tant l'actualité démontre jours après jours la nécessité de poursuivre sa lutte pour l'égalité des femmes et des hommes, abattre les rapports de domination et avancer vers une société plus juste.

Alors oui, nous soutenons pleinement l'idée de donner son nom à un établissement public parisien, mais pas n'importe lequel. Nous pensons en effet, comme nous l'avons dit lors de notre précédente séance, qu'il est plus que temps que Paris sorte enfin de son isolement parmi les grandes villes qui disposent pour la plupart d'un lieu dédié à l'histoire des femmes et du féminisme. Il est plus que temps de créer un tel lieu et de lui donner le nom de Françoise Héritier plutôt que de démanteler la bibliothèque Marguerite-Durand, combat qu'elle aurait sans doute mené avec détermination.

Nous ferons d'ailleurs une proposition précise en la matière lors de notre prochain Conseil.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT, pour cette explication de vote et cette suggestion complémentaire.

La parole est à Danièle PREMEL, pour une explication de vote au nom de son groupe.

**Mme Danièle PREMEL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Hélène BIDARD, Françoise Héritier, merci, merci pour votre plume et votre pensée, merci pour les combats sociaux, anthropologiques, politiques et scientifiques menés pour les droits des femmes et contre l'exclusion des personnes atteintes du Sida, notamment en milieu carcéral.

Françoise Héritier était la pensée, le courage et la justice. Vos analyses sur la construction des inégalités et la domination masculine marque notre époque. La lutte contre l'exclusion et les inégalités était portée scientifiquement par la voix de cette grande professeure au Collège de France, luttant elle-même contre la maladie.

Ce que vous avez apporté aux générations qui vous ont lue et à celles qui vous liront bientôt et à celles qui vous lisent encore, oui, c'est un outil de lutte. Chaque génération a su trouver sa voix de contestation et la force de s'opposer. Vous leur avez donné des armes pour se battre. Votre travail restera vivant dans ceux qui vous liront et vivant dans la société en mouvement. Reconnue dans le monde entier, c'est le monde qui vous est reconnaissant.

Françoise Héritier, vous avez ouvert un parcours sur les chemins et les venelles que vous avez empruntés. C'est un honneur de voter ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT pour une explication de vote.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Nous voterons bien sûr pour ce vœu pour toutes les raisons qui ont été très bien dites par mes collègues précédemment.

Je ne suis pas sûr pour autant que Mme Héritier, la grande féministe qu'elle était, était favorable à l'écriture inclusive. Ce sont deux sujets différents.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Il est toujours risqué d'interpréter la pensée de quelqu'un qui n'est plus là pour vous répondre.

Je donne la parole à Fadila MÉHAL pour une explication de vote également.

**Mme Fadila MÉHAL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, par ce vœu, rendre un hommage à Françoise Héritier est si mérité, à elle, figure majeure de l'anthropologie et pionnière du féminisme. Les femmes lui doivent beaucoup, elle qui par ses travaux a célébré l'universel féminin.

Ses publications nous ont éclairé et montré combien le chemin de l'égalité était long et ardu ; et que le premier combat passait par le corps. L'aliénation passe par le corps, affirmait Françoise Héritier. Alors, la libération doit aussi passer par là. A trois jours de la Journée des violences contre les femmes, cette affirmation prend un relief tout particulier.

Notre groupe Démocrates et Progressistes salue ce vœu, salue cette femme libre et engagée et forme le souhait que sa mémoire innerve l'espace public parisien. Nous voterons avec enthousiasme ce vœu qui permettra de perpétuer son écho.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Fadila MÉHAL, pour cette explication de vote.

Y a-il d'autres demandes d'explications de vote ?

Il n'y a aucune autre explication de vote, j'ai le sentiment que ce vœu va être voté à l'unanimité.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 209 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 298).

Bel hommage de notre Assemblée à cette grande dame qu'était Françoise Héritier.

### **2017 DASES 388 G - Mise en œuvre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris : attribution du forfait "autonomie" 2017 aux résidences autonomie parisiennes.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner le projet de délibération DASES 388 G concernant la mise en œuvre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris. Attribution du forfait "autonomie" 2017 aux résidences autonomie parisiennes.

Est inscrite sur ce projet Marie ATALLAH, à qui je donne la parole, pour 5 minutes maximum.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en tant qu'élue écologiste ayant participé au suivi des travaux de notre schéma parisien en direction des seniors, je me réjouis aujourd'hui de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif "forfait autonomie", pour mieux répondre au défi majeur que constitue le phénomène du vieillissement dans notre société et de la population parisienne.

Pour illustrer l'importance de l'enjeu de la prévention de perte d'autonomie, je rappelle les chiffres relatifs au vieillissement et à son évolution dans notre ville. Paris compte aujourd'hui plus de 470.000 personnes âgées de plus de 60 ans, soit un cinquième de sa population, et selon les projections démographiques pour les décennies à venir, en 2040 les seniors représenteront le quart des habitants de la Capitale.

C'est dans ce contexte de transition démographique qu'intervient ce nouveau dispositif financier, le forfait autonomie, qui constitue pour notre collectivité une formidable opportunité financière, afin de renforcer et de mieux adapter l'offre des actions de prévention proposées à nos seniors dans les quartiers.

En effet, avec la mobilisation de 97 structures parisiennes pour mener les 125 actions financées en 2017, oui, nous vous félicitons, Madame la Maire, et félicitons les 2 adjointes, Mme VERSINI et Mme BRIDIER, ainsi que les membres des cabinets, sans oublier bien sûr les services de la DASES, d'avoir réussi à impulser une belle dynamique territoriale et permis une innovation dans les projets portés par de nombreux acteurs parisiens qui ont répondu à l'appel à projets.

Oui, c'est un premier succès dans le développement d'un programme de prévention ambitieux pour nos seniors parisiens. Si nous devons aborder plus concrètement le choix des catégories, des actions et des acteurs, et du mode de gouvernance du programme, notre point de vue reste très positif tout en nous permettant quelques réflexions et interrogations.

Je précise que j'aborde l'ensemble du programme, les actions financées par le forfait autonomie, ainsi que les actions destinées aux associations dans les quartiers.

Nous tenons à souligner le choix de la grande diversité dans les activités proposées, des activités physiques, culturelles, sociales, etc., nous saluons également le choix de 2 catégories d'acteurs, les gestionnaires des résidences autonomie, en direction de leurs résidents, et les associations menant des actions dans les quartiers.

Ainsi, qu'ils ou qu'elles soient en résidence ou à leur domicile, les seniors parisiens sont bien servis par cette offre très diversifiée. Reste tout de même une interrogation quant à certains publics de seniors qui méritent, selon nous, une attention particulière, et nous pensons ici aux seniors qui vivent dans les résidences sociales, dans les résidences de travailleurs migrants, les centres d'hébergement ou les pensions de famille.

Pour ce qui concerne les projets associatifs, nous souhaitons saluer tout particulièrement le choix de donner la priorité à la thématique de l'inclusion numérique. L'accès à la maîtrise des outils informatiques étant un levier principal pour contribuer à l'égalité dans l'accès au droit, et dans la lutte contre l'isolement, un problème majeur chez les seniors.

En prenant ce choix, notre collectivité assume son rôle majeur dans l'accompagnement de nos seniors pour rester informés, garder le contact avec leurs familles et leurs amis, et pour faciliter l'accès à leurs droits en ligne et leur permettre un meilleur confort dans leur vie quotidienne.

Sur le plan de la gouvernance et de la mise en œuvre du programme, nous saluons une organisation coordonnée et cohérente à l'échelle du territoire parisien et nous nous permettons d'insister sur la nécessité d'une gouvernance et coordination locales, la proximité étant pour nous un critère essentiel pour garantir la visibilité et l'efficacité de nos actions.

Adeptes de la proximité, nous pensons que le programme d'action devrait s'appuyer également sur un diagnostic territorial des besoins à l'échelle des arrondissements ou des territoires des DST. Avant de finir, je me permets encore deux questions. Pour garantir le progrès acquis pour nos seniors, nous pensons qu'une évaluation de ce nouveau dispositif s'impose à nous.

Est-elle envisagée ? Et de quelle manière ?

L'accès aux actions du programme est-il gratuit ou payant par les usagers ? S'il est payant, existe-il des conditions pour fixer le niveau de participation ?

Enfin, pour terminer, le groupe Ecologiste de Paris tient à affirmer ici que ce programme d'action, de prévention de la perte d'autonomie est un nouveau pas pour garantir à nos seniors parisiens de bien vieillir à Paris, dans une ville solidaire et inclusive.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

Je donne la parole à Galla BRIDIER pour répondre à l'intervention de Mme ATALLAH.

**Mme Galla BRIDIER**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Chère Marie ATALLAH, merci pour votre intervention et vos questions auxquelles je vais tâcher de répondre. Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie créée par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui s'est réunie déjà à Paris à 3 reprises.

Cette conférence rassemble les principaux financeurs de la politique de prévention de la perte d'autonomie comme le Département, qui en assure la présidence, l'Agence régionale de santé, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, ou encore la Caisse primaire d'assurance maladie.

Pour l'année 2017, l'ensemble des projets d'action et de prévention de la perte d'autonomie financés représente un montant total de 3.900.000 euros.

Les financements qu'elle attribue s'organisent autour de deux axes. Tout d'abord, le soutien aux actions collectives de prévention, afin de permettre aux seniors parisiens de rester autonomes le plus longtemps possible et de favoriser leur maintien à domicile. C'est l'objet du projet de délibération soumis à votre approbation aujourd'hui.

Le second axe prévoit l'attribution d'un forfait autonomie aux résidences accueillant des personnes âgées, qui ont vocation à devenir des résidences autonomie et sont incitées à construire des projets en direction de leurs résidents autour d'activités permettant de prévenir leur perte d'autonomie ou encore de lutter contre l'isolement.

Ce sont ainsi 11 résidences gérées par des groupes associatifs ainsi que 19 résidences du C.A.S.-V.P., soit 30 pour un montant total de 760.000 euros qui font l'objet de ce projet de délibération.

Les différents projets illustrent la diversité des actions, vous l'avez dit. Ces actions sont gratuites. On retrouve des activités autant d'ergothérapie, de gym douce, de dessin, de théâtre, j'en passe encore, l'ensemble de ces projets innovants ont été établis en lien avec les directions sociales territoriales et les services du Département, dans le cadre d'un échange global avec l'ensemble des acteurs de terrain. Tout cela a bien été fait dans la proximité.

Enfin, pour répondre à vos questions sur la répartition territoriale de ces actions, elles concernent 30 résidences sur 37 au total et sont ciblées dans l'ensemble des arrondissements de notre ville.

Concernant l'évaluation de ce dispositif, elle est évidemment prévue, les résidences devront transmettre en avril 2018 un bilan de l'ensemble des actions engagées et en détaillant les bénéficiaires.

Enfin, vous interrogez les publics accueillis dans d'autres types de résidence, il s'agit également d'une préoccupation de notre part. C'est pourquoi des associations sont financées pour intervenir auprès de ces publics. Pour ce qui concerne les centres d'hébergement, notre objectif est de parvenir à faire en sorte que les résidents âgés y restent le moins possible et puissent accéder à des résidences autonomie.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Galla BRIDIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 388 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 388 G).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la restructuration des foyers de travailleurs migrants.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 136 relatif à la restructuration des foyers de travailleurs migrants.

La parole est à Fatoumata KONÉ pour s'exprimer, 2 minutes.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chers collègues, je reviens à nouveau devant ce Conseil avec un vœu relatif au plan de restructuration des foyers de travailleurs migrants.

Concernant les réhabilitations et transformations en résidences sociales, les écologistes souhaitent insister sur la conservation des espaces collectifs, type salles polyvalentes, cuisines ou salles à manger, et demandent que des relogements adaptés soient proposés aux surnuméraires.

Nous revendiquons la nécessité du plan de réhabilitation de nos foyers de travailleurs migrants, mais nous déplorons la méthode. On ne peut envisager de tels projets sans un vrai processus de co-construction afin de l'adapter aux besoins des publics concernés. Nous avons déjà entendu que ce n'est pas réaliste ou réalisable, que c'est trop onéreux. Or, de nombreux projets du même type ont vu le jour chez nous, en Ile-de-France.

Je peux citer le projet du foyer du "Nouveau Centenaire" à Montreuil, dont l'engagement politique de la maire de la ville, la mobilisation des habitants, la participation de l'association porteuse de projets et de l'O.P.H., ont permis

un projet ambitieux en la matière. Ce lieu est équipé de 133 places réparties du T1 au T4, une unité de vie de 6 chambres réservées aux retraités repartis au pays pour leur permettre des visites régulières en France et éviter ainsi qu'ils ne monopolisent des places, un restaurant et un bar. Le restaurant, qui est géré par une association avec les habitants, propose une cuisine mixte. C'est un lieu d'accueil et de discussion pour tous. Le projet intègre 3 boutiques indépendantes ouvertes sur la rue pour le bijoutier, le coiffeur et le tailleur, qui se substituent aux activités et services non déclarés antérieurs à la réhabilitation.

Si ce type de projet a pu être créé à Montreuil, je ne peux croire que Paris n'ait pas les moyens d'en faire autant, à l'heure où notre Ville est à la pointe d'innovations urbaines dans bien des domaines, que ce soient dans des grosses opérations urbaines ou encore au sein de notre budget participatif unique au monde.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ, pour la présentation de ce vœu n° 136.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Monsieur le Maire, chère Fatoumata KONÉ, chers collègues, depuis 2005, la Ville de Paris est engagée, comme aucune autre collectivité d'ailleurs, dans un plan de réhabilitation et de reconstruction très ambitieux des anciens foyers de travailleurs migrants. Il est conduit selon deux principes : le premier est de construire des résidences dignes permettant à chacun de bénéficier d'un logement autonome et le second est de conduire ce plan en concertation étroite avec les résidents afin que leurs demandes soient entendues et, dans la mesure du possible, prises en compte lors des processus de réhabilitation.

Néanmoins, et c'est peut-être là que nos chemins divergent, certaines demandes ne peuvent être acceptées. Je pense, en particulier, à la demande de salles collectives très grandes, car leur surutilisation actuelle pose de graves problèmes de sécurité et certaines ont d'ailleurs été fermées par la Préfecture. De même, pour les espaces de cuisine, leur détournement à des fins commerciales, qu'il s'agisse de grandes cuisines ou de petites cuisines d'étage, cause de graves nuisances pour les résidents eux-mêmes et souvent pour les Parisiens voisins.

Sur le relogement des surnuméraires, Paris est la seule ville, la seule, qui réalise leur relogement si ces personnes répondent à certains critères, comme 3 ans d'ancienneté dans le foyer, par exemple. D'un point de vue légal, ni la Ville, ni l'Etat, ni les gestionnaires n'y sont tenus et, néanmoins, nous le faisons depuis 2005. Et nous sommes donc exemplaires en la matière.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous ne sommes pas favorables au vœu que vous avez présenté. J'émetts donc un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 136 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

## **2017 DASES 35 - Locaux 136, boulevard Davout (20e). - Fixation du loyer pour la prise à bail des locaux avec l'association "Plus Loin".**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 35 et l'amendement technique n° 208 déposé par l'Exécutif. Le projet DASES 35 concerne les locaux du 136, boulevard Davout, dans le 20e arrondissement. Il s'agit de la fixation du loyer pour la prise à bail des locaux avec l'association "Plus Loin".

Je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Vous êtes désormais là et c'est l'essentiel.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Absolument et je suis censée...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Donc, je me permets... Donc, vous devez, a priori, puisque vous êtes inscrite pour cela, intervenir sur le projet DASES 35 avec la proposition d'un amendement technique.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - C'est un amendement technique...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - ... n° 208.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - C'est un amendement technique qui est tout à fait technique.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - C'est un amendement technique qui est tout à fait technique.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Absolument.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Voilà comment les choses...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Et donc, je vous proposerai, Monsieur le Maire, de le voter si les conseillers de Paris en étaient d'accord.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Si, en plus... Si c'est vous qui le demandez, Madame BROSSEL, je ne vois pas comment nous pourrions résister. Donc, les 3 minutes qui vous étaient accordées ne seront pas utiles.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 208 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 208 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 35 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DASES 35).

Je vous remercie.

## **2017 DASES 269 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Act Up-Paris" (19e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 269 G : subvention et convention avec l'association "Act Up-Paris".

La parole est à David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, zéro nouvelle contamination par le V.I.H. à partir de 2030 : c'est l'objectif que s'est fixé notre ville. Et pour l'atteindre, il est important que l'implication de la ville, dans la stratégie parisienne initiée sous l'impulsion du rapport de France LERT en février 2016, soit sans failles. Or, les actions de dépistage ne sont pas encore à l'échelle des objectifs affichés. L'épidémie cachée sur notre territoire nécessite de réagir vite et efficacement si nous voulons atteindre ces objectifs ambitieux.

En effet, aujourd'hui, 25 % des nouvelles infections chez des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes en France se produisent dans Paris intra-muros, et 11 % des nouvelles infections, toutes populations confondues, en France. Les campagnes de dépistage se doivent donc d'être à la hauteur des enjeux que nous impose l'épidémie à Paris.

Le travail enclenché par notre Ville, notamment au travers du soutien à l'association "Vers Paris sans Sida", va dans le bon sens et nous nous en réjouissons. Dans ce cadre, un dépistage plus intensif, plus systématique et toujours plus ciblé est nécessaire.

Vous avez déployé, cet été, une vaste campagne de communication "Faites de Paris la ville de l'amour sans Sida" qui a été remarquée et saluée, à gauche comme à droite. Notre groupe aimerait savoir quel est le plan d'action de la Ville pour les 6 prochains mois.

Enfin, nous nous approchons du 1er décembre, date symbolique de la Journée mondiale de lutte contre le Sida, et il nous semble que c'est l'occasion de braquer les projecteurs sur les problématiques que je viens de soulever dans mon intervention. Qu'est-il prévu à cette occasion ? Et, bien entendu, notre groupe votera favorablement à cette subvention.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, David BELLARD.

La parole est à Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Président, et merci, David, de me poser cette question.

D'abord, comme vous l'avez vu, l'engagement de la Ville ne s'est jamais affaibli ces dernières années et s'est même renforcé grâce aux énergies des cliniciens, des chercheurs, des partenaires associatifs et institutionnels qui ont, sous l'impulsion du rapport de l'épidémiologiste France LERT rendu à la Maire en février 2016, participé très activement à l'élaboration de la stratégie parisienne de lutte contre le Sida. Parce que, voyez-vous, aujourd'hui, la lutte contre le Sida doit changer radicalement pour être efficace, et nous avons commencé à Paris. Il y a encore quelques années, la PrEP - dont vous savez peut-être ce que c'est, mais, en tout cas, peut-être certains d'entre vous ne le savent pas - qui est une prévention médicamenteuse du V.I.H., ne s'affichait pas sur les panneaux publicitaires. Les messages sur l'indéteçtabilité non plus. Cet été, j'ai vu, comme toutes les Parisiennes et les Parisiens dans les rues de Paris, des visages jusque-là "invisibilisés" et des messages inédits. La campagne "Faisons de Paris la ville de l'amour sans Sida" a souhaité montrer sans stigmatiser, prévenir sans juger et parler aux populations clés. Le langage utilisé, les discours et la vision ont changé en peu de temps. Les populations clés ne sont plus désignées comme des groupes à risque ou bien des groupes vulnérables, mais bien comme des groupes exposés et surtout, des groupes compétents.

Nos expériences respectives nous ont montré qu'il fallait cibler les besoins spécifiques des populations clés les plus exposées. Il fallait au plus vite promouvoir tous les outils de la prévention combinée : le dépistage, les préservatifs, l'efficacité du traitement pour empêcher la transmission PrEP et bien d'autres choses encore, tout en adoptant une approche globale associant étroitement prévention, soins, qualité de vie pour les personnes vivant avec le V.I.H., accès au droit et lutte contre les discriminations dans une approche pragmatique.

Vous le savez - nous l'avons déjà évoqué ici en Conseil de Paris -, nous avons commencé à mettre en œuvre notre stratégie : doublement de la capacité de dépistage communautaire associatif auprès des migrants dans les quartiers prioritaires ; soutien au déploiement des consultations PrEP ; stratégie de communication dans la ville sur 3 ans pour faire changer durablement les représentations associées au V.I.H. et lutter contre le stigmate subi par les populations clés dont je parlais à l'instant.

A l'approche du 1er décembre, nous réaffirmons une fois encore notre engagement parce que, bien au-delà des mots et des déclarations d'intention, au-delà même des subventions accordées chaque année aux nombreuses associations partenaires, il y a une réalité qui ne ment pas, et la Ville, vous avez raison, sera très vite jugée sur ses actes.

La réalité dont je parle, et je vous remercie de l'avoir rappelée dans votre intervention, est celle-ci. Suite aux nouvelles estimations, voici ce que l'on peut dire concernant les hommes homosexuels à Paris intra-muros.

Vous avez rappelé ces chiffres très parlants. Paris intra-muros concentre effectivement 25 % des nouvelles infections. Ce sont les hommes homosexuels en France et 11 % des nouvelles infections, toutes populations confondues en France.

En 2014, 689 séropositifs étaient découverts à Paris. On estime la taille de l'épidémie non diagnostiquée à 1.760 hommes homosexuels, ce qui correspond à 19 % des hommes homosexuels qui vivent avec le V.I.H. sans le savoir en France et à 46 % de toutes les personnes qui ignorent leur séropositivité à Paris. Or Paris a le taux de personnes vivant avec le V.I.H. sans le savoir le plus élevé de France : 25 pour 10.000 habitants.

Si nous souhaitons réduire significativement le réservoir viral communautaire, il faudrait concrètement passer de 689 nouveaux diagnostics à 2.000. Il faut, vous le comprenez, radicalement changer d'échelle.

Sachant que les meilleures actions de dépistage, les plus ciblées, trouvent autour de 2 % des séropositifs, il faudrait réaliser au moins 100.000 tests de plus, rien que chez les hommes homosexuels parisiens sur une période d'un ou de deux ans maximum.

Comme vous l'entendez, je ne peux me contenter de me réjouir du travail enclenché. La tâche qu'il nous reste à accomplir est immense, mais pas insurmontable, pour peu que nous nous en donnions réellement les moyens. Toutes et tous ici présents, nous devons faire notre part.

A l'occasion du 1er décembre, nous annoncerons un véritable plan d'urgence du dépistage V.I.H. à Paris. Car, oui, il est de notre responsabilité de réaliser à Paris, en 2018 et en 2019, 100.000 tests supplémentaires ciblés chez les hommes homosexuels, 63.000 tests supplémentaires ciblés chez les femmes afro-caribéennes, et 63.000 tests supplémentaires ciblés chez les hommes afro-caribéens.

Je vous parle ici d'un vrai plan de bataille, en lien étroit avec nos partenaires associatifs, cliniciens et institutionnels, dans lequel chacune et chacun a un rôle déterminant à jouer. La Journée mondiale de lutte contre le Sida donnera, cette année encore, largement la parole à nos partenaires associatifs. La Ville sera présente auprès d'eux à l'Espace des Blancs-Manteaux ainsi que sur de nombreuses mobilisations et opérations de prévention et de dépistage.

Par ailleurs, je rappelle que, comme tous les ans, l'opération "Café Capote", aux couleurs de la campagne "Faisons de Paris la ville de l'amour sans Sida", sera déployée dans de très nombreux arrondissements volontaires. Je les en remercie chaleureusement.

Pour conclure, je tenais à vous donner raison. Nous n'avons pas le droit de laisser cette épidémie raciste et homophobe gagner du terrain sur notre territoire. Dès lors que nous avons décidé avec la Maire de Paris d'y mettre fin en 2030, comptez sur nous pour nous y atteler avec encore plus de détermination.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS, pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 269 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 269 G).

### **2017 DASES 361 G - Renouvellement de la convention de mandat et de la convention de coopération entre le Département de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et le Samu social de Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons l'amendement technique n° 210 G relatif au projet de délibération DASES 361 G, concernant le renouvellement de la convention de mandat et de la convention de coopération entre le Département de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et le Samu social de Paris.

Anne SOUYRIS, souhaitez-vous présenter l'amendement technique ou considérez-vous, comme Colombe BROSSEL à l'instant, qu'il n'est que technique, donc présenté de fait ?

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - C'est un amendement technique pas présenté.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Parfait. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 210 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?



Abstentions ?

L'amendement technique n° 210 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 361 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DASES 361 G).

### **2017 DASES 414 G - Convention avec l'Agence régionale de santé portant financement pour la gestion des activités correspondant aux missions des CeGIDD pour l'année 2017.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 414 G et l'amendement technique n° 137 G déposé par l'Exécutif.

Le projet DASES 414 G concerne la convention avec l'Agence régionale de Santé portant financement pour la gestion des activités correspondant aux missions des CeGIDD pour l'année 2017.

Anne SOUYRIS, on considère que l'amendement technique est également présenté.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 137 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 137 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 414 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DASES 414 G).

### **2017 DASES 418 G - Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association "M.S.P. Bichat" (18e) pour la création d'une maison de santé pluri-professionnelle (M.S.P.) dans le 18e.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 418 G. Il s'agit de la subvention et de la convention avec l'association "M.S.P. Bichat" pour la création d'une maison de santé pluri-professionnelle dans le 18e arrondissement.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Merci.

Mes chers collègues, dans ce projet de délibération, la Ville s'engage à soutenir la création d'une maison de santé pluri-professionnelle dans le 18e arrondissement avec l'association "M.S.P. Bichat". 130.000 euros seront alloués à l'investissement pour financer ce cabinet médical.

Nous avons eu, en début de mandature, un débat sur la différence entre maison de santé et centre de santé. Je souhaite rappeler ici ma position et exprimer mon regret que la Ville de Paris, hélas, ne choisisse pas de privilégier les centres de santé aux maisons de santé.

Alors, certes, il y a le label "Paris Santé" qui, normalement, mais vous me le rappellerez, chers collègues, privilégie à la fois le tiers-payant et, il me semble, le secteur 1 dans le cadre de ces maisons de santé que nous soutenons financièrement, mais j'aimerais bien vous entendre le préciser.

Mais la différence entre un centre de santé et une maison de santé va au-delà. La différence est la suivante. Un centre de santé suit un but non lucratif. C'est un équipement pluridisciplinaire dans lequel les professionnels de santé sont salariés et assument un rôle de service public de santé. C'est-à-dire que non seulement les personnes sont accueillies dans un centre de santé au tiers-payant secteur 1 de manière obligatoire, à la différence d'une maison de santé qui peut évoluer différemment, avoir un but lucratif et orienter vers le réseau des honoraires libres et des dépassements forfaitaires. Mais surtout un centre de santé a bien une action de santé publique, de prévention, d'éducation à la santé. On n'est pas dans une logique de politique de soins, mais bien dans une logique de politique de santé publique sur un territoire, de façon globale avec l'ensemble des acteurs.

Alors, certes, ce qui est intéressant dans ce projet de délibération, c'est que finalement on intègre l'esprit des centres de santé à la maison de santé puisque cette maison de santé aura un partenariat particulier à la fois avec la faculté de médecine Paris 7 et avec l'hôpital Bichat. Mais pourquoi, à ce moment-là, ne pas avoir choisi un centre de santé justement ? Car le centre de santé est la meilleure garantie qu'on le fasse de façon durable.

Je voudrais en profiter pour dire que la situation est très problématique d'un point de vue du Gouvernement et de ses intentions à l'encontre des centres de santé. En effet, il y a la volonté, de la part du Gouvernement, d'imposer un virage lucratif aux centres de santé. Une ordonnance législative se prépare par le Gouvernement qui vise à accorder le droit à des cliniques commerciales de gérer des centres de santé.

Qu'est-ce que cela veut dire si, demain, des cliniques commerciales peuvent gérer des centres de santé ? Cela veut dire que des cliniques commerciales pourront essayer de drainer les patients vers l'ensemble du réseau des structures de santé à honoraires libres et à dépassements tarifaires.

Or je pense que nous, au niveau de la Ville de Paris, nous devrions, au contraire, affirmer notre attachement contre le désert médical qui s'installe, y compris dans une grande capitale comme la nôtre sur certaines spécialités, et nous engager à soutenir et défendre le tiers-payant, le secteur 1 mais également une approche de territoire, une approche de prévention et un partenariat avec les hôpitaux de proximité beaucoup plus étroit.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez, Madame SIMONNET, la maison de santé pluri-professionnelle Bichat vise à soutenir une équipe de médecins généralistes et d'infirmiers qui proposeront une offre de soins de premiers secours accessibles à tous, dans un quartier prioritaire où l'offre de soins de ville est insuffisante et contribue à l'engorgement des urgences de l'hôpital Bichat qui sont les plus importantes de Paris.

Paris n'est pas un désert médical, mais Paris est quand même confrontée à quatre problèmes majeurs que vous connaissez certainement :

- une population de médecins vieillissante, avec plus de la moitié des médecins parisiens qui ont plus de 55 ans ;
- une offre fournie en médecine spécialisée en secteur 2 dont est exclue d'une partie de la population parce que le secteur 1 ne trouve plus sa place à Paris ;
- une concentration géographique de l'offre dans le Centre et l'Ouest parisien ;
- une offre hospitalière enfin importante mais en partie sollicitée par des besoins de soins de proximité auxquels elle n'est pas adaptée.

Paris compte effectivement une centaine de centres de santé qui peuvent être municipaux, associatifs et mutualistes. Dans la plupart de ces centres de santé, les médecins sont salariés, le centre percevant une rémunération correspondante de la C.P.A.M.

Nombre de ces centres sont confrontés à des difficultés d'organisation et de gestion qui font dire que ce n'est pas le seul mode d'équipement de santé qu'il convient de soutenir et de développer pour renforcer l'offre de soins à Paris.

A partir du moment où les centres de santé en question ont du mal même à recruter des médecins, il est quand même aussi intéressant de voir si on peut, Madame SIMONNET, avoir une offre de soins en secteur 1 accessible à tous par d'autres biais et par d'autres modèles qui ne sont pas des modèles à but lucratif.

C'est pourquoi la politique municipale en matière d'offre de soins vise à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en utilisant plusieurs leviers : développer l'activité de ces centres de santé et centres médico-sociaux municipaux en les modernisant et en les rendant plus attractif ; développer l'exercice regroupé en secteur 1 en soutenant les projets de maison de santé pluri-professionnelle qui sont maintenant environ une douzaine à Paris aujourd'hui et de cabinets "Paris Med", une dizaine à ce jour, qui eux-mêmes sont exclusivement en secteur 1 dans les quartiers déficitaires en offre de soins.

En partenariat avec l'A.R.S., le soutien à la maison de santé pluri-professionnelle Bichat s'inscrit pleinement dans cette politique.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 418 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 418 G).

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif à la dératisation.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 138 relatif à la dératisation.

Je ne vois pas M. GOUJON qui devait le présenter.

Je vous donne la parole, allez-y.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous propose de voter un nouveau vœu pour que soit engagé un vaste plan de dératisation de tout l'espace public parisien. Il est urgent de tout mettre en œuvre pour que le problème des rats et des souris qui infestent nos rues, nos squares et nos écoles soit réglé.

Vous avez tous lu sans doute ce matin un article dans le "Parisien" sur l'école de la rue des Pyrénées dans le 20e arrondissement infestée de souris. Les enseignants et les parents d'élèves demandent une intervention d'urgence en vain. La même situation avait été dénoncée dans l'école de la rue Louis-Blanc dans le 10e arrondissement, il y a quelques semaines.

Dans le 15e arrondissement, de nombreux espaces verts, tels que le square Saint-Lambert, ont dû être fermés pendant plusieurs semaines, mais aussi dans le 18e arrondissement, porte de Montmartre ou à la Goutte-d'Or, dans le 17e arrondissement, par exemple square des Batignolles, etc. Je pourrais multiplier ainsi les exemples.

Ce sujet, ô combien d'actualité, est un sujet de santé publique. Il inquiète et préoccupe les Parisiens à juste titre.

En tant qu'élus de la Capitale, nous avons le devoir d'apporter des réponses et d'agir. Nous demandons à la Ville de Paris et à la Préfecture de police de tout mettre en œuvre pour que soit mis en place de façon urgente un plan de dératisation et de désourisisation dans la Capitale. Il n'est pas acceptable de voir nos enfants effrayés dans les squares par les rats. Il n'est pas acceptable d'avoir des souris dans les salles de classe et dans les réfectoires.

Il est de notre responsabilité ou plutôt de votre responsabilité, Madame la Maire de Paris, d'agir vite car c'est à vous qu'il appartient de nettoyer correctement notre ville.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Anne-Charlotte BUFFETEAU, pour la présentation de ce vœu.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais quand même vous dire qu'il existe déjà un plan de dératisation et de désourisation, donc avant de faire des vœux...

Le Conseil de Paris de septembre a adopté un vœu de l'Exécutif visant à ce que la Ville intensifie la lutte contre la surpopulation des rongeurs sur l'ensemble de l'espace public parisien.

Lors de cette même séance, mon prédécesseur Bernard JOMIER a eu l'occasion d'exposer les mesures du plan élaboré en janvier 2017 qui vise à une action coordonnée des différents services de la Ville pour lutter efficacement contre un développement non contrôlé de la population des rats. C'est hors des sous-sols, où ils participent à l'élimination des déchets et où ils ont une véritable utilité dans l'écosystème parisien, il faut le rappeler.

Rappelons tout d'abord que, s'ils ne constituent pas aujourd'hui un problème sanitaire avéré pour la population parisienne, le risque pour la santé humaine d'une prolifération de rats existe, du fait des agents pathogènes dont ils peuvent être porteurs. Cela nécessite donc, au-delà des enjeux liés au tourisme et à l'agrément des usagers de l'espace public, une vigilance particulière et une action déterminée de la Ville.

La stratégie mise en œuvre est coordonnée par le département Faune et actions de salubrité du Service parisien de santé environnementale et cela implique plusieurs services de la Ville :

- la DEVE pour les espaces verts et jardins qui concentrent une partie importante des difficultés ;
- la DPE pour les questions de propreté de la voie publique et des bacs à ordures ;
- la DPSP pour les opérations de lutte contre les incivilités qui, en l'occurrence, sont très importantes sur cette question puisque ce sont les dépôts sauvages, les déchets hors containers et le nourrissage ;
- la DICOM pour les opérations de communication et la nécessaire sensibilisation du public aux conséquences du nourrissage volontaire ou non des rongeurs.

Sous l'égide du Secrétariat général de la Ville, un comité de pilotage de ce plan se réunit régulièrement. Il a permis également d'associer d'autres acteurs confrontés au problème, comme les bailleurs, l'A.P.-H.P. ou la R.A.T.P., afin de coordonner les actions.

Le plan mis en œuvre a tout d'abord consisté à mieux identifier les lieux d'infestation, en lien avec les mairies d'arrondissement pour des interventions plus rapides et plus efficaces.

Le Plan de lutte contre les rongeurs se base sur la réalisation d'enquêtes approfondies sur chaque site infesté, afin d'analyser les facteurs en cause et de définir les actions coordonnées à mettre en place. C'est un renforcement de la propreté des lieux publics, condition première pour éviter la prolifération des rats. Dans plusieurs zones sensibles, les horaires de collecte de déchets et de nettoyage ont été adaptés. Des corbeilles supplémentaires sont installées quand les capacités sont insuffisantes et que les poubelles débordent.

Dans les parcs et jardins, les containers à ordures sont en cours d'adaptation pour les rendre inaccessibles aux rats. Quatre-vingt abris bacs sont déjà en place dans 48 jardins, soit le tiers de l'équipement total prévu. Ce sont aussi des grilles autour des composteurs pour que les rats ne puissent pas y faire leur nid. C'est également le changement des grilles d'avaloirs pour que les rats ne puissent pas remonter des égouts.

La lutte contre les incivilités enfin s'intensifie. Les verbalisations pour nourrissage ou abandon de déchets hors containers se multiplient.

La communication aussi est importante. C'est la communication auprès du public pour l'inciter à adopter des comportements adaptés : affichage de visuels et messages de communication, notamment dans les parcs et jardins.

Nous avons également mis en place un suivi attentif sur chaque site traité, les actions étant ajustées aux conditions nouvelles et en fonction de l'évolution.

Un bilan effectué dans chaque arrondissement recense de manière exhaustive l'ensemble des sites concernés. Ce bilan sera désormais actualisé et transmis mensuellement à chaque mairie d'arrondissement.

Il est bien entendu que nous avons mis également en place un traitement adapté avec différents moyens, en particulier les pièges mais aussi les appâts, et en étant extrêmement attentifs, parce que vous savez que nous sommes très soucieux de respecter au mieux l'environnement et aussi à trouver des méthodes qui font le moins souffrir les animaux.

Comme vous le voyez, face à un problème qui dépasse largement Paris - la plupart des villes en France et dans le monde sont confrontées à une recrudescence des rongeurs -, la Ville agit en utilisant plusieurs leviers, avec des mesures de court, de moyen et de long termes.

Des moyens budgétaires, humains et financiers importants ont été dégagés en 2017 pour mettre en place ce plan, et d'autres pourront l'être en 2018 si cela est nécessaire.

Je comprends votre préoccupation face à des résultats qui sont encore mitigés pour ce plan mis en place en janvier 2017. Appeler un nouveau plan serait pour autant prématuré, sachant que nous sommes confrontés à une problématique qui ne peut que se traiter dans la durée avec une responsabilisation de chacun.

Merci beaucoup.

Evidemment, nous demandons le retrait de votre vœu, sinon, nous apporterons un avis défavorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Vous avez largement débordé votre temps de parole, mais il est difficile d'exposer un plan en étant trop concis, parce que des détails doivent être donnés. Je m'associe à vos propos, puisque la présence de souris dans un certain nombre d'établissements scolaires me vise dans la délégation qui est la mienne.

De ce fait, compte tenu de tout ce qu'a exprimé au nom de l'Exécutif Anne SOUYRIS, retirez-vous votre vœu ? Vous ne le retirez pas, donc avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 138 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au bilan du fonctionnement de la salle de consommation à moindres risques.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 139 relatif au bilan du fonctionnement de la salle de consommation à moindres risques.

La parole est à Eric HÉLARD pour le présenter.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet de police, comme vous le savez, le groupe UDI-MODEM a soutenu depuis l'origine le principe et soutient toujours la mise en œuvre de la salle de consommation à moindre risque à Paris, avec deux exigences majeures : l'adossement à une structure hospitalière et la sécurisation des abords du site, notamment grâce au concours de la brigade spécialisée de terrain. Si nous partageons toujours les objectifs de cette expérimentation, à savoir, la diminution du risque sanitaire de contamination par des seringues souillées, d'une part, et l'accompagnement des toxicomanes dans un parcours de soins, d'autre part, nous ne pouvons accepter l'existence de troubles à l'ordre public sur l'espace public, en lien avec l'utilisation de la salle.

Or, des riverains se plaignent et s'inquiètent. Alors qu'il faudrait plutôt les convaincre et les faire adhérer à ce dispositif sanitaire, on entend hélas trop peu de choses sur les résultats concrets de cette expérimentation, qui fait pourtant ses preuves, tant sur le plan de la santé publique que de l'addictologie ou de la captation d'un public exclu de tous systèmes de soins, mais également en termes de salubrité publique. Le dernier comité de pilotage du 17 mars dernier a fait état d'une diminution impressionnante du nombre de seringues sur l'espace public. Mais depuis lors, le comité ne s'est pas réuni, et c'est dommage, car il faut communiquer.

Par ce vœu, je réitère les souhaits que j'avais ici-même formulés au printemps dernier, en demandant que la Mairie de Paris et la Préfecture de police communiquent les effectifs des agents de la B.S.T. déployés à proximité de la salle. J'ajoute qu'il est urgent de procéder à un renforcement des maraudes aux abords du site, notamment pour en organiser le week-end. Je demande également que soit communiqué aux Conseillers de Paris l'état d'avancement de la réflexion en cours sur l'extension nécessaire des horaires d'ouverture de la salle et l'ouverture d'une seconde salle à l'échelle de l'Île-de-France.

Enfin nous suggérons que le comité de pilotage soit convoqué au plus vite et qu'il soit désormais réuni deux fois par an si possible. L'enjeu en vaut la peine.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Eric HÉLARD, pour la présentation de ce vœu.

Double réponse : je donne d'abord la parole à Anne SOUYRIS, pour l'Exécutif, et je donnerai après la parole au Représentant de M. le Préfet de police.

Si vous pouvez répondre, parce que M. HÉLARD a présenté son vœu en 2 minutes 20, dans les 2 minutes qui vous sont accordées par le règlement du Conseil de Paris... Léger débordement peut-être, mais très léger.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de correspondre à votre demande. En tout cas, ce vœu me donne l'occasion de rendre un hommage à un grand monsieur de l'action humanitaire et de la santé publique, Jean-Pierre LHOMME, qui est décédé il y a quelque temps. Ce médecin généraliste, décédé en août dernier à 68 ans, était le vice-président de "Médecins du monde", président de "Gaïa Paris". Et le 9 décembre prochain, la salle de consommation à moindre risque, l'espace "Gaïa", deviendra l'espace Jean-Pierre Lhomme, du nom de cet ardent humaniste, défenseur des exclus parmi les exclus.

Son combat pour la réduction des risques était ancien et continu : initiateur des premiers programmes d'échange de seringues à la fin des années 80, au cœur de l'épidémie de Sida qui faisait énormément de victimes parmi les usagers de drogues, puis promoteur des traitements de substitution à la méthadone au milieu des années 90, et enfin militant pour l'ouverture des premières salles de consommation à moindre risque depuis le début des années 2000. Donner son nom à la première salle ouverte en France est à la fois une évidence et révèle tout le sens de cette innovation en matière de santé publique, qui s'inscrit dans la continuité d'une politique de réduction des risques et des dommages et qui va dans le sens de l'histoire.

Car oui, après un an de fonctionnement, la S.C.M.R. est un vrai succès en matière de santé publique, que personne n'est en mesure de sérieusement contester et qui donne raison à ce médecin visionnaire qui, parmi d'autres, a contribué à faire évoluer le cadre légal. En un an, plus de 800 usagers de drogues ont été accueillis, et ce sont la plupart des usagers réguliers bénéficiant d'un accompagnement sanitaire et social ; près de 200 passages chaque jour et autant de consommations de rue en moins ; des orientations vers des traitements de substitution et des structures de prise en charge en addictologie ; des prises en charge sociales et des ouvertures de droits à l'assurance maladie pour une population particulièrement marginalisée et éloignée du système de santé.

Succès en matière de santé publique, la S.C.M.R. est aussi un succès en matière de coordination entre les acteurs sanitaires, sociaux, la police, la justice, qui travaillent ensemble et en permanence dans une écoute et un dialogue constants avec les riverains. Ce sont 17 comités de suivi technique réunissant mensuellement les professionnels de Gaïa, les services de la Ville, l'A.R.S., la Préfecture de Région, le commissariat de police et les autres acteurs du territoire, 7 comités de voisinage associant les riverains et les associations de quartier, dont les comptes rendus très riches sont publics et disponibles sur le site de la mairie du 10e.

Voici ce qui constitue un dispositif de suivi particulièrement étoffé et transparent pour une structure de soins. Ce dispositif de suivi très resserré a déjà permis des évolutions pour s'adapter aux besoins de manière très réactive : premier élargissement des horaires d'ouverture au bout de quelques mois, renfort des dispositifs de distribution de matériel stérile aux alentours de la salle pour ne pas créer de point de fixation, renforcement des maraudes, mise en place d'une permanence d'assurance maladie pour l'accès aux droits, ouverture d'une consultation spécialisée en psychiatrie.

Le quartier de la gare du Nord, gare de l'Est...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je suis désolé de vous interrompre, vous êtes déjà à 3 minutes.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - J'ai fini. Je conclus.

En tout cas, ce que je voulais vous dire, c'est que, oui, nous souhaitons réunir le comité de pilotage dans les meilleurs délais, mais quand même, ayez conscience que nous avons un suivi quand même très important, qui a permis de faire beaucoup évoluer le procédé. Donc oui, la question est posée sur la capacité limitée de la S.C.M.R. Je réponds juste à la question de l'ouverture d'autres salles sur l'espace francilien : oui ; plus largement, la question est posée de l'évolution des dispositifs de prévention, d'accompagnement et de soins des usagers de drogues en fonction de l'évolution des pratiques et des besoins ; et oui, la question de la présence policière suffisante pour limiter les trafics et sécuriser non seulement les alentours de la salle, mais plus largement les quartiers confrontés à ces difficultés.

C'est le sens du vœu que vous proposez et c'est pourquoi, après quelques amendements qui visent à mieux prendre en compte la réalité du dispositif tel qu'il fonctionne depuis un an et qui précisent les prérogatives en matière de police et d'ordre public, je vous propose de le soumettre au vote avec un avis favorable de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Je vous propose de préparer vos réponses, très complètes, très passionnantes, mais peut-être dans un format légèrement plus court, plus condensé, plus synthétique.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police, pour compléter.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être concis, comme demandé.

Simplement de rappeler, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que la consommation de produits stupéfiants dans l'espace public demeure, y compris aux abords de la salle, prohibée et que seule la détention de substances en petites proportions, définies par le Procureur de la République, est concédée dans le périmètre restreint autour de la salle de consommation à risque modéré.

Je rappelle, par rapport à l'inquiétude formulée sur l'activité ou la présence des services de police aux abords de cette salle, que depuis l'ouverture il y a quelques mois, 3.000 personnes ont été contrôlées aux abords de cette salle, que 882 toxicomanes ont été orientés vers la salle par les effectifs de police, que la Brigade spécialisée de terrain qui préexistait sur le secteur de la gare du Nord a vu ses effectifs renforcés avant même l'ouverture de la salle de consommation à risque modérée de manière à pouvoir prendre en compte le périmètre nouveau autour de cette salle expérimentale, et que l'ensemble des effectifs du commissariat du 10e, bien évidemment, est mobilisé pour inciter les consommateurs rencontrés dans l'espace public à se diriger vers la salle tout en s'assurant qu'ils ne sont pas ni trafiquants, ni détenteurs d'ordonnances médicales falsifiées ou volées.

Rejetant toute posture de déni, le Préfet de police s'est rendu en personne et en toute discrétion aux abords de la salle et dans sa périphérie le 27 octobre dernier, afin de constater la situation et de rencontrer les riverains habitants et commerçants. Si la mobilisation de l'association "Gaïa", de la Ville, de la Préfecture de police n'est pas contestée par les riverains, leur ressenti doit cependant être entendu. De fait, le Préfet de police ne peut que souscrire au principe d'un comité de pilotage à fréquence semestrielle pour répondre à votre vœu, qui en tout point doit permettre de dresser le bilan en toute exhaustivité.

Il a été indiqué à la maire du 10e arrondissement, pas plus tard que la semaine dernière, que le Préfet de police participera personnellement au prochain comité de voisinage qui a priori est prévu le 19 décembre prochain.

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Directeur.

Je vais maintenant donner la parole à deux de nos collègues qui se sont inscrits pour donner des explications de vote au nom de leur groupe.

Je rappelle que c'est une minute et la parole est d'abord à Alix BOUGERET.

**Mme Alix BOUGERET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Une explication au nom de mon groupe et notamment de Déborah PAWLIK qui s'excuse de ne pas être là, retenue au côté de la Présidente de Région et du Président de la République.

La question de la salle de "shoot" s'invite une fois encore à notre Conseil. Nous avons été un peu surpris par la teneur de ce vœu, certes dense, mais dont les constats sont bien loin de la réalité des propositions, à l'opposé de ce dont a besoin le quartier.

Vous demandez d'abord par ce vœu que le Comité de pilotage se réunisse au plus vite ; très bien. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cela mais ne soyons pas naïfs, le Comité parisien, comme le Comité de suivi local, n'est qu'une simple chambre d'enregistrement et surtout une structure alibi.

Vous demandez également que soient communiqués les effectifs des agents de la B.S.T. déployés à proximité de la salle. Nous n'en sommes plus à demander des chiffres ; il y a aujourd'hui urgence dans ce quartier laissé à l'abandon. Nous osons le dire, ce quartier a été rayé de la carte. Chaque jour ou presque, ce sont des bagarres, des occupations dans les halls d'immeubles, des seringues encore et toujours sur la voie publique. La station Autolib' a même dû être fermée en septembre, les véhicules ayant été transformés en squats.

Quant à l'extension des horaires de la salle, elle n'est en rien une solution. Augmenter la plage horaire de ces structures n'atténuera pas les nuisances subies par les riverains. Bien au contraire, elle les augmentera et nous n'inventons rien car ce sont les habitants eux-mêmes qui refusent cette extension.

A ce titre, même les riverains qui n'étaient pas au départ hostiles à cette salle ne demandent aujourd'hui qu'une chose : sa fermeture ou son déménagement. La fermeture de cette salle est aussi ce que nous réclamons et, en toute cohérence, nous voterons contre ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, bien évidemment, cette salle pose des problèmes, notamment des problèmes de voisinage, et on peut comprendre que beaucoup de personnes à proximité soient mécontentes.

Toutefois, elle existe et aujourd'hui ce vœu du groupe UDI-MODEM me paraît aller dans le bon sens, en essayant de mieux appréhender la situation, en demandant des chiffres précis et en permettant d'essayer de répondre aux nombreux problèmes que peut poser cette salle de consommation.

Alors oui, nous voterons ce vœu.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pierre AURIACOMBE.

La parole est au président Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux moi-même excuser Alexandra CORDEBARD, la maire du 10e, qui est absente et retenue dans le 10e arrondissement pour le lancement de la campagne des "Restos du Cœur".

Je veux dire que je me félicite de ce vœu présenté par un groupe de l'opposition qui a toujours eu une position constructive et intelligente sur ce sujet de la salle de consommation à moindre risque. Cette salle apporte des solutions mais, après un an d'expérience, il y a besoin d'aller plus loin, et dans le suivi, et dans la poursuite de la politique en matière de prise en charge des usagers de drogue les plus précaires, notamment par le fait d'envisager l'ouverture d'autres salles.

Nous voterons donc bien évidemment en faveur de ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Rémi FÉRAUD.

Pas d'autres explications de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 139 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 299).



**2017 DASES 247 G - Subventions (398.000 euros) aux associations "Emmaüs" et "FTDA" pour la gestion du kiosque (10e) qui accueille des exilés et des migrants (afghans). - Convention annuelle.**

**2017 DASES 358 G - Subvention (880.626 euros) relative au fonctionnement du dispositif premier accueil en direction des migrants primo-arrivants sans domicile fixe sur le territoire parisien mis en place par "Emmaüs".**

**Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux pratiques artistiques et culturelles des migrants.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'accueil des réfugiés.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au centre d'accueil des migrants et ses perspectives d'évolution en 2018.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DASES 247 G et DASES 358 G, ainsi que les vœux n<sup>os</sup> 140 G, 141 G et 142 G.

Je rappelle que le projet DASES 247 G concerne des subventions aux associations "Emmaüs" et "FTDA" pour la gestion du kiosque qui, dans le 10e, accueille des exilés et des migrants afghans. C'est donc une convention annuelle. Quant au projet DASES 358 G, il s'agit d'une subvention relative au fonctionnement du dispositif premier accueil en direction des migrants primo-arrivants sans domicile fixe sur le territoire parisien mis en place par "Emmaüs".

Plusieurs élus se sont inscrits, 7 au total, avec présentation des vœux par leur prise de parole.

La première à intervenir est Marie ATALLAH. Vous avez la parole.

**Mme Marie ATALLAH.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, oui, nous intervenons sur ce projet de délibération pour réaffirmer notre soutien au financement de la structure d'accès aux droits le Kiosque, dans le 10e arrondissement, géré par "Emmaüs Solidarité" et "France Terre d'Asile" qui s'inscrit dans une logique de prise en charge adaptée des réfugiés sur le plan social et juridique.

Nous pensons effectivement que le Kiosque, comme plusieurs autres structures d'accueil ouvertes par notre collectivité dans notre ville pour faire face à la crise migratoire, est une structure innovante et exemplaire pour venir en aide et en accompagnement des migrants demandeurs d'asile, majeurs isolés errant sur notre territoire et se trouvant en grande difficulté.

C'est grâce à des acteurs comme "Emmaüs Solidarité" et à "France Terre d'Asile" et en s'appuyant sur la mobilisation et l'implication exceptionnelles des Parisiennes et des Parisiens que notre collectivité réussit son action et assume son devoir de solidarité en direction des migrants.

Aujourd'hui, nous apprenons que l'Etat souhaite reprendre la main sur le processus de l'accueil de demandeurs d'asile, la Ville devant ainsi repenser son rôle en direction des publics migrants vivants sur notre territoire. Cette clarification de compétences entre l'Etat et la Ville est une bonne nouvelle. Cependant, en tant qu'écologistes, nous nous permettons d'exprimer notre inquiétude quant à la ligne gouvernementale en matière d'accueil des migrants et de politique migratoire.

Le Ministre de l'Intérieur souhaite remettre en marche la machine d'expulsion de tous les "dublinés", alors que cette politique irréaliste n'a jamais pu être appliquée, que ce soit sous le Président SARKOZY ou sous François HOLLANDE.

Nous constatons qu'à ce jour, l'accès au droit et l'intégration apparaissent des sujets secondaires pour le Gouvernement actuel.

Et pourtant, il reste des hommes et des femmes demandeurs d'asile à la rue, sans droit ni toit, contrairement à ce que le Président de la République souhaitait.

Ils sont certes moins visibles car chassés régulièrement par les forces de l'ordre, mais les Parisiennes et les Parisiens le savent et restent mobilisés pour agir en leur faveur, face à la situation chaotique des réfugiés en errance sur notre territoire.

Dans ce contexte, nous pensons que l'action de notre collectivité doit être poursuivie, conformément à son Plan migrants et ses 18 engagements, tout en s'adaptant au contexte très mouvant de la situation des réfugiés à Paris, notamment en raison de la pression policière impulsée par le Ministre de l'Intérieur.

J'ajouterai que nous devons faire comprendre aux Parisiennes et aux Parisiens la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et notre collectivité.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Madame ATALLAH, je vais demander à la conférence qui se tient en haut de cet hémicycle, à sa droite, de pouvoir cesser pour que Mme VERSINI puisse entendre de manière distincte les interventions des orateurs.

Je vous redonne la parole, Madame ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je termine en ajoutant que nous devons faire comprendre aux Parisiennes et aux Parisiens la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et notre collectivité, car nous le constatons sur le terrain comme dans le cadre de la P.A.D.A. dans le 10e par exemple, les riverains se tournent d'abord vers leurs élus locaux, lorsqu'ils sont choqués par les conditions d'accueil des réfugiés, alors même que c'est l'Etat qui détient les solutions dorénavant pour mettre fin à ces conditions déplorables.

Le groupe Ecologiste votera donc ce projet de délibération avec conviction, et renouvelle son soutien à l'action de Mme la Maire et de son adjointe Mme VERSINI, pour poursuivre et adapter notre action en faveur d'une politique inclusive des publics migrants et réfugiés vivant sur notre territoire.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH, pour votre intervention.

Je sais que l'heure passe et qu'il est déjà 12 heures 10, l'hypoglycémie vous gagne, mais je souhaiterais que les conversations individuelles qui depuis quelques instants se développent de manière forte un peu partout dans cette Assemblée, puissent baisser d'un ton.

Visiblement, on ne m'écoute pas.

Cela doit être très drôle très certainement, c'est tellement drôle que je vous invite à rire moins bruyamment d'une bonne plaisanterie.

Je donne la parole à Olga JOHNSON.

**Mme Olga JOHNSON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi de prendre quelques secondes à l'occasion de ce vœu, pour dénoncer les traitements inhumains qui sont infligés à un grand nombre de migrants au cours de leur exode notamment, en Libye où ils sont vendus aux enchères comme esclaves et subissent des sévices inacceptables.

Oui, cela se passe sous nos yeux au XXI<sup>e</sup> siècle.

Paris doit redoubler d'humanité dans l'accueil des primo arrivants, et sanctionner très sévèrement tous ceux qui pourraient profiter, sur le sol parisien, de leur vulnérabilité.

Chers collègues, l'hiver approche, je sais que le sujet n'intéresse pas grand monde, et une nouvelle fois plus de 1 millier de migrants sont en situation d'errance dans les rues de Paris, notamment entre la gare du Nord et la porte de la Chapelle. Des adultes, mais aussi des mineurs livrés à la violence de la rue, de jour comme de nuit.

Face à ce drame humanitaire et à la crise migratoire que nous connaissons depuis deux ans, la Mairie a été force de proposition en mettant à disposition son domaine intercalaire, à la porte de la Chapelle et à Ivry, pour le premier accueil.

Monsieur le Maire, vous avez à juste titre interpellé les services de l'Etat régulièrement pour prévenir la reformation des campements sauvages après les évacuations successives, et réserver l'accueil le plus digne

possible à ces milliers de migrants affluant chaque année aux portes de notre Capitale, au péril de leur vie, je le rappelle.

Malgré tous ces efforts conjoints de la Ville et de l'Etat, la situation actuelle et le premier accueil restent sujets à bien des débats.

Des associations jettent l'éponge, mais dans le même temps d'autres émergent pour venir en aide à ces hommes et à ces familles.

D'ailleurs, nous soutenons certaines initiatives proposées par nos collègues comme le soutien aux pratiques artistiques des migrants.

Ces évolutions du premier accueil qui se font dans des stratégies de court terme et de gestion de l'urgence doivent pouvoir trouver des perspectives de plus long terme, car cette crise sera longue et donc se construire autour d'un bilan un peu plus précis avec les associations et les intervenants pour cibler les points forts et les points d'amélioration.

Vous l'avez compris, nous souhaitons donc, par un vœu rattaché à ce projet de délibération, qu'un bilan de l'accueil humanitaire soit dressé pour améliorer encore l'efficacité de l'action municipale, et demander l'amélioration des actions de l'Etat sur la base de ces enseignements.

Et comme nous sommes aussi dans une approche prospective de l'accueil humanitaire, nous souhaiterions que le Préfet de police puisse nous préciser les modalités et le calendrier relatifs à l'ouverture d'un deuxième centre de premier accueil des migrants à Paris intra-muros.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame JOHNSON.

La parole est à Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération fait référence au centre d'accueil humanitaire porte de la Chapelle.

D'abord, pour vous dire que je ne retire rien de mon intervention de septembre 2016, un centre d'accueil humanitaire est nécessaire pour mettre à l'abri les réfugiés et les soustraire aux prédateurs divers qui exploitent la misère de ces personnes, et assurer la sécurité des habitants.

Lorsque ce centre sera fermé en mars 2018, il faudra bien en ouvrir d'autres, la question est de savoir où ?

Je confirme, les faits nous ont donné raison à Pierre-Yves BOURNAZEL et à moi, le lieu était mal choisi.

Les riverains ont subi des troubles à l'ordre public importants. Une autre leçon à tirer est que pour l'ouverture d'autres centres d'accueil, il y ait une meilleure, pour ne pas dire une réelle concertation avec les élus, et en particulier les maires d'arrondissement, si le lieu était à Paris.

Qu'allez-vous faire maintenant pour apporter une solution rue Pajol, rue Philippe de Girard ?

Les riverains sont à bout, ils ne comprennent pas pourquoi ils devraient continuer à supporter les nuisances qu'ils subissent.

Nous voyons bien que certaines associations, sous couvert d'actions généreuses ou caritatives, participent aux troubles à l'ordre public.

Personne ne nie que les personnes à la rue doivent recevoir de l'aide, encore faut-il que les distributions de nourriture ne se déroulent pas dans la rue, et il vous appartient qu'elles se déroulent de telle sorte que leur organisation soit maîtrisée et encadrée pour éviter les débordements que l'on connaît.

Vous, Madame la Maire, et vous Monsieur le Préfet de police, avez la lourde responsabilité à la fois de conduire une action d'aide humanitaire pour les réfugiés, et d'assurer la sécurité et la tranquillité publique pour les habitants.

Les Parisiennes et les Parisiens sont conscients de la réalité des épreuves qu'ont traversées ces personnes et de leurs difficultés. Ils savent faire preuve de générosité. Ils attendent aussi très légitimement de vivre dans le calme et ne pas se sentir victimes d'une intrusion qu'ils ne supportent plus.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, voilà un peu plus d'un an que le centre de premier accueil à la porte de la Chapelle a été inauguré.

Devant la multiplication des campements de rue et des opérations de mise à l'abri et pour pallier la défaillance de l'Etat, les écologistes n'ont eu de cesse de vous encourager à ouvrir des centres humanitaires.

Lorsqu'il a ouvert, le centre de premier accueil de la porte de la Chapelle constituait une innovation. Seule la ville de Grande-Synthe l'avait devancé pour accueillir dignement des migrants.

Le centre de premier accueil a permis d'éviter que des milliers d'hommes, de femmes, et d'enfants se retrouvent à la rue dans notre ville.

Tout en maintenant notre soutien politique au centre, nous avons pointé du doigt la dérogation au droit commun que représentait pour les demandeurs d'asile le passage devant le centre d'examen des situations administratives de la Préfecture de police. Le bilan reste cependant satisfaisant et la Ville peut être fière du travail accompli.

Depuis plusieurs semaines, l'Etat semble vouloir assumer les compétences qui sont les siennes. Un centre de pré-orientation a ainsi ouvert à Cergy-Pontoise dans une ancienne patinoire. L'objectif officiel est d'assurer la mise à l'abri des migrants à la rue et de fluidifier l'accès à la demande d'asile ainsi qu'au dispositif d'accueil dédié. On pourrait se réjouir que l'Etat se décide enfin à assumer seul ses compétences qui lui sont exclusives, d'autant que le Président de la République et son Ministre de l'Intérieur ont affiché un objectif de zéro migrant à la rue d'ici la fin de l'année.

En réalité, la nouvelle politique gouvernementale a surtout pour but de trier plus efficacement les migrants. Les personnes identifiées comme "dublinées" sont conduites dans les centres d'assignation à résidence, avant d'être reconduites aux frontières. Celles autorisées à demander l'asile en France sont envoyées dans les traditionnels centres de demandeurs d'asile.

Notre Conseil doit s'interroger : quelle place pour le centre de la porte de la Chapelle dans ce nouveau dispositif, alors que Gérard COLLOMB souhaite multiplier ce type de centre de transit ?

D'autant que les migrants n'ont pas disparu de la rue, ils sont simplement cachés pour éviter que la police ne les chasse au petit matin pendant leur sommeil. "Médecins du Monde" a ainsi récemment dénoncé une politique d'invisibilisation.

Selon l'O.N.G., plus de 1.000 migrants seraient actuellement en errance sur le territoire parisien, leur dispersion compliquant de facto leur accès aux soins et aux services de base proposés par les associations.

Je ne peux aborder le sujet des migrants sans faire un lien avec le contexte international, car la situation des migrants est bien pire de l'autre côté de la Méditerranée.

En effet, depuis plus d'une décennie, les Etats-membres de l'U.E. tendent, par tous les moyens, d'endiguer le plus en amont possible l'arrivée de migrants et de sous-traiter la demande d'asile à des pays tiers.

La route migratoire par la Turquie ayant été bloquée depuis plusieurs mois, les migrants tendent à présent leur chance au départ de la Libye.

Les O.N.G. comme "Médecins sans Frontières" nous alertent depuis des mois sur la situation en Libye. La semaine dernière, un documentaire de C.N.N. est venu exposer à la face du monde la réalité des migrants en Libye, sur laquelle les gouvernements européens jettent un voile pudique.

En 2017, à deux heures d'avion de Paris, des hommes et des femmes sont vendus sur des marchés aux esclaves. Près de 2.000 personnes se sont réunies dimanche devant l'ambassade de Libye pour protester contre ces crimes.

L'Union européenne doit rompre de toute urgence avec cette gestion des flux migratoires.

Je termine en précisant que les écologistes resteront attentifs à l'accueil et la prise en charge des migrants dans notre ville, puisse-t-elle peut-être un jour influencer sur la situation internationale. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, ces projets de délibération sont importants et, comme l'ont rappelé les collègues précédents, il est important de regarder et confronter ce que nous faisons et ce que fait l'Etat.

La Ville de Paris, considérant que, même s'il est de la compétence de l'Etat de venir en aide aux primo-arrivants, hors enfants et hors familles relevant de l'Aide sociale à l'enfance, se devait d'assumer sa part de responsabilité, tout en étant dans un dialogue permanent avec l'Etat pour exiger que l'Etat contribue et participe au financement. Cela a toujours été dans ce difficile rapport que les choses se sont faites.

Néanmoins, constatons aussi et n'oublions pas que c'est toujours aussi du fait de la mobilisation citoyenne, sociale extrêmement forte que finalement la Ville a accéléré au moins ses engagements.

Souvenez-vous, dans le 18e arrondissement, il y avait eu une forte opération policière à l'encontre de réfugiés. Nous étions quelques élus, au contraire, présents à Pajol, cet été-là, il y a deux ans, pour présenter notre solidarité indéfectible à leurs côtés. C'est par la suite que, de mobilisation en mobilisation, la Ville avait pris l'engagement de créer ce premier centre d'hébergement et d'accueil à la Chapelle.

A la suite de cela, oui, l'Etat concède de contribuer au financement d'autres centres, d'autres dispositifs. Mais quelle est la logique politique de l'Etat et doit-on être finalement complice de cela ?

La logique politique de l'Etat est-elle d'assumer les obligations de la République, de venir en aide, et de garantir l'accueil et la dignité pour l'ensemble des exilés ? Non, l'objectif de l'Etat n'est pas de mettre à l'abri l'ensemble des exilés. L'objectif du Gouvernement est de mettre à l'abri des regards. Voilà ce que nous devons tous ici dénoncer. Mettre à l'abri des regards n'est pas acceptable. Il faut absolument que l'on arrête de se voiler la face.

J'ai interpellé le Préfet de police, lors du dernier Conseil de Paris, sur le fait qu'autour de la Chapelle, les forces de l'ordre qui étaient déployées n'étaient pas tant là pour venir en aide à celles et ceux qui ne trouvaient plus de place dans le centre d'accueil qui était de fait complètement en sursaturation, mais au contraire, elles étaient là pour veiller à ce qu'il n'y ait absolument aucun campement de fortune qui se mette en place.

Bien évidemment, pour nous, en aucun cas un campement de fortune sur les rues parisiennes ne représente des conditions dignes pour les femmes et les hommes. Mais les chasser, les gazer, les agresser, les violenter, les frapper, comme nous le révèle un bon nombre de témoignages, était encore plus indigne de la République. Il ne s'agit pas de disperser du regard, mais de donner les réponses adéquates à toutes celles et ceux qui se trouvent en errance dans nos rues.

Deuxième problème : il faut être en capacité de mettre à l'abri et il faut être en capacité de garantir l'accès aux droits de l'ensemble de ces exilés.

Or, il semblerait que l'opération qui est effectuée par le Gouvernement a plus un objectif de trier pour contribuer à la reconduite et aux mesures d'éloignement du territoire que de clairement garantir l'accès aux droits et à une intégration de l'ensemble des exilés.

Je voudrais vous lire un extrait dans lequel "Médecins du Monde" et "Médecins sans Frontières" nous alertent sur la situation critique des migrants dans les rues de Paris où il y a environ, selon eux, au moins 1.000 migrants qui errent. Il y a un témoignage assez édifiant d'un migrant originaire d'Ethiopie qui est à Paris depuis un mois : "Cette situation est absurde. J'ai connu les camps de réfugiés en Afrique. C'est chaotique et précaire, mais au moins souvent, sur les camps de l'O.N.U., on a une tente, de quoi manger, des informations, et on est en sécurité. Ici, les seules informations qui tournent sont des rumeurs qui circulent dans la rue. La police nous persécute comme si nous étions des criminels".

Il faut arrêter avec cette criminalisation des migrants. Evidemment, il y a les causes auxquelles il faut s'attaquer, et je n'aurai pas le temps, dans le temps de mon intervention, de pouvoir intervenir là-dessus. Il faut évidemment que cessent les politiques de reconduite à la frontière et les politiques liées aux Accords de Dublin qui méprisent et piétinent la question du droit d'asile.

Mais il faut absolument que la Ville de Paris continue et renforce ses politiques pour permettre de garantir un abri digne et un accompagnement au droit, sans que nous soyons complices des opérations de tri et de reconduite à la frontière, car sinon l'errance continuera de plus belle.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Dernière oratrice : Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Sur cette question extrêmement douloureuse des migrants, beaucoup de points et d'approches ont été évoqués : la question de la sécurité, la question de l'action sociale, la question aussi de la dignité.

Je voudrais intervenir sur un champ plus précis qui est celui de la culture parce que la culture, c'est la première arme de l'humanité. Vous savez que la Ville de Paris est pleinement engagée à trouver des solutions durables, humaines et responsables sur la situation de ces migrants venus, chacun le sait, de territoires en conflit où sévissent à la fois la guerre, la violence et la pauvreté.

Beaucoup de choses ont été déjà dites par mes collègues que je partage pleinement, mais je voudrais aussi appeler, au nom du groupe Démocrates et Progressistes, à des mesures et des initiatives visant à mettre davantage l'art et la culture dans la vie de ces migrants. En effet, il me semble que celles-ci relèvent d'une politique humaniste et solidaire permettant à la fois l'intégration par le savoir, le partage, la pratique artistique, mais permettant aussi à ces migrants de s'exprimer, de surmonter les diverses difficultés qu'ils ont à gérer, pour être à la fois valorisés et surtout acceptés, parce que cette question est fondamentale.

Vous savez, le rapport de la M.I.E. intitulé "Paris ville interculturelle", liant pratique et politique et porté par sa présidente, Marie ATALLAH, a mis en évidence l'apport riche et surtout incontestable des migrants dans la constitution d'une culture partagée à Paris. Comme vous le savez, la migration est devenue un thème majeur de l'art contemporain, comme le montre beaucoup d'œuvres et d'expositions à Paris, et même dans le monde, à l'image du "Radeau de Lampéduse" de l'artiste plasticien Pierre DELAVIE.

Je ne vais pas donner d'autres exemples, mais nous souhaiterions que la Ville de Paris réaffirme, et je sais qu'elle le fera, son soutien aux initiatives portées par les associations et collectifs permettant aux migrants de s'exprimer artistiquement et de ne pas les cantonner davantage à l'image souvent sociale, sécuritaire, occultant, par là même, l'apport culturel et interculturel de ces publics pour cette culture partagée.

Je voudrais qu'on réfléchisse à la création de véritables ateliers d'expression artistique afin de renforcer, de faciliter ces pratiques.

Et enfin, que cette réflexion regroupe à la fois les acteurs culturels et associatifs concernés, à savoir toutes les directions de Paris qui permettent, en effet, cette osmose. Mais, surtout, que ce soit l'objet même des migrants, des personnes elles-mêmes, de traduire, de façon symbolique, leur ressenti et histoire par la culture, ce qu'appelait par ailleurs Malraux "le plus court chemin de l'homme à l'homme". Et vous savez combien la France et Paris ont été endeuillées par cette question culturelle. Il s'agit donc d'un vœu à la fois précis, peut-être trop précis, mais qui montre toute l'humanité que regorge l'apport de ces populations venues d'ailleurs.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Fadila MÉHAL.

Donc, merci aux orateurs qui sont intervenus d'avoir présenté, de fait, les vœux n<sup>os</sup> 140 G, 141 G et 142 G.

Je donne la parole à Dominique VERSINI pour répondre au nom de l'Exécutif sur ces deux projets de délibération et sur ces trois vœux.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, merci à tous pour vos interventions nombreuses en faveur de l'accueil des réfugiés, de leur intégration et de toutes les questions que vous vous posez autour de cette problématique qui est une problématique mondiale qui nous dépasse, en fait, que nous constatons et pour laquelle nous devons, bien évidemment, agir comme nous l'avons fait.

Vos interventions vont m'amener, tout d'abord, à présenter un bilan, deux ans après l'adoption du Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés et un an après la création du centre de premier accueil de la porte de la Chapelle.

Certains l'ont dit : nous pouvons être fiers, collectivement, de l'action conduite à l'initiative de la Maire de Paris en partenariat avec l'État et avec les associations qui ont travaillé avec nous, puisque ce centre a permis de mettre à

l'abri, depuis un an, plus de 20.000 personnes qui seraient actuellement sur les trottoirs parisiens, sachant qu'auparavant, pendant l'année précédente, nous avons fait 30 opérations de mise à l'abri pour 25.000 personnes. Donc, c'est quand même 45.000 personnes qui ont été orientées vers des centres d'accueil d'orientation, dont les demandes d'asile sont en cours d'instruction. Pour certains, elles ont été positives, pour d'autres, elles ne l'ont pas été, mais c'est quand même un gros travail qui a été réalisé malgré toutes les difficultés. Et, sur les 20.000 personnes, une majorité d'hommes : 14.000 hommes isolés, célibataires, dont environ 60 % ont été orientés vers une structure adaptée. Environ 2.000 femmes et familles. Je rappelle que nous avons, donc, ouvert aussi le centre d'Ivry puisque c'est un même ensemble. Et puis, plus de 3.000 jeunes isolés étrangers.

Je veux d'abord remercier tout à fait particulièrement Eric LEJOINDRE, le maire du 18e arrondissement, qui a accueilli et accompagné ce projet ambitieux et complexe.

Je remercie, bien sûr, aussi les autres maires qui ont eu à participer et qui continuent sur ces questions : le maire du 10e arrondissement, antérieurement Rémi FÉRAUD comme maire du 10e, et puis le maire du 19e également qui a vu beaucoup de flux de migrants.

Je veux remercier un partenaire sans lequel rien n'aurait été possible : c'est "Emmaüs Solidarité", et notamment toutes les équipes d'"Emmaüs Solidarité" pour un engagement exceptionnel. Je rappelle que, lorsque nous avons ce projet, seul "Emmaüs Solidarité" a répondu et a eu le courage de se lancer dans l'ouverture d'un tel centre, qui est un centre d'accueil humanitaire qui n'a rien à voir avec un centre d'hébergement d'urgence. C'est quand même un niveau encore plus complexe de difficulté de gestion.

Et puis, tous les bénévoles qui ont travaillé avec "Emmaüs" et qui ont permis ainsi aux personnes de ne plus être dans la rue, mais de pouvoir se poser, être informées et décider de poursuivre la demande d'asile ou d'aller vers une autre destinée.

Donc, ce que je voulais dire aussi, c'est que cette situation des arrivées de migrants primo-arrivants, qui sont en moyenne entre 60, 80, 100 personnes par jour, elle ne va pas s'arrêter. C'est une situation permanente. Nous devons vivre avec, trouver des solutions. Et c'est la raison pour laquelle, plusieurs personnes l'ont dit, il était bon que le Gouvernement prenne ses responsabilités, prépare un plan, dont nous n'avons pas encore les contours. Donc, nous attendons, évidemment, de connaître les détails de ce plan, mais on espère que ce plan sera à la hauteur de notre tradition républicaine d'accueil, bien évidemment.

Ce que je voulais dire, c'est que le centre de premier accueil a permis de gérer une grande partie des arrivées - à peu près 60-70 % des personnes ont pu être orientées -, mais la question de la fluidité n'a pas pu être traitée en temps réel parce que, c'est normal, l'Etat n'était absolument pas prêt à accueillir autant de migrants. Donc, il créait des centres et il continue au fur et à mesure. Mais comme les gens arrivent, il y a toujours eu un delta et c'est pour cela que nous avons eu en permanence des reconstitutions de campements de rue dans le Nord de Paris, dans le 18e particulièrement. Et nous avons actuellement... Bien sûr, il n'y a pas de campements devant le centre, comme on a pu en voir l'été dernier, mais il y a des mini-campements un peu partout dans le 18e arrondissement. Et nos équipes de l'U.A.S.A. - l'Unité d'aide aux sans-abris -, que je veux vraiment saluer aussi à hauteur d'"Emmaüs", à hauteur de "France Terre d'Asile", à hauteur de tous ces gens courageux sur le terrain, deux fois par semaine, va au-devant des personnes et fait des opérations de mise à l'abri vers le centre de premier accueil de la Chapelle ou vers le centre de Cergy que le Gouvernement a ouvert.

Donc, je veux aussi saluer, puisqu'il y a un projet de délibération qui les concerne, "le Kiosque", qui est géré par "France Terre d'Asile" et "Emmaüs", et qui accueille les demandeurs d'asile, les exilés et qui les aide dans leurs démarches.

Donc, il a été évoqué la question des distributions alimentaires. Bien évidemment, on est tous d'accord qu'il faut que cela se fasse de façon organisée et que cela n'ait pas de conséquences sur la propreté, sur l'espace public. Nous avons confié depuis une semaine aux "Restos du Cœur", qui lancent aujourd'hui, d'ailleurs, leur 33e campagne de collecte. Nous avons confié, donc, aux "Restos du Cœur" cette distribution alimentaire dans un terrain qui est à proximité du centre de premier accueil de la Chapelle pour que ce soit fait de façon organisée, que la propreté, l'hygiène, l'accueil soient faits dans de bonnes conditions. Et nous avons confiance, évidemment, dans les "Restos du Cœur" pour assurer, effectivement, cela dans de bonnes conditions.

A côté de cela, après avoir été pendant deux ans à traiter des questions d'urgence, nous ne nous sommes pas arrêtés à cela. D'abord, nous avons eu notre plan de mobilisation de Paris pour l'accueil des réfugiés, dans lequel il y a de nombreuses mesures d'intégration par l'emploi, par le logement, d'apprentissage du français, d'activités artistiques, voilà, d'aide à des réfugiés souhaitant développer, créer une entreprise, mais aussi de colocation avec des Parisiens. Car je veux rendre un immense hommage aux familles parisiennes qui accueillent chez elles des réfugiés pendant des périodes pouvant aller à un an, un an et demi, jusqu'à ce qu'une solution puisse être trouvée sur l'emploi et le logement.

Donc, c'est vrai, Paris est cette ville incroyable, cette ville multiculturelle qui est capable de se mobiliser. Et aujourd'hui, que ce soit l'Etat, la Ville, les associations et de nombreux Parisiens, qu'ils soient des Parisiens de paroisse, qu'ils soient des Parisiens de collectif, qu'ils soient engagé de façon ponctuelle ou régulière, Paris assure vraiment. Mais bien sûr aujourd'hui se pose la question de demain et il n'est pas possible de continuer à avoir des campements de rue.

Alors évidemment le Président de la République a annoncé qu'il n'y aurait personne dans la rue en décembre, je le souhaite. On a malheureusement trop souvent entendu de gens nous promettre qu'il n'y aurait personne dans la rue. Mais moi, je peux vous dire que les maraudes que je fais régulièrement me montrent qu'il y a beaucoup de personnes sans domicile en situation de rue. Le Plan Hiver va démarrer, cela va renforcer, mais ce ne sera pas à la hauteur du nombre de personnes qui sont dans la rue.

Il est extrêmement important et nous avons alerté l'Etat, car que ce soit en matière de mise à l'abri des sans-abri ou que ce soit en matière de prise en charge des réfugiés, la compétence première est celle de l'Etat. Et Paris intervient, comme Paris l'a toujours fait depuis 1993, avec la création du Samu social, en complémentarité avec les actions de l'Etat, mais soyons clairs sur les responsabilités des uns et des autres.

Nous n'avons pas encore connaissance des autres centres que l'Etat va ouvrir au-delà de celui de Cergy-Pontoise, qui est dans une patinoire, mais nous attendons des précisions puisque le Préfet de Région, que j'ai rencontré hier, m'a dit qu'ils étaient en train d'ouvrir sur les différents départements d'Ile-de-France des centres permettant d'accueillir, évidemment dans des conditions que je ne connais pas encore.

Un autre sujet qui est aussi un sujet sur lequel nous butons depuis longtemps, c'est celui de la P.A.D.A., et pourtant dieu sait si la Maire de Paris, les maires des 10e, 18e et 19e ont interpellé à de nombreuses reprises l'Etat sur la situation préoccupante de la P.A.D.A. Il faut un lieu plus adapté. Nous réitérons cette demande et nous sommes aussi mobilisés pour trouver un lieu, mais il faut qu'il soit situé dans un lieu où il ne rajoute pas de problématiques dans le quartier.

Car je crois que dans certains quartiers, cela a été dit, les riverains ont été très accompagnants, très tolérants mais, à un moment, il est normal aussi que les Parisiens puissent vivre Paris et vivre l'espace public, et que les responsables principaux, dont l'Etat, assurent leur responsabilité.

Je dirai un dernier mot sur le vœu de Fadila MÉHAL. Bien évidemment, la promotion des pratiques artistiques et culturelles est fondamentale. Nous avons déjà commencé. Je parlerai d'un projet qui s'intitule "Une image pour un accueil", qui a été réalisé avec les résidents du centre de la Chapelle, et bien d'autres projets que nous menons déjà.

Mais nous allons amplifier toute cette approche, toute cette intégration, dans le tome 2 du Plan de mobilisation parisien que nous préparons, et dans lequel nous allons mettre en place des ateliers qui vont nous permettre d'aller plus loin dans ce qui est aussi notre devoir à tous et qui nous oblige, c'est-à-dire l'intégration des réfugiés statutaires, car il ne faut pas qu'eux aussi restent à la rue et viennent augmenter le bataillon des S.D.F. qui appellent le 115, faute de places, faute de solutions, faute d'intégration.

J'espère avoir répondu à vos demandes et interrogations.

Concernant les vœux, j'émetts un avis favorable de l'Exécutif, sous réserve des amendements proposés, au vœu n° 140 G relatif aux pratiques artistiques et culturelles des migrants du groupe Démocrates et Progressistes, au vœu n° 141 G relatif à l'accueil des réfugiés du groupe les Républicains, au vœu n° 142 G relatif au centre d'accueil des migrants et ses perspectives 2018 du groupe UDI-MODEM.

Evidemment si ces amendements n'étaient pas acceptés, je ne pourrais pas donner un avis favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je vous ai laissée vous exprimer totalement puisque vous interveniez sur deux projets de délibération et trois vœux.

Il n'y a pas de demande d'explication de vote, donc je vais mettre les projets de délibération et les vœux aux voix, en demandant toujours au même groupe la possibilité d'être plus silencieux. Merci.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 140 G, amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?



Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 12 G).

Une demande de parole ?

Monsieur HONORÉ, une explication de vote.

**M. Christian HONORÉ.** - Monsieur le Maire, il s'agit du vœu de Déborah PAWLIK que nous avons cosigné avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Anne-Constance ONGHENA. Nous acceptons le vœu dans l'intérêt général, c'est ce qui compte.

Nous regrettons que le vœu ne soit pas adressé à la Maire de Paris, qui pourtant est la bonne interlocutrice. Nous regrettons qu'il ne s'agisse pas du bilan chiffré alors que ce vœu demande un bilan concret sur le fonctionnement des structures.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Sur ce vœu n° 141 G, Christian HONORÉ s'est exprimé. Vous avez souhaité dire que votre groupe acceptait ce vœu, ce qui paraissait logique puisque c'est votre vœu. Mais vous intervenez sur le vœu et sur l'amendement par la même occasion.

Madame VERSINI, est-ce que vous souhaitez réagir ?

**Mme Dominique VERSINI,** adjointe. - Non, j'ai eu l'impression de donner beaucoup d'explications complémentaires. Lors de notre prochaine 4e Commission, si vous le souhaitez ?

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Parfait.

Sur ce vœu n° 141 G, M. GLEIZES souhaite aussi intervenir, m'a-t-on dit ?

Jérôme GLEIZES ? C'est le vœu n° 141 G amendé, je le précise.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Non, c'est sur le vœu de LR, nous votons contre, puisqu'ils maintiennent leur vœu.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Le vœu n° 141 G, qui est un vœu du groupe les Républicains, sur lequel M. HONORÉ vient de s'exprimer...

**M. Jérôme GLEIZES.** - Il n'a pas dit qu'il acceptait l'amendement mais qu'il maintenait son vœu.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - C'est un vœu qui a été amendé par l'Exécutif.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Est-il clair que le groupe les Républicains va voter son vœu et le vœu de l'Exécutif amendé ? Ou est-ce qu'il retire son vœu ? Ce n'est pas clair dans le débat.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Monsieur HONORÉ ?

Précisez à M. GLEIZE.

**M. Christian HONORÉ.** - Nous maintenons le vœu de Mme PAWLIK et nous votons le vœu bis, avec les réserves que j'ai dites, où nous regrettons que la Maire de Paris n'ait pas été citée puisque c'est elle qui est la bonne interlocutrice, et nous regrettons qu'il ne s'agisse pas du bilan chiffré alors que ce vœu demande un bilan concret sur le fonctionnement des structures.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, pour que notre Assemblée soit parfaitement informée, et surtout suite à l'intervention de Jérôme GLEIZES, il n'y a pas de vœu bis, il y a votre vœu amendé par l'Exécutif.

**M. Christian HONORÉ.** - Et nous votons le vœu amendé.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Très bien.

Monsieur GLEIZES, vous avez votre réponse : le groupe les Républicains vote le vœu amendé par l'Exécutif.

Souhaitez-vous intervenir ?

**M. Jérôme GLEIZES.** - Théoriquement, soit l'Exécutif dépose un vœu bis, et dans ce cas on vote le vœu bis. Cela veut dire qu'il refuse les amendements, de fait. On ne peut pas techniquement voter le vœu et le vœu amendé ?

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - A partir du moment où le groupe les Républicains vient s'exprimer par la bouche de M. HONORÉ pour dire qu'il voterait le vœu amendé...

Vous votez le vœu amendé ? On a bien compris votre intervention ?

A partir de là, le vœu initial non amendé n'est pas soumis, sinon tout cela devient absurde.

Monsieur GLEIZES, pour votre parfaite information, il n'y aura qu'un vote : celui sur le vœu amendé suite à l'intervention de M. HONORÉ.

Est-ce clair pour vous ?

M. HONORÉ dit qu'il donne un avis favorable au nom de son groupe au vœu amendé. Je veux bien que l'on mette aux voix d'abord le vœu du groupe les Républicains...

Bon, je mets aux voix...

Donc pas d'intervention, pas d'explication de vote sur le vœu n° 142 G, où il y a un avis favorable de ce vœu amendé par l'Exécutif ? Tout est clair ? Pas de demande d'explication de vote ?

Donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 141 G amendé du groupe les Républicains.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 13 G).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 142 G, également amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 14 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 247 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 247 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 358 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 358 G).

Merci.

**2017 DASES 295 G - Subvention (405.926 euros) aux associations "Aurore" et "Urgence jeunes" pour le fonctionnement du dispositif d'hébergement de jeunes lycéens isolés. - Conventions annuelles.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 295 G : subvention aux associations "Aurore" et "Urgence jeunes" pour le fonctionnement du dispositif d'hébergement de jeunes lycéens isolés. Il s'agit de conventions annuelles.

La parole est à Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, hier, nous étions le 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant. A cette occasion, les organisations réunies au sein du collectif "Justice pour les jeunes isolés étrangers", dont la Ligue des droits de l'Homme, appelaient tous les groupes, citoyens, associations, personnels de l'Aide sociale à l'enfance, syndicats et militants à se mobiliser aux côtés de ces enfants et adolescents pour dénoncer les graves atteintes portées à leurs droits fondamentaux.

Dans certains départements, des centaines d'enfants et d'adolescents sont laissés sans protection sous prétexte d'un manque de moyens, en dépit des obligations qui pèsent sur les Conseils départementaux en matière de protection de l'enfance. Ces jeunes, victimes d'une politique du soupçon permanent, voient leur minorité contestée à l'issue d'une procédure d'évaluation injuste, partielle et souvent malveillante. Ceux et celles qui finissent par être pris en charge le sont trop souvent dans des conditions indignes, dans des dispositifs au rabais et parfois, sans scolarisation et sans véritable suivi éducatif.

Dans ce contexte, les professionnels en charge de leur protection, personnels de l'A.S.E. et salariés des associations chargées de l'accueil et de l'évaluation, sont soumis à des conditions de travail difficiles et contraints, de plus en plus souvent, d'appliquer des mesures contraires à leur éthique professionnelle. Pour seule réponse, le Gouvernement envisage de marginaliser encore un peu plus ces enfants et adolescents en les excluant du droit commun, pendant la première phase d'évaluation de leur situation.

Le groupe Communiste défend depuis des années la nécessité d'héberger tous les jeunes qui se présentent avant même que leur situation ne soit évaluée. Comme le rappellent le texte de loi, la réglementation ou les recommandations du défenseur des droits, ces jeunes doivent être présumés mineurs et protégés en tant que tels, dès que leur situation est connue des départements.

Pour répondre à cette première nécessité, nous avons toujours affirmé qu'il fallait gérer la plateforme d'accueil en régie directe, au lieu de passer par des opérateurs associatifs. Malheureusement, nous n'avons jamais été entendus sur ce point. Mais cela ne nous a pas empêché de vous faire des propositions.

En décembre 2016, lors du débat du budget de l'année 2017, le groupe Communiste a fait adopter un amendement de 250.000 euros pour renforcer les équipes du DEMIE et créer un centre d'hébergement pour les jeunes en attente d'évaluation, car l'hébergement en hôtel n'est pas satisfaisant.

De tels centres existent déjà, gérés par la FTA et "Coallia". En juillet dernier, 70 places supplémentaires étaient créées pour ce dispositif. Nous insistons sur le fait qu'il fallait poursuivre dans cette voie. Aujourd'hui, quatre nouvelles places, cela nous paraît bien peu, bien insuffisant par rapport à la demande. Si des efforts sont faits, nous devons les redoubler.

Dans cet espoir, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

A 12 heures 54, il n'est pas inopportun que je vous dise ce que nous allons faire dans les quelques minutes qui viennent. J'aurais voulu terminer la 4e Commission. Il ne va pas être possible de terminer la 4e Commission, puisqu'il y a plusieurs projets de délibération, plusieurs élus interviennent, avec un droit de parole et un temps de parole qui est au maximum de cinq minutes, donc je ne peux pas les interrompre. Je ne vois pas comment on peut terminer la 4e Commission. Si chacun n'intervenait qu'une ou deux minutes, ce serait gérable, mais cela m'étonnerait.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, c'est une satisfaction de voir que la Ville poursuit ses efforts en matière d'hébergement et d'accompagnement social à destination de jeunes lycéens étrangers isolés en situation de rue. L'expérience démontre en effet que les jeunes pris en charge se sont investis dans leur scolarité et ont conquis une autonomie nouvelle en occupant un logement.

Bien que ce projet de délibération soit à destination des jeunes migrants majeurs scolarisés, je ne peux m'empêcher de souligner que nous avons célébré hier la Journée nationale des droits de l'enfant. Si la distinction entre minorité et majorité est parfois tenue pour certains jeunes migrants, leur destin peut varier radicalement selon les résultats de l'entretien socioéducatif. Si leur majorité est reconnue, ils intègrent le droit commun des demandeurs d'asile. S'ils sont mineurs, alors ce sont d'abord des enfants avant d'être des étrangers.

Hier, le Défenseur des droits a saisi l'occasion de la journée internationale pour présenter son rapport consacré aux droits de l'enfant, notamment aux mineurs non accompagnés. Il rappelle qu'en France, les pratiques en matière de premier accueil, d'évaluation, de mise à l'abri et d'accès aux droits sont globalement insatisfaisantes.

Vous l'avez plusieurs fois rappelé, depuis le début de la mandature, Madame VERSINI, à Paris, les équipes du DEMIE font le maximum, mais nous restons face à une équation difficile à résoudre en raison de l'ampleur de la crise. Les départements sont débordés et malgré les efforts de la Ville, il est très compliqué d'assurer cette mission d'évaluation de minorité et d'hébergement.

Vous avez d'ailleurs appelé l'Etat à recentraliser cette compétence dans une tribune cosignée avec Stéphane TROUSSEL, président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Madame la Maire, le Premier Ministre semble vous avoir entendus puisqu'il a annoncé, à l'Assemblée des départements de France, que l'Etat assurera l'évaluation de leur situation et leur hébergement. Mais le Défenseur des droits s'inquiète de cette proposition et met en garde contre un dispositif dérogatoire au droit commun qui tendrait à considérer ces jeunes d'abord comme des étrangers, avant d'être des enfants à protéger.

Des associations émettent les mêmes mises en garde, d'autres en revanche soutiennent cette recentralisation. Pour notre part, nous pensons qu'il n'est plus possible qu'il y ait autant de modalités d'évaluation qu'il y a de départements.

Un cadre national harmonisé est nécessaire, mais s'il doit y avoir une évolution dans la répartition des compétences entre les collectivités et l'Etat, il faudra être vigilant à ce que cela ne se fasse pas au détriment des jeunes ainsi que l'indique le Défenseur des droits.

Dans ce contexte, je rappellerai que suite à la pétition de l'association "Paris d'Exil" la Ville s'est engagée en juillet dernier à présenter les préconisations du groupe de travail interinstitutionnel sur les modalités d'évaluation auxquelles elle participe. Il est très important que nous puissions étudier ces préconisations dans les délais et les conditions que nous nous sommes fixés.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame Fatoumata KONÉ.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Merci.

Je ne comprends pas pourquoi, hier, dans le débat sur les orientations budgétaires, certains sont intervenus, membres de la majorité, pour se féliciter qu'il y avait une baisse des dépenses sociales, comme s'il n'y avait pas une augmentation des besoins en dépenses sociales.

Or, ce sujet montre bien qu'il y a une augmentation des besoins en termes de dépenses sociales, puisqu'il y a une augmentation des jeunes mineurs isolés étrangers, des jeunes isolés étrangers. Qu'ils soient mineurs ou tout juste jeunes majeurs, leur nombre augmente, il augmente à Paris, il augmente sur l'ensemble des territoires. Comment se féliciter qu'il y ait une baisse effective de nos dépenses ?

Est-ce que l'on pourrait accepter que la question de l'enveloppe budgétaire et que les questions, finalement économiques, du budget de la Ville l'emportent sur l'obligation qui est faite au Département de prendre en charge la protection des jeunes mineurs isolés étrangers et par la même aussi des jeunes tout récemment devenus majeurs ?

Là, je pense que c'est le cœur du problème, car ce projet de délibération - évidemment, je le voterai -, que dit-il ? Que l'on avait créé 70 places pour permettre d'accueillir les jeunes mineurs isolés étrangers et qu'ensuite, on a augmenté, faisant porter cela à 108 places, et que par ce projet de délibération on crée 4 nouvelles places. Or on sait

pertinemment que nous sommes en deçà de la satisfaction des besoins, que même avec ce projet de délibération on est hors la loi. Voilà la réalité, nous sommes hors la loi du point de vue des obligations du Département.

Quelle est la situation ? On délègue à des associations et on se retrouve toujours avec le même problème, qui est un principe de présomption de majorité quand il devrait y avoir une obligation de présomption de minorité, mettre à l'abri et ensuite, en fonction de l'étude de la situation, permettre l'intégration au dispositif dont les jeunes relèvent. Par ailleurs, les jeunes qui viennent d'obtenir leur majorité mais qui sont dans un parcours de formation, de qualification, devraient être pris en charge et c'est pourquoi il y a les contrats "jeune majeur" jusqu'à ce qu'ils puissent accéder véritablement à leur qualification et de pouvoir s'insérer professionnellement.

Or, toutes les associations présentes sur le terrain continuent à nous alerter sur des cas de jeunes mineurs qui restent à la rue et pour lesquels elles se mobilisent pour pouvoir enfin déclencher des solutions. C'est une solution parisienne qui n'est pas isolée, bien évidemment. Paris étant Paris, beaucoup de jeunes arrivent sur Paris. Faut-il pour autant avoir une gestion nationale ? Comme cela a été dit précédemment, la Ville de Paris, l'Exécutif municipal, a plaidé avec le département du 93 pour une gestion nationale de cela. Mais attention : une gestion nationale pour que domine quel principe ? Le principe de l'économie budgétaire ou le principe d'une meilleure prise en charge des jeunes ?

Vous le savez, le dispositif qui fait que d'un département à l'autre, on va essayer de se répartir les jeunes mineurs isolés étrangers, cela donne quoi ? On a des témoignages de jeunes qui se retrouvent à Lille ; ils sont pris en charge au niveau de l'hébergement mais pas au niveau de la scolarité. Il y a un peu de tout et n'importe quoi qui se fait, d'un département à l'autre. Ce qui doit dominer, c'est l'intérêt de l'enfant, sa mise à l'abri, sa protection et son intégration dans un parcours de réussite, d'abord scolaire qui me semble essentiel.

Je terminerai en abordant justement les inquiétudes réaffirmées par le Défenseur des droits hier à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. Lui s'inquiète du fait que le Gouvernement reprenne cette idée, qui lui semble mauvaise comme bon nombre d'associations mais qui a été soutenue par la Maire de Paris et par le département du 93, d'un dispositif repris en charge par l'Etat. Un dispositif pris en charge par l'Etat dans le contexte politique actuel, dans sa substitution aux départements et par l'obligation juridique des départements dans la protection de l'enfance, risque de se réduire à considérer les jeunes isolés d'abord comme des étrangers avant d'être considérés comme des enfants à protéger.

Je vous lis un élément du rapport du Défenseur des droits, qui dresse un constat alarmant sur la situation des mineurs isolés étrangers non accompagnés : "Certains jeunes se voient opposer un refus de prise en charge et d'évaluation sans justification en dépit des obligations de non-refoulement", dénonce-t-il. Il y a aussi pour les rédacteurs du rapport, une inquiétude sur la nécessité de mesures juridiques pour éviter le placement d'enfants en rétention dans des zones d'attente. Ce projet de délibération, cette question de la prise en charge des mineurs isolés étrangers n'est évidemment pas à déconnecter du traitement que nous faisons aux exilés.

Je terminerai en disant que bien évidemment on va voter ce projet de délibération mais que les moyens ne sont pas à la hauteur et qu'il faut absolument que l'on ait un projet de délibération qui nous propose plus que 4 places supplémentaires.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits.

Je vais donner la parole à Dominique VERSINI.

Nous voterons ce projet de délibération et je suspendrai la séance.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous êtes intervenus sur cette question des jeunes majeurs lycéens qui font l'objet d'un dispositif particulier, et vous avez abordé toute la question des mineurs isolés étrangers à laquelle je répondrai cet après-midi, lorsque nous serons sur le projet de délibération afférent aux mineurs isolés étrangers. Sinon il me faudra au moins quinze minutes pour vous répondre, si je réponds sur tous les sujets.

Je veux juste dire, en préalable, qu'il n'y a pas de baisse des dépenses de l'Aide sociale à l'Enfance, car il s'agit de dépenses obligatoires et que, même si nous n'avions pas le budget dans un premier temps, nous l'aurions au B.S., au budget supplémentaire. Donc ce n'est pas du tout un sujet. S'il a été dit qu'il y a une baisse des dépenses sociales, c'est sur le R.S.A. parce qu'il y a à Paris, et cela veut dire que les actions qui sont mises en place sont positives, une baisse des bénéficiaires du R.S.A., parce qu'ils ont trouvé un emploi. Voilà pourquoi.

Ensuite, je dirai que, pour les M.I.E., les mineurs isolés étrangers, Paris prend en charge 1.400 jeunes et les conduit jusqu'en contrat jeune majeur. J'expliquerai tout le détail de cette question et l'évaluation, et tout ce que vous avez dit tout à l'heure, lorsqu'on abordera l'autre projet de délibération.

Là, il s'agit d'un dispositif qui a été mis en place avec l'Etat, en cofinancement entre l'Etat et la Ville, sur une compétence qui n'est pas la nôtre mais celle de l'Etat. Il s'agissait de faire prendre en charge hébergement et scolarité des jeunes scolarisés mais qui n'avaient jamais été pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance parce qu'arrivés majeurs en France.

C'est un dispositif pour lequel nous sommes dans une compétence facultative que nous exerçons bien volontiers. Effectivement, vous dites : quatre places ou je ne sais combien de places ont été créées en plus. En fait, c'est un dispositif de 108 places que la Ville cofinance avec l'Etat et qui permet à des jeunes d'être pris en charge, accompagnés jusqu'à un projet d'insertion par les deux associations "Aurore" et "Urgence Jeunes". Nous travaillons également beaucoup sur les dossiers de régularisation de ces jeunes parce que, c'est vrai qu'après une scolarisation réussie, le minimum serait que la République leur reconnaisse la possibilité de poursuivre leur vie en France et donc d'être régularisés.

C'est l'un de nos grands objectifs sur lequel nous travaillons avec la Préfecture de police et avec le Rectorat également qui prend beaucoup soin de ces enfants. Je n'irai pas plus loin.

En revanche, je voulais juste vous dire, c'est que ces jeunes relèvent d'un dispositif pour jeunes majeurs et que j'ai demandé officiellement à l'Etat, dans le Conseil d'administration du Samu social, de créer des centres pour les jeunes majeurs afin qu'ils puissent être accueillis dans de bonnes conditions. C'est vrai qu'un jeune de 18 ans et demi à 21 ans n'a pas à être dans un centre où il y a des gens de 40, 50 et 60 ans qui ont une vie de rue et de désocialisation.

Je vous remercie pour vos interventions et de voter le projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

S'il n'y a pas d'explication de vote, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 295 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 295 G).

## **Dépôt de questions d'actualité.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Avant de suspendre notre séance, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Elle est adressée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et est relative à la "multiplication des infractions au Code de la route".

La deuxième question est posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris. Elle est relative "à l'exigence de transparence".

La troisième question, posée par le groupe Démocrates et Progressistes, à Mme la Maire de Paris, est relative "aux congés des agents de la Ville de Paris".

La quatrième question émane du groupe UDI-MODEM. Elle est posée à Mme la Maire de Paris et concerne "l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins parisiens".

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "à l'évolution des effectifs de police à Paris".

La sixième question émane du groupe Ecologiste de Paris. Elle est adressée à Mme la Maire de Paris et est relative "à la Petite Ceinture".

La septième question d'actualité est posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris. Elle concerne "les rythmes scolaires".

La huitième question émane du groupe Parisiens Progressistes et Constructifs à Mme la Maire de Paris et est relative "à la disparition de l'offre Vélib".

Enfin, la dernière question d'actualité émane de Mme SIMONNET. Elle est adressée à Mme la Maire de Paris et est relative "à la pollution des sols et de l'air et ses conséquences dans les structures d'accueil de la petite enfance et les établissements scolaires parisiens".

Je suspends la séance et je vous souhaite un bon appétit.

La séance est suspendue. Nous reprendrons à 14 heures 45, comme cela est prévu habituellement pour les questions d'actualité.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Chers collègues, nous allons reprendre cette séance avec bien sûr les questions d'actualité mais, avant les questions d'actualité, je suis entourée de deux belles personnalités qui ont servi cette Ville et qui servent cette Ville, et que cette Ville a su aussi utiliser pleinement et qu'elle sait utiliser pleinement.

### **Remerciements.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je veux remercier ici Philippe CHOTARD, Secrétaire général de la Ville, que j'ai connu, comme un certain nombre d'entre nous, en 2001. Philippe CHOTARD avait une belle expérience déjà dans d'autres villes qu'il nous a apportée. Je pense à Strasbourg qui l'a beaucoup inspiré.

En 2001, lorsque Bertrand DELANOË a été élu, Philippe CHOTARD a fait partie de cette équipe du Secrétariat général, qui a eu à construire une politique nouvelle, différente, et il a apporté sa connaissance, sa compétence.

Philippe CHOTARD, qui est membre du corps de la Préfectorale, nous a apporté son sérieux, son intelligence, mais aussi sa capacité justement à porter tous ces dossiers.

Depuis 2001 jusqu'en 2014, Philippe CHOTARD a été adjoint au Secrétaire général, Pierre GUINOT-DELERY dans un premier temps, puis Véronique BEDAGUE dans un second temps. Chacune et chacun ici, je pense aux élus plus anciens qui, soit de l'opposition, soit de la majorité, ont eu à exercer les fonctions de maire d'arrondissement, des fonctions d'adjoint, des fonctions de président de groupe, savent qu'il a toujours été au service de cette municipalité et il nous a aidés bien souvent.

Je me souviens, première adjointe de Bertrand DELANOË à l'époque, lorsqu'il y avait des difficultés, des problèmes à porter tel ou tel projet innovant dans notre belle ville et en appui notre administration, j'allais trouver Philippe CHOTARD pour lui dire : là, il y a un truc à décoincer, il faut le décoincer. Et en général, c'était vraiment ce rôle qu'assurait aussi Philippe CHOTARD.

En 2014, tout naturellement, lorsque j'ai pris mes fonctions de Maire de Paris, je lui ai demandé d'être Secrétaire général de la Ville, parce qu'il me semblait que, compte tenu là aussi des innovations que nous voulions apporter à cette Ville, du contexte dès 2014 de contraintes budgétaires fortes, et donc un contexte qui nous conduisait à faire des réformes importantes dans notre organisation et dans l'administration, il était la personne la plus à même de pouvoir exercer ces fonctions, à la fois dans la modernisation de notre administration, l'outil de cette ville pour les Parisiens, mais aussi dans sa capacité au dialogue. Et je pense que tous les agents de cette Ville, quel que soit leur niveau de responsabilité, savent à quel point le dialogue, le respect sont des qualités imputables à celui qui a longtemps dirigé l'administration de cette Ville.

Pendant ces trois ans, à nos côtés, à mes côtés, je peux dire que j'ai bénéficié d'une expertise, d'une compétence, d'une bienveillance aussi et d'une confiance qui nous ont permis de conduire les grandes réformes que nous avons portées depuis trois ans.

Malheureusement, nous sommes tous à un moment donné frappés par l'évolution du calendrier et de l'agenda. Et de l'âge, c'est comme cela. D'ailleurs, il vaut mieux en être frappé que pas frappé du tout, parce que cela veut dire que l'on vit et que l'on vit plutôt bien. Philippe CHOTARD va bientôt, dans quelques mois, faire valoir ses droits à la retraite.

Mais comme c'est une personnalité dont on a besoin encore aujourd'hui, jusqu'à ces quelques mois qui nous séparent de ce départ à la retraite, j'ai souhaité aussi lui confier une mission au sein de l'Inspection générale de la Ville, notamment sur la préfiguration du dossier pour les J.O., puisque nous sommes bien sûr extrêmement sollicités sur le montage maintenant de l'organisation de ces Jeux, avec les deux structures "Cojo" et "Solideo" qui vont porter les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Je veux vraiment lui dire un immense merci. J'ai tenu à ce qu'il soit là pendant cette séance pour que nous puissions ensemble l'applaudir. Demain soir, avec l'ensemble des agents de la Ville, nous aurons l'occasion de nous retrouver aussi pour faire le point sur cette belle carrière et cet apport de Philippe CHOTARD à notre Ville. Nous lui devons énormément.

Je veux le faire bien sûr en présence d'Aurélie ROBINEAU-ISRAEL qui a, elle, été aussi formée par Philippe, qui a aussi une vie, une histoire de jeune conseillère d'Etat et qui a fait d'autres expériences professionnelles avant de nous rejoindre en 2014, de nous rejoindre auprès de Philippe CHOTARD comme Secrétaire générale adjointe. Je lui ai demandé de bien vouloir prendre la suite, c'est-à-dire d'être aujourd'hui la patronne de l'administration de cette Ville.

Je sais que c'est une très, très belle responsabilité et elle l'a acceptée avec, je crois, bonheur et sens des responsabilités, parce que c'est une responsabilité importante. Mais je suis heureuse aussi de pouvoir vous dire que, et le professionnalisme, et la compétence, et la confiance de cette Ville sont là, présentes aussi pour accompagner maintenant Aurélie, qui va nous accompagner dans la vie de cette municipalité.

L'administration de cette Ville est quelque chose de très important. C'est une administration, je veux le dire devant vous deux, à laquelle je souhaite rendre hommage parce qu'il y a une compétence extraordinaire. Ce sont des centaines de milliers de documents, d'actes qui sont produits tous les ans par cette administration. Ce sont des services, c'est la capacité d'une administration qui avait une histoire préfectorale - c'était l'histoire de Paris - mais qui a su aussi devenir une administration au service des habitants, et bien sûr dans le respect des élus, majorité comme opposition.

Je veux dire à Philippe CHOTARD combien nous lui sommes redevables et combien est grande la gratitude qui est la mienne, mais aussi je crois de tous les élus. Et je veux dire à Aurélie combien nous l'encourageons dans l'aventure qui s'ouvre pour elle, et pour nous, pour cette Ville, à qui nous donnons tous tant et tant.

Merci, infiniment, Philippe.

*(Applaudissements).*

Je propose que Philippe nous dise quelques mots.

**M. Philippe CHOTARD.** - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, on va déroger à toutes les règles de protocole parce que je vais m'exprimer après la Maire et je n'ai absolument pas prévu de le faire, mais les propos qu'Anne HIDALGO vient de prononcer me touchent énormément.

Je veux simplement dire que j'ai passé quelques années à la Ville, j'ai passé seize ans à la Ville. J'ai tout simplement passé les plus belles années de ma vie professionnelle et je tiens à vous en remercier tous.

A remercier évidemment Anne HIDALGO de sa confiance, parce que se voir confier la première des responsabilités au sein de l'administration municipale, c'est évidemment un honneur incommensurable. Et on n'est jamais certain d'être à la hauteur de la confiance qui vous a été accordée. Je n'ai pas travaillé seul, j'ai travaillé avec une équipe très solide, au sein du Secrétariat général. Une équipe de direction de très grande qualité. J'en ai un représentant à mes côtés.

Je veux vous remercier, vous tous, élus, adjointes, adjoints, conseillers et conseillères de Paris, maires d'arrondissement, présidents de groupe parce que je crois que nous avons, tout au long de ces années, réussi à construire un dialogue permanent, dans le rôle qui est celui de chacun d'entre nous.

Il ne s'agissait pas pour l'administration de chercher à prendre le pouvoir. J'espère, j'espère que vous vous en êtes aperçus et que vous partagez toujours ce constat. Mais dans le respect du rôle des élus, ce qu'il m'a paru important, c'est que l'administration soit disponible, soit présente, soit à vos côtés, s'adapte aux nouvelles orientations, aux nouvelles manières de travailler à Paris, de manière à être les plus réactifs possibles.

Nous sommes les uns et les autres dans une chaîne. Beaucoup de choses ont été faites avant que nous ne soyons nous-mêmes dans telle ou telle fonction. Beaucoup de choses restent à faire. Je fais confiance à Aurélie, à son énergie, à sa compétence, à toute l'équipe qui l'entoure pour continuer ce travail à vos côtés.



Vraiment je veux à mon tour remercier la Maire de Paris, bien évidemment et en priorité, vous remercier les unes et les autres, et vous dire tout simplement qu'au travers de moi, ce que je souhaite, c'est que ce soit chaque agent de la Ville de Paris qui entende les remerciements de la Maire.

Bien sûr, les remerciements vont d'abord à l'équipe de direction, à toutes les équipes d'encadrement supérieur de la Ville, mais je crois que nous pouvons nous réunir sur le constat que nous avons la chance d'avoir une administration exceptionnelle, comme toujours avec des points qu'il faut en permanence améliorer, mais une administration qui sait être au rendez-vous, au rendez-vous de toutes vos urgences et au rendez-vous, je l'espère, de Paris.

Merci, Madame la Maire.

*(Applaudissements).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, je pense que nous sommes un peu émus parce que Philippe CHOTARD fait partie, c'est une grande page de l'histoire de notre Municipalité, et je suis heureuse que vous ayez pu être là aussi pour témoigner cette confiance et cette reconnaissance.

### **Examen des questions d'actualité.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous allons passer à l'examen des questions d'actualité.

#### **I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la multiplication des infractions au Code de la route sur les trottoirs parisiens.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous engageons donc les questions d'actualité avec la première question, celle posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Je crois que c'est Mme GOLDGRAB. A vous la parole.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, le Code de la route est clair, il est interdit de rouler sur les trottoirs, même pour les deux-roues. Cette règle s'applique à tous les véhicules, y compris aux vélos, cyclomoteurs, scooters et autres engins à deux-roues. Celui qui circule sur un trottoir encourt une amende de 135 euros.

Nous sommes nombreux, sur ces bancs, à avoir constaté qu'il est de plus en plus fréquent de croiser sur les trottoirs des vélos ou des scooters. Pour remonter un sens interdit, pour couper un feu rouge, pour court-circuiter un embouteillage, l'incivilité de certains motards et cyclistes met en danger tous les piétons parisiens.

Parallèlement, nous constatons que les utilisateurs de gyroroues et trottinettes parfois électriques occupent aussi bien les trottoirs que la chaussée, avec des engins qui peuvent atteindre jusqu'à 20 kilomètres/heure, et certains déplacements trop rapides sur les trottoirs peuvent mettre en danger les piétons.

Les élus du groupe RG-CI ont toujours eu le souci de défendre un partage harmonieux et sécurisé de l'espace public.

Que nous soyons automobilistes, cyclistes, piétons, nous devons tous nous côtoyer, et chacun doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres. Mais les intrusions de véhicules divers et non autorisés, comme ces deux-roues dont je parlais, provoquent une gêne et un sentiment d'insécurité. Le piéton, qu'il soit malvoyant, accompagné de ses enfants ou tout simplement rêveur, peut être surpris et agacé par ces incivilités.

Nous le savons, les piétons sont la catégorie d'usagers la plus fragile et la plus touchée par les accidents mortels à Paris, comme dans tous les grands centres urbains. Or si piétons, deux-roues et voitures ont des rapports difficiles, c'est bien souvent au détriment des plus faibles. Aussi, nous nous interrogeons sur les réponses apportées par la Ville et la Préfecture de police, au-delà des actions de sensibilisation.

Mes questions sont les suivantes : quelles actions ont été mises en place pour responsabiliser les conducteurs de deux-roues afin qu'ils ne roulent pas sur les trottoirs ou les garent n'importe où, en empêchant les piétons, les poussettes ou les personnes en situation de handicap de circuler eux-mêmes.

Deuxième question : quelle politique de verbalisation est mise en place au-delà de la simple sensibilisation ? Nous avons déjà interpellé la Préfecture de police afin qu'elle se prononce sur les solutions de droit envisageables pour une circulation de gyropodes et gyroroues garantissant la sécurité de tous. Où en sommes-nous ?

Je vous remercie par avance de toutes les réponses que vous apporterez à ces questions. Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Tout d'abord, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Les piétons sont les usagers les plus fragiles de l'espace public, ils sont aussi les plus nombreux. Ils représentent 61 % des déplacements contre 13 % pour les véhicules motorisés qui occupent pourtant plus de 50 % de l'espace public. Guidés par la nécessité de faire reculer la pollution, de mieux partager et apaiser l'espace public, nous devons offrir aux piétons des conditions de déplacements de qualité, sécurisées et confortables. C'est l'un des objectifs majeurs de la stratégie "Paris piétons" présentée en début d'année.

Par ailleurs, il y a une attente forte des habitants qui plébiscitent les espaces piétons et expriment ce besoin d'espaces agréables et sécurisés à chaque budget participatif.

Or vous avez raison de le souligner, Madame la Conseillère, nous constatons aujourd'hui que les incivilités se multiplient dans l'espace public. Nous sommes face à deux problèmes majeurs : l'incivilité et le non-respect du Code de la route. Je laisserai la Préfecture de police s'exprimer sur ce point qui relève aujourd'hui pleinement de ses compétences, et l'arrivée de nouvelles mobilités qui n'ont à ce jour pas de cadre juridique défini.

Les conflits sur les trottoirs impliquent malheureusement, dans une très grande proportion, les véhicules motorisés. 87 % des accidents sur trottoir impliquent un véhicule motorisé à deux, trois ou quatre roues, qui reste le principal danger pour les piétons.

Concernant l'envahissement des trottoirs par les deux-roues motorisés ainsi que cela a déjà été voté par le Conseil de Paris, nous avons pour objectif de mettre fin, dès l'année prochaine, au stationnement illicite des deux-roues motorisés sur les trottoirs.

C'est la raison pour laquelle nous poursuivons nos objectifs de création de places de stationnement dédiées pour les deux-roues motorisés avec, d'ici la fin de l'année, plus de 2.000 nouvelles places de stationnement pour deux-roues motorisés créées dans des zones prioritaires. Nous continuons également à créer des emplacements dédiés pour les vélos avec 10.000 places d'ici 2020.

Sur plusieurs sujets, nous sommes néanmoins aujourd'hui dans un vide juridique dommageable au bon fonctionnement de l'espace public. Je pense, par exemple, à l'arrivée d'opérateurs de deux-roues motorisés et de vélos sans station et sans borne, ce que l'on appelle le "free flotting", qui ne doivent pas conduire à un envahissement de l'espace public par du stationnement irrespectueux ou par l'empilement d'épaves, comme cela a pu être constaté dans d'autres villes en Europe ou en Asie.

C'est pourquoi nous les avons réunis, la semaine dernière, pour leur faire part de notre grande vigilance sur ce point et leur avons demandé d'établir un code de bonne conduite. Nous réfléchissons, par ailleurs, à l'instauration d'une redevance d'occupation et, si la réglementation nationale le permet, à la création d'une licence d'exploitation.

Concernant les engins de déplacement personnels, gyropodes, "overboards" et autres trottinettes par exemple, parfois électriques et donc rapides, il est également nécessaire qu'un cadre réglementaire national, indispensable à leur bon encadrement, soit établi.

Dans le cadre des Assises de la mobilité qui se déroulent jusqu'à la fin de l'année, nous portons donc ces nécessaires évolutions réglementaires.

Enfin je rappelle que, conséquence de la loi modifiant le statut de Paris, au 1er janvier 2018, la Ville de Paris intègre dans ses effectifs les A.S.P., aujourd'hui géré par la Préfecture de police, dont la moitié environ sera affectée à la régulation de l'espace public.

Nous serons pour la première fois en capacité d'orienter les opérations de contrôle sur les missions que nous considérons comme importantes, et nous serons particulièrement vigilants - c'est ma volonté et je m'y engage - à contrôler le bon usage de l'espace public pour que notre ville soit moins agressive, moins dangereuse, plus confortable.

L'occupation des trottoirs par différents engins et stationnant de façon gênante ou y circulant trop rapidement, est clairement une mission prioritaire de ces nouveaux personnels chargés de pacifier l'espace public en veillant à la bonne application du Code de la route.

Pour terminer, je dirai que notre politique ne consiste pas à monter les usagers les uns contre les autres, mais à permettre une cohabitation apaisée entre les différents usages. Cela suppose le respect de certaines règles communes et surtout de sanctuariser les trottoirs qui sont l'espace dans lequel les piétons doivent pouvoir se déplacer en toute sécurité, parce qu'ils sont aussi les plus vulnérables.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

La parole est à M. BOULANGER, représentant le Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

En complément de ce que M. le Maire adjoint indiquait en matière d'accidentologie, je rappellerai que la grande vulnérabilité des piétons à Paris, qui est une particularité de la capitale vis-à-vis du reste du territoire, fait que la circulation des deux-roues motorisés sur les trottoirs n'est aucunement admissible. Que le Préfet de police rappelle régulièrement ses instructions pour la tolérance zéro concernant ces comportements dangereux. Dès qu'un signalement lui est communiqué, des patrouilles sérigraphiées ou banalisées interviennent en renfort pour tenter d'intercepter les conducteurs en flagrant délit, car il faut la preuve.

C'est le cas, à titre d'exemple, durant les derniers mois, notamment dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, dans le secteur qui était impacté par les travaux du tramway, les chantiers et les contraintes de circulation aboutissaient à ce que certains des conducteurs de deux-roues motorisés en oublient le Code de la route, au mépris de la sécurité des piétons.

Pour illustrer la pleine mobilisation des policiers, 3.356 procès-verbaux ont été dressés durant les seuls dix premiers mois de 2017 pour cette infraction de circulation sur les trottoirs, alors qu'en 2016, sur l'année pleine, c'était 1.743 infractions relevées, soit déjà au bout de dix mois, près de 100 % d'augmentation de la verbalisation de ce comportement dangereux.

Par ailleurs, et face à la difficulté d'être physiquement présents lors de l'infraction, le Préfet de police a renforcé très récemment les effectifs de l'unité de vidéo-verbalisation afin de pouvoir exploiter les images du P.V.P.P., en extraire les images et identifier les auteurs par le relevé de la plaque minéralogique, et ensuite dresser la contravention. Ce dispositif s'amplifiera encore et sera étendu à l'ensemble de la Capitale très prochainement.

De nombreux deux-roues motorisés circulent également sur les trottoirs pour y stationner. Dans ce domaine aussi, la tolérance n'est pas permise, et ce sont 1.400 procès-verbaux qui ont été dressés depuis le début de cette année pour le stationnement interdit et parfois gênant, entraînant d'ailleurs l'enlèvement du véhicule.

Enfin, au titre du Plan d'action de sécurité routière, la Préfecture de police, avec l'appui de la Ville de Paris, a mené en mars dernier une opération de sensibilisation des deux-roues motorisés, avec l'apposition de flyers et autres actions de sensibilisation.

En tout cas, soyez assurés que la Préfecture de police et l'ensemble de ses policiers resteront fortement mobilisés sur ce danger pour les piétons sur le trottoir.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Madame la Présidente, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci beaucoup pour ces réponses qui vont dans le bon sens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

## **II - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'exigence de transparence.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la deuxième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

**Mme Alix BOUGERET.** - Merci, Madame la Maire.

La presse se fait l'écho d'allégations graves vous concernant, et plus récemment encore, concernant votre premier adjoint. Vous comprendrez, j'en suis certaine, que nous soyons troublés en tant qu'élus de la collectivité dont vous êtes le premier édile, mais également interpellés par les Parisiens eux-mêmes sur la véracité ou non de ces accusations.

Quelle meilleure tribune que celle du Conseil de Paris pour vous permettre de nous expliquer ce qu'il en est réellement et lever certaines contradictions qui ont pu alimenter la polémique ?

Quelle meilleure tribune également pour vous, Monsieur JULLIARD, pour répondre aux accusations dont vous avez été récemment la cible. Cette question d'actualité n'a d'autre ambition que d'apporter une bonne fois pour toutes une réponse aux allégations diffusées par la presse, au-delà des verbatim repris çà et là qu'il convient de prendre avec mesure, prudence, dans le respect, je tiens à le rappeler, de la présomption d'innocence.

Madame la Maire, nous savons faire la part des choses entre des propos rapportés, des coupures de presse, et des faits avérés. Mais tant que vous ne vous serez pas officiellement exprimée, vous ne pourrez empêcher les interprétations plus ou moins objectives concernant la passation d'un marché avec la société "Noctis", rapportée par le magazine "Challenges", ou encore vos précédents emplois rapportés entre autres par le magazine "Capital".

Vous qui étiez alors en charge du fameux Bureau des temps, nous devons vous confesser que depuis ces révélations, nous peinons à suivre et comprendre les tenants et aboutissants de votre propre emploi du temps.

Que l'on ne s'y trompe pas, cette situation d'incertitude ne profite à personne et porte atteinte directement, à tort ou à raison, à l'image de la Ville de Paris dont vous êtes la principale représentante. Vous qui habituellement êtes si prompte à donner des leçons de moralité et saluer l'exemplarité de votre action, vous le serez tout autant, j'en suis sûre, pour répondre à celles et ceux qui vous reprochent de ne pas vous appliquer à vous-même ces principes avec autant de rigueur.

Madame la Maire, rassurez les Parisiens, nous ne sommes pas des juges, nous sommes des élus d'une opposition vigilante et responsable, nous souhaitons simplement que la gestion de la Ville de Paris puisse s'exercer en toute sérénité et que vous portiez à la connaissance de cette Assemblée les explications concernant ces deux polémiques.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - M. PENINOÙ a la parole.

**M. Mao PENINOÙ,** adjoint. - Tout d'abord, que de circonvolutions pour en fait poser une question perverse. Que de lâcheté à faire que ce ne soit pas la présidente de votre groupe qui pose cette question, alors que c'est elle qui s'exprime dans la presse depuis maintenant quelques jours.

D'abord pour vous dire que je trouve déplorable la manière dont vous amenez ce débat ici. Si vous le pensez, soyez franche, dites-le carrément. Ne commencez pas à vous masquer derrière la présomption d'innocence.

Faute de pouvoir attaquer l'action municipale sur le fond, manifestement vous avez décidé de vous transformer en opposition inquisitrice qui agite la moindre rumeur et le moindre bruit.

Vous vous basez sur deux articles. Le premier concerne la Maire de Paris. Je vous rappelle d'abord que cet article n'est pas signé d'un inconnu. Il a déjà été condamné en 2013 pour avoir diffamé Bertrand DELANOË à qui il reprochait dans un précédent article, "le Canard Enchaîné" n'a jamais parlé d'emploi fictif, à qui il reprochait dans un précédent article d'être, je cite, "pire que Jacques CHIRAC en matière d'emplois fictifs". Les maires changent, mais visiblement, les pratiques de l'opposition ici, ne changent pas.

Je vous rappelle que 3 semaines après avoir porté ces accusations malveillantes, ce monsieur n'a toujours pas été en mesure de produire la moindre preuve. Cela en dit long sur le soi-disant sérieux de son enquête.

A l'inverse, Anne HIDALGO a fait toute la transparence sur la régularité de sa situation, documents et témoignages à l'appui. Je vous rappelle qu'Anne HIDALGO a déposé plainte pour diffamation, car c'est d'abord devant les tribunaux et sur le terrain du droit que se mène le combat pour la vérité.

Je n'ai à ce titre aucun doute sur le fait que la justice rétablira la vérité et fera condamner ceux qui propagent ces accusations malveillantes.

Pour finir sur ce premier point, je vous rappelle que Mme BERTHOUT, qui n'a pas posé la question, mais reste la présidente de votre groupe et s'exprime sur le sujet dans la presse, est assez bien placée pour savoir qu'il est possible d'allier un mandat d'élus local, y compris exécutif, et une activité professionnelle. Vous avez été, au printemps 2014 jusqu'au début de l'année 2016, maire du 5e arrondissement, très engagée dans les dossiers du 5e

arrondissement, tout en étant la directrice générale d'un petit établissement public situé dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le Parc et la grande Halle de la Villette.

Vous avez eu 2 vies en même temps, Madame BERTHOUT, 2 engagements à plein, je n'en doute pas un instant. Ce fut votre choix, c'était votre droit. C'est parfaitement légal. D'ailleurs, il semble tout à fait souhaitable et utile que des élus locaux aient un pied dans le monde du travail.

Pourquoi est-ce que j'évoque ceci ? Parce que jamais, je dis bien jamais, nous n'aurions osé à cette époque vous accuser de conduire en même temps votre mandat local très prenant et une activité professionnelle tout aussi prenante.

Jamais, je dis bien jamais, nous n'aurions osé sur la base de supputations, remettre en cause la réalité de votre travail, ou de votre engagement d'élue locale.

C'est probablement aujourd'hui ce qui fait la différence entre nous sur ce sujet. Ce qui fait de fait la différence entre une opposition fracturée qui essaie de se réunifier, bon an, mal an, avec un succès mitigé, et une majorité qui elle, est soudée autour de la Maire de Paris.

Sur le deuxième point, même s'il n'a pas trouvé nécessaire de signer son papier, c'est Airy ROUTIER qui est à l'origine des accusations contre le premier adjoint, formulées dans un premier article truffé d'erreurs, publié dans "Challenges", daté de jeudi dernier. Airy ROUTIER, l'auteur du pamphlet mensonger, assez agressif, je crois que vous l'avez rencontré dans une réunion publique assez récemment, qui est l'auteur de "Notre drame de Paris".

Pour ne prendre qu'un seul exemple de son manque de rigueur, il indique que l'époux... 50.000 exemplaires, il fut une époque où "Le Crapouillot" vendait beaucoup aussi. Il indique que l'époux du premier adjoint est passé par l'ESSEC et Sciences Po avant de travailler dans la finance. Il a tiré ces révélations du profil LinkedIn manifestement, d'un homonyme. Ce qui est intéressant.

Comme c'est d'usage aujourd'hui, malheureusement de plus en plus, à partir de quelques faits exacts, on construit des faits alternatifs, ou plutôt des mensonges. Il est exact que le groupe "Noctis" a été désigné le 29 juin 2017 lauréat du site de la Culée du pont Alexandre III, dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer la Seine".

Après avoir franchi une première phase de sélection lors de laquelle 6 candidats avaient fait connaître leur intérêt pour le site, il a été désigné lauréat à l'unanimité des membres du jury final où siégeaient des experts, des représentants de l'opposition, c'est-à-dire votre groupe, et la maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, aussi de l'opposition.

D'autre part, l'époux de Bruno JULLIARD a été engagé par le groupe "Noctis" en octobre, soit des mois plus tard, et non au même moment, comme le stipule l'article. Il l'a été au terme d'un processus de recrutement tout à fait normal : prise de connaissance d'une annonce postée sur Internet, qui en l'occurrence correspond à sa formation et à son parcours professionnel, réponse à cette offre d'emploi par l'envoi d'un CV et d'une lettre de motivation, passation de deux entretiens de recrutement, comme d'autres candidats.

Dès qu'il a pris connaissance de l'obtention de ce poste par son époux, Bruno JULLIARD a informé le président de la Commission de déontologie des conseillers de Paris, et adressé une note d'alerte, dont j'étais en copie, à l'ensemble des membres de son cabinet, leur demandant de se retirer de toute discussion avec "Noctis".

C'était la première fois qu'un élu parisien effectuait une telle démarche dans l'Exécutif. Au regard de ce que l'ensemble de cette Assemblée sait déjà des intentions et des méthodes de l'auteur de cet article, mais aussi de ce que nos collègues de l'opposition savent très concrètement des conditions d'attribution de ce site "Réinventer la Seine" pour y avoir eu même siégé et eux-mêmes voté en faveur de "Noctis", on aurait souhaité une plus grande prudence à relayer des accusations infondées et brutales.

Je voudrais ajouter un dernier mot. Toutes les dernières campagnes électorales, en France, à l'étranger, ont vu surgir ce genre d'attaques, basées souvent sur quelques faits réels au départ, et au cours desquelles on construit des mensonges et des attaques.

On peut penser que nous sommes rentrés dans une nouvelle période, où ce qui auparavant pouvait exister au comptoir d'un bar est aujourd'hui public sur un certain nombre de réseaux sociaux. De là à avoir ce type de pratique, venir dans des assemblées démocratiques comme la nôtre, je ne suis pas sûr, Madame BOUGERET, je ne suis pas sûr, Madame BERTHOUT, que c'est ainsi que vous reconstruirez l'unité de votre groupe.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur PENINOÛ.

Madame BOUGERET, je vous redonne la parole.

**Mme Alix BOUGERET.** - Merci, Monsieur PENINOÛ, de votre réponse ou de votre absence de réponse sur certains points.

Vous avez cependant apporté des éléments concernant notamment les allégations dans le journal "Challenges" à propos de M. JULLIARD et je vous en remercie. Je ne vous remercie pas évidemment pour le reste puisque vous n'avez absolument pas répondu à nos questions. Vous nous reprochez de vous poser des questions que tout le monde se pose ; je trouve que c'est quand même un peu particulier. Je ne vois pas pourquoi l'enceinte du Conseil de Paris ne serait pas le lieu pour cela.

Sur le fond, à défaut d'avoir peut-être des éléments de fond à vous reprocher, je vous rassure, on a encore 3 ans de mandature pour cela et nous avons de quoi faire. Je regrette seulement le ton et le dédain avec lequel vous prenez mon intervention et je regrette évidemment de ne pas avoir le début d'un quart d'explication sur ce que nous relayons, pardon, que nous lirons dans les jours à venir - lapsus, pardon, non révélateur -, dans la presse.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Assez révélateur...

Mes chers collègues, permettez-moi de reprendre la parole.

Je m'interroge bien sûr sur ce qui motive cette question, comme vient de l'exprimer très bien au nom de cet Exécutif Mao PENINOÛ. Mais je vais vous répondre fermement et calmement.

Lorsqu'un site Internet lance une rumeur sans la moindre preuve, lorsque ce site Internet est pris la main dans le sac pour avoir publié un témoignage travesti et erroné, qualifié de pur mensonge par la personne que l'on cite comme témoin, lorsque d'ailleurs le directeur de cabinet du Ministre de la Justice de l'époque éprouve le besoin de prendre la parole et la plume, publiquement, pour dénoncer une manipulation et une diffamation dont je fais l'objet, est-ce que cela mérite un débat dans cet hémicycle ?

En effet, est-ce que vraiment cet hémicycle est un lieu fait pour débattre de rumeurs ? Le fait est que ce sujet relève de la rumeur. D'ailleurs, une rumeur déjà agitée en 2004, puis revenue comme par hasard lors des élections de 2014 - j'ai ici mes deux codirecteurs de campagne qui s'en souviennent. Une rumeur chaque fois démentie, d'ailleurs, preuves et documents à l'appui, comme l'ont été d'autres rumeurs d'hier dont j'ai été victime, dont ma famille a été victime, que je ne reprendrai pas ici mais dont chacun a sans doute connaissance, notamment ceux qui peut-être les ont relayées. D'ailleurs, sans doute demain aurons-nous encore à démentir d'autres rumeurs.

Que vous ignoriez ces démentis formels et argumentés pour mieux donner carrière à la rumeur, cela vous regarde. Mais, vous le savez, j'ai déposé plainte pour diffamation, contre "Capital" ; une plainte au pénal. J'ai d'ailleurs transmis tous les justificatifs à l'avocat en charge, parce que ne souffrant pas moi-même de phobie administrative, il se trouve que j'ai absolument toutes les traces. Il y a des traces écrites, très précises, et ce, à chaque étape de mon parcours.

Ainsi, j'ai pleinement confiance bien évidemment en la justice, pour que le directeur de publication de ce site Internet et l'auteur de l'article soient condamnés pour les accusations mensongères qu'ils ont portées contre moi, comme ils avaient d'ailleurs été condamnés, cela a été rappelé par Mao PENINOÛ, pour des propos diffamatoires concernant, tenez-vous bien, de prétendus emplois fictifs organisés par Bertrand DELANOÛ, mon prédécesseur ici à l'Hôtel de Ville. Ces propos des mêmes auteurs, même directeur de publication, même journaliste, ont été condamnés par la justice il y a quelque temps.

Je vous rappelle et je vous appelle donc à respecter ma décision de saisir la justice, de permettre que la justice soit rendue dans un cadre serein, nécessitant retenue, décence, respect, sens des responsabilités. Je vous donne bien sûr rendez-vous pour en reparler dans le cadre adéquat quand la justice aura été rendue, ce qui me paraît être la bonne forme de discussion et de débat entre collègues.

Mes chers collègues, cela a été très bien dit par Mao PENINOÛ et nous le ressentons tous, les populistes se suffisent à eux-mêmes pour porter le discrédit sur les élus de tout bord, un discrédit qui met à mal notre démocratie. Je vous invite donc les uns et les autres à ne pas entrer dans leur jeu mortifère.

Maintenant, si vous le permettez, nous allons passer à la question suivante.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, mes chers collègues.

### **III - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative aux congés des agents de la Ville de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la 3e question d'actualité, et je donne la parole à M. Julien BARGETON, président du groupe Démocrates et Progressistes.

**M. Julien BARGETON.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ma question portera sur les congés des agents de la Ville et la négociation sociale.

Avant toute chose, je tiens évidemment à remercier les 55.000 agents, sans compter les organismes associés, pour leur engagement et leur travail dans les diverses missions destinées au service des Parisiens. Sans eux, la maison Paris, dont ils sont les piliers, ne fonctionnerait pas dans de bonnes conditions. Il faut leur rendre un hommage mérité. N'oublions pas que les dépenses de personnel de la Ville sont le premier poste budgétaire de la collectivité.

Il s'agit aussi d'être garant de la bonne gestion des deniers publics. Il y a en effet toujours des efforts à accomplir pour faciliter, fluidifier, rendre plus efficace et juste la politique du personnel, qui est aussi l'une des politiques publiques municipales. La bonne santé de notre économie parisienne est pleinement liée à celle de notre administration tout en préservant les droits des agents.

Le groupe Démocrates et Progressistes est persuadé que l'enrichissement des métiers et l'amélioration des conditions de travail vont de pair avec les réformes loin d'être antinomiques. Les agents doivent être les premiers acteurs des transformations.

Réforme des congés supplémentaires, suppression du jour de congé offert aux agents partants en retraite, suppression du dispositif des congés pour fait exceptionnel, délibération votée en juillet sur la suppression de la journée des mamans qui avait été jugée discriminatoire et très critiquée par la Chambre régionale des comptes, transformation des jours de récupération qui permettent de récupérer des jours après des heures supplémentaires, les modifications en cours réalisées ou à faire ne manquent pas.

Il s'agit pas à pas, progressivement, raisonnablement, respectueusement, d'apporter les indispensables éléments de modernisation à notre administration. Cela implique aussi de savoir faire évoluer les règles d'encadrement des équipes, ce que l'on appelle parfois de façon barbare le management. Christophe GIRARD, le nouveau DRH de luxe, pourra y déployer son savoir-faire.

Madame la Maire, quelles étapes, quelles échéances de négociation sur les congés, comme sur d'autres sujets, reste-il devant nous ? Que reste-t-il à accomplir ? Pouvons-nous avoir un calendrier qui précise les méthodes et les dates, la façon dont vous allez continuer à rapprocher le régime des congés des agents parisiens du régime général ?

Plus généralement, Madame la Maire, vous vous faites la défenderesse de la décentralisation à juste titre. Je voudrais savoir de quelle marge de manœuvre souhaiteriez-vous disposer en matière de négociation sociale, alors que le régime des trois fonctions publiques est très contraint par l'Etat.

Faut-il, selon vous, que vous puissiez déterminer plus librement, par la négociation bien évidemment, les éléments touchant aux rémunérations, aux carrières, aux normes qui touchent à la fonction publique ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Défenseuse, avec un "e", d'après un petit document sur la féminisation des titres et fonctions.

Je donne la parole peut-être pas à un DRH de luxe, même si c'est un luxe pour moi d'avoir autant de compétences à nos côtés. Je veux donner la parole à Christophe GIRARD, notre nouvel adjoint chargé des ressources humaines et du dialogue social.

**M. Christophe GIRARD,** adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Parlant encore un petit peu le latin, j'avais compris dans "luxe", lumière...

Monsieur BARGETON, je vous remercie de votre question, sans beaucoup d'ailleurs de points d'interrogation mais je reconnais bien là la malice de l'ancien adjoint aux finances d'Anne HIDALGO. Je vais donc, évidemment, vous apporter des précisions, mais peut-être aussi des clarifications.

D'abord, vous soulignez l'engagement des agents de la Ville de Paris, engagements que je mesure à chacune de mes visites quotidiennes sur le terrain. Et permettez-moi, d'ailleurs, de paraphraser Philippe CHOTARD lorsqu'à l'instant il parlait d'une administration parisienne exceptionnelle, celle qui est au rendez-vous des urgences. Cet engagement s'appelle "le service public parisien", dont la qualité et la disponibilité dépendent justement de l'investissement des agents. Beaucoup de capitales nous envient, nous regardent et, d'ailleurs, nous n'avons pas eu les Jeux olympiques par hasard.

Ainsi, plus de 40 % de nos agents travaillent le samedi ou le dimanche. Je pense aussi aux agents qui peuvent travailler en soirée ou les jours fériés. Certains services municipaux fonctionnent 7 jours sur 7 et toute l'année : propreté, surveillance, sécurité et prévention, aide sociale à l'enfance, hébergement pour personnes âgées et dépendantes. La liste est longue. D'autres fonctionnent le week-end : bibliothèques, conservatoires, maisons des associations, équipements sportifs, musées. La liste, là aussi, est longue.

La deuxième chose, c'est différemment, dans la nuance de votre expression : nos décisions sur le temps de travail ne sont pas prises sous l'angle du rabot budgétaire. En matière de politique du temps de travail, notre objectif est de concilier efficacité du service public et qualité de vie au travail des agents afin de leur permettre de concilier vie professionnelle et vie privée, ce que chacun mérite dans une vie et dans une carrière. En ce sens, permettez-moi, cher Julien BARGETON, d'apporter quelques précisions.

Si la journée dite de "fête des mères" a été supprimée, mais vous l'avez indiqué, c'est pour répondre à une injonction de la Chambre régionale des comptes et supprimer l'iniquité qu'elle engendrait.

Concernant les agents partant à la retraite, nous n'avons pas supprimé 32 jours de congé aux agents, mais nous avons simplement, et pardon du néologisme, proratisé ce nombre de jours de congé, suivant en cela une autre recommandation de la Chambre régionale des comptes. Et vous savez, vous-même, connaissant l'origine de votre corps, l'importance de ce type de recommandation. Un agent qui part à la retraite en décembre aura ses 32 jours. Un agent qui part au 1er juillet aura la moitié de ses jours. C'est mathématique. C'est le bon sens.

Enfin, s'agissant des 8 jours de récupération, ils sont, comme leur nom l'indique, destinés à offrir un repos compensateur aux agents particulièrement sollicités dans une période de temps court. Ces jours doivent donc être liés à une nécessité de service et une demande des responsables hiérarchiques. Nous devons veiller à ce que les dépassements des 39 heures hebdomadaires restent exceptionnels, non pas que la Ville n'ait pas envie de payer d'heures supplémentaires, Monsieur BARGETON, mais afin de ne pas déséquilibrer les temps entre vie professionnelle et personnelle.

Je veillerai au bien-être et à l'épanouissement de nos agents. C'est ma mission auprès de la Maire de Paris, de l'Exécutif et du Conseil de Paris.

Je tiens, enfin, à réaffirmer l'attachement de la Ville au protocole d'accord-cadre relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail du 10 juillet 2001 et sur lequel nous ne reviendrons pas pendant cette mandature.

Vous savez, Monsieur BARGETON, dans le "R" de "RH", il y a "Ressources", mais surtout, il y a "Relations Humaines". Et cela, c'est la clé de tout.

Vive Paris !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci pour cette excellente réponse, cher Christophe GIRARD.

Monsieur BARGETON, merci beaucoup.

#### **IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins parisiens.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité suivante. Elle est posée par M. HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Eric HÉLARD.** - Merci, Madame la Maire.

La question des horaires d'ouverture des parcs et jardins est une préoccupation du quotidien pour un grand nombre de Parisiennes et Parisiens. Et alors que se profile le débat sur le nouveau règlement des parcs et jardins, j'aimerais revenir sur deux points en particulier qui nécessitent, selon nous, quelques éclaircissements.

Tout d'abord, la question de l'ouverture estivale nocturne. Comme vous le savez, notre groupe a toujours été réservé sur ces ouvertures nocturnes, tant les effets constatés lors des premières expérimentations en termes de



sécurité, de propreté ou de tranquillité semblent disproportionnés par rapport au niveau de fréquentation constaté. Nous avons proposé, à l'époque, de procéder à l'allongement des horaires d'ouverture en été jusqu'à minuit ou une heure du matin, et les difficultés rencontrées encore cet été dans le parc Montsouris semblent confirmer qu'il s'agissait, là, d'une solution médiane acceptable.

Pénélope KOMITÈS s'est engagée à venir présenter devant la troisième commission l'ensemble du dispositif mis en œuvre afin de garantir la tranquillité des riverains, la sécurité des usagers et la propreté des lieux durant cette période. Nous arrivons à la fin du mois de novembre. Ce serait bien, maintenant, de le faire.

Le deuxième point que je souhaite aborder concerne l'ouverture matinale des parcs et jardins. En effet, suite à une proposition que j'avais faite au nom du groupe en novembre dernier, la Ville a mené une expérimentation dans quatre parcs visant à avancer leur horaire d'ouverture d'une heure le matin afin de permettre aux Parisiens de pouvoir en profiter, soit avant d'aller au travail, soit durant leur trajet. L'enjeu n'est pas totalement anodin puisqu'il participe à la bonne santé de nos concitoyens. Le Ministère de la Santé recommande de pratiquer l'équivalent d'au moins 30 minutes de marche rapide par jour. L'ouverture matinale peut permettre de faciliter l'accès des Parisiens à une pratique sportive régulière, peu onéreuse et dans de bonnes conditions.

De plus, ce dispositif doit aussi contribuer au développement des modes de transport doux puisqu'il pourra, s'il est généralisé, encourager de nombreux Parisiens à se rendre au travail en marchant, dès lors qu'ils pourront traverser un parc qu'ils doivent aujourd'hui contourner. Là aussi, un retour d'expérience serait le bienvenu. S'il est indéniable que l'opération semble avoir connu un beau succès populaire, il est essentiel que nous puissions disposer de données tangibles afin de pouvoir mesurer le succès de l'opération. Toutes ces données conditionnent, en effet, la généralisation de cette expérimentation et devraient donc être connues de nous tous au sein de cette assemblée.

Le nouveau règlement devrait être débattu, je crois, au sein du Conseil d'ici la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine. Un débat utile sur ce texte doit s'envisager, avec une connaissance partagée de tous les enjeux. Quels sont, donc, les principaux enseignements à tirer des expérimentations menées ? La Ville a-t-elle réussi à faire face aux dysfonctionnements constatés lors des précédentes éditions d'ouvertures estivales nocturnes ? La fréquentation a-t-elle évolué ? Quels ont été les moyens engagés et pour quels résultats ? En ce qui concerne l'ouverture une heure plus tôt le matin, au-delà de l'apparent succès du dispositif, quel bilan peut-on tirer de l'opération ? Quelles ont été les fréquentations constatées ? Comment les services de la DEVE ont-ils géré ces nouveaux horaires ? L'expérience sera-t-elle prolongée, étendue ou même généralisée ?

Je vous remercie de vos éléments de réponse.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur HÉLARD.

Et donc, pour vous répondre... Je la cherchais. Et oui, c'est... Voilà, on a changé de place. Et voilà.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Donc, Monsieur HÉLARD, comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, la dynamique d'ouverture nocturne et matinale des parcs et jardins, matinale que vous aviez souhaitée, s'inscrit dans notre volonté d'adapter les équipements aux besoins des citoyens et à leurs emplois du temps. C'est vrai que, forts des succès que nous avons pu connaître en 2015 et 2016, pendant l'été, puisque les ouvertures avaient profité à peu près à 200.000 Parisiens et touristes, nous avons revu l'édition 2017 avec une ouverture plus importante de parcs et jardins, puisque nous en avons 16 cette année, soit à peu près 80 hectares ouverts aux Parisiens.

Je ne vous ferai pas de bilan global maintenant puisque, comme vous l'avez bien dit, je me suis engagée à faire un bilan détaillé en troisième commission, vraisemblablement au mois de décembre. Nous avons un bilan, d'abord avec les maires d'arrondissement concernés, début décembre. Sachez que, quand même, le dispositif d'ouverture nocturne 2017 avait été vraiment travaillé au regard de ce que nous avons constaté en 2016, et notamment travaillé avec des éléments remontés par les usagers, la Préfecture de police, les services. Et nous avons mis en place un certain nombre d'évolutions permettant, effectivement, une ouverture plus fluide, notamment avec des dispositifs anti-scooters, un dispositif de propreté renforcée et des dispositifs de sécurité plus importants avec, notamment, la mise en place d'un système de Flashcode qui permettait le passage régulier des équipages. Donc, on fera ce bilan.

Quelques mots sur l'ouverture matinale, une heure plus tôt, de quatre squares, qui avait été initiée suite à votre vœu, notamment Martin-Luther-King, la coulée verte, Sainte-Périne et Le Gall. Aujourd'hui, d'après les premières constatations que nous avons, mais cela nécessitera effectivement de vous présenter ce bilan, c'est que l'on

constate vraiment une faible fréquentation entre 7 heures et 7 heures 30 sur deux sites, qui sont Saint-Perine et Le Gall, et plus importante sur Martin-Luther-King.

Vous dire que nous avons fait une expérimentation. Nous avons trouvé, pendant ces expérimentations, des solutions localement pour permettre cette tenue d'expérimentations avec les agents. Sachez que nous réfléchissons quand même aujourd'hui plutôt à une ouverture pour 7 heures 30, parce qu'à 7 heures, cela nécessiterait une modification des cycles de travail des agents de la DEVE. Mais nous allons examiner ce sujet, et je vous donne rendez-vous au mois de décembre ou tout début janvier pour vous présenter ces deux bilans complets.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Monsieur HÉLARD, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**M. Eric HÉLARD.** - Vous avez répondu à mes préoccupations.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

En tous les cas, c'est une question importante sur laquelle le dialogue, le débat permet d'adapter, de répondre à la fois aux besoins des Parisiens, de répondre aussi aux nuisances qui peuvent être créées - souvent les maires d'arrondissement s'en font l'écho - et en même temps, de ce besoin que l'on a d'avoir un espace public dont on dispose, puisqu'il est notre bien commun. Mais merci beaucoup pour cette question et cette réponse.

## **V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'évolution des effectifs de police à Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Cinquième question d'actualité, présentée par le groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur Jérôme COUMET, c'est vous qui la posez.

**M. Jérôme COUMET,** maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, à qui s'adresse cette question, chers collègues, de 2002 à 2012, durant dix années donc, l'action de la police dans nos quartiers a été fragilisée. On se rappelle que Nicolas SARKOZY, devenu Ministre de l'Intérieur en 2002, a décidé de remettre en cause et de supprimer la police de proximité qu'avait mise en place le Gouvernement de Lionel JOSPIN. On se rappelle également que devenu Président de la République, cinq ans plus tard, la R.G.P.P. aidant, il a diminué d'environ 10.000 postes les effectifs de la police et de la gendarmerie. Jamais l'écart n'a été aussi grand entre les discours tenus et la réalité des actes, et jamais les rododromes, les effets de manche, les hausses de menton n'ont été autant éloignés de l'évolution ressentie par les habitants.

Les conséquences de cette politique, on les connaît. Elles ont été particulièrement négatives en termes d'effectifs de sécurité publique, de lien entre la population et la police, et ce malgré l'investissement et le courage des fonctionnaires sur le terrain, que je tiens ici à saluer. Le maire que je suis peut attester des difficultés dans certains quartiers. Entre 2012 et 2017, l'Etat s'est efforcé de rattraper ses erreurs. Nous avons connu de nouveau des arrivées de fonctionnaires de police, des promotions de taille conséquente, des affectations qui ont pu redonner de l'air aux commissariats.

En complément, le lancement des zones de sécurité prioritaires, dont trois à Paris, je le rappelle, dans les 18e, 19e et 20e arrondissements, s'est accompagné d'affectations de moyens de police dédiés, renforcés, fidélisés. La Préfecture de police a par ailleurs pu créer des unités spécialisées permettant d'augmenter les moyens localement. On peut juger que c'était insuffisant, mais ce furent de réels progrès. Vous le savez, Paris s'est toujours engagée pour que la Préfecture de police et les commissariats aient pleinement les moyens d'agir.

A ce titre, nous avons demandé que les effectifs nécessaires puissent être affectés au territoire parisien afin de répondre aux besoins, et la création récente de la brigade des incivilités permet aussi d'être un complément utile aux activités de la police. Cependant, aujourd'hui, l'inquiétude est réelle. En effet, la dernière promotion de l'école de police a été accueillie à Paris le 8 novembre dernier. Elle a permis des affectations dans les arrondissements, ce qui est très bien, mais du fait du calendrier, aucune nouvelle sortie d'école n'est attendue avant un an. Cela signifie que les effectifs de police sont aujourd'hui à leur plus haut et qu'ils ne peuvent que diminuer progressivement, au cours des mois à venir, au gré des mutations ou des départs à la retraite.

Or, les besoins sont extrêmement importants et les attentes, légitimes, des habitants sont fortes. Qu'il s'agisse de la menace terroriste, bien sûr, de la lutte contre les trafics ou de la régulation de l'espace public, nous ne pouvons que constater combien vos équipes sont mobilisées et combien des renforts sont nécessaires pour leur permettre de

mener à bien leurs missions. De plus, la mise en œuvre annoncée de la police de sécurité du quotidien ne pourra se faire sans ces moyens et effectifs nécessaires dans nos commissariats.

Nous souhaiterions donc connaître, Monsieur le Préfet de police, le détail des effectifs dont dispose aujourd'hui le territoire parisien, les mesures envisagées pour faire face à l'année à venir, et soyez assurés que nous appuierons par avance toute demande de renfort pour Paris. Merci à vous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Jérôme COUMET.

Je vais tout d'abord donner la parole à Mme Colombe BROSEL puis, bien sûr, à M. Serge BOULANGER, représentant la Préfecture de police.

**Mme Colombe BROSEL,** adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci, bien entendu, cher Jérôme COUMET, et à travers vous, l'ensemble des élus Socialiste et Apparentés, pour cette question sur ce sujet essentiel. Et cette question, je l'entends de façon complémentaire, d'une part, une demande de transparence sur l'ensemble des sujets, et notamment sur la question des effectifs, et nous avons eu l'occasion, hier soir un peu tard, Monsieur BOULANGER, d'échanger sur ce sujet déjà ; mais aussi et surtout, une reconnaissance des besoins que nous constatons au quotidien, et le maire d'arrondissement que vous êtes, Monsieur COUMET, est évidemment bien placé pour porter l'ensemble de ces sujets. Mais aussi et surtout, cette question est une nouvelle fois une marque de confiance que nous manifestons, que vous manifestez envers les forces de l'ordre, et je vous en remercie.

Je sais que sur les questions que vous avez posées, nous avons rapidement échangé sur ce sujet hier. Le Préfet BOUCAULT avait échangé avec l'ensemble des élus parisiens sur ce point. Je sais que le Préfet de police, M. DELPUECH, y est sensible dans le cadre de notre engagement commun en faveur de la coproduction de sécurité, qu'il rappelle régulièrement à quel point la production de sécurité ne peut être qu'une coproduction, et donc, je suis persuadée que nous allons pouvoir continuer à avancer ainsi.

Vous le savez, Paris et les élus de Paris se sont toujours mobilisés pour que la police ait pleinement les moyens d'agir, notamment avec des effectifs fidélisés, en tenue sur l'espace public, et avec des effectifs suffisamment nombreux pour être à la hauteur des besoins et des enjeux. Vous l'avez rappelé, nous sommes dans un contexte de menace terroriste élevée, et nous savons au quotidien combien l'ensemble des effectifs dans les commissariats sont sollicités. Ils le disent, nous le constatons tous les jours et nous avons besoin qu'ils soient renforcés.

Je ne reviendrai pas sur les éléments plus parisiens, vous en avez parlé, mais bien entendu, la Ville de Paris prend toute sa part dans le cadre de ses compétences pour pouvoir être présente et mobilisée, notamment sur la question difficile et complexe de la régulation de l'espace public.

Permettez-moi de redire, pour terminer ce propos, que si nous sommes tous convaincus que pour être pleinement efficace, l'Etat doit évidemment mobiliser des renforts d'effectifs supplémentaires, au-delà des premières annonces qui ont été faites par le ministre de l'Intérieur, nous savons aussi que c'est un engagement de tous, qui doit être plein et entier. Nous entendons le besoin exprimé par les habitants d'une présence renforcée de policiers, l'importance de la connaissance et de la fidélisation sur le territoire. Je pense évidemment aux besoins dans les quartiers populaires de la Goutte-d'Or dans le 18e, de la porte de Vanves dans le 14e, du 13e arrondissement, de Stalingrad dans le 19e, du nord du 11e : ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons et nous avançons régulièrement.

Soyez en tout cas assurés que nous aurons toujours à cœur de soutenir le Préfet de police pour qu'il puisse avoir l'ensemble des moyens nécessaires pour pouvoir travailler le plus efficacement possible, pour le bien-être de l'ensemble de nos concitoyens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Colombe BROSEL.

Monsieur Serge BOULANGER, pour le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

En préambule, je voudrais, au nom du Préfet, remercier l'ensemble des élus parisiens qui régulièrement, à l'occasion de vœux ou de questions d'actualité, ne manquent pas de rappeler le soutien à l'égard des policières et policiers de la Préfecture de police, qui effectuent un travail difficile au quotidien, mais pour lequel ils savent compter sur votre confiance. Merci encore.

En complément de la présente question d'actualité déposée ce jour, deux vœux ont été déposés et évoqués hier concernant la mise en place de la police de sécurité du quotidien à Paris, et parmi les sujets abordés, celui bien évidemment des effectifs de police à propos desquels j'ai déjà pu hier vous apporter quelques éclairages. Ce sujet

est important et le Préfet de police ne vous soutiendrait pas du contraire. Cependant, cette réforme ne peut se limiter aux seuls effectifs de police. Elle est avant tout le témoin du changement de fonctionnement de la police nationale par une meilleure prise en compte des attentes des policiers en termes de simplification de la procédure, d'allègement de charges indues, mais aussi mieux prendre en compte les attentes de la population.

Pour mener à bien cette grande réforme, la police de sécurité du quotidien doit engager des modifications en profondeur de ses méthodes de fonctionnement, de son organisation et offrir des meilleures conditions de travail pour les policiers, notamment en ayant recours aux nouvelles technologies.

Les grands principes de cette réforme ambitieuse ont été présentés le 19 octobre dernier à l'ensemble des maires d'arrondissement, en votre présence, Madame la Maire adjointe en charge de la prévention. D'autres réunions sont d'ores et déjà programmées dans les semaines prochaines.

Le Préfet de police tient aussi tout particulièrement à rappeler son attachement au lien tout particulier entre le commissaire d'arrondissement et le maire d'arrondissement, qui est aussi un gage de réussite de la réforme par la plus grande réactivité des forces de sécurité au quotidien, pour les suites qui sont données aux signalements formulés dans les meilleurs délais.

A travers cette même relation étroite au plan local, il s'agit d'investir dans les réservistes citoyens, dont la fonction de remontée et de diffusion d'informations est essentielle. Tout ceci encore pour rappeler que la réforme de la police de sécurité du quotidien est un tout qui ne peut se limiter au seul sujet des effectifs.

Mais pour répondre plus précisément à la question posée des effectifs, la situation à fin décembre 2017 permet de disposer d'une situation plutôt favorable, le nombre de C.E.A., c'est-à-dire les gardiens de la paix, ayant augmenté de manière nette de 5 % entre 2014 et 2017, ce qui est au regard de la fonction publique de l'Etat une exception, soit 19 gardiens de la paix qui ont rejoint en plus la Préfecture de police.

Bien sûr, tous ces emplois n'ont pas concerné la sécurité publique. Dans le contexte de menaces terroristes, les services du renseignement pour 150 d'entre eux ont été renforcés et les services de la police judiciaire pour 66 d'entre eux. Pour autant, ce contexte favorable permet la remise à niveau effective des moyens de la sécurité publique à Paris, pour l'ensemble des commissariats et services spécialisés, notamment à partir des promotions de novembre et décembre 2017.

Ainsi, 5.381 personnels de police - c'est précis - sont affectés dans les commissariats parisiens, dont 5.339 gardiens de la paix, alors que le nombre de gardiens de la paix était de 5.269 en 2015, donc 70 policiers en plus à Paris pour les commissariats.

Parallèlement, le Préfet de police a porté des efforts sur les services spécialisés de la DSPAP qui participent également au quotidien dans le renfort des moyens locaux des commissariats, notamment les compagnies de sécurité et d'intervention, les compagnies de sécurisation qui passent sur la période de 534 à 577 effectifs.

Les arbitrages du Préfet n'ont guère été aisés dans un contexte où les missions nouvelles doivent être également prises en considération. Je fais allusion à l'armement de la sécurité du futur palais de justice, qui mobilisera plusieurs centaines de policiers, ou l'ouverture de places complémentaires au centre de rétention de Vincennes qui nécessitera également l'affectation de 31 gardiens de la paix, ces affectations ne pouvant se faire au détriment de la sécurité publique des commissariats.

Mais au regard des responsabilités du Préfet de police, il était important de pouvoir engager les concertations avec les élus, selon une situation qui ne soit pas dégradée et qui puisse permettre aux services de fonctionner jusqu'à l'affectation des nouvelles promotions au troisième trimestre 2018 ; ce n'est pas une première, c'est arrivé régulièrement dans les années précédentes.

Par ailleurs, si les mois à venir peuvent être en certains secteurs un peu sensibles, selon l'état des départs constatés, le Préfet de police rappelle l'effort important annoncé par le président de la République quant à la création de 10.000 postes d'ici 2020, dont une partie bien évidemment aura vocation à rejoindre la Préfecture de police à due proportion.

Il s'agit également, comme j'ai pu l'indiquer aux maires d'arrondissement le 19 octobre dernier, de mener les réflexions et réformes en interne, permettant de dégager des marges réelles par la reconsidération des organigrammes des commissariats, et l'optimisation du fonctionnement par certaines mutualisations qui doivent s'apprécier au plan local.

C'est l'objectif qui a été fixé par le Préfet de police à ses services et les prochaines rencontres avec les maires, programmées dans les prochains jours, permettront de travailler selon cet objectif.

Comme le Préfet de police s'y était engagé lors de la réunion des élus de la 3e Commission début 2017, il vous propose que la réforme de la police de sécurité du quotidien, du bilan de la délinquance et des effectifs puisse être mise à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion, qui pourrait être convenue avec vous, Madame la Maire.

En tout cas, soyez assurés de sa détermination à donner aux services de police les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions par la mobilisation de l'ensemble des leviers mis à sa disposition.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Serge BOULANGER, merci, Colombe BROSSEL.

Jérôme COUMET, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?

Je vous remercie beaucoup et c'est un sujet important sur lequel nous allons bien sûr poursuivre ce travail.

## **VII - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux rythmes scolaires.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Question d'actualité suivante, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, son président, a la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, comme beaucoup d'entre nous, j'assiste aux conseils d'écoles dans mon arrondissement. Les rentrées passent, mais un sujet demeure : celui de la réforme des rythmes scolaires, sujet soulevé par les enseignants et les parents d'élèves.

Vous le savez, le groupe Communiste a toujours été contre la réforme des rythmes scolaires et contre les choix qui ont été faits au moment de son application. Ces choix sont encore discutés et discutables à bien des égards.

Nous déplorons les mesures de l'actuel Gouvernement. En laissant aux collectivités le choix d'organiser la semaine de 4 à 5 demi-journées, il remet en cause le principe de l'Education nationale, il crée une rupture d'égalité du service public d'éducation sur le territoire.

Et c'est d'autant plus vrai que le Ministre de l'Education a indiqué baisser le niveau du fonds de soutien aux activités périscolaires. Ce sera une difficulté de plus pour notre budget 2018.

Je sais, Monsieur le Maire adjoint, cher Patrick, que les syndicats enseignants vous ont interpellés lors de votre rencontre, le 19 octobre, et lors du C.D.E.N. du 9 novembre, revendiquant une consultation des enseignants et des parents.

Aussi je vous demande : pouvons-nous rester sourds face aux demandes des enseignants et des parents d'élèves ? Continuerons-nous de nous féliciter de ces choix d'aménagement des rythmes éducatifs, alors que ceux qui en subissent directement les conséquences demandent qu'on les entende ?

Parents et enseignants pointent plusieurs difficultés.

Premier constat partagé : l'aménagement des rythmes scolaires n'a pas amélioré les conditions d'apprentissage et de fatigue des élèves. C'est gênant car c'était le but de cette réforme. Ce constat est lié notamment à l'arythmie de la semaine à Paris : le lundi et le jeudi sont deux journées longues de 6 heures de classe ; le mardi et le vendredi sont deux journées courtes de 4 heures et demie ; le mercredi il n'y a que 3 heures de classe. Il n'y a donc pas deux journées consécutives avec le même volume horaire.

Deuxième constat : cela rend particulièrement difficile la structuration du temps chez les enfants, et notamment les élèves de maternelle qui ont besoin de régularité, de rituels et de repères fixes. De plus, avec cette semaine décousue, le temps scolaire n'est plus un temps central de la journée des élèves, il devient un temps parmi les autres, ce qui nuit aux apprentissages scolaires.

Troisième constat : le partage des locaux entre les enseignants et les animateurs dans notre ville est une question particulièrement aiguë. Du fait du manque d'espace, les ateliers périscolaires se tiennent dans les salles de classe. Les enseignants relèvent ainsi fréquemment la dégradation du matériel scolaire. Les salles de classe ne sont pas adaptées à la pratique de certains ateliers. Je vous mets par exemple au défi de faire du cirque ou de la danse dans une classe.

Dans le même lieu, les règles ne sont plus les mêmes pour les enfants, animateurs et enseignants n'ont pas les mêmes exigences. On dépossède les enseignants de leur outil de travail : ils ne peuvent plus préparer leur travail ou recevoir les parents dans leur classe.

Madame la Maire, je vous le demande, pouvons-nous avoir un bilan clair de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ? Pour cela, êtes-vous en mesure d'engager une grande concertation avec les parents et les enseignants de notre Académie à ce sujet ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à notre excellent adjoint en charge des affaires scolaires et de la famille, cher Patrick BLOCHE, dont c'est la première intervention aussi sur une question d'actualité en tant qu'adjoint.

Je vous en prie, Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole.

Merci à vous, Monsieur le Président, cher Nicolas, de me poser cette question. Elle tombe en effet au lendemain de la Journée internationale des droits de l'enfant, qui a permis de rappeler que la France était signataire d'une Convention internationale depuis 1989, qui fonde comme exigence l'intérêt de l'enfant.

Je voudrais commencer par l'intérêt de l'enfant. Je l'évoquais moi-même lors des débats riches que nous avons eus lors du C.D.E.N., débats à la fois riches et apaisés, je le dis, y compris de la part de celles et ceux qui ont pu reprendre un certain nombre de vos arguments.

Je note au passage que les parents d'élèves, et notamment la F.C.P.E., ont confirmé ce jour-là leur attachement, je dirais viscéral, à la semaine de 4 jours et demi, ce n'est pas négligeable. Quand on fait part des positions des uns et des autres, je pense qu'il faut effectivement faire référence à toutes les positions qui peuvent s'exprimer.

On ne va pas, surtout en 3 minutes, rejouer le match que nous avons quelque part connu en 2013, quand la Ville de Paris a fait le choix volontaire de passer effectivement à la semaine de 4 jours et demi. Faut-il rappeler que la semaine de 4 jours n'existait que depuis 2008 ?

A l'époque, d'ailleurs, nous étions tous ensemble pour dire non à cette semaine de quatre jours qui allait justement contre l'intérêt de l'enfant. Je rappelle tous ces éléments pour dire que quand la Maire de Paris, dans le cadre nouveau proposé par le Ministre de l'Education nationale, a réaffirmé la volonté forte de la Ville de maintenir la semaine de quatre jours et demi, c'était tout d'abord pour favoriser l'apprentissage des savoirs fondamentaux. La semaine de quatre jours et demi, ce sont d'abord cinq matinées d'apprentissage, c'est-à-dire là où l'enfant est, si j'ose dire, le plus frais pour assimiler ce que l'enseignant lui apprend.

Mais au-delà, la Ville de Paris a fait le choix d'un temps périscolaire dont tous, et le Ministre lui-même, ont reconnu la qualité, je tiens à le rappeler.

Une fois que je vous ai dit cela, évidemment que l'on évalue, on évalue tout le temps. Dois-je rappeler les travaux de la M.I.E. sur le périscolaire parisien qui a travaillé en 2015 et 2016 ? On sait qu'il faut améliorer des choses. La Maire de Paris elle-même s'est exprimée. Vous l'avez évoqué pour les maternelles. A l'heure d'aujourd'hui, on est en 2017, on n'est plus en 2013, on ne réveille pas les enfants pour qu'ils aillent participer à des ateliers. On substitue à cela la notion de parcours libre. De la même façon, on aménage les espaces en conséquence.

Bref, on évalue, on constate les marges de progression, on améliore constamment ce dispositif, je voudrais vous en persuader. Le périscolaire de qualité, dont Paris peut s'enorgueillir, est vraiment la marque, dans le domaine qui nous concerne, qui est dans le domaine de nos compétences, d'une politique vraiment, vraiment progressiste.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vraiment merci, Monsieur BLOCHE. Je n'ai absolument rien à ajouter tant ce que vient de dire Patrick BLOCHE correspond à l'engagement qui est le mien, et celui d'une large majorité sur ces bancs.

Monsieur BONNET-OULALDJ...

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur l'adjoint, cher Patrick, j'entends bien tout ce que vous nous avez rappelé et j'en suis tout à fait conscient. Nous avons eu ce débat. Mais entendez aussi ce qui remonte, à la fois des enseignants et de certains parents d'élèves. Vous avez cité la F.C.P.E. Pour ma part, j'ai été interrogé dans les écoles où je siége par des parents d'élèves.

J'ai posé des questions très claires, très précises. Voulez-vous ou non organiser une concertation ? Cela veut dire mettre à un moment donné tout le monde autour de la table. C'est une question qui est venue, je ne l'invente pas.

Je vous ai posé une autre question claire : le Gouvernement a prévu, et vous le savez, de revoir son financement sur le temps périscolaire, donc avec une baisse substantielle puisque, si j'ai bien compris, le Gouvernement s'apprête à ne financer que le mercredi après-midi pour ceux qui sont revenus sur la base d'une semaine à cinq jours. Cela va poser problème à la Ville de Paris dans son budget. Je pense qu'il y a quand même un débat à mener, que l'on ne peut pas simplement dire qu'on a eu une évaluation à tout moment. Je pense qu'il faut se poser à un moment donné et évoquer cela.

Je voudrais vous relayer aussi des remarques qui me sont faites par des parents d'élèves, et je ne dis pas du 12e arrondissement parce qu'on pourrait croire que je parle simplement de mon arrondissement. Cela vient d'autres arrondissements et d'autres collègues à moi. Ils me disent qu'il y a quelquefois des animateurs ou des intervenants extérieurs des associations, qui n'ont pas les mêmes règles que les enseignants, qui mâchent du chewing-gum, qui font voir des vidéos avec leur téléphone portable, qui changent des codes, et ce dans la classe même, ce qui pose une question...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Monsieur BONNET.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Je vais conclure, mais il n'y a pas de délai. Je rentre dans le détail de ce qui remonte.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez deux minutes après.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Si je fais cela, c'est pour nous préserver d'une grogne qui monte d'autres endroits. Nous avons besoin de ce débat posé, calmé et avec l'ensemble des acteurs.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous avons surtout besoin de construire pour les enfants. Pour moi, la dépense des rythmes éducatifs n'est pas une dépense induite de cette Municipalité. C'est quelque chose que nous faisons pour les enfants et les familles. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

## **VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la Petite Ceinture.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Question d'actualité du groupe Ecologiste de Paris, posée par M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN.** - Madame la Maire, vous vous êtes engagée à rendre la Petite Ceinture accessible à l'ensemble des Parisiennes et Parisiens pour que cet espace, particulièrement important en matière de biodiversité et de respiration de notre ville si dense, leur permettent de trouver un nouveau lieu de promenade et de découverte de la nature en ville.

Nous avons évidemment soutenu cette volonté, puisqu'elle répondait à la demande fort ancienne des écologistes, demande d'ailleurs progressivement satisfaite dans l'Ouest parisien des 16e et 15e arrondissements. Nous avons donc approuvé les Plans programmes qui nous étaient présentés avec l'espoir que l'ouverture au public de la Petite Ceinture serait rapide et réelle.

Or, à notre connaissance et à ce jour, pas grand-chose n'a été fait pour mettre en œuvre concrètement cet engagement. Autant que vous, nous sommes conscients qu'il faut parfois du temps pour construire un projet et en voir sa réalisation. Mais nous savons aussi qu'il en suffit parfois de très peu pour en détruire les bases, de manière quasiment irréversible.

Aussi, nous voulons savoir comment vous tiendrez les engagements pris ici même, lors du dernier Conseil de Paris, à propos d'une portion de la Petite Ceinture. Je veux parler de celle du 13e arrondissement. En effet, les travaux engagés par la R.A.T.P. s'apparentent davantage à la méthode d'Attila qu'à un chantier écologique visant à préserver l'espace concerné. Qu'on en juge ! Le désherbage a manifestement été mené à l'aide d'herbicides particulièrement concentrés, si l'on examine les plantes totalement noircies quelques heures après l'épandage.

Les talus ont été rabotés par des engins venus de l'Orne, engins qui servent habituellement à araser les talus des autoroutes et à broyer les arbustes. Le déferrage s'effectue dans les pires conditions, par sciage des rails, puis arrachage de la voie ferrée. Nous tenons à votre disposition les photos et vidéos démontrant nos affirmations.

Lors du dernier Conseil, par la voix de votre adjointe en charge des espaces verts, vous vous étiez engagée à ce que ce chantier soit mené de manière exemplaire pour protéger la biodiversité et garantir la réversibilité. C'est d'ailleurs ainsi que vous aviez pu finalement obtenir une majorité sur ce dossier. Nous étions dubitatifs. Force est aujourd'hui de constater que les promesses n'ont pas été tenues et que nos doutes étaient, hélas, fondés.

Madame la Maire, que comptez-vous faire pour que les engagements soient tenus, pour que de tels actes ne se reproduisent plus, que votre parole soit respectée par celles et ceux qui ont la charge d'exécuter les engagements pris devant notre Assemblée ?

A l'heure du Plan Climat voté hier, du Plan Biodiversité, du Plan de réduction des déchets, vous comprendrez notre volonté d'obtenir enfin des raisons de ne pas douter.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Pascal JULIEN.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Premièrement, je voudrais vous rassurer sur l'ouverture des tronçons de la Petite Ceinture. Nous y travaillons d'arrache-pied. Donc, entre mi-2018 et mi-2019, ce sont un certain nombre de séquences qui vont être ouvertes, notamment dans le 12e arrondissement porte de Charenton, dans le 14e rue Didot, dans le 16e, dans le 17e avec la tranchée Pereire, dans le 20e rue de la Mare, et des sites qui sont encore à l'étude sur la rue des Poissonniers, l'avenue Corentin-Cariou et la rue du Volga.

Concernant les travaux dans le 13e arrondissement, j'ai encore eu la R.A.T.P. au téléphone en fin de matinée. Comme il était stipulé dans la délibération que nous avons passée en septembre, il était effectivement prévu d'enlever les rails et de faire un certain nombre de travaux. La R.A.T.P. m'assure, mais je vais aller vérifier vos dires, puisqu'après les échanges que j'ai eus ce matin, qu'il n'y avait pas eu de désherbage mais un débroussaillage conduit au début du mois de novembre afin de permettre l'installation des emprises de chantier. Ils m'assurent que ce dernier a été strictement limité à la nécessité des travaux. Ils m'indiquent que les talus de l'emprise, talus où se concentre la biodiversité du site, ont été préservés, donc je suis un peu surprise, et que ce sont uniquement les plantes invasives exotiques, sur la partie basse du site, qui ont été enlevées.

Je vais donc me rendre sur site, voir l'écologue qui a été missionné pour toute la durée du chantier, et qui assure le contrôle du respect que nous avons demandé à la R.A.T.P. en matière de préservation de la biodiversité.

Je vous reconfirme que comme prévu par la délibération que nous avons votée, les rails ont effectivement été démontés et stockés. Ils ont été stockés pour éviter d'empiéter notamment sur les talus, et permettre la giration des engins de chantier. Ils ont été stockés jusqu'à la fin du chantier, et entreposés.

Ce que je vous propose, c'est que je me rende sur place et que je puisse rediscuter avec vous de l'état et de la conduite de ce chantier, vous dire enfin que comme vous l'aviez demandé, comme indiqué dans la délibération que nous avons votée, un comité de suivi de la convention d'occupation temporaire a été mis en place.

La première réunion de ce comité, qui d'ailleurs se tient sous la présidence du maire du 13e arrondissement, qui intègre les élus, les riverains, et les associations, aura lieu le 20 décembre. Ce sera vraisemblablement l'occasion d'échanger sur le sujet que vous venez d'évoquer, parce que bien évidemment, vous y êtes associés.

Je reviendrai vers vous au regard des échanges que j'ai eus avec la R.A.T.P. ce matin pour vous faire un point.

**M. Pascal JULIEN.** - Votre source, c'est la R.A.T.P. Effectivement, votre proposition nous convient. Rendons-nous en urgence, sans attendre, sur place, avec les documents que nous avons, les films et les photos à la disposition. Je n'ai jamais vu un débroussaillage avoir pour effet de faner et noircir en quelques heures les plantes. Là-dessus, nous avons des preuves. Entre ce que raconte la R.A.T.P. et la réalité, il y a peut-être une différence. Je ne suis pas sûr que la R.A.T.P. dise à la Maire de Paris toute la vérité, et rien que la vérité.

D'ailleurs, une photo, mais ce n'est pas forcément la plus parlante. Une photo parmi d'autres.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On va bien sûr travailler avec la R.A.T.P., j'ai toute confiance en notre partenaire. Si des sujets ne sont pas tout à fait conformes à la réalité, on y travaillera en bonne intelligence.



Vous le savez, le souhait qui a été le nôtre et celui d'ailleurs de beaucoup d'associations et de collectifs a été de reconquérir cette Petite Ceinture. On a posé un certain nombre de règles ensemble, relatives à la non-constructibilité, relatives à la sauvegarde de la faune et de la flore sauvage sur cette Petite Ceinture.

Il faut toujours être vigilant, mais je ne crois pas que cela puisse être aujourd'hui un sujet de défiance entre nous, ni même avec le partenaire R.A.T.P.

D'ailleurs je tiens à le dire, la nouvelle présidente de la R.A.T.P., que j'ai eu l'occasion de rencontrer, est vraiment une personne totalement engagée aux côtés de la Ville, pour accompagner les grandes mutations de la Ville, tant du point de vue des transports que du point de vue du propriétaire foncier qu'est la R.A.T.P. Nous allons pouvoir travailler de façon apaisée et constructive.

### **VIII - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs à Mme la Maire de Paris relative à la disparition de l'offre Vélib'.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. DUBUS, pour la question d'actualité du groupe PPC.

**M. Jérôme DUBUS.** - Mes chers collègues, notre question concernera les dysfonctionnements actuels constatés sur Vélib'. En avril dernier, le syndicat "Autolib' Vélib' Métropole", présidé par Mme BARATTI-ELBAZ, a attribué le marché du service "Vélib' Métropole" à la société "Smoovengo", qui exploitera ce service public à partir du 1er janvier 2018.

"Smoovengo" succède donc à l'exploitant initial, "JCDecaux". L'entretien et la maintenance de Vélib' étaient assurés par une filiale de "JCDecaux" dénommée "Cyclocity", qui comprend actuellement 267 salariés, aujourd'hui en grève, faute d'avoir obtenu des garanties sur le maintien de leur emploi et sur la reprise de leur contrat par le nouvel exploitant.

Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, saisi par des intersyndicales, les a déboutés uniquement sur la forme, mais absolument pas sur le fond. Depuis une semaine, c'est donc l'anarchie totale dans le fonctionnement de Vélib'. De nombreuses stations ont été débranchées par les grévistes, en plus de celles en travaux prévues dans le cadre du changement d'exploitant. L'entretien de nombreux vélos n'est plus assuré, avec pour résultat une baisse sensible de la fréquentation, alors que Paris est encore sujet fréquemment à des pics de pollution.

*(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

A cela s'ajoute l'arrivée de plusieurs réseaux de vélos en libre-service privés, la situation actuelle ne peut donc pas continuer.

Mme la Maire est partie, donc, Monsieur le premier adjoint, ma question est double.

Quelles sont les obligations réelles auxquelles s'était engagée la société "Smoovengo" vis-à-vis des salariés de "Cyclocity" ?

Reprise totale, reprise partielle, transfert des contrats, et à quelles conditions ?

Deuxième question, que comptez-vous faire concrètement pour rétablir rapidement le bon fonctionnement du service public, gravement perturbé depuis 10 jours ? Les usagers parisiens et métropolitains n'ont pas à subir plus longtemps les conséquences de querelles juridiques entre ancien et futur exploitant du Vélib'.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Monsieur DUBUS, votre question a un titre volontairement provocateur, qui reflète votre inquiétude quant à l'avenir de Vélib'. Je vous rassure, Vélib' ne va pas disparaître, bien au contraire, il va se transformer et même grandir.

Le service Vélib' se trouve à une période charnière, en transition entre deux marchés. De ce fait, changer les bornes des 1.000 stations parisiennes et des stations des villes limitrophes pour accueillir le système du nouveau prestataire nécessite des travaux de génie civil d'importance non négligeable, ainsi qu'une coordination étroite entre les différents intervenants. Je remercie les services du syndicat "Velib' Métropole" et de la Ville de Paris d'avoir organisé cette coordination qui permettra de limiter la durée de perturbation du service.

Réussir cette transition est un défi important. Nous pouvons nous féliciter de ne pas avoir d'interruption du service. Le syndicat "Vélib' Métropole" a fait un effort important d'affichage sur les stations et a mis en place un site dédié qui renseigne précisément sur la situation au jour le jour.

Malgré la diminution inévitable du nombre de stations et de vélos disponibles, le service fonctionne. Le nombre total de locations a ainsi frôlé la semaine dernière les 500.000, ce qui est certes inférieur à une semaine moyenne, mais cela montre bien que Vélib' continue à assurer sa mission.

Le service sera encore réduit dans les semaines qui viennent, c'est regrettable, mais c'était inévitable. La période est certes difficile, toutefois, dans 2 ou 3 mois, le plus dur sera passé, puisque nous aurons à nouveau un déploiement avec les nouvelles stations.

Nous souhaitons prendre en compte la gêne causée pour les usagers, et ainsi que nous l'avons voté ce matin, nous étudions la mise en place d'une compensation pour les abonnés Vélib'.

Pour ce qui est de la situation des salariés de "Cyclocity", elle n'est effectivement pas encore réglée pour certains d'entre eux. En tout cas, ces personnes qui aujourd'hui manifestent ne représentent pas la majorité des salariés de "Cyclocity". Malgré cela, nous travaillons en direction du nouveau prestataire, de manière à ce que celui-ci s'engage à les recruter en priorité comme il l'a affirmé tout au long de ces derniers mois. Il n'est en effet pas envisageable pour nous que ces salariés ne soient pas recrutés à conditions salariales au moins équivalentes. C'est le sens de tout le travail que nous menons pour intercéder entre les salariés de "Cyclocity" et le nouvel opérateur.

Et puis, vous l'avez mentionné, nous l'avons tous vu ces dernières semaines, nous avons vu apparaître de manière opportuniste de nouveaux opérateurs de vélos en libre-service. Face à cette concurrence, Vélib' dispose d'atouts non négligeables. Les tarifs sont plus avantageux pour les abonnés longue durée, les vélos mécaniques seront de meilleure qualité, une part des vélos seront électriques. La qualité du service, je pense à la régulation et à la maintenance, sera incomparable. Le service couvrira une aire élargie de 68 communes de la Métropole et il sera dorénavant possible de laisser son vélo dans une station pleine, ce qui limitera un des désagréments du système actuel.

Par ailleurs, nous avons organisé la semaine dernière, une réunion rassemblant l'ensemble des opérateurs de vélos sans station, susceptibles de s'implanter à Paris. Nous leur avons rappelé que la Ville ne prendrait pas en charge leur externalité négative et leur avons demandé de se concerter afin de mettre en place un code de bonne conduite.

Pour notre part, nous réfléchissons à la mise en place d'une redevance d'occupation commerciale de l'espace public, et par ailleurs la Ville proposera au Gouvernement que la future loi d'orientation sur les mobilités définisse un cadre juridique adapté avec l'instauration d'une licence d'exploitation qui permettrait notamment de réguler le nombre de vélos autorisés pour les opérateurs.

Monsieur DUBUS, nous comprenons donc votre inquiétude mais nul besoin de jouer les Cassandres. Vélib' est un système qui a fait ses preuves, qui a connu un succès incontestable, c'est le modèle le plus économique pour les usagers et le plus respectueux de l'espace public. Nous veillerons à ce que ce modèle perdure et que Vélib' continue à rayonner, eh oui, à Paris et à l'échelle métropolitaine.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe.

Monsieur Jérôme DUBUS, vous souhaitez reprendre la parole ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Très rapidement, on avait déjà tous les détails de l'amélioration de Vélib' par le nouvel exploitant. Sur la situation et l'avenir des salariés, vous êtes extrêmement flou, pour ne pas dire elliptique.

Est-ce que oui ou non ces salariés vont être préservés ? Est-ce que le cahier des charges qui a été signé entre le syndicat et le nouvel exploitant prévoit la reprise in extenso, et à quelles conditions, de ces salariés ? Ce sont ces questions qui restent sans réponse, Monsieur l'adjoint.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme DUBUS.

## **IX - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la pollution des sols et de l'air.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous passons à la neuvième et dernière question d'actualité, posée par Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Avant de commencer ma question, je dirai à M. DUBUS qu'hélas non, pour l'instant ces salariés ne sont pas repris. S'ils pouvaient espérer être repris, en tous les cas d'être embauchés, ce serait à des conditions toutes nouvelles, sans prise en compte de leur ancienneté. Voilà bien le drame qui se passe pour l'ensemble des anciens salariés de "Cyclocity". C'est une honte collective de ne pas réussir à mettre tout le monde autour d'une table et de faire en sorte que celles et ceux qui, pendant plus de 10 ans pour certains, se sont consacrés à la réussite effective du service Vélis', se retrouvent sur le carreau.

J'en viens maintenant à ma question d'actualité. Ma question d'actualité est relative à la pollution des sols et de l'air et de ses conséquences dans les structures d'accueil de la petite enfance et les établissements scolaires parisiens. L'association "Robin des Bois" a publié un guide relatif aux crèches et haltes-garderies concernées par la pollution de leur sol ou de leur air.

Sept crèches et haltes-garderies ont été désignées par l'association "Robin des Bois" comme étant concernées par la pollution de leur sol ou de leur air, avec des composants toxiques comme des hydrocarbures, des solvants chlorés, du plomb qui seraient présents en plus ou moins forte quantité. Ces composants toxiques seraient en partie liés à l'héritage du passé industriel de la Capitale et auraient contaminé les sous-sols et les eaux souterraines.

A Paris, 40 crèches et haltes-garderies situées sur d'anciens sites industriels ont fait l'objet de mesures depuis 2013 sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie. Les résultats n'ont jamais été réellement communiqués aux Parisiennes et aux Parisiens. Dans le guide publié par l'association, les Parisiennes et les Parisiens apprennent que 21 établissements sont classés B, c'est-à-dire en vigilance renforcée, et que 7 sont classés C, comme devant faire l'objet d'actions immédiates. Parmi eux, le groupe "des Petites Ecuries", dans le 10e, qui détient le record avec une concentration en plomb de 1.400 mg par kilo dans les sols du jardin pédagogique, dans l'air qu'ils respirent ou par les mains qu'ils portent à leur bouche. La présence de ces polluants peut être nocive pour les enfants, précise ainsi l'association.

Il faut comprendre qu'au niveau des seuils de plomb on est deux fois supérieur au seuil à partir duquel le Haut Conseil à la Santé publique demande un dépistage du saturnisme. On a aussi des taux de trichloréthylène, un cancérigène responsable du cancer du rein et interdit en France depuis au moins 30 ans dans les pressings. On a aussi un problème avec le benzène, qui est responsable de leucémies et qui dépassent les valeurs d'action rapide.

Dans un article du "Parisien", Mme la Maire ou plutôt l'Exécutif répondait et tenait à rassurer les parents en disant que ces 7 crèches avaient fait l'objet d'un suivi attentif, qu'il n'y avait pour l'heure aucun danger et que la situation était totalement maîtrisée. La Ville de Paris suivrait les recommandations de l'Agence régionale de santé et procéderait à des fermetures dès que cela s'imposerait. D'ailleurs, deux haltes-garderies auraient fermé à cet effet.

Sauf que je souhaiterais savoir quels sont les travaux qui ont été réalisés ou ceux qui sont envisagés par l'Exécutif parisien pour garantir la santé des enfants accueillis dans ces structures, si la Ville a l'intention de rendre publics des diagnostics et les poursuivre concernant les établissements de la petite enfance, parce que les parents demandent d'avoir accès à ces diagnostics et les parents demandent aussi que des réunions d'information puissent être envisagées avec les professionnels, également, qui interviennent dans ces établissements. Et donc, je souhaiterais aussi, par conséquent, savoir si la Ville a l'intention de faire les mêmes diagnostics concernant les écoles élémentaires et les collèges.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame la conseillère de Paris, chère Danielle SIMONNET, je vous remercie pour votre question qui concerne un enjeu fort que nous partageons toutes et tous au sein de cet hémicycle : la qualité de l'accueil proposé aux jeunes Parisiens, aux familles et aux professionnels.

Je profite, d'ailleurs, de cette question pour vous dire que nous sommes attachés autant à la qualité environnementale qu'à la qualité alimentaire et, Patrick BLOCHE et moi-même, vendredi, recevront le label "Ecocert" pour l'alimentation dans nos crèches. Cela me permet de démontrer que nous sommes attachés au développement durable dans sa totalité au sein de nos établissements.

Revenons à la qualité des sols et de l'air. Cette démarche est née d'une prise de conscience des pouvoirs publics à l'occasion du Grenelle 1, prise de conscience que des établissements accueillant du public jeune, de la crèche au lycée, pouvaient être sur des sols pollués. L'Etat a donc bâti une démarche cadrée de diagnostics et les a

confiés au Bureau de recherches géologiques et minières - le B.R.G.M. - placé sous son autorité, ce qui garantit indépendance et expertise. Paris, mobilisée pour la qualité de l'accueil en direction des plus jeunes, s'est pleinement inscrite dans cette démarche.

En effet, nous travaillons depuis plus de trois ans avec la Préfecture de police, l'Agence régionale de santé, pour qu'aucun des petites ou des petits Parisiens et des professionnels ne soient soumis aux risques sanitaires liés au passé industriel de Paris. Ainsi, dès 2014, 740 établissements petite enfance ont fait l'objet d'une analyse par le B.R.G.M. 190 ont été identifiés, certains ont été sondés et 6 sites - c'est déjà beaucoup trop, je vous l'accorde - sont classés en catégorie C et doivent faire l'objet de mesures de surveillance.

A la réception de ces résultats, nous avons mis en place les premières préconisations portées par l'A.R.S. et la Préfecture de police. Je le redis ici : sur ces six sites, aucun taux observé ne met en danger les enfants, les professionnels et les familles. La sécurité des petits Parisiens et des agents des crèches est assurée et leur santé est notre seul et unique objectif. Sur ces six sites, nous avons mis, dès 2015, les mesures de correction et de précaution préconisées par l'A.R.S., tout cela sous la ferme conduite de la Préfecture, comme, par exemple, la fermeture des jardins. Il était, pour nous, indispensable que les enfants ne puissent pas avoir accès à la terre. Ou, autre exemple, des travaux pour plus d'aération en sous-sol pour évacuer l'air.

Dernièrement, afin de conduire des recherches complémentaires dans une halte-garderie dans le XXe, ne voulant prendre aucun risque, nous avons opté pour la fermeture de cette structure le temps des prélèvements.

Vous voyez, mes chers collègues, même si nous sommes sur des taux sans danger, nous avons choisi de rechercher toutes les sources de pollution, car nous appliquons le principe de précaution absolue.

Enfin, des mesures de contrôle de l'air régulières par des laboratoires agréés sont conduites sur l'ensemble de ces structures.

S'agissant des diagnostics, documents préparatoires à caractère technique, ils n'ont pas vocation à être transmis en l'état aux familles. En revanche, l'ensemble des responsables d'établissement a été associé à la démarche dès 2014 et nous avons assuré information et communication de l'ensemble des résultats de ces diagnostics et des mesures correctrices prises auprès des familles. En cas de fermeture d'un établissement, comme c'est le cas pour la halte-garderie dans le XXe, toutes les familles et professionnels ont été conviés à une réunion de travail pour disposer d'une information exhaustive.

Pour les collègues, les écoles et les lycées, nous sommes en attente des diagnostics par le Bureau de recherches géologiques et minières. Dans le cadre des relations entre les services de l'Etat et la Ville, nous suivons le calendrier de la campagne de réalisation des diagnostics et je peux vous assurer que la Préfecture de police est mobilisée sur cette question.

A réception de ces résultats, et conformément à notre mobilisation et à notre investissement dans le champ de la petite enfance, nous mettrons en œuvre avec la même rapidité, la même énergie, l'ensemble des préconisations demandées par la Préfecture et l'A.R.S., si nécessaire, pour protéger, bien sûr, les élèves, les familles, les professionnels et les enseignants.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CHARNOZ, pour cette réponse complète.

Madame SIMONNET, est-ce que vous souhaitez rebondir ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, parce que cette réponse ne me satisfait pas. D'abord, vous dites qu'un jardin a été fermé. S'agit-il de la halte-garderie du 13e qui, par ailleurs, est en plein air, auquel cas c'est un problème ? Oui, quand vous avez une halte-garderie de plein air... Fermer un jardin d'une halte-garderie de plein air, c'est absurde. Ou alors vous fermez totalement la halte-garderie, ou alors, enfin, voilà. J'avais besoin d'une précision à ce sujet. Cela me semble un petit peu flou.

Deuxième chose : vous dites que les diagnostics sont techniques et qu'ils ne peuvent être transmis. Je pense qu'un diagnostic, même technique, doit pouvoir être transmis aux familles. Bien sûr, il nécessite une communication adaptée dans la transmission de l'information pour être compréhensible par toutes et tous. Mais il n'y a aucune raison pour que les diagnostics ne soient pas publics, qu'ils ne soient pas transmis.

Ensuite, je n'ai pas bien compris votre précision sur les diagnostics concernant les écoles et les collègues et les lycées. Est-ce que vous êtes en attente de leurs résultats et de la transmission de leurs résultats, ou est-ce que vous êtes en attente de leur déclenchement, c'est-à-dire du fait qu'ils puissent commencer à être effectués ? Et, idem, est-

ce que ces diagnostics seront rendus publics ? Il me semble qu'à la fois les organisations syndicales et celles et ceux qui travaillent dans les établissements concernés, crèches puis écoles primaires, collèges, lycées, doivent avoir accès à ces données publiques et que les familles des enfants, qu'il s'agisse des tout-petits, des élèves de primaire, collège ou lycée, doivent avoir accès à ces informations qui se doivent d'être publiques afin que la conscience puisse être restaurée sur le fait que tout est fait pour garantir la santé.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET, pour ce complément.

Je suggère que Mme CHARNOZ puisse, évidemment, compléter sa réponse auprès de vous-même.

Les questions d'actualité sont dorénavant terminées.

### **2017 DASES 342 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association la Cloche (11e) pour le projet le carillon (favoriser les liens entre SDF et commerçants).**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je vous propose que nous poursuivions l'examen des projets de délibération de la 4e Commission. Et nous passons donc au projet de délibération DASES 342 G relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "La Cloche" pour le projet le carillon.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, améliorer les conditions de vie des personnes à la rue et réhabiliter leur image auprès de leurs concitoyens par la création de liens sociaux : tel est l'objectif du projet "Le Carillon" porté par l'association "La Cloche". Elle fédère un réseau de commerçants solidaires qui rendent des micro-services aux personnes à la rue, tel que l'accès aux toilettes, recharge de téléphone, offrir un thé ou un café, ou, tout simplement, discuter. Les commerçants du réseau proposent des services gratuits et sont identifiables via les vignettes collées sur leur devanture.

Ce projet vise ainsi à réduire le sentiment de rejet que peuvent avoir les personnes à la rue et augmenter le seuil de tolérance de ceux qui se trouvent dans une meilleure situation qu'eux.

Ce projet de délibération me donne donc l'occasion de saluer le projet de l'association "La Cloche" et me permet également de faire le lien avec le dispositif hivernal à destination du même public. Comme chaque année, ce mois de novembre est marqué par les premiers frimas mais aussi par la triste ritournelle des alertes sur le manque de places d'hébergement en Ile-de-France. Nous sommes sans doute nombreux à avoir lu les récentes tribunes du président du Samu Social, Eric PLIEZ, qui nous rappelle, une nouvelle fois, l'équation impossible que devront résoudre les associations pour assurer l'hébergement d'urgence des familles toujours plus nombreuses à la rue.

Pour autant, notre majorité est extrêmement volontaire sur ce sujet et a contribué à l'ouverture de nombreuses places d'hébergement d'urgence. Je pense au bastion de Bercy dans le 12e, au futur centre quai de la Rapée, mais aussi bien évidemment au C.H.U. géré par "Aurore" dans le 16e arrondissement.

Un an après son ouverture, les retours sur le fonctionnement du centre et son intégration dans ce quartier aisé de la capitale sont extrêmement positifs. C'est pour nous, écologistes, une vraie source de satisfaction. L'ambiance est largement apaisée après les échanges très tendus qui avaient précédé son installation. Ian BROSSAT a d'ailleurs annoncé hier qu'un deuxième centre dédié à l'accueil des femmes sans abri verrait le jour prochainement. J'espère sincèrement que la Ville pourra s'appuyer sur son retour d'expérience de la précédente concertation, pour que nous ne revivions pas le psychodrame de l'année dernière dans le 16e arrondissement.

L'implantation d'un deuxième centre dans cet arrondissement répond à une véritable exigence d'un rééquilibrage entre un est parisien à bout de souffle et un ouest parisien disposant encore de foncier se prêtant à la création de places d'hébergement. D'ailleurs, pourriez-vous nous indiquer le nombre de places que contiendra ce nouveau C.H.U. ?

Mais malgré tous les efforts de la Ville, nous n'arrivons pas à faire face aux nombreuses demandes d'hébergement. Les écologistes considèrent que plusieurs acteurs doivent prendre leurs responsabilités sur ce sujet, tout d'abord l'Etat. Comme pour la problématique des demandeurs d'asile, il est nécessaire de rappeler que l'hébergement est une compétence quasi exclusive de l'Etat, comme est venu le rappeler le Conseil d'Etat dans une décision de juillet 2016.

Le Conseil d'Etat rappelle qu'en vertu du Code de l'action sociale et des familles, c'est l'Etat qui a la charge d'assurer à toute personne sans abri et en situation de détresse médicale, psychique ou sociale un hébergement d'urgence. Ce dernier doit mobiliser à son tour son patrimoine pour encourager la création de places, car nous le savons, le recours aux nuitées hôtelières n'est ni satisfaisant pour les bénéficiaires, ni efficace en matière de gestion des deniers publics. Or, le défenseur des droits vient de rappeler que le plan gouvernemental de réduction des nuitées hôtelières n'est pas suffisamment développé. La réalité des faits, c'est que faute de places suffisamment adaptées, les acteurs de l'hébergement sont parfois contraints de séparer les familles.

Les territoires qui accueillent les plus fragiles sont toujours les mêmes : principalement Paris et la Seine-Saint-Denis, mais aussi le Val-de-Marne. Il est essentiel que le rééquilibrage territorial auquel nous procédons au niveau parisien intervienne également à l'échelle de la Métropole.

Enfin, je voudrais aborder la question du Plan hiver : mis à part un communiqué de presse de la Préfecture de Région, très peu d'informations ont filtré sur les dispositifs d'hébergement d'urgence déployés cette année. La Préfecture annonce la création de 1.130 places supplémentaires à Paris. Nous aimerions savoir dans quel type d'établissements ces places vont être créées : hôtels, gymnases ? Il serait intéressant d'avoir le détail de cette offre supplémentaire. Merci.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame KONÉ.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Fatoumata KONÉ, merci pour votre intervention qui concerne le projet de délibération DASES 342 G, qui me permet de saluer chaleureusement "le Carillon", qui fait un travail remarquable pour créer une véritable alliance citoyenne entre les Parisiens, avec les sans-abri et les commerçants. Je suis fière à ce titre de vous proposer de les soutenir, pour la première fois, avec une subvention de 20.000 euros, car le lien avec les citoyens n'est pas un supplément d'âme à la lutte contre l'exclusion, c'est son essence même. Car l'exclusion, c'est la perte du lien social et donc, ce que font les citoyens, les commerçants, lorsqu'ils s'engagent, c'est de remettre les personnes dans la vraie vie, en fait, pas uniquement dans le travail social, qui est bien évidemment très important, mais très administratif.

"Le Carillon", d'ailleurs, va pour la première fois être associé étroitement au Plan hiver que nous lancerons en décembre, qui est le plan traditionnel qui sera géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et qui mobilisera six gymnases, avec la possibilité d'en mobiliser cinq autres en cas de grand froid. Vous le savez, ce sera géré par des agents volontaires du C.A.S.-V.P., mais également par les médecins transmetteurs, qui sont des médecins bénévoles, et également "le Carillon", qui fera des animations, qui permettra dans la journée aux personnes de se rendre dans des lieux dans lesquels elles n'auraient peut-être pas l'idée d'aller dans leur quartier. Je crois que c'est très important.

Plus généralement, vous m'interrogez sur le Plan hiver et sur ce que nous mettons en place. Je rappellerai d'abord que Paris dispose de 16.000 places d'hébergement en permanence, dont 6.000 places en hôtels et 10.000 places dans des centres d'hébergement d'urgence et d'insertion. Il y a une centaine de centres d'hébergement d'urgence ou d'insertion. Parmi eux, il y en a 30 qui sont mis à disposition de l'Etat en permanence sur des bâtiments nous appartenant, évidemment pour l'euro symbolique. C'est donc quand même un apport extrêmement important de Paris. Sur les 10.000 places, 2.000 sont sur notre domaine intercalaire et mis à disposition, comme je l'ai dit, par la Ville à l'Etat.

Il faut dire aussi que les places qui sont réservées à Paris pour des personnes sans domicile fixe orientées par le 115 représentent 40 % des places de l'Ile-de-France, donc on voit bien que Paris accueille le nombre le plus important de places d'hébergement. D'une certaine manière, c'est un mouvement naturel d'attraction vers l'hyper-centre, pour toutes les personnes qui sont en situation de rue.

Pour le Plan hiver de cette année, en plus des 16.000 places, il est prévu 1.130 places supplémentaires qui seront prises sur des centres d'hébergement dans le domaine intercalaire de la Ville ou sur des bâtiments que l'Etat aura trouvé lui-même auprès d'autres opérateurs qui les auront mis à disposition. Il y aura également, en cas de grand froid, des mises à disposition par des maires d'arrondissement de salles en mairie.

Or, comme vous le savez, comme vous l'avez très bien expliqué, c'est l'Etat qui est en charge de la mise à l'abri des personnes sans abri, mais dans une ville comme Paris, depuis toujours, la Mairie de Paris a été extrêmement engagée sur la mise à l'abri des personnes en situation de rue. Néanmoins, c'est l'Etat qui déclenche

les différentes étapes du Plan grand froid. Si cela se produit, il y aura donc des salles qui seront ouvertes dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, le 3<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup>, le 11<sup>e</sup>, le 15<sup>e</sup>. Je crois que le compte est bon. Et bien évidemment, on invite tous les maires qui en ont la possibilité à nous mettre à disposition une salle en cas de grand, grand froid.

Je terminerai simplement en disant que malgré tout cela, je ne sais pas s'il y aura assez de places, parce qu'il y a actuellement énormément de personnes en situation de rue, beaucoup de familles avec des enfants, que le Samu-social ne peut héberger qu'au bout de quelques jours, quelques semaines, qui dans le meilleur des cas dorment aux urgences des hôpitaux, ce qui, il faut le reconnaître, n'est pas vraiment une solution, et dans le pire des cas, dans la rue.

C'est donc un appel que l'on est amené à lancer aux maires d'arrondissement, mais on sait que vous serez au rendez-vous si nécessaire, et également - et là, j'en appelle à mes collègues qui travaillent avec le monde de l'entreprise - à des entreprises, à des institutionnels qui auraient des locaux, car on ne sait pas du tout quand... A cette date actuelle du 21 novembre, lendemain de la journée internationale des droits de l'enfant, il y a des enfants qui dorment dans la rue, alors on peut s'inquiéter pour le mois de décembre, le mois de janvier, le mois de février, etc. Voilà, je voulais vous faire partager tous nos soucis.

Mais pour les différentes places, on vous donnera les places exactes qu'il y a dans chacun des centres ouverts cet hiver.

*(Mme Anne SOUYRIS, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 342 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 342 G).

### **2017 DASES 356 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Éclairs relative à son étude sur la gestion publique des bidonvilles et des campements dans le contexte de 12 métropoles européennes.**

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 356 G concernant l'attribution d'une subvention de 20.000 euros et d'une convention avec l'association "Eclairs" relative à son étude sur la gestion publique des bidonvilles et des campements dans le contexte de douze métropoles européennes.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci. Madame la Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération nous propose de financer une étude comparative sur la gestion des bidonvilles dans les métropoles. Je souhaite, pour ma part, profiter de ce projet de délibération pour alerter sur la situation du bidonville de la porte des Poissonniers dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

En effet, suite à une récente décision du Tribunal administratif de Paris, le bidonville de la porte des Poissonniers, qui abrite près de 400 personnes dont de nombreux enfants, doit être évacué dans les jours à venir. Cette année pourtant, la trêve hivernale doit pouvoir s'appliquer aux bidonvilles, en vertu de la loi Egalité et Citoyenneté, votée par le Parlement en janvier dernier.

Mais le juge administratif a estimé que la trêve hivernale ne doit pas s'appliquer sur ce site car des occupants du bidonville sont entrés sur les lieux par voie de fait, c'est-à-dire par effraction. Mais au regard du travail d'insertion et de scolarisation en cours mené par les associations présentes sur ce bidonville et du nombre très important de personnes à mettre à l'abri, nous pensons que la trêve hivernale doit prévaloir.

Bien que le bidonville ne soit pas une solution durable et sécurisée, une nouvelle expulsion pour l'ensemble des occupants de ce lieu, menée aussi rapidement, risque de saper le travail d'insertion en cours et d'aboutir à la reconstitution, dans des conditions encore plus dégradées, de ces habitations de fortune.

Ce retour, suite à une prise en charge inadaptée, a été mainte fois constaté sur ce site. Les précédentes expulsions nous ont en effet déjà démontré l'inefficacité de ce procédé qui ne fait que déplacer une grande partie des occupants à travers différents bidonvilles en Ile-de-France. Selon nous, il serait plus efficace et plus bénéfique pour tous de mener une stratégie de sortie progressive des occupants de ce lieu, ainsi que le réclame le Secours catholique, la L.D.H. et les autres associations qui interviennent sur ce site auprès du public rom.

Même si nous sommes pleinement conscients que ces installations de fortune ne peuvent pas constituer une solution pérenne, nous profitons de la présence de M. le Préfet de police pour lui demander, une nouvelle fois, de surseoir à l'évacuation de ce bidonville dans le respect de la trêve hivernale, afin que les solutions d'hébergement soient proposées au cas par cas aux occupants du lieu.

Il faut des solutions adaptées à leur parcours d'insertion et de scolarisation pour les enfants lorsqu'ils sont inscrits dans les écoles du quartier et à leur demande spécifique, pour certains d'entre eux, de continuer à vivre ensemble. Si l'expulsion devrait malgré tout avoir lieu, nous aimerions savoir quelles solutions sont réellement prévues.

Pour rappel, la Ville a déjà financé une étude menée par ALTERALIA. Nous souhaitons savoir dans quelles mesures les préconisations de cette précédente étude seront respectées pour cette expulsion.

Enfin, ne négligeons pas la solution de l'habitat auto-construit par les Roms eux-mêmes. Julien BELLER, architecte bien connu par la Ville puisqu'il a conçu la bulle du Centre de premier accueil à la Chapelle, recommande lui-même de privilégier cette solution. Tout est une question de volonté politique. Merci.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, chère Fatoumata KONÉ.

Tout d'abord sur l'étude qui fait l'objet du projet de délibération DASES 356 G, qui est menée par l'association "Eclairs", ce sera une étude comparative qui porte sur l'analyse des bidonvilles dans douze capitales européennes. Ce qui est intéressant, c'est qu'elle sera complémentaire de l'autre étude que vous avez citée, menée par ALTERALIA et portant sur les campements parisiens et franciliens, et qui a formulé des réponses et des recommandations dont on a commencé à mettre en œuvre un certain nombre d'entre elles : hébergement hôtelier, hébergement dans des centres d'hébergement d'urgence sur des durées de neuf mois minimum afin de pouvoir accompagner les personnes dans des démarches de scolarisation, d'accès aux droits et d'insertion par le logement quand cela est possible, notamment via le dispositif "Toti Impreuna", que nous finançons par ailleurs .

Avant de vous apporter des précisions sur le campement des Poissonniers dans le 18e, je tiens à vous rappeler, mais vous le savez, que l'évacuation de campements dans l'espace public relève de la compétence exclusive de l'Etat. Cette évacuation a fait l'objet d'une décision du Tribunal de Grande Instance de Paris en septembre dernier. Je comprends bien vos arguments, mais je ne peux évidemment aller contre une décision de justice et contre les prérogatives de l'Etat sur ce point.

En revanche, nous travaillons, quoi qu'il en soit, avec les services de l'Etat et les associations, toutes celles qui interviennent auprès des familles, à la préparation de cette évacuation, si elle survenait à un moment ou un autre, et à la recherche de solutions d'hébergement pour les familles, notamment au nom de l'intérêt de l'enfant qui fait qu'il y a une dangerosité dans ces installations. Je vous rappelle que, l'an dernier, nous sommes passés à deux doigts d'un drame suite à l'explosion d'une bonbonne de gaz sur ce même campement. Il faut avoir tous les éléments en tête.

En tous les cas, les services de l'Etat, de la Ville et les associations ont travaillé, ces derniers mois, avec la plateforme ADOMA pour réaliser un diagnostic social qui recense la présence de 300 personnes sur le campement. 197 personnes ont été rencontrées par les équipes terrain, et une coordination des acteurs a été mise en place, en lien avec la mairie du 18e arrondissement, pour partager les informations sur les familles et informer les associations des avancées du diagnostic social et des solutions proposées. Trois réunions ont eu lieu à la mairie du 18e depuis septembre.

De notre côté, nous avons relayé les demandes d'hébergement formulées par les familles auprès de l'Etat. Nous avons souhaité, ainsi que nous nous étions engagés auprès de vous, à flécher quelques places d'hébergement dans de nouveaux centres d'hébergement d'urgence, et ce sera sûrement le cas au sein du centre Bastion de Bercy qui ouvrira cet hiver et dans le parc d'hébergement existant, via le S.I.A.O. Urgence et Insertion.

Par ailleurs, des recherches ont été lancées pour mobiliser des logements en intermédiation locative, via le dispositif "Louez solidaire".



Ceci s'inscrit dans tout un autre ensemble d'actions, au-delà de l'hébergement et du logement, que nous mettons en place et qui visent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles roms à Paris, la scolarisation de leurs enfants et l'accès aux soins. J'espère avoir répondu en partie à vos questions et je vous invite à voter ce projet de délibération.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 356 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 356 G).

### **2017 DASES 359 G - Subventions (98.054 euros) relatives au fonctionnement de 5 Bagageries parisiennes (1er, 5e, 15e, 19e et 20e arrondissements). Conventions annuelles.**

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DASES 359 G portant sur des subventions de 98.054 euros, relatives au fonctionnement de cinq bagageries parisiennes, 1er, 5e, 15e, 19e et 20e, pour des conventions annuelles.

La parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Merci.

Nous le savons, la grande exclusion est multiforme et les solutions pour la réduire le sont également. Les bagageries y participent. Elles sont un des engagements du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Il en existe déjà sept dans Paris et le 19e arrondissement se réjouit d'accueillir prochainement la huitième.

Elles ont en effet vocation à répondre aux besoins fondamentaux des personnes en situation de rue, en permettant à ces usagers de déposer leurs affaires en toute sécurité et de pouvoir accéder à leurs casiers pendant les heures d'ouverture. C'est donc un levier indispensable pour la construction du parcours d'insertion des usagers, mais aussi un moment de pause pour ce public fragilisé par la rue.

Projet lauréat du budget participatif d'arrondissements 2015 porté par les conseils de quartier Bassin de la Villette et pont de Flandre, la bagagerie du 19e arrondissement devrait ouvrir au cours de l'été prochain, dès l'achèvement des travaux en cours, au 11, passage de Flandre, dans des locaux gérés par la R.I.V.P., que je veux remercier de son soutien à ce projet.

L'association gestionnaire de cette bagagerie, "Au Bagage du Canal", s'est constituée et compte déjà plusieurs dizaines de bénévoles qui accueilleront de manière chaleureuse et conviviale les personnes orientées par les acteurs de l'urgence sociale. De simples citoyens de tous âges, de toutes professions et de tous milieux sociaux, mais qui ont en partage la préoccupation et le goût de l'autre. Je crois qu'il faut le faire savoir, les Parisiens se mobilisent à nos côtés pour proposer les solutions opérationnelles aux situations de grande précarité.

Je me réjouis que les habitants du 19e se soient emparés de cet outil participatif qu'est le budget participatif pour mettre en œuvre un projet de solidarité aussi utile aux usagers qu'à la collectivité. Aider les personnes à la rue par tous les moyens nous permet aussi d'œuvrer indirectement pour le respect de l'espace public et aux habitants d'être acteurs de leur quotidien.

Il nous faut donc les soutenir financièrement et c'est ce que nous allons décider dans un instant. Financièrement mais pas seulement. La DASES accompagne ce projet, la F.N.A.R.S. également. Les citoyens qui veulent s'engager pour plus de solidarité doivent être accompagnés, soutenus et formés. Je crois que partout l'ingénierie sociale doit être partagée avec nos concitoyens car, nous le savons, la solidarité n'est pas que l'affaire des professionnels.

Je vous remercie.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le maire du 19e arrondissement, cher François DAGNAUD, merci pour cette intervention au sujet du projet de délibération 359 G qui illustre notre soutien continu et résolu aux bagageries parisiennes.

Vous l'avez dit, il existe à ce jour 7 bagageries à Paris et une 8e bagagerie ouvrira ses portes en 2018 dans votre arrondissement grâce au budget participatif.

Un bref rappel sur les 7 actuelles bagageries, dont 3 d'entre elles sont installées au sein de locaux municipaux, notamment dans des bains-douches mis à disposition gracieusement dans le cadre de conventions de mise à disposition de locaux par la Direction de la Jeunesse et des Sports, dans le 4e, dans le 12e, dans le 11e et les 4 autres occupent des locaux indépendants entièrement dédiés à leur activité de bagagerie.

La subvention que nous proposons de leur accorder dans le cadre du présent projet de délibération qui vise à verser, à voter des subventions pour les bagageries existantes nous permet de les aider à payer notamment leurs loyers. C'est vraiment un engagement fort du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Je voulais vous dire que la semaine dernière j'ai eu l'occasion de me rendre au premier anniversaire de la bagagerie "Cœur du Cinq", dans le 5e arrondissement, qui était notre 7e bagagerie parisienne, l'avant dernière. C'est vraiment un temps extraordinaire. Ce ne sont que des bénévoles, des habitants du quartier qui s'en occupent. Les sans-abri sont aussi adhérents à part égale avec les habitants du quartier qui viennent, les bénévoles. On voit que pour les personnes en situation de rue, la bagagerie, c'est bien plus qu'un rôle de porte-bagages, c'est une halte, un refuge, un port d'ancrage, c'est là que se crée du lien social. Il y a un accueil convivial, c'est véritablement un lieu de vie et je crois que l'on peut être vraiment très fier de pouvoir développer des bagageries sur Paris.

La 8e bagagerie, quant à elle, est née justement de cette générosité des Parisiens qui ont vraiment mis en tête du budget participatif la volonté que nous les aidions à ouvrir des lieux pour les personnes sans abri, que ce soit des lieux d'hébergement, des lieux de jour ou des bagageries.

Les conseils de quartier Bassin de la Villette et Pont de Flandre ont proposé ce projet visant à créer une bagagerie dans votre arrondissement. Depuis, a été créé l'association "Au Bagage du Canal", qui s'installera passage de Flandre et elle démarrera en juillet 2018 après la finalisation des travaux d'aménagement.

Le présent projet de délibération vise à lui accorder la subvention de fonctionnement. Lors d'un prochain Conseil, nous voterons un projet de délibération visant à ce qu'elle touche la subvention d'investissement, qui sera d'un montant de 65.000 euros, qui lui a été accordée par le budget participatif. Un beau projet qui va rendre bien des gens heureux.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 359 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 359 G).

**2017 DASES 409 G - Complément de financement (433.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Coallia", au titre du renforcement et du prolongement du dispositif de mise à l'abri de jeunes migrants autonomes.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accueil et l'hébergement des mineurs isolés étrangers.**

**2017 DASES 412 G - Convention avec le C.A.S.-V.P. pour la mise à disposition de logements pour la mise à l'abri de mineurs non accompagnés dans une résidence, rue Morand, rue Desargues, rue de l'Orillon (11e).**

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner maintenant conjointement les projets de délibération DASES 409 G et DASES 412 G ainsi que le vœu référencé n° 143 G.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Oui, Madame la Maire, le projet de délibération DASES 412 G porte sur la mise à l'abri des mineurs non accompagnés. Bien évidemment, nous allons voter ce projet de délibération.

Je souhaite cependant attirer votre attention sur la situation des mineurs dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, en particulier ceux venus du Maroc qui vivent dans la rue, quartier de la Goutte-d'Or, et se regroupent dans le square Alain-Bashung et les rues avoisinantes. Livrés à eux-mêmes, ils vivent dans des conditions indignes. Certains sont dans un très mauvais état de santé. Ce sont des mineurs vulnérables en situation de danger.

Cependant, les habitants constatent et subissent l'agressivité et la violence de certains de ces mineurs sous l'effet de drogues. Se posent donc des questions de sécurité pour eux-mêmes et pour les riverains. Nous comprenons tous la difficulté de gérer une telle situation surtout à l'égard d'enfants souvent déstructurés, sans repère. Je ne doute pas que les associations spécialisées fassent de leur mieux mais ce sont les services de l'Etat et de la Ville de Paris qui doivent être aux commandes du dispositif. Ils ont le devoir d'assurer la tranquillité publique dans les quartiers concernés.

La mise à l'abri de ces mineurs est indispensable et répond à un devoir humanitaire, mais il est tout aussi impératif de maîtriser ce phénomène d'enfants dans les rues. On ne peut pas éviter de parler de contraintes à mettre en œuvre pour éviter que ces enfants ne restent pas dans la rue, pour qu'ils ne se mettent pas en danger et ne mettent pas en danger autrui.

Je vous remercie.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Olga JOHNSON.

**Mme Olga JOHNSON**. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu concerne l'accueil et l'hébergement des mineurs isolés étrangers. Certains de mes collègues ont rappelé à juste titre ce matin l'objectif du Président de la République qu'il n'y ait plus personne dans la rue d'ici à la fin de l'année. Mais avec quels moyens ?

Avec l'augmentation massive des flux de migrants, la Ville de Paris doit adapter les plans élaborés il y a 1, 2 ou 3 ans, pour continuer à proposer des solutions adéquates aux problèmes rencontrés. C'est particulièrement vrai pour l'accueil des mineurs isolés étrangers, dont le nombre aura été multiplié par plus de quatre entre 2015 et 2017.

Je constate aussi que, si des solutions temporaires doivent permettre de gérer l'imprévu, des solutions pérennes doivent être mises en place pour vraiment améliorer l'efficacité de la gestion de l'accueil des mineurs, en attente d'évaluation ou en attente des résultats de leur évaluation.

Mon groupe votera donc effectivement les dispositifs temporaires mais j'appelle vraiment, par ce vœu, à une réflexion de fond, un groupe de travail associant les élus du Conseil de Paris, sur le nécessaire investissement de la Ville dans des structures pérennes pour optimiser la gestion de la politique d'accueil des mineurs isolés, c'est-à-dire réduire le coût humain, organisationnel, financier, et améliorer les conditions de confort et d'encadrement, plutôt que de recourir trop systématiquement aux chambres d'hôtel et à des solutions d'urgence.

Le rapport du sénateur DALLIER en 2016 proposait l'idée d'une émission obligataire, sous la forme de "social bonds", pour financer l'achat d'hôtels bon marché et leur transformation en foyer.

Cela pourrait être une piste de réflexion à creuser. C'est le sens de ce vœu que nous proposons.

Je vous remercie.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame JOHNSON.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Je vais vous répondre sur l'ensemble de l'intervention de M. HONORÉ, la vôtre et celle de Mme JOHNSON sur le vœu.

Effectivement, le vœu que vous présentez, Madame JOHNSON, est très intéressant, parce que il me permet de vous présenter plus avant les travaux que nous avons conduits, conformément au vœu de l'Exécutif que nous avons adopté à l'unanimité en juillet dernier dans le cadre d'un débat organisé sur les mineurs isolés étrangers ou mineurs non accompagnés.

Tout d'abord, quelques chiffres. Paris consacre un budget de 80 millions d'euros chaque année dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'accompagnement des mineurs isolés étrangers. Cela concerne notamment 1.400 mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, qui nous sont confiés par la justice. Ils représentent 30 % de l'ensemble des mineurs et jeunes majeurs que la Ville prend en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance, c'est-à-dire à peu près 4.500 enfants et, parmi eux, 1.400 mineurs isolés étrangers.

Egalement, nous avons 1.200 jeunes en contrat jeune majeur et, parmi eux, j'aimerais préciser que plus de 50 % d'entre eux sont d'anciens mineurs isolés étrangers, ce qui m'amène à vous dire qu'il y a énormément de très belles réussites scolaires. C'est extrêmement encourageant.

Vous vous rappelez, nous avons reçu une recommandation du Défenseur des droits, nous y avons répondu. Nous avons vraiment amélioré, de façon tout à fait considérable, le dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers qui travaille en lien direct avec nos services de l'Aide sociale à l'enfance, sachant que, bien évidemment, c'est l'Aide sociale à l'enfance qui prend les décisions de minorité ou de majorité, confirmées ou non par le juge.

Tout ceci se situe dans un contexte de crise, parce que l'ensemble du dispositif a été impacté par l'augmentation du nombre de jeunes arrivant sur Paris dans le cadre des flux de migrants primo-arrivants et se présentant comme mineurs, surtout dans l'année 2016.

D'ailleurs, on voit bien que les chiffres sont passés... Au niveau des évaluations : en 2016, le DEMIE a fait 2.000 évaluations et, en 2017, 7.000. On voit quand même que l'on est vraiment passé dans une situation de crise permanente.

Néanmoins, en tenant bon sur le dispositif que l'on avait mis en place, on a pris des mesures, dès la fin 2016, en doublant les moyens alloués à la Croix-Rouge française, qui gère le DEMIE, afin qu'elle puisse augmenter le nombre d'évaluateurs du DEMIE et de tout ce qui va avec - infirmières, traducteurs - et réduire les délais d'évaluation, qui sont actuellement aujourd'hui à 10-12 jours, les délais légaux étant de 8 jours. Mais, au moment du pic des arrivées, on a été jusqu'à plus d'un mois.

Evidemment, dans cette période intermédiaire d'évaluation, les enfants sont pris en charge dans des lieux collectifs et pour cela, nous avons le lieu qui est situé dans le 9e arrondissement géré par l'association "Coallia". Je remercie d'ailleurs la maire du 9e arrondissement qui soutient ce dispositif et qui le fait participer à la vie de l'arrondissement. Nous avons également mis en place un partenariat avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris qui s'incarne dans le projet de délibération DASES 412 G, puisque nous avons ainsi pu mobiliser des places dans des résidences du C.A.S.-V.P., qui avaient des studios non occupés. Nous le ferons encore si c'est nécessaire. Donc, nous cherchons, à chaque fois que possible, à avoir de l'hébergement collectif bien organisé.

Face à la crise, nous avons multiplié par quatre le nombre de places pour faire l'accueil des mineurs, pour accueillir les jeunes en attente d'évaluation et il y a environ 300 places, chaque soir, qui sont dans des chambres d'hôtel, gérées par l'association "France Terre d'Asile".

Vous allez me dire : ce sont des chambres d'hôtel. Oui, mais je vous rappelle quand même que, quand j'ai pris la délégation, tous les jeunes en attente d'évaluation - si vous m'écoutez -, tous les gens en attente d'évaluation dormait dans la rue. Maintenant, ils sont tous hébergés à l'hôtel ou dans le centre "Coallia" ou dans une résidence C.A.S.-V.P., lorsqu'il y a des studios inoccupés. Et nous travaillons avec...

Puisque, à force d'entendre que les chambres d'hôtel n'étaient pas adaptées, nous avons mené un audit avec le Samu social, qui a développé une compétence particulière, puisqu'ils audient toutes les chambres d'hôtel dans lesquelles ils mettent des familles. Un certain nombre d'hôtels ont été validés comme parfaitement correspondants aux normes de l'accueil ; d'autres ont été éliminés, n'ont plus été pris. Actuellement, nous travaillons avec "France Terre d'Asile" à ce qu'ils reprennent deux hôtels qui seraient entièrement gérés par eux, avec des éducateurs, et qui deviendraient de l'hébergement collectif.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Madame VERSINI, si vous pouviez conclure.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Je terminerai en disant... Oui, je voudrais quand même répondre sur les mineurs marocains, qui sont actuellement présents dans le square Bashung. C'est une question très compliquée, qui mérite une réponse.

Je suis désolée, mais il y a 80 jeunes qui mettent tout l'arrondissement à l'envers. C'est presque deux réponses.

En attendant, pour vous dire, nous ne faisons pas rien. L'Aide sociale à l'enfance, la justice - nous avons rencontré le Procureur MOLINS, avec une réunion autour de lui -, la police, la P.J.J., tout le monde est actuellement en train de mettre en place un dispositif qui permettra de répondre aux questions de protection de l'enfance et aux questions de délinquance. Car, bien que très jeunes, il y a des enfants délinquants.

Nous sommes en train de conclure un partenariat avec une association marocaine, l'"Amesip", car il s'agit d'enfants des rues qui viennent tous du même quartier à Fès. Il va s'agir de faire de la prévention dans ce quartier.

Enfin, juste pour vous dire, Monsieur HONORÉ, que c'est un sujet que nous prenons très au sérieux...

S'il est parti, tant pis. Ses collègues entendront, tout le monde...

J'espère, au prochain Conseil de Paris, pouvoir vous dire précisément le dispositif mis en place définitivement.

En attendant, il y a des éducateurs tous les jours, financés par la DASES, pour s'occuper des enfants. C'est un problème totalement complexe qui nécessite le dispositif un peu exceptionnel dont je vous ai parlé.

Merci.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame VERSINI.

Une explication de vote de Mme Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - C'est simplement pour dire que nous voterons contre ce vœu.

Sur le fond, nous n'avons aucune difficulté avec celui-ci, notre groupe ayant travaillé sur le sujet depuis le début de la mandature, mais nous ne comprenons pas l'urgence de préempter la décision qui avait été prise lors des débats qui ont eu lieu au Conseil de juillet au sujet de la pétition "Paris d'Exil" qui proposait que l'Exécutif revienne vers nous sur le sujet d'ici la fin de l'année. C'est-à-dire qu'on a encore le prochain Conseil pour pouvoir en discuter. On va donc laisser le temps à l'Exécutif de nous faire ses présentations et ses propositions.

Merci.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Je demandais que le vœu soit retiré, sinon je rendrais un avis défavorable car, comme l'a très bien expliqué Fatoumata KONÉ, il n'a pas lieu d'être puisqu'on s'est engagé à le faire et que l'on a commencé à faire tout ce qui était prévu.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Monsieur HONORÉ, retirez-vous votre vœu ?

Au temps pour moi ! Madame JOHNSON ?

**Mme Olga JOHNSON**. - Ce n'est pas M. HONORÉ mais je maintiens notre vœu, parce que c'est juste un vœu de rappel pour que les informations nous soient données. Si vous voulez voter contre, vous votez contre, mais le vœu est totalement justifié. Il n'est pas polémique, donc je le maintiens.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Donc, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 409 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 409 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 412 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 412 G).

### **2017 DASES 88 G - Subventions (672.000 euros) à 46 associations et conventions avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.**

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 88 G relatif à l'attribution de subventions à 46 associations et de conventions avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS.

**Mme Valérie NAHMIAS**. - Madame la Maire, merci.

Mes chers collègues, nous avons beaucoup à attendre de l'inclusion numérique. Nous, ce sont les Parisiennes et Parisiens qui utilisent chaque jour des interfaces numériques pour communiquer avec l'administration, prendre un rendez-vous, payer une facture, partager des projets, signaler un dépôt sauvage.

Nous, ce sont aussi les services administratifs et les services publics de la Ville qui gagnent en efficacité de gestion et en productivité. En ces heures de rationalisation budgétaire, la question de l'optimisation de la gestion administrative permise par la e-administration est centrale.

Nous, enfin, c'est la ville dans son ensemble. La ville intelligente, "smart city", qui digère les données numériques pour optimiser la vie quotidienne des citoyens en adaptant l'offre de transport par l'analyse de la fréquence et de la destination des déplacements, en reliant les producteurs et les consommateurs d'énergie. C'est analyser, anticiper, sécuriser, économiser et améliorer la vie de chacun.

La ville numérique n'est plus une option ni un débat, elle est aujourd'hui une réalité. Ceux qui sont en marge de cette technologie, soit qu'ils ne la comprennent pas, soit qu'ils n'ont pas les moyens financiers de se l'approprier, ceux-là peuvent avoir un fort sentiment d'exclusion sociale. C'est pourquoi, évidemment, nous soutenons les subventions versées à 46 associations pour leurs actions auprès des publics en difficulté pour accéder au numérique.

En revanche, nous regrettons vivement à la lecture de la carte que les subventions soient attribuées à des associations œuvrant essentiellement dans l'Est ou le Nord-Est parisien. Pas de soutien dans le 16e, ni le 8e, trop peu dans les 17e, 6e, 1er, alors que de nombreuses personnes âgées ou plus jeunes ont des demandes. C'est regrettable. Une attention particulière aurait dû être aussi portée à la couverture de l'ensemble du territoire parisien. Cela aussi, c'est la non-exclusion sans parti pris.

Deuxième réserve. Nous rappelons aussi la Mairie à travailler et améliorer la performance de ses interfaces numériques, de ses applications, de ses sites Internet pour qu'elles soient toujours plus accessibles, plus intuitives pour les utilisateurs les moins expérimentés. Or, des progrès restent à faire pour plusieurs d'entre elles.

Je pense notamment à l'application excellente "Dans ma rue" qui, malheureusement, fonctionne mal sur certains modèles. Je pense aux nombreux projets d'urbanisme ou de voirie, pour lesquels les citoyens ne trouvent pas suffisamment d'informations sur le site de la Mairie, ni de contacts à qui faire remonter leurs questions. Et c'est également une communication plus effective auprès de toutes les personnes ayant un besoin.

L'inclusion numérique, c'est l'alphabétisation 2.0. C'est la nécessité de ne mettre personne de côté. C'est à ces conditions que le numérique pourra être non plus un facteur d'exclusion mais bien une opportunité de progrès et de résilience pour Paris.

Je vous remercie.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAHMIAS.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, chère Valérie NAHMIAS, je vais essayer de répondre de façon plus concentrée sur ce sujet extrêmement important.

Vous l'avez dit, notre stratégie parisienne pour l'inclusion numérique que nous avons présentée en juin dernier avec Emmanuel GRÉGOIRE est extrêmement importante, parce qu'elle répond à un défi de justice sociale que pose le numérique vis-à-vis des personnes qui ont le plus de mal avec la pratique du numérique qui, il faut bien le reconnaître, devient un peu la norme et la règle dans toutes nos relations avec l'administration. C'est extrêmement important.

Vous vous en félicitez, oui, nous aussi, je crois que c'est une grande avancée.

Vous regrettez qu'il y ait eu une préférence territoriale, mais pas du tout. En fait, suite à la présentation que l'on avait faite avec Emmanuel GRÉGOIRE, un appel à projets a été lancé en partenariat avec la C.A.F. et Pôle emploi, pour faire émerger des projets autour de trois objectifs : assister numériquement les publics en difficulté d'utiliser le numérique ; former les publics qui sont un peu familiarisés à être plus autonomes ; et former les aidants numériques.

Il se trouve que 68 associations ont répondu pour 81 projets. Les projets ont été analysés par un comité de sélection composé des directions sociales de territoire de la DASES, du Pôle emploi et de la C.A.F., et au final 63 projets portés par 57 associations ont été retenus pour un montant global de 1.189.799 euros répartis entre les différents partenaires.

Certains projets sont financés ou co-financés par les partenaires et 9 projets sont financés grâce au Comité des financeurs seniors, pour leurs actions en direction des seniors.

De toute façon, on recommencera l'année prochaine, et à ce moment-là il faudra que l'on s'assure d'une bonne information et publicité sur tous les arrondissements, et je ne doute pas qu'à ce moment-là, vous nous aidiez à mieux faire connaître cet appel à projets qui est totalement ouvert, objectif, et pas du tout ciblé évidemment au niveau des territoires.

Je vous remercie pour votre soutien et je pense que l'on aura ainsi une belle avancée sur le numérique.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 88 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 88 G).

### **2017 DLH 139 - Location à la R.I.V.P. de l'immeuble 123, rue de Tocqueville (17e). - Bail emphytéotique. - Réalisation d'un programme de 13 logements sociaux (7 P.L.A.-I. et 6 PLUS) par la R.I.V.P.**

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à la 5e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DLH 139 concernant la location à la R.I.V.P. de l'immeuble 123 rue de Tocqueville dans le 17e, bail emphytéotique, réalisation d'un programme de 13 logements sociaux (7 PLA-I et 6 PLUS) par la R.I.V.P.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS.** - Merci, Madame la Maire.

Cette préemption, cette transformation plus exactement d'un immeuble de bureaux en logements sociaux dans le 17e arrondissement, 123 rue de Tocqueville, est une étrange affaire.

En 2005, à la suite d'un envahissement par l'association "Macaques-Troubadours" que certains connaissent bien ici, la Ville était extrêmement généreuse avec cette association, et avait préempté cet immeuble de bureaux pour environ 4 millions d'euros.

L'association "Macaques-Troubadours" avait utilisé ces locaux pour un certain nombre de prestations, pendant un certain nombre d'années, jusqu'à ce qu'elle les quitte de manière curieuse.

Car l'association "Macaques-Troubadours" qui utilisait les lieux, dans lesquels la Ville avait fait beaucoup de travaux, a dû se dissoudre, étant attaquée par un certain nombre de gens.

Alors pendant plusieurs mois, ces locaux sont restés vides, je rappelle que la Ville, non seulement avait acquis ces locaux pour 4 millions d'euros, mais avait également fait un certain nombre de travaux pour un montant non négligeable. Et donc, aujourd'hui, la R.I.V.P. va réaliser un programme de logements sociaux.

Mais il y a quand même un problème qui nous gêne.

D'abord, c'est le coût de cette réalisation, car je rappelle que si l'on ajoute le montant de la préemption par la Ville, 4 millions d'euros, au montant des travaux, on arrive à 8 millions d'euros, c'est-à-dire environ 8.000 euros du mètre carré, ce qui est quand même assez prohibitif pour du logement social, vous me l'accorderez.

Deuxièmement, cette fois-ci dans le bail emphytéotique qui va lier la R.I.V.P. à la Ville, la R.I.V.P. est obligée de verser à la Ville, sur deux ans, la totalité des loyers qu'elle va encaisser sur 65 ans. Cette fois-ci on n'est plus sur une autorisation de la part du Gouvernement, on est dans le bail emphytéotique contraint, la R.I.V.P. est contrainte de verser sur deux ans au lieu de 65 ans la totalité de ses loyers.

Il s'agit en réalité d'une avance de trésorerie que la R.I.V.P. va faire à la Ville, je ne sais pas à quel titre, il va falloir nous l'expliquer, mais vous voyez que la Ville a fait des travaux considérables dans cet immeuble, qu'elle n'a jamais rentabilisés, que deuxièmement, la R.I.V.P. va devoir faire des avances de trésorerie à la Ville, et que troisièmement, le coût définitif de l'opération est extrêmement élevé.

Pour toutes ces raisons, bien évidemment, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Anne SOUYRIS**, ajointe, présidente. - Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, le 123 rue de Tocqueville, c'est l'histoire d'un bâtiment particulièrement mal géré par votre majorité.

Je ne reviendrai pas sur l'épisode des Macaques, association locataire soutenue par votre majorité, qui avait sous-loué les locaux d'ailleurs en toute illégalité.

Pressé par la majorité municipale du 17e arrondissement de faire toute la lumière sur cette affaire, le rapport accablant de l'Inspection générale de la Ville avait provoqué l'éviction de cette association sous la dernière mandature.

Ce projet de délibération, c'est donc une décision scandaleuse. Symbole d'une gabegie financière, il démontre également l'absence de prise en compte des besoins des habitants de ce quartier en matière de petite enfance.

Pourquoi surdensifier les logements sociaux dans ce quartier de la porte d'Asnières fortement pourvu en la matière ?

Voilà une décision aberrante, déconnectée des attentes locales. En réalité, vous méprisez les propositions d'intérêt général formulées depuis de nombreuses années par les élus du 17e arrondissement, au premier rang desquels Brigitte KUSTER, ancienne maire et députée de Paris.

Nous voterons contre ce projet de délibération.



Je vous remercie.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à vous deux.

Je ne suis pas surpris de votre vote sur ce projet de délibération DLH 139, qui vise à produire 13 logements sociaux réalisés par la R.I.V.P. Au fond, votre vote ne change quasiment jamais sur les programmes de logements sociaux, la seule chose qui change, ce sont les arguments que vous développez pour justifier votre hostilité au développement du logement social dans un arrondissement qui, par ailleurs, compte 13 % de logements sociaux, ce qui veut dire qu'il compte 87 % de logements privés et ce qui signifie qu'il est un arrondissement déficitaire en logements sociaux et qu'il y a, donc, encore beaucoup de logements sociaux à produire dans le 17e.

L'immeuble dont vous parlez est aujourd'hui occupé par une association, qui s'appelle l'association "La Métisse", et nous vous proposons d'optimiser l'utilisation de cette parcelle en la dédiant à la création de 13 logements sociaux - 7 P.L.A.-I. et 6 PLUS -, des logements sociaux pour familles modestes et pour salariés parisiens. Le rez-de-chaussée comportera également un équipement associatif et un commerce. Le tout sera confié à la R.I.V.P.

Ce programme sera, par ailleurs, divers en termes de typologie puisqu'il contiendra 3 F2, 3 F3, 6 F4 et 1 F5. On aura donc des logements de toutes catégories. Vous dites que ce n'est pas une demande des habitants. Ecoutez, je suis persuadé que lorsque nous attribuerons ces logements, ils trouveront preneur. Et comme ils trouveront preneur, cela signifie que cela correspond bien à un besoin de la population parisienne et à un besoin de la population du 17e. Vous dites : "Pas dans ce quartier". Moi, je fais le pari que ces logements trouveront preneur et je n'ai pas beaucoup de doutes là-dessus.

Bref, je vous invite à voter ce projet de délibération.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme Anne SOUYRIS au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 139).

### **2017 DLH 212 - Réalisation 4-6, rue Claude-Decaen (12e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (H.S.F.).**

### **2017 DLH 245 - Réalisation 1-7, rue Duris, 2-8, passage Duris, 33-37, rue des Amandiers et 2-8, et 16, rue Jacques-Prévert (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la R.I.V.P.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec l'examen du projet de délibération DLH 212 concernant la réalisation, rue Claude Decaen, d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la société "l'Habitat social français".

La parole est à M. CONTASSOT, pour 5 minutes maximum.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

J'interviens en une seule fois pour 4 projets de délibération : DLH 212...

Si vous n'écoutez pas, vous ne le saurez pas. Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Allez-y, vous êtes seul à avoir la parole.

**M. Yves CONTASSOT.** - Je disais, j'interviens pour 4 projets de délibération : DLH 212, 245, 183 et 202. Et donc, je ne réinterviendrai pas sur les autres projets de délibération, bien évidemment.

Nous avons adopté hier le troisième Plan Climat de Paris. Nous nous en félicitons. Mais, hélas, il semble que tous les acteurs de Paris n'aient pas encore pris toute la mesure des enjeux pour notre avenir collectif. Séance après séance, il nous est demandé de nous prononcer sur des projets de rénovation thermique d'immeubles sociaux. Or, que constatons-nous ? Très simplement, que les objectifs du Plan Climat sont loin d'être respectés. Dans le Plan Climat adopté en 2007, il était déjà écrit que les bailleurs devaient retenir une consommation maximale de 80 kWh par mètre carré et par an en énergie primaire après rénovation. Cet objectif a été confirmé dans le Plan Climat voté hier à notre grande satisfaction, et, malgré cela, nous avons des projets de rénovation très éloignés de cet objectif. Ainsi, pour ce projet, il nous est indiqué qu'après rénovation, la consommation sera de 185 kWh par mètre carré et par an, soit plus de deux fois le maximum du Plan Climat.

DLH 202 : les travaux permettront de réduire la consommation d'énergie à 200 kWh.

DLH 245 : les travaux permettront de réduire la consommation à 149 kWh.

De plus, lorsqu'on examine les fiches techniques, il nous est dit que les différents scénarios étudiés et la synthèse technique sont consultables en annexe, mais cette annexe n'est pas jointe. On ne peut donc pas savoir pourquoi le choix s'est porté sur une rénovation que je considère comme partielle, sauf à imaginer que c'est pour des raisons essentiellement financières. Car notre crainte, c'est que le Plan Climat soit soumis aux arbitrages financiers de court terme, comme si notre avenir n'était pas un enjeu supérieur aux coûts de court terme.

**Mme Colombe BROSEL,** adjointe, présidente. - Monsieur CONTASSOT, est-ce que je peux vous interrompre une seconde ? Pardon.

Mes chers collègues, il y a un niveau de brouhaha, y compris, si je peux me permettre, derrière la tribune, chers amis, qui est extrêmement fort et il devient pénible d'écouter M. CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT.** - Non, ce n'est pas de m'écouter, c'est de m'entendre !

**Mme Colombe BROSEL,** adjointe, présidente. - Que cela redevienne un plaisir !

**M. Yves CONTASSOT.** - Mais il a des voix. C'est pour cela qu'il m'entendait avant d'être élu.

Nous savons que les enjeux financiers sont importants et que, malheureusement, les projets gouvernementaux vont rendre encore plus compliquée la mise en œuvre de la transition écologique pour les bailleurs sociaux et nous sommes solidaires de leur combat contre ce véritable hold-up. Mais il faut aussi que la Ville encourage cette rénovation et s'en donne les moyens. Rien ne serait pire que le saupoudrage sur l'ensemble du parc social, car il ne permettrait pas d'atteindre la baisse des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire.

A ce stade, nous souhaitons que soient enfin communiquées les données qui nous sont promises depuis plus d'un an sur les rénovations déjà menées à bien dans le parc social. Nous voulons savoir ce qui a été fait, quels sont les matériaux qui ont été utilisés, quel coût par mètre carré, quel impact réel sur les consommations, quel impact financier pour les locataires ? Bref, un bilan quantitatif précis afin d'optimiser la politique de la ville et des bailleurs dans la lutte contre le dérèglement climatique. Les quelques éléments partiels que nous avons obtenus de la part d'un bailleur rendent particulièrement urgente cette demande.

Par ailleurs, dans les projets de délibération, rien n'est dit sur les certificats d'économie d'énergie. Or, les bailleurs valorisent ces certificats d'économie d'énergie et cela vient donc en réduction des coûts. Nous aimerions que ces données soient systématiquement intégrées dans les projets de délibération.

Si nous allons voter favorablement sur ce projet de délibération, je le dis : cela ne préjuge en rien de notre position à l'avenir si nos demandes n'étaient pas entendues.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSEL,** adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Yves CONTASSOT, pour votre intervention qui concerne plusieurs projets de délibération, plusieurs projets de délibération relatifs à des programmes de réhabilitation Plan Climat Energie par diverses sociétés d'HLM.

Vous avez raison d'insister sur ce point : la Ville de Paris réhabilite de très nombreux immeubles de logements sociaux afin de les conformer à notre Plan Climat Energie. Vous dites aussi, et je peux parfaitement l'entendre, que lorsque nous réalisons ces travaux de réhabilitation, la réduction de la facture énergétique à laquelle nous parvenons n'est pas toujours aussi satisfaisante que vous pourriez le souhaiter. Je l'entends et, dans le même temps, il faut aussi tenir compte d'un certain nombre de difficultés techniques auxquelles nos bailleurs sociaux sont confrontés dans ce cas. En tout cas, je ne peux pas laisser dire qu'il s'agirait pour nous de faire du saupoudrage sur ces opérations.

Je prendrai deux exemples.

La première, c'est la rue Claude Decaen, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, avec cette réhabilitation réalisée par H.S.F. Les travaux sur cet immeuble seront des travaux particulièrement conséquents. Il y aura à la fois le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries performantes équipées d'occultations extérieures, de l'isolation en surface des planchers, de la transformation de la VMC auto-réglable en une VMC totalement neuve, le remplacement des portes palières extérieures et intérieures, le remplacement des convecteurs électriques par des panneaux rayonnants à chaleur douce.

De la même manière, sur un autre projet de délibération, le DLH 245, qui concerne la R.I.V.P. et particulièrement le passage Duris, il y aura, là aussi, sur les 4.500 mètres carrés de logements sociaux concernés, des travaux particulièrement conséquents, l'isolation des planchers bas, le remplacement de toutes les menuiseries extérieures par des menuiseries performantes, la mise en place d'une VMC neuve et le remplacement des ballons d'eau chaude sanitaire.

Bref, dans les deux cas, les travaux réalisés seront importants et permettront de réduire considérablement les dépenses énergétiques. Sans doute que nous pourrions souhaiter aller plus loin encore, mais je veux vraiment vous dire l'engagement de nos bailleurs sociaux à poursuivre leurs efforts.

Et, par ailleurs, vous avez raison de signaler que, pour réaliser l'ensemble de ces opérations, il faut que les bailleurs sociaux gardent des moyens importants. L'ensemble des annonces gouvernementales, notamment la ponction de 1,7 milliard prévue sur les bailleurs sociaux dans notre pays, qui se traduira par une ponction de 60 à 80 millions d'euros pour nos bailleurs à Paris, tout cela rendra notre tâche plus ardue. Mais cela ne nous empêche pas de considérer qu'il s'agit d'un sujet absolument prioritaire, comme nous l'avons dit hier dans le cadre du vote du Plan Climat Energie de la Ville de Paris.

Je vous invite donc à voter ces projets de délibération et je vous propose que nous puissions continuer à travailler sur ce sujet en 5<sup>e</sup> Commission.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 212.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 212).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 245.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 245).

Merci beaucoup.

**2017 DLH 253 - Réalisation 23-27, rue de l'Evangile (18e) d'un programme de construction neuve de 6 logements sociaux (3 P.L.A.-I. et 3 PLUS) par la R.I.V.P.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 253 concernant la réalisation, rue de l'Evangile, d'un programme de construction neuve par la R.I.V.P.

Je vais donner successivement la parole à Pascal JULIEN puis à Danièle PREMEL, et Ian BROSSAT répondra.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci.

Le problème n'est pas, je dirais, les 6 logements sociaux que le projet de délibération nous demande de financer - nous sommes pour le logement social -, à savoir 3 P.L.A.-I., 3 PLUS et à côté de cela 19 logements intermédiaires. S'il n'y avait que cela, on voterait pour on serait heureux de voter pour.

Le problème, c'est que ces logements sociaux sont intégrés dans un contexte immobilier que l'on ne peut pas soutenir. En effet, ce projet s'inscrit sur une parcelle dominée par les arbres, qui comprend une demi-douzaine d'équipements - cela va du tennis, au gymnase, à l'école maternelle, au square - et on ne dépasse nulle part le R+2.

La concertation qui a eu lieu a bien montré que les associations, les riverains, les usagers souhaitent préserver ce caractère végétal, le caractère bas de cette parcelle. Dans un esprit de compromis, on avait dit R+4, parce que R+4, c'est la hauteur du collège qui est de l'autre côté de la rue. Or on se retrouve avec un R+6. C'est du remplissage !

Les arbres du secteur, eux-mêmes - il y en a beaucoup car la rue est boisée -, ne dépassent pas R+3, sauf un ou deux qui atteignent R+4. Mais ils sont en général R+2 ou R+3. On est actuellement sur un site qui est dominé par les arbres et on nous fabrique une parcelle où les arbres seront dominés par des blocs en béton. Allez voir le projet d'architecture qui a été adopté. Au passage, je signale qu'il y a dans ce projet deux crèches de 68 berceaux chacune ; deux fois 68, c'est un peu "usine à mômes", là où il y avait une crèche familiale. Il n'y a pas de tension en matière de crèches dans ce secteur et la preuve en est que la crèche est fermée pour cause de travaux et c'est sans difficulté que les enfants ont été recasés ailleurs dans le secteur.

Il y a quelque chose d'absurde qui reflète cette surdensification dont mon groupe ne veut pas. Dans les discussions autour du Plan Climat, il a été question de la densification. Quelle ville veut-on ? Est-ce que l'on veut garder une ville qui soit encore aérée, où l'on puisse encore voir un bout de ciel ? Excusez-moi, mais pas loin, sur Rosa-Parks, j'ai visité, grâce à un habitant qui m'y a amené il y a deux jours, la crèche, toute neuve et conçue avec une grille au-dessus. Vous savez comment les parents l'appellent, en rigolant ? La prison ! Les mômes sont dans une cour avec un grillage ; ils ne voient pas le ciel mais une grille.

Dans ce quartier, qui est un quartier difficile, on le sait bien, avec le collège Daniel Mayer, etc., il y avait quand même quelque chose qui aidait : c'était l'aération, et cette aération, on nous la remplît, on nous la comble.

Alors, nous ne voulons pas de cela et c'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir. On ne peut pas voter contre un projet de délibération qui en soi, je le disais au début, fait du logement social ; on n'a pas de problème avec cela. Mais franchement, cet urbanisme et, en plus, ce non-respect de la concertation, car, excusez-moi, j'étais là au moment de ces réunions. Il y avait un accord, qui était R+4. On nous balance du R+6.

Sachez que ce projet est impopulaire. Je suis passé quand la crèche a fermé et qu'il y a eu la fête, j'ai rencontré des gens. Il n'y a pas de barricades parce que les gens sont fatalistes et qu'ils se disent : "On va se barrer, on va le quitter, ce quartier, parce que non seulement il y a des problèmes mais en plus, maintenant, on nous bouche le ciel".

Alors, comme écologiste, partisan de mettre le curseur au bon endroit, entre construction et espace végétal, je dis que là, on a mal mis le curseur, on l'a mis trop loin et qu'on a fait du remplissage.

Nous nous abstiendrons avec fermeté.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Eh bien, je ne vais pas partager l'avis de M. JULIEN.

En quelques mots, moi, je le salue ce programme de 25 logements situés dans un quartier que je connais bien puisque j'y habite, rue de l'Evangile, dans le 18e arrondissement. Il s'agit d'un beau projet mixte.

On a besoin de logements dans le 18e, on a de nombreuses demandes dans le 18e et c'est encore le seul endroit qui ait des prix acceptables. Nous avons aussi besoin de crèches et nous avons des futurs projets qui vont se mettre effectivement dans ce quartier. Nous aurons des besoins de crèches et c'est pourquoi il y aura deux crèches pour accueillir les enfants et permettre aux jeunes parents voulant s'installer, plutôt que de partir hors de Paris parce que les logements sont trop chers, de rester parce qu'il y a des prestations qui sont offertes dans les quartiers parisiens.

Je voudrais aussi saluer, contrairement à M. Pascal JULIEN, le projet architectural. Evidemment, c'est un projet R+6 mais la rue de l'Evangile, dans laquelle j'habite, est en R+6.

**M. Pascal JULIEN.** - Faux !

**Mme Danièle PREMEL.** - Si. J'habite dans un R+6, Monsieur JULIEN. C'est bien l'alignement de la rue de l'Evangile.

Enfin et peut-être surtout, il s'agira d'un bâtiment - et cela va vous faire plaisir - répondant aux objectifs du Plan Climat avec une consommation d'énergie inférieure à 50 kilowatts/heure/mètre carré/an. M. CONTASSOT en parlait, très peu de bâtiments peuvent aujourd'hui le revendiquer.

Nous avons aussi un toit végétalisé. Vous verrez que cela pourra se mettre aussi en harmonie avec d'autres projets puisque nous avons aussi pas très loin le projet Chapelle-Charbon de jardins et nous avons également des panneaux solaires. Ce bâtiment, qui est donc réellement écologique, doit effectivement être lié à un projet social et à un projet privé avec tout le respect de l'environnement.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Merci à vous deux, cher Pascal JULIEN, chère Danièle PREMEL, d'avoir attiré notre attention collective sur la réalisation rue de l'Evangile d'un programme de construction neuve de logements.

Ce programme est très mixte puisqu'il va contenir 19 logements intermédiaires, que vous ne voyez pas sur ce projet de délibération puisque c'est un projet de financement de logements sociaux, auxquels s'ajouteront 6 logements sociaux, 3 logements P.L.A.-I., 3 logements PLUS.

Il s'agit donc d'un projet de délibération exemplaire, puisqu'il propose des logements sociaux et des logements intermédiaires, donc des logements de catégories très diverses permettant notamment à des familles de la classe moyenne de s'installer dans ce quartier dont vous avez très justement parlé. Par ailleurs, en plus de ce programme de logements, il y aura la construction de crèches collectives neuves avec 68 places qui seront ainsi créées.

Nous avons décidé de confier à la R.I.V.P. le soin de réaliser ces travaux. Nous avons d'ailleurs eu des débats dans le 18e arrondissement, vous l'avez dit, Pascal JULIEN, sur la densité qu'il fallait à cet endroit. Au départ, le projet initial de la R.I.V.P. était un R+8 et c'est parce que nous avons entendu un certain nombre d'arguments développés par les habitants du 18e arrondissement et de ce quartier du 18e en particulier, que nous avons décidé de diminuer le gabarit et d'aller plutôt vers un R+6.

Il s'agira par ailleurs, et Danièle PREMEL l'a dit très justement à la fois en tant que conseillère de Paris mais aussi en tant qu'habitante de la rue, d'un bâtiment répondant aux objectifs du Plan Climat avec une consommation d'énergie extrêmement faible. La production de chaleur sera centralisée pour la crèche et les logements, tandis que la toiture sera en partie végétalisée et en partie dédiée à l'accueil de panneaux solaires.

Bref, je pense qu'il s'agit d'un beau projet de délibération et je vous invite à le voter.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 253.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 253).

## **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au dispositif du numéro d'enregistrement des locations meublées touristiques.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner des vœux non-rattachés. Nous examinons le vœu référencé n° 144 relatif au dispositif du numéro d'enregistrement des locations meublées touristiques.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Danièle est prête.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Danièle PREMEL, forcément.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la puissance publique est responsable de l'intérêt général tout en permettant à chaque individu d'être à égalité devant la loi face à ses droits et devoirs. Pour cela, la puissance publique doit se donner les moyens d'assurer cette responsabilité.

Nous avons déjà décidé qu'il était de l'intérêt des Parisiens, au regard de la difficulté de se loger, de faire respecter la loi qui encadre les locations de son logement principal et de mettre les propriétaires à égalité face à la réglementation.

Pour cela même, avant les propriétaires et en amont de leurs actes, il s'agit que les plateformes de locations touristiques travaillent dans le cadre légal et ne soient pas complices de la transgression de la loi. Les plateformes de locations ne sont pas neutres dans le développement des locations touristiques qu'elles ont suscitées, portées, voire encouragées. Elles doivent assumer leurs responsabilités, sans se réfugier dans un statut qui ne serait en rien dans la relation du loueur avec un client.

Pour que notre parole soit entendue, il faut, quand la loi n'est pas respectée, que la sanction soit dissuasive au regard des profits que la transgression peut rapporter financièrement. Sans cela, nous nous ferons plaisir avec des mots, sans peser sur la réalité que nous voulons changer. C'est pour cela que nous déposons notre vœu.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre et j'ai été saisie de deux explications de vote de Mme JOHNSON et M. BOURNAZEL.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci Danièle PREMEL, et au groupe Communiste - Front de Gauche pour ce vœu.

Il s'agit par-là de traiter d'un sujet que nous abordons régulièrement, quasiment à chaque Conseil de Paris : c'est la question des locations touristiques et de la nécessaire régulation de ce phénomène qui a atteint des proportions particulièrement importantes à Paris, et particulièrement dans un certain nombre d'arrondissements de Paris.

Il s'agit par ailleurs d'un sujet d'actualité, puisqu'à compter du 1er décembre, et je le dis à ceux qui peuvent nous écouter, tous les loueurs qui mettent leur logement en location sur une plateforme pour des touristes devront avoir obtenu un numéro d'enregistrement, ce qui nous permettra, à nous, Ville de Paris, de disposer enfin d'un registre de l'ensemble de ceux qui louent leur logement sur ce type de plateforme et de sortir d'une forme d'opacité qui régnait jusqu'à présent sur ce marché.

C'est obligatoire et ce que dit la loi aussi, la loi "République numérique" adoptée il y a un an et demi maintenant, c'est que les plateformes ne devront accueillir, abriter, héberger que des annonces qui disposent de ce numéro d'enregistrement. Et par ailleurs, la loi dit aussi que les plateformes devront retirer les annonces présentes au-delà de 120 jours.

Il y a eu entre-temps un certain nombre d'annonces, notamment du P.D.G. d'"Airbnb", qui a dit : "Nous appliquerons la loi sur les quatre premiers arrondissements de Paris". Il se trouve que Paris, comme vous le savez dans cette enceinte, ne compte pas quatre arrondissements, mais en compte 20, et que la logique et la justice

voudraient que les plateformes appliquent la loi sur l'ensemble des arrondissements, et retirent donc les annonces présentes plus de 120 jours sur l'ensemble des arrondissements de Paris.

Il est donc nécessaire - et j'en viens directement au vœu que vous avez déposé - que des sanctions soient prévues pour les plateformes qui ne respectent pas la loi. Si nous voulons réguler ce phénomène, il faut responsabiliser les plateformes, et j'émetts donc un avis favorable au vœu que vous proposez.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous aurons donc trois explications de vote. D'abord Mme JOHNSON, puis M. BOURNAZEL, puis M. AURIACOMBE.

Madame JOHNSON, vous avez la parole.

**Mme Olga JOHNSON**. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe UDI-MODEM n'a cessé de faire des propositions pour réguler l'expansion anarchique des meublés touristiques à Paris. En adoptant en mai dernier à l'unanimité, à notre initiative, deux mesures de régulation, l'enregistrement préalable et la fixation par la Commune du nombre de nuitées autorisées, le Conseil de Paris a envoyé un message fort pour montrer sa détermination à réguler.

Dans le même esprit, nous aimerions nous associer à la majorité pour soutenir le principe du vœu n° 144, qui donne à la Commune une compétence en matière de sanction des plateformes qui mettent en ligne des annonces irrégulières. Cependant, nous ne souscrivons pas au fait d'établir en même temps que le principe les modalités de la sanction, c'est-à-dire son montant. Il ne nous semble ni cohérent avec la sanction infligée aux particuliers, ni dans le bon tempo avec la discussion parlementaire.

Notre groupe UDI-MODEM s'abstiendra donc pour ces raisons sur ce vœu, à moins, bien entendu, Madame PREMEL, que le groupe Communiste n'accepte de retirer la mention "à hauteur d'une amende civile de 15.000 euros par logement, assortie d'une astreinte journalière de 500 euros par jour".

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Madame la Maire.

Très rapidement, nous sommes évidemment attachés à l'économie du partage. Nous sommes attachés à ce que des Parisiennes et des Parisiens puissent évidemment louer leur logement, mais il faut que ce soit régulé, parce que - cela a été rappelé par différents orateurs - il n'est pas question qu'un certain nombre transforme en business cette économie du partage.

J'ai d'ailleurs interrogé à ce sujet le Gouvernement par une question écrite, le Ministre en charge de la cohésion du territoire et du logement, afin que sur le plan national, il puisse y avoir aussi une action efficace qui permette notamment aux communes de prendre leurs responsabilités par rapport à la situation spécifique de leur territoire.

Et donc, je crois que ce vœu, qui pose un vrai sujet, mériterait peut-être d'être retravaillé sur quelques éléments pour qu'on puisse le voter, parce que la rédaction n'est pas tout à fait placée par rapport aux idées que nous voulons défendre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Madame la Maire.

Oui, une certaine redite, mais je vais être bref. Oui, nous sommes tous ici favorables à cette plateforme d'échange de logements, de location de logements. C'est une nouvelle forme de consommation et cela correspond à ce que souhaitent beaucoup de personnes. Faut-il le réglementer ? Oui, nous sommes tous d'accord, bien évidemment. Il ne s'agit pas d'opposer ces locations nouvelles et d'empêcher des personnes d'avoir accès au logement.

Bien évidemment, il faut sanctionner les abus, mais tel que le vœu est formulé ici, notamment, comme cela a été dit, les amendes proposées ne me paraissent d'abord pas forcément de notre domaine ici, mais me paraissent surdimensionnées, voire beaucoup, et ne nous permettent pas de voter ce vœu. Et nous voterons, tel qu'il est mentionné actuellement, contre ce vœu, même si nous sommes favorables à une régulation.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame PREMEL, il vous a été fait une proposition par Mme JOHNSON. Je vous laisse y répondre avant que nous passions au vote.

**Mme Danièle PREMEL**. - Je vous remercie quand même de votre soutien. Je vois que l'on est d'accord quand même sur le fond.

Toutefois, effectivement, nous avons mis un montant pour cette amende pour aller dans le sens de quelque chose de dissuasif. On peut peut-être enlever la somme et garder le terme de dissuasif et puis, travailler ensemble sur cela.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Très bien.

C'est donc un vœu ainsi amendé que je vais soumettre à vos voix - merci aux unes et aux autres - avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 300).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'immeuble 66, rue Léon-Frot (11e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 145 relatif à l'immeuble 66, rue Léon-Frot.

La parole est à Mme PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Madame la Maire.

Je vais commencer par un poème.

"Il est terrible, le petit bruit de l'œuf dur cassé sur un comptoir d'étain, il est terrible ce bruit quand il remue dans la mémoire de l'homme qui a faim, qui a froid".

Ces quelques vers de Prévert me sont venus en pensant qu'elle doit être terrible, la pensée devant un immeuble vide, abandonné, pour une famille confrontée au froid de la rue ou celle qui vit à neuf dans 15 mètres carrés. Non, ce n'est ni une spoliation, ni une dictature bureaucratique de s'intéresser à l'immeuble du 66, rue Léon-Frot dans le 11e arrondissement, vide depuis plusieurs années et sans que son propriétaire semble n'avoir de projet pour cette parcelle. La Ville ne peut que réagir devant cette situation, une sorte d'indécence devant les difficultés de logement pour les habitants de notre ville.

C'est le sens de notre vœu, qui propose de se rapprocher du propriétaire, dans un premier temps, pour étudier avec lui les solutions possibles, comme par exemple le dispositif "Multiloc", ou à défaut, d'étudier les différentes solutions pour une maîtrise publique de cette parcelle, l'essentiel étant d'ouvrir une perspective vers des logements.

Je vous remercie.



**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. BROSSAT, pour vous répondre, avec peut-être quelques vers de Jacques Prévert.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Non, et merci, Madame la Maire, de me céder la parole quand même.

Danièle PREMEL parle de poésie bien mieux que moi, et heureusement que je n'ai pas eu de poésie à l'oral de l'agrégation de lettres, sinon je ne l'aurais pas eue.

Je suis très heureux de vous répondre sur le 66, rue Léon-Frot. Il s'agit effectivement d'un vœu particulièrement pertinent. Le marché de l'immobilier parisien, nous le savons tous, est particulièrement tendu. Il présente à l'achat, comme à la location, des prix extrêmement élevés et en constante augmentation.

Ce marché immobilier pèse sur le quotidien des Parisiens puisque, vous le savez, 128.000 d'entre eux sont aujourd'hui demandeurs de logements sociaux.

Il s'agit, par le vœu que vous avez déposé, de nous demander de prendre contact avec le propriétaire du 66, rue Léon-Frot dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Cet immeuble est vacant depuis plusieurs années. Il constitue un patrimoine immobilisé pour lequel aucun projet n'est mis en œuvre par le ou les propriétaires. En parallèle, l'immeuble n'est pas entretenu et son état porte un risque de péril bâtimentaire inquiétant.

Nous sommes donc tout à fait prêts à prendre attache avec ses propriétaires, afin de regarder comment nous pouvons intervenir de manière utile pour rendre cet immeuble à nouveau utile.

Avis favorable donc.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 301).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'ouverture d'un deuxième centre d'hébergement pour personnes sans domicile fixe (16e).**

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la localisation définitive du centre d'hébergement d'urgence dans le 16e.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner conjointement les vœux n° 146 et n° 147 relatifs à l'ouverture d'un deuxième centre d'hébergement pour personnes sans domicile fixe dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, et à sa localisation définitive.

La parole sera successivement à M. BÉGUÉ, puis à M. LAURET.

Y répondra M. BROSSAT.

Puis j'ai été saisie de deux explications de vote, l'une de M. GOASGUEN, l'autre de M. AURIACOMBE.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce mois-ci, nous fêtons l'anniversaire du centre d'hébergement du 16<sup>e</sup> arrondissement, allée des Fortifications.

Si aujourd'hui 203 personnes dont 67 enfants, grâce à cette structure, ont pu sortir de la rue, se reconstruire et retrouver ainsi une dignité, c'est suite à une longue bataille menée par la Mairie de Paris au travers de son adjoint Ian BROSSAT. Les insultes qu'il a dû subir, notamment lors des réunions publiques dans le 16<sup>e</sup>, sont insupportables et indignes des valeurs de notre République.

Les Parisiennes et les Parisiens sont attachés à ces projets d'hébergement d'urgence. Ils peuvent constater chaque jour quelle est l'ampleur de la demande. Le centre et ses occupants ont ainsi pu bénéficier de bon nombre de dons conséquents.

Tout le monde s'accorde à constater le très bon fonctionnement du centre depuis son ouverture. Même le député et ancien maire du 16e, dans "Le Monde" du 4 novembre, salue la réussite du projet et le bon travail effectué.

Il y a une centaine de sans-abri qui sont toujours dans les rues du 16e arrondissement, plusieurs milliers dans les rues de Paris, parmi lesquels de nombreuses femmes.

Nous demandons à ce que soit étudiée dès cet hiver la création d'un deuxième centre d'hébergement dans le 16e, destiné à mettre à l'abri des personnes S.D.F., et qu'après 2019 le premier centre d'hébergement pour S.D.F. puisse demeurer dans le 16e arrondissement.

Enfin, nous demandons que soit poursuivie la politique de rééquilibrage Est/Ouest des centres d'hébergement.

Je terminerai en saluant l'osmose qu'il y a entre l'adjoint au logement et notre groupe. Dans la presse, on a déjà vu qu'il y avait ce centre à l'étude et il ne nous reste plus maintenant qu'à voter de façon unanime pour ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Thomas LAURET.

**M. Thomas LAURET**. - Sans reprendre ce qui a été dit, on voit en résumé que le bilan au bout d'un an de fonctionnement est bon et salué par tout le monde, la gauche, le centre, la droite, et surtout par ceux qui en profitent et ceux qui ont pu bénéficier des services d'"Aurore" pour sortir de leur situation difficile.

Vous savez aussi que notre crédibilité, c'est de tenir nos engagements. Nous avons donc là un centre d'hébergement d'urgence qui a été installé depuis un an, avec un permis provisoire de trois ans. C'est-à-dire que, dans deux ans, on doit lui trouver une nouvelle localisation. Pour assurer les missions d'"Aurore" de façon pérenne, il faut prévoir de l'installer dans un bâtiment pérenne et donc en bâti.

La proposition que nous vous faisons, c'est donc que nous recherchions dès maintenant les solutions pour que nous puissions tenir collectivement nos engagements vis-à-vis à la fois de nos paroles et de ceux qui les ont entendues dans le 16e arrondissement, et compte tenu de la réussite de cette implantation, que les solutions recherchées se fassent dans le 16e arrondissement.

J'ai vu, comme vous tous par l'intermédiaire de la presse, qu'un deuxième centre était demandé dans le cadre du vœu que vous venez de présenter. Nous y sommes évidemment favorables. Et est évoquée par Ian BROSSAT la localisation éventuelle dans l'ancienne caserne de gendarmerie qui se situe boulevard Exelmans.

Ce que je voudrais savoir, c'est s'il est envisagé à ce stade d'étudier aussi cette solution pour le premier centre. Est-ce une solution commune aux deux centres ou y a-t-il déjà d'autres pistes et dans quel calendrier on se situe ?

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est donc à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci à vous deux, cher Hervé BÉGUÉ et cher Thomas LAURET, d'évoquer à la fois le centre que nous avons ouvert, il y a maintenant un an et qui est situé en lisière du bois de Boulogne, et les futurs projets que nous pouvons avoir pour la relocalisation de l'actuel centre du bois de Boulogne et l'éventualité d'ouvrir un second centre.

D'abord, permettez-moi de revenir un peu sur les épisodes qui ont émaillé l'ouverture de notre centre en lisière du bois de Boulogne. En politique comme dans la vie, il faut parfois se souvenir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

Nous avons effectivement eu, lors de l'annonce de la création de notre premier centre d'hébergement dans le 16e arrondissement en lisière du bois de Boulogne, beaucoup de débats. Et parler de débats est un euphémisme car c'était beaucoup de polémiques et beaucoup d'invectives. Puis au final, l'expérience que nous avons - c'est aujourd'hui reconnu par tous, sur tous les bancs de cette Assemblée - c'est que l'expérience est concluante.

Il y a 203 personnes qui vivent dans ce centre d'hébergement, qui sont accompagnées socialement par une association qui fait un travail absolument remarquable, là mais aussi dans d'autres lieux à Paris : l'association "Aurore".

Je crois que nous pouvons véritablement nous réjouir du fait que les choses se soient bien passées. Je note d'ailleurs que les craintes que nous pouvions avoir, notamment la question de la relation avec le voisinage, en réalité ne se sont pas vérifiées. Il y a aujourd'hui des habitants du 16e, des riverains qui apportent leur aide de manière tout à fait conséquente aux salariés du centre ; ce sont des hommes et des femmes qui se sont portés volontaires pour aider au bon fonctionnement de ce centre. Tout cela, je crois, doit nous réjouir et tout cela montre que le climat actuel est très éloigné de celui que nous constatons, il y a encore un an.

A partir de là, je crois qu'il nous faut continuer à avancer. D'abord, parce que nous avons encore des besoins en matière d'hébergement : Paris compte 10.000 places d'hébergement. C'est beaucoup, nous avons 5 places d'hébergement pour 1.000 habitants quand les Hauts-de-Seine comptent une place d'hébergement pour 1.000 habitants.

C'est beaucoup et en même temps c'est insuffisant, parce que nous le voyons tous, il y a encore beaucoup d'hommes et de femmes qui se retrouvent sans solution d'hébergement et que nous ne sommes pas suffisamment équipés pour cela. Il faut donc continuer à avancer, continuer à produire de nouvelles places d'hébergement.

Et pourquoi pas continuer à travailler sur cette question du rééquilibrage territorial, parce qu'il n'y a pas de raison que certains arrondissements - je pense aux arrondissements de l'Est - comptent plus de 1.000 places d'hébergement chacun, alors même que d'autres arrondissements en comptent relativement peu : 200 dans le 16e arrondissement, il faut aller encore plus loin.

C'est la raison pour laquelle je souhaite émettre un avis favorable à ces deux vœux, au vœu présenté par Thomas LAURET, qui vise à ce que nous trouvions un autre emplacement dans le 16e arrondissement au bout des trois ans pour le centre du bois de Boulogne. Et dans le même temps, en plus et non pas de manière conjointe, que nous puissions ouvrir un second centre d'hébergement, celui-ci plutôt à destination des femmes et des familles dans le 16e. Et pourquoi pas à la caserne Exelmans puisque, vous le savez, la caserne est propriété de la Ville de Paris. Elle doit être libérée par l'Etat en septembre 2018 et nous aurions là la possibilité de faire de l'hébergement d'urgence. Pas seulement de l'hébergement d'urgence, du logement aussi, mais notamment de l'hébergement d'urgence.

Avis favorable par conséquent sur ces deux vœux et excusez-moi d'avoir été un peu long.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. GOASGUEN.

**M. Claude GOASGUEN**. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas discuter sur le vœu du groupe Communiste car cela fait partie du folklore habituel et je n'ai pas envie de perdre mon temps.

Je voudrais rappeler puisqu'on a parlé du passé, qu'il reste une petite tache dans le passé.

Deux plaintes ont été déposées sur le centre d'hébergement depuis un an, puisqu'il y avait soi-disant des incendies, et nous n'avons pas eu de réponse ni du juge d'instruction ni du Préfet de police. Je voulais rappeler simplement que, pour parler des provocations de l'époque, il serait bien que l'on statue une fois pour toutes sur les petits malins qui se sont amusés à faire des provocations dans ce domaine.

Cela étant, je passe à l'affaire sérieuse, c'est-à-dire le vœu de M. LAURET.

Monsieur LAURET, vous représentez un parti qui est un parti gouvernemental, et je tiens à vous rappeler que le vœu en question est un vœu qui concerne l'Etat. La discussion ne se faisait pas entre la Mairie de Paris et la mairie du 16e arrondissement, mais entre le Préfet et les habitants du 16e arrondissement.

Les hébergements d'urgence sont une compétence d'Etat sur laquelle la Ville de Paris vient comme prestataire.

Je vous dis tout net que je trouve très bien que, tout d'un coup, vous déclariez que le centre d'hébergement avait vocation à être provisoire. Cela veut dire que vous avez évolué. Je n'avais pas entendu, l'année dernière, les mêmes propos. Sur les trois ans, j'espère que ce sera respecté parce que je vous le répète, nous sommes en situation illégale sur le bois de Boulogne, et je remercie le Préfet de police de nous avoir aidés à maintenir la sécurité.

Mais revenons sur l'avenir. Personnellement, je suis très favorable à ce qu'il y ait un centre d'hébergement qui se trouve dans la caserne Exelmans. C'est d'ailleurs un site que j'avais proposé à l'époque à la Mairie de Paris, quand on m'avait demandé s'il existait des lieux susceptibles d'héberger des gens en grande difficulté. A l'époque, on m'avait répondu que ce n'est pas possible car cela devait être des logements sociaux. Comme j'ai une bonne mémoire, je vous rappelle que l'on aurait peut-être pu éviter des incidents si on avait pris directement le centre Exelmans, mais personnellement j'y suis très favorable.

Et ce, pour une raison simple. Je trouve que le centre d'hébergement doit être situé dans une proximité de la ville. Le problème du bois de Boulogne, outre son illégalité naturelle que les tribunaux, tôt ou tard, viendront rejoindre, c'est qu'il n'y a pas de riverains.

Puis je voudrais dire que j'y suis très favorable parce que, enfin, enfin peut-être, "nos amis", qui vivent toujours dans les années 20 et les années 30, le mythe des 200 familles, comprendront que le 16e arrondissement n'est pas forcément l'arrondissement de l'égoïsme rampant des grands milliardaires. D'ailleurs, entre parenthèses, avec François HOLLANDE, les milliardaires ont bien disparu et, par conséquent, nous sommes tout à fait ouverts à la possibilité de recevoir ces femmes qui sont en difficulté ; nous ne laisserons pas des femmes en difficulté dans le 16e arrondissement comme ailleurs.

Mais, Monsieur LAURET, rappelez au Ministre de l'Intérieur, vous qui êtes maintenant très proche du Ministre de l'Intérieur, que les centres d'hébergement d'urgence à Paris ne doivent pas être solitaires. Le Gouvernement, de ce point de vue, ne fait rien, et Paris porte tout le poids de la migration sans que, pour autant, les autres capitales françaises de Toulouse, de Nîmes, de Lyon puissent faire quelque chose. Donc, très bien pour le centre d'hébergement du 16e, mais ce serait mieux que les centres d'hébergement soient répartis au-delà de Paris.

Merci en tout cas de votre attention.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci.

Monsieur BROSSAT, vous avez raison sur un point, il ne faut pas oublier le passé.

Pour revenir quelques instants sur le passé, ce qu'on a vu, c'est le manque de concertation de votre part et de la part de vos services. S'il y avait eu une meilleure concertation, je pense que beaucoup de choses auxquelles vous faisiez allusion auraient pu être évitées.

Pour en venir sur les vœux, sur le premier vœu, je ne suis absolument pas d'accord sur l'idée de ne pas respecter la parole donnée.

Ce matin, nous parlions de déontologie. Le sens de la parole donnée pour les élus est tout de même très important. On s'est engagés sur trois ans, vous vous êtes engagé sur trois ans et, au bout d'un an, vous dites : on change de position. Non, ce n'est pas acceptable, là ou ailleurs. Alors, nous voterons contre ce vœu, bien évidemment.

Sur le deuxième vœu, je partage largement votre point de vue, Monsieur LAURET, bien évidemment le point de vue de M. GOASGUEN. Nous sommes tout à fait favorables, dans le 16e arrondissement, à un centre d'accueil. Il faut lui trouver sa place. Exelmans est un des lieux possibles, et nous y sommes tout à fait favorables. Alors oui, nous voterons ce deuxième vœu.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Peut-être en réponse aux interpellations, je redonne la parole rapidement à Ian BROSSAT, puis nous procéderons au vote.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas revenir sur le débat qu'il y a eu il y a un an, mais très sincèrement, je ne pense pas que l'on puisse dire qu'à l'époque, la Ville de Paris ait refusé la concertation. Une réunion publique a eu lieu, et je crois que chacun, dans cette Assemblée, a en mémoire les images de cette réunion publique. La Ville de Paris voulait présenter le projet et, au bout de treize minutes, il a fallu suspendre la réunion parce qu'aucun des orateurs, ni les

orateurs de la Ville de Paris, ni l'architecte, ni le Président de l'université, ni la Préfète n'ont pu prendre la parole, précisément parce qu'ils étaient interrompus toutes les deux secondes.

Je veux bien que nous puissions utiliser une forme d'ardoise magique qui ferait que l'on oublierait tout ce qui s'est passé à l'époque. Je n'ai pas oublié, je sais que nous voulions la concertation et je sais qu'à l'époque, un certain nombre d'élus n'ont pas rendu cette concertation possible.

Deuxièmement, pour que chacun ait bien les choses en tête, le premier vœu qui est présenté par Hervé BÉGUÉ ne demande pas le maintien du centre du bois de Boulogne à l'emplacement où il est actuellement. En aucun cas, il ne s'agit de revenir sur la parole donnée.

Ce que propose le vœu présenté par Hervé BÉGUÉ, c'est la création d'un deuxième centre qui serait situé ailleurs, le premier centre étant de toute façon amené à déménager, ainsi que nous en avons pris l'engagement il y a un an.

Donc, faire à ce vœu le procès d'une remise en cause de la parole donnée ne serait, de mon point de vue, pas juste.

Quant au troisième point, la question évoquée par l'ancien maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, la question des incendies, il ne me revient pas à moi d'évoquer l'avancement d'une procédure qui ne dépend pas de la Ville de Paris. Il y a une séparation des pouvoirs dans ce pays et donc, je n'ai pas vocation à commenter cette affaire. Je suis persuadé que vous saurez les choses en temps et en heure.

Je vous appelle donc à voter ces deux vœux.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons donc passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 302).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 303).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la transparence financière des bailleurs sociaux de la Ville de Paris.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n<sup>os</sup> 148 et 148 bis relatifs à la transparence financière des bailleurs sociaux de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG.

**Mme Anne-Christine LANG**. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu porte donc sur le logement social, et plus particulièrement sur la situation financière des bailleurs sociaux. Il fait suite aux décisions annoncées par le Gouvernement pour réformer ce secteur. Le Gouvernement porte, en effet, l'ambition de le rendre plus efficace et plus performant au regard de ses missions sociales.

L'idée est de mettre un terme à la dynamique inflationniste des A.P.L. et des loyers, et de mettre un frein à une situation paradoxale où l'Etat continue à financer à hauteur de 40 milliards d'euros la construction et la réhabilitation des logements sociaux, d'une part, tout en finançant, d'autre part, les A.P.L. pour solvabiliser les ménages présents dans ces mêmes logements sociaux.

On doit pouvoir mieux faire.

C'est pourquoi la majorité travaille actuellement à une réforme des A.P.L. en cohérence avec son projet de transformation du pays, et dans un dialogue constant avec les bailleurs sociaux qui sont, je le rappelle, dans des situations très diverses puisqu'on estime au niveau national que, sur les 850 bailleurs, un tiers sont dans une situation seulement difficile et que la trésorerie de l'ensemble des bailleurs sociaux s'élève à 11 milliards d'euros.

Face aux inquiétudes exprimées à la suite de ces projets du Gouvernement et face à la bataille des chiffres qui a suivi, il nous faut de la transparence.

Par courrier adressé à l'ensemble des locataires du parc social, vous appelez, Madame la Maire, à la mobilisation générale et vous indiquez que ce sont environ 60 millions d'euros par an qui manqueront dans les caisses des bailleurs, sans que cela ne nous donne une réelle visibilité ni sur la situation précise de chaque bailleur ni sur ce que représentent les efforts demandés, puisque ce montant général n'est jamais mis en regard du package financier.

Je veux parler des 700 millions d'euros pour les pertes d'exploitation en 2018 et des 9 milliards pour soutenir les prêts proposés par le Gouvernement pour compenser les baisses de recette des bailleurs.

Nous vous demandons donc une présentation devant la commission des finances et du logement de la situation financière réelle de chaque bailleur social.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues.

Chère, Madame LANG, j'ai pris connaissance du vœu déposé par votre groupe qui porte sur les finances des bailleurs sociaux dans le cadre d'une riche actualité législative, je pense à l'article 52 du projet de Loi de Finances 2018 sur la réforme des aides au logement et de la politique des loyers dans le parc social.

Les conséquences de cette réforme, cela fait plusieurs mois que la Maire de Paris et moi-même alertons dessus, de très nombreux éléments chiffrés ont été présentés et j'ai même pu constater que les Républicains, dans leur vœu sur les recettes des bailleurs sociaux parisiens, s'appuyaient sur ces mêmes chiffres qui sont unanimement partagés, tant par l'Association des Maires de France que par la Fondation Abbé Pierre ou les professionnels du bâtiment.

La formulation des attendus de votre vœu évoquant, je vous cite, "les gains financiers de la réforme du gouvernement" est un peu déconnectée de la réalité, permettez-moi de vous le dire en restant aimable, ces fameux gains positifs pour nos trois bailleurs sociaux parisiens ce sont moins 60 millions d'euros.

Je suis certain d'ailleurs que M. BARGETON, qui était adjoint aux finances il y a peu, et que M. LAURET, administrateur de la Ville au conseil d'administration d'Elogie-SIEMP, auraient pu répondre à votre question.

Par ailleurs, il est un autre aspect qu'il ne faut pas oublier, ce sont les conséquences pour l'emploi dans le secteur des PME du BTP, qui seront celles des mesures gouvernementales. Le secteur du BTP sera particulièrement impacté très négativement par cette réforme, qui va ponctionner les bailleurs sociaux de manière particulièrement rude. Je pense que dans un moment où l'on a besoin de soutenir l'emploi, chacun devrait s'en inquiéter.

Le gouvernement lui-même a commencé à prendre conscience des difficultés posées par cette réforme, puisqu'il a proposé un étalement sur 3 ans de cette baisse des APL compensée par les bailleurs sociaux. Cet étalement ne règle pas le problème, mais il traduit le fait que le gouvernement fait face à une véritable fronde sur

cette question qui mobilise bien au-delà du clivage droite/gauche, et mobilise notamment le secteur privé dans le milieu du logement.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, je suis tout à fait favorable à ce que cette transparence puisse se faire. C'est le sens du vœu de l'Exécutif, et je vous propose qu'en commission des finances les bailleurs sociaux puissent exposer les problèmes posés par la réforme du Gouvernement sur le logement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 148 va être mis aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Monsieur DUBUS, vous avez la parole pour une explication de vote.

**M. Jérôme DUBUS**. - Rapidement pour vous dire que nous nous abstenons sur le premier vœu. Nous voterons le vœu de l'Exécutif. Les groupes ont un certain nombre de représentants dans les conseils d'administration des différents bailleurs sociaux dans lesquels la Ville est majoritaire. Par conséquent, nous avons toutes les informations qui sont données chaque année sur les comptes des bailleurs sociaux dépendant de la ville.

Qu'il y ait une comptabilisation et une présentation en commission des finances, pourquoi pas. Simplement, on a déjà ces éléments. Après, effectivement, il y a un point sur l'impact que représente la baisse des APL pour les bailleurs sociaux de la ville. La Maire, hier, lors de la discussion sur les orientations budgétaires, nous a parlé de 40 millions d'euros. Aujourd'hui, j'entends M. BROSSAT qui nous dit 60 millions d'euros. Ce n'est pas tout à fait la même chose. 60 millions d'euros, si je sais bien compter, c'est 20 millions de plus. Soit c'est 40 millions d'euros, soit c'est 60 millions d'euros.

J'ai l'impression, d'après ce que je comprends et d'après ce que j'ai cru comprendre, qu'il y aura une annonce gouvernementale ou présidentielle jeudi, au Congrès des Maires, pour faire en sorte que cette réforme des APL, qui ne porte que sur les bailleurs sociaux... C'est d'ailleurs assez curieux, je suis moi-même un praticien du logement social comme chacun sait, j'ai du mal à comprendre pourquoi on ne porte cette réforme des APL que sur les logements sociaux, alors que cela ne représente que 40 % des dépenses des APL. 60 % des dépenses des APL portent sur le logement privé. Si on avait voulu réformer les APL, il aurait fallu réformer l'ensemble, à la fois le logement privé et le logement social. Cela n'a pas été le cas.

J'ai l'impression que le Président MACRON, dans sa grande sagesse, va faire une annonce qui ira dans le bon sens jeudi.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 304).

## **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la délégation du droit de préemption aux organismes HLM.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n<sup>os</sup> 149 et 149 bis, relatifs à la délégation du droit de préemption aux organismes HLM.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Lors de la séance du 25 septembre, le Conseil de Paris a adopté un projet de délibération autorisant Mme la Maire de Paris à déléguer le droit de préemption urbain aux organismes HLM. Décision qui permet aux bailleurs sociaux de préempter de façon unilatérale des biens immobiliers à hauteur de 100 millions d'euros.

Ces décisions d'acquisition étant gérées directement par le bailleur, leur opportunité n'est pas soumise pour avis au maire d'arrondissement.

Nous souhaitons donc que les bailleurs informent et consultent pour avis les maires d'arrondissement concernés par d'éventuelles préemptions. Par ailleurs, nous proposons qu'une communication annuelle de l'ensemble des opérations réalisées par les bailleurs dans le cadre de leur délégation de préemption soit présentée en 5e Commission.

Je profite de ce vœu pour rappeler que le mode d'information existant pour les préemptions effectuées par la Ville ne permet pas au maire d'arrondissement de se prononcer dans des conditions optimales. Des évolutions étant possibles, nous souhaitons qu'une réflexion soit engagée avec les adjoints en charge du logement et de l'urbanisme, afin d'améliorer ce dispositif qui en l'état n'est pas satisfaisant, en particulier pour les arrondissements dans lesquels les D.I.A. déposées sont légion.

S'agissant du vœu bis de l'Exécutif, nous pourrions le voter sous réserve que vous acceptiez de modifier le premier alinéa en remplaçant "le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville poursuive son information des maires d'arrondissements" par la phrase suivante : "Le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville améliore son information des maires d'arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à vous, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Vous nous demandez d'être mieux associés, en tant que maires d'arrondissement, mais cela vaudrait pour l'ensemble des mairies d'arrondissement, aux décisions concernant nos préemptions et particulièrement dans le cas où la Ville de Paris fait le choix de déléguer son droit de préemption.

Jusqu'à présent, la Ville de Paris avait la possibilité de déléguer son droit de préemption à l'établissement public foncier d'Ile-de-France ou à notre office, en l'occurrence Paris Habitat.

Nous avons la possibilité, depuis janvier 2017, de déléguer notre droit de préemption à d'autres organismes HLM, notamment la R.I.V.P., Elogie-SIEMP, ou des bailleurs du type 3F, I.C.F., la Sablière.

Nous avons évidemment l'intention d'utiliser cette possibilité, puisque cela accroît nos possibilités de développer le logement social et c'est évidemment une priorité pour nous. Dans ce cadre, il faut évidemment que les mairies d'arrondissements soient associées et nous souhaitons le faire. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que nous déposons. Vous avez souhaité d'ailleurs que nous puissions le modifier, notamment en modifiant un mot et en mettant "améliorer" au lieu de "continuer". J'y suis favorable. J'accède à votre demande.

Je vous invite par conséquent à voter ce vœu de l'Exécutif.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu initial est-il retiré, Madame de CLERMONT-TONNERRE ?



**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Je le retire et voterai celui de l'Exécutif après modification.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu amendé déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu amendé est adopté. (2017, V. 305).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux orientations de logements sociaux (17e).**

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 150 relatif aux orientations de logements sociaux.

La parole est à M. BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD,** maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu fait suite à un courrier adressé à Ian BROSSAT il y a quelques semaines. Vous savez que la désignation des candidats dans le logement social s'opère dans le cadre de la commission de désignation des logements se tenant tous les 15 jours. L'encadrement légal des désignations impose un délai d'un mois entre la transmission par l'organisme propriétaire du logement vacant aux réservataires et le retour des trois candidatures par ce dernier. Cet état n'est pas acceptable du point de vue de la transparence qui doit être légitimement attachée à toute désignation.

Notre vœu demande à la Ville de Paris de garantir la mise en place d'orientations groupées chaque semaine pour permettre à chaque logement d'être examiné en commission. Et nous demandons également que la Ville de Paris assure le respect d'un délai de deux semaines minimum entre la transmission du dossier de logement à la mairie du 17e arrondissement par la direction du logement et de l'habitat et la date butoir de désignation, afin d'assurer le passage en commission dudit logement.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Madame la Maire, chers collègues.

Cher Geoffroy BOULARD, merci pour ce vœu qui me donne l'opportunité de rappeler l'importance des commissions de désignation pour la transparence des attributions de logements sociaux. Je suis très heureux que nous partagions cet objectif. Comme vous pouvez l'imaginer, le processus actuel de transmission des logements par la direction du logement et de l'habitat aux mairies d'arrondissement est très cadré. Comme votre vœu m'invite à entrer dans les détails, je vais le faire.

A la réception d'un logement en cours de libération, la direction du logement et de l'habitat effectue les relogements auxquels nous sommes tenus légalement, par exemple en cas de sinistre ou d'opération d'aménagement visant l'éradication de l'insalubrité à Paris.

Puis, les agents transmettent les logements aux arrondissements, selon la répartition légale, entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement, le tout sous 10 jours ouvrables maximum. Ensuite, il reste 20 jours ouvrables, soit quasiment 3 semaines aux arrondissements pour instruction. Les congés de logement sont reçus quotidiennement à la direction du logement et de l'habitat, et les répartitions des logements entre mairie centrale et arrondissements se font jusqu'à 3 semaines pour un envoi en flux aux arrondissements, avec l'objectif de leur donner un maximum de temps pour l'instruction des dossiers.

Un seul envoi par semaine semblerait, à nos yeux, préjudiciable compte tenu du délai réglementaire d'un mois, effectivement très contraignant. Mais ce n'est pas nous qui avons décidé de limiter à un mois. La proposition décrite ne nous semble donc pas de nature à améliorer les choses, au contraire.

Par ailleurs, je dois bien vous dire que nous n'avons pas eu de demandes en ce sens dans les autres arrondissements. C'est, d'ailleurs, ce que je vous disais dans le courrier que je vous ai renvoyé en réponse à celui que vous m'aviez fait parvenir.

Je vous invite donc à ne pas voter ce vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au fonctionnement du Comité inter-bailleurs de la Ville de Paris.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n<sup>os</sup> 151 et 151 bis relatifs au fonctionnement du comité inter-bailleurs de la Ville de Paris. C'est le marronnier de Ian BROSSAT.

La parole est à Mme BERTHOUT, pour 2 minutes.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2014, des comités inter-bailleurs se tiennent à fréquence régulière autour des trois bailleurs : R.I.V.P., "Paris Habitat" et Elogie. Ils sont présidés, comme chacun le sait dans cet hémicycle, par M. l'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement. Ces réunions sont certainement nourries de nombreuses informations très intéressantes, mais le seul problème, et pas des moindres, c'est qu'aucun représentant de l'opposition n'y est convié depuis... Cela doit faire maintenant deux ans. J'ai demandé, avec le groupe que je préside, à ce que les groupes de l'opposition y soient associés et il m'a été répondu "non" de manière systématique. Fin septembre, en plein débat sur les mesures du gouvernement A.P.L., mesures que je réproouve, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, tous les présidents de groupe ont exceptionnellement été conviés dans la précipitation. Bon, évidemment, on devine un peu pourquoi.

En totale cohérence avec nos demandes passées, nous renouvelons notre vœu pour que soient associés les représentants des groupes politiques d'opposition et qu'il y ait production d'un rapport annuel qui fasse l'objet d'une communication au Conseil de Paris. Voilà. Tout cela me paraît aller dans le sens de la transparence et de la co-construction, comme vous dites si bien.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Florence BERTHOUT, pour ce vœu qui évoque la question du comité inter-bailleurs et l'éventuelle ouverture du comité inter-bailleurs à l'ensemble des groupes représentés au Conseil de Paris, groupes désormais fort nombreux, d'ailleurs.

Je suis très heureux de pouvoir présenter un vœu de l'Exécutif, parce que cela me permettra de rectifier quelques erreurs qui se sont glissées dans votre vœu, le vœu initial. Tout d'abord, contrairement à ce qu'écrit votre vœu, il n'y a pas quatre bailleurs sociaux à Paris, mais désormais trois depuis la fusion d'Elogie et de la SIEMP, ce que, d'ailleurs, dans votre intervention, vous avez très justement rectifié.

Il y a, par ailleurs, une autre erreur factuelle dans le vœu que vous avez présenté. Vous dites que jamais les groupes d'opposition n'ont été invités au comité inter-bailleurs. Or, vous le savez puisque vous l'avez dit dans votre intervention à l'instant, cela a été le cas la dernière fois.

Vous nous demandez la possibilité d'ouvrir ce comité inter-bailleurs à l'ensemble des groupes. Ecoutez, pourquoi pas ? Ce sera, effectivement, une manière d'avancer dans le sens de la transparence. Je préfère vous prévenir : nous ne nous réunissons pas tous les mois, mais entre six et huit fois par an. Mais ce sera, effectivement, un moment d'échange utile pour l'ensemble d'entre nous. Nous nous voyons, par ailleurs, au sein des conseils d'administration de nos bailleurs, donc vous êtes déjà beaucoup au fait de ce qui se passe chez les bailleurs sociaux. Mais ce sera une bonne chose.

Donc, je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif qui, je crois, accède à votre demande.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame BERTHOUT, est-ce que le vœu initial est retiré ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Oui, même s'il ne répond pas à toutes les questions puisqu'évidemment, M. Ian BROSSAT n'a pas évoqué la question de la mensualité des réunions et puis... A laquelle je ne suis pas... Ah, pardon... Alors je ne vous ai pas écouté. Pardonnez-moi, Monsieur BROSSAT. Vous dites tous les mois ?

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Non. Il a dit six à huit fois par an.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - D'accord.

Oui, oh, écoutez... Ecoutez aussi ce que j'ai dit.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - On n'est pas bien loin du mensuel, en enlevant les vacances.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Bon. Voilà.

Faites un procès d'intention en disant que je n'ai pas dit la vérité parce que vous nous avez convié une fois, la dernière en pleine réunion A.P.L.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, avançons constructivement.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - En dehors de cela, vous ne nous avez pas conviés, Monsieur BROSSAT. Bon, néanmoins, je note un effort, donc je retire mon vœu même s'il ne répond pas totalement à toutes les demandes que je faisais.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 306).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'immeuble Paris Habitat, 13, rue Camille Blaisot (17e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 152 relatif à l'immeuble 13, rue Camille Blaisot.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Le vœu relatif à la situation générale de l'immeuble "Paris Habitat" 13, rue Camille Blaisot, que nous vous proposons, fait suite à l'incendie qui s'est déclaré jeudi 26 octobre 2017 et qui a eu pour origine une installation électrique défectueuse, et sur lequel je me suis rendu personnellement.

De toute évidence, l'immeuble situé 13, rue Camille Blaisot, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, ne répond pas aux exigences les plus élémentaires d'un bon entretien. De même, Paris Habitat n'a pas tenu compte de la mise en demeure d'Enedis du 28 septembre 2017 d'effectuer les réparations nécessaires de nature à viabiliser l'immeuble concernant son installation électrique.

Lors de ma visite sur place, j'ai constaté avec stupéfaction avec les habitants d'autres problèmes, notamment l'état de vétusté des parties communes. Nous avons bien conscience que cet immeuble nécessite une réfection et la dernière réhabilitation date des années 1990.

C'est le sens de ce vœu qui exprime la demande que la Ville intercède auprès de "Paris Habitat", propriétaire de l'immeuble, afin qu'il rétablisse et qu'il établisse un diagnostic complet de l'état général de construction et que Paris Habitat assure la mise en œuvre d'une réhabilitation rapide du bâti, de nature à assurer aux locataires une jouissance normale de leur logement respectif.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Madame la Maire.

Cher Geoffroy BOULARD, j'aimerais apporter quelques précisions factuelles concernant le contexte de ces dernières semaines dans l'immeuble de "Paris Habitat" que vous évoquez, au 13, rue Camille Blaisot, dans le 17<sup>e</sup>. Tout d'abord, laissez-moi m'étonner de ce vœu. En effet, le 27 octobre dernier, mon cabinet vous a transmis l'ensemble des réponses aux questions que vous soulevez. Vous avez souhaité, malgré tout, déposer de nouveau ce vœu, mais ne soyez pas surpris que, dans la réponse que je vous fais, vous retrouviez un certain nombre d'éléments que je vous ai déjà livrés. Le meilleur moyen de ne pas se contredire, c'est de se répéter.

A l'origine de ce vœu, il y a un départ d'incendie survenu l'après-midi du 26 octobre dans un palier technique d'étage. Une précision à ce stade, contrairement à des rumeurs qui ont pu circuler ici ou là : le système de désenfumage s'est bien mis en fonction. La mobilisation du bailleur a été d'ailleurs immédiate et je salue les équipes de Paris Habitat qui sont restées sur place jusque tard dans la nuit, notamment pour coordonner l'intervention d'Enedis pour la remise en service du courant électrique. Dès le lendemain, le 27 octobre, "Paris Habitat" a missionné Enedis pour un diagnostic complet des 10 colonnes montantes du groupe. Dans le même temps, le bailleur s'est rapproché d'Enedis au sujet du traitement des demandes de remise en service en cas d'accident pour en améliorer les délais et ainsi renforcer la qualité du service rendu aux locataires.

Par ailleurs, vous évoquez une mise en demeure d'Enedis du 28 septembre dont Paris Habitat n'aurait pas tenu compte. Le courrier envoyé ce jour concernait un dégât des eaux survenu quelques jours auparavant et avait pour seul objet la réparation de la partie endommagée. Inutile, donc, à mon sens de polémiquer.

Enfin, concernant votre demande de lancement d'une réhabilitation, Monsieur le Maire, j'ai envie de vous répondre que cela tombe à pic et que le hasard fait bien les choses. Une réhabilitation est déjà à l'œuvre sur ce site depuis la fin de l'année 2016 et jusqu'à la moitié de l'année 2018. Paris Habitat s'est ainsi engagée dans des travaux de grands entretiens dans cet ensemble qui compte 200 logements sociaux.

Vous avez dans les éléments que mon cabinet vous a donnés l'ensemble des détails sur cette réhabilitation qui est d'ores et déjà programmée.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif à l'hôtel particulier 10, rue de Solférino (7e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 153 relatif à l'hôtel particulier, 10 rue de Solférino.

La parole est à M. DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Le 14 mai 2017, l'élection d'Emmanuel MACRON a mis fin à un système bipartisan qui datait des années 1970 où la droite et la gauche, la gauche et la droite se succédaient sans succès. Oui, c'est comme cela.

L'une des victimes en fut le Parti socialiste, qui, au mois de juin aux élections législatives, est passé de 284 députés à 31. Evidemment, cela a eu des conséquences financières importantes puisque la dotation publique du Parti socialiste est passée de 25 à 7 millions d'euros. Le Parti socialiste a été obligé de mettre en vente, par un appel d'offres, l'hôtel particulier qu'il possédait depuis des années, situé 10, rue de Solférino.

La mise à prix est de l'ordre de 40 à 70 millions d'euros - on ne sait pas très bien encore - et l'appel d'offres est intéressant car le Parti socialiste a émis dans celui-ci un certain nombre de clauses permettant de contrôler l'acquéreur de cet hôtel particulier.

On ne sait pas très bien d'ailleurs quelle est la surface exacte ; l'estimation est de l'ordre de 3.000 mètres carrés. Nous savons que dans le 7e arrondissement nous sommes, précisément dans ce micro-quartier, en très net déficit de logement social et que la Ville de Paris qui nous a habitués à préempter un certain nombre de logements, d'hôtels particuliers, de bureaux même, pour faire des logements sociaux, pourrait parfaitement procéder à la préemption de cet hôtel particulier.

Evidemment, il faut avoir un accord sur le prix. Le Parti socialiste, qui est très partisan depuis un certain nombre d'années, de la mixité sociale pourrait parfaitement faire un effort sur le prix. Il permettrait de répondre à la politique menée par la Ville de Paris depuis des années sur la mixité sociale en matière de logement et il pourrait également répondre, bien évidemment, à la politique qu'il défend depuis des années au niveau national sur la mixité sociale.

J'ai entendu M. BROSSAT...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Monsieur DUBUS, je vais vraiment vous inviter à aller vers votre conclusion.

**M. Jérôme DUBUS**. - Oui, mais c'est important, Madame la Maire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Mais tous les sujets que nous examinons dans cette Assemblée sont importants, Monsieur DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Alors j'ai entendu M. BROSSAT répondre que c'était trop cher...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Vous êtes déjà à 2 minutes 30...

**M. Jérôme DUBUS**. - J'ai entendu M. BROSSAT répondre que c'était techniquement impossible, mais tout cela ne tient pas la route.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Avec beaucoup de courtoisie, je préviens à 2 minutes 15 pour vous amener à conclure. Merci.

**M. Jérôme DUBUS**. - Alors, avec mon groupe, nous rééditons...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci...

**M. Jérôme DUBUS**. - ... notre possibilité que la Ville préempte le 10, rue de Solférino.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Jérôme DUBUS, pour ce vœu.

Nous sommes, si je le comprends bien, en marche vers Solférino à travers cette proposition.

Je vous connais bien, Monsieur DUBUS, je connais vos votes sur les projets de délibération relatifs au logement social, notamment dans les arrondissements déficitaires, notamment lorsqu'il s'agit d'utiliser l'arme de la préemption. Je suis quand même un peu amusé de voir que vous nous proposez de faire du logement social dans le 7e en préemptant un immeuble alors même que vous vous êtes toujours, toujours et avec une véritable obstination, opposé aux préemptions réalisées par la Ville de Paris pour réaliser du logement social dans ces arrondissements.

D'ailleurs, je n'ai même pas besoin de revenir très longtemps dans le passé : tout à l'heure, nous évoquions un projet de délibération dans le 17e arrondissement, rue de Tocqueville je crois, et vous nous disiez : "C'est trop cher." Vous nous disiez que c'est trop cher. C'était 10 fois moins cher que la rue de Solférino et là, vous nous dites : "Allez-y, dépensez 50 millions d'euros pour acheter l'immeuble de la rue de Solférino." Entre 50 et 60 millions.

Vous savez quel est le montant du compte foncier ? C'est 150 à 160 millions d'euros. Autrement dit, vous qui passez votre temps à nous faire des leçons de bonne gestion, vous nous proposez de claquer sur une opération de logements sociaux un tiers du budget dédié aux préemptions de la Ville de Paris.

Excusez-moi de vous le dire, mais nous gérons mieux que vous les deniers publics. Et nous n'avons donc pas l'intention de claquer un tiers du compte foncier sur une seule opération de logements sociaux.

En tout cas, je veux vous dire une chose. Nous allons bientôt avoir un autre projet de délibération qui concernera la vente à la R.I.V.P. d'une partie du Ministère de la Défense pour réaliser 251 logements sociaux dans le même arrondissement, le 7e. Je peux vous dire une chose : je regarderai ce que vous votez.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisi de trois demandes d'explication de vote : Jean-Baptiste de FROMENT, Danielle SIMONNET et Rémi FÉRAUD.

Monsieur de FROMENT ?

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Madame la Maire.

Une fois n'est pas coutume, je serai assez d'accord avec M. BROSSAT et je trouve effectivement que la proposition de M. DUBUS n'est pas très cohérente, n'est pas tout à fait cohérente avec le reste de son raisonnement habituel.

Ce que j'aimerais simplement, c'est que M. BROSSAT applique ses règles de bonne gestion de façon un peu moins à géométrie variable, ce qui lui permettrait d'avoir une gestion un peu plus raisonnable de ce fameux compte foncier.

Il semble me rappeler que le parti auquel M. BROSSAT appartient avait lui-même proposé la préemption d'un autre siège de parti, c'était celui des Républicains. J'aurais donc aimé qu'il ait la même cohérence lui-même à cette occasion.

Voilà, nous voterons contre ce vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**. - Merci, Madame la Maire.

Je ne pousserai pas les cris d'orfraie des membres du groupe U.M.P. il y a 3 ans, lors de la présentation d'un vœu pour classer en logement social, dans le cadre du plan local d'urbanisme, le siège de l'U.M.P. Je remarque par ailleurs qu'il était à l'époque beaucoup moins cher au mètre carré.

Je voudrais simplement saluer l'affection que M. DUBUS porte au Parti socialiste, toutes les vertus qu'il lui porte, et dire que les arguments qui sont dans son vœu, comme l'a dit Ian BROSSAT, nous saurons les lui faire valoir à nouveau lorsqu'il s'agira de créer du logement social dans les quartiers qui en sont déficitaires.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais mettre donc aux voix le vœu n° 153, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Non, on a un règlement. C'est ballot mais on l'a tous voté. On ne recommence pas, on a des règles.

L'avis de l'Exécutif est donc défavorable.

N'oubliez pas de voter pour votre vœu, Monsieur DUBUS.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **2017 DAE 311 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Paris Europlace" (1er).**

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 311 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Paris Europlace".

La parole sera successivement à Jérôme GLEIZES, Danielle SIMONNET, Jean-Noël AQUA, et Jean-Louis MISSIKA vous répondra.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Après le vœu ironique, voici le projet de délibération ironique. Il y a des projets de délibération parfois étonnants, comme celui-ci, surtout quand on voit leur évolution dans le temps.

Nous allons parler de la subvention à "Europlace", qui passe d'une année à l'autre de 15.000 à 50.000 euros. Cette année, l'excuse de l'économie sociale et solidaire laisse place à l'innovation que représentent les finances vertes. L'exposé des motifs parle donc de positionner la Ville de Paris à la pointe des produits financiers verts et durables, qui constituent un champ majeur de l'innovation financière, ce qui permettra de renforcer son attractivité dans un secteur où, en moyenne, un emploi créé génère jusqu'à trois emplois induits. On fait référence au Plan Climat de 2007, et tant qu'à faire, on aurait pu ajouter aussi celui que l'on a voté hier. Pourquoi c'est ironique ? Parce qu'au moins, l'année dernière, l'objet de la convention, la même, était beaucoup plus clair.

Je vais vous la lire aussi : "les objectifs d'"Europlace" sont : encourager l'émergence des projets industriels dans ces domaines, en associant les milieux académiques et les professionnels de la finance ; favoriser le positionnement de l'industrie financière sur les marchés innovants ; développer et coordonner des projets de recherches en finance et mener des actions de promotion de pôles de recherche en finance ; accélérer le développement d'entreprises financières de croissance en France".

Donc ce n'est pas la finance verte. La finance verte, c'est un élément parmi d'autres. Et à cela, si on rajoute qu'il faut envoyer le chèque de 50.000 euros à H.S.B.C., alors qu'on a voté maints vœux en disant qu'il faut que l'on arrête avec les banques peu éthiques. Là, directement, on a le numéro de compte, si ça vous intéresse, à la fin de la convention, si vous voulez prêter de l'argent à "Europlace". Ne nous y trompons pas : "Paris Europlace" se présente toujours comme, je cite, "l'organe de promotion de la place financière de Paris". D'ailleurs, chaque fois qu'ils m'invitent, j'y vais. C'est la mission qu'ils revendiquent, et pas une autre.

Nous sommes donc face à un grossier "greenwashing", alors que dans un contexte post-Brexit, cette association a pour unique but de vanter les mérites de la place financière de Paris par rapport à Londres. D'ailleurs, le 6 février dernier, une délégation composée de Valérie PÉCRESE, Patrick OLLIER et Jean-Louis MISSIKA s'est rendue à Londres pour vanter les mérites de la Région-Capitale face au Brexit. Faire de Paris une place financière capable de concurrencer Londres, pourquoi pas ? Nous n'y sommes pas opposés. Mais est-ce qu'ils ont besoin de l'argent du contribuable parisien pour cela ?

Est-ce que, par exemple, le fait que l'autorité bancaire européenne vienne à Paris nécessite de donner 50.000 euros à "Europlace" ? Parce qu'en fait, le principal atout d'"Europlace", ce n'est pas les 50.000 euros, c'est le fait de quelque chose qui a beaucoup de valeur : c'est Anne HIDALGO et Mme PÉCRESE. Le fait que les deux personnes, donc droite et gauche unies, pour faire venir les autorités bancaires et autres et les banques de Londres

vers Paris, c'est cela qui est important. Il n'est donc pas nécessaire de donner 50.000 euros à "Europlace". D'ailleurs, c'est une goutte d'eau par rapport à toutes les subventions qu'ils reçoivent.

C'est pour ça que nous appelons à voter contre cette subvention, parce qu'elle est inutile. Nous avons coupé beaucoup de subventions, notamment à des pôles de compétitivité, donc celle-là, je pense, fait partie des subventions inutiles dont on pourrait se passer.

*(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Non, mais quelle mauvaise blague ! Franchement, lisez ce projet de délibération, parce que 50.000 euros pour "Paris Europlace", comme l'a dit Jérôme GLEIZES à l'instant, vous croyez vraiment que la finance a besoin de ces 50.000 euros d'argent du contribuable parisien ? "Europlace", mais franchement ! On a à la fois, par rapport à l'an dernier, une augmentation extrêmement importante - on passe de 15.000 à 50.000 - et on a un projet de délibération qui nous fait un "greenwashing" - mais alors, un truc de dingue ! - pour nous vanter les produits financiers verts et durables, sans que l'on comprenne absolument en quoi ces produits financiers vont être verts et durables, en quoi le fait que Paris concurrence Londres pour devenir une place financière, cela va favoriser le climat. Je vais vous dire : c'est même l'inverse. La finance aujourd'hui joue contre le climat.

Oui, la finance est aujourd'hui responsable dans le cadre de l'évasion fiscale. Faut-il rappeler quand même tout le scandale de "Paradise Papers" ? Elle a une part de responsabilité énorme dans la crise climatique. Vous savez pertinemment que l'évasion fiscale est aussi une des causes des changements climatiques, parce que toutes les entreprises qui souhaitent à un moment donné procéder à des placements dans des comptes "offshore" ont intérêt à investir dans des comptes notamment en lien avec des entreprises liées aux projets carbonés, gaziers, pétroliers, et vont ensuite se retrouver, par le biais de l'industrie fossile, dans un processus d'optimisation fiscale à plein.

Vous avez des articles extrêmement intéressants qui montrent le lien entre la finance et l'évasion fiscale. Par contre, la lutte contre le réchauffement climatique nécessiterait de lutter d'arrache-pied contre l'évasion fiscale et de lutter contre ces 80 milliards d'évasion fiscale par an, 20 milliards d'optimisation fiscale qui permettraient d'être réinvestis dans la planification écologique, dans les énergies renouvelables : voilà qui serait efficace.

En plus, notre super-projet de délibération, qui propose les 50.000 euros, tout cela ira sur le compte de H.S.B.C. Mais H.S.B.C., c'est quoi ? H.S.B.C. a été poursuivie pour blanchiment de fraude fiscale et a dû payer d'ailleurs 300 millions d'euros pour éviter un procès. Merci au Parquet national financier ! Si on était allé au procès, ils auraient pu raquer beaucoup plus et au moins, la justice fiscale aurait été véritablement rendue. C'est le problème de toute la cellule de régulation de Bercy et le refus de vouloir véritablement s'attaquer à la finance.

Donc non, franchement, il n'y a rien qui justifie ce projet de délibération. C'est vraiment une provocation. Nous devons être un minimum responsables et au contraire, montons une association, faisons en sorte qu'il y ait une association qui permette d'éclairer justement sur tous les enjeux de la lutte contre l'optimisation fiscale et qui fasse un travail en direction de toutes les entreprises et tous les sièges parisiens contre l'optimisation fiscale. Et là, les 50.000 euros seront utiles, pour faire vraiment ce travail. Si vous saviez à quel point les banques, y compris les cabinets de comptables, vont conseiller, du petit chef d'entreprise jusqu'à la grande entreprise, les processus pour pouvoir éviter l'impôt ! Regardez, ouvrez les pages du "Monde" et vous verrez. Les publicités également. Comment échapper à ce qui reste de l'I.S.F. après le passage de MACRON, c'est-à-dire pas grand-chose ? Comment peut-on laisser passer cela ? On a vraiment d'autres choses à faire vis-à-vis de la finance que de donner 50.000 euros à "Paris Europlace".

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous savons que certains, dans la majorité, caressent le rêve d'un Paris capitale de la finance, dont l'attractivité viendrait, dans l'ère post-Brexit, attirer des flux financiers. Pour financer notre ambitieux Plan Climat, certains, et pas forcément les mêmes, pensent que le recours au capitalisme vert et à la finance verte serait suffisant.

Le projet de délibération dont nous parlons et qui a été déjà commenté propose ainsi d'aider financièrement l'association "Paris Europlace" à, je cite, "positionner Paris comme capitale de la finance verte". Nous pensons que cette stratégie est une impasse, pour plusieurs raisons. La première : le capitalisme vert sert bien souvent de supplément d'âme pour cacher les misères écologiques que certaines grandes entreprises infligent au climat.



Comment ne pas voir que si Total, Suez, Air France, Airbus, Engie participent à "Paris Europlace", ces entreprises participent de l'autre de la pollution massive aux énergies fossiles, et qu'elles œuvrent activement pour continuer à le faire comme si de rien n'était ? Comment ne pas voir que les miettes que la finance investit dans l'écologie, ou en tout cas dans la finance verte, peuvent aussi s'avérer être un plan de communication bien efficace pour des entreprises en déficit d'image ?

Alors, vous pourrez me répondre... Je me fais les réponses, parce que souvent, je n'ai pas de réponse à mes interventions, donc je me suis permis de les faire dans la construction de mon intervention. Vous pourrez me répondre... Non, ce n'est pas du stalinisme, c'est l'amour du débat. Donc vous pourrez me répondre que ce supplément d'âme ne nous dérange pas, au final, pourquoi ne pas leur laisser ces petites miettes, si ça leur fait plaisir ? Mais au-delà de ce rachat bien facile d'image, cette finance verte drogue nos collectivités au court-termisme de la finance, court-termisme intrinsèque à cette finance, incompatible précisément avec le long terme des enjeux environnementaux. Les enjeux écologiques nécessitent pour nous des investissements publics massifs dans les transports en commun, dans la rénovation thermique, dans la recherche, etc.

Nous le redisons : la transition écologique suppose des investissements publics qui, seuls, peuvent permettre une véritable planification à la hauteur des enjeux. Alors, vous pourrez encore me répondre - excusez-moi, je continue - que cette finance verte, finalement, vient en supplément d'investissements publics. Mais nous le savons : c'est cette même finance qui est à l'origine de l'étranglement financier des états et de nos collectivités, les empêchant d'investir dans l'environnement ou le social. Nous le savons : la finance de marchés est responsable de la crise financière de 2008, que les états continuent de payer, après être venus massivement au secours du secteur financier. Nous le savons enfin : la finance de marchés, en organisant l'austérité via le contrôle du financement des états, étrangle les investissements de nos collectivités sur la transition écologique comme sur les services à la population.

Cet étranglement passe par l'austérité imposée par les marchés financiers, mais aussi par l'évasion fiscale. Nous n'oublions pas que dans les membres de "Paris Europlace" - excusez-moi toujours de creuser - figurent la banque Rothschild, Goldman Sachs, la Société Générale, J.P. Morgan, des champions de l'évasion fiscale, cette même évasion fiscale qui participe du déshabillage financier des états, les empêchant là encore d'investir là où il faudrait.

Pour toutes ces raisons sur les aspects "finance verte", comme sur celles que nous avons développées l'année dernière, nous voterons évidemment contre cette subvention de soutien à "Europlace".

Mais j'ajouterai une dernière petite incise. Vu le gratin participant à Paris à l'"Europlace" - je les recite : UBS, la banque Rothschild, Goldman Sachs, JP Morgan, la Société Générale, etc. -, des banques réputées pour leur amour des roucoulades sous le soleil doré des îles paradisiaques, nous pouvons légitimement penser qu'il n'y a pas besoin de subventions publiques pour développer leurs montages financiers. Ces banques devraient pouvoir trouver les 50.000 euros de cette subvention dans les pourboires de leurs montages financiers si sophistiqués pour échapper à l'impôt.

Soyons téméraires, Monsieur MISSIKA, réservons l'argent public à des actions utiles et vertueuses !

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci.

J'ai l'impression d'avoir eu ce débat à plusieurs reprises, mais grâce à Jean-Noël AQUA, les réponses ayant été proposées en même temps que les questions, cela nous permet peut-être de gagner du temps.

Je voudrais vous rappeler d'abord que la finance privée et publique a un rôle à jouer dans le financement des investissements et dans le fonctionnement de l'économie. La finance est également un secteur stratégique de l'économie parisienne, aussi bien en termes d'emplois, de créations d'emplois que d'activités économiques.

En ce qui concerne la Ville de Paris, nous ne pouvons pas nous cantonner à refuser de participer au développement d'un secteur stratégique. Nous devons au contraire peser sur les décisions, en étant partie prenante. C'est exactement ce que nous faisons dans le cadre d'"Europlace".

Nous souhaitons promouvoir la finance responsable et l'innovation dans les "Fintech", la finance verte qui est un des grands axes de la Maire de Paris. Nous avons pour ambition de positionner la place de Paris, comme un "hub" de la finance de long terme axé sur le développement durable.

Nous voulons que la finance facilite l'émergence de projets à fort impact social. Cela ne se fait pas de l'extérieur, en critiquant globalement le monde de la finance. Cela se fait de l'intérieur, en travaillant avec le secteur financier et en défendant ces orientations.

En outre, et c'est d'ailleurs une des raisons de cette subvention, il y a le Brexit. Il va remodeler tout le paysage économique et financier de l'Europe. Nous avons choisi de travailler avec le secteur financier parisien pour positionner Paris comme la plus grande place financière européenne.

Un mot quand même sur la finance verte. Je veux bien que l'on ironise sur la finance verte, mais le financement de la transition énergétique se chiffre en centaines de milliards de dollars. La nécessité de ces investissements pour changer l'économie, ses infrastructures et in fine la société est une évidence. Nous voulons que la Ville de Paris soit un des centres mondiaux de la finance verte et durable.

Je rappelle que nous avons opéré la seconde émission de "green bonds" à hauteur de 320 millions d'euros, et la création d'un fonds d'investissement territorial pour la transition énergétique, sur lequel nous reviendrons très prochainement avec Emmanuel GRÉGOIRE.

La Ville de Paris et "Paris Europlace" partagent la même volonté de positionner Paris comme capitale de la finance verte et durable, dans un environnement post-Brexit, de renforcer son attractivité afin d'encourager l'installation sur son territoire d'emplois et d'activités à haute valeur ajoutée et à fort contenu innovant.

Nous travaillons avec "Europlace" pour promouvoir la place parisienne, avec l'organisation et la participation à des événements de dimension internationale. J'ai eu l'occasion de me déplacer à Londres, avec la présidente de la Région Ile-de-France et le président de "Paris Métropole", pour faire un travail, dont l'un des résultats lointains a été cette victoire que représente la décision de l'Union européenne de choisir Paris pour accueillir le siège de l'Autorité bancaire européenne. C'est une victoire, parce que c'est l'aboutissement d'une campagne intense, débutée dès le lendemain du référendum sur le Brexit.

Nous sommes dans des positions qui sont antagoniques : vous êtes dans une opposition de principe à la finance, et nous avons une vision de transformation de la finance et de responsabilisation de la finance.

C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas d'accord et j'appelle cette Assemblée à voter ce projet de délibération.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 311.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 311).

## **2017 DU 26 - Opération gare de Lyon-Daumesnil (12e). - Protocole foncier avec la S.N.C.F. et E.F.A.**

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au lancement d'un appel à projets sur les halles Charolais.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au lancement d'un appel à projets sur les halles Charolais.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 26 et les vœux référencés n<sup>os</sup> 154 et 155 qui y sont rattachés...

Allez-y.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - J'ai un mot à dire. J'ai un rendez-vous que je ne peux absolument pas déplacer, donc je suis obligé de m'en aller. L'agenda du Conseil de Paris est tel que malheureusement il y a ce télescopage. Emmanuel GRÉGOIRE va défendre à ma place mes projets de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Cela tombe bien puisqu'on commence par les opérations gare de Lyon-Daumesnil dans le 12e arrondissement.

Je donne tout de suite la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, la maire du 12e arrondissement, puis ce sera à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet gare de Lyon-Daumesnil est effectivement situé au cœur du 12e arrondissement, à la croisée de quartiers très différents, et c'est une opportunité exceptionnelle de continuer à tisser de véritables liens et d'offrir une nouvelle continuité urbaine dans cet arrondissement, traversé de part en part par les voies de chemin de fer de la gare de Lyon et de Bercy.

Ces faisceaux ferroviaires marquent, en effet, encore aujourd'hui, une coupure très forte. D'un côté, la gare de Lyon et sa nouvelle dynamique économique, grâce à l'installation notamment de nouvelles entreprises, d'incubateurs et d'hôtels, qui continue d'être un pôle d'activité parmi les plus attractifs de l'Est parisien. Et de l'autre, c'est le quartier jardin de Reully, avec l'avenue Daumesnil, la promenade plantée, qui offre un environnement et un cadre de vie agréable par la présence d'espaces verts nombreux et de services de proximité. Entre ces deux quartiers subsistent des espaces ferroviaires qui ne sont plus indispensables aujourd'hui au fonctionnement de la gare.

Une première étape a été franchie avec la réalisation du quartier Charolais-Rotonde, lorsque la S.N.C.F. a souhaité aménager ses emprises, en lien avec la Ville, permettant de créer de nombreux mètres carrés de bureaux, mais aussi une crèche, de nombreux logements, notamment sociaux, pour les jeunes ou en accession à la propriété, et des espaces publics de qualité et un magnifique conservatoire pour le 12e arrondissement.

Aujourd'hui, nous poursuivons avec la S.N.C.F. ce travail engagé au service des objectifs de notre mandature sur le site dénommé gare de Lyon-Daumesnil. Et je me félicite enfin de l'aboutissement des discussions avec la S.N.C.F., entamées ces derniers mois. Je veux aussi saluer le travail réalisé par Jean-Louis MISSIKA sur ce dossier en particulier.

Ce sont, en effet, 6 hectares qui seront consacrés au développement d'un nouveau quartier, dont un hectare pour la réalisation d'un espace vert. Six cents logements seront construits, conformément aux engagements que nous avons pris en mai 2015 au travers du protocole foncier pour la création de logements signé entre la Ville de Paris et la S.N.C.F.

Plus de 35.000 mètres carrés de surfaces de bureaux, d'activité et de commerces contribueront également à rééquilibrer l'offre de bureaux à l'Est de Paris, tout en offrant des services de proximité aux habitants, usagers et visiteurs de ce quartier.

Une crèche de 66 berceaux, un groupe scolaire de 8 classes accueilleront les enfants de tous les âges.

Nous avons accompagné l'émergence de ce projet par plusieurs phases de concertation, avec un premier rendez-vous en juin 2016 et au printemps 2017 autour de visites sur sites, d'ateliers thématiques, notamment sur les usages du futur jardin.

Comme nous le faisons sur l'ensemble des projets urbains dans le 12e arrondissement, et il y en a beaucoup, nous continuerons à associer les habitants dès le début de l'année 2018 avec de nombreux rendez-vous qui sont d'ores et déjà prévus.

Gare de Lyon-Daumesnil, c'est aussi depuis mai 2017 un site ouvert au public, grâce à l'arrivée de "Ground Control", implanté précédemment sur le site Ordener dans le 18e arrondissement. J'espère que vous avez pu profiter de ses terrasses cet été.

Ces espaces temporaires sont ouverts à tous depuis quelques mois, ce qui a permis à de nombreux habitants et acteurs de découvrir ce site ferroviaire méconnu, en profitant de l'extérieur des anciennes halles du tri postal.

Sans surprise, ces halles Charolais, qui seront conservées dans le projet dans leur partie patrimoniale, intriguent et font naître des projets, des idées et des envies. La reconversion des anciennes halles a été actée sur une surface de plus de 7.000 mètres carrés. Aujourd'hui il est encore trop tôt pour en déterminer le programme.

Néanmoins, avec le vœu que je présente et je me permets d'enchaîner pour la présentation de ce vœu - il a été adopté par les élus du 12e arrondissement -, nous souhaitons attirer l'attention, et celle surtout de la S.N.C.F. et de

son aménageur, sur l'enjeu de travailler ensemble dans l'élaboration du cahier des charges définissant les attendus du futur appel à projets.

Un protocole spécifique réaffirmant nos engagements, notamment en matière d'innovation mais aussi d'artisanat et de logistique, permettrait de définir conjointement un projet de réhabilitation qui sert les besoins de la ville durable et solidaire que nous voulons construire.

Je souhaite que ces halles puissent accueillir demain des activités attractives, mais aussi ouvertes sur le quartier, inscrites dans l'histoire artisanale de l'arrondissement et pouvant faire écho aux activités déjà accueillies dans le Viaduc des Arts, voisin du site.

Tel est l'objet du vœu que je présente, rattaché à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, permettez-moi de dire que je partage entièrement ce que vient de dire la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, et nous avons voté ensemble le vœu dans notre arrondissement au dernier Conseil d'arrondissement.

Mais je souhaitais insister par un vœu que j'ai rattaché à ce projet de délibération pour que la Société nationale des espaces ferroviaires entende bien l'ensemble des voix de notre majorité municipale sur le sujet que nous abordons aujourd'hui.

D'abord, rappeler l'opportunité de cette emprise et de cet aménagement par sa localisation. Cette localisation est dans un lieu qui contient l'histoire industrielle de notre arrondissement par sa vocation ferroviaire. Sachez qu'il s'agissait du tri postal. Les T.G.V. postaux arrivaient en gare de Lyon, et nous avons cet espace où notre courrier était trié, notamment dans cette grande halle. Sachant que cette emprise est à côté du Viaduc des Arts, qui était une voie S.N.C.F. aussi, qui était liée à Bercy via la Petite Ceinture, et qui est devenue un haut lieu de l'artisanat, et notamment de l'artisanat d'art.

Considérant notre volonté que j'ai portée notamment dans la mission "Fabriquer à Paris" de promouvoir l'artisanat, l'artisanat d'art et la relocalisation de la production au cœur de Paris, et considérant l'importance significative des halles que sont ces halles du Charolais - deux grandes traversées, quatre petites traversées- qui représentent une surface actuelle de 6.800 mètres carrés sur deux niveaux, il nous a paru important de déposer ce vœu.

Ce vœu correspond aussi à une attente. Vous savez que dans le Faubourg-Saint-Antoine et le Viaduc des Arts, nous avons aussi les Ateliers de Paris. Nous avons la pépinière des Ateliers d'art de Paris.

Lors d'une rencontre avec la directrice des Ateliers de Paris, nous nous sommes aperçus aujourd'hui que le prix au mètre carré était très cher, que beaucoup d'artisans ne pouvaient pas rester à Paris, même s'ils étaient passés par cette pépinière. Il nous a donc paru intéressant de faire le lien entre ce patrimoine, cette grande halle, les Ateliers de Paris et la volonté de relocaliser la production à Paris et relocaliser ces artisans d'art.

Je voudrais en venir aux vœux qui demandent que, dans le cahier des charges, l'appel à projets sur les halles soit défini avec la Société nationale des espaces ferroviaires, en collaboration avec la Ville, et qu'elle fasse l'objet d'un protocole spécifique. C'est ce que Catherine BARATTI-ELBAZ présente.

Je rajoute aussi l'idée que ce travail se fasse en lien avec les Ateliers de Paris afin de prévoir des solutions d'aménagement qui répondent à ces besoins et qui créent une cohérence de lien avec le Faubourg-Saint-Antoine et le Viaduc des Arts.

Je propose aussi que les axes programmatiques retenus dans l'appel à projets, le protocole spécifique, visent un public large de proximité qui corresponde aux objectifs de l'art de l'innovation et de la M.I.E. "Fabriquer à Paris", dont Jean-Louis MISSIKA a fortement porté les prémices dans l'art de l'innovation.

Enfin, je reviens sur un sujet que l'on a déjà connu à d'autres endroits. Je pense notamment au débat que l'on a eu sur l'ancien rectorat dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, où un Carrefour devait s'implanter. Je pense à la halle alimentaire que l'on a réussi à implanter rue Bichat et du Temple, où des habitants en ont un peu marre de voir des supérettes fleurir un peu partout.

Nous proposons que, dans cette réflexion avec la S.N.E.F., on étudie la possibilité qu'en pied d'immeuble, on réserve des locaux à des commerces de bouche, dans une logique d'économie circulaire, d'une alimentation durable, de saison, qui rémunère les producteurs à un juste prix. Nous proposons que la Ville étudie aussi l'opportunité d'implanter, dans ce secteur, un équipement sportif multi-modulable permettant la pratique, par exemple, des arts martiaux, de la gymnastique ou de la danse.

J'insiste parce que Catherine BARATTI-ELBAZ l'a bien dit, il va y avoir une nouvelle école dans ce quartier. Quand il y a une nouvelle école, cela veut dire qu'il y a de l'enseignement de l'E.P.S. La proximité, c'est le gymnase Reuilly et la piscine Reuilly, mais nous considérons que ce n'est pas suffisant. Donc nous proposons que, dans cette étude, il y ait un débat sur tous ces sujets, c'est-à-dire artisanat d'art, alimentation, et E.P.S.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chère Catherine, Monsieur le Président, cher Nicolas, merci beaucoup pour vos interventions.

Je vais faire court parce que vous avez déjà détaillé l'esprit de ce projet de délibération et des deux vœux que vous présentez. C'est évidemment un projet majeur qui va permettre de continuer à désenclaver ce quartier Charolais du 12<sup>e</sup> arrondissement et qui est très ambitieux en matière d'aménagement : 600 logements, 38.000 mètres carrés de bureaux, des équipements scolaires, plus d'un hectare d'espace vert.

Ce qui est important aussi dans cette implantation, c'est en accord avec l'architecte des Bâtiments de France, la nécessité de conserver les deux grandes halles et les travées hautes. Je donnerai un avis positif sur ces deux vœux qui vont permettre de revitaliser et de faire émerger des projets innovants dans cet espace du 12<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 307).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 308).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 26).

## 2017 DU 186 - Comptes rendus financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération suivant est le DU 186 concernant les comptes rendus financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Rapidement pour dire à cette Assemblée que le C.R.A.C.L. n'est pas très craquant, mais qu'il est intéressant parce que c'est le résultat de l'ensemble des opérations des S.E.M. de la Ville. C'est le C.R.A.C.L. de 2016, donc il a à peu près un an, c'est le bilan 2016. Il résume un peu les résultats de toutes les opérations de la Ville.

Evidemment, j'ai regardé celles que je connais un peu mieux, c'est-à-dire les deux Z.A.C. du 17<sup>e</sup> arrondissement, la Z.A.C. "Clichy - Batignolles" et la Z.A.C. "Cardinet - Chalabre". D'ailleurs, c'est quelque chose qui se remarque sur l'ensemble des opérations de la Ville, et je tiens à dire que les opérations d'aménagement sont plutôt bien gérées par les S.E.M. de la Ville, c'est que les résultats d'origine sont inférieurs aux résultats que nous constatons en 2016. C'est plutôt une bonne nouvelle. Je suis allé chercher pourquoi.

Le résultat de 2016 était sur les deux Z.A.C. dont j'ai cité le nom, supérieur au résultat initial de constitution de la Z.A.C.

L'explication est simple : les terrains ont été vendus plus chers que prévu. J'ai pris l'exemple de "Clichy - Batignolles". On avait une opération qui était prévue avec un résultat positif de 75 millions d'euros. On est aujourd'hui, sur 2016, à 114 millions d'euros, c'est-à-dire que le résultat de cette opération d'aménagement a quasiment doublé. Si je regarde le produit de la vente des terrains, on était à 720 millions d'euros dans le bilan initial et on est aujourd'hui à 790 millions d'euros. C'est-à-dire que l'augmentation du résultat de cette opération est essentiellement due à l'augmentation du prix de vente du foncier.

J'ai fait la même opération sur la Z.A.C. "Cardinet - Chalabre" qui est une petite opération à côté, moins importante, et on a le même phénomène. L'augmentation du résultat est due uniquement à l'augmentation du prix du foncier.

Je regrette que M. BROSSAT ne soit pas là parce que cela le concerne au premier chef. En réalité, cela veut dire que la Ville, qui nous dit systématiquement qu'elle ne participe pas à l'inflation du foncier y participe. On peut considérer que c'est le prix du marché, on peut considérer que c'est la bonne gestion des opérations d'aménagement. Simplement, ne nous dites pas, Conseil après Conseil, que la Ville ne participe pas à l'inflation foncière de Paris. C'est faux. Vous voyez le résultat. Voilà ce que je voulais vous dire très simplement du résultat tiré de ce C.R.A.C.L. qui est, par ailleurs, intéressant, mais c'est une autre histoire. Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Emmanuel GRÉGOIRE ?

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, chers collègues, de contribuer à populariser le C.R.A.C.L. Il s'agit du compte rendu annuel de la collectivité locale dans lequel sont présentés le bilan, les éléments financiers des 15 traités de concession pour les grandes opérations d'aménagement et vous les connaissez : Paris Rive gauche, Clichy Batignolles, porte de Vincennes, etc.

D'abord, pour se féliciter de l'excellent bilan financier de ces opérations, et c'est une bonne nouvelle pour la ville. Trop bonne, je le comprends de votre intervention, Monsieur DUBUS, puisque vous soulevez le fait que notamment sur l'opération Clichy Batignolles, il y a eu des recettes supplémentaires à hauteur de 40 millions d'euros liées à des recettes plus importantes qu'il n'était prévu sur le lot N2 dans le cadre du projet "Réinventer Paris". C'est une bonne nouvelle pour Paris et ce n'est pas fait au détriment de la qualité, puisque le bâtiment Stream Building sera un très beau projet et une réponse intelligente en vis-à-vis du palais de justice.

Aussi, parce que les opérations financières bénéficient de taux bas. C'est d'abord l'occasion de se féliciter de la très bonne santé financière de ces opérations d'aménagement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 186.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 186).

### **2017 DU 206 - Cession à l'ÉPADESA de la parcelle cadastrée section AG n° 154 située 101 rue François Hanriot à Nanterre (Hauts-de-Seine).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DU 206 et l'amendement technique n° 211 qui y est rattaché ont rapport à la cession de l'ÉPADESA.

C'est bien un amendement technique ?

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Il est très technique.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 211.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 211 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 206 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DU 206).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux aménagements de la petite ceinture ferroviaire.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 156 est relatif aux aménagements de la petite ceinture ferroviaire.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons, par ce vœu, poser devant le Conseil de Paris la question de la réversibilité de la Petite ceinture ferroviaire, et au regard de ce que le groupe les "Verts" a exposé tout à l'heure sur la PC 13, à propos du chantier R.A.T.P., ce n'est pas superflu.

Je n'ai pas besoin de rappeler toutes les considérations environnementales et de lutte contre la pollution, qui font que la position géographique de la Petite ceinture ferroviaire constitue un équipement qui demeure stratégique à bien des égards, permettant de faire pénétrer le rail au cœur de Paris. Il convient donc de le préserver pour, comme on dit, ne pas insulter l'avenir.

J'insiste aujourd'hui sur la portion de la Petite ceinture PC 12, qui se trouve au niveau de la Z.A.C. "Bercy-Charenton". Nous avons été alertés sur le fait que la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris prévoirait que la Petite ceinture ferroviaire passe de 2 voies à 1 voie entre le Pont National et la porte de Charenton dans le cadre de la Z.A.C.

Or, cette disposition n'a pas été prévue par l'enquête publique et est contraire aux dispositions du protocole d'accord signé en 2015 entre la Ville de Paris, S.N.C.F. Réseau et S.N.C.F. Mobilité.

Le rapport de l'enquête publique, rendu le 9 juin, réaffirme lui aussi l'importance de maintenir le principe de réversibilité permettant à terme de rétablir un trafic ferroviaire et la possibilité future de réaliser un ouvrage de liaison entre la Petite ceinture au nord de la rue Baron Le Roy et le raccordement sud.

Il s'avère pourtant que des menaces pèsent également sur la voie partant de la gare Bercy fret et reliant la petite ceinture.

Enfin, j'attire votre attention également sur le fait que les riverains de la petite ceinture ferroviaire, notamment dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, subissent régulièrement des jets de pierres provenant d'individus qui déambulent sur cette infrastructure ferroviaire.

Comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises, nous redisons que nous ne pouvons laisser cet équipement ouvert sans le sécuriser. Et sur cette question de la sûreté, de la sécurité, il faut arrêter de se renvoyer la balle entre la ville et la S.N.C.F.

Au vu de toutes ces considérations, nous demandons que pour préserver la réversibilité de la Petite ceinture ferroviaire, les voies ne soient pas déposées. Pour toute modification du tracé, il est impératif de s'engager à reconstituer la continuité de la petite ceinture ferroviaire et donc de respecter son gabarit et son linéaire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

J'aurai ensuite une explication de vote du groupe les Républicains.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Cher Didier LE RESTE, merci beaucoup pour votre intervention, c'est un sujet important sur lequel nous avons l'occasion de revenir souvent et sur lequel Jean-Louis MISSIKA reviendra prochainement à l'occasion de la présentation au premier trimestre du projet de délibération en vue de la création de la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Commençons tout d'abord par évoquer ce sujet Petite ceinture. Il faut comprendre que tout le projet Bercy-Charenton est organisé de manière à insérer de nouveaux ouvrages ferroviaires, afin d'améliorer le fonctionnement du réseau par les estacades et notamment la problématique du raccordement sud. Ainsi, le projet Bercy-Charenton est bien un projet visant à combiner une amélioration des liaisons ferroviaires et un projet urbain d'ensemble.

Il en ressort que le maintien de la petite ceinture à son emplacement actuel n'est pas possible. En effet, pour des questions de nivellement et de gestion de flux, celle-ci empêcherait le prolongement de la rue Baron-Le-Roy et l'aménagement du carrefour avec le boulevard Poniatowski, ce qui irait à l'encontre de l'ensemble du projet urbain.

C'est pourquoi un consensus s'est dégagé entre la Ville et la S.N.C.F. sur une proposition prévoyant un léger dévoiement de la petite ceinture, mais en conservant bien sûr le gabarit nécessaire au passage d'un ouvrage de franchissement au-dessus de la rue Baron-Le-Roy, entre le faisceau ferré et le tronç commun des ouvrages ferroviaires projetés.

En rappelant que le principe de réversibilité est clairement mentionné dans les rapports de présentation du PLU et de la Z.A.C., ce qui garantira ainsi la pérennité de cette réversibilité.

Ceci étant, nous proposons un amendement à votre vœu, qui vous a été transmis, afin de s'assurer de la continuité de la petite ceinture et d'étudier les coûts d'une éventuelle pose de nouvelles voies sur le nouveau tracé, en relation avec S.N.C.F. Réseau.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Plus d'explications de vote ?

Acceptez-vous l'amendement ?

**M. Didier LE RESTE**. - J'accepte l'amendement. Comme l'a dit le maire adjoint, c'est un sujet récurrent et nous serons très vigilants sur les suites.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Dès qu'il s'agit de la Petite ceinture, on compte sur vous pour être vigilants.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?



Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 309).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au pavillon Emerige (17e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 157, relatif au pavillon Emerige dans le 17e arrondissement.

Monsieur Geoffroy BOULARD, vous avez la parole.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Ce vœu est relatif au retrait du pavillon Emerige sur le mail Cardinet, qui fait écho aux nombreuses doléances des habitants du quartier des Batignolles. Ce pavillon est source d'insalubrité, de squats, et de trafics en tout genre. La société Emerige avait obtenu l'accord de la Mairie de Paris et de la mairie du 17e pour occuper l'espace public situé sur ce mail pour y entreposer 2 pavillons de vente.

A ma demande en septembre dernier, un premier pavillon avait été retiré par vos services, et force est de constater que le second n'a toujours aucune utilité et cause toujours une gêne pour les usagers du mail.

C'est le sens de ce vœu. C'est tout simplement que la Ville de Paris opère un retrait pur, simple, rapide de ce pavillon, dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 17e, merci pour votre vœu.

Pour rappel, la société "Emerige" avait commandé 2 pavillons à Ronan et Erwan Bouroullec "designers" mondialement reconnus, et avait obtenu l'accord de la Mairie de Paris et de la mairie du 17e pour implanter temporairement ces pavillons sur le mail Cardinet, afin de commercialiser des logements de la Z.A.C "Clichy-Batignolles".

Ces pavillons ont ensuite été rétrocédés à la ville gratuitement par un don de la société "Emerige", et l'un des deux pavillons a été déplacé sur la place du Châtelet et les services de la Mairie ont bien programmé un démontage et un déplacement prochain du pavillon restant.

L'opération est complexe, parce qu'elle nécessite une grue de levage, un démontage particulier et des autorisations de voirie, etc., mais nous émettons un avis favorable sur ce vœu, puisque le retrait du pavillon est d'ores et déjà programmé.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 310).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un aménagement urbain Porte de Saint-Ouen - Porte de Montmartre.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 158 est relatif à la création d'un aménagement urbain porte de Saint-Ouen - porte Montmartre.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ.** - Le quartier porte Montmartre - porte de Saint-Ouen mérite toute notre attention pour améliorer son cadre de vie. Des habitants ont élaboré des projets d'aménagement viables et concrets. L'un d'eux consistait à aménager le territoire qui se situe devant la crèche Henri Huchard. Il se trouve que sur ce territoire, il y a une occupation illégale du domaine public par des vendeurs à la sauvette qui créent des nuisances.

Pour éviter cette occupation illégale, on a mis des barrières devant la crèche, sauf que non seulement ce n'est pas joli, mais qui plus est, ces barrières empêchent les parents d'emmener leurs enfants à la crèche, ce qui est fort dommage.

Dans le cadre du budget participatif, a été élaboré un projet qui reprenait dans les grandes lignes le projet initial des habitants, sauf que ce terrain devant la crèche a été oublié.

Pour éviter ces barrières, je propose que l'on revienne au projet des habitants, qu'on les accompagne, que l'on fasse véritablement un aménagement devant la crèche, pour rendre ce terrain viable, agréable, et éviter l'occupation illégale du domaine public.

Je voudrais en outre rappeler qu'un comité de concertation, quartier porte Montmartre, qui devait réunir les habitants et les élus, devait se réunir. Il ne s'est réuni qu'une fois. Après mon intervention, un adjoint au maire du 18<sup>e</sup> m'a indiqué que ce comité devait se réunir. Il aurait été l'occasion de concertations et de discussions entre les habitants et les élus pour voir ce que l'on pouvait aménager. Ce comité n'a jamais plus été réuni. Je le déplore, les habitants aussi.

Le vœu que nous proposons, c'est que la Maire de Paris étudie la faisabilité d'un aménagement urbain sur le terrain situé devant la crèche 1, rue Henri Huchard, en lien avec les habitants et les représentants d'associations à l'origine de projets d'aménagement, pour faire en sorte d'une part, qu'il n'y ait plus d'occupation illégale du domaine public, et d'autre part, que la crèche ait un accès facile pour les usagers, et que ce quartier voie son cadre de vie amélioré.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur HONORÉ, depuis la mise en place du grand projet de renouvellement urbain porte Montmartre, de nombreux investissements ont été engagés pour la requalification de l'espace public et des espaces verts avec la création d'un espace partagé rue Gérard de Nerval, l'installation d'agrès dans les squares voisins, Binet et Marcel Sembat, la requalification du passage sous le pont du périphérique avec le projet "passage miroir", et l'arrivée du tramway qui permettra aux habitants d'avoir une bien meilleure desserte de transports collectifs et qui va entraîner également des travaux dans les rues adjacentes : les rues Jean Varenne et Henri Brisson.

La mairie du 18<sup>e</sup> est en train d'étudier la mise en place d'un projet du budget participatif à hauteur de 500.000 euros, qui consiste à créer une coulée verte avec des installations ludiques, artistiques et sportives. Il reprend les grandes lignes du projet auquel vous faites référence. Il y a un travail déjà engagé par la mairie du 18<sup>e</sup>, ce qui vous a été déjà répondu, me semble-t-il, lors du conseil d'arrondissement du 18<sup>e</sup>, ce qui fait que votre vœu nous apparaît sans objet, et donc, j'appellerai à un vote défavorable s'il n'est pas retiré.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, vous maintenez, j'imagine ?

**M. Christian HONORÉ.** - La même réponse m'a été faite au Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement. Je connais le projet...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Reconnaissez-vous de la cohérence.

**M. Christian HONORÉ.** - Il s'agit du terrain qui se situe devant la crèche Henri-Huchard.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Maintenez-vous ?

**M. Christian HONORÉ.** - Les parents...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je sens que vous maintenez.

**M. Christian HONORÉ.** - ... Ne peuvent pas emmener leurs enfants à la crèche...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je crois que vous maintenez.

**M. Christian HONORÉ**. - J'aimerais que l'adjoint à la Maire de Paris en prenne conscience.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous maintenez.

**M. Christian HONORÉ**. - Je maintiens ce vœu...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - ... Parce que cela répond à la demande des habitants, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ, je vous posais juste une question.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif au Grand Plan National d'Investissement 2018-2022.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 159, relatif au Grand Plan National d'Investissement 2018-2022.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement, pour vous dire que le Premier ministre a présenté, le 25 septembre dernier, un Grand Plan National d'Investissement 2018-2022 d'un montant de 57 milliards d'euros, avec 4 objectifs : réduire l'empreinte écologique, augmenter le potentiel économique et le niveau de l'emploi et transformer les services publics. 15 milliards d'euros pour la formation professionnelle, 20 milliards d'euros pour la transition écologique, 13 milliards d'euros dans l'innovation et 9 milliards d'euros dans la transition numérique.

Pour appliquer, pour réfléchir sur ce Grand Plan d'Investissement, qui était prévu par le Président MACRON dans sa campagne, qui est mis en œuvre, les collectivités locales sont, bien évidemment, appelées à projets. Il me semble que, compte tenu des besoins de Paris dans tous ces domaines, un groupe de travail ou une commission de travail, peu importe le nom, rassemblant l'ensemble des représentants des groupes, pourrait être mise en place pour réfléchir, hiérarchiser, et présenter un certain nombre de projets qui pourraient être inscrits dans ce Grand Plan National d'Investissement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues, vous attirez l'attention de notre Assemblée, effectivement, sur le Grand Plan d'Investissement 2018-2022 qui a été présenté par le Premier Ministre le 25 septembre dernier. 57 milliards. Vous avez évoqué les grandes sommes : 15 milliards dans la formation professionnelle, 20 milliards dans la transition écologique, 13 dans l'innovation et 9 milliards dans la transition numérique.

Et, effectivement, le Premier Ministre a annoncé qu'en la matière, les collectivités territoriales devaient prendre un rôle très important pour la mise en œuvre de ce Grand Plan et vous proposez la création d'un groupe de travail associant l'ensemble des groupes de notre Conseil. Et je sais que Jean-Louis MISSIKA y est très favorable, donc avis favorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 311).

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif au Grand Paris Express.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 160 est relatif au Grand Paris Express.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Oui. J'espère que j'aurai plus de succès que sur Solférino, vraisemblablement.

Grand Paris Express : tout le monde était d'accord sur le tracé, tout le monde était d'accord sur le financement, financement qui est assuré, je le rappelle, principalement par les entreprises franciliennes et par les usagers et, donc, pas par l'Etat. Donc, il ne pèse pas sur les finances publiques. Le fait que Paris ait gagné les Jeux Olympiques d'été de 2024 nécessite d'accélérer, bien évidemment, la réalisation de ce tracé. Je rappelle que ce tracé a fait l'objet d'un consensus politique de la part des élus, toutes tendances confondues, après une enquête publique qui a été remarquable puisque cela a été l'enquête publique où il y a eu le plus de participation de toutes les enquêtes publiques européennes jamais réalisées. Donc, il y a eu un vrai consensus sur ce sujet.

Il y a, d'ailleurs, je crois, une tribune qui a été publiée aujourd'hui dans "Le Monde" avec un certain nombre d'élus, dont Mme HIDALGO, cosignataire.

On entend un certain nombre de rumeurs - ce ne sont peut-être que des rumeurs - sur la remise en cause du tout ou partie d'un certain nombre de lignes et, surtout, remise en cause du financement, donc du calendrier, de Grand Paris Express. Or, je l'ai rappelé, à la fois sur le calendrier et sur le tracé, il y a, et c'est assez rare pour le souligner, un consensus total de l'ensemble des formations politiques.

Je crois qu'il faut que notre Assemblée, le Conseil de Paris, réaffirme à la fois son soutien au principe du Grand Paris Express, au principe de son tracé, que les lignes ne soient pas remises en cause, et, surtout, au principe du respect du calendrier, car je crois que, plus que jamais, nous avons besoin de ce métro qui va doubler le métro parisien. Je le rappelle, c'est cela l'enjeu. Je crois que, quand on voit les incidents systématiques sur les lignes R.E.R. actuelles, sur les lignes de métro actuelles, quand on voit les difficultés qu'ont les banlieusards à se déplacer, je crois que Grand Paris Express est plus que jamais indispensable pour le développement de Paris et de la région Ile-de-France.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

Nous aurons ensuite deux explications de vote.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, effectivement, au cours de ces derniers mois, plusieurs annonces ont inquiété les élus franciliens sur une possible révision du tracé du Grand Paris Express par le Gouvernement. La Ministre des Transports, Elisabeth BORNE, a assuré qu'il n'était pas question de remettre en cause ce tracé et elle a encore réaffirmé, fin octobre, devant l'Assemblée nationale, je cite : "la priorité absolue donnée aux transports du quotidien et la nécessité d'y affecter les budgets nécessaires".

Le Président de la République, lui-même, a confirmé, lors de son déplacement le 13 novembre à Clichy-sous-Bois, que l'Etat tiendrait les délais de 2024 pour le projet de ligne 16 du métro du Grand Paris Express. Cette ligne, ainsi que le prolongement de la ligne 14 et de la ligne 15, sont les projets les plus structurants pour la construction métropolitaine, en ligne avec l'ambition portée par l'Arc de l'innovation pour dynamiser l'économie et l'emploi du grand bassin Est parisien.

Nous n'ignorons pas les questions soulevées par les lignes 17 et 18 quant à leur impact sur les territoires majoritairement agricoles. Mais l'une des ambitions du Grand Paris Express, dans son ensemble, est justement de lutter contre l'étalement urbain et le grignotage des terres agricoles grâce à une urbanisation maîtrisée autour de ces pôles de transport. Et il ne faut pas lier la ligne 17 avec le projet "EuropaCity". Les gares de cette nouvelle ligne ont d'abord pour vocation de désenclaver les territoires qu'elles traversent et soutenir leur développement économique, en particulier dans cette partie du Val-d'Oise qui a toutes les caractéristiques sociales sur certains aspects difficiles de la Seine-Saint-Denis.

Par conséquent, j'émetts un avis favorable sur ce vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Deux explications de vote : Yves CONTASSOT pour le groupe Ecologiste, puis Julien BARGETON.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne voterons pas ce vœu, car, pour nous, ce projet n'a jamais été un très bon projet. D'abord, sur la ligne 17, on le sait très bien, c'est une des conditions pour qu'"EuropaCity" puisse se faire, et si la ligne 17 n'était pas menée à son terme, il n'y aurait pas "EuropaCity". On le sait très bien. Et ce n'est pas une question d'étalement urbain, bien au contraire, puisque l'objectif, à cet endroit-là, c'est de construire sur des terres agricoles. C'est tout le contraire de ce que vient de dire Emmanuel GRÉGOIRE. Il va y avoir sur ces zones, malheureusement, si le projet aboutit, une catastrophe absolue.

Deuxièmement, sur la ligne 18, on le sait, c'est un non-sens d'un point de vue économique. Il n'est absolument pas nécessaire de faire un investissement d'une telle somme alors que la fréquentation sera très faible. Toutes les études l'ont montré. C'est un gâchis absolu. Il y a bien mieux à faire en matière d'aménagement, d'amélioration de l'existant, plutôt que d'investir sur des nouvelles lignes qui n'auront aucune rentabilité. On a déjà vu cela avec le T.G.V. tous azimuts. Malheureusement, on risque de refaire la même chose. C'est le Charles-de-Gaulle Express. C'est la ligne 17. C'est tout cela au détriment des transports du quotidien. Donc, nous ne voterons pas ce vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

**M. Julien BARGETON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet du Grand Paris Express n'est pas remis en cause. Les travaux ont déjà commencé sur deux lignes, la 14 et la 15 Sud, avec les tunneliers qui forent en ce moment même. Le président de la République a confirmé le schéma d'ensemble et l'opportunité du projet. Ces éléments figurent dans la loi. Il n'est pas question d'y toucher.

Le Grand Paris Express doit abolir la frontière créée par le périphérique. La création de gares déclenche des projets d'aménagement cruciaux pour l'attractivité de l'Île-de-France. Nous ne nous opposerons donc pas à ce vœu. Cependant, comme tout projet d'ampleur, des évolutions créent des impacts.

La désignation de Paris pour les Jeux olympiques rend, en effet, certaines dessertes prioritaires pour les sites. L'avancement des études techniques de réalisation des projets permet de préciser les conditions techniques, les coûts et les délais des différents chantiers. La construction de 200 kilomètres de tunnels dans le sous-sol parisien constitue un défi technique considérable dans une géologie complexe, comme l'a montré l'incident du R.E.R. A. Des surcoûts importants sont apparus, puisque l'estimation est passée de 23 milliards à 2014 à 35 milliards aujourd'hui. La SGP doit bien s'équilibrer.

Elisabeth BORNE, dont le sérieux et la rigueur ont été éprouvés dans cette maison, est pleinement mobilisée.

Compte tenu de ces éléments, le Premier Ministre a demandé au Préfet de Région de lui communiquer une vision actualisée du projet avec un planning et des phasages prioritaires. Le Président de la République a indiqué le 13 novembre que la ligne 16 vers Clichy-Montfermeil serait réalisée à échéance 2024. Des prochaines annonces viendront compléter les conditions actualisées de réalisation de ce grand schéma structurant pour la Région Capitale s'agissant des autres lignes.

Un tel projet sur une durée aussi longue pour de tels montants fait toujours l'objet d'actualisations, vous le savez très bien. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 312).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'affichage sauvage.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 165 est relatif à l'affichage sauvage.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Ce vœu part du constat que chacun peut faire, celui de l'affichage sauvage qui continue à être très important à Paris, à polluer le paysage urbain un peu partout dans la ville.

C'est pourquoi l'ensemble des maires de notre groupe et l'ensemble des élus de notre groupe, appellent l'Exécutif à prendre des mesures pour réprimer beaucoup plus fermement cet affichage sauvage qui s'étend de plus en plus.

Merci beaucoup.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit d'un vœu qui demande de réprimer plus fermement l'affichage sauvage. Evidemment, nous ne pouvons qu'abonder dans votre sens.

C'est l'occasion de vous rappeler les précédentes interventions que Jean-Louis MISSIKA a notamment été amené à faire dans le cadre du Conseil de Paris. La Ministre de la Transition, pardon, le Ministre de la Transition écologique a été saisi pour lui demander deux choses.

D'abord, la réduction du délai à 48 heures pour permettre aux services de la Ville de Paris d'intervenir de façon plus rapide dès le constat de publicité sauvage. Actuellement les publicités sauvages peuvent faire l'objet d'un arrêté ordonnant dans les 15 jours, soit la suppression, soit la mise en conformité avec les dispositions réglementaires. Ce délai de 15 jours va à l'encontre de l'objectif d'enlever au plus vite ces affiches et marquages qui nuisent au paysage urbain.

La deuxième chose, c'est d'augmenter l'amende qui est actuellement à 450 euros.

Toutes ces propositions d'évolution législative sont essentielles pour permettre aux collectivités locales de lutter efficacement face à une pression croissante sur l'espace public de la part de communicants ou d'entreprises.

En parallèle, nous avons prévu d'engager des actions envers les sociétés de communication qui organisent des campagnes publicitaires illégales avec notamment la rédaction d'une charte les incitant à respecter l'espace public parisien et en mettant à jour leur adhésion.

J'émettrais donc un avis favorable sur ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 313).

## 2017 DU 244 - Règlement local de la publicité - Objectifs et Modalités de la concertation.

### Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux objectifs de révision.

### Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au naming.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons maintenant au projet de délibération DU 244, aux amendements n<sup>os</sup> 161, 162 et aux vœux référencés n<sup>os</sup> 163 et 164 qui y sont rattachés. Il s'agit du règlement local de la publicité.

Je vais donner la parole successivement à Jean-Baptiste de FROMENT, Christian HONORÉ, Jean-Noël AQUA, Nicolas BONNET-OUALALDJ, Jacques BOUTAULT, Julien BARGETON, Danielle SIMONNET et Laurence GOLDGRAB.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons favorablement à ce lancement de révision du règlement local de publicité parce que, finalement, à ce stade, ce n'est pas très engageant.

Il s'agit effectivement de revoir ce plan. C'est le début d'un processus d'élaboration. Il se justifie pour se mettre en conformité avec la loi Grenelle 2. Il se justifie également par la question de savoir si l'on veut de l'affichage dit numérique dans la ville, le Conseil d'Etat ayant récemment considéré que l'affichage numérique n'était pas conforme à l'actuel règlement local de publicité.

Je voudrais dire que nous serons très attentifs à ce que toutes les options soient laissées sur la table, soient discutées, que ce plan trouve le juste équilibre entre les exigences esthétiques, relatives au paysage urbain - il ne faut pas qu'il y ait de publicité agressive - et la nécessité, en même temps, que la publicité reste une source de revenus importante pour la Ville. Il faut enfin que l'innovation puisse être davantage valorisée qu'aujourd'hui.

Pour tout vous dire, notre groupe est assez partagé sur les bénéfices de certaines évolutions envisagées du règlement local de publicité. Nous réservons notre avis final en fonction de ce qui pourra être élaboré.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ.** - Monsieur le Maire, je ne retire rien de ce que vient de dire mon collègue et ami Jean-Baptiste de FROMENT.

Je voudrais faire un amendement. D'abord, ces amendements visent à réduire le nombre de mobiliers par rapport au règlement actuel, à mesure que la part des écrans numériques progresse, à écarter le recours de la diffusion de vidéos et à élargir les horaires de l'extinction nocturne de ces mobiliers.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - C'était rapide.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Monsieur le Maire, chers collègues, avec l'adoption du Plan Climat, nous avons pris des responsabilités importantes en matière d'environnement, mais nous devons rester vigilants sur l'ensemble des pollutions.

La publicité, avec la pollution visuelle, la pollution environnementale et maintenant la pollution intellectuelle et agressive des publicités sur écran numérique, publicités dite intelligentes dans un aveu singulier de nocivité, doit à minima faire l'objet d'un encadrement strict.

Il nous paraît important aujourd'hui de lutter pour la neutralité de l'espace public, dans un souci politique, environnemental et de santé publique. Au final, la publicité est le moyen, payé par les consommateurs, d'influer tout un chacun dans ses choix de consommation, mais aussi le moyen de nous pousser dans l'ultraconsommérisme, dont

on connaît les conséquences désastreuses tant en matière sociale qu'environnementale et que nous avons largement commenté lors de nos débats passés.

Pour toutes ces raisons, vous le comprendrez, nous souhaitons clairement lutter contre l'affichage publicitaire et réduire sa place en ville. Aujourd'hui, ce sont plus de 3.000 messages publicitaires que nous subissons au quotidien. Les nouvelles technologies avec les publicités dites intelligentes et interactives dans le métro parisien par exemple, accroissent singulièrement ce chiffre. Qui plus est, avec des messages plus pernicieux et plus efficaces en matière d'influence sur les consciences. C'est pour nous un objet d'inquiétude et nous souhaitons lutter contre ces publicités.

De plus, nous avons régulièrement des débats sur la question des bâches publicitaires sur les chantiers. La Mairie de Paris et notre majorité se sont engagées dans un programme ambitieux d'investissements. Ces investissements dans le domaine du logement, comme des équipements publics et des espaces verts, répondent à des besoins évidents des Parisiennes et des Parisiens. Transformer en affiches publicitaires des chantiers de rénovation de certains édifices publics ou des places publiques peut dégager de nouvelles ressources, une certaine rente pour la Ville pour financer d'autres investissements et limiter le coût de ces rénovations. Mais à quel prix ?

Si nous rénovons ces lieux au titre du patrimoine, c'est que ces lieux sont des espaces publics. Les transformer, même temporairement, en espaces publicitaires, c'est participer à leur privatisation. Nous ne nous y résignons pas.

Au final, si nous voterons pour ce projet de délibération en ce qu'il encadre seulement les modalités de concertation pour nous, autour du plan local de publicité, nous le disons tout de go, nous continuerons à nous opposer et à voter à l'avenir contre le paysage publicitaire et contre l'augmentation de la publicité et la présence de la publicité numérique. Nous attendrons donc les résultats de la concertation pour nous positionner.

Notre vote aujourd'hui ne signifie nullement notre accord sur les deux axes qui sont dans ce projet de délibération, sur l'augmentation des bâches publicitaires et l'augmentation de la publicité numérique.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Conformément au débat que nous avons eu en mars dernier, nous avons franchi un pas positif dans la lutte contre les représentations sexistes et discriminatoires, telles que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, qui contribuent à nourrir une société faite de clichés et de violence.

Cette avancée consistait donc dans un amendement que j'avais déposé et qui avait été voté, à interdire les représentations sexistes et discriminatoires dans l'espace public, comme cela figure d'ailleurs dans le projet de délibération DFA 86.

Nous demandons à nouveau par notre amendement à ce que cette mention figure dès à présent dans le cadre de la concertation.

De plus, je souhaite profiter de ce projet de délibération pour dénoncer et alerter sur un phénomène nouveau, qui semble doucement s'installer dans notre ville : le "naming".

Nous refusons cette pratique qui consiste, pour une marque, à acheter le nom d'un équipement public pour en retirer des bénéfices en termes d'image et de notoriété. Bien plus efficace qu'un encart publicitaire, c'est une avancée de la publicité dans la dénomination du patrimoine.

Si nous ne réagissons pas, c'est l'ensemble de notre paysage urbain qui va être transformé peu à peu. Nous nous étions fermement opposés à l'opération sur le Palais omnisports de Bercy, l'une des grandes salles de sport et de spectacle de notre pays. J'avais déposé un vœu au Conseil de Paris en proposant le nom d'Alain Mimoun, qui finalement s'est retrouvé au gymnase du lycée Paul-Valéry. Maintenant, nous avons le doux nom d'"AccorHotels Arena".

Récemment, nous avons eu un nouvel exemple de ce que peut impliquer le "naming" comme marchandisation de l'espace public, puisque, mes chers collègues, une clause présente dans les contrats Autolib', et maintenant dans le nouveau contrat Vélib', prévoit la possibilité d'opération de "naming" sur les bornes. Cela veut dire que l'on aura une multitude de stations avec des noms d'entreprise et de publicité.



Doit-on s'attendre à ce que la borne Vélib', devant l'Hôtel de Ville, s'appelle B.H.V. Marais ? Cela pose une question essentielle. Quelle est la limite de cette marchandisation ? Hier, les stades et les salles de concert, aujourd'hui, les stations Autolib' et Vélib', demain, les musées, les écoles, et ensuite ? Le "naming" traduit un processus de désengagement du financement public au profit du privé.

Cette privatisation de l'espace public pose une question d'ordre culturel : celle de l'avancée de la vente de l'espace public. Les différents équipements urbains sont des marqueurs symboliques de la ville. Leur nom et leur architecture sont des repères urbains, au même titre que les places, les rues, les événements qu'ils accueillent participent à la construction culturelle de la ville.

C'est pourquoi nous pensons primordial que la Ville de Paris engage une concertation avec les Parisiens, que ce soit ou non dans le cadre du Règlement publicité locale, sur ces nouvelles formes de publicité que représente le "naming" des équipements publics et du patrimoine, et que dans l'attente de cette concertation, la Ville de Paris s'engage à protéger le patrimoine des équipements publics en rompant cette logique.

J'alerte sur le fait que nous allons prochainement adopter notre budget, et comme nous l'avons dit hier, dans un contexte incertain. Si d'aventure certains nous font des propositions de trouver des nouvelles recettes de ce type, on pourrait, par exemple, proposer que le Parc des Princes s'appelle "Emirates Stadium". On pourrait proposer d'autres sujets sur d'autres bâtiments. Sachez que le groupe Communiste s'y opposera fermement.

Par ailleurs, je voudrais dire le plaisir que nous aurons jeudi, avec la maire du 12e, Catherine BARATTI-ELBAZ, et la Maire de Paris, d'inaugurer un nouveau gymnase dans le 12e qui s'appellera Althea Gibson, femme noire d'origine américaine qui, pendant l'apartheid, a été la première femme à gagner Roland-Garros. Elle a gagné onze tournois du Grand Chelem et permet une éducation au racisme, alors que, vous le savez aujourd'hui, le racisme augmente sans arrêt dans notre société.

Voilà le sens de la dénomination de notre patrimoine qui va à l'encontre de la logique du "naming". Je vous invite donc à voter notre vœu.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Entamée en 2003, la révision du R.L.P. actuel avait été l'occasion d'une concertation particulièrement approfondie. Cinq groupes de travail avaient été mis en place par le Préfet, composés de conseillers de Paris, de publicitaires, d'associations et de services de l'Etat. Elle a donné lieu à une procédure judiciaire, puis a été reprise à zéro et, finalement, a abouti au vote du Conseil de Paris, en juin 2011.

Les afficheurs disposaient alors de six ans pour se mettre en conformité. Le nouveau Règlement n'est donc devenu effectif qu'au mois de juillet 2015. Huit ans pour être élaboré et seulement deux ans de vie. Il est tout jeune, il n'y a aucune urgence à euthanasier notre R.L.P. Certes, celui-ci est perfectible et mal appliqué, mais il est relativement protecteur des Parisiennes et des Parisiens.

Alors, pourquoi entamer une procédure de révision ? Plusieurs raisons sont invoquées dans le projet de délibération. Aucune ne tient la route. On nous propose de prendre en compte les évolutions intervenues dans la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi Grenelle 2 de juillet 2010.

Or, la loi a justement prévu que les R.L.P., dont la modification avait été engagée avant la loi Grenelle 2, pouvaient être conduits jusqu'à leur terme, dès lors que leur approbation intervenait dans un délai d'un an à compter de la publication de la loi. C'est cette voie qui a été choisie, avec succès, par Paris. Il n'y a donc aucune obligation de mise en conformité, le R.L.P. est déjà conforme.

Faut-il alors plus densifier les panneaux publicitaires ? C'est, semble-t-il, l'une des intentions sous-jacentes à ce projet de délibération qui nous propose une révision sur ce point, alors qu'aujourd'hui, une inter-distance, selon les zones, de 25 à 60 mètres entre deux panneaux doit être respectée. D'ailleurs, une application stricte du Code du patrimoine réduirait de plus de deux-tiers le nombre de panneaux à Paris qui, en l'absence de règlement précisant le contraire, sont interdits à moins de 100 mètres d'un monument historique.

C'est ce que souhaitent les écologistes. Mais ce n'est pas, semble-t-il, l'esprit de ce projet de délibération.

Faut-il autoriser les bâches publicitaires ? Là encore, inutile de modifier le R.L.P. pour cela puisque le Code du patrimoine les autorise déjà sur les monuments historiques en travaux, pour une durée limitée. La mise en œuvre récente du Plan Eglises par notre Ville démontre que celle-ci peut y avoir recours sans difficultés pour son propre

patrimoine. L'objectif est donc sans doute d'autoriser la publicité sur les bâches de ravalement pour les immeubles privés.

On comprend aussi qu'il s'agit de préparer la grande foire commerciale des Jeux Olympiques en autorisant d'ores et déjà les publicités géantes à proximité des stades et des équipements sportifs.

En revanche, rien ne figure dans le projet de délibération sur l'interdiction de la publicité sexiste ou dégradante pour l'image des femmes, alors que nous avons voté de nombreux vœux sur cette question. Etrange lacune. Tout ceci nous inquiète. La publicité est le bras armé du consumérisme, du gaspillage et de l'obsolescence programmée. Elle est contraire au message de sobriété que nous devons diffuser pour être conforme à notre engagement de ville résiliente et de respect de notre Plan Climat.

Mais la préoccupation de l'Exécutif n'est pas celle-là. Après la débâcle, il lui faut rebondir. Le Conseil d'Etat a en effet logiquement invalidé le projet de délibération de mars 2017, que nous avons adopté, et qui autorisait JC Decaux à installer des écrans publicitaires sur la voie publique alors que ceux-ci, comme les écologistes vous l'avaient fait observer, sont nommément interdits par notre R.L.P. Parsemer nos trottoirs d'écrans vidéos diffusant de la pub, en densité peut-être supérieure aux panneaux actuels, n'est pas une bonne idée.

Vous irez expliquer aux "ados" qu'ils lèvent le nez de leur écran. Ce sera d'ailleurs plus facile, il y en aura plein les rues !

Mais là où le projet de délibération se surpasse, c'est en matière de "greenwashing". Il faut dire que pour dissimuler qu'un écran numérique consomme autant d'énergie que dix familles de quatre personnes pour couvrir l'ensemble de ses besoins quotidiens, il faut que la couche soit épaisse. Celle que vous nous tartinez l'est en effet pour justifier l'arrivée de la pub vidéo dans l'espace public.

Vous indiquez que celle-ci diminue le nombre de déplacements de véhicules à moteur, la maintenance pouvant se faire à distance. Implanter des écrans télé publicitaires de 2 mètres carrés dans les rues pour lutter contre la pollution et le dérèglement climatique, il fallait oser !

En l'occurrence, diminuer théoriquement de quelques centaines, sur les 700.000, le nombre de véhicules à moteur qui circulent quotidiennement dans Paris, c'est non seulement dérisoire, mais en plus c'est faux. En effet, dans les annexes du contrat que nous avons adopté en mars, qui a été retoqué par le Conseil d'Etat, JC Decaux s'engage à un entretien quotidien de ces panneaux numériques et à les dépanner dans la demi-heure. Pour cela, il se félicite d'y dédier une flotte de 250 véhicules. Pour avoir mis sur son site cette information pourtant de notoriété publique, l'association "Résistance à l'agression publicitaire" fait l'objet d'une mise en demeure par JC Decaux. Cela montre bien la fébrilité de cet opérateur historique de la Ville qui, après avoir perdu le marché Vélib', risque bien de ne pas pouvoir mettre en œuvre son projet. Mais nous en reparlerons dans le projet de délibération DFA 86.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**. - Monsieur le Maire, chers collègues, une tonalité un peu différente, vous vous en doutez.

Il s'agit d'adopter le principe de la révision du Règlement local de publicité à Paris. Réviser celui-ci est indispensable, à la fois pour préserver l'environnement urbain et le cadre de vie des Parisiens, et prendre en compte les innovations dans une capitale moderne.

L'une des questions essentielles, il faut bien le reconnaître, c'est en effet l'introduction des nouvelles technologies. Ce que je partage comme objectif, puisque celles-ci peuvent présenter de nombreuses vertus, à condition bien sûr qu'elles soient les mieux adaptées.

La publicité numérique peut être écologique, contrairement à ce qui est dit, car apte à réduire considérablement le support papier, très coûteux. Et grâce à la télégestion, le nombre de déplacements en véhicule à moteur pourrait se trouver réduit, diminuant ainsi la pollution de l'air et s'inscrivant par là même dans le Plan Climat très ambitieux de la Ville. Passer par l'innovation et le numérique pour réduire les gaz à effet de serre est un moyen dont nous aurions tort de nous priver.

Cette publicité, évidemment plus innovante, rapporte aussi des recettes supplémentaires. Personne ne dit jamais comment remplacer les 40 millions d'euros que rapporte la publicité à la Ville. Cette publicité vient compléter partiellement la diminution des publicités papier.

Au-delà de l'aspect écologique et économique, il s'agit d'un enjeu important pour le cadre de vie des Parisiens. Nous devons encore désencombrer l'espace public. La Ville se doit de respirer de nouveau, avec un air moins pollué, mais aussi grâce à un espace public plus agréable à parcourir, plus libre, avec des perspectives dégagées. Mieux vaut mettre davantage de publicités sur un même support en utilisant le numérique, que plus de supports avec à chaque fois moins de publicités.

Le principe de la Ville a toujours été l'encadrement de la publicité : loin de l'envahissement dénoncé, une réduction progressive mais constante des espaces, espaces qui sont devenus plus rares et donc plus chers pour les diffuseurs ; les grands formats ont ainsi disparu, je vous le rappelle.

Je me permets d'ailleurs un mot pour conclure. Je partage totalement l'idée de réguler la publicité. Si je suis défavorable à son interdiction, vous l'avez compris, ce n'est jamais simple de définir les limites mais il faut engager en effet une discussion avec les diffuseurs et puis aussi fixer des règles.

J'avais été choqué, par exemple, dans le sens inverse, par l'arrêté du maire d'Aulnay-sous-Bois qui avait interdit, en novembre 2016, une campagne d'affichage de prévention du Sida mettant en scène des couples homosexuels, auquel d'ailleurs la justice a donné tort.

Mais avait été choquant dans le sens inverse l'exemple récent de la publicité "Sugar Daddy" sur une remorque incitant les étudiants au proxénétisme, pour laquelle la Mairie a d'ailleurs saisi la justice. La Ville de Paris a raison de s'engager contre les dérives et de trouver le juste équilibre pour la protection de tous.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Ah là là ! Mais de qui vous moquez-vous ? "Révision du Règlement local de publicité : objectifs et modalités de la concertation". A lire le titre, on pourrait se dire : hip hip hip hurra ! On va faire une révision du Règlement local de publicité pour lutter contre l'envahissement publicitaire et pour réduire plus encore l'envahissement publicitaire. Mais dès qu'on lit le document, on voit bien que l'objectif est tout autre : il s'agit de normaliser la Ville pour finalement accompagner l'envahissement publicitaire que d'ores et déjà vous avez souhaité ces deux dernières années. C'est bien cela qui est catastrophique.

Première chose, il n'y a absolument aucune obligation de réviser ce Règlement local de publicité. Le R.L.P. après 2010, ce n'est pas obligatoire, il est parfaitement aux normes.

Donc le réviser, on pourrait espérer que c'est pour qu'il soit bien plus contraignant. Or, ce n'est pas le cas. Quelle mise à jour vous souhaitez nous imposer ? J'ai plutôt le sentiment que vous souhaitez au contraire une mise à mort de ce Règlement local de publicité. J'ai l'impression qu'il est bien loin le temps où, à travers le Règlement local de publicité, Paris avait l'audace d'être plus exigeante dans la restriction de la publicité dans l'espace public par rapport à la loi. Là, il s'agit en fait d'un rapport tout autre.

D'abord, Monsieur BARGETON, quelque part je vous remercie quand même de votre honnêteté et de votre franchise. Vous êtes pour la publicité et vous venez de nous le dire : vous voulez renforcer cet envahissement publicitaire. Eh oui, c'est l'austérité. Vous êtes ici le porte-parole du Gouvernement MACRON et vous savez pertinemment que la contractualisation annoncée, les coupes sur les contrats aidés, les coupes sur différents éléments budgétaires font que la Ville court après les recettes. Vous nous avez rappelé que la publicité rapporte 40 millions d'euros.

Alors je vous invite tout de suite à vous libérer de ce poids. Vous voulez récupérer 40 millions d'euros ? C'est simple, regardez les parkings municipaux cédés à la gestion de "Vinci" - je ne vous parle même pas de la totalité des parkings municipaux laissés à une exploitation privée mais juste ceux de "Vinci" - c'est 40 millions d'euros de bénéfice net par an. Vous les remunicipalisez et vous avez la possibilité de vous affranchir de cette course à la recette publicitaire ! À ce moment-là, vous pourriez faire, comme la ville de Grenoble qui assume d'être sans pub. Oui, Sao Paulo aussi avait assumé d'être une ville sans publicité.

C'est très important. Pourquoi ? Parce que l'envahissement publicitaire est un conditionnement au consumérisme. L'envahissement publicitaire est une aliénation. Pas simplement parce que des pubs sont scandaleuses, véhiculent du sexisme, de l'homophobie, mais parce que les publicités de toute façon conditionnent à cet ultra-consumérisme. Rien que pour leur objectif à pousser à l'achat impulsif, elles sont totalement à l'encontre d'une nécessaire remise en cause de nos modes de consommation vers bien plus de sobriété. Oui, nous avons besoin d'une ville qui émancipe, et une ville qui émancipe, c'est une ville sans "pub".

Mais revenons maintenant à ce document et à ce projet de délibération. Vous dites dans ce document de la révision des choses assez surprenantes. Vous dites : il faut des modalités de mise en conformité avec les règles nationales en matière de densité, de supports muraux ou scellés au sol. Vous dites aussi les conditions de financement des travaux extérieurs des immeubles protégés au titre des monuments historiques par la présence de publicités disposées sur les bâches.

De quoi on parle ? De fait, sur les monuments historiques, vous savez très bien que ce n'est pas le R.L.P. qui peut faire quoi que ce soit pour empêcher les bâches géantes sur les monuments historiques, puisqu'il faudrait que ce soit le Ministère de la Culture qui revienne sur l'article du Code de l'environnement, qui, hélas, permet de déroger au Code de l'environnement pour mettre en place des bâches de "pub" géantes dans le cadre du financement des travaux des monuments. Maintenant, le patrimoine, on le défend à coup de loto et à coup de publicité. Voilà le niveau zéro de vos politiques culturelles !

Puis surtout vous voulez faire un règlement local de publicité qui soit conforme au fait que vous allez utiliser les bâches géantes publicitaire sur les monuments historiques de la Ville, et notamment les édifices religieux.

Prenons un autre exemple. Vous parlez des équipements sportifs. Ah les équipements sportifs ! Vous allez nous faire croire que, sur les grands stades, vous allez réduire la publicité ? Non, vous anticipez les Jeux olympiques. On sait qu'on aura une loi olympique qui va nous être imposée pour imposer le tout sponsor, parce que les Jeux olympiques seront la fête du tout sponsor et non pas la fête du sport !

Ensuite, parce que le clou est quand même là-dedans, la question de l'introduction des nouvelles technologies. Vous voulez mettre des télévisions diffusant des "pubs" géantes dans Paris. Eh bien, non, Monsieur Julien BARGETON ! Les écrans numériques sont totalement énergivores. Ce n'est pas vrai que, sous prétexte que l'on enlèverait les véhicules, qui pourraient par ailleurs être électriques et pourquoi pas des vélos...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame SIMONNET, vous êtes inscrite sur le projet de délibération suivant.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je termine sur le projet de délibération.

Eh bien, oui, ces écrans numériques vont totalement à l'encontre du Plan Climat...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous terminez car vous avez terminé votre temps de parole.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Et je reviendrai sur ces écrans numériques dans l'autre projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je n'en doute pas un instant.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mais sur ce Règlement local de publicité et ce que vous voulez faire à travers cette révision, il faudra se battre, que toutes les associations et les citoyens se mobilisent car on ne vous laissera pas aggraver l'envahissement publicitaire de la Capitale.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

J'avais inscrit Laurence GOLDGRAB mais je ne la vois pas.

Je donne donc la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci beaucoup pour vos nombreuses interventions qui portent moins, on le comprend, sur l'ouverture de la procédure du R.L.P. mais qui préfigurent peut-être un peu les échanges nourris que nous aurons à ce sujet.

Je veux d'abord dédramatiser et tranquilliser tout le monde, c'est que précisément il ne s'agit ici que de l'ouverture de la procédure de révision d'un Règlement local de publicité. Il n'y a pas d'arrière-pensées et je vais les exprimer très clairement.

Il s'agit, vous le savez, d'une procédure longue, qui permet aussi un débat démocratique, transparent. Un certain nombre de questions se posent, y compris certaines que l'on n'a pas pu se poser puisque le Conseil d'Etat en a décidé ainsi. On va donc prendre le temps.

Monsieur le Maire du 2e arrondissement, vous avez fort justement rappelé que ce temps est fort long, peut-être parfois même un peu trop long, puisque la révision précédente s'est étirée de 2003 à 2011. On peut donc essayer de

viser un objectif plus raisonnable, si un certain nombre d'entre nous veulent pouvoir s'exprimer à la fin sur le vote de cette révision. C'est en tout cas notre objectif. Le dernier règlement date de 2011. Il est nécessaire, compte tenu de la décision du Conseil d'Etat, de se poser de façon claire un certain nombre de questions.

Madame SIMONNET, j'ai beaucoup de respect pour ce que vous pensez. Vous avez le droit de penser que ce n'est pas bien, la "pub" ; vous avez même le droit de penser que les ressources dont se prive la Ville de Grenoble pèsent très lourdement sur la qualité des services publics. Et je crois qu'un certain nombre de Grenoblois en font écho, mais vous avez le droit de penser ça. En revanche, j'espère que vous ne serez jamais adjointe aux finances, parce que si vraiment vous pensez que pour gagner 40 millions d'euros, il suffit de remunicipaliser les parkings, sincèrement, je suis tout ouvert à vous expliquer deux, trois sujets qui peut-être vous permettront d'évoluer sur votre appréciation de la politique que nous menons.

Mais bien sûr, il n'y a pas de problème.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - C'est bon, Madame SIMONNET, vous avez déjà eu 5 minutes 30, vous en aurez 5 autres.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Je ne veux pas être plus long sur le contenu, puisque nous aurons l'occasion d'y revenir longuement dans les mois prochains, avec une méthode très précise. Je voudrais m'exprimer sur les vœux et amendements, d'abord pour répondre à M. le Président BONNET-OULALDJ, évidemment, sur la prise en compte absolument nécessaire du droit des femmes et de la lutte contre les discriminations qui sont au cœur de nos préoccupations. Et donc, évidemment, nous émettrons un avis favorable sur votre amendement.

Monsieur HONORÉ, nous entendons vos préoccupations et nous souhaitons vous rassurer sur le fait que les modifications qui seront proposées devront bien évidemment respecter les différents objectifs de la Ville de Paris, à la fois en termes de compatibilité avec le nouveau Plan Climat que nous devons adopter et pour répondre notamment aux préoccupations sur la luminosité de la ville. Toutefois, je vous propose de modifier votre amendement afin de ne pas prendre position dès maintenant et de laisser la place au débat en intégrant les sujets que vous souhaitez : à la fois étudier les besoins et engager la réflexion sur l'extinction nocturne de ces mobiliers.

Monsieur BOUTAULT, vous vous doutiez que vos demandes ne pourraient être satisfaites étant donné qu'elles vont à l'encontre des principes mêmes de cette révision. Attendons d'avoir un débat avant de nous positionner. Ce serait dommage de préempter une libre expression démocratique sur tous ces sujets, tout en confirmant que quand même, notre objectif doit être aussi de réduire les impacts sur l'environnement.

Enfin, Monsieur BONNET-OULALDJ, concernant le sujet du "naming", celui-ci ne rentre pas dans le champ du Règlement de publicité, donc il ne nous est pas possible d'intégrer ce sujet dans le cadre de cette révision. Le "naming" concerne des équipements très spécifiques, tels que les grands stades ou les grandes salles sportives, et nous tenons à rappeler que malgré l'opportunité financière importante que le "naming" peut représenter pour la Ville, on ne peut pas dire que nous en ayons abusé. Notre démarche de "naming" se fait sans remettre en question la politique mémorielle que nous avons en matière de dénomination de nos équipements publics, et dans le respect des valeurs que nous défendons à la Ville de Paris.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 161 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 161 est adoptée.

Concernant l'amendement n° 162 du groupe les Républicains. L'amendement est-il intégré ? Oui ? Il y avait un amendement à votre amendement n° 162. Vous intégrez l'amendement ? Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 162 déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 162 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 163, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 164, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 244 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DU 244).

### **2017 DFA 86 - Signature d'une concession de services provisoires relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 86, dont vous avez largement défloré le sujet. Il s'agit de la signature d'une concession de services provisoires relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

Je donne la parole à Maud GATEL, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Jacques BOUTAULT, Danielle SIMONNET. Deuxième round.

**Mme Maud GATEL**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération, que l'on a pu évoquer effectivement lors du précédent débat, est un exemple édifiant de la gestion de la part de la Ville, et je ne qualifierais pas cela de bonne gestion. De quoi s'agit-il au juste ? Jusqu'ici, vous le savez, l'exploitation des mobiliers urbains d'information était liée au marché Vélib'. Il avait été confié pour dix ans, jusqu'au 31 décembre 2017, et puis la Ville a souhaité découpler ces deux marchés dans le cadre du renouvellement du marché des vélos en libre-service.

La Ville a lancé un appel à candidatures. Seul JC Decaux y a répondu, deux de ses concurrents estimant que la procédure de passation était entachée de diverses irrégularités. En mars 2017, Decaux s'est vu attribuer le marché de concession de service pour une durée de cinq ans. Saisi par les concurrents, le Tribunal administratif de Paris a annulé le 21 avril dernier l'attribution du marché à Decaux, décision confirmée le 18 septembre dernier par le Conseil d'Etat.

Le projet de délibération qui nous est soumis passe sous silence les raisons ayant conduit à cette décision le Conseil d'Etat. C'est dommage, puisque c'est assez drôle. La haute juridiction souligne dans sa décision que la mise en place programmée d'écrans numériques connectés pour l'affichage publicitaire, prévue par le marché passé par

la Ville, était interdite par le même Règlement local de publicité de la Ville de Paris. En résumé, la Ville a passé un marché ne respectant pas ses propres règles, issues du R.L.P. voté en 2011.

Le contrat M.U.I. expirant au 31 décembre 2017, la Ville se retrouve aujourd'hui dans l'obligation de passer un nouveau contrat selon une procédure accélérée d'exception. Le projet de délibération parle de la nécessité de devoir assurer l'information municipale sans discontinuité, certes. Cela justifie effectivement ce contrat. Il ne faudrait pas oublier non plus l'impact en perte de recettes pour le budget de la Ville de Paris qu'une interruption engendrerait. Et même avec cet artifice de dernière minute, l'amateurisme dont a fait preuve la Ville aura des conséquences sur ses finances.

Le fait que le marché ait été passé sans mise en concurrence n'est évidemment pas gage de mieux-disant financier. En comparant le marché de mars 2017 et celui qui nous est soumis aujourd'hui, on peut chiffrer la perte de recettes à 6 millions d'euros sur la part fixe. Le précédent contrat prévoyait une redevance annuelle de 30 millions, celui-ci, 24 millions d'euros simplement. Quant à la part variable sur le chiffre d'affaires, elle a également diminué de 53 % en mars à 27 % maximum aujourd'hui.

Et cela ne s'arrête pas là, évidemment, puisqu'en raison de l'imprévoyance de la Ville, elle a dû prolonger d'autres contrats d'exploitation liés à la publicité. On avait eu l'occasion d'en parler lors du précédent Conseil. C'est le cas notamment du contrat des mâts et colonnes, les fameuses colonnes Morris, puisque la Ville voulait introduire une part d'affichage numérique, ce qui était impossible en l'état de la réglementation.

En attendant la révision du R.L.P., je profite de cette occasion pour dire à quel point nous serons très vigilants au nécessaire point d'équilibre entre à la fois la vie commerciale, le financement de certains services au public, l'optimisation aussi des finances publiques de la Ville, mais également la préservation du cadre de vie et la minimisation de l'impact paysager.

Donc en résumé, nous sommes saisis d'un projet de délibération qui nous demande de pallier les défaillances de la Ville en matière de passation de marchés et de limiter ainsi les pertes budgétaires. Alors, évidemment, nous le voterons, puisque nous ne souhaitons pas grever davantage le budget de la Ville. Néanmoins, nous ne pouvons nous empêcher de considérer que c'est le contraire d'une bonne gestion.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**. - Merci.

Je remarque que l'intervention de Mme GATEL est à la fois très sévère, mais elle a conduit à voter ce projet de délibération.

Sans avoir la même appréciation qu'elle, nous devons, en effet, prendre acte de la décision du Conseil d'Etat du 18 septembre dernier et, ensuite, agir au mieux dans les intérêts de la Ville et dans la volonté de poursuivre notre action.

Donc, il faut que nous respections la loi, la réglementation, la jurisprudence - je crois que c'est le cas avec ce projet de délibération -, que nous assurions la continuité de l'information municipale - c'est encore le cas - avec des panneaux de taille réduite puisqu'il n'y aura plus de panneaux de 8 mètres carrés dans ce cadre, et puis, avec une redevance de 24 millions d'euros pour la part fixe sans préjuger de la redevance variable. Et nous savons, et nous le disons tous à notre façon sur ces bancs, à quel point les recettes de la Ville sont essentielles pour pouvoir mener nos actions dans le cadre du budget que nous voterons le mois prochain.

Donc, je considère, avec mon groupe, qu'il s'agit d'une décision pragmatique qui préserve les intérêts de la Ville pour une période provisoire raisonnable de 20 mois qui correspond aux nécessités de la révision du règlement local de publicité et du lancement d'une nouvelle concession de service.

C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

De quoi parle-t-on, là, avec ce projet de délibération ? Quand même, de la concession qui rapporte le plus de redevance à la Ville de Paris chaque année. Donc, c'est quand même un sujet très important. Et ce que l'on a découvert, c'est que la reconduction, enfin, toute la procédure de préparation de la Ville a été faite dans les conditions que Maud GATEL a rappelées, c'est-à-dire un peu n'importe comment, avec beaucoup d'amateurisme, et que, finalement, l'analyse n'a pas été faite, que le règlement local de publicité ne permettait pas d'autoriser un affichage numérique, et donc, patatras.

Pour marquer le coup, nous allons nous abstenir parce que... Voilà... Sachant que le projet de délibération va sans doute passer, parce que nous ne voulons pas priver la Ville de revenus.

J'insiste, au passage, sur un élément juridique, c'est-à-dire qu'heureusement que, dans le service rendu, il y a une part d'affichage municipal et que, donc, on peut invoquer le fait qu'il faut assurer la continuité du service public d'information municipale, parce que si on ne pouvait pas invoquer cet argument, juridiquement, on ne pourrait pas procéder à l'avenant que la Ville propose et on se retrouverait avec une perte de recettes sèche de l'ordre de 25-30 millions d'euros par an. Donc, on l'a vraiment échappé belle du fait de l'impréparation et de l'amateurisme de la Ville sur ce dossier. Donc, évidemment, cela doit resservir de leçon pour l'avenir.

J'ai, par ailleurs, une interrogation sur la durée de la prolongation de cette concession. 20 mois, cela me paraît quand même beaucoup. Il faut que la durée soit proportionnelle au motif qui justifie la prolongation. 20 mois, c'est quand même vraiment beaucoup. Donc, j'aimerais aussi avoir des éclaircissements sur ce point de la part de la Ville.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Le projet de délibération DFA 86, que l'on nous propose maintenant d'adopter, ressemble à un passage en force. Pour Decaux, c'est le contrat de la dernière chance. Pourtant, ce projet de délibération risque bien de passer à la trappe, comme celui de mars 2017 qui a été invalidé par le Conseil d'Etat. En effet, le projet de délibération DFA 86 a pour ambition de reconduire le contrat avec Decaux signé en 2007 en attendant que le R.L.P. soit modifié pour autoriser la publicité numérique. L'inconvénient, c'est que les termes du contrat "Vélib' contre publicité", dont Decaux était titulaire, ne sont plus du tout les mêmes. Le marché du vélo en libre-service ayant été dimensionné à l'échelle de la métropole, et remporté par "Smoovento".

Pour justifier ce marché de gré à gré, sans mise en concurrence, le projet de délibération invoque un principe d'urgence absolument pas avéré : celui de la continuité de l'information municipale. Cet argument est doublement fallacieux. D'une part, la Ville dispose, pour son information municipale, des panneaux d'information électroniques, de son site Internet, du magazine "A Paris", des réseaux sociaux, etc. Elle peut, en outre, afficher à ses frais sur le mobilier urbain. D'autre part, le mobilier urbain ne diffuse que de façon accessoire de l'information municipale. Il suffit, pour s'en convaincre, de se pencher dans les documents annexes du contrat Decaux. L'opérateur y explique que, si le nombre de publicités exposées sur son mobilier urbain est de 46 %, le nombre d'informations municipales est de 54 %, les faces consacrées à l'information municipale sont trois fois moins exposées que la publicité.

Par ailleurs, le principe d'urgence, basé sur la jurisprudence évoquée dans le projet de délibération pour justifier la reconduite sans concurrence de Decaux, ne tient pas la route. Elle n'est pas comparable avec l'urgence évoquée dans la jurisprudence sur le grand port maritime de Bordeaux qui, faute d'opérateur de manutention, voyait s'accumuler dangereusement les containers sur les quais de l'installation portuaire.

De plus, le juge appréciera sans doute qu'ayant invalidé un contrat non respectueux des règles, le même opérateur se voit reconduit, sans mise en concurrence, par la collectivité condamnée. S'il l'acceptait, il suffirait alors à n'importe quelle collectivité de commettre une erreur dans son contrat initial, qui serait alors invalidé par la justice et permettrait à cette même collectivité de reconduire le précédent opérateur sans mise en concurrence. Trop facile.

Soyons raisonnables. Ne donnons pas à nouveau prise au ridicule par le rejet de cette délibération par la justice. Je vous appelle, soit à son retrait, soit à voter contre. Ce sera le cas, en tout cas, du groupe Ecologiste. Et si, toutefois, ce projet de délibération était adopté, nous ne manquerons pas, à nouveau, de saisir le bureau de légalité de la Préfecture, et les associations et les sociétés concurrentes, je n'en doute pas, feront de même devant le Tribunal administratif.

Alors, faisons comme à Grenoble : supprimons ces panneaux publicitaires de nos trottoirs et plantons des arbres à la place. Ce sera bien meilleur pour le climat et pour nos esprits.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes.



**Mme Danielle SIMONNET.** - Moi aussi, je voterai contre ce projet de délibération. Franchement, reprenons un peu l'historique, donc.

Le contrat de concession est cassé juridiquement. Résultat : vous voulez nous imposer une concession à titre provisoire, sans mise en concurrence, le temps que le règlement local de publicité soit révisé et qu'on puisse, par la suite, intégrer - enfin, pour vous - des panneaux numériques, sachant que ce sont justement les panneaux numériques qui ont été la raison qui a fait que le marché initial avait été cassé.

Voilà la boucle dans laquelle vous voulez nous enfermer à travers ce projet de délibération. Donc, sur la forme, c'est totalement déplorable.

Encore une fois, sur la forme, je tiens à exprimer, comme l'a fait Jacques BOUTAULT précédemment, que je trouve totalement inacceptable que JCDecaux ait pu menacer, voire même faire une mise en demeure à l'encontre de R.A.P., l'association de résistance à l'agression publicitaire, exigeant de R.A.P. de retirer les éléments qui justement permettaient d'informer les citoyens et les citoyennes sur ces 15 % de panneaux que JCDecaux voulait réserver aux écrans numériques.

Finalement, R.A.P a joué son rôle associatif de lanceur d'alerte, et les voilà qui ont été mis en demeure de retirer ces informations sur leur site, JCDecaux invoquant la directive "secret des affaires" ! Vous vous rendez compte !

Voilà jusqu'où va le lobby JCDecaux, voilà jusqu'où vont ces lobbys publicitaires, jusqu'à remettre en cause les libertés fondamentales de la vie associative d'informer les citoyennes et citoyens, qu'ils puissent avoir un regard critique sur les politiques conduites en leur nom.

Et voilà ce que vous allez de fait cautionner à travers ce projet de délibération.

Je vais vous dire, on n'a pas besoin de changer les panneaux M.U.I. par ailleurs, même si le contrat, là, est provisoire, par la suite on n'aura pas besoin de les changer.

Finalement, JCDecaux essaie de nous faire croire à l'obsolescence démodée, que la Ville intelligente devrait renouveler de fait tout de suite ces panneaux dans une gabegie totalement contraire au Plan Climat, parce que si l'on détruit ces panneaux et qu'on en reconstruit d'autres, cela a une empreinte carbone, mais en plus 15 % de panneaux numériques par la suite, c'est une empreinte carbone décuplée !

Il faut savoir que la consommation numérique d'un panneau est 7 fois plus énergivore qu'un panneau non numérique.

Et encore, il y a les panneaux avec deux faces numériques, là c'est 13 fois plus.

Il faut savoir que dans le nouveau parc prévu par la suite, on nous présente comme quoi il y aurait une baisse de 30 % de consommation. Sauf que les panneaux numériques, eux, vont absorber, alors qu'ils ne représentent que 15 %, les deux-tiers de la consommation énergétique du total.

Donc, franchement, ces 244 futurs panneaux numériques, si on les mettait en panneaux déroulants tout simples, on pourrait réduire de 70 % l'empreinte énergétique, l'empreinte carbone de tout cela.

Evidemment que je suis totalement contre ce projet de délibération, et contre ce qu'il prépare par la suite à travers ces panneaux numériques.

Mais surtout, ces panneaux M.U.I sont censés être pour de l'information municipale et seulement accessoirement de la publicité.

Et les associations, notamment R.A.P., ont fait un travail fort intéressant à ce propos, pour nous montrer que bien souvent, finalement, sur les panneaux M.U.I., sur la face visible par les voitures, on met la publicité, et c'est sur la face piéton que l'on met l'information municipale.

Jusqu'à vous pourriez me dire, c'est pertinent puisque l'information affiche publicitaire, c'est un grand slogan, les véhicules peuvent la voir, alors que l'information municipale, c'est pour les piétons, il est donc normal d'orienter ce panneau-là.

Mais finalement en termes de visibilité de la publicité, on se rend compte que même en regardant ces deux faces, celle pour les voitures est bien plus exposée. En plus, on se rend compte que sur beaucoup de panneaux, les faces pas côté voiture, ce sont souvent des faces côté mur, donc c'est forcément extrêmement pratique. La publicité n'est absolument pas sur une donnée accessoire.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce projet de délibération, et mes chers collègues, oui, il serait temps qu'enfin nos panneaux d'informations municipaux s'émancipent de la publicité et permettent une ville émancipée de la publicité.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à toutes et tous, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, de nombreuses interventions sur un sujet qui est juridiquement complexe, et donc je vais m'efforcer de vous faire une réponse la plus claire et la plus complète possible.

D'abord, pour lever ce qui est manifestement encore une fois un énorme malentendu de compréhension.

Madame SIMONNET, vous nous refaites le débat sur le sujet du marché tel qu'il a été cassé par le Conseil d'Etat. Dans le projet de délibération présent ici, il n'est nullement question de la publicité numérique. Alors je veux bien que vous fondiez votre vote...

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ce n'est pas le problème...

**M. Emmanuel GREGOIRE**, adjoint. - Mais cela n'a rien à voir.

Encore une fois, vous faites une digression, soit parce que vous aimez parler à côté du sujet, soit parce que vous avez un avis arrêté sur la position de vote que vous abordez, mais ce que vous avez raconté n'a rien à voir avec l'objet du projet de délibération qui est ainsi présenté.

Ce projet de délibération fait suite, chacun l'a rappelé, au fait que le Conseil d'Etat a annulé la concession de service le 18 septembre dernier.

Notamment explicitement parce qu'il a considéré que le règlement local de publicité n'autorisait pas la publicité numérique.

C'est d'abord l'occasion de dire à Mme GATEL, ce n'est pas un dialogue, Madame SIMONNET, je vous inviterai à boire un verre après, on ira discuter, ce n'est pas un dialogue.

Madame GATEL, vous vous inquiétez sur le montant financier.

En réalité, non, c'est un bon montant ce contrat transitoire.

Pourquoi ? Parce que dans le montant que vous évoquez, il y avait des recettes plus élevées liées à une durée de contrat plus longue et qui incluait la publicité numérique, ce qui n'est pas le cas ici.

Les caractéristiques du contrat transitoire sont extrêmement claires, c'est une concession de service transitoire de gré à gré, c'est-à-dire que le concessionnaire devra assurer l'affichage d'informations à caractère général ou local pour le compte de la Ville de Paris, en se rémunérant sur l'exploitation publicitaire des mobiliers.

C'est un contrat de 20 mois pour se limiter strictement à la durée nécessaire pour relancer la procédure M.U.I., relancer le marché qui a été annulé par le Conseil d'Etat, c'est-à-dire jusqu'au 13 août 2019.

Le remplacement des têtes de 8 mètres carrés par des têtes de 2 mètres carrés est prévu, mais avec conservation de l'ensemble des emplacements actuels.

Et, est prévue une redevance fixe de 24 millions d'euros et une redevance variable allant de 5 à 27 % du chiffre d'affaires, je reviendrai sur trois aspects juridiques juste après.

Mais tout d'abord, quand même souligner un élément essentiel que chacun doit avoir en tête quand il va voter.

Moi aussi je veux planter des arbres, mais simplement ne pas voter ce projet de délibération, c'est priver la Ville de 40 millions d'euros de recettes. C'est 40 millions d'euros de recettes ou rien. Ceux qui vont voter contre ce projet de délibération vont priver la Ville de 40 millions d'euros, cela n'aidera pas à planter des arbres à Paris.

C'est quand même un sujet qu'il faut avoir en tête.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - L'ensemble des interventions se sont déroulées sans interruption, je vous demande le respect, merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ailleurs, cela a été rappelé également, les mobiliers urbains d'information ont une vocation qui est de continuer à être un support de moyens d'information municipale, car c'est une obligation du contrat transitoire, comme c'était le cas sur le contrat actuel qui vient d'arriver à échéance. Et nous ne pouvons pas nous passer de cette information municipale, c'est une évidence.

Ensuite, un certain nombre d'interrogations juridiques ont été soulevées ces derniers jours, et je veux là aussi y répondre précisément, concernant la question de la non-mise en concurrence et la question du non-allotissement de ce marché transitoire.

D'abord, sur la prétendue illégalité, trois critères sont reconnus par la jurisprudence du Conseil d'Etat pour faire ce type de contrat.

D'abord, que l'urgence soit avérée parce que le contrat arrive à expiration et donc, nous devons avoir une solution.

Deuxièmement, parce que l'intérêt général tient compte de la continuité du service public et qu'en la matière, cela a été expliqué plusieurs fois, nous avons besoin de ces supports.

Enfin, la durée est strictement limitée à la nécessité de repasser un contrat définitif.

Et sur la question de la légalité, évidemment, sur la question du non-allotissement, des observations ont été formulées sur le fait que ce n'était pas alloti, etc.

Pourquoi ce n'est pas un problème ?

D'abord, parce que contrairement au marché public, il n'existe aucune obligation d'allotissement en matière de concession. Ce n'est pas une obligation.

Deuxièmement, la Ville de Paris, comparée notamment à d'autres grandes villes en France mais aussi dans le monde, a plutôt une pratique déjà largement de faire de l'allotissement. Et c'est une interrogation y compris sur l'intérêt financier de la Ville en la matière. Par type de mobilier, en recourant à différents contrats sur les marchés abris voyageurs, les concessions de service colonne M.A et la concession de service M.U.I.

Enfin, dans le cadre des M.U.I, avec la disparition du format des 8 mètres carrés, le parc des M.U.I. est strictement homogène, il n'y avait donc aucune raison de dissocier la prestation en plusieurs lots.

Voilà, j'espère vous avoir apporté des éléments essentiels d'explication et précis sur les questions soulevées par ce contrat transitoire.

Il est dans l'intérêt vraiment impérieux pour le service public parisien qu'il soit adopté ce soir.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 86).

## **2017 DAE 318 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association FabCity Grand Paris (19e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 318 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "FabCity Grand Paris", dans le 19e arrondissement.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous transmettez mes félicitations et mes remerciements à Jean-Louis MISSIKA et Antoinette GUHL pour ce projet de délibération sur la subvention et la convention avec l'association "FabCity Grand Paris" pour l'accueil du "FAB 14", la Conférence internationale des "Fab Labs" en 2018, dont le temps fort sera la tenue d'un "Fab Summit" à l'Hôtel de Ville de Paris et à la Villette.

Pourquoi je remercie Jean-Louis MISSIKA et Antoinette GUHL ? A travers ce projet de délibération, je retrouve exactement la vision de l'avenir de Paris que le groupe Communiste porte depuis le début du mandat, ainsi que les préconisations du rapport de la M.I.E. "Fabriquer à Paris" que j'ai eu l'honneur de présider.

Au cœur de ce projet de délibération, nous nous fixons un objectif : la relocalisation de la production à Paris et le développement des circuits courts pour une autonomie de 50 % sur la fabrication, l'énergie et l'alimentation d'ici 2050. Cet objectif induit un changement d'approche. Rompons avec la production de masse pour aller vers la fabrication juste à temps, à la demande. Cet objectif permettra de réduire les problèmes environnementaux liés au transport de marchandises.

Relocaliser la fabrication, c'est réduire les flux de transport mais surtout créer de l'emploi, recréer des filières, notamment de formation, liées aux nouveaux modes d'organisation du travail. Relocaliser la fabrication est donc une réponse aux enjeux environnementaux et sociaux. Relocaliser la fabrication, c'est relever le défi de l'économie circulaire et collaborative de la Métropole parisienne. Il s'agit de créer plutôt que consommer, il s'agit de sortir du triptyque "produire, consommer et jeter", sortir de la société du jetable, du gaspillage et de l'obsolescence programmée.

Il s'agit de remettre en cause les choix politiques et économiques que nous dénonçons depuis des années, qui ont conduit à la délocalisation de pans entiers de notre activité industrielle vers des pays à normes sociales et environnementales faibles. Il s'agit de franchir une nouvelle étape de l'humanité, "L'Age du faire" comme le titrait Michel LALLEMENT en 2015 en étudiant ces communautés qui réinventent le travail de demain, ces fameux "Fab Labs", laboratoires de la fabrication.

Alors que sont ces "Fab Labs" ? Les mots-clés qui les définissent sont : faire, partager, apprendre, droit à l'erreur, gratuité. Au cœur de l'essence des "Fab Labs" se trouve la volonté de faire de la création une pratique populaire. La dimension éducative est gravée dans le marbre par leur charte : apprendre mais surtout faire ensemble.

On retrouve dans un "Fab Lab" des designers, des bricoleurs, des artistes, architectes, étudiants, ingénieurs, artisans mais aussi des néophytes. Ils récusent les modes d'organisation hiérarchique et préfèrent la coopération, l'intelligence distribuée et la stimulation des travailleurs par l'œuvre commune qu'ils réalisent.

Les "Fab Labs" offrent des lieux d'appropriation des moyens de production et le partage des outils. Dans un "Fab Lab", il y a toujours une salle commune où l'on débat sur la place de l'utilisation des technologies, sur la nécessité de les mettre au service des valeurs humanistes. Quelle richesse produire ? Comment produire ? Pour quels besoins ? Voilà les questions essentielles qui se posent dans ce mouvement des "Fab Labs". Voilà les idées que ce mouvement est en train d'essayer dans le monde entier et qui seront au cœur de la "FabCity" et de la FAB 14 à l'Hôtel de Ville de Paris et à la Villette.

Paris peut être fière d'accueillir ce sommet international d'experts et de professionnels des "Fab Labs", d'autant plus que nous avons été désignés mardi 7 novembre par la Commission européenne capitale européenne de l'innovation.

Nous avons obtenu une dotation d'un million d'euros pour financer de nouveaux projets.

Il serait donc souhaitable que ce prix soit fléché sur un dispositif pour lequel nous l'avons eu, à savoir : produire en ville, produire la ville dans une dynamique de "FabCity". Un million d'euros, ce n'est pas rien, puisque le projet de délibération que vous nous présentez n'est que de 30.000 euros et fait appel à des financements privés avec des partenaires comme par exemple Castorama ou La Poste qui se sont déjà positionnés. Une logique qui fait appel au financement privé n'est pas sans contradiction avec le mouvement des "Fab Labs".

D'ailleurs, je fais remarquer que la charte des "Fab Labs" précise que "les activités commerciales peuvent incuber dans les "Fab Labs", mais elles ne doivent pas faire obstacle à leur libre accès ; elles doivent se développer à l'extérieur et non à l'intérieur du "Lab", bénéficier à leur tour aux inventeurs, aux "Labs" et aux réseaux ayant contribué à leur succès". D'où l'importance du soutien financier public.

Le mouvement des "Fab Labs" porte une ambition que nous partageons, celle de s'émanciper de l'aliénation produite par le travail salarié, un programme qui rejoint le rêve d'un jeune Marx qui disait : "L'histoire de l'humanité est l'histoire de ses forces productives."

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Marx et la Commission européenne.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Dans les problématiques de fabrique, Marx a une pensée très complexe.

Je n'ai pas beaucoup de choses à dire en plus si ce n'est que je regrette que Jean-Louis et Antoinette n'aient pas entendu vos doux mots à leur endroit ; ils sont rares pour Jean-Louis.

Vous avez évoqué un sujet très important : Paris a été désignée pour accueillir en 2018 le "FabCity Summit". Il s'agit d'un rassemblement international d'experts et de professionnels dans les domaines de l'architecture, de la fabrication numérique, de la conception et de la production durable, l'agriculture urbaine, les mobilités douces, l'économie circulaire, autant de thèmes qui sont chers au secteur que pilotent Jean-Louis et Antoinette.

Ce "FabCity Summit" aura lieu en juillet 2018 à l'Hôtel de Ville et à la Grande Halle et dans le parc de la Villette.

Concernant la demande liée au prix gagné, la reconnaissance de Paris comme capitale européenne de l'innovation, je transmettrai votre message aux personnes autorisées.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je n'en doute pas.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 318.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 318).

## **2017 DFA 87 - Création d'une société publique locale "SPL PARISEINE".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 87 relatif à la création d'une société publique locale "SPL PARISEINE" et l'amendement technique n° 166 qui y est rattaché.

L'amendement est technique ?

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Celui-là est très technique.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Il est technique !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 166 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 166 adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 87 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DFA 87).

**2017 DPA 37 - Travaux de réhabilitation de la halle et de création d'un jardin public rue Pajol (18e). - Marché de travaux (lot 2). - Indemnisation de la société PETIT.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Il doit y avoir ensuite un projet de délibération. Oui, le projet de délibération DPA 37. Il s'agit des travaux de réhabilitation de la halle et de création d'un jardin public rue Pajol.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Ah, oui. C'est très bref.

C'est, en fait, un petit peu un prétexte. C'est-à-dire, au moment où je vous parle, se tient le comité de suivi de la halle Pajol. Je n'ai pas pu y aller parce que j'ai choisi de rester au Conseil de Paris, mais, si j'y étais allé, j'aurais posé la même question que celle que je vais faire maintenant. C'est-à-dire la halle Pajol dispose d'une installation solaire sur laquelle la communication de la Ville de Paris a été longtemps intarissable dans le genre "cocorico, on est les plus forts, on a la plus grande centrale sur toit à l'intérieur de ville à Paris". Enfin, je vous en passe. On en a vraiment fait des tonnes à l'époque. C'était un petit peu agaçant parce qu'il y a un côté "greenwashing" pour les écologistes, qui se disaient : "oui, d'accord, mais enfin, bon, cela ne va pas être l'arbre qui cache la forêt qui manque", en termes de panneaux solaires et d'énergie éolienne, etc., et de géothermie, et j'en passe.

Et puis, voilà, cela ne marche pas. Voilà, cela ne marche pas. L'affichage est en panne. Nous avons souvent posé des questions. On n'a jamais, ou rarement eu, des réponses partielles. Donc, j'en profite simplement pour dire que, moi, je suis évidemment très heureux du Plan Climat voté hier à l'unanimité et qui prévoit une couverture de panneaux scolaires très importante. J'espère qu'on y arrivera. J'espère que la Ville se donnera les moyens d'arriver. Là-dessus, nous serons très vigilants, très vigilants, pour que ce Plan Climat se traduise par un effort à tout point de vue financier, réglementaire de la Ville et que cela ne reste pas quelque chose qui n'aurait été, finalement, qu'une sorte de COP 21. Voilà. On veut aller plus loin.

Et donc... Ecoutez, déjà, très simple, question de bon sens : si on faisait fonctionner ce qui existe déjà et qui a été l'argument publicitaire - pour rappeler une conversation qu'on vient d'avoir - l'argument de la publicité de la Ville là-dessus. Voilà.

Donc, ma réponse là-dessus, ce serait : "fort bien, merci".

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BAUDRIER pour vous répondre.

**M. Jacques BAUDRIER**. - Merci, Pascal JULIEN, de nous alerter sur ce sujet.

Il y a deux types de panneaux solaires sur la halle Pajol. Il y a les panneaux photovoltaïques qui fonctionnent, mais comme vous le relevez à juste titre, c'est le panneau indicateur de la production qui dysfonctionne et qui doit être réactivé. Les services de la Ville y travaillent. Une réunion est prévue d'ici la fin du mois avec un bilan au mois de décembre dont nous vous communiquerons, bien entendu, les résultats.

Par ailleurs, il y a les panneaux solaires thermiques qui, eux, ont un problème de dysfonctionnement suite à un problème de surchauffe, qui est également en cours de traitement. Nous ne manquerons pas de vous apporter des informations au plus tôt ou dans le courant du mois de décembre.

Merci de cette intervention qui nous alerte à juste titre sur ces dysfonctionnements, mais qui ne sont pas globaux puisque les panneaux solaires photovoltaïques fonctionnent.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPA 37).

**2017 DLH 183 - Réalisation 52, rue Stendhal, 55-57, rue des Prairies (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de 49 logements par "Batigère Ile-de-France".**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 183 concerne la réalisation au 52, rue Stendhal et au 55-57, rue des Prairies dans le 20e arrondissement, d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de 49 logements.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, je profite de ce projet de délibération de réhabilitation pour vous parler d'un problème un peu particulier que j'ai relevé. Dans le 18e arrondissement, il y a une réhabilitation très belle, très forte, importante, au 247-251, rue Marcadet, de 400 appartements.

Au cours d'une réunion d'information à la mairie du 18e arrondissement, une locataire a posé la question de l'accès aux personnes à mobilité réduite, et bien entendu, cela s'adresse plutôt à M. Nicolas NORDMAN. La responsable de "Paris Habitat", qui était là, et un architecte nous ont dit que bien que la réhabilitation soit profonde, il n'est pas prévu d'accès à ces immeuble. Il y a une vingtaine d'entrées d'immeuble, il y a trois escaliers, et on nous dit qu'il n'est pas possible que ces immeubles soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cela signifie, dans une résidence de logements sociaux de 400 appartements, qu'il ne pourra jamais y avoir une personne à mobilité réduite qui y habite. Je trouve cela surprenant.

Alors bien entendu, j'allais en parler à Ian BROSSAT, j'aurais pu faire un vœu au Conseil d'arrondissement mais je n'en ai pas eu le temps. Donc j'ai profité de ce projet de délibération pour soulever ce problème. Cela doit se reproduire dans tout Paris. J'aimerais avoir une réponse si c'est possible. Je ne mets pas en cause les élus, ce n'est pas du tout cela, mais que l'on nous explique comment une réhabilitation en profondeur ne peut pas permettre qu'un immeuble soit accessible aux personnes à mobilité réduite.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Jacques BAUDRIER pour vous répondre, on est bien d'accord que votre intervention ne concerne ni l'adresse ni les sujets du projet de délibération.

Jacques BAUDRIER ?

**M. Jacques BAUDRIER**. - Monsieur le Maire, Monsieur HONORÉ, merci de votre intervention, mais je suis assez mal préparé puisque ce projet de délibération concerne un immeuble du 20e arrondissement.

Donc, je vous propose de transmettre votre interpellation, sûrement pleine de bon sens, à Nicolas NORDMAN qui vous apportera sans doute des éléments de réponse, mais dans le cadre de ce projet de délibération, j'ai peu d'élément à vous apporter.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci. Je précise quand même que Nicolas NORDMAN n'est pas parmi nous pour raisons de santé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 183.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 183).

**2017 DLH 202 - Réalisation 39, rue des Amandiers (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la R.I.V.P.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DHL 202 porte réalisation au 39, rue des Amandiers, toujours dans le 20e arrondissement, d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie, cette fois par la R.I.V.P.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais compléter l'intervention qu'a faite tout à l'heure mon collègue Yves CONTASSOT sur 3 projets de délibération DLH concernant le 20e arrondissement par rapport à la question de la rénovation thermique, pour montrer concrètement la difficulté que l'on a sur certaines rénovations thermiques qui sont très loin de l'objectif du Plan Climat que nous avons voté hier et que nous avons voté en 2007, puisque le Plan Climat qui s'applique ici est celui de 2007.

Par exemple, en termes d'objectifs, la consommation va passer de 309 kilowatts par mètre carré à 200 kilowatts par mètre carré. Je rappelle que les objectifs qui étaient donnés dans le Plan Climat étaient de 80.

Quand je vois le scénario retenu pour les travaux, il rassemble les prestations suivantes. Il permet de respecter le Plan Climat de la Ville de Paris 21 points. J'aimerais savoir comment on justifie un tel respect du Plan Climat, à partir des informations qui sont données.

Dans les exemples tout à fait kafkaïens de ce qui est présenté là-dedans, on va mettre en place du polystyrène. Je rappellerai que le polystyrène est fait à partir du pétrole. Si on prend le cycle complet du produit, nous arrivons à des émissions de gaz à effet de serre qui sont bien au-delà du chiffre qui est indiqué ici du passage de 49 à 23.

J'aimerais savoir comment, en l'occurrence ici la R.I.V.P., arrive à justifier le respect du Plan Climat à partir de ce qui est donné ici.

Nous avons souvent, dans ces projets de délibération, des projets de délibération qui reviennent, sur deux ou trois rénovations thermiques. Pour l'instant, on est à deux rénovations thermiques. Là, je demande quand il y aura la prochaine rénovation thermique sur le même bâtiment.

L'autre élément un peu scandaleux sur cette rénovation thermique, c'est l'application de la loi MOLLE. C'est un détournement de la loi MOLLE car il faut savoir que cette pseudo-rénovation thermique va entraîner une surcharge au niveau des habitants de ces immeubles. La loi MOLLE permet aux bailleurs d'augmenter les loyers du gain estimé dû à la rénovation thermique, par rapport à la dépense en charge d'électricité.

Nous avons demandé un report de tous ces projets de délibération et si ils n'étaient pas reportés, nous nous abstiendrions parce qu'il n'est pas normal que les documents qui sont présentés soient aussi éloignés de ce que normalement un Plan Climat devrait imposer. Si vraiment on veut faire de la rénovation thermique et avoir l'empreinte carbone, il faut que, dans les projets qui sont réellement mis en place, on soit en respect des contraintes demandées.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Oui, Jacques BAUDRIER.

N'est-ce pas vous qui répondez là-dessus ?

Quel membre de l'Exécutif veut bien répondre à l'intervention de Jérôme GLEIZES ?

Il n'y a plus de membres de l'Exécutif capables de répondre aux projets de délibération. Auquel cas je vous propose que nous interrompions la séance.

C'est dommage, j'ai failli gagner trois projets de délibération, j'y ai cru quelques minutes. Donc nous reprendrons avec la fin de 5e Commission demain et non pas la 6e, à mon grand désespoir et à la joie des groupes.

Chers collègues, je vous propose de reprendre demain matin avec la réponse au projet de délibération DLH 202.

Je vous souhaite une excellente soirée d'ici là !

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le mardi 21 novembre 2017 à vingt heures cinquante-cinq minutes, est reprise le mercredi 22 novembre 2017 à neuf heures sous la présidence de M. Frédéric HOCQUARD, adjoint).*

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Bonjour à tous. Tout le monde, l'essentiel est arrivé.



## 2017 DLH 202 - Réalisation 39, rue des Amandiers (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la R.I.V.P. (suite).

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons reprendre la séance avec la suite du projet de délibération DLH 202.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, qui est là, pour 5 minutes.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, même si vous n'êtes pas très nombreux, nous allons écouter ce projet de délibération.

Ce projet de délibération Plan Climat porte sur un ensemble de 49 logements sociaux de la rue des Amandiers dans le 20e arrondissement.

Les travaux d'un montant de plus de 2 millions d'euros permettront de réduire la consommation d'énergie de 109 kilowatt-heure/mètre carré, soit un gain de 35 %. Selon le calcul théorique du bureau d'études thermiques, l'opération devrait permettre de réduire les charges liées à l'énergie d'environ 66 euros TTC en moyenne par an et par logement.

A noter, cette réhabilitation prévoit également la végétalisation de la toiture sur plus de 300 mètres carrés.

Bien évidemment, on peut estimer que le bâtiment restera énergivore, malheureusement. Néanmoins, sa consommation sera réduite d'un tiers et ses émissions de CO<sup>2</sup> réduites de moitié.

Nous pouvons donc nous féliciter de ce chantier qui améliorera qualitativement la vie des occupants et permettra de réduire significativement leur facture énergétique.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci Danièle PREMEL.

Ce projet de délibération concerne effectivement un immeuble en R+7, au 30, rue des Amandiers dans le 20e arrondissement. Il s'agit d'un projet de réhabilitation Plan Climat Energie portant sur 49 logements sociaux.

Cet immeuble date du début des années 1930 et les travaux programmés sont effectivement ambitieux : ravalement complet des façades, isolation thermique par l'extérieur de 50 % des façades sur cour, isolation des toitures terrasses, remplacement des menuiseries extérieures et pose de volets, remplacement des portes palières, remplacement des radiateurs et des chaudières collectives, création d'une ventilation mécanique, végétalisation de la toiture terrasse sur 300 mètres carrés.

Le bâtiment actuel, tel qu'il est, a une mauvaise performance énergétique. Il s'agit d'un bâtiment d'angle qui possède beaucoup de mètres carrés de façade, et celles-ci sont mal isolées, tout comme le toit-terrasse. Les travaux visent précisément à diminuer les dépenses énergétiques liées à ce bâtiment. Cela réduira d'ailleurs les charges payées par les locataires de 66 euros en moyenne par an et par logement, ce qui fera toujours du bien au pouvoir d'achat des 49 familles qui vivent dans cet immeuble.

La subvention de la Ville est de 361.000 euros et donc particulièrement conséquente.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 202.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 202).

## 2017 DU 14 G - Institution de la part départementale de la taxe d'aménagement.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 14 G sur la part départementale de la taxe d'aménagement.

La parole est à Yves POZZO di BORGO que je ne vois pas.

Il est pour certainement, il faudrait qu'il arrive.

Alexandre VESPERINI n'est pas là non plus.

Mais les gens ont du mal à se réveiller !

Je vous donne la parole, Monsieur POZZO di BORGO, pour 5 minutes sur le DU 14 G.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la loi du 29 décembre 2010 crée la taxe d'aménagement qui se substitue à compter du 1er mars 2012 aux taxes d'urbanisme existantes, dont notamment la taxe locale d'équipement (T.L.E.) et la participation pour programme d'aménagement d'ensemble.

Jusqu'à présent la Ville de Paris avait fait le choix de n'appliquer que la part communale, dont le montant est de 40 euros par mètre carré de surface de plancher construite.

La Ville, qui en 2011 était relativement bien gérée sur le plan financier avec une dette seulement de 2,9 milliards d'euros, n'avait en effet pas jugé utile d'actionner la part départementale, dont le montant exigible est de 20 euros par mètre carré de surface de plancher construite. C'était certainement prudent de sa part de la garder pour des jours de vaches maigres.

Mais voilà qu'aujourd'hui la dette a doublé, avec 6 milliards d'euros, et que la Ville de Paris a besoin d'argent, et vite comme on l'a vu hier encore dans le débat. Elle a besoin d'argent pour combler ses erreurs de gestion et ses négligences. Elle a besoin d'argent pour ses dépenses qui petitement mais régulièrement ont monté. La Ville a besoin d'argent aussi pour financer un bon nombre de gadgets que l'on retrouve notamment dans le budget participatif.

Et comme vous ne savez pas faire des économies de fonctionnement, ni prioriser vos dépenses, mais que vous avez bien actionné le levier fiscal, vous vous en donnez à cœur joie avec cette nouvelle taxe. Tant pis pour la promesse faite aux Parisiens de ne pas augmenter les impôts.

Je vous entends déjà répondre qu'il s'agit d'une taxe, pas d'un impôt. Vous expliquerez cela aux contribuables, pour faire la différence, qu'elle ne s'applique qu'à quelques riches promoteurs, et quelques riches propriétaires - on a l'impression d'entendre vos critiques contre MACRON. Mais elle s'appliquera bien aux Parisiens, tout promoteur et propriétaire qu'il soit.

Monsieur le Maire, à l'heure où le coût de l'immobilier n'a jamais été aussi élevé à Paris, quel mauvais signal vous envoyez là : plutôt que de tenter d'alléger ce coût de l'immobilier, vous l'alourdissez et on trouve que c'est insensé. Vous l'alourdissez pour des besoins de gestion courante.

C'est comme cela, avec cette taxe, que vous remerciez ceux qui s'évertuent à construire des logements et des locaux d'activité. C'est comme cela qu'avec cette taxe vous remerciez ceux qui entreprennent des travaux d'agrandissement, en valorisant par exemple des combles ou des chambres de bonne. C'est comme cela que vous valorisez aussi ceux qui entreprennent des travaux de surélévation.

Puis, je vous rappelle - c'est le débat que nous avons eu hier sur le Plan Climat - que 60 % des émanations de CO<sup>2</sup> proviennent du tertiaire, donc dans des bâtiments du tertiaire.

Vous vous êtes bien rendu compte, en faisant le bilan du Plan Climat depuis 2007, que la Ville n'a pas suffisamment investi sur les locaux privés pour pouvoir participer à cette rénovation. Nous avons besoin de cette rénovation. Et au lieu d'aider cette rénovation, vous ajoutez une taxe qui va encore faire en sorte que la rénovation nécessaire de tout ce tertiaire ne se fera pas. Sérieusement, on ne comprend pas si vous incitez à la création de surfaces habitables ou si vous les pénalisez.

Vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas, nous ne pourrions pas cautionner la création de la part départementale de la taxe d'aménagement, et nous voterons contre.

Je vous en remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

La parole est à M. CONTASSOT, pour 5 minutes.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire que je suis assez époustoufflé par ce que je viens d'entendre. En termes de méconnaissance de la réalité, il fallait le faire ! Yves POZZO di BORGO nous raconte que 60 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien viendraient du tertiaire. Mais lisez les documents avant d'affirmer des choses comme cela ! Mais non, vous confondez la part du bâti avec l'ensemble des émissions du territoire. Excusez-moi mais c'est le "b.a-ba". Il ne faut pas raconter n'importe quoi et en déduire des choses qui sont totalement fausses. C'est déjà le premier point.

Le deuxième point, c'est que vous oubliez une chose, c'est la loi. Le financement du C.A.U.E., cela fait quinze ans que nous le demandons, que nous disons que nous ne sommes pas conformes à la loi parce qu'il doit être obligatoirement financé par cette taxe. Nous étions dans l'illégalité en finançant avec une subvention, je l'ai dénoncé plusieurs fois ici. Donc nous nous mettons en conformité avec la loi et vous dites que ce n'est pas normal. Curieuse méthode pour quelqu'un qui, il n'y a pas si longtemps, prétendait faire la loi.

Vous dites, ce sont les riches qui vont être une fois de plus mis à l'index. Oui, les "Macronistes", évidemment, ils font tout pour. C'est sûr. Il suffit de regarder la politique de notre Président de la République et de son Gouvernement en matière d'impôt sur la fortune. Effectivement, on voit bien qui va en profiter. Quel rapport ? Mais oui, parce que l'immobilier à Paris, qui est contre le blocage des loyers ? Qui aujourd'hui refuse que l'on soit dans une politique de lutte contre la spéculation immobilière, si ce n'est vous ?

Il y a un rapport étroit, Monsieur BARGETON. Si vous ne le connaissez pas, cela m'inquiète encore plus pour un ancien adjoint aux finances. Un peu de cohérence. Oui, nous allons la voter cette taxe.

Oui, nous sommes contents qu'il y ait un financement normal du C.A.U.E., ce qui ne nous empêchera pas de dire qu'il faut effectivement réfléchir à un certain nombre d'évolutions, y compris du C.A.U.E dans sa finalité, ses attributions, etc., mais nous sommes tout à fait favorables à cette taxe, d'autant plus que le logement social, c'est écrit là aussi, vous n'avez pas dû le lire, sera exonéré. Il y a donc une forme d'intelligence dans la mise en place de cette taxe. Nous la voterons très favorablement.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je remercie Yves POZZO di BORGO et Yves CONTASSOT pour leurs interventions.

Paris a instauré la part communale de la taxe d'aménagement avec un taux de 5 % en 2011, ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est d'instituer la part départementale, qui permettra de générer une nouvelle recette pour la Ville et pourra être affectée uniquement, un des aspects les plus précis de cette taxe, et règlementairement à deux types de dépenses.

La première, peut-être la plus importante en termes de quantité, nous verrons cela plus tard, c'est le financement de la politique de protection des espaces naturels sensibles, et à Paris il s'agit principalement du bois de Boulogne et du bois de Vincennes, et comme l'a dit Yves CONTASSOT, pour le financement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, c'est-à-dire le C.A.U.E. de Paris, dont Jacques BAUDRIER est le président.

Pour être complet, je souligne qu'il vous est proposé d'appliquer à la part départementale au taux de 2,5 %, les mêmes cas d'exonération que pour la part communale, c'est-à-dire pour les projets de logement social, et pour les locaux à usage industriel et artisanal.

Cette taxe, il faut peut-être le préciser, aura un impact faible puisqu'il s'agit d'une taxe de l'ordre de 20 euros du mètre carré sur les permis de construire. A l'horizon 2020, le produit estimé de la recette annuelle sera de l'ordre de 3,5 millions d'euros, sous réserve que l'activité de construction à Paris reste identique à celle constatée ces 2 dernières années.

Je pense donc qu'il s'agit d'une taxe avec une incidence marginale sur le secteur de la construction, mais importante par contre, parce qu'elle va nous permettre d'investir davantage dans l'amélioration et l'embellissement

des espaces verts parisiens, des espaces naturels sensibles. Et puis, le C.A.U.E. est une structure extrêmement importante pour promouvoir une architecture de qualité à l'échelle de la ville.

Nous votons aujourd'hui le principe de l'instauration de cette taxe, et le Conseil de Paris sera une nouvelle fois sollicité afin de statuer sur la répartition de l'affectation des recettes de cette taxe entre les bois et le C.A.U.E.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 14 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 14 G).

### **2017 DPA 53 - "Paris fait Paris". - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPA 53 "Paris fait Paris", qui est une présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Monsieur le Maire, "Paris fait Paris", "la forme d'une ville change plus vite que le cœur d'un mortel", disait Baudelaire. Cette vision du poète concerne particulièrement notre ville-capitale. Les villes dans lesquelles nous vivrons demain seront radicalement différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui, sous l'effet de mouvements puissants, évolution démographique, changement climatique, raréfaction des ressources naturelles et transformation des modes de vie et des pratiques sociales.

Les villes vont devoir s'adapter et se réinventer dans un dynamisme vers le futur, qui repose à la fois sur de grands investissements, sur la mobilisation indispensable de tous les acteurs, notamment à travers l'action de ses habitants, et sur la coopération avec les métropoles.

La ville, pour être attractive, doit évoluer, doit apporter plus à ses habitants et en premier lieu le commun du service public, des équipements publics, des espaces verts.

"Paris fait Paris" répond à ce défi en se donnant les moyens et les procédures pour y répondre, sans se contenter de mots ou de déclarations qui seraient sans effet sur l'opérationnalité, c'est-à-dire sur la réalité. Avec ce programme d'investissement portant sur 100 grands équipements publics, notre collectivité fait le choix d'investir en privilégiant la qualité d'usage et la transition énergétique. Ces 100 projets concernent tous les types d'équipements et de services publics, de la crèche à la piscine, en passant par l'école, le collège, le gymnase, la médiathèque, le musée, le théâtre, et le centre d'animation. Cet investissement très conséquent profite en priorité aux quartiers populaires, et le groupe Communiste - Front de Gauche se félicite de cette priorité réaffirmée par notre Exécutif.

Ces projets avancent bien. Et il y a tout lieu de s'en féliciter. Les Parisiennes et les Parisiens vont pouvoir profiter bientôt de nombreux équipements neufs ou rénovés. C'est une très bonne chose que ces chantiers puissent maintenant être visités par les habitants dans le cadre d'opérations "Paris ouvre ses chantiers". Les usagers doivent être toujours plus associés au travail du service public.

Nous soutenons ce programme ambitieux de notre mandature et son avancée, mais projetons-nous déjà dans l'avenir, prévoyons déjà les équipements de demain. Des besoins existent et pour les élus communistes, nous devons au plus vite lancer les études pour engager de nouveaux projets.

Nous pensons en premier lieu à la médiathèque Jean-Quarré dans le 19e, un équipement très attendu par la population dans ce quartier, il nous faut maintenant avancer et au plus vite, l'attente est immense.

Nous pensons également à l'équipement culturel du secteur Ordener - Poissonniers dans le 18e.

Il nous faut prévoir dans chaque nouveau projet urbain, des équipements, des services publics et culturels pour la population, et l'attente est également très forte dans l'arrondissement dont le conservatoire actuel est extrêmement sous-dimensionné.

Nous pensons également aux équipements sportifs de proximité. Paris a obtenu les Jeux olympiques et nous nous en félicitons. Ce doit être l'occasion d'engager un grand plan de construction d'équipements publics, de gymnases, de piscines. Il faut avancer sur des projets, porte de Clignancourt, porte de Bagnolet, porte de Montreuil, sur le site de Georges Carpentier dans le 13e.

Préparons l'avenir, lançons au plus vite ces nouvelles études pour que Paris continue à faire Paris dans les années à venir, et réponde toujours mieux aux besoins de la population, avec le développement de nouveaux équipements publics.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président - Je vous remercie.

Pour vous répondre sur ce grand et beau plan d'opérations d'équipements publics, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame PREMEL, votre intervention me donne l'occasion de rappeler que Paris, à l'échelle de la France, est la collectivité qui de très loin, même en rapport avec sa population, investit le plus dans ses équipements publics et dans la création d'équipements et de services publics. Notre plan d'investissement de 700 millions d'euros représente 120.000 mètres carrés de travaux, pour 100 opérations.

Rappeler également que nous avons fait le choix de la sobriété architecturale, de la qualité d'usage. Je tiens à remercier tous les membres des très nombreux jurys d'architecture qui se sont tenus sur tous les bancs de cette Assemblée, qui ont participé à cette recherche de sobriété qui s'est traduite dans les coûts des opérations, puisque nous avons réussi à sortir dans cette mandature, et la suite des chantiers nous permet de maîtriser toujours ces coûts, des opérations avec un coût unitaire inférieur de 30 % à ce que c'était lors de la précédente mandature. Une économie valorisable de 300 millions d'euros, qui n'est pas négligeable, et dans le cadre d'un budget d'investissement plus important, de sortir 30 % de plus d'opérations, donc d'offrir 30 % de plus de services publics aux Parisiennes et aux Parisiens.

De nombreux chantiers viennent à peine de commencer, sont en cours. Le lancement de notre opération "Paris ouvre les portes de ses chantiers" va permettre à toutes les Parisiennes et Parisiens de les visiter. Il y avait encore une visite hier soir du très beau chantier du musée de la Libération, place Denfert-Rochereau, et donc je vous invite à participer à cette visite en compagnie des architectes. Très volontiers, nous ferons découvrir leur chantier. Il y aura plusieurs dizaines de visites, sans doute entre 50 et 100 l'an prochain, et nous attendons au moins 5 à 10.000 visiteurs. Bien entendu, je serai heureux de pouvoir engager dans d'autres chantiers à l'avenir, au-delà de ce programme de mandature, de pouvoir engager des études correspondant aux demandes émanant, nombreuses, bien entendu, des maires d'arrondissement.

Merci, Madame PREMEL.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Comme c'est une communication, il n'y a pas de vote sur ce projet.

## **Compte rendu de la 6e Commission.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant aborder la 6e Commission. Conformément au règlement intérieur de la commission du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Annick OLIVIER, pour trois minutes, pour nous présenter la substantifique moelle de la dernière réunion de cette 6e Commission.

**Mme Annick OLIVIER**. - Merci beaucoup.

Notre Commission a débuté par la présentation du bilan des déclarations 2015-2016 portant sur les opérations d'équipement public, par Jacques BAUDRIER, et a donné lieu à des échanges intéressants.

Ensuite, Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération de sa délégation, parmi lesquels on peut retenir le DAE 229 concernant une subvention convention avec l'association "Science, créativité, interdisciplinarité, recherche, éducation", qui est une subvention très importante. Ensuite, Pascal CHERKI a demandé à connaître la position de la Ville sur la réforme universitaire. Mme LEMARDELEY a précisé cette position, que l'on peut également retrouver sur le site de la Ville.

Concernant les affaires scolaires, Patrick BLOCHE, pour la première fois, a présenté les projets de délibération de sa délégation. Il n'y a pas eu de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour. Ensuite, Sandrine CHARNOZ a présenté les dossiers relevant de la petite enfance. Aucune question n'a été posée. Mme BOUGERET a présenté le vœu du groupe les Républicains portant sur la réorganisation du dispositif de regroupement des établissements de la petite enfance. C'est sur ce sujet que notre Commission a été close.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

### **2017 DASCO 73 - Subvention (15.900 euros) à 38 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de "l'Action collégiens".**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DASCO 73 relatif à l'attribution d'une subvention de 15.900 euros à 38 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de "l'Action collégiens".

Je donne, pour cela, la parole à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération me donne l'occasion d'intervenir une nouvelle fois sur la question des inégalités scolaires. En premier lieu, je voudrais saluer le travail qui est mené dans le cadre du dispositif "Action collégiens" qui fait l'objet de ce projet de délibération. Ce sont des mesures d'accompagnement concrètes qui montrent combien notre Municipalité œuvre pour aider les collégiens en difficulté.

C'est un enjeu tant pédagogique qu'un enjeu de justice sociale. On le sait, les déterminismes sociaux pèsent de plus en plus lourdement sur les trajectoires scolaires. L'école n'arrive pas à combler le capital culturel transmis directement et très inégalement par les parents et le milieu social. C'est inacceptable quand on sait que l'école d'aujourd'hui est souvent le seul lieu où beaucoup d'adultes de demain auront acquis leur autonomie en tant qu'individus, citoyens et travailleurs.

Depuis les travaux de Bourdieu et PASSERON dans les années 1960, nous savons que les inégalités sociales et culturelles se reproduisent dans notre système scolaire. De nombreux rapports montrent aussi que, depuis une quinzaine d'années, l'école amplifie davantage encore les inégalités sociales. Pourtant, aujourd'hui, les résistances à une école réellement mixte, creuset de l'égalité républicaine, sont encore très fortes, particulièrement sur le territoire parisien.

"Action collégiens", en permettant l'accompagnement des collégiens en difficulté, permet de compenser - certes, sur une petite échelle - les inégalités en permettant le suivi individualisé lors des temps libres. C'est à la fois modeste et décisif pour de nombreux jeunes en difficulté, dont le parcours de vie peut être singulièrement impacté par une rencontre avec un éducateur, un pédagogue, un accompagnateur. Si nous saluons cette action, je voudrais aussi insister sur l'importance de lutter en amont sur les causes de l'inégalité scolaire et donc, de revenir sur le vœu dont nous avons parlé l'année dernière sur ce sujet.

En septembre 2016, le Conseil de Paris avait, en effet, approuvé un de nos vœux demandant qu'un observatoire parisien des inégalités soit créé, qui pourrait analyser les inégalités scolaires et sociales dans les collèges, lycées et écoles, et émettre des recommandations afin d'y mettre fin. La ségrégation scolaire à l'œuvre à Paris est trop forte et les établissements privés portent une lourde part de responsabilité dans cette production de ségrégation. Nous avons demandé que les règles d'affectation du rectorat incluent les collèges privés, qu'une carte scolaire contraignante s'impose à ces établissements et que les établissements ne respectant pas ces règles de sectorisation, soient placés hors contrat.

Le sociologue Choukri BEN AYED montre que les origines sociales et culturelles n'ont pas les mêmes impacts selon les configurations locales. Dans le cas de Paris, la forte densité urbaine et la densité des établissements scolaires exacerbent la concurrence entre établissements. En conséquence, les choix de certaines classes sociales qui, évidemment, sans l'avouer officiellement, ne souhaitent pas que leurs enfants se mélangent à ceux des classes populaires, deviennent à Paris de véritables stratégies. Ces stratégies conduisent à la ségrégation sociale et scolaire et nous mettent face à une situation inacceptable à plusieurs titres. Je voudrais en signaler deux.

Premier point : la ségrégation scolaire construit une société fracturée, où les classes sociales ne se mélangent pas, au mépris de la fraternité, au mépris de l'égalité, au mépris des principes fondateurs de notre République. L'école que nous construisons aujourd'hui est le terreau de la société de demain, comme je le disais tout à l'heure. Sa mixité sociale est essentielle pour une société tolérante et juste. Par ailleurs, la mixité sociale à l'école est indiscutablement une mesure de justice sociale, justice sociale qui est mise à mal par la concurrence entre les établissements publics et privés, particulièrement forte à Paris.

Comment comprendre, en effet, que les établissements privés sous contrat bénéficient de l'aide de la collectivité quand il s'agit de payer leurs professeurs, mais échappent au devoir de la collectivité quand il s'agit d'accueillir tous les enfants ? Nous sommes donc très inquiets sur Paris, tout d'abord, par le fait que les établissements privés sont tous classés parmi les mauvais élèves de la mixité sociale, et, ensuite, par le fait que le nombre d'élèves scolarisés dans le privé ne cesse d'augmenter.

Le Conseil de Paris a décidé d'agir il y a un an déjà. Où en sommes-nous de ce travail ? L'urgence de la situation ne fait pas de doute.

Je profite de cette intervention pour remettre, donc, au centre du débat cette question. Nous resterons donc particulièrement vigilants sur la question des inégalités sociales et scolaires. La société que nous léguons à nos enfants a bien besoin d'une école publique, socialement mixte, condition peut-être pas suffisante mais certainement nécessaire à l'égalité républicaine et à la cohésion sociale.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre à toutes ces interrogations, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jean-Noël AQUA, de votre intervention qui permet, à partir de ce projet de délibération concernant le fonctionnement d' "Action collégiens", de poser un vrai problème, qui est le problème de la mixité sociale dans nos établissements scolaires et plus particulièrement dans nos collèges et, à partir de là, un enjeu majeur qui nous mobilise, qui est celui de la réussite éducative de tous les petits Parisiens. Quand on est au collège, on n'est plus un petit Parisien, mais un jeune Parisien. Ce que vous dites du dispositif "Action collégiens", et je vous remercie de l'avoir salué, vaut aussi pour une autre action, à laquelle la Maire de Paris est très attachée, qui monte en puissance, qui est l'action "Tous mobilisés".

Je me retrouve en tout point dans votre intervention. Vous avez eu raison de rappeler que Paris est la ville la plus ségréguée, puisque 30 % des élèves parisiens sont dans le privé. On connaît par cœur, au niveau des arrondissements notamment, ce que peuvent être les stratégies développées en termes d'évitement ou de fuite. Vous avez raison de dire que le privé sous contrat ne doit pas avoir que des droits, mais aussi des devoirs, et notamment des devoirs de mixité sociale.

De fait, vous avez repris à juste raison le vœu qui était voté ici même, en septembre dernier, et dont vous êtes à l'initiative, de pouvoir bénéficier d'un observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative pour aller plus loin. Pourquoi je dis "pour aller plus loin" ? C'est parce qu'en ce qui concerne précisément les collèges, vous savez que nous avons mis en place et nous avons été à l'initiative de mesures importantes.

Je pense notamment à la re-sectorisation globale du 17<sup>e</sup> arrondissement ou à la création, d'ores et déjà, de trois secteurs multi-collèges. D'ailleurs, lundi, Journée internationale des droits de l'enfant, nous avons accueilli, ici même, et salué la présence de collégiens des collèges Berlioz et Coysevox, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, qui font l'objet d'un même secteur scolaire.

A partir de là, quel est l'enjeu pour nous ? D'aller plus loin, bien sûr, et c'est le sens de votre interpellation. C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de la réunion du C.D.E.N. - c'était le 9 novembre dernier, donc il y a quelques jours - j'ai souhaité intervenir, en accord, d'ailleurs, avec M. le Recteur qui était présent, pour donner vie, si j'ose dire, à votre vœu et donc, montrer que la Ville de Paris - le Département de Paris pour les collèges - était volontaire sur la création de cet observatoire.

Observatoire qui visera à prendre en compte toutes les forces représentées au sein du C.D.E.N. : parents d'élèves, enseignants à travers leurs organisations syndicales, élus parisiens, bien entendu, et puis, évidemment, l'académie de Paris ne saurait être oubliée. Il faut que cet observatoire se mette en place rapidement pour que nous puissions avoir une évaluation, pour que nous sachions sur quelle matière nous travaillons communément.

C'est la raison, d'ailleurs, pour laquelle il faut qu'il y ait un échange de données entre l'Académie de Paris et la DASCO. Je signerai très prochainement d'ailleurs une convention en ce sens.

Et puis, les enjeux de mixité ne peuvent concerner seulement le second degré, que nous évoquons plus particulièrement à travers "Action collégiens". Il faut plus que jamais faire le lien en termes de mixité, c'est essentiel si on veut lutter contre les inégalités scolaires, donc contre les inégalités sociales entre le premier et le second degré. On le voit bien quand on modifie la carte de l'éducation prioritaire. Il suffit qu'un collège sorte de l'éducation prioritaire pour que les écoles qui en dépendent sortent aussi de l'éducation prioritaire, ce qui parfois pose quelques problèmes.

C'est la raison pour laquelle je travaille activement, et vous allez m'aider - en tout cas, je compte beaucoup sur votre groupe et sur tous les groupes de la majorité municipale - pour pouvoir mettre en place, je l'espère, dès le mois de janvier, dès la séance du Conseil de Paris du mois de janvier, cet observatoire, pour qu'il puisse commencer ses travaux en février-mars, pour que nous puissions lui adjoindre, d'ailleurs, de manière utile, un comité scientifique. Vous avez fait vous-même référence à un expert de qualité dans votre intervention.

Bref, que l'on se mette au travail et que l'on puisse ainsi être encore plus ambitieux en termes de sectorisation multi-collèges, en termes de re-sectorisation et que vraiment, plus que jamais, la mixité sociale, la réussite scolaire de tous les élèves soient notre objectif commun, qui nous mobilise et qui permette effectivement à ce que nous puissions servir l'intérêt général, et par là même, l'intérêt supérieur des enfants parisiens. Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 73).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au dispositif de regroupement des établissements municipaux d'accueil de la Petite enfance.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 167 déposé par Mme BERTHOUT, qui se trouve ici.

Madame BERTHOUT, je vous donne la parole pour 2 minutes, merci.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, une réunion a été organisée, je dirais, assez précipitamment - je n'ai pas pu m'y rendre, puisqu'on ne l'a su que quelques jours avant - sur ce projet de regroupement des crèches, qui en fait est ni plus ni moins... Et là, je fais appel au bon sens à la fois de Monsieur l'adjoint chargé du secteur, qui a été maire, et à celui de mes collègues, toutes tendances confondues, parce qu'en fait, ce n'est pas un projet de regroupement qui se prépare, c'est un projet de fermeture, purement et simplement, d'une grande partie des crèches.

Si vous mettiez en œuvre ce projet unique, qui consiste à laisser une seule crèche par circonscription, ce qui signifie par exemple que moi, dans le 5e arrondissement, où quatre crèches sont ouvertes à cette période, si j'ai bien compris, entre le 6 et le 17 août... Et vous pouvez vérifier, Monsieur BLOCHE, il n'y a pas besoin de grandes études. Il y avait 120 enfants cette année. Eh bien, cela signifie purement et simplement que nous interdisons à des familles de pouvoir mettre leurs enfants en crèche.

Il y a un principe constitutionnel qui s'appelle la continuité du service public. Vous n'avez cessé, ces dernières années, de faire des regroupements sur regroupements, de fermer des crèches. Nous avons, avec beaucoup de responsabilité, accompagné autant que faire se peut ce mouvement, mais là, on est vraiment dans une rupture totale de la continuité du service public. Selon que vous habitez dans telle ou telle partie d'un arrondissement, vous aurez le droit, ou pas, à pouvoir avoir une place en crèche.

J'ai beaucoup entendu de choses hier autour de l'écriture inclusive, accréditant l'idée que cette écriture inclusive constituerait une mesure phare sur le terrain de l'égalité hommes-femmes. Eh bien, je peux vous dire que sur le terrain de l'égalité hommes-femmes, la possibilité de pouvoir mettre son même dans une crèche, en particulier



dans une période comme celle comprise entre le 6 et le 17, cela fait beaucoup plus que d'avancer sur le terrain de l'écriture inclusive.

Alors, qui va en pâtir ? Ce sont évidemment les femmes, puisque ce sont elles qui, dans la majorité des cas, amènent les enfants à la crèche. Nous le savons tous. Et puis, les cadres, parce que si à un moment donné, tout le monde ne peut pas mettre son enfant à la crèche, vous allez encore faire du "scoring", vous allez faire des formes de tirages au sort, vous allez regarder les revenus, parce qu'il va bien falloir dire non. Le...

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, votre conclusion ? C'était 2 minutes. On est à 3 minutes.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Donc, il y a à la fois un problème de méthode et un problème de rupture.

Monsieur BLOCHE, vous êtes quand même un homme de bon sens. J'espère que sur ce sujet, vous ne vous ferez pas l'héritier de propositions qui sont cataclysmiques. Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick BLOCHE pour vous répondre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, d'avoir présenté ce vœu, ce qui donne un caractère public, et la séance du Conseil de Paris est à ce titre le meilleur lieu à un échange que nous avons déjà eu. Et je ne souhaiterais pas que l'on me fasse le reproche, avec Sandrine CHARNOZ, d'avoir convié les adjoints à la petite enfance de toutes les mairies d'arrondissement à l'Hôtel de Ville, il y a environ un mois, un peu plus d'un mois, pour que justement, ce soient les premiers informés, avec les organisations syndicales de la petite enfance, de ce qui va être effectivement une expérimentation en 2018, à la fois au moment de l'été et de l'hiver, d'un regroupement des crèches qui est déjà une réalité. Vous l'avez d'ailleurs, Madame la Maire, souligné.

Il s'agit de quoi ? Eh bien, tout simplement et avant tout, de bien gérer le service public de la petite enfance. Je conteste le terme de rupture de ce service public de la petite enfance, puisqu'il y aurait effectivement rupture si toutes les crèches étaient fermées durant les périodes que vous avez indiquées, au mois d'août et au mois de décembre de l'année prochaine, ce qui ne sera évidemment pas le cas.

Nous sommes dans une expérimentation et à partir de là, je souhaite que ce soit une expérimentation gagnant-gagnant, non seulement pour une bonne gestion du service public de la petite enfance, mais aussi pour les personnels qui sont sous-utilisés, si j'ose dire, durant ces périodes, et qui seront du coup plus disponibles durant les périodes de forte activité que nous connaissons dans les établissements de la petite enfance.

Lorsque j'ai réuni le comité technique de la DFPE, les organisations syndicales ont donné leur avis, et je tiens à indiquer ici dans cet hémicycle que cet avis n'a pas été un avis défavorable, que cela soit entendu.

Les familles, et je terminerai par les familles, car en l'occurrence, nous allons les informer dès le mois de décembre, et bien entendu, à l'arrivée, Madame BERTHOUT, si vous avez la patience de m'entendre, nous allons évidemment poursuivre l'objectif. Et la Maire de Paris a cet objectif à l'esprit de façon forte, qui est que tout enfant parisien qui a la nécessité absolue d'être accueilli dans une crèche, soit entre le 6 et le 17 août, soit entre le 24 et le 28 décembre, le soit effectivement.

Et donc, cette information vise à ce que l'évaluation ait lieu le plus tôt possible, et c'est dans cette démarche que nous nous inscrivons.

Puis-je me permettre, puisque j'essaye de caler mon temps de parole sur celui de Mme BERTHOUT ?

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Brièvement, s'il vous plaît, Monsieur BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Je voulais simplement dire que par rapport à un attendu de votre vœu, je le précise, il n'existe à ce jour aucune étude en cours de réalisation à la Ville concernant l'intégration des enfants de 3 ans au centre de loisirs.

Je n'ose, Madame BERTHOUT, vous demander de retirer votre vœu, mais au nom de l'Exécutif, je ne peux évidemment que donner un avis défavorable.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je ne retire évidemment pas mon vœu. Aujourd'hui, dans la moitié des arrondissements, il n'y aura pas de crèche. C'est bel et bien une rupture dans l'accès et l'égalité au service public.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Rapidement, Monsieur BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Je ne voudrais pas, Madame BERTHOUT, que vous clôturiez à votre avantage un débat qui ne fait que commencer. En l'occurrence, je vous l'ai dit et je le répète avec insistance : on travaille et on va mener une fine évaluation effectivement à partir de la base d'une crèche par circonscription.

Si les besoins des familles parisiennes, je le dis avec solennité s'il le faut, amènent à ce qu'une crèche par circonscription, ce ne soit pas suffisant, eh bien, restera ouvert durant les deux périodes concernées le nombre de crèches suffisant. Que les choses soient dites.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Compte rendu de la 7e Commission.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 7e Commission et, conformément au règlement intérieur, je donne la parole à M. Sergio TINTI pour nous en donner les éléments les plus saillants.

**M. Sergio TINTI**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Lors de notre dernière réunion du 13 novembre, nous avons eu deux présentations des dossiers concernant notre Commission.

La première, "Paris fait Paris", bilan des projets de délibération globaux adoptés en 2015 et 2016 portant sur les opérations d'équipements publics portées par Jacques BAUDRIER. Nous avons eu la présentation notamment des deux projets de construction de piscine situés dans les 20e et 14e arrondissements et deux rénovations de piscine dans les 15e et 4e arrondissements.

La deuxième présentation, la baignade Daumesnil, bilan d'avancement présenté par l'équipe de Jean-François MARTINS.

Concernant les projets de délibération, 62 projets de délibération étaient à l'ordre du jour.

Pour Patrick KLUGMAN, je rappellerai les DGRI 69, 70 et 71 qui soulignent l'engagement de notre Ville dans des projets d'assainissement et d'accès à l'eau dans des régions du Burkina Faso, du Maroc, ainsi que dans cinq districts du Malawi. Ensuite, le DGRI 77 - DAC, qui propose une subvention de 155.000 euros à l'Institut kurde de Paris.

Pour Jean-François MARTINS, je rappellerai le DJS 148, Grand Paris, terrain de jeux, qui concerne la C.O.D.P., pour une vague artificielle sur une parcelle du centre sportif de la Croix-Nivert dans le 15e - assez original - et la DJS 251 relative à une subvention d'équipement à la société d'exploitation Sport et Evénements, exploitant du stade du Parc des Princes.

Pour Pauline VÉRON, je rappellerai 2 projets de délibération, le DJS 285 sur la convention-cadre avec la Direction départementale de la cohésion sociale de Paris, pour l'accueil de jeunes des centres "Paris Anim'", et le DJS 286 sur la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales de Paris, pour l'accueil de jeunes des centres Paris Anim' et des espaces verts.

Pour terminer, je vous rappelle que lors de notre réunion nous avons eu au niveau des vœux et amendements, 3 amendements, 1 vœu rattaché et 7 vœux non rattachés déposés lors de cette Commission.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

## **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de la Jai Jagat 2020.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Puisque vous parlez des vœux, nous allons commencer par l'examen du vœu non rattaché référencé n° 168 relatif au soutien à la Jai Jagat 2020.

La parole à M. Jérôme GLEIZES, pour deux minutes.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce vœu, le groupe Ecologiste souhaite que la Ville de Paris s'associe au plus grand moment démocratique actuel au monde, le moment Jai Jagat, qui passera à Paris en 2020.

Ce moment qui, en hindi, signifie "victoire du monde", est organisé par le mouvement Ekta Parishad dirigé par RAJAGOPAL, qui est le digne successeur de Gandhi. Ce mouvement a déjà organisé deux grandes marches très importantes en Inde et décide aujourd'hui de passer à un niveau international, notamment par rapport au forum social qui aura lieu en 2020.

Il décide de faire une marche cette fois-ci mondiale après avoir organisé deux marches locales, pour montrer toutes les difficultés qu'ont les paysans à travers le monde, pour montrer toutes les conséquences du dérèglement climatique sur la petite paysannerie et pour montrer que ce problème ne concerne pas que l'Inde mais la planète toute entière.

Genève a déjà décidé de s'associer à cette marche et de l'aider. C'est pourquoi à travers ce vœu, nous demandons que Paris fasse de même vis-à-vis de ce mouvement mené par RAJAGOPAL.

Merci de votre attention.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - La parole est à Patrick KLUGMAN, pour vous répondre.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens évidemment à remercier Jérôme GLEIZES, les élus du groupe Ecologiste, pour ce vœu qui permet de nous exprimer sur la situation du mouvement de défense des petits paysans indiens Ekta Parishad. Vous rappelez à juste titre que la grande campagne Jai Jagat a été lancée par le mouvement Ekta Parishad afin de défendre un autre modèle de développement agricole.

Chers collègues, face aux enjeux mondiaux auxquels nous sommes confrontés, les solutions ne peuvent qu'être globales. Vous avez ainsi rappelé que Paris est une ville-monde et entend en conséquence prendre toute sa place et sa juste place pour soutenir les initiatives qui peuvent, à notre échelle, favoriser l'émergence d'un monde plus juste, plus solidaire et plus humain.

Nous sommes évidemment tous très sensibles à la situation des paysans indiens, plus largement à la question de l'accès à la terre, qui reste dans de nombreux pays une question majeure et corollaire de celle de l'accès à la dignité de millions d'êtres humains.

Un forum social mondial itinérant sera organisé en 2020 et a déjà reçu le soutien de la mairie de Genève. J'ai eu l'occasion la semaine passée d'échanger avec son maire, M. PAGANI, à l'occasion d'un entretien bilatéral.

C'est une formidable initiative et je vous propose donc de donner un avis favorable à votre vœu, sous réserve d'un minuscule amendement que je vous soumets. La dernière phrase serait remplacée par celle que je vous propose : "Aussi, sur proposition de Jérôme GLEIZES et des élus du groupe Ecologiste de Paris, le Conseil de Paris soutient cette initiative, favorisera l'accueil des actions qui seront organisées à Paris en solidarité avec les marcheurs pour la paix de la Jai Jagat 2020."

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Monsieur GLEIZES, acceptez-vous l'amendement ?

**M. Jérôme GLEIZES**. - Pas de problème, merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 314).

### **Vœu déposé par M. GLEIZES et le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au processus de paix au Pays Basque.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu référencé n° 169 relatif au processus de paix au Pays basque et la parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie le groupe Communiste de me laisser présenter ce vœu - c'est le groupe Communiste qui a déposé le vœu.

A travers ce vœu, c'est un hommage à Henri Malberg, qui a eu une action très importante vis-à-vis de ce mouvement de pacification du Pays basque. Je pense qu'il serait très heureux de voir la situation actuelle, de voir ce qu'il se passe au Pays basque, puisqu'après de nombreux morts, nous arrivons enfin à une phase de pacification.

A travers ce vœu, nous demandons, comme il y a eu un vote unanime sur l'hommage à Henri Malberg, que l'on en fasse autant avec ce vœu. C'est un vœu en hommage à Paris, ville de paix.

Nous demandons à travers ce vœu de nous associer au rassemblement prévu le 9 décembre, où près de 10.000 personnes vont monter du Pays basque vers Paris pour faire une grande marche sur la paix autour de la pacification au Pays basque. Le processus de paix qui a été engagé depuis pas mal de temps bénéficie aujourd'hui d'une grande unité au Pays basque, où l'ensemble des forces politiques de droite et de gauche s'est associé à ce mouvement.

Tous les députés, que ce soit Vincent BRU ou Florence DAVID-LASSERRE pour le MODEM, Max BRISSON, le sénateur, pour les Républicains, ou Frédérique ESPAGNAC pour le Parti socialiste, se sont associés à cela. De même, avec toutes les grandes villes du Pays basque, que ce soit la mairie de Bayonne avec un maire UDI, la mairie d'Hendaye avec un maire socialiste, la mairie de Biarritz avec un maire du MoDem, la mairie de Saint-Jean-de-Luz avec un maire des Républicains, nous voyons qu'il y a une large unité de l'ensemble des forces politiques du Pays basque pour enfin en finir avec ce conflit.

Voilà une marche très importante que l'on demande à Paris de soutenir le 9 décembre.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens évidemment à remercier Jérôme GLEIZES et les élus du groupe Communiste et Front de Gauche pour ce vœu qui permet à notre Conseil de nous exprimer sur ce sujet important.

Vous appelez en effet l'attention du Conseil de Paris sur le processus de paix engagé au Pays basque. Comme vous le savez, l'organisation séparatiste basque a renoncé à la lutte armée en 2011. En 2017, ce processus de paix a connu un important tournant. Le 8 avril 2017 a eu lieu la remise volontaire des caches d'armes de l'organisation séparatiste via des artisans de la paix issus de la société civile française et internationale, ce qui a permis le désarmement de l'E.T.A. Cette opération avait alors été saluée par le ministre de l'Intérieur, M. Matthias FEKL, comme un grand pas pour la paix.

Depuis le mois d'avril, ce processus de paix se poursuit. Il est soutenu par un nombre important d'élus locaux de différentes familles politiques. C'est le cas notamment des élus municipaux du Pays basque, conseillers départementaux et régionaux, ainsi que les parlementaires. Plus de 800 élus locaux s'associent ainsi aux démarches en cours, dont la majorité des maires UDI de Bayonne, socialiste d'Hendaye, du MODEM à Biarritz, ou encore des Républicains à Saint-Jean-de-Luz. Nous n'oublions pas non plus les parlementaires, tels la sénatrice socialiste Frédérique ESPAGNAC et le sénateur Républicain Max BRISSON, que vous avez cités, les députés MoDem et Majorité présidentielle, Vincent BRU et Florence LASSERRE-DAVID.

Mes chers collègues, au moment où ce processus de paix franchit d'importantes étapes, le Conseil de Paris a naturellement une pensée pour les nombreuses victimes, pour leur famille et pour leurs proches.

En pensée avec eux et afin de reléguer de manière définitive cet épisode douloureux aux livres d'histoire, nous vous proposons de donner un avis favorable à ce vœu, après prise en compte de trois amendements qui ont normalement été déposés sur les tables des conseillers - j'espère que cela a été fait, sinon je peux en donner lecture -, d'apporter ainsi le soutien du Conseil de Paris au processus de paix au Pays basque et en même temps de saluer notre collègue disparu, Henri Malberg.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Les amendements, Monsieur GLEIZES, Monsieur BONNET-OULALDJ ?

**M. Jérôme GLEIZES**. - Nous avons demandé que ce soit un vœu Exécutif bis par rapport à ce vœu pour qu'il n'y ait pas du tout d'ambiguïté dans le mouvement, et surtout pour avoir l'unanimité de l'ensemble des groupes politiques. En effet, il ne faut pas se tromper sur la démarche en cours. Ce n'est pas une démarche d'amnistie, c'est une démarche de paix et de réconciliation, que toutes les victimes doivent un hommage vis-à-vis d'elles, et surtout que ceux qui ont été condamnés à des peines de prison fassent leur peine de prison jusqu'au bout, comme le Code pénal le demande et comme personne ne demande une amnistie vis-à-vis de ceux-là. Il n'y a donc aucun problème avec ces amendements.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - La parole est à M. BONNET-OULALDJ, puis M. AURIACOMBE.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Nous acceptons évidemment ces amendements. Je voudrais signaler qu'il va y avoir un rassemblement prochainement en Région parisienne. Ce vœu est vraiment le bienvenu pour l'ensemble des personnes qui se sont engagées auparavant, comme Henri Malberg mais aussi Catherine VIEU-CHARIER, sur ces questions, et notamment, pour des gens qui se sont engagés dans cette cause et qui, pour certains, ont perdu des membres de leur famille, pour certains sont emprisonnés, et la cause des prisonniers est aussi quelque chose d'important pour nous, le groupe Communiste. D'ailleurs, Henri Malberg rendait régulièrement visite à des prisonniers. Ce vœu permet de lui rendre hommage.

Je sais que nous lui rendrons hommage tout à l'heure puisqu'un projet de délibération est rattaché pour une place qui lui sera dénommée. Merci pour l'acceptation de ce vœu. Bien sûr, nous acceptons les amendements.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - La parole est à M. AURIACOMBE, pour une explication de vote.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci. C'est un vœu, même si nous ne sommes pas d'accord avec tous les considérants. Mais c'est un vœu qui va dans le bon sens, qui va pour la paix, ce processus de paix qui est soutenu par de nombreux élus quelles que soient les tendances.

Pour notre part, nous nous associons pleinement à ce vœu que nous voterons favorablement. Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. GLEIZES et le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 315).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à Doaa SALAH.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le vœu référencé n° 170 relatif à Doaa SALAH.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ. Pardon, à M. Hervé BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ.** - Je vous en prie. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Doaa SALAH, présentatrice d'une émission à la télévision égyptienne, vient d'être condamnée à trois ans de prison et doit régler une amende de 10.000 livres égyptiennes. Une sanction irrévocable décidée le jeudi 2 novembre et dont Doaa SALAH ne pourra pas faire appel.

Elle a été accusée de faire la propagande des mères célibataires lors de son émission. On lui reproche d'être apparue, dans son émission de juillet, déguisée en femme enceinte et d'avoir demandé aux femmes de son public, exclusivement féminin, si elles avaient déjà envisagé de faire l'amour avant le mariage.

En effet, elle abordait le sujet des femmes célibataires en Egypte, et les différentes possibilités de tomber enceinte sans la contrainte d'un homme. Un avocat de la Cour d'appel du Caire a porté plainte contre Doaa SALAH, qualifiant ses idées d'immorales et étrangères à la société, menaçant l'identité de la famille égyptienne.

Cette sanction intervient quelques jours après les propos scandaleux de l'avocat conservateur Nabih AL-WAHSH à la télévision égyptienne, qui avait déclaré, face caméra, qu'agresser sexuellement et violer des jeunes filles en "jean" troué est un devoir patriotique.

Doaa SALAH est bien seule face à cette décision injuste et indigne. Ainsi je vous demande donc de bien vouloir apporter votre soutien à cette jeune femme en exigeant sa libération et en interpellant le Gouvernement.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Je voudrais vraiment remercier, en notre nom à tous, les élus notamment du groupe Communiste - Front de Gauche, qui ont porté ce vœu. La situation de cette femme, présentatrice de télévision, jugée et condamnée pour cette immonde infraction que l'on appelle là-bas l'outrage à la décence publique, simplement pour avoir évoqué, lors d'un programme télévisé, la possibilité pour une femme de devenir mère hors mariage.

Evidemment, nous devons, à notre avis, apporter tout notre soutien à cette jeune femme, à celles qui peuvent se retrouver accusées des mêmes faits, sans forcément avoir la même publicité. Nous devons, à mon avis, bien sûr donner un avis favorable à ce vœu et porter la voix de Doaa SALAH, qui est aujourd'hui emprisonnée.

La situation des droits humains ne se discute pas, ne se divise pas, et plus particulièrement, celle des droits des femmes, aujourd'hui en Egypte. Je vous propose évidemment de donner un avis favorable à ce vœu.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 316).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à Parastou FOROUHAR.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 171 relatif à Parastou FOROUHAR.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais alerter le Conseil de Paris sur la situation de Mme Parastou FOROUHAR, artiste-peintre iranienne engagée. Son travail est actuellement exposé à l'Institut des cultures d'Islam et reconnu de toutes et tous.

Elle a exposé dans le monde entier, notamment en Iran, en Allemagne, en Russie, en Turquie, en Angleterre, aux Etats-Unis.

Son œuvre reflète sa critique de la répression des libertés en Iran, qui s'exerce au nom de la loi divine, et traite aussi des droits des femmes. Ayant des difficultés à travailler librement, elle a dû quitter l'Iran pour vivre en Allemagne. Elle s'inspire de l'assassinat politique de ses parents, militants politiques qui ont été poignardés à leur domicile en novembre 1998. Assassinat qui faisait partie d'une série de crimes ciblant des intellectuels et des personnalités politiques.

A chaque date anniversaire de cet assassinat, Parastou FOROUHAR part en Iran et organise une cérémonie qui se transforme en dénonciation des crimes politiques organisés et de la répression politique en Iran. Ainsi, elle est devenue une figure reconnue de la résistance à cette répression.

Le Gouvernement iranien vient de lancer une poursuite contre elle pour blasphème, insultes sacrées. La menace d'emprisonnement est une démarche d'intimidation politique visant à la faire taire.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir apporter votre soutien à l'artiste Parastou FOROUHAR et de demander que les poursuites à son égard soient retirées. Nous demandons également que le Gouvernement lui signifie son soutien en intervenant auprès du régime iranien, pour que ces poursuites soient retirées.

La liberté artistique, la liberté d'expression, la liberté politique, la liberté des femmes ne peuvent être tuées. Elle est un symbole que nous devons protéger du fondamentalisme et de toutes ses conséquences désastreuses.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - La parole est à M. KLUGMAN, pour vous répondre.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que Nicolas BONNET-OULALDJ a tout dit. Je ne vais pas rajouter inutilement. Effectivement, nous devons soutenir Parastou FOROUHAR. Je tiens à dire également que ces libertés, dont cette artiste est privée dramatiquement dans son pays, ne peuvent être tuées sans être tuées, évidemment.

Je voudrais rappeler aussi, à l'occasion de ce vœu et de la situation de cette femme, notre dispositif parisien. Nous avons des artistes en résidence à la Cité internationale des Arts, certains que nous accueillons dans une situation d'exil, notamment avec une organisation qui s'appelle "Licorne". Nous avons également la Maison des journalistes, institution singulière qui permet à des journalistes exilés de continuer à écrire depuis Paris.

Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, en apportant notre soutien à cette artiste, je veux réinscrire cela dans le soutien plus vaste que Paris accorde à tous les gens qui veulent continuer à créer, qui sont pourchassés pour leur travail, leurs idées et leurs opinions, qu'ils soient hommes ou femmes.

Je crois que c'est une chance immense que le travail de cette artiste soit actuellement exposé à Paris. En effet, quand on veut tuer un artiste, on commence par ne plus exposer ses œuvres, voire par les détruire.

Donc continuons de parler, de mentionner Parastou FOROUHAR, de continuer et de montrer son travail, car montrer son travail, c'est se battre pour la liberté. Merci au groupe Communiste, merci à Nicolas BONNET-OULALDJ.

Mes chers collègues, je vous encourage à voter l'avis favorable au vœu que j'émetts avec plaisir.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie de ce vœu de soutien aux arts et aux artistes.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 317).

## **2017 DJS 259 - Equipements sportifs de la rue Descartes (5e). - Avenant à convention de mise à disposition avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen du projet de délibération DJS 259 concernant les équipements sportifs de la rue Descartes, dans le 5e arrondissement.

Je donne la parole à Mme BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je vais être rapide. Je voterai bien sûr, mais je voudrais quand même dire que ce projet de délibération vise à proroger une énième fois la convention de gestion des équipements sportifs de la rue Descartes, c'est-à-dire un bassin école et des salles de danse avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Pour mémoire, plusieurs avenants ont déjà été passés prorogeant cette convention : un avenant au 1er juillet 2009, au 19 mars 2012, au 22 décembre 2014, au 30 novembre 2016. Vous imaginez un peu ! Et maintenant, pour trois années supplémentaires, ces prorogations à répétition empêchent des travaux d'ampleur sur ce site, alors que les besoins sont énormes en raison de la vétusté des équipements.

Il faut vraiment que l'on s'y attèle avec le Ministère. Vous m'aviez fait des promesses, Monsieur l'Adjoint, il y a deux ans, en disant qu'à la fin de l'année, on allait se mettre d'accord sur qui prendrait en charge les nécessaires travaux. Vous le savez, parce que vous êtes venu sur place, que les travaux sont absolument indispensables. Ce qui risque de se passer, c'est qu'à un moment donné, on soit obligé de fermer ce bassin.

Je souhaiterais vraiment qu'avec vous, bien sûr, on puisse avancer. Un programme de travaux de rénovation et d'accessibilité a été arrêté et présenté par les services de la DJS. Des réunions de négociation avec le Ministère ont eu lieu, en notre présence d'ailleurs, jusqu'à la fin 2015. Depuis, nous sommes au point mort. Cette prorogation n'est pas tout à fait de bon augure.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Monsieur TIBERI, vous voulez dire un mot ? Une minute alors.

**M. Dominique TIBERI**. - Merci, beaucoup.

Juste pour dire que je confirme ce qu'a dit Florence BERTHOUT : la Ville et les associations sportives du 5e sont utilisateurs et utilisatrices, et le Ministère est propriétaire. Donc chacun dit : "c'est pas moi qui m'en sers". Et l'autre dit : "ce n'est pas moi qui suis propriétaire".

Je voulais signaler que ces salles ont failli disparaître à la disposition, à la suite d'un vœu qui a été proposé et fort heureusement retiré par une élue socialiste du 5e. Puis c'est Jean VUILLERMOZ, l'élue communiste adjointe du sport à l'époque, qui a sauvé ce local. Je l'en remercie encore.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie pour votre brièveté.

La parole, pour vous répondre, est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 5e arrondissement, Monsieur le Conseiller de Paris du 5e, je ne peux que partager votre point de vue sur l'état de vétusté de la piscine, en l'occurrence du bassin que l'on appelle "Polytechnique", du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Comme vous l'avez tous les deux signalé, c'est un bâtiment dont nous ne sommes pas propriétaires mais que nous sommes concessionnaires. La discussion se fait donc en bilatéral avec ce Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et nous ne pouvons décider de tout, tout seuls.

En l'espèce, nous avons y compris programmé 2 millions d'euros de travaux dans le cadre du plan d'investissement de la mandature sur ce bassin de l'Ecole polytechnique pour pouvoir y faire les travaux dont vous parlez.

Cependant, on s'est retrouvé face à une difficulté dans la négociation.

La première, celle que vous évoquez, était au tout départ, en 2015, une vraie difficulté à se mettre d'accord sur le partage entre les travaux de responsabilité du propriétaire et les travaux de responsabilité de l'exploitant. Cette phase est dépassée et on arrive maintenant à trouver un rapport de proportion de prise en charge des futurs investissements.



La difficulté nouvelle, face à laquelle nous nous sommes trouvés, est double. La première est de notre responsabilité, et ce sont les travaux à la piscine Pontoise qui vont débiter en 2019-2020 et qui évidemment excluent le fait que nous fermions deux piscines du 5e en même temps.

La deuxième n'est pas de notre fait mais plutôt du Ministère, et elle empêche de faire les travaux dès maintenant. C'est que le Ministère est par ailleurs déjà en travaux sur un certain nombre d'opérations, façades, rénovations, isolations, sur d'autres bâtiments du Ministère. Et celui-ci ne voulait pas, voire ne pouvait pas conduire dans le même temps les travaux du reste des bâtiments...

C'est la position du Ministère, Madame BERTHOUT, je le dis.

Il ne voulait pas faire les deux en même temps et malheureusement on se retrouve à ne pas pouvoir les faire dans les dix-huit mois qui viennent. Ensuite, comme les travaux de Pontoise sont programmés, c'est ne pas pouvoir fermer en même temps Pontoise et Polytechnique.

C'est pourquoi on va maintenir et entretenir le site quand même pour qu'il soit dans de bonnes conditions, mais cela reporte évidemment, à la fin des travaux de Pontoise, les travaux de Polytechnique même si je confirme effectivement qu'ils sont absolument nécessaires, qu'il faut les faire et que la Ville a programmé l'argent pour le faire.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 259.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 259).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'encadrement et à la transparence des rémunérations des membres du C.O.J.O.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen de vœux non rattachés : les vœux référencés n<sup>os</sup> 172 et 172 bis sont relatifs à l'encadrement et à la transparence des rémunérations des membres du C.O.J.O.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, pour deux minutes.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, très rapidement, pour présenter ce vœu puisque notre Ville est engagée dans l'organisation des Jeux Olympiques pour 2024, et malgré l'opposition et les critiques que nous avons formulées, nous revenons sur le sujet avec une proposition liée à l'éthique et à la sobriété de l'organisation de ces Jeux, notamment dans la manière de gérer le C.O.J.O. Et ce, d'autant plus que nous avons pu lire les difficultés, en tout cas le manque de transparence et certaines dépenses excessives du G.I.P. Paris 2024.

Puisque nous constatons qu'il y a une unanimité entre les organisateurs des Jeux Olympiques et au sein de notre Assemblée pour organiser des Jeux olympiques qui soient sobres, transparents, éthiques, nous faisons des propositions en termes de rémunération pour le C.O.J.O. avec trois propositions.

La première est que les rémunérations et avantages en nature des membres du C.O.J.O. soient publiés pour qu'il y ait une transparence totale.

La deuxième est que les rémunérations des membres du C.O.J.O. soient encadrées dans un rapport de 1 à 7 maximum, dans l'esprit de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Enfin, que la transparence et l'encadrement des rémunérations s'appliquent également à toute entité avec laquelle le C.O.J.O. pourrait envisager de mener à bien sa mission d'organisation exemplaire des J.O. Paris 2024.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre sur ces deux vœux.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci au groupe Ecologiste de Paris de nous permettre d'évoquer en Conseil de Paris le mandat que vous allez nous confier, à la Maire de Paris et à moi-même, de négociation des futures instances de gouvernance et délivrance de ces Jeux olympiques et paralympiques, parce que vous savez que nous ne sommes pas seuls à décider.

Le C.O.J.O. est d'abord un organe qui sera majoritairement dirigé par le Mouvement sportif, et dans lequel nous sommes avec l'Etat, la Région, la Métropole du Grand Paris, les collectivités de Seine-Saint-Denis. Donc nous ne décidons pas tout seul.

Cependant, la Maire de Paris a déjà dit publiquement qu'elle souhaitait appliquer à ces Jeux olympiques et à ces futures structures de gouvernance, ces fameuses C.O.J.O. et S.O.L.I.D.E.O., je cite la Maire de Paris : "Le plus haut standard d'exigence en matière éthique et de transparence". Standard, par ailleurs, pour lequel elle a souhaité que l'ONGI "Transparency International" puisse être associée à la rédaction du règlement financier des statuts et d'éventuelles commissions d'éthique et de déontologie.

Une fois cette ambition réaffirmée, n'oublions pas cependant que le C.O.J.O., le Comité d'organisation des Jeux olympiques, est une association de droit privé régie par la loi 1901, qui est financée à 97 % par de l'argent privé. Donc c'est très loin d'être un organe public, et par conséquent elle ne sera pas en tant que tel soumise à l'ensemble des réglementations des organes publics.

Cependant, la Maire de Paris a déjà obtenu - je vous propose y compris de le synthétiser dans un vœu tout en continuant à maintenir la pression dans les négociations que nous menons actuellement pour que ces standards soient effectivement le plus élevé - de soumettre les dirigeants du C.O.J.O. au plus haut standard d'exigence en matière d'éthique et de transparence.

C'est là où il faut faire attention, les membres du C.O.J.O. seront à la fin 4.000 salariés et je ne suis pas sûr que l'on parle ici des 4.000 salariés, mais précisément d'obtenir que les dirigeants du C.O.J.O. soient soumis à une déclaration à la Haute autorité de transparence de la vie publique. Jamais un organe de droit privé ne l'aura été. Jamais et c'est la première fois que l'on va imposer à une association loi 1901 de déclarer le patrimoine et les conflits d'intérêt de ses dirigeants à la H.A.T.V.P. Je pense que c'est une avancée majeure et unique dans l'histoire olympique.

Deuxièmement, c'est d'avoir des règles pour ce C.O.J.O. qui soient proches des règles par analogie de la commande publique. Là encore, sur un organe de droit privé, c'est assez baroque, mais je pense qu'en termes d'exigences, c'est ce que nous avons comme meilleur standard pour la question des achats.

C'est la création d'un Comité des rémunérations. Je ne peux pas aujourd'hui m'engager à ce que ce soit de 1 à 7. Il faut mesurer que, dans ce Comité d'organisation, il y a à la fois des compétences très concrètes, d'autres qui sont des compétences d'envergure internationale, où il n'y a que quelques personnes sur le marché mondial qui savent faire, et que ceci a une valeur sur le marché du travail et qu'il devra donc être rémunéré en tant que tel. Mais qu'il y ait une forme de modération, c'est ce que je vous propose dans le vœu de l'Exécutif.

Je réponds aux deux vœux et je présente le vœu de l'Exécutif, si vous me le permettez, Monsieur le Maire.

Et que nous ayons une forme de modération et que nous nous y engageons, y compris à travers le Comité de rémunération.

Enfin, que soit créé au C.O.J.O. un comité d'éthique avec magistrats indépendants et association de lutte contre la corruption, que je citais tout à l'heure, me paraît de bon effet.

J'ajoute enfin pour vous dire que cette exigence fait preuve, dès la période de candidature, que G.I.P. Paris 2024 va rendre 1 million d'euros à la Ville de Paris. Il y avait 10 millions d'euros par acteur public et il s'avère qu'il reste 4,3 millions d'euros à la fin. Chacun des acteurs publics se voit donc retourner 1 million d'euros. Là encore, c'est unique dans l'histoire des Jeux olympiques. Et c'est probablement une preuve de notre exigence pendant la candidature. Il n'est pas question que nous en changions dans cette période désormais d'organisation.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie. C'était normalement deux minutes, mais dans ma grande mansuétude, je vous ai laissé un peu déborder.

Monsieur BELLARD, retirez-vous votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif ?

**M. David BELLIARD.** - Monsieur le Maire, non, nous ne retirons pas notre vœu et nous nous abstenons sur le vœu de l'Exécutif, même si notre groupe note un certain nombre de progrès, très intéressants d'ailleurs et qui viennent de nous être donnés par M. l'Adjoint.

Toutefois, un point reste pour nous problématique : c'est l'esprit de décence des rémunérations. Je crois qu'aujourd'hui il serait tout à notre honneur de nous engager dans un encadrement des rémunérations de 1 à 7, conformément à ce qui est fait dans l'économie sociale et solidaire. Cela ne nous semble pas complètement déconçant.

Pour cette raison, nous nous abstenons sur le vœu et nous continuerons donc. Puisque vous mettez la pression à vos autres partenaires, nous continuons à vous mettre la pression.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD,** adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 318).

## **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'impact des terrains en gazon synthétique.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Frédéric HOCQUARD,** adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n<sup>os</sup> 173 et 173 bis relatifs à l'impact des terrains en gazon synthétique.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour 5 minutes.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, depuis de nombreuses années, nous émettons beaucoup de réserve sur les terrains en gazon synthétique, puisque nous sommes absolument convaincus qu'au plan environnemental c'est loin d'être positif dans tous les domaines, y compris si on prend l'ensemble de ce qu'on appelle le cycle de vie de ces terrains synthétiques.

Aujourd'hui, il y a un élément nouveau, c'est qu'à l'issue d'une étude menée par un laboratoire de recherche de l'université de Yale, on s'est aperçu que ces terrains comportaient plus de 190 substances classées comme toxiques ou cancérigènes. Au point d'ailleurs qu'un certain nombre de villes ont décidé non seulement d'arrêter d'en installer, mais même de les retirer. Et donc, on voit bien que l'on a affaire ici à un problème de santé publique... Mais oui, aux Etats-Unis, regarde, il y en a un certain nombre, donc on voit bien que l'on a un vrai problème de santé publique et donc, nous souhaitons évidemment que la Ville prenne toutes les précautions nécessaires dans ce domaine comme dans d'autres, afin que nous ne nous retrouvions pas un jour avec des difficultés majeures, puisque nous en sommes déjà à près d'une soixantaine de terrains de grands jeux qui sont équipés de ces pelouses.

Nous avons bien vu le vœu de l'Exécutif, le vœu bis, et comprenons le besoin de justificatifs dans l'ajout des considérants.

Néanmoins, ce qui nous intéresse ce ne sont pas les considérants mais le contenu du vœu lui-même, et nous sommes d'accord avec les conclusions qui consistent à dire que pour l'instant, on suspend toute installation nouvelle, en attendant des conclusions d'études de laboratoires, si possible évidemment les plus indépendants, et nous verrons à ce moment-là quelle conclusion en tirer. Nous souhaitons évidemment que les conclusions de ces études nous soient communiquées.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - La parole est à M. MARTINS pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Monsieur CONTASSOT, si je partage pleinement le sens et les préoccupations de votre vœu, je ne peux pas vous laisser dire que des villes ont retiré des gazons synthétiques.

À ce stade, aucune ville n'a retiré de gazons synthétiques pour le motif que vous évoquez.

Cependant, le sujet est sérieux, il y a évidemment ce papier que tous les amateurs de football ont lu dans "So Foot" il y a 15 jours, sur un rapport de l'université de Yale sur les risques d'exposition à un certain nombre de matériaux de recyclage notamment de pneus, avec lesquels sont faits les petites billes noires qui sont au pied de ces gazons synthétiques.

Dans le même temps, d'autres études estiment, celle notamment de l'Institut national hollandais de santé publique, je cite : "Pratiquer des sports sur des terrains synthétiques avec du remplissage caoutchouc venant du pneu est tout à fait sécurisé".

A ce stade, il y a les deux approches scientifiques et on n'a aucune certitude.

Le principe de précaution valant, nous avons souhaité, avec ce vœu bis de l'Exécutif, approfondir votre vœu en saisissant l'Etat, parce que ce n'est pas qu'un sujet parisien, afin que l'Etat puisse saisir l'ANSES, qui est l'agence de l'Etat responsable des évaluations d'exposition aux risques sanitaires et environnementaux, donc c'est à eux d'estimer le risque et de nous y aider.

Deuxièmement, faire preuve d'une précaution désormais sur l'ensemble des terrains gérés par la Ville sur les nouvelles installations, et de ne prendre aucune décision tant que l'on n'a pas un peu d'études scientifiques sur le sujet.

Je veux que nous mesurions tous cependant l'impact sportif de ces terrains synthétiques. A Paris, ce sont 59 terrains synthétiques, contre 108 terrains naturels, et pourquoi nous avons une conversion en cours aussi importante de terrains naturels en terrains synthétiques à Paris ? C'est parce que la différence...

Le groupe LR, qui adore les terrains de football synthétiques aura le plaisir de savoir, puisque je sens que cela les passionne, que les terrains synthétiques nous permettent 3.600 heures d'utilisation par an, contre 400 heures pour un terrain en pelouse naturelle, parce qu'un terrain en pelouse synthétique s'use beaucoup moins, souffre beaucoup moins des aléas climatiques et dans une ville qui souffre de sous-équipement sportif chronique, je rappelle avec 0,7 terrain de grands jeux pour 10.000 habitants, contre 7 terrains de grands jeux pour 10.000 habitants dans les autres villes en France, le terrain synthétique est la condition de survie du foot et du rugby parisiens.

C'est pourquoi nous devons mesurer l'impact sportif qu'aurait une décision radicale et brutale de notre part, tout en partageant la préoccupation et la nécessaire précaution désormais à avoir jusqu'à plus d'études scientifiques.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur MARTINS. Sur les bancs à ma droite, si je pouvais avoir un peu plus de silence pendant que les orateurs parlent, je vous remercie, parce qu'il y a un brouhaha.

Monsieur CONTASSOT, maintenez-vous votre vœu ? Vous votez le vœu de l'Exécutif ?

**M. Yves CONTASSOT**. - Nous allons retirer notre vœu au profit de celui de l'Exécutif. Néanmoins, je ne peux pas entendre dire que l'impact sportif pourrait, d'une quelconque manière, primer sur l'impact sanitaire. Ce n'est pas ce que tu as dit, mais là-dessus il faut que nous soyons absolument très clairs.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Précision faite, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu 173 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 319).

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de la dénomination "Simonne Mathieu" au nouveau court de tennis de Roland Garros.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant au vœu de l'Exécutif référencé n° 207, relatif à l'attribution de la dénomination "Simonne Mathieu" au nouveau court de tennis de Roland Garros, et je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Rapidement pour vous dire, peut-être que vous ne connaissez pas Simonne Mathieu, elle mérite d'être connue et quand Catherine VIEU-CHARIER et moi-même avons découvert Simonne Mathieu, deuxième française la plus titrée de l'histoire des grands chelems avec 13 titres de grands chelems, dont 10 titres à Roland Garros, joueuse tricolore française n° 1 à partir des années 1930, 33e mondiale en 1932, capitaine de l'équipe de France après-guerre, de 1949 à 1960 mais surtout, au-delà d'être une grande joueuse de tennis, Simonne Mathieu était une grande résistante. Elle a fondé le corps des volontaires français de l'armée de terre en 1940 et a participé à la Libération de la France et à la Libération de Paris.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Pourriez-vous faire un peu moins de bruit là-haut, je vous entends d'ici.

Soit vous sortez, soit vous parlez moins fort.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Madame MONTANDON, Monsieur VESPERINI, est-ce que le sort de Simonne Mathieu, femme résistante, qui a libéré Paris et le 16e arrondissement et même Roland Garros mitrailleuse à la main, pourrait vous concerner deux minutes !

Cela vous évitera de nous donner des leçons de morale permanentes.

Simonne Mathieu, élevée au grade de capitaine et honorée de nombreuses médailles, médaille d'officier de la Légion d'honneur, médaille de la Résistance, médaille de la France libre, des Palmes académiques, et de la Croix d'officier du mérite combattant, mérite l'attention du Conseil de Paris et un grand lieu pour Paris, et un grand lieu de sport puisqu'elle était autant résistante que sportive, et c'est pourquoi nous vous proposons que le nouveau court dans les serres à Roland Garros puisse s'appeler le "court Simonne Mathieu", en hommage à cette très grande femme.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette présentation sportive et historique.

La parole est à M. CONTASSOT, pour une explication de vote.

**M. Yves CONTASSOT**. - Nous n'allons pas voter ce vœu, parce que d'abord, nous voyons bien que derrière, et ce n'est pas Simonne Mathieu évidemment qui est en cause, mais ce que cela signifie sur la volonté de toujours installer un peu plus la F.F.T. sur ces terrains, et sur ce site.

Je voudrais rappeler que malgré un vœu voté ici, demandant à la F.F.T. d'indiquer sur le site de Roland Garros que ce stade a été le lieu de détentions pendant la guerre, rien n'a été fait du côté de la F.F.T.

On voit bien que les dossiers ne sont pas traités nécessairement à égalité, et pour nous le devoir de mémoire n'est pas à géométrie variable, c'est pourquoi nous nous abstenons sur ce vœu.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 320).

## **2017 DDCT 150 - Subventions Fonds du Maire (65.400 euros) à 23 associations du 16e arrondissement.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDCT 150 relatif à l'attribution de subventions Fonds de la Maire pour 23 associations du 16e arrondissement.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour 5 minutes.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, régulièrement, à l'occasion de nos séances du Conseil de Paris, nous sommes appelés à nous prononcer sur des attributions de subventions sur proposition de chacun des 20 maires d'arrondissement, à différentes associations locales pour soutenir leurs actions sociales ou culturelles dans nos quartiers, sous le vocable de "Fonds du Maire".

Les sommes ainsi réparties résultent des dons et quêtes des mariages d'une part, et d'autre part de 75 % des recettes perçues des tournages et locations de salles municipales dans chacune des mairies d'arrondissement, la Ville de Paris prenant une tranche de 25 %.

La mairie du 16e, s'inspirant en cela de la Mairie de Paris qui ouvre également ses somptueux salons, s'est délibérément inscrite dans le cadre des délibérations du Conseil de Paris fixant les règles de location de ces espaces, pour générer des recettes supplémentaires qui, sans grever le budget général de la Ville de Paris, donnent des possibilités de défense des actions sociales dans l'arrondissement.

Grâce au travail rigoureux et efficace des services de la DDCT, et malgré la rigidité parfois d'un logiciel "SIMPA" qui ne facilite pas toujours la tâche des associations, ce projet de délibération peut être présenté aujourd'hui.

Au nom de Danièle GIAZZI, maire du 16e, je tiens à vous en remercier et vous invite, comme ce fut le cas en Conseil d'arrondissement, à l'adopter à l'unanimité.

Les mairies d'arrondissement qui n'ont pas d'autres possibilités de soutenir les actions sociales ou culturelles des associations ne sauraient renoncer à cette enveloppe budgétaire. Or, les services de la Ville semblent réfléchir à une modification de ce système qui reviendrait, in fine, à flécher tout ou partie de ces recettes en direction de l'entretien du patrimoine municipal, ce qui réduirait d'autant les possibilités d'aider l'action sociale de proximité. Si l'entretien du patrimoine constitue, certes, un souci majeur des mairies d'arrondissement qui, à cet égard, disposent déjà des budgets I.L.-E.S.A., il n'en demeure pas moins que l'action sociale ou culturelle constitue une priorité tournée vers les personnes en difficulté.

Je vous en donne quelques exemples sortis du projet de délibération d'aujourd'hui : l'association "L'Arche à Paris", qui nous permet de soutenir des jeunes adultes porteurs d'un handicap mental, avec qui nous nous honorons d'ouvrir un deuxième foyer d'hébergement avenue Victor-Hugo ; l'association "Ecole de Chiens guides pour aveugles et malvoyants", à qui nous permettons chaque année d'offrir un chien dressé à une personne démunie ; la Fondation d'Auteuil pour ses actions d'accueil, d'éducation et de formation en vue de l'insertion des jeunes en grandes difficultés sociales, familiales et affectives ; enfin, l'O.H.T., "L'œuvre de l'hospitalité du travail", en soutien au financement des ateliers d'activité créative et artistique, de son foyer de vie pour personnes handicapées de l'avenue de Versailles.

Un précédent projet de délibération portait subvention à d'autres associations de solidarité tout autant impliquées dans le 16e : "Aurore" ou le "Centre Corot", pour ne citer que les plus connues.

J'ai bien noté que les services s'appuyaient sur un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris pour procéder à une révision du système. Or, le rapport de l'Inspection générale ne recommande pas de revenir sur le principe même des fonds du maire. Si des précisions ou des garanties juridiques doivent être apportées sur l'organisation des locations de salles, sur les quêtes et sur les dons, j'invite à ce que, dans la concertation, des réponses acceptables puissent être trouvées qui ne remettent pas en cause le système existant. D'ailleurs, les recommandations de l'Inspection générale ne proposent rien d'autre.

Revenir sur un dispositif essentiel de l'action de solidarité que peut exprimer l'arrondissement à travers cette ligne "fonds du maire", serait un mauvais coup porté à l'endroit des mairies d'arrondissement. Certes, la Ville de Paris, elle-même, s'emploie abondamment à soutenir la vie associative dans ses budgets, mais le lien de proximité ne saurait être oublié. C'est en ce sens que je vous prie, Madame la Maire, chère collègue Pauline VÉRON, faisant suite au courrier que le maire du 16e a adressé le 6 octobre dernier à Mme la Maire de Paris, la sensibilisant sur

cette affaire de bien vouloir nous rassurer quant au maintien du dispositif existant, corrigé si besoin pour accentuer les garanties juridiques nécessaires.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cher Monsieur GABORIAU, vous avez rappelé l'importance des fonds du maire du 16e, avec des sommes importantes qui vont effectivement aux associations, et ce n'est bien évidemment pas cet usage ni le soutien aux associations qui, aujourd'hui, fait débat, mais bien la base légale de ces fonds du maire.

Vous le savez, un rapport de l'I.G. sur les recettes de locations de salles et sur les fonds des maires paru en 2017, souligne la fragilité juridique de ce système des fonds des maires et son absence de base légale. Il était donc nécessaire de se saisir de ce sujet et c'est ce qu'a fait le premier adjoint, Bruno JULLIARD, dans le cadre du comité des arrondissements, puisqu'il a proposé la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet avec l'ensemble des maires ou leurs représentants, soit le directeur général des services, soit le directeur de cabinet.

Ce groupe de travail s'est réuni déjà trois fois pour avancer sur une solution qui permettrait à la fois de consolider juridiquement ce dispositif et de continuer à permettre aux mairies d'arrondissement de pouvoir faire usage de ces fonds et de pouvoir, éventuellement, les redistribuer, évidemment, notamment dans le cadre de la dotation d'animations locales. En effet, deux hypothèses de travail ont émergé de ce groupe de travail et ont été présentées au comité des arrondissements du 13 octobre dernier concernant ces fonds du maire. Dans les deux cas, il n'est pas question de réduire les recettes affectées aux mairies d'arrondissement, mais de trouver un cadre juridique approprié.

La première hypothèse consiste à basculer toutes les recettes - locations de salles, tournages, quêtes de mariage là où cela existe encore, dons et legs - sur la dotation d'animations locales, avec une ventilation à répartir entre le fonctionnement et l'investissement par le maire d'arrondissement chaque année. Ce qui permet de poursuivre le soutien aux associations locales, à l'animation de proximité.

La deuxième hypothèse est une solution mixte, avec les recettes de locations de salles et de tournages qui seraient basculées sur la dotation d'animations locales, et les produits des legs, dons et quêtes de mariage qui seraient versés au fonds des maires, à ce moment-là qui continueraient à exister, mais il faudrait envisager un nouveau cadre juridique à creuser et à travailler ensemble.

Bruno JULLIARD a demandé formellement à travers un courrier, que, soit vous venez de recevoir, soit qui est en cours, l'avis des 20 maires d'arrondissement sur cette question pour que chaque maire puisse se positionner sur ces deux hypothèses. C'est en fonction de ces réponses des 20 maires d'arrondissement que l'Exécutif, et notamment la Maire de Paris, prendra une décision dans le cadre du comité des arrondissements, donc en concertation avec les maires d'arrondissement. Mais nous devons avancer sur ce cadre juridique des fonds du maire.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces éclairantes explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 150.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DDCT 150).

**Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif aux contrats aidés pour les associations d'intérêt social et solidaire.**

**Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif aux contrats aidés dans les structures politique de la ville et Jeunesse.**

**Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif aux contrats aidés dans les établissements d'enseignement secondaire.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif aux contrats aidés de l'association Strataj'm.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen de vœux non-rattachés : les vœux référencés n<sup>os</sup> 174, 175, 176, 176 bis et 177, relatifs aux contrats aidés.

Et je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y aura peut-être Virginie DASPET, qui est en train d'arriver.

Ces quatre vœux sont issus d'une situation assez kafkaïenne dans le 20e arrondissement de Paris, où...

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Excusez-moi, excusez-moi, Monsieur GLEIZES.

Vous pouvez... Vraiment, il y a du brouhaha sur la partie droite de l'hémicycle, donc si vous pouvez faire moins de bruit. Merci.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, donc, ces quatre vœux sont la conséquence d'une situation kafkaïenne dans le 20e arrondissement. Si vous avez suivi l'actualité, par absence de quorum, un Conseil d'arrondissement a dû être reporté et donc, nous nous sommes retrouvés dans une situation où, malheureusement, la maire de l'arrondissement est en désaccord avec les positions de l'Hôtel de Ville. Donc nous avons été obligés de déposer des amendements... Des vœux, pardon, sur le soutien aux emplois aidés dans l'arrondissement, qui sont très nombreux, où la conséquence de la loi va entraîner la disparition d'au moins 150 emplois.

Donc, face à cela, on a déposé quatre vœux : trois vœux par thématique. Un concernant les emplois aidés dans les établissements d'enseignement secondaire, ceux concernant les structures politiques de la ville et de la jeunesse, et aussi les associations d'intérêt social et solidaire qui sont très nombreuses dans notre arrondissement. Ces trois vœux n'ont pas été votés par Mme la Maire, mais ils ont été votés par l'arrondissement et donc, nous avons été obligés de les redéposer à la hâte.

Pour illustrer ces situations catastrophiques au niveau du 20e arrondissement, il y a un vœu spécifique qui concerne une association très importante de l'arrondissement, "Strataj'm", qui est une maison des jeux sur deux quartiers : le quartier de Belleville et de la Tour-du-Pin. Il faut savoir que les conséquences de la politique gouvernementale vont entraîner la suppression de trois emplois aidés de l'association, c'est-à-dire, donc, entraîner la mort de cette association, la fin, aussi, de parcours de formation qui étaient en cours pour ces trois personnes et donc, du jour au lendemain, par une décision prise durant cet été, en août 2017, on met fin à ces trois parcours.

Nous demandons, là, par contre, au Préfet d'intervenir sur cette situation plus particulière et nous serons obligés, malheureusement, de revenir par rapport à de nombreuses situations d'associations - comme je vous le disais, ce sont au moins 150 personnes qui sont concernées dans l'arrondissement - pour venir soutenir ces personnes qui ne méritent pas de subir les conséquences de cette politique gouvernementale.



Je rajouterai, par ailleurs, que j'ai écouté le président de l'A.M.F., donc le maire les Républicains, François BAROIN, qui, par rapport à ce sujet des emplois aidés, était assez proche de notre position et que cela fait plaisir de voir que, quand on aborde ces questions idéologiques et qu'on vient sur le fond des dossiers, on soutient les emplois aidés. Et j'espère que la conséquence de la réunion de l'A.M.F. va entraîner un revirement gouvernemental. Déjà, nous avons vu qu'il y a un recul. Nous espérons que le gouvernement va prendre enfin conscience que, derrière les lignes budgétaires, il y a aussi des personnes et qu'il faut penser à elles avant de les supprimer.

Merci de votre attention.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre sur cette situation préoccupante, la parole est à Mme VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cher Jérôme GLEIZES, notre Exécutif a déjà eu l'occasion de s'exprimer et d'exprimer son opposition à la décision du Gouvernement de supprimer brutalement les contrats aidés, et nous avons manifesté à plusieurs reprises notre soutien au monde associatif face à ce coup très dur qui leur est porté. Je rappelle que la Maire de Paris a écrit à la Ministre du Travail et que nous avons adopté un vœu de l'Exécutif au Conseil de septembre, et que de nombreux maires de la majorité, depuis, ont saisi le Premier Ministre, comme François VAUGLIN, Catherine BARATTI-ELBAZ ou François DAGNAUD, plus particulièrement, et Carine PETIT également.

Je tiens à redire ici les conséquences très concrètes de la fin annoncée des contrats aidés dans nos quartiers. Cette décision touche 7.850 personnes employées en contrats aidés en 2016 à Paris, avec une première coupe de 30 % en 2017, puis une deuxième baisse de 40 % en 2018, si le projet de loi de finances est adopté tel quel. Ce sont concrètement 3.400 emplois qui sont supprimés à Paris en deux ans. De plus, à la Ville, ce sont 1.500 personnes qui sont concernées, et Christophe GIRARD aura l'occasion d'en parler lorsque nous aborderons les dossiers de la 1ère Commission.

Dans l'Education nationale, ce sont 300 à 400 postes en moins dans les collèges et les lycées, notamment des postes de surveillants, et dans le secteur associatif, qui est le principal employeur de ces contrats aidés, ce sont 4.000 emplois qui sont menacés à Paris. Si vous ajoutez à cette baisse du nombre de contrats la baisse du taux de prise en charge par l'Etat de ces contrats, qui est passé de 70 à 50 % depuis cet été, la note aujourd'hui est très lourde pour le secteur associatif, puisque cela représente une coupe budgétaire de l'ordre de 20 millions d'euros en moins pour les associations parisiennes. Ce n'est pas une petite somme, mes chers collègues.

Derrière ces chiffres, bien sûr, il y a des associations. Vous avez évoqué, chers collègues, l'association "Strataj'm", et j'émettrai un avis favorable sur votre vœu concernant cette association. Il y a beaucoup d'autres associations bien connues : "Les enfants du canal", l'Association générale des familles, "Planet finance", "Santé Charonne", "qui est une Maison de santé pluridisciplinaire", l'A.G.E.C.A., "La petite Rockette", "Orphelins Sida international", "Vaincre l'autisme". En tout, ce sont, comme je l'ai dit, des milliers d'emplois qui sont impactés.

Alors, depuis vendredi dernier, nous avons quelques nouvelles un peu plus rassurantes, j'espère, grâce à notre mobilisation et à celle du secteur associatif, qui a su s'unir face à cette décision. Et le Préfet de Paris a obtenu une enveloppe supplémentaire de 1.300 contrats aidés pour la fin de l'année, se rendant à nos arguments sur l'ampleur de l'urgence sociale à laquelle doit faire face Paris, et donc, le secteur associatif parisien, puisque ces quelques contrats aidés supplémentaires concernent le secteur associatif très social.

Un nouvel arrêté est en effet paru vendredi dernier, et concernant toujours 2017, le Préfet de Région a remonté les taux de prise en charge à 70 %, ce qui est une bonne nouvelle. Mais malheureusement, ces renouvellements de contrats concernent des périodes de six mois seulement, et non de douze mois, donc on voit bien que les choses ne sont pas du tout claires pour l'année 2018, c'est-à-dire dans quelques semaines.

Les discussions dans le cadre du projet de loi de finances, qui ne vont pas dans le sens de ces assouplissements, méritent donc toute notre attention et notre mobilisation. C'est pourquoi nous continuons à demander, dans le vœu de l'Exécutif que je propose en réponse aux trois vœux qui ont été déposés, et à l'unisson des grands réseaux associatifs parisiens qui se sont mobilisés de façon unitaire, la suspension du gel des contrats aidés, un vrai travail de concertation avec les collectivités locales et les réseaux associatifs sur la pérennisation et l'amélioration de ces dispositifs.

Et sur le financement du monde associatif, il faut une réflexion globale à ce sujet, et dans l'intervalle, le maintien d'un taux de prise en charge incitatif à 70 % et le rétablissement d'une durée de contrat de douze mois, et non de six mois comme cela est appliqué depuis l'été par le Gouvernement, qui a eu ensuite, je trouve, beau jeu de dénoncer la précarisation et la précarité de ces contrats.

Voici donc le vœu de l'Exécutif que je vous propose, en substitution aux trois vœux qui ont été présentés.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Monsieur GLEIZES, acceptez-vous cette substitution ?

**M. Jérôme GLEIZES**. - Oui. Comme ce vœu réactualise notre vœu, bien sûr, nous acceptons ce remplacement.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour une explication de vote, le temps d'enlever votre manteau, rapidement.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Rapidement.

Evidemment que sur la question des contrats aidés, on doit être mobilisé. Je regrette une chose sur les vœux qui ont été remontés et le vœu de l'Exécutif : j'avais moi-même, avec le groupe "Place au peuple" dans le 20e, présenté un vœu qu'hélas je n'ai pas remonté, car je ne devais pas être présente à ce Conseil de Paris, puisque je devais participer à une délégation en Israël-Palestine.

Sur la question des contrats aidés, il me semble important de comprendre que pour les contrats aidés qui sont employés à la Ville, la Ville a une responsabilité et pourrait très bien assumer, et devrait assumer, de les titulariser ou de les "C.D.I.ser", pour celles et ceux qui peuvent l'être, quand ils occupent des postes qui répondent à des besoins permanents.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour une explication de vote, cette fois-ci.

**Mme Danièle PREMEL**. - Rapidement, effectivement, nous soutenons fortement ce vœu de l'Exécutif, qui correspond à ce que nous avons toujours défendu au niveau des contrats aidés, c'est-à-dire aussi que l'on puisse aller vers de la déprécarisation et pouvoir aller vers l'embauche, mais aussi parce que les associations sont fortement touchées par l'arrêt des contrats aidés.

Et le fait de les avoir réunis ensemble, ce que je trouve une très bonne initiative, c'est-à-dire au moins qu'il y ait un travail collectif des associations autour de cette défense des contrats aidés, c'est aussi leur permettre de pouvoir construire le futur en s'appuyant sur ces formes de contrats aidés et de professionnaliser encore plus les associations sur cet accompagnement.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 176 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 321).

Il est donc adopté, les autres vœux ayant été retirés au profit de celui-ci.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'espace réservé à la Maison des associations du 5e arrondissement.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 178 relatif à l'espace réservé à la Maison des associations du 5e.

Monsieur LECOQ, vous avez la parole.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Avec ma collègue et amie Florence BERTHOUT, nous avons souhaité effectivement déposer un vœu portant sur la fusion imposée des maisons des associations des 5e et 6e arrondissements, qui vise à regrouper sur le site de la rue des Arènes les deux maisons des associations, ou plutôt ajouter à celle du 5e les associations qui étaient jusqu'ici installées rue Saint-André-des-Arts.

Le problème est que, bien évidemment, on ajoute à 350 associations du 5e, en gros, 170 associations qui étaient domiciliées dans le 6e arrondissement. Cela fera donc 530 associations sur une superficie inchangée.

Notre vœu vise à proposer à la Maire de Paris et à ses services, à la DDTC, de prendre en compte le fait que les locaux actuels de la Maison des associations du 5e sont amputés au niveau des 1er et 2ème étage par deux logements loués par la Ville de Paris à l'association "Freha", au terme d'un bail emphytéotique qui a été passé le 29 septembre 2006 et qui effectivement expire dans un nombre d'années respectable.

Je proposons donc, avec Florence BERTHOUT et l'ensemble des élus du groupe les Républicains, que la Ville de Paris examine la possibilité que cette association qui occupe ces deux appartements soit relogée ailleurs afin de permettre à la nouvelle Maison des associations des 5e et 6e arrondissements de disposer de locaux suffisants et nécessaires pour accueillir les 530 associations des 5e et 6e arrondissements.

Alors certes, cela ne se fait pas en un jour - renégocier et avoir un dialogue constructif avec l'association "Freha" -, mais je pense que ce serait une bonne chose que parallèlement aux travaux qui seront sans doute faits et qui permettront d'augmenter le nombre de casiers, etc., la Ville de Paris réfléchisse à une extension des surfaces, afin que les associations des 5e et 6e arrondissements disposent des surfaces nécessaires à un fonctionnement harmonieux dans ces locaux de la rue des Arènes.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire du 6e arrondissement, Madame la Maire du 5e arrondissement, vous le savez, les Maisons des associations vont devenir des Maisons de la vie associative et citoyenne, le 1er janvier prochain, ce qui va permettre une plus grande ouverture des Maisons sur leur quartier, avec des horaires d'ouverture élargis, des conditions d'accès simplifiées et un accès désormais à toutes les formes d'engagement.

Il est également prévu le recrutement de dix agents supplémentaires dans ces Maisons et le regroupement deux à deux des Maisons des associations du centre de Paris.

Concernant la Maison de la vie associative et citoyenne des 5e et 6e arrondissements que vous évoquez plus particulièrement, je voudrais vous rassurer sur la qualité de l'accueil qui sera réservé aux associations des 5e et 6e arrondissements à partir du mois de janvier.

Tout d'abord, l'équipe sera renforcée d'un agent supplémentaire, ce qui n'est pas négligeable, cela va permettre d'améliorer concrètement l'accueil.

Concernant les locaux que vous évoquez plus particulièrement, des travaux sont prévus et vont avoir pour conséquence, pendant un temps limité, qu'une des salles de réunion va être utilisée en salle de travail pour accueillir ce nouvel agent.

Toutefois, ces travaux sont tout à fait transitoires. Il y aura bien trois salles de réunion d'ici le premier trimestre 2018. Un déplacement de l'espace de convivialité est prévu, ce qui permettra bien de revenir à trois salles de réunion.

Mais surtout je voudrais vous prouver que notre système de clefs électroniques, que nous sommes en train de mettre en place dans les Maisons, va permettre un accès beaucoup plus large aux locaux, sept jours sur sept de 8 heures à 22 heures, ce qui n'est pas négligeable.

Cela va représenter 98 heures d'accessibilité de ces salles de réunion, alors qu'aujourd'hui, nous avons seulement en moyenne 30 heures d'accessibilité de ces salles de réunion. Nous aurons donc un triplement de l'offre des salles pour les associations.

Il s'agit bien d'une extension des surfaces comme vous le demandez dans votre vœu, puisqu'on permet ainsi d'avoir trois fois plus de salles accessibles pour les associations locales, sans avoir besoin d'investir dans de nouveaux locaux, puisque nous avons en réalité des salles qui ne sont pas utilisées autant qu'elles le pourraient. Grâce à ces clefs intelligentes, nous allons pouvoir optimiser puisque nous allons tripler le nombre d'heures d'accessibilité à ces associations.

Cette Maison des 5e et 6e arrondissements, du Quartier latin en quelque sorte, accueillera dans de bonnes conditions les 530 associations à partir du 1er janvier, ce qui est la moyenne du nombre d'associations accueillies par les Maisons des associations dans Paris.

Les espaces situés au-dessus de la Maison accueillent actuellement deux logements adaptés pour personne en situation de handicap. Ils ont été confiés à l'association F.R.E.H.A. à travers un bail emphytéotique qui court jusqu'en 2046. F.R.E.H.A. est un bailleur social associatif issu du mouvement Emmaüs, et reconnu comme l'une des plus importantes associations françaises dans le domaine du logement très social.

Il n'y a aucune raison juridique ni motif politique qui nous fonde à rompre ce B.E.A. Je crois que ce n'est pas la solution que de supprimer ces deux logements, et je ne pourrai donc pas donner un avis favorable à votre demande de déplacement de ces deux locataires de F.R.E.H.A., fût-ce pour agrandir les locaux de la Maison des associations, future Maison de la vie associative et citoyenne. Mais j'espère qu'au vu des éléments que je vous ai apportés sur l'aménagement futur des lieux, vous aurez assez d'éléments pour choisir de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu, Monsieur le Maire ?

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Je ne le retire pas, mais je voulais remercier Mme VÉRON pour sa réponse. Je note que l'on triple les surfaces et je vous en remercie parce qu'on aurait pu imaginer qu'une troisième Maison des associations fusionne avec celles du 5e et du 6e. C'est un trait d'humour.

Je vous propose peut-être d'examiner comment cela se passe au cours de l'année 2018 et puis on verra. Il ne s'agissait pas, dans notre vœu, de supprimer deux logements. J'ai bien compris qu'ils étaient destinés à des personnes handicapées. Nous pourrions peut-être vous proposer de les réimplanter ailleurs puisque maintenant la Ville fait des logements domotisés, qui ont des...

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Ne faites pas une deuxième intervention sur ce vœu. Je veux simplement savoir si vous le maintenez.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - On regardera cela et on en reparlera au vu de l'expérience.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au secteur associatif parisien subventionné par la Ville.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner maintenant le vœu référencé n° 179 et je donne la parole à M. HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, nous sommes tous d'accord pour dire que le tissu associatif doit conserver son dynamisme, son efficacité et sa diversité. Il est un des éléments essentiels du développement individuel et de la vie de notre société.

Les arbitrages financiers de la Ville doivent assurer un avenir pérenne au secteur associatif. La Ville a le devoir d'assurer, vis-à-vis des contribuables comme dans tous les autres domaines de sa gestion, une totale transparence sur la situation des associations qu'elle subventionne.

L'Inspection générale a établi un rapport en décembre 2016. Dans ce rapport, elle mentionne que la Ville, et je cite "ne publie pas de document de synthèse sur sa politique associative, la liste figurant à l'annexe 4 du Compte administratif ne permettant en aucune façon d'avoir une vue d'ensemble sur ce volet de l'action municipale".

L'Inspection générale émet quatorze recommandations, dont quelques-unes, notamment :

- développer des conventions pluriannuelles d'objectifs ;
- renforcer les contrôles a posteriori sur le bon usage des subventions ;
- voter des subventions association par association ;
- indiquer chaque année les priorités de la politique municipale en faveur des associations, à l'occasion du vote du budget ;
- publier chaque année un document d'information qui présente une synthèse chiffrée du soutien municipal au secteur associatif.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Madame la Maire de Paris, de nous dire quelles ont été les mesures prises par la Ville au cours de l'année 2017, pour répondre aux recommandations de l'Inspection générale.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - La parole est à Mme VÉRON pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur HONORÉ, je vais volontiers répondre à votre demande d'information sur les mesures prises par la Ville pour répondre aux recommandations de l'Inspection générale en matière de soutien aux associations. Mais excusez-moi, cela a fait l'objet d'une séance du Conseil de Paris du mois de mars dernier, puisque la Maire de Paris a présenté une communication sur la vie associative et un plan d'action en faveur des associations dans lesquels nous avons répondu aux recommandations de l'Inspection générale.

Je vais donc vous répondre, mais je vous propose de vous retransmettre cette communication, ainsi vous aurez l'ensemble des éléments que j'ai déjà présentés dans ce Conseil de Paris.

Je rappelle que 50 % des associations vont dorénavant bénéficier de conventions pluriannuelles d'objectifs contre 15 % aujourd'hui. Le travail d'identification des associations est en cours depuis cet été, puisqu'il s'agit d'une contractualisation exigeante et de confiance avec des associations qui répondent à un certain nombre de critères.

Nous devrions atteindre un objectif de 35 % fin 2018. Je tiens à souligner que certains de mes collègues, notamment Colombe BROSSEL, se sont largement prêtés à l'exercice et je les en remercie, avec 45 associations qui bénéficient déjà d'une convention pluriannuelle d'objectifs multi direction pour un montant total de plus de 1,3 million d'euros en ce qui concerne la politique de la ville.

75 % des subventions seront votés avant l'été contre 54 % aujourd'hui. Pour atteindre cet objectif, le calendrier de dépôt des demandes de subvention a été resserré du 15 septembre au 15 novembre.

Concernant le renforcement du contrôle a posteriori de l'utilisation de la subvention, vous n'ignorez pas qu'à la demande de votre Groupe et de l'UDI-MODEM, une nouvelle inspection a été lancée sur ce point précis et que les travaux sont en cours. J'attends les conclusions qui devraient arriver d'ici la fin de l'année avant de voir quelles réponses supplémentaires apporter par rapport à ce que nous avons déjà prévu dans notre plan d'action.

La proposition de l'Inspection générale d'un vote des subventions association par association n'a pas été retenue car elle contredit l'objectif d'allègement des séances du Conseil de Paris. Toutefois, pour faciliter la vie des associations subventionnées par plusieurs directions, nous avons décidé que dorénavant, une seule direction, dite chef de file, coordonne le travail d'instruction et de rédaction du projet de délibération, afin que l'association ait un seul interlocuteur à la Ville. Ce travail est lui aussi en cours.

Enfin, concernant la demande relative au document de synthèse sur le soutien municipal au secteur associatif, je vous rappelle que je présente chaque année en 7e Commission un document de synthèse chiffré, et c'est à l'ordre du jour de la prochaine Commission présidée par Sergio TINTI. Je vous le transmettrai, si vous le souhaitez, bien sûr, puisque c'est un document public.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, après ces explications réitérées, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Christian HONORÉ**. - Oui, Monsieur le Maire, je le maintiens.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2017 DJS 6 G - Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations du contingent 2017/2018 des volontaires du service civique.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 6 G concernant l'approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations du contingent 2017-2018 des volontaires du service civique.

La parole est à Mme DIRI.

**Mme Leïla DIRI**. - Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, le service civique est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur au sein du groupe UDI-MODEM. Il représente un outil utile, voire indispensable, pour permettre à de nombreux jeunes de mettre à profit leur dynamisme et leur volonté d'engagement dans des missions variées à vocation solidaire, sociale ou encore citoyenne.

Il est aussi un tremplin pour certains, dans la mesure où il leur permet d'acquérir une expérience pertinente, enrichissante et nécessaire à leur intégration future dans le marché du travail et dans la vie active. J'en veux pour preuve la part importante de volontaires demandeurs d'emploi ou inactifs dans le contingent 2016- 2017.

Ceci représente en effet près de 57 % des volontaires engagés dans les services de la Ville au 1er janvier 2017, soit environ 175 jeunes sur les 306 du contingent qui ont pu trouver, par le biais du service civique parisien, une opportunité de développer de nouvelles compétences et de mettre à profit leur énergie et leur dynamisme au service de la communauté.

J'aimerais aussi rappeler ici le vœu déposé par notre groupe UDI-MODEM en février 2015 et adopté à l'unanimité. Ce vœu demandait notamment l'accroissement significatif du nombre de volontaires accueillis par les services de la Ville, et nous ne pouvons que nous réjouir que cet aspect soit mis en application. En effet, de 167 en 2014-2015, la cohorte est passée à environ 300 volontaires lors des années suivantes, et le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui nous annonce un contingent de 400 volontaires pour l'année 2017-2018.

Cette augmentation du nombre de volontaires est donc très positive, mais elle impose cependant un niveau de responsabilités et d'exigences supplémentaires pour la mission "Jeunesse et citoyenneté" de la DJS et pour les plus de 200 agents qui prennent le temps d'encadrer et de tutorer ces jeunes volontaires, agents que je tiens ici particulièrement à remercier.

Une autre nouveauté cette année concerne la possibilité offerte, depuis janvier 2017 par la loi égalité et citoyenneté, de mettre en œuvre une intermédiation entre personnes morales de droit public dans le cadre du service civique. Il s'agit ici tout simplement de pouvoir mettre à disposition des volontaires entre organismes du secteur public.

Vous évoquez dans ce projet de délibération outre le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et le Crédit municipal qui accueillent déjà des volontaires, l'éventualité de passer des conventions avec d'autres organismes publics parisiens à partir du 1er janvier 2018. Il s'agit ainsi de pouvoir proposer de nouvelles missions dans des secteurs variés aux prochains volontaires.

Si cela nous paraît a priori très pertinent, serait-il possible d'avoir plus de précisions sur ce point ? Quels seront les organismes concernés et quels nouveaux types de mission seront proposés aux volontaires ?

Je profite de ces nouvelles perspectives offertes pour réitérer la demande que nous avons déjà formulée, visant à étendre les missions offertes à d'autres domaines, comme par exemple l'assistance des secours dans le cadre de catastrophe humanitaire ou plus globalement la protection des biens publics.

Alors que seuls trois volontaires ont été accueillis au sein de la DPSP en 2016-2017, sans doute pourrait-il être utile de susciter des partenariats pour permettre le développement de ce type de mission.

Enfin, vous nous annoncez en septembre 2016 l'amélioration de la visibilité des volontaires via des tenues spécifiques, ainsi que l'organisation d'une cérémonie de fin de mission que nous avons proposée et fait adopter via notre vœu en février 2015, je ne peux qu'encourager cette démarche de mieux communiquer et de faire connaître ce dispositif également au sein des nombreux établissements accueillants des jeunes, étant les relais les plus efficaces pour les mobiliser, à savoir les établissements scolaires, les C.F.A., les M.J.C., les clubs sportifs, les maisons d'association, etc.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme VÉRON pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère, Madame DIRI, merci de votre soutien concernant le service civique à Paris, et plus particulièrement à la Ville de Paris.

Vous le savez, c'est un engagement très fort de la Maire de Paris et de la Mairie de Paris d'accueillir beaucoup plus de jeunes en service civique depuis le début de la mandature et de continuer cette progression, mais aussi d'améliorer la qualité de ce service civique dans les services de la Ville de Paris, et nous y avons également travaillé.

Concernant le nombre de jeunes accueillis, nous sommes passés de 150 à 300 en trois ans, ce qui correspond à un doublement du nombre de jeunes accueillis. Nous en accueillerons 400 en 2018, ce qui fera vraiment de Paris une des collectivités de France qui accueillent le plus de jeunes en service civique.

Et nous avons travaillé sur les missions de volontariat pour diversifier les missions proposées à la Ville. Aujourd'hui, c'est 100 de plus par rapport à l'an dernier, avec des domaines très variés, comme ceux de l'éducation, de la culture, de la solidarité, du handicap, de l'environnement, de la participation citoyenne. Nous avons donc aujourd'hui une quarantaine de missions pour ces jeunes au service des Parisiens d'une durée de huit mois en moyenne.

Nous avons aussi travaillé sur la rédaction et la présentation de ces missions pour que les jeunes comprennent bien ce à quoi ils peuvent s'engager pour faire en sorte qu'ils comprennent bien les différentes missions et s'investissent au service des Parisiens en connaissance de cause.

Grâce à la coordination de la sous-direction de la Jeunesse et à la mobilisation de l'ensemble des directions de la Ville, notamment des 200 agents qui assurent le tutorat de ces jeunes, nous avons également grandement amélioré les conditions d'exercice de ces missions, en leur donnant toujours plus de sens et en améliorant l'accompagnement des volontaires, et donc en travaillant aussi avec les tuteurs.

Sur l'accueil des volontaires, nous avons effectivement maintenant une tenue, puisque ces jeunes se voient remettre un tee-shirt et un sweat bleu foncé avec écrit : "Volontaire Ville de Paris" dans le dossier. Je suis désolée, je n'ai pas amené un exemple aujourd'hui, mais je pourrais vous le montrer à l'occasion. Cela permet à ces jeunes d'être identifiés dans les services et aux yeux des Parisiens comme des jeunes qui s'engagent en service civique dans la Ville de Paris.

Nous avons mis en place une session d'accueil d'une demi-journée pour une présentation des services de la Ville de Paris à ces jeunes, pour qu'ils comprennent l'univers dans lequel ils vont déployer leur mission de volontariat.

Nous avons organisé également un temps d'accueil dans chaque direction pour qu'il y ait une bonne intégration avec une visite, des rencontres, une remise des documents pour qu'ils comprennent plus particulièrement le service dans lequel ils vont dérouler leur mission. Nous mettons aussi en place des temps de rencontres réguliers entre volontaires pour un partage de leur expérience.

Concernant la formation des tuteurs, nous avons créé un guide du tuteur. C'est la DJS qui a travaillé sur ce document. Nous organisons également des réunions de tuteur pour échanger sur les pratiques entre tuteurs.

Enfin, nous organisons chaque année un moment fort pour valoriser le service civique à Paris, en invitant l'ensemble des jeunes, les tuteurs et nos partenaires institutionnels et associatifs. Je pense plus particulièrement à "Unis-Cité" avec qui nous avons déployé, en partenariat avec Jean-François MARTINS, des missions en partenariat avec eux dans le domaine du tourisme et avec Dominique VERSINI, dans le domaine de l'accueil des réfugiés. Le prochain événement aura lieu le 7 mars prochain à l'Hôtel de Ville où plus de 500 jeunes seront présents.

Je vous remercie de votre soutien au développement du service civique à Paris à travers le vote de ce projet de délibération.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 6 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 6 G).

**2017 DEVE 156 - DJS - Aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil (12e). - Bilan d'avancement annuel de l'opération et avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la gestion du bois de Vincennes.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au retrait de la délibération.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au montage et démontage des installations temporaires.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la désimperméabilisation de sols.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un complément d'études.**

**Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'impact de la Foire du Trône.**

**Vœux déposés par l'Exécutif.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DEVE 156, ainsi qu'un certain nombre d'amendements et de vœux s'y rattachant, à propos de l'aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil.

Nous entendrons Eric AZIÈRE, Valérie MONTANDON, Sergio TINTI, Nicolas BONNET-OULALDJ, Yves CONTASSOT, Julien BARGETON, Danielle SIMONNET, Catherine BARATTI-ELBAZ, la maire du 12e arrondissement.

Et pour commencer ce débat la parole est à M. Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui sur la future baignade du lac Daumesnil nous présente un lourd projet d'aménagement.

En effet, la principale difficulté à laquelle doit faire face la Ville, est que le lac Daumesnil n'a pas assez de débit pour permettre un niveau de qualité des eaux suffisant pour la baignade. Il convient donc de mettre en place une structure permettant d'isoler le bassin de baignade du reste du lac et de créer deux bassins filtrants de 2.400 mètres carrés à proximité des pelouses de Reuilly, sans oublier, bien sûr, l'installation de tout le matériel de pompage ainsi que les aménagements pour recevoir les baigneurs. Tout ceci a un coût. Il est évalué à 9,5 millions d'euros pour accueillir, selon les prévisions de la Ville, environ 75.000 baigneurs par an entre juin et septembre.

Dans ce projet de délibération, l'Exécutif nous garantit que tout sera fait, je cite : "pour éviter les impacts du projet sur l'environnement, réduire ceux qui ne peuvent être complètement supprimés et, le cas échéant, les compenser par des mesures d'accompagnement". C'est sur ce point précis que portent nos réserves.

En effet, ce que le projet de délibération ne précise pas, c'est que la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie ne semble absolument pas partager la même analyse que la Ville quant aux



impacts environnementaux du projet. Celle-ci craint, en effet, que le projet ne modifie substantiellement l'aspect et l'état du site classé.

Elle émet des réserves qui semblent légitimes quant à l'installation de la baignade à proximité des grands arbres de l'île de Bercy, reconnus en 2015 comme un ensemble arboré remarquable. Elle considère que les bassins filtrants, plutôt que d'enrichir la biodiversité du secteur, comme l'annonce la Ville, réduisent les espaces de promenade offerts aux visiteurs du bois de Vincennes, et, je la cite : "ne constituent pas un apport pour le site, sinon un dommage".

Plus grave encore, le rapport de la D.R.I.E.E. va même jusqu'à s'interroger sur la sincérité du dossier présenté par la Ville, estimant que la présentation de la Ville minimise les répercussions sur le site du lac Daumesnil. C'est grave. J'ajoute aussi, car ce n'est pas négligeable, que la Préfecture de police avait rendu un avis défavorable lors d'une première présentation du projet de la Ville. Si la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites a validé le permis d'aménager, il est à noter que l'ensemble des associations s'y sont opposées.

Quoi qu'il en soit, il est très étonnant que l'Exécutif passe totalement sous silence, dans ce projet de délibération, toutes les réserves émises aussi bien par la Préfecture de police que par la D.R.I.E.E. Il semble donc que l'on soit amené à se prononcer aujourd'hui sur un projet de délibération, sans que n'aient été portés à notre connaissance tous les éléments permettant d'avoir un jugement éclairé sur le projet.

Enfin, et je préfère poser la question maintenant plutôt que l'apprendre dans les journaux, j'ai noté que le 12<sup>e</sup> arrondissement est exemplaire sur la façon de faire vivre la ville inclusive, en particulier vers les naturistes après l'expérience de l'ouverture d'un espace ouvert dans le bois de Vincennes, dont nous attendons les conclusions avec impatience. Après l'ouverture d'un premier restaurant naturiste rue de Gravelle, au métro Daumesnil, je voudrais savoir si le site du lac Daumesnil s'ajouterait à la liste des sites naturistes voués, cette fois, à la baignade, comme le groupe des Verts, membre de la majorité municipale, l'avait proposé en septembre 2016, ou comme M. FRIMON, vice-président de l'Association pour la promotion du naturisme en liberté, l'avait également posé comme hypothèse d'un lieu de baignade à Paris pour ses membres.

Le lac Daumesnil sera-t-il ouvert à la baignade naturiste ?

Pour conclure, et en l'absence immédiate de ces réponses, le groupe UDI-MODEM votera le vœu de notre collègue, Valérie MONTANDON, demandant le retrait de ce projet de délibération. Et dans le cas où celui-ci devrait être rejeté, nous nous abstiendrons sur le projet de délibération dans l'attente de l'ensemble des informations nous permettant d'avoir une vision complète et objective du projet.

Je vous remercie.

*(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).*

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce dossier, nous sommes très étonnés de l'entêtement de l'Exécutif et du manque de sincérité. Lors du débat sur le lancement du principe de baignade dans le lac Daumesnil, nous avons voté favorablement. Cependant, au fur et à mesure de l'avancée du dossier, il s'avère que les impacts écologiques sur le site ainsi que les prévisions sanitaires pour les futurs baigneurs, ne sont pas aussi anodins que prévu. Au lieu de prendre toutes les mesures et les conséquences de ces problèmes, vous passez votre temps à minimiser les impacts. Il n'y pas de mal, il n'y a pas de honte à admettre que le projet est plus complexe que prévu.

Ce qui est inadmissible, c'est de minimiser la situation et d'adopter l'attitude "circulez, il n'y a rien à voir", alors même que nous avons débattu en cette séance du Conseil de Paris le Plan Climat. Le rapport de la Direction générale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie émet un avis défavorable sur le projet de baignade dans le lac Daumesnil et l'inspectrice des sites regrette les choix retenus par la Ville de Paris, notamment quant à l'implantation du projet, et déplore le manque de mesures d'accompagnement environnementales.

Cet aménagement conduit à excaver 8.450 mètres cubes du lac Daumesnil, 1.800 mètres cubes de l'île de Bercy et 4.700 mètres cubes de clairières. Cet aménagement demande aussi à construire 250 mètres de mur de soutènement en béton, à poser 150 plots en béton et à construire un volume de béton global de 208 mètres carrés de surface et 8 mètres de hauteur sous la berge. L'ensemble des associations - comme l'a, en effet, rappelé Eric AZIÈRE - qui composent la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, ont voté contre ce

projet. Le premier dossier déposé auprès de la direction qui s'occupe de la protection des personnes à la Préfecture de police, a aussi émis un avis défavorable.

Je vous le dis, Monsieur le Maire, en l'état et avec les documents joints à ce projet de délibération, qui minimisent les impacts écologiques et sanitaires, les élus de cette Assemblée ne sont pas en mesure de voter ce projet. Et c'est pour cela que nous avons, en effet, émis un vœu qui demande le retrait de ce projet de délibération afin que les élus disposent d'informations plus sincères et complètes concernant les impacts écologiques sur le site et des études sanitaires pour les futurs baigneurs.

En ce qui concerne le vœu n° 188 relatif à la Foire du Trône qui a été rattaché de façon opportune à ce projet de délibération, franchement, quel hasard de calendrier, n'est-ce pas ? Pendant des années et des années, où les élus Républicains soulevaient le débat de la tenue de la Foire du Trône sur la pelouse de Reuilly, vous défendiez corps et âme cet événement, et, d'un coup, alors que la lune de miel est rompue avec Marcel CAMPION, la Foire du Trône et les forains deviennent indésirables du jour au lendemain. Pas plus tard qu'en juin dernier, lors de la révision du règlement de la Foire du Trône, vous aviez refusé un amendement demandant - et c'était vous, Monsieur le Maire, Monsieur Bruno JULLIARD, qui aviez répondu -, mon amendement demandait un abaissement des horaires de minuit à 22 heures. Et voici la réponse que vous avez faite, je cite : "Je vous demanderai de bien vouloir retirer, sinon j'émettrai un avis défavorable puisqu'il s'agit d'une modification qui n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les premiers concernés, à savoir les forains, et, surtout, qui porterait lourdement atteinte à leur activité et à la fréquentation de la Foire du Trône qui est importante et participe à l'offre festive et culturelle à Paris, la nuit".

Chers collègues, je serais tentée de chanter "Les histoires d'amour finissent mal en général", sauf qu'en faisant preuve d'une telle brutalité, vous avez omis que, derrière la Foire du Trône, il y a des familles, des emplois et des engagements financiers que ces commerçants doivent honorer et anticiper. Alors, vous avez dû quand même être pris de remord parce que, cette nuit - je suppose, cette nuit - parce que vous avez... Je découvre ce matin un vœu bis posé sur table, un vœu de rétropédalage qui traduit à quel point vous êtes torturés sur ce sujet.

Contrairement à vous, notre groupe a toujours été constant et cohérent sur ce sujet. En 2014, nous avons proposé le déplacement de la Foire du Trône de la pelouse de Reuilly qui n'est pas adaptée et qui laisse, en effet, un site classé en jachère pendant plus de 10 mois. Nous avons un projet de requalification de la pelouse de Reuilly avec la création de prairie, un projet avec des jardins pour enfants et des terrains de sport intégrés au paysage, et une proposition de relocalisation de la Foire du Trône vers un lieu dédié aux arts forains à la porte de Bagnolet, notamment grâce à la restructuration de l'échangeur et de la gare routière.

Si je résume la situation du débat d'aujourd'hui : un projet de délibération sur la baignade insincère, un premier vœu sur la Foire du Trône imprégné de rancœur personnelle sans projet alternatif, un vœu de rétropédalage. Le Conseil de Paris est le théâtre d'un mauvais scénario de série B. C'est bien pour cela que le groupe des Républicains s'abstiendra sur le projet de délibération du lac Daumesnil, si vous ne la retirez pas, ainsi que sur les vœux qui y sont rattachés.

En ce qui concerne le vœu de la Foire du Trône initial, le vœu n° 188, s'il est maintenu, nous nous abstiendrons aussi, mais je pense qu'il sera retiré.

Nous voterons favorablement à votre vœu rétropédalage n° 188 bis.

Merci, Monsieur MARTINS, de me laisser terminer, s'il vous plaît.

En revanche, nous avons proposé un vœu demandant un vrai débat de fond sur la gestion du bois de Vincennes, vœu demandé par plusieurs groupes au sein du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement. Nous espérons que vous accepterez cette proposition de débat sur la gestion et un audit sur le bois de Vincennes, ce qui vous permettrait de sortir la tête haute de la panade dans laquelle vous vous enlisez. Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes ravis de voir que les 104 mesures du Plan Nager à Paris, plan ambitieux que nous avons voté il y a maintenant un peu plus de deux ans, continuent d'être mises en place.

Nous le répétons à chaque fois que l'occasion se présente, ce sont quelque 7 millions d'usagers qui se pressent dans les piscines parisiennes chaque année. Les équipements publics aquatiques sont les plus fréquentés par les Parisiens chaque année.

Après l'installation d'une baignade estivale dans le bassin de la Villette, voilà celle du lac Daumesnil. Nous profitons de ce projet de délibération pour saluer le travail de la Ville sur le bassin de la Villette, cette baignade estivale a été un vrai succès populaire. Je ne doute pas qu'elle deviendra un rendez-vous privilégié pour celles et ceux qui passent l'été à Paris. La multitude des Parisiens qui n'ont pas les moyens de partir en vacances pourra bénéficier de ce bassin.

L'implantation d'une nouvelle baignade estivale gratuite de 8.000 mètres carrés dans le lac Daumesnil constitue un nouvel espace de loisirs pour les Parisiens, et un îlot de fraîcheur en période de canicule.

Nous entendons les craintes et critiques de nos collègues du groupe Ecologiste sur l'implantation de cette baignade, la biodiversité, ou encore l'aménagement du lac Daumesnil dans son ensemble. Nous avons toute confiance dans les services de notre Ville pour implanter cette baignade comme nous nous y sommes engagés dans le Plan Nager à Paris, en respectant le Plan Climat.

Souvenez-vous, mes chers collègues, des épisodes de canicule que nous avons connus l'été dernier, et du phénomène d'ouverture sauvage des bouches d'incendie que l'on a vu se développer dans les quartiers de notre ville, qui constituent des îlots de chaleur urbaine.

Nous avons d'ailleurs adopté, à notre initiative, une amplitude élargie des horaires des piscines municipales en cas de canicule, et l'installation de systèmes de diffusion d'eau dans les quartiers parisiens.

Pour toutes les Parisiennes et les Parisiens, nous ne pouvons que nous réjouir de ce dispositif estival, qui je le crois, même après la baignade dans le bassin de la Villette, est un nouveau pas vers la possibilité de la baignade dans la Seine.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au président, M. BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - La baignade Daumesnil est un engagement de campagne. Nous réalisons nos engagements de campagne devant les Parisiens, et sur une demande qui est de se dire, face à l'augmentation des températures et des chocs de température que l'on a l'été, on a besoin d'espaces de baignade, de rafraîchissement. Cela a été le cas à la Villette, qui a rencontré un franc succès.

Nous avons un objectif de rendre la Seine baignable.

On a eu un débat sur l'eau où Thomas LAURET était intervenu au S.I.A.A.P. ; on engage des investissements pour rendre la Seine baignable. Voilà l'objectif de ce projet de délibération.

Le groupe Communiste soutient ce projet de délibération pleinement et fera tout pour que l'on aboutisse à cette baignade. J'invite mes collègues, qui ne connaissent pas forcément ce sujet, à se rendre en vacances au lac des Sapins, l'un des premiers lacs rendus baignables par un système sur lequel nous allons travailler d'ailleurs avec les services de la Ville, qui est tout à fait écologique.

Après, j'entends les préoccupations de nos collègues écologistes sur l'impact, sur la question de la pression sur le bois de Vincennes, et notamment sur les voies, par exemple la voie qui est le long du zoo, etc. Nous sommes d'accord sur ce sujet, il faut être attentif. Nous sommes d'accord avec une série de vœux qui ont été déposés au Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement, pour étudier au mieux l'impact que pourra avoir cette baignade sur l'environnement, sur l'écologie et le bois.

Cela dit, je ne suis pas du tout d'accord avec l'arrivée sur ce sujet, d'un vœu qui parle de la Foire du Trône et de la pelouse de Reuilly. Je pense qu'il faut séparer les choses. Permettez-moi de faire part de mon expérience d'ancien adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Michèle BLUMENTHAL, que je salue au passage. J'étais adjoint à la sécurité et nous avons régulièrement en Conseil d'arrondissement, à chaque Foire du Trône, un débat sur les nuisances et sur la sécurité autour de la Foire du Trône. C'est un débat très ancien.

Nous avons renforcé les effectifs de police sur l'intervention de la Municipalité. Nous avons essayé de travailler avec les riverains. Nous avons essayé de travailler à une nouvelle implantation de la Foire du Trône à d'autres endroits. Nous n'avons pas trouvé d'autres endroits.

Je voudrais rappeler que l'ensemble des problématiques de sécurité ne sont pas de la responsabilité des forains. Ne faisons pas payer aux forains des questions liées à des individus qui viennent sur la Foire du Trône, de toutes parts, et causent des nuisances. Essayons de séparer l'ivraie du bon grain.

J'ai été comme vous tous, interpellé par le Comité pour le renouveau de la Foire du Trône, M. VANCRAEYNEST et M. JOUBERT, qui attirent notre attention sur les conséquences qu'engendrerait une telle décision de réduire la place pour les forains, à la fois sur la pelouse de Reuilly et dans le temps, pour les nombreuses familles. Pour la majorité des forains, c'est une source de revenus qui représente la moitié du chiffre d'affaires annuel. C'est aussi une fête populaire parisienne depuis plusieurs millénaires, qui divertit à la fois la population parisienne, d'Ile-de-France, et de toute la France.

Ce sont aussi des petits artisans dont on parle, qui sont sur des structures familiales, qui ont un savoir-faire professionnel.

Que demandent ces forains ? Ils demandent une concertation avec la Ville, avec les élus, pour une diminution des nuisances liées aux manèges. Après, ce qu'il se passe en dehors de la Foire du Trône, cela relève de la Préfecture de police et de notre autorité, et pas forcément des forains. C'est pourquoi je suis d'accord avec le vœu bis, d'ailleurs je l'ai travaillé avec la maire du 12e, avec l'Exécutif, pour que l'on trouve un moment de concertation pour réduire les nuisances, que l'on se pose la question, d'où viennent ces nuisances ?

Je voudrais rappeler aussi qu'à l'origine, la Foire du Trône était sur l'avenue du Trône, porte de Vincennes. Il y a déjà eu des tentatives de la chasser du bois de Vincennes dans les années 1960, par le député de droite Roger Frey, qui voulait l'envoyer à Créteil.

N'oublions pas aussi que dans notre arrondissement, nous avons le musée des Arts forains installé depuis de nombreuses années.

Paris, ce ne serait pas tout à fait Paris sans la présence des forains, du boulevard du Crime avec ses baraques célébrées dans "les Enfants du Paris", voilà la Foire du Trône d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Qui n'a vu les enfants, et même des un peu plus grands, tentés par une petite baignade dans les lacs ou même les ruisseaux des bois de Vincennes et de Boulogne, n'a jamais dû si promener. L'eau attire comme le soleil, et le déficit de piscines à Paris est tel qu'il serait pour le moins difficile de ne pas prendre au sérieux un nouveau projet de lieu de baignade. D'ailleurs, le succès de la baignade dans le bassin de la Villette démontre cet engouement et l'attente en la matière.

Mais les bois ne sont pas des lieux comme les autres. Dédiés originellement à la promenade lors de leur dévolution à la Ville de Paris, les bois ont été progressivement mités par des concessions plus ou moins heureuses.

Si à l'Est le bois de Vincennes a échappé au pire, je veux parler du "Polo de Bagatelle", du "Tir aux pigeons", ou encore du Racing, il n'en a pas moins été très abîmé par les très grandes concessions telles que l'hippodrome ou l'I.N.S.E.P.

Vous comprendrez notre vigilance et notre attention précautionneuses lorsque nous avons découvert, malheureusement assez tardivement, le projet de baignade dans le lac Daumesnil.

Nous avons émis de nombreuses remarques, posé de nombreuses questions et suggéré de nombreuses améliorations. Certaines ont été prises en considération, nous nous en félicitons.

Ainsi, nos demandes ont été intégrées dans le projet de délibération en ce qui concerne la désimperméabilisation des sols, et la création d'une réserve sur l'île de Bercy. Je demanderai qu'il y ait un amendement à l'amendement pour supprimer le mot aquatique, car la réserve n'est pas réservée aux animaux marins, et de même la réduction de l'impact du montage et du démontage annuels des installations provisoires.

De même, vous avez accepté nos autres vœux sur la durée d'ouverture, sur la fermeture des voies adjacentes, sous réserve de légères modifications que nous acceptons.

Cependant, d'autres questions n'ont pas trouvé de réponse ou bien ces dernières ne nous ont pas du tout convaincus, loin de là. Nous n'avons pas la certitude, bien au contraire, que les arbres en bordure des rives résisteront longtemps, vu les risques d'atteinte à leur système racinaire. Il suffit de voir ce qu'il s'est passé juste en face sur notre parvis à l'issue des travaux liés à l'installation de l'ascenseur du parking, pour mesurer les risques.

De même, nous n'avons pas eu de réponse sur les risques d'intrusion dans les zones de filtrage des eaux et des conséquences potentielles. Même chose pour les consommations énergétiques liées à l'arrosage de la zone de baignade en dehors des heures d'ouverture pour chasser la faune. Nous ne savons pas non plus comment va se gérer la demande d'accès si elle est aussi importante que prévu. Nous ne souhaitons pas qu'il y ait un système de réservation sur Internet comme cela a été évoqué, car nous savons ce qu'est l'exclusion numérique.

Enfin, je ne peux pas passer sous silence la façon dont s'est déroulée la réunion de la commission des sites qui a eu se prononcer sur le dossier. Face à de nombreuses questions et à un réquisitoire d'une rare intensité de la part de l'inspection des sites, qui a jugé que ce projet dénaturerait de façon particulièrement grave le site, la réaction du Préfet demandant un vote unanime des services de l'Etat et son refus de tout report pour améliorer le projet laisse une impression fort désagréable de passage en force.

Le résultat, cela a déjà été dit, c'est que toutes les associations présentes ont voté contre le projet, alors qu'une réelle concertation et un peu d'ouverture d'esprit auraient sans doute conduit à un vote très différent.

Mais nous ne voulons pas bloquer ce dossier, tant l'attente est forte en matière de baignade. Nous allons donc donner un avis favorable à ce projet de délibération, mais cela ne vaut pas blanc-seing. Nous demandons qu'un comité de suivi soit créé, immédiatement, et réuni très régulièrement, pour tirer les conclusions de la mise en œuvre du projet et ses conséquences sur les bois.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Yves CONTASSOT.

La parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**. - Monsieur le Maire, chers collègues, pendant la campagne électorale pour les municipales, sous une pluie battante, celle qui deviendra Maire de Paris annonçait que le lac Daumesnil serait ouvert aux baigneurs.

Ce projet a ensuite été intégré au Plan "Nager à Paris". Il fait suite au succès de l'espace de baignade dans le bassin de la Villette, il offrira l'équivalent de plusieurs piscines olympiques.

Nous voterons ce projet de délibération, car l'engagement figure dans le contrat de mandature. Cependant, je souhaite insister sur deux aspects qui devront toujours être pris en compte pour l'intérêt de tous, à la fois des Parisiens, de la biodiversité, du paysage et bien sûr de la dimension financière.

Je ne commencerai pas forcément par le plus important, le premier aspect est d'ordre financier. 9 millions et demi, c'est le coût prévisionnel d'investissement pour la réalisation de cette baignade biologique en milieu urbain. La Ville de Paris doit absolument être responsable dans ses dépenses et maîtriser celles-ci sans dérapage, à l'heure où la maîtrise des finances publiques locales est impérative. Ayant un intérêt métropolitain, il est opportun que la Métropole du Grand Paris participe à cet ambitieux projet avec d'autres partenaires.

Notons que le coût prévisionnel de 9 millions et demi ne prend pas en compte le coût de fonctionnement, une fois le projet abouti - service de propreté, de sécurité, de protection de la nature -, évalué à environ un million d'euros annuel pour 3 mois d'ouverture. On sait d'ailleurs que les coûts initiaux sont parfois dépassés. C'est beaucoup moins cher que 5 piscines olympiques, je le sais bien, comme je sais que Jean-François MARTINS et Pénélope KOMITÈS sont attachés à une saine gestion des deniers publics et qu'ils suivront de près le respect des crédits.

Le second aspect est environnemental. La Ville prend en compte ces sujets comme le montre le souhait de la filtration biologique. La nécessaire préservation de la nature, de la flore comme de la faune, notamment des arbres qui participent à la singularité et la beauté du bois de Vincennes, constitue une exigence. La revégétalisation devra donc être ambitieuse. Nous serons attentifs à ce que les impacts environnementaux soient minimes pendant les travaux et surtout après, durant la fréquentation, car le cycle des écosystèmes est fragile. Il s'agit donc de ne pas trop perturber ceux-ci. Les équipements seront démontables, ce qui est la meilleure solution pour préserver le paysage.

Je le vois, un vœu s'est greffé de la mairie d'arrondissement sur la Foire du Trône, sans doute dans un souci d'équilibrage sur les nuisances, alors qu'à mon avis la Foire du Trône, en elle-même, mériterait un débat à part entière.

La concertation, la prise en compte de tous les acteurs, le respect des engagements seront les vecteurs de la réussite de ce projet.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Julien BARGETON.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, une baignade sur le lac Daumesnil en plein cœur du bois de Vincennes, voilà un projet qui fait rêver.

Voilà un projet qui fait rêver et qui montre que l'on peut réinventer Paris sans vendre Paris aux intérêts privés. Voilà 8.000 mètres carrés de baignade en plein air, gratuits, avec de l'eau non potable traitée par filtration biologique par le biais des plantes filtrantes. Voilà un projet qui me semble a priori beaucoup plus écologique qu'une piscine olympique prévue pour les Jeux Olympiques, dans le 93.

D'un point de vue économique, Monsieur BARGETON, vous êtes obligés de le reconnaître, les 9,5 millions d'euros prévus montrent une maîtrise des dépenses puisque c'est l'équivalent de 5 piscines olympiques. Si l'argument économique devait empêcher ce projet, il serait bien malvenu car il faudrait à ce moment-là plutôt renoncer aux Jeux Olympiques et soutenir au contraire celui-ci.

Cependant, ce qui me préoccupe, c'est le rapport de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, qui a donné un avis défavorable et le fait que toutes les associations environnementales soient contre. Je remercie M. CONTASSOT pour les précisions, la vigilance et l'ensemble des vœux déposés par le groupe Ecologiste qui permettent, je l'espère, d'apporter la plus grande vigilance quant au suivi et la réalisation de ce projet que je trouve personnellement magnifique.

Oui, un comité de suivi sur la mise en œuvre du projet doit nous permettre chaque fois de bien vérifier que l'ensemble des préoccupations écologiques et environnementales soient bien prises en compte. Il me semble important qu'il y ait bien une réversibilité des équipements afin d'en réduire l'impact. La préservation de la biodiversité sera-t-elle assurée ? Est-ce qu'on aura bien limité l'impact sur la faune et la flore par l'installation d'une réserve sur le parc ? Quid du devenir des arbres et des arbustes aux abords des rives ? Seront-ils préservés ? On sait en effet l'impact que cela peut avoir quand on a autant de personnes qui vont venir profiter de cette baignade en plein-air. Il me semble important que nous soyons extrêmement vigilants sur ce point. Nous avons trop peu d'espaces verts et de bois dans Paris par habitant et nous devons absolument préserver cela.

Maintenant, concernant l'un des vœux rattachés, enfin, quel rapport avec la Foire du Trône ? Est-ce que la Foire du Trône ne mérite pas que l'on en débattenne dans un cadre en tant que tel, à part ? Quelle est cette situation, franchement, où, dans le même temps, on se retrouve... L'Exécutif veut à la fois virer les forains du marché de Noël, virer les forains de la grande roue, virer les forains du parc floral ? C'est quoi, le problème ? Il n'y a pas des choses dont nous ne sommes pas au courant ? On veut la mort des forains, on veut l'élimination des forains à Paris ? Je ne suis pas d'accord !

Honnêtement, tout ce que j'entends dans la presse contre les forains... Mais, mes chers collègues, nous sommes en Etat de droit. Que ce soient les pouvoirs publics de la Ville et de l'Etat, s'il y a besoin de faire respecter les réglementations et les lois en vigueur, je pense que nous avons les moyens de le faire. Ou alors, quelle est cette démission politique générale ? Excusez-moi, hier, on votait 50.000 euros pour Paris Europlace dans un contexte des "Paradise Papers" où les plus grandes multinationales font un hold-up permanent sur les deniers publics par l'optimisation fiscale, on a des problèmes bien plus graves, et voilà qu'on empêche les forains de pouvoir vivre à Paris et de garder cette tradition populaire des forains dans la Capitale. Je ne suis pas d'accord pour que l'on divise par deux l'espace de la Foire du Trône à Paris. Réalisez les conséquences pour l'ensemble des forains !

Je souhaite vous faire lire un extrait - excusez-moi, je vais avoir le même souci que notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ dans la prononciation de Karl VANCRAEYNEST et Louis JOUBERT, du comité pour le renouveau de la Foire du Trône : "Nous, forains, jeunes, moins jeunes, travailleurs courageux pour nos familles et enfants, nos anciens qui ne peuvent travailler mais dont nous assurons la charge, nous vous demandons et en appelons à votre conscience de nous aider à garder la plus grande, la plus ancienne et belle fête foraine française. Nous ne sommes pas des rebelles - dommage, je pense que si ! -, nous demandons seulement le droit de travailler.

La fête foraine ne touche aucune subvention, il n'y a aucun forain touchant le chômage. Si vous tentez de supprimer notre travail, conséquence inévitable d'une réduction de la surface utilisée pour nos métiers forains, nous allons nous retrouver à la rue, sans droit aux allocations chômage. Beaucoup d'entre nous ne pourront plus vivre puisque nous ne pourrions plus installer nos outils de travail. La fête foraine doit être sauvegardée en tant que tradition culturelle."

Oui, je souhaite véritablement que ce vœu soit rejeté.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La création d'une baignade dans le lac Daumesnil est un beau projet, généreux pour les habitants du 12<sup>e</sup> mais bien au-delà, bien évidemment. Nous pouvons être fiers de le porter, notamment pour les jeunes et les familles, toutes les familles, notamment celles qui ne partent pas en vacances, et elles sont nombreuses dans notre région. Je sais qu'elles pourront profiter pleinement de ces nouvelles zones de baignade en plein-air, bien organisées, sécurisées, surveillées et gratuites, personne ne l'a noté jusqu'à présent.

Je me suis beaucoup mobilisée depuis de nombreux mois puisque, comme cela a été rappelé, nous ne découvrons pas ce projet. J'étais moi aussi sous la pluie avec la Maire en 2014 pour présenter le plan "Nager à Paris" porte Dorée à deux pas du lac Daumesnil.

Nous avons travaillé avec les services de la Ville à une pleine intégration de ce projet dans son environnement si particulier. Nous avons veillé en particulier à la bonne intégration paysagère de la baignade dans ce site exceptionnel classé, ce qui fait que nous avons eu à discuter avec les services de l'Etat.

Nous avons travaillé à son impact écologique, à la protection de la biodiversité ou encore à la sécurité du public.

Plusieurs éléments sont à souligner dans ce projet tel qu'il nous est présenté aujourd'hui.

D'abord, il s'agit d'une baignade naturelle, écologique, et saisonnière. L'eau sera effectivement filtrée par des plantes, sans produits chimiques, avec des systèmes assez innovants à cette échelle, que j'espère nous pourrons mettre en œuvre. C'est sur ces bases que cette baignade naturelle peut être envisagée et que nous avons défendu ce projet devant la Commission des sites.

Il faut ensuite souligner l'importance des mesures d'accompagnement, comme la revégétalisation, par exemple, de 4.200 mètres carrés d'espaces de circulation, l'implantation de nouveaux arbres, les bassins filtrants qui constituent une réserve de biodiversité avec des espaces aquatiques assez peu présents, en tout cas pas suffisants dans le périmètre de notre ville. Tous ces compléments au projet de baignade permettent de confirmer les orientations que nous portons pour l'aménagement durable du bois de Vincennes.

Il s'agit aussi d'une baignade surveillée et sécurisée, disposant des infrastructures nécessaires pour la baignade, la douche, les toilettes, etc. Ce sont des équipements qui permettront d'accueillir à peu près 1.000 baigneurs en même temps, 2.000 personnes par jour. Ce sont des espaces confortables qui sont prévus pour les accueillir.

Ce projet s'intègre réellement dans les deux différentes discussions que nous avons eues : l'une en cette séance sur le Plan Climat, l'autre lors de la précédente séance, dans notre stratégie de résilience pour Paris. C'est un projet qui s'intègre très bien au projet de la Métropole du Grand Paris, d'ouverture de nouvelles baignades et d'adaptation de la ville aux variations climatiques.

Nous sommes tous convaincus du succès de cette baignade. C'est pour cela que nous nous sommes réinterrogés sur les mesures de compensation et sur la préservation de cet espace du bois de Vincennes. Peut-être que ceux qui ne sont pas familiers de ces endroits ne se rendent pas bien compte, mais ce sont les mêmes métros qui desservent la pelouse de Reuilly et le lac Daumesnil. C'est la même période de l'année qui va peut-être se superposer entre la Foire du Trône et la baignade Daumesnil.

Je trouve légitime que les élus du 12<sup>e</sup> arrondissement aient adopté, sans aucune opposition d'ailleurs, le vœu que je présente aujourd'hui. En effet, nous sommes inquiets sur la manière dont cette baignade, sans opposition, j'ai dit Nicolas... Cette baignade va accueillir du monde. Il y aura du succès et je le souhaite, tous les élus du 12<sup>e</sup> arrondissement le souhaitent.

C'est pour cela que, indépendamment de tous les autres sujets avec lesquels vous avez été certains à faire d'autres liens, nous avons voulu nous interroger sur la manière dont nous accueillons le public à cet endroit, dans le bois de Vincennes.

Ce vœu que je présente aujourd'hui, qui sera transformé en vœu de l'Exécutif et qui s'atténue un peu, n'est pas un vœu contre la Foire du Trône. Cela aurait été facile de faire un vœu en demandant la disparition de la Foire du Trône. Ce n'est pas un vœu non plus contre les forains. Je fais personnellement la différence entre les forains qui

travaillent consciencieusement et que je connais depuis plus de dix ans - je n'ai pas attendu qu'ils vous écrivent pour les rencontrer - et qui travaillent régulièrement sur la Foire du Trône, ce ne sont pas ceux que l'on voit forcément dans les médias.

C'est simplement un vœu qui veut défendre la tranquillité de vie des riverains de la pelouse de Reuilly, et globalement de cet endroit du bois de Vincennes. D'ailleurs, je sais que l'accueil de la Foire du Trône dans le 12e est historique à Paris. Je sais que c'est une manifestation qui rencontre un vrai succès.

Je me permets d'abord de souligner la forte mobilisation des services de la Ville pour accueillir cette Foire du Trône depuis des années. Je sais que leur travail n'est pas facile pour les avoir accompagnés depuis dix ans, y compris lors de discussions avec la Préfecture de police.

Mais ayez bien conscience que la Foire du Trône, ce sont 45.000 personnes par jour en moyenne. Ce sont des pics à 200.000 personnes par jour. C'est dix fois la salle AccorHotels Arena pleine. C'est beaucoup plus que la Tour Eiffel.

Donc aujourd'hui, je suis obligée de constater que nous sommes arrivés à une situation de blocage où j'ai besoin que les élus parisiens s'engagent à diminuer les nuisances liées à la Foire du Trône. Je note d'ailleurs avoir eu le soutien des maires des communes riveraines de la pelouse de Reuilly.

Comme beaucoup d'entre vous, j'ai regardé avec attention les travaux de relocalisation de la Foire du Trône. Ils n'ont pas réussi à trouver d'autres lieux. J'ai été très attentive, mes chers collègues, mais aucun maire d'arrondissement n'est venu me dire "je suis d'accord pour accueillir la Foire du Trône sur mon territoire". Aucun maire du Grand Paris n'est venu me dire "je suis d'accord pour accueillir la Foire du Trône sur mon territoire". Certains sont venus pour accueillir la deuxième Arena, cela, je vous le confirme, par contre, pour la Foire du Trône, personne.

Je suis en responsabilité, maire du 12e arrondissement. Donc je propose que nous avançons avec les forains afin de diminuer les nuisances de la Foire du Trône pour que nous puissions continuer à accueillir tous ceux qui veulent venir dans le 12e arrondissement. Nous avons l'habitude dans le 12e d'accueillir de grandes manifestations qui rythment la vie de notre ville, qu'il s'agisse de manifestations revendicatives, de manifestations culturelles, de manifestations sportives. Nous avons l'habitude et nous voulons continuer à le faire. Mais nous voulons créer des espaces de discussion pour rediscuter de l'organisation de la Foire du Trône. C'est l'engagement que je prends. Je retire mon vœu au bénéfice de celui de l'Exécutif puisqu'il me convient.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, et c'est très heureux.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Et à Pénélope KOMITÈS, puisque ce sujet de baignade est autant une ambition sportive qu'une ambition écologique, et à notre collègue Olivia POLSKI sur le sujet de la Foire du Trône qui la concerne directement.

Sur ce projet, je me surprends que la teneur du débat ait été à ce point administrativo-technique. Je ne crois pas que cette Assemblée soit élue par les Parisiens pour commenter à tout-va les règles administratives de l'Etat, de la DRIE, etc. Il faut les prendre en compte et nous apporterons les réponses sur ce sujet. Mais quand même, mesurons la décision politique que nous prenons aujourd'hui, en fait que vous avez déjà prise en votant à l'unanimité le plan "Nager à Paris" qui mentionnait explicitement cette baignade.

Nous mesurons aujourd'hui ici que nous allons faire un geste unique en faveur des loisirs des Parisiens, de la natation des Parisiens. Ils sont 7 millions à fréquenter nos piscines, en progression tous les ans. Ils veulent des espaces de baignade naturelle, à l'air libre, dans l'eau, la vraie eau, sans chlore, sans ozone, de vraies eaux de ville ou de nature.

Le succès du bassin de la Villette, Monsieur le Maire du 19e arrondissement, cher Sergio TINTI, cet été, a démontré le succès populaire de ces types d'installation avec, à la fois, un succès sportif pour ceux qui nagent, mais aussi, sur cette période estivale, un succès populaire de celles et ceux, Parisiens, qui n'ont pas les moyens de partir en vacances et pour qui ces espaces deviennent quasiment des bases de loisirs en plein cœur de Paris.

Je suis fier que nous proposons, au-delà d'un espace sportif, un espace de loisirs gratuit et culturel.

Comme la Maire du 12e arrondissement vient de le mentionner aussi et que nous en prenons conscience, nous assumons une fois de plus une charge assumée et volontaire métropolitaine. Ne croyons pas que cette



baignade sera avec ticket d'entrée uniquement aux résidents du 12<sup>e</sup> arrondissement, Madame la Maire, ni même aux résidents de Paris.

Nous savons évidemment que les investissements que nous faisons, que ces loisirs que nous offrons, ils nous dépasseront largement, que nos voisins de Saint-Mandé, de Vincennes, du Val-de-Marne en général, viendront fréquenter cette baignade et que nous assumons que Paris a une charge de centralité aussi sur les loisirs estivaux, aussi sur la baignade, aussi sur le loisir dans ce bois de Vincennes. Je suis fier que nous l'assumions, y compris dans un coût qui est extrêmement raisonnable : cinq piscines olympiques pour 9,5 millions d'euros.

Les deux piscines que nous construisons en ce moment à Paris, dans les 20<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, sont entre 18 et 20 millions d'euros.

9,5 millions d'euros pour l'équivalent de cinq bassins olympiques, c'est évidemment quelque chose de vertigineux comme investissement utile aux Parisiens, presque aussi vertigineux que le soutien de Danielle SIMONNET à ce projet dont j'ai du mal à me remettre et qui j'avoue, pour moi, n'est pas habituel.

Enfin, plus généralement, évidemment ce projet, comme c'est une réconciliation entre les Parisiens et la nature, comme c'est une réconciliation entre les Parisiens et l'eau, il ne peut se faire que dans un cadre environnemental extrêmement exigeant, de respect paysager et environnemental. Pénélope KOMITÈS vous répondra bien mieux que moi sur ces sujets, mais je veux vous dire que ce travail administratif dont je veux parler, évidemment que nous le faisons, point après point, sur la qualité de l'eau, comme nous l'avons fait avec l'A.R.S. et avec Célia BLAUDEL dans le bassin de la Villette, comme nous sommes en train de le faire sur la Seine en donnant, grâce aux Jeux Olympiques et Paralympiques, une ambition hors norme, et je vous dis que nous allons la tenir, de réussir à se baigner dans la Seine.

Et ici, pour le lac Daumesnil, une innovation et un travail technico-administratif hors du commun : celui de créer pour la première fois une baignade à filtration biologique, avec des plantes, du sable qui vont filtrer cette eau unique en France de plus de 8.000 mètres carrés. Aucune collectivité locale ne l'avait fait. Je crois que nous pouvons, une fois de plus, être fiers que Paris ouvre la voie à cette innovation.

Ensuite, pour répondre très directement au vœu et à une remarque, Monsieur AZIÈRE, vous ne pouvez pas mentionner uniquement les avis quand ils sont défavorables et oublier qu'après ils deviennent favorables. Vous mentionnez l'avis défavorable de la Préfecture de police en première instance, qui pensait que les véhicules de secours n'arrivaient pas jusqu'à l'île de Bercy. Il s'avère qu'après l'avoir présenté à nouveau, et peut-être porté à leur information un certain nombre de choses, l'avis de la Préfecture de police est désormais favorable. Votre intervention aurait été plus équilibrée en citant les deux avis : le premier, puis le deuxième.

Et sur les naturistes, je ne vais pas y répondre, Monsieur AZIÈRE. Je pense que tout cela n'est que de la provocation et un petit peu d'humour, dans lequel vous excellez. Et donc, je n'y répondrai pas, y compris puisque j'ai dit que cette baignade avait vocation à être populaire, familiale, avec les enfants. La réponse est donc dans la question.

Sur les différents vœux et amendements sur lesquels je souhaite répondre, sur le montage et le démontage des installations temporaires du groupe Ecologiste de Paris, l'amendement de l'Exécutif reprend vos considérations, notamment sur le stockage pas trop loin pour éviter les coûts carbone. Et donc c'est un avis favorable par intégration dans l'amendement de l'Exécutif.

Sur la période annuelle d'ouverture élargie, là encore, le plan d'adaptation au réchauffement climatique adopté par le Conseil de Paris et présenté par Célia BLAUDEL l'indique : ces lieux de baignade sont aussi - Nicolas BONNET l'a mentionné - une adaptation au réchauffement climatique, que nous espérons le moins important possible, mais auquel malheureusement nous allons devoir faire face. Et si ces périodes estivales devaient faire demain six ou sept mois par an, ou douze mois par an en période estivale, évidemment nous reconsidérerions cela, mais avec du coup le même besoin.

Et c'est pour cela que le vœu de l'Exécutif que nous vous proposons n'est pas à ce point précis, parce que si demain, ces installations temporaires, avec leurs études d'impacts sur la faune, la flore, la fréquentation du bois, faites sur la base d'une ouverture de juin à septembre... Si demain, on devait rajouter deux mois, nous devrions mesurer tout l'impact, et donc, dans le cas où nous devrions prolonger cette baignade, je vous propose de vous associer évidemment à des études d'impacts complémentaires, association de tous les groupes de Paris, mais en particulier du GEP, puisqu'il l'a demandé dans le cadre d'un comité de suivi. C'est une demande évidemment que Pénélope KOMITÈS et moi-même acceptons bien volontiers.

Madame MONTANDON, en revanche, sur votre vœu qui demande un retrait de projet de délibération, il suffit de voter contre, Madame MONTANDON, si vous voulez retirer le projet de délibération, parce qu'autant de

circonvolutions, de diatribes et de pamphlets pour finalement vous abstenir, que d'effets de manche, Madame MONTANDON ! Et qu'est-ce que cela cache ? Qu'est-ce que vous craignez, Madame MONTANDON ? Ces familles populaires qui vont venir dans le bois de Vincennes déranger votre clientèle électorale, Madame MONTANDON ? Est-ce que ce n'est pas cela, le fond de votre opposition à ce projet, Madame MONTANDON ? Et je crains que l'ensemble des éléments, tant sportifs qu'écologiques, qui vous seront apportés devraient montrer le vrai visage de votre opposition, c'est-à-dire purement politicienne.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Pour poursuivre la réponse de l'Exécutif, la parole est tout d'abord à Pénélope KOMITÈS, puis ensuite Olivia POLSKI.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Tenter de rassurer les élus de ce Conseil sur le projet de baignade, leur dire que l'ensemble, bien évidemment, des aménagements qui ont été prévus ont été dès la base prévus et conçus dans un souci d'insertion paysagère et d'inscription dans les équilibres du bois, puisque nous sommes, et vous le savez très bien, dans un site classé, et que tous les échanges, tout le travail que nous avons eu depuis des mois, notamment avec les services de l'Etat, ont été guidés par cette ligne directrice.

Je vous rappellerai que nous avons depuis des mois travaillé, notamment avec l'inspecteur des sites et l'inspectrice des sites, pour faire évoluer ce dossier, notamment ce qui a un impact sur le coût du projet aujourd'hui, et toutes les demandes ont été faites. Après, effectivement, on peut se demander aujourd'hui pourquoi, in fine, l'inspectrice des sites a donné un tel avis, alors que nous avons ensemble fait évoluer ce projet et que par ailleurs, l'architecte des Bâtiments de France y a donné un avis favorable.

Je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons pas eu de concertation sur le sujet, et notamment sur le volet "biodiversité", puisqu'avec ma collègue Célia BLAUDEL, notamment, nous avons rencontré à plusieurs reprises les associations de biodiversité qui travaillent sur ce sujet et nous leur avons donné toutes les garanties nécessaires. Monsieur CONTASSOT, vous savez comme moi, parce que vous connaissez aussi bien que moi le service de l'Arbre de cette Ville, qu'une attention extrêmement particulière a été apportée à la prise en compte de l'ensemble arboré de l'île de Bercy et des abords de la baignade, et que nous avons travaillé de manière extrêmement attentive sur le système racinaire de tous les arbres de la rive et de la localisation des réseaux. Et aujourd'hui, quand les services de l'Arbre de la Ville, qui sont extrêmement vigilants dans tout-Paris, toute l'année, me garantissent qu'il n'y aura pas d'impact sur ces arbres, je leur fais confiance.

S'agissant également de la faune et de la flore, vous dire, et vous le savez, parce que vous l'avez lu, que des zones de protection pour les oiseaux vont être créées pour leur permettre de trouver des refuges, et également le fait que l'amplitude de la période de baignade va garantir aussi ce temps de quiétude à la faune et à la flore.

La recomposition paysagère originelle : je crois que beaucoup de gens oublient aussi que nous sommes sur un lac artificiel, que nous sommes sur quelque chose qui a été créé. Nous ne sommes pas sur une zone naturelle. Il faudrait donc arrêter les faux procès sur l'artificialisation de cette zone. Avec ce projet, nous allons revégétaliser 4.200 mètres carrés d'espaces en graves calcaires, qui va remplir un double objectif de désimperméabilisation du bois et aussi de restitution du paysage originel, paysage originel qui semble effectivement beaucoup vous soucier.

Pour finir, avant de passer au vœu, vous dire que bien évidemment, c'est un projet, comme l'ont dit Jean-François MARTINS et Catherine BARATTI, qui est tourné vers l'avenir en termes d'impacts environnementaux, notamment au regard de nos périodes de canicule. C'est un projet sur lequel, bien évidemment, nous avons travaillé sur la faune, la flore, mais c'est une manière aussi de faire revivre l'histoire du site.

Madame MONTANDON - M. MARTINS vous l'a dit -, je pense que, comme d'habitude, vous êtes totalement caricaturale. Dans votre vœu n° 183 sur la gestion du bois de Vincennes, vous demandez un audit indépendant. Je vous rappelle, mais vous ne semblez pas le savoir, que les certifications du bois de Vincennes que vous évoquez de manière tout à fait partielle dans votre vœu sont délivrées par des organismes extérieurs à la Ville de Paris, que jusqu'à aujourd'hui, ces certifications témoignent de la conformité de la gestion de nos bois avec nos engagements écologiques, et montrent en particulier que nous sommes engagés dans de multiples démarches qualité pour garantir à ce bois sa bonne gestion environnementale, et également le bon accueil des usagers.

Vous souhaitez un Observatoire du bois. Vous dire qu'à l'époque où la charte a été rédigée, la Direction de l'environnement n'avait pas des outils de connaissance et de synthèse développés comme aujourd'hui, et que cette vocation de l'Observatoire, à l'époque, qui était l'analyse de l'impact de la gestion sur le milieu naturel, se fait

aujourd'hui par les outils développés, et surtout, se fait au sein du comité des bois de Vincennes qui s'est réuni depuis le début de l'année 2016 cinq fois, et notamment à travers un comité thématique spécifique sur les aménagements, dans lequel nous avons pu évoquer la gestion du bois. Donc à un moment donné, les comités Théodule plus, plus, plus, il faudrait pouvoir continuer à travailler.

Je vous renvoie sur vos collègues des départements de petite couronne, si jamais vous n'avez pas assez d'informations ou si vous pensez que nous ne vous en donnons pas assez. Je vais donc émettre un avis défavorable sur ce vœu.

S'agissant des vœux et des amendements déposés par le groupe Ecologiste, Monsieur CONTASSOT, vous avez souligné la nécessité d'être exemplaire sur les aspects environnementaux, et également sur la biodiversité. Sachez, et vous le savez, que nous y sommes et que nous y serons extrêmement attentifs dans les mois et les années qui viennent.

Sur le vœu n° 186, qui est relatif à la désimperméabilisation d'une surface au moins équivalente à celle qui va être imperméabilisée, je vous précise quand même que le bilan in fine de ce projet en termes de désimperméabilisation est positif, puisqu'il s'agissait, je le rappelle, d'une condition sine qua non de l'acceptabilité du dossier du permis d'aménager et d'un avis favorable de la commission des sites. Donc avec cette végétalisation de 4.256 mètres carrés de cheminements et de plateaux stabilisés, on arrive aujourd'hui à une surface perméabilisée supplémentaire de 1.700 mètres carrés par rapport à la situation existante.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Madame la Maire, il faudrait conclure.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Oui, je finis.

Vous dire également que de nombreux aménagements ont été réalisés dans le bois depuis le début de la mandature, avec près de 5 hectares de revégétalisation.

Je vous propose que l'amendement de l'Exécutif intègre un article 3 indiquant que les aménagements d'accompagnement réalisés sur le secteur du lac Daumesnil permettront de compenser les surfaces imperméabilisées. Je vous demande donc un retrait de votre vœu n° 186.

Je finis.

Sur l'amendement n° 181 relatif à la requalification paysagère des routes Dom Pérignon, de la Plaine et de Reuilly, sachez que c'est une politique volontariste que nous menons. Cela nécessite des études et une évaluation budgétaire. Je vous propose donc un retrait au profit d'un vœu de l'Exécutif.

Quant à votre complément d'études sur la fermeture de la route du lac nord, cela s'inscrit dans la même démarche. C'est donc un avis favorable sur le vœu n° 187.

Puis le vœu n° 182, dont j'ai bien compris que ce n'était pas la faune aquatique mais la faune, je vous propose que l'amendement de l'Exécutif intègre un article 5 qui indique que, sur l'île de Bercy, est sanctuarisé un espace pour la faune du lac non accessible au public, avec une demande de retrait de votre vœu n° 182.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour conclure les réponses de l'Exécutif.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord vous dire mon plaisir de pouvoir voter ce matin ce beau projet de la baignade, puisque cela fait un nouvel endroit pour les familles parisiennes, pour toutes les familles parisiennes, et je pense que c'est effectivement important que nous puissions faire vivre Paris comme cela. C'est la réalisation, qui plus est, d'un engagement, avec un fort engagement environnemental.

Pour vous répondre sur la question de la Foire du Trône, effectivement, cela a été dit par Mme la Maire du 12e, la Foire du Trône accueille chaque année pendant huit semaines, de fin mars à début mai, 2,5 millions de personnes en moyenne. C'est à ce titre probablement la plus grande attraction de ce type en Europe.

Elle est particulièrement appréciée des touristes, mais aussi et avant tout des familles parisiennes, pour son caractère festif, populaire et convivial. Nous venons donc aussi réaffirmer avec ce projet cette vocation populaire dans Paris d'événements pour les familles.

Une animation de cette ampleur peut bien sûr, et elle l'est de temps en temps, être source de nuisances par exemple sonores, ou elle peut engendrer des difficultés de stationnement ou de circulation pour les riverains et les usagers du bois. La question aussi de la sécurité doit être regardée avec la plus grande attention pour assurer aux visiteurs de passage un moment de fête qui soit agréable et serein.

C'est donc effectivement nécessaire, comme l'a demandé la maire du 12e, d'envisager des discussions, une concertation constructive avec les syndicats et les associations foraines pour regarder une réduction de ces nuisances, ou en tout cas améliorer considérablement les choses pour les riverains.

Je soumetts un vœu de l'Exécutif à l'Assemblée qui propose d'étudier les modalités de réduction des impacts négatifs de cette Foire du Trône, et de reconquête paysagère de la pelouse de Reuilly dans la perspective de l'édition 2019, en concertation avec les syndicats et les associations foraines, et même d'engager des discussions pour l'édition 2018.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

Je suis saisi de plusieurs demandes d'explications de vote.

Tout d'abord Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons bien sûr, au groupe RG-CI, le projet de délibération concernant ce très beau projet de baignade au lac Daumesnil.

Mais un petit mot sur la Foire du Trône. Nous sommes très attachés, comme vous tous ici, je crois l'avoir entendu, à cette fête foraine populaire et millénaire, qui réunit non seulement la population parisienne mais également francilienne. Nous sommes évidemment conscients des nuisances et nous voterons le vœu de l'Exécutif, car quoi de plus normal que d'engager une concertation pour mettre fin aux nuisances. Cela va dans l'intérêt de la fête, cela va dans l'intérêt du monde forain.

Voilà mon explication.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour une explication de vote également.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Tout d'abord, Monsieur le Maire, bien sûr nous soutiendrons et nous voterons les vœux de l'Exécutif que Pénélope KOMITÈS a exposés. Nous serons, comme nos collègues écologistes, très vigilants et nous apprécions d'ailleurs l'idée d'un comité de suivi sur ces questions.

Madame la Maire du 12e, je vais vous dire que je vous ai entendue. Je vous ai écoutée, je vous ai entendue, je vous ai comprise. Vous m'avez entendu. Olivia POLSKI a présenté un vœu de l'Exécutif qui va dans le sens de mon expression.

Je voudrais vous dire au passage que le vœu dans le 12e a été voté sans opposition, mais en même temps vous savez que je n'ai pas soutenu ce vœu. Vous avez d'ailleurs dit que j'avais été un peu dur avec vous dans mon explication de non-participation au vote de ce vœu.

Je voudrais vous dire aussi que votre interpellation s'adresse à l'ensemble du Conseil et à l'ensemble des autres élus, puisqu'à un moment donné il faut partager, il faut être solidaire. Vous avez raison de dire quand on accueille Bercy Arena, quand on accueille les marathons et les semi-marathons, quand on accueille à l'hippodrome des nouveaux concerts, etc., à un moment donné, il faut aussi partager à l'échelle de Paris. Et je pense que ce que vous avez dit doit interpeller l'ensemble de nos élus. C'est vrai aussi sur le funérarium, puisque nous avons eu ce débat. On est en Conseil de Paris, on n'est pas ici que pour nos arrondissements.

Maintenant sur le vœu qui est présenté par Olivia POLSKI, je vous en remercie. Cela correspond exactement aux propos que j'ai tenus tout à l'heure, c'est-à-dire la volonté de réfléchir avec l'ensemble des acteurs, et notamment les forains, les associations et les syndicats, sur quelle concertation pour réduire les nuisances.

Je voudrais dire à Colombe BROSSEL qu'il faut qu'elle soit dans la boucle, parce que les nuisances ne sont pas du fait simplement des manèges, même si on voulait que les manèges soient un peu moins bruyants et que les feux d'artifice soient un peu moins bruyants. Elles sont dues aussi aux dégradations et aux troubles à l'ordre public,

au-delà de la Foire du Trône. Et ce n'est pas de la responsabilité des forains, c'est de la responsabilité bien souvent de personnalités qui viennent à la Foire du Trône, qui parfois ne rentrent même pas dans la fête mais profitent de cette manifestation pour avoir des comportements désagréables pour les riverains.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Nous allons donc tout d'abord voter les amendements, puis ensuite les différents vœux.

Le groupe Ecologiste a présenté l'amendement n° 180. L'Exécutif a présenté le vœu n° 180 bis. L'amendement est-il retiré, Monsieur le Président BELLIARD ? L'amendement n° 180 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 180 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 322).

En réponse à l'amendement n° 181, l'Exécutif a déposé le vœu n° 181 bis. L'amendement n° 181 est-il retiré ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 181 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 323).

En réponse à l'amendement n° 182, ainsi qu'aux vœux n° 185 et n° 186, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 186 bis. J'espère que vous vous y retrouvez.

L'amendement n° 182 du groupe Ecologiste est-il retiré ? Il est retiré, tout comme le vœu n° 185 et le vœu n° 186.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 186 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 186 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 183, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 184, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 187, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 324).

En réponse au vœu n° 188, l'Exécutif a déposé le vœu n° 188 bis. J'ai compris que le vœu n° 188 du groupe Socialiste était retiré au profit du vœu de l'Exécutif n° 188 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 188 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 325).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 156 - DJS ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DEVE 156 - DJS).

Je vous remercie.

### **2017 DJS 283 - DDCT - DAC - Subvention (163.000 euros) et convention avec l'association "Paris 2018" pour l'organisation à Paris de la 10e édition des Gay Games du 4 au 12 août 2018.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 283 - DDCT - DAC relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention pour l'organisation des Gay Games en août 2018.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**. - On va peut-être attendre le changement...

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - S'il vous plaît.

Philippe DUCLOUX a la parole. Dans le silence, s'il vous plaît.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne sais pas si beaucoup d'entre nous dans cet hémicycle se souviennent de la date du 8 octobre 2013 et du titre du "Parisien" avec sa une en page Paris "Il nous ramène enfin les Jeux". Ce n'étaient pas encore les Jeux Olympiques, mais c'étaient les Gay Games qui auront lieu à Paris du 4 au 12 août prochain.

Paris, qui avait été candidate malheureuse pour l'organisation des Gay Games en 2010, était cette fois dans les starting-blocks et représentée par la Ministre des Sports, Valérie FOURNEYRON, par Francis PARNY qui était accompagné de son collaborateur Nicolas BONNET à l'époque, Laura FLESSEL, la marraine, et moi qui représentais le Maire de Paris et la Mairie de Paris.

Il faut savoir que l'histoire même de l'organisation des Gay Games remonte à 1982, en la personne de Tom Waddell qui avait créé ce rassemblement sportif ouvert à toutes les citoyennes et tous les citoyens, sans restriction d'âge et sans distinction d'identité, de genre, d'orientation sexuelle, d'origine ethnique ou de situation du handicap. J'avais moi-même participé - c'est un souvenir important dans ma mémoire - aux Gay Games à Amsterdam en 1998. Ainsi, 20 ans après Amsterdam, ce sera évidemment Paris.

L'événement approche. Il approche à grands pas puisque près de 15.000 participantes et participants sont attendus à Paris autour de 36 disciplines sportives. Les Gay Games Paris 2018 seront porteurs de valeurs fortes. Cette manifestation sera bien évidemment sportive et festive, mais elle sera aussi l'occasion de rappeler que la lutte contre toutes les formes de discrimination doit se poursuivre. A ce titre, une programmation culturelle initiée par la Ville de Paris et par vous en particulier, cher Bruno JULLIARD, mettra en avant les valeurs d'égalité, de respect et de partage. Des débats et des actions de sensibilisation permettront aux Parisiennes et aux Parisiens de s'informer sur la lutte contre les "L.G.B.T.-phobies" et de faire reculer les préjugés.

Le projet de délibération qui nous est proposé est un projet de délibération important qui précise davantage les modalités du partenariat entre la Ville et l'association "Paris 2018", avec notamment la mise à disposition à titre gracieux d'une trentaine d'équipements sportifs et de 10 équipements culturels municipaux comme le stade Jean-Bouin, le stade Charléty et la Maison des pratiques artistiques amateurs ou encore les salons de notre Hôtel de Ville.

Par ailleurs, dans ce contexte, ce projet de délibération propose comme c'est le cas depuis 2013 l'attribution à l'association "Paris 2018" d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 163.000 euros mandatée sur les exercices budgétaires 2017 et 2018, ce qui portera la contribution totale de notre collectivité à l'organisation de ce bel événement à hauteur de 300.000 euros.

Accueillir les Gay Games en 2018 est un honneur pour Paris. Je souhaite remercier une nouvelle fois la Maire de Paris, Anne HIDALGO, à qui j'avais d'ailleurs téléphoné de Cleveland à minuit heure de Paris - je l'avais réveillée - pour lui annoncer la bonne nouvelle à l'époque, son adjoint chargé des sports, cher Jean-François MARTINS, vous-même, cher Bruno JULLIARD, sans oublier évidemment Hélène BIDARD qui fait un travail remarquable dans sa délégation et, évidemment, toutes les équipes de la Direction de la Jeunesse et des Sports, de la Direction des Affaires culturelles et de toutes les directions mobilisées pour que le mois d'août prochain soit une réussite totale pour ce bel événement. Sans leur travail, sans leurs efforts, rien ne serait évidemment possible.

Je voudrais dire un mot également à l'intention de Manuel PICAUD, qui est le président du Comité d'organisation Gay Games 2018 et tous les gens qui sont autour de lui, qui font aussi un travail bénévole associatif remarquable.

Je veux féliciter également avec toute mon amitié Hong Kong, qui sera la prochaine ville, la première ville asiatique à accueillir en 2022 les Gay Games, même si Hong Kong n'a dépénalisé l'homosexualité qu'en 1991 et n'a toujours pas reconnu le mariage pour tous.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, compte tenu de tous les éléments que je viens d'évoquer devant vous, mes chers collègues de tout bord, je souhaite vraiment que ce projet de délibération soit adopté à l'unanimité. En effet, au-delà de l'aspect unanimiste de ce sujet, c'est quelque chose de très important, avec un petit regret et je m'adresse à Jean-François, Bruno et Hélène : en ayant rapporté les Jeux, de ne pas être, peut-être, associé... J'ai vu hier mon collègue Jean VUILLERMOZ, qui est comme moi ; on voit qu'un certain nombre de manifestations ont lieu pour la mémoire collective ; cela me semble quelque chose d'important.

Pour terminer, je voudrais citer ce qu'avait dit Laura FLESSEL juste après l'obtention de ces Jeux : "Paris et la France sauront offrir une grande fête ouverte à toutes et à tous sans exclusion ni discrimination". Laura FLESSEL est maintenant Ministre des Sports.

Pour conclure, je dirai : vive les mondiaux de la diversité, vive les Gay Games 2018 à Paris.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX.

Evidemment, vous-même comme tous ceux qui ont contribué à cette belle victoire pour l'accueil des Gay Games, il faut que vous soyez bien sûr associé à tous les événements à venir.

La parole est à Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Encore une fois, nous saluons les organisatrices et les organisateurs des Gay Games qui se dérouleront du 4 au 12 août 2018 et qui contribuent à défendre les valeurs du sport et de la culture pour toutes et tous sans discrimination.

Déjà, sous l'ancienne mandature, la Ville de Paris s'était engagée à accompagner ce grand événement sportif et culturel avec le soutien de notre ami et camarade Jean VUILLERMOZ et celui de Philippe qui vient de parler.

C'est pourquoi nous incitons la Ville à accentuer son rôle de lien entre les organisateurs et le monde de l'entreprise susceptible d'apporter un soutien financier indispensable à cette manifestation, soutien financier que nous pensons aujourd'hui trop faible. Il y a une timidité du monde des entreprises, si prompt à accompagner les compétitions sportives ultra-sponsorisées et lucratives, mais aussi du Mouvement sportif qui relaie trop peu à notre avis cette manifestation. Tout cela révèle que nous avons encore du travail à faire pour défendre l'inclusivité et la diversité dans le sport.

Les Gay Games, ce ne sont pas des paradis fiscaux mais nous y gagnerons en progrès et en enrichissement social. Aujourd'hui, le ticket d'entrée pour la compétition avant même d'être inscrit sur l'une des épreuves pourrait être considéré comme un obstacle à la magnifique devise des Gay Games : "Tous égaux". Nous sommes pleinement derrière notre amie et camarade Hélène BIDARD et notre collègue Jean-François MARTINS ainsi que l'ensemble des services de la Ville pour que cette grande fête soit une réussite.

Nous pensons par ailleurs que l'Office du Tourisme parisien pourrait peut-être davantage s'impliquer et apporter un appui plus important pour que le succès de cette manifestation soit plein et entier. Nous avons encore quelques mois devant nous pour concrétiser cette ambition.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour poursuivre, la parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je souhaite avant tout remercier la Fédération internationale qui a choisi Paris pour l'organisation de ces Gay Games ainsi que l'ensemble des acteurs, évidemment l'Etat mais aussi la Ville de Paris, qui ont fortement contribué à ce résultat positif.

Certains l'ont rappelé, du 4 au 12 août 2018, après Cleveland il y a 4 ans, Paris accueillera la 10e édition des Gay Games, événement à la fois sportif et culturel basé sur le partage, mettant en valeur la question de nos différences et de nos diversités.

En effet, nous ne pouvons que nous réjouir que notre Capitale organise ce moment d'échange, de dépassement, d'émulation qui se fera dans l'égalité et le respect de cette diversité puisqu'il sera ouvert aux différences. Aux différences à la fois d'orientation sexuelle, de nationalité, différences liées au handicap et aussi à l'identité de genre. Cela témoigne au monde entier que Paris est une ville inclusive, accueillante, ouverte, et chacun sera accueilli avec sa différence mais aussi avec ses héritages et sa singularité.

Il faudra bien évidemment veiller à la bonne tenue de ces Jeux et, rapidement, je souhaiterais attirer votre attention sur trois sujets qui me paraissent très importants.

Le premier est d'ordre sportif, culturel et éducatif et s'inscrit dans la démarche de ces Jeux. En effet, certains l'ont rappelé, 15.000 participants, peut-être 40.000 visiteurs dans le monde entier, seront accueillis à Paris pendant une dizaine de jours. L'accueil de ces sportifs, de ces touristes, de ces équipements mis à la disposition devront être irréprochables et je fais confiance aux élus et aux agents chargés de ce travail.

Mais il y a aussi une préoccupation, comme vous l'avez sans doute souligné, c'est que le sport, comme d'autres domaines, est aujourd'hui traversé à la fois par la violence mais aussi par toutes les pratiques discriminatoires. Il faut absolument y remédier par la déconstruction des préjugés. Vous le savez, 36 disciplines sportives, 14 événements culturels, un cycle de conférences défendront les valeurs que nous portons tous, les valeurs de respect car il s'agit aujourd'hui de lutter de façon frontale contre l'homophobie, contre les discriminations et vous savez aujourd'hui, du fait d'un retour du populisme, d'un retour de l'extrémisme et de l'obscurantisme, que ces questions sont vraiment en ligne de mire. D'ailleurs, je tiens à dire que sur la question des droits L.G.B.T.I., nous venons de déposer un vœu sur une dénomination Pierre Herbart, dont je parlerai tout à l'heure lors de l'examen des dossiers de la 2e Commission.



Le deuxième enjeu est d'ordre sécuritaire. Pour que ces Jeux se déroulent dans les meilleures conditions, il faudra bien sûr sécuriser les lieux qui accueilleront nos athlètes et les visiteurs. Des moyens devront être mis en place, déployés sur chaque site pour que chaque visiteur puisse vivre ce moment en toute sérénité et plénitude. Je fais confiance sur cette question car la "Fan zone" du Champ-de-Mars pour l'Euro a été de ce point de vue exemplaire et nous devons en effet redoubler de vigilance, car je l'ai dit, les droits L.G.B.T.I. sont souvent remis en question par les intolérants, par l'extrémisme.

Et enfin, un dernier point qui est d'ordre financier, qui, à mon avis est à regarder, ce sont les retombées économiques qui s'élèvent à une quinzaine de millions d'euros selon le comité d'organisation, tandis que le budget évalué est à 6 millions d'euros, assurés à 40 % par les collectivités locales.

Notre Ville aura alors contribué de manière constante depuis 2013, à hauteur de 300.000 euros par an. Toutes les forces sont regroupées pour la réussite de ces Jeux, que ce soit sur le plan de la sécurité, sur le plan pédagogique que sur le plan financier. Paris est fière de ses diversités, Paris est fière de ses différences. Mais, ces différences, loin de nous diviser, bien au contraire, elles doivent nous rassembler et nous enrichir.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Merci beaucoup aux trois interventions, pour ces belles interventions.

Je donne la parole, tout d'abord, à Jean-François MARTINS, puis à Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Non, Jean-François MARTINS répondra pour tout l'Exécutif.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Oui, c'est une petite entorse à notre règle de parité femme/homme, avec Hélène BIDARD et moi. Pour une fois, je suis le seul à répondre et parce que je vais faire très court, nous sommes, Hélène et moi, évidemment, heureux de constater qu'à chaque délibération de soutien à cet événement, il y a le même enthousiasme de la part des conseillers de Paris, à la fois pour accueillir un grand événement sportif dans le cadre de la stratégie qui est la nôtre, pluriannuelle, et, en 2018, ces Gay Games s'accompagneront aussi de l'accueil de la Ryder Cup de golf et du championnat d'Europe de handball féminin, mais surtout, évidemment, cet événement si particulier d'utilisation du sport comme levier de promotion des valeurs de l'égalité, de la diversité. Les uns et les autres en ont parlé.

Sachez, peut-être pour préciser, qu'au-delà de la compétition sportive elle-même, la Ville de Paris et les organisateurs ont convenu de conduire un programme, notamment dans les établissements scolaires, notamment dans les clubs sportifs, notamment auprès des agents de la direction de la jeunesse et des sports, un programme de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie dans le sport et dans la société, une campagne de promotion - vous avez vu probablement la campagne Decaux, ces derniers jours, un village sur le parvis pendant l'événement - et un soutien plus général à l'événement en lui-même.

Et enfin, l'Office de tourisme et des congrès de Paris, y compris suite au rapport de Jean-Luc ROMERO, a décidé de faire de Paris une destination "LGBT friendly", d'un point de vue touristique, un des leviers de sa promotion 2018 et dont l'événement phare sera, évidemment, ces Gay Games.

Sur les différentes questions de Mme MÉHAL, sur la question de la sécurité, un groupe de travail commun - Gay Games, Ville de Paris, Préfecture de police - a été créé sur la question de la sécurisation des sites, sécurisation des sites y compris qui a été un des sujets importants pour les organisateurs, et notamment un sujet d'augmentation des coûts très important par rapport à la victoire et au moment que rappelait Philippe DUCLOUX à Cleveland. Entre-temps, des choses se sont passées, évidemment, à Paris et en France, qui augmentent les dépenses de sécurité pour ces événements, malheureusement.

Sur la question de l'association de chacune et chacun - et Philippe, évidemment, tout comme mon prédécesseur, sont extrêmement légitimes à être associés -, je dois reconnaître qu'aujourd'hui, le gros de l'organisation de cet événement, il est à "Paris 2018", il est auprès des organisateurs, la Ville étant désormais surtout dans une fonction de support, de promotion, mais le cœur, vraiment, du projet est désormais tenu par ces bénévoles, ces militants que je tiens à saluer et à remercier. Et donc, c'est avec eux. Chacune et chacun, bien qu'élu, peut encore être bénévole au-delà de ses heures de travail, y compris dans l'organisation de cet événement.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Absolument.

Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Raison pour laquelle, d'ailleurs, nous vous avons, hier, distribué des "flyers" et autres bracelets pour assurer la promotion des Gay Games à Paris en août 2018. Et je ne doute pas que l'ensemble des conseillers de Paris saura promouvoir ce bel événement que nous accueillerons à Paris en août prochain.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 283 - DDCT - DAC.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DJS 283 - DDCT - DAC).

Je vous en remercie.

## **Compte rendu de la 1ère Commission.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 1ère Commission.

Pour introduire ces projets de délibération, la parole est à son président, M. Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre 1ère Commission a, bien entendu, débattu longuement sur les orientations budgétaires 2018, après une présentation synthétique des choix retenus par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE, chargé du budget, financement et transformation des politiques publiques. Je ne reviendrai donc pas sur le fond et la qualité des échanges puisque chacun a pu s'exprimer lors de notre séance de Conseil de lundi matin.

Comme à chaque séance, notre collègue a présenté des tableaux de bord financiers. Sur les 11 premiers mois de l'année comptable 2017, soit les recettes encaissées de décembre 2016 à octobre 2017, la recette atteint plus de 1,296 milliard d'euros, en progression de 10,7 % par rapport à la période équivalente de 2016, soit plus 125,4 millions d'euros en ce qui concerne les droits de mutation.

Concernant les dépenses d'investissement, le montant mandaté à fin octobre est de 1 milliard d'euros contre 977,5 l'an passé, et les crédits sont ouverts pour 1,738 milliard contre 1,880 milliard l'an dernier.

Les dépenses de personnel : notons un montant de 1,911 milliard d'euros pour 1,866 milliard d'euros l'an passé.

Pour les dépenses sociales, le montant mandaté au 31 octobre 2017 est de 1,243 milliard, soit une diminution de 5 % par rapport à fin octobre 2016, baisse due notamment au rythme d'avancement des dossiers relatifs aux frais d'hébergement des personnes handicapées et à l'Aide sociale à l'enfance, ainsi que des appels de fonds réalisés par le C.A.S.-V.P.

Concernant les charges à caractère général, le montant mandaté est de 540 millions d'euros pour 545 à fin octobre 2016.

Les subventions, quant à elles, sont mandatées pour 496 millions d'euros contre 506 millions d'euros à fin octobre.

Enfin, la dette au 10 octobre 2017 se monte désormais à 5,600 milliards d'euros, avec un total de levées de fonds en 2017 de 721 millions d'euros, soit 91 % du taux d'utilisation de l'autorisation d'emprunt.

La Commission a bénéficié, enfin, d'une communication 2017 sur les projets de délibération globaux concernant les équipements publics, présentée par Jacques BAUDRIER. A ce jour, un tiers des opérations "Paris fait Paris" a été livré. Cette procédure a été mise en place début 2016 pour simplifier les procédures et réduire les délais, et s'applique dès lors que les marchés de maîtrise d'œuvre dépassent 209.000 euros hors taxe ou que les marchés de travaux dépassent 5,225 millions d'euros hors taxe.

Une centaine d'opérations importantes en matière d'équipement public sont prévues dans le programme de mandature. Il s'agit de grosses rénovations, d'extensions ou de créations de nouveaux bâtiments.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

## **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux rémunérations dans les SEM et les SPL.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous commençons par l'examen de deux vœux non rattachés : les vœux référencés n<sup>os</sup> 189 et 189 bis, sont relatifs aux rémunérations dans les S.E.M. et les S.P.L.

La parole est au Président Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**. - Merci.

Oui, ce vœu est relatif à la transparence dans les sociétés d'économie mixte et les sociétés publiques locales de la Ville, sous deux dimensions : d'abord, la rémunération des directeurs des directions, d'un côté, et puis, celle des administrateurs, donc élus, de l'autre.

Beaucoup de progrès ont été réalisés depuis 2001 : l'harmonisation des rémunérations des présidents, qui est désormais identique pour toutes les sociétés ; la création du COREM, en 2007, pour fixer les rémunérations des directeurs ; la suppression des parachutes dorés ; l'introduction de critères, notamment les primes variables des directeurs. Donc, il y a eu un travail d'harmonisation, de transparence qui a été mené.

Ce vœu propose d'aller plus loin en prolongeant les travaux du groupe de travail, qui s'est déjà réuni, d'abord avec plusieurs propositions, en ouvrant davantage le COREM pour qu'on puisse travailler ensemble sur les critères de rémunération, en harmonisant les rémunérations des administrateurs cette fois - comme on l'a fait pour les présidents de ces S.E.M. - et puis, en créant un support de communication en direction de la 1<sup>ère</sup> Commission sur les versements afin d'accroître la transparence, évidemment de façon anonyme, mais pour qu'on puisse disposer de tous ces documents afin de faire taire, parfois, des polémiques qui ont été largement fallacieuses par le passé. Donc, voilà quel est l'esprit de ce vœu. Mais je me rallie à la proposition de l'Exécutif qui reprend en partie certaines de ces propositions.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Julien BARGETON.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS**, adjoint. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président du groupe Démocrates et Progressistes, vous interpellez l'Exécutif sur la question des rémunérations des instances gouvernantes au sein des opérateurs de la Ville, administrateurs, élus, et membres de directions confondus.

C'est un sujet important sur lequel la Ville n'est pas restée inactive et vous en savez quelque chose, Monsieur le président, cher Julien, puisque vous avez par trois fois, sur trois points importants, participé à la création du COREM dit Comité des rémunérations, dès 2008, et de la charte COREM en 2013, et d'un groupe de travail constitué en 2017.

Secondement, avec le travail sur la déontologie, commencé avec les bailleurs sociaux, qui s'étend désormais à tous les opérateurs de la Ville, comme nous nous y étions engagés.

Enfin, l'harmonisation des rémunérations de présidences et cette réflexion à prolonger pour les administrateurs des S.E.M. et des S.P.L.

Je vous remercie et remercie le groupe Démocrates et Progressistes pour ses propositions, qui ont largement inspiré le vœu de l'Exécutif.

Ma conviction est que la rémunération des présidents administrateurs ou des membres de direction est un moyen et non une fin.

Mon objectif est de rechercher, en concertation avec les groupes du Conseil de Paris, un cadre global juste et efficace pour un fonctionnement vertueux de nos opérateurs, en lien avec la Ville actionnaire.

Je crois que la question de la rémunération fait partie des variables qui y contribuent, mais n'est pas la seule.

C'est l'esprit du vœu de l'Exécutif que je vous présente ici pour poursuivre et intensifier le travail mis en place sur la question.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Est-ce que Julien BARGETON accepte la proposition de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 189 est donc retiré.

Je mets alors aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 326).

Je vous en remercie.

### **2017 DAJ 23 - Approbation du contrat de cession de la marque Dronelib'.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 23 relatif à l'approbation du contrat de cession de la marque Dronelib'.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci.

Nous voterons ce projet de délibération, ce n'est pas le problème, mais nous souhaiterions savoir s'il y a une arrière-pensée ou un projet de la part de la Ville à récupérer cette marque Dronelib'. On la récupère pour en faire quoi ?

On constate, et les écologistes s'en inquiètent, que la Ville de Paris encourage la pratique du drone en organisant chaque année une course.

Moi-même j'ai mis sur la table du Comité d'éthique de la vidéosurveillance, la question des drones, parce qu'un drone est capable du meilleur comme du pire. Si ce sont des services publics qui l'utilisent pour diagnostiquer un bâtiment ou dans des opérations de secours, très bien, mais quand ce sont les particuliers qui l'utilisent, cela peut avoir une finalité discutable.

D'ailleurs, même les pouvoirs publics, c'est la question que je pose au Comité d'éthique : dans quelle mesure la police a-t-elle le droit d'utiliser cette caméra de vidéosurveillance embarquée et volante, dans quel cadre ?

Il y a tout un tas de question sur ce sujet, et évidemment une très grande inquiétude de mon groupe.

Je pose la question, pourquoi a-t-on récupéré cette marque, y a-t-il une arrière-pensée ? Parce que malheureusement, souvent, on constate qu'il y a des arrière-pensées.

S'il y en a une, qu'elle passe sur le devant de la scène et entre dans le débat public.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pascal JULIEN.

Monsieur Christophe GIRARD, avez-vous des arrière-pensées ?

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Toujours !

Je reste très humain.

Cher Pascal JULIEN, bien sûr que votre sentiment ou votre impression pourrait tout à fait être justifié, mais ce n'est pas le cas et je vais vous donner plusieurs exemples.

Il se trouve qu'avant d'être élu en 2001, j'avais déposé une marque qui s'appelait "Nuit Blanche". Et quand la Ville de Paris a décidé, avec Bertrand DELANOË et l'Exécutif, de monter cette manifestation, j'ai cédé à la Ville de Paris "Nuit Blanche". Cela me paraissait honnête et normal.

Aujourd'hui, en effet, c'est une marque qui appartient à l'action de la Ville.

La Ville de Paris dispose donc d'une veille de surveillance sur la marque Vélib', ainsi que sur l'ensemble des marques déposées se rapprochant de cette dénomination.

C'est par cette veille effectuée par la Direction des Affaires juridiques dont je salue la vigilance, que la Ville a eu connaissance du dépôt de cette marque par la société "Target Drone".

Dès lors, la Ville a entrepris la cession à titre gracieux auprès du déposant, qu'il vous est proposé de valider aujourd'hui pour deux raisons.

Avec la marque Vélib', la Ville a créé une véritable famille de marques caractérisées par la présence du suffixe "lib', c'est le cas d'Autolib', ou de BELib' le service de bornes de recharge électrique que vous connaissez bien, ou encore de la marque déposée Batolib'.

Elle a par ailleurs fait l'acquisition ces dernières années de plusieurs marques qu'elle n'utilise pas et ce, afin de protéger cette spécificité.

Par ailleurs, depuis 2016, la Ville de Paris est partenaire de "Paris Drone Festival" organisé sur les Champs-Élysées, dont la troisième édition se tiendra en juin 2018, et a organisé les "Paris Drone Session", à Longchamp et à la Villette, en partenariat avec la Fédération française d'aéromodélisme.

Compte tenu de ces éléments et du risque de confusion entre cette marque Dronelib' et les marques en "lib'" de la Ville de Paris, je vous rappelle que d'autres sociétés ont "lib'" dans leur appellation mais n'ont rien à voir avec nous, cette dernière a demandé au déposant une cession amiable et gratuite de la marque, ce qu'il a accepté. Ils étaient de bonne foi et ont tout à fait compris qu'il y avait un risque de confusion qui pouvait entraîner votre réaction.

C'est bien pour cela que l'on ne veut pas que vous ayez de doutes et que vous ayez confiance.

Je souhaite vous préciser que la Ville de Paris n'a pas déposé de sa propre initiative une marque "Dronelib'", et qu'il s'agit bien ici de préserver cette spécificité des marques en "lib'" et d'éviter de potentielles confusions avec l'activité de la société Target Drone et la Ville de Paris, et non d'imaginer un fantasmagorique futur service public de drones auquel nous serions majoritairement opposés, et là je compterais vraiment sur vous.

Merci beaucoup.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Après ces explications, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAJ 23).

## **2017 DRH 92 - Modification de la délibération 1998 DRH 80 du 15 décembre 1998 fixant les conditions d'emploi des collaborateurs de cabinet.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 92, et la parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est tout de même assez fort de café.

A l'heure où l'on demande des économies à tout le monde, où la situation budgétaire financière de la Ville est difficile, on en a parlé hier, la Maire de Paris n'a pas trouvé d'autre urgence que de réunir un Conseil de Paris exceptionnel pour faire passer le nombre de ses adjoints de 21 à 27, c'est-à-dire beaucoup plus que le nombre de ministres de plein exercice de l'actuel gouvernement, alors qu'on parle d'une simple collectivité locale.

Et maintenant, il nous est proposé d'augmenter le plafond des collaborateurs, qui passe de 135 à 145.

Alors, un petit élément de contexte.

La Ville de Paris est la seule collectivité de France, dans laquelle ne s'applique pas une partie d'un décret de 1987 qui plafonne le nombre de collaborateurs des maires, présidents de conseils départementaux, etc. Elle peut donc fixer absolument le plafond qu'elle veut.

Je voudrais juste indiquer que si l'on appliquait le droit commun à la Ville de Paris, c'est-à-dire ce décret de 1987, les calculs donneraient un plafond de collaborateurs pour la Maire de Paris, et donc pour l'ensemble des adjoints, parce que c'est la même enveloppe, de 45. Les calculs ont été faits, 34 agents au titre de la fonction de maire et 11 agents au titre de la fonction de président du Conseil du département.

On était déjà à 135, et il nous est proposé aujourd'hui de passer à 145, ce qui revient à une augmentation tout compris à la louche de 1 million d'euros.

Je prends les indemnités supplémentaires pour les nouveaux adjoints, et évidemment, les rémunérations de ces 10 nouveaux collaborateurs.

Evidemment, nous votons 1.000 fois contre ce projet de délibération.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD pour vous répondre.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Avec grand plaisir, mais n'applaudissez pas trop vite, si je puis me permettre.

Cher, Jean-Baptiste de FROMENT, ce n'est pas à vous que je vais expliquer, ni à aucun et aucune d'entre vous ici, que Paris n'est pas tout à fait une ville comme les autres, moi je suis un provincial, ce que je revendique, je suis né à Saumur, la ville du Cadre Noir, et beaucoup d'entre nous sont nés ici ou là dans des villes qui ne se compareront jamais à Paris. Monsieur BARGETON... Le président de séance, c'est M. JULLIARD, si vous voulez bien.

Monsieur de FROMENT, Paris, vous le savez, est à la fois Capitale, Ville, et Département. Et d'ailleurs, je vous rappelle pour l'histoire de France que l'un de ses maires est devenu Président de la République. Donc, on n'est pas tout à fait dans la configuration d'une ville comme une autre, qui n'aurait pas besoin en effet dans les... Monsieur DUBUS ! Quand vous parlez, vous savez que je vous écoute toujours attentivement.

**M. Jérôme DUBUS**. - Moi aussi.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Alors continuez !

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, Christophe GIRARD, allez-y.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - J'y vais !

Cette ville, cette capitale n'est pas tout à fait une ville comme les autres, vous en conviendrez. Evidemment, on savait d'avance que les interprétations pourraient être excessives, caricaturales, c'est de bonne guerre.

Il est très important de préciser que l'entité, vous allez voir, cabinet de la Maire ou du Maire de Paris, regroupe les collaboratrices et collaborateurs directs de la Maire, et les collaboratrices et collaborateurs directs des 27 adjoints. Comme d'ailleurs, je vous le rappelle, font les maires d'arrondissement, qu'ils soient de droite ou de gauche. Demandez à Philippe GOUJON qui sont ses collaborateurs ? Demandez à Mme Alexandra CORDEBARD dans le 10e arrondissement ? C'est le même processus : ce sont des collaborateurs et des collaboratrices directes que nous comptons.

En effet, vous le savez, à la suite des élections sénatoriales, un remaniement de l'Exécutif, qui est un temps démocratique tout à fait naturel, s'est produit le 6 octobre et la Maire de Paris, dans une configuration qui est une configuration démocratique classique, a réuni le Conseil de Paris pour présenter un nouvel exécutif, rien de plus normal et de rassurant d'un point de vue démocratique. Donc l'Exécutif, le 6 octobre dernier par vote, a porté le

nombre d'adjoints et d'adjointes à 27 contre 21 auparavant, le nombre de conseillers délégués restant quant à lui inchangé à cinq.

La Maire de Paris, Anne HIDALGO, a souhaité un Exécutif à la fois renouvelé, expérimenté, je l'espère, afin... Attendez, je vais vous répondre sur ce que vous appelez pléthorique, on a chacun son sens de la taille et du poids. ... Afin de poursuivre et d'amplifier, dans cette seconde partie de mandature, l'action engagée au service des Parisiens, et je rajouterai, depuis mars 2014, dans le respect des engagements qui ont été pris. Pour respecter des engagements, encore faut-il le faire d'une bonne manière avec les compétences et les équipes nécessaires. Je vous ai écouté, Monsieur de FROMENT, de grâce, mais de grâce !

Par exemple, dans les domaines du patrimoine, et vous y serez sensible j'imagine, le déploiement opérationnel du Plan église, doté d'une enveloppe de 60 millions d'euros, ou de l'accessibilité, avec l'accélération des travaux de mise aux normes, des très nombreux bâtiments publics parisiens, je pense que vous y serez également sensible.

L'objet du projet de délibération est de relever le plafond de collaborateurs et de collaboratrices...

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - ... de cabinet de la Maire et de ses adjointes et adjoints pour passer en effet - on n'a rien à cacher - de 135 à 145 et ce, afin de permettre aux six nouveaux adjoints d'exercer leur fonction dans des conditions normales.

Je vous demande votre attention. Maintenant, je vous rappelle qu'en mars 2014, dès sa prise de fonction, la Maire de Paris a fait le choix de baisser de 20 % les effectifs des cabinets d'adjoints et de son propre cabinet.

Les collaboratrices et collaborateurs de la Maire et de ses adjointes et adjoints sont donc passés de 170 en 2013 à 135 en 2014, soit une diminution de trente-cinq collaboratrices et collaborateurs. C'est avéré ! C'est public ! C'est dans les comptes !

Ainsi, ce projet de délibération propose une augmentation de 7 % du plafond de collaborateurs. En réalité, la moyenne de collaboratrices et collaborateurs par adjoint est en baisse puisqu'elle passe de quatre collaborateurs à trois collaborateurs et demi.

Figurez-vous que je sais compter. C'est par exemple le cas pour l'adjoint aux Ressources humaines, puisque j'ai donné l'exemple en ayant trois collaborateurs au lieu de quatre précédemment.

Cher, Philippe GOUJON ! Eh oui ! Je n'ai plus que trois collaborateurs au lieu de quatre, et je parle bien des collaborateurs directs, comme le savent très bien les maires d'arrondissement de l'opposition comme de la majorité.

Paris est une capitale, une ville et un département, et il est normal que nous puissions faire notre travail face à l'attente des Parisiens pour un service public de qualité.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Christophe GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 192.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 192).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'AGOSPAP.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 190 déposé par le groupe les Républicains, relatif à l'AGOSPAP est retiré, car non présenté.

**2017 DAE 175 - Subventions (130.000 euros) et conventions avec huit structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne et adhésion au Club des Territoires Un plus Bio (8.000 euros).**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 175.

La parole est tout d'abord à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération me donne l'occasion d'intervenir une nouvelle fois sur la question de l'alimentation qui est, pour les Communistes, un axe fort de nos engagements de campagne.

Nous sommes, en premier lieu, préoccupés par la situation des professions agricoles qui sont en souffrance. Cette crise s'explique grandement par des difficultés économiques auxquelles les producteurs doivent faire face. Avec le développement de la distribution, les marges des producteurs ont tendance à réduire comme peau de chagrin.

C'est ce constat qui nous a conduits à imaginer le développement d'une offre alimentaire en circuit court, qui intègre l'objectif de rémunérer les producteurs de manière juste, et transparente pour les consommateurs.

Le deuxième élément qui nous inquiète est celui de l'insécurité alimentaire. Je rappelle, encore une fois aujourd'hui, que 30 % des ménages bénéficiant des minima sociaux souffrent de cette situation d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, ceux qui ont les moyens de faire leurs courses s'alimentent parfois mal, parce que ce sont souvent les produits les moins chers qui sont les moins équilibrés.

On constate que l'obésité frappe les classes populaires plus que d'autres catégories de la population. L'alimentation est aujourd'hui un marqueur de classe. C'est notamment le cas dans les quartiers populaires de Paris, où le coût de la vie et de l'alimentation est bien trop élevé pour les revenus modestes.

Nous devons ainsi réfléchir à la nature des commerces alimentaires qui s'installent dans les quartiers populaires. L'implantation de magasins bio ne doit pas cacher certaines contradictions. Les produits proposés sont souvent trop chers pour ceux qui ont des revenus modestes.

De plus, la grande distribution a bien repéré que le bio pouvait devenir un argument commercial, et exploite cette niche en faisant d'importantes marges de profit. En outre, les produits bio n'ont pas toujours une note de qualité environnementale. N'oublions pas que des fruits et légumes bio, importés d'un autre continent, ont une forte empreinte carbone.

C'est dans cette perspective que nous avons lancé le chantier de l'implantation de halles alimentaires dans les arrondissements qui contiennent des quartiers "politique de la ville". C'était l'objet du projet de délibération que j'ai présenté au titre de mon groupe.

En élargissant le spectre de la question de l'alimentation durable, pour dépasser le seul sujet de la consommation, on aborde le lien entre la ville et la campagne. C'est précisément l'objet de ce projet de délibération.

Nous l'avons vu dans le Plan Climat, le secteur de l'alimentation a une forte empreinte carbone. Les produits d'agriculture urbaine sont déjà encouragés par notre collectivité, mais ils ne suffiront pas à eux seuls à nourrir la capitale.

Aussi, il est nécessaire de tisser des liens entre notre ville et la campagne pour que les ruraux et urbains puissent collaborer, se rencontrer, connaître mutuellement leurs conditions de vie et de travail. Cet échange doit permettre d'installer cohésion et solidarité entre les territoires urbains et ruraux, dans une logique d'économie circulaire qui conjugue les enjeux sociaux et environnementaux.

Ainsi, les associations et structures de l'économie sociale et solidaire, que vous nous proposez de soutenir par ce projet de délibération, peuvent nous permettre de mener une stratégie alimentaire efficace, qui intègre à la fois les problématiques des territoires urbains et celles des territoires ruraux.

Il s'agit de soutenir les producteurs et le monde de l'agriculture en assurant une rémunération juste aux producteurs, en mettant en avant les circuits courts de production, en leur assurant des débouchés par la vente de produits sains.



Il s'agit aussi de sensibiliser les Parisiens au monde agricole, en leur faisant connaître les problématiques auxquelles ils sont confrontés et permettre d'accéder à des produits sains de saison, dans une logique vertueuse.

Evidemment, nous voterons pour ce projet de délibération.

Nous avons néanmoins un regret. La politique d'alimentation durable passe devant notre Conseil avec 3 projets de délibération sur trois secteurs différents. Celui dont nous discutons actuellement, mais aussi trois subventions sont versées, l'une sur le budget participatif pour la halle alimentaire du 10e, et l'autre adossée à une convention avec une association d'insertion pour le 14e. Et celui qui nous occupe actuellement consiste à verser des subventions à des associations d'économie sociale et solidaire.

Nous regrettons cette pluralité des modèles. Nous considérons qu'à Paris une politique d'alimentation nécessite une véritable délégation, avec un budget dédié, fléché et un pilotage cohérent sur la durée.

Malgré ce bémol, nous voterons pour ce projet de délibération et nous continuerons à soutenir les initiatives qui permettent de développer une agriculture durable, respectueuse des producteurs, et d'offrir aux Parisiennes et aux Parisiens une alimentation saine, de saison et à un coût abordable.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Toujours pour votre groupe, Mme Fanny GAILLANNE s'est également inscrite ? Non. Tout à fait.

Donc, Antoinette GUHL vous répond.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Mes chers collègues.

Merci pour votre intervention, Monsieur BONNET-OULALDJ, sur ce projet de délibération qui traite d'un sujet capital que nous devons prendre en main justement parce que nous sommes ville-capitale.

La question qui se pose, et elle diffère un peu de votre intervention, est comment se jouent l'équité des territoires et les interrelations entre ceux-ci, alors que 95 % de la population vit sous l'influence des villes mais que 75 % des bassins de vie sont ruraux.

Le projet de délibération que je vous propose de voter vient récompenser des projets qui concourent à établir une solidarité et des relations réciproques entre Paris et des territoires ruraux.

Vous avez concentré votre intervention sur des questions alimentaires qui sont, certes, importantes et vous savez que j'y suis attachée, par le soutien à "Kelbongoo", par le soutien à "La louve", à d'autres modèles et des modèles alternatifs de distribution alimentaire. Pour autant, la solidarité "Paris-Campagne" et ce projet de délibération ne se limitent pas aux seuls flux alimentaires.

En l'espace de quelques années, nous voyons de graves signes de fragilité dans de nombreux territoires. Des mutations accélérées du commerce, de l'étalement urbain, la dévitalisation de certains territoires, la diminution des terres agricoles ont accru différentes formes de vacances, ont fragilisé des lieux de sociabilité et ont modifié les centralités. Mais dans le même temps, les villes se sont bétonnées et n'ont plus laissé de place à la nature, créant ainsi des manières de vivre mais aussi de penser foncièrement différentes.

Donc, la solidarité villes et campagne passe effectivement, et vous l'avez évoqué, par la préservation des terres agricoles, par la préservation des centralités et par la préservation du dynamisme de ces territoires.

C'est tout le sens du premier appel à projets qui a été lancé en 2017 et qui visait à soutenir les structures d'économie sociale et solidaire pour la mise en œuvre de projets concourant à établir cette nouvelle solidarité. Nous avons tenu un jury, le 18 septembre, et avons sélectionné 8 projets, sur les 20 déposés, qui seront dotés d'une enveloppe globale de 130.000 euros.

Les 8 projets présentés portent tout d'abord sur la facilitation de l'accès à la terre par l'acquisition avec "Terre de liens", mais c'est également l'accompagnement des Parisiennes et des Parisiens en reconversion, que ce soit ou non par l'insertion, avec "Primo Accueil Paysan" ou "Le champ des possibles". Ils portent également sur la sensibilisation à l'agro-écologie avec "Fermes d'avenir". Sur la vente directe de produits de producteurs locaux, c'est "La Chorba" dans l'idée que vous évoquiez de solidarité alimentaire sur des chantiers d'insertion. Un des projets consiste à construire un trait d'union assez intéressant entre Paris et une toute petite ville rurale, ce qui nous permettra d'expérimenter une autre forme de coopération. Enfin, c'est un projet d'économie circulaire spécifique à un domaine d'activité.

Je vous propose également dans ce projet de délibération de soutenir le rapprochement des territoires autour de la qualité de la restauration collective, mais aussi de la lutte contre le gaspillage alimentaire en adhérent à "Un Plus Bio".

Après nos débats d'avant-hier sur la transition écologique, sur le Plan Climat, mais aussi les débats que nous avons eus sur la ville résiliente ou sur l'économie circulaire, je ne peux que vous inviter à soutenir ce projet de délibération.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 175.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 175).

### **2017 DAE 8 - Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20e) - Règlement.**

### **2017 DAE 186 - Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20e) - Attribution de délégation de service public.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 8 relatif au marché aux puces de la porte de Montreuil.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais intervenir en fait sur deux projets de délibération, avec le suivant aussi, le projet de délibération DAE 186.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - D'accord.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je vais commencer par la concession de ce marché et expliquer pourquoi nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération.

Un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris a été fait en 2013 sur ce marché et il était dit, dans ce rapport, notamment page 217, que : "Les visites du site ne laissent pas percevoir de places disponibles sur le marché. L'analyse des quittanciers, sur lesquels figurent les surfaces payées, permet de supposer que l'excédent de surfaces libérées par le déficit de commerçants autorisés serait dans les faits répartis entre certains commerçants".

Donc, je pense que ce qui était valable en 2013 doit toujours être valable. Or, nous constatons depuis dix ans, depuis l'attribution de ce marché à la SEMACO, que le nombre de commerçants continue à diminuer : on est passé de 313 en 2008 à 265 en 2016.

Par ailleurs, le nombre de commerçants volants a aussi diminué. Or, nous savons par ailleurs que le volant paie deux fois, le matin et le soir, et que les abonnés ne paient qu'une fois dans la journée.

C'est pourquoi nous sommes assez surpris par les chiffres qui nous sont donnés par les différents documents. Notamment la redevance reçue par la Ville a beaucoup diminué sur la période, puisqu'en 2008 on percevait 390.000 et on va maintenant percevoir, dans la proposition qui nous est faite, 131.000, sachant qu'entre-temps il y a une augmentation de 20 % des tarifs.

Nous sommes donc assez circonspects sur les chiffres qui nous sont proposés. D'ailleurs nous ne comprenons pas pourquoi on reconduit le sortant qui, sur les derniers chiffres qui nous sont donnés, donc ceux de 2015, a 120.000 euros de recettes inférieurs à son prévisionnel. Quand on regarde le délibéré lui-même, par rapport aux concurrents, les propositions de redevance des deux candidats sont similaires.

Voilà, il n'y a pas d'argument qui favorise l'un, à part que c'est le sortant. C'est assez étonnant car je croyais que l'on faisait jouer la concurrence et qu'il y avait des libéraux dans cette salle. Malheureusement, cela ne marche pas à tous les coups.

C'est pour cela que nous allons nous abstenir parce que nous ne voulons pas bloquer non plus le marché.

Ensuite, concernant le deuxième projet de délibération sur la modification du règlement, j'ai cru comprendre que ce règlement allait être modifié. Peut-être que nous pourrions en profiter, dans trois semaines où nous avons un nouveau Conseil de Paris, pour reporter ce projet de délibération, de façon à voter le règlement stabilisé, plutôt que voter un deuxième projet de délibération qui amendera le règlement que nous allons voter aujourd'hui.

C'est pour cela que nous nous abstiendrons.

Merci de votre attention.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ces deux interventions, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Monsieur GLEIZES, vous avez été reçu le 2 novembre dernier par la Direction de l'attractivité et de l'emploi, avec un de mes collaborateurs et surtout en présence du délégataire pour qu'il puisse apporter des éléments de réponse à vos interrogations. Vous avez pu échanger du coup en détail sur la gestion des puces de la porte de Montreuil, et notamment sur les aspects financiers de la délégation de service public qui vous intéressent. J'entends ce que vous dites. Après, je ne comprends pas très bien vos demandes puisqu'on vous y a apporté des réponses précises.

Je vous confirme de nouveau que le montant des droits de place des abonnés et des volants est cohérent avec la surface qui est occupée par ces derniers sur le marché. Vos calculs, enfin ceux que vous aviez apportés, ne correspondent pas vraiment à la réalité d'occupation des places ni au nombre de places existantes.

Il vous a été proposé que l'on fasse une visite sur place. Cela va être fait. Le délégataire a en outre mis en place un système de contrôle des encaissements électroniques, où le montant de la redevance est associé à une place et un métrage précis, avec transmission en temps réel à la Ville de Paris. Ce système permet de diminuer considérablement les risques de sous-déclaration qui étaient notamment évoqués.

Il va donc y avoir de nouveaux éléments financiers qui vous seront aussi transmis, d'ailleurs à votre demande, par le délégataire en ce qui concerne la période 2005-2015 puisqu'on vous a donné les derniers. J'espère que cela vous permettra de dissiper vos derniers doutes.

Sur la question de la proposition qui a été retenue plus spécifiquement, celle de la SEMACO a été jugée comme la plus aboutie par la commission chargée d'analyser les offres et répond aux attentes de notre collectivité, sur le fait qu'il y a une prestation de nettoyage et d'enlèvement des encombrants plus complète, sous le contrôle d'un agent de la société. Le matériel qui est proposé par la SEMACO est plus important que celui de la SOMAREP et la collecte et la valorisation des cartons, beaucoup plus concrète.

La société SEMACO consacre aussi un budget d'animation pour la valorisation du marché plus élevé, puisqu'il s'agit d'un côté de 30.000 euros, contre 20.000 euros par an pour la SOMAREP. Sa proposition est donc apparue plus adaptée à ce marché, notamment sur la clientèle ciblée par les campagnes de communication et la pertinence des animations proposées.

La SEMACO propose aussi une amélioration de la pacification du site par un déploiement d'agents de prévention de la vente à la sauvette sur une durée plus importante que la SOMAREP, en proposant d'augmenter de trois heures les horaires de trois agents affectés exclusivement à cette mission. Et là, la SOMAREP, l'autre répondant, a fait une proposition beaucoup moins précise.

Effectivement, par contre, sur les propositions de redevance, vous l'avez dit, c'est comparable. Le jugement s'est donc fait sur d'autres points qu'uniquement la question de la redevance.

En ce qui concerne la question du règlement, je n'ai pas bien compris votre sujet, puisque nous avons élaboré les modifications du marché aux puces et de celui de la porte de Vanves en concertation avec la commission du marché, les syndicats, le délégataire et la mairie d'arrondissement à chaque fois. Il y a des évolutions qui sont proposées, qui correspondent aux besoins, et tout le monde avait l'air favorable. Je ne comprends donc pas vos précautions sur le sujet.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de voter favorablement sur ces 2 projets de délibération.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 8, concernant le marché aux puces de la porte de Montreuil.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 8).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 186, concernant aussi le marché aux puces de la porte de Montreuil.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 186).

**2017 DAE 300 - Convention portant sur l'organisation d'un événement festif mensuel boulevard de Belleville (11e/20e) "La rue passe à table".**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Il y a un amendement n° 191 sur le projet de délibération DAE 300. J'imagine qu'il est purement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 191 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 191 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 300 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAE 300).

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'un marché "Fabriqué à Paris" sur les Champs-Élysées.**

**Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au marché de Noël des Champs Élysées.**

**Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif aux Marchés de Noël.**

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous poursuivons et terminons cette matinée avec l'examen de vœux non rattachés, et notamment ceux relatifs aux marchés de Noël : les vœux n<sup>os</sup> 192, 193, 194 et 194 bis.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre vœu du groupe Démocrates et Progressistes s'appuie sur le vœu de l'Exécutif relatif au village de Noël des Champs-Élysées adopté en juillet 2017, qui souhaitait la diversification de la programmation des animations de ce secteur, en cohérence d'ailleurs avec les orientations du mandat. Il s'appuie aussi sur la convention d'occupation du domaine public du marché de Noël en date du 12 juillet 2015, d'une durée de deux ans, renouvelable d'ailleurs par deux fois par décision expresse, et qui n'a pas été reconduite en effet au terme de ces deux premières années. Aucune convention d'occupation ne sera donc signée cette année pour l'organisation du marché de Noël des Champs-Élysées.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons que pour les Parisiens, des événements attractifs et innovants, de nature à valoriser les Champs-Élysées, dans sa dimension à la fois culturelle, architecturale et esthétique, puissent être faits en adéquation avec ce site d'exception.

Alors, c'est vrai que cette manifestation doit être à la fois populaire, de qualité et exigeante, parce que souvent, on a l'impression que ce sont deux choses antinomiques. Cette manifestation doit être surtout un événement de partage, de rencontre et de joie. Et donc, pour aller assez vite sur ce vœu, nous souhaitons, puisque Paris a demandé que des garanties écoresponsables, éthiques et sociales s'inscrivent pleinement dans le futur appel d'offres, que pour l'attribution de la convention pour le marché de Noël des Champs-Élysées, Paris veille à ce qu'évidemment, la philosophie du marché de Noël puisse être de fait et en lien avec la découverte du patrimoine local, au-delà des aspects mercantiles.

Nous souhaitons en effet que soit préservée à cette manifestation sa dimension festive, populaire, accessible à tous, et que l'exigence première soit celle de la rencontre et de la qualité des animations ; et surtout, qu'une attention particulière soit accordée au "Fabriqué à Paris", en Ile-de-France, notamment en ce qui concerne les produits commerciaux, alimentaires, industriels, artisanaux proposés à cette vente, ce qui est partagé par de nombreux groupes. C'est une exigence qui sera, je crois, unanimement reprise, je l'espère, par vous-mêmes.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MÉHAL.

La parole est à Mme Catherine LECUYER, pour le groupe les Républicains.

**Mme Catherine LECUYER**. - Mes chers collègues, Madame la Maire.

Depuis des années, nous attirons l'attention de la Ville de Paris sur la piètre qualité du marché de Noël des Champs-Élysées, qui n'est pas à la hauteur de la plus belle avenue du monde et de sa réputation. Il ressemblait en effet plus à une grande foire mercantile qu'à un événement culturel et convivial, et les manèges et autres attractions nuisaient au prestige des Champs-Élysées. Les produits vendus y étaient très souvent hétéroclites, de piètre qualité, bien loin de l'esprit de Noël censé accompagner cet événement, et n'étaient pas représentatifs des spécificités françaises.

Enfin, l'organisation de cette animation avait été confiée à un prestataire unique, dont ni le contrat, ni le cahier des charges n'étaient publics, et qui n'avait visiblement pas respecté ses engagements.

Aussi, nous nous sommes réjouis devant la décision de l'Exécutif de ne pas reconduire la convention d'occupation du domaine public signée avec la S.A.R.L. "Loisirs associés". Même si nous nous interrogeons toujours sur les raisons de ce revirement soudain, nous y avons vu un signal fort montrant que nos préoccupations avaient été prises en compte.

Pour autant, il s'agit à présent de travailler à renforcer la dimension culturelle et esthétique de cet événement, qui représente un événement considérable, drainant 15 millions de visiteurs durant une période touristique majeure.

Malgré nos sollicitations, aucune réflexion n'a été menée en amont pour trouver un organisateur alternatif au village de Noël. L'avenue des Champs-Élysées sera donc dépourvue cette année d'une telle animation.

Nous nous permettons d'insister à nouveau sur les propositions que nous formulons depuis 2014 à l'appui d'une refonte de la charte des marchés de Noël à Paris. Nous proposons en effet de nous appuyer sur les

réalisations fructueuses des municipalités, notamment dans l'Est de la France, qui parviennent à proposer des marchés de Noël de qualité s'inscrivant dans des traditions anciennes et mettant en valeur des savoir-faire artisanaux et des produits locaux. Il s'agirait donc d'organiser une animation de qualité supérieure.

Nous proposons donc, avec nos collègues élus UDI-MODEM, que tous les groupes politiques se réunissent pour renforcer la charte des marchés de Noël, qui n'est aujourd'hui pas assez contraignante. Il faut que la totalité des stands soient réservée à des produits et animations qui reflètent réellement cette fameuse ambiance de Noël, en valorisant l'artisanat local et la gastronomie traditionnelle.

Par ailleurs, nous pensons indispensable de réfléchir à de nouvelles modalités d'organisation du marché de Noël. La Ville de Paris devrait pouvoir attribuer individuellement les places aux exposants, à l'instar de ce que fait Strasbourg ou Beauvais, références en la matière. Cela permettrait une maîtrise accrue de la qualité des animations et des produits par la Ville.

Je vous en remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame LECUYER.

Encore deux interventions : Eric AZIÈRE, puis Nicolas BONNET.

Monsieur Eric AZIÈRE ?

**M. Eric AZIÈRE**. - Un petit rappel.

Vous savez que Noël, c'est dans un mois et qu'il n'y aura rien sur les Champs-Élysées. Je m'attendais à une surprise de votre part au moment de Noël. Je m'attendais peut-être à un Noël inclusif avec la Mère Noël, le Père Noël, mais je ne m'attendais pas à ce que la Ville invente le Noël à blanc, après les Noëls blancs.

On vous avait alertés suffisamment tôt il y a deux ou trois ans sur les insuffisances, le manque d'ambition de ce marché dont vous aviez la responsabilité. On aurait pu éviter cette brutale et incompréhensible interruption et conduire les aménagements et les évolutions du marché en même temps qu'il se poursuivait.

Alors, tous ces vœux sont les bienvenus - je voterai bien sûr celui que j'ai déposé avec le groupe les Républicains - mais ils arrivent trop tard. Il sera urgent de se mettre autour d'une table pour définir la programmation, le concept d'apport, le contenu, la programmation des animations de Noël que nous voulons à Paris et, après, nous lancerons les appels à projets dans le cadre que nous aurons défini.

Excusez-moi de le dire ainsi, mais un Noël à Paris sans marché ou autres animations, c'est comme un Noël sans sapin, sans guirlande, on a juste les boules.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Eric AZIÈRE.

La parole est à Nicolas BONNET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chacun imagine Noël comme il veut. Je ne pense pas que le marché de Noël soit vraiment une tradition parisienne. Je ne pense pas que les Champs-Élysées soient le lieu le plus populaire de Paris et, évidemment, la question de pouvoir offrir de la qualité aux consommateurs est au cœur du sujet.

Au passage, je voudrais dire que la position du groupe Communiste est en dehors de toute combine, comme certains l'ont laissé entendre dans les médias.

Notre position est issue d'un travail que j'ai mené, qui a été très long, qui s'appelle une Mission d'Information et d'Évaluation sur le "Fabriqué à Paris" et qui préconise de mettre en avant, de valoriser nos artisans, ceux qui produisent et fabriquent à Paris pour relever des défis sociaux et environnementaux. Nous allons aboutir, avec Olivia POLSKI, la semaine prochaine sur un label qui va récompenser et mettre en avant ces artisans.

Aujourd'hui, on a presque 150 artisans qui ont déjà répondu et qui rentrent à peu près dans les critères. Le jury tranchera, mais voilà une belle opportunité pour mettre au cœur du marché, que ce soit à Noël ou à une autre période de l'année, par exemple à Pâques - je pense aux chocolats aussi qui sont fabriqués à Paris - ces questions commerciales, les artisans et ceux qui fabriquent à Paris.

Voilà notre responsabilité en tant qu'élus, en dehors de toute politique et en dehors de toute affaire qui a lieu devant la justice et pas dans cet hémicycle.

Voilà le sens du vœu que je présente qui est de dire que nous proposons que soit étudiée, pour la prochaine édition, dans le cahier des charges, la possibilité d'avoir des artisans et des objets qui sont fabriqués à Paris pour relever des enjeux que l'on a portés notamment dans le Plan Climat.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne tout d'abord la parole à Olivia POLSKI, puis ensuite une explication de vote.

Olivia POLSKI ?

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je vous remercie.

Les animations commerciales organisées à l'occasion des fêtes de fin d'année contribuent à ce moment festif de partage, à la convivialité mais aussi à l'attractivité de nos quartiers, et nous le partageons.

Les marchés de Noël notamment participent aussi de cette atmosphère festive dans cette période.

Concernant le cas particulier des marchés de Noël, la Ville de Paris a souhaité que puissent effectivement être améliorées la qualité et la diversité des articles qui sont vendus sur ces derniers. A ce titre, la Ville avait mis en œuvre une charte des marchés de Noël dès novembre 2015.

Cette charte régit l'installation et l'exploitation de tous les marchés de Noël organisés sur l'espace public parisien et est annexée à toutes les autorisations que nous délivrons.

Aujourd'hui, la procédure de délivrance d'une autorisation est la suivante.

Il y a des demandes d'organisation de marchés de Noël qui sont déposées, notamment et surtout par des associations de commerçants, auprès des services événementiels de la Ville. Après analyse et complétude du dossier, ces demandes font l'objet d'une saisine pour avis auprès de la Préfecture de police et des maires d'arrondissement concernés. Ces avis, nous les suivons systématiquement.

Je précise, par ailleurs, que le non-respect de la charte, lors d'éditions précédentes, a pu engendrer un refus d'autorisation en concertation avec les mairies d'arrondissement. J'invite, d'ailleurs en conséquence, toutes les mairies à me signaler les difficultés qu'elles pourraient rencontrer concernant les marchés qui se tiennent sur leur territoire.

Vous proposez, via votre vœu, chers collègues des groupes LR et UDI-MODEM, qu'un certain nombre de recommandations soient imposées aux futurs organisateurs de marchés de Noël.

Or, comme c'est indiqué d'ailleurs dans le vœu de l'Exécutif que je soumetts à votre approbation, vos propositions sont déjà intégrées à la charte des marchés de Noël qui existe. Je peux bien évidemment vous la communiquer de nouveau, si vous ne l'avez pas, mais je vous propose à ce moment-là aussi de vous retourner vers vos maires d'arrondissement qui continuent à accepter ces demandes de marchés de Noël. Quand il y a un mécontentement, il faut bien évidemment nous en faire part.

Je peux donc vous communiquer de nouveau cette charte si vous ne l'avez pas, mais vous verrez qu'elle répond en tout cas à vos préoccupations actuelles.

En ce qui concerne le fait qu'il n'y ait plus de marché de Noël sur les Champs-Élysées, vous le savez comme moi, il n'y a pas aujourd'hui que le marché de Noël aux Champs-Élysées dans Paris. Donc, il ne faut pas faire croire aux Parisiens qu'il n'y a plus de marchés de Noël, il y en a aujourd'hui 24.

Je vais vous proposer de vous référer à une belle animation qu'a faite la Ville sur son site dans le "Que faire à Paris ?" Nous avons aujourd'hui répertorié 24 marchés de Noël, et particulièrement de beaux marchés de Noël.

Il y a un certain nombre de marchés de Noël différents, contrairement à ce qui peut être aujourd'hui dit :

- un Noël éthique au Noël des canaux, sur les quais de Seine,
- le marché de Noël des créateurs,

- un marché de Noël de Norvège dans le 10e arrondissement,
- un marché de Noël afro-caribéen,
- un marché de Noël africain dans le 13e arrondissement,
- un marché de Noël de l'économie circulaire,
- un marché de Noël rétro et vintage à La Bellevilloise,
- un marché de Noël avec les créateurs de la Fabrique Bohème...

Bref, j'en passe. Il y a aujourd'hui une diversité de marchés de Noël de qualité, dans nos quartiers, que les Parisiens et les touristes pourront aussi aller voir.

Sur la demande qui est faite d'instaurer un suivi et un contrôle renforcé des engagements de cette charte, je suis d'accord. Nous avons donc conservé cette proposition dans le vœu de l'Exécutif.

En ce qui concerne plus précisément le cas spécifique du marché de Noël des Champs-Élysées, comme vous le savez, nous avons adopté un vœu à l'unanimité lors du Conseil de Paris de juillet dernier, proposant la non-reconduction de la convention d'occupation du domaine public avec la S.A.R.L. "Loisirs Associés" qui organisait ce village.

Nous avons aussi indiqué que la Ville souhaitait varier les modalités de l'animation de l'espace public dans le secteur des Champs-Élysées, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Vous proposez, cher Nicolas BONNET-OULALDJ et chère Fadila MÉHAL, que la dimension du "Fabriqué à Paris" soit prise en compte pour l'organisation d'un éventuel futur marché de Noël sur les Champs-Élysées. Dans la continuité de nos engagements sur le sujet, je suis bien évidemment tout à fait favorable à toute initiative permettant à nos artisans de mettre en valeur la qualité indéniable de leur savoir-faire à cette occasion.

A ce titre, je vous propose que le groupe de travail, qui a d'ores et déjà été mis en place et qui réunit l'ensemble des groupes politiques de ce Conseil, et je peux l'élargir bien évidemment aux nouveaux, étudie toutes les possibilités d'intégrer la dimension "Fabriqué à Paris" lors de la programmation des animations futures sur le secteur des Champs-Élysées pour les fêtes de fin d'année.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui devrait, je l'espère, réunir l'ensemble de toutes nos composantes politiques.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Deux explications de vote : Jérôme DUBUS puis Danielle SIMONNET.

**M. Jérôme DUBUS**. - Rapidement pour le groupe PPC, vous dire que cette question de l'animation à Noël de notre Capitale n'est pas un élément nouveau, n'est pas une question nouvelle.

J'ai vu passer un certain nombre de municipalités. On s'est toujours posé la question de savoir comment on allait animer Paris à Noël. Bertrand DELANOË, que j'avais interpellé à plusieurs reprises sur ce sujet, n'avait pas fait grand-chose, il faut bien le reconnaître. Je ne sais pas si ce n'était pas sa préoccupation, en tout cas, à Paris à Noël, la ville-lumière était plutôt éteinte pendant deux mandats.

Vous l'avez un peu réveillée depuis 2014, je le reconnais très volontiers, mais le marché de Noël ne suffisait pas. Alors vous avez organisé un feu d'artifice sur l'Arc de Triomphe, etc. Tout cela va dans le bon sens parce que Noël, ce n'est pas seulement pour les touristes mais aussi pour les Parisiens qui restent à Paris et c'est une dimension très importante.

Les vœux qui ont été déposés vont dans le bon sens. "Fabriqué à Paris" bien sûr, mais il me semble que l'on ne doit pas se polariser sur cette affaire de marché, marché au sens propre comme au sens figuré d'ailleurs, avec le prestataire, qui n'a pas respecté son cahier des charges. C'est la raison pour laquelle vous l'avez et nous l'avons démis de cette prestation à juste titre.

Simplement, Mme HIDALGO était allée trois fois, puisqu'il y a eu trois marchés de Noël à trois reprises pour son inauguration et pour sa visite, et à trois reprises, elle a constaté que tout allait bien.



Tout d'un coup, elle a changé d'avis. Tant mieux puisque nous constatons que cela n'allait pas très bien. On est très ravi de la voir sur nos positions.

Il me semble que cette commission, qui va être élargie aux nouveaux groupes et je vous en remercie, ne devrait pas seulement traiter du marché ou des illuminations mais également de l'animation générale de la Capitale à Noël.

Il me semble donc que c'est très important que l'on ait ce sujet. Bien évidemment, nous partageons les vœux de nos collègues LR et Démocrates et Progressistes sur cette évolution. Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Danielle SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, je trouve très dommageable finalement cet échec à ne pas réussir à concilier sur le marché de Noël, à la fois une exigence de qualité de "Fabriqué à Paris", de défense des artisans et une présence des forains. Je pense que les deux sont compatibles et qu'il faut arrêter de penser l'un contre l'autre.

Je regrette que pendant plusieurs années consécutives, le discours ait été de dire, tout va bien, pour tout d'un coup une rupture brutale, c'est un échec complet de la concertation.

Je souhaite vraiment que l'on soit en capacité, par la suite, de pouvoir rallier sur ce marché de Noël, comme dans toutes les manifestations, une exigence de valoriser le travail des artisans parisiens et les animations festives et populaires qui peuvent être contribuées par les forains.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Mme Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Explication de vote, nous avons fait nous-mêmes des propositions. D'abord, je trouve assez incroyable que Mme la Maire de Paris ne soit pas là sur un débat comme celui-ci, c'est tout de même un débat important, ne serait-ce qu'en termes d'image et d'animation.

Un mois avant les fêtes de fin d'année, l'avenue des Champs-Élysées se retrouve sans son traditionnel village de Noël, et si on en est là, c'est le résultat d'une gestion quand même très approximative et d'un manque de préparation de la part de l'Exécutif.

Dès la signature de la convention d'occupation du village de Noël en juillet 2015, nous avons demandé d'instituer un observatoire de la qualité de cet événement. Le vœu avait d'ailleurs été adopté à l'unanimité comme cela arrive de temps en temps dans cet hémicycle et puis, les Parisiens et les visiteurs du monde entier ont assisté au délitement de la qualité des produits proposés année après année.

Il y a un an, nos collègues de l'UDI-MODEM vous avaient demandé de lancer un nouvel appel à projets pour les futures éditions du village de Noël.

Vous nous aviez assuré qu'une réflexion allait être menée. Comment expliquez-vous que quatre mois après avoir acté la non-reconduction de la convention d'occupation liant la Ville à la société "Loisirs associés", aucune alternative n'a été présentée aux élus ?

Donc, il est grand temps d'agir.

Le vœu que vous nous proposez ne va pas assez loin et surtout n'est pas assez précis, il faut revoir la charte du marché de Noël, et la revoir avant de renforcer les contrôles. Il faut traduire les intentions que vous exposez en actes concrets, il faut lancer la concertation sur un nouveau mode d'organisation du marché de Noël, pour que la Ville en soit directement responsable.

Regardez par exemple ce qui se fait à Strasbourg, c'est la seule manière, je dis bien la seule, de s'affranchir d'un organisateur unique sur le marché, et que ce soit Marcel CAMPION ou quelqu'un d'autre, ce n'est pas le sujet, dont la Ville d'ailleurs était jusqu'à présent tributaire. Au risque qu'elle ne se fâche, c'est-à-dire son Exécutif, avec un soutien devenu encombrant.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Moi franchement, je ne vois pas où est le problème majeur pour les Parisiennes et les Parisiens.

Que l'on décentralise la fête de Noël me semble extrêmement positif. Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, on a la fête des vendanges de Montmartre, cela fait plusieurs années qu'on la décentralise dans différents quartiers, et je trouve très bien que pour une fois, on puisse aller ailleurs, et en plus cela permet une grande diversité. Je pense par exemple au Noël solidaire qui aura lieu aux canaux du 13 au 17 décembre.

Franchement, si j'ai envie de faire la fête à Noël avec ma famille, je sais où aller, il y a plus d'une vingtaine de lieux possibles, et pour inciter à cette décentralisation, oui, il n'y a rien sur la prétendue plus belle avenue du monde, il n'y a pas mort d'homme.

Je trouve qu'il y a une dramatisation de quelque chose qui ne mérite pas de l'être.

Je termine en disant que oui, il faut retravailler ce que l'on entend par fête de Noël, par marché de Noël, je ne suis pas du tout d'accord pour que fête populaire rime avec produits en toc, gadgets fabriqués en Chine, etc., barbes à papa aux O.G.M., et j'en passe et des meilleurs.

Je pense que l'on a un devoir justement d'assurer des fêtes populaires de qualité, cela ne veut pas forcément dire haut de gamme, mais de qualité, et ce n'est pas le cas pour l'instant, donc que la Ville prenne le temps de réfléchir, ce temps est du temps de gagné et marque un respect pour les fêtes populaires.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dernière explication de vote de Mme Fadila MÉHAL pour une minute, puisque vous avez déjà eu la parole.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Pour dire que nous retirons notre vœu compte tenu du vœu de l'Exécutif qui reprend l'essentiel de nos propositions et donc, évidemment, nous veillerons à être très présents au comité de suivi.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

En réponse aux vœux n<sup>os</sup> 192, 193 et 194, l'Exécutif a déposé le vœu n° 194 bis.

Le vœu n° 192 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ?

Il est retiré au profit de celui de l'Exécutif.

Idem pour le vœu n° 193.

Le vœu n° 194, déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 194 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 327).

## **Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif aux relations entre la Mairie de Paris et les sociétés "SARL Loisirs Associés" et "Fêtes et Loisirs".**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Pour un souci de cohérence, il apparaîtrait peut-être préférable, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président AZIÈRE, que nous examinons le vœu n° 195 ?

**M. Eric AZIÈRE**. - Très bref, ce vœu prolonge le débat précédent, il s'agit de faire la transparence sur ce qu'il s'est passé.

Pendant 10 ans, vous nous avez dit, tout va bien, la roue est à la bonne place, elle fait partie intégrante de la place de la Concorde, le marché de Noël propose de beaux produits, les visiteurs ont des étoiles plein les yeux, autrement dit, circulez bande de grincheux, il n'y a rien à voir.

En réalité, pendant 10 ans, c'est l'improvisation et l'incompétence qui ont gouverné ces animations, et la Mairie de Paris, me semble-t-il, a démissionné de ses responsabilités. Vous vous êtes laissé imposer toutes les conditions, les évolutions voulues par le prestataire Marcel CAMPION, la Mairie n'a rien encadré, rien décidé, le type de prestations pour le marché de Noël, on vient d'en parler, c'est Marcel CAMPION qui a imposé le concept et le contenu, rendons à CAMPION ce qui est à CAMPION, pas le Comité de sélection.

Vous n'avez pas décidé non plus de l'emplacement, celui de la grande roue, en plein milieu de l'axe Royal, axe unique au monde. Vous n'avez pas non plus décidé de la juste redevance. Là encore, c'est l'improvisation totale. Je vous rappelle qu'on est passé d'une redevance de 40.000 euros en 2008, à 700.000 euros en 2017. Pour un peu, ce serait risible parce que c'est quand même le troisième emplacement commercial du monde. Donc, ce vœu, j'espère, permettra d'y voir un peu plus clair et surtout, j'attends avec impatience la publication du rapport de la Cour régionale des comptes.

Quant aux procédures de passation, elles se succèdent sans se ressembler : appels d'offres un seul pli, ou infructueux, ou de gré à gré. Enfin, on n'y comprend strictement plus rien. On ne comprend pas comment ces conventions ont été passées et gérées. Pourquoi ce qui était formidable est aujourd'hui minable ? Pourquoi vous ne nous avez pas écoutés plus tôt ?

Nous demandons donc, par ce vœu déposé avec mes collègues du groupe les Républicains, que je remercie, que l'Inspection générale fasse la transparence sur les relations entre la Mairie de Paris et les sociétés de Marcel CAMPION dans la passation des marchés, l'établissement des conventions et leur implication, afin de tirer les conséquences des erreurs passées et repartir enfin sur des bases saines et légales avec l'ensemble des prestataires concernés.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Olivia POLSKI : pour une réponse brève, s'il vous plaît.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Oui. Ecoutez, on va vous proposer d'amender votre vœu en rajoutant l'alinéa suivant : "qu'une réflexion conjointe avec la Ville soit menée afin d'envisager une attraction de même nature et nouvelle sur le domaine public de l'Etat ou de la Ville de Paris pendant la période de Noël". Voilà.

C'est un amendement. Non ? C'est...

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Vous ne répondez pas au bon vœu, là, Madame la Maire.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Pardon ?

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Là, c'est le vœu... On est bien au vœu n° 195 ?

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - C'est lequel, exactement ? Le n° 195. Alors, attendez. Excusez-moi.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - C'est le vœu sur l'Inspection générale de la Ville de Paris.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Ah, d'accord ! Ecoutez, je suis désolée, mais... Attendez. Juste, c'est le...

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Le vœu n° 195.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - J'ai le n° 196. Le n° 195, voilà.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Le vœu n° 195, relatif aux relations entre la Mairie de Paris...

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Oui, oui.

Je vous remercie de votre sollicitude.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Non, alors comme...

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Ecoutez, c'était dans le vœu de l'Exécutif. Enfin, c'était intégré. Mais...

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Absolument.

Alors, le vœu... Comme vous l'avez dit, Monsieur Eric AZIÈRE, nous sommes en attente d'un rapport de la Chambre régionale des comptes.

Nous vous proposons d'attendre le rapport de la Chambre régionale des comptes qui sera, de fait, public, et ensuite, nous déciderons ensemble s'il y a besoin, ou pas, d'une inspection générale.

Il apparaît aujourd'hui assez incohérent de diligenter à la fois l'Inspection générale de la Ville, alors même que la chambre, qui bénéficie de moyens nettement supérieurs, n'a pas encore rendu son rapport. Ce qui ne veut pas dire qu'à terme, nous ne le ferons pas ensemble, mais attendons ensemble le rapport de la Chambre qui arrivera très bientôt, si vous en êtes d'accord.

**M. Eric AZIÈRE**. - Je suis d'accord sur le fond, c'est-à-dire qu'évidemment... D'ailleurs, ce que le vœu prévoit, c'est qu'il y ait un débat au Conseil de Paris au moment de la publication du rapport de la Chambre régionale des comptes. C'est ce que vous venez de me dire. C'est donc la moitié du vœu qui est déjà exaucé.

Néanmoins, pour l'autre moitié, je maintiens le vœu. Voilà.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Bien.

Je vais le mettre aux voix avec un avis défavorable, de fait, de l'Exécutif, avec, évidemment, clause de revoyure le cas échéant.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UDI-MODEM et les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux nouveaux kiosques.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 196 déposé par le groupe les Républicains, relatif aux nouveaux kiosques est retiré, car non présenté.

Désolé pour ce retard. Je propose que nous reprenions nos travaux à 14 heures 45.

Mao PENINO, cela vous va ?

14 heures 45. Allez ! Bon appétit !

La séance est suspendue.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PENINO, adjoint).*

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose que nous reprenions notre séance.

## 2017 SG 49 - Convention relative à la mise en œuvre du dispositif 100.000 stages de la région Ile-de-France.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous commençons avec le projet de délibération SG 49, il s'agit de la convention relative à la mise en œuvre du dispositif 100.000 stages de la Région Ile-de-France.

Mme Danièle PREMEL a la parole.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, permettez-moi tout d'abord de dire que si nous soutenons l'accueil par la Ville de Paris de 40 stagiaires, nous sommes fortement interpellés par les méthodes employées par la Région dans le cadre du dispositif 100.000 stages pour les jeunes Franciliens.

En effet, la Région, dans le cadre de ce dispositif 100.000 stages, a mis comme condition à l'attribution de certaines subventions aux associations le fait que celles-ci prennent des stagiaires. En vérité, un dispositif censé aider les jeunes dans l'accès à l'emploi serait indirectement une sanction aux associations.

Or, nombre de petites structures ne sont pas en capacité d'accueillir des stagiaires, que ce soit pour des raisons de manque de place dans leurs locaux ou de manque de personnel en capacité d'accompagner et de former des stagiaires.

Seules les associations les plus importantes et disposant déjà de certaines ressources sont donc désormais, dans les faits, éligibles aux financements régionaux, alors que nous savons bien que sur les territoires, petites et grandes associations ont une place complémentaire. Ce qu'il faut reconnaître, c'est le travail réalisé même si à un moment de son développement une association ne peut intégrer un stagiaire.

Rappelons que l'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi devrait, pour les élus Communistes, passer avant tout par un accompagnement vers des postes pérennes et correctement rémunérés et non pas par des sas de précarité. Par ailleurs, suite à la suppression de près de 250.000 contrats aidés, nombre d'associations se rabattent aujourd'hui sur les dispositifs restants, notamment les services civiques, au point que certaines associations qui recrutaient les années passées de nombreux étudiants en service civique - nous en avons parlé tout à l'heure - se retrouvent aujourd'hui en peine de trouver des candidats.

Nous tenions par le biais de ce projet de délibération à alerter sur les effets induits du dispositif 100.000 stages de la Région et sur les conditions des financements régionaux en direction du tissu associatif parisien, qui nous semblent profondément injustes. Nous soutenons ce projet de délibération car la Ville de Paris dispose bien évidemment de ressources internes en suffisance pour garantir un accueil dans de bonnes conditions. Par la mobilisation de ces moyens, nous pouvons, nous devons permettre d'être un véritable soutien vers l'emploi de ces jeunes.

Nous voterons donc ce projet de délibération mais nous tenions à vous alerter par rapport aux petites associations.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint - Merci.

Si mes deux collègues pouvaient juste baisser un peu le ton... S'il vous plaît. Merci beaucoup. Je vous entends ; je ne peux pas répondre tant que je vous entends parler. J'entends ce que vous dites. Merci beaucoup.

Merci, Madame PREMEL, pour votre intervention.

Je profite de ces échanges pour vous annoncer qu'à ce jour, la Ville de Paris a signé 511 contrats d'apprentissage en 2017. Notre volontarisme pour développer l'insertion professionnelle se mesure à ce chiffre donc de 511 contrats. Nous avons d'ores et déjà atteint et même dépassé notre objectif d'embauche de 500 apprentis pour l'année 2017.

Ces projets de délibération vous proposent de valider la signature de deux conventions avec la Région Ile-de-France, l'une au titre de la Ville, l'autre au titre du Département. Ces projets de délibération visent à accepter le subventionnement de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif 100.000 stages et apprentis.

Elles visent aussi à identifier les 40 apprentis correspondant à cette subvention.

Pour des raisons de simplicité et de lecture, il a été fait le choix, avec la Direction des ressources humaines que je remercie, d'identifier celles et ceux travaillant dans le secteur de la petite enfance. Ainsi, ces 40 apprentis exercent dans le secteur de la petite enfance et ce, dans le cadre de leur formation visant l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, formation diplômante donnant accès au métier d'assistant ou d'assistante maternelle ou d'auxiliaire de puériculture.

Ces missions leur ouvrent par ailleurs de réelles perspectives au sein de la Ville de Paris puisqu'elles peuvent permettre, lorsque le diplôme est validé, d'aboutir à des recrutements sur entretien au sein de la Direction des familles et de la petite enfance.

A l'avenir, le nombre de stagiaires ou apprentis accueillis par la Ville de Paris sera défini annuellement via une convention grands comptes avec la Région. Paris sera ainsi la première collectivité francilienne à s'engager dans cette démarche qui a de l'ambition.

Ai-je bien répondu ?

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, SG 49).

### **2017 DAE 303 - Subvention (124.000 euros) et convention avec l'entreprise solidaire d'utilité sociale Kelbongoo (19e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération suivant est le DAE 303. Il s'agit d'une subvention et d'une convention avec l'entreprise solidaire d'utilité sociale "Kelbongoo".

Madame Joëlle MOREL ?

**Mme Joëlle MOREL**. - Une halle alimentaire sociale et solidaire a été inaugurée en octobre dernier rue Bichat dans le 10e. C'est une victoire des habitants qui vient de loin.

Dès 2011, le collectif "Stop Monop' !" s'était mobilisé contre l'implantation dans le quartier d'une antenne "DailyMonop". En 2014, "Paris Habitat" voulait boucler son projet sur la parcelle rue Bichat et prévoyait que le rez-de-chaussée côté cour accueillerait une crèche, quelques associations et un commerce. De nouveau, l'enseigne "Monoprix" s'était déclarée candidate et avait séduit le bailleur.

Les habitants investis et organisés depuis 2011 ont réagi rapidement pour lutter contre l'implantation de cette enseigne formatée. Le collectif s'est de nouveau mobilisé, soutenu par les élus dont les élus Ecologistes. Il a fallu alors plusieurs années pour convaincre de l'idée d'installer une halle alimentaire qui proposerait des aliments sains, issus de l'agriculture biologique, d'une agriculture durable et locale, des fruits, des légumes de saison, de la viande, des œufs, du fromage, de la confiture, des miels, acheminés de producteurs installés en bordure d'Ile-de-France à moins de 200 kilomètres de la Capitale.

En 2016, le projet de halle alimentaire, saine et solidaire est plébiscité dans le cadre du budget participatif de la Ville et les habitants le placent en deuxième position.

C'est finalement "Kelbongoo", une entreprise de l'E.S.S., déjà installée dans le 20e, qui a été choisie à l'issue d'un nouvel appel à projets. En raison de la subvention des 200.000 euros et des complications administratives pour pouvoir l'attribuer à un tel projet, les mois ont passé et ce n'est que maintenant que nous avons le plaisir de voter ce projet de délibération.

On peut regretter les atermoiements qui ont failli ruiner "Kelbongoo" et ce beau projet qui a duré trop longtemps, mais je préfère ici saluer l'engagement de mes collègues. Je pense particulièrement à Antoinette GUHL,

à Rémi FÉRAUD, à Didier LE RESTE, et surtout et avant tout à saluer l'engagement des salariés de "Kelbongoo" mais aussi des riverains, attachés aux valeurs de solidarité, d'amélioration du cadre de vie, de diversité commerciale, de vente de produits de qualité en circuit court et bon marché.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Olivia POLSKI ?...

Ah, la parole est à Didier LE RESTE. In extremis !

**M. Didier LE RESTE**. - C'est à cause des transports !

Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention vaudra pour ce projet de délibération ainsi que pour le projet de délibération DAE 253 concernant le soutien à la halle alimentaire du 14<sup>e</sup> arrondissement porté par l'association "Food de rue". Je m'étonne d'ailleurs que nous n'examinions pas ces 2 projets de délibération en même temps.

Permettez-moi de dire tout d'abord que nous sommes aujourd'hui satisfaits de voir que les propositions portées par le groupe Communiste - Front de Gauche au Conseil de Paris ont grandement contribué à la création d'une halle alimentaire rue Bichat dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et favorisent l'implantation de celle prévue rue Didot dans le 14<sup>e</sup>.

Je rappelle que l'objectif de l'implantation de halles alimentaires est triple. Ces halles doivent permettre, d'abord à toutes les classes sociales, d'accéder à une alimentation saine.

C'est particulièrement important, car aujourd'hui à Paris l'alimentation reste bien trop souvent un marqueur social.

Ensuite, elles offrent une solution aux agriculteurs pour qui il est encore bien difficile de voir leur travail payé à sa juste valeur. Le modèle économique développé avec ces halles permet en effet de s'assurer de la juste rémunération des producteurs.

Enfin, l'implantation de ces halles répond aux exigences sociales et environnementales, en favorisant les circuits courts et en proposant une offre de consommation responsable aux Parisiens.

Les communistes portent depuis plusieurs années ces revendications avec les organisations paysannes en proposant chaque été à la Bastille une vente de fruits et de légumes de qualité, au prix juste, dans un circuit court du producteur au consommateur.

L'accès de tous les Parisiens à une alimentation saine était une proposition de campagne de la liste "Paris qui ose", et c'est un engagement de notre mandature.

Pour le réaliser, notre groupe a porté devant le Conseil de Paris, la proposition d'une inspection générale de la Ville de Paris en 2015, afin de préparer la création de halles alimentaires dans Paris.

En juillet 2016, Nicolas BONNET-OULALDJ a proposé, au nom de notre groupe, une délibération que nous avons portée dans cette Assemblée et qui a été votée à l'unanimité de notre Conseil.

Ainsi, a pu être créé le dispositif "Les quatre saisons solidaires" prévoyant le soutien de la Ville à deux expérimentations, une dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et une dans le 14<sup>e</sup>.

Nous saluons le fait que ces initiatives aient été également plébiscitées dans le cadre du budget participatif.

Il s'agit de promouvoir le droit à une alimentation saine et accessible à toutes et à tous, notamment dans les quartiers "politique de la ville".

Aujourd'hui, cela prend corps avec la création de la halle alimentaire. Ces 2 projets de délibération visent à verser une subvention de 124.000 euros à "Kelbongoo", structure de l'économie sociale et solidaire disposant de l'agrément ESUS, qui a été retenue pour mettre en place la halle alimentaire du 10<sup>e</sup> et même avec succès deux points de distribution dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

D'autre part, une subvention de 310.000 euros à l'association "Food de rue", retenue dans le 14<sup>e</sup> pour gérer la halle alimentaire.

Il a fallu, il faut le dire, réaffirmer avec insistance notre engagement à de nombreuses reprises pour aboutir aujourd'hui à ce déblocage des fonds. Je fais ici allusion aux difficultés qu'il a fallu surmonter, aux efforts qu'il a fallu inlassablement répéter pour parvenir au bon versement de ces subventions.

Compte tenu des retards qui ont pu être pris par rapport au calendrier annoncé à nos partenaires dans les deux arrondissements, j'en profite pour insister sur le fait que nous espérons que les versements des subventions se feront dans des délais raisonnables.

Il s'agit de partenaires qui doivent faire face à des investissements d'ampleur compte tenu de leur taille et de leur modèle économique, et ils attendent impatiemment le soutien de la Ville.

Le projet permet et permettra aux Parisiennes et aux Parisiens des deux arrondissements, l'accès à des produits locaux et de qualité dans le respect des principes de l'économie circulaire. Il s'agit de donner des garanties aux consommateurs sur la traçabilité des produits et sur leur provenance.

Naturellement, on retrouvera des produits de saison, qui bien sûr garantissent le respect d'une rémunération juste des producteurs. Ils proviennent de productions locales en circuit court et permettent donc de limiter la pollution et l'impact environnemental.

Ce dernier aspect est particulièrement important, car il répond aux ambitions du nouveau Plan Climat Air Energie de Paris que nous avons adopté lundi à ce conseil.

Avec cet exemple, on voit qu'il est possible de développer des structures qui permettent à toutes les Parisiennes et les Parisiens d'accéder à une alimentation saine. Cela correspond à notre engagement politique : faire de Paris une ville où toutes et tous peuvent vivre, où toutes les classes sociales peuvent se nourrir, dans le respect des producteurs et de leur travail, mais aussi dans une perspective de préservation de l'environnement.

Enfin, nous espérons que le dispositif des "Quatre saisons solidaires" permettra de suivre et d'accompagner la réussite de ces projets dans le long terme et d'essaimer à travers Paris, des projets répondant aux mêmes objectifs pour permettre à tous les Parisiens, et en particulier ceux des quartiers populaires, de disposer dans leur arrondissement d'une halle alimentaire.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Du coup, j'imagine que je fais une réponse sur les deux, puisque cela a été le cas de Didier LE RESTE, les deux projets de délibération concernant les halles alimentaires dans notre arrondissement.

Comme cela a été dit avant, la Ville de Paris s'est engagée activement dans le développement, l'accompagnement d'une consommation à la fois durable et responsable.

Cela a d'ailleurs fait l'objet d'une communication de la Maire de Paris sur l'alimentation durable à Paris, que nous avons vue en janvier dernier et dans laquelle nous avons réaffirmé notre souhait de soutenir notamment la création et l'expérimentation surtout de l'alimentaire dans Paris.

La création de halles alimentaires permet non seulement de soutenir les petites exploitations qui ont des pratiques s'inscrivant dans les principes du développement humain durable, mais aussi d'accroître l'accès de toutes et tous à une alimentation saine de qualité et accessible dans notre capitale.

Et donc, effectivement, nous avons fait un gros travail avec les différentes directions, les mairies d'arrondissements concernées, le groupe Communiste - Front de Gauche et le groupe E.E.L.V, pour pouvoir aboutir à des expérimentations, puisqu'on tâtonne un peu sur le modèle à mettre en place, mais des expérimentations qui voient enfin le jour et que nous soutenons activement.

Deux projets de délibération, un premier pour aider à hauteur de 124.000 euros "Kelbongoo", pour à la fois ce qu'elle fait dans le 20e et la nouvelle halle alimentaire dans le 10e arrondissement, et une autre halle alimentaire dans le 14e, et je veux saluer à chaque fois l'engagement des maires d'arrondissement dans ces projets et le fait que cela correspond à une demande forte des Parisiens et des Parisiennes.

Je vous remercie.



**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 303.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 303).

### **2017 DAE 324 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (5.000 euros).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 324 porte sur une indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

Monsieur Jérôme DUBUS ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Monsieur le Maire, pour vous dire qu'évidemment il y a une bonne et une mauvaise nouvelle dans ce projet de délibération.

La bonne nouvelle, ce commerçant est indemnisé en fonction des travaux du tramway et, pour la première fois, pas non seulement par la Ville. C'est une décision de la commission, mais en plus deux autres concessionnaires, qui sont intervenus sur le chantier et jusqu'à présent, vous saviez la difficulté que nous avons à réunir plusieurs intervenants, plusieurs maîtres d'ouvrage, notamment dans les indemnisations.

Le commerçant du 20, avenue de la Porte de Saint-Ouen va toucher 5.000 euros, tant mieux pour lui.

La mauvaise nouvelle, ces indemnisations restent extrêmement faibles.

Elles restent faibles au regard des pertes de chiffre d'affaires qui, sur ce secteur, cumulent pour la première fois dans Paris quatre grands chantiers. Il y a le T3, certes, d'autres arrondissements ont subi les travaux du T3, mais en plus, on cumule la prolongation de la ligne 14, la fin de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", et la fin de la Z.A.C. "Porte Pouchet".

Ce sont donc quatre énormes chantiers qui se cumulent et donc un certain nombre de commerçants sont en très grande difficulté.

Le commerçant, pour ne rien révéler, qui a touché cette indemnisation, a vu ses chiffres d'affaires depuis deux ans baisser d'environ 50 à 60 %.

On lui donne 5.000 euros, c'est mieux que rien, mais je trouve qu'il y a un sujet en cas de cumul des chantiers qui n'est pas pris en compte par cette commission d'indemnisation.

Alors, je crois qu'il y a une réflexion à avoir sur ce sujet, parce que les chantiers risquent de se multiplier, et quatre chantiers c'est assez rare mais cela peut se reproduire. Il me semble que, pour l'avenir, il faut réfléchir sur ces conditions d'indemnisation qui sont tout à fait spécifiques et ne concernent pas que le T3.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Monsieur DUBUS, vous n'êtes pas sans ignorer que la Commission doit statuer conformément à la jurisprudence administrative en matière de dommages de travaux publics et que toute indemnisation qui serait octroyée avec des règles moins strictes que celles de la jurisprudence expose la commission et plus globalement la Ville de Paris, à un risque juridique financier, puisqu'il s'agirait notamment de l'obtention d'un avantage injustifié.

Et donc, la commission statue en droit, et effectivement c'est un exercice complexe, et je vais d'ailleurs en profiter pour souligner l'excellent travail fourni par la présidente de la Commission de règlement, Mme VETRANO.

En l'occurrence, cette commission statue en fonction de la jurisprudence, et je vous le dis, on ne peut pas aller au-delà.

Cela étant dit, si les difficultés perdurent et que c'est lié au T3 puisque cette commission statue sur ce sujet, évidemment, le commerçant peut être amené à déposer un nouveau dossier si besoin pour cumuler une aide équivalente sur le reste du temps du chantier.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 324.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 324).

### **2017 DRH 80 - Approbation de la signature d'une convention avec le Fond pour L'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période 2018-2020.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DRH 80 est relatif à l'approbation de la signature d'une convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

Fatoumata KONÉ ?

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la semaine dernière s'est tenue la 21<sup>e</sup> édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, l'occasion de continuer à faire changer le regard pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi. Cela nous donne également l'occasion de nous intéresser plus concrètement à cette nouvelle convention entre la Ville et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

S'il n'est pas aisé pour les Françaises et les Français de trouver du travail en 2017, pour celles et ceux d'entre nous qui sont handicapés, la tâche est deux fois plus difficile. Malgré des lois successives, dont l'instauration en 1987 de l'obligation d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap pour les entreprises privées de plus de 20 salariés, le taux de chômage des personnes handicapées est deux fois plus élevé que le taux de chômage moyen, soit environ 19 %. Le taux d'emploi de travailleurs handicapés dans les entreprises privées est de 3,4 % et de 5,3 % dans le public.

Près d'un demi-million de personnes sont inscrites à Pôle emploi et leur revenu annuel médian est de 2.000 euros plus bas que celui des personnes sans handicap. Cet écart s'avère d'autant plus important que leur situation de pauvreté s'aggrave à mesure que le handicap devient sévère.

Je me réjouis donc que notre collectivité puisse afficher des résultats très positifs sur le sujet, comme le montre le rapport social 2016.

En effet, dans le cadre d'une précédente convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique signée en 2015, la Ville s'était engagée à recruter chaque année 87 agents en situation de handicap. En 2016, cet objectif a été dépassé puisque 142 recrutements d'agents en situation de handicap ont été réalisés ; c'est 85 recrutements de contractuels par la voie dérogatoire devant conduire à la titularisation des agents concernés, un recrutement par la voie de l'apprentissage, mais également 56 recrutements en contrats aidés.

Eh oui, les contrats aidés permettaient également de recruter des personnes en situation de handicap. Nous n'avons pas fini de mesurer les conséquences de cette décision gouvernementale.

Pour l'Association des paralysés de France, sans être une solution miracle, ces contrats ont un réel effet favorable pour l'emploi des plus vulnérables. Nous aimerions donc savoir comment la Ville envisage d'atteindre les objectifs du nouveau plan d'action, suite à la réduction du nombre de contrats aidés.

Une remarque également sur la répartition des travailleurs handicapés par direction et par catégorie. A la lecture du rapport social 2016, on constate que les travailleurs handicapés sont très inégalement répartis. Sans que

le rapport soit explicite, on peut comprendre que cela soit dû à la nature et à la spécificité des missions des agents de ces directions. Mais nous aimerions savoir s'il est prévu de faire quelque chose pour rééquilibrer le recrutement des travailleurs handicapés entre les différentes directions.

De même, si l'obligation d'emploi de 6 % est remplie pour les agents de catégorie C, puisque ce taux atteint environ 7 %, c'est loin d'être le cas pour les agents des autres catégories : les personnes en situation de handicap représentent 1,9 % des agents de catégorie A et 3,3 % des effectifs de catégorie B.

Là encore, le nouveau plan prévoit-il des actions pour pallier ces forts déséquilibres ? Il nous semble, à nous élus écologistes, que c'est aussi en intégrant des personnes en situation de handicap à des postes de direction que nous arriverons à construire une ville plus inclusive.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

## **Souhaits de bienvenue.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Christophe GIRARD, je voudrais saluer les enfants, qui sont là-haut, du Conseil des enfants de la mairie du 4e arrondissement, et donner donc la parole à leur encore maire, Christophe GIRARD.

## **2017 DRH 80 - Approbation de la signature d'une convention avec le Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (F.I.P.H.F.P.) pour la période 2018-2020 (suite).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur GIRARD ?

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci beaucoup.

Je salue le Conseil municipal des Enfants du 4e arrondissement et je suis très heureux de les voir dans la tribune, parce que c'est un Conseil municipal très créatif, très engagé et très dynamique. Merci à vous d'être là.

Merci, Madame KONÉ, pour votre intervention précise, construite et exigeante, qui permet en effet de souligner un certain nombre de points sur le travail entrepris par la Ville de Paris en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Mes premiers actes d'adjoint aux relations humaines furent de participer au Comité régional du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, le 11 octobre dernier, accompagné de Mme Frédérique LANCESTREMÈRE, directrice adjointe des ressources humaines et de ma nouvelle directrice de cabinet, Mme ALBY, comité au cours duquel nous avons validé la convention soumise à votre approbation.

J'ai par ailleurs ouvert le 13 novembre la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées à l'Hôtel de Ville, avec Emmanuel CONSTANS, le président de ce qui s'appelle l'A.D.A.P.T. et que vous connaissez bien.

De manière générale, les efforts engagés par la Ville depuis 2001 - seize ans déjà - commencent à porter leurs fruits puisque la part de personnes handicapées au sein des effectifs est aujourd'hui de plus de 6 %, soit légèrement au-dessus de l'obligation légale, et je dois l'avouer modestement beaucoup mieux que dans d'autres villes de grande taille en France.

Afin d'amplifier cet effort, la convention qui vous est présentée s'inscrit ainsi dans la continuité des précédentes et pérennise les engagements et les valeurs de la Ville, pour non seulement augmenter le taux d'emploi mais aussi accompagner et maintenir les agents concernés dans leur fonction et dans leur dignité à la Ville de Paris.

Cette convention maintient un haut niveau d'engagement financier, avec 11,2 millions d'euros sur trois années. Signe d'une implication croissante, la participation de la Ville de Paris au financement des actions passe ainsi de 1,6 à 3,2 millions d'euros, soit une augmentation de 51 %.

Elle s'articule par ailleurs avec la démarche de labellisation "Alliance" - qui n'a rien à voir avec un syndicat qui porte le même nom - d'égalité professionnelle femmes/hommes et de diversité, initiée en 2016 et pour laquelle la Ville de Paris est particulièrement mobilisée.

Parallèlement, la délégation aux handicaps de la Direction des Ressources humaines, dont je salue à nouveau l'engagement et la compétence, travaille actuellement à une nouvelle campagne de communication et d'information à destination de l'ensemble des agents de la Ville de Paris, qui permettra de délivrer des informations et des conseils aux agents sur le handicap, et de rappeler les formations disponibles pour ces handicaps, ainsi que les contacts importants au sein de la Ville, comme les référents handicap de chaque direction.

Sachez enfin que je serai pleinement mobilisé au côté du nouvel adjoint chargé du handicap, Nicolas NORDMAN, et avec la Direction des Ressources humaines pour poursuivre les efforts engagés en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de notre Ville.

Je tiens d'ailleurs à saluer la Direction des Ressources humaines - je l'ai dit tout à l'heure mais je redis combien elle déploie beaucoup d'intelligence, beaucoup d'attention et d'humanisme - grâce à qui nous pouvons aujourd'hui présenter cette convention.

Je vous remercie, et merci, Madame KONÉ, pour votre question.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 80).

### **2017 DAE 297 - Budget participatif 2016 : mise en œuvre du projet "Plus de commerces dans les quartiers populaires". - Subvention (524.000 euros) et convention avec "Paris Habitat - OPH".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 297. Il s'agit du budget participatif 2016 : mise en œuvre du projet "Plus de commerce dans les quartiers populaires".

Mmes Fatoumata KONÉ, Fadila MÉHAL et M. François DAGNAUD auront la parole.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, il est vrai que Paris compte le nombre de commerçants par habitant le plus important de France, et les politiques publiques que nous portons expliquent en grande partie cette réalité.

Pour autant, l'APUR souligne la fragilité du petit commerce à Paris, en particulier dans les quartiers populaires où la désertification commerciale continue malgré tout de s'accroître, atteignant dans certains quartiers le chiffre de 7 commerces pour 1.000 habitants, alors que la moyenne est de 28 dans la Capitale.

Ce projet de délibération répond en partie à ce besoin. C'est une suite logique à celui que nous avons adopté en juillet dernier. Il s'agit progressivement de réaliser le projet "Plus de commerces dans les quartiers populaires", lauréat de l'édition 2016 du budget participatif. Ce sont 2,5 millions d'euros qui serviront à accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation, la restructuration et la mise en accessibilité de leurs locaux dégradés situés en pied d'immeuble.

Parallèlement à ce projet tout à fait essentiel et à des échelles parfois très locales, des associations et des habitants se mobilisent. Il en va ainsi du projet de boutiques éphémères dans le quartier Danube dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Une idée issue du groupe d'animation du conseil de quartier et mise en œuvre par la mairie d'arrondissement en partenariat avec les bailleurs sociaux "Paris Habitat" et la R.I.V.P.

J'en profite d'ailleurs pour encore une fois saluer leur collaboration qui fut très active sur le projet.

Je dis "fut" car ce projet est, semble-t-il, repris par le nouveau G.I.E. "Commerces" qui travaille selon des principes beaucoup moins participatifs, et cela est bien regrettable.

Les habitants qui étaient mobilisés jusque-là ne doivent pas être exclus de ce travail. Je serai vigilante à ce que ce travail collaboratif, qui a prévalu jusque-là, perdure.

Ces projets ont tous un objectif commun : améliorer l'attractivité des quartiers populaires, en participant à l'amélioration du cadre de vie.

Ils sont indispensables, sans quoi le sentiment de relégation des habitants de ces quartiers ne fera qu'augmenter. Nous n'avons pas le droit de laisser un tel écart se creuser entre des populations dans notre ville.

Je le redis et j'insiste, restons attentifs à ces phénomènes et travaillons avec les partenaires et les habitants afin de redonner vie à nos quartiers populaires.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous savez combien notre groupe Démocrates et Progressistes est attaché à résorber les fractures territoriales qui minent notre pacte républicain.

A ce titre, je me réjouis d'un plan de relance annoncé par le Président de la République à Tourcoing pour les quartiers populaires. Plan auquel Jean-Louis BORLOO a décidé d'apporter tout son concours.

Vous le savez bien, pour donner de l'espoir aux quartiers populaires où sévit un chômage exponentiel et endémique, rien ne sera possible sans la reprise de l'activité économique et du développement économique.

C'est pourquoi les initiatives allant dans le sens d'une plus grande justice et équité sont à soutenir bien évidemment, mais encore davantage quand ce sont les citoyens eux-mêmes qui en décident, comme le préconise le budget participatif dont il est question.

La subvention de 524.000 euros pour les quartiers populaires, pour permettre la création et le développement des commerces, est un investissement majeur. C'est un gage d'une bonne santé territoriale, sociale, économique dans le cadre d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

Vous le savez, quatre sites de projet ont été sélectionnés par la Ville, en concertation avec les acteurs concernés. C'est vrai que je suis très attentive au projet "Charles Hermite" porte d'Aubervilliers, dans le 18e arrondissement, et qu'il me tient particulièrement à cœur pour rénover des locaux et intégrer de nouveaux projets.

La mise en œuvre de ce projet permettra, en effet, la commercialisation des locaux par le groupement d'intérêt économique "Paris Commerces", en lien avec les conseils de quartier, les citoyens et, bien évidemment, les habitants eux-mêmes, en fonction de leurs besoins et des priorités de commercialisation.

Je voudrais assez brièvement rappeler, puisque le projet de délibération porte essentiellement sur les commerces mais vous connaissez mon tropisme sur les questions culturelles, qu'il faut bien évidemment prendre en compte tous ces aspects économiques et sociaux, mais il ne faut pas oublier la dimension culturelle. D'ailleurs, j'en profite pour faire un clin d'œil puisque je n'interviendrai pas sur un autre projet qui va dans le même sens, qui est le DAE 306 relatif à la convention avec "Paris Habitat" pour la réhabilitation de commerces à vocation culturelle. Je pense notamment aux disquaires et aux libraires et je salue d'ailleurs le projet soutenu fermement par les adjoints en charge de ces thématiques.

Pour terminer, agir en faveur des quartiers populaires est bien sûr bénéfique, surtout quand il s'agit de commerces, quand il s'agit de culture, parce que cela permet aux habitants de résister à la pression, à la négativité, de se battre contre le fatalisme, contre le déterminisme. C'est pour moi un accès important. C'est pour cela que nous voterons ce projet de délibération et que nous saluons aussi tous les autres dispositifs qui sont mis en place, je pense à Vital'Quartier particulièrement.

Voilà, notre groupe votera positivement ce grand projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - C'est une très bonne nouvelle. Les Parisiens sont prêts à se mobiliser pour agir contre les risques de désertification commerciale, agir pour promouvoir une meilleure diversification commerciale, et le succès de ce projet, lors du budget participatif d'arrondissement édition 2016, en

est une très belle démonstration. Il prolonge la mobilisation, Fatoumata KONÉ l'évoquait tout à l'heure, des habitants de ce quartier Danube, notamment Danube-Solidarité, du groupe d'animation du conseil de quartier, des commerçants, des associations, bref, de tous les acteurs de la vie locale, mobilisés en plusieurs occasions.

Nous avons été à leur côté pour lutter contre un risque de désertification bancaire, pour la réouverture de rez-de-chaussée commerciaux vides et abandonnés depuis quelques années. C'est aussi avec "Paris Habitat", que je veux saluer, que nous avons réussi à mettre en place une dynamique autour de ce projet qui se concrétise aujourd'hui.

Non, il n'y a pas de fatalité à voir se fermer les uns après les autres tous les commerces de proximité et voir ainsi s'anémier toute une énergie locale. Nous savons à quel point les quartiers vides de commerces sont en général des quartiers promis à une perte de vie collective, de dynamisme local. C'est une fatalité que nous devons refuser et contre laquelle nous devons rester mobilisés.

Je veux d'ailleurs souligner que ce projet, pour la partie qui nous concerne, porte sur quatre adresses dans ce quartier, dont une - je veux évoquer l'avenue de la porte Chaumont - actuellement occupée par un collectif d'artistes, "CoopArtistes", qui est en train d'inventer un modèle économique et un modèle culturel extrêmement intéressants, qui fait déjà la preuve de sa vivacité, que nous avons grand plaisir à accompagner et que nous continuerons à accompagner.

Ici, plus qu'ailleurs, la modernisation de notre tissu commercial ne peut pas se passer d'une intervention de la puissance publique. C'est de la responsabilité des Pouvoirs publics et, au premier plan, de la Ville de Paris de créer les conditions de la rencontre entre de nouveaux commerçants et des clientèles potentielles qu'il faut savoir aller chercher en identifiant des projets porteurs, en ciblant des publics prêts à se mobiliser.

Cet ensemble participe à la qualité de vie, à la fierté de vivre à Paris et à l'autonomie de tous nos habitants dans nos quartiers, parce que nous avons, nous le savons, des populations qui vieillissent aussi, même dans un arrondissement qui est globalement très jeune. Ces populations sont les premières pénalisées par l'éloignement des centres de ressource que sont les commerces, les distributeurs automatiques de billets, etc.

Je ne négligerai évidemment pas l'effet de levier que ce projet peut avoir sur l'emploi, avec des commerces qui s'implantent et qui créent des emplois locaux, dans la proximité. Ce sont autant d'opportunités pour favoriser l'accès à l'emploi d'une main d'œuvre qui, là aussi, regorge de capacité, de volonté de s'impliquer et de s'intégrer dans le monde du travail, et qui ne demande qu'à faire ses preuves. C'est une occasion supplémentaire de l'encourager et de l'aider. Un grand merci à tous les partenaires de ce projet, et nous serons très attentifs à sa mise en place. Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je veux remercier mes collègues d'être intervenus pour se féliciter de ce qui va être mis en place, parce je pense que c'est extrêmement important, que cela vient en cohérence avec ce que l'on porte à la Ville de Paris depuis le début de ce mandat. En effet, nous avons, avec le contrat "Paris Commerces", aussi voulu fortement investir les quartiers populaires. Je ne sais pas si vous avez tous en tête, mais il s'agit de l'arc 17-18-19-20-11-12-13-14, un petit bout du 15e, trop petit je comprends, et un petit bout du 1er.

En tout cas, c'est la volonté de la Ville de Paris d'investir très fortement sur la question des commerces dans les quartiers populaires, puisqu'on sait que le commerce, ce n'est pas seulement du développement économique et de l'emploi, c'est aussi du paysage de la rue, du lien social, de la sécurité dans les quartiers et, comme cela a été dit notamment par Fatoumata KONÉ, qui a des fragilités. On a un tissu très dynamique mais qui a des fragilités, et il est important pour nous de faire vivre ce tissu commercial dans nos quartiers, parce qu'il relève de la totalité de ces aspects de la Ville que j'évoquais.

Donc, il va y avoir ce projet, il va y avoir le contrat "Paris Commerces". Nous avons aussi, au travers du G.I.E., une volonté de mieux commercialiser nos locaux qui sont quand même beaucoup situés sur les Maréchaux.

J'espère que la complétude de tous ces dispositifs va nous permettre d'avoir des résultats positifs pour nos quartiers. C'est un vrai engagement de la Maire de Paris, fort, et un choix très fort.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 297.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 297).

## **Compte rendu de la 2e Commission.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant passer aux travaux de la 2e Commission. Et comme il est de tradition maintenant, je vais donner la parole à Fadila MÉHAL.

Je voudrais juste dire un mot pour celle qui fut, pendant près de quatre ans, la présidente de la 2e Commission, je crois, appréciée par l'ensemble de ses collègues, en tout cas par l'Exécutif.

Madame la Présidente, probablement pour la dernière fois, sur cette mandature en tout cas, je vous donne la parole.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Charles Péguy disait : "il faut faire rimer honneur avec bonheur". Ce sont les deux termes de ce mandat de trois années qui m'a donné un immense bonheur et puis, un immense honneur, aussi, de porter haut et fort la culture à travers, en effet, tous les projets importants qui ont enrichi la politique culturelle à Paris. Donc, je voulais vous dire cela et vous dire aussi que je serai toujours très présente à cette Commission qui me tient beaucoup à cœur, dont je remercie les élus pour le travail qu'ils ont mené et qu'ils continueront à mener pendant le reste de la mandature.

Je voulais simplement vous faire une synthèse assez rapide des travaux de la dernière Commission qui s'est tenue le 13 novembre, avec l'arrivée de nouveaux élus : Mme LEVIEUX, que nous avons saluée, et puis, aussi, une première séquence avec Jacques BAUDRIER, le conseiller délégué auprès de l'adjoint chargé de l'urbanisme, qui nous a donné un état des lieux, un bilan extrêmement positif des investissements concernant la question culturelle.

Nous sommes passés, comme d'habitude, aux diverses thématiques de cette Commission : la première, en lien avec M. HOCQUARD qui a présenté les projets inscrits d'investissement et notamment la convention avec "Paris Habitat", dont j'ai parlé mais qui, peut-être, sera évoquée plus longuement, concernant les commerces culturels.

Sur la culture, M. JULLIARD a présenté les principaux projets de sa délégation. Je ne veux pas tous les citer parce qu'ils vont être tout de suite... Vous reviendrez dessus très certainement avec les orateurs, mais je cite pêle-mêle la question des personnels dans les bibliothèques de Paris, la convention avec l'atelier "Médicis", et puis, peut-être, aussi, la question d'occupation du domaine avec le Centre Pompidou.

Sur le patrimoine, Mme LEVIEUX a présenté les projets de sa délégation. Il n'y a eu aucun commentaire, donc qui ne dit mot consent. Donc voilà une bonne entrée en matière.

Mme VIEU-CHARIER, comme à son habitude, nous a, en effet, mis en évidence toute la dimension mémorielle au travers de l'Association des réservistes citoyens de l'armée, de la dénomination de l'allée Claude-Montal, ou, aussi, de la place de l'Europe dédiée à Simone Weil. Lors de cette Commission, il y a eu un amendement. Il y a eu sept vœux rattachés. Je ne veux pas y revenir puisqu'ils seront évoqués. Je voulais simplement dire qu'il y a eu, en effet, un débat, toujours très intéressant et républicain, sur beaucoup de vœux.

Enfin, je voulais quand même rappeler que dans les questions diverses, Mme VIEU-CHARIER nous a informés de la commission des événements, et notamment qu'à l'occasion du centenaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis, une exposition intitulée "La Génération perdue" aurait lieu, qui se déroulera de novembre 2017 à janvier 2018.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

## **2017 DAE 306 - Subvention (375.000 euros) à "Paris Habitat" pour la réhabilitation et l'installation de plusieurs commerces culturels (Plan Libraires Disquaires).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Et nous commençons les travaux de cette 2e Commission par le projet de délibération DAE 306. Il s'agit de l'attribution d'une subvention à "Paris Habitat" pour la réhabilitation et l'installation de plusieurs commerces culturels.

M. Alexandre VESPERINI a la parole, ensuite, Mme Joëlle MOREL.

**M. Alexandre VESPERINI.** - Merci, Monsieur le Maire.

Enfin, "PPC-ible" le mois prochain, mais, en attendant, toujours LR.

Ce que je voulais dire à l'adjointe, à Mme POLSKI, c'est que, naturellement, pour poursuivre, en fait, sur le projet de délibération qu'on vient d'étudier sur les commerces dans les quartiers populaires... C'est vrai qu'il faut s'investir sur les quartiers populaires, mais je crois qu'il y a aussi - et dans le 6e arrondissement, avec Jean-Pierre LECOQ, nous pouvons en témoigner - il y a aussi des commerces de proximité à soutenir, notamment les commerces culturels. Dans tous les arrondissements de Paris, que l'on soit dans des quartiers favorisés ou moins favorisés, il y a des difficultés, notamment beaucoup de "turn-over" au niveau des baux commerciaux et en particulier dans le domaine culturel.

Evidemment, on votera favorablement ce projet de délibération qui concerne deux arrondissements bien précis, que je ne connais pas, mais qui me donne l'occasion d'intervenir d'une manière plus générale sur le soutien aux commerces culturels. C'est un projet de délibération qui arrive, je dirai, dans un contexte un peu particulier. Vous venez de mettre en place le G.I.E. "Paris Commerces" avec les 3 bailleurs sociaux. 6.800 commerces qui sont concernés, ce qui représente 10 % du commerce parisien. Naturellement, vous disposez, là, d'un véritable levier d'action dans tous les quartiers de Paris, encore une fois, pas seulement dans les quartiers populaires. Et il faudra s'en servir. Donc, cela arrive dans un contexte qui favorise l'engagement de la Ville de Paris dans le soutien aux commerces culturels.

Cela arrive aussi dans un contexte très particulier puisqu'il y a des librairies qui sont en danger - il faut le dire - notamment dans le 6e arrondissement. Par exemple, "L'œil écoute" qui a réussi une levée de fonds sur Internet avec "Ulule", avec une cagnotte qui a permis de mobiliser beaucoup de riverains, beaucoup de lecteurs. Beaucoup d'écrivains, également, qui se sont mobilisés. Je pense notamment à Guillaume MUSSO.

Et c'est probablement un cas d'espèce qui mérite d'être évoqué ici, dans notre enceinte, puisque cela permet de comprendre qu'il y a aussi d'autres moyens de favoriser le commerce culturel autrement que par des subventions publiques, qui, malheureusement - c'est malheureusement trop souvent le cas - sont versées sans forcément tenir compte d'une évaluation année après année. Et puis, il y a aussi, également, comment ne pas le rappeler, l'incendie de "La Hune" qui est un lieu, évidemment, symbolique de Saint-Germain-des-Prés et qui, naturellement, n'était plus, jusqu'à présent, une librairie comme celle qu'on a pu connaître et qui s'était convertie en librairie photographique et qui, naturellement, reste quand même un lieu très emblématique. Et il fallait, je crois, le rappeler à l'occasion du débat sur ce projet de délibération.

Quelques observations pour commenter ce texte. D'abord, un, sur le fait que beaucoup de commerces culturels sont menacés par ce projet de délibération que vous engagez. Je l'ai déjà dit. Je crois que cela mérite d'être dit aussi : qu'il y a énormément de dispositifs. La Ville de Paris fait des choses avec la SEMAEST et avec Vital'Quartier. Vous faites des choses, également, avec le G.I.E., avec les bailleurs sociaux. Il y a également la Région qui déploie des aides spécifiques.

Il y a également les services de l'Etat qui sont actifs. Et le problème avec tout cela, avec le pullulement... On en parle sur les commerces culturels, mais on pourrait en parler sur bien d'autres sujets... Le problème, c'est qu'évidemment, les opérateurs qui sont directement concernés - les opérateurs privés, les libraires, les disquaires, en l'occurrence - sont un peu perdus. Je crois qu'à un moment donné, il va falloir vraiment avoir une réflexion pour désigner, à un moment donné, la collectivité - ou, si ce n'est pas une collectivité locale, est-ce que c'est l'Etat ? - pour désigner le pilote qui sera le véritable interlocuteur des libraires et de ces commerces culturels. Je crois que c'est très important de le dire.

Beaucoup de dispositifs sont louables, mais, à mon avis, mériteraient d'être réorganisés. Voilà ce que je voulais dire.

Enfin, un dernier point sur l'appel à projets pour le deuxième site qui est concerné. C'est dans le 3e arrondissement. C'est un appel à projets qui va être lancé dans les mois à venir par le G.I.E. "Paris Commerces". Je crois qu'il faut, là encore - c'est pour cela que je faisais cette allusion à la librairie "L'œil écoute" -, il faudra aussi, je crois, inciter les conseils de quartier, les riverains, les clientèles traditionnelles, notamment, puisque cela concerne la poésie, les amateurs de poésie, à s'investir dans cet appel à projets. Parce que le risque, aussi, quand on fait ce type d'appel à projets, c'est qu'on se retrouve avec des choses qui sont ficelées, mais qui ne sont pas forcément voulues par la clientèle, par les riverains, auxquelles on pourrait s'attendre et qu'on pourrait espérer voir dans ce type d'espace.



Voilà, éventuellement, le petit point que je voudrais évoquer avant que le G.I.E. ne se déploie sur ce sujet précis de l'appel à projets "Poésie" dans le 3e arrondissement de Paris, dans ce théâtre Molière.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite aussi revenir également sur le projet de délibération précédent pour dire combien les commerces jouent un rôle essentiel dans les quartiers et tout particulièrement dans les quartiers "politique de la ville". Les commerces sont de véritables services au public.

En tant que présidente de la SEMAEST, je vous confirme la mobilisation des équipes pour accompagner le G.I.E. "Commerces", les bailleurs publics, les bailleurs privés pour moderniser et renouveler les commerces du parc social. La SEMAEST est à leur disposition, comme elle est à la disposition des élus locaux pour y travailler avec eux. A nous d'inventer ensemble des solutions au service de nos quartiers.

Je reviens maintenant sur le projet de délibération DAE 306 qui a pour objet une subvention d'investissement et convention avec "Paris Habitat" pour la réhabilitation et l'installation de commerces culturels et, en particulier, des librairies et des disquaires. Nous savons tous, ici, combien les librairies indépendantes sont des lieux culturels, sont des lieux de débats, sont des lieux qui créent du lien social, et nos librairies font partie du patrimoine culturel de la ville.

Ce projet de délibération est l'occasion de donner des exemples de coopérations concrètes, réussies entre les compétences complémentaires. Je citerai deux exemples : celui entre "Paris Habitat" et la SEMAEST, le Passage Molière dans le 3e, qui accueille également la Maison de la poésie, est un site atypique dont les spécificités techniques, économiques et commerciales ont été expertisées par la SEMAEST et qui a pu tester plusieurs scénarios de valorisation et proposer un programme d'aménagement et d'implantation d'activités culturelles.

D'autres partenariats ont pu être menés avec succès aussi entre "Paris Habitat" et la SEMAEST, comme par exemple la programmation commerciale du réaménagement de l'ancienne caserne de Reuilly dans le 12e, en lien étroit avec les élus et les habitants du quartier.

Ces deux exemples montrent tout l'intérêt d'un travail en commun entre bailleurs et SEMAEST pour la reconversion ou la valorisation de sites patrimoniaux pour leur donner une vocation culturelle, artisanale, innovante ou solidaire, voire les quatre à la fois, comme par exemple à la Cour de l'Industrie dans le 11e arrondissement, site que je vous invite et incite à visiter, en attendant bientôt le Passage Molière.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues.

Quelques mots sur ce projet de délibération sur les deux commerces culturels dont on parle : d'abord, saluer le travail antécédent de Laurence GOLDGRAB, qui avait travaillé sur cette question, puisqu'elle était Conseillère déléguée aux questions d'entreprises culturelles, maintenant présidente de groupe, mais je tenais à le saluer, puisque j'ai repris ce dossier à ce moment là-dessus.

Deuxième chose : vous le savez, effectivement, la question du développement des entreprises et du commerce culturel est un des objectifs de la mandature, que nous développons, avec un plan de soutien au commerce culturel, à la fois dans le domaine des libraires, à la fois dans le domaine des disquaires. Paris est une ville qui, dans ce domaine-là, dans le domaine des disquaires, est une ville qui est une ville en pointe là-dessus. Vous venez d'avoir, pour ceux qui lisent un peu la presse, on va dire, spécialisée là-dessus, dans le magazine "Trax", un classement des meilleures capitales ou métropoles sur la question du disque, et nous sommes une des villes en pointe sur la question de la vente de disques, notamment grâce au renouveau du vinyle.

De ce point de vue, les deux projets qui sont faits, vous les avez décrits : l'un dans le 18e, à côté de l'association "Mila" et à travers les dispositifs que nous avons dans le domaine des musiques actuelles pour accueillir un commerce culturel tourné autour du disque et de la musique, et l'autre, Passage Molière, à côté de la Maison de la poésie.

Oui, il faut regarder avec le voisinage et les riverains, mais les dispositifs ne sont pas spécifiquement destinés à ce que nous installions des commerces qui soient des commerces typiquement de proximité, pilotés, entre guillemets, par les riverains. L'idée est aussi que cela puisse s'intégrer à l'intérieur d'un plan plus global et à l'intérieur d'un tissu local, qui permette aussi que dans ces endroits, vous n'ayez pas simplement une attractivité - quand vous êtes rue Saint-Martin, pour le Passage Molière, qui est dans la rue Saint-Martin, vous êtes déjà dans un endroit avec une forte activité économique et de commerce -, mais que l'on puisse préserver le caractère culturel de l'activité commerciale qu'il peut y avoir ici.

Monsieur VESPERINI, sur le fait de regarder de quelle manière est-ce qu'aujourd'hui - évidemment, il y a plusieurs intervenants dans ce domaine-là - les choses pourraient être un peu plus centralisées, peut-être, là-dessus, en termes d'interlocuteurs, ce que l'on développe aujourd'hui avec le G.I.E. Commerces, vous l'avez rappelé et Mme MOREL l'a rappelé, est nouveau. On développe. C'est en train de se mettre en place, donc peut-être que l'on va expérimenter, regarder, développer avant de regarder si on met les choses à plat et comment est-ce qu'on pourrait potentiellement adapter les dispositifs dans ce domaine.

Dernière chose : vous avez parlé de la librairie La Hune, effectivement, qui malheureusement a été victime d'un incendie la semaine dernière, de mémoire. D'abord, je voudrais, puisque vous en parlez, saluer la prompte intervention des pompiers, qui ont fait en sorte, en tout cas, qu'il n'y ait pas de dommage - il y a eu des dommages très importants, mais qu'il n'y ait pas de dommage humain, ou en tout cas, très légers. Il n'y a pas eu de blessé grave ni de mort dans cet incendie.

Et nous allons regarder, puisque la SEMAEST était intervenue en 2016 là-dessus, à la fois avec les libraires et à la fois avec la SEMAEST, de quelle manière est-ce que... Evidemment, avec les assurances, on doit pouvoir faire en sorte que cet endroit, La Hune, cette librairie-galerie de La Hune, puisse renaître et que l'on puisse continuer, après l'incendie dont elle a été victime, à avoir ce commerce à cet endroit, parce que je crois que c'est aussi une question importante, même si on est là dans un quartier qui est un quartier différent du 18e arrondissement, mais que l'on puisse à cet endroit aussi avoir des commerces qui sont des commerces culturels, de librairies et de galeries.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'intervention du maire du 3e arrondissement.

La parole est donc à M. Pierre AIDENBAUM.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Après ces excellentes interventions de M. VESPERINI, Mme MOREL, M. HOCQUARD, qui se réjouissent de ce projet, et je les en remercie... Ils ont félicité pas mal de gens et ils ont juste oublié, les uns et les autres, de féliciter, je ne dirai pas le maire du 3e arrondissement, mais un peu quand même, et son Conseil municipal, et Laurence GOLDGRAB en particulier, car nous sommes quand même à l'initiative de cette opération excellente. Vous l'avez souligné, mais juste dans vos trois interventions, vous avez oublié de signaler quand même que c'était un projet qui avait été initié par la mairie du 3e arrondissement.

Je ne souhaitais pas intervenir, mais j'ai quand même souhaité intervenir pour vous dire qu'en-dehors de tous les partenaires dont vous avez parlé, le partenaire principal, c'est quand même la mairie du 3e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 306.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 306).

## 2017 DDCT 157 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Wimoov".

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 157 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Wimoov".

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les écologistes souhaitent saluer ce projet de délibération, qui est particulièrement utile pour la santé, et même la vie, aussi bien nocturne que diurne, de toutes et tous.

Les expériences réalisées par l'association "Wimoov", pour prévenir les accidents de la route auxquels s'exposent les jeunes après des soirées ou des nuits parisiennes arrosées, se sont révélées assez concluantes pour pouvoir être développées dans l'intérêt commun. Le système d'aide que cette association a mis en place a pour objectif d'aider les fêtards et les fêtardes à rentrer chez eux, sans encombre, et surtout sans dommage pour les autres. Ce système associe aussi bien les établissements ouverts tard, les discothèques et d'autres établissements, que les conductrices, les conducteurs de taxi, et mène des actions de sensibilisation auprès des jeunes concernés et en mettant en place des systèmes de mise en relation pour le covoiturage et la recherche de solutions adaptées au cas de chacun.

"Wimoov" est membre du Conseil parisien de la nuit et participe au groupe de travail "mobilités nocturnes". La sécurité et la tranquillité, c'est souvent une affaire de prévention. C'est ce que démontre cette louable action que nous soutenons.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint. - Quelques mots : merci pour votre intervention.

Les questions de mobilités nocturnes sont effectivement un problème à l'échelle de cette ville, sur lequel nous butons encore quelque peu, en tout cas, pour ce qui concerne la question du transport collectif nocturne urbain. Je ne reviendrai pas sur les différents sujets là-dessus. La dernière fois que le métro a gagné une heure le week-end, c'était en 2008. C'était il y a fort longtemps de cela.

Malgré les efforts que nous avons portés, notamment à travers la question de la carte du Noctilien et de quelques lignes qui ont pu être ouvertes de Noctilien, ce n'est pas suffisant du tout.

Effectivement, avec le Conseil de la nuit, nous avons travaillé autour des questions de mobilités nocturnes, autour de l'idée de travailler non pas simplement sur une offre nouvelle que nous n'aurions pas apportée, mais avec les établissements, puisque c'est un dispositif travaillé en lien avec les établissements de nuit ouverts après 2 heures du matin, de manière à les aider à travailler à ce qu'ils puissent accompagner les différentes offres nocturnes de mobilité qu'il peut y avoir sur la nuit.

Je précise que dans les offres que nous faisons, nous privilégions l'ensemble des offres, qui peuvent être des offres publiques, des offres en termes de taxis, en termes d'Autolib', en termes de Vélib', et des offres qui sont des offres légales. En effet, en ce qui concerne les V.T.C., vous trouvez des offres légales et des offres illégales. Je me permettais de le préciser dans mon intervention pour compléter ce qui a été dit sur ce sujet.

Le travail que l'on fait avec "Wimoov", c'est tout le travail qui est accompli aujourd'hui autour des questions de covoiturage et des questions de modes de transports alternatifs.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 157).

## **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Conseil parisien de la nuit.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n<sup>os</sup> 197 et 197 bis sont relatifs au Conseil parisien de la nuit.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK.

**Mme Déborah PAWLIK**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en décembre 2014 a été créé le Conseil parisien de la nuit. Ce Conseil visait à réunir tous les acteurs de la nuit pour, je cite, "créer les conditions d'une vie nocturne bienveillante". Dans le manifeste parisien de la vie nocturne, la Ville de Paris s'engage, afin notamment, je cite encore, "à protéger le sommeil et la tranquillité des riverains".

C'est donc un sujet particulièrement important qui intéresse au premier chef, mais pas seulement, le 10<sup>e</sup> arrondissement. En effet, dans de nombreux quartiers, nous sommes constamment à la recherche d'un équilibre entre d'un côté des nuits attractives, des quartiers festifs, et de l'autre le respect de la tranquillité des riverains.

Cela fait maintenant 3 ans que ce Conseil de la nuit a été créé. Il serait par conséquent bienvenu d'avoir un bilan des actions qui ont été menées dans le cadre de ce Conseil, et des chantiers en cours. Nous sommes en effet finalement peu informés sur ses réalisations, tout comme l'ensemble des Parisiens.

C'est donc l'objet du vœu que je présente aujourd'hui, qui demande qu'un bilan de l'action de ce Conseil soit dressé en Conseil de Paris par une communication de la Maire. Je vais déjà anticiper la réponse qui me sera faite : ne me renvoyez pas au site Internet de la Ville comme il a été fait à mon encounter en conseil d'arrondissement. Nous demandons une réelle communication et un débat sur le sujet.

Les Parisiens sont aujourd'hui en droit d'être informés des actions de cette instance.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint. - Je ne vais pas vous renvoyer au site Internet, même si vous pouvez consulter l'excellent site Internet de la Ville de Paris.

D'abord, je veux vous dire que le Conseil parisien de la nuit, qui existe depuis 3 ans et dont votre groupe est membre, fait régulièrement un bilan de l'ensemble de ses actions. Le dernier bilan en date, que je peux vous transmettre si vous ne l'avez pas eu, pour l'année écoulée de 2016, a été fait au mois de mars 2017. Il y aura un bilan pour l'année 2017, qui est en cours de réalisation, qui sera transmis au Conseil de la nuit au mois de mars 2018.

Si vous souhaitez que cela donne lieu à une communication à l'intérieur du Conseil parisien, à l'ensemble des élus, bien évidemment cela ne me pose pas de problème. Mais il y a régulièrement des bilans faits par le Conseil parisien de la nuit. Je ne veux pas vous laisser dire qu'il travaille tout seul dans son coin.

Deuxième chose, je ne vais pas vous détailler de manière exhaustive l'ensemble du travail, des actions que nous menons sur la question de la nuit. Si vous prenez simplement un point spécifique, qui concerne la question des nuisances sonores nocturnes dont vous me parlez, je dois simplement vous citer un chiffre qui me sert, moi, souvent un peu de baromètre. Ce n'est pas un chiffre de la Ville mais de la Préfecture de police.

Il s'agit de savoir combien d'établissements ouverts le soir ont été fermés pour des raisons de tapage nocturne, car le travail que nous faisons, de médiation, de régulation, vise à ce que les établissements puissent continuer à ouvrir le soir. Personne ne veut ici le couvre-feu et il est exclu de ne pouvoir aller boire un verre passé 22 heures et en même temps de ne pas respecter les riverains. En 2014, nous avons 213 fermetures administratives par an pour des raisons de tapage nocturne.

Cette année, le chiffre n'est pas encore définitif mais nous serons autour de 180. Nous avons donc une baisse de ce point de vue chaque année. Ce n'est pas parce que la Préfecture de police ou les agents de police interviennent moins mais parce qu'à un moment donné le travail de régulation, le travail de médiation, le travail de mise en place de chartes, le travail aussi de la part des établissements eux-mêmes de manière à respecter leur voisinage, portent leurs fruits. Je ne sais pas si nous arriverons à zéro à la fin de la mandature ; ce n'est absolument pas l'objectif que je fixe parce que je pense que cela n'est pas atteignable. En tout cas, je souhaite que nous soyons en baisse sur ce point.

Dernière chose, j'ai donc proposé un vœu en réponse au vôtre, qui soit un vœu beaucoup plus large, qui reprenne des questions liées - j'ai trouvé votre vœu beaucoup trop centré sur la question du sommeil et de la tranquillité des nuisances sonores -, à l'ensemble de l'activité du Conseil de la nuit et rappelant aussi son rythme de travail. Le Conseil de la nuit travaille différemment. Je vous propose donc un vœu en réponse au vôtre.

Dernière chose, je vous signale aussi que si vous souhaitez voir la diversité, la variété de ce que fait et produit cette nuit, vous avez l'exposition que nous avons inaugurée avec Catherine VIEU-CHARIER dans ces murs mêmes vendredi prochain sur l'histoire des nuits parisiennes. Elle vous montrera la diversité, la variété, le dynamisme de la nuit parisienne depuis plus de 3 siècles, je crois, en revenant sur toute cette période.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Avant, il n'y avait pas vraiment de lumière, nous sommes d'accord.

Madame PAWLIK, maintenez-vous votre vœu ? J'ai l'impression que oui.

**Mme Déborah PAWLIK**. - Oui, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, j'aimerais répondre rapidement sur le sujet, en 30 secondes.

Monsieur HOCQUARD, première chose, évidemment la vie nocturne parisienne ne concerne pas que les établissements de nuit, il ne faut pas voir la vie nocturne parisienne que par ce prisme. Cela me paraît déjà être une erreur fondamentale.

Deuxième chose, le vœu bis que vous nous proposez n'est pas un vœu en réponse mais un vœu de promotion de l'action de la majorité sur le sujet. Ce n'était pas du tout l'objet de ce vœu. En plus, vous centrez beaucoup sur l'activité économique de la nuit et absolument pas sur l'équilibre dont je parle et qui devait être recherché.

Evidemment, je maintiens mon vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame PAWLIK.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 328).

## **2017 DAC 570 - Subvention (470.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Halle Saint-Pierre" (18e).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet du projet de délibération DAC 570. Il s'agit d'une subvention de 470.000 euros avec l'association "Halle Saint-Pierre".

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous tenons à saluer le travail effectué par l'association "Halle Saint-Pierre". Cette association du 18e propose des expositions d'art brut, d'art outsider et d'art singulier en présentant des artistes et des courants artistiques éloignés des institutions et contribue à leur reconnaissance dans une magnifique halle mise à disposition et restaurée par la Ville.

Ce musée joue un rôle important de découvreur. Pour mémoire, le musée a contribué à faire connaître Gilbert PEYRE dès ses débuts. Le travail hors du commun de cet artiste a fait l'objet d'une belle rétrospective en 2016 intitulée "Gilbert PEYRE, l'électromécanomaniaque", dont le succès a été tel qu'elle a été prolongée en 2017 et dans laquelle on pouvait voir l'artiste lui-même mettre en mouvement ses œuvres, ses œuvres réalisées à partir d'objets récupérés ou réparés sur place la mécanique délicate d'un certain nombre de ces objets.

L'association sait donc faire son miel dans le quartier. CARO et JEUNET, les cinéastes, sont des voisins et actuellement une exposition les concernant se déroule au musée. La librairie et le café accueillent habitants et touristes. La halle accueille aussi des artistes des Balkans en ce moment, ainsi que des artistes et des représentants de grandes villes japonaises, l'art brut étant particulièrement estimé au Japon. Elle propose de nombreux événements comme des lectures et des représentations théâtrales, en entrée libre dans l'auditorium qui, d'ailleurs, aurait besoin d'un petit rafraîchissement.

La Halle Saint-Pierre est l'un des deux musées du 18e, son originalité, son ouverture sur le quartier et sur le monde, ainsi que son implication et la stabilité de son équipe méritent d'être soulignées.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci à Sandrine MÉES, pour son excellente intervention. Je la partage en tout point.

La Halle Saint-Pierre est en effet un lieu de référence pour l'art brut à Paris. C'est aussi un lieu précurseur, puisque cela fait plus de 20 ans que l'association défend cet art, qui est aujourd'hui très en vogue. Je vous invite d'ailleurs à vous rendre à la Maison de Victor Hugo, qui a inauguré la semaine dernière une magnifique exposition sur l'art brut.

C'est aujourd'hui plutôt en vogue, mais cela n'était absolument pas le cas il y a quelques années de cela. La Halle Saint-Pierre, à Paris, a joué un rôle déterminant pour promouvoir cet art à part entière. Nous sommes très heureux de pouvoir les soutenir et les accompagner, y compris d'ailleurs lorsqu'ils rencontrent un certain nombre de difficultés. C'est le cas en ce moment, avec un feu sur une façade, parti la semaine dernière à partir d'un tas d'ordures laissé devant une des vitrines. Un cambriolage également a eu lieu il y a peu de temps. Nous avons besoin d'accompagner et de soutenir les responsables de la Halle Saint-Pierre.

Nous souhaitons, avec la mairie du 18e, également très présente, continuer à les soutenir.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

J'en profite pour saluer le travail qui avait été fait sur l'art brut par Véronique DUBARRY sous la précédente mandature.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 570.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 570).

## **2017 DAC 778 - Contribution (150.000 euros) et convention avec l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis (93).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 778 relatif à la contribution et à une convention avec l'Établissement public de coopération culturelle, Ateliers Médicis dans le 93.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération s'inscrit dans notre future collaboration avec les Ateliers Médicis. Cet équipement culturel et artistique répond à une mission du Grand Paris de la culture. C'est un lieu pluriel de création, de formation, avec une dimension éducative, sociale, économique et d'aménagement du territoire.

Les Ateliers Médicis auront pour vocation d'accueillir des artistes en résidence, mais aussi de déployer, à partir de cette fonction centrale et en lien avec le territoire, un projet culturel fort fondé sur le partage et la transmission, notamment le lieu comportera à terme un campus.

Outre ses missions culturelles, un travail au plus près des habitants sera déployé. En effet, il prendra corps dans le concret, dans l'expérimentation sur site, dans une préfiguration confrontée au réel, dans un processus qui favorisera la rencontre d'un univers culturel, scientifique, de formation, avec les habitants, les investisseurs et les acteurs publics.

Ce nouvel équipement implanté entre la ville de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, en place de la tour Utrillo, symbolique, à proximité immédiate de la future gare du métro Grand Paris Express, constituera avec son arrivée en 2023 une porte emblématique du Grand Paris. Bien sûr, si les engagements de l'État sont tenus.

L'équipement public de coopération culturelle, intitulé E.P.C.C. Ateliers Médicis, porte le projet tout au long de son édification jusqu'à l'ouverture de l'équipement culturel lui-même. Il est soutenu et nous sommes tous là autour de la table, l'État, la Région, la Métropole, la Ville de Paris, le département de Seine-Saint-Denis, l'EPT du Grand Paris Grand Est.

Nous soutenons la démarche innovante et caractéristique de ce grand projet culturel de mettre en œuvre une programmation aussi avant les murs. En effet, en 2017, c'est en train de se mettre en place, un lieu éphémère, pavillon du projet, un lieu préfigurateur, sera mis en place et sera garant de l'ancrage dans le quartier et dans le territoire.

C'est effectivement avec enthousiasme que nous voyons que Paris va participer aux premières programmations, rencontres, et par là qu'un lien avec le territoire parisien et les publics, par exemple avec la maison des métallos ou encore avec les écoles parisiennes, va s'établir.

Ce partenariat avec Paris va se développer et se renforcer. Ce futur équipement culturel, qui s'inscrit dans une visée sociale d'inclusion des territoires et des populations, ne pouvait que faire résonance pour un clin d'œil à Jack Ralite, qui vient de nous quitter et qui dans un de ses derniers textes écrivait, dans le journal l'Humanité, "Les œuvres sont intransigeantes, et ce qui peut aussi améliorer leur appropriation par le plus grand nombre, c'est d'abord le recul des inégalités sociales et territoriales". Pour toutes ces raisons, le parti Communiste Front de Gauche votera ce projet de délibération, et personnellement, membre du conseil d'administration de l'E.P.C.C. Médicis, je ne participerai pas à ce vote. Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit ici de voter la contribution de 150.000 euros, et la convention avec l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, dit tour Utrillo, qui est un grand projet culturel en préfiguration, sur lequel l'État et les différentes collectivités, dont la Ville de Paris, sont engagés, ce dont mon groupe se félicite grandement.

A cet effet, je voudrais remercier les investisseurs privés, les nombreux partenaires, la Région Ile-de-France, le département de Seine-Saint-Denis, la Métropole, les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, et bien sûr et surtout les artistes qui, toutes disciplines confondues, participent à l'émergence de cette villa symbolique Médicis 2 implantée dans un quartier populaire.

C'est surtout, comme l'a rappelé ma collègue, un projet de dimension métropolitaine sur lequel nous fondons tous de grands espoirs. Ce projet touche différents sujets qui nous tiennent beaucoup à cœur et particulièrement notre groupe, c'est la culture en marche, mais en marche en termes d'égalité des personnes, mais aussi des territoires.

Oui, le projet "Ateliers Médicis" est un projet à soutenir, un symbole fort, même la future manifestation physique et concrète d'un Grand Paris de la culture que j'appelle de mes vœux, mais qui manque si cruellement tout en restant évidemment assez vigilante quant aux dépenses et à l'accompagnement financier. Ce projet se construit en parallèle de la ligne 16 du Grand Paris Express qui desservira Clichy-sous-Bois, auquel le Président MACRON a confirmé l'objectif de 2024 qui coïncide à peu près avec l'ouverture de ces Ateliers Médicis.

Tout doit être mis en œuvre pour la réussite de cette ambition, à l'image d'ailleurs des Jeux Olympiques 2024, liant Paris et sa banlieue. Et je crois que nous pouvons même aller très loin par ce que nous pouvons apporter, par la culture au cœur des banlieues, par la culture aussi avec un Paris qui ne soit pas dominant, mais qui soit dans une relation d'égalité avec les territoires périphériques, et que nous puissions en effet résorber les fractures multiples qui peuvent exister.

Alors que les Ateliers Médicis ne sont qu'au stade de la préfiguration, il est donc important que nous accompagnions dès maintenant la structure, que nous réfléchissions avec elle sur ses orientations, ses méthodes, sa gouvernance. Paris est une ville de culture, interculturelle, elle doit jouer un rôle majeur de proposition, d'innovation aux côtés des autres collectivités. Les publics les plus éloignés doivent rencontrer les artistes, les œuvres d'art. Peu importe la ville dans laquelle ils se trouvent, il s'agira d'une ambition métropolitaine de désenclavement, d'ouverture territoriale et culturelle. C'est vrai que notre soutien ne doit pas être simplement financier mais aussi intellectuel, pédagogique et méthodologique.

En 2017, quelques actions ont eu lieu avec le lien du territoire parisien, ce dont je me réjouis, qui sont encourageantes mais surtout il s'agira pour nous, d'accompagner les futures activités 2018.

Surtout, aussi, et il faut le rappeler, nous veillerons à ce que l'enjeu métropolitain soit respecté, que les passerelles se développent davantage entre les organismes, entre Parisiens et Sequano-dionysiens, et pas seulement. Qu'ils se retrouvent au sein d'un même espace, d'une même émotion, d'une même perspective, celle d'un vivre-ensemble renouvelé pour lutter contre le poison du populisme et des extrémismes de tout genre, dont se régale l'identité et dont il faut en effet nous préserver.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais à mon tour saisir l'occasion qui m'est donnée pour saluer la qualité du travail qui a été réalisé par Fadila MÉHAL en tant que présidente de la 2e Commission, et le plaisir que j'ai eu - partagé, je crois, par tous les membres, d'abord de l'Exécutif mais aussi de cette Commission - à travailler avec vous, et notamment votre esprit très constructif, très ouvert.

Malgré évidemment parfois un certain nombre de désaccords, nous avons su nous rassembler sur l'essentiel, et en tout cas avoir une Commission très active et toujours des débats menés avec intelligence par Fadila MÉHAL. Je veux vraiment la remercier très sincèrement.

D'ailleurs, sa dernière intervention le démontre. C'est un sujet de plus sur lequel nous avons travaillé ensemble. Je suis vraiment très heureux de ce projet de délibération qui permet d'attribuer une subvention de 150.000 euros à l'établissement public, qui sera amené d'abord à préfigurer puis à assurer la gestion des futurs ateliers "Médicis".

C'est un dossier qui maintenant est porté par la Ville de Paris et ses nombreux partenaires. Vous êtes revenue sur cette longue liste de partenaires qui accompagnent le projet depuis plusieurs années. A la Ville de Paris, le travail a été engagé par Bertrand DELANOË, puis poursuivi par Anne HIDALGO.

L'établissement public a été créé en 2015. L'ouverture est encore dans quelques années, puisqu'elle devrait intervenir en 2023. Nous avons encore de nombreuses années de préfiguration, même si d'ores et déjà les ateliers "Médicis" déploient une activité et des missions en lien avec le territoire, et notamment tous ceux qui feront partie des partenaires de la future gare Clichy-Montfermeil du Grand Paris Express.



Ce futur grand établissement culturel sera spécifiquement dédié à la jeune création et aux émergences artistiques et culturelles. Il a pour ambition de devenir un véritable laboratoire artistique et un lieu de référence à l'échelle métropolitaine. J'adhère tout à fait à vos précédentes interventions. Cette dimension métropolitaine doit être respectée : c'est un gage de réussite de ce projet très ambitieux.

Au-delà de cette vocation artistique et culturelle, les ateliers "Médicis" déploieront un ambitieux programme d'activités éducatives et sociales. Le cœur même du projet culturel des ateliers "Médicis" est fondé sur le partage et sur la transmission, avec à terme notamment la création d'un véritable campus.

Je le disais, dès aujourd'hui les ateliers "Médicis" déploient leurs activités et leurs missions en lien avec le territoire, et donc la future gare Clichy-Montfermeil, en espérant d'ailleurs que le calendrier sera bien tenu sur l'ensemble du réseau Grand Paris Express car c'est globalement - je parle du réseau comme des ateliers "Médicis" - un moteur de développement essentiel pour ce territoire trop longtemps abandonné à lui-même.

Je suis convaincu que les ateliers seront eux aussi un outil de développement, de désenclavement et d'ouverture de ce territoire, qui est par ailleurs l'objet d'une très importante opération de renouvellement urbain.

C'est un beau message que collectivement nous puissions accompagner la préfiguration et l'émergence de ce bel établissement culturel, qui n'est certes pas basé sur le territoire parisien mais qui aura, je l'espère en tout cas, une contribution essentielle à la vie culturelle de la Métropole avec l'ensemble des établissements culturels parisiens.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 778.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 778).

## **2017 DAC 849 - Convention d'occupation du domaine public avec le Centre Pompidou.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous avons sur le projet de délibération DAC 849 un amendement technique n° 214, qui est, Monsieur JULLIARD ?

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Tout à fait technique.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Il est tout à fait technique !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 214 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 214 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 849 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAC 849).

## **Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'implantation d'une grande roue place de la Concorde.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 198 bis déposé par l'Exécutif, qui se substitue au vœu n° 198, ainsi que les amendements n° 212 déposé par le groupe les Républicains et n° 213 déposé par le groupe UDI-MODEM ont tous trait à l'implantation d'une grande roue place de la Concorde.

Je vais donner d'abord la parole à Mme Florence BERTHOUT et M. Eric AZIÈRE pour nous présenter leurs amendements.

Pardon, M. François-David CRAVENNE puis M. Eric AZIÈRE pour nous présenter les amendements. Enfin, quelqu'un du groupe LR, on ne va pas être formaliste !

Monsieur CRAVENNE, sur la présentation de l'amendement.

**M. François-David CRAVENNE**. - On est d'accord, c'est sur l'amendement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons déposé un amendement sur ce vœu, afin de ne pas procéder comme avec le marché de Noël, c'est-à-dire voter la non-reconduction de la convention et ne rien proposer à la place.

Voilà pourquoi nous demandons d'installer rapidement une commission réunissant l'ensemble des groupes politiques, afin de trouver le nouveau lieu d'installation de la grande roue et de définir un cahier des charges respectant les critères qui correspondent au prestige de la plus belle ville du monde.

De plus, nous souhaitons avec insistance que soient associés à tous les stades de la procédure les services de l'Etat, Préfecture de police, D.R.A.C., architectes des bâtiments de France, Inspection des sites, afin de retenir enfin un site incontestable et incontesté. Idéalement nous souhaiterions parvenir à trouver un lieu de qualité qui puisse être pérennisé et contribuer ainsi à illuminer durablement l'image de Paris.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Eric AZIÈRE pour la présentation de l'amendement lui aussi.

**M. Eric AZIÈRE**. - Bien.

Nous avons eu déjà l'occasion de dire à de nombreuses reprises dans cet hémicycle que l'emplacement récurrent de la grande roue place de la Concorde est une aberration. Je le redis pour les amnésiques : une roue de 70 mètres de diamètre entre le Carrousel du Louvre dans le prolongement du Jardin des Tuileries, et dans la perspective de l'Arc de Triomphe, dans l'alignement des Chevaux de Marly, l'Obélisque de Louxor, tout ceci est un contresens, un véritable massacre architectural au milieu d'une des plus belles perspectives de Paris.

Nous avons eu l'occasion de le dire, notamment en septembre 2015, et demandé alors à la Ville de Paris qu'elle soit installée sur un autre site. Mais jusqu'à aujourd'hui la Ville a au contraire toujours défendu son emplacement, au mépris de la perspective paysagère que la roue vient gâcher, en pleine méconnaissance d'ailleurs de ses propres règles de protection, et notamment des fuseaux de protection au titre du P.L.U. qui limitent la hauteur des installations dans ce secteur.

Au passage d'ailleurs, la Mairie n'est pas la seule à avoir cautionné l'emplacement sacrilège, la Direction régionale des Affaires culturelles elle aussi a signé cette autorisation. Elle ne s'est d'ailleurs pas contentée de l'autoriser et, si j'ai bien été informé, elle a aussi participé à la défense de cette implantation devant le Tribunal administratif, il y a quelques semaines, ce qui est un comble.

Enfin, l'établissement public, le musée du Louvre à qui appartient le Jardin des Tuileries, n'a jamais rien trouvé à redire, curieusement s'abstenant de toute réaction ou protestation devant la défiguration paysagère que constitue l'emplacement de la grande roue pour le jardin. Qu'aurait dit le château de Versailles si une grande roue s'était installée sur le parterre du Midi qui précède la pièce d'eau des Suisses ? C'est exactement pareil.

Non seulement la Mairie de Paris a validé ce contresens historique, mais elle a œuvré à son maintien en cédant tout à l'exploitant de la roue : travaux de renforcement des fondations pour soutenir une roue toujours plus haute, installation de distributeurs de billets pour favoriser le paiement en espèce et permanence des baraquements

commerciaux de souvenirs et d'alimentation qui survivent au démontage de la roue, on ne sait sous l'empire de quelle convention d'occupation.

Alors si nous sommes satisfaits d'avoir obtenu aujourd'hui gain de cause sur cette question, nous déplorons cependant qu'il ait fallu autant de temps que cela pour vous convaincre.

Nous ne souhaitons pas pour autant voir disparaître toute grande roue de Paris. C'est le seul sens de cet amendement, à condition évidemment qu'elle ne vienne pas obstruer de nouveau une perspective monumentale, et que l'emplacement soit facilement accessible aux touristes et rentable, bien sûr, pour l'exploitant qui versera sa redevance à la Ville.

Je crois qu'il faut remettre la charrue derrière les bœufs : c'est à la Ville de Paris et à ses services de décider quelle grande roue, à quel endroit et à quelles conditions financières, doit être offerte aux Parisiens et aux touristes pour admirer Paris.

La Cour régionale des comptes nous dira ce qu'il faut penser du passé, mais pour l'avenir, repartons sur des bases nouvelles, assumées et assainies.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

Nous aurons ensuite des explications de vote.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux intervenants précédents.

D'abord, un élément pour rappeler la raison qui explique que nous nous saisissons de ce débat aujourd'hui. Il y a un an, à peu près jour pour jour, lors du Conseil de Paris de novembre, je m'étais engagé au nom de l'Exécutif à ce que le Conseil de Paris, et donc l'ensemble des élus parisiens, se prononcent eux-mêmes par un vote.

Même si la convention qui nous lie à la société assurant l'exploitation de la grande roue ne nous l'impose pas, je m'étais engagé à ce que l'ensemble des Conseillers de Paris se prononcent par un vote sur le renouvellement ou pas de la grande roue après le délai ferme de deux années que nous avons voté dans cette instance, l'année dernière.

C'est la raison pour laquelle, conformément à cet engagement, nous nous prononçons aujourd'hui. En effet, au vu de différents éléments, nous vous proposons de ne pas renouveler, après cette période de deux années fermes issue de la convention d'occupation du domaine public, la convention avec la société "Fêtes Loisirs", comme il nous aurait été possible de le faire.

Ce vœu évidemment fait écho au débat que nous avons eu l'an passé, que nous avons également eu ce matin, puisque nous avons eu l'occasion d'aborder un certain nombre d'autres sujets majeurs sur la question des grandes animations à Paris, notamment le marché de Noël. Si certains acteurs de ce débat se sont fait entendre avec une certaine brutalité ces dernières semaines, je suis convaincu que la proposition que je vais vous faire au nom de l'Exécutif, après des échanges avec l'ensemble des groupes politiques notamment ces toutes dernières heures, peut nous permettre de sortir par le haut de ces différentes polémiques, pour enfin proposer aux Parisiens et aux touristes des animations de qualité, qui respectent notre patrimoine et nos valeurs, mais qui sont aussi vecteur et facteur d'attractivité.

Sur la défense du patrimoine, sur ce dernier point, je l'assume. Tout d'abord, je me permettrai de rappeler que ce n'est pas nous qui avons demandé et installé une grande roue place de la Concorde. La Maire de Paris, comme ses prédécesseurs, ont eu à subir l'implantation d'une grande roue qui, c'est le moins que l'on puisse dire, n'avait pas été particulièrement négociée notamment avec le premier Maire qui a dû subir son implantation d'autorité par son propriétaire.

Ensuite, c'est vrai, il faut toujours trouver un juste équilibre entre l'animation d'un territoire, fut-il le centre de Paris, des nécessaires objectifs d'attractivité et d'attraction pour notamment les touristes étrangers ou pas, et puis la protection du patrimoine. C'est ce subtil équilibre qu'il n'est pas aisé d'atteindre.

Nous assumons, tant pour le marché de Noël que pour la grande roue, une volonté d'avoir voulu améliorer les choses, dans un dialogue plus ou moins constructif, suivant les Maires de Paris, suivant les années, en augmentant très sensiblement, cher Eric AZIÈRE, les redevances demandées au propriétaire de la grande roue, et en essayant d'améliorer la qualité du marché de Noël, avec un succès tout à fait relatif. C'est ce qui nous a amenés à la

conclusion votée quasi unanimement, lors du dernier Conseil de Paris de juillet dernier, de ne pas renouveler le marché de Noël, et aujourd'hui, de ne pas renouveler la grande roue place de la Concorde.

Nous n'avons jamais été sourds aux arguments des associations importantes de défense du patrimoine qui n'ont pas manqué de nous alerter sur ce point, et notamment le respect du patrimoine exceptionnel de notre ville place de la Concorde. Dans le même temps, nous avons, année après année, à définir et à faire un choix sur la pertinence ou pas de maintenir la grande roue sur la place de la Concorde.

Aujourd'hui, nous considérons que les conditions sont réunies pour que nous essayions de trouver une autre solution dans un autre lieu. Je suis d'accord avec vous, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises publiquement et dans la presse, nous ne sommes pas favorables à une suppression sèche, sans réflexion sur des projets alternatifs, tant sur le lieu que sur le type d'attraction. Nous ne sommes pas du tout hostiles à l'émergence d'un autre type d'attraction, grande roue ou pas d'ailleurs, et je pense qu'il faut même l'acter aujourd'hui, mais probablement dans un autre lieu que la place de la Concorde.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, au nom de l'Exécutif, un vœu bis qui permet de reprendre le vœu initial de l'Exécutif, c'est-à-dire le fait de ne pas poursuivre la convention d'occupation du domaine public au-delà des deux années, tel que prévu au chapitre 5 de la convention.

En même temps, il s'agit d'ajouter une nouvelle proposition qui est la conjugaison des amendements déposés par le groupe les Républicains et le groupe de l'UDI-MODEM. Je souhaite que nous engagions une réflexion dès le début, en lien avec l'Etat. C'est la proposition du groupe des Républicains que je fais mienne au nom de l'Exécutif sans aucune difficulté ; bien au contraire, cela nous fera gagner du temps. Réfléchissons ensemble avec l'Etat et avec tout type de partenaires intéressés, on peut y travailler ensemble dans les jours qui viennent. Nous devons à la fois réfléchir sur le type d'attraction.

Eric AZIÈRE propose que nous écrivions noir sur blanc "grande roue". Je n'y suis pas hostile, mais je me permets de signaler que, dans d'autres villes, il existe d'autres types d'attraction pour les touristes qui ne sont pas forcément sous forme de grande roue. Cela peut être des attractions de dernier étage lorsqu'il existe des immeubles de grande hauteur, il y en a très peu à Paris et encore moins dans le centre. A part la tour Montparnasse, nous n'avons pas ce type d'attraction à Paris. Il peut y avoir d'autres attractions assez proches d'une grande roue, mais plus modernes.

Je vous propose, dans le vœu de l'Exécutif, que nous réfléchissions ensemble avec l'Etat, à une attraction, de type grande roue ou proche d'une grande roue, et à un lieu, pour que Paris comme la plupart des grandes capitales européennes et du monde, ait une attraction à destination des touristes. Cela contribuera à l'attractivité de Paris. Trouvons un lieu qui permette le strict respect du patrimoine. Je pense que nous pourrions ensemble sortir par le haut de cette polémique qui existe chaque fois que nous sommes amenés à renouveler ou pas la grande roue, place de la Concorde. C'est la proposition que je vous fais au nom de l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

J'ai quatre demandes d'explications de vote : Jean-François LEGARET, Eric AZIÈRE, Danielle SIMONNET, David BELLARD. Pendant que je donne la parole à Jean-François LEGARET, s'il y a d'autres demandes, je vous invite à me les signaler. Merci.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'ai bien entendu l'appel de Bruno JULLIARD à l'esprit de concorde. On peut naturellement rejeter les responsabilités sur le ou les prédécesseurs. Je veux rappeler que l'histoire n'est pas tout à fait, en toute objectivité, celle-là. D'abord, il y avait un vœu adopté en 2004, à mon initiative et à celle de Jacques BRAVO, qui faisait obligation de faire des mises en concurrence. Maintenant, il y a une ordonnance du 19 avril 2017 qui, de toute façon, impose la mise en concurrence. Donc ne réécrivons pas l'histoire ; à chaque période ses pratiques, mais nous portons évidemment les séquelles.

Je voudrais dire que, naturellement, l'esprit de fête doit perdurer à Paris, notamment à l'occasion des fêtes. C'est indiscutable. Deuxièmement, il faut se sortir de la situation embarrassante dans laquelle vous vous trouvez. Il faut naturellement ne céder à aucune forme de chantage. Là-dessus, on ne peut que vous donner raison, en constatant que mieux vaut tard que jamais. Aujourd'hui, si nous pouvons, par un vote unanime ou le plus large possible, montrer que nous ne cédon à aucune pression, à aucune imposture, à aucun rejet du principe de concurrence, c'est très bien.

Les forains sont indispensables à la vie de Paris comme à la vie des villages. Ils participent à l'esprit de fête qui est tout à fait nécessaire. Les attractions foraines sont tout à fait dans la tradition de Paris et des grandes villes, à l'occasion des fêtes de fin d'année. La grande roue, elle, a sa place à Paris.

D'ailleurs, Paris a été l'inventeur de la grande roue. La grande roue actuelle est-elle trop haute ? Pas du tout, elle ne fait que 70 mètres de haut, alors que la grande roue de 1889 avait un diamètre de 100 mètres, elle était donc beaucoup plus considérable. Il s'agit de dire qu'il faut un emplacement, quelque chose qui convienne à Paris, au moment des fêtes de fin d'année.

Je me permets de rajouter un dernier sous-amendement à l'ultime proposition de Bruno JULLIARD. J'aimerais qu'il soit précisé, au moins oralement au moment du vote, que le dispositif de concertation, que vous proposez de mettre en œuvre, se fasse suffisamment vite pour que nous ayons un dispositif en place pour les fêtes de la fin de l'année prochaine. Que pour le passage de l'année 2018 à l'année 2019, il y ait quelque chose de présent à Paris qui participe à l'esprit de fête. Il faut que nous réfléchissions tous ensemble, avec tous les groupes politiques et dans un esprit de consensus le plus large possible, dans le respect des textes nouveaux, à une solution qui permette de faire perdurer, dans de bonnes conditions, un véritable esprit de fête à Paris, au moment des fêtes de fin d'année.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**. - Dans le même sens de ce que vient de dire Jean-François LEGARET, je voudrais insister sur l'idée que la grande roue à Paris, ce n'est pas n'importe quelle attraction. Je ne voudrais pas que l'intitulé "grande roue ou autre", entre guillemets, soit quelque chose qui corresponde à ce qui a déjà trop été dans ce débat, c'est-à-dire une personnalisation autour de la personnalité notamment de Marcel CAMPION, et que cela sonne comme le signal d'une chasse à l'homme.

Pour nous, l'objet, c'est bien que Paris offre, à la concurrence des autres grandes villes du monde, une grande roue, comme c'est le cas à peu près partout. A partir de là, nous voterons évidemment le vœu ainsi amendé. Mais encore une fois, cessons toute personnalisation et repartons sur des bases saines.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET. Ensuite, j'ai David BELLIARD, Jérôme DUBUS, Laurence GOLDGRAB, Nicolas BONNET-OUALDJ.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Bien sûr, il faut cesser toute personnalisation. Le débat n'est pas "pro" ou contre M. Marcel CAMPION, mais enfin, le problème, c'est que, après la bataille menée par certains contre le marché de Noël, puis contre la grande roue et, en même temps, au passage, contre la fête foraine de la Foire du Trône, cela commence à faire beaucoup. Cela fait une cohérence d'ensemble. Donc, moi, je vous le dis.

On ne peut pas, Monsieur LEGARET, dire "les forains font partie de la culture de Paris", et puis, en même temps, finalement, voter une succession de vœux qui expulsent les forains de la Capitale. Voilà. Donc, moi, je ne me retrouve pas. Je m'inquiète du consensus d'évidence qui a l'air de s'imposer dans cette Assemblée pour éjecter les forains de la Capitale. Voilà. Et j'attire votre attention sur le fait que...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - S'il vous plaît, le débat s'est tenu dans le calme. Danielle SIMONNET peut défendre les forains comme elle le souhaite, même si cela peut paraître exotique.

C'est fini ? Merci.

La parole est à M. David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mon intervention va être sous différentes tonalités parce que, pendant des années et des années, la grande roue, le marché de Noël, les Tuileries ou encore la Fête à Neuneu, tous ces événements organisés par Marcel CAMPION étaient préservés, voire protégés de toutes critiques, critiques que notre groupe et que les écologistes n'ont eu de cesse de porter au sein de ce Conseil. Nuisances, qualité des produits proposés, non-respect des conventionnements avec des installations qui perduraient hors des délais prévus pour l'exploitation, tout cela donnait l'impression d'un Marcel CAMPION, puisqu'il s'agit bien de Marcel CAMPION, tout-puissant. Et même quand on organisait un appel d'offres pour la grande roue, il n'y avait qu'une seule proposition : celle de Marcel CAMPION. Or, nous ne voulons pas que l'espace public soit considéré comme une rente, et cela pour

personne, ni aucun acteur particulier, d'ailleurs, aussi prestigieux soit-il. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre groupe a fait voter la possibilité, pour cette grande roue, de mettre un terme à la convention d'occupation du domaine public après les deux ans fermes initialement prévus, possibilité qui nous est, finalement, fort utile aujourd'hui.

Donc, enfin, évidemment, nous voterons ce vœu. Mais, toutefois, je le rappelle ici, et cela a été rappelé par certains de mes collègues, ce n'est évidemment pas pour chasser les forains de la ville, ni pour installer un événement chic et cher place de la Concorde pour les fêtes. C'est la raison pour laquelle nous soutenons la proposition qu'une réflexion soit menée à la fois pour définir de nouvelles animations, avec pour objectif qu'elles restent accessibles au plus grand nombre et que les exigences environnementales soient revues à la hausse.

Enfin, nous voulons que soit défendue la place des arts forains et des cirques, sans animaux sauvages évidemment, une place qui devra demeurer compatible avec la surface et la nature de l'espace public. Nous avons, d'ailleurs, demandé à plusieurs reprises qu'un espace leur soit dédié dans la Capitale et nous voulons, donc, qu'un processus de discussion et de travail soit mené avec les forains eux-mêmes. C'est pour nous une condition essentielle pour que ces forains puissent vivre décemment de leur activité et que leurs arts et savoir-faire continuent à être présents à Paris, comme ils le sont depuis des centaines d'années.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

C'est par ce simple vœu, qui vient d'ailleurs d'être changé, là, à l'instant même... On vient de recevoir un amendement de plus qui a été intégré il y a trois minutes. C'est par ce simple vœu à la valeur juridique totalement inexistante... Ce que nous faisons aujourd'hui n'a aucune valeur juridique. Je vous mets en garde : que vous, Madame HIDALGO, qui êtes d'ailleurs absente, et Monsieur JULLIARD, souhaitez mettre fin, aujourd'hui et pour 2018, à l'exploitation de la grande roue par la société "Fêtes Loisirs".

Cette grande roue, installée place de la Concorde depuis 1993 - pas hier, 1993 - accueillait chaque année plus de 400.000 visiteurs et participait donc largement à l'attractivité de Paris au moment des fêtes de Noël. De nombreux Parisiens, Franciliens, mais aussi des touristes étrangers, fréquentaient cette attraction à la satisfaction générale du public et sans que ses conditions d'exploitation ne posent le moindre problème.

Mme HIDALGO déclarait d'ailleurs, il y a un an, en décembre 2016, je la cite : "la grande roue est vraiment très belle et on est très fier de l'avoir ici". On cherche en vain - désolé, cher Eric AZIÈRE - des éléments esthétiques ou patrimoniaux qui pourraient expliquer un tel revirement. Je rappelle la décision du Tribunal administratif de Paris saisi par une association de défense du paysage, qui a débouté cette dernière le 20 octobre dernier.

Je vous conseille, d'ailleurs, de lire les attendus très intéressants de ce jugement. En réalité, Mme HIDALGO, après un flirt très poussé avec M. CAMPION, Président de la société "Fêtes Loisirs", a décidé de rompre brutalement avec ce dernier. C'est la vérité. Elle a fait preuve d'une grande ingratitude à l'égard de celui qui l'avait fortement soutenu en 2014, lui organisant même une parade sur-mesure deux mois avant les municipales. Le divorce est soudain, brutal, sans que les raisons invoquées ne permettent de l'expliquer. Mais ce sont les Parisiens, les touristes et l'attractivité de Paris qui vont en subir les conséquences dans une ville - nous l'avons dit ce matin - déjà bien triste à Noël, comparé aux autres capitales mondiales et européennes.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible qu'elle ne s'accompagne d'aucune autre solution de remplacement pour maintenir une grande roue à Paris. C'est la raison pour laquelle nous demandons très clairement l'organisation d'un nouvel appel d'offres dans des conditions claires et incontestables et dans les plus brefs délais.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, vous avez terminé votre explication de vote ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Dans ces conditions de règlement de compte, le groupe PPCI ne cautionnera pas cette décision unilatérale et précipitée, sans véritable fondement et relevant uniquement du fait du prince.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - On vient de comprendre l'ajout du "I".

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Monsieur le Maire, merci.

Depuis plusieurs années, l'installation de la grande roue suscite les inquiétudes de notre groupe à plusieurs titres.

D'un point de vue esthétique, cela a été rappelé. Situé entre l'obélisque de la place de la Concorde et l'entrée du Jardin des Tuileries, l'emplacement qui avait été retenu pour cette installation obstrue le grand axe parisien auquel nombre de touristes et de Parisiens sont attachés. En clair, la grande roue n'a pas sa place dans cet axe qui est l'une des plus belles perspectives de Paris.

Et puis, d'un point de vue juridique, bien sûr, la Ville a tenté de rendre la procédure plus transparente à travers un appel à concurrence - et c'est la loi maintenant, vous l'avez rappelé -, mais un seul candidat a répondu. Une situation qui tend à se reproduire depuis plusieurs années alors que le marché aurait dû sembler plutôt intéressant et attirer de nombreux candidats. Tel n'a pas été le cas. Les critères de transparence, à notre sens, manquent pour savoir pourquoi aucun autre candidat, ou peu de candidats, se sont déclarés.

Sur le principe, bien évidemment, notre groupe souhaite le maintien d'une attraction. Nous nous félicitons du vœu bis de l'Exécutif qui demande à engager une réflexion sur ce type d'attraction sur le territoire parisien, et pas nécessairement à cet endroit.

Donc, bien sûr, nous voterons ce vœu de l'Exécutif, ce vœu bis.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Dernière explication de vote : Nicolas BONNET-OULALDJ. Ensuite, je donnerai la parole à la maire du 8e arrondissement.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Ecoutez, c'est un débat qui vient percuter les autres débats. J'ai entendu notre collègue, Danielle SIMONNET, qui veut nous faire croire que c'est le même sujet. Or, pour moi, la Foire du Trône et les forains qui sont sur la Foire du Trône, ce n'est pas la même chose qu'une seule grande roue, un grand équipement, je dirais, par une autre personne. Et ce n'est pas la même chose qu'un marché de Noël. Donc, séparons bien les débats les uns des autres.

Je me suis exprimé tout à l'heure, et assez longuement, sur le soutien du groupe Communiste auprès des forains, notamment à travers la Foire du Trône. Par contre, à ce sujet, je voudrais dire de quoi on parle : d'une convention d'occupation temporaire du domaine public et de la possibilité, à travers ce vœu, de mettre l'ensemble des groupes politiques et donc, de faire jouer la démocratie, pour réviser une convention d'occupation qui est temporaire.

Moi, je me félicite que, plutôt que le débat ait lieu par médias interposés dans lesquels on nous accuse de combinards, on puisse avoir un débat démocratique avec l'ensemble des groupes au sein de ce Conseil de Paris pour savoir si cette grande roue a sa place, ou pas, place de la Concorde.

Donc, nous voterons ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à la maire du 8e arrondissement, Madame d'HAUTESERRE.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE**, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce dossier de la grande roue est passionnant. Il me semble donc, après vous avoir entendu, toutes et tous, qu'il faut dépassionner ce dossier. Il n'a jamais été question de faire "la guerre" à M. CAMPION. Il n'a jamais été question d'empêcher les forains de travailler dans Paris.

Depuis mon élection en 2014, j'ai toujours entendu dire qu'il y avait favoritisme, et non-transparence le concernant. Tous les groupes politiques ici présents, nous sommes tous d'accord pour qu'il y ait une transparence. Maintenant, concernant le vœu qui a été déposé par le groupe LR et amendé par l'Exécutif, nous sommes d'accord pour voter ce vœu. Je demande que l'on dépassionne vraiment ce dossier de la grande roue, qui n'a rien à voir avec le marché de Noël.

Aujourd'hui, je demande que l'on soit vraiment serein, et M. CAMPION est une personnalité que tout le monde connaît. Evidemment, beaucoup d'artistes le défendent. Nous aussi, nous défendons l'attractivité de tout ce qui se passe sur cette fameuse grande avenue des Champs-Élysées. Cette roue, évidemment, tous les groupes politiques vont se pencher dessus. Est-elle à sa place ? Je sais que même dans mon arrondissement, certaines personnes veulent qu'elle y reste, mais souhaitent réduire la durée de sa présence, autrement, il faudrait lui trouver une autre place.

Je le répète, nous ne sommes donc pas là pour faire "la guerre" à M. CAMPION, nous sommes là pour la transparence et pour que les uns et les autres, pour que chaque groupe politique se prononce sereinement. La décision sera prise pour le renouvellement en 2018, n'est-ce pas ? Actuellement, la convention avec M. CAMPION court jusqu'en mai 2018. Après cette date, il y aura un appel d'offres et les dossiers qui arriveront en consultation seront débattus au sein de notre Assemblée. Voilà, voyons-nous, parlons ensemble et que les choses soient très claires, et surtout dans la transparence. Merci beaucoup.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour répondre à votre demande de sous-sous-amendement.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Absolument.

J'ai le sentiment, à l'exception de l'intervention de Jérôme DUBUS, que nous pouvons, comme nous le souhaitons tous, je crois, sortir par le haut et le plus rassemblés possible de cette difficulté, je l'espère, passagère. Je me permets simplement de noter que la brutalité de ces dernières semaines ou de ces derniers mois n'est pas tout à fait du côté de l'Exécutif et de la Ville de Paris ou des élus parisiens, mais plutôt du chantage quotidien, je dis bien quotidien, et parfois même personnel, exercé par certains pour faire plier les élus parisiens, et ça, ce n'est pas acceptable. Et je trouve légitime que notre Assemblée le fasse savoir.

Nous sommes, je crois, tout à fait d'accord pour que nous puissions, si possible, ne pas avoir de fête de fin d'année 2018, blanche, sans attraction. Je crois que cela doit être notre objectif. Je partage tout à fait la proposition de Jean-François LEGARET. Je crois qu'elle est partagée d'ailleurs par tout le monde. C'est la raison pour laquelle, par oral ou par écrit, nous nous engageons - c'est la deuxième proposition du vœu bis - à ce qu'une réflexion soit menée avec les groupes politiques, en lien avec l'Etat, pour que nous puissions bénéficier d'une attraction festive et populaire, sans porter atteinte à la perspective visuelle. Bref, nous souhaitons une nouvelle attraction dans un nouveau lieu. Essayons de définir ce cahier des charges et ce lieu le plus rapidement possible.

Ensuite, nous mettrons en place une mise en concurrence. Je ne vais pas anticiper, mais ce sera probablement une convention d'occupation du domaine public, avec mise en concurrence. Et je propose que nous nous fixions comme objectif qu'en effet, les fêtes de fin d'année 2018 soient la première année de cette nouvelle attraction. Il faut travailler vite. Je ne veux pas donner un engagement très ferme, parce que nous avons cette phase de mise en concurrence, qui est tout de même complexe, mais si nous allons vite dans la définition de ce cahier des charges, je pense qu'on peut tenir les délais.

Je conclus en disant que ce n'est en aucun cas une chasse à l'homme. S'il y en avait une, d'ailleurs, je ne sais pas trop de quel côté elle serait. Ce n'est en aucun cas une chasse à l'homme. Evidemment, quiconque, et notamment M. Marcel CAMPION, pourra candidater à la mise en concurrence que la Ville lancera dans - je l'espère - les tous prochains mois.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Après tout ce débat, compte tenu des informations qui viennent de vous être données à l'instant par Bruno JULLIARD, le groupe les Républicains maintient-il son amendement ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Tout à fait. C'est bien ce que j'ai dit. C'est tout à fait ce que je viens de signaler.

Le groupe UDI-MODEM maintient-il son amendement ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 198 bis amendé, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu amendé est adopté. (2017, V. 329).

Il est adopté à une très large majorité.

Je vous en remercie.



## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la bibliothèque Saint-Eloi (12e).

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 199. Il est relatif à la bibliothèque Saint-Eloi. Après la grande roue, ce n'est pas mal.

La parole est à M. Nicolas BONNET.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Ce n'est pas le même lieu, mais c'est de la culture. C'est l'accès justement à la lecture, à la littérature, à la musique, qui est aussi important que de faire un tour dans la grande roue.

Alors, Monsieur l'adjoint au Maire, cher Bruno, j'ai eu connaissance de la situation de la bibliothèque Saint-Eloi, située dans le 12e arrondissement, dans les locaux de "Paris Habitat", et cette bibliothèque a dû fermer pour cause d'inondation un nombre incalculable de fois. Les dommages sont importants, à la fois pour les locaux, mais aussi pour les fonds, les usagers ainsi que le personnel de la bibliothèque.

Les travaux à mener dans cette bibliothèque doivent être à la hauteur des dommages qu'elle a subis. La question aussi du personnel doit être étudiée, et on est attentif à cela, puisque les agents ont dû assumer les conséquences, comme le déplacement des collections, manutentions, retraits de livres souillés, moisissures, fermetures intempestives, et travaillent actuellement dans une ambiance sonore peu soutenable, avec des machines servant à sécher les locaux, dans un air dont la qualité n'a pas été vérifiée, le tout dans des locaux dégradés. Bien sûr, nous considérons tous que ce n'est pas acceptable et que la situation doit se débloquer.

En quatre ans, elle a été fermée presque l'équivalent de neuf mois. Alors, comment est-ce possible, alors que le personnel a alerté les services compétents, que la maire du 12e, notre chère collègue Catherine BARATTI, est intervenue à plusieurs reprises, que normalement, des travaux ont été arbitrés ? Ce vœu, c'est donc pour essayer de débloquer cette situation au plus vite et qu'en début d'année, après les fêtes de Noël, on puisse se retrouver dans de bonnes conditions pour que cette bibliothèque, qui est fréquentée, qui est dans un quartier populaire du 12e, puisse être digne de la mémoire et de la culture qu'elle transmet au quotidien.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Quelques mots très brefs pour répondre à votre vœu, qui est tout à fait légitime et pertinent. D'ailleurs, j'émettrai un avis favorable, puisque la bibliothèque Saint-Eloi est une bibliothèque, comme vous l'avez souligné, de proximité. Elle joue un rôle très important dans le 12e arrondissement, puisqu'elle propose plus de 40.000 documents à 2.300 usagers inscrits, et qu'en effet, après une ouverture en 1971, elle a fait l'objet d'importants travaux en 2015 à la suite d'un sinistre, travaux qui ont eu lieu et malgré lesquels de nombreux dégâts des eaux ont été constatés depuis, en août et en octobre dernier notamment, entraînant plusieurs fermetures au public.

Vous avez souligné le rôle de la maire du 12e arrondissement, des élus du 12e, de la Direction des affaires culturelles et des services de Paris Habitat qui se sont réunis ces dernières semaines. Je peux vous donner la dernière information, puisqu'une réunion de suivi s'est justement tenue vendredi dernier. Elle a été l'occasion pour Paris Habitat de confirmer qu'en effet, les canalisations étaient totalement engorgées et qu'il y avait nécessité d'un traitement important, qui est en cours. Et des travaux de remise en état auront lieu, des travaux plus conséquents et je l'espère, cette fois, définitifs, pendant environ six semaines à partir du mois de janvier. Il est en effet primordial de régler la situation de la bibliothèque Saint-Eloi le plus rapidement possible.

Je voudrais d'ailleurs saluer l'équipe de la bibliothèque qui, malgré ces difficultés récurrentes, et mêmes maintenant anciennes, poursuit son travail avec beaucoup d'engagement et beaucoup de détermination.

Qu'elle en soit, je crois au nom de nous tous, remerciée.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 330).

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'information des riverains lors d'événements exceptionnels.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 200 est relatif à l'information des riverains lors d'événements exceptionnels.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE.

**Mme Anne TACHÈNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la nuit du 22 octobre dernier a été tiré - vous vous le rappelez - un feu d'artifice à proximité de la Tour Eiffel, qui a généré un climat d'inquiétude pour bon nombre de Parisiens. Comme nous l'avons appris ensuite, il est apparu qu'il s'agissait d'une séquence du tournage d'une série américaine appréciée, "Sense8".

S'il est vrai que les riverains avaient été informés préalablement de cette séquence, il s'avère que les tournages qui contribuent positivement à l'image de Paris dans le monde entier ont un potentiel d'impact en termes de nuisances qui va bien au-delà du simple périmètre concerné. Plus globalement, tout événement ou travail ou manifestation sur la voie publique n'est souvent annoncé que par de simples affichettes qui ont quand même une diffusion bien mince au regard des moyens d'information du XXI<sup>e</sup> siècle.

Aussi, le vœu présenté par le groupe UDI-MODEM appelle à établir une véritable coordination entre la Préfecture de police, la Ville de Paris et les arrondissements pour développer l'utilisation des moyens de communication actuels à leur disposition, les sites Internet, les réseaux sociaux ou les panneaux d'information de la Ville pouvant largement compléter l'information par voie d'affichage. Par exemple, ce soir-là, les comptes Twitter de la Ville, de la Préfecture ou même celui de la Tour Eiffel, puisqu'elle a un compte Twitter, auraient pu relayer efficacement l'information de cette scène de tournage et éviter les multiples appels inquiets au numéro d'urgence.

Ce que nous proposons tout simplement, c'est de réfléchir ensemble à une meilleure information donnée aux Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Bruno JULLIARD pour vous répondre, je veux vous préciser que M. BOULANGER, le Représentant du Préfet de police, qui n'est pas là aujourd'hui tient à s'excuser et indiquer qu'il apportera une réponse écrite.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci aux élus du groupe UDI-MODEM pour ce vœu tout à fait constructif auquel j'apporterai un avis favorable au nom de l'Exécutif.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion dans cette même Assemblée de parler des tournages accueillis par la Ville de Paris et nous sommes, je crois, tous d'accord pour souligner les éléments importants de rayonnement et d'attractivité pour Paris que constituent ces tournages réguliers à Paris.

L'année a été marquée par des tournages exceptionnels, celui de "Mission Impossible 6" par exemple, mais aussi plus récemment ce tournage de l'épisode final de la série "Sense8". Pour ce tournage, la production a tiré un feu d'artifice à proximité de la Tour Eiffel, comme vous l'avez rappelé.

Je reviendrai très rapidement sur les conditions dans lesquelles ce tournage a été autorisé et sur les mesures de communication qui l'ont accompagné puisque, comme toujours, la Mission cinéma, la Préfecture de police, l'équipe de production et la mairie concernée, en l'occurrence du 7<sup>e</sup>, avaient échangé sur les modalités d'information des riverains, notamment la distribution d'affichettes et un courrier qui avait été adressé une semaine avant le tournage.

Le périmètre du boîlage des courriers a été vu collectivement et nous pouvons tous, je pense, reconnaître que nous aurions dû considérer un périmètre plus large d'information. En accord avec la Préfecture, il avait été décidé de

ne pas faire de communication préventive parce qu'il y avait un risque que cela génère des flux de spectateurs et de curieux attirés à la fois par le feu d'artifice mais aussi par le tournage d'une série très populaire.

L'ensemble des forces de l'ordre avait été prévenu afin de pouvoir répondre au plus vite aux appels téléphoniques. Enfin, il avait été demandé à la production d'intervenir dès le début du feu d'artifice sur les réseaux sociaux pour préciser qu'il s'agissait d'un tournage. Il ne s'agit pas du tout de diminuer les défaillances qui ont pu intervenir mais de dire simplement que nous avions tout de même prévu, comme d'habitude, des éléments pour informer les riverains.

Force est de constater que le dispositif était insuffisant et je suis tout à fait d'accord avec vous pour que nous puissions à l'avenir dimensionner de la meilleure des façons possibles les conditions d'information de l'ensemble des riverains.

Nous pouvons toujours progresser et comme c'est le sens de votre vœu, j'y émets un avis favorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 331).

Elle est adoptée et nous saluons au passage les sœurs Wachowski. On salue les réalisatrices.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un festival du théâtre amateur.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 201 relatif à la création d'un festival de théâtre amateur.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le théâtre municipal à Paris se porte très bien, ainsi d'ailleurs que le théâtre privé. Il est très subventionné par la Ville de Paris d'ailleurs pour notre plus grand plaisir ; théâtre du Châtelet... Je vais commencer aussi par citer le Théâtre 13 qui fonctionne très bien et qui a un public formidable et qui s'adresse à des gens déjà très impliqués dans tout ce qui est activités théâtrales.

Or il nous paraît qu'à Paris la part qui est donnée et l'aide qui peut être donnée au théâtre amateur est trop faible et nous souhaiterions qu'il puisse être aidé. En effet, le théâtre amateur attire une clientèle qui n'est pas la même que les autres. Ce sont plutôt des amis, des membres de la famille, des gens qui ne sont pas encore convertis ; c'est un public qui n'est pas encore captif au théâtre, qui n'a pas vraiment cette démarche. Justement, peut-être que l'on pourrait les inciter à y aller davantage et cela peut se faire par le théâtre amateur, qui a aussi un tissu social intéressant. En effet, dans les troupes amateurs beaucoup de gens de milieux différents, d'horizons différents se retrouvent et cela constitue une troupe qui en général est toujours sympathique parce que ce sont des gens extrêmement motivés.

Ainsi, nous souhaiterions que la Ville de Paris aide davantage ce théâtre amateur et, pour ce faire, on vous propose qu'un festival annuel de théâtre amateur à Paris soit créé, puisque c'est déjà le cas dans certains arrondissements.

A cet effet, nous souhaiterions que la Ville de Paris réunisse les directeurs et les directrices des théâtres municipaux avec les maires d'arrondissement pour éventuellement élaborer avec eux les contours, la durée, les modalités d'un tel festival, de sorte que les troupes de théâtre amateurs puissent jouer une représentation dans l'un, pourquoi pas, des théâtres municipaux de Paris ou bien dans une jolie salle parisienne, dans le but également que ce théâtre amateur soit promu et qu'on lui donne une dynamique et un élan.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Bruno JULLIARD.

Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe les Républicains.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Quelques éléments de réponse à votre vœu dont je partage tout à fait l'esprit, à savoir la promotion du théâtre amateur, de la pratique artistique amateur, qui est une vraie spécificité parisienne. Il n'y a pas qu'à Paris, évidemment, qu'il y a des artistes amateurs mais il est vrai que les Parisiens, toutes générations confondues, sont très friands de pratiques artistiques et nous en sommes très fiers.

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, nous avons nettement renforcé ces dernières années - en général, de manière très consensuelle dans cet hémicycle - notre politique en faveur du développement des pratiques artistiques amateurs, notamment avec la création de la Maison des pratiques artistiques amateurs qui a permis de renouveler nos outils.

Nous avons également, dans toutes nos conventions avec les théâtres, souhaité renforcer cette déclinaison de pratiques artistiques amateurs. C'est un objectif toujours présent dans notre politique ambitieuse de soutien au spectacle vivant, notamment à travers le financement de plusieurs théâtres. Vous en avez cité certains qui, en effet, ont presque tous une déclinaison ou une présence dans leur programmation de pratiques artistiques amateurs et je pense que nous devons poursuivre et développer ce volet.

Simplement, j'ai une réserve sur votre vœu. Je ne pense pas que pour permettre le déploiement et le développement d'une esthétique quelle qu'elle soit, il faille systématiquement proposer la forme d'un festival, pour deux raisons.

La première raison, c'est que lorsque nous créons un festival, cela nécessite des moyens supplémentaires, ne serait-ce que pour assumer les frais de structure pour l'organisation du festival. Or aujourd'hui, nous préférons renforcer les moyens des théâtres pour soutenir la création artistique ou leur politique des publics. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, les directeurs ou directrices eux-mêmes de ces théâtres ne sont pas favorables à l'émergence de nouveaux festivals, parce qu'ils savent qu'en général, cela se traduira par une réduction de leurs propres moyens de programmation.

La deuxième raison, c'est que Paris est un territoire très particulier. Le foisonnement de programmations artistiques à Paris fait que les festivals ont le plus grand mal à exister et à subsister sur notre territoire. Nous avons vu qu'un certain nombre de festivals ont d'ailleurs disparu. Prenons le domaine cinématographique, par exemple. Il y a une telle offre de cinémas à Paris que l'existence même d'un cinéma est rendue difficile car il a du mal à émerger publiquement, médiatiquement, dans une offre très importante à Paris et c'est tant mieux.

Plutôt que le Conseil de Paris acte de la création d'un festival de théâtre amateur à Paris, je serais plutôt favorable à ce que nous confions - je conclus, pardon Monsieur le Maire - à la Maison des pratiques artistiques amateurs, qui a ce rôle de chapeauter l'ensemble de notre politique de pratiques artistiques amateurs, la mission de promotion et de visibilité du théâtre amateur à Paris en lien avec les élus - la nouvelle directrice est très partante sur ce sujet -, en lien avec vous et avec tous ceux qui sont intéressés. Et pourquoi ne pas revenir devant le Conseil de Paris avec des propositions ?

Mais acter aujourd'hui un festival de théâtre amateur m'apparaît être précipité et pas forcément le plus pertinent même si, vous l'avez compris, j'en partage l'esprit.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe LR.

**Mme Agnès EVREN**. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur JULLIARD, je regrette vos réserves sur ce vœu qui, à mon sens, avait beaucoup d'intérêt.

Je souhaiterais surtout revenir non pas sur une question de spectacle vivant mais d'art plastique et d'art contemporain. Vous devez le savoir, il y a eu un émoi très fort suite à l'annonce qui a été faite par vos services de la suppression de la subvention au F.R.A.C. d'un montant de 110.000 euros.

Juste très rapidement, mais l'intérêt est justement de clarifier la situation.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Non, l'intérêt d'une explication de vote, c'est d'expliquer ce qu'on vote, pas d'aborder un autre sujet, Madame.

**Mme Agnès EVREN**. - Alors, je termine juste pour savoir si M. JULLIARD confirme ou non tout simplement cette suppression pure et simple de la subvention de la Ville au F.R.A.C., sachant que...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur JULLIARD n'aura pas la parole après vous, donc vous êtes hors sujet, ce n'est pas une explication de vote, Madame EVREN.

**Mme Agnès EVREN**. - Je continue, ce sera au PV.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Non, vous n'avez pas la parole, merci.

Je donne la parole à Mme Sandrine MÉES, pour une explication de vote.

**Mme Sandrine MÉES**. - Merci, Monsieur le Maire, ce sera une vraie explication de vote.

Le groupe Écologiste s'abstiendra sur ce vœu, puisque le groupe Ecologiste de Paris, même s'il reconnaît le travail considérable réalisé par la Ville dans le domaine du théâtre amateur, ne souhaite pas donner l'impression de rejeter cette idée.

Cependant, comme l'a dit M. Bruno JULLIARD, elle demande à être précisée et une réflexion doit être engagée à partir de ce que vient de dire M. JULLIARD, sur la forme même du festival qui est à remettre en question, et nous sommes intéressés par ce qu'il vient de dire sur la réflexion à engager avec la Maison des pratiques amateurs.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du groupe socialiste.

La parole est à M. Jérôme COUMET.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement. - Je vois qu'un débat très intéressant s'engage, on pourrait faire le point également de tous les engagements de la Région Ile-de-France sur toutes les subventions d'ordre culturel, cela pourrait être intéressant.

Si l'on pouvait revenir à l'ordre du jour.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Ce n'est pas une explication de vote non plus et je le signale aussi.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 201, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Edith GALLOIS**. - Nous le retirons, aux conditions que vous venez d'expliquer, Monsieur JULLIARD.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - J'étais un peu perturbé par ces explications de votes qui n'en étaient point.

Il faut bien dire que le vendredi vers 17 heures, un hémicycle aussi plein et aussi dynamique...

Le mercredi !

Vous imaginez où j'en suis !

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux journées du mariage.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 202 est relatif aux journées du mariage.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

L'association HF Ile-de-France travaille depuis plusieurs années pour repérer les inégalités entre les hommes et les femmes dans les milieux de l'art et de la culture.

Ainsi, aujourd'hui, nous savons que seulement 10 % de femmes dirigent des scènes de musiques actuelles, 18 % des centres chorégraphiques nationaux, 20 % des centres dramatiques nationaux et régionaux, elles sont seulement 4 % chefs d'orchestre, 2 % autrices, 22 % réalisatrices, 27 % metteurs en scène.

Donc, les inégalités sont encore trop fortes.

L'égalité entre femmes et hommes dans les arts et dans la culture passe par la revalorisation de l'héritage des femmes artistes et intellectuelles d'hier.

Notre héritage culturel est composé de notre patrimoine, héritage des pères, et de notre matrimoine, héritage des mères.

Le matrimoine est constitué de la mémoire des créatrices du passé et de la transmission de leurs œuvres. En réhabilitant la notion de matrimoine et les femmes qui le composent, nous nous réapproprions l'héritage culturel que l'on nous vole : autrices, peintres, photographes, chorégraphes ont toujours créé, mais sont invisibilisées dans l'histoire de l'art.

Les journées du patrimoine instaurées depuis 1984 sont un moment incontournable de notre calendrier national, le groupe Ecologiste souhaite que la Ville de Paris s'engage activement dans les journées du matrimoine et du patrimoine.

Nous souhaitons que la Ville utilise ces journées pour intégrer à notre héritage commun les femmes et leurs productions.

Aussi, nous demandons que la Ville promeuve et aide les actions des associations et particulièrement de l'association HF Ile-de-France, concernant l'organisation de la journée du matrimoine, et que la Ville de Paris franchisse une nouvelle étape qui est celle d'écrire dans toute communication de la Ville liée à l'événement "journées du matrimoine et du patrimoine".

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer Joëlle MOREL pour ce vœu, qui me donne la possibilité de faire ma première intervention en tant qu'adjointe en charge du patrimoine sur un sujet que, je l'avoue, je n'avais pas nécessairement anticipé.

Je me permets tout d'abord de rappeler que furent créées en 1984 les premières journées dites "portes ouvertes dans les monuments historiques par le Ministère de la Culture".

Fort du succès de cette opération, ces journées se transformèrent en journées nationales du patrimoine en 1992 après avoir été officialisées au niveau européen en 1991 par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

La fiche d'ailleurs en 1984 portait le titre "l'Histoire à monuments ouverts".

La Ville de Paris s'associe tous les ans à ce grand événement très populaire en ouvrant par exemple les portes de l'Hôtel de Ville dans sa très grande bibliothèque, mais bien d'autres lieux encore.

Les journées du matrimoine que vous évoquez dans votre vœu ont été créées en 2015 par des associations, pour valoriser la participation des femmes à notre héritage culturel, ce que nous appelons traditionnellement patrimoine. Elles ont lieu tous les ans, en septembre, à la même période que les journées européennes du patrimoine.

La Ville et sa mission égalité ont depuis le début soutenu l'association HF Ile-de-France pour l'organisation de ces journées, et depuis 2016 la direction des Affaires culturelles et sa sous-direction du patrimoine et de l'histoire subventionnent à cet effet non seulement HF Ile-de-France, mais également l'association "Aware".

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Véronique, une seconde.

S'il vous plaît, on redescend d'un ton, on va faire ses conversations dehors, etc.

Véronique ?

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Le programme de l'édition 2017 des journées du matrimoine comportait par exemple la visite d'une chambre témoin de l'architecte Charlotte Perriand à la cité universitaire, ou une visite du théâtre Dunois dans le 13e arrondissement, réalisé par l'architecte Edith Girard.

L'intérêt de ces journées du matrimoine pour mettre en valeur auprès du grand public les créations héritées des femmes et artistes ou architectes est indéniable, et la Ville continuera donc à soutenir les associations, à commencer par HF Ile-de-France qui les font vivre.

Nous avons échangé avec Hélène BIDARD sur ce point, donc nous vous confirmons le souhait de la Ville de Paris de poursuivre ce soutien auprès de ces deux associations.

Sur la question de l'appellation "journées du patrimoine et du matrimoine", je serais un peu plus réservée, car tout d'abord le label "journées européennes du patrimoine" appartient au Ministère de la Culture en lien avec les institutions européennes, comme j'ai pu faire le rappel.

D'autre part, j'attire l'attention sur des risques de confusion dans l'esprit des Parisiennes et des Parisiens.

En effet, et Jean PRUVOST, lexicologue de renom, l'a rappelé dans un article du Figaro paru en septembre dernier à l'occasion des journées européennes du patrimoine, si le terme matrimoine avait pu être utilisé au XIIe siècle, dans un manuscrit d'un poète retraçant les aventures du roi Arthur, très vite c'est néanmoins le terme patrimoine qui est utilisé pour parler de l'héritage des pairs.

Certes, il souligne également que le terme matrimoine réapparaît dans les années 1960, mais pour évoquer alors ce qui dans le mariage relève normalement de la mère. Cette évocation ne se retrouve pas confirmée dans nos dictionnaires aujourd'hui.

La confusion existe dans la mesure où l'adjectif matrimonial existe bel et bien, mais bien souvent pour souligner ce qui a trait au mariage, ce qui nous éloigne un peu de l'objectif de notre discussion.

Je nous invite donc collectivement à la vigilance sur ce type de sujet.

Néanmoins, le travail mené par les associations démontre la pertinence de ces parcours féminins du patrimoine et contribue donc à nous interpeller de manière positive, car il permet de mettre en lumière le rôle et la place des femmes dans la construction et dans la transmission de notre héritage culturel.

Ainsi, je vous propose de modifier votre vœu pour remplacer le deuxième attendu par un engagement de solliciter un dialogue avec les journées européennes du patrimoine, et je vous confirme notre souhait de valoriser les journées du matrimoine dans les outils de communication de la Ville dans toute la mesure de nos moyens, comme cela a déjà pu être fait il y a deux ans.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame LEVIEUX.

Vous étrenniez votre première intervention.

Mais comme je ne suis pas du genre à me réjouir, je vous rappelle que sur les vœux, c'est deux minutes, merci beaucoup.

Acceptez-vous l'amendement, Madame MOREL ?

**Mme Joëlle MOREL**. - C'est la première, il fallait lui laisser le temps de parler, en plus sur ce sujet.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Cela peut être sur beaucoup de sujets du coup, si vous le voulez bien.

J'ai une explication de vote d'Ann-Katrin JÉGO.

**Mme Ann-Katrin JÉGO**. - Deux petits mots sur le sujet.

Au sein de ce Conseil, vous avez toujours pu compter sur l'engagement du groupe UDI-MODEM en faveur de davantage d'égalité entre les hommes et les femmes. Pour ma part, je suis depuis toujours une féministe engagée et je vous avoue trouver cette proposition absolument ridicule.

Comme pour l'écriture inclusive, je crains vraiment que des propositions excessives finissent par nous éloigner des vrais sujets, et surtout braquent l'opinion publique contre nous et finissent par nuire à notre cause, à laquelle je crois profondément et sincèrement. Donc, de grâce, passons à un autre sujet.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 332).

Enfin, la proposition vœu est adoptée !

## **2017 DU 218 - Dénomination allée Claude Montal (7e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DU 218. Il s'agit de la dénomination de l'allée Claude Montal.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En avril 2015, nous présentions avec la mairie du 7e arrondissement, Rachida DATI, Thierry HODENT et les élus des deux groupes d'opposition, un vœu proposant de rendre hommage à Claude Montal. Nous célébrions alors le 150e anniversaire de sa disparition et propositions de lui attribuer une voie ou une plaque dans le 7e arrondissement de Paris, où se situe l'Institut national des jeunes aveugles au 56, boulevard des Invalides.

C'est donc avec un grand plaisir que nous voterons aujourd'hui ce projet de délibération. Vous le rappelez très bien, Claude Montal, accordeur et facteur de piano de génie, industriel et inventeur de renom, a su mettre son savoir-faire et sa passion au service d'une des causes les plus belles qui soit : il a su donner et redonner de l'espoir aux pensionnaires de l'Institut national des jeunes aveugles, notamment en y instituant une classe d'accord et facture de pianos.

Rendre hommage à Claude Montal qui était lui-même aveugle, c'est avant tout donner un signe d'espoir très fort à tous nos compatriotes, qui pourraient souffrir d'un handicap, que cela ne les empêche en rien, eux aussi, de marquer l'histoire et de passer à la postérité.

Claude Montal fut à mon sens aussi important pour la cause des non-voyants que Louis Braille, dont il fut d'ailleurs l'un des camarades de classe à l'Institution royale des aveugles, l'ancien nom de l'Institut national des jeunes aveugles.

Je suis donc très heureux que ce vœu, adopté à l'unanimité à l'époque, puisse aujourd'hui se concrétiser et que nous puissions avoir le plaisir de nous promener le long de l'allée Claude Montal dans le 7e arrondissement, en passant par le terre-plein central du boulevard Raspail.

Je tenais à vous remercier, Madame la Maire-adjointe, ainsi que l'ensemble des membres de la Commission des dénominations, pour tout le travail fourni qui a permis d'identifier cette allée disponible, en deux ans, ce qui ne représente pas une si longue attente au regard de la difficulté de la tâche.

En effet, comme vous l'avez souligné en 2e Commission, je sais qu'il est de plus en plus difficile aujourd'hui de trouver de nouvelles rues ou voies pour des nouvelles dénominations, a fortiori dans le 7e arrondissement qui bouge moins que d'autres arrondissements qui se construisent.

Nous voterons bien évidemment ce projet de délibération et vous donnons rendez-vous dans le 7e arrondissement pour l'inauguration de l'allée Claude Montal.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.



**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Merci, Monsieur Yves POZZO di BORGIO. C'est une excellente initiative qui voit le jour et qui fait suite, comme vous l'avez rappelé, à vos deux vœux d'avril 2015 et de septembre 2016, qui avaient été salués par le Conseil de Paris et votés à l'unanimité.

Comme vous, évidemment, je me félicite de cet hommage que nous rendrons prochainement à cette grande figure de l'Institut national des jeunes aveugles, devenu un grand industriel de renom.

Je n'ajouterai rien à ce que vous avez dit, mais comme vous l'avez rappelé aussi, je veux saluer les services de la Direction de l'Urbanisme qui ont réussi à trouver une emprise, un terre-plein du boulevard Raspail, dans un arrondissement où le défi de trouver un lieu n'ayant pas encore fait l'objet d'une dénomination est fort complexe.

Je vous demande de bien vouloir voter cette dénomination.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 218.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 218).

## **2017 DU 240 - Dénomination place Henri Malberg (20e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DU 240 concerne la dénomination de la place "Henri Malberg", dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération va permettre de donner le nom à une place de Paris dans le 20e arrondissement à Henri Malberg, suite à l'hommage que nous avons rendu ici même dans l'hémicycle et un vœu que j'avais présenté et déposé avec la maire du 20e arrondissement, les élus écologistes et communistes, je pense notamment à Jérôme GLEIZES et à Raphaëlle PRIMET, qui étaient très attachés à Henri Malberg.

Bien sûr, quelques semaines après son décès, notre émotion et celle des communistes parisiens restent intacte, mais je sais aussi que sur tous les bancs de notre Assemblée le respect de cet homme juste et droit fera qu'unaniment nous voterons ce projet de délibération.

Je voudrais remercier Mme la Maire, Anne HIDALGO. Je voudrais remercier la Commission des dénominations des voies, des places et des espaces verts, et bien entendu mon amie Catherine VIEU-CHARIER, qui ont travaillé afin de trouver un lieu qui symbolise les retrouvailles entre un grand homme, un grand élu communiste et son quartier populaire du 20e.

Ce quartier l'a vu grandir, ce quartier l'a vu militer, agir sans relâche pour que Paris reste une ville populaire où l'on puisse habiter et travailler, que l'on soit ouvrier, employé ou cadre.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit à l'occasion de l'hommage. Nous avons aussi eu un hommage national, il y a quelques jours, en présence notamment de Pierre LAURENT, Sénateur de Paris, mais aussi de grands intellectuels, des réalisateurs comme Marcel TRILLAT ou Claude PENNETIER qui est le patron du Maitron.

Mais permettez-moi de mettre en lumière quelques-uns de ses engagements et de ses luttes, comme je l'ai déjà dit ici, puisque Henri représentait avec fierté et grande élégance la classe ouvrière au sein de cet hémicycle. Il nous racontait avec ses mots qu'il s'opposait frontalement à l'évolution de Paris vers un centre financier, commercial et touristique de standing, avec l'idée, comme il le disait lui-même, que Paris devenue Venise ne sera pas la capitale de la France. Paris ne doit pas devenir un centre spécialisé entouré d'une banlieue servante.

Je voudrais rappeler aussi que Henri était l'un des premiers élus communistes à manifester en tête de la Gay Pride contre l'homophobie.

Ce qui m'importe aujourd'hui aussi, c'est de rappeler le vœu que nous avons voté tout à l'heure et qu'a présenté Jérôme GLEIZES, quand sur le processus de paix au pays basque et quand vous prendrez cette rue des Pyrénées et la remontant, vous croiserez la place Henri Malberg, vous vous souviendrez du temps qu'il aura consacré avec beaucoup d'énergie pour parler de la situation du pays basque et de ses prisonniers, mais aussi de tous les prisonniers.

Henri était profondément humaniste, profondément pacifique. Il pensait que la privation de la liberté ne devait pas être une mort civile. Et que bien que détenu, on a des droits. Un état démocratique se mesure aussi au sort que l'on réserve aux prisonniers. Ce combat n'est pas terminé quand on connaît la situation des prisons en France.

Le grand succès populaire de l'hommage qui lui a été rendu, où notre parti témoigne de notre admiration mais aussi de l'affection que nous lui portons tous.

Je voudrais dire aussi que la place, qui est au carrefour de la rue des Rigoles et de la rue des Pyrénées, est pour nous un symbole très important. Quelques mètres plus loin, il y a la place de son ami, qui a été aussi déporté : Henri Krasucki. Puis dans quelques jours, le 29 novembre, nous allons commémorer et aussi désigner un nouveau lieu au nom de Léon Zyguel. Léon Zyguel avec qui, Catherine VIEU-CHARIER, mais aussi plusieurs déportés, Nissenman, Jacques Grimberg, ainsi que des enseignants du 20e, Pierre Cordelier à l'époque, ont fondé le Comité Tlemcem dont l'objectif fut de collecter les noms des enfants juifs déportés durant l'Occupation.

Ce travail a permis l'apposition de plaques commémoratives dans chaque école d'arrondissement et a été prolongé par la création de l'Association pour la mémoire des enfants juifs déportés.

Alors, sur cette place, il y a tous les ans - je vais terminer sur un poème - le bal du 14 juillet, organisé par les jeunes communistes et la section du parti communiste. Et bien souvent dans ces bals, il y a des amours qui se font, qui se créent. Henri était un homme qui avait à cœur l'amour, et permettez-moi d'associer Jacques Prévert à cet hommage, un grand poète qui a disparu il y a quarante ans, qui aimait Paris tout autant que Henri Malberg, qui était responsable des intellectuels pour le parti communiste dans notre Capitale.

"Quand dessous le Pont Neuf, le vent du dernier jour soufflera ma bougie, quand je me retirerai des affaires de la vie, quand je serai définitivement à mon aise au grand palace des allongés, à Bagneux ou au Père-Lachaise, je sourirai et me dirai : il était une fois la Seine, il était une fois, il était une fois l'amour, il était une fois le malheur, et une autre fois l'oubli, il était une fois la Seine, il était une fois la vie".

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Madame Catherine VIEU-CHARIER, souhaitez-vous prendre la parole ?

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je voudrais te remercier, Nicolas, remercier aussi Anne HIDALGO qui, lors des obsèques d'Henri, avait décidé qu'il y aurait une place Henri Malberg. Je voudrais aussi remercier les élus les Républicains qui ont rendu hommage à Henri Malberg, les élus "Verts" pareillement, les élus socialistes, bien sûr. C'est très difficile pour moi de parler d'un homme qui a été vingt-deux ans mon compagnon, qui a tant aimé être élu de Paris, qui a tant respecté tous les partis, qui avait tant d'estime pour le premier Maire de Paris, Jacques CHIRAC, qui a toujours dialogué avec Jean TIBERI, et qui a lutté avec Bertrand DELANOË pour gagner cette ville à gauche.

Il ne méprisait personne, il respectait tout le monde, il me disait : "Tu sais, chaque élu qui parle, tu dois l'écouter, parce que tous, un jour, ils te disent quelque chose de juste, qui résonnera aussi pour tes convictions et pour tes idées".

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 240.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DU 240).

Je vous en remercie.

## 2017 DU 247 - Dénomination place de l'Europe - Simone Veil (8e).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 247 relatif à la dénomination place de l'Europe - Simone Veil".

La parole est à Eric AZIÈRE, Florence BERTHOUT, Laurence GOLDGRAB, Danièle PREMEL et Jérôme DUBUS.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

En nous quittant, le 30 juin 2017, Simone Veil a endeuillé la France entière, et je crois plus largement tous ceux qui, au-delà de nos frontières, ont partagé tant des combats que cette grande dame a su incarner à travers l'histoire.

Nous l'avons toutes et tous constaté de par l'émotion qui a étreint le pays à l'annonce de cette triste nouvelle. Simone Veil était devenue un véritable symbole de courage en politique, et l'incarnation de plusieurs luttes, de plusieurs combats pour la vie, pour la liberté, pour la cause des femmes, pour l'Europe, contre le racisme et l'antisémitisme, la haine de l'autre, n'oubliant pas qu'elle avait été rescapée des camps de la mort.

Autant d'incarnations de convictions pour le respect desquelles nous lui serons tous et à jamais redevables.

En tant que centriste, c'est vrai que nous sommes fiers d'avoir pu compter parmi nous une telle personnalité. Certains d'entre nous ont eu l'immense honneur d'avoir pu la côtoyer dans ses combats. En 1989, moi-même j'ai eu la chance comme président du Mouvement des jeunes du C.D.S. de faire à ses côtés une campagne européenne difficile et courageuse, et ce sont évidemment des moments qui fondent un engagement.

Nous avons aujourd'hui une pensée amicale pour ses fils : Jean et Pierre-François Veil, et nous avons également une pensée pour son époux Antoine, lui aussi engagé, décédé en 2003, et son troisième fils Claude-Nicolas, décédé brutalement en 2002 que Simone est partie rejoindre.

Le groupe UDI-MODEM, mais je devrais dire avant nous le groupe UDF, et tous ceux qui l'ont connue et encore une fois qui ont travaillé avec elle, Madame la Maire, vous remercient de proposer, aujourd'hui à notre Assemblée, de lui rendre un très bel hommage et de la plus belle façon qui soit en proposant de rebaptiser la place de l'Europe place de l'Europe - Simone Veil.

Honnêtement, je crois qu'elle en aurait été très heureuse.

Nous voterons donc, vous l'aurez compris, ce projet de délibération avec joie et émotion.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors de la séance des 3, 4 et 5 juillet, vous avez émis le souhait qu'un lieu emblématique de Paris soit dénommé en mémoire de Simone Veil, une femme politique qui lutta pour survivre et qui s'engagea ensuite pour défendre nos valeurs cardinales, celles auxquelles nous croyons, bien au-delà de nos propres familles politiques, la liberté, la fraternité et la paix.

En associant son nom à la place de l'Europe, nous envoyons, vous envoyez un signal fort, nécessaire, et je voudrais, au nom de mon groupe, vous en remercier.

Simone Veil fut magistrate, ministre, première présidente du Parlement européenne, sage au Conseil constitutionnel, immortelle à l'Académie, mais avant les titres et les honneurs, elle fut surtout une femme française, déportée parce que juive, une adolescente qui sut résister à la privation, à la douleur et qui n'abandonna jamais son goût pour la vie.

Grand Ministre de la République, elle est à l'origine d'une des lois majeures pour le progrès de la liberté et de l'égalité. L'adoption de la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse fut un acte fondateur. A partir de ce 26 novembre 1974, nous, femmes françaises, avons acquis le droit de choisir notre destin en disposant pleinement du premier de nos biens : notre corps. Cela résonne de manière particulière alors que l'actualité nous rappelle que l'égalité entre les hommes et les femmes demeure, en 2017 en France aussi, une bataille. Dans ce combat pour nos valeurs fondamentales, Simone Veil ne cria jamais victoire, et jamais elle ne nia le drame de l'avortement.

Elle prit la parole non pas en idéologue mais en moderne, et c'est d'ailleurs pour avoir été une personne fondamentalement humaine que sa mémoire perdure et doit perdurer.

Lorsqu'elle a été élue présidente du Parlement européen le 17 juillet 1979, elle avait des défis majeurs à relever, en particulier ceux de la paix et de la liberté. En offrant son nom à cette place de l'Europe, d'où partent les rues de Madrid, de Constantinople, de Saint-Petersbourg, de Liège et de Londres, nous engageons Paris à perpétuer l'engagement de Simone Veil en faveur d'un monde où les citoyens vivent aussi et surtout en individu libre.

Notre histoire est faite de grandes batailles, de résistances et de victoires décisives. Elle a contribué à ces grandes résistances, à ces victoires qui sont des victoires définitives, n'en déplaise à certains.

Femme de caractère aussi complexe qu'audacieuse, elle s'est battue pour que l'égalité entre les hommes et les femmes soit une réalité, et non un vœu pieux.

Demeure, après elle, le devoir de mémoire qui exige aussi de nous tous une grande vigilance, pour toutes ces raisons et bien d'autres. Elle a acquis le droit de cité dans nos cœurs, et le droit de cité au cœur de notre grande capitale. Je suis évidemment très fière aussi qu'elle entre, aux côtés de son époux, au Panthéon, qui est dans mon bel arrondissement. Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

"Le fait d'avoir fait l'Europe m'a réconciliée avec le XXe siècle", a écrit Simone Veil dans "Une vie". Simone Veil avait 16 ans quand elle a été déportée à Auschwitz avec les siens. Nous étions alors en 1944 et les camps de la mort tournaient à plein régime. Elle y a vu disparaître son père, sa mère et son frère. Elle en a gardé un numéro de matricule 78651. La Shoah marquera sa personnalité.

Encore inconnue du grand public au début de l'année 1974, Simone Veil porte la loi sur l'I.V.G. et devient très vite la cible de critiques virulentes. A cette date-là, personne en politique n'aurait parié sur cette haute-fonctionnaire pour faire voter le projet progressiste de la dépénalisation de l'avortement dans une assemblée composée de 481 hommes pour seulement 9 femmes. Trois jours et deux nuits de débats et de paroles parfois violentes. Ce combat féministe courageux la fera entrer dans notre histoire par la grande porte.

Avortement, lutte contre l'extrême-droite, tout au long de sa carrière politique, ses combats sont nombreux. Un restera au cœur de son engagement : la défense de l'Europe.

Car Simone Veil aimait l'Europe. Dans les moments où notre pays pouvait douter, où certains la critiquaient, elle défendait l'idée européenne. Elle appartenait à cette génération que l'Europe a marquée par le pire de son histoire, mais dont elle a voulu tirer le meilleur.

Simone Veil incarnait l'Europe. Elle s'est battue pour l'émancipation des femmes et a tout fait pour l'unification européenne. Sa vie, sa souffrance et son action incarnent le meilleur d'une Europe capable de surmonter le pire épisode de son histoire. Je le disais.

Simone Veil s'est battue pour l'Europe. Entrée au Parlement européen en 1979, elle déploya toute son énergie pour faire naître les projets de l'époque. Le Parlement avait alors peu de compétences, mais avait de grands visages pour y défendre les plus beaux projets.

Simone Veil inspire l'Europe. Le nom et le visage de cette éternelle humaniste doit continuer à renforcer le rêve d'une Europe unie, ouverte, tolérante et solidaire, chaque jour plus nécessaire en ces temps troublés que nous traversons.

Paris doit inscrire le nom de Simone Veil dans son cœur et je crois qu'il n'y avait pas de meilleur hommage que celui de la place de l'Europe.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la vie de Simone Veil est un symbole. Son combat, souvent en avance sur la pensée dominante de son temps, était porté par sa conviction. Et, pour reprendre ses mots, je dirai : "l'avenir ne nous apporte rien, ne nous donne, rien. C'est nous qui, pour le construire, devons tout lui donner, lui donner notre vie elle-même".

Son élan vital s'est forgé dans la douleur, la souffrance et la rencontre avec la barbarie quand, à l'âge de passer son baccalauréat en 1944, Simone Veil et sa sœur sont déportées, ainsi que sa mère, son père et son frère, d'où ils ne reviendront pas.

Son image est surtout attachée à celle de Ministre de la Santé pour avoir porté, défendu et fait adopter la loi dépénalisant le recours à l'interruption volontaire de grossesse, loi qui sera ensuite couramment désignée comme "la loi Veil". Avant cette loi, les femmes sans argent, dans l'illégalité et souvent mutilées, devaient faire face à la justice pour avorter d'une grossesse non désirée. Sans oublier, comme le rappelait, lors de sa plaidoirie en 1972, à Bobigny, Gisèle HALIMI : "c'est toujours la même classe : celle des femmes pauvres, vulnérables économiquement et socialement, cette classe des sans argent et des sans relations qui est frappée".

L'avortement est légal en France depuis 1975. Cela fait 42 ans et autant de vies et de corps préservés, autant de destins repris en main. Pour autant, la lutte n'est pas terminée, les inégalités demeurent.

En tant qu'élus, mes chers collègues, il est de notre devoir de lui rendre hommage, de rendre hommage à Simone Veil, en étant vigilant non seulement sur les principes mais aussi sur les réalités sociales, sanitaires et politiques que subissent les femmes aujourd'hui. Simone Veil était une femme tenace et engagée. N'oublions pas qu'elle a ouvert souvent d'autres chemins et porté d'autres combats. En 1970, elle est la première femme à occuper le poste de secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature. En 1979, elle est la première présidente du Parlement européen nouvellement élu au suffrage universel.

Et si, aujourd'hui, il nous est proposé de nommer une place de Paris "place de l'Europe - Simone Veil", c'est pour le défi majeur auquel elle appelait l'Europe le jour de son investiture : "une Europe de la solidarité contre les inégalités sociales et les disparités régionales". C'est pour toute cette vie consacrée à ces différents combats que le groupe Communiste votera ce projet de délibération et continuera à œuvrer, avec les forces politiques qui le souhaitent, pour le droit des femmes, pour leur autonomie, leur respect et leur liberté, et pour une Europe encore plus solidaire.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Mes chers collègues, vous avez fait de remarquables interventions et Mme Veil, évidemment, est une si grande dame.

La Maire de Paris a annoncé, en ouverture de la séance du Conseil de Paris de juillet dernier, qu'un lieu emblématique de Paris serait dénommé en mémoire de Simone Veil et il vous est donc proposé ici d'associer son nom à la place de l'Europe, dans le 8e arrondissement, afin que Paris rende à la femme politique dont vous venez de parler tous avec beaucoup de qualités, cette femme de valeur et d'action qui a marqué le XXe siècle, tout l'hommage qu'elle mérite.

Le site à haute portée symbolique a été choisi en concertation avec les fils de Simone Veil, Jean VEIL et Pierre-François VEIL. Je tiens, d'ailleurs, à associer à ce projet mes collègues Hélène BIDARD, Patrick KLUGMAN et Hermano SANCHES RUIVO.

Le vote d'aujourd'hui sur ce projet de délibération est donc une concrétisation de ce bel hommage que la Ville de Paris rendra à cette grande dame à qui nous devons tant. Et pour aller plus loin dans l'hommage et permettre à toutes les Parisiennes et les Parisiens de connaître mieux encore Simone Veil et, surtout, nous pensons aux jeunes générations qui ne l'ont peut-être pas connue complètement comme nous-mêmes, ni l'œuvre de Simone Veil, la Maire de Paris nous a demandé, à Bruno JULLIARD et à moi-même, d'organiser une grande exposition salle Saint-Jean pour l'année 2019. Evidemment, nous la préparerons avec ses fils, Jean et Pierre-François, et ce sera une nouvelle occasion de montrer à tous les Parisiens et à toutes les Parisiennes la grande dame et la grande œuvre que Simone Veil était.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je présente mes excuses à Jérôme DUBUS. Quand je vous ai entendu dire "je me suis retiré", j'ai cru que vous parliez de ce projet de délibération.

Je vous redonne la parole si vous le souhaitez.

**M. Jérôme DUBUS.** - Désolé de passer après Catherine VIEU-CHARIER - elle m'en excusera -, mais c'est indépendant de ma volonté.

Evidemment, la disparition - cela a déjà été dit, donc je vais malheureusement répéter un peu tout ce que tout le monde a dit - la disparition, le 30 juin dernier, à Paris, de Simone Veil, après une fin de vie difficile pour ceux qui l'ont vue à ce moment-là et 14 ans après son mari, Antoine Veil, qui était élu de notre Conseil, a créé un grand émoi dans la population parisienne et dans la population française. Simone Veil faisait, en effet, partie de ces femmes et de ces hommes politiques, mais aussi à titre personnel, qui avaient un rayonnement exceptionnel, un charisme exceptionnel.

Je rappellerai simplement quatre grandes qualités, parmi les nombreuses que Simone Veil avait.

D'abord, c'était une femme d'une très grande résistance, très grande résistance intellectuelle, très grande résistance physique. Elle l'a prouvé au début de sa vie. Cela a été rappelé : sa famille, ils étaient cinq, partis dans les camps de concentration. Malheureusement, elles ne revinrent qu'à deux : sa sœur et elle-même. Tous les témoignages de cette époque, notamment l'une de ses amies, nous disent que c'était Simone Veil qui tenait sa mère, qui tenait sa sœur, qui tenait ses amis qui étaient regroupés autour d'elle dans des conditions abominables que l'on connaît maintenant, et c'est elle qui menait déjà la résistance, la résistance physique, la résistance même morale, intellectuelle, face à ses bourreaux nazis.

Deuxième qualité de Simone Veil : une grande capacité intellectuelle. Elle a fait des études brillantes, une carrière judiciaire, des études de droit, diplômée de Sciences Po Paris, puis, elle occupe plusieurs postes dans l'administration pénitentiaire et devient, en 1970, la première femme Secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature. On a un peu oublié cette partie de sa vie, mais qui l'a profondément marquée, notamment ses postes dans l'administration pénitentiaire, où peu de femmes magistrats exerçaient à la fin des années 60 et au début des années 70.

La troisième qualité que je puis me permettre d'évoquer, c'est sa très grande détermination, une détermination de faire. Simone Veil ne renonçait jamais : aucune renonciation, jamais ! Elle a mené des combats personnels, avec la disparition prématurée de sa sœur, tuée dans un accident de voiture avec la quasi-totalité de sa famille, quelques années après la disparition de sa mère, de son père, de son frère.

Elle a mené des combats politiques, cela a été rappelé ici, notamment en faveur de l'Europe, qui était son grand combat. Première femme élue présidente du Parlement européen, avec un consensus général, notamment entre Valéry GISCARD d'ESTAING et Helmut Schmidt, qui s'étaient mis d'accord pour que Simone Veil soit élue, toutes tendances politiques confondues. Valéry GISCARD d'ESTAING était de centre droit, Helmut Schmidt était plutôt de centre gauche (S.P.D.). Ils se sont mis d'accord sur le nom de cette femme pour qu'elle soit la première Présidente du Parlement européen.

Des combats sociétaux et en faveur de la cause des femmes : cela a été rappelé tout à l'heure, avec la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, le 28 novembre 1974, et ces photos ou ces images terribles où on la voit en larmes au banc des Ministres, soutenue par Jacques CHIRAC, il faut bien le dire, et Valéry GISCARD d'ESTAING. Jacques CHIRAC est venu la soutenir, à plusieurs reprises lors de ces nuits difficiles où les insultes pleuvaient. Je n'en suis pas fier aujourd'hui puisqu'elles venaient plutôt de mon camp, il faut bien le dire, mais c'est comme cela. Elle a réussi à faire passer cette loi, grâce, là aussi, à un consensus relativement général et avec un dépassement des clivages qui était aussi une de ses marques.

Enfin, dernière qualité : Simone Veil était d'une très grande culture. Elle est entrée à l'Académie française comme "immortelle". Ce n'est pas par hasard, puisqu'elle était dotée d'une très grande culture, à la fois historique et littéraire.

Pour toutes ces qualités, bien évidemment, mon groupe se réjouit que la Maire de Paris, Anne HIDALGO, et que Mme VIEU-CHARIER aient choisi, en accord avec la famille, avec les fils de Simone Veil, la place de l'Europe pour que cette dénomination soit désormais "place de l'Europe - Simone Veil".

Cela complète bien évidemment l'entrée au Panthéon de Simone Veil et de son mari, Antoine. Là aussi, la volonté de la famille a été évidemment respectée, volonté politique du Président MACRON de faire entrer cette personnalité, ces deux personnalités très différentes, très complémentaires, au Panthéon. C'est aussi une excellente nouvelle pour la France et pour nous.

Je voulais conclure en disant qu'évidemment, nous nous associerons à ce bel hommage de Simone Veil, placée au cœur de Paris. Place de l'Europe, c'est un beau symbole. Nous l'apprécions.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je ne redonne pas la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 247.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 247).

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'attribution d'une dénomination Pierre Herbart.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 203 est relatif à l'attribution d'une dénomination "Pierre Herbart".

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voudrais mettre votre attention sur une personnalité attachante, et encore malheureusement peu connue, qui mérite de rentrer dans la lumière. Je veux parler de Pierre Herbart, qui a eu une vie riche de multiples facettes, qui est né le 23 mai 1903 à Dunkerque et qui est décédé à Grasse en 1974.

C'était un écrivain, c'était un journaliste, un homme de lettres, un résistant, qui a consacré toute sa vie et son œuvre à la défense de la liberté et de l'égalité des droits. C'était d'abord un résistant, qui a également participé à la mise en place en 1943 d'un réseau d'aide permettant à des jeunes gens de fuir le Service du travail obligatoire. Il avait pris le nom de "général Le Vigan" et fut chargé de diriger ce réseau de résistance en 1944 au niveau régional, breton.

C'était aussi un militant anticolonialiste dont les convictions se sont forgées à travers ses voyages, perceptibles dans les récits, notamment dans le "Chancre du Niger". C'était par ailleurs un écrivain engagé. Son œuvre littéraire diverse, composée à la fois de romans, de recueils, de nouvelles, d'essais retrace son passé politique important. Je veux dire aussi que c'était un écrivain engagé, homosexuel, qui a défendu avec vigueur tous les droits liés à sa condition.

C'était aussi un compagnon de route de la littérature et de grands auteurs qui ont travaillé avec lui : Albert Camus, Jean Cocteau et surtout André Gide. Et c'est vrai que Pierre Herbart est un personnage assez peu connu et ses luttes, ses œuvres et son histoire mériteraient en effet d'être mis dans la lumière. C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville de Paris attribue le nom de Pierre Herbart à une voie publique et que dans le cadre de la création du Centre d'archives L.G.B.T.I., parmi les personnalités pouvant symboliser ce lieu symbolique, le nom de Pierre Herbart puisse retenir toute l'attention de la commission d'attribution.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Chers collègues, chère Fadila, vraiment, merci beaucoup de mettre en lumière une telle personnalité, parce qu'effectivement, Pierre Herbart est très, très peu connu, et vous venez de décrire un homme d'une grande richesse, d'une grande intelligence et d'une grande créativité, et ce sera évidemment un avis favorable pour une étude par la commission de dénomination, comme le veut la procédure, bien évidemment.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 333).

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la transmission de la mémoire au public scolaire.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 204 est relatif à la transmission de la mémoire au public scolaire.

La parole est à Mme Olga JOHNSON.

**Mme Olga JOHNSON**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

De nombreuses commémorations à Paris rendent hommage aux anciens combattants et aux civils pour leur dévouement et leur sacrifice tout au long de notre histoire commune. Au-delà des guerres et des batailles, ce que nous commémorons pendant ces cérémonies, ce sont des hommes et des femmes, soldats comme civils, qui ont parfois donné leur vie pour défendre la liberté.

Pour entretenir la mémoire de nos enfants, la transmission revêt une importance toute particulière, notamment dans le cadre scolaire, en complément des cours d'histoire et d'éducation civique.

Considérant les différentes actions initiées ou soutenues par la Ville de Paris, le ministère de l'Education nationale et celui de la Défense et des anciens combattants, visant à sensibiliser les enfants au devoir de mémoire en milieu scolaire, l'important travail de pose de plaques commémoratives au sein des établissements scolaires, notamment pour rendre hommage aux enfants et écoliers victimes de la barbarie nazie durant l'occupation, ainsi que différentes actions concrètes visant à atteindre ces objectifs, comme l'opération "1000 arbres pour les nécropoles", le concours des petits artistes de la mémoire, le concours annuel "la flamme de l'égalité" ou encore, différentes mallettes pédagogiques distribuées dans les écoles parisiennes par la Ligue de l'enseignement, en partenariat avec la Ville, le groupe UDI-MODEM déplore que malgré ces différentes initiatives, la présence d'écoliers aux cérémonies de commémoration dans les mairies d'arrondissement demeure malheureusement encore faible. Dans la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement, nous avons été très heureux d'accueillir de nombreux écoliers le 11 novembre dernier.

Alors, nous faisons deux propositions, au groupe UDI-MODEM :

- qu'à l'occasion de la présentation du budget primitif mémoire 2018, lors de la réunion de la 2<sup>e</sup> Commission du Conseil de Paris de décembre, un focus puisse être réalisé sur l'ensemble des programmes et initiatives financés ou cofinancés par la Ville relatifs à la mémoire dans les établissements scolaires et auprès des enfants dans le cadre extrascolaire ;

- deuxièmement, que la Ville de Paris sollicite le référent mémoire et citoyenneté de l'Académie de Paris pour obtenir un bilan des dispositifs actuels d'information dans les établissements scolaires de la tenue des commémorations dans les arrondissements.

Je précise que ce vœu a été adopté par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement et présenté par notre collègue Catherine MICHAUD. Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme VIEU-CHARIER, pour vous répondre.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Chers collègues, la transmission de la mémoire aux jeunes générations est évidemment un enjeu crucial de société et, nous le savons tous ici, comprendre son passé et s'approprier l'histoire, c'est évidemment préparer l'avenir. C'est l'enjeu de ma délégation et bien sûr ma principale priorité.

Vous émettez le souhait qu'un compte rendu sur l'ensemble des initiatives que nous proposons à destination du public scolaire soit présenté lors de la 2<sup>e</sup> Commission du Conseil de Paris de décembre 2017. Bien sûr, nous le ferons. Nous le faisons déjà au cours de l'année et au fil des projets que nous présentons.



Mais j'en profite pour vous donner quelques éléments de bilan et pour vous rappeler que nous travaillons régulièrement avec l'Académie de Paris et vous démontrer que les dispositifs d'information aux établissements scolaires que vous appelez de vos vœux existent déjà. Sur les cérémonies commémoratives, inaugurations de plaques, rues, sachez que nous associons autant que possible des élèves de primaire et de secondaire des quartiers concernés. Par exemple, le 16 octobre dernier, le buste d'Octave Gréard a été de nouveau inauguré dans le 5e et bien évidemment nous étions accompagnés par les élèves de l'école voisine. Au lycée La Fontaine, nous avons inauguré la plaque aux enfants juifs déportés du lycée et nous l'avons fait bien sûr avec les élèves, en sachant qu'un travail en amont a été longuement effectué avec les élèves.

Chaque fois, la participation des élèves est active. Dans les commémorations, ils chantent la Marseillaise, ils apprennent des chants mémoriels, ils lisent des lettres de déportés lorsque les cérémonies par exemple traitent de la déportation. Nous allons même plus loin dans la participation des jeunes aux cérémonies commémoratives. Chaque année, des classes partenaires du porte-avions Charles de Gaulle ont l'occasion de participer à une cérémonie au Mont-Valérien, une cérémonie ad hoc dans la clairière des fusillés, créée par et pour ces élèves, et 90 élèves de trois établissements parisiens sont sélectionnés chaque année en lien avec l'Académie de Paris.

Celle-ci est évidemment toujours pleinement associée à toutes nos initiatives pédagogiques. Pour exemple, les mallettes pédagogiques que nous produisons chaque année, la Ville de Paris les produit en partenariat avec la Ligue de l'enseignement - et non pas l'inverse, je tiens à le dire - et permet une distribution du contenu auprès de 15.000 élèves parisiens de CM2, 1.000 d'entre eux ont approfondi ce travail en classe et, en général, il y a ensuite des parcours mémoire ou des cérémonies particulières. Je pense notamment à celle qui a eu lieu pour les valeurs de l'olympisme à la halle Carpentier avec 4.000 jeunes parisiens et la ministre des Sports notamment.

De la même manière, dans le cadre du cycle culturel sur la génération perdue que nous sommes en train de faire aujourd'hui, nous avons mobilisé des classes de secondaire pour un atelier d'écriture autour du livre "Paris est une fête" et 6 classes de primaire pour participer à un spectacle sur l'histoire de la musique américaine. Bien évidemment, autour de l'histoire de la Résistance et de la Shoah, même constat, nous avons eu une convention triennale avec le Mémorial de la Shoah pour permettre à tous les Parisiens de 8 à 15 ans de visiter le Mémorial, de participer à des ateliers pédagogiques, de se rendre sur les sites franciliens de la Déportation. Cinq centres participent à ce dispositif et un bilan très détaillé parviendra à mon collègue Patrick BLOCHE qui pilotera l'action au printemps 2018.

Je vous rappelle aussi que, depuis deux ans, la remise des prix du concours national de la Résistance et de la Déportation rassemble entre 40.000 et 50.000 élèves, ce qui n'est pas rien. Pour mémoire, une élève parisienne et la classe de collège préparatoire au lycée professionnel Hector Guimard ont été les lauréats pour l'année 2016-2017.

Nous accueillons aussi les élèves de 200 établissements pour les prix de mémoire et civisme de la Fédération Maginot, ici même dans cette Mairie, dans la salle des fêtes. Le succès de ces deux concours est connu et bien évidemment nous ne ferons qu'essayer de l'amplifier, mais déjà cela concerne des centaines et des centaines d'élèves.

Je vous rappelle aussi, et j'insiste sur ce dernier point, que toutes nos cérémonies, toutes nos actions mémorielles font l'objet d'une invitation envoyée à tous les conseillers de Paris et les maires d'arrondissement. Il est aussi du rôle des adjoints d'arrondissement chargés de la mémoire de relayer, auprès des établissements scolaires de leur arrondissement, tous les événements que nous proposons.

Ces dispositifs d'information aux établissements scolaires existent donc. L'Académie de Paris et le recteur de Paris prennent une large part, la Ville de Paris prend sa part. Les adjoints d'arrondissement, pour la plupart, y prennent aussi leur part.

C'est pourquoi je vous demande d'amender votre vœu en remplaçant vos deux derniers alinéas par l'unique alinéa suivant : "Que la Ville de Paris sollicite le référent mémoire et citoyenneté de l'Académie de Paris pour que lui soit communiquée un bilan des dispositifs actuels d'information dans les établissements scolaires de la tenue de commémorations et de cérémonies dans les arrondissements." Il s'agirait alors simplement de mettre en relation nos différents bilans, qui sont riches, afin d'en obtenir un plus complet et davantage localisé lorsque cela s'avère possible.

Le vœu ainsi amendé recueillerait un avis favorable de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame JOHNSON, acceptez-vous l'amendement ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 334).

## **2017 DAC 276 - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 276 concernant la modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.

Raphaëlle PRIMET, Sandrine MÉES, Danielle SIMONNET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Mes chers collègues, comme le savez, nous sommes opposés au travail du dimanche lorsque cela ne concerne pas une nécessité de continuité du service public, comme pour les transports ou la santé.

Nous considérons que le dimanche doit rester un jour de repos pour une majorité de travailleuses et de travailleurs. On le sait, ce sont les plus précaires et notamment les femmes qui sont concernées par la généralisation du travail du dimanche et qui en font les frais en termes de vie de famille, de temps de récupération pour soi.

Nous sommes donc opposés au fait d'ouvrir les bibliothèques le dimanche sous prétexte que cela s'accorderait à un nouveau rythme de vie des Parisiens. Tout le monde peut constater que la vie d'une Parisienne et d'un Parisien est suffisamment faite de stress lié à de multiples occupations, sollicitations et contraintes. Contribuer positivement au nouveau rythme de vie des Parisiens, c'est alléger les sollicitations possibles le dimanche, pas l'inverse.

Le cas de la bibliothèque Hélène Berr, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement est parlant, car la très grande majorité des usagers n'avait pas sollicité cette ouverture. Si je m'en tiens aux résultats de l'enquête de satisfaction liée à la démarche "QualiParis", il est clair que la question des horaires n'est pas centrale pour les usagers. Ces derniers sont bien plus nombreux à demander l'enrichissement du fonds documentaire ou l'amélioration des conditions d'accueil. Ensuite, si l'on se concentre sur la question des horaires, la plupart des usagers demandent l'ouverture le lundi, jour où les bibliothèques sont traditionnellement fermées, vu que les agents travaillent tous les samedis. De plus, les usagers demandent des ouvertures en matinée, car les bibliothèques n'ouvrent jamais avant 10 heures, voire 13 heures. Ce n'est finalement qu'une minorité qui veut l'ouverture du dimanche.

Nous avons soutenu également les multiples remarques et demandes que le personnel d'Hélène Berr formulait au sujet de conditions de travail et d'effectifs insuffisants. Un bilan de l'ouverture de la médiathèque Hélène Berr en termes de gain pour le public a été demandé et j'espère que nous l'aurons bientôt.

Cette ouverture le dimanche, les syndicats y sont clairement opposés. A Edmond Rostand, bibliothèque concernée par ce projet de délibération, si l'on excepte la C.F.D.T., tous les syndicats ont voté contre au comité technique de la DAC. Ils s'y opposent au vu de l'état actuel des effectifs sur l'ensemble des réseaux des bibliothèques. L'équipe de la bibliothèque est majoritairement contre, d'autant que le volontariat n'existe plus. En effet, si les agents ne veulent pas travailler le dimanche, ils doivent quitter la bibliothèque pour une autre et ce n'est pas toujours facile d'aller dans un autre établissement qui peut être loin ou ne pas offrir les postes souhaités.

Vous l'aurez compris, nous ne partageons pas les objectifs politiques de l'ouverture des bibliothèques le dimanche. Aujourd'hui, la Direction des affaires culturelles doit fonctionner avec des moyens constants qui ne permettent pas de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement sur des plages horaires plus larges.

Cela veut dire que les ouvertures du dimanche se feront a minima au détriment des conditions de travail des agents, comme c'est d'ailleurs le cas dans les médiathèques parisiennes qui le font déjà et comme nous l'avons déjà souligné de nombreuses fois. Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour les élus Ecologistes, le dimanche n'est pas une journée où l'on doit travailler d'ordinaire. En effet, nous accordons beaucoup d'importance à l'épanouissement personnel, à la vie de famille, à la possibilité pour chacun de trouver une journée où tout le monde est disponible au même moment et puisse échapper à l'isolement ou à la pseudo convivialité numérique. Tout cela nous porte à nous opposer en général au travail du dimanche.

Cependant, la possibilité pour toutes et tous d'avoir accès gratuitement à la culture précisément le dimanche, ce jour de la semaine où une grande partie des Parisiennes et Parisiens et leurs enfants est disponible, cela nous incite à penser que l'ouverture dominicale des bibliothèques est pertinente, d'autant plus que l'ouverture des bibliothèques le dimanche est une arme contre le loisir qui consiste à faire les magasins le dimanche, activité qui ne permet pas de prendre du recul au moins un jour par semaine sur les injonctions à consommer, car malheureusement, de plus en plus de magasins sont ouverts le dimanche.

Nous approuvons donc la démarche initiée depuis 2007 par la Ville pour ouvrir certaines bibliothèques le dimanche. Deux dans le 1er arrondissement, une dans le 10e, une dans le 12e, le 15e, le 20e et si ce projet de délibération est voté, la bibliothèque Edmond-Rostand située dans le 17e.

Nous remarquons que deux arrondissements du Nord-Est parisien, le 18e et le 19e, bien que très pourvus en bibliothèques, car très peuplés, ne font pas encore partie de la liste. Nous serions ravis que les prochaines expériences d'ouverture de bibliothèques le dimanche puissent prendre place dans ces arrondissements.

Cependant, nous ne souhaitons pas que les choses soient précipitées comme exprimé dans nombre de nos vœux et interventions antérieures. Comme l'a indiqué Raphaëlle PRIMET, le dialogue social prime et les conditions de travail doivent être optimales pour les agents. Les ouvertures dominicales doivent donner lieu à l'affectation de moyens supplémentaires, et jamais à des redéploiements ni à des réductions de plages horaires les autres jours.

Bien sûr, nous réitérons la demande que l'on ne recoure pas aux emplois étudiants qui ne doivent pas se substituer à des emplois d'agents de la Ville de Paris. A l'heure actuelle, la création de postes en catégorie A ne nous semble pas encore à la hauteur des besoins.

Je finirai mon intervention par la demande que nous soit communiqué en deuxième commission un bilan des ouvertures le dimanche des bibliothèques, et donc en cela je rejoins ma collègue Raphaëlle PRIMET.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous voterons pour ce projet de délibération, et nous écouterons attentivement la réponse de M. JULLIARD.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, ouvrir des bibliothèques le dimanche, cela n'est pas un débat à mettre au même niveau que la question de l'ouverture des magasins le dimanche. Parce que le dimanche est à la fois un jour de repos, un jour de loisirs, mais cela peut être aussi un jour de culture. Le problème se pose donc selon moi, différemment.

Pour autant, quelle est la situation aujourd'hui à Paris ? Quelle est l'amplitude d'ouverture des bibliothèques le reste de la semaine ? Quelle est la situation vécue par les agents des bibliothèques, dans l'ensemble de leurs équipes ? Sont-ils trop nombreux ? Au contraire, ils nous disent quoi ?

Ils nous disent que l'amplitude horaire pendant la semaine ne correspond pas aux besoins, la fermeture du lundi notamment, la fermeture de matinées, qu'ils sont bien souvent en situation de sous-effectif, qu'il y a des difficultés sur la fermeture de certaines bibliothèques.

Je ne reviens pas sur la question de la bibliothèque Marguerite Durand, il y a beaucoup d'autres priorités à engager en faveur des bibliothèques, avant d'envisager l'ouverture le dimanche.

En quoi s'impose-t-elle, en quoi est-elle une urgence ? Y a-t-il eu beaucoup de Parisiens qui se sont mobilisés pour exiger cette ouverture dominicale ? Y a-t-il une amplitude qui empêche d'aller en bibliothèque les autres jours de la semaine pour récupérer des livres ou d'autres ouvrages, et pouvoir le dimanche, tranquillement, chez soi, dehors, en famille, lire ou visionner ce que l'on a emprunté en bibliothèque ?

Vous l'aurez compris, je n'ai pas une position de principe contre l'ouverture des bibliothèques le dimanche, parce que j'estime que le débat sur les bibliothèques n'est pas le même que sur le travail dominical dans les magasins.

Pour autant, avant d'augmenter le travail et d'imposer à des femmes et des hommes de travailler le dimanche dans ces équipements, je préférerais que l'on s'assure déjà de la qualité du service public rendu dans ces bibliothèques tous les autres jours de la semaine. J'estime que cela n'est pas, pour l'instant, le cas.

Que nous disent d'ailleurs les organisations syndicales ? Elles sont quasiment toutes opposées à cette ouverture dominicale. Et toutes nous alertent sur le problème des petites bibliothèques de proximité qui sont sacrifiées, d'un manque de ressources et de renouvellement des ressources en ouvrages des bibliothèques. Elles nous alertent sur nombre de problèmes, bien souvent la Ville visiblement s'oriente sur de grosses bibliothèques et supprime des petites bibliothèques de quartier. Bref, une politique qui ne les satisfait pas. Leur analyse me semble plutôt pertinente.

Vous l'aurez compris, je voterai contre ce projet de délibération. Non pas contre dans l'absolu l'ouverture dominicale des bibliothèques, mais contre l'ouverture dominicale sur Paris, car j'estime que pour l'instant, cela ne s'impose pas. Je ne ressens pas dans la population ce besoin. J'estime que l'on doit d'abord assurer l'ensemble des améliorations qui s'imposent au niveau des bibliothèques parisiennes.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci.

Quelques éléments de réponse assez brefs, parce que c'est un débat que connaît bien maintenant notre Assemblée.

D'abord, permettez-moi simplement une petite réflexion qui dépasse l'ouverture des bibliothèques le dimanche. J'ai du mal à comprendre cette stratégie d'avocat, j'en suis sûr, sincère et convaincu, du service public, notamment de la lecture publique, qui consiste systématiquement à noircir le tableau de ce qu'est notre réseau de lecture publique à Paris, alors même que nous sommes probablement la collectivité qui investit le plus d'argent en plus chaque année. Nous augmentons les moyens dans les bibliothèques, nous créons des emplois, nous ouvrons des établissements de lecture publique à Paris.

On peut avoir des nuances, mais le meilleur service à rendre aux politiques soutenant la lecture publique ne m'apparaît pas être de systématiquement noircir le tableau, d'ailleurs souvent de manière excessive, s'éloignant de la réalité.

Ensuite, sur la question de l'ouverture des bibliothèques le dimanche, un débat que nous avons régulièrement avec Raphaëlle PRIMET, nous devrions être contre le travail du dimanche, pour que les travailleurs bénéficient tous d'un jour chômé, d'un jour de repos le dimanche. Je ne suis pas loin de partager cette option, à l'exception comme vous l'avez dit vous-même, de services publics essentiels, je reprends votre terme, vous avez cité les transports et la santé.

C'est là que j'ai un désaccord radical avec vous, je suis absolument convaincu qu'aujourd'hui plus qu'hier encore, s'il y a bien un service public qu'il faut considérer comme absolument essentiel, c'est la culture. Parmi nos politiques culturelles, la politique qu'il faut absolument renforcer, c'est bien l'accès aux livres et à la lecture publique. Je considère que l'accès à la lecture publique est un droit essentiel correspondant à un service public absolument essentiel, et doit donc nous amener à ouvrir nos établissements de lecture publique le dimanche.

Je constate cependant qu'il y a nettement moins de polémique au fur et à mesure que nous ouvrons des bibliothèques le dimanche, pour une raison simple, c'est que nous avons progressé ensemble. Même si vous n'êtes pas favorable sur le principe, je reconnais qu'à chaque fois, vous essayez d'améliorer les conditions d'ouverture, je l'admets et vous en remercie. Nous avons amélioré tant la méthode que les conditions d'ouverture des bibliothèques le dimanche, notamment en termes de moyens que nous attribuons aux médiathèques concernées pour qu'elles ouvrent dans les meilleures conditions.

J'adhère à ce que dit Sandrine MÉES sur le fait qu'il faut le faire dans des conditions et un calendrier satisfaisants et non au pas de charge. C'est une promesse que nous avons faite lors de la campagne électorale de 2014. Nous respectons cette promesse, même si nous prenons un peu plus de temps que ce que j'aurais souhaité à l'origine, parce qu'en effet nous souhaitons avoir les conditions d'ouverture les plus satisfaisantes. Il faut pour cela avoir les moyens suffisants, satisfaisants. Nous avons en effet décalé certaines ouvertures le dimanche, même si nous respecterons nos engagements de mandature.

Je conclus concernant ce que vous dites sur le fait que cela n'est pas demandé par les usagers des bibliothèques. Je me permets simplement de vous dire que la raison pour laquelle nous souhaitons ouvrir les

bibliothèques le dimanche, c'est pour permettre que des publics qui aujourd'hui ne viennent pas dans les bibliothèques, puissent y venir. Si l'on n'interroge que ceux qui peuvent venir du mardi au samedi, évidemment vous aurez une satisfaction importante.

Je me permets simplement de dire que le jour où les fréquentations horaires sont les plus importantes, c'est le dimanche, lorsque nous avons ouvert les médiathèques le dimanche. Ce n'est pas pour quelques-uns qui peuvent se permettre de venir un autre jour de la semaine, mais pour les travailleurs dont vous parlez, qui travaillent les autres jours de la semaine et veulent pouvoir venir le dimanche avec leurs enfants dans les médiathèques. C'est pour eux que nous ouvrons les bibliothèques le dimanche.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Non, c'est bon, Madame PRIMET, allez dans la médiathèque du 20<sup>e</sup> arrondissement. Vous verrez qui il y a dedans et interrogez-les.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 276.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 276).

## **2017 DAC 658 - DFA - Avenant à la convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et la S.P.L. "La Parisienne de Photographie"**

### **Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à "La Parisienne de Photographie".**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 658 - DFA, l'amendement n° 205, qui est un amendement technique, et le vœu référencé n° 206, qui y sont rattachés. Il s'agit d'un avenant à la convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et "La Parisienne de Photographie".

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La renommée de "la Parisienne de Photographie" et le savoir-faire de ses salariés sont connus de toutes et tous, en particulier dans les milieux professionnels et culturels concernés. Leur travail et expertise bénéficient d'une image de marque. C'est ce que relevait l'audit financier de ce début d'année.

La réputation irréprochable et enviable de "la Parisienne de Photographie" sur le marché parisien de l'art et de la photographie est certaine. Je me permets de le souligner une nouvelle fois. L'institution "Parisienne de Photographie" est soutenue par la presse nationale et par de nombreux acteurs culturels. Il est donc de notre devoir d'en prendre soin, autant que les salariés prennent soin des fonds prestigieux dont ils ont la responsabilité et qu'il s'agit pour nous de préserver.

Ce que nous demandons, chers collègues, c'est que soit étudiée la possibilité de reprendre l'équipe de numérisation en régie afin de lui confier les opérations de prises de vue complexes et délicates, et pour lesquelles il existe une plus grande exigence de qualité de la production.

Leur expertise est elle-même une garantie de succès et d'efficacité. Si la reprise en régie était impossible et, uniquement dans ce cas, il faut absolument qu'une clause spécifique, établie dans l'appel d'offres, assure la protection des salariés avec des garanties solides, conformes à leur exigence.

Nous ne pouvons les laisser être soumis au sort de ce que déciderait un repreneur privé. Ce serait une erreur fondamentale.

Nous avons dû accepter quelques modifications de considérants concernant l'externalisation afin de pouvoir trouver une issue favorable à l'adoption de ce vœu. Mais je réitère mon opposition à cette solution.

Pour résumer, nous demandons donc que le Conseil de Paris prenne une décision raisonnable de protection de ces salariés et, pour elle-même, d'une perte de compétence non négligeable.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vous remercie de votre intervention. Ce n'était juste pas à vous la parole, c'était à Fadila MÉHAL à qui je la donne.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération vise à voter l'avenant prolongeant d'une année la convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et la S.P.L. "La Parisienne de Photographie". En effet, environ 700.000 images ont d'ores et déjà été scannées, dont 500.000 mises en ligne. Mais il reste beaucoup à faire.

C'est vrai que l'agence a un statut particulier. Il est impératif pour elle d'autofinancer son activité de numérisation par la commercialisation de ses images, mission qu'elle n'a que partiellement réussi à accomplir puisque son déficit s'élève, je crois, à 500.000 euros, malgré la subvention d'un million d'euros chaque année de la Mairie.

"La Parisienne de Photographie" connaît ce déficit important alors qu'elle est, par ailleurs, dotée d'un fonds artistique et patrimonial exceptionnel. Elle s'est également vue confier une grande mission de numérisation des photographies des musées de la Ville de Paris, je pense notamment au musée Carnavalet et au musée d'Art moderne. Cela demande, bien sûr, des moyens techniques, financiers et du temps.

Dans ce projet de délibération, il s'agit d'allonger d'un an la convention afin d'étudier le meilleur modèle économique pour les futurs contrats de commercialisation, de diffusion, de numérisation des fonds municipaux, dans le cadre de l'évolution de cette S.P.L.

Evidemment, cette réflexion a commencé, mais on regrette de ne pas avoir trouvé, pour le moment, les équilibres pour les différentes parties.

La Ville de Paris a son mot à dire puisqu'elle est co-actionnaire, mais elle doit aussi entendre, comme le rappelait ma collègue, les craintes des salariés et des professionnels impactés par une évolution devenue nécessaire.

C'est vrai, la Ville de Paris souhaite porter un projet autour de la mutualisation des fonds photographiques et patrimoniaux, et rapprocher les collections et les agents chargés de ces missions.

Mais si cela devait se concrétiser, cela ne pourrait se faire qu'à la condition qu'une rigueur exemplaire soit respectée et qu'une organisation parfaite en concertation avec tous les acteurs le soit aussi.

Je sais que beaucoup d'élus, dans cet hémicycle, partagent cette conviction. Il faut absolument accompagner cette structure dans sa stratégie pour qu'en effet, elle puisse sortir de l'ornière. Même si je réponds au vœu de ma collègue, nous ne sommes pas du tout favorables à la gestion en régie, qui viendrait de toute façon encore alourdir la structure.

Je pense que le groupe Démocrates et Progressistes, au regard de ce qui vient d'être dit, souhaite que les discussions s'approfondissent et que nous puissions avec eux, les partenaires, et bien évidemment les salariés eux-mêmes, arriver à un résultat pérenne, tenable financièrement, qui permette aux salariés de sauvegarder leur emploi, mais permette aussi une efficacité pour que le modèle économique ne soit pas la question centrale quand on aborde la question de "La Parisienne de Photographie".

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Sandrine MÉES, souhaitez-vous compléter ?

**Mme Sandrine MÉES**. - Je ne suis pas inscrite, non merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous aviez présenté le vœu avec Mme PRIMET. Je vous demandais si vous souhaitiez compléter son intervention.

**Mme Sandrine MÉES**. - Non.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Parfait.

Je donne donc la parole à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Les interventions précédentes, notamment celle de Fadila MÉHAL à l'instant, ont éclairé les difficultés financières de la "Parisienne de Photographie", dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises dans cette enceinte, notamment lors de notre échange au Conseil de juillet dernier. Depuis, certaines choses ont changé puisqu'un nouveau directeur a été nommé, Nicolas BOUILLANT. Ses missions ont été clairement définies, elles sont dans la droite ligne des engagements que nous avons nous-mêmes pris en Conseil de Paris, à savoir la préservation des 35 emplois, la poursuite des missions d'intérêt général, tout en revenant à l'équilibre.

Je voudrais saluer déjà le travail qu'il a accompli en ces quelques mois, en lien avec les salariés et notamment en permettant de rétablir une situation, je crois, de confiance, même si tous les problèmes ne sont pas réglés, loin de là. Aujourd'hui, ce qui vous est proposé, c'est un avenant à la délégation de service public. C'est une proposition qui découle directement du travail qui a été mené avec les salariés et qui a été approuvée par le conseil d'administration de la SPL "Parisienne de Photographie", à savoir prolonger la délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2018, et décharger la Parisienne de Photographie de la mission de conservation du fond Roger-Viollet qui est lui repris en régie par la Ville, donc par la Direction des Affaires culturelles, pour la constitution d'un véritable pôle photo auquel je tiens beaucoup.

Les trois salariées de la "Parisienne de Photographie", qui étaient affectées à la conservation, vont être transférées à la DAC. Elles en sont très satisfaites, comme les équipes de la DAC.

La "Parisienne de Photographie" conserve les missions de numérisation et de commercialisation, et le travail continue en interne pour redéfinir la mise en œuvre de ses missions, dans l'objectif d'un retour à l'équilibre.

Concernant le vœu qui évoque justement l'activité de numérisation, j'en partage globalement le contenu. Je vous remercie d'ailleurs de rappeler, dans ce vœu, le réel savoir-faire des salariés de "la Parisienne". C'est une réalité. Je voudrais redire ici que nous entendons leurs inquiétudes et que la préservation de l'emploi reste notre objectif principal.

Vous demandez que soit étudiée la possibilité de reprendre l'équipe de numérisation en régie pour lui confier les opérations de prises de vue complexes. Pour l'instant, ce n'est pas la proposition privilégiée ni par la SPL ni par la Ville. J'ai les mêmes réserves que celles que Fadila MÉHAL vient d'évoquer à l'instant.

J'ai eu l'occasion de m'en expliquer plus longuement en 2e Commission, notamment en raison de la faiblesse du nombre de prises de vue complexes, qui représentent à peine 5 % de l'ensemble des prises de vue réalisées par la "Parisienne de Photographie". Nous pensons que la Ville n'a pas les outils pour piloter une activité de numérisation concurrentielle, à considérer d'ailleurs que ce soit réellement une activité de service public essentielle et qu'il reviendrait au service public municipal de conduire ce type d'activité.

Je ne me permettrai pas de faire une comparaison sur d'autres types de services publics que, moi, je considère essentiels, comme la lecture publique, mais la numérisation m'apparaît être encore plus éloignée du cœur du service public culturel.

Mais nous sommes toutefois pas opposés à continuer d'étudier les différentes options. Je crois en la possibilité d'une délégation qui permette de sauvegarder l'emploi, de retourner à l'équilibre avec à la fois la commercialisation et la numérisation. C'est en tout cas le scénario sur lequel nous travaillons avec les équipes.

J'émet donc un avis favorable et je vous remercie d'avoir accepté quelques amendements dans les considérants, notamment pour ne pas minimiser les difficultés réelles que connaît la société, sans quoi nous ne pourrions pas comprendre les évolutions en cours que j'estime, comme vous je l'espère, positives pour les salariés et pour la qualité du service rendu par "la Parisienne".

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 205 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 205 est adopté.

Madame PRIMET, acceptez-vous l'amendement proposé à votre vœu ?

Oui ? D'accord, très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 335).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 658 - DFA ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAC 658 - DFA).

### **2017 DAC 841 - Subvention (1.000 euros) à l'association "Silhouette" dans le cadre de la politique de la ville.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 841. Il s'agit d'une subvention de 1.000 euros à l'association "Silhouette" dans le cadre de la politique de la ville.

1.000 euros, 5 minutes.

**Mme Sandrine MÉES**. - Cher Mao, je ne dépasserai pas une minute ou deux.

Nous voudrions souligner l'intérêt pour les Parisiennes et Parisiens de ce festival, qui prend ses quartiers dans le parc de la Butte-du-Chapeau-Rouge, dans le 19e depuis deux ans. Auparavant, il se tenait aux Buttes-Chaumont. Le transfert d'un espace vert vers un autre a été un succès. C'est d'autant plus satisfaisant que le square de la Butte-du-Chapeau-Rouge est situé dans le périmètre de la "politique de la ville".

C'est un festival de grande qualité, qui permet gratuitement et en plein-air de découvrir à la fois la scène musicale émergente, et surtout une sélection de courts-métrages originaux, variés, engagés.

Pour mémoire, le public a pu y découvrir le court-métrage documentaire d'Alice DIOP "Vers la tendresse". En 2016, il avait reçu deux prix lors de ce festival. Il a eu ensuite un César. C'est vraiment un festival qui contribue à la découverte de nouveaux talents.

Plus largement, les écologistes sont attachés aux manifestations culturelles exigeantes et de qualité dans l'espace public, notamment dans les quartiers en "politique de la ville". Je pourrais citer en exemple le festival "Ciné-jardin" qui anime aussi des jardins partagés dans les quartiers en "politique de la ville".

Nous sommes évidemment favorables à ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Je n'ai rien à rajouter aux louanges et aux félicitations que je partage en tous points pour cette excellente association et ce très beau festival.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 841.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?



Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 841).

## **2017 DEVE 174 - Dénomination "place Louise Losserand" attribuée à la place située 145, rue Raymond Losserand (14e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet suivant est le projet de délibération DEVE 174. Il s'agit de la dénomination "place Louise Losserand" attribuée à la place située au 145, rue Raymond Losserand.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous sommes fiers qu'une nouvelle figure de la Résistance, une femme qui plus est, soit aujourd'hui honorée par une place dans Paris, dans le 14e, sur proposition du conseil de quartier Didot-Porte de Vanves.

Mécanicienne en fourrure, parisienne de naissance, Louise Losserand n'était pas seulement la femme de Raymond Losserand, qui était conseiller municipal communiste du 14e arrondissement et créateur avec Henri Tanguy de la direction militaire de la Résistance dans la région parisienne. Elle fut également une figure active de cette même Résistance, notamment en tant qu'agent de liaison d'un réseau FTP. Elle l'a payé durement, en subissant la déportation et la torture, successivement à Auschwitz, Ravensbrück et Mauthausen.

Trop souvent ces femmes sont oubliées. Nous devons davantage comme aujourd'hui rendre hommage à ces héroïnes qui ont sacrifié une partie de leur vie pour que nous soyons libres maintenant.

Dans un contexte où l'extrême droite gagne du terrain en Europe, il est d'autant plus important d'affirmer notre volonté de résister à toutes les formes de fascisme et de mettre en valeur la mémoire de la Résistance, en l'inscrivant dans notre patrimoine commun.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je remercie Hervé BÉGUÉ d'avoir parlé de Louise Losserand. Vous avez raison, les femmes sont souvent oubliées.

Vous avez dit beaucoup de choses et je n'irai pas plus loin. Je voudrais simplement signaler à mes collègues que Raymond Losserand a son nom inscrit sur cette plaque derrière, puisqu'il a été fusillé et qu'il est mort pour la France. Il a donc siégé ici même avant 1940.

Cette place se situe, et c'est un grand symbole, au cœur et au centre de la rue qui porte déjà le nom Raymond Losserand. La place Louise Losserand se trouvera au milieu de la rue Raymond Losserand. C'est un très beau symbole.

Je vous demande de voter favorablement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 174.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 174).

---

**2017 DEVE 173 - Dénomination "jardin Françoise Mallet-Joris" attribuée à l'espace vert situé 70-76, avenue d'Ivry (13e).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 173, qui arrive après le projet de délibération DEVE 174 par un mystère de l'ordre du jour, porte dénomination "jardin Françoise Mallet-Joris" attribuée à l'espace vert situé au 70-76, avenue d'Ivry.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est toujours un plaisir de voir le passage d'un vœu à la vie concrète. Je m'explique : dès que nous avons appris le décès de Françoise Mallet-Joris, nous avons voulu que la Ville de Paris rende hommage à cette grande écrivaine, à cette parolière de sa compagne et interprète Marie-Paule BELLE, à celle qui siégea dans de nombreux jurys littéraires et qui a présidé aux destinées du jury Femina pendant de nombreuses années. Ce qui lui valut même des menaces de mort de la part de Jean-Edern Hallier.

Belle idée que de donner le nom de Françoise Mallet-Joris à un espace vert du 13e arrondissement. On y croisera peut-être Cordélia, sortant de la chambre rouge dans la maison de papier ou celle dont le chien est fou. On écrira peut-être des lettres à moi-même ou bien à Dickie-Roi. On devisera sur nos chagrins d'amour et d'ailleurs. On y fera un clin d'œil à l'ange niché dans l'empire céleste. On y fera le portrait d'un enfant non identifié. Il y versera des larmes, pensant à la tristesse du cerf-volant. Entre deux hoquets, il dira : j'aurais voulu jouer de l'accordéon.

Ah ! divine Françoise, sous les feuilles mortes d'un bel été, racontez-nous encore les signes et les prodiges, la vie de Marie Mancini, celle d'Adriana Sposa ou de Jeanne Guyon. Faites-nous une double confidence. Enchantez-nous avec le rire de Laura. Avec vous, il y aura toujours sept démons dans la ville et trois âges à la nuit. Vos personnages jouent au jeu du souterrain.

Mais votre plus beau livre est et restera celui que vous avez publié il y a dix ans : "Ni vous sans moi, ni moi sans vous". Merci pour ce beau cadeau pour notre arrondissement et pour tout-Paris.

Françoise a été une auteure belge qui a su comme personne décrire la Parisienne. Il était normal que Paris lui rende hommage, que Marie-Paule BELLE lui soit aussi associée. Mais laissons les derniers mots à Françoise Mallet-Joris, dans son roman "Divine" : "J'aimerais mieux penser que c'est moi qui m'éteins et que la toile continue à vivre".

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je vous remercie, cher collègue, de ce très bel hommage, qui embrasse toute l'œuvre de Françoise Mallet-Joris en quelques phrases. C'est très poétique, très beau.

Et bien évidemment, qu'ajouter à ce magnifique hommage ? Nous avons donné un avis favorable lors de la Commission de dénomination du 20 juin 2017 et bien sûr, je vous encourage à voter ce projet de délibération.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 173.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 173).

**2017 DDCT 159 - Subvention (18.000 euros) et convention avec "le Kiosque infos Sida toxicomanie".**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Dernier projet de délibération de notre ordre du jour : le projet de délibération DDCT 159. Il s'agit d'une subvention de 18.000 euros et d'une convention avec "le Kiosque infos Sida toxicomanie".

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

A dix jours du 1er décembre, Journée mondiale de lutte contre le Sida, à quelques jours des 22e Etats généraux de l'association "Elus contre le Sida", dont je suis le vice-président, et Jean-Luc ROMERO le président, j'ai voulu intervenir rapidement pour saluer le travail de l'association "le Kiosque infos Sida toxicomanie", que l'on appelle plus communément "le Kiosque", qui dispose d'un espace de documentation, d'écoute et de conseil sur le V.I.H. Sida, sur les infections sexuellement transmissibles et sur les conduites addictives.

Le Kiosque coordonne également, depuis 2015, le dispositif parisien "Fêtez Clairs", afin de promouvoir la santé en milieu festif. A ce titre, l'association perçoit des subventions annuelles du Département de Paris, de la DASES et de la MILD CA, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives en France.

Des associations partenaires de ce dispositif "Fêtez Clairs" participent par ailleurs au groupe de travail thématique du Conseil parisien de la nuit, avec qui j'ai eu l'occasion de travailler lorsque j'étais adjoint au Maire de Paris sur ces questions, et dans ce cadre, il est apparu nécessaire de mieux prévenir les comportements discriminatoires dans les établissements de nuit, tant de la part des équipes des établissements que de la part du public, en prenant en compte notamment l'influence de la consommation d'alcool sur ces comportements et les conflits qu'ils peuvent générer.

Les subventions attribuées par notre collectivité au Kiosque en 2015 et 2016 lui ont permis aussi de constituer un réseau d'associations et d'institutions publiques, et cette démarche collective a abouti à la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation des usagers de la nuit pour lutter contre les préjugés et les pratiques discriminatoires. Une brochure a d'ailleurs été produite, ainsi que des affiches et des formations à destination du personnel de 15 établissements pilotes. Afin de toucher un plus grand nombre de noctambules, le Kiosque et ses partenaires proposent également d'implanter un projet transversal de communication digitale en milieu festif. C'est nouveau et c'est important de le souligner. Ce projet consistera, d'une part, à créer des messages de sensibilisation par rapport aux risques liés à la santé, aux nuisances sonores, la propreté, le consentement, la lutte contre les discriminations. Ces messages seront co-construits avec les partenaires spécialisés : "Fêtez Clairs", une nouvelle fois ; "Les Pierrots de la Nuit", à qui je tiens à rendre hommage également ; le "Collectif féministe contre le viol", évidemment, un sujet malheureusement d'actualité ; et la dernière structure : "A nous la nuit".

Deuxièmement, de diffuser ces messages via les réseaux sociaux des établissements de nuit et proposer plusieurs campagnes de communication afin d'augmenter la visibilité des messages. Un travail d'accompagnement des professionnels sera également effectué pour les mobiliser et les impliquer dans ce projet.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, compte tenu de tous ces éléments, je vous propose - et j'espère que nous allons voter à l'unanimité ce projet de délibération - cette subvention de 18.000 euros au "Kiosque infos Sida et toxicomanie" qui fait un travail remarquable, et toutes les structures qui l'accompagnent. J'ai vraiment voulu intervenir sur ce sujet. A quelques jours de la journée du 1er décembre, cela me semblait indispensable.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Un mot, au nom de Frédéric HOCQUARD, pour remercier Philippe DUCLOUX, pour son intervention particulièrement pertinente sur notre engagement aux côtés du Kiosque, qui est un excellent outil de lutte contre le Sida et d'information contre les infections sexuellement transmissibles et les conduites addictives. Le travail réalisé par le Kiosque est absolument admirable.

Vous avez également raison de souligner la qualité du dispositif parisien "Fêtez Clairs", coordonné par le Kiosque. Vous avez parfaitement résumé l'ensemble de leurs missions. Je vous remercie de l'avoir fait, au nom de l'Exécutif.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 159.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 159).

**2017 DEVE 94 - Approbation du principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires. Approbation du principe de la DSP portant sur l'exploitation des crématoriums parisiens.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DEVE 94 est retiré de l'ordre du jour.

**2017 DRH 71 - Fixation du ratio promus-promouvables pour les années 2017 et 2018 pour l'accès au grade de bibliothécaire hors classe.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je vous informe que le projet de délibération DRH 71 a été également retiré de l'ordre du jour. Personne ne s'y était inscrit, donc vous ne vous en êtes pas rendu compte, mais je vous le dis.

**Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

**Commission départementale des systèmes de vidéo protection de Paris (R. 16 G) :**

*1 titulaire :*

- Mme Colombe BROSEL.

*1 suppléant :*

- Mme Nawel OUMER.

**Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy-Paris Val-de-Marne (Conseil d'Administration) (R. 17 G) :**

1 titulaire, en remplacement de Mme Anne-Christine LANG, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- Mme Virginie DASPET.

**Commission des valeurs locatives des locaux professionnels (R. 18 G) :**

1 titulaire, en remplacement de M. Julien BARGETON, démissionnaire, désigné lors de la séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014.

- M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (2e collège) (R. 19 G) :**

*3 titulaires :*

- Mme Pénélope KOMITÈS ;

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ ;

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

*3 suppléants :*

- M. Thomas LAURET ;

- M. Hermano SANCHES-RUIVO ;

- Mme Valérie MONTANDON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 16 G à R. 19 G).

**Commission départementale des systèmes de vidéo protection de Paris (R. 21) :**

*1 titulaire :*

- Mme Colombe BROSSEL.

*1 suppléant :*

- Mme Nawel OUMER.

**Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (2e collège) (R. 22) :**

*3 titulaires :*

- Mme Karen TAÏEB ;

- M. Yann WEHRLING ;

- M. Yves CONTASSOT.

*3 suppléants :*

- M. François VAUGLIN ;

- Mme Béatrice LECOUTURIER ;

- M. Jean-Noël AQUA.

**Établissement public PARIS LA DEFENSE (Conseil d'Administration) (R. 23) :**

*1 titulaire :*

- M. Jean-Louis MISSIKA.

*1 suppléant :*

- M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**Société publique locale PariSeine (Conseil d'Administration) (R.24) :**

*5 représentants :*

- M. Claude DARGENT ;

- M. Etienne MERCIER ;

- M. Jacques BAUDRIER ;

- M. Jacques BOUTAULT ;

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 21 à R. 24).

**Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

## Clôture de la séance.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous nous retrouverons les 11, 12 et 13 décembre prochain dans cette même salle, sans marché de Noël.

Je vous souhaite une excellente soirée, vous remercie tous d'avoir participé jusqu'à cette heure et ces trois jours à ce débat. Je remercie, évidemment, vos divers collaborateurs, et, nous ne les oublions pas, les agents du service du Conseil de Paris.

Très bonne soirée à vous.

*(La séance est levée le mercredi 22 novembre 2017 à dix-huit heures trente minutes).*

## Votes spécifiques.

**Mme Pauline VÉRON** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 220.

**M. Bernard JOMIER** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 176 et DASES 394 G.

**Mmes Léa FILOCHE et Nawel OUMER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 190 G.

**MM. Frédéric HOCQUARD et Bruno JULLIARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 778.

**Mme Sandrine CHARNOZ** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 223 et DU 169.

**M. Eric LEJOINDRE** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 183.

**Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINOU et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 77, PP 87 et DEVE 144.

**Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 361 G et DASES 412 G.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, MM. Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 83.

**M. Julien BARGETON, Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 75.

**Mmes Alexandra CORDEBARD et Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 315.

**M. Jean-Noël AQUA, Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Didier GUILLOT, François HAAB, Mmes Marie-Laure HAREL, Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON et Aurélie SOLANS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 164.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 190.

**Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 28, DLH 257 et DU 78.

**M. Jean-Louis MISSIKA** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 206.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-Louis MISSIKA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 323.

**M. Bruno JULLIARD** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 571 et DAC 849.

**MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Didier GUILLOT, Mmes Sandrine MÉES et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 570.

**Mme Mercedes ZUNIGA** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 212 et DLH 188.

**M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 50.

**Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 359.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPE 2 G.

**M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 68 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 155, DEVE 74, DU 159, DASES 82 G, DASES 85 G, DLH 261, DLH 265, DLH 281, DAE 297 et DAE 306.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Mme Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 87.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 155, DLH 139, DLH 174, DLH 206, DLH 245, DLH 246, DLH 249, DLH 250, DLH 251, DLH 252, DLH 253, DLH 254, DLH 255, DLH 256, DLH 258, DLH 287, DU 145, DAE 246, DU 238, DLH 202 et DLH 232.

**M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 361 G et DASES 362 G.

**MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 77.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Mao PENINO, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPE 49 et DPE 61.

**Mme Carine PETIT et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 51.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, M. Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN** et ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 270, DU 158 et DU 223.

**MM. Jacques BAUDRIER, Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT, Patrick KLUGMAN, Thomas LAURET, Mmes Annick LEPETIT, Sandrine MÉES et Valérie NAHMIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 207.

**MM. Jacques BOUTAULT, Grégoire CHERTOK, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et M. Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 658.

**MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX,**

**Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Maud GATEL, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Mmes Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, MM. Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, MM. Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, MM. Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, MM. Mao PENINO, Atanase PÉRIFAN, Mmes Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Sergio TINTI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI, Yann WEHRLING et Mme Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 38.

**MM. Julien BARGETON, Patrick BLOCHE, Mmes Colombe BROSEL, Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 50.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MECARY et Olivia POLSKI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIA** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huang TAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLK et Anne SOUYRIS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huang TAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.



**MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G, DASCO 73.

**Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mmes Colombe BROSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mme Julie BOILLOT, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 73 et DASCO 56 G.

**M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Colombe BROSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 73.

**Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS M. Jean-Louis MISSIKA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mmes Colombe BROSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 73.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mmes Colombe BROSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO et Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56-G et DASCO 60 G.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUDEL, Caroline MECARY et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 73.

**Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 73.

**Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 57 G et DASCO 73.

**Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHLING** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Eric HÉLARD** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mmes Célia BLAUEL, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Olivia POLSKI et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G, DAC 847 et DASCO 73.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINOÛ, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOÛ, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 56 G.

**Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G, DASCO 60 G et DASCO 73.

**M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56 G et DASCO 60 G.

**MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 133.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 133.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT et Daniel VAILLANT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 133.

**MM. David ASSOULINE, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 133.

**Mmes Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN et M. Franck LEFEVRE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 133.

**M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 133.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 133.

**MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 133.

**Mmes Julie BOILLOT, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Ann-Katrin JÉGO et Béatrice LECOUTURIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 133.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 133.

**MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 133.

## Votes spécifiés.

**Le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 140 et DDCT 11 G.

**Mme Danièle PREMEL** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 778.

**Mme Olga JOHNSON** vote en faveur du vœu n° 107.

## Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2017 DU 207 Porte Pouchet (17e) - Avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement signé avec Paris Batignolles Aménagement.

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2017 DPA 5 -G "Paris fait Paris" - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016.

**M. Jacques BAUDRIER, M. Patrick BLOCHE, Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2017 DDCT 104 Subventions (200.000 euros) à 33 associations au titre de la lutte contre les discriminations et de l'éducation à l'égalité filles-garçons en milieu scolaire.

2017 DDCT 181 Subvention (6.000 euros) à la Fondation des femmes, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

**Mme Hélène BIDARD**, rapporteure.

2017 DEVE 169 Subvention (2.000 euros) à la Confédération Paysanne pour son projet "Des Parisien-ne-s sensibilisé-e-s débattent de l'alimentation et des politiques agricoles et alimentaires".

2017 DPA 59 Plan Bâtiment Durable - Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés - Signature de la charte et approbation d'objectifs de performance énergétique d'application volontaire.

2017 DPE 57 Subvention (3.000 euros) pour son projet pédagogique "Caravane Seine" à l'association Surfrider Foundation Europe.

2017 DPE 58 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Coordination Eau Ile de France pour deux projets dédiés à la sensibilisation et à la valorisation de l'eau en ville.

2017 DPE 59 Subvention (2.000 euros) pour le projet "Promotion du droit à l'eau à Paris et en France" à l'association France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand.

2017 DVD 98 Rivière de l'Ourcq. Convention de participation financière avec le SIAGRO relative à la réalisation d'une étude.

2017 SG 51 Conventions relatives à la constitution de groupements de commandes entre la Ville de Paris et le SIPPPEC pour le développement de la filière Hydrogène à Paris et en Île-de-France.

2017 DPE 2-G Approbation du contrat de bassin "Marne confluence 2018-2023".

**Mme Célia BLAUDEL**, rapporteure.

2017 DASCO 129 Affermissement du coût définitif de l'école maternelle 56 rue Mstislav Rostropovitch (17e) - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage (I3F/Ville).

2017 DASCO 130 Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2018-2019.

2017 DASCO 133 Lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (212.452 euros), subventions d'équipement (130.972 euros) et subventions pour travaux (4.356 euros).

2017 DFPE 177 Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subvention (5.000 euros) à l'association "Ligare" (15e) pour son action d'accompagnement et de soutien pour les parents adoptifs.

2017 DFPE 180 Subventions (69.250 euros) à neuf associations, dont huit avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école (2e, 3e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e).

2017 DFPE 181 Subventions (28.000 euros) et conventions avec onze associations concernant le projet Paris Collèges Familles visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

2017 DFPE 183 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Parrains Par'Mille (11e) pour son action de parrainage de proximité et l'expérimentation du projet 1 an, 1 parrain.

2017 DFPE 200 Subvention (17.000 euros) à APASO et Carrefour 14, pour la gestion d'un lieu d'accueil enfants parents à Paris.

2017 DASCO 52-G Subventions (28.000 euros) à 11 organismes et convention avec 2 associations pour le projet "Paris Collèges Familles".

2017 DASCO 56-G Divers collèges - Dotations (703.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

2017 DASCO 57-G Collège Maurice Utrillo (18e) - Contribution du département au service de restauration pour 2018.

**M. Patrick BLOCHE**, rapporteur.

2017 DFPE 212 Budget participatif 2016 : Subvention et convention (25.000 euros) avec l'association Cabane à Jeux pour l'espace multimédia de la ludothèque Denise Garon (13e).

2017 DASCO 60-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (93.037 euros), subventions d'équipement et d'investissement (583.153 euros), et subventions pour travaux (56.140 euros).

**M. Patrick BLOCHE, Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2017 DASES 293-G Subvention (100.000 euros) et avenant avec l'association Alma pour son action contre la maltraitance des seniors.

2017 DASES 368-G Subventions (18.00 euros) à deux associations pour leurs actions en faveur du bien-être des personnes âgées et de leurs aidants.

2017 DASES 372-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Le PariSolidaire Ile de France pour son action en direction des seniors dans la cohabitation intergénérationnelle.

2017 DASES 374-G Subvention (70.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec l'association du Parc Georges Brassens (15e).

2017 DASES 375-G Subventions (31.000 euros) à sept associations et conventions pour leur action dans le domaine des loisirs et de la culture en faveur des seniors.

2017 DASES 382-G Subventions (4.000 euros) et convention avec deux associations proposant des activités informatiques.

2017 DASES 383-G Conventions avec 12 gestionnaires de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, habilités à l'aide sociale légale, pour l'attribution d'une subvention dite d'accessibilité financière.

2017 DASES 385-G Subvention (34.588 euros) et convention avec l'association Les Petits Frères des Pauvres pour l'équipement de leur nouveau local (18e).

2017 DASES 387-G Mise en œuvre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris - Attribution des participations au titre des "Actions collectives de prévention".

2017 DASES 392-G Subvention (1.800 euros) à l'Association des Veuves et des Veufs de Paris (9e) pour leur action de lutte contre l'isolement.

2017 DASES 393-G Subvention (10 000 euros) et convention avec l'association Unis Cité (18è) dont les actions favorisent le lien intergénérationnel.

2017 DASES 394-G Subvention (55.000 euros) et convention avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement 2017 du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EMGE) auprès des EHPAD.

2017 DASES 402-G Subvention (5 000 euros) à l'association Avec nos aînées (17e) au titre de 2017 pour son action de l'accès au droit.

**Mme Galla BRIDIER**, rapporteure.

2017 DFA 77 Réduction de capital et évolution de la gouvernance de la SEMAVIP.

**M. Jean-Bernard BROS et M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteurs.

2017 DLH 174 Acquisition 9-11, rue de Toul (12e) d'un programme de 47 logements sociaux (26 PLUS et 21 PLS) par la RIVP.

2017 DLH 196 Réalisation 23 villa d'Este (13e) d'un programme de création de 6 logements PLUS par Coopération et Famille.

2017 DLH 206 Location du terrain 71, rue Philippe de Girard (18e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2017 DLH 246 Réalisation 2, rue Jouffroy d'Abbans et 1, boulevard Pereire (17e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 20 logements sociaux (10 PLA-I et 10 PLUS) par la RIVP.

2017 DLH 249 Location de l'immeuble 3, rue Crozatier (12e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2017 DLH 250 Réalisation 66-68, boulevard Soult (12e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement PLUS par la RIVP.

2017 DLH 251 Réalisation 115, boulevard Jourdan (14e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement PLUS par la RIVP.

2017 DLH 252 Réalisation 164, avenue Ledru Rollin (11e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement PLA-I par la RIVP.

2017 DLH 254 Réalisation 39, rue Myrha (18e) d'un programme de construction neuve de 14 logements sociaux (4 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 4 logements PLS) par la RIVP.

2017 DLH 255 Réalisation 46, rue Notre Dame des Champs (6e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 13 logements sociaux (8 PLA-I et 5 PLUS) par la RIVP.

2017 DLH 256 Location de l'immeuble 6, rue Demarquay (10e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2017 DLH 257 Location de l'immeuble 23, rue du Hameau (15e) à Elogie-Siemp - Bail emphytéotique.

2017 DLH 258 Réalisation 46, rue des Trois Frères (18e) d'un programme de construction neuve de 7 logements sociaux (3 PLA-I, 3 PLUS et 1 PLS) par la RIVP.

2017 DLH 261 Location de l'immeuble 240, rue Championnet (18e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2017 DLH 265 Réalisation 2 rue Crillon (4e) d'un programme de logements sociaux (3 PLA-I, 3 PLUS) par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 270 Conclusion d'un avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement passé le 13 décembre 2016 avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne.

2017 DLH 287 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP. Remboursement anticipé de 25 contrats de prêts PLS (21.026.935 euros).

2017 DLH 373 Acquisition 9-11 rue de Toul (12e) d'un programme de 6 logements sociaux en PLA-I par SNL-Prologues.

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2017 DLH 188 Réalisation 1-5, rue de la Croix Saint-Simon (20e) d'une opération de construction neuve de 16 logements sociaux PLS par hsf.

**M. Ian BROSSAT, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.



2017 DLH 281 Budget participatif 2015 : création d'un espace vert partagé rue Louis-Blanc (10e) par Paris Habitat OPH.

**M. Ian BROSSAT, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2017 DLH 232 Réalisation 17, boulevard Jourdan, "Fondation Avicenne" (14e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'une résidence étudiante de 109 logements PLUS par la RIVP.

**M. Ian BROSSAT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteurs.

2017 DU 145 - DLH Réduction du bail emphytéotique de la RIVP. Déclassement et vente de volumes sur l'ensemble immobilier 216 bis à 220 ter rue de la Croix Nivert / 25 à 27 rue Théodore Deck (15e).

2017 DU 154 Vente à SNL - Prologues de 6 lots de copropriété 5-5 bis rue Basfroi (11e) et 92 rue de Romainville (19e).

2017 DU 169 Revente de 62 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris à AXIMO.

2017 DU 223 Revente à la SOREQA et à AXIMO de 23 lots de copropriété préemptés par la Ville dans l'immeuble 43, avenue Saint Mandé - 51 bis, bd de Picpus (12e).

**M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2017 DLH 311 Modification de la participation de la Ville de Paris au financement du programme de création d'un centre de premier accueil humanitaire, 58-72 boulevard Ney (18e) par l'association Emmaüs Solidarité.

**M. Ian BROSSAT, Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2017 DASES 82-G Subvention (400.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour des travaux rue des Rigoles (20e).

2017 DASES 85-G Subvention (150.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour des travaux de restructuration du local de l'ancienne halte garderie du centre social Cefia situé au 18 rue Kellner (17e).

2017 DASES 298-G Subvention d'investissement (30.000 euros) et convention avec l'association le relais Ménilmontant pour l'équipement de leur nouveau local situé au 70 rue des Rigoles (20e).

2017 DASES 325-G Subvention (105.000 euros) et avenant à la convention avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris (19e) co-signée par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2017 DASES 334-G Subvention (43.500 euros) et avenant avec l'association de quartier Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry 2000 intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

2017 DDCT 146 Subventions (275.500 euros) à 84 associations pour le financement de 93 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens et avenant à une convention avec une association - Troisième enveloppe.

2017 DDCT 155 Subventions (231.574 euro) à treize associations et deux bailleurs sociaux RIVP et Paris Habitat.

2017 DPSP 4 Subventions (81.930 euros) et conventions à 18 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017.

2017 DPSP 13 Subventions (267.900 euros) et conventions avec 7 structures dans le cadre de la prévention de la récidive.

2017 DPSP 14 Subvention (180.000 euros) et convention avec le Fonds social juif unifié

2017 PP 64 Tierce maintenance applicative et services associés de la solution de gestion électronique des documents ("EGEON") au profit de la Préfecture de police de Paris.

2017 PP 68 BSPP - Acquisition de robots de transport de matériels d'intervention et d'évacuation de victimes, de leurs accessoires et de la maintenance associée.

2017 PP 69 Majoration du traitement de certains fonctionnaires sous statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police bénéficiaires d'une clause de conservation d'indice à titre personnel.

2017 PP 70 Disposition statutaire et fixation du classement hiérarchique et l'échelon indiciaire applicables au corps démineur de la PP.

2017 PP 71 Modification des délibérations n° 2002 PP 9-1° et 2002 PP 9-2° du 21/01/2002 portant dispositions statutaires et fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables aux emplois d'adjoint de contrôle de la Préfecture de police.

2017 PP 72 Modification des délibérations n° 1999 PP 15-3° du 12 avril 1999 portant création de l'emploi de chef de secteurs à la Préfecture de police et n° 1999 PP 15-4° portant classement hiérarchique et échelonnement indiciaire applicables à l'emploi de chef de secteurs à la Préfecture de police.

2017 PP 73 Modification des délibérations n° 2012 PP 73-1° et 73-2° des 15 et 16 octobre 2012 fixant les dispositions statutaires, le classement hiérarchique et l'échelonnement indiciaire applicables aux emplois de directeur et de sous-directeur du laboratoire central de la Préfecture de police.

2017 PP 74 Modification des délibérations n° 2009 PP 5-1° et 5-2° des 2 et 3 février 2009 fixant les dispositions statutaires, le classement hiérarchique et l'échelonnement indiciaire applicables au corps des ingénieurs des travaux de la Préfecture de police.

2017 PP 75 Modification de la délibération n° 2006 PP 42-1° et abrogation de la délibération n° 2006 PP 42-2° des 15 et 16 mai 2006 relatives aux dispositions statutaires et au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables au corps des ingénieurs de la Préfecture de police.

2017 PP 76 Modification des délibérations n° 2005 PP 8-1° des 7 et 8 février 2005 et n° 2016 PP 36-2° des 13, 14 et 15 juin 2016 relatives aux dispositions statutaires, au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux emplois de médecin-chef et de médecin-chef adjoint du département de la médecine statutaire de contrôle du service de santé.

2017 PP 77 Modification de la délibération n° 2017 PP 33-2° des 9, 10 et 11 mai 2017 portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicable au corps médecins civils de la BSPP.

2017 PP 78 Modification de la délibération n° 2000 PP 115-2° des 27 et 28 novembre 2000 portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des ingénieurs économistes de la construction de la Préfecture de police.

2017 PP 79 Modification de la délibération 2009 PP 6-2° des 2 et 3 février 2009 fixant le classement hiérarchique et l'échelonnement indiciaire applicables au corps des architectes de sécurité de la Préfecture de police.

2017 PP 80 Convention groupement commandes entre Etat et ville Paris concernant prestations de gestion et de couverture frais médicaux résultant blessures en service et maladies pro agents affectés à la Préfecture de police.

2017 PP 81 Réserve de berceaux dans une ou plusieurs crèches inter-entreprises au profit du personnel de la Préfecture de police. Approbation des modalités de passation. Autorisation de signer l'accord-cadre.

2017 PP 82 Accord-cadre pour la mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la Préfecture de police - Modalités de passation - Signature.

2017 PP 83 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2017 PP 84 Modification de la délibération n° 2009 PP 93 des 14, 15 et 16 décembre 2009 portant indemnisation des sorties effectuées en dehors des horaires administratifs par les personnels techniques et scientifiques de la Préfecture de police.

2017 PP 85 Modification de la délibération n° 2002 PP 50 des 9, 10 et 11 décembre 2002 portant attribution d'une indemnité de gestion à certains personnels de la Préfecture de police.

2017 PP 86 Modification de la délibération n° 2006 PP 2 des 30 et 31 janvier 2006 portant fixation du régime indemnitaire applicable à certains fonctionnaires du laboratoire central de la Préfecture de police chargés d'assurer la permanence des explosifs.

2017 PP 87 Modification de la délibération n° 2004 PP 86 des 5 et 6 juillet 2004 portant fixation du régime indemnitaire des fonctionnaires relevant du corps des médecins civils de la BSPP.

2017 PP 88 Modification de la délibération n° 2004 PP 100 des 27 et 28 septembre 2004 portant attribution d'une prime d'installation à certains personnels débutants de la Préfecture de police.

2017 PP 89 Dispositions fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade dans certains corps de catégories A, B et C de la Préfecture de police pour l'année 2018.

2017 PP 90 Dispositions relatives aux modalités de mise en œuvre du télétravail à la Préfecture de police pour les personnels relevant des administrations parisiennes.

2017 PP 91 Modification de la délibération n° 2006 PP 71 des 10 et 11 juillet 2006 portant fixation de la rémunération des suppléants de concierge de la Préfecture de police.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2017 PP 65 Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2017).

2017 PP 67 Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2017.

**Mme Colombe BROSSEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteurs.

2017 DFPE 28 Réalisation d'une crèche collective de 68 places dans le lot E2 du secteur d'aménagement Paul Meurice (20e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Elogie-SIEMP.

2017 DFPE 36 Subventions (1.929.768 euros), avenants et convention à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 44 Subventions (2.385.511 euros) et avenants à la Fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 60 Subvention (74.623 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale (20e).

2017 DFPE 63 Subvention (179.215 euros) et avenant n° 1 avec l'association Le Repaire des Lutins (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2017 DFPE 85 Subventions (2.792.160 euros) et avenants à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 11 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 96 Subvention (19.476 euros) et avenant n° 1 à l'Association Au Fil de la Découverte pour la halte-garderie (15e).

2017 DFPE 98 Subventions (3.728.841 euros), avenants n° 1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo (11e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 100 Subvention (82.204 euros) et avenant n° 1 à l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e).

2017 DFPE 102 Subvention (15.019 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e).

2017 DFPE 103 Subvention (25.928 euros) et avenant n° 1 à l'association Les petits lardons (10e) pour la crèche parentale (10e).

2017 DFPE 104 Subventions (216.009 euros) et avenants n° 1 à l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 110 Subvention (94.245 euros) et avenant n° 1 à l'association Les Pieds Tendres (12e) pour la crèche parentale (12e).

2017 DFPE 116 Subventions (1.892.049 euros) et avenants n° 1 avec l'association Enfant Présent (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 118 Subventions (521.521 euros) et avenants n° 1 à l'association Accueil et Reclassement Féminin Œuvres de Gares-Lafayette (6e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 119 Subvention (1.256.191 euros), avenants et convention avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 125 Subvention (1.677.844 euros) et avenants n° 1 avec l'association Envoludia (94160 Saint-Mandé) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 126 Subvention (49.990 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).

2017 DFPE 130 Subvention (29.188 euros) et avenant n° 1 à l'Association Calinot Singe (15e) pour la crèche parentale (15e).

2017 DFPE 131 Subventions (422.352 euros) et avenants n° 1 à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands - AJEFA (10e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 132 Subvention (69.152 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Gardons (12e) pour la crèche parentale (12e).

2017 DFPE 133 Subventions (6.801.290 euros) avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 139 Subvention (161.975 euros) et avenant n° 1 passée avec l'association Aide aux Mères de Famille (7e) pour la halte-garderie Aide aux Mères de Famille (7e).

2017 DFPE 144 Subvention (59.811 euros) et avenant n° 1 avec l'association Archipélia (20e) pour le multi-accueil (20e).

2017 DFPE 145 Subventions (412.013 euros) et avenants n° 1 avec l'association "Estrelia" (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 147 Subventions (193.683 euros), avenant n° 1 et convention avec l'association "La Planète des Enfants" (14e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 148 Subvention (116.033 euros) et avenant n° 1 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20e) pour la crèche collective Le Petit Relais (20e).

2017 DFPE 154 Subvention (14.845 euros) et avenant n° 1 à l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16e).

2017 DFPE 157 Subvention (116.731 euros) et avenant n° 1 à l'association L'Araignée Gentille (18e) pour la halte-garderie L'Araignée Gentille (18e).

2017 DFPE 161 Subvention (123.750 euros) et avenant n° 1 à l'association Plaisir d'Enfance (19e) pour la structure multi-accueil le Nid des Tout Petits (19e).

2017 DFPE 162 Subventions (675.554 euros) et avenants n° 1 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 163 Subventions (688.067 euros) et avenants n° 1 avec l'association Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 210 Convention d'aide à l'équipement entre la CAF de Paris et la Ville de Paris pour la réalisation d'aménagements dans l'établissement d'accueil de la petite enfance situé 13 rue Charles Hermite (18e).

2017 DFPE 213 Subvention (1.280.000 euros) et convention avec la Fondation Oeuvre de la croix Saint-Simon (20e) pour la création d'un multi-accueil au 38, rue Nicolo (16e).

2017 DFPE 216 Subvention (91.315 euros) et convention avec l'association Léo Lagrange Nord Ile-de-France (Amiens, 80) pour son établissement multi-accueil (18e).

**Mme Sandrine CHARNOZ**, rapporteure.

2017 DU 78 Secteur Paul Meurice (20e) - Protocole foncier relatif à la vente du lot E à PBA. Protocole d'intention Ville de Paris/PBA/Elogie-SIEMP pour la réalisation du programme de logement social et de crèche.

**Mme Sandrine CHARNOZ, M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

2017 DFPE 115 Subvention (158.159 euros) et avenant n° 1 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour la halte garderie (20e).

**Mme Sandrine CHARNOZ, M. Nicolas NORDMAN**, rapporteurs.

2017 DAE 10-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Mozaïk RH (10e).

2017 DAE 62-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'Association D'Accompagnement Global contre l'Exclusion (18e) pour un projet de Pépinière d'inclusion sociale et professionnelle.

2017 DAE 65-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Le Réseau Primavera (91370).

2017 DAE 66-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association La Cravate Solidaire (12e).

2017 DAE 67-G Subvention (10.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association COJOB-Collectif Jobeurs (2e).

2017 DAE 68-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Paris et compagnie (2e).

**Mme Afaf GABELOTAUD**, rapporteure.

2017 DAJ 27 Approbation du contrat de coexistence entre la marque Logiciel SEB (Suivi Energétique des Bâtiments) et l'acronyme SEB (Supervision Energétique des Bâtiments).

2017 DDCT 161 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Réseau national des maisons des associations" et versement de la cotisation correspondante.

2017 DILT 19 Protocole de résiliation du bail relatif aux locaux de la "Tour Gamma" sise au 193-197 rue de Bercy (12e) au 31/12/2017.

2017 DILT 25 Convention-cadre d'expérimentation pour la récupération de poussière de frein entre la Ville de Paris et la société Tallano Technologie.

2017 DRH 72 Mise à disposition contre remboursement de Mme Girard-Mathe Delphine auprès du CFA Enseignement Supérieur Recherche/Poitiers.

2017 DRH 75 Modification de la réglementation relative à la nouvelle bonification indiciaire des personnels de la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé.

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2017 SG 3-G Convention relative à la mise en œuvre du dispositif 100.000 stages de la région Ile-de-France.

**M. Christophe GIRARD et Mme Afaf GABELOTAUD**, rapporteurs

2017 DILT 26 - DFA Budget annexe du Service Technique des transports automobiles municipaux - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2017.

**M. Christophe GIRARD et M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteurs.

2017 DILT 24 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Antoinette GUHL**, rapporteurs.

2017 DFA 79 Budget municipal - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2017 DFA 80 Projet de délibération fixant le mode de calcul des amortissements en M57.

2017 DFA 81 Convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par le groupement de commandes dont la Ville de Paris est le coordonnateur.

2017 DFA 83 Projet de décision modificative n° 2 de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

2017 DFA 84 Individualisation des autorisations de programme municipales votées à la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2017.

2017 DFA 91 Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.

2017 DFA 92 Adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris.

2017 DFA 24-G Budget départemental - Admission en non-valeurs.

2017 DFA 25-G Projet de délibération fixant le mode de calcul des amortissements en M57.

2017 DFA 29-G Projet de décision modificative n° 2 du Département de Paris pour l'exercice 2017.

2017 DFA 30-G Individualisation des autorisations de programme départementales votées à la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2017.

2017 DFA 32-G Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.

2017 DFA 33-G Adoption du règlement budgétaire et financier du Département de Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2017 DFA 18-G Programmation du Fonds Social Européen.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Afaf GABELOTAUD et Mme Antoinette GUHL, Mme Colombe BROSEL, Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2017 DAE 177 Subventions (271.200 euros), conventions et adhésion (3.150 euros) pour le soutien de dix-neuf initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire.

2017 DAE 307 Subventions (12.000 euros) et convention avec l'association Sensecube (18e).

2017 DAE 310 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Les Ami-e-s du Panier du 12e (12e).

2017 DPE 63 Subvention (5.000 euros) à la Ligue de l'Enseignement pour la Promotion du Tri des papiers dans les écoles.

**Mme Antoinette GUHL**, rapporteure.

2017 DICOM 22 Conventions de parrainages média pour l'exposition "Les nuits parisiennes".

**M. Frédéric HOCQUARD, M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteurs.

2017 DAC 49 Avenant à la convention d'équipement avec le Théâtre de l'Atelier (18e).

2017 DAC 50 Subvention d'équipement (8.500 euros) et convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

2017 DAC 148 - DICOM Convention tripartite de mécénat avec la Fondation du Patrimoine et l'association Théâtre Musical de Paris pour le financement des travaux du Théâtre du Châtelet (1er).

2017 DAC 221 Subvention (13.000 euros) à l'association Roaratorio.

2017 DAC 237 Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'association des Amis de Frans Krajcberg (15e).

2017 DAC 240 Subventions (31.650 euros) et un avenant à 11 structures au titre des aides à la diffusion/création et à la résidence dans le secteur des arts visuels.

2017 DAC 359 Subvention (15.000 euros) à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métaux dit Comité Métaux (11e).

2017 DAC 399 Subvention (5.000 euros) et avenant avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18e).

2017 DAC 400 Subvention (5.000 euros) à l'Association "Cercle Littéraire International" (C.L.I.), Section française des P.E.N. Club français (4e).

2017 DAC 659 Convention tripartite avec la Parisienne de photographie et l'ADAGP relative à la gestion de droits des fonds photographiques.

2017 DAC 727 Subvention (500 euros) à l'association Les Pigallo-Romains (9e).

2017 DAC 770 Avenant n 4 au bail emphytéotique administratif liant la SAS Marigny et la Ville de Paris relatif à la prorogation du bail, à l'intégration d'un tunnel jouxtant le théâtre Marigny (8e).

2017 DAC 835 Autorisation de signer un protocole transactionnel indemnitaire avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble du 51 rue de l'Arbre Sec (1er).

2017 DAC 838 Subvention (2.000 euros) à l'association Exposed (18e).

2017 DAC 842 Fixation du loyer pour l'occupation temporaire d'un terrain communal, 39-41 rue des Ardennes (19e).

2017 DAC 847 Conventions avec le collège Robert Doisneau et le conservatoire municipal d'arrondissement du 20ème relative à un atelier de pratique chorégraphique.

2017 DAC 851 Subvention (4.000 euros) à la nuit comme en plein jour (17e).

2017 DAC 852 Subvention (10.500 euros) à l'association Musethic.

2017 DAC 854 Subvention (4.000 euros) à l'association Salon d'automne (8e).

2017 SG 50 Rapport comportant les observations définitives de la CRC sur la gestion du Théâtre musical de Paris concernant les exercices 2012 et suivants.

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2017 DAC 839 Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec l'association L'Onde et Cybèle (20e).

2017 DAC 840 Subvention (1.000 euros) à l'association Tribudom dans le cadre de la politique de la ville.

2017 DAC 843 Subventions (5.500 euros) à deux structures du 20e dans le cadre de la Politique de la ville.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSEL**, rapporteurs.

2017 DEVE 153 - DAC Renouvellement de la convention avec l'association "Cirque Ici" pour l'occupation du bâtiment n° 6 situé dans le Jardin d'Agronomie tropicale au sein du bois de Vincennes (12e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2017 DAC 275 Budget participatif 2016 : Subvention et convention (45.000 euros) avec l'association Enlarge Your Paris (13e).

2017 DAC 345 - DJS Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2017 DEVE 178 Modification de la délibération 2017 DEVE 18 "Dénomination promenade Khalil Gibran attribuée à la promenade située entre les numéros 37 et 45 du quai André Citroën (15e)".

**M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2017 DGRI 72 Cotisations à plusieurs réseaux internationaux de villes au titre de 2017.

2017 DGRI 82 Mémoire d'entente entre la Ville de Paris et l'Alliance mondiale pour les solutions efficientes.

**M. Patrick KLUGMAN**, rapporteur.

2017 DGRI 69 - DPE Subvention (328.600 euros) et convention avec l'association MORIJA pour son projet d'accès à l'eau, l'assainissement et de gestion durable des déchets ménagers dans la commune de Nobéré (Burkina Faso).

2017 DGRI 70 - DPE Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Migrations et Développement pour son projet d'assainissement dans la commune d'Ouijjane (Maroc).

2017 DGRI 71 - DPE Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Inter Aide pour son projet d'eau et d'assainissement dans cinq districts ruraux du Malawi.

**M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINOU, Mme Antoinette GUHL**, rapporteurs.

2017 DGRI 77 - DAC Subvention (155.000 euros) et convention annuelle avec l'Institut Kurde de Paris.

**M. Patrick KLUGMAN, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2017 DGRI 76 Subvention (50.000 euros) à l'Association GUAPO Global Urban Air Pollution Observatory, dénommée en français, Observatoire Mondial des Villes pour la Qualité de l'Air.

**M. Patrick KLUGMAN, Mme Aurélie SOLANS**, rapporteurs.

2017 DGRI 74 Subvention (10.000 euros) et convention annuelle (Burkina Faso) avec l'association Sidaction (10e) dans le cadre de la lutte contre le sida.

**M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne SOUYRIS**, rapporteurs.

2017 DEVE 134 Protocole d'accord transactionnel relatif à une concession funéraire dans le cimetière du Montparnasse (14e).

2017 DEVE 144 Cession à titre gratuit de 3 équipements ludiques, provenant de deux squares du 14e arrondissement, à la brigade de Sapeurs Pompiers, 47 rue Saint-Fargeau (20e) - Convention de don.

2017 DEVE 152 Convention avec la Société Française des Iris et Plantes Bulbeuses (S.F.I.B.) pour l'organisation du concours international d'iris au Parc Floral de Paris (12e).

2017 DEVE 155 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DEVE 164 Gestion de l'Unité de Formation par Apprentissage (UFA) de l'École Du Breuil - Convention avec l'Association pour le Développement de l'Apprentissage Francilien Agricole (ADAFA).

2017 DEVE 183 Subvention (1.000 euros) à l'Association Faune Alfort (94700 Maisons-Alfort).

2017 DEVE 184 Subvention de fonctionnement (879 euros) à l'Association Pixiflore (94120 Fontenay-sous-Bois).

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2017 DEVE 188 - DFA Budget annexe du fossoyage - Décision modificative n° 1 de 2017.

**Mme Pénélope KOMITÈS, M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteurs.

2017 DEVE 74 - DU Création d'un jardin public et de locaux de jardiniers sur le site de l'ancienne caserne de Reuilly (12e) - Conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et Paris Habitat.

2017 DU 159 Acquisition auprès de Paris Habitat - OPH dans le lot F de la Caserne de Reuilly d'un volume à usage de locaux techniques aménagés pour le jardin en cœur d'îlot (12e).

**Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2017 DEVE 4-G Avenant à convention avec l'association Etudes et Chantiers pour un chantier d'insertion par l'entretien de la PC ferroviaire (13e à 14e) et de quatre centres sportifs du 13e.

**Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Antoinette GUHL, M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2017 DEVE 175 Dénomination "jardin Luc Hoffmann" attribuée à l'espace vert situé 10, rue du Maroc (19e).

**Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteures.

2017 DAE 137 Subventions (3.000.000 euros) et conventions avec quinze organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Emergence(s).

2017 DAE 229 Subvention (7.000.000 euros) et convention avec l'association Science Créativité Interdisciplinarité Recherche Éducation (4e).



2017 DAE 315 Subvention (1.500.000 euros) et avenant à la convention cadre 2015/2020 avec le CROUS.

2017 DAE 317 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

2017 DAE 323 Campus des Cordeliers (6e) - Participation aux travaux et convention corrélative avec l'EPAURIF.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2017 DAC 571 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fondation Henri Cartier-Bresson (14e).

2017 DAC 850 Tour Saint-Jacques (4e) - Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période 2017/2020.

2017 DAE 174 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association A Suivre (10e) pour l'opération Paris Face Cachée.

2017 DAC 6-G Convention avec FamilySearch, en vue de la numérisation à titre gracieux de sources généalogiques.

2017 DAC 10-G Convention de mécénat en nature avec la maison Christian Dior.

**Mme Véronique LEVIEUX**, rapporteure.

2017 DU 216 Subvention et convention pour le passage Puteaux (8e).

**Mme Véronique LEVIEUX, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2017 DJS 50 Subventions (46.500 euros) et convention à 4 associations sportives.

2017 DJS 98 Subvention complémentaire (20.000 euros) et avenant à convention avec le club Paris Basket 18 pour la saison 2017-2018.

2017 DJS 148 Grand Paris, Terrain De Jeux - Paris Seine Saint-Denis : Convention d'occupation du domaine public avec Maraga pour une vague artificielle sur une parcelle du Centre Sportif de la Croix-Nivert (15e).

2017 DJS 220 Subvention (5.900 euros) et convention avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) (20e).

2017 DJS 251 Subvention d'équipement (1.250.000 euros) à la Société d'Exploitation Sport et Événements (SESE) exploitant du stade du Parc des Princes (16e).

2017 DJS 262 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DJS 266 Espaces de remise en forme : Charléty (13e), Ladoumègue (19e), Bercy (12e) - Avenants de transfert des trois conventions d'occupation du domaine public au profit de la SAS Les Cercles de la Forme.

2017 DJS 267 Subventions (79.600 euros) à 12 associations sportives parisiennes.

2017 DJS 270 Terrain d'Education Physique Cotte (12e) - Couverture du terrain-Dépose d'une demande de permis de construire.

2017 DJS 271 Centre sportif Carnot (12e) - Couverture du 3ème terrain de tennis - Dépose d'une demande de permis de construire.

2017 DJS 272 Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Handball au titre de l'organisation de la 12ème édition du Tournoi Razel Bec de handball féminin à Paris.

2017 DJS 287 Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec le comité départemental de Rugby de Paris pour la saison 2017/2018.

**M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.

2017 DU 92 Acquisition d'un volume dédié à la réalisation d'un gymnase 57-61 rue de la Chapelle (18e).

**M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2017 DU 151 Cession à Eiffage Immobilier Ile-de-France, après déclassement, de parcelles avenue du Cimetière à Saint-Ouen (93).

2017 DU 158 Cession à la SOREQA d'une parcelle 3 rue Claude Bernard à Aubervilliers (93).

2017 DU 194 Achères (78) - Cession des terrains de la phase 2 du protocole foncier du 16 mai 2006. Avenant n° 8 au protocole.

2017 DU 242 APUI Réinventer Paris - Site Italie (13e) - Avenant au protocole de vente - Déclassement du domaine public routier d'une emprise au droit des 18 à 42 avenue d'Italie (13e). Signature de l'acte de vente.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2017 DU 6 ZAC "Les Rives de l'Ourcq" à Bondy (93) - Protocole foncier, déclassement, cession et acquisition.

2017 DU 222 Les-Vallées-de-la-Vanne (89) - Cession d'une parcelle bâtie 2 rue du Moulin.

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Célia BLAUDEL**, rapporteurs.

2017 DU 239 Bien sans maître - Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville de Paris un bien sans maître 14, rue Brillat Savarin (13e).

**M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT**, rapporteurs.

2017 DU 190 Cession à EFIDIS, après désaffectation et déclassement, d'une emprise communale 6-8 rue Bardinet (14e) en vue de réaliser des logements sociaux.

**M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT, M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteurs.

2017 DU 148 Appel à projets "Réinventer la Seine" - Site Parking Pont de Grenelle (16e) - Protocole foncier avec l'Etat.

2017 DU 176 ZAC Clichy-Batignolles (17e) - Remise d'un équipement public par Paris Batignolles Aménagement à la Ville de Paris correspondant à une voirie nouvelle dénommée rue Gilbert Cesbron secteur Est de la ZAC.

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2017 DAE 246 Arc de l'Innovation-Hôtel d'activités Métropole 19 (19e) - Garantie d'emprunt à la RIVP et convention.

2017 DU 238 - DLH Résiliation d'un bail emphytéotique conclu avec la RIVP portant sur un ensemble immobilier 153-161 rue Nationale (13e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Olivia POLSKI**, rapporteurs.

2017 DU 10-G Acquisition d'un immeuble 37-39 Grande allée du 12 février 1934 à Noisiel (77) pour l'implantation d'un SAFD et transfert d'actif du budget de l'ASE au budget du Département de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2017 DVD 37 Parcs de stationnement Meyerbeer et Paris Rive Gauche. Protocole transactionnel avec SPIE Autocité et avenant n° 1 au contrat d'affermage du parc Meyerbeer.

2017 DVD 71 Droits de stationnement des usagers des communes jouxtant Paris, et habitant dans les voies riveraines de la Capitale.

2017 DVD 84 Subvention (22.000 euros) et convention avec l'Association Animation, Insertion et Culture Vélo.

2017 DVD 85 Subvention (31.000 euros) et convention avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette.

2017 DVD 105 Quai de Loire (19e) - Demande d'une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement de travaux de voirie.

2017 DVD 107 Parc de stationnement Porte Maillot (17e) - Convention relative aux travaux préparatoires à la construction d'une gare sous la Porte Maillot.

2017 DVD 110 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2017 DVD 28 Aménagement des 7 places parisiennes. Convention d'études avec la RATP.

**M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Nicolas NORDMAN**, rapporteurs.

2017 DASES 263-G Avenant aux conventions entre le Département de Paris et l'ADIAM, pour le solde de la participation 2016 au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz.

2017 DASES 324-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information (ANPHI) (8e) qui agit dans le domaine de l'insertion professionnelle.

2017 DASES 380-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association CAP Sport Art Aventure et Amitié (CAP SAAA), (15e) qui agit dans le domaine de la pratique sportive.

2017 DASES 399-G Subventions (18.500 euros) à six associations facilitant l'accès à la culture des parisiens en situation de handicap.

2017 DASES 408-G Subvention (3.000 euros) à l'association Action Connaissance Formation pour la Surdit  (ACFOS) qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants de personnes en situation de handicap.

2017 DASES 416-G Subvention (6.000 euros) pour diverses associations pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

2017 DASES 419-G Subvention (3.300 euros) et convention pour les associations suivantes : Mobile en ville (14e), UNAT IDF (15e) qui agissent dans le domaine des loisirs à destination de personnes en situation de handicap.

**M. Nicolas NORDMAN**, rapporteur.

2017 DDCT 154 Subvention (1.470.000 euros) et convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris (4e).

2017 DPE 38 Occupation temporaire - Convention avec le Sycotm.

2017 DPE 49 Avenant n  8 à la convention du 16 février 1971 entre la Ville de Paris et le SIAAP - Remboursement au SIAAP de frais supportés dans l'intérêt de la Ville de Paris.

2017 DPE 61 Refonte du poste central de supervision du système GAASPAR - Convention avec le SIAAP.

2017 DDCT 7-G Subvention (1.820.000 euros) et convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine (4e).

**M. Mao PENINO**, rapporteur.

2017 DAE 2 Marché aux puces et square aux artistes de la Porte de Vanves (14e) - Règlement.

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2017 DAE 253 Budget Participatif 2016 "Une halle alimentaire solidaire pour le 14e" - Subvention - chantier d'insertion (310.000 euros) et convention avec l'association Food de Rue (14e).

**Mme Olivia POLSKI et Mme Antoinette GUHL, Mme Pauline VÉRON**, rapporteures.

2017 DU 181 Cession de locaux commerciaux dans la galerie du Stadium, 66 avenue d'Ivry (13e).

2017 DU 213 Cession d'un commerce situé dans la galerie du Stadium, 66 avenue d'Ivry (13e).

2017 DU 229 Classification d'une nouvelle voie au titre des droits de voirie du 3e arrondissement.

2017 DU 230 Classification des nouvelles voies du 4e arrondissement au titre des droits de voirie.

2017 DU 231 Classification des nouvelles voies du 5e arrondissement au titre des droits de voirie.

**Mme Olivia POLSKI, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2017 DAE 325 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (6.000 euros).

**Mme Olivia POLSKI, M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2017 DEVE 168 Subvention (4.000 euros) au Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit dans le cadre des 8èmes Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore les 27, 28 et 29 novembre 2017.

**Mme Aurélie SOLANS**, rapporteure.

2017 DASES 38-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

2017 DASES 53-G Subvention (10.000 euros) avec l'Association Santé Médiation et Développement - ASSAMEDE (12e).

2017 DASES 55-G Subvention (95.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde (12e).

2017 DASES 56-G Subvention (36.000 euros) et avenant n° 4 à la convention avec l'association COMEDE (94 Le Kremlin Bicêtre).

2017 DASES 73-G Subvention (20.000 euros) et convention avec la Mutualité Fonction Publique Action Santé Social (15e) pour son centre Emergence Espace Tolbiac (13e).

2017 DASES 115-G Subvention (5.000 euros) à la Fondation Pierre Deniker (16e).

2017 DASES 118-G Subvention (11.000 euros) à l'association Réseau Environnement Santé (10e).

2017 DASES 214-G Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (11e).

2017 DASES 272-G Subvention (78.000 euros) et conventions avec l'association Croix-Rouge Française (14e).

2017 DASES 275-G Subvention (5.000 euros) à l'association Pôle de Santé des Envierges (20e).

2017 DASES 291-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Le 190 (3e).

2017 DASES 296-G Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Aux Captifs la Libération (6e).

2017 DASES 317-G Subvention (240.000 euros) et avenant à convention avec l'association AIDES (93).

2017 DASES 318-G Subvention (11.000 euros) à l'association Les Elus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (ELCS) (3e).

2017 DASES 352-G Convention avec l'AP-HP relative à la réalisation d'analyses médicales.

2017 DASES 362-G Subvention de fonctionnement (6.882.704 euros) relative au financement par le Département de Paris des activités 2017 du GIP Samusocial de Paris (12e) et signature de l'avenant et de la convention.

2017 DASES 371-G Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Avenir Santé (69).

2017 DASES 391-G Subvention (15.500 euros) et convention avec l'association SAFE (15e).

2017 DASES 405-G Fixation du loyer dû par l'Association Centre Georges Devereux pour la location dans le cadre d'un bail professionnel de locaux départementaux situés 54 rue de l'Arbre Sec (1er).

2017 DFPE 8-G Subvention (31.000 euros) et avenant à convention avec l'association Lire à Paris.

2017 DFPE 9-G Subvention (23.000 euros) à Réseau de Santé Périnatal Parisien, convention pour la promotion et le soutien continu et spécialisé de l'allaitement maternel des familles parisiennes.

**Mme Anne SOUYRIS**, rapporteure.

2017 DASES 167-G Subvention (20.000 euros au titre du PPIE) et avenant n° 1 avec l'Association Intervalle-CAP (13e).

**Mme Anne SOUYRIS et Mme Dominique VERSINI**, rapporteures.

2017 DDCT 31 Subvention (3.000 euros), au titre de l'animation locale, à l'association "Air 2 Fête".

2017 DDCT 88 Subventions Fonds du Maire (14.524 euros) à 5 associations (20e).

2017 DDCT 97 Subventions (4.500 euros) à 2 associations (9e).

2017 DDCT 103 Subventions Fonds du Maire (26.935 euros) à 8 associations (3e).

2017 DDCT 109 Subventions Fonds du Maire (11.350 euros) à 5 associations (6e).

2017 DDCT 110 Subvention Fonds du Maire (2.693 euros) à une association (8e).

2017 DDCT 112 Subventions Fonds du Maire (11.276 euros) à un établissement public et à 7 associations du 11e arrondissement.

2017 DDCT 113 Subventions Fonds du Maire (7.088 euros) à 8 associations (12e).

2017 DDCT 115 Subventions Fonds du Maire (38.026 euros) à un établissement public et à 16 associations (14e).

2017 DDCT 116 Subventions Fonds du Maire (19.330 euros) à 9 associations du 15e arrondissement.

2017 DDCT 118 Subventions Fonds du Maire (16.306 euros) à 3 associations du 18e arrondissement.

2017 DDCT 149 Subventions Fonds du Maire (26.750 euros) à 5 associations et un organisme (4e).

2017 DDCT 151 Subventions (44.850 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à 7 associations.

2017 DDCT 156 Subvention Fonds du Maire (5.700 euros) à deux associations du 7e arrondissement.

2017 DJS 135 Aides Quartiers Libres - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018.

2017 DJS 136 Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018.

2017 DJS 212 Subvention (5.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Starting-Block (13e).

2017 DJS 248 Subvention (7.000 euros) à l'association RVL Insert (14e).

2017 DJS 253 Subventions (30.000 euros) et 6 conventions avec 6 associations de Jeunesse (14e, 19e, 20e).

2017 DJS 257 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France (14e).

2017 DJS 265 Subvention (3.000 euros) à l'association Frateli (9e).

2017 DJS 268 Dispositif du BAFA citoyen - Tarif pour l'année 2018.

2017 DJS 285 Convention-cadre avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris (DDCS) pour l'accueil de jeunes des Centres Paris Anim'.

2017 DJS 286 Accueil de jeunes des Centres Paris Anim' et des Espaces Paris Jeunes - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales de Paris.

**Mme Pauline VÉRON**, rapporteure.

2017 DASES 41 Avenant à la convention pluriannuelle relative à la subvention de fonctionnement du pôle accueil du Dispositif premier accueil en direction des migrants primo-arrivants sans domicile fixe.

2017 DASES 182-G Subvention (8.500 euros) à deux associations de soutien à la parentalité adoptive.

2017 DASES 183-G Subventions (18.000 euros) à deux associations d'accompagnement des mineurs victimes de violences sexuelles.

2017 DASES 187-G Subventions (250.000 euros) et conventions avec quatre associations mettant en œuvre des actions de parrainage affectif et professionnel.

2017 DASES 189-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association pour la promotion et le développement du Centre Ressource Européen en clinique transculturelle (BABEL) pour son projet Med'Alliance.

2017 DASES 190-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'ASE.

2017 DASES 220-G Subvention (10.000 euros) à l'association Secours Catholique pour le fonctionnement de la Maison Saint Ambroise (11e).

2017 DASES 315-G Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association Inter Service Migrants (ISM) pour son action d'aide à l'accès aux droits Info Migrants.

2017 DASES 340-G Subvention (20.000 euros) à l'association un ballon pour l'insertion pour ses activités sportives de redynamisation menées au profit de personnes sans domicile.

2017 DASES 344-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "PEP 75" (15e) pour l'accompagnement de jeunes mères lycéennes parisiennes (SAMELY).

2017 DASES 350-G Subvention (170.000 euros) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut pour la mise en œuvre de travaux d'aménagement des bureaux Léon Jouhaux (10e).

2017 DASES 357-G Subvention (78.612 euros) et convention avec l'association Aurore pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies à la Porte de La Villette.

2017 DASES 364-G Renouvellement de la convention avec la ville d'Enghien-les-Bains, mettant à disposition de celle-ci une partie de la propriété du département de Paris sise 1 rue de la Barre à Enghien-les-Bains (95).

2017 DASES 389-G Décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

2017 DASES 390-G Convention pluriannuelle relative à la gestion financière et comptable du Fonds d'Initiative pour les allocataires du RSA et les personnes sans domicile fixe.

2017 DASES 396-G Subvention (180.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Impulsion Carrière Emploi.

2017 DASES 407-G Convention de délégation de compétence et de gestion du RSA avec la CAF de Paris.

2017 DASES 417-G Subvention (9.200 euros) à "Zone d'Expression Prioritaire" pour l'organisation d'ateliers d'écriture en direction de jeunes en insertion.

2017 DASES 420-G Subvention (5.000 euros) à l'Œuvre des Orphelins de la Préfecture de police.

**Mme Dominique VERSINI**, rapporteure.

2017 DASES 149-G Subventions (774.606 euro) et conventions avec 14 associations pour le déploiement des dispositifs de remobilisation sociale en vue d'une insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

2017 DASES 403-G PPIE - Appel à projet "Dynamiques professionnelles" (70.959, 62 euros).

**Mme Dominique VERSINI, Mme Antoinette GUHL et Mme Afaf GABELOTAUD**, rapporteures.

2017 DASES 406-G Subvention (247.845 euros) à Emmaüs Solidarité, Solidarité Paris maman et à la Fondation de l'Armée du Salut. Conventions annuelles.

**Mme Dominique VERSINI, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2017 DAC 568 Subvention (5.000 euros) à l'association Projet Aladin.

2017 DAC 569 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France.

2017 DAC 572 Subvention (4.000 euros) à l'association Langage de Femmes.

2017 DAC 617 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie-Gabrielle Planeix et Suzanne Maron au lycée Jean de La Fontaine 1 place de la Porte Molitor (16e).

2017 DU 219 Dénomination place Théophile Bader (9e).

2017 DU 220 Dénomination place Daniel Iffla-Osiris (9e).

2017 DU 221 Dénomination rue Jaïc Domergue (17e).

2017 DU 234 Dénomination place Juliette Drouet (9e).

2017 DU 236 Dénomination passage Hypatie d'Alexandrie (20e).

2017 DU 241 Dénomination rue Mère Teresa (17e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

2017 DEVE 172 Dénomination "square Yvette Chauviré" attribuée à l'espace vert situé place du Commerce (15e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2017 DPA 58 Communication : Partenariat de performance énergétique pour 100 écoles (CPPE1) - Présentation du rapport d'activités 2016.

**Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jean-Louis MISSIKA et M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

2017 DAJ 24 Communication de la liste des marchés conclus du 18 aout au 28 septembre 2017 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2017 DFA 75 Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit Municipal de Paris.

2017 DAJ 9-G Communication de la liste des marchés conclus du 18 aout au 28 septembre 2017 au titre de la délégation donnée à Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

## **Comptes rendus des Commissions.**

### **1ère COMMISSION**

Réunion du 14 novembre 2017

#### **Présent-e-s :**

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

#### **Absent-e-s :**

Mmes Rachida DATI et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

M. David BELLiard.

\*\*\*\*

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 06. Il présente aux membres de la Commission les nouveaux adjoints à la Maire.

#### Présentation

"Paris fait Paris" - Bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.

Présentation par M. BAUDRIER, conseiller délégué en charge des constructions publiques, des grands projets de renouvellement urbain et de l'architecture, et par M. VERRECCHIA, chef du service des locaux de travail de la direction constructions publiques et architecture. - Interventions de MM. BARGETON, de FROMENT et GIRARD.

Présentation des tableaux de bords financiers par M. GRÉGOIRE. - Intervention de Mme SIMONNET.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 85 à son ordre du jour (dont 22 au Conseil départemental) :

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - M. BROS, rapporteur.

DAC 658 - DFA - Avenant à la convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et la SPL "La Parisienne de photographie" : intervention de M. de FROMENT.

Politiques de l'emploi - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

DAE 66 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association "La Cravate Solidaire" et DAE 68 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Paris et Compagnie" : intervention de Mme PREMEL.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics - M. GIRARD, rapporteur.

DDCT 138 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris : intervention de M. BONNET.

Budget, financement et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

DFA 28 G et DFA 82 - Débat portant sur les orientations budgétaires : interventions de Mme SIMONNET et de MM de FROMENT, SAINT-ETIENNE, BONNET, GLEIZES, LEGARET et GIRARD. Réponse de M. GRÉGOIRE.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure.

Mme GUHL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Pas d'intervention.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure.

DAE 253 - Budget participatif 2016 "Une halle alimentaire solidaire pour le 14e". - Subvention - chantier d'insertion (310.000 euros) et convention avec l'association "Food de Rue" : intervention de M. BONNET.

#### Vœux et amendements :

51 vœux et 30 amendements ont été déposés.

Séance levée à 11 heures 50.

Prochaine Commission le mardi 5 décembre 10 heures.

----

## **2e COMMISSION**

Réunion du mercredi 13 novembre 2017



**Présent-e-s :**

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Danièle GIAZZI, Laurence GOLDGRAB, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

**Excusés au sens du Règlement intérieur :**

Mme Brigitte KUSTER et M. Pierre AIDENBAUM.

**Excusée :**

Mme Marielle de SARNEZ.

**Absent-e-s :**

Mme Yamina BENGUIGUI et M. Grégoire CHERTOK.

\*\*\*\*

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 16 heures 33 et souhaite la bienvenue aux nouveaux adjoints, puis annonce sa démission en tant que présidente de la 2e Commission.

Présentation :

2016 DPA 53 - "Paris fait Paris". - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics, par M. Jacques BAUDRIER, Conseiller délégué auprès de l'Adjoint chargé de l'urbanisme, chargé des questions relatives à l'architecture et aux grands projets de renouvellement urbain, et Mme Virginie KATZWERDEL, architecte voyer en chef.

Interventions de MM. JULLIARD et GAUDILLÈRE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 65 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental) :

Vie nocturne et économie culturelle - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD a présenté les projets inscrits au présent ordre du jour.

2017 DAE 306 - Subvention d'investissement (375.000 euros) et convention avec "Paris Habitat" pour la réhabilitation et l'installation de plusieurs commerces culturels (3e et 18e) : intervention de Mmes GOLDGRAB, MÉHAL et M. DUCLOUX.

Culture, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit - M. JULLIARD, rapporteur.

M. JULLIARD a présenté les principaux projets de sa délégation : 2017 DAC 148 - DICOM - Convention tripartite de mécénat avec la Fondation du Patrimoine et l'association "Théâtre Musical de Paris" pour le financement des travaux du Théâtre du Châtelet (1er), 2017 DAC 275 Budget participatif 2016 : subvention et convention (45.000 euros) avec l'association "En large Your Paris" (13e), 2017 DAC 276 Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris, 2017 DAC 778 Contribution (150.000 euros) et convention avec l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis (93), 2017 DAC 849 Autorisation à Mme la Maire de Paris de signer la convention d'occupation du domaine public avec le centre Pompidou.

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Patrimoine - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX a présenté les projets relevant de sa délégation.

Pas d'intervention de la part des membres de la Commission.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

Mme VIEU-CHARIER rapporte ses projets mettant en exergue le : 2017 DAC 569 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Île-de-France ARCAT Île-de-France,

2017 DU 218 Dénomination allée Claude Montal (7e), 2017 DU 247 Dénomination place de l'Europe - Simone Veil (8e).

Pas de question sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Amendements et vœux :

1 amendement de l'Exécutif et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme FANFANT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif au Conseil de la nuit.

M. JULLIARD a présenté l'amendement au projet de délibération 2017 DAC 658 DFA - Avenant à la convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et la SPL "La Parisienne de Photographie".

Mme PRIMET a présenté les 2 vœux du groupe Communiste - Front de Gauche relatifs :

- à la Parisienne de photographie ;
- à la situation précaire de la bibliothèque Saint-Eloi (12e).

Mme MÉES a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif aux Journées du patrimoine.

Mme MÉHAL a présenté les 2 vœux du groupe Démocrates et Progressistes relatifs :

- au marché de Noël des Champs-Élysées ;
- à l'attribution d'une dénomination Pierre Herbart.

Vœux déposés et non présentés :

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif à la dénomination d'une place Simone Veil dans le 17e.

Questions diverses :

Mme VIEU-CHARIER informe les membres de la Commission des événements qui se dérouleront de novembre 2017 à janvier 2018 à l'occasion du Centenaire de l'entrée en guerre des États-Unis "la génération perdue".

Mme MÉHAL demande à ce que l'agenda des événements culturels à Paris soit de nouveau distribuer en 2e Commission.

Séance levée à 17 heures 55.

Prochaine séance le lundi 4 décembre 2017 à 12 heures.

----

### **3e COMMISSION**

Réunion du mercredi 13 novembre 2017

**Présent-e-s :**

Mmes Célia BLAUDEL, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÉS, Joëlle MOREL, Carine PETIT, Aurélie SOLANS, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINO, Dominique TIBERI, Patrick TRÉMÈGE et Yann WEHRLING.

**Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur :**

Mmes Julie BOILLOT, Colombe BROUSSEL, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, Déborah PAWLIK, MM. Pierre CHARON, Philippe GOUJON et Didier LE RESTE.

\*\*\*\*

M. Claude DARGENT ouvre la séance à 8 heures 31.

Présentation :

2016 DPA 53 - "Paris fait Paris". - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics, par M. Jacques BAUDRIER, Conseiller délégué auprès de l'Adjoint chargé de l'urbanisme, chargé des questions relatives à l'architecture et aux grands projets de renouvellement urbain, et Mme Virginie KATZWERDEL, architecte voyer en chef.

Intervention de M. JULIEN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 108 à l'ordre du jour (dont 6 au Conseil départemental) :

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS a présenté les principaux projets de sa délégation : 2017 DLH 281 Budget participatif 2015 : création d'un espace vert partagé rue Louis-Blanc (10e) par "Paris Habitat OPH" et 2017 DEVE 156 DJS Aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil (12e). - Bilan d'avancement annuel de l'opération et avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.

2017 DEVE 94 Approbation du principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires. Approbation du principe de la délégation de service public portant sur l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires : interventions de MM. DAGNAUD et JULIEN.

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUUEL, rapporteure.

Mme BLAUUEL rapporte ses projets mettant en exergue le 2017 DEVE 170 Ici, demain, ensemble pour le climat : projet de nouveau Plan Climat Air Energie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050 : interventions de MM. DARGENT, LAURET, TIBERI et GLEIZES.

Sécurité, politique de la ville - M. PENINOÙ en lieu et place de Mme BROUSSEL, rapporteure.

M. PENINOÙ a présenté le 2017 DDCT 146 Subventions (275 500 euros) et conventions à 84 associations pour le financement de 93 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens et avenant à une convention avec une association - Troisième enveloppe, 2017 DPSP 4 Subventions (81 930 euros) et conventions à 18 associations dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2017 et le 2017 DPSP 14 Subvention (180.000 euros) et convention avec le Fonds social juif unifié.

Aucun projet de délibération n'a fait l'objet d'une discussion.

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI a évoqué le 2017 DVD 27 Réaménagement de sept places parisiennes, de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta. - Communication du bilan annuel du projet.

Aucun projet de délibération n'a fait l'objet d'une discussion.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de PARIS - M. PENINOÙ rapporteur.

Présentation du 2017 DDCT 140 Modifications du Code de déontologie et de la Commission de déontologie et 2017 DDCT 11G Modifications du Code de déontologie et de la Commission de déontologie.

Pas d'interventions de la part des membres de la Commission sur les projets de délibération.

Mme SOLANS, conseillère déléguée a présenté le projet 2017 DEVE 168 Subvention (4.000 euros) au Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (C.I.D.B.) dans le cadre des 8èmes assises nationales de la qualité de l'environnement sonore les 27, 28 et 29 novembre 2017 et a cité le 2017 DGRI 76 Subvention (50.000 euros) à l'association "GUAPO Global Urban Air Pollution Observatory", dénommée en français, "Observatoire Mondial des Villes pour la Qualité de l'Air".

Amendements et vœux :

34 amendements, 26 vœux rattachés et 27 vœux non rattachés ont été déposés.

Dont 32 amendements et 18 vœux rattachés au DEVE 170 Plan climat.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 9 heures 38.

Prochaine séance le lundi 4 décembre 2017 à 12 heures.

----

#### **4e COMMISSION**

Réunion du 13 novembre 2017

##### **Présent-e-s :**

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Dominique VERSINI.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

##### **Excusé-e-s au sens du règlement intérieur :**

Mme Colombe BROSEL, Myriam EL KHOMRI, Fanny GAILLANNE, Karen TAÏEB ATTIAS et Mercedes ZUNIGA.

M. François HAAB et Nicolas NORDMAN.

\*\*\*\*

Mme FILOCHE ouvre la séance à 8 heures 39 et préside la réunion jusqu'à l'élection du nouveau président.

Mme ATALLAH est élue présidente. Elle remercie l'ensemble des membres de la Commission. Elle présente les nouveaux adjoints à la Maire.

##### Présentation

"Paris fait Paris" - Bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.

Présentation par M. BAUDRIER, conseiller délégué en charge des constructions publiques, des projets de renouvellement urbain et de l'architecture, des opérations de restructuration ou de construction de bâtiment, et plus particulièrement celle concernant le centre de formation professionnel d'Alembert aide sociale à l'enfance.

Intervention de Mme CEYRAC.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 99 à son ordre du jour (dont 85 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

DDCT 138 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris : intervention de M. HONORÉ.

DJS 283 - DDCT - DAC - Subvention (163.000 euros) et convention avec l'association "Paris 2018" pour l'organisation à Paris de la 10e édition des Gay Games du 4 au 12 août 2018 : intervention de M. HONORÉ.

Personnes âgées et autonomie - Mme BRIDIER, rapporteure.

Mme BRIDIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 387 G - Mise en œuvre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris. - Attribution des participations au titre des "Actions collectives de prévention" et DASES 388 G - Mise en œuvre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris. - Attribution du Forfait Autonomie 2017 aux résidences autonomie parisiennes : intervention de Mme CEYRAC.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSEL, rapporteure.

Mme FILOCHE a présenté les projets de délibération de la délégation de Mme BROUSSEL. Pas d'intervention.

Personnes en situation de handicap et accessibilité - M. NORDMAN, rapporteur.

Mme BRIDIER a présenté l'ensemble des projets de délibération de la délégation de M. NORDMAN. Pas d'intervention.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance - Mmes VERSINI et FILOCHE, rapporteures.

Mme VERSINI a remercié Mme OUMER pour son travail en tant que conseillère déléguée en charge de la petite enfance et de la protection de l'enfance. Elle précise également que Mme FILOCHE, conseillère déléguée en charge de la solidarité, suivra spécifiquement le "Nouveau Paris solidaire" et le Plan parisien d'insertion par l'emploi.

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 358 G - Subvention (880.626 euros) relative au fonctionnement du dispositif premier accueil en direction des migrants primo-arrivants sans domicile fixe sur le territoire parisien mis en place par "Emmaüs" : interventions de Mme CEYRAC et de M. HONORÉ.

Vœux et amendements :

1 amendement technique et 6 vœux ont été déposés.

Mme KONÉ a présenté le vœu relatif à la restructuration des foyers de travailleurs migrants parisiens. Intervention de Mme ATALLAH.

M. HONORÉ a présenté le vœu relatif à l'accueil des réfugiés.

Divers :

Mme BIDARD a fait remettre aux membres de la Commission le programme 2017 de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Séance levée à 9 heures 36.

Prochaine Commission le lundi 4 décembre 2017.

----

**5e COMMISSION**

Réunion du lundi 13 novembre 2017

**Présent.e.s :**

Mmes Delphine BÜRKL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huong TAN et Alexandre VESPERINI.

**Excusé.e.s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :**

Mme Valérie MONTANDON et M. Daniel-Georges COURTOIS.

**Absent.e.s :**

Mmes Michèle ASSOULINE et Frédérique CALANDRA.

MM. Yves CONTASSOT et Jean-Marie LE GUEN.

\*\*\*\*

M. TAN ouvre la séance à 14 heures 07.

Présentation :

"Paris fait Paris". - Bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.

Présentation par M. BAUDRIER, conseiller délégué en charge des constructions publiques, des grands projets de renouvellement urbain et de l'architecture et par Mme BORIE, directrice de la Direction constructions publiques et architectures et Mme KATZWEDEL, cheffe du Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage.

Intervention de M. TAN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 70 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental) :

Architecture et Grands Projets de Renouvellement Urbain - M. BAUDRIER, rapporteur.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur.

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DVD 27 : Aménagement des 7 places parisiennes. - Communication du bilan annuel du projet : intervention de Mme de CLERMONT-TONNERRE et de M. TAN.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 11 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 14 heures 52.

Prochaine Commission le lundi 4 décembre 2017 à 14 heures.

----

**6e COMMISSION**

Réunion du mercredi 13 novembre 2017.

**Présent-e-s :**

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Sandrine CHARNOZ, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, MM. Patrick BLOCHE, Pascal CHERKI, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY et Etienne MERCIER.

**Excusée au sens du Règlement intérieur :**

Mme Alexandra CORDEBARD.

**Absent :**

M. Jean-Noël AQUA.

\*\*\*\*

Mme OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 34 et souhaite la bienvenue aux nouveaux adjoints.

Présentation :

2016 DPA 53 et 2017 DPA 5 G - "Paris fait Paris". - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics par M. Jacques BAUDRIER, Conseiller délégué auprès de l'Adjoint chargé de l'urbanisme, chargé des questions relatives à l'architecture et aux grands projets de renouvellement urbain, Mmes Virginie KATZWERDEL, architecte voyer en chef et Dominique AUJIN.

Interventions de Mme Annick OLIVIER, MM. BLOCHE, LECOQ et JULIEN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 60 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental) :

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY a présenté les 6 projets de sa délégation.

2017 DAE 229 Subvention (7.000.000 euros) et convention avec l'association "Science Créativité Interdisciplinarité Recherche Éducation" (4e) : intervention de M. LECOQ.

M. CHERKI souhaite connaître la position de la Ville sur la réforme universitaire et sur la présence universitaire sur le territoire. Mme LEMARDELEY lui précise que les éléments de réponses se trouvent sur le site Paris.fr.

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE a présenté les projets relevant de sa délégation.

Pas de question sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Mme SOLANS, conseillère déléguée a présenté les dossiers relatifs à la petite enfance.

Pas de question sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Amendement et vœu :

1 vœu non rattaché a été déposé.

Mme BOUGERET a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la réorganisation du dispositif de regroupement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.

Séance levée à 16 heures 34.

Prochaine séance le lundi 4 décembre 2017 à 15 heures 30.

----

**7e COMMISSION**

Réunion du lundi 13 novembre 2017

**Présent.e.s :**

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Pierre LELLOUCHE, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO, Sergio TINTI.

**Excusé.e.s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :**

Mme Marinette BACHE et M. Jean-Didier BERTHAULT.

\*\*\*\*

Séance ouverte à 17 heures 07.

Présentations :

"Paris fait Paris". - Bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.

Présentation par M. BAUDRIER, conseiller délégué en charge des constructions publiques, des grands projets de renouvellement urbain et de l'architecture, et Mme KATZWEDEL, cheffe du Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage.

Pas d'intervention.

"La baignade Daumesnil". - Bilan d'avancement.

Présentation par M. MARTINS. Ce dernier précise que le support de présentation sera envoyé aux membres de la Commission avant le Conseil de Paris.

Intervention de M. LELLOUCHE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 62 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental) :

Relations internationales et francophonie - M. KLUGMAN, rapporteur.

M. KLUGMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, tourisme et Jeux Olympiques et Paralympiques - M. MARTINS, rapporteur.

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure.

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 amendements, 1 vœu rattaché et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

M. BOUTAULT a présenté les vœux relatifs au soutien de la Jai Jagat 2020 et au soutien du processus de paix au Pays Basque. Réponse de M. KLUGMAN.

M. BOUTAULT a présenté le vœu relatif à l'encadrement et à la transparence des rémunérations du Comité d'organisation des Jeux Olympiques Paris 2024. Intervention de M. LELLOUCHE. Réponse de M. MARTINS.

Les autres vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Séance levée à 18 heures 14.

Prochaine commission le lundi 4 décembre 2017 à 17h.

----

## Listes des membres présents.

### Lundi 20 novembre 2017 - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M.



Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Nicolas NORDMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusé :**

M. François HAAB.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

**Lundi 20 novembre 2017 - Après midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Héléne BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine

LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Nicolas NORDMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

**Mardi 21 novembre 2017 - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Claude DARGENT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Nicolas NORDMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusé :**

M. François HAAB.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

**Mardi 21 novembre 2017 - Après midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, M. Claude DARGENT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Nicolas NORDMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

**Mercredi 22 novembre 2017 - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier

BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Claude DARGENT, M. Nicolas NORDMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusé :**

M. François HAAB.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Anne-Christine LANG, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE.

**Mercredi 22 novembre 2017 - Après midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIER, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M.

Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Claude DARGENT, M. Jean-François MARTINS, M. Nicolas NORDMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Frédérique CALANDRA, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB.

**Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 25, 26 et 27 septembre 2017.**

**Mercredi 27 septembre 2017 - Après midi**

- M. Patrick BLOCHE est excusé au sens du Règlement intérieur.

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
								<b>Orientations budgétaires</b>			
1	1	1	260	GEP	BELLIARD, GLEIZES, MEES, CONTASSOT	V	2017 DFA 82	relatif à la gestion du foncier.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	20-nov.-17
1	1	2		DP	BARGETON	V	2017 DFA 82	relatif à la création d'une commission des implantations, acquisitions et cessions foncières.	GREGOIRE	Rejeté	20-nov.-17
1	1	3		GEP	BELLIARD, GLEIZES, MEES, CONTASSOT	V	2017 DFA 82	relatif à l'éthique et la transparence financière des partenaires.	GREGOIRE	Retiré	20-nov.-17
1	1	4		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, AQUA	V	2017 DFA 82	relatif à la lutte contre l'évasion fiscale.	GREGOIRE	Retiré	20-nov.-17
	1	4bis	261	Exécutif		V	2017 DFA 82	En réponse aux V3 et V4.	GREGOIRE	Adopté	20-nov.-17
1	1	5	262	GEP	GLEIZES, BELLIARD, CONTASSOT	V	2017 DFA 82	relatif à la gestion des concessions.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	20-nov.-17
1	1	6		GEP	BELLIARD, GLEIZES, MEES, CONTASSOT	V	2017 DFA 82	relatif à la relation de la Ville de Paris vis-à-vis de l'Etat.	GREGOIRE	Retiré	20-nov.-17
1	1	7		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, AQUA	V	2017 DFA 82	relatif aux relations financières avec l'Etat.	GREGOIRE	Retiré	20-nov.-17
1	1	8		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, LE RESTE, PREMEL	V	2017 DFA 82	relatif à la contractualisation proposée par le gouvernement.	GREGOIRE	Retiré	20-nov.-17
	1	8bis	263	Exécutif		V		En réponse aux V6, V7 et V8.	GREGOIRE	Adopté	20-nov.-17
1	1	9	264	DP	BARGETON	V	2017 DFA 82	relatif aux modalités d'examen du budget primitif.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	20-nov.-17
1	1	10	265	GEP	ATALLAH, BELLIARD, GLEIZES	V	2017 DFA 82	relatif à la MIE "Paris Ville Interculturelle".	GREGOIRE	Adopté	20-nov.-17
1	1	11	266	GEP	GLEIZES	V	2017 DFA 82	relatif au lancement d'une monnaie locale.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	20-nov.-17
1	1	12		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PRIMET, LE RESTE, PREMEL	V	2017 DFA 82	relatif à l'action sociale gérée par les collectivités locales.	GIRARD	Rejeté	20-nov.-17
1	1	13	267	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PREMEL	V	2017 DFA 82	relatif à la suppression des contrats aidés.	GIRARD	Adopté	20-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	14	268	GEP	BELLIARD, GLEIZES, MEES, JULIEN	V	2017 DFA 82	relatif aux mesures concernant le logement dans le PLF 2018.	GREGOIRE	Adopté	20-nov.-17
1	1	15	269	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PREMEL	V	2017 DFA 82	relatif à la réforme du gouvernement en matière de logements et ses conséquences pour l'emploi et l'activité économique à Paris.	GREGOIRE	Adopté	20-nov.-17
1	1	16		LR	BERTHOUT, de FROMENT, MONTANDON	V	2017 DFA 82	relatif à la baisse des recettes des bailleurs sociaux.	GREGOIRE	Rejeté	20-nov.-17
1	1	17		LR	BERTHOUT, de FROMENT, MONTANDON	V	2017 DFA 82	relatif à la trésorerie des bailleurs sociaux (loyers capitalisés).	GREGOIRE	Rejeté	20-nov.-17
								<b>Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés</b>			
1	1, 3	18		GEP	GLEIZES, CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, MEES	A	2017 DPE 54	relatif au soutien des biffins.	GUHL, PENINOU	Retiré	20-nov.-17
	1, 3	18bis	270	Exécutif		V	2017 DPE 54	En réponse à l'A18.	GUHL, PENINOU	Adopté	20-nov.-17
1	1, 3	19		GEP	CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, GLEIZES, MEES	A	2017 DPE 54	relatif à la fiscalité et au tri des déchets des professionnels de la restauration.	GUHL, PENINOU	Rejeté	20-nov.-17
1	1, 3	20	271	GEP	CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, GLEIZES, MEES	V	2017 DPE 54	relatif à la consigne.	GUHL, PENINOU	Adopté	20-nov.-17
1	1, 3	21		GEP	CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, BRIDIER, MEES	V	2017 DPE 54	relatif à l'interdiction des bouteilles plastiques.	GUHL, PENINOU	Rejeté	20-nov.-17
1	1, 3	22	272	GEP	CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, GLEIZES, MEES	V	2017 DPE 54	relatif aux locaux poubelles.	GUHL, PENINOU	Adopté (amendé)	20-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1, 3	23		GEP	CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, GLEIZES, MEES	V	2017 DPE 54	relatif à la mise en place de la pesée embarquée.	GUHL, PENINO	Retiré	20-nov.-17
1	1, 3	24		GEP	GLEIZES, CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, MEES	V	2017 DPE 54	relatif à création d'un syndicat intercommunal du réemploi et de la réparation.	GUHL, PENINO	Retiré	20-nov.-17
	1, 3	24bis	273	Exécutif		V	2017 DPE 54	En réponse au V24.	GUHL, PENINO	Adopté	20-nov.-17
3	1, 3	25	274	PPC	HAREL	V	2017 DPE 54	relatif à la mise en place de déchèteries de proximité.	GUHL, PENINO	Adopté	20-nov.-17
<b>Plan Climat Air Energie de Paris</b>											
1	3	26		GEP	GLEIZES, ATALLAH	A	2017 DEVE 170	relatif à la compensation carbone.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	27		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à la création d'un opérateur public local "Energie de Paris".	BLAUDEL	Retiré	20-nov.-17
1	3	28		GEP	CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, BOUTAULT, GLEIZES, JULIEN	A	2017 DEVE 170	relatif à la sur-densification.	BLAUDEL	Retiré	20-nov.-17
1	3	29		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à la mise en place d'un fonds d'arbitrage carbone.	BLAUDEL	Retiré	20-nov.-17
1	3	30		GEP	GLEIZES, CONTASSOT, BOUTAULT	A	2017 DEVE 170	relatif à la rénovation thermique des logements sociaux et privés.	BLAUDEL	Retiré	20-nov.-17
1	3	31		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à l'intégration des scénarios de changement climatique.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	32		GEP	BOUTAULT, BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à la publicité lumineuse.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	33		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif au développement de la géothermie.	BLAUDEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	34		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à la taxe foncière.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	35		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à un plan de formation interne.	BLAUDEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	36		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à l'éducation à l'environnement.	BLAUDEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	37		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à une carte carbone.	BLAUDEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	38		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à la circulation des transporteurs de marchandises.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	39		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à l'exemplarité des élus et agents en terme de mobilité.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	40		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif au télétravail.	BLAUDEL	Retiré	20-nov.-17
1	3	41		GEP	GLEIZES, CONTASSOT, BOUTAULT	A	2017 DEVE 170	relatif au phénomène d'îlots de chaleur.	BLAUDEL	Retiré	20-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	42		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à la coopération entre les territoires.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	43		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux économies d'énergie en lien avec l'éclairage public.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	44		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'équilibre énergétique au niveau national.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	45		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux réseaux intelligents et à la confidentialité des données.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	46		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'énergie solaire.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	47		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux réseaux et à la rémunération des distributeurs.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	48		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux réseaux de chaleur et de froid.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	49		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE	A	2017 DEVE 170	relatif au recours à l'énergie hydraulique.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	50		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif au projet CDG express.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	51		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux transports publics et au Grand Paris Express.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	52		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à la réversibilité de la Petite Ceinture ferroviaire.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	53		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux Zones de circulation restreinte.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	54		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à la ZAC Bercy-Charenton.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	55		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, AQUA, BEGUE	A	2017 DEVE 170	relatif au transport aérien.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	56		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à la distribution sans emballage.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	57		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux services publics de collecte.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	58		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE, BEGUE	A	2017 DEVE 170	relatif à la lutte contre l'obsolescence programmée.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	59		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à une taxe sur les publicités papier à vocation commerciale.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	60		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'implantation de halles alimentaires.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	61		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à la relocalisation de la production industrielle dans le cadre de l'économie circulaire.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	62		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à une étiquette "empreinte carbone" des produits.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
1	3	63		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux véhicules diesel.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17



N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	64		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à la finance verte.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
1	3	65		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à un comité de suivi de l'impact des projets de réaménagement de voirie.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	66		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'étiquetage énergie des bâtiments municipaux.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	67		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, DAUVERGNE	A	2017 DEVE 170	relatif à un dispositif automatisé de contrôles sanctions de la zone à circulation restreinte.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	68		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à des temps d'animation périscolaires consacrés à la réduction et au tri des déchets.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	69		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à la désimperméabilisation du sol parisien.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	3	70		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'exemplarité du parc automobile municipal.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	71		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif au chèque santé "poumons".	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	72		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif aux normes fixées par le PLU en matière de stationnement.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	73		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à des Etats Généraux des Energies.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	74		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à la rénovation thermique du parc social.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	75		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'exemplarité des nouveaux bâtiments municipaux.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	3	76		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à la rénovation thermique des copropriétés privées.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	77		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à la relance du dispositif de taxation des poids lourds sur le périphérique.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	78		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif au déploiement de stations de recharge GNV.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	79		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'insertion d'un volet innovation dans le Plan Climat Air Énergie.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	80		LR	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	A	2017 DEVE 170	relatif à la fermeture de l'Héliport.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
	3	80bis		Exécutif		A	2017 DEVE 170	En réponse à l'A61,A44,A42,A43,A67,A40,A70 A51,A77, A54,A52, A78, A55,A30, A66 et A75, A28, A41, A58, A68, A46, A59, A56 et A60, V83, A71,A69, A62, A35, A36,A64, A33, A40.A80.	BLAUUEL	Adopté	20-nov.-17
3	3	81	275	GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à une déclinaison opérationnelle au niveau de chaque arrondissement.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	20-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	82		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à une stratégie parisienne de gestion des eaux pluviales.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	83		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif aux menus végétariens dans la restauration scolaire.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	84	276	GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à la sensibilisation des acteurs du patrimoine aux enjeux climatiques.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	20-nov.-17
3	3	85	277	GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif aux audits énergétiques.	BLAUUEL	Adopté	20-nov.-17
3	3	86	278	GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à l'accompagnement du secteur tertiaire dans la transition écologique.	BLAUUEL	Adopté	20-nov.-17
3	3	87		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à la réactualisation de la convention.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	88	279	GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MEES	V	2017 DEVE 170	relatif au rapport sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre.	BLAUUEL	Adopté	20-nov.-17
3	3	89		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à la place de l'eau dans la lutte contre les îlots de chaleur.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	90	280	GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif aux projets d'aménagement urbains.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	20-nov.-17
3	3	91		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à la découverte du canal Saint-Martin.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	92		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif au lancement d'un appel d'offres international.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	93		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à un groupement d'achat pour l'électricité verte des acteurs publics et parapublics.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	94		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à l'isolation thermique des volets.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
3	3	95	281	GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif au boulevard périphérique.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	20-nov.-17
1	3	96		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à la mise en place d'un dispositif "direction exemplaire".	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
1	3	97		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des établissements bancaires.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
1	3	98	282	GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à la contribution énergie-climat.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	20-nov.-17
1	3	99		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif aux initiatives citoyennes pour le plan Climat.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
1	3	100		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif aux applications innovantes.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17
1	3	101		GEP	GLEIZES, ATALLAH	V	2017 DEVE 170	relatif aux îlots de fraîcheur.	BLAUUEL	Retiré	20-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	102		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	V	2017 DEVE 170	relatif au service public de l'énergie.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	103		DP	LAURET	V	2017 DEVE 170	relatif à des mesures dans le domaine du transport.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	104		LR	BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	V	2017 DEVE 170	relatif aux mesures du Plan Climat et à leur suivi.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
1	3	105			DATI, BERTHOUT, LECOQ, D'HAUTESERRE, BÜRKL, GIAZZI, DAUVERGNE	V	2017 DEVE 170	relatif au coût du stationnement pour les agents de la DPE.	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
	3	105bis	283	Exécutif		V	2017 DEVE 170	En réponse aux A27, A49, A45, V102, V99, V103, A29, A37, A307, V92, V93, V100, A61, V89, V91, V94, V101, V97, V96, V104, V105.	BLAUUEL	Adopté	20-nov.-17
								Autres dossiers			
3	3	106		PPC	HAREL	VNR		relatif au remplacement des radiateurs électriques des Parisiens à "petites retraites".	BLAUUEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	107	284	SOCA	FERAUD	VNR		relatif à un soutien à l'Appel de Grigny.	BROSSEL	Adopté	20-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	108		DP	GUILLOT	VNR		relatif à la Police de Sécurité du Quotidien.	BROSSEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	109		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la Police de Sécurité du Quotidien (18e).	BROSSEL	Rejeté	20-nov.-17
	3	109bis	285	Exécutif		VNR		En réponse aux V108 et 109.	BROSSEL	Adopté	20-nov.-17
3	3	110		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la sécurité dans le quartier Marx Dormoy (18e).	BROSSEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	111	286	LR	BOULARD, KUSTER, PECHENARD	VNR		relatif à la sécurité dans les secteurs Pite/Curnonsky et Bernard Lafay (17e).	BROSSEL	Adopté	20-nov.-17
3	3	112	287	LR	GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif aux chiffres de la délinquance.	BROSSEL	Adopté (amendé)	20-nov.-17
3	3	113		PPC	DUBUS	VNR		relatif au Jardin Claire Motte.	BROSSEL	Rejeté	20-nov.-17
3	3	114		Exécutif		A	2017 DEVE 94	Amendement technique.	KOMITES	Retiré de l'ODJ	20-nov.-17
3	3	115			DAGNAUD, TINTI, KONE	V	2017 DEVE 94	relatif au projet de création d'un second complexe funéraire à Paris.	KOMITES	Retiré	20-nov.-17
3	3	116	288	GEP	CONTASSOT, MOREL	VNR		relatif aux toilettes publiques dans les espaces verts.	KOMITES	Adopté (amendé)	20-nov.-17
3	3	117	289	GEP	MOREL, BELLARD	VNR		relatif à un bilan de l'appel à projets Parisculteurs.	KOMITES	Adopté (amendé)	20-nov.-17
3	3	118		LR	LECOQ	VNR		relatif à la vente de sépultures.	KOMITES	Rejeté	20-nov.-17
3	3	119	290	SOCA	CORDEBARD, LEJOINDRE	VNR		relatif à la création d'un accès à la station de métro "La Chapelle".	NAJDOVSKI	Adopté	20-nov.-17
3	3	120		DP	GUILLOT	VNR		relatif au boulevard périphérique parisien.	NAJDOVSKI	Rejeté	20-nov.-17
	3	120bis	291	Exécutif		VNR		En réponse au V120.	NAJDOVSKI	Adopté	20-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	121	292	LR	BOULARD, BOUGERET, PECHENARD	VNR		relatif à la sécurité des piétons aux abords des écoles (17e).	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	20-nov.-17
3	3	122		LR	GOUJON, LAMOUR, LEFEVRE, COURTOIS	VNR		relatif à la circulation sur les quais de Grenelle et Citroën (15e).	NAJDOVSKI	Rejeté	20-nov.-17
3	3	123		LR	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif aux bornes de recharge pour véhicules électriques.	NAJDOVSKI	Rejeté	21-nov.-17
3	3	124		UDI - MODEM, LR	AZIERE, de SARNEZ, GATEL, GALLOIS, HELARD, TACHENE, BERTHOUT, BOILLOT, de FROMENT	VNR		relatif à la mise en place du nouveau Vélib'.	NAJDOVSKI	Retiré	21-nov.-17
	3	124bis	293	Exécutif		VNR		En réponse au V124.	NAJDOVSKI	Adopté	21-nov.-17
1	3	125			POZZO DI BORGIO, DATI	VNR		relatif à la mise en place du nouveau Vélib'.	NAJDOVSKI	Retiré (non présenté)	21-nov.-17
3	3	126	294	PPC	HAREL	VNR		relatif à la mise en place d'un "plan anti-vol de vélos".	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	21-nov.-17
3	3	127		UDI - MODEM	GALLOIS, AZIERE, GATEL	VNR		relatif à la Traverse Bièvre-Montsouris.	NAJDOVSKI	Rejeté	21-nov.-17
3	3	128		SOCA	COUMET	VNR		relatif à la "Traverse Bièvre-Montsouris".	NAJDOVSKI	Retiré	21-nov.-17
	3	128bis	295	Exécutif		VNR		En réponse aux V127 et V128.	NAJDOVSKI	Adopté	21-nov.-17
3	3	129		PPC	DUBUS	VNR		relatif à la mise en place d'un comité consultatif des travaux.	NAJDOVSKI	Retiré (non présenté)	21-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	3	130		LR	BERTHOUT	A	2017 DDCT 140	relatif à la modification de l'article 1 : ajout d'un point 5 - .	PENINO	Rejeté	21-nov.-17
1	3	131		LR	BERTHOUT	A	2017 DDCT 140	relatif à la modification des articles 1 et 3.	PENINO	Rejeté	21-nov.-17
3	3, 5, 4	132		LR	BERTHOUT	V	2017 DVD 27	relatif à la concertation pour le réaménagement de place du Panthéon (5e).	NAJDOVSKI, KOMITES, MISSIKA, NORDMAN	Rejeté	21-nov.-17
3	3, 5, 4	133	296	LR	BERTHOUT	V	2017 DVD 27	relatif au mobilier urbain et à l'utilisation de la place du Panthéon (5e).	NAJDOVSKI, KOMITES, MISSIKA, NORDMAN	Adopté (amendé)	21-nov.-17
4	4	134	297	DP	GUILLOT	VNR		relatif au Tour de France de l'égalité entre les femmes et les hommes.	BIDARD	Adopté (amendé)	21-nov.-17
1	4	135		LR	de FROMENT, BOUGERET	VNR		relatif à la conservation de l'expression française officielle.	BIDARD	Rejeté	21-nov.-17
	4	209	298			VNR		relatif à l'hommage de Françoise Héritier.	BIDARD	Adopté	21-nov.-17
4	4	136		GEP	KONE, ATALLAH	VNR		relatif à la restructuration des foyers de travailleurs migrants.	BROSSEL	Rejeté	21-nov.-17
	4	208		Exécutif		A	2017 DASES 35	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	21-nov.-17
	4	210-G		Exécutif		A	2017 DASES 361G	Amendement technique.	SOUYRIS	Adopté	21-nov.-17
4	4	137-G		Exécutif		A	2017 DASES 414-G	Amendement technique.	SOUYRIS	Adopté	21-nov.-17
3	4	138		LR	GOIJON, LAMOUR, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à la dératization.	SOUYRIS	Rejeté	21-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	4	139	299	UDI - MODEM	HAAB, HELARD, TACHENE	VNR		relatif au bilan du fonctionnement de la salle de consommation à moindres risques.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	21-nov.-17
4	4	140-G	12-G	DP	MEHAL	V	2017 DASES 358-G	relatif aux pratiques artistiques et culturelles des migrants.	VERSINI	Adopté (amendé)	21-nov.-17
4	4	141-G	13-G	LR	PAWLIK, BOURNAZEL, HONORE, ONGHENA, GIANNESINI	V	2017 DASES 358-G	relatif à l'accueil des réfugiés.	VERSINI	Adopté (amendé)	21-nov.-17
1	4	142-G	14-G	UDI - MODEM	JOHNSON, AZIERE, GATEL, HELARD, HAAB, DIRI	V	2017 DASES 358-G	relatif au centre d'accueil des migrants et ses perspectives d'évolution en 2018.	VERSINI	Adopté (amendé)	21-nov.-17
1	4	143-G		UDI - MODEM	JOHNSON, AZIERE, GATEL, HELARD, HAAB, DIRI	V	2017 DASES 409-G	relatif à l'accueil et l'hébergement des mineurs isolés étrangers.	VERSINI	Rejeté	21-nov.-17
5	5	144	300	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	VNR		relatif au dispositif du numéro d'enregistrement des locations meublées touristiques.	BROSSAT	Adopté (amendé)	21-nov.-17
5	5	145	301	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	VNR		relatif à l'immeuble 66, rue Léon Frot (11e).	BROSSAT	Adopté	21-nov.-17
5	5	146	302	PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE	VNR		relatif à l'ouverture d'un deuxième centre d'hébergement pour personnes sans domicile fixe (16e).	BROSSAT	Adopté	21-nov.-17
4	5	147	303	DP	LAURET	VNR		relatif à la localisation définitive du centre d'hébergement d'urgence dans le 16e.	BROSSAT	Adopté	21-nov.-17
5	5	148		DP	LANG	VNR		relatif à la transparence financière des bailleurs sociaux de la Ville de Paris.	BROSSAT	Rejeté	21-nov.-17
	5	148bis	304	Exécutif		VNR		En réponse au V148.	BROSSAT	Adopté	21-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	5	149		LR	de CLERMONT-TONNERRE, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	VNR		relatif à la délégation du droit de préemption aux organismes HLM.	BROSSAT	Retiré	21-nov.-17
	5	149bis	305	Exécutif		VNR		En réponse au V149.	BROSSAT	Adopté	21-nov.-17
5	5	150		LR	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif aux orientations de logements sociaux (17e).	BROSSAT	Rejeté	21-nov.-17
5	5	151		LR	BERTHOUT	VNR		relatif au fonctionnement du Comité inter-bailleurs de la Ville de Paris.	BROSSAT	Retiré	21-nov.-17
	5	151bis	306	Exécutif		VNR		en réponse au V151.	BROSSAT	Adopté	21-nov.-17
5	5	152		LR	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'immeuble Paris Habitat, 13, rue Camille Blaisot (17e).	BROSSAT	Rejeté	21-nov.-17
5	5	153		PPC	DUBUS, HODENT	VNR		relatif à l'hôtel particulier 10, rue de Solférino (7e).	BROSSAT	Rejeté	21-nov.-17
5	5	154	307	SOCA	BARATTI-ELBAZ	V	2017 DU 26	relatif au lancement d'un appel à projets sur les Halles Charolais.	MISSIKA	Adopté	21-nov.-17
3	5	155	308	PCF-FG	BONNET-OUALDJ	V	2017 DU 26	relatif au lancement d'un appel à projets sur les Halles Charolais.	MISSIKA	Adopté	21-nov.-17
	5	211		Exécutif		A	2017 DU 206	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	22-nov.-17
3	5	156	309	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, LE RESTE	VNR		relatif aux aménagements de la petite ceinture ferroviaire.	MISSIKA	Adopté (amendé)	21-nov.-17
3	5	157	310	LR	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au pavillon Emerige (17e).	MISSIKA	Adopté	21-nov.-17
5	5	158		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la création d'un aménagement urbain Porte de Saint-Ouen - Porte de Montmartre.	MISSIKA	Rejeté	21-nov.-17
1	5	159	311	PPC	DUBUS	VNR		relatif au Grand Plan National d'Investissement 2018-2022.	MISSIKA	Adopté	21-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	5	160	312	PPC	DUBUS	VNR		relatif au Grand Paris Express.	MISSIKA	Adopté	21-nov.-17
3	5, 1	165	313	LR	LECOQ, BERTHOUT, LEGARET, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	VNR	2017 DU 244	relatif à l'affichage sauvage.	MISSIKA, GREGOIRE	Adopté	21-nov.-17
3	5, 1	161		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, BEGUE, PREMEL	A	2017 DU 244	relatif au sexisme et aux stéréotypes.	MISSIKA, GREGOIRE	Adopté	21-nov.-17
1	5, 1	162		LR	HONORE	A	2017 DU 244	relatif à une modification dans les alinéas 3 et 6 de l'article 1.	MISSIKA, GREGOIRE	Adopté (amendé)	21-nov.-17
1	5, 1	163		GEP	BOUTAULT, GLEIZES	V	2017 DU 244	relatif aux objectifs de révision.	MISSIKA, GREGOIRE	Rejeté	21-nov.-17
1	5, 1	164		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, TINTI	V	2017 DU 244	relatif au naming.	MISSIKA, GREGOIRE	Rejeté	21-nov.-17
1	5, 1	166		Exécutif		A	2017 DFA 87	Amendement technique.	MISSIKA, BROS, GREGOIRE	Adopté	21-nov.-17
6	6	167		LR	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	VNR		relatif au dispositif de regroupement des établissements municipaux d'accueil de la Petite enfance.	BLOCHE	Rejeté	22-nov.-17
7	7	168	314	GEP	GLEIZES	VNR		relatif au soutien de la Jai Jagat 2020.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	22-nov.-17
7	7	169	315	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif au processus de paix au Pays Basque.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	22-nov.-17
7	7	170	316	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, PRIMET, BEGUE	VNR		relatif à Doaa Salah.	KLUGMAN	Adopté	22-nov.-17
7	7	171	317	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, PRIMET	VNR		relatif à Parastou Forouhar.	KLUGMAN	Adopté	22-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	7	172		GEP	BOUTAULT, CONTASSOT, BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif à l'encadrement et à la transparence des rémunérations des membres du COJO.	MARTINS	Rejeté	22-nov.-17
	7	172bis	318	Exécutif		VNR		En réponse au V172.	MARTINS	Adopté	22-nov.-17
1	7	173		GEP	CONTASSOT, BELLIARD, ATALLAH, BOUTAULT, KONE	VNR		relatif à l'impact des terrains en gazon synthétique.	MARTINS	Retiré	22-nov.-17
	7	173bis	319	Exécutif		VNR		En réponse au V173.	MARTINS	Adopté	22-nov.-17
	7	207	320	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution de la dénomination Simone Mathieu au nouveau court de tennis de Roland Garris.	MARTINS	Adopté	22-nov.-17
1	7	174		GEP, PCF-FG, SOCA	GLEIZES, PRIMET, HOCQUARD	VNR		relatif aux contrats aidés pour les associations d'intérêt social et solidaire.	VERON	Retiré	22-nov.-17
1	7	175		GEP, PCF-FG, SOCA	GLEIZES, PRIMET, HOCQUARD	VNR		relatif aux contrats aidés dans les structures politique de la ville et Jeunesse.	VERON	Retiré	22-nov.-17
1	7	176		GEP, PCF-FG, SOCA	GLEIZES, PRIMET, HOCQUARD	VNR		relatif aux contrats aidés dans les établissements d'enseignement secondaire.	VERON	Retiré	22-nov.-17
1	7	177		GEP, PCF-FG, SOCA	GLEIZES, PRIMET, HOCQUARD	VNR		relatif aux contrats aidés de l'association Strataj'm.	VERON	Retiré	22-nov.-17
	7	176bis	321	Exécutif		VNR		En réponse aux V174, V175, V176 et V177.	VERON	Adopté	22-nov.-17
7	7	178		LR	BERTHOUT, LECOQ	VNR		relatif à l'espace réservé à la Maison des associations du 5e arrondissement.	VERON	Rejeté	22-nov.-17
7	7	179		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au secteur associatif parisien subventionné par la Ville.	VERON	Rejeté	22-nov.-17
7	7, 3	180		GEP	CONTASSOT, MOREL	A	2017 DEVE 156	relatif à une période annuelle d'ouverture.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Retiré	22-nov.-17
	7,3	180bis	322	Exécutif		V	2017 DEVE 156	En réponse à l'A180.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Adopté	22-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	7, 3	181		GEP	CONTASSOT, MOREL	A	2017 DEVE 156	relatif à la requalification paysagère des routes Dom Pérignon, de la Plaine et de Reuilly.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Retiré	22-nov.-17
	7,3	181bis	323	Exécutif		V	2017 DEVE 156	En réponse au A181.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Adopté	22-nov.-17
7	7, 3	182		GEP	CONTASSOT, MOREL	A	2017 DEVE 156	relatif à la faune aquatique.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Retiré	22-nov.-17
1	7, 3	183		LR	MONTANDON	V	2017 DEVE 156	relatif à la gestion du Bois de Vincennes.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Rejeté	22-nov.-17
1	7, 3	184		LR	MONTANDON	V	2017 DEVE 156	relatif au retrait de la délibération.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Rejeté	22-nov.-17
3	7, 3	185		GEP	CONTASSOT, MOREL	V	2017 DEVE 156	relatif au montage et démontage des installations temporaires.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Retiré	22-nov.-17
3	7, 3	186		GEP	CONTASSOT, MOREL	V	2017 DEVE 156	relatif à la désimperméabilisation de sols.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Retiré	22-nov.-17
	7,3	186bis		Exécutif		A	2017 DEVE 156	En réponse au V186.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Adopté	22-nov.-17
7	7, 3	187	324	GEP	CONTASSOT, MOREL	V	2017 DEVE 156	relatif à un complément d'études.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Adopté	22-nov.-17
3	7, 3	188		SOCA	BARATTI-ELBAZ	V	2017 DEVE 156	relatif à l'impact de la Foire de Trône.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Retiré	22-nov.-17
	7,3	188bis	325	Exécutif		V	2017 DEVE 156	En réponse au V188.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Adopté	22-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	189		DP	BARGETON	VNR		relatif aux rémunérations dans les SEM et les SPL.	BROS	Retiré	22-nov.-17
	1	189bis	326	Exécutif		VNR			BROS	Adopté	22-nov.-17
1	1	190		LR	BERTHOUT, LECOQ, CEYRAC, PERIFAN	VNR		relatif à l'AGOSPAP.	GIRARD	Retiré de l'ODJ	22-nov.-17
1	1	191		Exécutif		A	2017 DAE 300	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	22-nov.-17
1	1	192		PCF-FG	BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à la création d'un marché "Fabriqué à Paris" sur les Champs-Élysées.	POLSKI	Retiré	22-nov.-17
2	1	193		DP	MEHAL	VNR		relatif au marché de Noël des Champs Élysées.	POLSKI	Retiré	22-nov.-17
1	1	194		LR, UDI - MODEM	BERTHOUT, AZIERE, DUMAS, d'HAUTESERRE, LECUYER, TACHENE, JEGO	VNR		relatif aux Marchés de Noël.	POLSKI	Rejeté	22-nov.-17
	1	194bis	327	Exécutif		VNR		En réponse aux V192, V193 et V194.	POLSKI	Adopté	22-nov.-17
1	1	195		UDI - MODEM, LR	AZIERE, TACHENE, JEGO, GALLOIS, BERTHOUT, de FROMENT, d'HAUTESERRE, LECUYER	VNR		relatif aux relations entre la Mairie de Paris et les sociétés "SARL Loisirs Associés" et "Fêtes et Loisirs".	POLSKI	Rejeté	22-nov.-17
1	1	196		LR	MONTANDON	VNR		relatif aux nouveaux kiosques.	POLSKI	Retiré de l'ODJ	22-nov.-17

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	2	197		LR	PAWLIK, SAINT-ETIENNE, MONTANDON, BOURNAZEL, HONORE, ONGHENA, GIANNESINI, PERIFAN, FANFANT	VNR		relatif au Conseil parisien de la nuit.	HOCQUARD	Rejeté	22-nov.-17
	2	197bis	328	Exécutif		VNR		En réponse au V197.	HOCQUARD	Adopté	22-nov.-17
	2	214		Exécutif		A	2017 DAC 849	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	22-nov.-17
1	2	198		Exécutif		VNR		relatif à l'implantation d'une grande roue place de la Concorde.	JULLIARD		22-nov.-17
	2	212		LR	CRAVENNE	A		relatif à l'implantation d'une grande roue place de la Concorde.	JULLIARD	Retiré	22-nov.-17
	2	213		UDI-MODEM	AZIERE	A			JULLIARD	Retiré	22-nov.-17
	2	198bis	329	Exécutif		V		Annule et remplace le V198.	JULLIARD	Adopté (amendé)	22-nov.-17
	2	199	330	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PRIMET	VNR		relatif à la bibliothèque Saint-Eloi(12e).	JULLIARD	Adopté	22-nov.-17
3	2	200	331	UDI - MODEM	TACHENE, GATEL	VNR		relatif à l'information des riverains lors d'événements exceptionnels.	JULLIARD	Adopté	22-nov.-17
1	2	201		UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif à la création d'un festival du théâtre amateur.	JULLIARD	Retiré	22-nov.-17
2	2	202	332	GEP	MOREL	VNR		relatif aux journées du mariage.	LEVIEUX	Adopté (amendé)	22-nov.-17
2	2	203	333	DP	MEHAL	VNR		relatif à l'attribution d'une dénomination Pierre Herbart.	VIEU-CHARIER	Adopté	22-nov.-17
1	2	204	334	UDI - MODEM	JOHNSON, DIRI, LECOUTURIER, NAHMIA	VNR		relatif à la transmission de la mémoire au public scolaire.	VIEU-CHARIER	Adopté (amendé)	22-nov.-17



N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	2, 1	205		Exécutif		A	2017 DAC 658	Amendement technique.	JULLIARD, BROS, GREGOIRE	Adopté	22-nov.-17
2	2, 1	206	335	PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, PREMEL, MEES, BELLIARD, MOREL	V	2017 DAC 658	relatif à la Parisienne de Photographie.	JULLIARD, BROS, GREGOIRE	Adopté (amendé)	22-nov.-17

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ODU	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vot, LR	N° délib	Objet	Auteurs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté Front de Gauche FC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		Les Républicains LR		UNANIMITE			
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.				
<b>Orientations budgétaires</b>																														
1	1	260	GEP	BELLIARD, GLEIZES, MEES, CONTASSOT	V	2017 DFA B2	relatif à la gestion du foncier.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	20-nov-17																				
1	2		DP	BARGEYON	V	2017 DFA B2	relatif à la création d'une commission des implantations, acquisitions et cessions foncières.	GREGOIRE	Rejeté	20-nov-17		X								X										
1	3		GEP	BELLIARD, GLEIZES, MEES, CONTASSOT	V	2017 DFA B2	relatif à l'éthique et la transparence financière des partenaires.	GREGOIRE	Retiré	20-nov-17																				
1	4		PCF-FC	BONNET-OUALADI, AQUA	V	2017 DFA B2	relatif à la lutte contre l'évasion fiscale.	GREGOIRE	Retiré	20-nov-17																				
1	4bis	261	Exécutif	GLEIZES, BELLIARD, CONTASSOT	V	2017 DFA B2	En réponse aux V6 et V6.	GREGOIRE	Retiré	20-nov-17																			X	
1	5	262	GEP	BELLIARD, GLEIZES, MEES, CONTASSOT	V	2017 DFA B2	relatif à la gestion des concessions.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	20-nov-17						X														
1	6		GEP	BELLIARD, GLEIZES, MEES, CONTASSOT	V	2017 DFA B2	relatif à la relation de la Ville de Paris vis-à-vis de l'Etat.	GREGOIRE	Retiré	20-nov-17																				
1	7		PCF-FG	BONNET-OUALADI, AQUA	V	2017 DFA B2	relatif aux relations financières avec l'Etat.	GREGOIRE	Retiré	20-nov-17																				
1	8		PCF-FG	BONNET-OUALADI, LE RESTE, EREMEL	V	2017 DFA B2	relatif à la contractualisation proposée par le gouvernement.	GREGOIRE	Retiré	20-nov-17																				
1	8bis	263	Exécutif	BARGEYON	V	2017 DFA B2	En réponse aux V6, V7 et V8.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	20-nov-17												X							X	
1	9	264	DP	BARGEYON	V	2017 DFA B2	relatif aux modalités d'examen du budget primitif.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	20-nov-17																				
1	10	265	GEP	ATALAH, BELLIARD, GLEIZES	V	2017 DFA B2	relatif à la MIE "Paris Ville Interculturelle".	GREGOIRE	Adopté	20-nov-17																				X
1	11	266	GEP	GLEIZES	V	2017 DFA B2	relatif au lancement d'une monnaie locale.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	20-nov-17						X						X							X	
1	12		PCF-FG	BONNET-OUALADI, PREMEL, LE RESTE, PREMEL	V	2017 DFA B2	relatif à l'action sociale gérée par les collectivités locales.	GIRARD	Rejeté	20-nov-17		X	X							X	X								X	
1	13	267	PCF-FG	BONNET-OUALADI, PREMEL	V	2017 DFA B2	relatif à la suppression des contrats aidés.	GIRARD	Adopté	20-nov-17					X						X								X	
1	14	268	GEP	BELLIARD, GLEIZES, MEES, JULIEN	V	2017 DFA B2	relatif aux mesures concernant le logement dans le PLE 2018.	GREGOIRE	Adopté	20-nov-17					X						X								X	
1	15	269	PCF-FG	BONNET-OUALADI, PREMEL	V	2017 DFA B2	relatif à la réforme du gouvernement en matière de logements et ses conséquences pour l'emploi et l'activité économique à Paris.	GREGOIRE	Adopté	20-nov-17					X						X								X	
1	16		LR	BERTHOUIT, de FROMENT, MONTANDON	V	2017 DFA B2	relatif à la baisse des recettes des bailleurs sociaux.	GREGOIRE	Rejeté	20-nov-17		X	X							X										
1	17		LR	BERTHOUIT, de FROMENT, MONTANDON	V	2017 DFA B2	relatif à la trésorerie des bailleurs sociaux (loyers capitalisés).	GREGOIRE	Rejeté	20-nov-17		X	X							X										
1						2017 DFA B2		GREGOIRE	Adopté	20-nov-17																				X
1						2017 DFA 28G		GREGOIRE	Adopté	20-nov-17																				X
1						2017 DODT 138		GREGOIRE	Adopté	20-nov-17																				X
1						2017 DEVE 177		GREGOIRE	Adopté	20-nov-17																				X
<b>Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés</b>																														
1,3	18		GEP	GLEIZES, CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, MEES	A	2017 DPE 54	relatif au soutien des bilffis.	GUHL, PENINOU	Retiré	20-nov-17																				
1,3	18bis	270	Exécutif	GLEIZES, CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, MEES	V	2017 DPE 54	En réponse au AIR.	GUHL, PENINOU	Adopté	20-nov-17												X							X	
1,3	19		GEP	CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, GLEIZES, MEES	A	2017 DPE 54	relatif à la fiscalité et au tri des déchets des professionnels de la restauration.	GUHL, PENINOU	Rejeté	20-nov-17	X									X										X
1,3	20	271	GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES, MEES	V	2017 DPE 54	relatif à la consignation.	GUHL, PENINOU	Adopté	20-nov-17																				
1,3	21		GEP	BELLIARD, MOREL, RIBIER, MEES	V	2017 DPE 54	relatif à l'interdiction des bouteilles plastiques.	GUHL, PENINOU	Rejeté	20-nov-17	X									X		X							X	
1,3	22	272	GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES, MEES	V	2017 DPE 54	relatif aux foyers poubelles.	GUHL, PENINOU	Adopté (amendé)	20-nov-17																				

N° Commission ODU	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vot, LR	N° délib	Objet	Auteurs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté Front de Gauche FC		Ecologiste de Paris GEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI		Les Républicains LR		UNANIMITE				
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.							
1,3	23		GEP	CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, GLEIZES, MEES	V	2017 DPE 54	relatif à la mise en place de la pesée embarquée.	GUHL, PENINOU	Retiré	20-nov-17																					
1,3	24		GEP	GLEIZES, CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, MEES	V	2017 DPE 54	relatif à création d'un syndicat intercommunal du réemploi et de la réparation.	GUHL, PENINOU	Retiré	20-nov-17																					
1,3	24bis	273	Exécutif	BELLIARD, MOREL, GLEIZES, MEES	V	2017 DPE 54	En réponse au V24.	GUHL, PENINOU	Adopté	20-nov-17																				X	
1,3	25	274	PPC	HAREL	V	2017 DPE 54	relatif à la mise en place de déchèteries de proximité.	GUHL, PENINOU	Adopté	20-nov-17																				X	
1,3						2017 DPE 53		GUHL, PENINOU	Adopté	20-nov-17																				X	
1,3						2017 DPE 52		GUHL, PENINOU	Adopté	20-nov-17																				X	
<b>Plan Climat Air Energie de Paris</b>																															
3	26		GEP	GLEIZES, ATALAH	A	2017 DEVE 170	relatif à la compensation carbone.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17										X		X									
3	27		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à la création d'un opérateur public local "Energie de Paris".	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17																					
3	28		GEP	BELLIARD, MOREL, BOUTAUD, GLEIZES, JULIEN	A	2017 DEVE 170	relatif à la sur-densification.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17																					
3	29		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à la mise en place d'un fonds d'arbitrage carbone.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17																					
3	30		GEP	GLEIZES, CONTASSOT, BOUTAUD	A	2017 DEVE 170	relatif à la rénovation thermique des logements sociaux et privés.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17																					
3	31		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à l'intégration des scénarios de changement climatique.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17											X										
3	32		GEP	BOUTAUD, BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à la publicité lumineuse.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17											X	X		X					X		
3	33		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif au développement de la gloriole.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17																					
3	34		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à la taxe foncière.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17											X									X	
3	35		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à un plan de formation interne.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17																					
3	36		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à l'éducation à l'environnement.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17																					
3	37		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à une carte carbone.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17																					
3	38		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à la circulation des transporteurs de marchandises.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17												X									
3	39		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif à l'emplément des élus et agents en terme de mobilité.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17												X									
3	40		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, GLEIZES, MOREL	A	2017 DEVE 170	relatif au télétravail.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17																					
3	41		GEP	GLEIZES, CONTASSOT, BOUTAUD	A	2017 DEVE 170	relatif au phénomène d'îlots de chaleur.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17																					

N° Commission ODI	N° ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vn, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Écologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LRI	UNANIMITÉ
3	42		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à la coopération entre les territoires.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	43		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux économies d'énergie en lien avec l'éclairage public.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	44		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'équilibre énergétique au niveau national.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	45		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux réseaux intelligents et à la confidentialité des données.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	46		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'énergie solaire.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	47		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux réseaux et à la rémunération des distributeurs.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17		X		X	X	X		X	
3	48		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux réseaux de chaleur et de froid.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17					X				
3	49		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif au recours à l'énergie hydraulique.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	50		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif au projet CDG express.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17	X	X	X		X	X	X	X	
3	51		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux transports publics et au Grand Paris Express.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	52		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à la réversibilité de la Petite Ceinture ferroviaire.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	53		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux Zones de circulation restreinte.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17		X				X	X	X	
3	54		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à la ZAC Bercy-Charenton.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	55		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, LE RESTE, AQUA, BEGUE	A	2017 DEVE 170	relatif au transport aérien.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	56		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à la distribution sans emballage.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	57		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux services publics de collecte.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17	X				X	X	X	X	
3	58		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, LE RESTE, BEGUE	A	2017 DEVE 170	relatif à la lutte contre l'obsolescence programmée.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	59		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à une taxe sur les publicités papier à vocation commerciale	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	60		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'implantation de halles alimentaires.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	61		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à la relocalisation de la production industrielle dans le cadre de l'économie circulaire.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	62		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à une étiquette "empreinte carbone" des produits.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	63		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif aux véhicules diesel.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17		X			X	X	X	X	

N° Commission ODI	N° ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vn, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Écologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LRI	UNANIMITÉ
3	64		PCF-FG	BONNET-OULAÏDI, AQUA, BEGUE, LE RESTE	A	2017 DEVE 170	relatif à la finance verte.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	65		LR	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à un comité de suivi de l'impact des projets de réaménagement de voirie.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17	X		X	X		X			
3	66		LR	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'étiquetage énergie des bâtiments municipaux.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17									
3	67		LR	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT, de DANVERGNE	A	2017 DEVE 170	relatif à un dispositif automatisé de contrôles sanctions de la zone à circulation restreinte.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17									
3	68		LR	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à des temps d'animation périscolaires consacrés à la réduction et au tri des déchets.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17									
3	69		LR	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à la désimperméabilisation du sol parisien.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17									
3	70		LR	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'exemplarité du parc automobile municipal.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17									
3	71		LR	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif au chèque santé "poumons".	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17									
3	72		LR	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif aux normes fixées par le PLU en matière de stationnement.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17	X	X		X	X				
3	73		LR	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à des États Généraux des Énergies.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17	X	X		X	X				
3	74		LR	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à la rénovation thermique du parc social.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17	X	X		X	X				
3	75		LR	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'exemplarité des nouveaux bâtiments municipaux.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17		X							
3	76		LR	BERTHOUD, BOILLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à la rénovation thermique des copropriétés privées.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17	X	X		X	X				

N° Commission ODI	N° ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vot, LR	N° 661b	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparemié SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LRI	UNANIMITÉ
3	77		LR	BERTHOUD, BOLLLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à la relance du dispositif de taxation des poids lourds sur la périphérie.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17									
3	78	1a		BERTHOUD, BOLLLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif au délestage de stations de recharge GNV.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17									
3	79		LR	BERTHOUD, BOLLLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	A	2017 DEVE 170	relatif à l'insertion d'un volet innovation dans le Plan Climat Air Énergie.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17	X	X		X	X				
3	80		LR	BERTHOUD, BOLLLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	A	2017 DEVE 170	relatif à la fermeture de THÉlipont.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17									
3	80bis		Exécutif		A	2017 DEVE 170	En réponse à l'AG1, A44, A42, A43, A67, A60, A70, A51, A77, A54, A52, A78, A55, A30, A66 et A75, A28, A41, A56, A68, A46, A59, A58 et A69, V83, A71, A60, A62, A55, A56, A64, A53, A40.	BLAUDEL	Adopté	20-nov-17						X			
3	81	275	GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à une déclinaison opérationnelle au niveau de chaque arrondissement.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	20-nov-17									
3	82		GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à une stratégie parisienne de gestion des eaux pluviales.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	83		GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif aux menus végétariens dans la restauration scolaire.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	84	276	GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à la sensibilisation des acteurs du patrimoine aux enjeux climatiques.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	20-nov-17									X
3	85	277	GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif aux audits énergétiques.	BLAUDEL	Adopté	20-nov-17									X
3	86	278	GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à l'accompagnement du secteur tertiaire dans la transition écologique.	BLAUDEL	Adopté	20-nov-17									X
3	87		GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à la réactualisation de la convention.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17					X				
3	88	279	GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MIES	V	2017 DEVE 170	relatif au rapport sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre.	BLAUDEL	Adopté	20-nov-17									
3	89		GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à la place de l'eau dans la lutte contre les îlots de chaleur.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	90	280	GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif aux projets d'aménagement urbains.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	20-nov-17									X
3	91		GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à la découverte du canal Saint-Martin.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17					X				
3	92		GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif au lancement d'un appel d'offres international.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	93		GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à un groupement d'achat pour l'électricité verte des acteurs publics et parapublics.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									

N° Commission ODI	N° ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vot, LR	N° 661b	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparemié SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LRI	UNANIMITÉ
3	94		GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à l'isolation thermique des volets.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	95	281	GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif au boulevard périphérique.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	20-nov-17									X
3	96		GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à la mise en place d'un dispositif "direction exemplaire".	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	97		GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des établissements bancaires.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	98	282	GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif à la contribution énergie-climat.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	20-nov-17									X
3	99		GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif aux initiatives citoyennes pour le plan Climat.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	100		GEP	BELLIARD, CONFASSOT, GLEIZES, MOREL	V	2017 DEVE 170	relatif aux applications innovantes.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	101		GEP	GLEIZES, ATALLAH	V	2017 DEVE 170	relatif aux îlots de fraîcheur.	BLAUDEL	Retiré	20-nov-17									
3	102		PCF-FG	BONNET-DUALDI, AGUA, BEGUE, LE RESTE	V	2017 DEVE 170	relatif au service public de l'énergie.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17						X			
3	103		DP	LAURET	V	2017 DEVE 170	relatif à des mesures dans le domaine du transport.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17		X					X		X
3	104		LR	BERTHOUD, BOLLLOT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE	V	2017 DEVE 170	relatif aux mesures du Plan Climat et à leur suivi.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17	X	X		X	X				
3	105			DATI, BERTHOUD, ESCOFF, D'HAUTESERRE, BURKI, CHAZZI, DANVERGHE	V	2017 DEVE 170	relatif au coût du stationnement pour les agents de la DPE.	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17	X	X		X	X				
3	105bis	283	Exécutif		V	2017 DEVE 170	En réponse au A37, A49, V99, V103, A20 et A37, A307, V92, V93, V100, A61, V89, V91, V101, V97, V96, V104, V105.	BLAUDEL	Adopté	20-nov-17						X	X		
3						2017 DEVE 170	Autres dossiers	BLAUDEL	Adopté	20-nov-17									X
3	106		PPC	HAREL	VNR		relatif au remplacement des rollaters électriques des Parisiens à "petites retraites".	BLAUDEL	Rejeté	20-nov-17	X	X	X	X	X				
3						2017 DOCT 147		BROSSEL	Adopté	20-nov-17									
3	107	284	SOCA	FERAUD	VNR		relatif à un soutien à l'appel de Grigny.	BROSSEL	Adopté	20-nov-17			X			X	X	X	
3	108		DP	GUILLOT	VNR		relatif à la Police de Sécurité du Quotidien.	BROSSEL	Rejeté	20-nov-17	X	X		X	X				
3	109		LR	BIGNAZZEL, HENRIE	VNR		relatif à la Police de Sécurité du Quotidien (18e).	BROSSEL	Rejeté	20-nov-17	X	X		X	X				
3	109bis	285	Exécutif		VNR		En réponse aux V108 et 109.	BROSSEL	Adopté	20-nov-17									

N° Commission OOI	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vn, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITE
3	110		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la sécurité dans le quartier Marx Dormoy (18e).	BROSSEL	Rejeté	20-nov-17	X	X	X	X	X				
3	111	286	LR	BOULARD, KUSTER, FECHENAUD	VNR		relatif à la sécurité dans les secteurs Pilet/Carnotsky et Bernard Lafay (17e).	BROSSEL	Adopté	20-nov-17									
3	112	287	LR	GOUDON, FECHENAUD	VNR		relatif aux chiffres de la délinquance.	BROSSEL	Adopté (amendé)	20-nov-17									
3	113		PPC	DUBUS	VNR		relatif au Jardin Clélie Motte.	BROSSEL	Rejeté	20-nov-17	X	X	X	X	X				
3	114		Exécutif		A	2017 DEVE 54	Amendement technique.	KOMITES	Rejeté (non présenté)	20-nov-17									
3	115			DAGNAUD, TINTI, KONE	V	2017 DEVE 94	relatif au projet de création d'un second complexe funéraire à Paris.	KOMITES	Retiré	20-nov-17									
3	116	288	GEP	COMASSAT, MOREL	VNR		relatif aux toilettes publiques dans les espaces verts.	KOMITES	Adopté (amendé)	20-nov-17									
3	117	289	GEP	MOREL, BELLARD	VNR		relatif à un bilan de l'appel à projets Parisculteurs.	KOMITES	Adopté (amendé)	20-nov-17									
3	118		LR	LECOQ	VNR		relatif à la vente de vélos.	KOMITES	Rejeté	20-nov-17	X	X		X	X				
3	119	290	SOCA	CORDEBARD, LEONIDIE	VNR		relatif à la création d'un accès à la station de métro "La Chapelle".	NAIDOVSKI	Adopté	20-nov-17									
3	120		DP	GUILLOT	VNR		relatif au boulevard périphérique parisien.	NAIDOVSKI	Rejeté	20-nov-17	X	X		X	X				
3	120bis	291	Exécutif		VNR		En réponse au V120.	NAIDOVSKI	Adopté	20-nov-17									
3	121	292	LR	BOULARD, BOUGERET, FECHENAUD	VNR		relatif à la sécurité des piétons aux abords des écoles (17e).	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	20-nov-17									
3	122		LR	GOUDON, LAMOUR, LEFEVRE, COURTOIS	VNR		relatif à la circulation sur les quais de Grenelle et Citroën (15e).	NAIDOVSKI	Rejeté	20-nov-17	X	X		X	X				
3	123		LR	BOULARD, KUSTER, BOUGHNET	VNR		relatif aux bornes de recharge pour véhicules électriques.	NAIDOVSKI	Rejeté	21-nov-17	X	X		X					
3	124		UDI - MODEM, LR	AZIERE, de SARNEZ, GATEL, GALLOS, HELARD, TACHENE, BERTHOUIT, BOULOT, de FROMENT	VNR		relatif à la mise en place du nouveau Vélib'.	NAIDOVSKI	Retiré	21-nov-17									
3	124bis	293	Exécutif		VNR		En réponse au V124.	NAIDOVSKI	Adopté	21-nov-17									
3	125			FOZZO DI BORGIO, DATI	VNR		relatif à la mise en place du nouveau Vélib'.	NAIDOVSKI	Retiré (non présenté)	21-nov-17									
3	126	294	PPC	HAREL	VNR		relatif à la mise en place d'un "plan anti-voil de vélib'".	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	21-nov-17	X								
3	127		UDI - MODEM	GALLOS, AZIERE, GATFI	VNR		relatif à la Traversée Blèvre-Montsouris.	NAIDOVSKI	Rejeté	21-nov-17	X	X	X	X	X				
3	128		SOCA	COMMET	VNR		relatif à la "Traversée Blèvre-Montsouris".	NAIDOVSKI	Retiré	21-nov-17	X	X	X	X	X				
3	128bis	295	Exécutif		VNR		En réponse aux V127 et V128.	NAIDOVSKI	Adopté	21-nov-17									
3	129		PPC	DUBUS	VNR		relatif à la mise en place d'un comité consultatif des travaux.	NAIDOVSKI	Retiré (non présenté)	21-nov-17									
3	130		LR	BERTHOUIT	A	2017 DOCT 140	relatif à la modification de l'article 1 : ajout d'un point 5 - .	FENINOU	Rejeté	21-nov-17	X	X	X	X	X				
3	131		LR	BERTHOUIT	A	2017 DOCT 140	relatif à la modification des articles 1 et 3.	FENINOU	Rejeté	21-nov-17	X	X	X	X	X				
3					A	2017 DOCT 140		FENINOU	Adopté	21-nov-17									
3						2017 DOCT 116		FENINOU	Adopté	21-nov-17									

N° Commission OOI	N° ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vn, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITE
3						2017 DPE 142		RIAUÉL, FENINOU	Adopté	21-nov-17									X
3						2017 DOCT 158		BROSSEL	Adopté	21-nov-17									
3						2017 DEVE 176		KOMITES	Adopté	21-nov-17									
3						2017 DEVE 167		KOMITES	Adopté	21-nov-17		X							
3, 4, 4	132		LR	BERTHOUIT	V	2017 DVD 27	relatif à la concertation pour le réaménagement de place du Pasteur (9e).	NAIDOVSKI, KOMITES, MISSIKA, NORDMAN	Rejeté	21-nov-17	X	X							
3, 5, 4	133	296	LR	BERTHOUIT	V	2017 DVD 27	relatif au mobilier urbain et à l'utilisation de la place du Pasteur (9e).	NAIDOVSKI, KOMITES, MISSIKA, NORDMAN	Adopté (amendé)	21-nov-17									
3, 5, 4						2017 DVD 27			Adopté	21-nov-17									
4	134	297	DP	GUILLOT	VNR		relatif au Tour de France de l'égalité entre les femmes et les hommes.	BIDARD	Adopté (amendé)	21-nov-17									
4	135		LR	de FROMENT, BOUGERET	VNR		relatif à la conservation de l'expression française officielle.	BIDARD	Rejeté	21-nov-17		X			X				
4	209	298			VNR		relatif à l'hommage de Françoise Héritier.	BIDARD	Adopté	21-nov-17									X
4						2017 DASES 386G		RIDIER	Adopté	21-nov-17									
4	136		GEP	KONE, ATALAH	VNR		relatif à la restructuration des foyers de travailleurs migrants.	BROSSEL	Rejeté	21-nov-17					X		X	X	
4	208		Exécutif		A	2017 DASES 35	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	21-nov-17									
4						2017 DASES 35		BROSSEL	Adopté	21-nov-17									
4						2017 DASES 369B		SOUYRIS	Adopté	21-nov-17									
4	210-G		Exécutif		A	2017 DASES 365E	Amendement technique.	SOUYRIS	Adopté	21-nov-17									
4						2017 DASES 361 G		SOUYRIS	Adopté	21-nov-17									
4	137-G		Exécutif		A	2017 DASES 414-G	Amendement technique.	SOUYRIS	Adopté	21-nov-17									
4						2017 DASES 414G		SOUYRIS	Adopté	21-nov-17									
4						2017 DASES 418 G		SOUYRIS	Adopté	21-nov-17									
4	138		LR	GOUDON, LAMOUR, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à la dératisation.	SOUYRIS	Rejeté	21-nov-17		X			X				
4	139	299	UDI - MODEM	HAAB, HELARD, TACHENE	VNR		relatif au bilan de fonctionnement de la salle de consommation à moindre risque.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	21-nov-17								X	
4						2017 DASES 249 G		VERSIANI	Adopté	21-nov-17									
4	140-G				V	2017 DASES 358-G		VERSIANI	Adopté (amendé)	21-nov-17									
4	141-G	13-G	LR	FAVLIK, BOURNAZEL, HONORE, ONGHENA, GUINNESSI	V	2017 DASES 358-G	relatif à l'accueil des réfugiés.	VERSIANI	Adopté (amendé)	21-nov-17									
4	142-G	14-G	UDI - MODEM	JOHNSON, AZIERE, GATEL, HELARD, HAAB, DIRI	V	2017 DASES 358-G	relatif au centre d'accueil des migrants et ses perspectives d'évolution en 2018.	VERSIANI	Adopté (amendé)	21-nov-17									X
4						2017 DASES 358 G		VERSIANI	Adopté	21-nov-17									X
4						2017 DASES 295G		VERSIANI	Adopté	21-nov-17									

N° Commission ODI	N° ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° 681b	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITE
	4					2017 DASES 342 G		VERSINI	Adopté	21-nov-17									
	4					2017 DASES 356 G		VERSINI	Adopté	21-nov-17									X
	4					2017 DASES 359 G		VERSINI	Adopté	21-nov-17									
	4					2017 DASES 409 G		VERSINI	Adopté	21-nov-17									
	4					2017 DASES 412 G		VERSINI	Adopté	21-nov-17									
4	143-G		UDI- MODEM	JOHNSON, AZHRE, GATEL, HELARD, HAMB, DIBI	V	2017 DASES 409-G	relatif à l'accueil et l'hébergement des mineurs isolés étrangers.	VERSINI	Rejeté	21-nov-17	X	X			X				X
	5					2017 DASES 88 G		VERSINI, GIUHL	Adopté	21-nov-17									
	5					2017 DLH 129		BROSSAT	Adopté	21-nov-17						X	X	X	
	5					2017 DLH 212		BROSSAT	Adopté	21-nov-17									
	5					2017 DLH 245		BROSSAT	Adopté	21-nov-17									
	5					2017 DLH 253		BROSSAT	Adopté	21-nov-17		X							
5	144	300	PCF-FG	BONNET-QUILADI, PRIMET	VNR		relatif au dispositif de numéro d'enregistrement des locations meublées touristiques.	BROSSAT	Adopté (amendé)	21-nov-17							X	X	
5	145	301	PCF-FG	BONNET-QUILADI, PRIMET	VNR		relatif à l'immeuble 66, rue Léon Frot (114).	BROSSAT	Adopté	21-nov-17						X	X	X	
5	146	302	PCF-FG	BONNET-QUILADI, BEIGUE	VNR		relatif à l'ouverture d'un deuxième centre d'hébergement pour personnes sans domicile fixe (116).	BROSSAT	Adopté	21-nov-17					X	X	X		
5	147	303	DP	LAURET	VNR		relatif à la localisation définitive du centre d'hébergement d'urgence dans le 16e.	BROSSAT	Adopté	21-nov-17									
5	148		DP	LANG	VNR		relatif à la transparence financière des bailleurs sociaux de la Ville de Paris.	BROSSAT	Rejeté	21-nov-17		X			X				
5	148bis	304	Exécutif		VNR		En réponse au V148.	BROSSAT	Adopté	21-nov-17									
5	149		LR	de CLERMONT-TONNERRE, LEGARET, BERTHOUD, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKI, GOUJON, GHAZZI, BOULARD	VNR		relatif à la délégation du droit de préemption aux organismes HLM.	BROSSAT	Retiré	21-nov-17									
5	149bis	305	Exécutif		VNR		En réponse au V149.	BROSSAT	Adopté	21-nov-17									
5	150		LR	BOULARD, RUSTER, BOUSSELET	VNR		relatif aux orientations de logements sociaux (17e).	BROSSAT	Rejeté	21-nov-17		X			X				
5	151		LR	BERTHOUT	VNR		relatif au fonctionnement du Comité Inter-bailleurs de la Ville de Paris.	BROSSAT	Retiré	21-nov-17									
5	151bis	306	Exécutif		VNR		En réponse au V151.	BROSSAT	Adopté	21-nov-17									
5	152		LR	BOULARD, BOUSSELET	VNR		relatif à l'immeuble Paris Habitat, 13, rue Camille Blaisot (17e).	BROSSAT	Rejeté	21-nov-17		X			X				
5	153		PPC	DUBUS, HODDART	VNR		relatif à l'hôtel particulier 10, rue de Solférino (7e).	BROSSAT	Rejeté	21-nov-17	X	X	X	X	X	X		X	
5						2017 DAE 311		MISSIKA	Adopté	21-nov-17	X	X		X					
5	154	307	SOCA	SARATY-ELBAZ	V	2017 DU 26	relatif au lancement d'un appel à projets sur les Halles Charolais.	MISSIKA	Adopté	21-nov-17									
5	155	308	PCF-FG	BONNET-QUILADI	V	2017 DU 26	relatif au lancement d'un appel à projets sur les Halles Charolais.	MISSIKA	Adopté	21-nov-17					X				
5						2017 DU 26		MISSIKA	Adopté	21-nov-17						X	X		
5						2017 DU 186		MISSIKA	Adopté	21-nov-17								X	
5	211		Exécutif		A	2017 DU 206	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	22-nov-17								X	
5						2017 DU 206		MISSIKA	Adopté	21-nov-17								X	
5	156	309	PCF-FG	BONNET-QUILADI, LE RISTE	VNR		relatif aux aménagements de la petite ceinture ferroviaire.	MISSIKA	Adopté (amendé)	21-nov-17						X	X		

N° Commission ODI	N° ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° 681b	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITE
5	157	310	LR	BOULARD, BOUSSELET	VNR		relatif au pavillon Emerige (17e).	MISSIKA	Adopté	21-nov-17									
5	158		LR	HONORE, BOUVIÈRE	VNR		relatif à la création d'un aménagement urbain Porte de Saint-Ouen - Porte de Montmartre.	MISSIKA	Rejeté	21-nov-17		X	X		X				
5	159	311	PPC	DUBUS	VNR		relatif au Grand Plan National d'Investissement 2018-2022.	MISSIKA	Adopté	21-nov-17									
5	160	312	PPC	DUBUS	VNR		relatif au Grand Paris Express.	MISSIKA	Adopté	21-nov-17		X		X					
5, 1	165	313	LR	LECOQ, BERTHOUD, LEGARET, DATI, d'HAUTESERRE, BURKI, GOUJON, GHAZZI, BOULARD	VNR	2017 DU 244	relatif à l'affichage sauvage.	MISSIKA, GREGOIRE	Adopté	21-nov-17									
5, 1	161		PCF-FG	BONNET-QUILADI, BEIGUE, PRIMET	A	2017 DU 244	relatif au sexisme et aux stéréotypes.	MISSIKA, GREGOIRE	Adopté	21-nov-17									X
5, 1	162		LR	HONORE	A	2017 DU 244	relatif à une modification dans les alinéas 2 et 6 de l'article 1.	MISSIKA, GREGOIRE	Adopté (amendé)	21-nov-17		X							
5, 1	163		GEP	BOUATAÏT, GLEIZES	V	2017 DU 244	relatif aux objectifs de révision.	MISSIKA, GREGOIRE	Rejeté	21-nov-17					X	X		X	
5, 1	164		PCF-FG	BONNET-QUILADI, TINTI	V	2017 DU 244	relatif au raming.	MISSIKA, GREGOIRE	Rejeté	21-nov-17					X	X		X	
5, 1						2017 DU 244		MISSIKA, GREGOIRE	Adopté	21-nov-17		X		X					
5, 1						2017 DFA 86		MISSIKA, GREGOIRE	Adopté	21-nov-17		X							X
5, 1						2017 DAE 318		MISSIKA	Adopté	21-nov-17									
5, 1	166		Exécutif		A	2017 DFA 87	Amendement technique.	MISSIKA, BROS, GREGOIRE	Adopté	21-nov-17						X			
5, 1						2017 DFA 87		MISSIKA, BROS, GREGOIRE	Adopté	21-nov-17			X				X		
5, 2						2017 DPA 37		BAUDRIER	Adopté	21-nov-17									
5, 3						2017 DLH 183		BROSSAT, KOMITES	Adopté	21-nov-17									
5, 3						2017 DLH 202		BROSSAT, KOMITES	Adopté	21-nov-17									
5, 3						2017 DU 148		MISSIKA	Adopté	21-nov-17									
5, 3						2017 DU 14 G		MISSIKA	Adopté	21-nov-17						X		X	
5, 3						2017 DPA 53	COMMUNICATION	BAUDRIER	Pas de vote	21-nov-17									
5, 3						2017 DASCO 73		BLOCHE	Adopté	21-nov-17									
6	167		LR	BERTHOUD, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKI, GOUJON, GHAZZI, BOULARD	VNR		relatif au dispositif de regroupement des établissements municipaux d'accueil de la Petite enfance.	BLOCHE	Rejeté	22-nov-17	X	X	X	X	X				
7	168	314	GEP	GLEIZES	VNR		relatif au soutien de la loi Japt 2020.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	22-nov-17									X
7	169	316	PCF-FG	BONNET-QUILADI, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif au processus de paix au Pays Basque.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	22-nov-17									X
7	170	316	PCF-FG	BONNET-QUILADI, PRIMET, BEIGUE	VNR		relatif à Doaa Salah.	KLUGMAN	Adopté	22-nov-17									X
7	171	317	PCF-FG	BONNET-QUILADI, PRIMET	VNR		relatif à Parastou Forouhar.	KLUGMAN	Adopté	22-nov-17									X
7						2017 DIS 239		MARTINS	Adopté	22-nov-17									X
7						2017 DIS 220		MARTINS	Adopté	22-nov-17									X
7	172		GEP	BOUFAULT, CONTASSOT, BELLARD, GLEIZES	VNR		relatif à l'encadrement et à la transparence des rémunérations des membres du COJO.	MARTINS	Rejeté	22-nov-17	X		X	X	X	X	X	X	
7	172bis	318	Exécutif		VNR		En réponse au V172.	MARTINS	Adopté	22-nov-17			X						
7	173		GEP	CONTASSOT, BELLARD, ATAJAH, BOUFAULT, KONE	VNR		relatif à l'impact des terrains en gazon synthétique.	MARTINS	Retiré	22-nov-17									
7	173bis	319	Exécutif		VNR		En réponse au V173.	MARTINS	Adopté	22-nov-17									

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

N° Commission ODI	N° ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vus, LR	N° délib	Objet	Adjuis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LRI	UNANIMITE
7	207	320	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution de la dénomination Simone Mathieu au nouveau court de tennis de Roland Garros.	MARTINS	Adopté	23-nov-17			X						
7	174		GEP, PCF-FG, SOCA	GLEIZES, PRIMET, HOCQUARD	VNR	2017 DDC1 150	relatif aux contrats aidés pour les associations d'intérêt social et solidaire.	VERON	Adopté	22-nov-17									X
7	175		GEP, PCF-FG, SOCA	GLEIZES, PRIMET, HOCQUARD	VNR		relatif aux contrats aidés dans les structures politique de la ville et jeunesse.	VERON	Retiré	22-nov-17									
7	176		GEP, PCF-FG, SOCA	GLEIZES, PRIMET, HOCQUARD	VNR		relatif aux contrats aidés dans les établissements d'enseignement secondaire.	VERON	Retiré	22-nov-17									
7	177		GEP, PCF-FG, SOCA	GLEIZES, PRIMET, HOCQUARD	VNR		relatif aux contrats aidés de l'association Strata'm.	VERON	Retiré	22-nov-17									
7	176bis	321	Exécutif		VNR		En réponse aux V174, V175, V176 et V177.	VERON	Adopté	22-nov-17				X	X			X	
7	178		LR	BERTHOUD, LECOQ	VNR		relatif à l'apex réservé à la Maison des associations du 5e arrondissement.	VERON	Rejeté	22-nov-17	X	X	X	X	X				
7	179		LR	HONORE, BOURNISSEL	VNR		relatif au secteur associatif parisien subventionné par la Ville.	VERON	Rejeté	22-nov-17	X	X	X	X	X				
7						2017 DIS 66		VERON	Adopté	22-nov-17									X
7,3	180		GEP	CONTASSOT, MOREL	A	2017 DEVE 156	relatif à une période annuelle d'ouverture.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Retiré	22-nov-17									
7,3	180bis	322	Exécutif		V	2017 DEVE 156	En réponse au A180.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Adopté	22-nov-17						X		X	
7,3	181		GEP	CONTASSOT, MOREL	A	2017 DEVE 156	relatif à la requalification paysagère des routes Dem Pérignon, de la Plaine et de Reully.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Retiré	22-nov-17									
7,3	181bis	323	Exécutif		V	2017 DEVE 156	En réponse au A181.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Adopté	22-nov-17								X	
7,3	182		GEP	CONTASSOT, MOREL	A	2017 DEVE 156	relatif à la faune aquatique.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Retiré	22-nov-17									
7,3	183		LR	MONTANDON	V	2017 DEVE 156	relatif à la gestion du Bois de Vincennes.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Rejeté	22-nov-17	X	X	X	X	X				
7,3	184		LR	MONTANDON	V	2017 DEVE 156	relatif au retrait de la délibération.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Rejeté	22-nov-17									
7,3	185		GEP	CONTASSOT, MOREL	V	2017 DEVE 156	relatif au montage et démontage des installations temporaires.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Retiré	22-nov-17									
7,3	186		GEP	CONTASSOT, MOREL	V	2017 DEVE 156	relatif à la désimperméabilisation de sols.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Retiré	22-nov-17									
7,3	186bis		Exécutif		A	2017 DEVE 156	En réponse au V186.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Adopté	22-nov-17								X	
7,3	187	324	GEP	CONTASSOT, MOREL	V	2017 DEVE 156	relatif à un empiètement d'études.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Adopté	22-nov-17	X		X	X	X		X		
7,3	188		SOCA	BARATH-ELBAZ	V	2017 DEVE 156	relatif à l'impact de la Foire du Trône.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Retiré	22-nov-17									
7,3	188bis	325	Exécutif		V	2017 DEVE 156	En réponse au V188.	MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Adopté	22-nov-17						X			
7,3						2017 DEVE 156		MARTINS, KOMITES, BLAUVEL	Adopté	22-nov-17						X		X	
7,2,4						2017 DIS 283		MARTINS, JULIARD, BERARD	Adopté	22-nov-17									X
1	189		DP	BARGETON	VNR		relatif aux rémunérations dans les SEM et les SPL.	ERCS	Retiré	22-nov-17									

N° Commission ODI	N° ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vus, LR	N° délib	Objet	Adjuis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LRI	UNANIMITE
1	189bis	326	Exécutif		VNR			ERCS	Adopté	22-nov-17									X
1						2017 DAI 23		GHARD	Adopté	22-nov-17									
1						2017 DRH 92		GHARD	Adopté	22-nov-17							X		X
1						2017 DAE 175		GHUL	Adopté	22-nov-17									
1						2017 DAE 8		POLSKI	Adopté	22-nov-17			X						
1						2017 DAE 186		POLSKI	Adopté	22-nov-17		X							
1	190		LR	BERTHOUD, LECOQ, CYRAC, PERIFAN	VNR		relatif à FAGOSPAP.	GHARD	Retiré	22-nov-17									
1	191		Exécutif		A	2017 DAE 300	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	22-nov-17									
1						2017 DAE 300		POLSKI	Adopté	22-nov-17									
1	192		PCF-FG	BONNET-OUALADI	VNR		relatif à la création d'un marché "Fabrique à Paris" sur les Champs Elysées.	POLSKI	Retiré	22-nov-17									
1	193		DP	MEHAL	VNR		relatif au marché de Noël des Champs Elysées.	POLSKI	Retiré	22-nov-17									
1	194		LR, UDI-MODEM	BERTHOUD, AZIERE, DIMAS, CHAUFESSERE, LECUYER, TACHENE, JEGO	VNR		relatif aux Marchés de Noël.	POLSKI	Rejeté	22-nov-17	X	X		X	X				
1	194bis	327	Exécutif		VNR		En réponse au V194.	POLSKI	Adopté	22-nov-17						X	X	X	
1	195		UDI-MODEM, LR	AZIERE, TACHENE, JEGO, GALLOIS, BERTHOUD, DE FROMENT, CHAUFESSERE, LECUYER	VNR		relatif aux relations entre la Mairie de Paris et les sociétés "SARL Loists Associés" et "Fêtes et Loists".	POLSKI	Rejeté	22-nov-17	X	X			X				
1						2017 SG 49		GHARD	Adopté	22-nov-17									
1						2017 DAE 303		POLSKI	Adopté	22-nov-17									
1						2017 DAE 324		POLSKI	Adopté	22-nov-17									
1						2017 DRH 80		GHARD	Adopté	22-nov-17									
1						2017 DAE 397		POLSKI	Adopté	22-nov-17									
1	196		LR	MONTANDON	VNR		relatif aux nouveaux kiosques.	POLSKI	Retiré de l'ODI	22-nov-17									
1						2017 DAE 305		HOCQUARD	Adopté	22-nov-17									
1						2017 DDC1 157		HOCQUARD	Adopté	22-nov-17									
2	197		LR	PAWLIC, SAINT-ETIENNE, MONTANDON, BOURNISSEL, HONORE, ONGHENA, GIANNESINI, PERIFAN, FANFANT	VNR		relatif au Conseil parisien de la nuit.	HOCQUARD	Rejeté	22-nov-17	X	X	X	X	X			X	
2	197bis	328	Exécutif		VNR		En réponse au V197.	HOCQUARD	Adopté	22-nov-17									
2						2017 DAC 570		JULLIARD	Adopté	22-nov-17									
2						2017 DAC 778		JULLIARD	Adopté	22-nov-17									
2	214		Exécutif		A	2017 DAC 849	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	22-nov-17									
2	198		Exécutif		VNR		relatif à l'implantation d'une grande roue place de la Concorde.	JULLIARD	Adopté	22-nov-17									
2	212		LR	CRAVENNE	A	2017 DAC 849	relatif à l'implantation d'une grande roue place de la Concorde.	JULLIARD	Retiré	22-nov-17									
2	213		UDI-MODEM	AZIERE	A			JULLIARD	Retiré	22-nov-17									
2	198bis	329	Exécutif		V		Annule et remplace le V198.	JULLIARD	Adopté (amendé)	22-nov-17								X	
2	199	330	PCF-FG	BONNET-OUALADI, PRIMET	VNR		relatif à la bibliothèque Saint-Eloi(12e).	JULLIARD	Adopté	22-nov-17									
2	200	331	UDI-MODEM	TACHENE, GATEL	VNR		relatif à l'information des riverains lors d'événements exceptionnels.	JULLIARD	Adopté	22-nov-17									
2	201		UDI-MODEM	GALLOIS	VNR		relatif à la création d'un festival de théâtre amateur.	JULLIARD	Retiré	22-nov-17									

N° Commis- sion CD	N° ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vot, LR	N° délib	Objet	Adjté-rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Partisiers Progressistes et Constructifs PPC	Les Républicains LRI	UNANIMITE
2	202	332	GEP	MOREL	VNR		relatif aux Journées du maistrimoline.	LEVEUX	Adopté (amendé)	22-nov-17						X		X	
2						2017 DU 218		VEIU-CHARIER	Adopté	22-nov-17									
2						2017 DU 240		VEIU-CHARIER	Adopté	22-nov-17									X
2						2017 DU 247		VEIU-CHARIER	Adopté	22-nov-17									
2	203	333	DP	MEHAL	VNR		relatif à l'attribution d'une dénomination Pierre Herbart.	VEIU-CHARIER	Adopté	22-nov-17									
2	204	334	UDI - MODEM	JONSSON, EDEL, LECOULTURIER, NAHMIAS	VNR		relatif à la transmission de la mémoire au public scolaire.	VEIU-CHARIER	Adopté (amendé)	22-nov-17									
2						2017 DAC 276		JULLIARD, GIBARD	Adopté	22-nov-17	X								
2,1	205		Exécutif		A	2017 DAC 658	Amendement technique.	JULLIARD, BROS, GREGOIRE	Adopté	22-nov-17									
2,1	206	335	PCF-FG, GEP	BONNET-GULIARDI, PRINET, PRESARD, MIES, BELLUARD, MOREL	V	2017 DAC 658	relatif à la Parisienne de Photographie.	JULLIARD, BROS, GREGOIRE	Adopté (amendé)	22-nov-17						X			
2,1						2017 DAC 658		JULLIARD, BROS, GREGOIRE	Adopté	22-nov-17									
2,3						2017 DEVE 841		JULLIARD, BROSSEL	Adopté	22-nov-17									
2,3						2017 DEVE 174		VEIU-CHARIER	Adopté	22-nov-17									
2,3						2017 DEVE 173		VEIU-CHARIER	Adopté	22-nov-17									
2,4						2017 DICT 159		HOCQUARD	Adopté	22-nov-17									